



**HAL**  
open science

# Partis dominants africains : une sociologie historique du PDG au Gabon et du RPT au Togo

Just Miette Likibi

► **To cite this version:**

Just Miette Likibi. Partis dominants africains : une sociologie historique du PDG au Gabon et du RPT au Togo. Science politique. Université de Bordeaux, 2021. Français. NNT : 2021BORD0124 . tel-04130472

**HAL Id: tel-04130472**

**<https://theses.hal.science/tel-04130472>**

Submitted on 16 Jun 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX



THÈSE PRÉSENTÉE POUR OBTENIR LE GRADE DE  
DOCTEUR EN SCIENCE POLITIQUE  
DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

École Doctorale SP2 : Sociétés, Politique, Santé Publique  
SCIENCES PO BORDEAUX  
Laboratoire d'accueil : Les Afriques dans le monde

Par Just Béranger MIETTÉ LIKIBI

**PARTIS DOMINANTS AFRICAINS**  
**Une sociologie historique du PDG au Gabon et du RPT au Togo.**

Sous la direction de M. Dominique DARBON et M. Guy ROSSATANGA-RIGNAULT

Présentée et soutenue publiquement  
Le 26 mars 2021

**Composition du jury :**

**M. Sylvere MBONDOBARI**, Professeur, Université de Bordeaux Montaigne

**M. Dominique DARBON**, Professeur, Sciences Po Bordeaux, directeur de thèse

**M. Guy ROSSATANGA-RIGNAULT**, Professeur, Université Omar Bongo, codirecteur de thèse

**M. Mahaman TIDJANI ALOU**, Professeur, Université de Niamey, *rapporteur*

**Mme Céline THIRIOT**, Maître de Conférences, Sciences Po Bordeaux, examinatrice

**M. Wilson-André NDOMBET**, Professeur, Université Omar Bongo, *rapporteur*

---



## RÉSUMÉ en français

---

Pour comprendre la domination et la longévité au pouvoir de certains partis politiques d'Afrique subsaharienne, il faut dépasser les enjeux classiques de labellisation pour se pencher sur leur fonctionnement au concret. Dans cette perspective, je m'attache à comprendre, dans ce travail et à partir d'une enquête ethnographique menée dans plusieurs localités du Gabon et du Togo, par quels moyens concrets et selon quelles modalités, le Parti démocratique gabonais et le Rassemblement du peuple togolais se constituent historiquement en partis dominants. Comment parviennent-ils à demeurer au pouvoir depuis la fin des années 1960 ? Pour ce faire, je mobilise le concept de « parti dominant » de Maurice Duverger afin de rendre compte de la primauté de ces deux partis dans l'arène politique nationale. J'adopte également une approche en termes de sociologie historique que j'emprunte notamment à Bernard Pudal et à Yves Deloye afin de mettre en évidence les propriétés sociales des dirigeants de ces deux partis. Parce qu'elle oblige le chercheur à historiciser ses raisonnements et à tenir compte de la main-morte du passé, la sociologie historique permet d'observer les différentes phases de construction et d'institutionnalisation des deux partis. En recourant à cette approche, je montre comment ces partis ont acquis un label partisan ; comment ils fonctionnent et financent concrètement leurs activités ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec d'autres formations politiques. S'inscrivant dans le temps long (1960-2020), cette étude montre comment ces partis sont parvenus, progressivement, à verrouiller le champ politique national et à relayer les autres partis au second rang. Nonobstant cette primauté avérée dans la société, le Parti démocratique gabonais est traversé, régulièrement, par des courants dissidents dus à une carence de démocratie interne et un partage inégal de postes. Ces défections assurent le renouvellement des élites dans l'opposition. Au Rassemblement du peuple togolais, en revanche, l'autoritarisme intra et extra partisan n'affecte pas encore pas la loyauté des cadres envers le parti et son président.

---

## TITRE en anglais

African Dominant Parties. A historical sociology of the PDG in Gabon and the RPT in Togo

---

## RÉSUMÉ en anglais

To understand the domination and the grip on power of some political parties in sub-Saharan Africa, we must go beyond the classic labeling and have a deeper look at how they function in practice. In this regard, this thesis, which is based on an ethnographic survey carried out in several localities of Gabon and Togo aims to understand by what concrete means and according to what modalities, the Gabones Democratic Party and the Rally of the Togose People historically constitute themselves as dominant parties. Why have managed to remain in power since the end of the 1960s. I use the concept of "dominant party" developed by Maurice Duverger in order to reflect the primacy of these two parties in the national political arena. I also adopt a historical sociology approach borrowed especially from Bernard Pudal and Yves Deloye to highlight the social properties of the leaders of these two parties. "Because it obliges the researcher to historicize his reasoning and to take into account the dead hand of the past", historical sociology makes it possible to



observe the different phases of the formation and institutionalization of these political parties. By using this approach, I demonstrate how these parties have acquired a partisan label, how they function and concretely finance their activities as well as the relations they maintain with other political parties. Covering a long period (1960-2020), this study shows how these political parties have been able to gradually foreclose the national political arena and to relegate other parties to the second rank. Despite their proven primacy within the society, the Gabonese Democratic Party is regularly affected by dissident currents due to a lack of internal democracy and an unequal distribution. These exits ensure the renewal of the opposition elites. In the Rally of the Togolese People, on the other hand, partisan authoritarianism does not affect again the loyalty of cadres to the party and its president.

---

**MOTS-CLÉS en français**

Parti dominant – Sociologie historique – PDG – Gabon – RPT – Togo – Longévité au pouvoir – Approche au concret

---

**MOTS-CLÉS en anglais**

Dominant Party – Historical Sociology – Gabonese Democratic Party – Gabon – Rally of the Togolese People – Togo – Longevity in Power – Concrete Approach.

---

# ***Sommaire***

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>6</b>
<b>DEDICACE</b> .....	<b>8</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>9</b>
<b>CHRONOLOGIE SUCCINCTE DU GABON ET DU TOGO CONTEMPORAIN</b> .....	<b>12</b>
<b>CARTE ADMINISTRATIVE DU GABON</b> .....	<b>14</b>
<b>CARTE ADMINISTRATIVE DU TOGO</b> .....	<b>15</b>
<b>REPERES ECONOMIQUES ET SOCIAUX</b> .....	<b>16</b>
<b>SYSTEME INSTITUTIONNEL</b> .....	<b>17</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	<b>18</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>22</b>
<b>LES FONDEMENTS D'UNE SOCIOLOGIE HISTORIQUE DU PDG ET DU RPT</b> .....	<b>22</b>
CHAPITRE INTRODUCTIF. COMMENT ETUDIER LES PARTIS POLITIQUES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE ? .....	50
<b>PREMIÈRE PARTIE</b> .....	<b>110</b>
<b>SOCIO-GENESE DU PDG ET DU RPT : L'HISTOIRE D'UNE SURVIE INSTITUTIONNELLE, POLITIQUE ET ELECTORALE</b> .....	<b>110</b>
CHAPITRE 1. SOCIOLOGIE DE LA FONDATION PARTISANE : AUX SOURCES DU PDG ET DU RPT .....	112
CHAPITRE 2. LE PDG ET LE RPT DANS LE TOURMENT DE LA TRANSITION : DU PARTI-ÉTAT AU MULTIPARTISME A PARTI DOMINANT.....	196
<b>DEUXIÈME PARTIE</b> .....	<b>264</b>
<b>LA MACHINE POLITIQUE DU PARTI DOMINANT AU CONCRET</b> .....	<b>264</b>

CHAPITRE 3. UNE ARMATURE ORGANISATIONNELLE ASSERVIE AUX AMBITIONS DE DOMINATION ET DE CONFISCATION DU POUVOIR.....	266
CHAPITRE 4. L'ARGENT POUR DOMINER ET PERDURER. LES PRATIQUES DE FINANCEMENT POLITIQUE DANS LES SYSTEMES DE PARTIS DOMINANTS AFRICAINS : UN FOCUS SUR LE PDG AU GABON .....	334
<b>TROISIÈME PARTIE .....</b>	<b>408</b>
<b>LE PARTI DOMINANT DANS LE SYSTEME PARTISAN.....</b>	<b>408</b>
CHAPITRE 5. CARRIERE PARTISANE DANS DES REGIMES DE PARTIS DOMINANTS : LE CAS DU PDG, (AVEC QUELQUES ELEMENTS COMPARATIFS SUR LE RPT).....	410
CHAPITRE 6. LE PARTI DOMINANT DANS LE PROCESSUS ELECTORAL, REGARDS SUR LES PRESIDENTIELLES DE 2005 AU TOGO ET DE 2009 AU GABON .....	486
CHAPITRE 7. LES PARTIS POLITIQUES D'OPPOSITION : ENTRE CONCURRENTS ET ALLIES OBJECTIFS DU PARTI DOMINANT AU GABON ET AU TOGO .....	567
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE : .....</b>	<b>661</b>
<b>DOMINATION PARTISANE ET LONGEVITE AU POUVOIR EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : CE QUE NOUS ENSEIGNE LA SOCIOLOGIE HISTORIQUE DU PDG ET DU RPT .....</b>	<b>661</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>666</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>704</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>738</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>742</b>

## ***Avant-propos***

Le samedi 14 avril 2012, un peu plus de 2 500 délégués se sont massés, à Blitta dans la région Centrale, à la demande de Faure Gnassingbé. Lors de ce congrès « atypique » en raison de l'absence de l'ordre du jour et son caractère quasi informel, il a été décidé, à l'issue des travaux, de la dissolution du RPT fondé le 30 août 1969 par Etienne Eyadema. Selon certaines sources à Lomé, le RPT serait un « héritage contraignant pour le nouveau président ». Si, à ce jour, sa dissolution ne fait pas l'unanimité au sein du régime, elle s'est néanmoins imposée comme « gage de paix » et de « cohésion sociale ». Alors que les pratiques du RPT sont contestées depuis plusieurs décennies par une frange de la population, elles assurent et garantissent, parallèlement, la pérennité de l'élite au pouvoir. Et celle-ci n'est pas prête à renoncer aux privilèges inhérents à son statut. Dans ces conditions, renoncer définitivement au RPT comme « culture politique » ne serait-ce pas courir le risque de perdre le pouvoir ?

La volonté de moderniser le Togo et, dans une certaine mesure, le démocratiser, ne laisse pas insensible la classe dirigeante d'alors qui dit vouloir « tourner la page Eyadema ». La solution à cette « énigme » a été la création-fusion du parti UNIR (Union pour la République). L'annonce a été faite le vendredi 19 avril 2012. L'usage de « création-fusion » n'est pas anodin. Faure Gnassingbé privilégie, en effet, l'entre-deux. La création-fusion signifie que tous les membres du RPT deviennent automatiquement ceux d'UNIR, sans transition ni campagne de (ré) adhésion qui aurait eu le mérite de crédibiliser ce projet. Parallèlement, les citoyens hostiles, jusqu'ici au RPT, peuvent, désormais, faire leur entrée. Dans le premier cas, UNIR hérite des réseaux de clientèles du RPT ainsi que ses installations. Et, dans le second, il recrute de nouveaux adhérents, parmi les opposants notamment. C'est ainsi que certains partis d'opposition ont été phagocytés avec l'apparition d'UNIR. Mais qu'en est-il, en réalité ?

À l'épreuve des faits, UNIR n'est pas parvenu, du moins jusqu'alors, à liquider, définitivement, l'idéologie du RPT. Celle-ci demeure très prégnante dans le pays. Durant mon séjour de recherche et d'enquête sur le terrain, les structures de ce parti étaient presque totalement introuvables alors même qu'il est au pouvoir.

Dans l’imaginaire de nombreux Togolais, le RPT n’a jamais réellement disparu. Parce qu’il fait partie du patrimoine national pour les uns, ou à l’origine des maux qui minent le pays pour les autres, le RPT demeure omniprésent sans être réellement visible. D’où le terme « RPT-UNIR » souvent mobilisé pour désigner le parti UNIR. Depuis sa création en 2012, ce n’est qu’en octobre 2017 que ce parti a tenu son premier congrès. Pour rendre compte de ces réalités, j’ai fait le choix de n’utiliser que le terme « RPT » tout au long de cette thèse, y compris pour parler d’UNIR. Non pas par souci d’harmonisation du discours, mais plutôt pour rendre compte de cette réalité sociologique. D’autant que l’omniprésence de ce nom dans le discours ainsi que la prééminence de ses « habitus » dans la société alors que sa dissolution a été actée le 19 avril 2012 conforte l’idée que ce parti est réellement dominant ...

## ***Dédicace***

Je dédie ce travail à mon fils, Erwan Miété ainsi qu'à sa maman, Clarisse Diatta. Au plus près, ils ont, tous les deux, subi les aléas de cette thèse. Mais leur présence, à mes côtés, a été une réelle source de motivation.

Je souhaite vivement que ce travail et mon parcours suscitent de nouvelles vocations doctorales au sein de la Famille Miété.

## **Remerciements**

S'engager pour une thèse de doctorat est un véritable investissement de soi. Sa réalisation est rythmée par de longs moments de solitude, de remise en cause et d'anxiété permanente quant à son issue. Tout ceci se conjugue avec des difficultés de tous genres, notamment durant ces 12 derniers mois où je n'avais plus de financement du Gabon et qu'il fallait alterner – en permanence – entre rédaction et « jobs alimentaires ». Pour y arriver, il a fallu un véritable engagement personnel, professionnel et intellectuel. Parvenu au terme de ce projet, je réalise qu'il s'agissait, en réalité, d'un travail d'équipe. Car, tout seul, je ne serai pas parvenu. Autrement dit, l'aboutissement de ce travail n'a été possible que grâce à l'affection, au soutien multiforme ainsi que les conseils dont j'ai bénéficiés tout au long de ces 5 années. S'agissant, en revanche, des insuffisances de ce travail, j'en assume l'entière responsabilité.

Je remercie très chaleureusement, et en premier lieu, Dominique Darbon pour avoir accepté de diriger cette thèse 3 années après son démarrage. S'il n'est pas aisé, pour un doctorant, de changer de directeur de thèse à 2 ans de la fin, l'inverse n'est sans doute pas plus agréable. Pour autant, ce fut une très belle expérience et une collaboration fructueuse sans lesquelles ce travail n'aurait jamais abouti. J'associe à ces remerciements Guy Rossatanga-Rignault pour l'avoir codirigé.

Ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien financier du Gabon qui, à travers son Agence nationale de bourses, a pris en charge ma scolarité en France et financé mes séjours de recherche sur le terrain. J'ai bénéficié également d'un soutien matériel de l'ED-SP2, mon École doctorale ainsi que d'une mobilité doctorale de la DREO (Direction régionale de l'Europe de l'ouest) de la Francophonie. Sciences Po Bordeaux m'a octroyé, à travers son projet FAIRE (Fonds d'aide à l'insertion et à la réussite), une aide financière à un moment particulièrement tendu.

Je remercie tout le personnel de LAM (Les Afriques dans le monde), mon laboratoire de rattachement : le personnel administratif pour l'accueil et la proximité dont bénéficient les doctorants, et les différentes équipes de recherches pour la qualité des colloques, séminaires, ateliers et journées d'études et leurs

politiques d'insertion. J'exprime toute ma gratitude à l'endroit du personnel de la bibliothèque de Sciences Po Bordeaux, en particulier pour leur indulgence à l'égard de mes retards récurrents. Je remercie très chaleureusement Valéry Alfaut pour la réalisation des cartes, et Philippe Vuillemin pour la mise forme du fichier définitif de cette thèse.

Pour le doctorant international que j'ai été durant ces 5 années, le LAM a été plus qu'un Labo : c'était ma seconde famille. En plus des chercheurs (sénior et juniors) de passage, j'ai fait la connaissance de plusieurs générations de doctorants. Et avec quelques-uns, nous avons construit de liens solides, partagé des moments inoubliables. Je pense notamment à Cyrielle Maingraud-Martinaud, Zoé Tinturier, Lucie Revilla, Regio Conrado, Sina Schlimmer et Margaux Mauclair. Je réserve une place spéciale à mon ami, Noël Mvou Kounta, avec qui j'ai cheminé ces 17 dernières années : du lycée d'État de Franceville en passant par le département d'histoire de l'Université Omar Bongo avant de nous retrouver en doctorat à l'Université de Bordeaux. Nos interminables discussions sur la sociologie partisane au Gabon m'ont été d'un apport considérable.

Je suis particulièrement redevable envers toutes celles et ceux qui ont accepté de relire les différentes versions de cette thèse. Je remercie Cyrielle Maingraud-Martinaud, Cédric Delelis, Esther Pioffet, Noël Mvou Kounta, Gislaine Sagna, Zoé Tinturier et Augustin Pioffet. Toutefois, au regard du temps qui m'était imparti avant le dépôt définitif du manuscrit, je n'ai pas pu, hélas, prendre en compte toutes les observations qu'ils m'ont faites. Je promets d'en tenir compte pour la version à éditer.

En outre, je suis également redevable envers toutes celles et ceux qui m'ont permis, au Gabon et au Togo, d'exploiter gracieusement leurs propos. Nombre d'entre eux se sont prêtés à l'exercice nonobstant les contraintes personnelles, professionnelles et partisanes dont j'avais bien conscience. Je témoigne à tous ma profonde gratitude.

Cette thèse m'a permis de découvrir le Togo, un pays que je ne connaissais que sommairement. J'y ai rencontré des personnes formidables qui ont agrémenté mon séjour. C'est l'occasion de rendre hommage à Rodolphe Koffi Agbanyo qui m'a accueilli à mon arrivée à Lomé, m'a fait découvrir la ville, et m'a été aidé



dans mes diverses démarches ; Victoire Agba m'a apporté la chaleur familiale ; Attissogbé Elom a facilité mes enquêtes auprès des personnalités politiques locales grâce à son carnet d'adresse ; Koffi Delali Obobi m'a enrichi par ses analyses passionnantes sur la vie partisane ; André Johnson et son épouse m'ont accueilli plusieurs fois dans leur domicile et m'ont fait découvrir, et apprécier l'art culinaire local. Je remercie infiniment Emmanuel Kokouvi Tengue qui m'a servi de guide durant mes différentes phases d'enquête dans l'hinterland : dans la Kara et à Sokodé notamment.

Pour terminer, je remercie solennellement tous les membres de ma famille biologique que je ne citerai pas nommément de peur d'oublier quelques-uns. J'associe à ces remerciements mes amis du Gabon : Annie Yamat, Samuel Ebozo'o, Nanou Maliélé, Olivia Koka, Ella Borobo, Alida Igouhet, Boris Zakama et Nancy Essanga.

# ***Chronologie succincte du Gabon et du Togo contemporain***

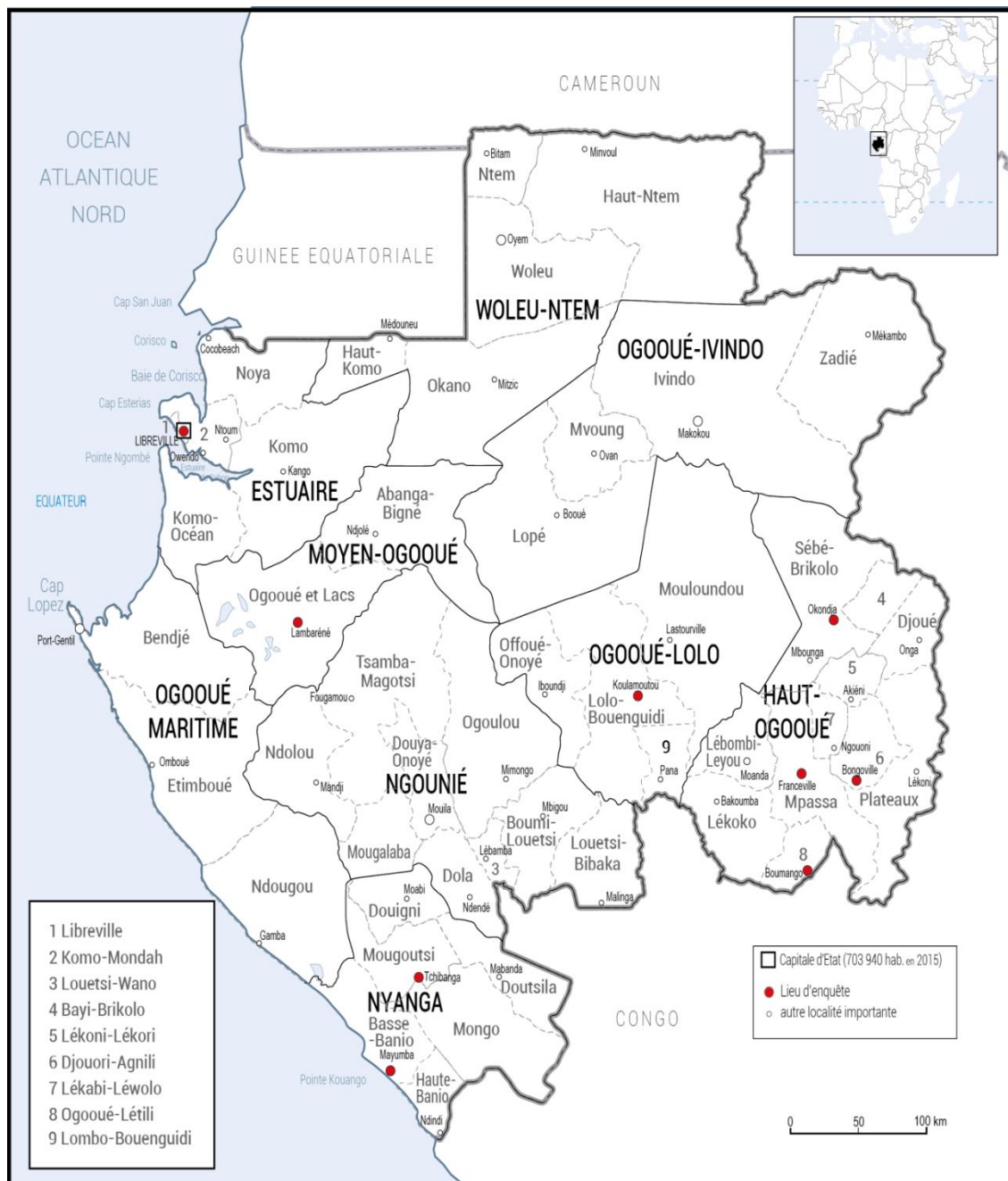
## **Gabon : aperçu historique des principaux événements politiques depuis l'indépendance**

- **17 août 1960** : Proclamation de l'indépendance du Gabon
- **13 février 1961** : Léon Mba est élu président de la République
- **21 février 1961** : Formation du premier gouvernement d'Union nationale
- **17/18 février 1964** : Putsch militaire et déportation de Léon Mba à Lambaréné. L'armée française retabli Léon Mba au pouvoir.
- **28 novembre 1967** : Décès de Léon Mba à Paris
- **2 décembre 1967** : Albert-Bernard Bongo accède au poste de président de la République par le jeu constitutionnel.
- **12 mars 1968** : Annonce de la création du Parti démocratique gabonais
- **10 juin 1975** : Le Gabon intègre l'Organisation des pays exportateurs de pétrole
- **23 mars/16 avril 1990** : Organisation de la conférence nationale
- **22 mai 1990** : Réinstauration du multipartisme
- **16/18 septembre 1990** : Premières élections multipartites post-transition
- **11 mars 1994** : Création du Sénat
- **18 avril 1997** : Révision constitutionnelle envisageant la modification du mandat présidentiel de 5 à 7 ans, et création du poste de Vice-président de la République
- **8 juin 2009** : Disparition d'Omar Bongo Ondimba à Barcelone
- **10 juin 2009** : Prestation de serment de Rose Francine Rogombe comme président de la République gabonaise par intérim
- **30 août 2009** : Election d'Ali Bongo et émeutes à Libreville ET Port-Gentil
- **16 octobre 2009** : Ali Bongo est investi au poste de président de République
- **24 octobre 2018** : Ali Bongo est victime d'un Accident vasculaire cérébral en Arabie Saoudite

## **Aperçu historique des principaux événements politiques au Togo depuis l'indépendance**

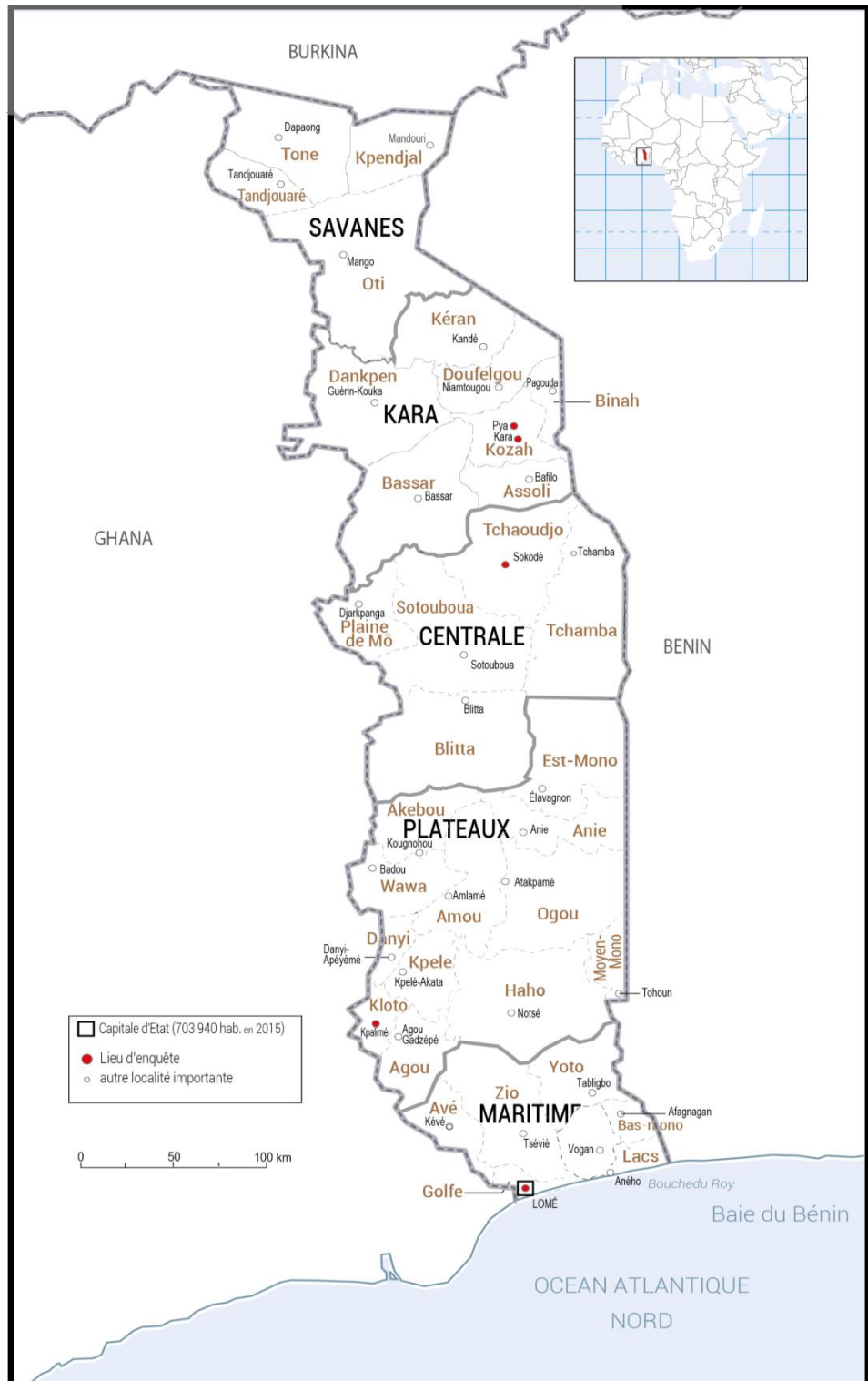
- **27 avril 1960** : Indépendance de la République togolaise
- **9 avril 1961** : Sylvanus Olympio est élu président de la République
- **13 janvier 1963** : L'Afrique enregistre son premier coup d'État post-indépendant : Sylvanus Olympio est assassiné par des putschistes
- **13 janvier 1967** : Prise du pouvoir par l'armée
- **15 avril 1967** : Début de « l'ère Eyadema » : il devient officiellement président de la République, chef du gouvernement et ministre de la défense.
- **30 août 1969** : Création du Rassemblement du peuple togolais
- **24 janvier 1974** : L'accident de Sarakawa
- **12 avril 1991** : Réhabilitation des partis politiques et des élections compétitives
- **8 juillet/28 août 1991** : Tenue de la conférence nationale souveraine
- **25 janvier 1993** : Emeutes et bavures policières. L'Union européenne suspend sa coopération avec le Togo mais sans effet sur le régime.
- **8 février 2002** : Refonte constitutionnelle. Levée des verrous constitutionnels limitant le mandat présidentiel à deux.
- **5 février 2005** : Disparition d'Etienne Eyadema
- **24 avril 2005** : Election de Faure Gnassingbé et émeutes à Lomé.
- **11 mai 2006** : Signature du protocole d'accord tripartite du dialogue social
- **20 août 2006** : Signature de l'Accord politique global
- **26 mai 2010** : Accord RPT/UFC en vue du partage du pouvoir
- **10 octobre 2010** : Création de l'Alliance nationale pour le changement suite à une scission du l'UFC (Union des forces pour le changement)
- **14 avril 2012** : Dissolution du RPT
- **19 avril 2012** : Création du parti UNIR (Union pour la République)

# Carte administrative du Gabon



Conception : Just Miété Likibi. Réalisation : Valéry Alfaut, Sciences Po Bordeaux, 2020

# Carte administrative du Togo



Conception : Just Mietté Likibi. Réalisation : Valéry Alfaut, Sciences Po Bordeaux

## **Repères économiques et sociaux**

Tableau 1 : Repères économique et sociaux du Gabon et du Togo

Spécificités	République du Togo	République du Gabon
Gentilé	Togolaise, Togolais	Gabonaise, Gabonais
Langue officielle	Français	Français
Superficie	56 600 Km <sup>2</sup>	267 667 Km <sup>2</sup>
Monnaie	Franc CFA (XOF)	Franc CFA (XOF)
Budget de l'État	1466,2 Mds de FCFA	3330,77 Mds de FCFA
Dette publique	2276,6 Mds de FCFA	5346 ?6 Mds de FCFA
Population nationale	7 352 781 Hbts en 2018	1 995 659 Hbts en 2018
Croissance démographique	2,4% par an	1,96% par an
Densité	129,9 Hbt/Km <sup>2</sup>	7,4 Hbt/Km <sup>2</sup>
Indice de fécondité (ISF)	4,38 enfants/femme en 2017 contre 6,18 en 1990	3,91 enfants/femme en 2014 contre 5,44 en 1990
Migrations internes	25%	58%
Migrations internationales	4% de la population	20% de la population
Espérance de vie	60,8 ans en 2018	66, 2 ans en 2018
Salaire d'un Maître assistant	Non déterminé	1,3 millions de FCFA
Taux d'accès à Internet	12% en 2017	62% en 2017
Taux de prévalence du VIH	2,5% en 2014	4,1% en 2012
Part des secteurs d'activités dans le PIB en 2013	Secteur agricole : 24,4% ; Commerce, activités portuaire, banques : 43,9% ; Industrie, phosphate et boisson : 15,6%	Activités agricole : 3,3% Mines et pétrole : 46% ; Finance, immobilier, services entreprises : 13%

## **Système institutionnel**

	Togo	Gabon
Nature	État unitaire, démocratique et laïc	État unitaire, démocratique et laïc
Fête nationale	27 avril (Indépendance 1960)	17 août (Indépendance 1960)
Chef de l'État	Faure Gnassingbé	Ali Bongo
Mode de scrutin en vigueur depuis 2020	<p>Scrutin présidentiel à 2 tours</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quinquennat au suffrage universel direct. Rééligible une seule fois.</li> </ul> <p>Scrutin législatif à 2 tours</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élu aux suffrages universel pour un mandat de 6 ans, renouvelable 2 fois.</li> </ul>	<p>Scrutin présidentiel à 2 tours</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Septennat au suffrage universel direct. Rééligible</li> </ul> <p>Scrutin législatif à 2 tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quinquennat renouvelable autant de fois.</li> </ul> <p>Scrutin sénatorial</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élus par les conseillers municipaux et départementaux pour 6 ans. Rééligible.</li> </ul>
Découpage territorial et administratif	Le Togo compte 5 régions, 39 préfectures, 117 communes, 391 cantons, 3644 villages et 12 155 hameaux	Le Gabon est actuellement subdivisé en 9 provinces, 48 départements, 52 communes, 26 districts, 164 cantons, 969 regroupements de villages et 2 743 villages.
Pouvoir législatif	<p>Parlement monocaméral</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assemblée nationale composée de 91 députés, présidée par Yawa Djigbodi Tsegan</li> </ul>	<p>Parlement bicaméral</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assemblée nationale composée de 143 députés, présidée par Faustin Boukoubi</li> <li>- Sénat composé de 52 sénateurs présidé par Lucie Milebou-Aubusson</li> </ul>
Découpage électoral	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région de la Savane : 12 députés/828 224 Hbts</li> <li>- Région de la Kara : 17 députés/769 940 Hbts</li> <li>- Région Centrale : 12 députés/617 871 Hbts</li> <li>- Région des Plateaux : 25 députés/1 375 165 Hbts</li> <li>- Région Maritime : 25 députés/2 599 955 Hbts</li> </ul>	<p>Estuaire : 26 députés/8 sénateurs/828 224 Hbts</p> <p>Haut Ogooué : 23 députés/11 sénateurs/250 799 Hbts</p> <p>Moyen Ogooué : 10 députés/2 sénateurs/69 287 Hbts</p> <p>Ngounié : 18 députés/9 sénateurs/100 838 Hbts</p> <p>Nyanga : 11 députés/6 sénateurs/52 854 Hbts</p> <p>Ogooué Ivindo : 12 députés/4 sénateurs/63 293 Hbts</p> <p>Ogooué Lolo : 12 députés/4 sénateurs/65 771 Hbts</p> <p>Ogooué Maritime : 13 députés/3 députés/157 562 Hbts</p> <p>Woleu Ntem : 18 députés/5 sénateurs/154 986 Hbts</p>

## Sigles et acronymes

ACL	Accord cadre de Lomé
ADERE	Alliance démocratique et républicaine
ADDI	Alliance des démocrates pour le développement intégral
AEF	Afrique équatoriale française
AFP	Afrique France presse
AGEG	Association générale des étudiants gabonais
AJEV	Association des jeunes volontaires
AMO	André Mba Obame
ANC	Congrès national africain
ANC	Alliance nationale pour le changement
ANGB	Agence nationale des bourses du Gabon
APG	Accords politique global
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
BDG	Bloc démocratique gabonais
C 14	Coalition de 14 partis de l'opposition
CAP 2015	Combat pour l'alternance politique en 2015
CAPAL	Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville
CAR	Comité d'action pour le renouveau
CARC	Collectif arc-en-ciel
CCM	Chama Cha Mapin
CDJ	Congrès pour la démocratie et la justice
CDPA	Convention démocratique des peuples africains
CEP	Centre d'études politique
CFA	Colonies françaises africaines
CFCO	Chemin de fer Congo Océan
CENAP	Commission électorale nationale autonome et permanente
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CGE	Centre gabonais des élections
CIP	Centre informatique du parti
CN	Conférence nationale
CNCCFP	Commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques
CNDD-FDD	Le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie
CNS	Conférence nationale souveraine
CLE	Cercle des leaders émergents
CLR	Cercle des libéraux réformateurs
CMG	Comité mixte gabonais
CMI	Comité militaire insurrectionnel
COD	Coordination de l'opposition démocratique
CSPD	Commission spéciale pour la démocratie
CPD	Commission permanente de la discipline
CPP	Convergence patriotique panafricaine
CPRT	Commission permanente de révision des textes
CNR	Coalition pour la nouvelle République
CST	Collectif sauvons le Togo
CUSPOD	Centre universitaire de science politique et de développement



CUT	Comité de l'unité togolaise
DGR	Direction général de la recherche
DCP	Distingué camarade président
DREO	Direction régionale Europe de l'Ouest
ECP	École des cadres du parti
FAIRE	Fonds d'aide à l'insertion et à la réussite
FAR	Front des associations pour le renouveau
FAT	Forces armées togolaises
FEANF	Fédération des étudiants d'Afrique noire en France
FESYGA	Fédération syndicale gabonaise
FDR	Forces démocratique pour la République
FFL	Forces françaises libres
FLN	Front de libération nationale
FMI	Fonds monétaire international
FP	Front patriotique
FOD	Front de l'opposition démocratique
FPI	Front populaire ivoirien
FRELIMO	Front de libération nationale
GA	Gabon avenir
GEC	Groupe d'études communistes
GEMDEV	Groupement d'intérêt scientifique pour l'étude de la mondialisation et le développement
HAAC	Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication
JRPT	Jeunesse du Rassemblement du peuple togolais
JUVENTO	Justice, unité, vigilance, éducation, nationalisme, ténacité et optimisme
LAM	Les Afriques dans le monde
LD	Les Démocrates
LTDH	Ligue togolaise des droits de l'Homme
MBP	Membre du bureau politique
MCC	Membre du comité central
MCD	Mouvement citoyen pour la démocratie et le développement
MCN	Membre du conseil national
MGAP	Mouvement gabonais d'action populaire
MOGABO	Mouvement gabonais des amis d'Ali Bongo Ondimba
MJU	Mouvement des jeunes d'Unir
MMD	Mouvement pour la démocratie multipartite
MORENA	Mouvement de redressement national
MPDR	Mouvement patriotique et démocratique pour la refondation de la République
MPDD	Mouvement patriotique pour le développement et la démocratie
MRSE	Majorité républicaine et sociale pour l'émergence
NET	Nouvel engagement togolais
NDPD	Nouvelle dynamique populaire démocratique
OBUTS	Organisation pour bâtir le Togo dans l'unité et la solidarité
OCDE	Organisation de la coopération du développement économique
ONG	Organisation non gouvernementale
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OTTD	Organisation des travailleurs togolais pour la démocratie
PADET	Parti démocratique des travailleurs des villes et des campagnes

PCC	Parti communiste chinois
PCF	Parti communiste français
PDA	Parti démocratique africain
PDC	Parti démocrate-chrétien
PDG	Parti démocratique gabonais
PDR	Parti pour la démocratie et le renouveau
PDT	Parti des Togolais
PDU	Parti des démocrates pour l'unité
PGCI	Parti gabonais du centre indépendant
PLQ	Parti libéral du Québec
PNP	Parti national panafricain
PPRD	Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie
PRA	Parti de regroupement africain
PRD	Parti de la révolution démocratique
PRR	Parti pour le renouveau et la rédemption
PSD	Parti social démocrate
PSR	Pacte socialiste pour le renouveau
PTP	Parti togolais du progrès
PUNGA	Parti d'union nationale gabonaise
PUT	Parti de l'unité togolaise
PUP	Parti de l'unité du peuple
RDA	Rassemblement démocratique africain
RDC	République démocratique du Congo
RNB	Rassemblement national des bucherons
RPD	Rassemblement pour la démocratie
RPM	Rassemblement pour le Mali
RPT	Rassemblement du peuple togolais
RQDA	Rpackage for Qualitative Data Analysis
RSDG	Rassemblement social démocrate gabonais
SIAEB	Société industrielle d'agriculture et d'élevage de Boumango
SMIG	Salaire minimum inter garanti
SOBRAGA	Société des brasseries du Gabon
SWAPO	Organisation du peuple du sud-ouest africain
TGV	Jeunes Malgaches prêts
UCPN	Union des chefs et des populations du nord
UDIS	Union pour la démocratie et l'intégration sociale
UDSG	Union démocrate et sociale gabonaise
UDPS	Union pour la démocratie et le progrès social
UDS	Union pour la démocratie et la solidarité
UFC	Union des forces pour le changement
UFD	Union des femmes démocrates
UFPDG	Union des femmes du Parti démocratique gabonais
UGB	Union gabonaise de banques
UJPDG	Union des jeunes du Parti démocratique gabonais
UL	Université de Lomé
UNEET	Union nationale des élèves et étudiants du Togo
UNFT	Union nationale des femmes du Togo
UNG	Université nationale du Gabon
UNIR	Union pour la République

UOB	Université Omar Bongo
UPG	Union du peuple gabonais
URES	Unité de recherche en sciences sociales
URSS	Union des Républiques socialistes et soviétiques
UTR	Union togolaise et réconciliation
UTD	Union togolaise pour la démocratie

# ***INTRODUCTION GÉNÉRALE***

***Les fondements d'une sociologie historique  
du PDG et du RPT***

La domination partisane et la longévité au pouvoir du PDG (Parti démocratique gabonais) dans un contexte de trois décennies d'expérience multipartite constituent une préoccupation majeure aussi bien pour les analystes travaillant sur le Gabon que pour une frange de la population appartenant à l'opposition ou tout simplement déçue par les résultats du PDG. Celui-ci est au pouvoir depuis sa création le 12 mars 1968. Il convient d'adjoindre les gouvernants de la France qui, malgré les soupçons de connivences jamais démentis, appellent souvent le pouvoir gabonais à plus de transparences dans la gouvernance, à plus de démocratie, etc. Cependant, après avoir exploré toutes les voies légales pour d'accéder au pouvoir, mis en péril leur vie sociale et professionnelle et, dans certains cas, compromis l'avenir de leur progéniture, nombre de leaders de l'opposition, y compris les plus radicaux, sont contraints – devant leur incapacité de réussir face au PDG – de « renoncer à leurs convictions » pourtant légitimes et de regagner, par raison ou opportunisme, les rangs du parti dominant. Les conséquences de ces transhumances<sup>1</sup>, expression gabonaise du *trasformismo*, sont dévastatrices pour les citoyens. Ces derniers aspirent, pour l'essentiel, à une réelle alternance au pouvoir<sup>2</sup>. Dès lors, faute de leaders crédibles, téméraires, animés de convictions fortes, mais aussi de régulations institutionnelles protégeant les candidats susceptibles de se présenter, les citoyens se découragent : « On va encore faire comment ». Cette expression, omniprésente dans le discours populaire au Gabon, illustre parfaitement l'impuissance et le malaise des Gabonais face au PDG.

Cette thèse a été motivée par ma volonté de comprendre les ressorts de la prédominance de ce parti politique. La comparaison avec le RPT s'est imposée en vue d'approfondir le regard. Une comparaison asymétrique devenant un enjeu théorique important.

---

<sup>1</sup> Encore appelé « papillonnage », « nomadisme politique », la transhumance est le fait de changer d'allégeance partisane en cours de mandat parlementaire. Cette définition s'avère, en revanche, très restrictive d'autant qu'elle résume cette pratique aux seuls parlementaires alors qu'il s'agit d'une pratique très vaste. Les détails au chapitre 7

<sup>2</sup> Raymond Ndong Sima, *Gabon. L'alternance manquée en 2016*, Paris, Pierre-Guillaume de Roux, 2019, 192 p. ; Alice Aterianus-Owanga, Mathilde Debain, *Demain, un jour nouveau ? Un renversement électoral confisqué au Gabon*, *Politique africaine*, n° 4/2016, p. 157-179 ; Wilson André Ndombet, (Dir.), *Processus électoraux et immobilisme politique au Gabon (1990-2009)*, Paris, L'Harmattan, 2015, 249 p. ; Tim Auracher, *Le Gabon, une démocratie bloquée ? Reculs et avancées d'une décennie de lutte*, Paris, L'Harmattan, 2001, 133 p.

## Justification théorique d'une comparaison « asymétrique » du PDG au Gabon et du RPT au Togo

Concevez-vous qu'il soit possible de traiter des partis politiques autrement que de manière comparative ? Pour Daniel-Louis Seiler, l'un des grands spécialistes français des partis et de la politique comparée, la réponse est claire : il est effectivement possible de parler d'un parti politique au singulier. C'est-à-dire de faire sa sociogenèse, de décrire par le menu les rouages de son organisation ; s'imprégner de sa culture en partageant la vie d'une ou plusieurs de ses sections, etc. Néanmoins, on ne peut évoquer les partis que par la médiation d'un concept, fruit d'une généralisation, et partant, établie par le recours à la méthode comparative<sup>3</sup>. En d'autres termes, « il est impossible de construire un savoir raisonné sans comparaison. [...] Sans comparaison, aucune généralisation n'est possible »<sup>4</sup>. Dominique Darbon va plus loin : la comparaison permet de « s'inscrire dans une démarche scientifique d'intensification des savoirs par leur accumulation/validation »<sup>5</sup>. C'est l'une des critiques qu'il porte à l'endroit des travaux s'inscrivant dans une démarche en termes de rupture de la production disciplinaire ou portant plus spécifiquement sur l'objet étudié. Dans ces conditions, il est effectivement impossible d'envisager la montée en généralité : celle-ci requiert « un changement de focale »<sup>6</sup> qui n'est possible que par comparaison ou par association. Or, la question au cœur de cette thèse n'est pas propre au cas du Gabon. En effet, depuis les indépendances africaines, la scène politique de nombreux États sur le continent est rythmée, régulée ou dominée par un parti politique ultra dominant<sup>7</sup>. C'est le cas au Togo où, depuis sa création le 30 août 1969 à Kpalimé dans la région

---

<sup>3</sup> Daniel Louis Seiler, *La méthode comparative en science politique*, Paris, Armand Colin, 2004.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 27

<sup>5</sup> Dominique Darbon, Pour une socio-anthropologie de l'administration en Afrique II. Retour méthodologique à propos d'un article de Jean Pierre Olivier de Sardan, *Politique africaine*, n° 96/2004, p. 166

<sup>6</sup> *Ibidem*

<sup>7</sup> Ian Cooper, Dominant Party Cohesion in Comparative Perspective : Evidence from South Africa and Namibia, *Democratization*, n° 1/2017, p. 1-19 ; Renske Doorensple, Lia Nijzink, (Eds.), *One-Party Dominance in African Democracies. A Framework for Analysis*, London, Lynne Rienner Publisher, 2013, 257 p. ; Matthias Basedau, A Preliminary Inquiry into the Causes of One-party Dominance of the Formerly Dominant Parties in Africa, *Party Politics*, n° 3/2006, p. 317-340 ; Matthijs Bogaards, Counting Parties and Identifying Dominant Party Systems in Africa, *European Journal of Political Research*, n° 2/2004, p. 173-197 ; Matthijs Bogaards, Dominant Party Systems and Electoral Volatility in Africa. A Comment on Mozaffar and Scarritt, *Party Politics*, n° 1/2008 ; Hermann Giliomé Charles Simkins, The Dominant Party Regimes of South Africa, Mexico, Taiwan and Malaysia : A Comparative Assessment, Hermann Gilomé, Charles Simkins (Eds.), *The Awkward Embrace One-Party Domination and Democracy*, Amsterdam, Harwood Academic Publishers, 1999, p. 1-45.

méridionale, le RPT demeure au pouvoir après avoir été un parti-État deux décennies durant. En Zambie et au Malawi, en revanche, ce sont les anciens partis de l'opposition qui ont réussi à accéder au pouvoir et à se maintenir lors des élections subséquentes<sup>8</sup>. En Afrique du Sud<sup>9</sup>, en Namibie<sup>10</sup> et au Mozambique<sup>11</sup>, l'ANC (Congrès national africain), la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-ouest africain) et le FRELIMO (Front de libération nationale), leaders des luttes de libéralisation, se sont respectivement érigés en partis dominants des régimes politiques démocratiques. Cependant, alors qu'ils ont en partage une longévité exceptionnelle au pouvoir, ces partis n'évoluent pas dans le même contexte historique que le PDG à la différence du RPT. La comparaison ne peut se fonder sur une approche « chien, chat » pour reprendre Sartori. Elle suppose des formes de régulation que le contexte de deux petits États francophones d'Afrique à forte présence française garantit.

Le problème est que l'approche comparative a plusieurs finalités. Comme le rappelle avec justesse Daniel-Louis Seiler, « le comparatiste recherche les similitudes s'il est universaliste, les différences s'il est relativiste, les invariants à travers les différences s'il souscrit au paradigme de l'esprit humain »<sup>12</sup>. Pour Emile Durkheim, l'objectif principal ou fondamental de la comparaison en sociologie est la recherche des causes<sup>13</sup>. Parce qu'elle établit, très clairement, les liens entre objets ainsi que les covariances, la comparaison permet d'identifier les ressemblances et les différences à partir des fondements des cas étudiés. Autrement dit, à partir des facteurs à l'origine des objets étudiés. Cet objectif peut être obtenu en comparant soit les variables, soit les cas. La mise en œuvre effective de cette approche fondée sur les variables nécessite, par contre, une méthodologie spécifique et solide : le respect d'une grammaire stricte, la recherche des covariances, la mesure des

---

<sup>8</sup> Julius Inonbere, *The crisis of Democratic Consolidation in Zambia*, *Civilisations*, 1996, p. 83-109

<sup>9</sup> Marianne Sévérin, *Les réseaux ANC (1910-2004) : une histoire politique de la constitution du leadership de la nouvelle Afrique du Sud*, thèse de doctorat de science politique, Dir., Dominique Darbon, Université de Bordeaux 4, 2006, 1086 p.

<sup>10</sup> Ingolf Diener, Olivier Graefe, (Dir.), *La Namibie contemporaine. Les premiers jalons d'une société post-apartheid*, Paris, Karthala-IFRA, 1999, p. 25-27 ; Bamidele Adesegun Ojo, *L'organisation du peuple du Sud-ouest africain (SWAPO) et l'indépendance de la Namibie : une étude d'un mouvement de libéralisation nationale*, thèse de doctorat Études africaines, Dir., Jean François Médard, Université Bordeaux 1, 1991, 672 p.

<sup>11</sup> Maria de Lurdes Manguenzeze, *A l'ombre du parti-État : démocratie et responsabilité en contexte de paternalisme autoritaire*, thèse de doctorat de science politique, Dir., Michel Cahen, Sciences Po Bordeaux, 2018

<sup>12</sup> Daniel Louis Seiler, *op. cit.*, 2004, p. 50

variables, la collecte des données, etc. L'idée mise en avant est l'administration de la preuve qui requiert la comparaison.

Pour Bertrand Badie, l'analyse comparative n'ambitionne pas de s'imposer comme une sous-discipline mais plutôt comme « une manière d'être en science politique »<sup>14</sup>, notamment au regard à ses nombreux attributs<sup>15</sup>. Selon cet auteur, la comparaison cherche avant tout « à appréhender les systèmes politiques comme des objets de connaissances dotés de propriétés semblables »<sup>16</sup>. C'est cette approche qui est couramment utilisée en sciences sociales. Dès lors, faire une étude comparative consiste, comme le note Marc Bloch, « à rechercher afin d'expliquer, les ressemblances et les dissemblances qu'offrent des séries de nature analogue empruntées à des milieux sociaux différents »<sup>17</sup>. Cela signifie qu'avant toute comparaison, il faut absolument s'assurer que les objets à comparer sont effectivement comparables. Ce, pour ne pas confronter des « chats » et des « chiens », selon la métaphore qu'a utilisée Giovanni Sartori pour critiquer les recherches ne comparant pas les mêmes objets<sup>18</sup>. Toutefois, l'usage de la méthode comparative dans les activités de l'esprit est quasi indispensable, y compris pour l'analyse des cas très différents. Ce mérite revient, de notre point de vue, à Dominique Darbon qui l'a suffisamment montré dans ses travaux sur les administrations publiques et les organisations bureaucratiques. C'est le cas dans une étude qu'il a consacré aux systèmes africains et européens dont la logique et la cohérence apparentes ne font que masquer la complexité et « le caractère paradoxal »<sup>19</sup>. Dans ce cas précis, la perspective comparative a consisté à prendre en compte en plus des structures, les

---

<sup>13</sup> Emile Durkheim cité par Daniel Louis Seiler, *Ibidem*.

<sup>14</sup> Bertrand Badie cité par Patrice Moundounga Mouity, *Initiation à la politique comparée*, Libreville, Raponda-Walker, 2014, p. 21

<sup>15</sup> Pour Badie, le recours à la comparaison vise au moins quatre objectifs. Tout d'abord, la comparaison permet de « connaître et se connaître », d'autant qu'à travers l'autre, on peut mieux cerner ce qui fait notre propre identité et cesser d'assimiler autrui aux stéréotypes que le sens commun lui attribue. Comparer permet également de « comprendre/interpréter » les phénomènes étudiés. Cette approche permet ensuite de « relativiser » les théories universalistes qui n'ont pas leur place en science politique. Et enfin, le recours à la comparaison permet de « se libérer », notamment des pesanteurs de l'ethnocentrisme ainsi que des théories toute faite afin de traiter les objets comme ils sont et non comme ils devraient être.

<sup>16</sup> Bertrand Badie, *Culture et politique*, Paris, Economica, 1986, p. 5

<sup>17</sup> Marc Bloch cité par Daniel Louis Seiler, *La méthode comparative en science politique*, *op. cit.*, p. 27

<sup>18</sup> Giovanni Sartori, Bien comparer, mal comparer, *Revue internationale de politique comparée*, n° 1/1994, p. 19-36

<sup>19</sup> Dominique Darbon, Comparer les administrations publiques du Nord et du Sud : orientations méthodologiques à partir des administrations des Afriques, Céline Thiriot, (Dir.), *Comparer en politique*, Paris, Karthala, 2004 ; Dominique Darbon, *Le paradoxe administratif : perspective*



sens que prennent les activités bureaucratiques dans chaque société étudiée. En d'autres termes, à rebours d'une approche comparative fondée sur un modèle hypothétique, Darbon a opté pour une comparaison dont les bases s'établissent en fonction de la signification et des représentations propres que prend chacune des interventions de l'administration.

Ainsi, au regard des erreurs de méthodes sur l'analyse comparative des partis, notamment le « conceptual stretching » (élasticité conceptuelle) et le « degreism » (gradualisme obsessionnel), Sartori argue que « comparer est à la fois assimiler et différencier par rapport à un critère. Si deux entités sont semblables en tout point, si toutes leurs caractéristiques s'accordent, alors elles constituent la même entité. Si, d'autre part, deux entités diffèrent à tous les niveaux, alors leur comparaison n'a aucun sens »<sup>20</sup>. Au regard de ce qui précède, le PDG et le RPT sont effectivement comparables. À l'inverse des trois partis dominants susmentionnés (ANC, SWAPO, et FRELIMO), la proximité du RPT avec le PDG est particulièrement surprenante. D'abord, en ce qui concerne leur sociogenèse : les deux partis ont vu le jour presque simultanément : le PDG le 12 mars 1968, et le RPT le 30 août 1969 ; ils se sont érigés en partis-États après avoir interdit tous les partis préexistants. Ensuite leur ténacité face à l'adversité : alors que certains de leurs homologues à l'instar du PCT (Parti congolais du travail) au Congo Brazzaville<sup>21</sup> et du PRPB (Parti de la révolution populaire du Bénin) se sont effondrés sous l'effet conjugué des facteurs endogènes et exogènes des processus de démocratisation de la fin des années 1980 début 1990, le PDG et le RPT sont parvenus, non sans difficultés, à se maintenir au pouvoir à l'issue des scrutins contestés de part et d'autre par l'opposition. Enfin, les deux partis sont appropriés ou contrôlés par des familles au sens large du terme. Lorsque Bongo et Eyadema à l'origine de ces partis meurent, ce sont leurs fils aînés qui leur succèdent aussi bien à la tête du parti que de l'État. Les partis ayant une telle proximité dans leurs parcours sont extrêmement rares. En plus de ces raisons, d'autres, plus subjectives seront évoquées dans le chapitre introductif (voir pp. 50-108)

---

*comparative autour de cas africains*, thèse de doctorat de science politique, Dir., Jean François Médard, Université de Bordeaux 1, 1991.

<sup>20</sup> Giovanni Sartori, *op. cit.*, 1994, p. 22

<sup>21</sup> Il n'est revenu au pouvoir qu'à l'issue d'un coup d'État militaire fomenté par Denis Sassou Nguesso son leader, en 1997.

Au-delà de ces similarités évidentes, les deux partis se distinguent fondamentalement pour au moins une raison principale. Au Gabon, la primauté du PDG repose sur un appareil partisan qui, non seulement est solidement implanté grâce à une stratégie de fonctionnarisation des postes, mais détient également la réalité du pouvoir au sein du régime. Au Togo, en revanche, le RPT ne dispose pas d'organes dynamiques et pérennes, et les décisions les plus importantes au sein du régime sont dévolues à la famille au pouvoir ainsi qu'à une oligarchie à la tête de l'Armée qui détient la réalité du pouvoir au point de relayer le parti au second rang. Cela ne signifie pas pour autant que le RPT n'est qu'un « instrument de légitimation du pouvoir militaire », thèse défendue par quelques analystes locaux<sup>22</sup>. Malgré son rôle prépondérant dans les différentes phases charnières de l'histoire politique nationale, les FAT (Forces armées togolaises) sont davantage le garant du RPT en cas de difficultés majeures au sommet de l'État. Cependant, elles n'interviennent « jamais » dans le menu et les rouages organisationnels du parti. Au regard de Bertrand Badie et Daniel-Louis Seiler ci-dessus, faire une étude comparative suppose de recourir à un même protocole d'enquête afin de collecter des matériaux similaires. Pourtant, comme l'a montré Marie Hélène Sa Vilas Boas, « cette démarche n'est pas toujours heuristique, selon les objets étudiés, et ne garantit pas nécessairement l'obtention de données comparables »<sup>23</sup>, comme c'est le cas ici. En effet, pour des raisons que nous évoquerons dans le chapitre introductif, nos enquêtes au Togo n'ont pas permis de disposer de données proportionnelles à celles recueillies au Gabon, pays sur lequel porte officiellement nos recherches depuis février 2012. Dès lors, comment écrire la comparaison lorsque les informations collectées sont asymétriques ?

La comparaison asymétrique de notre étude, fruit d'une enquête asymétrique et non pas infructueuse<sup>24</sup>, ne doit pas être vue comme un obstacle à la comparaison. Car si l'enquête ethnographique au Gabon a permis effectivement

---

<sup>22</sup> Cette idée est présente dans l'essentiel des travaux de Comi Toulabor, Tété-Adjalogo et Fulbert Atisso parmi d'autres auteurs.

<sup>23</sup> Marie Hélène Sa Vilas Boas, Écrire la comparaison lorsque les données sont asymétriques. Une analyse de l'engagement dans les dispositifs participatifs brésiliens, *Revue internationale de politique comparée*, n° 1/2012, p. 61-74

<sup>24</sup> Les deux termes ne sont pas synonymes. Le premier suppose que les données recueillies ne sont pas équitables en termes de quantité alors que le second suppose que l'enquête n'a rien donné. Ce qui n'est pas le cas. D'autant que, en raison de l'inactivité du RPT, nous avons réorienté nos enquêtes sur les partis de l'opposition pour comprendre les raisons de leurs luttes infructueuses face au pouvoir. Voir chapitre 7.

d'observer le fonctionnement concret du PDG sur une période assez longue, cette approche s'est avérée impossible au Togo. Pourtant, cet obstacle a éclairé les processus différenciés d'institutionnalisation des deux partis dominants. Car, à la différence du PDG, c'est uniquement à la veille des consultations électorales que le RPT se déploie sur le terrain alors même que sa présence dans les imaginaires collectives est toute aussi prégnante qu'au Gabon où le PDG est visible en toute saison. Or, la théorie générale sur les partis d'Afrique subsaharienne présente souvent les partis au pouvoir comme ceux disposant d'organes dynamiques et pérennes<sup>25</sup> à l'inverse des partis de l'opposition<sup>26</sup>. Le Togo infirme cette hypothèse. Dans ce pays, ce statut devrait être attribué à l'ANC (Alliance nationale pour le changement), le principal parti de l'opposition, et à l'UFC (Union des forces de l'opposition) avant son alliance avec le RPT. Ainsi, en raison de l'asymétrie des données recueillies au Gabon et au Togo, l'accent sera mis sur le PDG qui constitue d'ailleurs le cœur de cette thèse. Le RPT permet, dans certains cas, de contrôler (vérifier ou infirmer) les hypothèses formulées sur le PDG et de se lancer ponctuellement en s'appuyant sur la littérature générale sur des « montées en généralité ». Tel est, en définitive, le sens de notre démarche comparative.

Comme déjà dit, l'objectif principal de cette thèse est de comprendre les facteurs à l'origine de la pérennité du PDG et du RPT au pouvoir. Pour rendre compte de cette prééminence, deux notions centrales ont été mobilisées : « parti dominant » d'une part, et « longévité au pouvoir » d'autre part. Il plait de signaler que notre objectif n'est pas de proposer une recension exhaustive de la littérature sur ces concepts. Il s'agit simplement de donner un aperçu ainsi que le sens que ces notions recouvrent dans cette étude. La domination partisane doit être comprise comme un construit incessant et non pas comme un acquis.

### **Le PDG et le RPT, deux partis dominants ?**

Au cœur de cette étude se trouve le concept de « parti dominant » qu'il faut définir et contextualiser. Apparue pour la première fois dans un article intitulé *La*

---

<sup>25</sup> Thierry Aristide Midepe, La question ethnique, entre l'histoire et mythologie pour une lecture de l'histoire politique du Gabon, Patrice Moundounga Mouity, *Transition politique et enjeux post-électorales au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 79-106

<sup>26</sup> Téléphore Ondo, *Plaidoyer pour un nouveau régime politique au Gabon*, Paris, Publibook, 2012, p. 33-41 ; Hervé Ingueza, Quel avenir pour l'opposition partisane gabonaise ? Patrice Moundounga Mouity, *op. cit.*, 2011, p. 169-172.

*sociologie des partis politiques*<sup>27</sup>, le concept de « parti dominant » a été formalisé par Maurice Duverger pour décrire la domination exercée par certains partis politiques à l’instar du Parti radical français, les partis sociaux-démocrates scandinaves, et le parti du Congrès indien. Il désignait alors un parti dont « l’idéologie marque toute une époque du fait de sa présence quasi indispensable au cœur de toutes les formations gouvernementales » ; sa durée d’existence est de 50 ans en moyenne. Pour Duverger mais aussi pour Gabriel Almond et Coleman<sup>28</sup>, lorsque dans une organisation donnée, un parti politique distancie tous ses homologues, alors il est considéré comme « dominant ». Cette définition classique met en exergue deux critères essentiels : le pouvoir décisionnel d’un parti – qui illustre sa position dans le paysage politique – et son historicité au sens d’Alain Touraine<sup>29</sup>. Mais pour Jean Charlot, cette définition est non seulement « difficilement opératoire », mais elle a « en outre, l’inconvénient de mettre sur le même plan le parti charnière dans le système multipartisan [...] où le véritable parti dominant dont l’hégémonie n’est pas mise en question par une opposition divisée »<sup>30</sup>. Pour cet auteur, un parti est dominant lorsqu’il est capable d’acquiescer puis de conserver sa position dominante grâce à la multiplicité et à la dispersion de ses adversaires politiques. Pour parler autrement, « un parti dominant doit compter, pour subsister, sur sa puissance mais beaucoup plus sur l’incapacité de ses opposants à coaliser l’ensemble de leurs forces contre lui »<sup>31</sup>. On voit que chez Charlot, la domination partisane et la longévité au pouvoir reposent principalement sur deux critères : la prolifération des partis de l’opposition et leur désunion. Cela suppose que le parti dominant manœvrera de manière à ce que l’opposition ne soit jamais unie. Dans ces conditions, il est clair que « le parti dominant s’épuise lui-même au travail, il perd sa vigueur, il se sclérose »<sup>32</sup>. Toutefois, le parti dominant n’est pas à confondre avec le « parti dominant autoritaire » encore appelé « parti hégémonique ». Selon la distinction qu’en donne Giovanni Sartori, « le parti hégémonique n’autorise pas de compétition pour le pouvoir, ni formelle ni de

---

<sup>27</sup> Maurice Duverger, *La sociologie des partis politiques*, Georges Gurvitch, (Dir.), *Traité de sociologie*, Paris, Presse Universitaire de France, 1954, [1<sup>e</sup> Edition], p. 44

<sup>28</sup> Gabriel Almond, James Coleman, (Eds.), *The Politics of the Developing Areas*, New Jersey, Princeton University Press, 1960.

<sup>29</sup> Ici, l’historicité s’entend comme la capacité à se produire par l’action pour transformer la société.

<sup>30</sup> Jean Charlot, *Partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1972, p. 239

<sup>31</sup> *Ibidem*

*facto*. D'autres partis ont le droit d'exister, mais en tant que partis de deuxième zone, sous licence, car ils ne sont pas autorisés à entrer en compétition avec le parti hégémonique en termes d'antagonisme et sur une base égale. L'alternance non seulement ne se produit pas dans les faits, mais ne peut pas se produire, dans la mesure où une rotation du pouvoir n'est même pas envisagée. Il s'ensuit que le parti hégémonique restera au pouvoir, qu'il soit apprécié ou non »<sup>33</sup>. À l'inverse, « le parti dominant est une catégorie qui confond parti pris isolément et système de partis [...] D'autres partis que le parti majeur a non seulement l'autorisation d'exister mais existent en tant que compétiteurs légaux et légitimes du parti prédominant. [...] Le système de parti prédominant est réellement un système à plus d'un parti où la rotation ne se produit pas effectivement. [...] Le parti principal est régulièrement soutenu par une majorité d'électeurs qui gagne la majorité absolue des sièges »<sup>34</sup>. En d'autres termes, le parti dominant [prédominant, chez Sartori] a, à son actif, au moins « trois victoires consécutives » obtenues avec une majorité absolue à l'issue d'élections réellement compétitives, stabilisées, et exemptées de fraudes de tous genres<sup>35</sup>. L'apport de Sartori est, à cet égard, monumental. En effet, tel qu'il a été appréhendé jusqu'ici, notamment par Duverger, Coleman et Almond, le concept « parti dominant » se confond avec celui de « parti hégémonique », notamment en termes de conditions de longévité au pouvoir. Il ne permet pas d'établir ni une classe encore moins un type de système de partis. Sartori se démarque en mobilisant la notion de « prédominance » sémantiquement moins fort que la « domination ». Le but étant de distinguer le parti prédominant qui peut cesser d'être prédominant à la différence du parti hégémonique qui régule la participation, organise les résultats électoraux ou recourt à la violence pour se maintenir au pouvoir, indéfiniment. Cette distinction a pour fondement le système électoral : le parti dominant ou prédominant évolue dans un système compétitif alors que le parti hégémonique a pour domaine de prédilection le système non compétitif. Dans le sillage de Sartori sans nul doute, Nicolas Van de Walle et Kimberly Butler ont procédé à une taxinomie des partis africains à partir de leur représentativité parlementaire. Ils distinguent deux types de systèmes : un « système à parti dominant » dans lequel le

---

<sup>32</sup> Dominique Colas, Claude Emeri, (Dir.), *Droit, institutions et systèmes politiques : mélanges en hommage à Maurice Duverger*, Paris, Presse universitaire de France, 1987, p. 485

<sup>33</sup> Giovanni Sartori, *Partis et systèmes de partis : un cadre d'analyse*, Bruxelles, Les Editions de l'Université de Bruxelles, 2011, p. 321

<sup>34</sup> Giovanni Sartori, *op. cit.*, 2011, p. 288-289

parti principal a plus de 60% des sièges législatifs, et un « système fragmenté de partis » dans lequel le plus grand parti a moins de 50% de sièges<sup>36</sup>. Cette typologie révèle d'énormes disparités entre les partis au pouvoir, leurs alliés et adversaires, notamment en raison du caractère quasi monocolorés des parlements. Mais pour Patrick Dunleavy trois critères fondamentaux participent à la primauté d'un parti dans le champ politique. Il s'agit du militantisme en son sein, l'existence d'une base idéologique compacte, et l'efficacité électorale. Un parti est dominant lorsque ces critères apparaissent simultanément. Il note à ce propos :

« I suggest that a party can be recognized as dominant if three criteria are met simultaneously : the party is seen as exceptionally effective by voters, so that it is set apart from all other parties ; it consequently has an extensive core or protected area of the ideological space, within which no other party can compete effectively for voter's support ; at the basic minimum level of effectiveness that voters use to judge whether to participate or not, the lead party has a wider potential appeal to more voters than its rivals »<sup>37</sup>.

Au regard de ces développements, notamment la distinction faite par Sartori, le concept de parti dominant ne peut être appliqué au PDG et au RPT pour au moins deux raisons. La première, les partis de l'opposition sont certes autorisés au Gabon et au Togo mais les conditions d'une circulation des élites par les élections ne sont pas requises au regard des travaux consacrés à l'analyse des processus électoraux dans les deux pays<sup>38</sup>. La seconde raison est qu'au Gabon, c'est le candidat qui arrive en tête à l'issue d'un scrutin présidentiel à un tour qui l'emporte. À ces deux raisons, on peut ajouter une troisième : les partis de la MRSE (Majorité républicaine et sociale pour l'émergence) ne sont pas autorisés à

---

<sup>35</sup> *Idem*, p. 294.

<sup>36</sup> Nicolas Van de Walle, Kimberly Butler, *Political Parties and Political Systems in Africa's Illiberal Democracies*, *Cambridge Review of International Affairs*, n° 13/1999, p. 23

<sup>37</sup> Patrick Dunleavy, *Rethinking Dominant Party Systems*, Matthijs Bogaard Françoise Boucek, *op. cit.*, p. 23

<sup>38</sup> Wilson André Ndombet, (Dir.), *Processus électoraux et immobilisme politique au Gabon (1990-2009)*, Paris, L'Harmattan, 2015, 249 p. ; Fulbert Sassou Atisso, *Le Togo sous la dynastie des Gnassingbé*, Paris, L'Harmattan, 2012, 221 p. *Idem*, *La problématique de l'alternance politique au Togo*, Paris, L'Harmattan, 175 p. ; Thierry Aristide Midepe, *Le vote au Gabon. Processus électoral à travers les élections législatives et présidentielles*, thèse de doctorat d'histoire contemporaine, Dir., Sylvie Guillaume, Université de Bordeaux 3, 2008, 620 p. ; Jean Yaovi Degli, *Togo, à quand l'alternance politique ?*, Paris, L'Harmattan, 2007, 555 p. ; Association Survie, *Avril 2005, le choix volé des Togolais : rapport sur le coup d'Électoral perpétré avec la complicité de la France et de la communauté internationale*, Paris, L'Harmattan, 2005, 106 p. ; Comi Toulabor, *Fraudes électorales et « démocratie coloniale » au Togo. Cas d'une implantation du vote en colonie*, Patrick Quantin, *Voter en Afrique. Comparaison et différenciations*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 185-206

se porter candidats à un scrutin présidentiel conformément à la charte qui les lie au PDG. Ce qui en fait des partis de seconde zone, sous licence dont parlait Sartori.

De ce qui suit, il apparaît, sans équivoque, que le système électoral en vigueur au Gabon depuis la réhabilitation des partis politiques en avril 1990 est certes officiellement compétitif. Mais dans la pratique, il s'agit d'un système semi-compétitif. James Coleman a opposé les « systèmes semi-compétitifs » aux systèmes « autoritaires » et « compétitifs », notamment à la pratique d'élections libres et à la démocratie pluraliste<sup>39</sup>. Cette approche part de l'idée qu'il existerait un modèle idéal, celui incarné par les systèmes occidentaux. Le caractère « semi-compétitif » dont il est question ici est mobilisé par référence aux luttes autour du pouvoir consécutives à la réalité politique<sup>40</sup>. À cet égard, la définition qu'en donne Alain Rouquié cadre parfaitement avec la situation au Gabon mais aussi au Togo. D'autant qu'elle ne privilégie pas les procédures électorales comme lieu d'affrontement de concurrence. Plus concrètement, par systèmes semi-compétitifs, il faut entendre « ceux des États où les détenteurs d'un pouvoir sans partage n'exercent pas le monopole de l'expression et de l'organisation politique, mais permettent le libre développement dans des sites déterminés de forces sociales et politiques indépendantes, tant que celles-ci ne mettent pas en question la sphère de leur propre domination »<sup>41</sup>. En d'autres termes, les régimes au pouvoir au Gabon et au Togo n'ambitionnent pas d'anéantir toute l'opposition encore moins tout secteur organisé susceptible d'adopter une attitude hostile à l'égard du parti dominant et à ses intérêts. Ils se caractérisent principalement par l'impossibilité de toute alternance institutionnalisée y compris lorsque les consultations électorales ont régulièrement lieu. C'est ce que Jean Charlot nomme « système de partis monopolistiques »<sup>42</sup>, en termes de résultats uniquement.

Nous avons vu que la contribution de Sartori s'inscrivait dans une critique des typologies classiques, celle proposée par Duverger à l'origine de ce concept notamment. Il s'ensuit qu'en Occident le concept de parti dominant fait débat : Duverger, Almond et Coleman parmi les précurseurs l'ont envisagé en termes de

---

<sup>39</sup> James Coleman, Almond, (Eds.), *op. cit.*, p. 532

<sup>40</sup> Maurice Duverger, *Introduction à la politique*, Paris, Gallimard, 1964, p. 17-24

<sup>41</sup> Alain Rouquié, L'hypothèse « Bonapartiste » et l'émergence de systèmes politiques semi-compétitifs, *Revue française de politique comparée*, n° 25-6/1975, p. 1080

<sup>42</sup> Jean Charlot, Du parti dominant, *Projet*, n° 48/1970, p. 942-950

durée de maintien au pouvoir, quand d'autres tels que Charlot, Sartori et Dunleavy ci-dessus, pensent qu'il faut plutôt établir des critères. En mobilisant ce concept, notre but n'est pas d'établir des critères. Nous optons pour une définition qualitative du parti dominant. Selon nous, le parti dominant est le témoin privilégié d'une époque ; une époque qu'il a marquée de son empreinte et, en retour, l'a façonné à son tour ; une époque à laquelle il s'identifie et qui s'identifie à lui également. C'est précisément ce que sont le PDG au Gabon, et le RPT au Togo. En effet, depuis plus d'un demi-siècle, le PDG a façonné la vie politique gabonaise à telle enseigne que l'essentiel des élites actuelles ont, à un moment donné, milité en son sein. Aussi, parfois sans s'en rendre compte, les partis alliés et de l'opposition reproduisent, sciemment ou non, les logiques ainsi que les pratiques instituées par le PDG dans la société. De ce qui suit, il est possible, dans le contexte africain, de mobiliser le concept de parti dominant en dehors d'une réflexion théorique sur la démocratie ou le système de partis politiques pour lui appliquer une approche purement ethnographique. Un parti dominant n'est autre qu'un parti dont la domination et la longévité au pouvoir sont le fruit de sa capacité d'adaptation aux évolutions contemporaines.

La domination partisane du PDG et du RPT s'accompagne à la fois d'une longévité exceptionnelle au pouvoir et une monopolisation des instances de décision ainsi qu'un verrouillage progressif des postes de responsabilité dans la haute administration. En conséquence, ces partis sont au cœur d'un débat omniprésent. Ce débat porte principalement sur la problématique du partage et de l'alternance au pouvoir. Si cette thématique n'est pas au cœur de cette thèse nous avons, cependant, consacré un chapitre aux partis de l'opposition et aux raisons de leurs échecs répétés dans leur lutte pour accéder au pouvoir. L'objectif étant de tenter de mieux identifier les variantes externes constitutives de la domination d'un parti. Cette analyse des stratégies politiques et des capacités organisationnelles des partis d'opposition participe pleinement de notre projet qui consiste à comprendre comment la question de la domination partisane et la longévité au pouvoir du PDG et du RPT s'est posée au Gabon et au Togo, et d'identifier les principales hypothèses énoncées.



## **Domination partisane et longévité au pouvoir, deux sujets omniprésents dans le débat politique mais marginaux dans l'historiographie du politique au Gabon et au Togo**

La problématique de la domination partisane et de la longévité au pouvoir dans les régimes politiques africains fait débat depuis plus de deux décennies. Au Gabon et au Togo, ce débat est d'abord porté par des professionnels de la politique. Ce sont, pour l'essentiel, des leaders de l'opposition qui en ont fait leur projet de campagne ou de société. À l'occasion de la présidentielle anticipée du 30 août 2009 au Gabon, par exemple, le candidat indépendant André Mba Obame, ancien baron du PDG qu'il a quitté après la disparition d'Omar Bongo, a promis de « restituer le Gabon aux Gabonais ». De manière subtile, il faisait allusion, lui aussi, aux origines supposées nigérianes d'Ali Bongo<sup>43</sup>, candidat PDG à ce scrutin. En outre, après s'être prosterné devant une foule en liesse, « Moïse » – comme le surnomment ses partisans faisant allusion à l'histoire de Moïse dans l'Ancien testament, plus précisément dans le Livre de l'Exode – a demandé publiquement « pardon au peuple gabonais pour ses fautes ». Ancien ministre de l'Intérieur, il promet solennellement d'y remédier : « Je suis parti avec la clé USB qui permet au PDG d'organiser les résultats électoraux », rassure-t-il. Cela suppose que la longévité du PDG au pouvoir aurait pour fondement la fraude électorale. Mais en dépit de ces déclarations fracassantes et inimaginables au temps d'Omar Bongo, « AMO » (André Mba Obame) comme on l'appelle affectueusement au Gabon, n'a pas réussi à contenir le « rouleau compresseur » du PDG ni à accéder au pouvoir à l'issue de ce scrutin controversé.

La présidentielle subséquente, celle du 27 août 2016, a été dominée également par cette question. Pour les principaux challengers de l'opposition, les institutions en charge des processus électoraux seraient inféodées au PDG à telle enseigne que l'issue du scrutin est connue d'avance. Car, avec ce système bien ficelé, selon l'opposition, il n'est pas étonnant que les manipulations des processus électoraux fonctionnent à plein. Au Togo, tous les partis d'opposition dénoncent des magouilles, des trucages ainsi que des intimidations auxquels le RPT a recours

---

<sup>43</sup> Pierre Péan, *Nouvelles affaires africaines. Mensonges et pillages au Gabon*, Paris, Fayard, 2014, p. 9

presque « systématiquement à chaque scrutin » pour se maintenir au pouvoir. Et, lorsqu'il n'est pas en mesure d'y avoir recours, il écarte du jeu électoral ses principaux adversaires. Ce fut le cas à la présidentielle du 25 août 1993 lorsque, sans raisons valables, la candidature de Gilchrist Olympio a été écartée sous prétexte que le certificat médical contenu dans son dossier de candidature n'était pas conforme à la loi : il aurait dû être signé par un médecin togolais sous serment, selon la Cour suprême. Le principal opposant écarté, Étienne Eyadema sera élu face un adversaire qu'il a lui-même choisi ! Les relations de connivences entre le pouvoir et les administrations électorales constituent apparemment un autre facteur à l'origine de la primauté de ces partis dominants. Conscient de cet état de faits, quel est l'intérêt de participer à un scrutin dont on sait « pertinemment » n'avoir aucune chance de le gagner ?

Dans son discours de campagne, Jean Ping – favori à la présidentielle du 27 août 2016 au Gabon – déclara qu'il ne ferait qu'un mandat durant lequel il procéderait à une refonte des institutions en s'attaquant prioritairement à deux questions : la limitation du mandat présidentiel et la séparation des pouvoirs. C'est le but poursuivi également par plusieurs partis d'opposition au Togo parmi lesquels, le parti Les Démocrates dont le maître-mot est : « pas d'élection sans les réformes politiques et constitutionnelles ! » Mais en raison de sa prégnance, cette question est devenue virale au point de s'ériger en un problème de société. Au Gabon et au Togo, elle laisse très peu de citoyens indifférents. Récemment, dans les colonnes de *Jeune Afrique* en date du 21 novembre 2018, « les évêques du Togo ont appelé à des réformes constitutionnelles et institutionnelles avant les législatives prévues le 20 décembre, en accord avec la feuille de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ».

Sur le versant purement régionaliste voire communautaire, la longévité au pouvoir du PDG et du RPT est vue comme une volonté délibérée d'une région ou une communauté ethnolinguistique de s'approprier, seule, les richesses nationales au détriment d'autres communautés. C'est ainsi que les ressortissants du Haut Ogooué au Gabon et ceux de la région septentrionale du Togo sont stigmatisés par des groupements d'opposants, au point d'être identifiés comme les maillons essentiels du parti dominant. Dans le premier cas, les résultats officiels recueillis

par le candidat PDG dans le Haut Ogooué à l'issue du scrutin de 2016 n'ont fait qu'attiser ces sentiments divers dans l'imaginaire de certains citoyens<sup>44</sup>. Dans le second cas, les intrusions légendaires des FAT qu'on dit « composées presque exclusivement de Kabyè » – groupe auquel appartient le président – cristallise le débat au Togo.

La domination partisane et la longévité au pouvoir des partis étudiés ont été ensuite investies par des médias locaux et étrangers qui ont fini par en faire leur sujet de prédilection, surtout en période électorale. Cet intérêt a été renouvelé avec la disparition d'Eyadema père en 2005 et de Bongo père en 2009. Parmi les principaux sujets abordés, la problématique de succession décrite comme « dynastique » parce qu'elle s'est faite de père en fils. Ce, alors que des cas similaires sur le résultat mais pas sur les procédures et les processus sont nombreux : Indira Gandhi en Inde ; Georges Bush aux États-Unis ou Joseph Kabila en RDC (République démocratique du Congo). Les successions gabonaise et togolaise seraient atypiques d'après Fulbert Sassou Attisso<sup>45</sup>, Patrice Moundounga Mouity<sup>46</sup> et Raphaël Granvaud<sup>47</sup> parmi d'autres. Cependant, s'il est vrai que dans les deux cas les fils ont succédé à leurs pères, on pourrait, par hypothèse, parler de succession de type « héréditaire » et non d'une « succession héréditaire » ou « dynastique ». Cette nuance est fondamentale dans la mesure où elle permet la prise en compte des dynamiques politiques et sociologiques qui ont rendu possible ce type de succession plutôt que d'avancer des conclusions hâtives, comme c'est le cas dans certains médias<sup>48</sup>.

Enfin, ces notions ont été mobilisées par des chercheurs qui tentent d'apporter une perspective scientifique au débat, et de dépolitiser les controverses

---

<sup>44</sup> Au scrutin présidentiel du 27 août 2016, le PDG aurait recueilli, selon les administrations électorales, 95,46% des voix dans le Haut Ogooué contre 49,80% au niveau national. Mieux encore, 99,93% des citoyens inscrits sur les listes électorales dans cette région se seraient rendus aux urnes. Ce résultat est trop gros pour être vrai ! Même sous Omar Bongo, ce parti n'avait jamais obtenu un tel score dans la localité.

<sup>45</sup> Fulbert Sassou Attisso, *Le Togo sous la dynastie des Gnassingbé*, op. cit.

<sup>46</sup> Patrice Moundounga Mouity, *L'Afrique des démocraties matrimoniales et des oligarchies rentière*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 20-22

<sup>47</sup> Raphaël Gravaud, David Mauger, (Dir.), *Un pompier pyromane : l'ingérence française en Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny à Ouattara*, Marseille, Agone, 2018, p. 40.

<sup>48</sup> Sans privilégier l'exhaustivité : Sabine Cessou, *Afrique, le pouvoir en héritage* : <https://www.rfi.fr/hebdo/20170922-nepostisme-afrique-pouvoir-heritage-bongo-gnassingbe-kabila-nguessou> ; Alain Léauthier, *Le Gabon au bord de l'implosion* : <https://www.marianne.net/monde/le-gabon-au-bord-de-limplosion>.

existantes. Ces auteurs s'intéressent notamment aux facteurs qui participent à cette longévité. Trois principales hypothèses sont énoncées.

- La première met en exergue le vote communautaire et clientéliste. Cet argument repose sur le postulat que par essence, les partis africains sont de nature ethnique ou régionale et servent de vecteurs au clientélisme. Cette hypothèse est fragilisée par le fait que la politique du ventre n'est ni une particularité des partis africains, ni une spécificité des partis au pouvoir puisque ceux de l'opposition y ont également recours proportionnellement aux ressources dont ils disposent. De plus, comme l'affirme Mamadou Gazibo, il y a peu de pays africains dans lesquels « un parti politique peut espérer gagner les élections au niveau national en jouant la carte ethnique »<sup>49</sup>.
- La seconde assez pertinente met en avant le rôle de l'armée, notamment comme acteur majeur de la dévolution du pouvoir. Au Togo, ses intrusions ciblées et décisives dans le champ politique ont souvent sauvé le régime d'une mauvaise passe comme ce fut d'ailleurs le cas en décembre 1991 et en avril 2005. Toutefois, cette hypothèse n'est pas très pertinente au Gabon où le poids du PDG au sein du régime est avéré, et les forces de sécurité et de défense ne sont pas aussi interventionnistes qu'au Togo.
- Enfin, en sus de ces facteurs endogènes, l'immobilisme à la tête du Gabon et du Togo serait orchestré par la France qui, pour assurer et garantir ses intérêts économiques et géostratégiques, interviendrait officieusement dans la sélection des présidents africains francophones en général, gabonais et togolais en particulier. Ceci, au mépris des valeurs et principes démocratiques et universalistes qu'elle prétend officiellement défendre et vulgariser. Cette pratique n'est pas récente puisque depuis l'époque coloniale, la France a toujours procédé ainsi<sup>50</sup>.

Disons d'emblée que les ressorts de la domination partisane et la longévité du PDG et du RPT sont complexes en ce sens qu'ils reposent fondamentalement

---

<sup>49</sup> Mamadou Gazibo, Pour une réhabilitation de l'analyse des partis en Afrique, *Politique africaine*, n° 104/2006, p. 12

<sup>50</sup> Guy Rossatanga-Rignaul, Qui t'a fait roi ? Légitimation, élections et démocratie en Afrique, Paris, Editions Sépia et Raponda-Walker, Libreville, 2011, p. 101-109 ; Florence Bernault, Démocratie ambiguës en Afrique centrale : Congo-Brazzaville, Gabon, 1940-1965, Paris, Karthala, 1996, p. ; Comi Toulabor, Le Togo sous Eyadema, Paris, Karthala, 1986, 332 p.

sur la « dialectique du contrôle et de la participation »<sup>51</sup> pour reprendre la formule de Denis Constant Martin parlant du CCM (Chama Cha Mapinduzi)<sup>52</sup>, le parti dominant de Tanzanie. Dans le prolongement de ces réflexions pionnières, Cyrielle Maingraud-Martinaud a consacré ses travaux sur le régime tanzanien. Elle part de l'idée que pour lever le voile sur ce qui a rendu possible le maintien du CCM au pouvoir depuis l'indépendance du Tanganyika en 1961, il faut absolument prendre au sérieux le discours porté par l'élite au pouvoir. Celui-ci s'articule autour des thématiques de la « paix », « d'unité nationale » au-delà des appartenances tribales, religieuses et politiques, le rôle prépondérant des leaders, etc. Mais l'un des principaux apports de ce travail, c'est d'avoir montré que « sous les apparences de stabilité, le régime politique tanzanien n'a [en réalité] rien de pérenne, rien de stable, rien de permanent : son fonctionnement ne peut être compris que comme le résultat de multiples évolutions, adaptations et reconfigurations »<sup>53</sup>. C'est pourquoi, pour traiter de la question de la longévité au pouvoir et son corollaire la domination partisane, la première démarche devrait consister à resituer les évolutions, les trajectoires de ces partis politiques. Or à ce jour, et en dépit du nombre considérable de travaux parus ces dernières années, la sociologie de la genèse de ces partis dominants a été éludée ou pas suffisamment étudiée au Gabon et au Togo. La longévité au pouvoir du PDG et du RPT est étudiée sous le prisme des processus électoraux, de la démocratisation et plus largement sur les régimes politiques. Pour parler autrement, plutôt que d'étudier le PDG et le RPT en tant qu'objets de recherche spécifiques afin de comprendre par quels moyens concrets, et selon quelles modalités ces partis se constituent historiquement en partis dominants, l'essentiel des analystes traitent de cette question en mobilisant des variables externes que sont les élections, l'administration électorale, l'armée, les lobbies, la communauté internationale, etc. Ce qui suscite des questionnements : pourquoi ce mépris envers l'objet « parti politique » ? Au début des années 1990 déjà, Robert Buijtenhuijs et Céline Thiriot déploraient que les partis politiques, en tant qu'objet, ne suscitent que très peu d'intérêt : « la quasi-totalité des publications se concentrent sur les

---

<sup>51</sup> Denis-Constant Martin, *Tanzanie : l'invention d'une culture politique*, Paris, Fond national de science politique, 1988, p. 79

<sup>52</sup> Ce parti est né en 1977 de la fusion de deux partis uniques : la TANU (Tanganyika African national union) de la Tanzanie continentale et l'ASP (Afro-Shirazi party) de Zanzibar.

programmes politiques des partis, sans se préoccuper de leur fonctionnement, de leurs structures, de leurs recrutements ou de leur implantation réelle sur le terrain »<sup>54</sup>. Dans la même veine, Myriam Aït-Aoudia et Jérôme Heurtaux regrettent que « plus on s'éloigne de l'Europe occidentale vers l'Est et le Sud, plus les partis sont disqualifiés en tant qu'objets de recherche »<sup>55</sup>. Et pourtant, dans « les vies politiques occidentales, les partis politiques sont des objets de recherche pratiquement inépuisables »<sup>56</sup>.

Au-delà des différents modes d'exercice du pouvoir et donc de la question des régimes politiques, l'objectif de cette thèse de science politique n'est pas de juger de la qualité de la démocratie ou des élections organisées au Gabon et au Togo. Je m'attache, dans ce travail, à comprendre par quels moyens concrets et selon quelles modalités, le PDG et le RPT se constituent historiquement en partis dominants. En adoptant une approche résolument comparative telle que définie ci-dessus, et ancrée empiriquement, cette thèse ambitionne de dépasser les enjeux classiques de la labellisation pour se pencher sur le fonctionnement concret de ces organisations partisanes, en restituant leurs logiques, leurs pratiques de domination ainsi que leurs stratégies de reproduction et de renouvellement.

### **Problématiques et hypothèses de recherche**

Telle que présentée jusqu'ici, ce travail est au confluent de trois grandes problématiques : la sociologie de la formation partisane en Afrique subsaharienne ; la sociologie de changement de régime, et les ressorts de la domination partisane et la longévité au pouvoir.

- De la sociologie de la genèse partisane en Afrique subsaharienne

La sociologie de la genèse partisane est dominée par deux principaux paradigmes. Le premier est l'œuvre de Maurice Duverger distinguant les partis

---

<sup>53</sup> Cyrielle Maingraud-Martinaud, *Dynamiques autoritaires en Tanzanie. Le régime au prisme des processus de régulation du pluralisme politique et culturel*, thèse de doctorat de science politique, Dir., René Otayek, Sciences Po Bordeaux, 2018, p. 24

<sup>54</sup> Robert Buijtenhuijs, Céline Thiriot (Dir.), *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara : 1992-1995 un bilan de la littérature*, Pessac, Centre d'étude d'Afrique noire – Centre d'études africaines, 1995, p. 43

<sup>55</sup> Myriam Aït-Aoudia, Jérôme Heurtaux, Partis politiques et changement de régime, *Critique internationale*, n° 1/2006, p. 125

<sup>56</sup> Mamadou Gazibo, *op. cit.*, 2006, p. 8

politiques selon leurs origines<sup>57</sup>. Cette théorie met en évidence les partis de formation interne encore appelés « parti de cadres », et ceux de formation externe appelés « parti de masse ». Rokkan et Lipset proposent une théorie fondée sur quatre clivages fondamentaux (Église/État, centre/périphérie, bourgeoisie/ouvrier et élites rurales/élites urbaines) à l'origine des partis politiques en Europe occidentale<sup>58</sup>. Cependant, des travaux plus récents en termes de sociologie de la genèse partisane se proposent généralement d'analyser de manière méthodique les positions ainsi que les parcours des agents à l'origine des « entreprises partisans ». Cette approche est particulièrement féconde. Comme nous l'avons vu avec Bernard Pudal, Hélène Combes et Marianne Severin ci-dessus<sup>59</sup>, des agents issus des fractions les plus marginalisées et les moins titrées de la société arrivent, quelque fois, à se doter d'une organisation politique dominante. Dans cette thèse, il s'agit de vérifier la solidité de cette hypothèse en scrutant la « primo-genèse » du PDG et du RPT. Cette question est fondamentale car qu'elle permet de comprendre, par ailleurs, comment ces partis ont réussi à s'implanter territorialement. C'est pourquoi, plutôt que de focaliser l'attention, exclusivement, sur la figure du leader, il faut plutôt chercher qui sont les pères fondateurs méconnus du PDG et du RPT, et quelle a été leurs contributions même insignifiantes. Il faut questionner, par ailleurs, leurs origines : d'où viennent-ils, quels sont leurs parcours ? Cette entrée permettra, sans doute, de comprendre ce que sont réellement les partis africains et de discuter l'hypothèse souvent privilégiée de leur nature de partis ethniques ou régionaux. Dans le prolongement des travaux existants, il est question de déconstruire ou de nuancer la thèse dominante qui présente la formation partisane comme un « phénomène transparent, sans mystère ». Il s'agit, selon nous, d'un moment décisif dans la vie d'un parti. Car, c'est dans le contexte de leurs fondations que se trouvent les germes de la domination partisane du PDG et du RPT. D'où l'intérêt d'inscrire cette étude dans le temps long afin de scruter les différentes phases de la construction de ces deux partis devenus dominants après avoir été hégémoniques jusqu'aux bouleversements politiques de la fin des années 1980. Ce qui conduit au second pan de notre problématique.

---

<sup>57</sup> Maurice Duverger, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951, 476 p.

<sup>58</sup> Stein Rokkan, Seymour Lipset (Eds), *Party Systems and Voter Alignments. Cross National Perspectives*, News York, Free Press, London, Collier-Macmillan, 1967

<sup>59</sup> Hélène Combes, *Faire parti. Trajectoires de gauche au Mexique*, *op. cit.* ; Marianne Séverin, *Les réseaux ANC (1910-2004) : histoire de la constitution du leadership de la nouvelle Afrique du Sud*, *op. cit.*

- De la sociologie de changement de régime

Depuis l'établissement du PDG et du RPT, le Gabon et le Togo ont connu, historiquement, deux principales mutations politiques. La première, au moment du passage du multipartisme hérité de l'époque coloniale à l'établissement des régimes autoritaires de partis uniques. La seconde, plus de deux décennies après la première, sous l'effet conjugué des facteurs endogènes et exogènes des processus de démocratisation de la fin des années 1980 début 1990. Celle-ci marque le passage du « monopartisme de droit » au multipartisme à parti dominant. Comment l'ouverture du système partisan modifie-t-elle la politique en matière de sélection des candidats ? Comment se renouent les situations autoritaires ? Comment, un ancien parti-État habitué à remporter des élections dans le cadre de scrutins sans adversaires, parvient-il à réduire progressivement la compétition électorale pour s'ériger en parti dominant ? Pour y répondre, il faut revisiter ces processus de « désinstitutionnalisation » certes abondamment étudiés<sup>60</sup>, mais pas vraiment sous l'angle du parti dominant. Cette période est particulièrement intéressante car, elle permet de voir comment le PDG et le RPT sont parvenus – par la négociation, la contrainte et la ruse – à établir des normes devant assurer et garantir leur survie institutionnelle en cette période unique en son genre. Ce sont ces normes qui ont permis, plus tard, leur primauté au sein des régimes issus de ces transitions.

Partis-États à l'origine, le PDG et le RPT ont réussi également en raison de leur monopole ou plutôt leurs filières au sein de l'administration publique, à investir le pays presque dans sa totalité, en recrutant au niveau national, les cadres parmi les intellectuels et les élites politiques des partis préexistants et en créant, au niveau local, des filières de cooptation des leaders intermédiaires dépositaires d'un pouvoir local ou issus de grandes familles. Leur maîtrise du « rituel politique »<sup>61</sup> au

---

<sup>60</sup> Parmi d'autres : M. Tidjani Alou, A. Alliassou, Processus électoral au Niger, *Politique africaine*, n° 35/1994, p. 128-132 ; Fall, Les transitions démocratiques en Afrique subsaharienne francophone : les exemples du Sénégal et du Gabon ; Kombila Iboanga, la résistance du pouvoir à l'instauration de la démocratie pluraliste en Afrique : le cas du Gabon, *Revue juridique et politique*, n° 1/1991 ; André Adjo, Patrice Moundounga Mouity, Regards sur la gouvernance au Gabon, *Revue gabonaise de science politique*, n° 1/2016, 316 p. ; David, Togo 1990-1994 ou le droit maladroit. Chronique d'un effort de transition démocratique, 2015 ; Marc Pilon, La transition togolaise dans l'impasse, France et l'Afrique, p. 136-140

<sup>61</sup> Vincent Lemieux, *Le Parti libéral du Québec. Alliances, rivalités et neutralités*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 1993, p. 4



sens de Vincent Lemieux<sup>62</sup> a permis d'une part de brader le processus de démocratisation et de réaménager les structures du parti-État dans le contexte nouveau, en mêlant « contrôle et participation ». Notre intérêt pour cette phase de changement de régime consistera à revisiter par ailleurs les processus de démocratisation à travers les récits de vie des principaux acteurs. En effet, à partir des témoignages approfondis des vétérans de la conférence nationale du Togo en l'occurrence, les ressorts de la domination et la longévité au pouvoir apparaissent sans équivoque. Si la domination du PDG et du RPT dans l'arène politique nationale semble évidente au regard de son antériorité historique, il s'agit en fait d'un construit incessant. C'est pourquoi il est préférable de parler de processus de constitution du PDG et du RPT en partis dominants.

- Processus de constitution du PDG et du RPT en partis dominants

Sur ce point, il s'agit de réfléchir à la fois sur la nature de ces partis et les raisons de leur domination. Le premier aspect a été évoqué. Il n'est donc pas nécessaire d'y revenir. Le second vise à comprendre le fonctionnement au concret de ces deux partis politiques. Cette question comporte trois niveaux d'analyse :

Le premier – qui s'imbrique par ailleurs avec la question de changement de régime – essaie de comprendre comment le PDG et le RPT se sont constitués. Autrement dit, comment ils se sont dotés d'un label partisan. Cela revient à étudier, conjointement et dans la mesure du possible en raison de l'asymétrie des données disponibles, leurs armatures pour en dégager leurs spécificités. Or, jusqu'ici, les rares travaux consacrés à l'étude de ces deux partis politiques privilégient soit une perspective organisationnelle<sup>63</sup>, soit une approche structuro-fonctionnaliste<sup>64</sup>. Dans les deux cas, il s'agit d'une description de l'appareil du parti, en l'occurrence au niveau macro. Cette approche semble caractérisée les

---

<sup>62</sup> Pour cet auteur, « Le rituel politique est l'ensemble d'actes visant à dispenser la vie aux participants au rituel, leur transmettre une puissance qui leur permettra de vivre des situations satisfaisantes ».

<sup>63</sup> Eric Dodo Bounguendza, *Regards neufs sur le Parti démocratique gabonais*, Libreville, Editions Ntsame, p. 35-43 ; Wilson André Ndombet, *Partis politiques et Unité nationale au Gabon*, Paris, Karthala, 2009, p. 95-177 ; Afiwa Pepovi Loudounou Kpakpo, *Le Rassemblement du peuple togolais (RPT), instrument de légitimation du pouvoir militaire*, thèse de doctorat de sociologie, Dir., François Chavez, Université de Bordeaux 2, 1988, p. 160-219.

<sup>64</sup> Théophile Mba Andème, *Le Parti démocratique gabonais*, thèse de doctorat de science politique, Dir., Georges Dmintri Lavroff, Université de Bordeaux 1, 1982.

travaux sur les partis africains en général, et ceux d'Afrique subsaharienne francophone en particulier<sup>65</sup>. L'une des limites de cette approche est sans doute le fait qu'elle ne rend pas suffisamment compte de la réalité organisationnelle des partis étudiés. En effet, la distinction entre les partis africains est difficilement observable en raison de leurs profils structurel et organisationnel souvent symétriques, à partir d'une lecture exclusive au niveau macro. À l'inverse, il faut plutôt privilégier une perspective localisée et socio-anthropologique si l'on veut rendre compte du fonctionnement concret d'un parti politique. Cette approche a le mérite de prendre en compte les approches organisationnelles, sociétales et entrepreneuriales des partis. Car, « bien que les partis disposent effectivement de types d'organisation très similaires sur le papier, il semble à y regarder de plus près que les pratiques montrent un degré non négligeable de différenciation »<sup>66</sup>. Dans une critique de l'approche organisationnelle des partis, Smith Vaner argue qu'en Turquie, par exemple, « l'étude des partis politiques [...] sous l'angle de leur organisation ne fournit pas véritablement la clef pour la différenciation »<sup>67</sup>. Cette critique s'applique assurément aux partis africains et aux travaux y relatifs.

Le second niveau d'analyse porte sur l'économie politique des partis africains, notamment la question de leur financement. C'est une question fondamentale dans l'analyse des partis dominants africains. Malheureusement cette question a été presque totalement esquivée dans la théorie générale des partis au pouvoir en Afrique subsaharienne. Il est vrai qu'il s'agit d'un sujet particulièrement sensible en raison « des Affaires » qu'il pourrait révéler. Pour autant, la mise en œuvre de l'appareil organisationnel du parti quel qu'il soit, sa redynamisation permanente et la participation à des scrutins sont une affaire « de gros sous ». Dès lors, quelles sont les principales sources de financement du PDG et du RPT, et comment sont-elles mises en œuvre ?

Enfin, le dernier niveau porte sur le système partisan. À partir des présidentielles de 2005 au Togo et de 2009 au Gabon, comment le RPT et le PDG fabriquent-ils leur succès électoral ? Pour ce faire, une première série de questions

---

<sup>65</sup> Omar Diop, *Les partis politiques et processus de transitions démocratique en Afrique noire*, Paris, Publibook, 2006, p. 335-539 ; Dmitri Georges Lavroff, *Les partis politiques en Afrique noire*, Paris, Presses universitaires de France, 1970, p. 61-85.

<sup>66</sup> Elise Massicard, L'étude des partis politiques en Turquie : un bilan des travaux et pistes de recherche, Juin 2007, Lille, France., p. 8. Disponible en libre accès sur *Halshs-00164474*.

<sup>67</sup> Semith Vaner, *Système partisan, clivages politiques et classes sociales*, CEMOTI 1/1985, p. 7

portera sur le système électoral, notamment ses spécificités alors les autres s'attarderont sur la matérialité de l'élection plutôt que les résultats officiels qui en découlent. Au-delà de cet aspect, peut-être se demander comment les partis dominants se comportent-ils entre deux élections : que font-ils durant ce laps de temps ? Qu'en est-il des partis de l'opposition, quelles sont leurs stratégies en vue d'accéder au pouvoir ? Quelles sont les spécificités des systèmes partisans gabonais et togolais ? Le système partisan entendu non pas comme uniquement le nombre de partis politiques légalement reconnus, mais plutôt le système issu des relations qu'entretiennent ces partis.

Plus qu'une simple interrogation sur le fonctionnement de deux partis dominants africains, cette thèse est aussi l'occasion de déconstruire – au regard des crises qui ont émaillée la vie de ces partis depuis la disparition de leurs fondateurs – les ressorts de leur continue centralité dans le champ politique à travers l'analyse de leurs modes de légitimation, la fabrique des dirigeants ainsi que les rapports entre gouvernants et gouvernés. Resituer la profondeur socio-historique de ces différents processus, depuis l'apparition des premiers partis politiques dans les années 1940 jusqu'aux législatives couplées aux locales d'octobre 2018 au Gabon, permet de mettre en évidence les dynamiques du PDG et du RPT jusqu'à la période contemporaine. Pour cela, j'émet l'hypothèse que depuis la fin des années 1960, le PDG et le RPT ont réussi à se maintenir au pouvoir sans interruption grâce à des ajustements constants de sorte que la domination varie selon les époques et les régions. Elle repose principalement sur trois facteurs.

- D'abord, la capacité du parti à structurer et à contrôler l'agenda politique.
- Ensuite, la capacité d'un individu et/ou groupe d'individus à maintenir cette organisation partisane à travers une série de stratégies sans cesse actualisées.
- Enfin, la primauté du parti dans la société assure un renouvellement permanent de générations d'élites en son sein afin de réguler les crises internes souvent dues à une carence de démocratie. En retour, elles redynamisent sans cesse le système multipartite, notamment avec l'arrivée régulière d'opposants issus du parti dominant et imprégnés de sa culture.

Ces dynamiques assurent, en définitive, la circulation des « habitus » du parti dominant y compris au sein de l'opposition.

### **Structuration détaillée de la thèse**

Pour rendre compte de la sociologie historique de ces partis dominants, notamment la manière dont le PDG et le RPT se constituent en partis dominants, nous avons structuré cette étude en trois grandes parties.

- Précédée d'un chapitre introductif dans lequel je présente – de manière détaillée – ma politique de terrain, la première partie remonte aux origines du PDG et du RPT. Elle compte deux chapitres. Le premier s'attache à retracer le contexte de fondation des deux partis. Il s'organise autour de deux grandes idées. La première reconstitue la généalogie historique des premiers partis politiques afin d'identifier non seulement les modalités classiques de formation partisane mais aussi les trajectoires des principaux acteurs de ces partis parmi lesquels ceux à l'origine du PDG et du RPT. La seconde traite de l'acte de création du PDG et du RPT. Autrement dit, comment ces partis se sont dotés d'un label partisan, et les acteurs à l'origine de cette création. Ce chapitre entièrement consacré à l'étude des partis-États PDG et RPT permet de voir comment les relations fusionnelles avec l'État ont facilité l'institutionnalisation de ces partis et leur maîtrise des rouages de l'État, notamment à travers la gestion des nominations et l'appropriation des ressources. C'est fort de cette expérience qu'ils ont, comme le montre le chapitre 2, réussi à survivre à l'épreuve fatidique de la transition démocratique.
- Dans le prolongement du chapitre 2, la seconde partie est entièrement consacrée à l'appareil du parti dominant. Elle est composée de deux chapitres : le premier présente l'armature organisationnelle du PDG et s'attache à vérifier, sur le terrain, l'effectivité de cet ancrage territorial. Cette approche met en évidence des disparités entre le PDG et le RPT, en termes d'institutionnalisation en l'occurrence. Le second chapitre traite quant à lui de la question de financement de la vie politique en se focalisant davantage sur le PDG. De manière concrète, il met en évidence les

principales sources de financement de ce parti ainsi que les mécanismes de recouvrement de ces fonds. Pour autant, il s'agit d'une ébauche sur la problématique du financement des partis politiques au Gabon.

- La dernière partie de cette thèse traite du parti dominant dans le système partisan. Elle se structure autour de trois chapitres. Le premier chapitre traite de la carrière partisane dans les régimes de partis dominants. Centré sur le PDG, il met en évidence les filières de recrutement dans ces partis ainsi que le rôle prépondérant que les barons politiques y jouent. Dans ce chapitre, nous avons voulu montrer qu'il est possible de faire carrière dans les partis dominants, comme c'est le cas dans d'autres secteurs d'activités. Au PDG cela a été facilité par la fonctionnarisation des postes administratifs grâce aux ressources financières inestimables dont dispose ce parti. Ainsi, à l'inverse d'autres organisations partisans, cette fonctionnarisation des postes permet de fidéliser les cadres et de débaucher ceux d'autres partis dans lesquels le militantisme est fondamentalement une activité bénévole alors qu'au sein des partis dominants, « le bon militant » est récompensé pour son dévouement mais surtout sa loyauté indéfectible envers le DCP (Distingué Camarade Président) du parti. Pour autant, les ambitions de certains cadres sont si fortes que conjuguées à la faible démocratie interne, le parti dominant est en proie à des conflits générationnels et de leadership en vue d'accéder à des positions souvent lucratives : d'où les défections qui assurent le renouvellement des élites dans l'opposition. Le second chapitre traite du parti dominant dans le processus électoral. Il s'ouvre par une réflexion sur la problématique de la succession au RPT et au PDG. En outre, il met en exergue la suprématie du parti dominant consacrée par sa maîtrise des technologies électorales à partir des scrutins d'avril 2005 au Togo et d'août 2009 au Gabon. Il s'achève par un panorama illustratif des pratiques et stratégies mises en œuvre par le parti dominant tout au long du processus électoral. Enfin, le dernier chapitre est entièrement consacré aux partis d'opposition tantôt concurrents, tantôt alliés du parti dominant. L'idée est de comprendre les raisons de leurs luttes infructueuses face au PDG et au RPT. Ce chapitre est

particulièrement parce qu'il reprend – en se focalisant davantage sur les partis d'opposition au Togo – les principales articulations qui ont servi à l'analyse socio-historique du PDG et du RPT.



## **Chapitre introductif. Comment étudier les partis politiques d'Afrique subsaharienne francophone ?**

L'étude de tout sujet requiert, comme le rappelle William Schonfeld<sup>68</sup>, une conceptualisation préalable qui détermine l'objet à comprendre ainsi qu'une méthodologie spécifique permettant de rassembler l'information utile. Pour parler autrement, la conceptualisation précède et détermine le type de méthodes d'enquête : « ce n'est qu'après avoir défini un sujet que l'on peut délimiter avec précision le champ de recherche, et donc choisir les méthodes les mieux adaptées pour la collecte des données pertinentes »<sup>69</sup>.

Le constat fait est que, d'une part, nombre de travaux sur les partis politiques, y compris ceux qui font autorité à l'instar de l'ouvrage canonique de Maurice Duverger sur les partis politiques<sup>70</sup> et l'essai de Roberto Michels sur les tendances oligarchiques dans les démocraties occidentales<sup>71</sup>, se passent de la définition préalable de l'objet de leur analyse. Les ouvrages qui offrent, en revanche, des conceptualisations explicites – à l'instar des travaux de Michel Offerlé<sup>72</sup> et de Daniel-Louis Seiler<sup>73</sup> dans la littérature francophone – insistent généralement sur l'objectif des partis politiques ainsi que leurs fonctions. D'autre part, Florence Haegel et Guillaume Garcia notent que « chaque chercheur étant le plus souvent familier et défenseur d'une approche méthodologique, rares sont ceux qui investissent dans l'évaluation comparative des techniques disponibles, d'autant ce type d'investissement peut produire à une forme de relativisme méthodologique et risque, dès

---

<sup>68</sup> William Schonfeld, *Les partis politiques. Que sont-ils et comment les étudier ?* Yves Mény, (Dir.), *Idéologie : partis politiques et groupes sociaux. Études réunies pour Georges Lavau*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991, p. 267

<sup>69</sup> *Ibidem*.

<sup>70</sup> Maurice Duverger, *Les partis politiques*, Paris, Librairie Armand Colin, 1951, 476 p.

<sup>71</sup> Robert Michels, *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties* [traduction de Samuel Jankélévitch], Bruxelles, Les Editions de l'Université de Bruxelles, 2009, 271 p.

<sup>72</sup> Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Paris, Presses universitaires de France, 2018 [9<sup>e</sup> Edition], 125 p.

<sup>73</sup> Daniel Louis Seiler, *Les partis politiques*, Armand Colin, 2<sup>e</sup> Édition, 2000 ; Idem, *De la comparaison des partis politiques*, Paris, Economica, 1986, p. 31-65.



lors, d'être déstabilisant pour celui qui s'y soumet »<sup>74</sup>. Pour autant, la littérature sur les partis politiques reste traversée par deux traditions distinctes : la tradition française et la tradition anglo-saxonne. Alors que la première, dominée d'au moins deux tendances : celle incarnée par Olivier Fillieule, Michel Offerlé et *als* focalisant sur les mobilisations collectives et sociales ; et celle représentée de Maurice Duverger, Daniel-Louis Seiler et *als* mettant l'accent sur les appareils, les généalogies, etc., s'appuie sur des enquêtes dont beaucoup intègrent une dimension ethnographique<sup>75</sup> et/ou revendiquent une méthode au concret voire une analyse au « microscope »<sup>76</sup>, la seconde n'accorde, quant à elle, qu'une place infime à ce type d'enquête si l'on croit Myriam Aït-Aoudia et ses collègues<sup>77</sup>. Cette idée se fonde sur un « examen sommaire » qu'elles ont fait, en 2010, sur *Party politics* : la revue centrale dans l'analyse des partis politiques. À l'issue de cette enquête, ces auteures ont noté une « très faible proportion de travaux sur les partis politiques fondée sur des enquêtes de terrain à l'échelle internationale »<sup>78</sup>. Par exemple, l'indice « terrain » ou « enquête qualitative » apparaît rarement dans les titres des articles référencés dans cette revue. Comme conclusion, elles évoquent un désintérêt pour les enquêtes ethnographiques. Peu après, Tim Bale a fait ce constat, lui aussi<sup>79</sup>. Toutefois, au regard de nombreux manuels<sup>80</sup> produits ainsi que des ouvrages consacrés aux analyses réflexives sur les enquêtes de terrain<sup>81</sup> encore appelés enquêtes « ethnographiques » ou « socio-anthropologiques » au sens où l'entend Olivier de

<sup>74</sup> Florence Haegel, Garcia Guillaume, Les enquêtés disent-ils toujours la même chose ? Concordances et discordances entre les réponses à un questionnaire et les interventions sur un entretien collectif, *Revue française de science politique*, n° 3/2011, p. 483

<sup>75</sup> Florence Haegel, *Un maire à Paris : mise en scène d'un nouveau rôle politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique, 1994, 261 p. ; Carole Bachelot, « Groupons-nous et demain » : une sociologie des dirigeants du Parti socialiste depuis 1993, ANRT, Université de Lille 3, 2010 ; Lucie Bargel, *Jeunes socialistes, jeunes UMP : lieux et processus de socialisation politique*, Paris, Dalloz, 2009, 765 p. Elise Massicard, Le factionnalisme comme mode d'ancrage social. Le Parti républicain du peuple à Adana (Turquie), *Politix*, n° 4/2010, p. 53-75.

<sup>76</sup> Frédéric Sawicki, Les politistes et le microscope », Myriam Bachir (Dir.), *Les méthodes au concret : démarches, formes de l'expérience et terrain d'investigation en science politique*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p. 143-164

<sup>77</sup> Myriam Ait-Aoudia et *als*, Enquêter dans les partis politiques. Perspectives comparées, *Revue internationale de politique comparée*, n° 4/2010, p. 7

<sup>78</sup> *Idem*, p. 8

<sup>79</sup> Tim Bale, *Sacred Cows and Common Sense : the Symbolic Statecraft and Political Culture of the British Labor Party*, London, Routledge, 276 p.

<sup>80</sup> Stéphane Beaud, Florence Weber, (Dir.), *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2010, [4<sup>e</sup> Edition augmentée], 334 p. ; Daniel Cefai, *L'engagement ethnographique*, Paris, Les Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2010, 637 p.

<sup>81</sup> Yann Beldame, Eric Pérera, (Dir.), *In situ : repousser les frontières de l'enquête de terrain*, Paris, L'Harmattan, 2020, 214 p. ; Olivier Leservoisier, *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales : retour réflexif sur la situation d'enquête*, Paris, Karthala, 2005, 327 p. ;

Sardan<sup>82</sup>, on peut, sans fard, s'accorder avec Daniel Cefai quand il dit « L'ethnographie entre dans l'âge de maturité en France »<sup>83</sup>.

Malgré les nombreuses vertus qu'on lui confère en France, notamment pour saisir l'économie des pratiques et d'interactions souvent codées des organisations partisans, l'enquête ethnographique ne suscite que très peu d'intérêt dans l'historiographie des partis gabonais et togolais où l'on privilégie – comme dit en amont – des enquêtes et analyses au niveau macro alors que « l'étude des partis politiques d'Afrique est particulièrement fertile si l'on adopte d'une part, une posture œcuménique [...] et d'autre part, une démarche empirique attentive à ce que les terrains ont à montrer »<sup>84</sup>.

Fort de ce constat et de cette recommandation, et en raison de ma relation particulière avec l'un des deux partis étudiés pour des raisons qu'il faudra clarifier, j'ai pris le parti d'une enquête ethnographique afin de produire un portrait fidèle ou presque de ce que sont, au concret, le PDG et le RPT à ce jour. Pour cela, après avoir explicité l'objet de cette recherche, justifié et discuté l'intérêt d'une enquête ethnographique pour comprendre ces organisations cinquantennaires, ce chapitre introductif ambitionne de rendre compte de mes rapports avec le terrain. Autrement dit, comment l'ai-je négocié et mené ; quels sont les différents sites d'enquêtes et pourquoi ces lieux spécifiquement ? Comment ai-je choisi mes enquêtés, et traité les données recueillies sur le terrain ? Bref, il s'agit de rendre compte de ma politique de terrain au Gabon et au Togo.

---

<sup>82</sup> Jean Pierre Olivier de Sardan, La politique de terrain : sur la production des données en Anthropologie, *Enquête*, n° 1/1995, p. 71-109

<sup>83</sup> Daniel Cefai, Les politiques de l'enquête (I) : le travail de l'altérité. Disponible en libre accès à partir de ce lien : <https://laviedesidees.fr/Le-travail-de-l-alterite.html> Mise en ligne le 22 mai 2009, consulté le 13 octobre 2020.

<sup>84</sup> Mamadou Gazibo, Pour une réhabilitation de l'analyse des partis en Afrique, *Politique africaine*, n° 104/2006, p. 12

## **1.1. Les vertus d'une enquête ethnographique pour étudier le PDG et le RPT**

Nous l'avons dit, l'objectif principal de cette étude est de comprendre comment, dans un système compétitif dans lequel les élections auxquelles participe l'opposition sont organisées régulièrement, le PDG et le RPT sont parvenus à se maintenir au pouvoir et à produire une domination presque hégémonique dans la société. Le rôle prédominant de ces partis dans l'arène politique nationale en fait deux « partis dominants », concept défini et discuté en préambule. Dans cette partie, il est question de justifier la méthode retenue pour la collecte des données. Autrement dit, pourquoi une ethnographie du PDG et du RPT était-elle un outil analytique à privilégier, et en quoi cette méthode est-elle pertinente pour l'analyse de ces partis dominants ?

Pour une meilleure compréhension, il est préférable de définir et discuter d'une part, les contours de la méthode d'enquêtes retenue afin de mettre en évidence ses vertus (1). D'autre part, de justifier le choix théorique des lieux d'enquêtes (2).

### **1.1.1. Les raisons d'une ethnographie du PDG et du RPT**

L'analyse ethnographique s'appuie en réalité sur une approche en termes de socio-anthropologie. Si la paternité de l'expression « socio-anthropologie » est attribuée à Emile Durkheim<sup>85</sup>, ce n'est qu'en 1983 que ce terme a été présenté à la communauté scientifique en France par Pierre Bouvier, Danielle Gerritsen, Jean Leroy et Pierre Noël Denieuil. Pour ces derniers, il était question de « trouver une approche permettant d'analyser de manière adéquate les données contemporaines dont celles du travail et des professions »<sup>86</sup>. En automne 1983, l'URES (Unité de recherche en sciences sociales) devient alors « socio-anthropologie du travail »<sup>87</sup>. En d'autres termes, la socio-anthropologie est née et a d'abord été appliquée au travail, comme

---

<sup>85</sup> Emile Durkheim, Représentation individuelle et représentations collectives, *Revue de la Métaphysique et de la Morale*, mai 1898.

<sup>86</sup> Pierre Bouvier, *La socio-anthropologie*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 40

<sup>87</sup> *Ibidem*

en témoigne l'essentiel des travaux Pierre Bouvier<sup>88</sup>, parmi d'autres auteurs. Aujourd'hui, elle englobe « l'ensemble des faits sociaux qu'elle s'efforce de mettre en relief dans leur complexité »<sup>89</sup>. À cet égard, l'émergence et la justification d'une perspective socio-anthropologique tient avant tout aux « transformations qui affectent les sociétés contemporaines »<sup>90</sup>. Ce faisant, la socio-anthropologie « prend pour objet cette situation présente, ce contexte déstructuré, anémique. Pour l'aborder, elle postule un croisement entre certains éléments tant sociologique qu'anthropologique »<sup>91</sup>. En somme, elle [socio-anthropologie] se veut des « lectures renouvelées du contemporain »<sup>92</sup>. Mais comment justifier cette mixité disciplinaire alors que, pendant longtemps, la sociologie et l'anthropologie ont été « tenues cloisonnées », notamment au regard des débats épistémologiques particulièrement clivants<sup>93</sup> ?

Bourdieu et Latour parmi les figures de la sociologie et l'anthropologie ont longtemps appelé au croisement disciplinaire. Mais cette unité épistémologique des sciences sociales trouve son expression contemporaine la plus manifeste dans les travaux de Jean Claude Passeron<sup>94</sup>. Pour cet auteur, en effet, il n'y a pas de différence entre les sciences sociales en termes de régime de scientificité comme il en existe entre celles-ci et les sciences dures. Toutefois, ce régime commun de scientificité ambitionne de produire une connaissance véridique du monde, et empiriquement fondée et soumise à certaines conditions de vigilance, renchérit Jean Pierre Olivier de Sardan<sup>95</sup>. La thèse de Passeron s'inscrit dans un débat épistémologique autour de la sociologie et l'anthropologie. Pour Olivier de Sardan, les deux disciplines se distinguent d'abord par les formes d'investigations empiriques que chacune d'elle privilégie : l'enquête par questionnaire pour la

---

<sup>88</sup> Pierre Bouvier, *Le travail*, [2<sup>e</sup> Edition corrigée], Paris, Presses universitaires de France, 1994, 125 p. ; Bouvier, *Travail et expression ouvrière : pouvoirs et contraintes des comités d'entreprise*, Paris, Galilée, 1980, 192 p. ; Bouvier, *Le travail au quotidien : une démarche socio-anthropologique*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, 190 p.

<sup>89</sup> Jacques Hamel. La socio-anthropologie. un nouveau lien entre la sociologie et l'anthropologie. *Socio-anthropologie* [En ligne], n°1/1997, mis en ligne le 15 janvier 2003, consulté le 13 décembre 2020. URL : <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.73>

<sup>90</sup> Pierre Bouvier, L'objet de la socio-anthropologie : crise, déstructuration, recomposition, perdurance, *Socio-anthropologie*, n° 1/1997, p. 1

<sup>91</sup> Pierre Bouvier, *Socio-anthropologie du contemporain*, Paris, Galilée, 1995, p. 2

<sup>92</sup> *Idem*, p. 3

<sup>93</sup> *Raison présente*, Les sciences humaines en débats, n° 108/1993, 132 p.

<sup>94</sup> Jean Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, 2006, 666 p. [Nouvelle édition revue et augmentée, 1<sup>ère</sup> Édition 1991]

<sup>95</sup> Jean Pierre Olivier de Sardan, La rigueur du qualitatif. L'anthropologie comme science empirique, *Espace Temps*, n° 84-86/2004, p. 41

sociologie, et le “terrain” pour l’anthropologie<sup>96</sup>. Cette distinction est ensuite institutionnelle poursuit-il : chaque discipline a ses cursus et ses diplômes, ses commissions et ses associations, ses labels et ses sociétés savantes ainsi que ses revues. Enfin, selon le même auteur, la distinction est aussi liée à leurs « configurations culturelles » : chaque discipline a sa culture savante et son système de références érudites. Toutefois, cette distinction à partir à partir des formes d’investigations est-elle pertinente au regard des réalités actuelles ? Il est certes vrai qu’historiquement, les sociologues décrivaient davantage des réalités macro à l’inverse des anthropologues qui s’intéressaient à des groupes restreints. Mais cette perspective est surannée. Comme le rappelle fort bien David Berliner, les questions théoriques que posent les ethnologues sont tout aussi macro qu’elles portent sur le fonctionnement de l’esprit humain ou la mondialisation<sup>97</sup>. Plus précisément, de plus en plus en plus d’anthropologues s’intéressent aux mobilités des individus, des idées ainsi qu’aux brassages culturels incessants. Si l’anthropologue privilégie l’observation *in situ* qui consiste à se fondre dans la population enquêtée, à développer un savoir intime né de cette relation particulière dans la longue durée<sup>98</sup>, cette spécificité n’est qu’apparente puisque nombre de sociologues se sont emparée depuis plusieurs décennies de cette méthode ethnographique. Elle a d’ailleurs été nourrie par des approches développées par les sociologues de l’École de Chicago, au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il semble donc difficile de distinguer sociologues et anthropologues d’alors sous le prisme des formes d’investigation comme l’affirme Olivier de Sardan ci-dessus. Pour la petite histoire, Béatrix Potter Webb, sociologue et économiste anglaise, cofondateur de la *London School of Economics* s’était fait passer pour une ouvrière dans la compagnie de textile de son père afin de saisir les conditions sociales des employés et des pauvres en général, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Aujourd’hui, nombre de disciplines revendiquent l’usage de l’ethnographie. Et lorsqu’elles s’en

---

<sup>96</sup> *Ibidem*

<sup>97</sup> David Berliner, C’est quoi la différence entre la sociologie et l’anthropologie ? <https://blogterrain.hypotheses.org/9453> consulté le 19 décembre 2020

<sup>98</sup> David Berliner, Le désir de participation ou comment jouer à être un autre, *Homme*, n° 206/2013, p. 151-170

approprié, il semble qu'elles ne respectent pas souvent la rigueur et l'exigence temporelle que requiert la pratique, déplore Tim Ingold<sup>99</sup>.

En outre, considérant que « la construction du savoir en sciences humaines et sociales a des règles méthodologiques codifiées, relevant de ce qu'on appelle la construction des savoirs scientifiques »<sup>100</sup>, Dominique Darbon s'indigne que certains auteurs travaillant notamment sur les terrains africains en général et les administrations africaines en particulier se dérogent de ces règles basiques et universelles. C'est l'une des critiques qu'il a d'ailleurs faite à Jean Pierre Olivier de Sardan à propos d'un article que ce dernier a consacré aux administrations africaines<sup>101</sup>. Dans ce texte, Olivier de Sardan s'étonne du contraste entre la littérature théorique traitant de l'État en Afrique et le nombre très modeste des travaux empiriques consacrés « à son fonctionnement, réel, au quotidien »<sup>102</sup>. Pour Darbon en revanche, la démarche d'Olivier de Sardan s'est faite en termes de rupture de la production disciplinaire. En d'autres mots, il a traité des administrations africaines comme un sujet neuf alors que celles-ci ont été suffisamment balisées. Il s'ensuit que les hypothèses et interprétations formulées par Olivier de Sardan sur ces administrations ont été déjà testées aussi bien en Occident qu'en Afrique par d'autres chercheurs. En réponse à Darbon<sup>103</sup>, Olivier de Sardan reconnaît avoir minoré ce vaste dispositif de références érudites en science politique et en science administrative sur les administrations africaines, mais s'en défend tout de même en évoquant un « procès d'intention ». D'autant qu'il s'« attache toujours à reconnaître [ses] dettes théoriques » ; qu'il n'a « jamais prétendu apporter une théorie nouvelle sur l'État en Afrique » comme le lui reproche Darbon. Il critique, au passage, les politistes travaillant sur l'Afrique mais dont les travaux ne reposent – selon lui – sur aucune base empirique. C'est le cas des travaux de Patrick Chabal et Jean Pascal Dalloz, dit-il. Olivier de Sardan déplore que la critique de Darbon n'ait pas porté sur le contenu de son article mais davantage sur

---

<sup>99</sup> Tim Ingold, That's enough about ethnography, *Journal of Ethnographic Theory*, n° 1/2014, p. 389-395

<sup>100</sup> Dominique Darbon, Pour une socio-anthropologie de l'administration en Afrique. Retour méthodologique à propos d'un article de Jean Pierre Olivier de Sardan, *Politique africaine*, n° 96/2004, p. 163

<sup>101</sup> Jean Pierre Olivier de Sardan, État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone. Un diagnostic empirique, une perspective historique, *Politique africaine*, n° 96/2004, p. 139-162.

<sup>102</sup> *Idem*, p. 139

son érudition théorique des administrations africaines. Au-delà du texte d'Olivier de Sardan, la critique formulée par Dominique Darbon soulève deux questions méthodologiques de fond : les interactions terrains/théories d'une part, les spécificités/montée en généralité d'autre part. En effet, il est indéniable que l'immersion de longue durée sur le terrain parmi les techniques d'enquêtes ethnographiques permet de « conquérir les savoirs locaux et de construire une base de données et d'interprétation localement située est absolument irremplaçable »<sup>104</sup>. Mais ce travail doit absolument s'inscrire dans une démarche scientifique d'intensification des savoirs par leur accumulation/validation, de peur d'accréditer la paternité des idées déjà avérées ou de régresser l'état du savoir érudit<sup>105</sup>. Cette critique questionne également les fondements de notre démarche socio-anthropologique. Nous avons vu que la socio-anthropologie se veut un dialogue interdisciplinaire, notamment entre la sociologie et l'anthropologie : la première permet de saisir la complexité des faits sociaux en soulignant notamment les médiations qui font que, à une échelle globale, ces faits prennent la forme d'une totalité alors que la seconde ambitionne d'expliquer les faits sociaux à une échelle locale à travers une observation *in situ*, c'est-à-dire directe et fine en vue de constater au concret, l'interdépendance de ce qui constitue ces faits<sup>106</sup>. La socio-anthropologie s'est donc organisée en courant de pensée autour de la nécessité de repenser les frontières disciplinaires, créer des passerelles afin de penser l'humain et le social dans ses nouvelles formes, argue Bouvier. À ce titre, elle « s'est progressivement rendue visible au sein d'un réseau qui rassemble des chercheurs d'horizons divers, travaillant sur des objets souvent très différents. Un important travail a [d'ailleurs] été accompli sur le plan théorique et méthodologique, les chercheurs ont affûté leurs outils, ont consolidé leurs approches, conjuguant la proximité sociologique et la distance anthropologique, mêlant des perspectives locales et globales, articulant empirisme et universalisme », mentionnent Gérard Dubey et Caroline Moricot dans la ligne éditoriale de la revue

---

<sup>103</sup> Jean Pierre Olivier de Sardan, Brève réponse au commentaire de Dominique Darbon, *Politique africaine*, n° 96/2004, p. 177-179

<sup>104</sup> Dominique Darbon, Pour une socio-anthropologie de l'administration en Afrique, *op. cit.*, p. 163

<sup>105</sup> *Idem*, p. 169

<sup>106</sup> Jacques Hamal, *op. cit.*

Socio-anthropologie<sup>107</sup>. Toutefois, la définition qu'en donne Olivier de Sardan s'avère plus explicite :

« J'entends par socio-anthropologie l'étude empirique multidimensionnelle de groupes sociaux contemporains et de leurs interactions, dans une perspective diachronique, et combinant l'analyse des pratiques et celle des représentations. La socio-anthropologie ainsi conçue se distingue de la sociologie quantitative à base d'enquêtes lourdes par questionnaires comme de l'ethnologie patrimonialiste focalisée sur l'informateur privilégié (de préférence grand initié). Elle s'oppose à la sociologie et l'anthropologie essayistes et spéculatives. La socio-anthropologie fusionne les traditions de la sociologie de terrain (École de Chicago) et de l'anthropologie de terrain (ethnographie) pour tenter une analyse intensive et *in situ* des dynamiques de reproduction/transformation d'ensembles sociaux de nature diverse, prenant en compte les comportements des acteurs, comme les significations qu'ils accordent à leurs comportements »<sup>108</sup>.

Cette définition est pertinente. Elle l'est davantage lorsque cette « étude empirique multidimensionnelle des groupes sociaux contemporains et de leurs interactions » s'inscrit dans une perspective d'intensification des savoirs par leur accumulation/validation. C'est l'usage que nous ferons de cette méthode ethnographique en croisant autant que faire ce peu, les réalités de nos terrains avec les hypothèses testées dans d'autres terrains. Cela passe notamment par une discussion de la littérature en début de chaque chapitre et une confrontation des résultats obtenus dans une localité avec ceux d'autres localités y compris dans le même pays. Cette démarche est requise pour la montée en généralité. Par ailleurs, la perspective socio-anthropologique telle que définie ci-dessus n'est pas récente quoique, comme le rappelle Jacques Hamel, bien avant l'apparition de la socio-anthropologie, il était difficile de saisir ce qui relève de la sociologie, de ce qui est du ressort de l'anthropologie<sup>109</sup>. Il prolonge à cet égard, une réflexion de Durkheim selon laquelle, « il a pu sembler parfois que l'anthropologie tendait à rendre inutile la sociologie. En essayant d'expliquer les phénomènes historiques par la seule vertu des races, elle paraissait traiter les faits sociaux comme des épiphénomènes sans vie propre et

---

<sup>107</sup> Gérard Dubey et Caroline Moricot, Ligne éditoriale, *Socio-anthropologie*, n° 27/2013, p. 5-6. Disponible également en libre accès enb suivant ce lien : <https://journals.openedition.org/socio-anthropologie/>

<sup>108</sup> Jean Pierre Olivier de Sardan, *op. cit.*, 1995, p. 17-18

<sup>109</sup> Jacques Hamel, *La socio-anthropologie, un nouveau lien de la sociologie*, *op. cit.*



actions spécifiques. De telles tendances étaient bien faites pour éveiller la défiance des sociologues »<sup>110</sup>. Pour autant, cette démarche méthodologique s'inscrit dans le continuum des méthodes classiques en sciences sociales comme en témoigne l'immense héritage de Georges Balandier sur les sociétés africaines<sup>111</sup>, notamment ses approches combinées « par le haut, le bas, l'intérieur et l'extérieur ». Il en est de même de la politique par le bas proposée par Jean François Bayart, Comi Toulabor et Achile Mbembe<sup>112</sup> et les auteurs fondateurs de « Politique africaine ». Cette approche qui se veut une rupture avec la science politique classique, faite « exclusivement » par le haut et dominée par « des préjugés d'une tradition constitutionnaliste », entend mettre en exergue le rôle des « gens d'en bas », les « petits ». Dans ce qui s'apparente à un plaidoyer, Robert Buijtenhuijts affirme que « la politique par le bas n'a été pour Bayart qu'un chapitre dans une œuvre plus vaste sur le politique tout court, et ce n'est que la négligence de ce chapitre par d'autres chercheurs qui l'a probablement amené à en souligner l'importance. Abandon, par les pères fondateurs, du concept du politique par le bas qui aurait fait son temps ? Il semble que oui. [...] Je persiste de penser que l'étude du politique par le bas a encore sa place dans la recherche africaniste »<sup>113</sup>.

Au terme de ces développements, le recours à la socio-anthropologie s'avère très pertinent pour rendre compte de la matérialité du PDG et du RPT, notamment à travers deux principales entrées : les entretiens qualitatifs approfondis et des observations directes (participantes ou non). Car dans ce type d'enquête, le PDG et le RPT constituent le terrain d'observation par excellence au sein duquel des investigations approfondies sont réalisées. Cette démarche qui se veut « interactive » permet de rendre compte des ressorts de la survie institutionnelle de ces partis, et produire un portrait fidèle de ce qu'ils sont. Pour ce faire, notre étude s'inscrit dans le temps long conscient que faire un mois de « recherche participative » ce n'est pas de l'ethnographie. L'immersion de longue durée (9 mois) nous ont permis d'adopter une perspective multimodale du parti dominant

---

<sup>110</sup> *Idem.*

<sup>111</sup> Georges Balandier, *La vie quotidienne au royaume du Kongo du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup>*, Paris, Hachette, 1992 [1<sup>ère</sup> Édition en 1965], 284 p.

<sup>112</sup> Jean François Bayard, Comi Toulabor, Achile Mbembe, *La politique par le bas en Afrique noire. Contribution à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992, 268 p.

<sup>113</sup> Robert Buijtenhuijts, Les hauts et les bas du politique par le bas, *Politique africaine*, n° 46/1992, p. 153

comme le recommande Dominique Darbon pour l'étude des administrations africaines :

« Travailler sur les administrations des Afriques suppose s'inscrire dans une perspective multimodale, insistant sur le pluralisme normatifs, moraux et ethniques ainsi que les jeux de pouvoir les investissant tant au niveau de l'administré ou du fonctionnaire de base qui contribuent à la construction du système, qu'à celui des groupes de dominants internes et externes qui participent de la spécification et de l'inscription dans un modèle standard »<sup>114</sup>.

Dans notre cas, la démarche à consister à valoriser l'importance du local dans l'étude des partis dominants. Dans cette perspective, nous avons diversifié nos enquêtes en fonctionnement de leurs positions dans la chaîne de décision du parti ; nous avons observé, au niveau macro, la structuration du parti avant de vérifier au niveau local, notamment dans les principaux fiefs, comment le parti fonctionne. Ce changement de focale montre que sous l'apparence d'un bloc compact, le parti dominant offre des formes organisationnelles différentes souvent inhérentes aux pratiques locales ou le poids des barons politiques. Notre démarche consiste également à inscrire le parti dominant dans une perspective plus large, notamment en comparant les pratiques établies au sein du PDG et du RPT avec celles observations au sein des partis alliés ou adverses mais aussi les partis d'autres pays à l'instar du PCT au Congo Brazzaville ou du PRD au Mexique.

### 1.1.2. Présentation et justification théoriques des lieux d'enquêtes

Avant d'en venir aux lieux d'enquêtes, la question préalable devrait porter sur le choix du PDG et du RPT alors que le Gabon et le Togo comptent, chacun, plus d'une cinquantaine de partis légalement reconnus. Nonobstant son intérêt épistémologique, le choix d'un sujet de recherche en sciences sociales est souvent motivé par des raisons purement subjectives. C'est le cas du PDG, objet de mes travaux depuis février 2012. Ma proximité avec ce parti politique, résultat de ma socialisation familiale, justifie son choix comme objet de recherche et d'enquête. En effet, j'ai été socialisé dans un environnement où le PDG est omniprésent : mes

---

<sup>114</sup> Dominique Darbon, *op. cit.*, 2004, p. 168

ascendants militent dans ce parti depuis l'époque du parti unique et les discussions familiales, lorsqu'elles sont en lien avec la politique, tournent généralement autour de ce parti, ses activités ou la figure de son leader. En outre, mon frère a été maire de Boumango (2009-2014) sous la bannière du PDG après avoir occupé plusieurs postes dont celui de délégué UJPDG, secrétaire départemental, membre du comité central et conseiller municipal sans discontinuité depuis 2006 ; depuis 2013 ma tante est la trésorière provinciale du PDG du Haut Ogooué, poste qu'elle cumule – depuis octobre 2018 – avec celui de vice-présidente du conseil départemental de l'Ogooué Létili ; mon oncle a quant à lui siégé à l'Assemblée nationale (2006-2013) après avoir été maire d'arrondissement à Franceville puis secrétaire provincial PDG du Haut Ogooué (2007-2011). Il s'ensuit que depuis mon jeune âge, je côtoie les membres de ce parti au quotidien ; j'observe leurs pratiques, notamment en période de forte activité politique ; j'ai d'ailleurs participé à certaines d'entre elles. Tout ceci alors que rien ne présageait que je ferais une thèse en science politique sur ce parti. Et pourtant, ces souvenirs enfuis en moi demeurent vivaces et resurgissent régulièrement, notamment durant les phases d'enquête et de rédaction.

Il est sans doute « plus facile d'enquêter sur des univers inconnus parce que leur étrangeté crée la distance, elle vous oblige à voir d'un œil neuf des phénomènes que vous auriez négligés si vous étiez familier à ces milieux »<sup>115</sup>. Dans mon cas, c'est tout le contraire. En effet, la proximité affecte certes la « neutralité axiologique » mais dans ma recherche sur le PDG, elle a été un réel atout pour franchir le seuil de ce parti dominant. D'abord, parce qu'elle réduit considérablement les coûts d'entrée dans le terrain : accès à l'information et à quelques documents confidentiels ; accélération des délais d'obtention d'entretiens ; possibilité d'être recommandé auprès et par des cadres dirigeants du parti ; confiance de certains enquêtés et possibilité de les revoir au besoin ou de les relancer, par téléphone, longtemps après l'enquête, etc. Ensuite, parce que la familiarité avec les membres du parti permet d'accéder facilement à leur processus de socialisation ainsi qu'à la conception qu'ils ont de leur parti et de la société dans laquelle ils vivent. Enfin, parce que cette proximité permet de capitaliser les connaissances antérieures en les

---

<sup>115</sup> Stéphane Beaud, Florence Weber, (Dir.), *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2003, p. 49

confrontant sans cesse avec les connaissances et pratiques plus récentes et actuelles. Travailler durablement sur un objet dont on est familier n'est pas synonyme de transgression de la neutralité qu'on attend d'un chercheur. Rémi Lefebvre l'a suffisamment montré à travers la qualité de ses analyses sur le Parti socialiste français dont il est pourtant membre depuis plus d'une décennie<sup>116</sup>.

À l'inverse du PDG, le RPT est un parti dont je n'avais ni conscience ni connaissance avant mon inscription en doctorat. Son choix a été motivé par au moins deux raisons. D'une part, la volonté de mieux comprendre le PDG qui m'amenait à rechercher une autre organisation partisane susceptible de faciliter le dévoilement des caractéristiques de ce parti. Car, comme le note Charles Ragin<sup>117</sup>, le but d'une comparaison est de faciliter la compréhension et l'interprétation des objets à comparer. D'autant que, malgré le caractère symétrique de leurs propriétés générales, le PDG et le RPT n'ont pas le même « métabolisme », et émergent dans deux milieux partisans distincts comme nous l'avons annoncé et le verrons tout au long de cette étude. D'autre part, le choix du RPT a été acté à l'issue des discussions que j'ai eues avec Comi Toulabor, mon ancien directeur de thèse, dont l'essentiel des travaux portent sur ce parti politique, en lien avec lui et/ou son fondateur. Dans le prolongement de ces réflexions, notamment *Le Togo sous Eyadema* dans lequel l'auteur a analysé l'appareil du parti unique RPT, l'idée était de vérifier la portée ainsi que la permanence ou non des hypothèses formulées ; d'explorer de nouvelles pistes de recherches dans un contexte de changement de régime.

Cette clarification étant faite, venons-en aux lieux d'enquêtes.

Entre février 2017 et mai 2019, j'ai entrepris trois missions d'une durée de 9 mois correspondant à 4 mois au Togo : du 13 février au 12 juin 2017, et deux séjours d'une durée de 5 mois au Gabon : du 20 juillet au 18 octobre 2018 ensuite du 20 février au 5 mai 2019. En plus des documents divers collectés sur le terrain sur lesquels nous reviendrons, réparties sur l'ensemble du territoire gabonaise et

---

<sup>116</sup> Rémi Lefebvre, *Les primaires : de l'engouement au désenchantement ?*, Paris, La Documentation française, 2020, p. 187 ; Rémi Lefebvre, Anne-Céline Douillet, (Dir.), *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin, 2017, 271 p. ; Rémi Lefebvre, *Les primaires socialistes : la fin d'un parti militant*, Paris, Editions Raison d'agit, 2011, 172 ; Rémi Lefebvre, « Politiste et socialiste ». Une politique d'enquête au PS, *Revue internationale de politique comparée*, n° 4/2010, p. 127-139 ; Rémi Lefebvre, Frédéric Sawicki, (Dir.), *La société des socialistes : le PS aujourd'hui*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2006, 255 p.

<sup>117</sup> Charles Ragin, *The Comparative Method*, Berkeley, University of California Press, 1987, p. 6

sur 4 sites au Togo, ont permis de réaliser, auprès des membres du PDG et du RPT, leurs alliés et opposants, 229 conversations qualitatives approfondies<sup>118</sup> dont 134 au Gabon. À ce matériau il faut adjoindre une vingtaine d’entretiens semi dirigés ayant déjà servis à nos travaux antérieurs mais se sont avérés utiles, notamment dans l’analyse du fonctionnement du PDG sous le parti-État et le processus démocratique sous contrôle d’autant que parmi les personnes ressources mobilisées à ce moment-là, quelques-uns – comme l’historien Anges Ratanga-Atoz et les notables Maxime Lehoumbou et Emmanuel Ongoto – témoins oculaires de l’avènement du PDG en mars 1968, ne sont plus. Le tableau ci-contre fournit des informations relatives aux spécificités des deux pays d’études ainsi que les différents sites d’enquêtes. Plus loin, ces données seront détaillées et illustrées en images.

*Tableau 2 : Caractéristiques générales des différents lieux d’enquête*

Département	Site d’enquêtes	Population du département en 2013	% de la population de la province en 2013	% de la population du Gabon en 2013	Nombre électeurs en 2016	Nombre bureaux de vote en 2016	Nombre enquêtés
<b>Gabon</b>							
Estuaire	Libreville	703 940	78,59%	38,87%	ND	ND	46
M’Passa	Franceville	129 694	51,71%	7,16%	18 094	56	31
Sebe-Brikolo	Okondja	16 443	6,56%	0,91%	1 834	7	4
Djouori-Agnili	Bongoville	4 210	1,68%	0,23%	2 424	10	4
Lebombi Leyou	Mounana	64 569	25,75%	3,57%	3 466	19	9
Ogooué Létili	Boumango	2 791	1,11%	0,15%	2 503	9	19
Mougoutsi	Tchibanga	31 789	60,14%	1,76%	9 196	35	13
Basse-Banio	Mayumba	7 192	13,61%	0,40%	ND	ND	2
Ogooué et Lac	Lambaréné	54 346	78,44%	3%	16 106	43	3
<b>Togo</b>							
Préfecture	Lieu d’enquête	Population de la préfecture			Nombre d’électeur	Nombre bureau de vote	Nombre d’enquêté
Golfe	Lomé	837 437			567 601		67
Kozah	Kara	225 259			156 443		9

<sup>118</sup> Ce dit des entretiens très denses d’une durée allant parfois à plus de 3 heures.

	Pyä			ND	4
Tchaoudjo	Sokodé	190 114		103 965	11
Kloto	Kpalimé	139 043		77 478	4

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020.

Le souci de cartographier l'appareil des partis étudiés afin d'apprécier l'effectivité de leur domination, et la réalité de leur ancrage territorial et social a conduit au choix des régions aux caractéristiques contrastées malgré quelques similitudes. Car, un parti politique est ce qu'il se donne à voir en plusieurs lieux, notamment au sein des structures locales. À ce propos, Frédéric Sawicki argue que le local est non seulement un lieu privilégié d'observation des pratiques politiques mais permet également de mieux cerner l'enchevêtrement du jeu social et du jeu politique<sup>119</sup>. L'analyse localisée des partis politiques est particulièrement féconde en science politique. En étudiant par exemple les sites d'implantation d'un parti politique à travers une approche localisée, nombre d'auteurs ont bien montré que les dirigeants nationaux ne sont pas les seuls à faire le parti<sup>120</sup> voire le « milieu partisan » entendu comme « l'ensemble des individus et des groupes – ainsi que les réseaux qui les lient – dont les activités contribuent, sans que cet objectif soit nécessairement visé, à faire exister un parti donné »<sup>121</sup>. Dans les années 1970 déjà, Jacques Lagroye plaidait pour cette approche à travers l'étude qu'il a consacrée à Jacques Chaban-Delmas dans laquelle il montre comment ce dernier est parvenu à s'affirmer dans l'arène politique nationale à partir d'un fief local : Bordeaux<sup>122</sup>. Or, comme nous le verrons tout au long de cette thèse à travers l'analyse des processus électoraux par exemple, le local est sans fard, le dernier rempart du PDG et du RPT depuis la réhabilitation de la compétition politique : c'est ici que ces partis dominants – contestés en zones urbaines – réalisent leurs succès électoraux.

Conscient de ces réalités complexes, nous avons identifié et retenu 8 principaux sites d'enquête, 4 au Gabon et au autant au Togo. Il s'agit des provinces de l'Estuaire, du Haut Ogooué, de l'Ogooué Lolo et Nyanga pour le Gabon ; les

<sup>119</sup> Frédéric Sawicki, Question de recherche : pour une analyse locale des partis politiques, *Revue des sciences sociales du politique*, n° 2/1988, p. 17

<sup>120</sup> Béatrice Garapon, Aux origines de la Turquie conservatrice, *op. cit.*, p. Hélène Combes, Faire le parti, *op. cit.*, 2011, p. 137-198.

<sup>121</sup> Frédéric Sawicki, *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 2017, p. 16

<sup>122</sup> Jacques Lagroye, *Société et politique : Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux*, Paris, Pedone, 1973, 345 p.

régions maritime, de plateaux, centrale et de la Kara pour le Togo. Au-delà de ces grands ensembles régionaux, nos enquêtes ont été réalisées dans des sites spécifiques qu'il conviendra de présenter nommément. En plus de ce qui a été déjà dit, le choix de ces lieux spécifiques a été motivé par notre volonté de réaliser des enquêtes par intermittence entre le macro et le micro pour une raison simple : pour comprendre la formation d'une majorité politique et d'une coalition aussi stable que celle du PDG et du RPT au pouvoir depuis plus d'un demi-siècle, « il faut par-dessus tout essayer de comprendre le parti dans sa réalité quotidienne [...] Se limiter à l'échelle nationale reviendrait à se priver des clés de compréhension de ses succès électoraux dans tout le pays »<sup>123</sup> pour reprendre Béatrice Garapon parlant du PD (Parti démocrate) turc.

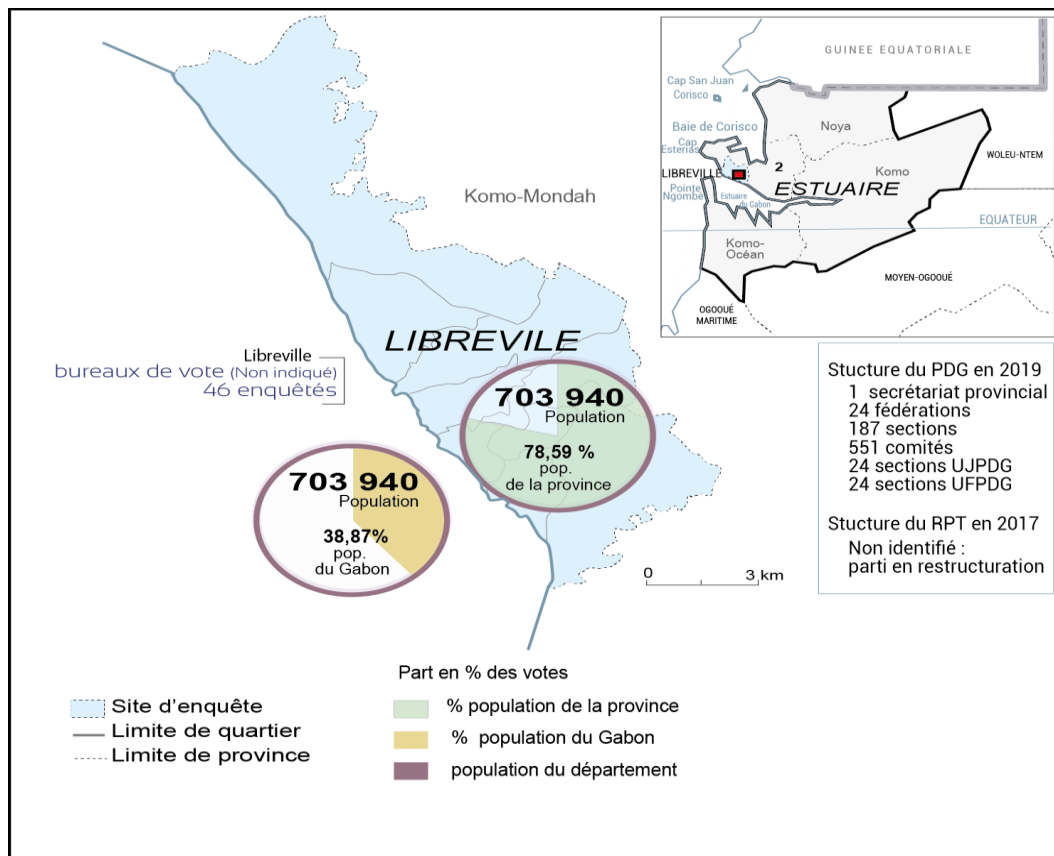
#### 1.1.2.1. Libreville et Lomé, lieux de concentration des institutions politiques et réceptacles des populations plurielles

Situés respectivement dans les régions de l'Estuaire et Maritime, Libreville et Lomé en tant que lieux de concentration des institutions politiques et réceptacles des populations plurielles constituent nos principaux sites d'enquête et de recherche.

---

<sup>123</sup> Béatrice Garapon, *op. cit.*, p. 32

Figure 1 : Carte de Libreville



Conception Just Miétté Likibi. Réalisation : Valéry Alfaut, Sciences Po Bordeaux 2020.

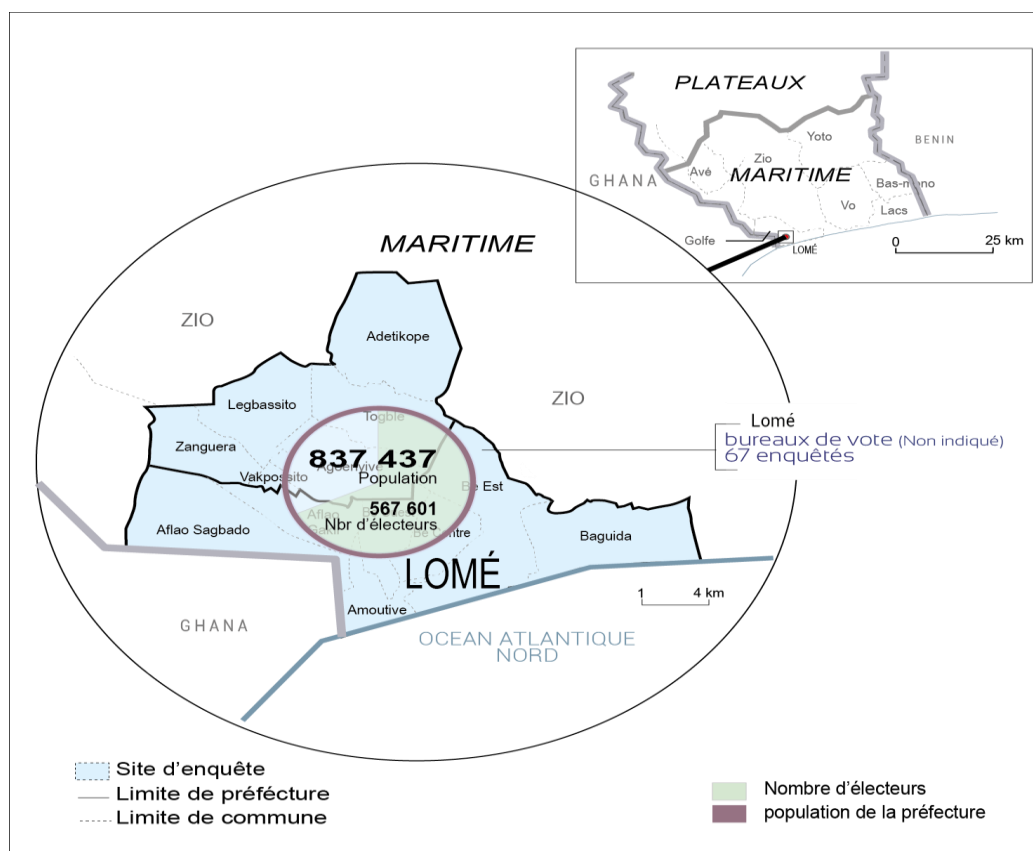
Située au nord-ouest, dans l'Estuaire du Gabon, Libreville la capitale gabonaise compte 6 arrondissements auxquels s'ajoutent les communes d'Owendo au sud-ouest, et d'Akanda au nord-ouest. Principal point de chute des vagues migratoires nationales et internationales, Libreville concentre près de la moitié de la population nationale. Au recensement de 2013, sa population était 703 940 âmes soit 3 724,6 habitants au km<sup>2</sup> pour une population nationale de 1 811 079 habitants. Le choix de la capitale gabonaise comme principal site d'enquête a été motivé par ses paradoxes. En effet, alors qu'elle concentre l'essentiel de la population gabonaise, Libreville ne représente en réalité que le tiers du collège électoral gabonais. En période électorale, on assiste à une forte mobilité vers l'hinterland, des citoyens gabonais établis à Libreville pour des raisons diverses, souvent professionnelles ou scolaires. Ces mobilités encouragées pour ne pas dire organisées par le PDG à des fins électoralistes visent à (ré) équilibrer les rapports



de forces entre l'opposition et le parti dominant dont l'idéologie est régulièrement contestée dans la capitale. Ce qui implique un second paradoxe. Depuis la libéralisation politique, les villes africaines sont devenues les réceptacles de l'opposition. Libreville ne déroge pas à la règle. Ainsi, au regard des résultats obtenus par le PDG à l'issue des scrutins présidentielles à Libreville mais aussi à Port Gentil la capitale économique, on serait tenté de conclure que ces villes sont totalement acquises à l'opposition. Or, paradoxalement, aux législatives et sénatoriales, ce parti est presque hyper dominant. À l'issue des législatives couplées au locales d'octobre 2019 par exemple, le PDG a remporté 20 des 26 sièges à pourvoir dans la province de l'Estuaire alors qu'à la dernière présidentielle, le candidat PDG avait été largement devancé par Jean Ping. Si ces données sont tributaires aux représentations sur le type et la matérialité du scrutin, il n'en demeure pas moins qu'elles ont contraint le PDG à repenser ses stratégies électorales que seule une enquête ethnographique croisant le national et le local permet de clarifier ces ambiguïtés.

À Libreville, nous avons effectué plusieurs visites au siège du PDG à Louis ainsi qu'au sein d'autres démembrements de son secrétariat exécutif, notamment à l'immeuble Pétrogab abritant les services du CEP (Centre d'études politiques), de la CPD (Commission permanente de discipline) et de l'UJPDG (Union des jeunes du PDG). Pour comprendre le système partisan gabonais, nous avons élargi nos enquêtes à d'autres partis, alliés ou opposants au PDG d'autant que la quasi-totalité des leaders de l'opposition gabonaise actuels ont appartenu au PDG qui, en plus, est à la tête d'une majorité composée d'une dizaine de partis politiques auxquels s'ajoutent quelques personnalités. Les enquêtes au sein des partis de l'opposition ont eu lieu à leur siège pour ceux qui en disposent et à défaut, au domicile du leader ou dans un café.

Figure 2 : Carte de Lomé



Conception Just Miété Likibi. Réalisation : Valéry Alfaut, Sciences Po Bordeaux 2020

Lomé concentre une forte population nationale mais à l'inverse de Libreville, celle-ci n'est pas la conséquence d'une forte migration des populations de l'hinterland. En effet, 65% environ de Togolais vivent en milieu rural contre moins de 18% pour le Gabon. Au recensement de 2010 par exemple, la population de Lomé était de 837 437 habitants sur 6 191 155 au niveau national [7,8 millions d'habitants aujourd'hui, selon la Banque mondiale]. « Lomé commune possède des limites incertaines liées à une expansion spatiale non maîtrisée. Ainsi, après avoir absorbé les quartiers d'Adakpamé et d'Akodesséwa à l'est, la ville est sur le point d'avaloir au nord et à l'est des portions entières non seulement de la préfecture du Golfe, mais aussi des préfectures du Zio et des Lacs. Lomé apparaît alors comme une véritable mégapole à l'échelle du pays macrocéphale, et constitue un espace incontournable et un enjeu électoral capital qui veut compter sur l'échiquier politique »<sup>124</sup>. C'est au sein des 5

<sup>124</sup> Comi Toulabor, La difficile implantation territoriale du multipartisme au Togo : CAR, CDPA, et UFC, Patrick Quantin, *Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions*, Paris, Karthala, 2005, p. 122

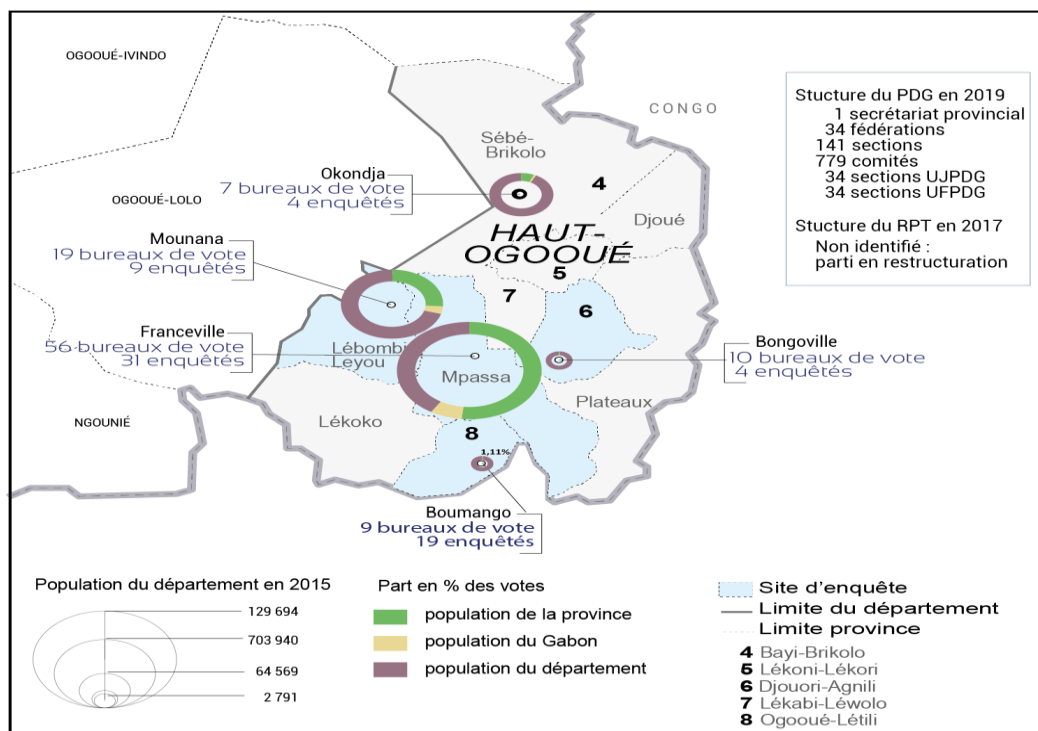
arrondissements de cette capitale que nous avons réalisé l'essentiel de nos enquêtes de terrain. Comme l'a indiqué Toulabor ci-dessus, Lomé est effectivement « un espace incontournable et un enjeu électoral capital ». D'où son intérêt. D'autant que cette contrée et la région maritime en général constituent le bastion historique de l'opposition depuis l'assassinat de Sylvanus Olympio et la réhabilitation des réseaux « cutistes » par Gilchrist Olympio, le fils de ce dernier qui a incarné l'opposition nationale jusqu'à la signature d'un accord de partage du pouvoir avec le RPT, en octobre 2005. L'enjeu dont parle Toulabor, c'est l'ancrage de l'opposition dans cette contrée presque délaissée par le RPT. À l'issue des législatives du 20 décembre 2018 par exemple, le RPT n'a recueilli que 5 des 25 sièges à pourvoir dans la région maritime contre 13 sièges acquis aux indépendants, 5 à l'UFC (Union des forces du changement) de Gilchrist Olympio, 1 au NET (Nouvel engagement togolais) de Gerry Taama et 1 au MPDD (Mouvement patriotique pour le développement et la démocratie) de Gabriel Agbeyomé Kodjo, selon la décision n° EL-003/18 du 31 décembre 2018 de la Cour constitutionnelle du Togo. Au scrutin présidentiel du 22 février 2020, Faure Gnassingbé le candidat-président a centré sa campagne vers ses fiefs traditionnels de l'hinterland. En période électorale, on note une migration massive des cadres administratifs togolais [au Gabon ce phénomène concerne principalement les électeurs et quelques cadres politiques] vers l'intérieur du pays pour faire campagne au profit du candidat président. Mais à la différence de Libreville où le PDG arrive à compenser ses déboires aux présidentielles par d'importantes victoires aux élections législatives et locales, Lomé semble être effectivement le fief de l'opposition. Ce qui explique par ailleurs la recrudescence des mouvements sociaux anti-RPT-UNIR. Cependant, en l'absence de structures pérennes, nos enquêtes ont davantage porté sur les partis de l'opposition suffisamment représentatifs dans la capitale.

#### 1.1.2.2. Le Haut Ogooué et la Kara, fiefs historiques du PDG et du RPT

Un parti politique est « indissociablement ce qui se passe en différents sites et le produit de l'interaction entre ces sites ; de même, l'identité du parti est à la fois celle que

tentent d'en construire ses dirigeants locaux et fédéraux et ses dirigeants nationaux à travers des logiques plus ou moins concurrentielles »<sup>125</sup>. Malheureusement, dans le contexte africain, les travaux sur les partis politiques ont tendance à privilégier les méthodes quantitatives focalisées essentiellement sur les structures organisationnelles du centre comme nous le disions précédemment<sup>126</sup>. En optant pour une analyse au niveau macro, ces travaux ne rendent pas souvent compte de la réalité partisane au niveau local. Or, c'est là justement que le parti dominant puise l'essentiel de sa force à travers la construction de façon informelle, de nouveaux réseaux et l'activation des réseaux préexistants. Dans ce maillage, le parti dominant sait compter sur un réseau d'intermédiaires : les barons politiques, courroie de transmission entre le centre et la périphérie. C'est pour cette raison qu'en plus de Libreville et Lomé, nous avons enquêté au sein d'autres localités, notamment dans les fiefs traditionnels du PDG et du RPT.

Figure 3 : Carte du Haut Ogooué



<sup>125</sup> Frédéric Sawicki, Configuration sociale et genèse d'un milieu partisan. Le cas du parti socialiste en Ile-et-Vilaine, *Sociétés contemporaines*, n° 1/1994, p. 86

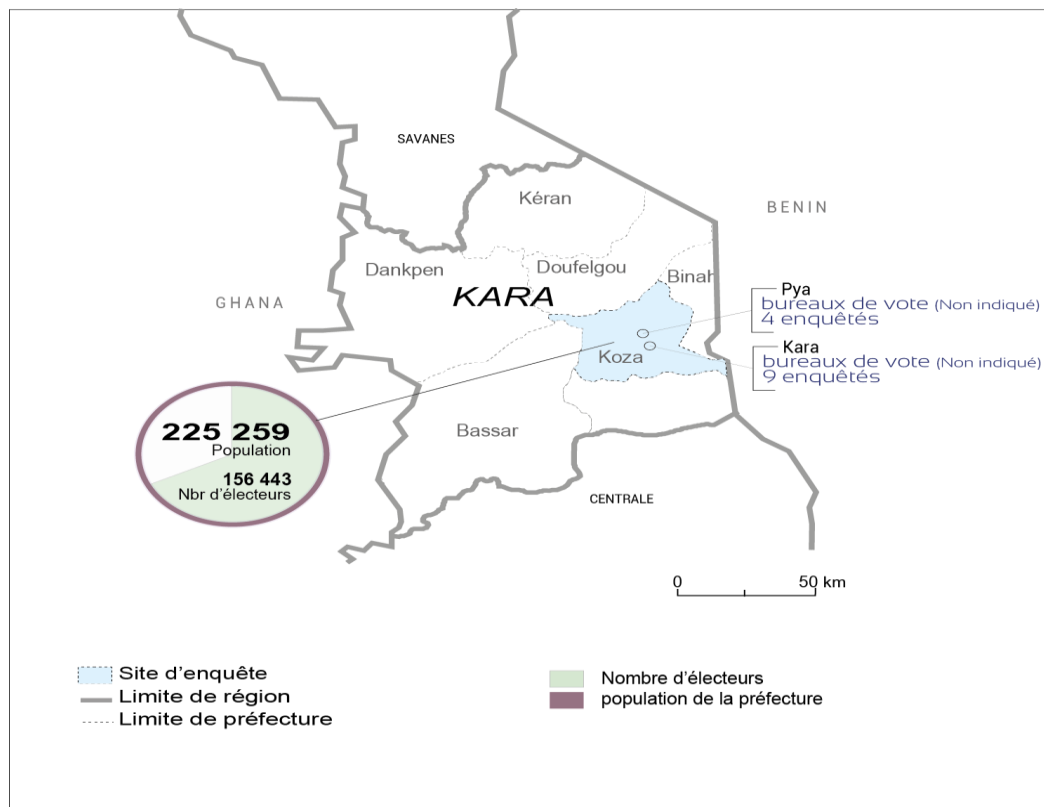
<sup>126</sup> Omar Diop, *Partis politiques et processus de transition démocratique en Afrique noire : recherches sur les enjeux juridiques et sociologiques du multipartisme dans quelques pays de l'espace francophone*, Paris, Publibook, 2006, 755 p. ; Wilson André Ndombet, Paris politiques et unité nationale au Gabon, *op. cit.*

Situé au nord par l'Ogooué Ivindo, au sud et à l'est par le Congo Brazzaville, et à l'ouest par l'Ogooué Lolo, le Haut Ogooué compte, du point de vue administratif, 11 départements [la moyenne nationale est de 5]. Au dernier recensement, sa population était de 250 799 habitants, ce qui en fait le second foyer de peuplement après l'Estuaire et devant l'Ogooué Maritime dont Port Gentil le chef-lieu est la capitale économique du pays. Plusieurs analystes contestent l'accroissement vicennal de la population du Haut Ogooué au regard de sa singularité. Dans une analyse des résultats du recensement de 2013 par exemple, Mays Mouissi s'étonne en effet que le Haut Ogooué soit la province du Gabon où la population croît la plus vite : « établi à 140% dit-il, son taux d'accroissement vicennal de population est le seul du pays à être supérieur à 100% ». Ce que Mouissi n'ose dire de façon explicite mais qui revient dans les discussions au sujet de ces données démographiques, c'est que « ces chiffres sont faux » : ils sont à mettre à l'actif des pratiques devant servir de justificatif aux succès électoraux frauduleux du PDG dans cette contrée où ce parti réalise historiquement des scores soviétiques. Pour rappel, à la présidentielle d'août 2016 par exemple, le PDG aurait recueilli dans le Haut Ogooué, selon la commission électorale nationale et la Cour constitutionnelle, 95,46% des suffrages avec un taux de participation de 99,93% contre moins de 49 % au niveau national. Aux législatives couplées aux locales d'octobre 2018, les résultats du PDG ont été tout aussi impressionnants : sur les 23 sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale dans cette contrée, le PDG a recueilli 21 dont 1 siège, celui de la commune de Mounana, en partenariat avec UDIS (Union pour la démocratie et l'intégration sociale), un parti allié ; 1 siège a été acquis à un indépendant proche du pouvoir, et le dernier au parti Les Démocrates de Guy Nzouba, un ancien baron du régime. De plus, 16 des 21 sièges à pourvoir au Sénat ont été acquis au PDG dont 1 siège en partenariat avec le PGCI (Parti gabonais du centre indépendant), un parti de la mouvance présidentielle. Il plait de noter que si les soupçons de fraudes sont fondés aux présidentielles, les élections législatives et locales semblent « exemptées » de fraudes. Le seul bémol, ce sont les appels au boycott de certains opposants, ce qui fait naturellement le lit

du parti dominant. Car, comme nous le verrons, la primauté du parti dominant au Parlement permet la production des normes politiques et électorales contraignantes pour l'opposition mais garantissent la pérennité du parti au pouvoir. Ceci dit, dans cette contrée, nos enquêtes ont eu lieu dans 5 des 11 départements : M'passa, Ogooué Létili, Lembombi Leyou, Djouori Agnili et Sebe Brikolo.

Dernier rempart du PDG comme en témoigne ses résultats électoraux officiels au niveau local, les raisons qui ont présidé aux choix de cette contrée avaient déjà été partiellement évoquées : il s'agit de ma province d'origine, ce qui suppose une parfaite connaissance des lieux et des personnes ressources potentielles. Province d'origine de fondateur du PDG également, les manifestations politiques y sont très courantes. Ce qui constitue une réelle opportunité d'enquêtes *in situ*.

Figure 4 : Carte de la Kara



Conception Just Mietté Likibi. Réalisation : Valery Alfaut, Sciences Po Bordeaux 2020

Disons tout de suite qu'à la différence du Gabon, le Togo est un pays fortement clivé. On ne se le cache d'ailleurs pas. Il suffit, en effet, de séjourner au Togo ou même d'échanger avec un Togolais dans le territoire national ou à l'étranger pour s'en rendre compte. Ce clivage Nord/Sud est très prégnant et trouve ses origines à l'époque coloniale. Au fil des décennies, il a pris des proportions inquiétantes, sans doute en raison de la pérennité au pouvoir du clan des Gnassingbé et les conditions de prise du pouvoir d'Eyadema. Cette longévité a fait émerger des sentiments divers, ambivalents. On a par exemple l'impression qu'il existe deux Togo : celui des *Kabyè* d'une part, et celui des « vrais patriotes » de l'autre. À Lomé, il est souvent revenu que les premiers cités « ont pris en otage le pays depuis plus de 50 ans », condamnant les seconds à l'exil et à la précarité. Ces considérations, si elles ont une part de vérité, doivent être relativisées. Elles sont d'ailleurs fragilisées par trois faits patents. En premier lieu, ce à quoi renvoie le terme « *Kabyè* » au Togo : tous les natifs du septentrion ne font pas partie de cette communauté culturelle ; son usage gomme ainsi la pluralité ethnoculturelle de cette partie du pays. Deuxièmement, les cadres togolais originaires du sud ont toujours été majoritaires dans les gouvernements successifs depuis 1967, comme le révèle d'ailleurs l'étude prosopographique réalisée par Charles Agba sur les personnels gouvernementaux sous Eyadema<sup>127</sup>. En plus des informations fournies par cet auteur sur les profils et parcours des ministres togolais, il plaide de noter qu'autant que ressortissants du Nord sont majoritaires au sein des forces armées, comme l'a d'ailleurs montré Comi Toulabor<sup>128</sup>, autant tous les Premiers ministres sont originaires du sud : une tradition que Faure Gnassingbé a maintenue depuis 2005. Cette gestion ethno régionale du pouvoir est connue sous le terme de géopolitique au Gabon où elle est fortement établie depuis bientôt 6 décennies. En dernier lieu, tous les ressortissants du septentrion sont loin d'être les privilégiés de la République, comme nous avons pu l'entendre lors des conversations formelles et informelles avec quelques opposants et membres de la société civile. Pya, village natal d'Etienne Eyadema, ou Kara la capitale régionale infirme ce fantasme. Les

---

<sup>127</sup> Charles Kondi Madjome Agba, *Ministre avec Eyadema*, Paris, Les Editions de la rose bleue, 2009, 428 p.

<sup>128</sup> Comi Toulabor, Les forces armées togolais et le dispositif sécuritaire de contrôle : <http://www.ufctogo.com/Les-forces-armees-togolaises-et-le-1082.html> Mise en ligne le 28 décembre 2005.

riverains du canton Pya pourtant grands *supporters* du RPT n'ont pas accès à de l'eau potable et aux soins de qualité ; certains d'entre eux vivent encore dans un habitat précaire, sans électricité et le moindre sous<sup>129</sup>. Le choix d'enquêter dans le septentrion a d'abord été motivé par ces clivages régionaux. Mais il y a deux autres raisons.

Avec une population de 721 504 habitants dont 548 327 vivants en zone rurale, la Kara est comprise entre le Ghana à l'ouest, le Bénin à l'est, la région des Savanes au nord et la région Centrale au sud. Du point de vue administratif, elle compte 7 préfectures subdivisées en 75 cantons repartis en 649 villages. Comme le Haut Ogooué, la Kara est la forteresse du RPT : aux dernières législatives du 20 décembre 2018 par exemple, 14 des 17 sièges à pourvoir dans la région ont été remportés par le parti au pouvoir, 2 sièges acquis aux indépendants proches de celui-ci, et le dernier siège revient au PDP (Parti démocratique panafricain) dont le nouveau leader, le député Innocent Kagbar, fils du fondateur est natif de la région plus précisément de la préfecture de Dankpen qu'il représente à l'Assemblée nationale. Comme à l'accoutumée, le score du RPT à la présidentielle du 22 février 2020 était aussi impressionnant que dans le Haut Ogooué 4 ans plus tôt : 96% des électeurs de la Kara auraient pris part à ce scrutin, et 95% auraient voté pour le RPT. Dans certaines préfectures au nord du pays, ce score avoisinait les 100%. C'est le cas dans la préfecture de Mô sise dans région Centrale où le RPT aurait recueilli 99,46% des suffrages, selon la Cour constitutionnelle. Au vu de ces résultats électoraux, on peut conclure que la partie septentrionale du pays est totalement acquise au RPT. Il existe néanmoins un véritable paradoxe entre cette primauté électorale et l'effectivité d'implantation du parti dans la région. Car, alors qu'il y collectionne d'importants succès électoraux depuis les élections fondatrices, les structures du RPT y sont presque introuvables. Dès lors, comment un parti politique peut-il être aussi dominant et omniprésent dans l'imaginaire collectif alors que sur le terrain, ses structures sont inexistantes voire dans une léthargie presque totale ? Pourquoi l'opposition togolaise n'y a-t-elle pas pignon sur rue ? Ces questions sont fondamentales d'autant que cette réalité n'est pas récente. Dans son ouvrage le plus complet sur le Togo, du moins jusqu'à la fin des

---

<sup>129</sup> Observations personnelles.



années 1980 bien que le contenu demeure intemporel, Comi Toulabor mentionne que durant ses enquêtes dans la Kara, le RPT ne disposait pas de structures dynamiques et fonctionnelles. Plus de trois décennies après, nous avons fait le même constat. Le RPT disait-il « y est encore fantomatique : un bureau imaginaire gère une cellule sans militants »<sup>130</sup>. Dans le chapitre 2 traitant de l'appareil du parti dominant, nous verrons qu'il s'agit en réalité d'une spécificité organisationnelle du RPT. C'est pourquoi, plutôt que de conclure à une absence du parti comme l'a fait Toulabor et bien d'autres analystes y compris les opposants pour qui le « RPT est une coquille vide », il faut plutôt s'intéresser à la matérialité de ce parti dominant. Car dans la Kara et ailleurs sans doute, les partisans se sont approprié le parti : ils sont le RPT même lorsque celui-ci ne compte pas de structures visibles, fonctionnelles dans la contrée. Dans ce cas précis, c'est par eux qu'il faut franchir le seuil du parti. L'illustration la plus évidente est l'usage récurrent du terme « RPT-UNIR » alors théoriquement le RPT n'est plus. Pourtant il demeure omniprésent dans les imaginaires y compris des opposants, à l'origine de ce terme. Cette prégnance s'explique par le recours aux référentiels du RPT. C'est ce référent qui assure la mobilisation des citoyens et garantit les succès électoraux du parti au pouvoir.

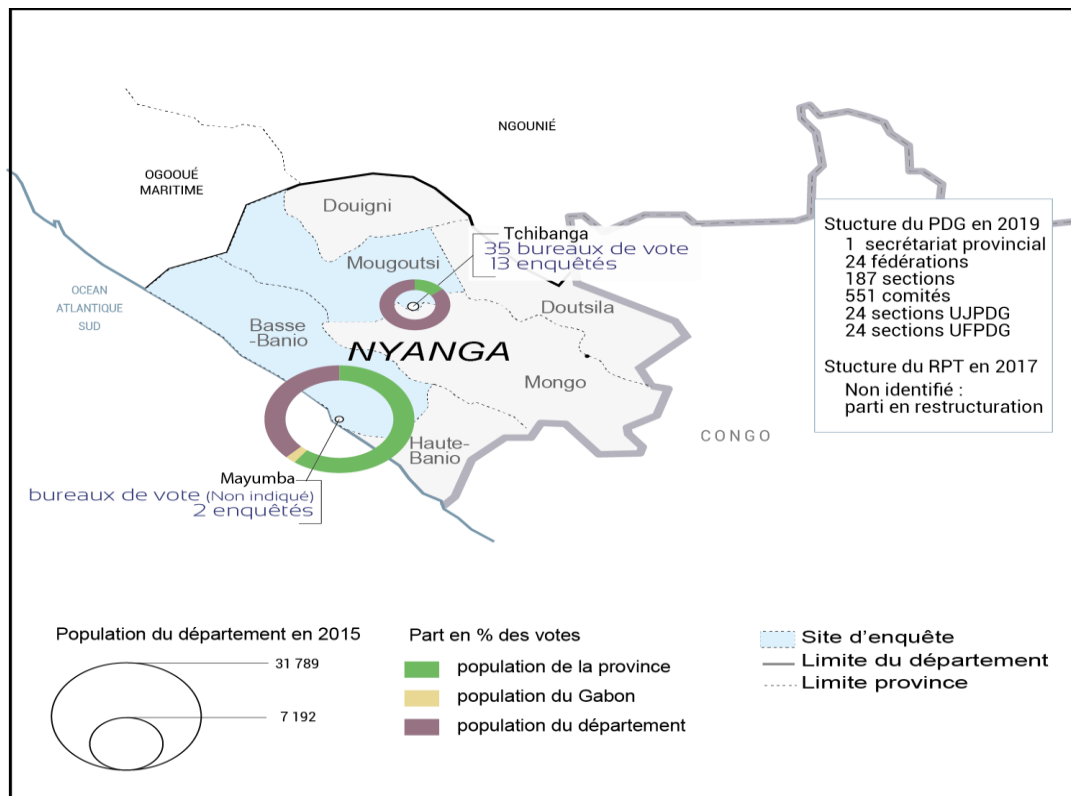
### 1.1.2.3. Les autres lieux d'enquêtes

Cependant, s'il est vrai que le PDG et le RPT ont suffisamment quadrillé ou investi les territoires ci-dessus mentionnés, il en est de même dans d'autres localités où ils jouissent d'une couverture électorale maximale de l'espace partisan. Or à ce jour, la sociologie des organisations partisans n'est pas suffisamment explorée au Gabon et au Togo. Ainsi, plutôt que de se limiter à la capitale, nous avons voulu savoir s'il existe une représentation délocalisée du parti dans d'autres territoires, n'ayant pas de liens particuliers avec les fondateurs des partis étudiés. Ceci nous a conduit principalement dans la Nyanga au Gabon, et la région Centrale au Togo.

---

<sup>130</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 204

Figure 5 : Carte de la Nyanga

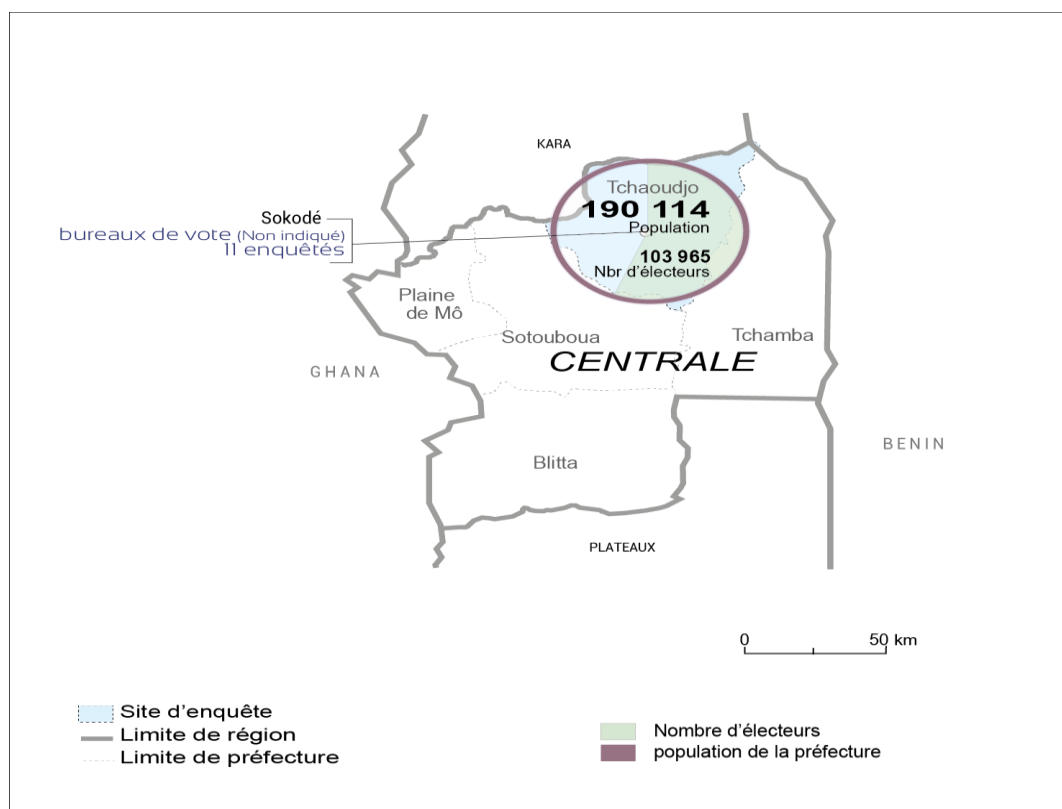


Conception Just Miétté Likibi. Réalisation : Valery Alfaut, Sciences Po Bordeaux 2020

Peuplée de 52 854 âmes en 2013, la Nyanga est située au nord par la Ngounié, au sud et à l'est par le Congo Brazzaville, et à l'ouest par l'Océan Atlantique. Administrativement, elle compte 6 départements subdivisés en cantons et villages. Dans cette contrée, nos enquêtes ont eu lieu exclusivement à Tchibanga, la capitale provinciale, et à Mayumba. Ici, le PDG y est hyper-dominant si l'on s'en tient uniquement à ses succès électoraux. Au scrutin législatif de 2011 et les sénatoriales de 2014 par exemple, ce parti a remporté les 10 sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale et 9 des 10 au Sénat. Et pourtant, comme dans le Woleu Ntem, l'Ogooué Maritime et l'Estuaire où Jean Ping a recueilli respectivement 72,9%, 68,26% et 60,88% à l'issue de la présidentielle d'août 2016 contre 24,81%, 29,67% et 37,33% au profit du candidat PDG, selon les sources officielles, le PDG a fléchi dans la Nyanga face à la coalition des partis de l'opposition : 52,08% contre 44,07% acquis au PDG. Comment peut-on faire basculer, dans l'opposition, une région traditionnellement acquise ou sous

l'emprise du parti au pouvoir ? De plus, certains hiérarques du PDG de la contrée ont fait défection à l'instar de Séraphin Moundounga, l'ancien Vice-premier ministre et député de Moabi depuis 1996. Certains enquêtés ont fait état d'une « conspiration » que ce dernier aurait menée avec la complicité des responsables locaux acquis à sa cause : ce qui expliquerait, selon eux, les résultats obtenus par Jean Ping en août 2016 dans la contrée. Mais que dire d'autres fiefs traditionnels du parti qui ont, eux aussi, voté massivement pour l'opposition ? Alors qu'il semblait d'accord pour un rendez-vous d'entretien à Paris où il s'est exilé depuis sa démission le 5 septembre 2016, Moundounga n'a plus donné suite à notre sollicitation malgré plusieurs messages de relance. Arrivée au Gabon, nous avons voulu vérifier cette information auprès de quelques membres du bureau provincial du parti parmi lesquels le secrétaire provincial et le secrétaire communal du parti. D'autant que depuis ce scrutin, la Nyanga s'est davantage rapprochée de l'opposition que du PDG : aux législatives couplées aux locales d'octobre 2018 par exemple, le PDG n'a recueilli que 5 des 11 sièges à pourvoir. Le PGCI, considéré localement comme un parti de l'opposition alors qu'il est depuis toujours membre fondateur de mouvance présidentielle, semblait – en 2017 – bien établi dans la contrée, notamment dans la commune de Tchibanga, s'est effacé au profit du parti LD de Nzouba Ndama qui y a recueilli autant de députés que le PDG, aux dernières législatives. En attendant les sénatoriales prévues en début d'année 2021, tous les sénateurs de la contrée sont issus des rangs du PDG. Un autre territoire aux caractéristiques tout aussi complexes est la région Centrale, au Togo.

Figure 6 : Carte de la région Centrale



Conception : Just Mietté Likibi. Réalisation : Valéry Alfaut, Sciences Po Bordeaux 2020

Délimitée au nord par la région de la Kara, au sud par celle des Plateaux, la région Centrale est frontalière avec le Ghana à l'ouest, et le Bénin à l'est. Avec population de 577 629 habitants dont 430 563 vivants en zone rurale, la région Centrale est fortement islamisée et a pour chef-lieu Sokodé<sup>131</sup>. Historiquement, Sokodé a la réputation d'être réfractaire à la politique d'Eyadema quand bien même ce dernier s'est entouré des natifs de cette région aussi bien au Gouvernement que dans les forces armées. Dans son article sur les FAT susmentionné, Comi Toulabor dresse le portrait sommaire de quelques-uns. La région centrale se distingue de la Kara en ce sens qu'elle est le réceptacle de l'opposition dans cette partie du territoire considérée comme « chasse gardée du

<sup>131</sup> Selon la tradition, les Tem se sont installés sur le plateau central vers le XVI<sup>e</sup> siècle. Le premier d'entre eux fut Kotokro, qui donna au site le nom de Somkodèye, parce que très riche en gibier. Plus tard, sont arrivés puis se sont sédentarisés des négociants d'origine soudanaise qu'on désigna sous le vocable de Kotokoli autrement dit « celui qui donne et qui reprend » en raison de leur dureté dans les affaires. Aujourd'hui, Sokodé est une ville carrefour entre les régions septentrionales et méridionales. Mais du fait des considérations politiques et des clivages ethno régionaux, la région centrale et Sokodé avec sont considérés comme faisant partie du septentrion.

RPT ». La quasi-totalité des leaders des partis de l'opposition non sudistes sont originaires de la Sokodé et sa périphérie. C'est le cas d'Aimé Tchabouré Gogué d'ADDI (Alliance des démocrates pour le développement intégral), Tikpi Atchadam du PNP (Parti national panafricain), Mouhamed Traoré Tchassona du MCD (Mouvement citoyen pour la démocratie et le développement) et Yacoubou Agnina du CLE (Cercle des leaders émergents) pour ne citer que ces derniers. Malgré cette forte représentativité de l'opposition dans la région Centrale, bien des Togolais doutent des convictions de ces leaders en tant « qu'opposants au régime de leur frère ». Car, selon eux, « on ne peut être opposant et originaire du Nord ». Cette idée sous-entend que ces partis politiques sont des « satellites du RPT ». Les leaders de ces partis rétorquent que ces « considérations absurdes » sont entretenues et ventilées régulièrement au sein de la population par le pouvoir et certains partis traditionnels de l'opposition pour les discréditer. Il s'ensuit que ces partis souvent cantonnés à Lomé, peinent à s'affirmer tant au niveau national que dans la localité d'origine de leurs leaders. Ainsi, comme dans la Kara, le RPT y est dominant. Aux dernières législatives du mois de décembre 2018 que l'opposition a boycotté, les 14 sièges à pourvoir ont été remportés par le RPT. Aux législatives du 25 juin 2013 auxquelles 1 174 candidats dont 159 femmes avaient concouru pour conquérir les 91 sièges de l'Assemblée nationale, le RPT avait recueilli 9 des 12 sièges à pourvoir dans la région Centrale face à deux coalitions de l'opposition : le CST (Collectif sauvons le Togo) et le CARC (Collectif Arc-en-ciel). Dans cette contrée, nos enquêtes ont eu lieu uniquement dans la ville de Sokodé : elles ont coïncidé, fort heureusement, avec la tournée politique de trois partis politiques de l'opposition : le PNP, [la] CLE et le MCD cités ci-dessus.

En diversifiant nos sites d'enquêtes et donc les angles d'observation, nous avons pu apprécier plusieurs facettes des partis étudiés en marge de leurs succès électoraux impressionnants. De plus, ces immersions ont permis d'apprécier le rôle certes sommaire mais déterminant des référents locaux, notamment dans la gestion et l'animation de cette machine partisane, au Gabon en l'occurrence. Cela dit, comment avons-nous négocié notre terrain ?

## **1.2. Pratiques et réalités de terrain : une enquête asymétrique du PDG et du RPT**

Pour réunir les conditions d'une enquête ethnographique ou socio-anthropologique, trois facteurs sont non seulement requis mais doivent être justifiés et explicités. Il s'agit d'abord du choix des enquêtés, ensuite de la négociation du lieu et la durée de l'entretien, et enfin de la nature de la parole de l'enquêté<sup>132</sup>. Dans le premier cas, il s'est agi des enquêtes par « dépaysement » au sens où l'entend Stéphane Beaud, puisque l'enquêteur découvre un univers qui lui est totalement étranger. Ce fut le cas au Togo. En effet, malgré quelques similarités avec le Gabon, beaucoup de choses m'étaient totalement inconnues : le pays, les hommes, certaines pratiques culturelles, culinaires, etc. Dans le second cas, ce fut une enquête par distanciation en ce sens qu'enquêter sur le Gabon en général et les partis politiques en particulier permet de rendre compte d'un univers qui m'est familier, comme je l'ai indiqué plus haut. Ces rapports avec le terrain sont source de facilités et/ou de contraintes dans la conduite de la mission de terrain. Cette partie présente d'une part, nos différents sites d'enquête et permet de voir d'autre part, comment nous avons négocié notre terrain.

Il n'existe pas de recettes miracles pour entrer dans son terrain. Tout est question de bricolages, et le début se fait souvent timidement. Pour négocier mon terrain, il a fallu plusieurs mois de préparation aussi bien du point de vue financier qu'administratif : visa d'entrée sur le territoire togolais, recherche d'un référent local, démarches en vue de trouver un logement, etc. Au Gabon, j'avais presque la posture d'un conquérant débarquant dans un territoire conquis : ce fut une erreur que j'ai très vite rectifiée en m'imposant un travail systématique de réflexivité. Dans l'un comme dans l'autre pays d'étude, l'entrée dans le terrain s'est faite de manière informelle, à travers des personnes appartenant au PDG que je connaissais à titre personnel, et par celles qui m'ont été recommandées par Comi Toulabor au Togo et avec lesquelles j'avais pris langue, peu avant mon départ de Bordeaux. Il faut noter que le choix des personnes ressources est l'une des phases les plus délicate dans une enquête ethnographique, notamment lorsqu'on est en territoire

---

<sup>132</sup> Stéphane Beaud, L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 35, p. 248

inconnu. Ce choix est d'autant plus crucial qu'il détermine la qualité des informations à recueillir *a priori*. Or, les « griots du parti dominant » entendu comme les personnes ressources potentiel ne sont pas toujours des personnes visibles, c'est-à-dire qui occupent le premier rang au sein de l'organisation ou qui ont un niveau de scolarité le plus élevé. En d'autres termes, faire partie du bureau national du PDG n'est pas synonyme de maîtrise des rouages organisationnelles de ce parti. De même, citer une conversation de 2 secondes avec Edem Kodjo sur les origines du RPT dont il est co-fondateur n'a pas le même impact qu'une discussion à bâton rompu avec le secrétaire de section d'un village méconnu du Togo. Pourtant, du point de vue ethnographique, le témoignage de ce dernier sur la vie quotidienne du RPT dans ce village n'est pas moins intéressant que celui de Kodjo sur la sociogenèse du parti à la seule différence que Kodjo est une ressource clé du RPT. Or, nous le savons, les professionnels de la politique sont parfois manipulateurs quand ils ne font pas dans la rétention de toute l'information ou une partie de l'information, surtout lorsqu'ils sont directement concernés. Ceci dit, la méthodologie de sélections des personnes ressources n'a pas été la même au Gabon et au Togo pour des raisons sus mentionnées.

### 1.2.1. Choix et types d'enquêtés

Le choix des personnes ressources a été réalisé en fonction du type d'informations recherchées. Nous l'avons dit, cette thèse vise à comprendre les ressorts de la primauté du PDG et du RPT dans l'arène politique nationale. Bien que mes hypothèses de recherche n'étaient pas encore clairement formulées, j'étais néanmoins persuadé que pour comprendre les ressorts de la survie institutionnelle, organisationnelle et politique de ces partis dominants, il fallait prendre en compte le contexte de leur création ; s'intéresser à leurs sources de financement ; étudier la manière dont ces partis fonctionnent ce qui suppose leur implantation territoriale ; identifier leurs principaux membres, analyser leurs parcours y compris au sein de l'organisation ; examiner les relations qu'ils entretiennent avec d'autres partis ainsi que leurs stratégies électorales, etc. Pour disposer des informations, il fallait identifier des personnes ressources potentielles :

Tableau 3 : Critères de sélection des personnes ressources

Information recherchée	Personne ressource potentielle
Fonctionnement du parti	Tous ceux ayant/ayant occupé/ un poste administratif au sein d'une structure du parti, du sommet à la base
Opposition	Leaders des partis et regroupements politiques de l'opposition ; élus nationaux et/ou locaux de l'opposition
Financement de la vie partisane	Trésorier provinciaux ; trésorier des bureaux des sections ; cadres et militants cotisants
Genèse partisane	Cadre dirigeant du PDG/RPT ; leaders ou fondateurs des partis de l'opposition ; universitaires
Matérialité du processus électoral	Élu national/local ; candidat malheureux à un scrutin ; membre de l'administration électorale ; électeurs inscrits dans une localité différente de son lieu de résidence permanent ; référent local du parti ; auxiliaires de l'administration dans les départements.
Système de partis	Leaders des partis de la mouvance présidentielle ; leaders partis de l'opposition ; secrétaire général adjoint du PDG en charge des relations avec les partis de la majorité
Crise intra partisane	Transfuges du parti ; cadres en rupture de ban ; membres de la commission de la discipline.
Cartographie des partis/Découpage électoral	Cadres de la direction des élections et des libertés publiques du Gabon ; ministère de l'intérieur ; cadres des partis

Source : Just Miétté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020

Au Gabon, j'ai non seulement tiré profit de ma connaissance du pays pour y avoir été socialisé, mais aussi de ma connaissance préalable du PDG et des relations d'enquêtes antérieures. En effet, connaissant personnellement quelques militants et élus du PDG tant au niveau national que local, il m'a été assez facile de franchir le seuil de ce parti par la grande porte ou par la porte de secours lorsqu'il était question de solliciter un rendez-vous.

### 1.2.2. Les observations ethnographiques

L'observation des phénomènes, des acteurs et leurs pratiques est inhérente à toute démarche scientifique. L'observation participante est la méthode la plus appropriée pour tenter de saisir la complexité d'un fait social. Cependant, une « description dense »<sup>133</sup> des pratiques partisanes suppose une phase d'observation ethnographique prolongée sur le terrain. Ainsi, en 9 mois d'enquête, j'ai pu

<sup>133</sup> Clifford Geertz, La description dense, *Enquête*, n° 6/1998, p. 73-105



observer et apprécier la matérialité du PDG et du RPT. Il s'agit de deux types d'observations : les observations participantes et des observations non participantes que nous regroupons sous le vocable d'« observation participante et distanciée », expression que j'emprunte à Pierre Bouvier<sup>134</sup>.

### 1.2.2.1. Quelques situations d'observation participante et distanciée

Il est difficile voire impossible de faire un rappel exhaustif des différentes situations d'observations (participante ou non) réalisées sur le terrain ou mobilisées dans le cadre de cette étude. En effet, depuis l'entame, en 2012, de mes travaux sur le PDG, j'ai effectué volontairement ou non, plusieurs types d'observations. Certaines situations décrites dans cette thèse sont antérieures à 2012. C'est pourquoi, pour faire l'économie de celles-ci, nous ne présenterons que les plus importantes. Il s'agit tout d'abord de la mobilité des électeurs en période électorale au Gabon et les activités des partis politiques. Ensuite, des scènes institutionnelles, notamment au sein de l'administration, des partis politiques et dans certaines entreprises privées ou parapubliques. Enfin, au domicile de certains enquêtés.

#### **Les scènes institutionnelles : au sein des partis, dans l'administration publique et quelques entreprises**

L'essentiel de nos entretiens ont eu lieu au siège des partis politiques. Au Togo, ceci a été facilité en grande partie grâce à un répertoire très fourni mis à notre disposition – à la demande de la directrice de cabinet du ministre de l'Intérieur que nous avons rencontrée deux jours plus tôt – par la Direction des affaires politiques du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales. Ce répertoire fournit des informations importantes sur les 112 partis politiques légalement reconnus au Togo jusqu'en 2017 : leur dénomination, leur sigle, l'identité de leurs leaders, l'adresse de leur siège national à Lomé, ainsi qu'un numéro de téléphone et la référence du récépissé de déclaration. À partir de ce document, il nous a été plus facile de

---

<sup>134</sup> Pierre Bouvier, *La socio-anthropologie*, *op. cit.*

localiser, et de nous rendre directement au siège de certains partis. Signalons toutefois que certaines adresses et numéros de téléphone renseignés sont erronés pour plusieurs raisons. Soit le ministère de l'administration territoriale n'actualise pas sa base de données afin d'intégrer des changements survenus entre temps : encore faut-il que les partis concernés signalent des éventuels changements ; soit parce que certains partis politiques ont cessé d'exister à l'instar de la NDPD (Nouvelle dynamique populaire démocratique) de Komlan Attisso Justin Yidi mais continuent de figurer sur ce fichier. Toujours est-il que contrairement à certains de leurs homologues gabonais, la plupart des principaux partis togolais de l'opposition disposent d'un siège national lequel se distingue clairement du domicile du fondateur. Il en est de même des partis politiques de moindre envergure, méconnus du grand public, sans représentants au Parlement ou n'ayant jamais pris part à un scrutin depuis leur création. C'est le cas du PDT (Parti des Togolais) de Nathanaël Olympio et LD de Nicodème Ayao Habia.

L'ANC est sans fard le parti le mieux implanté et dont les structures sont pérennes, notamment à Lomé et dans quelques préfectures de la région méridionale. Établi au quartier Bè Kamalodo dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de la capitale où il a son siège national, ce parti communique énormément sur les réseaux sociaux, participe à des émissions dans les médias locaux, proches de l'opposition. Tous les mardis et jeudis, plusieurs activités sont organisées à son siège national. Au cœur des discussions parfois en langue vernaculaire, la problématique de l'alternance politique cristallise les débats. Cependant, si les animateurs de ces causeries politiques parlent plutôt avec assurance et conviction des maux qui minent la société togolaise, qu'ils attribuent d'ailleurs au pouvoir, ils communiquent très peu sur leur programme et les solutions alternatives à ces maux qu'ils ont pourtant bien répertoriés. Les samedis, l'ANC organise des marches dans la capitale, depuis la présidentielle de 2015 afin de réclamer SA victoire « usurpée par le parti au pouvoir ». À mon arrivée à Lomé en février 2017, ces marches se tenaient encore les samedis. Mais en raison des échauffourées qu'elles génèrent parfois avec les forces de l'ordre, j'ai décliné l'offre d'Éric Dupuy, cadre dirigeant de ce parti, me conviant à y participer afin d'observer le déroulement. En effet, quelques semaines plus tôt, les automobilistes et *Zemidjan* (taxi-motos)

manifestaient contre une énième augmentation du prix de carburant. Quelques partis de l'opposition dont l'ANC avaient d'ailleurs pris part à cette marche non autorisée. Les forces de l'ordre ont eu recours aux armes causant la mort d'un manifestant. Cependant, alors que les marches de l'ANC drainaient du monde au départ, elles se sont révélées inefficaces.

À l'inverse de l'ANC, et malgré sa forte représentativité parlementaire, le RPT s'est fait moins remarqué tout au long de mon séjour au Togo. « C'est à la veille des joutes électorales [qu'on] se déploie sur le terrain », rassure Justin Komlan Yidi, son porte-parole. Du 20 au 24 février 2017, je me suis rendu au siège du RPT à Lomegan. Constat étonnant, le bâtiment est désert : deux agents, l'un en uniforme de la police ou de gendarmerie nationale aussi sur un tabouret posté à l'entrée du siège ; un autre en civil à l'intérieur, visiblement un agent de gardiennage. La porte de secours entrouverte par laquelle je suis entré, un grand hangar fait en bois avec des toiles en tuile : plusieurs jeunes du quartier venus profiter de la connexion WIFI en libre accès. Je me rapproche d'eux pour en savoir un peu plus sur les horaires d'ouverture, ils m'orientent vers l'agent de gardiennage en civil : un individu de taille moyenne avec des balafres, assez colérique. À la moindre question, il rétorquait : « je ne suis pas autorisé ». Le lendemain, en après-midi, même constat, le jour suivant en matinée également. Le vendredi 24 février sans doute agacé de ma présence au siège, l'agent en question m'informe, gentiment cette fois-ci, que la secrétaire qui assure la permanence du parti est en arrêt maladie depuis quelques semaines ; que c'est lorsqu'il y a une réunion importante que les membres du bureau provisoire se retrouvent au siège du parti, etc. Ce témoignage sera confirmé par Georges Aidam le 1<sup>er</sup> vice-président du parti par ailleurs ministre de l'enseignement technique et professionnel lors de notre entrevue dans ses bureaux du quartier administratif de Lomé, et Christophe Tchao le président du groupe parlementaire du parti à l'Assemblée nationale. L'accès au siège du parti n'a été possible que le 3 juin 2017, à quelques jours de la fin de ma mission au Togo lorsque Foli Bazi, le 2<sup>e</sup> vice-président du parti m'a reçu. Cette rencontre a été facilitée par Mathias Pré, le directeur de cabinet du Premier ministre que j'ai rencontré quelques jours plus tôt, à la Primature. Ce fut l'unique occasion d'entrer, officiellement, dans l'enceinte du RPT : un bâtiment

moderne d'un étage peint aux couleurs du parti (blanc et bleu). À l'intérieur, du moins, la partie que j'ai pu visiter, de nombreux bureaux – tous fermés – des membres permanents du parti au vue des inscriptions au-dessus des portes. Celui du 2<sup>e</sup> Vice-président est très spacieux et équipé : ordinateur de bureau de marque HP, imprimante, air conditionné, armoires de rangement, salon feutré, une salle d'attente juxte la pièce principale, etc. Un confort incomparable à ce que j'avais pu observer au sein des partis de l'opposition.

En outre, à l'inverse d'autres partis, le RPT ne manque pas d'espaces au Togo. Ces ramifications avec l'appareil de l'État par le truchement de ses cadres multi-engagés lui offrent un large éventail d'espaces dans l'administration. Lors de nos entrevues [5 au total] avec Jostin Komlan Yidi, porte-parole du parti au pouvoir au moment de l'enquête, nous avons constaté qu'en plus de ses activités administratives courantes, il passait et recevait régulièrement des appels sur son téléphone portable et celui du bureau à propos de la vie du parti. Parfois, il demandait à ses interlocuteurs de passer à son bureau pour en parler de vive voix. Ceci montre clairement qu'en plus des espaces conventionnels tels que le siège où les partisans se retrouvent, le RPT a investi bien d'autres espaces. D'où l'intérêt d'étudier le parti au concret pour voir s'il investit également les associations culturelles, les ONG, les réunions religieuses, les médias, etc.

À la différence du RPT dont le siège national et les structures locales sont désertiques, le PDG est un gouvernement parallèle. Certains militants préfèrent parler de « l'Administration PDG » pour rendre compte du fonctionnement de ce parti au quotidien. Le PDG a un personnel employé à temps plein, et un autre à temps partiel lorsqu'ils ont des fonctions parallèles au sein de l'Administration publique ou privée. Le siège du parti est un bâtiment R+3 avec toutes les commodités modernes : équipements vidéo-protection, bureaux climatisés, équipés d'ordinateurs avec accès à Internet haut débit, salles de réunion multimédia, etc. Dans la concession, un parking avec une extension extérieure où sont stationnés des véhicules de luxe témoignant du niveau de vie de certains membres du parti. Certains véhicules appartiennent à l'État en raison de leur « plaque bleu ». Du fait de la promiscuité des bureaux, le parti vient de se doter d'un immeuble R+7 tout en glace, sur le même site. Au niveau local, ce parti dispose d'un siège dans

chaque capitale provinciale, sauf à Franceville où il est encore en construction. Certains chefs-lieux de département sont également dotés de sièges. Au chapitre 3, nous reviendrons sur les modalités d'acquisition de ces biens. Ces différentes structures sont placées sous l'autorité d'un secrétaire provincial et au niveau national sous la responsabilité du trésorier national, chargé du patrimoine entre autres.

À Franceville au sud-est du Gabon, une scène nous a particulièrement marqué. Elle montre comment, à partir de ses membres, le PDG arrive à investir – comme le RPT au Togo – des espaces censés être neutres. En effet, lors d'une rencontre avec Jean Steeve Obaka Ngari, le secrétaire départemental de la M'passa, facilité par Christ Kassagoye son neveu avec qui j'ai été au lycée, nous avons franchi le seuil de la SOBRAGA (Société des brasseries du Gabon) dans laquelle l'enquêté – devenu agent de maîtrise – exerce depuis plus d'une décennie. Accompagné de Christ, nous arrivons sur les lieux à l'heure indiquée. Le nom renseigné à la guérite semble méconnu de l'agent de sécurité. Plus tard, j'ai compris pourquoi. Christ l'appelle en vain. Peu de temps après, il rappelle et dit venir nous chercher en personne. Soudain, il est arrivé au poste de contrôle et a demandé qu'on le suive. Dans l'enceinte de l'entreprise, un bruit impressionnant de machines. Plus on avance, plus ce bruit devient pressant. Nous nous approchons d'un bâtiment de 2 niveaux, il ouvre une porte et nous demande de l'attendre quelques minutes après nous avoir demandé ce que l'on voulait consommer. Dans ce bureau au sein d'une entreprise parapublique, grande a été ma surprise : tout nous a paru comme l'extension du PDG, et cela s'est confirmé à deux reprises lorsque que nos échanges ont été, momentanément, interrompus par deux visiteurs qui, au lieu de désigner notre hôte par son patronyme, l'ont plutôt appelé « camarade » : terme générique que portent les militants du PDG. L'informateur de nous expliquer que compte tenu du fait qu'il passe l'essentiel de ses journées en entreprise, que le parti n'a plus de siège à Franceville depuis quelques années déjà, ce bureau a une double fonction : politique et professionnelle. Apparemment, cette pratique est tout à fait normale et légale, d'autant que l'enquêté rassure que sa hiérarchie est informée. Historiquement, cette pratique trouve ses origines sous le parti unique, période durant laquelle, il était permis aux militants de créer, au sein

des entreprises, des administrations ou des établissements scolaires et universitaires, des cellules du parti. Ce cas, sans doute isolé, s'est fait naturellement, avec l'accord des responsables de cette entreprise. Car, il est impensable qu'Obaka Ngari ait décidé de son de son propre chef, d'établir SON parti au sein de l'entreprise, malgré sa position.

### **Les activités des partis politiques**

S'agissant des observations relatives à l'activité des partis politiques, j'ai été représentant du PDG dans un bureau de vote à l'occasion des élections locales de 2014 dans la commune de Boumango. En ce temps, notre frère était l'édile de la commune. C'est pourquoi, j'ai pu accéder à ce poste bien que n'étant pas membre du PDG, et n'ayant pas non plus, participé à la formation des scrutateurs organisée quelques jours plus tôt par la CENAP (Commission électorale nationale autonome et permanente). Cette expérience m'avait permis non seulement d'observer le déroulement du scrutin à l'intérieur d'un bureau de vote mais de voir également la manière dont le PDG traite ses représentants affectés dans les différents bureaux de vote.

Le 18 février 2017, moins d'une semaine après mon arrivée à Lomé, j'ai été convié à une conférence-débat animée par David-Joseph Ekoué Dosseh, universitaire et membre de l'opposition. Cette rencontre, organisée à la Maison de la santé au quartier Avenou, a porté sur « La liberté de la presse et d'expression à l'épreuve de la HAAC : cas du Togo et du Bénin ». Elle intervient après l'interdiction de diffusion de la chaîne de télévision LCF et la radio City FM, deux organes de presse privé appartenant au groupe Sud Médias. Cette décision prise par la HAAC (Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication), le 6 février 2017, avait déclenché des échauffourées entre manifestants et forces de l'ordre. *Libre Afrique*, un média local, rapporte que « Sud Média a été créé en 2007 par Pascal Bodjona, ancien ministre et porte-parole du gouvernement togolais tombé en disgrâce en 2014. [...] LCF et City, accusés d'existence illégale, ont été accrédités à la Présidence de la République pendant plusieurs années. Depuis 9 ans ces médias bénéficient de l'aide de l'État destinée à la presse privée et octroyée par la même institution qu'est la HACC ». Et de conclure qu'il est question, en réalité, « d'affaiblir la presse pour la rendre moins

dérangéante »<sup>135</sup>. Prenaient part à cette conférence, plusieurs responsables de partis politiques de l'opposition. Nombre d'entre eux ont donné, ouvertement, leur sentiment sur le thème de la conférence, parfois avec des propos très durs. Ces différentes interventions nous ont permis d'apprécier d'une part, le contexte général dans lequel je devais mener mes enquêtes, et d'autre part, l'état d'esprit de certains enquêtés. Car, à l'occasion de cette rencontre, j'ai réussi à obtenir quelques rendez-vous d'entretien dont un avec Edem Atansi, le secrétaire national de l'ANC en charge des affaires politiques. Ce dernier a facilité davantage mon immersion au sein de son parti.

Du 28 au 29 avril 2017, la coalition Cap 2015 a organisé, à l'hôtel Ericanah Guest House, situé au quartier Tokoin Hôpital dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Lomé, le deuxième colloque international sur la problématique de l'alternance politique en Afrique<sup>136</sup>. Cette rencontre fait suite à celle organisée les 10 et 11 octobre 2016 à Lomé sur le même thème. Invité par Éric Dupuy, nous avons pris part à ce colloque auquel ont participé la quasi-totalité des partis politiques de l'opposition dont les 5 partis organisateurs : l'ANC, la CDPA, la DSA, le PSR et l'UDS-Togo. On note également une délégation venue de l'étranger. Prenant la parole à l'ouverture des travaux, Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson, la présidente de CAP 2015 et secrétaire nationale de la CDPA, a fait un rappel historique de l'avènement de cette coalition électorale et politique avant de planter le cadre des discussions. Jean Pierre Fabre, président de l'ANC et chef de file de l'opposition a présenté les différents conférenciers parmi lesquels Albert Bourgi qui a évoqué le rôle de la communauté internationale dans le processus de démocratisation du Togo. Convaincu que l'alternance politique dans ce pays n'est pas possible sans l'intervention de la France, il a vivement recommandé aux leaders de l'opposition « d'aller à la conquête de la communauté internationale, et d'élargir leurs interlocuteurs ». Prenant la parole pour le compte de la CDPA, parti auquel il appartient, Adovi Michel Goeh-Akoué historien et enseignant-chercheur avec qui j'ai échangé quelques jours plus tôt dans l'enceinte de l'Université de Lomé, a évoqué le rôle de l'armée dans le processus de démocratisation au Togo. Après

---

<sup>135</sup> Libre Afrique : <http://www.librefrique.org/Hassani-liberte-de-presse-togo-050417>

avoir fait l'historique de cette institution, il soutient que l'armée constitue un réel problème au Togo en ce sens qu'« elle est un maillon essentiel du parti au pouvoir ». Komi Wolou, secrétaire national du PSR, par ailleurs doyen de la faculté de droit à l'Université de Lomé, est revenu sur un point que nous évoquions lors d'un entretien qu'il nous a accordé quelques semaines plus tôt au sujet de l'instrumentalisation politique de la diversité ethnique au Togo. Autrement dit les clivages Nord/Sud.

Participer à ce colloque a été une aubaine pour au moins deux raisons. D'une part, les différents thèmes abordés font partie de nos axes de recherche et d'enquêtes. À ce titre, nous avons pu disposer de nouvelles informations que nous avons confrontées avec celles recueillies auprès d'autres acteurs, et d'intervenir à l'occasion de cette rencontre, pour plus de précisions. D'autre part, cette rencontre a permis d'identifier certaines incohérences dans la lutte qu'entendent mener les membres des oppositions politique et syndicale togolaises, et d'identifier les clivages au sein de cette opposition. Lors de son adresse, Komi Wolou a par exemple fait un tableau synoptique de la situation socio-politique du pays. Il a reconnu que pour régner en maître absolu, le RPT instrumentalise régulièrement les populations des régions septentrionales en prétextant que si un jour, le pouvoir leur échappe, elles connaîtraient de pires souffrances. En même temps, il a déploré le fait que les partis de l'opposition ne soient pas en mesure de se hisser au-dessus de la mêlée sur des questions ethniques et régionales. En d'autres termes, les opposants (re) produisent ce discours ethnique et régional. Prenant la parole à la suite de Komi Wolou, un participant, vêtu aux couleurs de l'ANC, a affirmé sans ambages et sous les ovations du public que le pouvoir est resté trop longtemps dans le nord et qu'il faut absolument qu'il revienne au sud. À nos côtés, un participant visiblement émerveillé nous confie à voix basse : « C'est un homme ! Il dit haut ce que certains pensent tout bas ». Cette séquence qui paraît anodine n'est que le reflet de ce que, jusqu'ici, nous nous sommes presque accoutumés à entendre à l'occasion de certains entretiens. Assis non loin des conférenciers, nous avons remarqué, dans le regard de Komi Wolou, beaucoup de déception et d'amertume.

---

<sup>136</sup> Pour plus d'informations, les détails en suivant le lien suivant : <http://www.anceto.com/cap-2015-2eme-colloque-de-lome-lalternance-et-le-changement-par-la-verite-des-urnes-doi-vent-etre-la-regle-dor-en-afrique-15049>



Sans doute, sa communication à vocation pédagogique n'a pas été comprise par une partie de l'assistance. Reprenant la parole, il s'est demandé, si tel est le cas, quelle est alors notre place ici ? Il semble qu'en l'état actuel, l'antagonisme Nord/Sud constitue l'un des principaux freins aux aspirations de nombreux Togolais épris d'alternance au pouvoir.

En outre, certaines observations faites à l'intérieur du pays sont toutes aussi digne d'intérêt.

À Sokodé dans la région Centrale par exemple, l'activité politique était très intense lorsque nous y étions. Parti de Kara le samedi 13 mai 2017 à 10 heures avec Emmanuel Kokouvi Tengue, un étudiant en 2<sup>e</sup> année de science politique à l'Université de Kara, qui a eu la gentillesse de nous servir de guide dans cette région, nous avons séjourné trois jours à Sokodé. Né à Sokodé, « Emma » comme on l'appelle dans sa famille, parle couramment plusieurs langues locales dont l'*ewé*, le *kabyè*, l'*ifè*, le *bassar* et le *kotokoli*. Mais il est *Ifè* d'Ogou du côté paternel, et *Kabyè* de la Kara de par sa mère. Il a proposé de nous loger au quartier Kwaoworo, chez sa tante. Aussitôt arrivée, nous avons appris que Tikpi Atchadam, le président national du PNP était dans la ville à l'occasion d'un grand meeting politique. Toute la ville ne parle que de cet événement. Vraisemblablement, c'était une occasion à ne pas rater. Sur les lieux, le stade municipal de Sokodé refusait du monde comme on peut l'observer dans une vidéo postée, peu de temps après, sur *You Tube* par les partisans de ce parti<sup>137</sup>. La plupart des participants sont vêtus de rouge, couleur du parti. Devant une foule en liesse, Atchadam prêche du haut de son pupitre, les louages d'un renouveau démocratique : « L'heure du changement est arrivée », clamait-il. Mais cela ne peut être possible sans le retour à la Constitution de 1992 qui limite le mandat présidentiel, entre autres. C'est l'objectif du « combat » de ce leader et ses partisans. Dans la foule, j'ai entendu qu'aucun homme politique n'avait mobilisé autant de monde à Sokodé : même du temps du Vieux ! Eyadema, autrement dit. Ce meeting n'est qu'un prétexte, pensent certains participants : « c'est un message clair qu'Atchadam envoie à Fabre [Jean Pierre], lui qui se dit le plus grand opposant », confie une militante ou sympathisante du PNP. Il faut

---

<sup>137</sup> Meeting du PNP au stade municipal de Sokodé : <https://www.youtube.com/watch?v=COzsvMYff7k>

signaler que parmi les participants, nombreux étaient venus de Lomé dans le cortège du PNP.

Le lendemain, alors que nous revenions du quartier Didaourè où travaille le père d'Emmanuel, propriétaire d'un petit garage automobile, nous avons rencontré à Kpalokpalo-Didaourè, les militants du MCD venus de Lomé : ces derniers étaient en train de distribuer des vivres à leurs partisans. Cette scène, en plus de nombreuses observées au Gabon, nuance certains travaux qui attribuent la « politique du ventre » aux seuls partis au pouvoir en Afrique.

### **Au domicile de certains informateurs**

Dans le cadre de nos enquêtes de terrain, nous avons été au domicile de certaines personnes ressources ; nous avons séjourné chez quelques-uns. « Le domicile, l'espace le plus intime des enquêtés, constitue un espace riche en informations. S'y rendre permet d'observer les conditions dans lesquelles les enquêtés vivent d'une part, et d'observer des situations d'interactions, d'autre part »<sup>138</sup>. Notre présence en ces lieux est consécutive à deux situations distinctes. Tout d'abord, après une série de rendez-vous ajournés du fait d'un agenda souvent très chargé, certains enquêtés ont proposé que je me rende à leur domicile. Généralement, en fin de semaine : le vendredi en après-midi ou le samedi dans la matinée. Posés dans le salon très confortable, dans la terrasse avant ou arrière, au corps de garde ou sous un arbre derrière ou près des cases au village, nous discutons à bâton rompu. Au Togo surtout, certains enquêtés m'ont même invité déjeuner, le jour même où quelques jours après. J'ai remarqué par ailleurs, que certains enquêtés avec qui j'avais déjà eu un premier entretien étaient souvent plus détendus lorsque nous étions à leur domicile, plutôt qu'à leur lieu de travail ou au siège de leur parti. En effet, le regard des autres ou la présence d'un tiers peut entraver le bon déroulement d'un entretien comme en témoigne la réaction d'un militant du PDG qui nous a particulièrement marqué.

Alors que nous échangeons calmement dans son bureau au siège du parti à Libreville sur le financement du PDG, il a dû mettre un terme à la discussion sans

---

<sup>138</sup> Odden Gunhild, *Migrants dans la ville : une étude socio-anthropologique des mobilités migrantes à Salamanque*, thèse de doctorat de sociologie, Dir., Gilles Ferréol et Marie Antoinette Hilly, Université de Poitiers, 2010, p. 58

prévenir, notamment lorsqu'un camarade partageant le même bureau est arrivé, brusquement. Il s'est précipité de me donner sa carte de visite en disant à haute voix, comme pour que l'autre entende : « On fait comme prévu. Passez-moi un coup de fil ! » Perplexe, j'ai dû quitter la salle. Quelques jours plus tard, nous nous sommes retrouvés à son domicile d'Awendjé dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Libreville. Cette fois-ci, il parlait plutôt avec assurance. De manière implicite, j'ai voulu comprendre, par ailleurs, les raisons de sa réaction lors de notre précédente entrevue. Avec humour, il m'a cité un adage bien connu : « La mort ne vient jamais de la forêt ». À ce moment-là, il m'a paru évident que le lieu d'enquête peut avoir un impact sur la nature et qualité des informations transmises.

En outre, plus qu'un simple séjour ordinaire, j'ai séjourné quelques jours au domicile de trois informateurs au Gabon, notamment à Lambaréné au centre-ouest du pays, à Mounana dans le sud-est, puis à Tchibanga, dans le sud-ouest. Deux des trois occupent des fonctions de responsabilité dans l'appareil du PDG au niveau local. Le dernier est enseignant en poste à Lambaréné. L'un nous a été recommandé par un proche, et les autres nous les connaissons depuis plusieurs années. Toutefois, cette proximité n'explique pas notre présence à leur domicile d'autant plus qu'il était possible de loger à l'hôtel comme nous l'avons fait durant nos déplacements au Togo mais aussi dans certaines contrées du Gabon. La particularité de ces séjours, c'est qu'ils ont été programmés alors que nous n'étions pas encore sur le terrain. En réalité, le but était de nous faciliter l'accès au terrain en plus des échanges informels qu'on pouvait avoir, naturellement. C'est dans cet esprit que nous avons séjourné, par exemple, pendant trois jours à Mounana, au domicile d'Archibald Ndjongha, enseignant au collège de la commune et par ailleurs 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil départemental de Lebombi Léyou. Archibald est également un beau-frère avec qui j'ai de très bons rapports. Avant mon arrivée, il a pris soin de négocier quelques rendez-vous auprès de certains responsables locaux du parti. Une fois à Mounana, il m'a conduit, à bord de son véhicule, au domicile de certains militants ayant occupé des postes dans les structures locales du parti. Loin d'être exclusivement des entretiens individuels, il est arrivé qu'une fois sur le lieu d'enquête, notre hôte était accompagné d'un autre militant du parti qui, au moment de la discussion, interagissait soit pour confirmer une information, soit

pour apporter une précision ou encore pour nuancer en évoquant un autre cas. Ces focus groupe improvisés s'avèrent riches pour comprendre le fonctionnement du parti là où les réunions se font rarement.

Au terme de ces périples journaliers, on décidait soit d'aller dans un restaurant, soit de se faire un « bouillon de poissons d'eau douce » ou de « viande de sanglier à l'odika ». En soirée, on sortait prendre un verre, etc. De retour à la maison, la discussion sur le PDG et les partis alliés reprenait des plus belles ! Au cours de ces échanges, l'enquêté nous a parlé de lui en détails : expliquant par exemple comment et pourquoi il a intégré le PDG, la nature des relations qu'il entretient avec les deux principaux barons politiques de la localité, en l'occurrence le député, et la sénatrice qu'il décrit d'ailleurs comme sa « marraine en politique ». Celle-ci l'aurait propulsé à des positions de responsabilité dans l'appareil du parti : il lui voue une forte admiration. Se sentant visiblement en confiance, il nous a fait part de ses ambitions politiques futures, ses réflexions personnelles sur la vie de son parti en proie à des défections depuis 2009.

On ne saurait conclure sur ce point sans relever qu'à l'inverse du RPT, les structures du PDG sont visibles, dynamiques et pérennes. Mais cette approche doit être relativisée car, dans tous les villages du département de l'Ogooué Létili il existe certes des sections et comités du PDG, mais celles-ci sont dans un état fantomatique. Onatsi Bangalou Marcel, le secrétaire d'une section PDG de Boumango depuis 1998 ne se souvient plus de la dernière fois qu'il a présidé une réunion du bureau de sa section. Par contre, il affirme qu'à chaque passage dans la localité, les élus nationaux PDG reçoivent les animateurs des structures locales du parti à leur domicile de Mboua pour le député, et de Doumaye pour la sénatrice. Nous avons fait le même constat dans d'autres localités, notamment à Bongoville et à Mayumba où le parti dispose pourtant de structures locales. Mais elles ne reçoivent du monde que lors d'une éventuelle tournée d'un baron de la localité. Dans le département de l'Ogooué Létili, certains secrétaires de sections de sections et de comité dont Onatsi ci-dessus affirment sans complaisances ne pas avoir de prime pour accomplir cette tâche régulièrement ; qu'il revient au fédéral et au départemental qui perçoivent mensuellement une subvention du parti de l'injecter dans l'animation locale du parti, comme mentionné dans les textes. Dans certaines

capitales provinciales à l'instar de Franceville, Koula-Moutou et Tchibanga en revanche, les réunions se tiennent périodiquement sous la houlette du secrétaire provincial et/ou communal. Toutefois, c'est loin d'être comparable à ce qui se fait à Libreville où le siège national est ouvert du lundi au vendredi, de 8 à 16 heures 30. Les secrétariats provinciaux comptent des membres permanents et non permanents. Les salaires perçus mensuellement permettent de les fidéliser aux postes. Nous y reviendrons plus en détails dans le chapitre consacré à l'analyse de l'appareil du parti.

### 1.2.3. Techniques de retranscription et de traitement des données

La retranscription des entretiens doit faire l'objet d'un véritable travail interprétatif, et leur mise à disposition des membres des communautés disciplinaires pour validation et invalidation<sup>139</sup>. Exercice fastidieux et délicat, la retranscription peut, comme le traitement des données, intervenir pendant ou après l'enquête de terrain. Toujours est-il qu'« un entretien sociologique est d'autant plus riche et interprétable que sa retranscription respecte les silences, souligne les hésitations et atermoiements, marque les inflexions de la voix et signale les différences de ton, note les gestes et mimiques qui accompagnent la parole »<sup>140</sup>. De quel matériau disposons-nous, quand et comment l'avons-nous analysé ?

#### 1.2.3.1. Présentation du corpus

Toute recherche se fonde sur un corpus. Par corpus, il faut entendre des collections de textes de tailles importantes ; constituées de textes authentiques, elles sont rassemblées selon des critères spécifiques ou collectées sous format électronique. Naturellement, il existe plusieurs types de corpus dont ceux rassemblés en support papier, électronique, audio ou visuel. Toutefois, il convient de rappeler que toute collection de textes n'est pas synonyme de corpus. En effet, et comme le précise fort bien Bénédicte Bommier-Pincemin, « le corpus ne se laisse pas uniquement définir formellement, comme un ensemble de textes ou de suite de caractères alphanumériques. Il vérifie trois types de conditions : des conditions de

---

<sup>139</sup> Dominique Darbon, *op. cit.*, 2004, p. 163

signifiante, des conditions d'acceptabilité, et des conditions d'exploitabilité »<sup>141</sup>. Constitué en vue d'une étude spécifique, le corpus est nécessaire par le traitement. Venons-en au matériau mobilisé pour cette étude.

Notre corpus se compose d'une diversité de documents de nature différente mais dont le but ultime est d'apporter la chair à notre argumentaire. Ce sont des documents minutieusement choisis en vue d'administrer la preuve.

### **Le corpus bibliographique**

Il est communément admis que le terme « bibliographie » recouvre trois pratiques distinctes. Il peut être vu à la fois comme un outil de recherche, un instrument de lecture et une règle d'écriture. Dans le premier cas, et selon *Larousse*, il s'agit de « l'ensemble des livres, des revues, et des articles publiés sur un sujet, présenté sous forme de notices, cet ensemble s'étendant au gré du praticien ». Dans le second cas, la bibliographie est un outil de lecture en ce sens qu'elle désigne « l'ensemble des livres, des revues ou d'articles présentés sous forme de notices auxquelles on fait directement appel dans un document-hôte ». C'est le cas des documents d'archéologie française. Ici, la bibliographie renseigne non plus l'ensemble de documents existants mais plutôt celui auquel l'information est directement rattachée. Enfin, dans le dernier cas, la bibliographie est une règle d'écriture qui désigne l'art de rédiger les références bibliographiques contenues dans les deux types d'ensembles définis précédemment, selon diverses normes et usages. Dans cette rubrique en revanche, nous parlons de corpus bibliographique pour désigner l'ensemble des ouvrages, articles, etc., traitant des partis politiques et des sujets connexes ayant servi à ce travail et lesquels sont répertoriés en annexe.

Pour traiter du PDG et du RPT, nous sommes partis des travaux existants que l'on peut ranger dans trois rubriques. Tout d'abord, les ouvrages scientifiques parus pour l'essentiel dans des maisons d'Édition en France, au Gabon et au Togo. Ensuite, les articles et chapitres d'ouvrages publiés dans des revues scientifiques et

---

<sup>140</sup> Stéphane Beaud, *L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique*, *op. cit.*, p. 250

<sup>141</sup> Bénédicte Bommier-Pincemin, *Diffusion ciblée automatique d'information : conception et mise en œuvre d'une linguistique textuelle pour la caractérisation des destinataires et des documents*, thèse de doctorat de linguistique, Université de Paris IV Sorbonne, 1999, p. 416

spécialisées à l'instar de *Party politic*, *Persée*, *Politique africaine*, *Revue française de science politique*, etc. Enfin, la littérature grise. On ne peut traiter d'un objet quel qu'il soit sans prendre en compte les connaissances érudites existantes. Lorsque le sujet traité semble neuf, il faut s'inscrire dans une perspective d'intensification des savoirs en allant regarder ce qui a été fait ailleurs, dans d'autres terrains, comme le recommande fortement Dominique Darbon.

Ainsi, il est vrai qu'il n'y a presque pas de travaux sur le Gabon et le Togo traitant exclusivement des partis étudiés à l'exception de la thèse de Théophile Mba Andeme sur le PDG, et celle d'Afiwa Pepovi Lodonou sur le RPT. Pour autant, nombre d'auteurs ont consacré des sections entières sur ces partis et plus largement sur des thèmes aussi variés que les partis politiques, les processus électoraux et de démocratisation, les régimes politiques, les élites, les questions d'alternances politiques ou les politiques publiques. En Afrique et ailleurs, il existe une littérature abondante sur les partis aux caractéristiques similaires aux PDG à l'instar des travaux d'Hélène Combes sur le PRD au Mexique ; ceux de Béatrice Garapon sur le PD, l'ex parti dominant de Turquie aujourd'hui disparu. Les hypothèses formulées par ces auteurs et bien d'autres peuvent être testées sur le PDG et le RPT dans une perspective d'intensification des savoirs par leur accumulation/validation. C'est à ce prix qu'il est possible de monter en généralité.

### **Le corpus d'interviews**

L'essentiel de nos données se compose de conversations qualitatives approfondies réalisées avec des acteurs de profils différents. En dehors des entretiens semi-dirigés réalisés en 2014 dans le cadre de notre M2 recherche en histoire sur le PDG, nous avons réalisé dans le cadre de cette thèse, 229 entretiens qualitatifs d'une durée moyenne d'1 heure 30 minutes auprès des partisans dont la liste nominative (non exhaustive) comprenant l'identité, le statut des interviewés ainsi que les dates, lieux et durée d'entretien est fournie en annexe<sup>142</sup>. Loin d'être une simple entrevue entre enquêteur et enquêtés, « l'entretien sociologique est une relation sociale entre deux personnes qui se différencient par leurs caractéristiques sociales, scolaires, sexuelles. C'est un rapport de pouvoir, comme le montrent notamment

---

<sup>142</sup> Annexe 1.

les enjeux autour de la négociation du lieu et du moment de l'entretien »<sup>143</sup>. L'entretien s'accompagne indubitablement de l'observation. Car au moment de l'entrevue, le chercheur peut apprécier l'attitude de l'enquêté : est-il serein ? Nerveux ? Bavard ? Pensif ? Comment est-il vêtu, etc. C'est pourquoi, selon Stéphane Beaud, « le travail d'analyse et d'interprétation d'un entretien approfondi débute bien avant l'enregistrement proprement dit de la cassette »<sup>144</sup>. C'est conscient de cela que nous tenions, sur le terrain, un journal. Dans ces carnets de terrain, sont notés : les différents lieux d'entretien, nos impressions lors des discussions avec certains enquêtés, les questions ou réflexions issues de ces échanges, ainsi que les informations qui nous semblaient importantes *a priori*. Ce type d'informations constitue de données indéniables. Car, comme le rappelle très bien Olivier de Sardan :

« Si le chercheur s'attache à multiplier et organiser ses observations, c'est pour en garder autant que possible trace. Il lui faut donc procéder à des prises de notes, sur le champ ou *a posteriori*, et tenter d'organiser la conversation de ce à quoi il a assisté, sous forme en général de descriptions écrites [...]. D'où l'importance des carnets : seul ce qui y est écrit existera ultérieurement comme données, fera fonction de corpus, et pourra être ensuite dépouillé, traité, restitué »<sup>145</sup>.

Sélectionnés selon les critères susmentionnés, nos enquêtés ont été clairement identifiés ainsi que les différents sites d'enquêtes et les sujets abordés.

### **Le corpus des sources officielles et journalistiques**

Ce travail s'appuie également sur quelques sources officielles et journalistes. Elles sont de deux types.

- D'une part, les décisions des Cours constitutionnelles du Gabon et du Togo, obtenues au *Journal officiel* des deux pays ou directement au sein de ces institutions. Parmi ces décisions, celles relatives aux résultats électoraux depuis la réhabilitation des partis politiques et la compétition électorale. Ces résultats officiels – dénoncés par les opposants dans les deux pays – montrent la primauté électorale du PDG et du RPT qui ont remporté tous les scrutins organisés à ce jour. Ces résultats cachent une autre réalité. Il est aisé de constater que sous

---

<sup>143</sup> Stéphane Beaud, *op. cit.*, 1996, p. 228

<sup>144</sup> *Ibidem*



Omar Bongo, le PDG n'a jamais obtenu moins de 50% des suffrages à un scrutin présidentiel. Depuis sa disparition en juin 2009 en revanche, les résultats obtenus par son parti oscillent autour de 40 et 50% alors ceux des partis de l'opposition ou des candidats indépendants qui n'atteignaient jamais les 30% de suffrages exprimés, approchent désormais les 50% de suffrages comme ce fut le cas lors de la dernière présidentielle d'août 2016. Au Togo, c'est tout le contraire. Sous Faure Gnassingbé, les résultats officiels recueillis par le RPT sont nettement plus importants que ceux obtenus par son prédécesseur, exception faite au scrutin fondateur d'août 1991 que l'opposition avait d'ailleurs boycotté.

Toujours dans ce registre, on compte aussi les décisions relatives aux contentieux électoraux. Depuis 1990 en effet, tous les scrutins organisés au Gabon et au Togo font l'objet de contestations. Malgré la présence des observateurs internationaux, l'administration électorale est accusée de partialité. Cette remise en cause systématique de résultats participe, à en croire quelques enquêtés, à maintenir politiquement certains leaders car « reconnaître la victoire de [de son adversaire à l'issue d'un scrutin présidentiel] peut vous tuer politiquement », confesse un membre fondateur de l'ANC.

- D'autre part, nous avons consulté la presse panafricaine et nationale. Au niveau continental, nous avons dépouillé quelques articles parus dans l'hebdomadaire *Jeune Afrique* et la *Lettre du Continent*. Ces journaux consacrés à l'actualité politique, économique et sociale du continent, offrent des informations intéressantes sur le Gabon et le Togo en général. Ajoutons à cela la presse internationale qui consacre, elle aussi, des pages entières sur la situation du continent. C'est le cas des quotidiens français, *Le Monde* et l'*AFP* (Agence France Presse). En outre, durant notre séjour à Lomé, nous avons exploité la presse nationale, notamment quelques archives d'*Editogo*. Nous avons obtenu les différents gouvernements successifs depuis avril 1960. Le but étant de disposer des éléments complémentaires d'appréciation de l'antagonisme nord/sud au Togo. L'analyse de ce matériau permet de nuancer la thèse très répandue selon laquelle, le gouvernement et la haute administration sont aux

---

<sup>145</sup> Jean Pierre Olivier de Sardan, La politique de terrain, *op. cit.*, p. 5

seules mains des ressortissants des régions septentrionales du pays. Parallèlement, on constate que les ressortissants du Nord Togo ont presque été écartés dans les différents gouvernements qui ont précédé le coup d'État du 13 janvier 1963. En plus de quelques archives d'*Editogo*, nous avons consulté quelques journaux nationaux tels que *Togo presse* et la *Nouvelle Tribune* qui décryptent l'actualité nationale y compris certains événements auxquels nous avons pris part à l'instar du colloque international sur l'alternance politique et le « Grand meeting du PNP » à Sokodé.

### **Le corpus du PDG**

De 2012 à ce jour, nous avons pu rassembler plusieurs documents produits par le PDG. Ceux-ci peuvent être rangés sous trois ensembles. Il s'agit d'abord des statuts du parti. Synonyme de « Code », les statuts sont un ensemble de règles ou de dispositions conventionnelles qui constituent l'acte constitutif d'une association politique, en ce qui nous concerne ici. Adopté au congrès, ils régissent le fonctionnement et la conduite en fixant sa forme, sa durée, ses objectifs, sa raison d'être ou sa dénomination sociale, les rapports entre les membres ou avec les tiers. On peut dire que les statuts sont, pour les partis politiques, ce que la Constitution est pour des États modernes.

Ceci dit, depuis la tenue de son congrès constitutif du 31 août au 3 septembre 1970 soit deux ans après sa création, le PDG s'est doté de statuts et règlement intérieur lesquels sont révisés régulièrement à l'issue des différents congrès ordinaires ou extraordinaires. La dernière en date a eu lieu au sortir du XI<sup>e</sup> congrès ordinaire organisé le 8 décembre 2017 sous le sceau de « la Régénération et de la Revitalisation ». En rassemblant les statuts adoptés entre 1970 et 2017, on peut apprécier, entre autres, l'évolution structurelle du PDG ainsi que sa politique d'autofinancement.

Dans ce corpus on y trouve par ailleurs quelques documents produits à des fins de propagande, de formation et d'information. Ce sont par exemple des panoramas de réalisations du Gouvernement mais revendiquées par le PDG dont les membres représentent pratiquement l'essentiel de ceux de la haute administration et la quasi-totalité de ceux du Gouvernement. Ajoutons à cela, des dépliants produits et distribués gratuitement en périodes électorales ; les articles

parus dans *Dialogue*, le journal du parti. Ceux-ci font l'historique de l'avènement du PDG ainsi que ses grandes évolutions, depuis 1968. Le CEP met à disposition divers documents, notamment des manuels de formation à la culture politique. Nous avons pu obtenir et exploiter quelques-uns.

On compte également une panoplie de décisions émanant du secrétariat exécutif du parti. Dans ce registre on y trouve des notes d'orientations relatives aux différentes activités du parti ; des décisions de la CPD inhérentes à la révocation institutionnelle de certains camarades y compris des parlementaires en poste. Les notes d'orientation permettent d'apprécier le fonctionnement des structures locales du parti ainsi les rapports entre les structures nationales et les différents segments locaux du parti. Si elles témoignent de la primauté des premières cités sur les seconds, il faut vérifier, au niveau local, si ces injonctions sont prises en compte par les référents locaux.

En plus de ce qui précède, nous avons pu accéder puis exploiter quelques statistiques produites au sein du secrétariat général en charge de l'encadrement, de la supervision et l'évaluation des organes exécutifs locaux du parti. De manière informelle, nous avons pu mettre la main sur plusieurs documents inhérents à la comptabilité du parti ainsi que la charte de la majorité présidentielle. Ces documents jugés confidentiels sont une source précieuse pour comprendre comment, à travers la promotion des cadres à des positions de responsabilité, le PDG s'autofinance. Mais pour être efficace, il aurait fallu se procurer en plus, des témoignages des hauts cadres administratifs. Ce qui n'a malheureusement pas été possible car nécessitant une mission de recherche complémentaire. S'agissant de la charte de la majorité, elle permet certes d'apprécier les systèmes de partis mais montre par ailleurs que le système électoral est loin d'être compétitif. Il s'agit davantage d'un système semi-compétitif en raison, entre autres, de l'existence des partis de première et de seconde zone. Les premiers participent librement à tous processus électoraux alors que les seconds ne sont autorisés qu'à certains scrutins. C'est le cas des partis signataires de la charte de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence au Gabon. Ce qui n'est pas le cas au Togo où il n'existe pas ce type de restrictions. En effet, même lorsqu'ils appartiennent officiellement à la mouvance présidentielle, les leaders des partis concernés continuent de

revendiquer leurs appartenances à l'opposition afin d'exister politiquement. C'est le cas de l'UFC de Gilchrist Olympio.

### **Consultation de quelques ressources audiovisuelles**

Cette étude se fonde enfin aussi sur quelques ressources audiovisuelles. Il s'agit des activités inhérentes à la vie des partis politiques gabonais et togolais diffusées sur les réseaux sociaux par des partisans, souvent à l'occasion des campagnes électorales, et autres manifestations. Ajoutons à cela des chants composés par les groupes d'animation en vue de faire la promotion du parti et de ses principaux barons. L'idée de s'intéresser à ce type de matériau est née à l'issue d'un entretien que nous a accordé Gertrude Minoma, la coordinatrice provinciale UFPDG de la Nyanga, par ailleurs artiste compositeur et responsable d'un groupe d'animation local. À son domicile du quartier de la prison centrale de Tchibanga, nous avons pu visualiser, à ses côtés, plusieurs chants dédiés à Omar Bongo mais aussi à certains barons de la localité dont Séraphin Moundounga, un proche qu'elle dit l'avoir propulsée au sein du parti et soutenu financièrement. Mais depuis son départ du PDG, « on nous soupçonne d'avoir programmé la mort du parti dans la province », confie-t-elle. Situation assez particulière puisqu'elle commentait chaque titre notamment ceux en langue *punu*, expliquant certains passages et ce qui l'avait inspiré à ce moment-là.

Avec le développement des NTIC, plusieurs partis politiques ont actualisé leurs stratégies de communication. Dotés désormais d'un site Internet ou d'une page *Facebook*, il est possible d'accéder à certaines informations, notamment sur les vidéos des tournées des personnalités politiques du PDG à l'intérieur du pays ; les activités de ses fédérations à l'étranger ; les décisions de la CPD ou encore la participation des cadres du parti aux universités du PCC (Parti communistes chinois), etc. Sur *You Tube*, nous avons pu visualiser plusieurs séquences des campagnes électorales en vue des présidentielles de 2005 au Togo et de 2009 au Gabon ainsi que les manifestations nées des crises postélectorales dans les deux pays. L'examen de ces données, produites pour d'autres fins, offre néanmoins une grille de lecture assez intéressante pour comprendre *a posteriori* le contexte général qui a prévalu ainsi que les récits des témoins oculaires.

### 1.2.3.2. De la collecte à l'analyse des données de terrain

Il existe plusieurs méthodes de traitement de données qualitatives. L'une des plus couramment utilisée à l'heure actuelle est le recours à des logiciels d'analyse qualitative. En effet, depuis le courant des années 1970, plusieurs logiciels d'analyse ont émergé et facilitent le traitement et l'analyse des données qualitatives. Parmi ces outils, le logiciel RQDA (Rpackage for Qualitative Data Analysis). Le recours à cet instrument permet de coder puis d'analyser les données. Il requiert toutefois une retranscription intégrale des entretiens.

En dehors de ce type de technologies nécessitant des connaissances en informatique et un tutorat en vue de l'utilisation de ces logiciels, il existe des méthodes classiques d'analyse et de traitement des données. Henri Savall et Véronique Zardet ont proposé, par exemple, trois principes épistémologiques permettant la validation scientifique du travail de terrain<sup>146</sup>. Il s'agit tout d'abord de ce qu'ils nomment « principe d'interactivité cognitive ». Celui-ci vise à expliciter les dispositifs de confrontation du chercheur à son entourage lorsqu'il s'extériorise par le dialogue et l'écrit et interagit avec les acteurs de terrain en vue de générer d'autres informations. S'ensuit le principe d'« intersubjectivité contradictoire » qui vise à remplacer l'impossible « objectivité des données qualitatives » par une confrontation des acteurs dotés de leur propre subjectivité pour aboutir à une représentation proche du réel. Enfin, le « principe de contingence générique » qui n'est autre que l'articulation des connaissances génériques formulées par le chercheur avec les connaissances contextuelles ou spécifiques. Bien que cette méthode d'analyse relève davantage des sciences des gestions, elle n'en demeure pas moins proche des méthodes d'analyse utilisées en sciences sociales.

Pour sa part, Stéphane Beau avance que le traitement et l'analyse des enquêtes ethnographiques débutent par une phase de retranscription qu'il présente d'ailleurs comme « un véritable travail interprétatif »<sup>147</sup>. Une fois les entretiens fidèlement retranscrits, la seconde phase consiste à confronter systématiquement les points de vue. Ce travail de recoupement des informations suppose la prise en

---

<sup>146</sup> Henri Savall, Véronique Zardet, (Dir.), *Recherche en sciences de gestion : approche qualimétrique observer l'objet complexe*, Paris, Economica, 2004, 432 p.

<sup>147</sup> Stéphane Beau, *op. cit.*, 1996, p. 250

compte des demi-mots, des hésitations, les silences répétés, des boutades, etc. Dans la même veine, Olivier de Sardan propose au moins trois principes épistémologiques d'analyse et de traitement des données ethnographiques : la triangulation, l'itération et l'explication interprétative<sup>148</sup>. Dans le premier cas, il s'agit de recouper les informations : « toute information émanant d'une seule personne est à vérifier », dit-il. Il existe plusieurs types de triangulation : celle dite « simple » au cours de laquelle le chercheur croise les informateurs ; et la triangulation « complexe » qui implique quant à elle de faire varier les enquêtés en fonction de leur rapport par rapport à une question spécifique. Dans le second cas, il s'agit des allers et retours que l'enquêteur réalise entre plusieurs pans de son terrain afin de donner du sens à ses données, les faire parler. Dans le dernier cas, il s'agit de « faire le point » en ayant recours au journal de terrain notamment. Ces principes épistémologiques constituent notre cadre d'analyse. Plus concrètement, comment avons-nous procédé ?

### **Sur le terrain, de la confrontation à la classification des données**

La phase de traitement ou d'analyse des données s'est faite en deux temps : la première sur le terrain, et la dernière au terme de celle-ci. Sur le terrain, nous avons accompli deux principales tâches : la confrontation des informations lors des différentes conversations avec des informateurs, puis la classification des données ainsi collectées. Il est bon de rappeler que notre séjour sur le terrain a été précédé par une année de lecture bibliographique au cours de laquelle nous avons consulté des travaux généraux en science politique et en sociologie politique sur les partis politiques. Le but étant de nous familiariser avec cet objet. Nous avons lu également des travaux divers sur les partis africains, et l'histoire générale des pays étudiés. Ceci pour dire qu'en allant sur le terrain, nous avions des connaissances certes sommaires, mais importantes sur la situation politique, économique et sociale du Gabon et du Togo. C'est fort de cela, que nous étions capables, sur certains sujets, de poser des questions précises aux enquêtés, et de pouvoir rebondir sur certaines informations reçues lorsqu'elles nous semblaient insuffisantes, peu satisfaisantes ou tronquées.

---

<sup>148</sup> Jean Pierre Olivier de Sardan, *op. cit.*, 2007, p. 15

Ensuite, le choix des enquêtés ne s'est pas fait par complaisance, nous l'avons dit. Lorsqu'ils n'étaient pas recommandés, je m'assurais que l'enquêté a rempli au moins l'un des critères mentionnés dans le tableau n° 80 (pp. 80), ci-dessus. Ceci permet, en fonction de son profil, de déterminer les différents thèmes à aborder. Au sortir de ces échanges souvent approfondis, chacun nous a livré sa version des faits sur les différents sujets abordés. Cependant, consciemment ou inconsciemment, certains informateurs ont fait référence à leurs contemporains auxquels auraient vécu certains faits dont ils décrivent. Implicitement, ils essaient de nous dire : « sur ce point, un tel peut confirmer mes propos ». Notre premier réflexe a souvent été de chercher à rencontrer ces personnes citées ou bien d'autres pouvant confirmer ou infirmer ces dires. C'est ce qu'Olivier de Sardan appelle la « triangulation simple ». Dans le même ordre d'idée, nous avons non seulement diversifié nos sources d'informations, mais négocié également plus d'un entretien avec certains lorsqu'ils nous semblaient très cultivés sur un sujet précis ou bien lorsque nous les soupçonnions de n'avoir pas dit le fond de leur pensée. Car, c'est une évidence que certains informateurs ne disent pas tout au premier rendez-vous, surtout lorsqu'ils sont méfiants. Dans ce cas précis, certains n'acceptent le rendez-vous que pour poli, voire pour se débarrasser le plus vite d'un chercheur jugé trop curieux. En revanche, en rencontrant certains lors d'une seconde voire une troisième entrevue, c'était souvent l'occasion d'aborder d'autres points mais aussi d'insister sur ceux dont les éléments de réponses apportés *jadis* n'étaient pas très convaincants voire sommaires. Selon les situations et le lieu d'enquête, nous avons remarqué que lors de cette énième rencontre, l'informateur parlait, parfois, à cœur ouvert.

La seconde tâche a constitué à classer quotidiennement le matériel collecté sur le terrain. Il s'agit tout d'abord des entretiens réalisés auprès des informateurs tout au long de la journée. En réécouter le début de tous les entretiens, il est question d'identifier qui parle. Une fois la personne clairement identifiée, le support audio est personnalisé, puis enregistré en ordinateur dans un dossier correspondant au profil de l'enquêté. Ensuite, ou avant, c'est selon, je procédais à la saisie des notes prises lors des différents entretiens effectués le jour même. Le plus souvent, il s'agit d'une page ou deux. À cela il convient d'ajouter

des monologues enregistrés lors de mes différentes promenades dans la ville ou des idées qui me parviennent soudainement, parfois de nuit. Toute information sur les partis étudiés étant susceptible d'être exploitée, je prenais soin de l'enregistrer dans mon téléphone portable ou mon dictaphone. Plus tard, ces informations étaient saisies puis enregistrées en machine. S'en suit une seconde phase, celle-ci intervient après le terrain.

### **Après le terrain, de la retranscription à la triangulation complexe**

Le 18 octobre 2017, je rentre d'un séjour de recherche d'une durée de 7 mois au Togo et au Gabon, selon le calendrier indiqué plus haut. Ces recherches ont permis de disposer des données heuristiques importantes et diversifiées comme nous l'avons vu jusqu'ici. Il est désormais question de procéder à la retranscription des entretiens ethnographiques et au traitement de l'ensemble du matériau brut. Durant les deux premiers mois suivant mon retour du Gabon, j'ai amorcé la retranscription des entretiens en vue d'utiliser, à terme, le logiciel RQDA. Le seul bémol, c'est que ces données doivent être totalement retranscrites en Word ou en PDF. Malheureusement, au regard de la densité des données en notre disposition, cet exercice s'est avéré plus fastidieux qu'il n'avait l'air. Ainsi compte tenu du temps qui nous est imparti dans le cadre de la réalisation de cette thèse, nous avons dû renoncer. Pour contourner cette difficulté, nous avons procédé à la lecture de nos carnets de terrain ainsi que les différentes notes saisies durant nos séjours sur le terrain. Comme le relève Odden, « en relisant les premiers écrits, des souvenirs reviennent et des nouvelles réflexions surgissent »<sup>149</sup>. Le recours à ces carnets nous a replongé dans le contexte de l'enquête. Nous avons vu défiler, dans notre mémoire, plusieurs séquences d'échanges avec certains enquêtés. Avec le recul du temps mais aussi du contexte qui n'est plus le même, nous avons retenu certains entretiens parmi d'autres. Un choix difficile à justifier, car dès le départ, nous avons une préférence pour certains entretiens réalisés par rapport à d'autres. Non pas que ceux-ci sont moins bons mais, sans doute, la manière dont nous les avons réalisés. A ce propos Stéphane Beaud écrit :

---

<sup>149</sup> Gunhild Odden, *Migrants dans la ville*, *op. cit.*, 2011, p. 73



« La présentation des entretiens comme technique d'enquête met en avant une conception normative de l'entretien dont le déroulement devrait obéir à une sorte d'ordre formel impeccable, comme s'il fallait à tout prix sommer les impondérables, les difficultés rencontrées par l'enquêteur pour stabiliser l'interaction, comme si également existait une manière unique de mener une interview. [...] Les bons entretiens sont moins liés à des qualités techniques abstraites qu'à la capacité de l'enquêteur à susciter et à obtenir – même maladroitement, même en transgressant les consignes techniques – la confiance de l'enquêté qui, seule, conduira au recueil d'un matériau suffisamment riche pour être interprété »<sup>150</sup>.

Quelques entretiens sont « totalement » retranscrits quand d'autres, plus nombreux, ne l'ont été que partiellement. En effet, il est certes vrai que la retranscription intégrale des entretiens « permet de percevoir et analyser la dynamique de l'entretien »<sup>151</sup> dans la mesure où transcrire un entretien enregistré, c'est traduire une parole en texte, passer de l'oral à l'écrit. Toutefois, au cours d'une discussion beaucoup de choses sont dites, l'enquêté peut, c'est d'ailleurs très fréquent, évoquer des points certes importants mais dont on n'a pas nécessairement besoin dans le cadre de l'étude en cours. C'est pour cette raison d'ailleurs que plusieurs de nos entretiens n'ont été retranscrits que partiellement. En revanche, ils ont été intégralement écoutés et/ou réécoutés. Au terme de cet exercice fastidieux, nous avons procédé au recoupement des informations mobilisées pour tirer des conclusions plus fines sur les différentes thématiques abordées.

---

<sup>150</sup> Stéphane Beaud, *op. cit.*, 1996, p. 243-244

<sup>151</sup> *Idem*, p. 250

## **Conclusion du chapitre introductif**

Dans ce chapitre, il a été question de nos rapports avec nos deux terrains, ainsi que les stratégies mises en œuvre pour franchir le seuil des partis étudiés. Nous avons présenté, en outre, notre méthodologie d'enquête et de traitement des données recueillies. En somme, nous avons tenté de proposer quelques pistes de réflexion autour de la production de données ethnographiques sur les partis politiques dans le contexte africain. Les chapitres qui suivent ainsi que les analyses qui sont faites se fondent sur les matériaux ainsi mobilisés. Le but étant de tenter de produire un portrait « fidèle » du PDG et du RPT.

Cependant, la plupart des analystes travaillant sur les partis politiques dans africain privilégient, généralement, les approches institutionnelles, électorales ou organisationnelles ou structuro-fonctionnaliste afin d'expliquer le fonctionnement ou, dans certains cas, l'institutionnalisation des partis et leur permanence au pouvoir sur le continent. Ces approches sont certes pertinentes, mais elles éludent, entre autres, les enracinements sociaux et militants des partis ainsi que les variétés organisationnelles des partis. Or, l'enjeu principal réside justement dans la capacité à concilier l'analyse des formes organisationnelles, les pratiques militantes et les stratégies politiques avec les propriétés sociales des dirigeants. Ce dialogue est nécessaire pour comprendre ce que sont réellement le PDG et le RPT au concret, ainsi que la manière dont ils se reproduisent, sans discontinuer, au pouvoir. C'est pour cette raison que nous avons opté pour une approche localisée permettant un dialogue permanent entre le macro et le micro.



## ***PREMIÈRE PARTIE***

***Socio-genèse du PDG et du RPT : l'histoire  
d'une survie institutionnelle, politique et  
électorale.***

## **Introduction de la première partie**

Peu après les indépendances africaines, la quasi-totalité des États africains francophones ont renoncé au multipartisme hérité de l'ancienne puissance coloniale, prétextant que celui-ci était « incompatible avec les sociétés africaines », qu'il était source de « divisions » et « conflits ethniques ». Le Gabon et le Togo ne sont pas restés en marge de ces considérations. Celles-ci ont d'ailleurs permis l'évolution vers l'établissement de régimes autoritaires de parti unique. Dans le « Petit livre vert », ouvrage dans lequel sont formulées ses pensées politiques, Albert Bernard Bongo présente, solennellement, la version gabonaise du monopartisme. Il la résume en de termes forts : « un seul Chef, un seul Parti, un seul Combat ».

Dans le cadre de cette première partie, il s'agit donc de camper le décor de cette étude en dégagant les éléments généraux de compréhension de la fondation du PDG dans une perspective comparée avec le RPT. Cependant, s'il existe plusieurs approches de compréhension de la sociogenèse partisane, au Gabon et au Togo, en revanche, la formation partisane est souvent étudiée comme « un simple point de départ » d'une réflexion sur l'objet partisan alors qu'il s'agit, en réalité, d'un moment décisif de la vie d'un parti politique. Dans le cas du PDG et du RPT, c'est même l'un des facteurs de domination et de survie institutionnelle. C'est pour cette raison que nous avons inscrit notre étude dans le temps long afin de restituer le « roman » de ces deux partis. Ainsi, le premier chapitre éclaire la sociogenèse de du PDG et du RPT sous le prisme des trajectoires de leurs fondateurs. Ceci, en lien étroit avec la « primo-genèse partisane » au Gabon et au Togo. Le second chapitre montre comment ces « machines politiques » ainsi créées sont parvenues à contenir, au niveau intra, les velléités de certains membres, et à contrôler, au niveau extra, les aspirations des citoyens épris de démocratie durant les mutations politiques de la fin des années 1980, pour s'ériger, ensuite, en partis dominants des régimes issus de ces transitions.

# **Chapitre 1. Sociologie de la fondation partisane : aux sources du PDG et du RPT**

La sociologie de la genèse partisane est dominée par deux principaux paradigmes : l'un duvergerien, l'autre rokkanien. Dans son livre-maître, Maurice Duverger a distingué deux types de partis politiques selon leur origine<sup>152</sup> : les partis de formation interne (partis de cadres) et ceux de formation externe (partis de masse). Tournés vers l'élection, les premiers recrutent leurs membres parmi les notables afin de financer et influencer la vie politique ; les seconds encadrent politiquement les catégories sociales jusqu'alors exclues du droit de vote. Ils suscitent l'adhésion formelle du plus grand nombre afin de financer leurs activités. Plus d'une décennie après, Stein Rokkan et Seymour Lipset ont proposé – en s'inspirant des travaux de l'anthropologue Talcott Parsons – une nouvelle théorie fondée sur quatre clivages fondamentaux à l'origine des partis politiques d'Europe occidentale<sup>153</sup>. Selon ces deux auteurs, les partis « ouest-européens » sont nés des effets fonctionnels et territoriaux de deux révolutions, nationale puis industrielle, ayant engendré quatre clivages : le clivage Église/État à l'origine des partis cléricaux et anticléricaux ; le conflit centre/périphérie qui a permis l'émergence des partis centralistes et ceux réfractaires à l'intégration par le centre ; le clivage bourgeois/ouvriers qui a généré les partis ouvriers d'une part, conservateurs et libéraux d'autre part. Découlant du transfert de l'intérêt des campagnes vers les villes, et à l'inverse des trois autres, le clivage urbain/rural ne suscite des partis que dans très peu d'États. Toutefois, dans sa version originale, ce paradigme se veut non seulement un invariant des sociétés culturelles européennes<sup>154</sup>, mais aussi « une théorie de la dérivation des partis politiques sur la base de l'histoire de l'Europe, du XVI<sup>e</sup> siècle au milieu du XX<sup>e</sup> siècle »<sup>155</sup>.

---

<sup>152</sup> Maurice Duverger, *Les partis politiques*, *op. cit.*

<sup>153</sup> Stein Rokkan, Seymour Lipset, (Eds), *Party Systems and Voter Alignments. Cross national perspectives*, New York, Free Press, London, Collier-Macmillan, 1967.

<sup>154</sup> Giovanni Carbone, Comprendre les partis et systèmes de partis africains. Entre modèles et recherches empiriques, *Politique africaine*, n° 104/2006, p. 30

<sup>155</sup> Vincent Coorebyter, Les clivages selon Lipset et Rokkan : un modèle revisité, *Courrier hebdomadaire du Crisp*, 2000, p. 32

Peu après, ce paradigme dit « des quatre clivages fondamentaux » a été introduit en France par Daniel-Louis Seiler qui l'a peaufiné et propagé, en construisant, par exemple, huit familles partisans s'opposant, deux à deux, sur chaque ligne de clivage dans une perspective diachronique<sup>156</sup>. Cependant, malgré sa notoriété en science politique, ce paradigme suscite bien des critiques. La plus récurrente est son « excès de formalisme ». À cet égard, Vincent de Coorebyter note qu'en Belgique, par exemple, les partis politiques qui s'établissent dans le temps long sont nés « à l'initiative d'une fraction de la population qui s'était déjà fortement organisée pour réagir à ce qu'elle estimait être une menace ou une injustice ». Pour cet auteur, la constitution d'un clivage s'opère, en réalité, selon un processus en trois temps rigoureusement ordonné au point que chaque strate constitutive d'un clivage relaye et renforce la précédente. Sa contribution permet ainsi de clarifier le rapport entre les partis politiques et les clivages en ce sens les premiers ne créent pas les seconds : « ce sont [plutôt] les clivages qui débouchent, au terme de leur constitution, sur la création des partis politiques »<sup>157</sup>.

Dans le prolongement des travaux pionniers de Duverger et de Rokkan ci-dessus, les études plus récentes soulignent l'intérêt d'une sociologie de la genèse partisane. En revisitant de manière méthodique les positions ainsi que les parcours des agents à l'origine de « l'entreprise communiste », Bernard Pudal propose une lecture renouvelée des différentes phases du processus de croissance du PCF (Parti communiste français) et sa transformation en parti de masse<sup>158</sup>. Il montre comment, des agents issus pour l'essentiel des fractions les plus démunies et les moins titrés de la société sont parvenus, non sans difficultés, à se doter d'une « organisation politique conquérante ». Son étude s'inscrit dans le prolongement des travaux d'Annie Kriegel qui, dès 1964, rappelait avec force et conviction qu'« il serait un contresens théorique, une erreur radicale de méthode que d'espérer [...] saisir la rationalité et la cohérence de la politique du Parti communiste français d'alors sans remonter à la source »<sup>159</sup>. Cet appel confirme, sans équivoque, la place

---

<sup>156</sup> Daniel Louis Seiler, *Clivages et familles politiques en Europe*, Bruxelles, Les Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011, 322 p.

<sup>157</sup> Vincent Coorebyter, *op. cit.*, p. 35

<sup>158</sup> Bernard Pudal, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique, 1989, 865 p.

<sup>159</sup> Annie Kriegel, *Aux origines du communisme français, 1914-1920. Contribution à l'histoire du mouvement ouvrier français*, Paris-La Haye, Mouton, 1964, cité par Jean Baudouin, Pudal

prépondérante de sociologie de la genèse partisane dans l'analyse des partis politiques non pas seulement parce qu'elle constitue un moment décisif du « roman du parti »<sup>160</sup> mais surtout parce qu'elle permet « de restituer la densité sociologique de la série d'interactions qui président à la création d'un parti politique »<sup>161</sup>. Pour autant, la théorie de la sociogenèse des partis politiques n'a pas été capable de dépasser la distinction traditionnelle proposée par Duverger, déplore Angelo Panebianco<sup>162</sup>. Dans cette perspective, cet auteur associe aux partis de formation interne et externe de Duverger, les partis nés par « pénétration territoriale » et ceux créés par « diffusion territoriale ». « Dans le premier cas, un centre stimule, dirige ou freine le développement des groupes locaux et intermédiaires du parti alors que dans le second les élites locales constituent d'abord des groupes du parti ensuite seulement s'intègrent à une organisation nationale »<sup>163</sup>. Le modèle de formation partisane proposé par Panebianco est pertinent bien qu'il tend à expliquer davantage le développement du parti que les conditions réelles de sa formation, aspect qui nous intéresse. À l'inverse, d'autres auteurs ont proposé un modèle trilogique de formation de « nouveaux partis ». Pour les tenants de cette approche, les partis se créent généralement par « fusion », par « scission » ou par « naissance naturelle ». Ce cadre d'analyse fait écho dans les travaux de Robert Harmel et John Robertson<sup>164</sup>. Dans certains États d'Afrique subsaharienne tels que Gabon et du Togo où le système partisan est fragmenté, cette approche s'avère utile pour comprendre et expliquer la formation des partis politiques, en l'occurrence ceux de l'opposition dont les fondateurs sont souvent l'émanation des partis existants comme nous le verrons au chapitre 7 (pp. 568-661). En outre, en assimilant l'évolution des partis politiques à celle des êtres humains, d'autres auteurs proposent une « approche évolutionniste » de la formation partisane. Ils avancent que la naissance des partis politiques n'est qu'une étape, la première, de leur « cycle de vie ». Suivront,

---

(Bernard), Prendre parti. Note critique, *Revue des sciences sociales du politique*, n° 13/1991, p. 103-104

<sup>160</sup> Pierre Ansart, *La gestion des passions politiques*, Lausanne, *L'Age d'Homme*, 1983, p. 126

<sup>161</sup> Béatrice Gaparon, *Aux origines de la Turquie conservatrice. Une sociologie historique du Parti démocrate (1946-1960)*, *op. cit.*, p. 107

<sup>162</sup> Angelo Panebianco, *Political parties. Organizations and Power*. Cambridge University Press, 1988.

<sup>163</sup> Hélène Combes, *Faire parti. Trajectoires de gauche au Mexique*, Paris, Karthala, 2011, p. 143-144

<sup>164</sup> Robert Harmel, John Robertson, Formation and Success of New Parties. A Cross National Analysis, *International Political Science Review*, n° 4/1985, p. 501-523 ; Piero Ignazi, The Crisis of Parties and the Rise of New Political Parties, *Party Politics*, n° 4/1996, p. 549-566.



comme chez l'Homme, l'« adolescence », l'« âge adulte », la « vieillesse » puis la « mort ». Ainsi, seuls les partis capables de s'adapter aux évolutions contemporaines pourront atteindre l'étape de « vieillesse ». Cette approche a été propagée par Mogen Pedersen<sup>165</sup>.

Au regard de ces différentes contributions et approches, on peut déplorer que la plupart des auteurs n'ait pas suffisamment pris en compte la densité sociologique du processus de fabrication partisane. Dans le contexte africain, par exemple, la problématique de la formation des partis politiques a été abondamment étudiée par des historiens qui l'appréhendent, pour l'essentiel, comme le point de départ d'une réflexion sur l'objet partisan. Malheureusement, les conditions d'émergence de ces partis sont parfois décrites comme un « phénomène transparent, sans mystère » alors qu'il s'agit d'un moment décisif de la vie d'un parti, comme nous l'avons vu avec Kriegel et Pudal à propos du PCF. En étudiant le contexte de la formation des premiers partis gabonais, nombre d'auteurs ont mis en évidence leurs relents ethniques et régionaux<sup>166</sup>.

Wilson André Ndombet note que les premiers partis gabonais ne résultent pas d'une « génération spontanée » mais plutôt du plan de démocratisation de la politique coloniale française voulu par Charles de Gaulle. Ce que cet auteur entend mettre en évidence en étudiant les origines ces partis politiques, ce n'est pas les conditions leur création mais plutôt les conflits de leadership politiques qu'ils génèrent et lesquels vont structurer durablement la vie politique gabonaise d'avant la création du PDG. À cela s'ajoute, naturellement, les relents ethniques de ces partis<sup>167</sup>. Sur ce dernier point, Thomas Hodgking avait déjà relevé, en 1962, que les premiers partis africains ne représentaient que des entités sociologiques et géographiques<sup>168</sup>.

---

<sup>165</sup> Moden Pedersen, Towards a New Typologie of Party Lifepans and Minor Parties, *Scandinavian Political Studies*, n° 1/1982, p. 143-166

<sup>166</sup> Parmi d'autres, Florence Bernault, *Démocraties ambiguës en Afrique centrale : Congo-Brazzaville, Gabon, 1940-1965*, Paris, Karthala, 1998, 423 p. ; Nicolas Metegue N'Nah, *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006, 366 p. ; Hervé Essono Mezui, *Eglise catholique, vie politique et démocratisation au Gabon (1945-1995)*, thèse de doctorat d'histoire, Dir., Claude Prudhomme, Université Lumière-Lyon, 2006.

<sup>167</sup> Wilson André Ndombet, *Partis politiques et unité nationale au Gabon (1957-1989)*, *op. cit.*, p. 31-32 ; 53-54 et 69-75.

<sup>168</sup> Thomas Hodgkin, *African Political Parties. An Introductory Guide*, London, Penguin Books, 1961, 217 p.

Il en est de même au Togo où les premiers partis politiques ont été fondés sur des considérations ethniques et régionales bien que suscités par l'administration coloniale française. Soucieuse de contenir les ambitions anticolonialistes et séparatistes des uns, promouvoir la francophilie des autres<sup>169</sup>, la France a suscité la fondation de plusieurs partis parmi lesquels le CUT (Comité de l'unité togolais) et l'UCPN (Union des chefs et des populations du nord). L'ethnicité étant presque indissociable à l'analyse des partis dans le contexte africain<sup>170</sup>, on est en vient à se demander si l'appartenance ethnique et régionale ne constitue pas en définitive, un critère déterminant de formation partisane sur le continent ?

L'apport de l'Histoire à la théorie générale de la formation partisane en Afrique subsaharienne pourrait se résumer à deux critères essentiels : l'ethnie et l'anticolonialisme. Toutefois, si l'anticolonialisme fait consensus, le facteur ethnique l'est moins quand bien même il a été mobilisé hier, pour justifier la création du PDG et du RPT, et aujourd'hui il constitue une clef pour expliquer les conflits politiques sur le continent. Or, historiquement, l'ethnicité est une construction des administrateurs coloniaux qui, se retrouvant brusquement confrontés à des sociétés inconnues, ont cherché à mettre de l'ordre, à hiérarchiser, à rationaliser, à nommer et donc à créer des frontières ethniques là où il n'y en avait pas, comme le rappelle d'ailleurs René Otayek<sup>171</sup>. Il va de soi que les partis apparus dans ce contexte colonial soient entachés de ces représentations. Mais quid de l'ethnicité des partis d'alors ? D'où l'intérêt de suivre les parcours et les interactions des agents à l'origine des partis étudiés pour restituer leur généalogie.

Dans la politologie africaniste en revanche, la sociogenèse des partis est appréhendée à partir des modèles labélisés par des spécialistes occidentaux. À ce propos, Gero Erdmann affirme que le paradigme rokkanien sur l'origine des partis politiques d'Europe occidentale peut s'appliquer « sans difficulté » aux partis

---

<sup>169</sup> Nicoué Lodjou Gayibor, *Histoire des Togolais. Des origines aux années 1960. Le refus de l'ordre colonial*, tome 4, Paris, Karthala-Presses de l'Université de Lomé, 2011, 759 p. ; Godwin Tété-Adjalo, *Histoire du Togo. La palpitante quête de l'Ablodé, 1940-1960*, Paris, NM7, 2000, 734 p. ; Léopold Napo Kakaye, *Histoire politique et administrative du Togo. Regard sur un nationaliste de la première heure*, Paris, L'Harmattan, 2010, 321 p.

<sup>170</sup> Parmi d'autres : Guy Aundu Matsanza, *État et partis au Congo-Kinshassa : l'ethnicité pour légitimité*, Paris, L'Harmattan, 2010, 280 p. ; Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986.

<sup>171</sup> Jean Pierre Turquoi, En Afrique, la question ethnique a été manipulée, *Le Monde Afrique*, 29 mars 2008.

africains<sup>172</sup>. Giovanni Carbone abonde dans le même sens quand il dit ce paradigme est utile à la fois pour comprendre la politique en Afrique mais aussi pour chercher des traces de clivages définis par Rokkan à défaut, mettre en évidence les clivages propres aux États africains. Il en a distingué deux : d'une part, le clivage centre politique/périphérie dont découlent les conflits ethniques opposant plusieurs partis sur le continent ; d'autre part, le clivage anticolonial à l'origine des mouvements de libération dans les États africains<sup>173</sup>. Ainsi, à l'exception de True Whig Party libérien fondé en 1860<sup>174</sup>, l'ANC créée en 1910<sup>175</sup> et le PSS (Parti socialiste sénégalais) créé en 1930, plusieurs auteurs ont convenu de situer l'apparition des premiers partis d'Afrique noire à l'année 1946. Cette période coïncide avec l'introduction du droit de vote dans les territoires français et anglais. Pour Lavroff<sup>176</sup> et Decraene<sup>177</sup>, l'introduction du suffrage est un facteur décisif sinon le principal de l'avènement des premiers partis africains. Ce à quoi souscrit nombres d'auteurs<sup>178</sup>. Cette approche s'inscrit à la fois dans le sillage de la thèse de Duverger sur l'origine interne des partis politiques en Occident, et l'approche wébérienne présentant les partis politiques comme « les enfants de la démocratie et du suffrage universel »<sup>179</sup>. Toutefois, s'il est vrai que l'introduction du suffrage est un moment clef de l'histoire partisane en Afrique subsaharienne, la vie politique est quant à elle antérieure à cette date puisqu'il a existé, bien avant l'implantation de l'entreprise coloniale sur le continent, de nombreux empires et royaumes. Joseph Ki-Zerbo<sup>180</sup> et de Basil Davidson<sup>181</sup> se sont d'ailleurs employés à décrire le fonctionnement des royaumes du Mali et du Ghana en Afrique de l'Ouest, et ceux du Kongo et du Loango, en Afrique centrale. Ces cités-États étaient gouvernés

<sup>172</sup> Gero Erdmann, Party research. Western European bias and the African Labyrinth, *Democratization*, n° 3/2004, p. 63-87

<sup>173</sup> Mehdi Belaid, *Le mouvement de libéralisation du Congo : de la guérilla au parti politique*, Paris, L'Harmattan, 2008, 246 p. ; Michel Cahen, Lutte d'émancipation anticoloniale ou mouvement de libéralisation nationale ? Processus historique et discours idéologiques. Le cas des colonies portugaises, et du Mozambique en particulier, *Revue historique*, n° 637/2006, p. 113-138

<sup>174</sup> Giovanni Carbone, *op. cit.*, p. 19

<sup>175</sup> Marianne Severin, Les réseaux ANC (1910-2004) : histoire politique de la construction du leadership de la nouvelle Afrique du Sud, *op. cit.*

<sup>176</sup> Dmitri Georges Lavroff, *Les partis politiques en Afrique noire*, Paris, Presses universitaires de France, 1970.

<sup>177</sup> Philippe Decraene, Tableau des partis politiques de l'Afrique au sud du Sahara, *Centre d'étude des relations internationales*, 1963, 137 p.

<sup>178</sup> El Hadji Omar Diop, Les partis politiques dans le processus de transition démocratique des États d'Afrique noire francophone, *op. cit.* ; Henri Médard, La naissance et le déclin des partis politiques et religieux en Ouganda (1887-2002), *Afrique et Histoire*, vol 1/2003, p. 139-167 ;

<sup>179</sup> Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1963, p. 171

<sup>180</sup> Joseph Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire. D'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, 702 p.

selon des règles rigoureuses établies par la tradition et protégées par des conseillers issus de grandes familles. Le second versant du paradigme duvergerien est tout aussi fécond. Les partis africains sont décrits comme l'émanation des groupes sociaux qui ont émergé dès l'entre-deux-guerres<sup>182</sup>.

Au vu de ces différentes contributions, et devant la prolifération et la complexité des partis politiques africains, nous centrons notre réflexion sur la sociologie de la genèse du PDG et du RPT. Notre hypothèse est que pour comprendre la formation de ces deux partis devenus dominants, il faut prendre en compte les milieux anthropologiques dans lesquels ont évolué leurs futurs fondateurs. En d'autres termes, il faut analyser les trajectoires des fondateurs de ces partis politiques ainsi que leurs interactions. Or, ces derniers ont été influencés aussi bien par le contexte colonial dans lequel ils ont été socialisés que par les réseaux préconstitués dans lesquels sont issus plusieurs de leurs cadres. Tel qu'ainsi définit, l'étude s'inscrit alors dans le sillage des travaux d'Hélène Combes qui a analysé, avec adresse, la sociogenèse du PRD au Mexique sous le prisme des trajectoires de ses fondateurs.

Parce que l'étude du processus de formation d'un parti repose sur deux étapes, il convient, dans ce chapitre, d'analyser de prime abord la « primo-genèse partisane »<sup>183</sup> afin d'identifier les organisations politiques antérieures, leurs acteurs ainsi que leurs logiques (I). Cet examen préliminaire est capital d'autant que le contexte politique qui a prévalu a servi de justificatif à l'abolition du multipartisme hérité de l'époque coloniale, et à la création du PDG au Gabon et du RPT au Togo (II).

---

<sup>181</sup> Basil Davidson, *Africa in History*. New York, Simon and Schuster, 1995.

<sup>182</sup> Issaka Souaré, *op. cit.*, p. 52

<sup>183</sup> Myriam Ait-Aoudia, Alexandre Dézé, Contribution à une approche sociologique de la genèse partisane. Une analyse du front national, du movimento sociale italiano et du front islamique du salut, *Revue française de science politique*, n° 4/2011, p. 634

## **1.1. Reconstruire la généalogie historique des premiers partis gabonais et togolais**

Pour comprendre la sociogenèse d'un parti politique, il y a quelques préalables. Selon Myriam Aït-Aoudia par exemple, il faut se défaire d'une part, « des conceptions linéaires ou mythiques », et s'intéresser d'autre part, aux acteurs à l'origine de ce parti, aux milieux dans lesquels ils évoluent ainsi qu'aux types de relations qu'ils entretiennent<sup>184</sup>. Pour Béatrice Garapon, il faut « revisiter les mythes fondateurs » pour tenter de « dénaturer » la naissance du parti<sup>185</sup>. Or, dans les discours fondateurs du PDG et du RPT, ces partis y sont décrits comme l'émanation spontanée d'individus soucieux d'accomplir une œuvre nationale<sup>186</sup>. Abstraction est cependant faite sur les conditions concrètes qui ont rendu possible ce groupement particulier. Pour dénouer cette énigme, cette première partie ambitionne d'analyser les milieux pré-partisans dans lesquels les pères fondateurs du PDG et du RPT ainsi que leurs principaux cadres ont été socialisés. Pour cela, y faut suivre les parcours des principaux acteurs à l'origine des premiers partis politiques dans les deux pays (1) afin d'apprécier les critères classiques de formation partisane qui ont prévalu (2) et qui perdurent encore aujourd'hui dans une certaine mesure.

### **1.1.1. Les origines militantes diverses des dirigeants des premiers partis**

Faute de données de première main, il est difficile d'envisager une sociologie approfondie des élites gabonaise et togolaise d'avant 1960. Il est possible néanmoins de restituer les trajectoires de quelques-unes, notamment celles à l'origine des premiers partis politiques à partir de « la carte nationale des leaders politiques » de Ndombet<sup>187</sup> ainsi que les travaux divers dont ceux de Florence Bernault, Alexandre Kesse et Rossatanga-Rignault sur le Gabon ; Nicoué Gayibor, Comi Toulabor et Robert Cornevin sur le Togo. Ceci dit, qui sont les acteurs à l'origine de la formation des premiers partis dans ces deux pays ? D'où viennent-

---

<sup>184</sup> Myriam Ait-Aoudia, *op. cit.*, 2011, p. 634

<sup>185</sup> Béatrice Garapon, *op. cit.*, 2017, p. 108

<sup>186</sup> Zachary Myboto, *J'assume*, Paris, Publisud, 2005, p. 61

<sup>187</sup> Wilson André Ndombet, *op. cit.*, 2009, p. 46-50

ils ? Quels sont leurs parcours, et en quoi leur héritage politique a suscité ou influencé la création mais aussi forme organisationnelle et idéologique du PDG et du RPT, 20 ans après ?

#### 1.1.1.1. Au Gabon, des « cadres indigènes » à l'ombre de l'Administration coloniale

Les premières élites politiques gabonaises d'avant 1960 étaient, pour l'essentiel, de jeunes citoyens originaires du littoral et éduqués dans les écoles missionnaires<sup>188</sup>. D'autres parmi ces élites, étaient issues de familles assez aisées et avaient fait leur scolarité en France avant de regagner le Gabon pour exercer ensuite dans l'administration coloniale. Ils avaient acquis le statut d'évolués et constituaient, à cet égard, des « cadres indigènes ». Cependant, avant 1945, aucune d'elles n'avait encore une infrastructure politique telle qu'un parti politique, un journal ou des moyens financiers, argue Florence Bernault<sup>189</sup>. Dit ainsi, il ne s'agit pas, pour cette auteure, d'une méconnaissance des structures politiques traditionnelles du Gabon encore moins une volonté délibérée de gommer une partie de l'histoire nationale. Car, Bernault parle spécifiquement des élites qui avaient pris part aux premières consultations électorales de novembre 1946 au Gabon et au Congo Brazzaville. En d'autres termes, il s'agit de Léon Mba, Jean Hilaire Aubame, Louis Bigmann et Emile Issembé pour le Gabon ; Albert Lounda, Félix Tchikaya, Hyacinthe Samba-Delhot, Emmanuel Cadet et Jacques Opangault pour le Congo. Ce à quoi souscrit Wilson André Ndombet qui renchérit qu'avant octobre 1946, « on ne peut parler officiellement de partis politiques dans les territoires sous tutelle coloniale française, alors qu'était déjà autorisé le fonctionnement de syndicats »<sup>190</sup>. Malgré cette précision, l'approche de Bernault contraste avec celle des auteurs nationaux<sup>191</sup>. Rossatanga-Rignault affirme que les évolués du Gabon avaient bel et bien des infrastructures politiques bien avant la tenue du scrutin de novembre 1945<sup>192</sup>. Il cite le cas de Jeunesse Gabonaise, fondée en 1922 par deux évolués gabonais : Louis Bigmann et Laurent Antchouey. Selon cet auteur, « ce

---

<sup>188</sup> Florence Bernault, *op. cit.*, 1996, p. 105

<sup>189</sup> *Ibidem*

<sup>190</sup> Wilson André Ndombet, *Transmission de l'État au Gabon, op. cit.*, p. 37

<sup>191</sup> Il s'agit de Nicolas Metegue N'Nah notamment.

<sup>192</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 20-24

mouvement peut être considéré comme le premier parti gabonais »<sup>193</sup> d'autant qu'il était doté d'un mensuel, *L'Echo gabonais*, qui deviendra *La voix coloniale*, une décennie plus tard. Il en est de même de la Mutuelle Gabonaise, dotée également d'un journal : *L'Etoile de l'Afrique équatoriale française*. Au-delà de ce débat, l'intérêt de ces différentes contributions, c'est d'avoir fourni les ingrédients nécessaires à une sociologie approfondie de la genèse partisane au Gabon. Toutefois, cette approche implique au préalable une identification des acteurs à l'origine des premiers partis politiques ainsi que leurs parcours antérieurs. Pour cela, il faut s'intéresser aux formes d'organisations politiques qui ont précédé les partis apparus dans le cadre formel de l'Union française (1946-1958). Car, ce sont ces structures politiques qui vont se muer en partis politiques à partir d'octobre 1946, perpétuant – dans la plupart des cas – leurs logiques de formation comme nous le verrons à travers l'analyse des critères de formation des premiers partis politiques.

À la lumière des travaux sur l'histoire politique du Gabon et des auteurs clefs référencés ci-dessus, nous avons retenu 5 figures politiques parmi d'autres. Le choix de ces acteurs n'est pas inopiné. La raison est que, d'une part, ils sont à l'origine de la formation des premiers partis modernes du Gabon, et s'étaient déjà illustrés en créant les proto-partis. D'autre part, ils ont structuré et incarné la vie politique du Gabon jusqu'à l'avènement du PDG en mars 1968, et certains d'entre eux ont participé – directement ou indirectement – à la mise en œuvre de celui-ci. Il s'agit d'Émile Issembé, Léon Mba, Jean Hilaire Aubame, Paul Gondjout et Louis Bigmann. Qui sont donc ces hommes, et en quoi le milieu pré-partisan dans lequel ils ont évolué a façonné la forme partisane des partis modernes du Gabon ?

Léon Mba, personnage ambiguë sur qui nous reviendrons tout au long de ce chapitre en raison de son rôle de premier plan, notamment dans le projet de formation du parti unique, est né le 9 février 1902 à Libreville<sup>194</sup> dans une famille aisée de nationalité fang. Étudiant à l'école catholique Montfort de Libreville, il débute sa carrière professionnelle dans une maison de commerce après l'obtention de son brevet élémentaire avant de se reconvertir d'abord comme exploitant

---

<sup>193</sup> *Idem*, p. 21

<sup>194</sup> Wilson André Ndombet, *Partis politiques et unité nationale*, *op. cit.*, p. 46

forestier, ensuite comme commis de douanes<sup>195</sup>. Mba a également exercé le métier de comptable dans le secteur privé à Libreville<sup>196</sup>. Militant pour la cause des « indigènes », il adhère, en 1920, à la *Ligue des droits de l'Homme* « fondé en 1918 par les fonctionnaires originaires des Antilles »<sup>197</sup>. La branche librevilloise de ce groupement était dirigée par Jean Baptiste Ndendé, et comptait parmi ses membres, Louis Bigmann et Laurent Antchouey. Cependant, Mba se distingue par ses écrits contre l'administration, rapporte Ndombet<sup>198</sup>. Ce qui lui attire des ennuis puisqu'en 1922, « il est condamné [pour la première fois], pour offense à l'administration française, à 15 ans de prison par le tribunal, selon le code de l'indigénat »<sup>199</sup> n'eut été l'intervention de Victor Augagneur, le gouverneur général qui a plaidé en sa faveur. Nommé chef de canton de Libreville en 1924 par l'administration coloniale, Léon Mba commence à acquérir une certaine influence, notamment au sein de sa communauté culturelle « dont il passe pour être l'un des meilleurs spécialistes du droit coutumier »<sup>200</sup>, ce qui, selon Rossatanga-Rignault, justifie sa promotion en tant que chef de canton. Lorsque Louis Bigmann et Laurent Antchouey, ses compagnons de la *Ligue des droits de l'Homme*, fondent *Jeunesse Gabonais* en 1922 afin de « s'opposer au système colonial au nom même des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité que la France a toujours eu la prétention de faire partager à l'univers tout entier »<sup>201</sup>, Léon Mba adhère également à ce mouvement. Mais en raison de ses prises de position, il se retrouve très vite dans le collimateur des administrateurs coloniaux qui lui reprochent de fréquenter les communistes, de pratiquer le culte du bwiti, d'être polygame, d'avoir un goût effréné pour l'argent, etc. En 1931, la boucle est bouclée : Mba est accusé de cannibalisme en lien avec la pratique du bwiti. S'il n'attribue ni ne dédouane la responsabilité de Léon Mba dans l'infraction, Rossatanga-Rignault confirme qu'« il y a bel et bien eu, en ce temps-là, un meurtre rituel d'une ou de deux jeune femmes fang dont les restes auraient été vendus au marché de Libreville »<sup>202</sup>. Condamné à 3 ans de prison et 10 ans

---

<sup>195</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 41

<sup>196</sup> Florence Bernault, *Démocratie ambiguë*, *op. cit.*, p. 105

<sup>197</sup> Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 20

<sup>198</sup> Wilson André Ndombet, *op. cit.*, 2009, p. 46

<sup>199</sup> *Idem*, p. 47

<sup>200</sup> Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 42

<sup>201</sup> *Idem*, p. 21

<sup>202</sup> *Idem*, p. 42.



d'interdiction de séjour, Léon Mba est déporté à l'Oubangui Chari où il purgera sa peine.

Ayant bénéficié d'une remise de peine pour « bonne conduite », Mba regagne la terre de ses aïeux, en 1946. Le 12 avril de la même année, il fonde le CMG (Comité mixte gabonais) et s'entoure des jeunes issus de sa communauté. Dès 1930 en effet, les Fang prennent d'importantes initiatives telles la diffusion du culte bwiti et le mouvement de regroupement des clans *Alar Ayong* lancé au Cameroun<sup>203</sup> où ce peuple est également établi. Le but recherché étant l'émancipation des jeunes évolués fang et la promotion de leurs *us* et coutumes. C'est dans ce cadre qu'ils ont organisé, en 1947 à Mitzic dans la région septentrionale du Gabon, le « Congrès Fang de Mitzic » présidé par Léon Mba. Ce congrès auquel auraient participé « 2 millions d'individus a débouché sur l'appel universel à la cohésion de l'ethnie fang »<sup>204</sup>. Ce rassemblement ethnique a été diversement interprété, notamment par l'administration coloniale qui y a vu une pratique visant à élire un « roi Fang ». Mais si l'on en croit Jacques Fulbert Owono, le congrès de Mitzic n'avait pas vocation à élire un roi comme l'administration l'avait cru mais plutôt de « restaurer les mailles du tissu communautaire qui se trouvait malmené »<sup>205</sup> par des divisions de tous genres. Ainsi, mettant à profit sa fourberie, Léon Mba débute alors une longue carrière politique dont le point de chute sera la présidence du Gabon indépendant.

Comme ce dernier, Louis Bigmann est aussi un produit de l'école Montfort bien qu'appartenant à une autre génération. Né le 18 octobre 1897 au village Baraka (Libreville), Bigmann participe à la campagne militaire du Cameroun (1916-1919) à l'issue de laquelle il débute, à Dakar au Sénégal, une carrière professionnelle en tant qu'agent maritime<sup>206</sup>. C'est ici qu'il fonde, comme déjà dit, le périodique *L'Echo Gabonais* et peu après, *Jeunesse Gabonaise* avec Laurent Antchouey, son cousin. Durant la Seconde Guerre mondiale, Bigmann est rappelé sous le drapeau pour le compte des FFL (Forces françaises libres) : c'est dans la

---

<sup>203</sup> Cyriaque Simon Akamo-Zoghe, *1<sup>er</sup> Congrès international Fang de Mitzic-Gabon (1947). Objectifs-enjeux-perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2018.

<sup>204</sup> Louis Marie Nkoum-Me-Ntseny, Communautarisme panouin, neorégionalisme et migrations, Luc Sindjoun, (Dir.), *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, p. 215

<sup>205</sup> Jacques Fulbert Owono, *Pauvreté ou paupérisation en Afrique. Une étude exégético-ethnique de la pauvreté chez les Beti-Fang du Cameroun*, Bamberg, University of Bamberg Press, 2011, p. 129

<sup>206</sup> Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 38

Somme qu'il a combattu aux côtés d'un autre Gabonais : le capitaine Charles N'Tchoréré. Dans un ouvrage qu'il a publié en 1983 en mémoire de ce dernier, Bigmann témoigne de cette bataille et l'héroïsme dont fit preuve N'Tchoréré<sup>207</sup>. Démobilisé, il regagne le Gabon en 1946 et participe à l'éveil national, notamment à travers sa plume.

Originaire du Moyen Ogooué, au centre du Gabon, Paul Gondjout est né quant à lui le 4 juin 1912 à Simath-Lac Zilé. Comme Léon Mba et Louis Bigmann, il a été également à Montfort de Libreville. Au terme de sa formation en 1926, il s'établit à Port Gentil, au sud-ouest du Gabon où il débute alors une longue carrière dans l'administration. En 1943, il fonde le Cercle amical mutualiste des évolués dont l'essentiel des membres sont des évolués de sa communauté culturelle. Il s'appuiera d'ailleurs sur ce groupement pour se faire élire au Conseil représentatif. Avec Emile Issembé, Gondjout a fondé, en 1945, le premier parti moderne du Gabon : le PDA. À l'inverse de Léon Mba avec qui il cheminera côte à côte et entretiendra des rapports tantôt amicaux tantôt conflictuels entre 1952 et 1967, Paul Gondjout est un habile tacticien au sens propre du terme. Certains le décrivent comme un dirigeant dont la francophilie est presque invisible<sup>208</sup>. Ce que désapprouve François Gaulme qui le range également parmi les élites farouchement opposées à l'indépendance du Gabon au motif que l'évolution de celui-ci requiert « absolument » la présence française<sup>209</sup>. Gondjout est un évolué pondéré qui a parfaitement assimilé la culture française : ce qui facilitera, plus tard, son rapprochement idéologique avec Jean Hilaire Aubame quant au choix du type de régime politique du Gabon.

À la différence de Léon Mba, Jean Hilaire Aubame a un tempérament aussi pondéré de celui Gondjout bien que s'en distancie sensiblement. Il est né le 10 novembre 1912 à Libreville. Comme les autres, Aubame a fait ses études à Montfort. Orphelin, il « avait été protégé durant son enfance et son adolescence par Léon Mba, alors hautement suspect aux yeux du pouvoir. Ce passif était largement compensé par l'éducation religieuse du jeune Aubame, réputé fervent catholique, et que l'on savait

---

<sup>207</sup> Louis Bigmann, *Le capitaine Charles N'Tchoréré : un officier gabonais dans la tourmente de la deuxième guerre mondiale*, Paris, NEA, 1983, 131 p.

<sup>208</sup> Jean François Owaye, *L'exclusion de Paul Marie Indjendjet Gondjout du Bloc démocratique gabonais. Un épisode de sa rivalité avec Léon Mba Minko*, Paris, L'Harmattan, 2015, 296 p.

<sup>209</sup> François Gaulme, *Le Gabon et son ombre*, Paris, Karthala, 1988, p. 134.

soutenu par les missionnaires spiritains »<sup>210</sup>. La proximité avec Mba s'explique également par le fait qu'Aubame a été élevé par l'Abbé Jean Obame, frère aîné de Léon Mba. Bernault mentionne qu'Aubame était un francophile impénitent qui a par ailleurs mené une carrière administrative exemplaire au point de se faire remarquer, à Brazzaville, par le gouverneur Félix Eboué qui en fait son protégé. Devenu « notable évolué », il est promu à la tête de la commune indigène de Poto Poto qu'il dirige jusqu'en 1944 avant de regagner Libreville, l'année suivante. Wilson André Ndombet renchérit qu'Aubame a fondé, durant son séjour à Brazzaville, une branche de la *Mutuelle Gabonaise* en coopération avec Louis Bigmann<sup>211</sup> ; et avec d'autres évolué, il a contribué à la préparation de la Conférence de Brazzaville en février 1944, sous les auspices du de Gaulle. Cependant, à la mort du gouverneur Eboué, Aubame est promu conseiller du gouverneur général socialiste André Bayardelle et de son secrétaire général Jean Hilaire Soucadoux<sup>212</sup>. Cette expérience professionnelle lui a permis de se socialiser au socialisme et d'opter pour ses idéaux. Jusqu'en 1953, Aubame avait le soutien des administrateurs coloniaux et de l'Église catholique qui faisaient sa promotion au détriment d'autres élites locales, Emile Issembé en l'occurrence. Citant une source d'archive, Essono Mezui rapporte qu'après l'introduction du suffrage, les missionnaires catholiques expliquaient dans leurs prêches du dimanche que « voter Issembé, candidat communiste, était un péché mortel »<sup>213</sup>. Pour sa part, Rossatanga déplore que ce soit Jean Hilaire Aubame, « le Français parfaitement assimilé, qui jouera un rôle prépondérant dans le mouvement *Elar ayong* [évoqué précédemment] et qui finira par apparaître face à Léon Mba [issu pourtant de la même ethnie que lui] comme le héraut fang dont le parti, l'UDSG, aura pour fief la province »<sup>214</sup> mono-ethnique du Woleu Ntem.

Originaire de l'Estuaire comme Léon Mba et Louis Bigmann, nous ignorons la date de naissance d'Emile Issembé dont Aristide son cadet est né en 1910. Issembé est « le fils d'un assez riche forestier gabonais de l'Estuaire, qui l'avait envoyé faire ses études au lycée de Nice. De retour au Gabon, le jeune homme avait intégré les

<sup>210</sup> Florence Bernault, *Démocratie ambiguë*, p. 105

<sup>211</sup> Wilson André Ndombet, *Partis politiques et unité nationale au Gabon*, p. 61

<sup>212</sup> *Ibidem*

<sup>213</sup> ANG, fonds ANSOM, Affaires politiques, les élections de 1946, cité par Essono Mezui, *op. cit.*

<sup>214</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 36

cadres indigènes de l'administration coloniale en devenant chef de bureau. Mais son esprit critique vis-à-vis de l'ordre colonial, et vis-à-vis du mépris dans lequel les Africains restaient tenus, l'avait fait passer rapidement dans la catégorie des personnes douteuses », rapporte Florence Bernault<sup>215</sup>. La posture d'Issembé par rapport à l'administration coloniale ressemble à celle de Léon Mba avant sa condamnation, en 1931. Comme Bigmann, Issembé est un ancien combattant. Il a combattu durant la Seconde Guerre mondiale au sein des FFL. Démobilisé, il se montre particulièrement critique à l'endroit de l'Administration en dénonçant le racisme. C'est avec le soutien du GEC (Groupe d'études communistes) et en collaboration avec Paul Goudjout qu'il fonde le PDA en 1945.

Au regard de ces différents parcours, il apparaît que les acteurs à l'origine des premiers partis gabonais appartiennent pratiquement à la même génération. À l'exception d'Issembé, ils ont tous été éduqués à l'école missionnaire Montfort de Libreville. Tous, sans exception, ont acquis le statut « d'évolués » et ont servi dans l'administration publique ou privée. Avant l'élargissement du droit de vote, et donc l'apparition des premiers partis modernes, ces acteurs avaient conscience de leur condition et militaient moins pour l'indépendance mais davantage pour les intérêts des « indigènes » dans le cadre des structures clairement indentifiables avec des objectifs plus ou moins clairs. Au-delà de ces traits symétriques, ces acteurs se distinguent sensiblement. Ils appartiennent à deux communautés culturelles distinctes : Léon Mba et Jean Hilaire Aubame appartiennent non seulement à l'ethnie fang mais ils ont évolué dans le même cadre familial alors que tous les autres font partie du groupe *nge myènè* de Libreville et ses environs. À l'inverse des trois autres, Issembé et Bigmann ont été au front pendant la Première et/ou la Seconde Guerre mondiale ; Issembé et Léon Mba se distinguent des trois autres par leurs prises de position à l'encontre de l'Administration coloniale mais seul Léon Mba sera lourdement condamné. Les premières organisations politiques groupent essentiellement des évolués Gabonais issus des deux communautés sus mentionnées. Mais dès 1946, la question ethnique surgit avec la formation du CMG par Léon Mba et la tenue du congrès ethnique en 1947. La formation des groupements sur des considérations ethniques étaient déjà en vogue au sein de la

---

<sup>215</sup> Florence Bernault, *op. cit.*, 1996, p. 96

colonie comme en témoignent la formation, en 1936 par Frédéric Moreau et Paul Vané, d'un comité Mpongwè en vue de revendiquer le respect par l'administration des droits fonciers des Mpongwè de Libreville. Comme nous l'avons vu, Gondjout avait créé, lui aussi, un Cercle amical mutualiste afin de défendre les intérêts des élites issues de sa communauté. On le voit, l'appartenance ethnique ainsi que la défense de la cause indigène face à l'oppression coloniale sont caractéristiques du milieu pré-partisan gabonais. Plus loin, nous verrons que la formation des premiers partis modernes est également imprégnée de ces logiques classiques. En attendant, qu'en est-il des acteurs à l'origine des premiers partis togolais ?

#### 1.1.1.2. Les premières élites togolaises, tantôt « collaboratrices » tantôt « anticolonialistes »

L'histoire contemporaine du Togo illustre, à bien des égards, un processus de différenciation politique en lien étroit avec le jeu interethnique, avant l'indépendance ; ensuite la faillite du premier gouvernement pour n'avoir pas suffisamment pris en compte les clivages sociaux, ethniques et régionaux antérieurs, et enfin l'échec d'une classe dirigeante sudiste paralysée par l'absence d'un leader charismatique<sup>216</sup>. Ceci a débouché, comme nous le verrons plus tard, sur un second coup de force de l'armée qui, au nom de l'unité nationale et du développement économique, s'est réservée le droit verrouiller la participation politique au point que plus de 5 décennies après, le RPT continue de jouer le premier rôle dans l'arène politique nationale. Pour comprendre la sociogenèse des partis dans ce pays, il faut absolument questionner le milieu pré-partisan dans lequel ont émergé les acteurs clés à l'origine de la formation des premiers partis politiques modernes. Or, comme nous l'avons vu pour Gabon, au Togo l'ethnie apparaît comme une véritable boussole qui, constamment, oriente, sous-tend et se dissimule quelque fois dernière les discours nationalistes empreints de rivalités ethniques et de pouvoir. Ainsi, afin d'examiner cette prégnance ethnique à l'origine de la formation partisane au Togo, l'approche retenue est l'analyse des trajectoires des principaux acteurs, les relations qu'ils entretiennent ainsi que les milieux dans lesquels ils ont évolué. Sur ce point, certains auteurs ont consacré des

pages entières sur ces « cadres indigènes ». Il n'est donc plus nécessaire d'y revenir longuement. Néanmoins, un focus sur les clivages traditionnels est requis pour comprendre l'origine de la formation partisane au Togo.

Comme au Gabon, les premiers acteurs de la vie politique togolaise sont issus de la bourgeoisie locale. Selon l'historienne Odile Goerg, il s'agit « d'un groupe de famille venues de divers endroits de la côte du golfe du Bénin, enrichies par le commerce et les plantations de cocotiers du littoral, qui avaient les moyens et le goût de vivre à l'européenne. Une partie importante de ces élites urbaines – les familles Olympio, de Souza, Lawson parmi d'autres – appartenait au groupe dit Afro-brésilien, les descendants des esclaves affranchis dans le nord-est du Brésil et rapatriés sur la côte des esclaves à partir de 1835, tout imprégnés de divers aspects de la culture portugaise. La plus importante colonie s'installa dans les villes de Lagos, Porto Novo et Ouidah [...] Fondée en 1880, Lomé vit l'arrivée de la seconde génération d'Afro-brésiliens »<sup>217</sup>. Après avoir longtemps collaboré avec l'Administration coloniale, ce groupe se rétracta au point de devenir un fervent partisan de la lutte anticoloniale, de la réunification des Ewé de Gold-Coast, ceux du Togo britanniques et du Togo français et finalement, de l'indépendance immédiate du Togo français après l'échec du projet de l'Eweland. C'est dans ce groupe qu'appartient Sylvanus Olympio dont le parcours a été largement étudié qu'il est inutile d'y revenir<sup>218</sup>. À l'opposé des descendants afro-brésiliens, un second groupe lui aussi établi dans la région côtière. Sa particularité est sans doute ses origines plurielles y compris togolaises : ce sont les métis germano-togolais, de formation universitaire remarquable qui se sont démarqués dès le départ par une francophilie débordante. Nicolas Grunitzky est la figure de proue de ce groupe. Ce sont ces deux groupes aux origines historiques et culturelles asymétriques qui vont façonner la vie politique et partisane, laissant sur le carreau, d'autres communautés culturelles. Ce qui a d'ailleurs rendu la tâche de l'administration coloniale plus aisée d'autant que, afin de briser les velléités sécessionnistes et indépendantistes affirmées des Afro-brésiliens, l'administration coloniale va instrumentaliser et mettre en ordre de batailles les peuples du

---

<sup>216</sup> J C Barbier, Espaces ethniques et sélection des élites locales : l'exemple du Togo, *Fonds Documentaire IRD* : cote Bx 22 896.

<sup>217</sup> Odile Goerg, (Dir.), *Fêtes urbaines : espaces, identités et pouvoir*, Paris, Karthala, p. 282-285

<sup>218</sup> Comi Toulabor, *Le Togo sous Eyadema*, *op. cit.*, p. 28-29 ; Godwin Tété-Adjalogo, Sylvanus Olympio : le père de l'indépendance togolaise, *op. cit.* ; Atsutsé Kokouvi Agbobi, Sylvanus Olympio, un destin tragique, *op. cit.*, 1992.

septentrion face aux deux blocs antagonistes du sud. En effet, les Afro-brésiliens étant obnubilés par l'avenir des *Ewé* exposé en 1947 devant les Nations Unies<sup>219</sup> et conscients de leur retard par rapport aux élites du sud, Comi Toulabor rapporte que certaines élites du septentrion redoutaient que la réunification des deux Togo qui aurait pour effet d'accroître le poids déjà important des sudistes<sup>220</sup>. Parmi les initiatives prises, on note la formation d'un parti ethnique, l'UCPN (Union des chefs et des populations du Nord).

Pour conclure sur ce point, l'espace pré-partisan togolais se structure autour de trois groupes aux caractéristiques historiques, régionales et idéologiques hétéroclites. Il s'agit tout d'abord du groupe des Afro-brésiliens composé de familles de riches commerçants établies dans la région méridionale, notamment autour de Lomé et Aného et dont la progéniture a été socialisée au sein des écoles et universités anglo-saxonnes : Sylvanus Olympio est, à cet égard, un parfait prototype. Le second groupe est composé des métis germano-togolais issus des unions entre les chefferies locales et les colons allemands. Ils sont néanmoins imprégnés de la culture française tant dans l'esprit que dans l'âme. Nicolas Grunitzky est, à cet égard, une parfaite illustration. Ils ont comme milieu anthropologique la région méridionale qu'ils partagent avec les Afro-brésiliens. Le dernier groupe se compose enfin des ressortissants du septentrion. En raison de sa pénétration tardive, elle compte très peu de cadres. Parmi les principales figures, on peut citer Fousseni Mama.

De ce qui précède, deux principaux critères participent à la formation des partis politiques au Gabon et au Togo : les vellétés nationalistes ou indépendantistes et les clivages ethno régionalistes. C'est la base sur laquelle les premiers partis ont vu le jour dans les deux pays.

---

<sup>219</sup> Jean Claude Pauvert, L'évolution politique des *Ewé*, *Cahiers d'études africaines*, n° 2/1960, p. 162

<sup>220</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 25

### 1.1.2. Les critères classiques de formation partisane au Gabon et au Togo

Les trajectoires des acteurs à l'origine des premiers politiques gabonais et togolais tel que présenter et analyser ci-dessus montrent qu'ils sont pour l'essentiel originaires des régions méridionales et parfois issus des mêmes communautés ethnoculturelles voire des mêmes clans ; certains ont été socialisés au sein des mêmes établissements scolaires ; d'autres ont appartenu à des mêmes organisations sociales ou culturelles. Ils entretiennent entre eux d'abord, avec l'administration coloniale ensuite, des rapports ambivalents : tantôt conflictuels, tantôt coopératifs ou les deux. Conventionnellement, la théorie de la sociologie de la genèse partisane situe l'origine des premiers partis d'Afrique subsaharienne francophone à l'année 1946 en raison de la libéralisation du système colonial français et ses effets dans les colonies. Ces travaux qui s'intéressent moins aux facteurs concrets à l'origine de la formation de ces organisations, privilégient généralement le cadre institutionnel de leur apparition. Or, ce qui nous importe ce n'est pas celui-ci d'ailleurs suffisamment étudié, mais plutôt celui-là dans la mesure où les raisons d'être de ces organisations permettent à la fois de les catégoriser mais de saisir les ressorts de leurs succès et leurs échecs. Il est vrai que Richard Gunther et Larry Diamond ont proposé – en s'inspirant des typologies classiques des partis occidentaux – une classification des partis africains à partir de trois principaux critères : leur organisation formelle ; le contenu de leurs programmes ainsi que leurs stratégies tel qu'il apparaît dans le tableau ci-contre.

Cette typologie se veut exhaustive d'autant qu'elle distingue 5 classes de partis politiques et 15 sous-classes. Notre but n'est pas de proposer une typologie des partis gabonais et togolais mais plutôt de comprendre les motivations des acteurs à l'origine de leur formation. Comme nous l'avons indiqué précédemment, cette entrée permettra de comprendre plus tard, les facteurs à l'origine de leurs réussites ou échecs. Or, la typologie de Diamond et Gunther est extensive et ne s'applique pas à notre schéma analytique.



Tableau 4 : Classification des partis politiques

Partis	Pluralisme	Proto-hégémonique
Elitiste	Notable local traditionnel Clientéliste	
Masse Idéologique/ socialiste Idéologique/ nationaliste Religieux	Classe de masse  Pluraliste nationaliste  Confessionnel	Léniniste  Ultranationaliste  Fondamentaliste
Ethnique	Ethnique Congressiste	
Electoral	Attrape-tout (catch-all) Programmatique Personnaliste	
Mouvement	Libertaire de gauche Post industriel d'extrême droite	

Source : Richard Gunther, Larry Diamond, *Species of Political Parties : A New Typology, Party politics*, n° 2/2003, p. 173 cité par Giovanni Carbone, *op. cit.*, 2006, p. 24

Entre 1940 à 1960, 11 partis politiques ont vu le jour au Gabon et au Togo. La question est de savoir comment, par qui et pourquoi ont-ils été créés ? Dans cette sous-section, nous voulons tester notre hypothèse sur la sociologie de la genèse partisane au Gabon et au Togo. Celle-ci postule que deux principaux facteurs sont à l'origine des partis dans nos deux pays d'étude : l'un d'ordre historique, et l'autre d'ordre identitaire. Dans le premier cas, la colonisation et ses méfaits ont permis l'émergence des sentiments d'autonomie d'abord, et d'indépendance ensuite. Ces sentiments se sont exprimés à travers la formation des partis politiques dont la mission principale était la défense de l'identité nationale laquelle croît au fur et à mesure que s'aggrave l'opposition vis-à-vis du colonisateur. Toutefois, ce critère est davantage caractéristique des partis togolais où le clivage anticolonial est clairement identifiable. Dans le second cas, d'autres partis – plus nombreux – se forment sur des considérations purement ethniques et régionales. Certains partis pro nationalistes en font également partis car, sous le couvert du nationalisme se dissimulent, quelque fois, des relents purement ethniques et/ou régionaux.

### 1.1.2.1. Construire le parti autour des idées nationalistes ou pro-nationalistes

La décolonisation a permis aux peuples colonisés en général et ceux d’Afrique subsaharienne francophone en particulier de transcender leurs contradictions et divergences. Dans bien des cas, elle a suscité le groupement de proto-partis ou l’apparition des partis nationalistes voire pro nationalistes. Comme l’a montré Odile Debbasch, plus le processus de décolonisation s’éternisait, plus l’unité des peuples africains s’affirmait, se consolidait<sup>221</sup>. Au Gabon et au Togo, la quête « effrénée » de l’*Ablodè* a permis la formation de trois partis politiques : le CUT et la JUVENTO au Togo, le MGAP au Gabon. Toutefois, le nationalisme de ces partis doit être nuancé, notamment en ce qui concerne le MGAP, apparu dans le contexte du référendum de septembre 1958 et n’a pas survécu après celui-ci. D’autant que, ses leaders établis en France, le parti n’avait pas d’assise locale.

*Tableau 5 : Les partis de formation nationaliste ou pro-nationaliste*

Partis politiques	Leaders	Création	Ligne idéologique / objectifs poursuivis
CUT : Comité de l’unité togolais	Sylvanus Olympio	26 avril 1946	Nationalisme/Défense des intérêts des peuples Ewé et création de l’Ewéland ; constitution d’un État souverain et indépendance immédiate.
JUVENTO : Justice, union, vigilance, éducation, nationalisme, ténacité, optimisme	Messan Hector Aithson	3 juillet 1951	Nationalisme/Création d’une section locale du RDA ; réunification des deux Togo ; indépendance immédiate.
MGAP : Mouvement gabonais d’action populaire	Jean Pierre Nzogue Nguema	Septembre 1958	Indépendance immédiate

Source : Bergès Miétté, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020

<sup>221</sup> Odile Debbasch, La formation des partis uniques africains, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 2/1966, p. 57

### 1.1.2.2. Construire le parti autour des clivages identitaires et des conflits d'égo

L'examen attentif de la primo-genèse des partis gabonais et togolais montre qu'ils sont généralement l'émanation, soit des clivages identitaires, soit les conflits de leadership ou les deux ensembles. D'autant que la quasi-totalité des leaders à la tête de ces partis politiques avaient d'abord milité au sein d'un parti existant avant de former leur propre parti. Ces deux critères sont essentiels pour comprendre les conditions de formation des partis au Gabon et au Togo. Ces critères seront d'ailleurs mobilisés au chapitre 7 pour faire une sociologie de la genèse des partis de l'opposition d'alors.

*Tableau 6 : Les partis formés sur des considérations ethno-régionales*

Partis politiques	Leaders	Création	Ligne idéologique / objectifs poursuivis
PDA : Parti démocratique africain	Emile Issembé	1945	Promouvoir et défendre les intérêts des évolués de la région littorale du Gabon.
PUNGA : Parti de l'unité nationale gabonaise	René Paul Sousatte/ Jean Jacques Boucavel	20 août 1958	Aile dissidente de l'UDSG, ce parti est né en vue de porter la voix du « NON » au référendum de septembre 1958 ; de contrebalancer le monopole politique des Fang ; et incarner les aspirations des peuples du sud.
BDG : Bloc démocratique gabonais	Paul Gondjout/ Léon Mba	1953	Machine de guerre anti-UDSG, ce parti est cependant sapé par des conflits de leadership en son sein, opposant notamment ses principaux leaders : Léon Mba et Paul Gondjout.
CMG : Comité mixte gabonais	Léon Mba	12 avril 1946	Malgré sa prétention de surmonter les clivages ethniques, sa base originelle reste le comité Fang et dès 1947, le parti prend une coloration ethno-politique. Autre objectif endiguer les ambitions politique de Jean Hilaire Aubame.
UDSG : Union démocratique et sociale gabonaise	Jean Hilaire Aubame	9 septembre 1947	Socialisme/Instrument des ambitions politiques des Fang ; revitaliser les structures traditionnelles fang à travers le mouvement Elar Ayong ; regroupement des villages.
	Pedro Olympio/		Pro-assimilationniste/collaboration avec la France ; promotion des évolués du Sud ;

PTP : Parti togolais du progrès	Nicolas Grunitzky	9 avril 1946	autonomie dans l'Union française
UCPN : Union des chefs et des populations du Nord	Mama Fousseni/ Antoine Méatchi	2 juillet 1951	Promotion des élites du septentrion ; contenir les velléités sécessionnistes et indépendantistes du CUT ; équilibre politique et régionale dans la gestion du territoire.
MPT : Mouvement populaire togolais	Petro Olympio	16 août 1954	Création par scission suite aux conflits de leadership au sein du PTP ; autonomie du Togo dans l'Union française

Source : *Idem* que le tableau précédent.

### 1.1.2.3. La problématique du parti unique et l'évolution vers la création du PDG et du RPT

Avant la formation du PDG et du RPT, la question du parti unique était déjà en gestation au Gabon et au Togo. Comment cette idée a-t-elle émergé ? Qui sont ses promoteurs et pourquoi n'a-t-elle pas fait consensus au sein de la classe politique, comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire, au Ghana ou en Guinée ?

Au Gabon et au Togo, cette question divise aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du régime au pouvoir. Ce rejet du monopartisme laisse présager que les forces en présence étaient fortement attachées aux valeurs démocratiques et libérales. Était-ce réellement le cas ? Très tôt en effet, l'élite politique togolaise a manifesté un réel intérêt pour un régime de parti unique pour au moins deux raisons. Godwin Tété-Adjalogo attribue la paternité de ce projet à Messan Hector Aithson, un « intellectuel marxisant » et fondateur de la JUVENTO<sup>222</sup>. Il a été le premier, en 1951, à formuler et de façon explicite le projet d'établissement d'un parti unique au Togo, renchérit Nakpane Labante<sup>223</sup>. Les raisons qu'il avance sont liées au processus de décolonisation en cours. Pour les partisans de l'*Ablodé ... gbadja*, c'est-à-dire « la liberté ... totale », l'unité était « la condition de leur succès dans l'épreuve qui s'engage [...] Le parti unique apparaît alors étroitement conditionné par la phase décolonisatrice », pour reprendre Odile Debbasch<sup>224</sup>. Mais au fur et à mesure qu'ils s'acheminaient vers la réalisation de l'*Ablodé* tant clamée, la

<sup>222</sup> Godwin Tété-Adjalogo, *op. cit.*, 2000, p. 176

<sup>223</sup> Nakpane Labante, Nicolas Grunitzky, un des pères méconnus du monopartisme au Togo (1963-1967), *Revue togolaise des Sciences*, n° 1/2012, p. 158

<sup>224</sup> Odile Debbasch, La formation des partis uniques africains, *op. cit.*, p. 52

formation du parti apparaissait davantage comme une volonté délibérée de s'approprier de tous les pouvoirs, et de relayer le colonisateur à la tête du nouvel État indépendant. D'autant que même les élites qui présentaient toutes les garanties exigées par les autorités coloniales, et pour qui l'indépendance n'était pas prioritaire, militaient désormais pour la construction d'un parti national unique. Au Togo, Sylvanus Olympio en a fait son objectif dès 1958 lorsque, à l'issue des élections du 27 avril, son parti – le CUT – dont les cadres dénonçaient régulièrement l'ordre colonial et clamaient ouvertement l'indépendance du Togo l'a emporté face au PTP de Nicolas Grunitzky. Robert Ajavon, un cadre du PTP décrit, en ces termes, le désarroi dans les rangs du parti au pouvoir : « Nous avons été balayés. Ce fut, à la grande surprise de nos vainqueurs, un véritable raz-de-marée »<sup>225</sup>. Cette victoire du CUT intervint après avoir essuyé deux grandes défaites : le projet de construction d'un État Ewé d'une part, et la réunification du Togo tel que créé par les Allemands d'autre part.

Le 6 mai 1958, Olympio a accédé à la Primature. Dix jours plus tard, il forme un nouveau gouvernement de 8 membres chargés de gérer et préparer la proclamation de l'indépendance<sup>226</sup>. Parmi les promus, 3 dirigeants politiques : Anani Santos le leader de la JUVENTO ; Hospice Coco et Paulin Freitas, respectivement fondateur et secrétaire général adjoint l'UTR (Unité togolaise et réconciliation)<sup>227</sup>. Cette entente a été de courte durée puisque le 11 mai 1959, Santos a annoncé sa démission en raison des velléités autoritaires d'Olympio qui, au lendemain de l'indépendance, a mis fin au régime parlementaire issu de la Constitution du 23 avril 1960<sup>228</sup> au profit d'une nouvelle constitution qui consacre la primauté du président désormais élu pour 7 ans au scrutin de liste majoritaire à un tour. Puis, sans avoir consulté au préalable les partenaires sociaux et le patronat, le gouvernement décrète que la semaine hebdomadaire de travail passe de 40 à 45 heures<sup>229</sup>. Profitant par ailleurs de ses nouvelles prérogatives constitutionnelles et politiques, Olympio décide de bâillonner tous ses adversaires politiques y compris ses alliés d'hier : Anani Santos, à la tête de l'aile modérée de

---

<sup>225</sup> Godwin Tété-Adjalogo, *op. cit.*, p. 411

<sup>226</sup> Nicoué Lodjou Gayibor, *op. cit.*, 2011, tome 4, p. 663

<sup>227</sup> Entretien avec Horatio Freitas, ancien ministre de la culture. Lomé, 19 mars 2017

<sup>228</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 22

<sup>229</sup> Charles Kondi Agba, Ministre avec Eyadema, *op. cit.*, p. 14

la JUVENTO a vu voit sa candidature aux législatives rejetée<sup>230</sup> ; seul parti en lice, le CUT remporte 90% des sièges au Parlement<sup>231</sup>. Le 25 mai 1961, Ben Apaloo et Firmin Abalo, tous deux cadres de la JUVENTO, voient leurs domiciles perquisitionnés avant d'être arrêtés puis incarcérés, le 30 décembre 1961, à Sansané Mango avec Anani Santo au motif qu'ils sont une menace à l'ordre public et à la sureté de l'État, rapporte Comi Toulabor. Alors qu'Olympio incarne – aujourd'hui encore – la bravoure, la droiture et l'élitisme, Charles Kondi Agba, ancien ministre et cadre du RPT, s'interroge avec humour sur ce qu'a été ce personnage imprévisible :

« Le 29 novembre 1962, Sylvanus Olympio promulgue une loi, votée par l'Assemblée nationale monocolore, qui fait désormais du 6 septembre de chaque année un jour férié, chômé et payé : c'est le jour anniversaire de sa naissance. [...] La coupe déborde ! Non, ... vraiment personne n'attendait Olympio le grand économiste, nul ne pouvait imaginer Sylvanus le fin pétitionnaire de la cause éwé à l'ONU, puis le panafricaniste, sur un tel théâtre de la démesure »<sup>232</sup>.

Malgré ses velléités autoritaires, Olympio n'est pas parvenu à instaurer le parti unique puisque le 13 janvier 1963 il a été assassiné par Étienne Eyadema<sup>233</sup>, le futur fondateur du RPT et son successeur à la tête de l'État à partir de janvier 1967. La disparition tragique d'Olympio n'extirpe pas pour autant la quête d'un pouvoir fort qu'ont en partage l'essentiel des élites nationales.

Sous Olympio, Nicolas Grunitzky et Antoine Méatchi, leaders de l'UDPT ont été contraints à l'exil et leur parti interdit d'activités de même que la JUVENTO, conformément au décret n° 62-8 du 13 janvier 1962<sup>234</sup>. Plusieurs sources témoignent de la mise en place progressive d'un « régime policier » au Togo. Le journaliste Jean Pierre Van Geirt rapporte que les châtiments et brimades infligées aux opposants visaient un monopartisme de fait. Car « le simple fait d'appartenir à un autre parti que le CUT faisait de vous la cible des Ablodé-Sodja ou soldats de l'indépendance [...] Les prisonniers étaient enchaînés les uns aux autres par les

---

<sup>230</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, p. 22

<sup>231</sup> *Ibidem*

<sup>232</sup> Charles Kondi Agba, *op. cit.*, p. 14

<sup>233</sup> Godwin Tété-Adjalogo, *Histoire du Togo. Le régime et l'assassinat de Sylvanus Olympio, 1960-1963*, Créteil, NMT, 2003 ; Atsutsé Kokouvi Agbobli, *Sylvanus Olympio : un destin tragique*, Dakar-Abibjan, Nouvelles Editions Africaines, 1992, 187 p.

<sup>234</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 23

pieds »<sup>235</sup>. Il fournit à ce propos, des photographies des membres de la JUVENTO entassés et enchaînés dans une cellule de Sansané Mango<sup>236</sup>. De plus, il rapporte le témoignage d'Huguette Dutheil, une citoyenne française qui a vécu à Lomé de mars 1949 à mars 1993 et exercé au cabinet d'Olympio d'abord, d'Eyadema ensuite :

« J'étais secrétaire à l'Assemblée nationale lorsque Sylvanus Olympio a été élu Premier ministre en 1958. [...] La liberté de la Juvento déplaisait profondément à Olympio. Il fit arrêter un très grand nombre de ses membres, y compris Firmin Abalo et Santos, qui furent emprisonnés, exilés, dans la prison de haute surveillance de Mango, dans le nord, qu'on surnommait alors la Sibérie du Togo. Firmin Abalo m'a raconté leurs terribles conditions de détention. J'ai vu des photos de ces hommes à leur sortie de prison : ils étaient méconnaissables. Santos a été très marqué par cette détention. Il ne s'en est jamais remis, il en a gardé des séquelles psychologiques. Il a continué sa vie en exerçant sporadiquement sa profession d'avocat à Lomé. Si le président Eyadema ne les avait pas fait libérer, ils seraient sans doute tous morts »<sup>237</sup>.

À ces faits, il convient d'ajouter les clivages identitaires à l'origine de certains partis politiques comme nous l'avons vu précédemment. En effet, bien que « de mère kabyè »<sup>238</sup>, certaines sources affirment à tort ou à raison qu'Olympio – et plus largement les natifs des régions méridionales – éprouvaient du « mépris » envers les populations du nord, en particulier les Kabyè souvent décrits comme « inférieurs » socialement et intellectuellement<sup>239</sup>. Ces préjugés pourraient expliquer leur « exclusion » dans les sphères de décision sous le régime Olympio. D'ailleurs, alors que les patriotes Togolais œuvraient activement pour l'indépendance, les Kabyè eux, étaient au service du Colon pour mater d'autres patriotes œuvrant pour leur indépendance, confie Godwin Tété-Adjalo lors d'un entretien à Lomé. Ils sont bien nombreux, les Togolais qui pensent encore ainsi<sup>240</sup>. Ce clivage pourtant très ancien, divise encore aujourd'hui. En effet, s'il ne s'exprime pas en termes de fracture sociale majeure, ce clivage est nourri néanmoins par l'hostilité qu'a une partie de la population majoritairement du sud à l'égard du régime cinquantenaire d'Eyadema.

---

<sup>235</sup> Jean Van Geirt, *Togo : autopsie d'un coup d'état permanent*, Sartrouville, Editions Atelier de Presse, 2006, p. 91-92

<sup>236</sup> *Idem*, p. 129-130

<sup>237</sup> *Idem*, p. 93

<sup>238</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, p. 29

<sup>239</sup> À Lomé, il existe d'ailleurs plusieurs chants conçus spécialement pour dénigrer les peuples Kabyè.

Alors que le Togo compte 38 communautés culturelles<sup>241</sup>, il semble, selon Toulabor, qu'« au sortir de la décolonisation, [...] l'appareil d'État et du système politique étaient presque exclusivement aux mains de l'élite du sud, qui voyait par son degré d'instruction, une vocation naturelle à régenter le pays après le départ du colonisateur dont elle a été collaboratrice voire complice »<sup>242</sup>. L'élite du septentrion se résumait à quelques instituteurs sans véritable formation scolaire et quelques personnalités politiques à l'instar de Fousseni Mama, Zarifou Ayeva et Antoine Méatchi, poursuit la même source. Ainsi, autant la région septentrionale monopolise l'armée, autant le sud contrôle l'administration, les banques, etc. Mais dans les différents gouvernements d'Olympio, cet équilibre régional voire ethnique n'est pas respecté. C'est ce que pense Wen Saa Ogma Yagla quand il dit que sur les 24 membres des trois gouvernements successifs d'Olympio, seuls deux nordistes ont été promus : leur nomination fait suite à un mouvement d'humeur taxant le régime de tribaliste<sup>243</sup>. Selon le même auteur, Martin Sankaredji et Namoro Karamoko avaient été nommés respectivement ministre délégué à l'éducation et ministre de l'agriculture parce qu'ils étaient réputés dociles, donc manipulables ; que cette mal représentativité est à l'origine du coup de force de janvier 1963 ayant occasionné la mort d'Olympio<sup>244</sup>. Cette hypothèse est rejetée par Toulabor qui argue que ces derniers avaient été promus en raison de leur appartenance politique et non régionale. Ce qui se conçoit dans une certaine mesure. On en vient néanmoins à se demander si, dans la région septentrionale, le CUT n'avait que ces seuls militants. D'autant que, dans le cadre du scrutin du 27 avril 1958 par exemple, sur les 23 sièges à pourvoir dans le nord, le CUT avait recueilli 13 avec 59,78% des suffrages alors que le PTP et l'UCPN – dont l'essentiel des leaders sont issus de cette région – se sont partagé 21% de sièges et 17% de voix. Cela suppose que le CUT avait un nombre important de partisans dans cette contrée, que ces derniers étaient favorables à l'indépendance. Pourtant, seuls deux cadres de la localité ont été promus au gouvernement contre 22 originaires du sud.

---

<sup>240</sup> Enquête de terrain.

<sup>241</sup> Nicoué Gayibor, *Histoire des Togolais*, *op. cit.*, p. 38

<sup>242</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 36

<sup>243</sup> Wen'Saa Ogma Yagla, *L'édification de la nation togolaise : naissance d'une conscience nationale dans un pays africain*, Paris, L'Harmattan, 1978, p. 110

<sup>244</sup> *Idem*, p. 112



C'est dans ce contexte délétère marqué notamment par des arrestations arbitraires et le bâillonnement d'opposants politiques, les restrictions des libertés, les assignations à résidence, etc., qu'est intervenu le coup de force du 13 janvier 1963 qui a occasionné la disparition de Sylvanus Olympio. Les conditions de la disparition d'Olympio ont été largement étudiées. Il n'est pas nécessaire d'y revenir<sup>245</sup>.

Sylvanus Olympio étant définitivement écarté du sommet de l'État, les putschistes mettent sur pied, le jour même, un CMI (Comité militaire insurrectionnel) de neuf 9 membres<sup>246</sup>, présidé par l'adjudant-chef Emmanuel Bodjolé, initiateur du coup d'État<sup>247</sup>. À la demande d'Henri Mazoyer, l'ambassadeur de France au Togo, ce comité aurait fait appel à Nicolas Grunitzky pour former un gouvernement provisoire dit « d'Union nationale »<sup>248</sup>. A l'issue des consultations initiées par Grunitzky, un nouveau gouvernement est formé le 16 janvier 1963. Il plait de rappeler que l'intervention du diplomate français dans ce conflit a fait l'objet de plusieurs interprétations à l'époque mais davantage depuis quelques années, notamment avec la résurgence de la question du franc CFA. Celle-ci a donné lieu à une littérature impressionnante<sup>249</sup> et des mouvements sociaux de tous genres. Certains auteurs affirment que le coup d'État du 13 janvier 1963 avait été commandité, en réalité, par les forces occultes françafricaines soucieuses de se débarrasser d'Olympio qui ambitionnait de sortir le Togo de la zone Franc<sup>250</sup>.

Pour revenir au gouvernement d'Union nationale, il était composé de 7 membres issus des différentes sensibilités politiques et régionales du pays<sup>251</sup>. Ainsi,

---

<sup>245</sup> Lire parmi d'autres auteurs : Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 42-52 ; Robert Cornevin, *Histoire du Togo*, Paris, Berger-Levrault, 1969, p. 306-320 ; Jean de Menthon, *A la rencontre du Togo*, Paris, L'Harmattan, p. 125-135 ; Van Geirt, *op. cit.*, 2006, p. 99-116.

<sup>246</sup> Dans le communiqué radiodiffusé, E. Bodjolé parle effectivement de neuf membres. Mais selon Comi Toulabor, ce comité militaire insurrectionnel était plutôt composé de huit 8 membres dont 4 démobilisés : l'adjudant-chef E. Bodjollé, le sous-lieutenant Kossikonuo, et 2 adjudants ; et 4 membres de l'armée régulière : l'ancien chef d'état-major K. Dadjo et 3 représentants de la gendarmerie, de la garde présidentielle et de la compagnie d'infanterie. Etienne Eyadema ne faisait pas partie du comité insurrectionnel dit-il.

<sup>247</sup> Nakpane Labante, *op. cit.*, 2012, p. 170

<sup>248</sup> *Ibid*

<sup>249</sup> Parmi d'autres : Séraphin Prao Yao, *Le franc CFA : instrument de sous-développement*, Paris, L'Harmattan, 2012, 446 p. ; Kako Nubukpo, Politique monétaire et servitude volontaire : la gestion du franc CFA par la BCEAO, *Politique africaine*, n° 105/2007, p. 70

<sup>250</sup> Fanny Pigeaud, Samba Syalla Ndong, (Dir.), *L'arme invisible de la Francafrrique : une histoire du franc CFA*, Paris, La Découverte, 2018, 227 p. ; Fulbert Sassou Attisso, *Le Togo sous la dynastie des Gnassingbé*, Paris, L'Harmattan, p. 22-23.

<sup>251</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, p. 55

pour (re) affirmer leur « bonne foi » et le caractère « républicain » et « libérateur » de leur démarche, les putschistes se sont contentés « des autopromotions spectaculaires » au sein de l'armée, laissant les rênes du pouvoir entre les mains des civils, commente Toulabor. Mais pour combien de temps ?

Contraint à exil par Sylvanus Olympio et bénéficiant d'un concours de circonstance mais aussi de la confiance des insurgés, Nicolas Grunitzky sait que sa durée au pouvoir repose en grande partie sur sa collaboration directe avec l'armée. Aussi décide-t-il d'appliquer presque à la lettre les exigences de l'armée, devenu un acteur politique majeur :

« [...] En attendant, un gouvernement provisoire civil sera bientôt installé pour gérer les affaires publiques, pour préparer une nouvelle constitution et organiser les élections libres et démocratiques d'où sortiront l'Assemblée nationale constituante et le gouvernement de votre choix. [...] Je vous annonce que nous tenons parfaitement la situation en mains et vous préviens que tout acte d'insoumission sera châtié avec la dernière rigueur et qu'aucune trahison ne sera tolérée »<sup>252</sup>.

Durant cette phase transitoire, le nouveau gouvernement se fait le chantre d'une politique de « réconciliation » et d'« unité nationale », notions qui seront d'ailleurs reprise au moment de la création du RPT. Ainsi, en prélude des consultations électorales du 3 mai 1963, l'Assemblée nationale est dissoute, la Constitution du 14 avril 1961 abrogée. Une amnistie générale est proclamée, le 23 janvier 1963 : les partis politiques interdits d'activités par Sylvanus Olympio sont réhabilités, et les prisonniers politiques libérés ; plusieurs cérémonies de réconciliation entre les membres du PUT (ex-CUT) et ceux de l'UDPT sont organisées si l'on en croit Nakpane Labante, citant un bulletin de l'*Afrique noire* en date du 13 février 1963. Alors que cette politique de réconciliation suit son cours, la question du parti unique resurgit. Cette fois, elle est portée par Nicolas Grunitzky. Fidèle à sa mission de réconcilier les forces vives de la Nation, ce dernier convoque au « Grand Terrain » de Lomé, au mois de février 1963, « une Conférence de la table ronde regroupant les quatre principaux partis politiques traditionnels et les représentants des forces vives du pays. [...] Au niveau des participants à cette table ronde, on note qu'aucun membre du gouvernement n'y était présent. Chaque parti politique était représenté par trois de ses ténors. Il est à noter également la présence

---

<sup>252</sup> Extrait de la déclaration radiodiffusée de Bodjole à l'issue du coup d'État du 13 janvier 1963

du lieutenant Étienne Eyadema aux côtés du vieux commandant Kléber Dadjou. Le but de cette conférence était d'arriver à la réconciliation et à l'union en présentant un large front national des différents partis pour les élections de mai 1963 », rapporte Toulabor<sup>253</sup>.

Quelle était réellement la finalité de ce conclave, et comment expliquer la présence d'Eyadema en ces lieux ?

Plusieurs hypothèses ont été avancées. Pour Comi Toulabor, « la liste unique revenait à noyer le PUT qui tenait à sauvegarder son identité politique et à créer un parti unique de fait. C'était au fond, le jeu subtil de Nicolas Grunitzky dont le parti, l'UDPT, lui-même étant la fusion de l'UCPN et du PTP, avait lancé, le 23 mars 1963, au cours de son congrès, l'appel à l'union de tous les partis »<sup>254</sup>. Cette idée trouve l'assentiment de Nakpane Labante<sup>255</sup>. Néanmoins, on peut se demander pourquoi les cadres du CUT devenu PUT, pourtant partisans eux aussi du parti unique de fait, ont-ils refusé de s'allier à Grunitzky si tant est que le régime de parti unique avait pour vocation la construction de l'unité nationale ? Il est probable que le projet d'établissement du parti national unique visait davantage à écarter les potentiels rivaux politiques du sommet de l'État, et de construire par là même, le pouvoir d'un seul. En permettant la tenue de cette table ronde mais surtout en y participant, Comi Toulabor sous-entend qu'Eyadema et Grunitzky avaient alors en partage, l'idée de constituer un parti unique. Cette approche doit être nuancée. Car, dans un entretien qu'il nous a accordé à son domicile de Tokoin Hôpital, Edem Kodjo, le futur co-fondateur du RPT est revenu longuement sur cette période qu'il décrit comme « inédite et délicate ». Selon lui, Étienne Eyadema n'était pas favorable, du moins jusqu'en 1969, à l'établissement d'un parti unique au Togo. Il prônait plutôt le bipartisme. C'est dans cet esprit que les deux hommes ont pensé le RPT :

« En 1969 dit-il, Eyadema m'a fait appel chez lui, et m'a dit : nous allons créer notre parti politique. Ceux qui ne sont pas d'accord, créeront le leur. [...] Mais très vite, il s'est laissé convaincre par nos aînés qui voulaient absolument instaurer un parti unique »<sup>256</sup>.

N'ayant pas voulu nommer « ces aînés », il s'est avéré qu'il s'agissait de Nicolas Grunitzky et de Barthélemy Lambony, le président de l'Assemblée

---

<sup>253</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, p. 56-57

<sup>254</sup> *Idem*, p. 57

<sup>255</sup> Nakpane Labante, *op. cit.*, p. 173

<sup>256</sup> Entretien avec Edem Kodjo, co-fondateur du RPT. Lomé, 6 mai 2017

nationale, et quelques chefs traditionnels d'Aného et de Kloto à l'instar de Johannes Kpegba, membres d'une fraction du CUT qui soutenait la politique de Grunitzky. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'Étienne Eyadema a choisi Kpalimé pour annoncer la création de son parti, comme nous le verrons plus loin. Dès lors, conformément aux résolutions de la conférence de la table ronde, un projet constitutionnel a été élaboré par le gouvernement, et soumis à l'appréciation des participants. Malgré l'appel du PUT, le 8 avril 1963, à boycotter les élections pour protester contre l'établissement d'une liste unique, la triple consultation électorale du 3 mai 1963 a réaffirmé l'adhésion massive des populations, avoisinant les 100%<sup>257</sup>.

Fidèle à son idée d'établir un parti national unique, Grunitzky ne ménage aucun effort. Devenu officiellement président de la République après l'adoption de la nouvelle constitution, il intensifie les consultations auprès des populations, sans doute à la recherche de soutiens populaires : le 5 février 1964, par exemple, il a effectué une longue tournée dans le Togo profond, à Blitta en passant par la gare d'Agbonou, avant de se rendre dans les circonscriptions administratives du nord-Togo, rapporte Nakpane Labande. Le 10 février de la même année, il poursuit son périple à Mango avant de l'achever dans la région des savanes par une visite à Dapaong le 11 février, selon la même source. Grunitzky veut jauger sa popularité au sein de la population en vue de concrétiser son projet clivant d'établissement d'un parti unique. À l'issue de ces nombreuses tournées républicaines dans l'hinterland, il a entrepris, en 1965, une seconde consultation des forces politiques nationales : ces échanges aboutissent, le 4 décembre 1965, à la mise en place d'un comité national de coordination des quatre principaux partis politiques avant d'envisager leur fusion en un seul<sup>258</sup>. Pourtant si près du but, ce projet ne verra pas se concrétiser en raison d'un revirement de situation.

### **De la réconciliation nationale aux conflits de leadership politique**

Malgré sa popularité apparente mais grandissante, Nicolas Grunitzky doit contenir les ambitions d'Antoine Méatchi, le vice-président de la République. Les rapports entre les deux hommes sont exécrationnels. Soutenus et instrumentalisés, tous

---

<sup>257</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 58-59 ; Nakpane Labante, *op. cit.*, 2012, p. 124

les deux, par deux franges antagonistes de l'armée incarnées respectivement par Etienne Eyadema et Emmanuel Bodjollé<sup>259</sup>. Le premier devient chef d'état-major des forces armées après avoir destitué le second, et l'assigné à résidence. En effet, Bodjollé est « soupçonné d'être à l'origine de la mutinerie » du 21 novembre 1966<sup>260</sup>. Ce complot a été ourdi au mois de mai 1966 lorsqu'Antoine Méatchi a suggéré l'idée d'organiser une mutinerie au sein de l'armée en sa faveur<sup>261</sup>. Mais ce coup de force n'a pas abouti en raison de la place prépondérante qu'occupe désormais « le capitaine Etienne Eyadema au sein des forces armées »<sup>262</sup>. Ainsi, le 17 novembre 1966, alors que Nicolas Grunitzky est en séjour officiel à l'étranger, Antoine Méatchi mit fin aux fonctions de Fousseni Mama, le ministre de l'intérieur et fidèle du président. Comme pour témoigner leur solidarité à l'endroit de leur homologue « limogé injustement » deux ministres, Benoit Malou de l'éducation nationale, et Pierre Adossoma des affaires sociales, démissionnent à leur tour<sup>263</sup>. De retour au Togo, Grunitzky procède à une révision constitutionnelle : il supprime le poste de vice-président occupé, jusqu'ici, par Antoine Méatchi. Ce dernier est rétrogradé au poste de ministre de l'Agriculture qu'il occupait une décennie plus tôt. Ce conflit de leadership politique est caractéristique des relations au sein de ce gouvernement depuis sa mise en place. Estimant à nouveau la paix et la cohésion nationale menacées, l'armée a décidé, pour la seconde fois, d'intervenir directement dans le champ politique. Dans une déclaration officielle, elle en donne les raisons comme le rapporte Julien Mbem :

« Considérant que le 13 janvier 1963, un coup d'état militaire mettait fin au gouvernement présidé par Sylvanus Olympio, les raisons de ce coup d'état connues ; considérant que le pouvoir avait été immédiatement confié par le Comité insurrectionnel qui s'était constitué, à une équipe de civils dirigés par Nicolas Grunitzky, laquelle a organisé des élections à l'issue desquelles, un gouvernement définitif a été constitué par le président Grunitzky, secondé par Antoine Méatchi, ce dernier en qualité de vice-président de la République ; considérant qu'une politiquer d'union et de réconciliation nationale a été préconisée devant permettre la fraternisation entre tous les Togolais sans distinction aucune ; constatant que la

---

<sup>258</sup> Nakpane Labande, *op. cit.*, p. 192-193

<sup>259</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, p. 64-71

<sup>260</sup> *Idem*, p. 64

<sup>261</sup> Jean de Menthon, *op. cit.*, p. 143 ; Van Geirt, *op. cit.*, p. 124.

<sup>262</sup> Van Geirt, *op. cit.*, p. 125

situation présente prouve l'insuccès de cette politique, les deux hommes s'étant engagés dans une lutte d'hégémonie, chacun voulant éliminer l'autre, et que de fait, un désordre s'est installé dans le pays, désordre qui a conduit à la situation actuelle ; [...] Considérant que le budget national accuse un défi de plus en plus élevé depuis près de quatre ans alors qu'aucune action gouvernementale n'est engagée en vue de son absorption ; estimant que la situation grave et dans le but de défendre l'intégrité de la nation togolaise ainsi que la protection des personnes et des biens, décidons de ce qui suit : 1. L'armée nationale togolaise prend la responsabilité des pouvoirs civils, politiques et militaires sur toute l'étendue du territoire ; 2. La constitution est suspendue ; 3. L'Assemblée nationale est dissoute ; 4. Toutes les activités politiques sont suspendues ; 5. Un comité de réconciliation nationale sera mis sur pied dans les heures qui suivront et aura pour tâche dans un délai de trois mois, de préparer les institutions devant permettre les élections libres et démocratiques à l'issue desquelles, l'armée s'engage à se retirer de la scène politique ; 6. Que tous les citoyens togolais après les manifestations du 21 novembre soient immédiatement libérés ; 7. Proclame l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire, en conséquence décrète le couvre-feu de 20 heures à 5 heures ; 8. Proclame la fidélité à la Nation togolaise, à la charte des Nations Unies »<sup>264</sup>

Dans ce fragment de discours, Étienne Eyadema présente les faits majeurs qui ont, selon lui, émaillé la vie politique togolaise depuis l'indépendance. Tout au long de son règne, il reviendra sur ces événements à l'occasion de ses différentes allocutions à la nation comme pour les marteler et légitimer sa politique. Progressivement, le multipartisme hérité de la période coloniale se rétrécit considérablement. Peu après ce second coup d'État militaire, le Togo a expérimenté, du 13 mai 1967 au 30 août 1969, un régime atypique caractérisé par l'absence de constitution et des partis politiques. C'est dans ce contexte que se trouvent les germes les plus évidentes du parti unique qu'incarnera bientôt le RPT. La situation du Gabon durant la même période est loin d'être reluisante. Elle offre d'ailleurs bien des similarités avec le Togo.

Comme nous l'avons vu, le projet d'établissement d'un parti unique était en gestation au Togo depuis la décolonisation et semblait faire l'unanimité au sein de

---

<sup>263</sup> Jean de Menthon, *op. cit.*, p. 143

la classe politique nationale à partir de 1963. Au Gabon en revanche, cette idée semble avoir été portée presque exclusivement par un seul homme : Léon Mba, le co-fondateur du BDG, au pouvoir de 1958 à 1967. En l'état actuel de nos connaissances, aucune source écrite ou orale ne fait état de l'ambition clairement affichée d'autres leaders politiques gabonais d'établir, pour une raison ou une autre, un parti unique ou unifié au Gabon, excepté l'ouvrage de Nicolas Metegue N'Nah sur l'histoire générale du Gabon. Dans cet ouvrage, l'auteur mentionne qu'« au cours d'un conseil de ministres qui [s'est tenu] à la fin du mois de janvier 1963, Paul Marie Yembit [premier vice-président de la République de 1961 à 1966], qui présidait la réunion, posa le problème de la création d'un parti unique. Jean Hilaire Aubame, secrétaire général de l'UDSG, et René-Paul Sousatte, premier responsable du PUNGA, donnèrent leur accord au projet. Mais se posa le problème de la dénomination du nouveau parti »<sup>265</sup>. Quel crédit accordé à cet accord de principe formulé par Aubame et Sousatte au regard du contexte et des conditions dans lesquelles ils ont intégré ce gouvernement d'Union nationale ?

L'essentiel des travaux traitant de la période comprise entre l'accession du Gabon à l'indépendance, en août 1960, et l'arrivée de Bongo au pouvoir, en décembre 1967, attribuent au seul Léon Mba, la paternité du projet du parti unique que Bongo, son successeur n'a fait que concrétiser<sup>266</sup>. Ces auteurs se fondent notamment sur la roublardise de Léon Mba ainsi que sa gestion autoritaire et paternaliste du pouvoir. C'est ce trait de caractère qui le différencierait des autres leaders tels que Jean Hilaire Aubame et Paul Marie Gondjout que la mémoire collective fait souvent passer pour des « démocrates ». Car, à la différence de Léon Mba, ils ont forgé leur carrière politique au sein des institutions de la IV<sup>e</sup> République française où ils ont été rodés à la culture politique du parlementarisme<sup>267</sup>. Au regard de cette littérature, quelle était réellement la finalité des dérives autoritaires de Léon Mba, entre 1960 et 1967 ? Œuvrait-il pour un

---

<sup>264</sup> André Julien Mbem, *Les institutions de l'Afrique noire moderne*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 11-12.

<sup>265</sup> Nicolas Metegue N'Nah, *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 170

<sup>266</sup> Wilson André Ndombet, *op. cit.*, 2009, p. 125-161 ; Florence Bernault, *op. cit.*, 1996, p. 20 ; Fidèle Pierre Nze Nguema, *L'État au Gabon. Le partage institutionnel du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 151-162 ; Tim Auracher, *op. cit.*, p. 48-58 ; Clotaire Messi Me Nang, *op. cit.*, 2003, p. 125-161.

<sup>267</sup> Elikia M'Bokolo, *Médiations africaines : Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent*, Paris, l'Archipel, 2009, p. 96

régime présidentieliste lui consacrant les pleins pouvoirs ou souhaitait-il instaurer un parti unique ? Présidentialisme et régime autoritaire de parti unique sont-ils synonymes ? Le second est-il le *continuum* ou la phase ultime du premier ou vice versa ?

Notre but n'est pas de déconstruire les thèses établies sur ce sujet, mais plutôt d'enrichir ce débat pour comprendre l'origine du monopartisme gabonais à travers le personnage atypique qu'a incarné Léon Mba. Ceci dit, venons-en au contexte.

Comme nous l'avons vu précédemment pour le Togo, jusqu'en 1958 la vie politique gabonaise s'organise autour de deux hommes et leurs partis politiques : Jean Hilaire Aubame, leader de l'UDSG et Léon Mba dont le parti, le CMG, deviendra BDG après sa fusion avec le PDA d'Emile Issembé et Paul Gondjout. La fusion du CMG et du PDA en vue de la formation du BDG était requise pour endiguer la primauté de Jean Hilaire Aubame, candidat préféré de l'Administration coloniale<sup>268</sup> et de l'Église missionnaire du Gabon<sup>269</sup>. Ce dernier a été député du Gabon sans discontinuité durant la période coloniale. Il présentait, selon Florence Bernault, « toutes les garanties exigées par les autorités coloniales. Le seul défaut de ce jeune commis des douanes [...] était d'appartenir à l'ethnie fang, considérée par l'administration comme la plus indocile des populations du Gabon »<sup>270</sup>. Ces propos de Bernault sont assez problématiques dans la mesure où, Jean Hilaire Aubame et Léon Mba sont tous deux de nationalité fang. L'hypothèse selon laquelle Aubame a été écarté en raison de son appartenance à la communauté culturelle fang comme le sous-entend Bernault n'est pas pertinente. Car, dès 1951 Léon Mba a rompu, par opportunisme, avec le communisme et s'est allié « définitivement » au colonat français. Élu à l'Assemblée territoriale gabonaise en 1952, il est devenu l'édile de Libreville en 1956. L'année suivante, il est nommé vice-président du Conseil de gouvernement puis Premier ministre à l'issue du référendum de septembre 1958. Au regard du rôle prépondérant des fonctionnaires coloniaux, notamment des chefs de districts qui, parce qu'ils « contrôlaient entièrement l'organisation matérielle du

---

<sup>268</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 50-51 ; Omar Bongo, *Blanc comme nègre*, Paris, B. Grasset, 2001, p. 41.

<sup>269</sup> Hervé Essono Mezui, *op. cit.*, 2006, p. 226

<sup>270</sup> Florence Bernault, *op. cit.*, 1996, p. 105



vote »<sup>271</sup>, organisaient les résultats selon leur convenance, Léon Mba n'aurait pas connu une telle ascension aussitôt rentré de l'Oubangui-Chari où il avait purgé sa peine de 3 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour au Gabon<sup>272</sup>. Léon Mba qui, hier était considéré comme un « agitateur par l'administration coloniale », jouissait désormais de toutes les faveurs de l'administration<sup>273</sup>. Pour réaffirmer son allégeance à la métropole, Mba s'est opposé à l'indépendance du Gabon : il oeuvrait pour sa départementalisation. Les raisons qu'il en donne sont invraisemblables : le manque de cadres locaux pour diriger le nouvel État ; les Gabonais ont deux patries, dit-il : le Gabon et la France. À ce sujet, il a même proposé un drapeau national dans lequel était incorporé celui de la France ! C'est en raison de cette francophilie débordante et absurde qu'il partage avec bien d'autres leaders nationaux que « le Gabon [a accédé] à l'indépendance par la petite porte »<sup>274</sup>, le 17 août 1960 avec, à sa tête, la personne de Léon Mba comme Premier ministre.

### **Gabon : de l'indépendance octroyée aux conflits de leadership au sein de la classe politique nationale**

Au lendemain de l'indépendance du Gabon, la classe politique nationale est fortement divisée au sujet du type de régime politique à adopter. Lorsque s'ouvre à Paris, du 15 au 17 juillet 1960, des négociations en vue du transfert de compétences entre l'ancienne puissance coloniale et le Gabon indépendant, le Premier ministre Léon Mba a réaffirmé ses positions conservatrices et pro-françaises. Dans son discours de circonstance, il affirme solennellement que « le Gabon reste avec la France pour le meilleur et pour le pire »<sup>275</sup>. Alors que le Gabon compte plus d'un parti politique, « Léon Mba [a décidé] de constituer à son gré, la délégation qui devrait conduire ces négociations. Parmi ces individus, Paul Gondjout, président de l'Assemblée nationale, André Gustave Anguilè, ministre des finances, Eugène Marcel Amogho, député du Haut Ogooué et les autorités traditionnelles Félix Rapontchombo, Birinda de Boudieguy, Pierre Avaro, Jean Aveno Davin, N'Nah-Bié et

---

<sup>271</sup> *Idem*, p. 98

<sup>272</sup> Wilson André Ndombet, *op. cit.*, 2009, p. 47

<sup>273</sup> Jean R. de Benoist, *op. cit.*, 1996, p. 300-304

<sup>274</sup> Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 75

<sup>275</sup> Léon Mba, extrait du discours du 15 juillet 1960 après la signature des Accords de transfert de pouvoirs et de coopération, cité par Nicolas Metegue, 1994, p. 534.

Félix Mba »<sup>276</sup>, rapporte Rossatanga-Rignault. En effet, au lendemain de cette « indépendance accidentelle »<sup>277</sup>, deux groupes s'opposent assez radicalement. Alors que Paul Gondjout « conspirait avec les opposants afin d'obtenir un partage du pouvoir entre un Premier ministre disposant de l'Exécutif et un Parlement fort »<sup>278</sup>, Léon Mba œuvrait quant à lui, pour une présidence dotée des pleins pouvoirs. Avec ses partisans, il souhaitait un État dont l'élément central serait la stabilité politique et sociale. Dans cette perspective, il est question de se doter d'un organe qui concentrerait, entre ses mains, l'essentiel du pouvoir d'État ; « tout idée de distribution des tâches étant entendue comme une prime à la confusion, à l'anarchie, au désordre »<sup>279</sup>, argue Rossatanga-Rignault qui reprend, sur ce point, l'analyse de Ndong Obiang. Mais à l'issue du vote, ce sont les partisans du régime parlementaire qui l'ont emporté. La loi n° 68-60 du 14 novembre 1960 portant Constitution de la première République consacre l'existence d'un régime de type parlementaire. Cette constitution a pour particularité le caractère bicéphale de son Exécutif : un président qui est chef de l'État, et un Premier ministre, chef du gouvernement. Le premier est élu, pour un mandat de 6 ans renouvelable une seule fois, par un collège électoral composé des membres de l'Assemblée nationale et ceux des assemblées locales. Le second, est nommé par celui-ci. *A priori*, tous les acteurs politiques semblaient s'être accordés sur ces nouvelles dispositions constitutionnelles. Car, bien que partisan du présidentielisme, Léon Mba s'est réjoui de cette nouvelle constitution à l'issue des travaux, comme le rapporte fidèlement l'historien Nicolas Metegue N'Nah :

« Je tiens à faire savoir à tous qu'il n'y a pas de conflit entre le Gouvernement et l'Assemblée, cela pour la raison bien simple qu'il ne peut pas y avoir puisque le Gouvernement ne détient ses pouvoirs que de l'Assemblée [...] On a prétendu que je voulais faire adopter par la force, un régime présidentiel. C'est mal de me connaître. Grâce à la coopération des deux leaders politiques de cette assemblée, MM Aubame et Gondjout, nous avons pu nous entendre et donner satisfaction à tous »<sup>280</sup>

---

<sup>276</sup> Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 76-77

<sup>277</sup> *Idem*, p. 79

<sup>278</sup> Alexander Keese, L'évolution du « leader indigène » aux yeux des administrateurs français : Léon Mba et le changement des modalités de participation au pouvoir local au Gabon, 1922-1967, *Afrique et Histoire*, n° 1/2004, p. 162

<sup>279</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 81

<sup>280</sup> Nicolas Metegue N'Nah, *op. cit.*, 2006, p. 165

Léon Mba s'est montré coopératif à l'issue de ce vote sans doute parce qu'en 1960, Charles de Gaulle qu'il voue une forte admiration avait été élu par un collège électoral. Ce mode de scrutin en France a sans doute inspiré le choix des parlementaires gabonais. Léon Mba n'a pas renoncé pour autant à son projet initial. Car, si l'adoption de la nouvelle constitution a été effective au niveau du Parlement, il revenait à Léon Mba, en sa qualité de Premier ministre, chef du gouvernement, de mettre en œuvre des structures indispensables à son fonctionnement, en accord avec le Parlement. Mais contre toute attente, Mba remanie, sans raison valable, le gouvernement. Cet acte constitue une énième violation des principes qui régissent le fonctionnement des institutions. En réaction, les parlementaires, pourtant issus majoritairement de son parti politique, rédigent, le 9 novembre 1960, une motion de censure en vue de le destituer de la primature. Or, l'Assemblée législative avait adopté, le 30 octobre 1959, une loi autorisant le chef de l'Exécutif en accord avec son ministre de l'Intérieur, de décréter l'état d'urgence sans se référer au Parlement<sup>281</sup>. En outre, les 27 et 28 mai 1960, une série de lois sur les réunions publiques et les menées subversives ont renforcé cet arsenal répressif entre les mains de Léon Mba. Ce dernier s'en était servi au mois de mars 1960 pour bâillonner l'opposition, notamment le PUNGA dont les activités avaient été interdites, et René Paul Sousatte son leader, interpellé à Paris à la demande de Léon Mba<sup>282</sup>. L'interdiction du PUNGA a été suivie de perquisitions, à l'image de celles entreprises, à la même époque, par Sylvanus Olympio à l'encontre des leaders de la JUVENTO au Togo. Certains cadres de l'UDSG ont été interpellés également en raison de leur proximité avec René Paul Sousatte<sup>283</sup>. Ces répressions tout azimut ne se sont pas limitées qu'aux opposants car, au BDG, « les indociles ou récalcitrants furent aussi matés. Ce fut le cas de Paul Gondjout, secrétaire général du parti et président de l'Assemblée nationale »<sup>284</sup>. Bien que leur immunité soit garantie par la Constitution, les députés BDG à l'origine de la motion contre Léon Mba ont été arrêtés le 16 novembre 1960 puis incarcérés sans

---

<sup>281</sup> *Idem*, p. 40

<sup>282</sup> *Ibidem*

<sup>283</sup> Florence Bernault, *op. cit.*, p. 296

<sup>284</sup> Nicolas Metegue N'Nah, *op. cit.*, 2006, p. 40

être jugés<sup>285</sup>. Au vu de ces dérives autoritaires, quelle a été la réaction des autorités françaises ?

Par la voix de Risterucci, son Haut Représentant au Gabon, la France s'est contentée de dire que cet acte témoignait du fossé fondamental entre les mentalités africaines et françaises. Ces mentalités ne sont pourtant pas si différentes au regard du fossé évident entre les valeurs humanistes et politiques que la France porte et sa politique colonialiste d'hier et néocolonialiste d'alors. Florence Bernault parmi d'autres auteurs ont bien montré que durant la période coloniale, les administrateurs coloniaux bafouaient les règles du jeu électoral y compris les plus basiques afin de promouvoir les élites africaines acquies à leurs causes au détriment des aspirations des peuples. Pour aller plus loin, alors que Gondjout est destitué du perchoir et incarcéré arbitrairement, le Quai d'Orsay y voit une politique préventive et s'en réjouit :

« Le président Mba semble vraiment maître de la situation. On peut faire confiance à son sens politique aigu pour trouver des solutions valables aux petits problèmes posés aujourd'hui. Cet homme que ses compatriotes appellent révérencieusement le Vieux [...] doit être capable d'assurer l'indispensable cohésion de l'Assemblée et le Gouvernement ainsi que la reprise en main de l'administration qu'une certaine démagogie avait dévoyée »<sup>286</sup>.

Certains auteurs se montrent particulièrement critiques à l'endroit de la politique africaine de la France. Ils avancent que les gouvernants français ont approuvé et/ou encouragé, depuis l'époque coloniale, une évolution antidémocratique dans les anciennes colonies. Quoi qu'il en soit, le conflit Mba/Gondjout est semblable à celui qui a opposé Nicolas Grunitzky et Antoine Méatchi au sein du gouvernement et de l'UDPT au Togo. En emprisonnant Paul Gondjout, Léon Mba a certes réussi à solder le bicéphalisme au sein du BDG puis entre le gouvernement et le Parlement. Mais désormais privé d'une partie de l'électorat du BDG favorable à Gondjout, Léon Mba se retrouve tout seul, sur le front ouest, face à l'opposition incarnée par l'UDSG et le PUNGA à la veille des élections législatives et présidentielle. Les rapports entre ces leaders étant

---

<sup>285</sup> *Idem*, p. 41

<sup>286</sup> DAM Gabon, 2078. Direction des Affaires africaines et malgaches. Notes sur la situation et les partis politiques au Gabon, le 24 octobre 1961, cité par Alexander Keese, *op. cit.*, 2004, p. 163.

conflictuels, Léon Mba qui ne manque pas d'initiatives leur propose alors un compromis.

### **Des conflits d'égo au « mariage de raison »**

« En bon tacticien, [Léon Mba] se rapprocha de son rival Jean Hilaire Aubame avec qui il conclut une alliance qui vit le jour à l'occasion des élections législatives et présidentielles [du 12] février 1961. Au cours de ces élections, le BDG et l'UDSG firent campagne commune sur le thème de l'Union nationale et la nécessité d'un régime présidentiel. Le résultat du vote fut sans surprise. La liste de l'Union nationale et le candidat Léon Mba obtinrent 95% des suffrages<sup>287</sup> »<sup>288</sup>.

À l'issue de ces consultations électorales, une nouvelle assemblée composée 67 députés vote à l'unanimité, la nouvelle constitution. Par opposition à celle du 14 novembre 1960 dont la particularité était le bicéphalisme, la Constitution du 21 février 1961 est mono-céphale : elle consacre, à cet égard, la personne du président. En d'autres termes, le présidentielisme pur et dur supprime le parlementarisme. Dès lors, le gouvernement est dépossédé de tous ses pouvoirs et se présente désormais comme « un super cabinet du Président », commente Guy Rossatanga-Rignault<sup>289</sup>. Au regard des nouvelles dispositions constitutionnelles et réglementaires, le Président est élu pour 7 ans au suffrage universel direct renouvelable. Une fois élu, il exerce personnellement ses pouvoirs mais il peut, s'il le souhaite, déléguer certaines au Vice-président du gouvernement qu'il nomme et qui les exercera en son nom : la fonction de Premier ministre est supprimée au profit de celle de Vice-président du gouvernement qui n'a, en réalité, aucune fonction ni pouvoir. En scrutant les ambiguïtés de ce nouveau régime, Rossatanga-Rignault en vient à la conclusion suivante :

« Dans le système établi par la Constitution de 1961, même le gouvernement n'est pas responsable, tout au moins devant l'Assemblée nationale. Dès lors, on est peu surpris de l'existence d'un contreséing des actes du Président de la République par les ministres notamment à l'article 1. Les ministres ne sont responsables que devant le

---

<sup>287</sup> Nicolas Metegue (2006, p. 169) parle plutôt de 99, 57% des suffrages acquis à la liste d'union nationale et le candidat à la présidence de la République, Léon Mba.

<sup>288</sup> Clotaire Messi Me Nang, Le forum sur la refondation : énième incohérence à la pratique démocratique, Dominique Etoughe, Benjamin Ngadi, (Dir.), *Refonder l'État au Gabon. Contribution au débat*, 2003, p. 124-125

<sup>289</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 95

Président de la République, chef de l'État, qui est aussi chef du gouvernement. De ce fait, rendre le gouvernement responsable devant l'Assemblée nationale reviendrait à rendre le Président de la République responsable, dès lors qu'il est le chef de ce gouvernement »<sup>290</sup>.

Alors que la nouvelle constitution vient d'être adoptée, un gouvernement d'union nationale composé d'un président et de 15 ministres dont 4 issus des rangs de l'UDSG est mis en place. Au regard de Nicolas Metegue N'Nah, il semble que les conditions de création d'un parti unique étaient presque totalement réunies : Léon Mba a demandé à Paul Marie Yembit qu'il a promu au poste de vice-président de consulter la classe politique, en particulier les membres du gouvernement issus de l'opposition en vue de soutenir son projet de formation d'un parti unique. Ce dernier s'exécuta mais plusieurs reprises, toujours selon Metegue N'Nah, les cadres du PUNGA et de l'UDSG ont décliné le projet de fondre leurs partis dans un seul. Dès lors, Yembit leur somme alors d'intégrer le BDG au risque de perdre leurs postes ministériels. Ces derniers annoncent alors leur démission du gouvernement, à l'exception de François Meye qui accepte de rallier le BDG. Citant le bulletin quotidien de l'Agence gabonaise de l'information en date du 11 février 1963, Metegue N'Nah renchérit qu'en prélude de cette « rupture programmée » avec les opposants et alliés d'hier, Léon Mba a sorti de prison les frères Gondjout : Paul et Edouard.

La rupture avec l'UDSG et le PUNGA étant consommée, Léon Mba remanie le gouvernement le 19 février 1963<sup>291</sup> ; le 21 janvier 1964, il dissout à nouveau le Parlement est à nouveau dissout<sup>292</sup>. Témoins de ces dérives autoritaires, certains Gabonais donnent leurs sentiments. Parmi eux, Zacharie Myboto, le futur secrétaire administratif du PDG (de 1973 à 1990), Barthélemy Boussoungou, député de BDG de Tchibanga (1964-1968), et Albert Bernard Bongo, le successeur de Léon Mba a tête de l'État, et futur fondateur du PDG.

Selon Myboto, les Gabonais vivaient « certes dans un système de démocratie pluraliste mais les pratiques de l'État s'apparentaient à celles d'un régime autoritaire : l'encouragement à la délation et aux dénonciations calomnieuses était un moyen de gouvernement. La répression des opinions était systématique. [...] Pour un oui, pour un non, on pouvait être coupé de sa famille, des parents pouvaient se retrouver séparés de

---

<sup>290</sup> *Idem*, p. 97

<sup>291</sup> Messi Me Nang, *op. cit.*, 2003, p. 126

leurs enfants, emmenés dans un village éloigné où ils ne connaissaient personne, condamnés à vivre là jusqu'à ce que le pouvoir décide qu'ils ne représentaient plus aucun danger pour lui »<sup>293</sup>. Barthélemy Boussoungou abonde dans le même sens en rappelant comment, la ferveur qui a prévalu après l'indépendance s'est dissipée au profit des dérives autoritaires de Léon Mba. Restituons un fragment de son témoignage :

« L'indépendance a été accueillie, par les Gabonais, avec ferveur. Pour nous autres qui avons connu la période coloniale, c'était la fin du calvaire. Mais plus tard on s'est rendu compte que ce que nous avons vécu après 1960 était parfois plus dur que ce que nous avons connu jusque-là. [...] Avant, ça pouvait se comprendre, nous étions dominés par les Blancs. Peu de chose ont changé lorsque nous nous sommes retrouvés seuls entre nous. [...] Léon Mba était à l'image du colon ! »<sup>294</sup>.

Albert Bernard Bongo garde lui aussi un souvenir assez particulier de ce contexte :

« Il a changé dès l'indépendance, lorsqu'il eut le pouvoir. Léon Mba voulait nous faire travailler, mais il s'y est mal pris. C'était quelqu'un d'une autre époque. Il était tenté de reproduire ce qu'il avait connu à la coloniale. Quand ça le prenait, il sortait de ses gonds et puis il frappait, souvent sans raisons [...] Le problème c'est que lorsque quelqu'un venait lui donner des renseignements sur les autres, il prenait tout pour argent comptant. Très vite, s'est instauré ainsi un climat de délation et de terreur. Le mécontentement est alors monté jusqu'à ce que nous ayons eu droit au coup d'État »<sup>295</sup>.

Pour manifester davantage sa désinvolture à l'égard des principes démocratiques, Léon Mba a fixé les nouvelles législatives pour le 23 février 1964 après avoir modifié les conditions d'éligibilité de sorte que les opposants n'y participent pas. Mais il n'aura pas le temps de réaliser ce dessein ultime puis que dans la nuit du 17 au 18 février 1964, il est déposé par un groupe d'officiers gabonais. Il n'est pas question de s'attarder sur cet aspect suffisamment étudié, notamment par l'historien Moïse Nsolet Bitegue<sup>296</sup>. Ce qu'il convient de relever en revanche, c'est qu'à l'issue de ce putsch, les insurgés ont adopté la même

---

<sup>292</sup> *Idem*, p. 127

<sup>293</sup> Zacharie Myboto, *op. cit.*, p. 63

<sup>294</sup> Entretien avec Barthélemy Boussoungou, ancien député BDG de Tchibanga (1964-1968), Tchibanga, 14 septembre 2017.

<sup>295</sup> Omar Bongo, *op. cit.*, 2001, p. 63

<sup>296</sup> Moïse Nsolet Bitegue, *Echec aux militaires au Gabon : en 1964*, Paris-Dakar, Chaka, 1990, 159 p.

démarche que leurs homologues togolais, un an plus tôt : ils ont confié le pouvoir aux civils. Par cet acte, les putschistes entendaient restaurer l'État mis à mal par les velléités autoritaires de Léon Mba. Jean Hilaire Aubame, son principal opposant, est alors porté à la tête de ce gouvernement mort-né. Mais en raison des Accords de coopération (interne et externe) signés le 15 juillet 1960 avec le Gabon, la France a dépêché un commando afin de rétablir l'ordre et maintenir Mba au pouvoir<sup>297</sup>. De retour, et sans avoir tiré les enseignements, Léon Mba poursuit ses dérives d'autant qu'il sait pouvoir compter sur l'ancienne puissance coloniale. Il s'est pressé d'organiser, à Lambaréné, un procès afin de « se faire justice ». À la tête de ce tribunal, on retrouve Léon Augé, le futur idéologue du PDG. Le procès des putschistes, des opposants en réalité, eut lieu du 25 août au 9 septembre 1964. Comme fallait s'y attendre, la participation de Jean Hilaire Aubame au gouvernement provisoire à l'issue du coup d'État en fait le principal commanditaire, selon le pouvoir. Il écope alors d'une sanction maximale : 10 ans de réclusion et 10 ans d'interdiction de séjour au Gabon<sup>298</sup>. Cette condamnation marque d'ailleurs la fin de sa carrière politique d'autant qu'à sa « libération gracieuse » en 1972 par Bongo, il s'exile en France avant de regagner Libreville peu avant son décès le 16 août 1989.

Témoin de ce contexte, Zacharie Myboto rapporte qu'après le coup de force du 18 au 19 février 1964, le retour à l'ordre s'est accompagné d'une remise en cause de la souveraineté du Gabon. Un pouvoir fort s'est réinstallé à Libreville ; que dans l'hinterland, notamment à Moanda et à Mounana dans le Haut Ogooué ainsi que dans bien d'autres localités du pays, des voix s'étaient levées, signe d'un profond malaise dans le pays. Cette frustration inspirée par le retour aux affaires de l'équipe dirigeante s'est accompagnée, selon lui, « d'un malaise de plus en plus fort devant la reprise en main musclée. Rien ne fut fait pour calmer les esprits »<sup>299</sup>. À bien des égards, les propos de Myboto sont très intéressants non pas parce qu'ils sont vrais (ou faux) mais plutôt parce qu'ils s'inscrivent dans le discours de légitimation du PDG qui a précédé sa formation, en 1968. Devant cet état de

---

<sup>297</sup> Antoine Glaser, Stephen Smith, (Dir.), *L'Afrique sans les Africains. Le rêve blanc du continent noir*, Paris, Stock, 1994, p. 119-120

<sup>298</sup> Messi Me Nang, *op. cit.*, 2003, p. 127

<sup>299</sup> Zacharie Myboto, *op. cit.*, p. 35



pourrissement, la seule alternative « pour calmer les esprits », n'est-ce pas d'interdire les partis politiques à l'origine de ce désordre ?

Nous le verrons bientôt, Bongo et Eyadema ont réussi à créer leurs partis et en faire des partis uniques en instrumentalisant à outrance le contexte qui a prévalu et dont nous venons de présenter les principales spécificités. On y trouve, dans ces deux contextes particulièrement troubles, presque tous les ingrédients ayant servi à la formation, l'implantation et la légitimation du PDG et du RPT. Parmi ces ingrédients, on note les principaux acteurs à l'origine de ces partis ; le discours idéologique qui servira de légitimation au nouveau parti ; les artefacts symboliques et matériels du parti, etc. Ce contexte politique et social a joué un rôle déterminant dans la formation du PDG et du RPT. D'autant que les élites opposées jusqu'ici au projet d'établissement d'un parti unique sous Olympio et Mba y voient désormais « la » seule alternative pour se reconvertir au sein des nouveaux régimes incarnés par l'armée à travers la figure d'Eyadema au Togo, et Albert Bernard Bongo au Gabon. Peu après leur ascension au sommet de l'État, Bongo et Eyadema ont concrétisé le projet laissé en jachère par leurs prédécesseurs respectifs. Voyons désormais la manière dont le PDG et le RPT ont vu le jour, et comment ils se sont dotés d'un label partisan.

## **1.2. Création et mise en forme du produit partisan**

Comment se sont opérées la création et la mise en forme du PDG et du RPT ? Pour comprendre la manière dont ces partis se sont créés puis dotés d'un label partisan, il faut s'intéresser avant tout à leurs leaders. En étudiant les trajectoires de ces derniers, nous nous inscrivons dans une approche assez répandue en science politique selon laquelle, pour comprendre les mécanismes de la fabrique partisane, il faut nécessairement s'intéresser à la manière dont les caractéristiques sociales et politiques des acteurs contribuent à configurer l'organisation naissante<sup>300</sup>. Plus précisément, il s'agit de mettre en exergue les trajectoires des fondateurs du PDG et du RPT, leurs pratiques antérieures, le

---

<sup>300</sup> Lire parmi d'autres : Béatrice Garapon, *op. cit.*, 2017, p. 104-106 ; Florence Joshua, *Anticapitalistes. Une sociologie historique de l'engagement*, Paris, La Découverte, 2015, 286 p. ; Myriam Ait-Aoudia, *op. cit.*, 2011, p. 634-637 ; Hélène Combes, Faire parti. Trajectoires de gauche au Mexique, *op. cit.*, p. 138-143 ; Romain Ducoulombier, *Comarade ! La naissance du Parti communiste en France*, Paris, Le Grand livre du mois, Perrin, 2010, 428 p.

capital organisationnel et politique acquis, les milieux ou les réseaux dont-ils sont issus, etc. Ces éléments sont déterminants dans la suite de leurs parcours, en particulier pour faire faire le parti. Or, Bongo et Eyadema semblent deux personnages atypiques. Car, à la différence de Léon Mba, de Sylvanus Olympio et de Nicolas Grunitzky, leurs prédécesseurs, ils appartiennent la seconde génération des dirigeants africains : ils n'ont pas acquis, à l'époque coloniale, le statut distinctif d'« évolués » qu'avaient d'ailleurs leurs devanciers. Dans l'entretien qu'il a accordé à Airy Routier, un journaliste français, Bongo affirme même avoir été un « broussard », marchant parfois complètement « nu dans la cour du village », et ne serait jamais allé à l'école si son père, polygame, avait vécu. Eyadema est quant à lui souvent décrit comme « mi-soldat mi-chômeur à l'avenir incertain ». D'autant qu'après sa démobilisation dans l'armée coloniale, il s'est d'abord reconverti comme chauffeur de taxi à Lomé afin de « joindre les deux bouts ». En somme, avant leur ascension au pouvoir, Bongo et Eyadema sont de « parfaits inconnus » *a priori* : ils ne font pas partie du sérail. Comment, avec de tels profils, ces deux hommes ont réussi non seulement à accéder au pouvoir mais aussi à l'incarner au point qu'aujourd'hui encore, leur nom se confond à celui de leur pays respectif ?

Pour y répondre, cette seconde partie propose d'étudier les trajectoires politiques et sociales de Bongo et d'Eyadema (1). Cet examen est requis pour comprendre la mise en forme des labels PDG et RPT (2).

### 1.2.1. Construire le parti autour du leader, des « professionnels politiques » et des référents communautaires, futurs barons du parti

Angelo Panebianco postule que pour comprendre la sociologie de la construction partisane il faut absolument prendre en compte la figure du leader. Car, « le parti est soit essentiellement une créature, soit le véhicule d'affirmation d'un leader charismatique »<sup>301</sup>. Alors que l'essentiel des analystes de la vie politique mexicaine s'emploient à présenter le leader du PRD comme « le véritable ciment, le

---

<sup>301</sup> Angelo Panebianco, *Political Parties : Organization and Power*, Cambridge University Press, 1988, cité par Hélène Combes, *op. cit.*, p. 174

leader omniprésent, le bienfaiteur en temps de succès, le fossoyeur en temps de repli »<sup>302</sup>, Hélène Combes interroge le poids de cette figure politique. Ainsi, dans le prolongement des travaux de Panebianco, elle distingue deux types de leaders partisans en fonction de leur charisme : « le charisme pur » et le « charisme de situation ». Dans le premier cas, le parti n'a pas une existence autonome par rapport au leader et se trouve sous son emprise. En d'autres termes, le parti se confond au leader qui centralise tous les pouvoirs, laissant peu de marge de manœuvres aux autres membres qui apparaissent davantage comme de simples strapontins ; dans le second cas, c'est plutôt l'inverse. En effet, en dépit de son rôle prépondérant au sein de l'organisation, d'autres acteurs interviennent et « possèdent un certain degré de contrôle sur les zones d'incertitude de l'organisation ». Partant de cette distinction, et à partir d'une lecture fine des trajectoires des acteurs à la tête du parti, Combes soutient qu'au PRD, « le charisme de Cardenas s'apparente au charisme de situation »<sup>303</sup>.

Au PDG tout comme au RPT, le leader incarne la cohésion du groupe dont régule les factions. Il est par ailleurs l'animateur principal, le président, le candidat inamovible et bienfaiteur. Pour autant, d'autres acteurs jouent un rôle prépondérant aussi bien au sein du parti que du régime en raison du poids qu'ils ont acquis dans leurs fiefs politiques respectifs. Dans cette thèse, ces derniers sont désignés sous le vocable de « barons politiques ». Si certains ont été construits de toute pièce par le leader afin d'avoir le contrôle d'une partie du territoire ou d'une communauté ethnoculturelle, la notoriété de certains barons est antérieure à la construction du PDG et du RPT. De ce qui précède, le charisme des leaders du PDG et du RPT s'apparente davantage à celui des Cardenas tel qu'analyser par Combes ci-dessus. C'est pour cette raison qu'en plus de Bongo et Eyadema, principaux animateurs du PDG et du RPT, il faut s'intéresser à d'autres acteurs à l'origine de la formation de ces partis, d'autant qu'ils sont méconnus.

---

<sup>302</sup> Hélène Combes, *op. cit.*, 2011, p. 174

<sup>303</sup> *Idem*

### 1.2.1.1. Les trajectoires politiques et sociales d'Albert Bernard Bongo et d'Etienne Eyadema, fondateurs du PDG et du RPT

Les trajectoires de Bongo et d'Eyadema surprennent plus d'un, y compris les plus grands plus grands spécialistes des régimes africains. Parlant d'Etienne Eyadema, par exemple, Comi Toulabor se demande « comment, celui-ci, hier mi-soldat, mi-chômeur à l'avenir incertain, a-t-il réussi à assurer la plénitude du pouvoir et, qui mieux est parvenu, à créer une quasi religion autour de sa personne ; comment malgré une médiocrité apparente qui plaiderait peu en sa faveur, s'est-il fait passer pour le guide, le timonier et l'éclaireur de pointe, au point que le Togo de l'après indépendance semble s'identifier à lui ? »

Bien qu'étant sans expérience dans la gestion d'un parti politique ou d'une institution étatique, je fais l'hypothèse que Bongo et Eyadema disposaient d'autres atouts. Jusqu'en 1960, en effet, les deux hommes ont été au service de la Métropole : le premier en qualité d'agent de renseignements ; le second en tant qu'ancien combattant. À son poste, Bongo était au fait des conflits factionnels au sein des partis gabonais ainsi que les manœuvres ourdies par les fonctionnaires coloniaux, notamment en matière d'élections. Établi à Brazzaville, capitale de la fédération, il y a tissé sa toile : il s'initie à la franc-maçonnerie ; entretient des relations formelles et informelles avec le colonat et l'élite au pouvoir au Gabon. Eyadema a acquis, dans l'armée coloniale, la patience, la tactique, l'imprévisibilité et la gestion des troupes : des qualités qui lui serviront, notamment pour former l'armée nationale et la fidéliser. Ces « compétences transversales » faciliteront leur retour au pays, pour finalement prendre le pouvoir. Parvenus enfin à son sommet, ils s'entourent alors de plusieurs générations d'élites dont les professionnels politiques ayant appartenu à des partis politiques existants après avoir ou non servi dans l'administration coloniale et milité au sein des associations à l'instar de la FEANF, en France. C'est en capitalisant ces différentes expériences que Bongo et Eyadema sont parvenus à produire le consentement autour du parti unique alors que, jusqu'ici, il semblait *a priori* incompatible avec la société ou les aspirations de l'élite en place. Restituons à présent, les parcours de vie de ces deux hommes et l'acquisition des compétences qui serviront à la fondation de leurs partis.

## Deux hommes, un parcours presque symétrique

Beaucoup de choses ont été dites sur Bongo et Eyadema. Leur longévité au pouvoir tout comme les politiques qu'ils ont menées pourraient expliquer, en grande partie, ces différentes épopées parfois contradictoires avec celles que les concernés relatent d'eux-mêmes. Nous n'avons pas la prétention de nous ériger en biographe de Bongo ou d'Eyadema. D'autres le font plutôt avec conviction<sup>304</sup>. Il se trouve simplement qu'on ne peut comprendre la sociogenèse du PDG et du RPT, si l'on fait abstraction de la figure de leurs fondateurs.

Né Albert Bernard avant sa conversion à l'Islam en 1973, El Hadj Omar Bongo qui deviendra Bongo Ondimba en 2005 à l'issue d'un conflit familial opposant les clans Bongo et Ondimba, est né le 30 décembre 1935 au village Lewaï<sup>305</sup>. Benjamin d'une famille de 12 enfants<sup>306</sup>, Bongo est né de Basile Ondimba de coutume *ambama* d'Okondja et de Jeanne Ebori, *téké* de Ngouoni. Les deux communautés appartiennent au groupe *Mbende*. Bongo aurait hérité de ce patronyme d'Antoine Bongo, un chef de canton qui, à l'occasion d'une visite de routine dans sa circonscription, aurait rencontré, au village Lewaï, Jeanne Ebori en phase d'accouchement. Il aurait, selon certaines sources, souhaité que cet enfant porte son nom s'il était de sexe masculin. C'est ainsi que le nouveau-né a été baptisé Bongo. Ce dernier dit avoir eu une enfance épanouie auprès des siens, notamment auprès de son père polygame, chef de village mais aussi du clan Ondimba : il était par ailleurs cultivateur comme Jeanne, l'une de ses épouses. Dans cette société hiérarchisée où les membres vivent en clan, Bongo dit avoir observé comment les anciens géraient les conflits, le rôle assigné aux femmes et aux jeunes ; il rajoute qu'il a eu l'occasion de déceler, quelques fois, des injustices sociales. Ces souvenirs qui demeurent vivaces au vu de son récit semblent expliquer *a posteriori* sa gestion patrimoniale du pouvoir politique. D'autant que, comme il l'affirme lui-même, ces coutumes et ces pratiques anciennes ont plutôt « forgé [sa] personnalité »<sup>307</sup>. Alors que d'aucuns

---

<sup>304</sup> Christian Casteran, *Confidences d'un africain : entretien avec Christian Casteran*, Paris, Albin Michel, 1994, 181 p. ; Elikia M'Bokolo, *op. cit.*, 2009, 410 p.

<sup>305</sup> Ce village a été rebaptisé « Bongoville » à l'issue du réaménagement territorial de 1973. Peuplé de 4210 habitants (RGPL, 2013), Bongoville est le chef lieu du département de Djouori Agnili, dans la province du Haut Ogooué, au sud-est du Gabon.

<sup>306</sup> Omar Bongo, *op. cit.*, 2001, p. 22

<sup>307</sup> *Idem*, p. 27

affirment que la colonisation a déstructuré les sociétés traditionnelles gabonaises, Bongo pense qu'elle n'a « exercé aucune influence néfaste sur l'épanouissement des familles et l'éducation des enfants »<sup>308</sup>.

En 1943, sur décision du conseil de famille, Bongo alors âgé de 7 ans, est sommé de quitter son village natal peu après la disparition de son père, pour se rendre à Zanaga, au Moyen Congo, auprès de Basile Nguouoni, son frère aîné. À cette époque la région actuelle du Haut Ogooué était encore rattachée au Moyen Congo dont Brazzaville la capitale était également celle de l'AEF à laquelle faisait partie la colonie du Gabon. Basile Nguouoni était manœuvre dans un chantier de construction de la voie reliant le Gabon au Moyen Congo par Franceville. Cependant, depuis sa naissance, Albert Bernard Bongo, n'a pas été à l'école parce qu'Ondimba son père n'y voyait aucun intérêt : « Je crois que je n'y aurai jamais été si mon père avait vécu. [...] Il ne voyait pas l'utilité d'apprendre à lire et à écrire », confie Bongo<sup>309</sup>. En octobre 1945, soit deux ans après son arrivée à Zanaga, il franchit, enfin, pour la première fois le seuil d'une école primaire : il est alors âgé de 10 ans. En 1946, alors que l'Union française est mise en place, et qu'au Gabon, Léon Mba – rentrant de son exil à l'Oubangui Chari – crée le CMG, Albert Bernard Bongo doit quitter Zanaga pour Brazzaville pour parfaire son cursus, notamment à l'école publique de Bakongo, un quartier populaire de Brazzaville. Ce séjour sera de courte durée puisque deux ans plus tard, comme un vagabond, il poursuit son périple et sa scolarité à Impfondo, dans la région du Pool limitrophe de l'Oubangui Chari. Cette mobilité est liée aux déplacements professionnels de Basile Nguouoni, dit-il<sup>310</sup>. Peu de temps après, Bongo dit avoir été sélectionné pour poursuivre sa scolarité en France, mais Basile n'était pas de cet avis<sup>311</sup> : une décision qui semble avoir beaucoup affecté le jeune homme, et impacté la suite de sa scolarité. De retour à Brazzaville, Bongo obtient, en 1952, son Certificat d'études primaires et s'inscrit, la même année, au lycée technique. Au Gabon, dans le même temps, Léon Mba, Paul Gondjout et Jean Hilaire Aubame sont élus conseillers à l'issue des élections de l'Assemblée territoriale de 1952.

---

<sup>308</sup> *Idem*, p. 22

<sup>309</sup> *Idem*, p. 24

<sup>310</sup> *Idem*, p. 25

<sup>311</sup> *Idem*, p. 30

Comme Léon Mba à l'origine, Bongo est de gauche. Ses idées et son engagement naissant sont vivifiés par les inégalités sociales qui l'ont conduit à militer au sein du parti socialiste SFIO dont les leaders locaux étaient Opangault et Cazaban<sup>312</sup>. Mais c'est au contact de Naudy, un cadre français des PTT où le jeune homme est admis en stage, qu'il s'est forgé une réelle opinion politique et philosophique. Cette belle rencontre qu'il dit avoir bouleversé sa vie, il la résume ainsi qu'il suit :

« Tout est venu de la rencontre d'un homme [...]. Cet homme admirable, qui a fait basculer ma vie, s'appelait Naudy. [...] C'était un Français, originaire de Fontainebleau. Il m'a plusieurs fois hébergé chez lui, lorsque j'étais en France. Il était inspecteur général des PTT, socialiste et franc-maçon. Il avait, à l'époque, une cinquantaine d'années. C'est lui qui m'a pris en charge et qui m'a formé politiquement. Ce militant vivait son socialisme et sa franc-maçonnerie comme d'autre leur religion : il était habité. C'est lui qui m'a initié à la franc-maçonnerie, en même temps qu'il me faisait partager ses grandes idées généreuses sur la condition des hommes et l'organisation des sociétés qui ont illuminé ma jeunesse et donné le courage de me lancer dans la politique active. [...] Mon ami Naudy ne m'a pas seulement initié à la franc-maçonnerie, c'est lui qui m'a fait entrer aux jeunesses socialistes, c'est-à-dire à la SFIO »<sup>313</sup>.

Fort de cette relation fraternelle entre les deux hommes, Bongo prolonge son contrat de stage au sein des PTT. Affecté au bureau BCR, un service de transmissions, il y est abasourdi de découvrir les manœuvres des fonctionnaires coloniaux ainsi que celles des élites politiques locales. À l'occasion des législatives de 1956 par exemple, Bongo dit être tombé « un jour sur une dépêche du gouverneur des colonies et qui était adressée aux chefs des circonscriptions administratives. Son contenu était clair : elle indiquait, pour chaque élection, quel devait être le gagnant, l'heureux élu ! Au Gabon, la France avait choisi Jean Hilaire Aubame »<sup>314</sup>. Aussitôt, et en violation des règles de « déontologie » et de confidentialité, Bongo dit avoir pris langue avec Léon Mba, le principal adversaire politique d'Aubame, pour lui informer des manœuvres de l'Administration. Ses révélations qui ne se limitaient pas qu'au Gabon, se sont répandues partout y compris dans les médias. Pour avoir diffusé ces informations considérées comme

---

<sup>312</sup> *Idem*, 34

<sup>313</sup> *Idem*, p. 38-39

<sup>314</sup> *Idem*, 39-40

« confidentielles », Bongo est interpellé, jugé mais acquitté<sup>315</sup>, comme par miracle. Il est probable qu'en ce temps, Bongo était déjà, sous l'étiquette de stagiaire des PTT, un correspondant du SDECE, les services secrets français. Chose qu'il réfute<sup>316</sup>.

En outre, Bongo aurait pu s'offrir une belle carrière au sein des PTT où Naudy, son ami français et parrain, est directeur. Mais il a préféré intégrer officiellement les services de renseignements français après son incorporation dans l'armée coloniale. Il dit y passé 24 mois au total, de 1958 à 1960. C'est pendant son service militaire qu'il scelle, le 31 octobre 1959, son union avec Joséphine Kama du clan Asselé, de coutume *téké* du village Akiéni, actuel chef-lieu de Lékoni Lékori dans le Haut Ogooué. Devenu espion français, Bongo qui soupçonne l'abbé Fulbert Youlou des velléités annexionniste sur le Haut Ogooué, s'immisce dans le cercle familial et professionnel de ce dernier, à la demande de la France<sup>317</sup>. D'où ses allers-retours permanents entre Brazzaville et Libreville. Au cours de ces nombreux déplacements, il rend compte aux autorités gabonaises et à Léon Mba notamment, de ce qui se trame à Brazzaville. Apparemment, l'idée que Bongo était un parfait inconnu est fragilisée bien que ces visites relèvent d'activités informelles et donc difficilement vérifiables. Dans tous les cas, Bongo dit avoir appris de Youlou en personne, son projet d'annexer le Haut Ogooué. Ce dernier a d'ailleurs sollicité son aide. Pour rappel, cette province du Gabon a été rattachée au Moyen Congo, à la demande du gouverneur Raphael Antonetti afin de fournir la main d'œuvre nécessaire à la construction du CFCO (Chemin de fer Congo Océan). Celui-ci relie les régions du Pool (Brazzaville) au nord et du Kouilou (Pointe Noire) au sud. En 1946, l'Administration coloniale a décidé de restituer définitivement le Haut Ogooué au Gabon. Mais jusqu'en 1970, cette région demeure plus proche de Brazzaville que de Libreville<sup>318</sup>. Bongo, originaire du Haut Ogooué, souhaite que celle-ci demeure sous le giron du Gabon. Aussi décide-t-il d'en informer à nouveau Léon Mba devenu, entre temps, le chef du

---

<sup>315</sup> Il est probable qu'en ce temps, Albert Bernard Bongo était, sous l'étiquette de stagiaire des PTT, un correspondant du SDECE, les services secrets français. Chose qu'il nie (Bongo, 2001, p. 42)

<sup>316</sup> Omar Bongo, *op. cit.*, 2001, p. 42

<sup>317</sup> *Idem*, p. 76

<sup>318</sup> Entretien avec Maxime Lehoumbou, notable de Franceville et ancien maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de la ville, Franceville, 11 août 2017.



gouvernement. C'est fort de ces relations tisser avec les autorités coloniales et gabonaises qu'il sert dans le cadre des renseignements durant son séjour à Brazzaville que Bongo – démobilisé le 27 octobre 1960 – regagnera Libreville en 1961.

En prélude de ce retour au Gabon, Albert Bernard Bongo et Léon Mba se rencontrent, en 1960, à l'hôtel des Relais aériens de Brazzaville où la délégation gabonaise, en visite officielle au Congo, est installée. Faisaient partie des officiels, Xérida et Léon Augé, tous deux conseillers. L'historien Anges Ratanga Atoz nous a confié que cette rencontre « va changer radicalement le cours de l'histoire du jeune Bongo qui, avec Léon Mba, s'entretiennent en sangho, langue de l'Oubangui Chari rappelant bien des souvenirs à l'un et à l'autre »<sup>319</sup>. De retour au Gabon, Bongo est aussitôt engagé comme fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères. C'est à l'occasion d'une réception au Palais présidentiel qu'il rencontre Léon Mba. Ce dernier « voulait s'entourer des hommes n'ayant pas participé à la première lutte politique des premiers temps, et qui n'étaient pas pour lui, ni d'anciens adversaires, ni de concurrents de son propre camps »<sup>320</sup>. À la demande de Léon Mba, l'ancien chef de protocole du président, devenu par ailleurs, chef de service au ministère des Affaires étrangères, est chargé d'organiser, au domicile du président à Mont Bouët, une rencontre avec Bongo. Y prenaient également part, Victor Ngouoni, Marcel Sandoungou et Auguste Embinga, tous originaires du Haut Ogooué et proches de l'UDSG. Comme nous l'avons dit précédemment, depuis l'accession à l'indépendance, le contexte politique national est exécrable, marqué notamment par des conflits de leadership politique au sein du BDG puis entre celui-ci et l'UDSG. À la recherche d'un nouvel ethos politique, Léon Mba voit en ces hommes, de potentiels alliés pour prendre le contrôle du Haut Ogooué, fief traditionnel de l'UDSG. Ainsi, en prévision des consultations électorales de 1961, Léon Mba a proposé à ces hôtes de rejoindre son équipe et de se porter candidats à la députation sous la bannière du BDG. Alors que les trois autres y voient une aubaine et acceptent avec enthousiasme, Bongo dit avoir décliné l'offre au motif qu'il n'avait aucune expérience politique<sup>321</sup>. En réalité, depuis son expérience au

---

<sup>319</sup> Entretien avec Anges Ratanga-Atoz, enseignant-chercheur à l'Université Omar Bongo. Libreville, septembre 2017

<sup>320</sup> Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 123

<sup>321</sup> Omar Bongo, *op. cit.*, 2001, p. 55

bureau BCR, Bongo sait que les élections ne sont pas crédibles au Gabon, que « les députés étaient désignés par le pouvoir et n'en avaient aucun »<sup>322</sup>. Ange Ratanga Atoz voit un autre facteur pouvant expliquer ce refus de Bongo de se porter candidat à la députation :

En 1957 dit-il, « le Haut Ogooué est confronté à un problème de “représentativité téké” au sein de la future assemblée. C'est alors qu'un notable, avec l'assentiment de tous ses pairs, propose le nom du jeune Bongo, fils du terroir, instruit mais résident au Congo. En principe, il pouvait figurer dans la liste UDSG conduite par Marcel Amogho. Cette proposition fut contestée par un autre leader local : Bernard Otha, élu en 1952, membre de l'Assemblée territoriale sous l'étiquette indépendante, mais apparentée au BDG. [...] La contestation de la candidature de Bongo à la veille même des élections, stratégie murie par les hiérarques du BDG, pour mettre l'UDSG dans l'embarras, obligea les autorités coloniales à reporter au dimanche 5 mai 1957, le scrutin dans la région du Haut Ogooué uniquement, en attendant de trouver un autre candidat UDSG qui remplacerait Bongo, âgé de 22 ans alors que la majorité exigée pour être candidat était de 23 ans, à l'époque. Finalement, c'est Pierre Mariani, un commerçant français exerçant ses activités dans la province qui remplaça Bongo. À l'issue de ce scrutin, Marcel Amogho, Pierre Mariani, Philibert Bongota et Victor Ngouoni furent déclarés élus »<sup>323</sup>.

Pour d'autres, Bongo était trop ambitieux pour se contenter d'une « nomination au poste de député » comme il le dit d'ailleurs lui-même<sup>324</sup>. Au terme de ces législatives, Léon Mba lui aurait proposé au choix le poste de directeur des services à la présidence ou celui de directeur adjoint de cabinet, poste alors occupé par Jean Cazagne, un citoyen français. Bongo choisit la seconde option, c'est-à-dire le poste de directeur adjoint de cabinet du président. En réalité, le processus de succession était déjà enclenché par les réseaux foccard. La suite de son parcours, Bongo la résume en quelques phrases :

« En 1963, j'étais directeur de cabinet, chargé de la défense nationale, après j'étais directeur de cabinet, chargé de l'information et du plan. En septembre 1965, j'ai été nommé ministre délégué à la présidence, chargé de la coordination, de la défense et de beaucoup d'autres choses. Après novembre 1966, j'étais Vice-président du gouvernement. Et le 19 mars 1967, j'étais vice-président élu de la République. Pour moi, en réalité, tout

---

<sup>322</sup> *Ibidem*

<sup>323</sup> Entretien avec Anges Ratanga-Atoz. Libreville, septembre 2017

s'est joué en deux ans. Les remaniements se succédaient. J'occupais un poste stratégique puisque je n'avais même pas de directeur adjoint de cabinet à mes côtés. Mon poids était considérable. Je jouais sur tous les tableaux [...] J'ai été ministre tout en étant directeur de cabinet du président. Je voulais continuer de travailler là où les affaires se décidaient réellement. C'était un vrai poste de pouvoir. D'ailleurs, sur les conseils de Léon Mba, je ne me rendais pas dans les ministères, mais je téléphonais aux ministres concernés, lorsqu'il y avait des problèmes, en leur suggérant de passer me voir. Au cabinet de Léon Mba, j'apprenais tous les ressorts, les avantages et les dangers du pouvoir. Mais je n'étais pas autorisé à ouvrir ma bouche. Si on regarde objectivement, sans me jeter les fleurs, j'ai commencé à prendre des responsabilités avec le président et, plus tard, sans lui. J'ai agi, sans demander des postes. Dans les films du temps de Léon Mba, vous ne me verrez rarement derrière lui. J'étais ministre de l'information, mais je ne me montrais pas »<sup>325</sup>.

Avant cet homme, personne n'avait encore connu une telle ascension au Gabon. Comme il le dit si bien, « tout s'est joué en deux ans ». Coopté à Brazzaville par le gouverneur Félix Eboué, soutenue par l'Église missionnaire et l'Administration coloniale, Jean Hilaire Aubame avait connu un parcours politique faste mais relativement court. Il a été compromis, comme nous l'avons vu, avec le retour de Léon Mba de son exil en Oubangui Chari. Après un parcours tumultueux, c'est en moins de 5 ans que Léon Mba considéré, tout au long de la période coloniale, tantôt comme nationaliste, tantôt comme communiste et donc potentiellement dangereux, a pu gagner le statut d'ami parmi les plus fidèles de la France, aux côtés de Félix Houphouët Boigny<sup>326</sup>. Ayant en partage avec Mba et Aubame une forte admiration pour la France, notamment les valeurs qu'elle porte, Paul Gondjout, pour des raisons encore méconnues, n'a pas profité au même titre que les autres, des largesses du système colonial ou néocolonial. Durant ses duels forcés avec Léon Mba, il sortait toujours perdant. Or, malgré ses origines sociales modestes, son niveau de scolarité bas, Bongo s'est imposé comme une alternative « crédible » pour la France :

« Nous avons sur nos tablettes des noms dont celui du président Bongo, qui nous paraissait être un homme travailleur, très rusé, ayant une grande maîtrise des problèmes politiques. [...] Nous l'avions connu au moment du coup d'État, et après nous avons eu

---

<sup>324</sup> Omar Bongo, *op. cit.*, 2001, p. 55-56

<sup>325</sup> *Idem*, p. 55-56

<sup>326</sup> Alexander Keese, *op. cit.*, 2012, p. 161

des rapports plus étroits et, pour ne rien vous cacher, nous l'avons aidé personnellement, notamment au cours de la campagne électorale de 1967 »<sup>327</sup>.

Depuis « la transmission de l'État colonial »<sup>328</sup> et même bien avant<sup>329</sup>, les relations entre la France et ses anciennes colonies se sont personnalisées et complexifiées : dès 1960, ce furent « le Secrétariat des Affaires africaines et malgaches auprès de la présidence dirigé par Foccart, et la Direction des Affaires africaines et malgaches du Quai d'Orsay qui gèrent la politique française en Afrique subsaharienne. Or, les rapports entre les membres de ces entités – hommes d'affaires et conseillers politiques français – et les élites africaines postcoloniales sont imprégnés de liens personnels qui se mêlent avec les canaux officiels entre États »<sup>330</sup>. Bongo, au service de la France depuis l'époque coloniale, y voit un environnement propice à son ascension politique. Aussi décide-t-il d'œuvrer dans ce sens. Son ascension extraordinaire au sommet de l'Administration gabonaise lui a permis de faire davantage connaissance avec les différentes générations d'élites politiques et administratives. Mais il reste encore méconnu dans l'hinterland. En février 1964 à l'occasion du coup d'État, il dit avoir été informé de ce qui se préparait au sein des casernes<sup>331</sup>. Doit-on en déduire qu'il avait la sympathie de certains insurgés ? Rien n'est sûr puisqu'il a été également arrêté par ces derniers. Toutefois, ce contexte semble l'avoir particulièrement marqué au point qu'il s'en servira comme prétexte pour justifier, une fois parvenu au pouvoir, la suppression des partis politiques traditionnels. Nous y reviendrons. En attendant, qu'en est-il d'Etienne Eyadema ?

Le parcours d'Étienne Eyadema est aussi atypique que celui de Bongo. Mais à la différence de ce dernier, nous savons très peu de choses sur sa famille, son enfance et son éducation. Les lignes qui suivent se fondent sur une bande dessinée à sa gloire parue en 1976 au Togo. Elle évoque sommairement ses origines. À cela, s'ajoute des informations éparses recueillies dans quelques travaux ainsi que sur Internet, notamment sur le site officiel du gouvernement togolais. Le tout, couronné par le roman d'Ahmadou Kourouma<sup>332</sup> au titre interrogateur : *En attendant le vote des bêtes sauvages*. Inspiré par des épopées construites autour

---

<sup>327</sup> Antoine Glaser, *L'Afrique sans Africains : le rêve blanc du continent noir*, *op. cit.*, p. 119

<sup>328</sup> Wilson André Ndombet, *Transmission de l'État colonial. Institutions, élites et crises*, *op. cit.*

<sup>329</sup> Antoine Glaser, *op. cit.*, p. 111

<sup>330</sup> Alexandre Keese, *op. cit.*, p. 142

<sup>331</sup> Bongo, *op. cit.*, 2001, p. 81

d'Étienne Eyadema, figure centrale de ce roman dans lequel l'auteur dresse un portrait critique des dirigeants africains dont celui d'Eyadema qu'il désigne sous le nom de « sergent-chef Koyaga ». Fondamentalement « moraliste et engagé politique » pour reprendre Comi Toulabor, Kourouma fait, dans ce roman, un plaidoyer contre la perte d'humanité des dirigeants africains à qui il attribue la responsabilité de plusieurs maux dont souffre le continent africain.

Ceci dit, en pays *kabyè* – région aride, montagnarde et inhospitalière – sise au nord du Togo, dans la partie qui correspond aujourd'hui à la région de la Kara, le pouvoir politique repose particulièrement sur un rite initiatique et de classes d'âge qui regroupent l'ensemble des hommes résidants sur le territoire de la cité. Là, ont lieu, chaque année, des luttes, des courses et des grandes parties de chasse qui rassemblent les *Evala* des diverses sections territoriales. Ensemble, ils font l'apprentissage du courage, de l'endurance, et de l'habileté. Durant ces luttes, ils affrontent leurs générations et celles des cités voisines et alliées. Dans un ouvrage qu'il consacre à ce peuple et à ses traditions, Raymond Verdier rapporte que « Tous les hommes de la cité en âge d'être guerriers se rassemblent, lors de la grande initiation des *Kondona*, dans les bois sacré et vont ensuite se présenter devant le peuple en frappant leur cloche au sommet de la butte ; désormais, on peut compter sur eux pour défendre la cité en cas d'attaque »<sup>333</sup>. Que 4 ans après, selon la même source, « les *Kondona* [cadets] deviennent *Akula* [aînés] dont les plus sages et vertueux allaient devenir avec l'âge, les *Sosa* [anciens, grand]. Ces derniers se réunissent en assemblée pour délibérer des affaires de la cité et régler les litiges qu'on leur soumettait [...] Les *Leesinda* sont réputés pour leur sagesse et équité. Ils œuvrent en faveur des déshérités. Les *Kondona* veillent à la sécurité de la cité hors des frontières territoriales alors que les *Sosa* assurent la sécurité intérieure »<sup>334</sup>.

C'est dans cet environnement qu'Étienne Eyadema est né le 26 décembre 1935, au village Pya. Sa mère, « Maman N'Danida serait née 1879 », selon Toulabor ; Tchao son père, a été polygame et champion incontestable et incontestée des luttes traditionnelles. Il a été l'un des premiers de la région à s'être enrôlé dans l'armée coloniale : il aurait pris part à la Grande guerre, notamment à

---

<sup>332</sup> Ahmadou Kourouma, *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris, Editions du Seuil, 2000, 380 p.

<sup>333</sup> Raymond Verdier, *Le pays kabiyé : cité des dieux, cité des hommes*, Paris, Editions Karthala, 1982, p. 117

<sup>334</sup> *Idem*, p. 118

la bataille de Verdun en 1917 où il aurait fait preuve de bravoure. Il aurait été décoré de trois médailles : les croix de la guerre, la Légion d'honneur et la médaille coloniale. Démobilisé après la guerre, il a été incarcéré à la prison centrale du Cercle administratif de la région des montagnes, à Ramaka pour avoir refusé de s'exécuter à un ordre de l'Administration. Trois mois après son incarcération, il mourut. Eyadema n'aurait pas connu son père : du moins, il garde très peu de souvenirs de lui. En revanche, dans sa région, il est l'un des premiers à être envoyé à l'école : il était alors âgé de 10 ans. Nous sommes en 1945, et De Souza, descendant des affranchis brésiliens, fut son instituteur. En 1952, soit sept ans après sa première inscription à l'école primaire, il a obtenu son Certificat d'études primaires et s'inscrit au concours d'entrée à l'école primaire supérieure. Malheureusement, il ne serait pas présenté le jour de l'examen.

Le statut du Togo ne permettant pas à la France d'y recruter des soldats, Étienne Eyadema a – comme ses pairs – traversé la frontière, et s'est fait enrôler dans l'armée coloniale le 20 mai 1953. Après 9 mois de service militaire, il a été envoyé combattre en Indochine, en 1954. Il y a passé 18 mois. À la fin de la guerre, et alors que partout y compris au Togo, les mouvements de luttes anticoloniales se sont généralisés et intensifiés, Eyadema est envoyé combattre les partisans du FLN (Front de libération nationale) algérien. Peu après, il a été affecté au Niger puis au Dahomey : deux années durant, a été promu instructeur de peloton. Cette expérience sera décisive pour la construction d'une armée nationale au Togo. Plus d'un an après l'indépendance, il regagne le Togo, le 17 mai 1961 avant de repartir au Bénin où il passe 6 mois. C'est le 1<sup>er</sup> septembre 1962 qu'Eyadema devenu sergent-chef, regagne définitivement le Togo : un pays profondément divisé, comme nous l'avons décrit précédemment. Cependant, alors que les anciens tirailleurs sénégalais d'origine togolaise souhaitent intégrer l'armée nationale après leur démobilisation dans l'armée coloniale, Sylvanus Olympio le président de République estime que les priorités du Togo sont autres. D'autant que, pour Olympio, les démobilisés ne sont pas dignes de respect pour avoir combattu ceux qui, comme lui, « militaient pour la souveraineté nationale » si l'on en croit Godwin Tété-Adjalogo<sup>335</sup>. Ainsi, « pour joindre les deux bouts, Etienne

---

<sup>335</sup> Entretien avec Tété-Adjalogo Godwin, cadre de l'ANC. Lomé, 8 mars 2017

Eyadema était chauffeur de taxi dans la ville de Lomé. Il n'avait aucun avenir ; il comptait, comme toujours, sur la chance. Finalement celle-ci lui a souri lorsqu'il a décidé, avec ses acolytes, d'en finir avec Olympio, un homme brave, assis sur ses convictions », confie un cadre de l'ANC lors d'une discussion informelle. C'est au lendemain du coup d'État du 13 janvier 1963 qu'Eyadema a fait officiellement son entrée dans l'histoire politique de son pays. Pour magnifier sa bravoure à l'issue de ce putsch, le premier du genre en Afrique subsaharienne, il s'attribue la paternité de l'assassinat d'Olympio ainsi que le grade de Lieutenant. Le 1<sup>er</sup> octobre 1963, il s'autoproclame capitaine ; an après jour pour jour, il devient commandant. Le 1<sup>er</sup> octobre 1965, il se fait désigner Lieutenant-colonel et chef d'État-major des FAT. Fort de ces attributs, il crée et organise l'armée nationale selon les traditions kabyè décrites ci-dessus, commente Comi Toulabor dans un article qu'il consacre à cette armée qu'il dit presque « mono-ethnique ». D'autant que, tout au long de son règne et même après sa disparition, les FAT lui resteront fidèles et dévouées. Par opposition à Bongo dont les relations avec la France sont si évidentes, et ont été explicitées y compris par le concerné, il semble difficile de saisir comment se sont établis les premiers contacts entre les réseaux occultes français et Eyadema. Du 20 mai 1953 au 1<sup>er</sup> septembre 1962, dans les champs de batailles à l'extérieur du Togo, Étienne Eyadema est resté presque déconnecté des réalités et enjeux politiques dans son pays alors que Bongo, exerçant dans les services d'espionnage français, savait de l'étranger ce qui se passait au Gabon, et était en contact permanent avec les autorités françaises et gabonaises. On peut donc se demander de quels atouts disposait Eyadema quand il a décidé de rentrer définitivement au Togo ?

Quand Bongo cumulait des fonctions au sein de la haute administration gabonaise dès 1962, Eyadema était dans l'ombre, du moins jusqu'au 14 avril 1967. Il se pourrait donc que sa stratégie ait été de se doter des soutiens inconditionnels au sein de la nouvelle armée nationale qui se met progressivement en place sous son impulsion avant d'envisager un engagement politique qui impose de jouer le premier rôle. C'est pour cela, et nous le verrons plus loin, Eyadema a passé 2 années au cours desquelles, il s'est construit politiquement avec le soutien des élites nationales expérimentées avant de s'approprier, à son compte, du projet

préexistant de création d'un parti unique dénommé « Rassemblement du peuple togolais ».

#### 1.2.1.2. Les pères méconnus du PDG et du RPT

La formation du PDG et du RPT n'est pas le seul fait de Bongo et Eyadema. Au regard du contexte politique et social qui a prévalu, la création de ces partis politiques n'aurait pas abouti sans l'implication mais surtout le consentement d'autres acteurs. D'autant que plusieurs d'entre eux y étaient radicalement opposés aux temps de Sylvanus Olympio et de Léon Mba. On peut déplorer que l'œuvre de ces autres pères fondateurs ait été « effacée dans les livres de l'Histoire nationale ». Dans cette sous-section, il s'agit de réhabiliter ces élites en mettant en exergue le rôle qui a été le leur dans la fabrique du PDG et du RPT. Toutefois, pour comprendre les choix de ces derniers dans la construction des partis étudiés, il faut prendre en compte les critères de formation partisane retenus précédemment. Car, pour de susciter l'adhésion des populations au projet de rénovation nationale qu'ils portent, Bongo et Eyadema s'entourent des élites issues des principales ethnies du pays. Ces derniers avaient par ailleurs une expérience dans la vie associative et/ou partisane. Dit ainsi, cela ne signifie pas que nous avons affaire à des partis régionaux ou ethniques à l'instar du PUNGA au Gabon ou de l'UCPN au Togo dont les raisons de formations étaient empreintes d'ethnicisme et de régionalisme. La création du PUNGA avait pour objectif de contrebalancer le monopole politique des Fang incarné par Jean Hilaire Aubame de l'UDSG et Léon Mba du BDG. Pour René Paul Soussate, son leader, une troisième force politique était requise au Gabon afin de prendre en compte les aspirations de ces communautés culturelles du sud, marginalisées par les deux formations politiques du pays. Il faut dire qu'à cette époque, les partis politiques gabonais marquaient un fort ancrage ethnique. Des chercheurs contemporains le soulignent nettement. Éric Dodo Bounguendza affirme que ces partis étaient conçus sur des bases ethniques et régionales<sup>336</sup>. Wilson André Ndombet mentionne<sup>337</sup> que le BDG fut courroucé par la création du PUNGA, d'autant que ce dernier s'obstina à chasser sur ses terres traditionnelles, à Libreville<sup>337</sup>. Zacharie Myboto se réjouit que « pour la première fois, un

---

<sup>336</sup> Eric Dodo Bounguendza, *Regards neufs sur le PDG*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>337</sup> Wilson André Ndombet, *op. cit.*, 2009, p. 89.



responsable politique [...] proposait de transcender [les] différences et de [s'unir]. Le PDG [...] transcendait les origines ethniques et voulait forger une identité nationale dans un système libéré des appétits individuels »<sup>338</sup>. Cette approche ne trouve pas l'assentiment de Comi Toulabor. Pour ce dernier, l'élite politique togolaise a été historiquement dominée par des familles métisses, descendant soit des Brésiliens installés sur le Golfe du Bénin depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, soit des colonisateurs allemand et britannique. Ce sont ces mêmes familles qui constituent le noyau fondateur du CUT pour les afro-brésiliens, et du PTP sous les autres. Il en est de même de l'UPCN dont les adhérents étaient natifs du septentrion. Le RPT n'est pas exempté puisqu'il s'agit, selon le même auteur, « d'une fédération de groupes ethniques atomisée en comités de villages »<sup>339</sup>. Au regard de Toulabor, tous ces partis sont formés sur des considérations familiales, ethniques et/ou régionales. Cette lecture est intéressante mais en même temps problématique. Par exemple, pourquoi ces partis se forment-ils autour de ces noyaux ?

En s'inscrivant dans le temps long, il apparaît par hypothèse que dans les cas spécifiques du PDG et du RPT, le caractère ethnique de l'organisation n'est pas un marqueur. Il s'agit simplement d'une stratégie en vue d'assurer à terme, la couverture nationale du parti en construction. D'où le choix des membres fondateurs et ceux du premier bureau national sur des considérations géopolitiques. Cet aspect est central dans les régimes gabonais et togolais, comme nous le verrons au chapitre 5. Notamment en matière de régulation des tensions sociales à travers une répartition des postes à tous les niveaux. Cette géopolitique qui a vraisemblablement permis d'obtenir le consentement des principaux acteurs autour des projets PDG et RPT alors que, quelques années plus tôt, l'essentiel des élites étaient opposées aux velléités autoritaires de Sylvanus Olympio et de Léon Mba soucieux de construire un parti unique.

Pour revenir aux pères méconnus du PDG et du RPT, il s'agit de Jean Stanislas Migolet et Léon Augé au Gabon ; Barthélemy Lambony et Edem Edouard Kodjo au Togo. Cette liste n'est pas exhaustive : elle peut être prolongée à d'autres acteurs. Mais nous avons retenu ces acteurs en raison de leur implication de premier rang dans l'œuvre de construction des deux partis étudiés. Qui sont donc ces élites, et quelles a été réellement leurs contributions dans la fabrique du PDG et du RPT ?

---

<sup>338</sup> Zacharie Myboto, *op. cit.*, 2005, p. 49.

<sup>339</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 209

Migolet est un « aristocrate traditionnel local »<sup>340</sup>. Il est né le 1<sup>er</sup> août 1920 à Koula-Moutou, au centre-est du Gabon. Il n'est pas nécessaire de rappeler sa trajectoire, d'autres l'ont fait<sup>341</sup>. Ce qu'il faut ajouter en plus en plus de ce qui a été déjà dit, c'est qu'au-delà des fonctions politiques et administratives occupées depuis l'époque coloniale, Migolet jouit d'une grande notoriété au sein des nationalités *nzebi*, groupe auquel il appartient et que l'on retrouve aussi bien dans l'Ogooué Lolo que la Ngounié et une partie du Haut Ogooué. Cet homme n'était pas qu'une élite politique ; il était également une élite administrative mais surtout le principal référent de l'Ogooué Lolo au sommet de l'État. Or, compte tenu de son appartenance ethnique, il était également référent de la nationalité *nzebi*, l'une des plus importantes du pays. Son charisme est tel qu'il était écouté auprès des siens. C'est à ce titre qu'il a consulté, avec une certaine aisance, les populations locales, en particulier les chefs locaux pour expliquer la nécessité d'établir un parti unique au Gabon compte tenu du climat politique de l'époque. Plusieurs chefs de cantons de l'Ogooué Lolo ont adhéré à ce projet. Parmi eux, deux ont participé activement à l'acte de création du PDG à Koula-Moutou : il s'agit de Bouguéré et Ikamba<sup>342</sup>. Dernier survivant actif de la première génération de politiciens gabonais<sup>343</sup>, Migolet est l'un des principaux promoteurs du projet PDG. Ce n'est pas un hasard que c'est à Koula-Moutou, dans son fief politique, que Bongo a annoncé, le 12 mars 1968 à l'issue d'un périple à travers le Gabon, la création du PDG et la suppression des partis existants. Le discours qui a servi de légitimation à ce parti et plus largement les partis uniques en Afrique subsaharienne, stigmatise aussi bien le multipartisme hérité de la colonisation que les communautés culturelles locales. Celles-ci seraient en conflits, ravivés par la pratique du « multipartisme sauvage ». Naturellement, ce discours est faux puisqu'au Gabon, il n'y a pas de traces de conflits ayant opposés, pour quelles que raisons que ce soit, ces différentes communautés culturelles. Mais pour cautionner ce discours, il fallait absolument susciter l'adhésion des différentes nationalités en cooptant ou en s'entourant de leurs référents connus. D'où les particularités communautaires et régionales de ceux appelés à fonder le PDG et à plus tard, à l'animer. Cette logique reste d'actualité : elle est désignée sous le vocable

---

<sup>340</sup> Wilson André Ndombet, *Transmission de l'Etat colonial au Gabon*, *op. cit.*, p. 48

<sup>341</sup> Félix Andy Makindey, *op. cit.*, p. 547-548; Guy Rassatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 44

<sup>342</sup> *Gabon Matin*, n° 247 du samedi 13 mars 2010, p. 9

<sup>343</sup> Guy Rassatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 44

de « géopolitique ». C'est sous cet angle qu'il faut comprendre le rôle de Migolet et de ses pairs à l'origine du PDG. Cette hypothèse s'applique au RPT.

À l'inverse de Migolet, Léon Augé a été choisi pour son talent dans la vie associative. Il est sans fard l'un des plus grands idéologues du PDG au regard de son œuvre monumentale dans la construction du label partisan PDG. Né Léon Bajoux le 1<sup>er</sup> novembre 1929 à Libreville, Augé est originaire du Moyen Ogooué, au centre du Gabon. Il fait partie de la première cuvée des diplômés gabonais. Il a débuté son cursus à Libreville avant de le poursuivre à Brazzaville puis à Paris où il a obtenu un baccalauréat série moderne et mathématiques au lycée Michelet de Vanves<sup>344</sup>. Passionné des sciences dures, il intègre l'École supérieure de physique et chimie industrielle de Paris. Plus tard, il se reconvertit à la faculté de droit où il sort nanti d'une licence : il devient alors « le premier licencié de droit gabonais »<sup>345</sup>. Au terme de ce cursus, il intègre la Sorbonne où il est admis à l'École pratique des hautes études. Parallèlement, il s'inscrit à l'École de l'art dramatique du Vieux-Comber puis au Cours Simon pour la maîtrise de l'art oratoire<sup>346</sup>. Sur le plan social, Augé est sensible à la condition humaine, notamment celle des étudiants africains en France. Il s'est très vite engagé dans la vie associative. En 1949, il fonde l'AEG (Association des étudiants gabonais) qui deviendra AGEG (Association générale des étudiants gabonais), en 1954<sup>347</sup>. Augé veut ratisser large : il contribue, avec Alpha Condé l'actuel président de la Guinée Conakry, Seyni Niang, Félix Moumié parmi d'autres, à la création de la FEANF. Lorsque, en septembre 1958, se pose la question du référendum, il semble avoir milité pour le NON. Cet engagement s'est manifesté par sa contribution active à la création du MGAP, si l'on en croit Sabi Djabouto. Cependant, ceci paraît peu probable, car au terme de ses études en France, Léon Augé avait regagné Libreville et rejoint le mouvement de jeunesse du BDG, parti politique dont la position par rapport au référendum ne souffrait d'aucune ambiguïté. Très vite, Léon Augé intègre l'Administration<sup>348</sup> : il est tour à tour chargé des Affaires culturelles au ministère du travail et des Affaires sociales (1957-1958), et second du procureur de la République près du tribunal de grande instance de Libreville

---

<sup>344</sup> Arthur Félicien Sabi Djabouto, *Presse d'opinion et luttes politiques en Afrique francophone. Le Gabon de 1922 à 1990*, Paris, Publibook, 2018, p. 145

<sup>345</sup> *Ibidem*

<sup>346</sup> *Idem*, p. 144

<sup>347</sup> *Idem*, p. 145

(1961-1963). En novembre 1960, afin de mettre un terme aux velléités autoritaires de Léon Mba, il contribue, avec les députés de son parti, à la rédaction d'une motion de censure. Le 17 novembre 1960, avec Paul Gondjout le président de l'Assemblée nationale, Luc Ivanga le vice-président de l'Assemblée, Sossa Simawango le président du groupe parlementaire BDG, et d'autres membres du parti, Léon Augé est interpellé par la police puis assigné à résidence<sup>349</sup>. Sa formation en droit lui permet d'accéder, dès 1963, au poste de conseiller à la Cour suprême avant d'être promu président de cette institution. Au lendemain du coup d'État de 1964, sur décision du 27 février 1964, rapporte Wilson André Ndombet, une haute juridiction de la sûreté est mise en place en vue de juger les principaux responsables du putsch<sup>350</sup>. Léon Augé, devenu "patron de l'appareil judiciaire du pays", est promu président de cette institution qui siègera, chez lui à Lambaréné, du 25 août au 9 septembre 1964, comme nous l'avons indiqué précédemment. Homme discret, Léon Augé était aussi un « technocrate impénitent. C'est lui qui a presque tout construit au PDG. L'École des cadres du parti en 1969 qui deviendra au début des années 1980 le CUSPOD que j'ai dirigé peu après, c'est Augé. C'était un homme talentueux, il ne manquait d'idées. Je l'ai vu à l'œuvre. [...] Les grandes réflexions idéologiques du parti ont été insufflées par lui. C'était un homme droit, et avait la confiance du président Bongo. [...] Augé est parmi les tous premiers baptiseurs du PDG. Au moment de la mise en œuvre de ce parti, il fallait des hommes comme lui, capables de prendre un peu de part et d'autre [il fait notamment allusion à la devise du BDG qu'a hérité le PDG] pour faire en sorte que les gens se reconnaissent au PDG. Je parle de ceux qui étaient au BDG »<sup>351</sup>.

En dehors de l'école du parti, Léon Augé a doté le PDG d'organismes spécialisées (UJPDG et UFPDG) ; il a contribué à la rédaction des premiers statuts du parti. On note une forte corrélation entre l'œuvre de Léon Augé au PDG et celle d'Edem Kodjo au RPT.

Né Edouard le 23 mai 1938 à Sokodé, Edem Kodjo est le fils de Moïse, un fonctionnaire des Travaux publics affecté la contrée de Sokodé. Après ses études primaires à Saint Joseph, Kodjo entre au collège Edouard, nanti d'un certificat d'études primaires. Quelques années après, il est admis au lycée Gouverneur

---

<sup>348</sup> Site du quotidien national *L'Union* : <http://www.union.sonapresse.com/personnalites-gabonaises/leon-auge-homme-politique-que-le-parti-soit-12952> Consulté le 08 décembre 2017 à 3 heures 15.

<sup>349</sup> Nadège Tatiana Ngolo Diramba, *op. cit.*, 2012, p. 144

<sup>350</sup> Wilson André Ndombet, *La transmission de l'État colonial au Gabon, op. cit.*, p. 222

<sup>351</sup> Entretien avec Angès Ratanga-Atoz. Libreville, septembre 2017

Bonnecarrère. À Lomé, Kodjo a grandi dans une atmosphère d'effervescence nationaliste : son père louait la maison de Ben Apaloo, le président de la JUVENTO<sup>352</sup>. Ce qui a permis au jeune homme de côtoyer, très jeune, Sylvanus Olympio, Paulin Freitas, Jonathan Savi de Tové parmi d'autres figures politiques de l'époque<sup>353</sup>. Augustino de Souza (co-fondateur et premier président du CUT) était, quant à lui, le voisin le plus proche<sup>354</sup>. Après l'obtention de son baccalauréat, Kodjo s'envole pour Paris. Nous sommes en novembre 1957. Arrivée en France, il adhère à la FEANF dont les principales idées du moment étaient l'unité africaine et l'indépendance. C'est au sein de ce groupement qu'il rencontre les principales figures qui vont incarner, bientôt, la vie politique togolaise : Alex Mivédor, Noé Kutuklui et Guy Kouassigan parmi d'autres. Après une expérience professionnelle en France, Kodjo a décidé, comme l'essentiel des élites africaines formées en Hexagone, de regagner son pays natal. Son arrivée, en 1967, fait suite au coup d'État qui a porté officiellement Eyadema au pouvoir. De plus, le Togo expérimentait un régime sans constitution ni partis politiques, comme déjà dit. Kodjo note parmi les principaux soutiens d'Étienne Eyadema, ses anciens compagnons de la FEANF<sup>355</sup>, sus mentionnés. Selon Venance Konan, ces derniers étaient persuadés que le pouvoir d'Eyadema serait de courte durée, d'autant qu'ils avaient manœuvré avec succès à la chute de Nicolas Grunitzky<sup>356</sup>. Apparemment, ils comptaient faire autant avec Eyadema. Il semble par ailleurs que Guy Kouassigan était parmi les principaux conseillers du Prince : c'est lui qui aurait rédigé les deux ordonnances qui ont servi de constitution à Eyadema, toujours selon Venance ci-dessus.

Kodjo s'est donc approché par ses anciens compagnons qui lui proposent de se joindre à eux. Après plusieurs ajournements, Kodjo a accepté : peu après, il a été promu secrétaire général du ministère de l'économie. Kouassigan et Mivédor l'ont introduit auprès d'Eyadema. Kodjo dit avoir de très bons rapports avec Eyadema : il le rencontrait régulièrement y compris chez lui ; les deux hommes échangeaient des heures durant sur des sujets divers. Il semble, selon Kodjo,

---

<sup>352</sup> Venance Konan, *Edem Kodjo, un homme, un destin : ou le parcours politique d'un intellectuel*, NEI-CEDA, 2012, p. 26

<sup>353</sup> *Ibidem*

<sup>354</sup> *Ibidem*

<sup>355</sup> *Idem*, p. 46

<sup>356</sup> *Idem*, p. 46-47

qu'Eyadema l'aimait bien. Très vite, Eyadema soupçonne Kouassigan de complot, et l'écarte. Il fait alors appel à Kodjo, relate Venance Konan. C'est à ce moment-là que les deux hommes définissent les contours du projet RPT dont Kodjo est en réalité le principal baptiseur : c'est lui qui a écrit le discours du 30 août 1969 annonçant la création, à Kpalimé, du RPT. 80% du *Livre vert* du RPT qui est par ailleurs le programme de ce parti porte la marque Kodjo. À la tête d'une équipe de 10 cadres constitués par Eyadema, Edem Kodjo a organisé les préparatifs du congrès constitutif du RPT à l'issue duquel il sera élu secrétaire général. C'est pour cette raison qu'après plusieurs années d'exil en France, lorsqu'il regagne le Togo en automne 1990, il « était considéré par certains comme un imposteur et un opportuniste. [...] À la Conférence nationale, beaucoup affirmaient encore qu'Edem Kodjo était toujours avec Eyadema et qu'il ne fallait pas lui faire confiance »<sup>357</sup>.

Lors de notre entrevue à son domicile en mai 2017, Edem Kodjo a évoqué le « roman du RPT ». Il dit que toute l'Afrique était impliquée par le régime à parti unique mais au Togo, Eyadema était pour le bipartisme : « il m'a appelé un jour et m'a dit, nous allons créer notre parti et ceux qui ne sont pas d'accord créeront le leur. Mais après, les aînés l'ont convaincu du monopartisme ». Parmi ces aînés, on compte Barthélemy Lambony, l'un des premiers intellectuels de la région septentrionale du Togo. Lambony est né le 16 décembre 1937 à Nandoga (Dapaon). Depuis son retour au Togo après un cursus en France, il milite au sein du parti de Nicolas Grunitzky. C'est ici qu'il s'est approprié le projet de création d'un parti unique. Le que le 1<sup>er</sup> octobre 1963, alors qu'il occupait le poste de président de l'Assemblée nationale, Lambony a annoncé « la création d'un nouveau parti, qui ne verra pas le jour, et qu'il dénommait le Rassemblement du peuple togolais »<sup>358</sup>. Très proche d'Eyadema, il a sans doute réussi à le faire adhérer – avec le concours de certains chefs traditionnels – à ce projet.

### 1.2.1.3. Construire le parti autour des référents communautaires, futurs barons du régime

Reprenons l'hypothèse énoncée précédemment au sujet du choix et du rôle de Jean Stanislas Migolet dans la construction du PDG. Bongo et Eyadema se sont

---

<sup>357</sup> Jean Yaovi Degli, Togo, à quand l'alternance ? *op. cit.*, p. 48

<sup>358</sup> Comi Toulabor, Le Togo sous Eyadema, *op. cit.*, p. 88

entourés des principaux référents communautaires afin de construire et implanter leurs partis dans toutes les localités du pays alors que, jusqu'ici, nous avons davantage affaire à des partis régionaux et/ou ethniques. Mais au-delà de cette quête, Bongo et Eyadema veulent, en réalité, justifier que l'unité nationale mise à mal par le « multipartisme importé et nocif » est désormais effective ; que le PDG et le RPT sont effectivement des « creusets ». Pour cela, ils s'appuient sur un groupe d'élites à partir desquelles ils vont construire leurs partis et recruter de membres. Aujourd'hui encore, nombreux sont les Gabonais qui intègrent le PDG par le truchement d'un parent ou d'un baron politique local. Loin d'être exhaustif, nous avons répertorié – selon les régions – quelques référents communautaires parmi les plus influents du PDG et du RPT. Ils ont joué un rôle important dans le projet de construction et d'implantation des partis étudiés.

*Tableau 7: Quelques référents régionaux/communautaires, futurs barons du parti*

État	Référent	Trajectoire sociale individuelle
Gabon	Province du Moyen Ogooué,  <b>Georges Rawiri</b>  Né le 10 mars 1932 à Lambaréné, il est l'un des pères méconnus du PDG.	Rawiri a cheminé aux côtés de Bongo depuis 1967. Il les l'un des principaux piliers du régime. Neveu de Paul Gondjout, cofondateur du BDG et ancien président de l'Assemblée nationale, Georges Rawiri avait organisé en tant qu'ambassadeur du Gabon en France, la passation de charge entre Léon Mba mourant et Bongo dans l'enceinte de l'ambassade du Gabon à Paris. Il restera à ce poste jusqu'en 1971 quand il a été promu ministre des Affaires étrangères. S'il n'occupe pas de poste dans l'appareil du PDG, son poids y prépondérant. Aussi, conformément à la répartition géo ethnique du pouvoir, Rawiri occupera la présidence du Sénat de la création jusqu'à son décès.
	Province de l'Ogooué Lolo, Nzébi  <b>Emile Kassa-Mapssi</b> Né en 1932 à Koula-Moutou, il adhère au PDG à la création.  Si son poids à Koula-Moutou reste à	Socialisé au marxisme et très engagé au sein de la FEANF et de l'AGEG en France, Kassa-Mapsi est opposé au projet de la communauté française de Gaulle. Il fonde, avec Jean Pierre Nzoghe Nguema, le MGPA afin de porter la voix du NON au référendum du 28 septembre 1958. Alors qu'il dénonçait avec véhémence des velléités autoritaires de Léon Mba, Kassa-Mapsi fait partie de la première cuvée d'opposants qui a répondu à

	<p>démontrer en raison de la primauté de Migolet dans la région, Kassa-Mapssi reste une grande figure locale.</p>	<p>l'appel de Bongo, en 1967. Militant de première heure du PDG, il entre au 1<sup>er</sup> bureau directeur de ce parti. Il cumulera des postes au sein du parti-État PDG. Membre du courant des rénovateurs, il fera partie de la délégation chargé de négocier avec le Morena.</p>
	<p>Province du Haut Ogooué, Nzébi</p> <p><b>Zacharie Myboto</b> Né en 1938 à Omoi, il adhère au PDG à la création.</p> <p>Près de 30 ans durant, il a été l'un des principaux barons du Haut Ogooué en raison de sa position et sa proximité avec Bongo.</p>	<p>C'est lors d'une visite officielle à Mimongo où il était en service en tant qu'instituteur, en 1967 que Myboto a été coopté par Bongo par l'entremise avec du sous-préfet Grégoire Okouyi. Après un stage de 9 mois à Bangui, Myboto est promu directeur de cabinet du ministre des eaux et forêt. Il a été ministre sans discontinuer de 1976 à sa démission du gouvernement en 2001. En 1970 il entre au bureau politique ; en novembre 1972 il intègre le Comité central. Parallèlement, il est secrétaire administratif du parti, poste qu'il occupera jusqu'en 1990. En 2003, il démissionne et fonde son parti, l'UGDD. Il s'oppose ainsi à Bongo à la présidentielle de 2005. Il n'a plus regagné le PDG à ce jour.</p>
	<p>Province de l'Estuaire, Fang</p> <p><b>Jean François Ntoutoume Emame</b> Né le 6 octobre 1939 à Libreville, il adhère au PDG en 1970.</p> <p>Dans la région de l'Estuaire en général et à Libreville en particulier, le baron du 4<sup>e</sup> arrondissement de la commune de Libreville est parmi les principales figures</p>	<p>Diplômé de Rennes et de Paris en France, il milite au sein des mouvements associatifs africains (AGEG et FEANF). Sensible à l'appel de Bongo, il regagner Libreville au terme de son cursus en France. Il adhère alors au PDG dont il deviendra l'un des grands penseurs. Il est le concepteur du <i>Progressisme démocratique et concerté</i>, une doctrine politique qui consacre la fusion du PDG et de l'État. Après une longue carrière au gouvernement, il se reconvertit au sein du PDG en tant que coordinateur des conseillers politique du président avant d'être promu à la vice-présidence du parti, en 2003. Selon une loi non écrite, la Primature est exclusivement dévolue au Fang de l'Estuaire alors que l'édile de la capitale ne peut être que Fang ou M'pongwè. En raison de cette tradition, entre autres, Ntoutoume Emame a été maire de la capitale et Premier ministre.</p>



Togo	<p>Maritime, Ewe</p> <p><b>Alex Ayité Gachin Mivédor</b></p> <p>Né le 2 mars 1927 à Aného. Il a adhéré au RPT en 1969.</p> <p>Il est l'un des pères méconnus du RPT. Alors qu'Aného constitue, au Togo, l'épicentre de l'opposition nationale depuis janvier 1963, Mivédor est parmi les grandes figures du RPT dans la région maritime.</p>	<p>Mivédor est l'un des idéologues du RPT. Il a eu une carrière administrative exceptionnelle : il a été au gouvernement presque sans discontinuité depuis 1969, notamment en tant que ministre des Travaux publics. Ingénieur des ponts et chaussées formé en France, Mivédor est alors très actif au sein de la FEANF dans laquelle il ingurgite, sans modération, l'idéologie marxiste. Il est par ailleurs opposé à Sylvanus Olympio à qu'il reproche des velléités autoritaires. Il rentre au Togo après l'assassinat de ce dernier et devient le fidèle compagnon d'Eyadema. Mivédor est natif du Sud, notamment de la contrée d'Aného où est originaire Sylvanus Olympio. Son rôle a été déterminant pour la construction ainsi que l'implantation du RPT dans la région méridionale.</p>
	<p>Savanes, Peul</p> <p><b>Barry Moussa Barqué</b></p> <p>Né le 17 novembre 1942 à Dapaong. Il intègre le RPT en 1970. Au sein du régime, il est le principal baron politique de la région de la Savane</p>	<p>Membre de l'Ordre des Sages du RPT en 2006, Barqué est l'une des figures de proue du RPT dont il est le principal idéologue. Ingénieur de mines et hydraulique, Barqué a été formé en France où il a – comme ses promotionnels – milité activement au sein des mouvements estudiantins marxistes. De retour au Togo, il débute, en 1970, une longue carrière administrative et partisane. Ministre sans discontinuer, il est par ailleurs membre du comité central du RPT.</p>
	<p>Central, Kotokoli</p> <p><b>Fousseni Mama</b></p> <p>Il est l'une des figures du Togo, de la décolonisation jusqu'aux années 1980. Progressiste, il est l'un des pères méconnus du RPT.</p>	<p>Diplômé de l'Ecole normale William Ponty de Sébikotane au Sénégal, Fousséni est instituteur de formation avant d'être promu surveillant général au collège de Sokodé quelques années après. Faisant partie des rares intellectuels de sa contrée, et jouit d'une bonne notoriété. Militant du PTP au départ, il fait défection et crée, avec Antoine Méatchi et Léonard Ywassa parmi d'autres, l'UCPN. Mais ayant en partage une vision progressiste et l'ambition de créer un parti national unique, l'UCPN et le PTP fusionnent et donnent naissance à l'UDPT.</p>

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020.

### La construction du « Baronat »

Tel qu'il apparaît dans ce tableau récapitulatif non exhaustif, le PDG et le RPT réaffirment leur volonté de s'ériger en « creuset national ». On peut certes formuler des critiques sur la sélection qui a été faite ou encore sur le rôle supposé

de ces élites dans la construction effective du PDG et du RPT. Mais on ne peut nier le poids de ces barons politiques dans leurs pays respectifs encore moins dans leurs localités d'origine. En ce qui nous concerne, leurs trajectoires sociales individuelles donnent de la matière aux romans des partis étudiés. Autrement, ceux qui ont contribué à la construction du PDG et du RPT avaient, pour l'essentiel, une expérience dans la vie associative et/ou partisane ; la plupart ont été formés en France où ils ont été socialisés au marxisme, ce qui – de notre point de vue – justifie l'armature du PDG et du RPT calquée sur le modèle du PCUS (Parti communiste de l'Union soviétique), aspect sur lequel il faudra revenir. À cela s'ajoutent des emprunts tels que « camarade » pour le PDG, « compagnons » pour le RPT ainsi que la dénomination des organes des deux partis : comité central, bureau politique, permanence, fédération, section, comité, etc.

En outre, pour légitimer la mission principale que Bongo et Eyadema disent « rénovatrice », ces référents régionaux et communautaires vont jouer le rôle d'ambassadeurs du parti dans leurs localités respectives. Et, pour mener à bien cette tâche décisive de construction et d'implantation du parti, ils vont être promus à des positions lucratives aux sommets de l'État afin de disposer, entre autres, des ressources financières et symboliques. Le Gabon est l'un cas d'école en la matière. Dans ce pays en effet, ces référents régionaux se dotent de puissants fiefs politiques dans leurs localités respectives grâce à un recrutement massif d'élites locales qu'ils promeuvent à des positions de responsabilité aussi bien dans les différents démembrements du PDG que dans l'administration centrale et locale. Cependant, leur pouvoir est en grande partie tributaire de leur longévité au pouvoir. Cette difficulté potentielle a été surmontée par la politique de Bongo dont les collaborateurs ont eu une carrière politique et administrative aussi longue que la sienne. Autrement dit, à l'inverse d'Ali Bongo<sup>359</sup>, son prédécesseur n'a nommé que 5 Premiers ministres en 42 ans de règne<sup>360</sup> ! Plusieurs barons du régime ont été aux affaires jusqu'au décès de Bongo ; d'autres ont été reconduits par Bongo fils. Cette longévité au pouvoir est un critère déterminant de construction du *baronat*

---

<sup>359</sup> En 10 ans de règne, c'est-à-dire d'octobre 2009 à ce jour, Ali Bongo a nommé 7 Premiers ministres au total. En moyenne tous les un an et demi !

<sup>360</sup> Léon Mébiame (16 avril 1975 au 3 mai 1990) ; Casimir Oyé Mba (3 mai 1990 au 2 novembre 1994) ; Paulin Obame Nguema (2 novembre 1994 au 23 janvier 1999) ; Jean François Ntoutoume Emame (23 janvier 1999 au 20 janvier 2006) et Jean Eyeghe Ndong (20 janvier 2006 au 17 juillet 2009)

entendu comme l'ensemble des fiefs politiques locaux constitués par les référents régionaux et communautaires devenus barons politiques du régime en raison des ressources accumulées, leurs poids politiques dans leurs localités d'origine ou leur proximité avec le pouvoir. Au niveau local, le baronat est un puissant réseau de mobilisation des masses en temps électoral. C'est aussi un lieu de socialisation et de fabrication des élites grâce aux passe-droits. En effet, pour accéder à des positions dans certaines localités du Gabon, il faut l'aval du baron local. Certains barons étaient si puissants que Bongo leur confiait de l'argent liquide afin de doter leurs localités respectives d'infrastructures modernes, relate Patrice Moundounga Mouity<sup>361</sup>. Cette information est d'autant plus vraie qu'à Ngouoni, dans le Haut Ogooué par exemple, Idriss Ngari le baron local y est vénéré en partie pour avoir transformé – avec la manne supposée personnelle – ce bourg en l'une des communes les plus modernes du pays. Général d'armée, plusieurs fois ministre, député inamovible, membre du bureau politique du PDG, vice-président de l'Assemblée nationale, parrain de l'Association Tsoumou, groupant l'essentiel des cadres de la localité, Ngari est par ailleurs oncle maternel d'Omar Bongo. C'est le prototype de ce qu'est, au Gabon, un puissant baron du PDG. Pour autant, le baronat est aussi un lieu de conflits incessants, notamment pour le contrôle de la localité.

La longévité exceptionnelle des barons politiques nationaux entrave considérablement les ambitions de certains barons locaux qu'ils ont certes « fabriqués » pour rayonner au niveau national mais qui, à leur tour, veulent constituer leurs propres fiefs. Les conflits naissent de cette volonté des « Cadets » de s'affranchir du tutorat des « Aînés ». En outre, parce qu'il existe de nombreuses passerelles pour accéder à des positions dans les arcanes du pouvoir au Gabon, certaines élites nationales ne sont pas le fait du baron de leur localité. Leur position est soit la conséquence de leurs qualités personnelles, soit leur appartenance à des réseaux maçonniques ou encore les relations nouées durant leurs cursus, etc. L'arrivée de ces nouvelles élites, souvent jeunes, ambitieux et convaincus qu'« on ne peut faire du neuf avec du vieux », est source de tensions au sein du régime. Le baronat telle qu'il a existé et fonctionné sous Bongo n'existe

---

<sup>361</sup> Patrice Moundounga Mouity, *Le NEPAD : histoire, défis et bilan 10 ans après*, *op. cit.*

presque plus. Il est vrai que parmi les bâtisseurs du PDG, certains ont préparé la relève en promouvant, très tôt, leurs ascendants au sein du régime, mais avec l'arrivée d'Ali Bongo on note un renouvellement presque sans transition de l'élite au pouvoir. Ce qui a entre autres conséquences la crise du baronat et la grogne au sein du régime, aspects que nous étudierons au chapitre 5.

### 1.2.2. La mise en forme du label partisan : l'avènement du PDG et du RPT

À l'issue des consultations initiées depuis quelques années avec les élites, notamment avec l'ancienne classe dirigeante, Bongo et Eyadema peuvent annoncer la création des partis uniques PDG et RPT. Mais contrairement à l'idée répandue selon laquelle la création de ces partis a été un acte spontané, il s'agit en réalité d'un construit qui n'est entré en ébullition qu'à l'issue d'un compromis. Le PDG et le RPT n'ont pas été imposés sans un minimum de consentement. C'est d'ailleurs pour cette raison que dans les premiers bureaux directeurs ci-dessous, on note la présence des principaux leaders des partis dissouts. C'est le cas de Fousseni Mama de l'UDPT et Benoit Malou du CUT au Togo ; Paul Gondjout, Léon Mébiame, Georges Damas Aléka et Jean Stanislas Migolet du BDG ; Emile Kassa-Mapsi du MGAP ; Jean Marc Ekoh de l'UDSG, au Gabon. À l'inverse de ce qu'affirment Félix Andy Makindey et Frédéric Mba Missang<sup>362</sup>, le PDG n'est pas un BDG *bis* encore moins une création par fusion des partis existants.

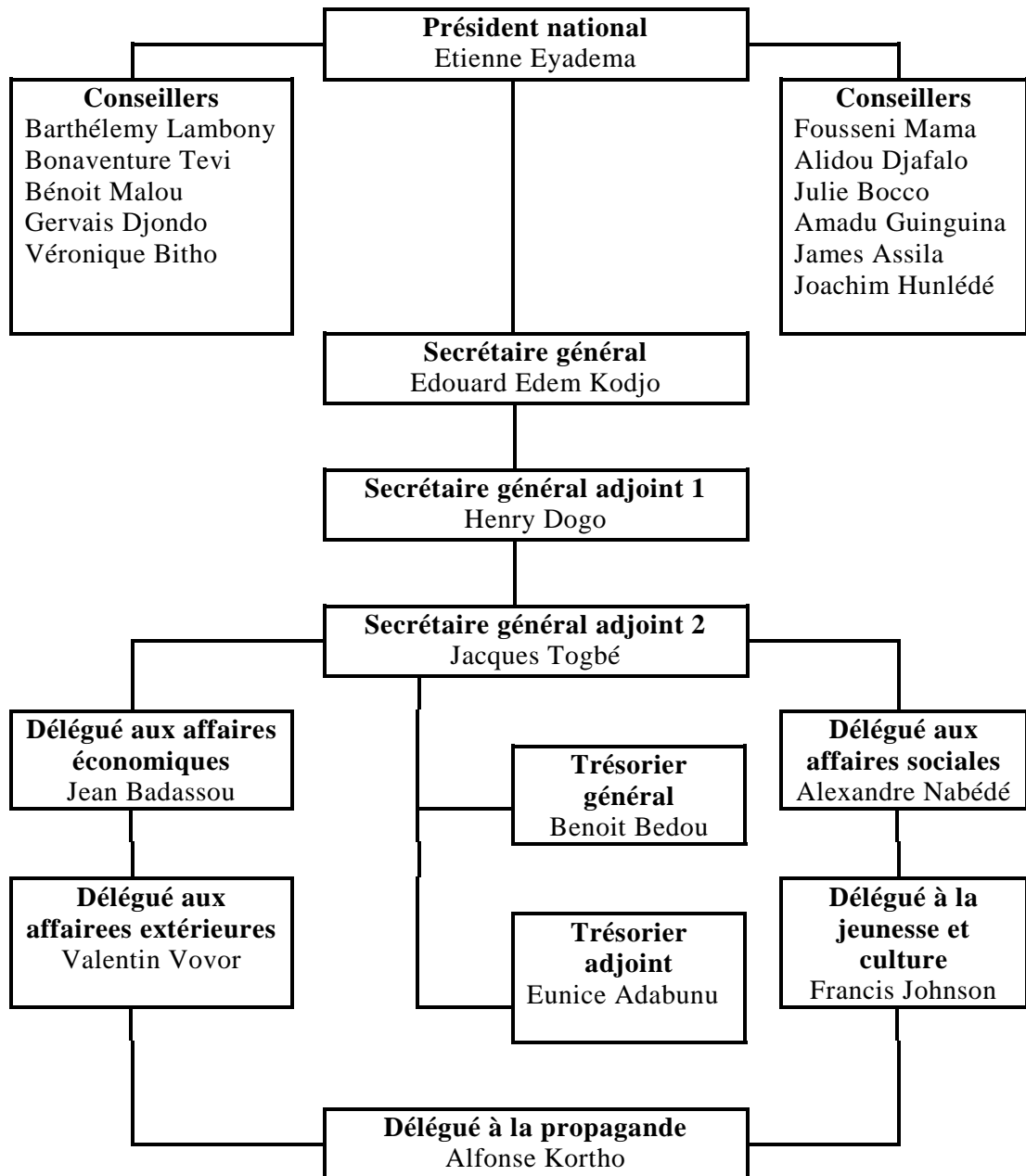
#### 1.2.2.1. Choisir une équipe dirigeante

Comme sus évoqué, la composition de ce bureau s'inscrit dans une volonté, sincère ou politicienne, de prendre en compte les différentes sensibilités du pays afin d'implanter durablement le parti en construction par le truchement des référents ethno régionaux.

---

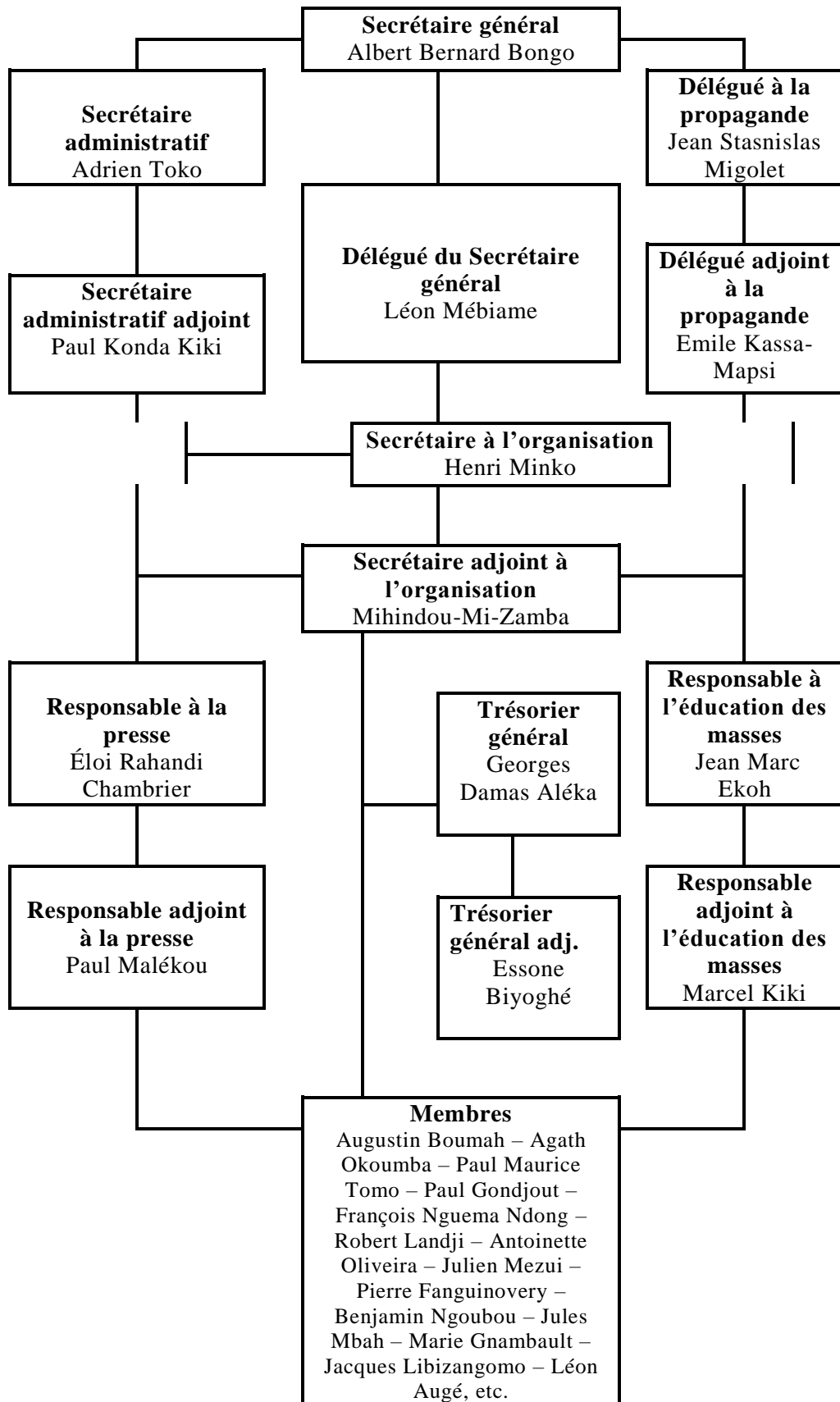
<sup>362</sup> Frédéric Mba Missang, *Professionnalisation de l'armée au Gabon*, thèse de doctorat de science politique, Dir. Comi Toulabor, Sciences Po Bordeaux, 2015, p. 42

Figure 7 : Bureau national du RPT à la création



Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020.

Figure 8 : Le premier bureau politique du PDG, 1968.



Source : Just Miétté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020.

#### 1.2.2.2. Choisir le site de création

Cette volonté d'assurer l'implantation nationale du parti passe aussi par le choix du site de création. Car, dans la vie des partis politiques, le site de création n'est jamais choisi par complaisance. L'idée c'est d'en faire un fief principal ou secondaire. Dans le cas du PDG et du RPT, il s'agissait davantage d'un fief principal à partir duquel sera lancée la conquête d'autres régions du pays. D'où le choix de Koula-Moutou au Gabon, et de Kpalimé au Togo. Pour Bongo et Eyadema, il est question d'en faire un domaine territorial d'influence de leurs partis politiques. Autrement dit, une zone « totalement » acquise au parti de manière à garantir les victoires électorales futures. Toutefois, on peut se demander pourquoi ces régions précisément ? Qu'avaient-ils de particulier à l'époque ?

En matière de sélection du site de création du parti, les motivations de Bongo et d'Eyadema sont loin d'être symétriques. Le choix de Koula-Moutou a déjà été évoqué à travers la trajectoire de Jean Stanislas Migolet dans la localité. Quant au choix de Kpalimé, il peut être vu comme une volonté délibérée d'Eyadema de réaffirmer sa primauté dans le paysage politique national. Historiquement, la région des plateaux en général et Kpalimé en particulier, ont été le bastion du CUT. Or, comme l'a si bien montré Comi Toulabor, une fois parvenu au pouvoir, Étienne Eyadema s'est employé à « gommer » l'image et l'œuvre de Sylvanus Olympio dans la vie politique nationale voire dans l'imaginaire des Togolais. Les intellectuels de la cour ont produit une littérature présentant Eyadema comme le « Père de la Terre des Aïeux » : ce dernier a substitué l'hymne national du Togo par celui du RPT ; ses partisans ont voulu récrire l'histoire du pays à leur gloire d'Eyadema, s'indigne Tété-Adjalogo – le biographe<sup>363</sup> et grand supporteur de Sylvanus Olympio – lors d'un entretien qu'il nous a accordé à Lomé.

---

<sup>363</sup> Godwin Tete-Adjalogo, *Sylvanus Olympio, père de la nation togolaise*, Paris, L'Harmattan, 2008, 291 p. ; Idem, *Histoire du Togo [2]. Le régime et l'assassinat de Sylvanus Olympio, 1960-1963*, Créteil, NM7, 2003, 362 p.

### 1.2.2.3. Doter le parti d'une façade institutionnelle : nom, emblème et devise

Avant sa création officielle et plus tard son d'implantation, « un parti politique existe d'abord sous la forme d'un nom et d'un symbole »<sup>364</sup>. Dans son étude citée précédemment, Nicolas Metegue N'Nah affirme qu'avant la création du PDG par Bongo, il avait déjà existé, au Gabon, un parti politique de même nom : le parti d'Émile Issembé, fondé en 1946<sup>365</sup>. Cette thèse ne fait pas l'unanimité parmi les analystes de la vie partisane gabonaise. Pour Florence Bernault, le parti dirigé par Issembé était dénommé « Parti démocrate gabonais. Ce petit mouvement, aidé par le Groupe d'études communistes de Libreville, et très actif parmi les évolués, était le seul parti organisé parmi les Gabonais »<sup>366</sup>. Pour Wilson André Ndombet en revanche, le parti d'Issembé et Gondjout s'appelait bel et bien PDA (Parti démocratique africain) et non PDG<sup>367</sup>. Autre sujet clivant, c'est l'usage du terme « démocratique » dans la dénomination du PDG alors qu'il s'agissait d'un parti unique. Celui-ci rime avec « contrainte », « pensée unique », « culte du Chef » et « absences de clivages » internes pourtant essentiel à la vitalité du parti. Bongo s'en défend dans ses ouvrages, mais surtout dans ses déclarations officielles. Il affirme, par exemple, qu'« en matière de démocratie, aucune règle n'est valable pour tous les hommes et pour tous les temps ». Dans son entendement, « démocratie » rime avec « participation » et « palabre » dont l'objectif principal est la recherche constante de « consensus ». C'est à cela que renvoie le terme « démocratique » contenu dans la dénomination du PDG. Il se distingue donc de la « démocratie » telle qu'appréhendée dans les démocraties occidentales.

En outre, le PDG se dénommait PDG-RDA au moment de sa création. Il s'inscrivait alors dans le prolongement de la filiation historique du CMG d'abord et du BDG ensuite avec le RDA fondé le 21 octobre 1946 à l'issue du congrès de Bamako par Houphouët Boigny. Pour le Gabon qui n'a pas eu de tradition de lutte anticoloniale crédible et dont les premiers partis modernes ne sont apparus qu'à partir de 1946, l'affiliation aux partis interterritoriaux permettait de bénéficier d'une certaine renommée au niveau local et continental. Ce fut le cas du CMG dont

---

<sup>364</sup> Myriam Ait-Aoudia, *op. cit.*, 2011, p. 642

<sup>365</sup> Nicolas Metegue N'Nah, *op. cit.*, 2006, p. 140

<sup>366</sup> Florence Bernault, *op. cit.*, p. 96



le leader sortant à peine de prison et cherchant ses marques, « apparu plus comme un correspondant du RDA que le chef d'une section territoriale »<sup>368</sup> dans la mesure où la pénétration du RDA au Gabon s'est faite assez tardivement. De même, après la fusion de leurs partis politiques, le PDA et le CMG en vue de la création du BDG, Mba et Gondjout ont décidé d'en faire également une section territoriale du RDA. Ayant appartenu pour l'essentiel au BDG, les membres fondateurs du PDG ont décidé, à leur tour, de perpétuer cette tradition historique. La filiation au RDA a façonné également la forme idéologique du PDG. Car, s'il est vrai que la vocation principale du RDA était le « panafricanisme », il n'en demeure pas moins que ce parti dont l'idéologie de départ était proche de la vision du PCF<sup>369</sup> s'en détournait pour promouvoir, sur le plan politique par exemple, la création d'un parti unique africain<sup>370</sup> ou la promotion d'un État fédéral dirigé par les Africains eux-mêmes. Ce projet ambitieux sera d'ailleurs à l'origine de la défaillance du RDA dans la mesure où certains cadres ont fait défection pour fonder le PRA (Parti de regroupement africain) dirigé par Sédar Senghor. Au niveau territorial, les leaders des partis locaux étaient très attachés à leur identité originelle et voyaient d'un mauvais œil la construction d'un État fédéral : celui-ci les aurait fait passer sous giron de nouvelle autorité extérieure alors qu'ils ambitionnaient d'incarner les nouveaux territoires une fois le colon parti. Par hypothèse, la rupture entre le PDG et le RDA a été consécutive à la volonté de Bongo de s'affirmer sur la scène politique continentale, et s'affranchir de la tutelle du « Doyen Houphouët ».

Nous l'avons vu, c'est le 1<sup>er</sup> octobre 1963 que le terme « RPT » est apparu pour la première fois au Togo : il était l'œuvre de Barthélemy Lambony, le président de l'Assemblée nationale. La proximité de ce dernier avec Eyadema semble justifier le recours à la dénomination « RPT » annoncée prématurément en 1967 pour désigner le parti unique qui ne verra jamais le jour. Le 30 août 1969, Eyadema a simplement repris ce nom pour désigner le parti qu'il vient de créer à Kpalimé. Mais à l'inverse du PDG qui, dès sa création, assume son statut de « parti unique » et de « grand parti de masse », il est difficile de déterminer, réellement, la

---

<sup>367</sup> Wilson André Ndombet, *Transmission de l'Etat au Gabon*, *op. cit.*, p. 90

<sup>368</sup> Wilson André Ndombet, *Transmission de l'Etat coloniale*, p. 47

<sup>369</sup> *Idem*, p. 41

<sup>370</sup> Aussi devenus indépendants, la Guinée et la Côte d'Ivoire optent pour un régime autoritaire de parti unique.

nature du RPT au moment de sa création. L'une des raisons est que, depuis le coup d'État de 1963, le multipartisme est diabolisé auprès des populations en vue de justifier la nécessité d'instaurer un parti unique : cette campagne a été plus virulente à partir de 1967 comme le rapporte Pepovi Kpakpo-Lodonou :

« Une violente campagne anti parti a été menée par le pouvoir au début du régime militaire. Cette campagne a été d'autant plus violente qu'il est hors de question de prononcer le mot parti sans être désigné comme cutiste [membre/partisan du CUT], donc nostalgique du passé »<sup>371</sup>.

Cette campagne a perduré jusqu'à la libéralisation démocratique en 1991. Dès lors, le RPT est-il un parti politique, un rassemblement, une association apolitique ou est-ce au contraire un parti unique ? Dans le discours de création, Étienne Eyadema demeure très vague à ce propos. En dehors de la dénomination du parti, les opérations d'édification du collectif partisan comportent également le choix de l'emblème, le type d'organisation, le cri de ralliement, les statuts et l'hymne.

*Figure 9 : Symbole du PDG*



Les éléments constitutifs de l'emblème du PDG, ci-contre, ne sont choisis, ni disposés par hasard. Du point de vue symbolique, ils rendent compte des valeurs portées par ce parti. Ainsi, l'article 2 des statuts du PDG est exclusivement consacré au symbole du parti. Il apparaît que celui-ci se présente sous la forme d'un ensemble de motifs symboliques. Sur un fond de rectangle blanc, un écusson aux contours brisés porte les trois couleurs nationales : vert-jaune-bleu. Celles-ci témoignent des richesses naturelles du Gabon parmi lesquelles le pétrole,

l'uranium, le manganèse, l'or, le fer et de nombreuses ressources forestières symbolisées par l'okoumé. La palme sise à gauche de l'écusson symbolise le triomphe du PDG et de ses idéaux. Les neuf épis de maïs à droite de l'écusson symbolisent la prospérité des neuf provinces du Gabon unies dans le cadre de l'unité de la Nation. La paume ouverte à l'intérieur de l'écusson, et se dressant vers une étoile filante, témoigne de l'idéal de pureté du militant et la marche irrésistible de la société gabonaise vers le progrès. Enfin, en bas de cette paume ouverte, un nœud gordien de neuf liens symbolisant l'indivisibilité du Gabon.

Jusqu'en 1972, le PDG n'avait pas de symbole. C'est à l'issue de son congrès constitutif d'août-septembre 1970 qu'il a été décidé de le lui en doter. Dans cette perspective, et soucieux de fédérer davantage des Gabonais autour de ce projet en création, Albert Bernard Bongo a lancé, en 1972, à l'attention des élèves et étudiants, un appel d'offre national en vue de doter ce parti d'un logo. Parmi les différentes propositions, celle de Pascal Oyougou, élève au lycée national Léon Mba de Libreville, a été faite à l'unanimité auprès des dirigeants du parti. Plébiscité puis récompensé, Pascal Oyougou deviendra d'ailleurs l'un des militants « inconditionnels » de ce parti avant sa démission avec fracas, le 26 avril 2016<sup>372</sup>.

Figure 10 : Logo du RPT



L'emblème du RPT est une toile verte circulaire dans laquelle on trouve un rameau de palme blanc qui auréole deux cercles de couleurs rouge et blanc d'où

<sup>371</sup> Pepovi Kpakpo-Lodonou, *Le Rassemblement du peuple togolais (RPT) : instrument de légitimation du pouvoir militaire*, *Op. cit.*, p. 123

<sup>372</sup> Pascal Oyougou reproche au PDG de fouler aux pieds, les valeurs et les vertus incarnées par le logo dont il est concepteur. Son départ du PDG a d'ailleurs fait polémique puisque s'appuyant sur la loi n° 1/87 du 29 juillet 1987 instituant la protection du droit d'auteur et des droits voisins en République gabonaise, il a exigé au PDG la restitution de son œuvre. Pour clore ce débat, le PDG a estimé, par la voix de son porte parole, que l'emblème demeure la propriété privée du parti. Pascal Oyougou qui disait saisir les tribunaux, croupit dans les geôles du Gros Bouquet à Libreville depuis plusieurs mois.

jaillit un flambeau tenu par une main rigoureuse. À partir de ces éléments distinctifs, plusieurs interprétations sont possibles. Il apparaît, selon nous, que le flambeau allumé fait sens du point de vue mythologique et politique en ce sens qu'il symbolise la « liberté retrouvée », la clarté et la lucidité des Togolais conduits sur le chemin de la prospérité par le timonier qui tient ce flambeau d'une main rigoureuse. Du point de vue politique, ce flambeau pourrait symboliser également la voie irréversible choisie par les Togolais : celle de l'Unité nationale et du développement économique et sociale, raison d'être du RPT dont Eyadema le « guide éclairé » en a fait son *leitmotiv*. Les couleurs de l'emblème sont celles de la nation togolaise. Le vert, synonyme de l'espoir, symbolise la prospérité du Togo notamment sa fertilité au sens plus large (démographique, culturelle, agricole, etc.) ; le rouge est l'expression du patriotisme d'un peuple épris de l'*Ablodè* (Liberté) mais aussi de la loyauté : loyauté « indéfectible » envers le RPT et son chef. Le blanc témoigne de la pureté du peuple et sa quête permanente de la paix sociale.

Nos enquêtes n'ont pas permis de déterminer l'origine de la devise ni le cri de ralliement du RPT. Au Gabon en revanche, le PDG a tout simplement repris la devise du BDG : Dialogue-tolérance-paix. Ces emprunts et cette proximité avec le BDG laissent penser que le PDG n'est en réalité qu'une mutation du BDG. Il n'en est rien car, les deux partis se distinguent très clairement. En outre, tout au long de sa carrière politique, Bongo s'est fait le chantre de la paix et du dialogue au Gabon et au-delà des frontières nationales.

#### 1.2.2.4. L'acte de création

L'avènement du PDG au Gabon, et du RPT au Togo constituent deux évènements politiques de grande envergure. Dans une étude antérieure<sup>373</sup>, nous nous sommes appuyé sur certains récits dont celui de Jean Boniface Assélé, beau-frère d'Albert Bernard Bongo et témoin oculaire de la création du PDG. Mais en approfondissant notre réflexion sur le processus de création et d'institutionnalisation de ce parti dans le cadre de cette thèse, les propos d'Assélé

---

<sup>373</sup> Just Mietté Likibi, *Le Parti démocratique gabonais, mutations structurelles et idéologiques (1968-1990)*, mémoire de Master d'histoire, Dir., Wilson André Ndombet et Clotaire Messi Me Nang, Université Omar Bongo de Libreville, 2014, 158 p.

méritent d'être nuancés. En effet, dans son ouvrage publié en réponse à Zacharie Myboto, Jean Boniface Assélé restitue l'acte de création du PDG en ces termes :

« Nous nous trouvions à Makokou, capitale provinciale de l'Ogooué Ivindo, à l'occasion d'une tournée républicaine que le nouveau président de la République avait initié en guise de remerciement à ses électeurs. Dans un avion en partance pour Koula-Moutou, avait pris place, outre lui-même et son épouse, le couple Migolet et, figurez-vous, un certain Jean Boniface Assélé, officier de police. Pendant le trajet Makokou/Koula-Moutou, il fait part à la délégation qui l'accompagnait de son intention d'annoncer dans la capitale de l'Ogooué Lolo, la création d'un nouveau parti politique. Ce qu'il fit à la place publique, sous un tonnerre d'applaudissement. Tout s'est passé sans fausse note, comme si les populations n'attendaient que cet évènement. Le PDG, avec son statut de parti unique, était né. Tous les autres partis existants étaient, de ce fait, dissouts »<sup>374</sup>.

Ce témoignage qui nous a pourtant paru très pertinent il y a quelques années, occulte certains faits. Tout d'abord, l'auteur présente le projet PDG comme une action spontanée de Bongo. Ce qui suppose que c'est à bord de cet avion en partance de Koula-Moutou que Stanislas Migolet et Albert Yambagoye, entre autres passagers à bord, auraient pris connaissance de l'intention de Bongo de créer, chez eux à Koula-Moutou, un parti unique. Ce qui est inexact pour des raisons évoquées *supra*. Il est probable qu'Assélé ignorait tout de ce projet ou alors son témoignage vise à attribuer la paternité du PDG au seul Bongo : les autres membres fondateurs n'étant, de ce point de vue, que de simples marionnettes. La seconde explication est qu'Assélé semble sortir la création du PDG de son contexte. Or, la création de ce parti n'est compréhensible qu'au sein de celui-ci. Le discours de Koula-Moutou<sup>375</sup> n'a fait qu'entériner une série de consultations menées depuis plus d'un an à Libreville et dans d'autres contrées du pays. C'est pour cela, et Assélé le reconnaît d'ailleurs, « tout s'est passé sans fausse note, comme si les populations n'attendaient que cet évènement »<sup>376</sup>. En réalité, tout ceci n'aurait pas abouti si, en amont, Migolet, Yambagoye et bien d'autres leaders locaux, n'avaient pas préparé le terrain à Koula-Moutou. Ceci corrobore le récit de Barthélemy Boussougou Badinga :

---

<sup>374</sup> Jean Boniface Assélé, *Incroyable ! Réponse à Zacharie Myboto*, Paris, Karthala, 2005, p. 29-31

<sup>375</sup> Pierre Saulet, *Histoire du PDG*, Libreville, Raponda Walker, 2008, p. 17-21

<sup>376</sup> Jean Boniface Assélé, p. 30

« J'étais député en 1967. C'est au mois de mars [19 mars 1967] que j'ai été élu sous la bannière du BDG. Quand Bongo est devenu président après la mort de Léon Mba, il voulait effectivement créer un parti unique à cause du désordre qu'il y avait à l'époque. Il est venu nous [les députés] voir. En 1968, une séance à huis clos a été organisée à l'Assemblée nationale [...] Elle était présidée par Aleka [Georges Damas], le président de l'Institution à l'époque. L'ordre du jour n'avait pas été communiqué. C'est sur place que nous avons su de quoi il s'agissait. [...] Non, tous les députés n'étaient pas présents, certains étaient à l'intérieur du pays. [...] Oui, les députés présents étaient d'accord pour dissoudre le BDG, l'UDSG et les autres, pour n'avoir plus qu'un seul grand parti. [...] C'était un vote à main levée. [...] Je ne connais pas un seul présent ce jour-là qui a dit ouvertement NON. C'est vrai qu'il y en a qui murmuraient, c'est tout [...] Une fois les députés d'accord, Bongo est allé annoncer la création de son parti à Koula-Moutou »<sup>377</sup>.

Ce témoignage conforte sans ambages l'idée que la création du PDG n'était pas un acte spontané comme a voulu le faire croire Jean Boniface Assélé, parmi d'autres partisans. Koula-Moutou n'a été qu'une étape du processus de formation du parti unique PDG. Cette précision étant faite, venons-en à l'acte de création proprement dit. Celui-ci nous a été relaté, en avril 2014 à Koula-Moutou, par un chef de terre qui dit avoir assisté à l'annonce de création du PDG :

« À Koula-Moutou, [le 12 mars 1968], une foule immense et enthousiaste venue de toutes les contrées de la province attendait les officiels. Elle était massée tout le long de l'itinéraire que devait emprunter la délégation présidentielle. À la place des fêtes de la ville, c'était l'effervescence, on dirait un jour de grande fête. Sous les applaudissements des populations, le président Bongo et sa délégation ont pris place à la tribune officielle. Il y avait Bongo et son épouse Joséphine Kama ; il y avait Migolet, Yambagoye et tout le commandement de la province [gouverneur de l'Ogooué Lolo, les élus locaux, les hauts fonctionnaires, les auxiliaires de l'administration centrales] ; il y avait aussi les chefs [d'autres localités]. Après, derrière il y avait nous [notables de la contrée]. Bongo a très bien parlé. On était très contents pour le PDG. À la fin on a fait la fête »<sup>378</sup>

Ce passage traduit l'adhésion populaire au projet PDG. Après l'annonce, la dernière étape a consisté à matérialiser cette volonté politique, notamment par son inscription dans la loi. Et à ce propos, des avis divergent parmi les analystes.

---

<sup>377</sup> Entretien avec Barthélemy Boussoungou, ancien député BDG. Tchibanga, 14 septembre 2017

<sup>378</sup> Le récit a été enregistré en Nzebi, la langue locale. Il a été traduit par les soins de Sylvetlana Ngoundou.

## Définir la nature du parti : du parti unique au parti-État

De retour de Koula-Moutou où il vient d'annoncer, officiellement et sous les ovations populaires, la création du PDG et la dissolution *de facto* des partis existants, Bongo réaffirme – dans une allocution à la nation, et retransmise à la télévision nationale – sa détermination d'instaurer un parti unique au Gabon : « Le Bloc démocratique gabonais est mort, vive le Parti démocratique gabonais ! »

Tel est le thème principal de l'allocution du 13 mars 1968 à la nation. Ce discours reprend les grandes lignes de celui prononcé le jour précédent, à Koula-Moutou. Aussitôt, cette volonté politique est actée : l'ordonnance n° 13/63 du 13 mars 1968 fait du PDG le seul et unique parti politique du pays. Mais à la lumière des textes qui structurent la vie politique et institutionnelle du Gabon, il n'en est encore rien, en réalité. En effet, l'ordonnance instituant le PDG ne met pas un terme au multipartisme. Celui-ci est toujours garanti par la Loi fondamentale qui dispose en son article 4 que « Les partis politiques et regroupement politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leurs activités librement dans le cadre fixé par les lois et règlement. Ils doivent respecter les principes démocratiques, la souveraineté nationale et l'ordre public ».

Selon Nicolas Metegue<sup>379</sup>, le PDG a été établi comme « parti unique » le 13 mars 1968 conformément au décret susmentionné. Ce à quoi ne souscrit pas Rossatanga-Rignault. Pour ce dernier, le PDG n'est devenu un parti unique qu'à l'issue de la révision constitutionnelle du 29 mai 1968<sup>380</sup>, abrogeant l'article 4 de la Constitution qui garantit la pluralité des partis politiques au Gabon. Or, s'il est vrai que l'article 4 a été effectivement abrogé conformément à la loi n° 2/68 du 29 mai 1968, il est aisé de constater qu'aucune disposition alternative n'y est mentionnée. C'est pour cette raison qu'à l'inverse de ces deux auteurs, c'est plutôt la loi n° 14/72 du 29 juillet 1972 portant réhabilitation de l'article 4 qui consacre, en réalité, l'établissement du PDG comme parti unique. D'autant que, l'article 4 nouveau relève, sans équivoque, la primauté du PDG : « Le Parti démocratique gabonais assure la participation des électeurs à tous les suffrages. Il établit la liaison entre le gouvernement et le peuple. Nul ne peut se voir confier un mandat public électif, s'il n'est investi par le parti ».

---

<sup>379</sup> Nicolas Metegue N'Nah, *op. cit.*, 2006, p. 197

<sup>380</sup> Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, p. 125

Ce passage ne souffre d'aucune ambiguïté. Le multipartisme n'existe plus en République gabonaise : c'est l'ère du « monopartisme de droit » pour reprendre l'expression si chère à Fidèle Nze Nguema<sup>381</sup>. Cette approche trouve d'ailleurs l'assentiment l'historien Ange Ratanga Atoz qui, lors d'un séminaire sur l'histoire politique du Gabon à l'Université Omar Bongo de Libreville, a affirmé que « les jalons du parti unique et de la nouvelle pensée qui constituera le caractère essentiel du PDG et qui deviendra parti-État après le congrès du 31 août 1970 [...] confirmait, sans équivoque, l'instauration du monopartisme. [...] Cette mutation politique qui devrait affecter la Nation se traduisait par une modification de la constitution en date du 29 juillet 1972. La nouvelle constitution revue et corrigée consacrait l'intrusion du PDG dans les arcanes de la vie politique. Le parti unique était *ipso facto* la courroie de transmission entre le gouvernement et le peuple ».

Au Togo, la procédure n'a pas été la même qu'au Gabon. Car, lorsque l'annonce de création du RPT a été faite à Kpalimé, les partis politiques étaient interdits d'activités depuis plus de deux ans, conformément au décret n° 67-111 du 13 mai 1967. En l'absence de constitution et d'Assemblée nationale, le pays était gouverné au moyen d'ordonnances présidentielles et de décrets<sup>382</sup>. Ce, d'avril 1967 à décembre 1979, année d'adoption d'une nouvelle constitution. Pour autant, compte tenu du contexte depuis 1963, la nature du RPT n'a pas été clairement explicitée après Kpalimé. Il a fallu attendre la révision constitutionnelle de 1979 consacrant le passage du parti unique de fait au parti-État.

---

<sup>381</sup> Fidèle Nze Nguema, *op. cit.*, p. 163

<sup>382</sup> Emile Adriaan Benvenuto, Rouveroy van Nieuwaal, (Dir.), *L'État en Afrique face à la chefferie : le cas du Togo*, Paris, Karthala ASC, 2000, p. 144 ; Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 186



## **Conclusion du chapitre**

Plus qu'une présentation de l'état civil des partis étudiés, nous avons tenté de restituer, dans ce chapitre, la « densité sociologique » de la série d'interactions qui ont présidé à la fondation du PDG et du RPT. Ceci, dans un contexte où, plusieurs tentatives de constitution de partis uniques au Gabon et au Togo avaient échoué. Nous avons montré comment, Omar Bongo et Etienne Eyadema, deux individus méconnus du grand public, ne faisant pas partie des évolués parce qu'issus des fractions les plus démunies et les moins attirés de la société, sont parvenus, malgré tout, à se doter – dans leur pays respectif – d'une machine partisane ultra dominante qui se substitue même à l'État lorsqu'elle n'est pas l'État lui-même. Ce chapitre montre que s'ils y sont parvenus, c'est en grande partie parce qu'ils se sont entourés de plusieurs générations d'élites aux trajectoires diverses, et appartenant à des communautés culturelles différentes. Cette configuration était requise non seulement pour obtenir l'adhésion du plus grand nombre, mais surtout pour implanter durablement le parti dans la société, en l'érigeant comme un « patrimoine national ». En effet, en dehors les fonctions classiques dévolues aux partis ordinaires, le PDG et le RPT ont été fondés pour accomplir une œuvre nationale. Un objectif ambitieux qui a suscité l'adhésion massive de populations, et bientôt, leur colère.

## **Chapitre 2. Le PDG et le RPT dans le tourment de la transition : du parti-État au multipartisme à parti dominant**

Sous l'effet conjugué des facteurs endogènes et exogènes des processus de démocratisation de la fin des années 1980 en Afrique subsaharienne, de nombreux régimes autoritaires de parti unique établis peu après les indépendances se sont effondrés comme des « châteaux de cartes ». Pourtant, ils semblaient tout puissants et bien établis dans la société. Ces « dés-institutionnalisations » pour reprendre Céline Thiriot, ont ainsi validé l'hypothèse générale que la résurgence du multipartisme et d'élections compétitives allait, comme en Amérique latine et en Europe de l'Est<sup>383</sup>, reléguer les régimes autoritaires et répressifs africains au « musée des horreurs politiques ». Paradoxalement, le PDG et son homologue togolais ont réussi à déjouer ces prédictions théoriques. En effet, en dépit du changement des règles du jeu politique, ces deux partis sont parvenus à se maintenir au pouvoir y compris aux termes d'élections subséquentes. Comment y sont-ils parvenus ?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de rappeler très succinctement la théorie générale de changement de régime en Afrique. Il est vrai que l'objectif de cette thèse n'est pas d'étudier les processus de démocratisation en Afrique, aspect d'ailleurs largement étudié<sup>384</sup>. Toutefois, pour comprendre comment le PDG et le RPT sont parvenus à se maintenir au pouvoir jusqu'alors, il faut absolument s'intéresser à cette période décisive. Par la négociation, la contrainte et la ruse, ces partis ont réussi à produire des normes devant assurer et garantir leur survie institutionnelle durant cette phase décisive au cours de laquelle leurs idéologies ont été remises en cause à l'intérieur comme à l'extérieur du régime. Pour comprendre la manière dont ces partis ont réussi à contrôler les processus de libéralisation en cours, il faut revisiter les facteurs hétérogènes à l'origine de ces mutations (I). Cependant, au regard de la littérature

---

<sup>383</sup> Guillermo O'Donnell, Philippe Schmitter, Laurence Whitehead, (Eds), *Transitions from Authoritarian Rule. Latin America*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1986, 244 p.

<sup>384</sup> Pour une synthèse, lire : Mamadou Gazibo, (Dir.), *La politique en Afrique. Etats des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, 2012, 366 p.

disponible, nous avons fait le choix de privilégier les facteurs endogènes notamment au sein du parti-État. Au terme de cet examen préalable, nous présenterons un panorama des stratégies mises en œuvre par le pouvoir pour « réussir » l'épreuve fatidique de transition démocratique (II).

### **1.3. Les « transitions démocratiques » gabonaise et togolaise : une révolution avec le roi !**

La fin des années 1980 a été marquée, en Afrique subsaharienne, par une intensification des mouvements populaires et la contestation de plus en plus ouverte, vive et organisée des régimes autoritaires établis peu après les indépendances sur le continent. Portés par des groupements désorganisés souvent sporadiques des jeunes en quête de liberté, mais aussi par des organisations sociales<sup>385</sup> plus organisées et structurées telles que les syndicats, les églises et les fonctionnaires, ces mouvements sociaux divers ont fragilisé les installations des partis-États. Au Gabon, ce courant contestataire a été porté par le MORENA (Mouvement de redressement national) qui sort officiellement de sa clandestinité en 1981 en faveur des mutations politiques en France. Au Togo, ce processus a débuté longtemps avant, notamment à la fin des années 1970 avec la formation d'un parti clandestin, le MTD établi à Paris et dont l'essentiel des membres à Lomé mais aussi au Ghana, était composé des partisans du CUT et l'UDPT mis en sommeil par le RPT auxquels s'ajoutent quelques officiers supérieurs de l'armée, des agents de police, des étudiants et des syndicalistes, si l'on en croit Toulabor<sup>386</sup>. Ce groupement avait, à sa tête, Gilchrist Olympio qui va bientôt incarner l'opposition nationale. Toutefois, il faut signaler qu'il s'agissait davantage d'un parti ethnique pour ne pas dire un « parti des Ewe » déterminé à « dégager », par tous les moyens, Eyadema du pouvoir. À ce propos, quelques analystes rapportent d'ailleurs qu'un commando d'opposants venu du Ghana à la solde d'Olympio, le président et argentier du MTD<sup>387</sup>, avait même tenté de liquider Etienne Eyadema le 23 septembre 1986<sup>388</sup>. Complètement infiltré et manipulé en raison de la composition du MTD dont certains membres étaient de connivences avec le régime, toujours selon Toulabor, ce commando d'opposants a été très vite

---

<sup>385</sup> Céline Thiriot, Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali, *Revue internationale de politique comparée*, n° 2/2002, p. 277-295

<sup>386</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 278

<sup>387</sup> Ce commando a bénéficié, selon Toulabor, d'un soutien financier et logistique de Rawlings, le président ghanéen.

<sup>388</sup> Comi Toulabor, *Le Ghana de JJ. Rawlings. Restauration de l'État et renaissance du politique*, Paris, Karthala, 2000 ; Yawovi Agboyibo, *Combat pour un Togo démocratique : une méthode politique*, Paris, Karthala, 1999, p. 106.

neutralisé par « l'armée ethnique » du dictateur. En réaction et sous la panique, celle-ci n'a pas hésité à tirer « à tort et à travers, tuant un nombre inconnu de civils et militaires ainsi que deux Européens »<sup>389</sup>.

Dans un entretien qu'il a accordé à l'*Humanité* le 12 février 2005 sur le thème de « la coopération militaire française en Afrique », Toulabor est revenu sur ce coup d'État avorté de septembre 1986. Il affirme sans équivoque que la coopération française avec les dictatures africaines n'a jamais été rompue à ce jour. Ce qui, de notre point de vue, fragilise *a posteriori* le « discours humaniste » de La Baule. Pour Toulabor, « c'est au titre de ces accords qu'en septembre 1986, Mitterrand a envoyé un commando aider Eyadema à faire face à une tentative de coup d'État de militaires togolais venus du Ghana. Avec ces accords, le Togo est devenu une base militaire française, même s'il n'y a pas de contingent français posté sur place ». Cette hypothèse trouve l'assentiment de Tibault Stéphane Possio qui fait, en outre, état de 150 parachutes français et quatre avions Jaguar envoyés au Togo par l'Élysée pour neutraliser les opposants afin d'assurer et garantir la stabilité du régime au pouvoir<sup>390</sup>. Au regard de la recension des coups d'État ainsi que les opérations militaires françaises sur le continent depuis 1962<sup>391</sup>, il semble que France a toujours été en première loge en Afrique subsaharienne. Lorsqu'elle n'est pas la principale instigatrice des coups d'État, elle les déjoue pour protéger « un ami » ou laisse faire, comme au Congo Brazzaville, pour permettre l'arrivée d'un « ami » en lieu et place d'un « ennemi » qu'elle désigne paradoxalement comme « dictateur ». Le coup d'État avorté du 18 février 1964 au Gabon l'illustre parfaitement. Car, les aspirations des populations gabonaises portées par les putschistes ont été entravées par l'intervention des troupes françaises. Cette question a été abondamment analysée, notamment par des nationaux<sup>392</sup>.

---

<sup>389</sup> Kodjo Koffi, Réjouissances privées et cérémonies officielles : une histoire socio-politique de la fête à Lomé, Odile Goerg, *Fêtes urbaines en Afrique : espaces, identités et pouvoir*, Paris, Karthala, 1999, p. 318

<sup>390</sup> Tibault Stéphane Possio, *Les évolutions récentes de la coopération militaire française en Afrique*, Paris, Publibook, 2007, p. 75

<sup>391</sup> *Idem*, p. 75-77

<sup>392</sup> Pour une approche plus approfondie, lire : Wilson André Ndombet, *La transmission de l'État colonial au Gabon (1946-1966). Institution, élites et crises*, Paris, Karthala, 2009, p. 179-226 ; Jean François Obiang, *France-Gabon. Pratiques clientélistes et logiques d'État dans les relations franco-africaines*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 63-67 ; Moïse N'Sole Bitheghe, *Echec aux militaires au Gabon [en 1964]*, Paris-Dakar, Chaka, 1990, 159 p. ; Nicolas Metegue N'Nah, *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Paris, L'Harmattan, p. 230 et suivants ; Guy Rossatanga-Tgnault, *op. cit.*, 2000, p. 104-113

Loin d'être exhaustifs, ces faits historiques confortent sans équivoque l'hypothèse qu'est la nôtre : pour comprendre les transitions gabonaise et togolaise, notamment les raisons de leur échec, il faut privilégier davantage les facteurs endogènes. Autrement dit, les stratégies des différentes forces en présence. L'évolution des régimes politiques africains post-indépendances a été marquée par trois phases distinctes : la « phase autoritaire » analysée dans le chapitre précédent<sup>393</sup>. La phase dite de « transition démocratique » que nous étudions. Celle-ci est suivie, selon les États, soit de la « consolidation démocratique » comme ce fut le cas au Bénin<sup>394</sup> ou au Mali<sup>395</sup>, soit de la « restauration autoritaire » comme au Gabon et au Togo. Cette résurgence autoritaire trouve d'ailleurs ses origines dans la phase de « transition démocratique ». Rappelons que les transitions gabonaise et togolaise ne sont pas des phénomènes isolés encore moins des invariants de la politique africaine. Elles font partie intégrante d'un processus plus vaste qui a touché presque la quasi-totalité des États du continent. Martial Lévi Midepani se félicite que « pour une fois, le continent noir n'avait pas pris le train de l'histoire en retard. Il vivait le temps mondial à la même heure que Moscou, Pékin ou Bucarest »<sup>396</sup>. Il poursuit qu'« ici comme ailleurs, l'heure était véritablement à la démocratisation. De Cotonou à Kinshasa en passa par Lomé, Libreville ou Brazzaville des mutations importantes s'opéraient »<sup>397</sup> mais selon des modalités et des trajectoires différents. Faisant partie d'un *continuum*, ces mutations ne peuvent être comprises individuellement qu'en les inscrivant dans une réflexion plus large sur les transitions démocratiques en Afrique subsaharienne. Pour cela, il faut rappeler et discuter d'une part, le cadre théorique de ces changements de régimes (1). D'autre part, identifier puis analyser dans une perspective résolument comparative, les facteurs hétérogènes à l'origine de ces mutations politiques au Gabon et au Togo (2).

---

<sup>393</sup> Elle se caractérise entre autres par le culte du leader et de la pensée unique ; la confusion entre le parti et l'État ainsi que par une volonté manifeste de développer les nouveaux États issus de la colonisation.

<sup>394</sup> Mamadou Gazibo, *Les paradoxes de la démocratisation en Afrique. Analyse institutionnelle et stratégique*, Canada, Les Presses de l'Université de Montréal, 2005, 277 p.

<sup>395</sup> Celine Thriot, *Démocratisation et dé militarisation du pouvoir. Étude comparative à partir du Burkina Faso, Congo, Ghana, Mali, et Togo*, thèse de doctorat de science politique, Dir., Jean François Médard, Université de Bordeaux 4, 1999, 1035 p.

<sup>396</sup> Lévi Martial Midepani, *Élites politiques et démocratisation au Gabon. Contribution à une sociologie de la construction démocratique en Afrique noire*, thèse de doctorat de sociologie, Dir., Jean Copain, Université de Picardie Jules Verne, 2005, p. 7

<sup>397</sup> *Ibidem*

### 1.3.1. Les transitions : un cadre théorique général d'analyse, d'interprétation et de compréhension des dynamiques politiques au Gabon et au Togo

Les mutations politiques de la fin des années 1980 en Europe centrale et de l'Est ont sonné le glas des régimes autoritaires et répressifs africains. Elles entament, dès lors, la « Troisième vague de démocratisation » selon l'expression consacrée à cet effet par Samuel Huntington<sup>398</sup>. En effet, si jusqu'à la fin des années 1980 seulement 5 États d'Afrique subsaharienne disposaient de gouvernements légitimés démocratiquement par des élections compétitives, « au milieu des années 1990, 35 des 48 États ont adopté le multipartisme et organisé des élections »<sup>399</sup>. Ces bouleversements politiques sans précédents, s'accompagnant par ailleurs d'une désinstitutionnalisation de régimes en place et d'une résurgence des partis politiques et organisations syndicales et non gouvernementales. Ceci a pour effet une prolifération de travaux sur les transitions<sup>400</sup>. En science politique par exemple, la littérature sur l'analyse comparée de ces processus de démocratisation a produit, comme le rappellent Nicolas Guilhot et Philippe Schmitter, « un éventail relativement consensuel d'axiomes, de concepts et d'hypothèses permettant de décrire, d'analyser, d'expliquer et, à l'occasion, de prescrire les séquences et les dynamiques conduisant à la transformation des régimes politiques »<sup>401</sup>. Ces « democratization studies » ont permis en outre l'affirmation de la « transitologie » et la « consolidologie » comme sous-disciplines de la science politique. La première traite des régimes issus de la transition alors que la seconde s'intéresse à ceux issus d'élections fondatrices.

---

<sup>398</sup> Samuel Phillips Huntington, *The Third Wave : Democratization in the Late Twentieth Century*, London, London of Oklahoma Press

<sup>399</sup> Tim Auracher, Le Gabon, une démocratie bloquée ? Reculs et avancées d'une décennie de lutte, *op. cit.*, p. 27

<sup>400</sup> Klass Van Walraven, Céline Thiriot, Démocratisation en Afrique au sud du Sahara, transition et virage : un bilan de la littérature (1995-1996), Paris, *African Studies Centre Research Report*, n° 66/2002, p. 1

<sup>401</sup> Nicolas Guilhot, Philippe Schmitter, De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des democratization studies, *Revue française de science politiques*, n° 4-5/2000, p. 615

Ces deux concepts ont été développés dans les travaux de Guillermo O'Donnell et Philippe Schmitter<sup>402</sup>, et ceux de Juan Linz et Alfred Stepan<sup>403</sup>. Ici, les transitions démocratiques sont analysées comme un processus dont la temporalité est variable selon les États, les régions mais aussi les contextes. S'il est vrai que ces auteurs s'attachent moins aux pré-conditions, c'est-à-dire aux facteurs qui ont présidé à ces dynamiques, leurs travaux prennent également en compte les variables politiques ainsi que les comportements des acteurs, aspects suffisamment traités notamment par Guy Hermet<sup>404</sup> et Richard Banegas<sup>405</sup>. Dans une synthèse de la littérature, Mamadou Gazibo et Jane Jenson présentent les transitions démocratiques comme un processus généralement long. Ils estiment qu'entre le moment de sortie du régime autoritaire antérieur et celui de la mise en place, puis la maturation éventuelle d'un régime démocratique, il peut s'écouler des mois. Dès lors, pour comprendre ces différentes phases de démocratisation qu'ils jugent d'ailleurs « réversibles », ils distinguent trois phases :

- La première phase est celle de la « libéralisation » au cours de laquelle la transition démocratique est déclenchée : « elle commence à partir du moment où le régime autoritaire entreprend de relâcher son emprise sur la société en autorisant des libertés civile et politique jusque-là réprimées »<sup>406</sup>. Cette phase se caractérise également par la libération des prisonniers politiques ainsi que la levée des restrictions des personnes assignées à résidence. En somme, l'arène politique est rouverte à la compétition. Gazibo et Jensen précisent que cette phase est particulièrement incertaine et, qu'en plus d'être longue, elle ne s'accompagne pas nécessairement de la démocratie. Slobdan Milacic abonde dans le même

---

<sup>402</sup> Guillermo O'Donnell, Philippe Schmitter, (Eds), *Transitions from Authoritarian Rule [4]. Tentative Conclusions about Uncertain Democracy*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1986, 81 p.

<sup>403</sup> Juan Linz, Alfred Stepan, (Eds), *Problems of Democratie Transition and Consolidation. Southern Europe, South America, and post-Communist Europe*, Baltimore-London, Johns Hopkins University Press, 1996, p. 479

<sup>404</sup> Guy Hermet, Dynamique et stratégies de démocratisation, *Politique étrangère*, 2011, p. 801-811 ; Hermet, *Le passage à la démocratie*, Presses de la Fondations nationale des sciences politiques, 1996, 127 p.

<sup>405</sup> Richard Banegas, *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003, 494 p.

<sup>406</sup> Mamadou Gazibo, Jane Jenson, (Dir.), *La politique comparée. Fondements, enjeux et approches théoriques*, Québec, Les Presses de l'Université de Montréal, 2004, p. 175



sens quand il dit que l'amorce d'une transition démocratique génère certes une libéralisation, mais le processus n'est pas déjà démocratique<sup>407</sup>.

- La phase subséquente est celle de la « transition démocratie » marquée notamment par la tenue d'élections dites « fondatrices » devant consacrer une alternance politique, c'est-à-dire une permutation des dirigeants aussi bien au pouvoir que dans l'opposition. Au-delà de l'issue du scrutin, ce qui, pour les transitologues s'avèrent déterminant, c'est la clarté du processus ayant conduit à ce résultat. Autrement dit, un scrutin exempté de fraudes.
- La dernière phase est dite « consolidation de la démocratie ». Elle se situe au confluent de la transitologie et de la consolidologie mais penchée davantage vers celle-ci. Dès lors, une démocratie n'est « consolidée » que lorsque l'ordre institutionnel démocratique s'impose comme seul et unique cadre du jeu<sup>408</sup>. Des critères servant d'indicateurs à la consolidologie ont ainsi été proposés. Parmi ceux-ci, la « Two turnovers test » de Huntington selon laquelle, une démocratie est consolidée à l'issue de deux alternances au pouvoir à partir des premières élections nationales. S'en suit le « test générationnel » qui postule qu'une démocratie est consolidée à l'issue de deux décennies d'expérience multipartite.

Phase décisive de tout processus de démocratisation, la transition démocratique est définitivement le temps de redéfinition des règles du jeu. En mesurant les facteurs de réussite, elle permet de comprendre les échecs de tentatives de démocratisation, notamment au Gabon et au Togo. Pour comprendre et expliquer les dynamiques de la fin des années 1980, le concept de « transition démocratique » entendu comme le passage d'un régime à un autre, s'avère très pertinent ainsi que la théorie de la transitologie. D'autant que celle-ci permet d'appréhender les stratégies ainsi que les intentions des forces en présence. Toutefois, pour rendre compte des différentes phases du processus de démocratisation sus mentionnées, plusieurs approches sont souvent mobilisées. Dans sa thèse, Magalie Besse a opté pour une approche systémique et logique

---

<sup>407</sup> Milacic Slobodan, *À l'Est, l'État de droit pour introduire la démocratie ? Revue d'études comparatives Est-Ouest*, n° 4/1992, p. 27

<sup>408</sup> Adam Przewoski, *Democracy and the Market : Political and Economic Reforms in Eastern and Latin America*, Cambridge, Cambridge Press University, 1991, p. 27

appuyée sur la sociologie du droit constitutionnel<sup>409</sup>. Son approche a permis de tester et valider l'hypothèse que le droit constitutionnel de transition mis en œuvre au Bénin a fortement contribué à la réussite de la transition dans ce pays. La cohérence des transitions constitutionnelle et politique a permis la modulation des comportements et des stratégies des acteurs.

En science politique, en revanche, « le changement des procédures politiques au cours d'une période couvrant l'effacement d'un régime autocratique et les efforts pour implanter une démocratie constitue l'objet de la transitologie »<sup>410</sup>. Celle-ci a permis l'élaboration d'un cadre théorique intéressant de compréhension et d'analyse des changements de régime bien qu'il s'apparente quelque fois à des prédictions. D'ailleurs, dans une critique très pertinente formulée à l'encontre du modèle de transitologie, Michel Dobry évoque « l'illusion héroïque » de cette approche en raison de la surévaluation de la rationalité des acteurs<sup>411</sup>. Quelques années plus tôt, le même auteur déplorait que la transitologie ne tienne pas compte ou presque des paramètres non politiques, notamment l'économie morale de la transition<sup>412</sup>. Dans le même ordre d'idée, Valérie Bunce argue que, dans l'analyse des transitions, il faut absolument prendre en compte deux facteurs : d'une part, le lieu en raison de la variabilité des régions y compris à l'intérieur ; d'autre part, le passé, notamment le rôle du passé autoritaire dans la détermination des formes que prennent les changements dans la phase de transition<sup>413</sup>.

Une autre critique, non des moindres, à l'encontre de la transitologie est d'ordre conceptuel. Au-delà de la confusion souvent entretenue entre transitologie et consolidologie alors que les deux sont bien distinctes<sup>414</sup>, c'est surtout l'usage de l'expression « transition démocratique » qui ne fait pas l'unanimité. Certains

---

<sup>409</sup> Magalie Besse, *Les transitions constitutionnelles démocratisantes : analyse comparative à partir de l'expérience du Bénin*, thèse de droit, Dir., Jean Pierre Massias, Université Clermont Aubergne, 2017

<sup>410</sup> Guilhot, Schmitter, *op. cit.*, p. 619

<sup>411</sup> Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2009, p. 75-95

<sup>412</sup> Michel Dobry, Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence, *Revue française de science politique*, n° 4/2000, p. 585-614

<sup>413</sup> Valérie Bunce, Quand le lieu compte. Spécificités des passés autoritaires et réformes économiques dans les transitions démocratiques, *Revue française de science politique*, n° 4/2000, p. 633-656

<sup>414</sup> Guilhot, Philippe Schmitter, *op. cit.*, p. 618-619

préfèrent « libéralisation politique »<sup>415</sup> plutôt que « transition démocratique ». D'autre préfèrent « processus de démocratisation »<sup>416</sup> alors que d'autres encore parlent de « nouveau démocratique » ou tout simplement de « démocratisation »<sup>417</sup>. Mais que recouvrent toutes ces notions ? Pour Midepani, la « démocratisation s'applique en priorité aux mutations politiques que connaissent les formes les plus variées d'autoritarisme selon les modalités allant de la négociation à la rupture révolutionnaire [...]. C'est un processus de liquidation de l'autoritarisme »<sup>418</sup>. En d'autres termes, démocratisation et transition démocratique sont synonymes alors que « libéralisation politique désigne un processus souvent éloigné de celui auquel renvoient les [deux précédemment évoquées] La libéralisation est une tentative de sauvetage d'un régime autoritaire qui commence à se fissurer »<sup>419</sup>. Pour Mamadou Gazibo et Milacic Slobodan insistent sur le fait qu'une transition démocratique ne débouche pas nécessairement sur la démocratie. Avec justesse, Céline Thiriot argue que les transitions africaines, « qu'elles aient permis une remise en cause du régime précédent ou qu'elles soient restées sous le contrôle des dirigeants en place, qui ont ainsi limité les réformes, ont bousculé les règles du jeu politique »<sup>420</sup>. Elles sont à cet égard un moment de désinstitutionalisation. Nicolas Van de Walle et Michael Bratton appréhendent ce moment comme compromis entre acteurs. Ils disent que « la clé des transitions démocratiques est la capacité des participants à parvenir à des accords arbitrés qui donnent à chacun au moins une partie de ce qu'il voulait ». À l'inverse, Michel Dobry l'appréhende plutôt comme une crise. D'où l'expression de « crises multisectorielles » souvent accolée à ces transitions dans le contexte africain. Considérant qu'au Gabon et au Togo, ces transitions ont permis le recyclage des partis-États PDG et RPT en partis dominants à l'issue des compromissions entre le pouvoir et l'opposition, la transition comme « compromis entre acteurs » cadre parfaitement avec l'esprit global de ce chapitre. Car, le but de

---

<sup>415</sup> Mamadou Diouf, *Libéralisations politiques ou transitions démocratiques : perspectives africaines*, Dakar, Codesria, 1998, 91 p.

<sup>416</sup> Jacqueline Nkoyok, *Les processus de démocratisation des années 1990 et la sociogenèse des crises et dérives en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2017, 262 p. ; Michel Banick, *Le processus de démocratisation en Afrique : le cas camerounais*, Paris, L'Harmattan, 1993, 252 p.

<sup>417</sup> Mamadou Gazibo, *Les paradoxes et la démocratisation en Afrique : analyse institutionnelle et stratégique*, *op. cit.*,

<sup>418</sup> Martial Lévi Midepani, *op. cit.*, 2005, p. 13-14

<sup>419</sup> *Ibidem.*

<sup>420</sup> Céline Thiriot, *Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali*, *Revue internationale de politique comparée*, n° 2/2002, p. 278

ce chapitre est de montrer comment le PDG et le RPT sont parvenus, non sans difficultés, à contenir les velléités révolutionnaires de l'opposition.

### 1.3.2. Les origines et le déclenchement du processus de démocratisation au Gabon et au Togo

Levons tout de suite une équivoque, celle du caractère postérieur du discours de François Mitterrand au processus de démocratisation au Gabon et au Togo. En d'autres termes, lorsque Mitterrand a réuni, le 20 juin 1990 à La Baule, une station balnéaire de la Loire Atlantique, les chefs d'États et de gouvernements africains les invitant à développer, dans leurs pays respectifs, la démocratie parlementaire à l'europpéenne comme viennent de le faire d'ailleurs des États d'Europe centrale et de l'Est, le processus de démocratisation du Gabon et du Togo était déjà en cours. De ce fait, le discours de La Baule constitue certes un tournant historique en Afrique subsaharienne francophone, mais le Gabon ne l'a pas attendu pour tenir sa conférence nationale, la deuxième sur le continent après celle du Bénin. Tel que définis plus haut, les processus de transition marquent, au Gabon et au Togo, le passage des régimes autoritaires et répressifs incarnés depuis deux décennies par les partis-États PDG et RPT au « multipartisme à parti dominant », entendu comme un système comprenant un parti fort et des partis de faible envergure<sup>421</sup>. Il se distingue dès lors du « multipartisme pur » dans lequel les partis les plus importants ne sont que moyens. D'autant que, pour gouverner, ils sont contraints de se coaliser. Or, dans un système multipartiste à parti dominant, la coalition n'est pas requise puisque le parti dominant dispose d'une majorité nécessaire pour gouverner.

Comme partout ailleurs sans doute, les transitions gabonaise et togolaise ont été abondamment étudiées en sciences sociales. Tellement que l'on serait tenté de conclure que le sujet est suffisamment déblayé voire clos. La plus grande contribution de travaux est d'avoir décrit et analysé les différentes phases de ces transitions<sup>422</sup>, de manière chronologique et parfois événementielle en s'appuyant

---

<sup>421</sup> J. Blondel, Party Systems and Patterns of Government in Western Democracies, *Canadian journal of political science*, n° 2/1968, p. 183

<sup>422</sup> Wilson André Ndombet, *op. cit.*, 2009, p. 61-196 ; Tim Auracher, *op. cit.*, p. 39-59 ; Guy Rossatanga, *op. cit.*, 2000, p. 175-200

notamment sur des sources de première main. D'autres ont porté leur dévolu sur des facteurs hétérogènes à l'origine de ces bouleversements politiques, en insistant notamment sur les facteurs exogènes dont les répercussions du discours de La Baule<sup>423</sup>. D'autres ont mobilisé le concept de « crises multisectorielles » de Michel Dobry pour mettre en exergue la diversité des facteurs à l'origine de ces mutations politiques et sociales. Certains auteurs se distinguent du schéma classique d'analyse de ces transitions. C'est le cas de Toulabor et Heilbrunn. L'analyse qu'ils consacrent à la transition togolaise n'est qu'un prétexte pour questionner le rôle de la France dans ces transitions. Ils concluent que le cas du Togo illustre parfaitement les limites de la politique africaine de la France. Celle-ci avait prétendu par le truchement de son président, qu'elle « liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté »<sup>424</sup>.

Au regard de la littérature disponible, trois remarques peuvent être formulées. En premier lieu, le rôle de la société civile n'a pas été suffisamment explicité dans les transitions togolaise et gabonaise alors que, selon Céline Thiriot, la société civile a été l'artisan des processus de démocratisation et de consolidation au Mali<sup>425</sup>. En second lieu, les dynamiques au sein du régime ont presque été ignorées alors qu'au Gabon, la question de la démocratisation s'est d'abord posée au sein du parti-État PDG, notamment à travers la question de la « présidence à vie ». En dernier lieu, à l'inverse du Togo où la conférence nationale a été exigée par l'opposition, au Gabon il s'agissait d'une proposition du pouvoir. Une proposition à mettre à l'actif des stratégies du régime. Or, dans la littérature disponible, on a le sentiment que le PDG a subi, comme le RPT, ce moment de grandes espérances pour les citoyens. Très vite, il s'est révélé être une phase décisive du processus de recyclage du parti-État en parti dominant.

Pour comprendre comment s'est opérée cette transition, il est nécessaire de rappeler assez succinctement, les facteurs hétérogènes à l'origine du changement de régime au Gabon et au Togo. On distinguera pour ce faire, les facteurs exogènes

---

<sup>423</sup> Martial Midepani, *op. cit.*, 2005, p. p. 270-274.

<sup>424</sup> François Mitterrand, Fragment du discours de La Baule, 20 juin 1990.

<sup>425</sup> Céline Thiriot, Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali, *Revue internationale de politique comparée*, n° 2/2002, p. 277

des facteurs endogènes. Et parmi ces derniers, on insistera davantage sur les facteurs partisans, notamment au sein du régime.

### 1.3.2.1. Les facteurs exogènes de la déchéance des partis-États PDG et RPT

Les bouleversements politiques au Gabon et au Togo sont la suite logique des mutations à l'international, notamment la fin de la bipolarisation du monde consacrée par la chute du mur de Berlin, symbole de la Guerre froide. Nous l'avons déjà indiqué, les facteurs exogènes à l'origine du changement des régimes au Gabon au Togo ont été abondamment étudiés. Il n'est donc pas nécessaire de s'y appesantir. Rappelons simplement que du point de vue politique, la pérestroïka gorbatchévienne ; la chute du mur de Berlin ; le dégel de la Guerre froide et le démantèlement de l'empire soviétique figurent parmi les principaux facteurs exogènes mobilisés dans la littérature pour expliquer la déchéance des régimes autoritaires et répressifs établis en Afrique subsaharienne peu après les indépendances. Cependant, à l'inverse de ces facteurs, le discours de La Baule ne fait pas l'unanimité. Très peu d'auteurs ainsi que des professionnels de la politique que nous interrogeons le considèrent comme un facteur déterminant du processus de démocratisation en Afrique. Pour Dovi André Kuevi par exemple, les dictatures civiles et militaires incarnées par des partis uniques en Afrique subsaharienne avaient été encouragées par les dirigeants français soucieux de contenir et d'endiguer l'expansion du communisme dans leur pré carré africain<sup>426</sup>. Cependant, l'URSS étant en pleine déconfiture, et devant l'irréversibilité d'une « nouvelle ère politique mondiale », l'effondrement du « communisme européen » et ses influences avérées ou supposées en Afrique subsaharienne, « les partis uniques [...] créés à cet effet n'avaient plus de raisons d'être. François Mitterrand pouvait tenir son discours prétextant que désormais la France n'aiderait que ceux qui vont favoriser la démocratie dans leurs pays mais parallèlement, elle n'a pas cessé de soutenir les mêmes dictatures », renchérit Claude Ameganvi<sup>427</sup>. Pour Rossatanga-Rignault, « le système politique en vigueur à partir de 1968 avait atteint les limites de ses potentialités. Cela

---

<sup>426</sup> Entretien avec Dovi André Kuevi, Ancien membre de la CENI, membre fondateur de l'ANC. Lomé, 22 mars 2017

<sup>427</sup> Entretien avec Claude Ameganvi, leader de l'OTTD. Lomé, avril 2017.

d'autant plus que le consensus de fait qui en avait été à l'origine n'existait plus. C'est là un élément essentiel pour la compréhension de ce qui s'est passé au Gabon à la fin des années 1980 »<sup>428</sup>. Et de poursuivre sans ambages : « Or, l'on a voulu nous persuader que la démocratisation du Gabon prenait sa source dans une adresse devenue célèbre de l'ancien chef de l'État français, François Mitterrand : le discours de La Baule. L'affirmation a reçu un écho inouï cela d'autant plus qu'elle était péremptoire et, bien sûr, fausse »<sup>429</sup>. Comi Toulabor est persuadé lui aussi que le discours de La Baule n'était qu'une interprétation, par Mitterrand, des dynamiques endogènes en cours. Ce sont les événements endogènes dit-il « qui ont sans doute conduit la France à mettre sa politique africaine au diapason de la nouvelle donne internationale. Elle ne peut indéfiniment rester insensible aux nombreuses critiques, souvent virulentes, formulées contre sa politique en Afrique, devenue une sorte de curiosité dans les relations internationales »<sup>430</sup>.

En somme, le rejet du discours du 20 juin 1990 comme facteur exogène déterminant des dynamiques politiques en Afrique subsaharienne s'explique par deux faits. En premier lieu, son caractère postérieur aux processus de démocratisation sur le continent. Et, en second lieu, les atermoiements ainsi que les contradictions de la politique française en Afrique. Ces contradictions ont été suffisamment explicitées par le GEMDEV (Groupement d'intérêt scientifique pour l'étude de la mondialisation et le développement) dans un ouvrage qu'il consacre aux avatars de l'État en Afrique :

« Un bilan provisoire des transitions démocratiques laisse quelque peu perplexe. À quelques exceptions près, le processus de démocratisation a tourné à l'avantage des équipes en place (au Gabon, au Togo, etc.), [...] Cette évolution met la France en porte-à-faux. Non seulement parce que ses dirigeants affirment régulièrement qu'elle est décidée à aider le processus de démocratisation mais surtout dans la mesure où l'on constate une pratique inverse consistant à soutenir les régimes fort peu démocratiques. À tel point que si démocratisation il y a eu, elle s'est souvent réalisée plus à cause de la neutralité de la France que grâce à son soutien. Cette seconde contradiction d'envergure de la politique africaine de la France renforce la première, car on s'aperçoit que les régimes africains francophones les plus réfractaires à la démocratie sont également les prébendiers et les

---

<sup>428</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 183

<sup>429</sup> *Ibidem*

<sup>430</sup> John Heilbrunn, Comi Toulabor, Une si petite démocratisation pour le Togo ... *Politique africaine*, n° 58/1995, p. 86

corrompus. Elle repose sur l'indulgence ou la faiblesse à l'égard de présidents soucieux de se maintenir en place par n'importe quel moyen »<sup>431</sup>.

### 1.3.2.2. Les facteurs endogènes, extérieurs au parti-État

Parce que les dynamiques internes au parti-État ont été ignorées ou bien pas suffisamment prises en compte dans l'historiographie des transitions démocratiques au Gabon et au Togo, nous distinguons parmi les facteurs endogènes, ceux qui se sont produits à l'intérieur et à l'extérieur du parti unique. De même, pour comprendre les facteurs endogènes du processus de démocratisation dans les deux pays d'étude, ceux-ci doivent être analysés en tenant compte des facteurs exogènes avec lesquels ils s'entremêlent, notamment en ce qui concerne le Gabon. Enfin, au regard du nombre de facteurs politiques et socioéconomiques des mutations politico-institutionnelles au Gabon et au Togo, nous avons retenu en raison de leurs répercussions et par souci de concision, deux principaux facteurs. Il s'agit des « événements de la gare routière » au Gabon, et « le procès Dossouvi-Agbéleno » au Togo.

#### **Les « événements de la gare routière », le 1<sup>er</sup> décembre 1981 au Gabon : un point de non-retour.**

Les chocs pétroliers de 1973 ont permis au Gabon, alors membre de l'OPEP (organisation des pays exportateurs de pétrole), de disposer d'importantes devises lesquelles servent, entre autres, à entretenir généreusement les réseaux de clientèles qu'Omar Bongo s'est constitués depuis sa prise du pouvoir. Mais dès 1977, le Gabon entre dans une période de tourment ou d'instabilité politique et économique née de la conjugaison des facteurs endogènes et exogènes. Ce contexte national et international est prémonitoire d'importants bouleversements. Deux facteurs exogènes forment le cadre de fermentation du parti-État PDG : l'arrivée des socialistes au pouvoir en France et la chute considérable des cours pétroliers.

Jusqu'en 1981 en effet, l'opposition n'avait pas de tribune au Gabon : elle était bannie par le PDG, depuis mars 1968. Les opposants étaient contraints d'agir

---

<sup>431</sup> GEMDEV, *Les avatars de l'État en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, p. 120



dans l'ombre, de manière clandestine. À Libreville, leurs réunions se tenaient autour de Simon Oyono Aba'a<sup>432</sup>. Avec ses compagnons de luttes – Jean Marie Aubame, Barthélemy Moubamba Nziengui, Jules Mba Bekale, Obiang Ethoughe, Luc Bengone Nsi et Elion Meviane parmi les principales figures – Oyono Aba'a forme un parti clandestin dénommé le MORENA dans le courant des années 1970. Les principaux leaders de ce groupement entretiennent de bons rapports avec les socialistes français. « Ce n'est pas un hasard si en décembre 1981, sept mois après l'élection de Mitterrand, le MORENA ose pour la première fois sortir de l'abri. Dans un Livre blanc distribué à Libreville, le MORENA réclame le départ de Bongo, l'instauration du multipartisme et une démocratie parlementaire. Ceci provoque des manifestations à l'Université Omar Bongo brutalement réprimées par les forces de l'ordre »<sup>433</sup>.

Pour faire taire définitivement le mouvement, Bongo fait arrêter les leaders du MORENA, trahis par un des leurs, rapporte l'historien Nicolas Metegue N'Nah<sup>434</sup>. C'est à la suite de ces arrestations musclées que les partisans de ce mouvement ont organisé une marche de protestation anti-gouvernementale, le 1<sup>er</sup> décembre 1981. Elle sera violemment réprimée par les forces de l'ordre. Ce mouvement de contestation, désigné les « événements de la gare routière », a révélé à l'opinion nationale et internationale, l'existence d'une opposition politique locale. D'autant que, depuis la création du PDG, c'était la première fois que des Gabonais se levaient et remettaient publiquement en cause le régime Bongo. Ces échauffourées ont d'ailleurs fortement impacté les relations entre Libreville et Paris. À ce propos, Tim Auracher rapporte que pour « établir la paix entre Bongo et les Socialistes, le Premier ministre français Pierre Mauroy utilise des paroles de réconciliations lors de sa visite au Gabon en 1984. Ceci diminue alors un peu l'espoir des opposants au Gabon et en exil et amène Bongo à proposer un acte de réconciliation nationale en invitant deux leaders du MORENA à venir au Gabon. Peu après leur retour en 1984, ceux-ci sont élus au comité central du PDG »<sup>435</sup>.

À l'issue d'une série d'arrestations arbitraires, notamment des leaders du MORENA, du recteur de l'Université, du directeur de la publication du quotidien national *l'Union* ainsi que la cooptation d'opposants dont les deux venus de

---

<sup>432</sup> Entretien avec Pascal Ngong Ngoua, cadre du RPG. Libreville, 16 juin 2014

<sup>433</sup> Tim Auracher, *op. cit.*, p. 54

<sup>434</sup> Nicolas Metengue N'Nah, *op. cit.*, 2006, p. 213

<sup>435</sup> Tim Auracher, *op. cit.*, p. 54-55

France, Bongo est parvenu à fragiliser l'opposition locale malgré la création au mois d'octobre 1982, du PGAP sous l'impulsion de Noel Ngwa Nguema en vue de poursuivre l'œuvre amorcée par le MORENA<sup>436</sup>. La même année, un procès avait été organisé pour statuer sur le sort des manifestants de la gare routière. Les responsables ont été condamnés à de lourdes peines de prison ; d'autres ont été victimes des mesures administratives. Cette crise politique a été exacerbée par le malaise économique et social.

*Tableau 8 : La crise économique en chiffre*

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Recettes gouvernementale en % du PIB	39,1	41,9	25,3	21,6	21	25,1	28,9
Croissance annuelle du PIB en %	-2,5	-0,9	-17,1	13,5	6,6	3,6	6,6
Déficit/bénéfice gouvernemental en % du PIB	0,1	-14,5	-12,4	-11,2	-4,8	3,4	-1,6

Source : Tim Auracher, *op. cit.*, p. 56

Comme il apparaît dans le tableau ci-contre, les contres chocs pétroliers de la fin des années 1970 entraînent, dans le courant des années 1980, une chute vertigineuse du prix de baril de pétrole de près de 50%, ce qui affecte considérablement l'économie gabonaise fortement extravertie. Pour cause, elle repose essentiellement sur la commercialisation des ressources naturelles, en l'occurrence le pétrole qui représente plus de la moitié des recettes budgétaires de l'État. Pour y remédier, Omar Bongo est contraint d'adopter le plan drastique d'ajustement structurel imposé par les experts du FMI. Cette politique d'austérité a suscité, chez les populations gabonaises, notamment celles vivant dans les principaux centres urbains, de profondes frustrations. En effet, devant la crise financière et l'endettement du pays, les salaires des fonctionnaires ont été baissés ; les recrutements à la fonction publique gelés ; des licenciements se multiplient dans les entreprises privées et parapubliques avec une aggravation du chômage, etc. Toutes ces conditions ont créé une crise multisectorielle favorable à

<sup>436</sup> Entretien avec Anges Ratanga-Atoz, historien et ancien directeur du CUSPOD. Libreville, septembre 2017

l'apparition publique d'une opposition au PDG. Toutefois, alors qu'au plan intérieur, le régime tente vainement d'étouffer le malaise politique et social par la répression, l'opposition a trouvé un relai extérieur, notamment en France avec la personne de Paul Mba Abessole. Au regard de ces évolutions, et en fin stratège, Omar Bongo a mis en branle tout un arsenal en vue d'assurer la survie institutionnelle de son régime. La première phase de ce dispositif était le contrôle du processus de démocratisation. Parallèlement, PDG était traversé par des courants antagonistes, fruit d'un conflit générationnel sur le contrôle de l'appareil du parti mais aussi sur la volonté de dignitaires du régime de s'affranchir de la tutelle de Bongo et de son parti.

### **Le procès Dossouvi-Agbélogo, le 5 octobre 1990 et ses répercussions au Togo**

Pour l'ensemble des Togolais, la date du 5 octobre 1990 marque historiquement le déclenchement de la lutte populaire en vue de la liquidation du régime autoritaire d'Eyadema. Elle constitue, à cet égard, un point de non-retour. Toutefois, bien avant ce soulèvement populaire, les voyants étaient déjà au rouge. En effet, dans un entretien qu'il m'a accordé, le 8 mars 2017 au siège de l'ANC à Lomé, Godwin Tété-Adjalogo – un des principaux acteurs de ce processus en cours – a rappelé le contexte qui a conduit aux incidents du 5 octobre 1990. Le 23 septembre 1986 dit-il, un groupe très restreint de Togolais se réunit à Paris et fonde la CDPA : un parti clandestin dont le manifeste a été baptisé « L'Alternative ». Le 18 décembre 1989, l'enquêté et Daniel Kuevi-Akoué son acolyte sont chargés, par la CDPA, d'acheminer une importante quantité de tracts et d'exemplaires de l'Alternative à Lomé. Ils sont interpellés à l'aéroport d'Abidjan puis jetés en prison. L'incident a été très vite propagé par RFI. C'est ainsi que les Togolais auraient appris l'existence de la CDPA dont font partis les jeunes qui distribuent depuis peu des tracts à Lomé. Pour mieux comprendre le soulèvement du 5 octobre, référons-nous au témoignage de Yawovi Agboyibo, l'avocat d'Hilaire Dossouvi Logo et Tino Doflo Agbélogo, les deux étudiants qui avaient été arrêtés pour distribution de tracts.

*Encadré 1 : Récit de Yaovi Agboyibo, témoin des événements du 5 octobre 1990<sup>437</sup>.*

« Tout s'est déroulé devant moi. Plusieurs de mes confrères et consœurs étaient présents au Palais de justice. Nous avons été ainsi des témoins privilégiés de l'événement [...] Très tôt ce matin les jeunes Togolais ont pris d'assaut la grande salle d'audience du Palais de justice de Lomé et envahi le tribunal et ses abords. Ils étaient venus écouter le jugement qui devait être rendu dans l'affaire des tracts où étaient poursuivis les nommés Logo Dossouvi et Doglo Agbélando. Au-delà de son désir de prendre connaissance de ce jugement, cette jeunesse semblait déterminée à transformer le Palais de justice en tribune politique et à étaler sur la place publique son mécontentement et ses revendications. Les manifestants scandaient avec frénésie des slogans fort significatifs : "A bas de le RPT", "Oui à la démocratie", "A bas le 13 janvier", "Liberté d'expression, "Libérez-les". Ces slogans étaient entrecoupés de manière répétée par l'hymne de l'indépendance, "Terre de nos Aïeux" dont les manifestants réclamaient le rétablissement. Ce fut ensuite l'irruption et l'intervention brutale, violente et injustifiée des Forces de l'ordre dans l'enceinte du Palais. Très rapidement, les événements prirent une autre tournure. Les manifestants réagirent par des jets de pierres et un mouvement pacifique s'est transformé en émeute populaire au cours de laquelle ils s'en sont pris à des symboles du pouvoir (incendie de véhicule de l'administration et des Forces de sécurité, destruction des commissariats et photos officielles du chef de l'État). Comme une traînée de poudre, la manifestation s'est étendue à plusieurs quartiers de la ville, notamment à Bè et ses alentours où une partie de la population s'est jointe au mouvement. Le soulèvement du 5 octobre a eu pour effet d'un coup de tonnerre à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Les médias internationaux en firent abondamment écho. Seul l'Ordre des Avocats avait pris position. Les avocats témoins des faits s'étaient rendu sur-le-champ en robe chez le chef de l'État pour lui exprimer leur indignation. [...] Il a, au cours de la même réunion, pris une résolution demandant la démission du ministre de la justice, M. Bitokotipou Yagninim, et du procureur de la République, M. Abdou Assosuma, pour avoir fait intervenir les Forces de l'Ordre au Palais de justice ».

En libérant la parole, l'insurrection de la jeunesse togolaise a permis aux forces silencieuses de l'opposition politique de se révéler au grand jour, et

<sup>437</sup> Yawovi Agboyibo, *Combat pour un Togo démocratique. Une méthode politique*, Paris,

d'amorcer des tractations qui vont conduire à l'adoption d'une amnistie générale, une charte de partis politiques, la tenue d'une conférence nationale, etc. C'est en cela que le 5 octobre 1990 est moment clef du processus de démocratisation au Togo.

### 1.3.2.3. L'ouverture démocratique en débat au sein du parti-État

Quelques sources au PDG affirment qu'avant l'apparition officielle du MORENA ainsi que les événements de la « gare routière », la question de la démocratisation de l'appareil du PDG était clairement posée au sein du régime. Pour comprendre à quelle « démocratisation » ils font allusion, restituons un fragment du propos de Zacharie Myboto, le secrétaire administratif du parti à l'époque :

« Nous avons assisté, en 1978, au congrès du Parti démocratique de Guinée, parti unique du président Sékou Touré. Là, nous avons constaté qu'au terme d'un processus électoral interne, certains membres des instances dirigeantes étaient élus directement par les militants et plus cooptés. Cela m'a semblé un progrès important pour notre démocratie interne et j'ai proposé à Léon Augé de suivre cet exemple [...] Rentrés à Libreville, nous avons étudié, sans en parler à personne, la meilleure façon d'adapter cette formule à notre contexte local. Une fois notre projet au point, nous en avons rendu compte au Secrétaire général, El Hadj Omar Bongo, qui nous a marqué son accord »<sup>438</sup>.

Plus précisément, il s'agit plutôt le choix de l'élection comme critère d'accès à des positions de responsabilité. Jusqu'ici, celui-ci se faisait essentiellement à travers le patronage et des considérations géo-ethniques. Mais de quoi s'agit-il alors lorsque nous parlons « d'ouverture démocratique en débat » au sein de ce parti où le consensus est synonyme de démocratie ?

Soucieux de se renouveler constamment en interne alors que le changement au sommet de la pyramide par des cadres du parti ou ceux l'opposition est inenvisageable, le PDG a vu l'arrivée massive de plusieurs générations d'élites dans le courant des années 1970 et début 1980. Lévi Martial Midepani s'est employé à retracer les trajectoires de ces différentes générations d'élites y compris

---

Karthala, 1999, p. 66-68

<sup>438</sup> Zacharie Myboto, *op. cit.*, 2005, p. 66

ceux ayant intégré le PDG à partir des années 1970. Parmi ces générations, il distingue « la génération démocratie »<sup>439</sup>. Celle-ci se compose d'une « opposition radicale », une « opposition modérée », les « rénovateurs » et les « appelistes ». Des 4 groupes, seuls les deux derniers nous intéressent parce qu'ils font partie du PDG. Pour l'essentiel, ils ont été formés en France, et socialisés au marxisme. Ces élites ont intégré en masse au PDG avec l'ambition de le transformer de l'intérieur<sup>440</sup>. D'autres affichent très clairement leur volonté de prendre le contrôle du PDG<sup>441</sup>. Or, jusqu'ici, le parti est dirigé puis dominé par des « caciques » qui ont cheminé aux côtés de Bongo depuis sa prise du pouvoir. Parmi eux, Zacharie Myboto, Georges Rawiri et Léon Augé qui ont d'ailleurs acquis une réelle notoriété au sein du régime. Très vite donc, des conflits de leadership vont opposer les « Aînés » aux « Cadets ». Parmi ces cadets, on compte Ali Bongo, le fils du président. Profitant de sa position, ce dernier s'est entouré d'autres jeunes en vue de prendre le contrôle absolu du parti. C'est ainsi qu'est né le groupe des rénovateurs en question. Le débat sur l'ouverture démocratique a été porté par ces derniers, soucieux de contenir la primauté des caciques au sein du parti. Plus tard, lorsque le MORENA a posé sur la place publique la nécessité de libéraliser le régime et permettre l'existence d'autres partis, ce sont les rénovateurs qui avaient pris langue avec l'opposition gabonaise établie en France, aspect sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

En outre, le débat interne sur la démocratisation du PDG concerne également la question de « présidence à vie » posée par Bongo, sentant son régime dégringoler. Alors que les statuts du PDG prévoient que seul le secrétaire général fondateur [Omar Bongo] peut être investi par le congrès et briguer la présidence de la République, Omar Bongo n'est pas rassuré pour autant. Il sait, *a priori*, qu'en cas d'ouverture démocratique, les statuts du PDG ne peuvent garantir seuls, sa présence au pouvoir. Aussi, envisage-t-il une révision constitutionnelle qui le consacrerait « Président à vie », comme l'avait d'ailleurs fait – avec son appui –

---

<sup>439</sup> Lévi Martial Midepani, *op. cit.*, p. 2005, p. 308-338.

<sup>440</sup> Entretien avec Eric Dodo Bounguendza, directeur du Centre d'études politiques du PDG (il occupe depuis août 2017 le poste de Secrétaire général du parti), Libreville, 4 février 2013.

<sup>441</sup> Entretien avec Angès Ratanga Atoz, ancien directeur du CUSPOD (1983-1985), Libreville, septembre 2017

Jean Bedel Bokassa<sup>442</sup>, son homologue centrafricain. Cette question est intervenue peu après les événements de la gare routière, comme le rapporte Myboto ci-dessous :

« En mars 1983, le président Bongo voulut convoquer un congrès extraordinaire du PDG. Comme tout le monde, je me suis posé des questions. Nous n'en savions rien au niveau de la Permanence. C'est de son cabinet politique que nous apprîmes que le congrès aurait pour objet de se prononcer sur le renforcement des dispositions statutaires qui pourraient conduire à voter des modifications à introduire dans la Constitution. Lesquelles ? Mystère ... Chemin faisant, l'idée de la présidence à vie surgit. Elle était déjà évoquée ici ou là mais de façon évasive et nous y avons réfléchi en soulignant les réserves qu'elles nous inspiraient. Cette fois, la chose avait l'air beaucoup plus avancée. Objectif visé : garantir la stabilité politique du pays »<sup>443</sup>.

Ces allégations contrastent avec celles de Bongo lui-même. Dans son entretien avec Airy Routier, Omar Bongo a évoqué longuement la question de la présidence à vie, pas le concernant mais plutôt au sujet de Bokassa. Il dit que ce dernier était venu lui demander conseil à ce propos :

« J'avais lu un livre d'Hassan II [...] Il y avait de longs développements sur les différentes monarchies constitutionnelles dans le monde et celle qui fonctionne au Maroc, plutôt bien. [...] J'appelle un juriste et je lui dis : Bokassa est tenté par la monarchie, voyez comment fonctionne la monarchie constitutionnelle au Maroc et inspirez-vous en pour bâtir le projet. J'avais tenté alors de poser des garde-fous : Evitez le côté collatéral, princes, on n'en finira pas. J'ai présenté le projet de constitution à Bokassa. Il l'a mis dans sa poche, il est rentré chez lui où il l'a peaufiné »<sup>444</sup>.

Au regard de Myboto ci-dessus, la question de la présidence à vie était en vogue bien avant mars 1983 même si elle n'avait pas été réellement posée en de termes clairs. Mais pourquoi Bongo n'est-il pas parvenu à exécuter son « projet de présidence à vie », s'il en avait un, alors qu'il semblait disposer non seulement des connaissances sur un tel projet mais qu'en plus, il pouvait mobiliser des experts afin de concevoir ce projet : comme ils l'ont fait pour Bokassa. Était-ce en raison du peu d'engouement que cela a suscité auprès des militants, comme le rapporte Myboto ?

---

<sup>442</sup> Jean Pierre Tuquoi, Chapitre 13. Monsieur le président à vie, Jean Pierre Tuquoi, *Oubangui-Chari : le pays n'existe pas*, Paris, La Découverte, 2017, p. 179-186.

<sup>443</sup> Zacharie Myboto, *op. cit.* p. 95-96

« Je dois le dire, j'ai trouvé cette idée absolument grotesque et aussi inutile que dangereuse [...] Au cours des débats que nous avons eus, en commission préparatoire, autour de cette question, je me suis donc interrogé à haute voix [les autres murmuraient-ils ?] sur l'intérêt d'une présidence à vie pour quelqu'un qui, de toute façon, pouvait se présenter indéfiniment s'il le souhaitait selon les statuts du Parti. J'ajoutai que, si nous voulions faire progresser l'idée de démocratie dans notre pays et grandir l'esprit, il fallait que, tous les sept ans, nos compatriotes aient quelqu'un à élire et que celui-ci sache de son côté qu'il aurait à rendre compte de sa conduite des affaires pendant son mandat »<sup>445</sup>.

Il est vrai que les propos de Myboto sont plus ou moins déconnectés de la réalité de l'époque car affirmer qu'Omar Bongo « aurait à rendre compte de sa conduite des affaires pendant son mandat » est absolument aberrant. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, à l'issue du congrès de 1979 par exemple, une disposition constitutionnelle stipulait clairement que tous les membres du bureau politique et ceux du comité central ne pouvaient faire l'objet de poursuites, pour quelles que raisons que ce soit. Toutefois, au-delà de toute interprétation, il semble qu'en interne, la question de l'ouverture démocratique, de la démocratisation de l'appareil du PDG était clairement posée. Ce qui, en mon sens, a permis au PDG de définir, au préalable, les grandes lignes de l'ouverture démocratique que son leader va annoncer.

#### **1.4. 1990-1994 : une transition sous contrôle au Gabon et au Togo**

La transition est certes un moment crucial dans l'avenir d'un peuple en ce sens qu'elle représente l'opportunité d'accéder à la démocratie. Pour les opposants gabonais et togolais, ce moment historique devait consacrer la déchéance des régimes Bongo et Eyadema. Mais comme l'a si bien prévenu Mamadou Gazibo, « la libéralisation ne conduit pas forcément à la démocratie »<sup>446</sup>. Au Bénin, les libertés acquises pendant la phase de libéralisation se sont institutionnalisées et ont permis non seulement la tenue d'élections compétitives exemptées de fraudes, mais aussi l'implantation de la démocratie. Dans d'autres États en revanche, ces libertés n'étaient que « des concessions des pouvoirs qui tentent ainsi d'apporter des

---

<sup>444</sup> Omar Bongo, *op. cit.*, 2001, p. 120

<sup>445</sup> Zacharie Myboto, *op. cit.*, p. 96



changements mineurs qui leur permettront de demeurer en place. Dès que les rapports de forces redeviendront favorables, ils seront susceptibles de revenir sur les acquis de la libéralisation ». C'est dans ce sens qu'il faut lire les transitions au Gabon et au Togo. Dans ces deux pays en effet, les processus de démocratisation ont tourné à l'avantage du PDG et du RPT.

Le but de cette seconde partie est de comprendre comment, ces partis-États pourtant très affaiblis par les facteurs sus-mentionnés, ont pu se maintenir au pouvoir alors que rien ne présageait une telle issue. Pour dénouer cette énigme, l'approche choisie consiste en une lecture des processus de transition au Gabon et au Togo à travers une restitution des récits bruts des principaux acteurs (1). Cette entrée est particulièrement riche d'enseignements. Elle permet de revivre ces transitions à travers les récits de vie de témoins directs : leurs stratégies individuelles et collectives ; leurs espérances ; leurs craintes ; leurs regrets, etc. Cette approche permet de saisir également leurs contractions, notamment parmi les opposants au Togo ainsi que les facteurs à l'origine de leur échec. À partir de ces récits de vie, nous ferons une recension des stratégies mises en œuvre par le PDG et le RPT pour contrôler le processus de transition en cours (2).

#### 1.4.1. La transition au concret : le processus de transitions à travers les récits des acteurs

Comme nous l'avons vu précédemment, la théorie générale des transitions démocratiques distingue deux principales phases : celle de la libéralisation, et celle de la transition démocratique. Quelle qu'elle soit, la transition est et demeure une situation intermédiaire dont l'issue n'est pas connue d'avance<sup>447</sup>. Autrement dit, « elle ne conduit pas forcément à la démocratie »<sup>448</sup>. Au-delà de ces deux temporalités, la littérature disponible sur les transitions africaines fait état des situations diverses et complexes, selon les pays. À ce propos, Richard Joseph identifie huit situations dans lesquelles se développent ces transitions : par désagrégation de l'ancien régime, par mobilisation, par décision, par formulation, par compétition électorale,

---

<sup>446</sup> Mamadou Gazibo, *op. cit.*, 2004, p. 174

<sup>447</sup> Guy Hermet, *Le temps de la démocratie : la transition démocratique à l'Est et au Sud*, Paris, UNESCO, 1991, p. 272

<sup>448</sup> Mamadou Gazibo, *op. cit.*, 2004, p. 174

par passation de pouvoir, par légitimation et par consolidation. Cette typologie est sous-tendue par un « indice de qualité démocratique » composé de dix indicateurs permettant à la fois de classer les régimes politiques et d'apprécier le rôle et l'extension des transitions démocratiques sur le continent<sup>449</sup>. Toutefois, au regard du caractère très contrasté de ces transitions, d'autres auteurs ont élaboré des concepts en vue de les caractériser. Ainsi, dans ce qui s'apparente davantage à une synthèse générale des transitions africaines<sup>450</sup>, Patrick Quantin et Jean-Pascal Daloz distinguent 4 types de transitions en Afrique subsaharienne<sup>451</sup>. Il s'agit des « transitions achevées », débouchant – comme au Bénin et en Zambie – à une permutation des dirigeants au pouvoir et dans l'opposition ainsi qu'une institutionnalisation des procédures libérales de gouvernement ; les « transitions inachevées » dont le processus a été court-circuité pour plusieurs raisons comme au Cameroun et au Burkina Faso ; les « transitions bloquées » ou empêchées par la junte militaire, comme au Nigéria. Enfin, le Congo Brazzaville et le Ghana offrent, selon ces auteurs, « les limites des typologies puisqu'ils sont l'un et l'autre dans des situations peu réductibles à un modèle simple. Le premier symbolise la trajectoire en U inversé d'une transition bien lancée et d'une consolidation plus qu'incroyable. Quant au second, il peut être considéré comme un exemple original d'adaptation aux contraintes externes sans pour autant satisfaire aux critères minima d'une transition démocratique »<sup>452</sup>.

Cette classification se fonde sur une analyse de l'issue du processus de libéralisation ou de transition démocratique. Comme le rappelle Céline Thiriot, « depuis 1989, 43 pays ont initié un processus de transition ou un minimum de libéralisation du régime autoritaire en place. Près de dix ans après, force est de constater que, dans leur nature et dans leur issue, toutes les transitions de régime n'ont pas été démocratiques, et nombre de pays sont dans une situation de transition bloquée, renversée par une restauration autoritaire ou un coup d'État, ou encore connaissant un régime post-

---

<sup>449</sup> Marie-Soleil Frère, *Presse et démocratie en Afrique francophone. Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Paris, Karthala, 2000, p. 308

<sup>450</sup> Bien que les auteurs insistent – sans doute par modestie – que ce n'est pas une encore moins une tentative de conclusion.

<sup>451</sup> Patrick Quantin, Jean Pascal Daloz, (Dir.), *Transitions démocratiques africaines : dynamiques et contraintes, 1990-1994*, Paris, Karthala, 1997, p. 8-9

<sup>452</sup> *Idem*, p. 8

transition aux fondements inchangés du précédent »<sup>453</sup>. La classification de Quantin et Daloz contraste avec l'approche de Marie-Soleil Frère, fondée sur le clivage continuité/rupture. Celui l'a conduit à distinguer plutôt les « transitions octroyées » de type zaïrois des « transitions de rupture totale » à l'image de celle du Mali ainsi que les « transitions négociées », ce que Quantin et Daloz nomment « transitions achevées ». Une transition est dite « négociée » lorsque les questions politiques essentielles qui sont en jeu sont « traitées » dans le compromis ouvrant au changement<sup>454</sup>.

Au regard de ces développements, de quoi s'agit-il exactement au Gabon et au Togo durant ces bouleversements politiques ?

Disons qu'à l'inverse du Togo où l'opposition politique a été en position de force dès l'amorce du processus de libéralisation jusqu'au coup de force du 3 décembre 1991, la transition gabonaise s'est faite selon les principaux canaux définis préalablement par le PDG et son leader. Dans le premier cas, le RPT se plie aux injonctions de ses adversaires avant de prendre le contrôle de la situation et verrouiller – définitivement – le processus en cours. Dans le second cas, le PDG a défini les règles du jeu qu'il a imposé à ses adversaires, en manœuvrant. En tenant compte de ces particularités, et en dépit des négociations engagées entre les différents groupes en vue de trouver un compromis<sup>455</sup>, les transitions gabonaise et togolaise sont bien distinctes. Dans le premier cas, il s'agit d'une « transition imposée » pour au moins deux raisons. La première, l'opposition gabonaise n'a pas pesé dans les négociations avec le régime qui l'a manipulée : la conférence nationale lui a été imposée alors qu'au Togo il s'agit d'une exigence de l'opposition qui l'a par ailleurs décrétée « souveraine ». La seconde, la nature de la conférence nationale : les conclusions de ce conclave ne sont pas des injections au gouvernement mais plutôt des propositions susceptibles d'être prises en compte ou pas. Elles ne le seront d'ailleurs pas d'autant que le PDG est revenu sur les acquis de la libéralisation comme nous le verrons tout au long de ce travail. Dans le second cas, en revanche, c'est une « transition manquée ». Et l'un des principaux

---

<sup>453</sup> Céline Thiriot, *Sortir de l'autoritarisme militaire. L'analyse comparée des transitions de régime*, Emmanuel Nadal et *als.*, (Dir.), *Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme*, Paris, Karthala, 2005, p. 359

<sup>454</sup> Françoise Dreyfus, *L'Administration dans le processus de transition démocratique*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2004, p. 14

<sup>455</sup> Lévi Martial Midepani, *op. cit.*, 2005, p. 331-339

facteurs de cet échec de l'opposition durant ce processus qu'elle semblait pourtant contrôler, c'est d'avoir manqué de tact. John Heilbrunn et Comi Toulabor l'ont résumé ainsi qu'il suit :

L'échec des opposants togolais « c'est d'avoir sous-évalué la nature profondément militaro-tribal du régime Eyadema capable de mobiliser d'immenses ressources comme la violence, l'argent et les soutiens internes et externes »<sup>456</sup>.

De plus, comme il apparaît dans les différents récits d'acteurs, ci-dessous, cette transition a été un rendez-vous manqué parce que l'opposition n'est pas parvenue à agréger les ambitions individuelles dans une stratégie commune. Dans une critique qu'il formule à son encontre, Bruno Delaye, l'ambassadeur de France au Togo, affirme même que l'opposition togolaise est irresponsable, peu crédible, trop divisée et sans stratégie. Elle a voulu faire une révolution sans en avoir les moyens, rapporte Toulabor et son collègue ci-dessus<sup>457</sup>.

#### 1.4.1.1. Gabon, une « transition octroyée » par le pouvoir

À l'exception de Pierre André Kombila, leader du RNB et secrétaire général du MORENA des Bucherons, à l'époque, l'essentiel de nos enquêtés n'ont pas été aux premières loges durant la Conférence nationale, encore moins durant le processus de transition au Gabon. Ils ont évoqué comment ils l'ont vécue mais du point de vue extérieur. Or, comme dit plus haut, notre approche consiste à restituer ces faits à partir des témoignages des sources oculaires. L'entretien avec Kombila n'a pas permis de recueillir un maximum d'information d'autant que, selon l'enquêté, c'est Paul Mba Abessole qui était le principal interlocuteur du régime. Et ce dernier n'a pas souhaité nous rencontrer ni Pierre Claver Maganga Moussavou. Ce sont leurs lieutenants qui nous ont entretenu sur ces transitions. D'autres acteurs des transitions ne sont plus. C'est le cas de Joseph Redjambé et Agondjo Okawé. Les enquêtes menées au sein du quotidien national *L'Union* ont permis de disposer d'une interview exclusive de Léonard Andjembé, ancien secrétaire général adjoint du PDG et vétéran de la conférence nationale du Gabon.

---

<sup>456</sup> John Heilbrunn, Comi Toulabor, *op. cit.*, p. 76

**Léonard Andjembé, ancien secrétaire général adjoint 1 du PDG (1989-1994), actuellement Premier vice-président du Sénat**

« Effectivement, j'ai pris part à la Conférence nationale en ma qualité de Premier secrétaire général du PDG à l'époque. J'ai donc été membre participant avec Jacques Adiahenot qui était le Secrétaire général. Nous nous sommes répartis les tâches. J'étais membre du bureau de la conférence en tant que vice-président, l'un des vice-présidents de la CN présidée par Mgr Basile Mve Engone. C'est donc Jacques Adiahenot qui conduisait de manière officielle la délégation du PDG. [...] Sur le plan politique national, il faut avouer qu'il y avait un malaise. Un malaise dû, qu'on le veuille ou non, au fait que les gens acceptaient de moins en moins la pensée unique qu'incarnait à l'époque le PDG en tant que parti unique. [...] Un autre facteur et non des moindres, c'est cette capacité d'anticipation qu'a eue le président Omar Bongo qui, rappelons-le, n'a pas attendu le discours de La Baule pour organiser la CN. C'est à partir d'une lecture du contexte international et de la situation interne au Gabon qu'il a pris cette décision. Il ne faut pas oublier que quelques années plus tôt il avait réprimé le MORENA de l'intérieur mais ce que les gens ne savaient pas à l'époque, c'est qu'au même moment, il a pris contact avec le MORENA de Paris. Il était en discussion avec eux pour de multiples raisons qui sont les siennes. Il estimait qu'avec ceux-là on pouvait envisager un changement de régime politique. Et ces choses-là ne se savaient pas. C'est donc grâce à cette capacité d'anticipation, d'autre part, qu'Omar Bongo a jugé utile, en usant de beaucoup de moyens, de convoquer cette grande rencontre ouverte à toutes les forces vives de la nation. Contrairement à ce que l'on pense, le PDG n'a pas subi la CN. Précisément parce que son chef l'y a préparé [...] Il y a une question qui taraudait les esprits. Elle portait sur la nature de la CN. Était-ce une conférence souveraine dont les décisions devaient s'appliquer immédiatement au gouvernement ou au chef de l'État ? Ou était-ce simplement des recommandations dirigées vers le gouvernement et le chef de l'État pour application ? Telle était la question de fond. Elle a été réglée indirectement lorsque nous avons dû nous imposer la nécessité d'un règlement intérieur de la conférence. Il y a eu des longs débats sur le règlement intérieur. Il y a une clause qui est importante et qui a réglé ce problème par la même occasion. C'était que les décisions ne pouvaient pas se prendre par une quelconque majorité D'abord quelle majorité ? Qui avait la légitimité dans la salle ? Nous avions à ce moment un parti politique, le PDG, et plusieurs associations à caractère politique qui se sont créées spontanément par la volonté du Président qui avait souhaité que tout le monde s'exprime. Est-ce à ce moment-là que la conférence pouvait

---

<sup>457</sup> *Ibidem*

avoir ce caractère souverain ? Non ! Nous avons réglé la question en disant que les décisions de la conférence se prendront par consensus de tous les camps. Si un consensus ne se dégageait sur une question, nous ne pouvions pas nous y aventurer. C'est ainsi qu'a été réglée la question de la souveraineté de la conférence parce que le consensus qui s'y est dégagé était que les recommandations ou décisions de la conférence seraient soumises au chef de l'État ou au gouvernement pour application. Ça c'est une question.

L'autre question était la nature du régime politique. Curieusement, il n'y a pas eu un gros débat entre les pros et les antis car le PDG s'y était déjà préparé. C'est vrai que l'opposition intérieure et radicale, incarnée par Me Agondjo Okawe, Joseph Redjambe et les autres, a posé le problème du multipartisme intégral et immédiat. Mais contrairement à ce que l'on serait tenté de penser, le PDG n'a formulé aucune objection. Il y avait aussi la question de RSDG. Vous savez que ce parti a eu quelques problèmes avec le PDG. Nous pensons qu'il a été concocté par le président et le MORENA de Paris. Il avait pour mission de défendre cette étape avant la démocratie mais pas le PDG. Pourquoi ? Parce que lorsque le Président annonce la création du RSDG, il implique la dissolution du PDG que ce dernier rejette catégoriquement. Les gens ne savaient pas que sur ce point le Président avait calculé. C'est donc en tant que PDG que nous partons à la CN. Et le PDG ne reçoit pas comme mission de défendre le RSDG. [...].

Je pense que du point de vue du PDG, il y avait quelque chose de non négociable. C'était le départ du chef de l'État avant la fin de son mandat, départ qui a clairement été demandé. Nous pensions que le chef de l'État était le verrou, la clé de voûte de la nation. Pour empêcher le pays de sombrer dans le chaos qui se dessinait à l'horizon, la présence d'Omar Bongo à la tête de l'État [...] nous est apparue comme une position non négociable. [...]. C'est pourquoi je vous disais que le PDG s'était préparé. Tout comme l'opposition d'ailleurs. Quand le chef de l'État décide de dire que ceux qui veulent s'exprimer doivent s'organiser pour venir parler. L'opposition s'organise en créant des associations à caractère politique. Le PDG fait de même. Bon, quand je parle du PDG, je veux parler des cadres du PDG. La plupart d'eux n'étaient pas des militants connus. Ces derniers venaient nous dire : nous avons créé notre association de géomètres, association de scientifiques, associations de médecins ... pour aller à la CN et nous sommes aux côtés du PDG (rire). Et nous nous sommes retrouvés avec une trentaine d'association. En face, il y avait à peu près le même nombre. [...] Nous sommes allés à la conférence avec ces associations comme alliés. On n'était pas seuls. C'est même eux qui parlaient et qui étaient capable de défendre certaines thèses (rire).

C'est là où je dis que le Gabon est un pays béni. Je puis vous dire qu'au-delà des joutes en séance plénière, les gens qui se trouvaient là étaient des gens de la même génération. Je peux même aller plus loin en disant que ce sont les anciens de la JEG (Jeunesse estudiantine gabonaise) qui se trouvaient là de part et d'autres (rire). Les uns du côté de la majorité, les autres du côté de l'opposition. On s'étripait publiquement mais après on prenait un café ensemble au bar de la CN. Et c'est ce qu'il y a de spécial au Gabon. Je peux vous affirmer qu'il n'y avait pas de haine. Politiquement, chacun avait ses convictions, chacun les affirmait mais en dehors de ce cadre, les gens prenaient un café ensemble comme ce fut le cas aux Accords de Paris »<sup>458</sup>.

#### 1.4.1.2. Togo, une « transition manquée » par l'opposition

À l'inverse du Gabon, la quasi-totalité des leaders de l'opposition d'alors sont des témoins privilégiés de la transition au Togo. Ce qui nous a permis de disposer des témoignages souvent très approfondis sur la manière dont ils l'ont vécue de l'intérieur. Toutefois, par souci de concision, nous n'avons retenu que les récits pertinents pour notre travail. D'une part, ils permettent de comprendre comment le processus a été enclenché, la manière dont les opposants s'en sont saisis ; comment ils l'ont mené, et les difficultés rencontrées. D'autre part, à travers ces récits de vie, les facteurs à l'origine de l'échec de l'opposition durant ce processus de libéralisation sont explicités. Nous déplorons le fait de n'avoir pas obtenu les récits des acteurs du RPT lesquels auraient permis de diversifier le regard.

#### **Joseph Kokou Koffigoh : Bâtonnier de l'Ordre des Avocats et Premier ministre de transition du Togo (1991-1994)**

« Il y a eu, au départ, ce que j'appelle une consultation bidon : les délégués RPT ont sillonné massivement tout le territoire avec Barqué [Barry Moussa] à leur tête. Ils sont allés dans les régions et ont rassemblé les Togolais. L'objet était de savoir s'ils veulent rester unis dans le régime salvateur du RPT ou s'ils veulent renouer avec le passé, notamment le multipartisme source de troubles (rire). Curieusement, ils sont revenus avec de très bons résultats (rire). Et au cours d'un congrès à la Maison du parti qui sera

---

<sup>458</sup> *L'Union Magazine*, « La conférence nationale : comment je l'ai vécue de l'intérieur ». Interview du Vénérable Léonard Andjembé. Propos recueillis par Amélie Mbougou, Libreville, 2014.

rebaptisé « Palais des congrès », ils ont livré les résultats de cette soit disant consultation populaire qui a prétendu que le peuple disait NON au multipartisme. [...] Au terme d'une phase de la lutte, nous avons canalisé la contestation afin de lui donner un visage : c'est ainsi qu'est né le FAR composé des associations comme la LTDL (Ligue togolaise des droits de l'homme) dirigé par Yawovi [Agboyibo] et moi comme adjoint. Le RPT nous a reçus au cours des négociations que j'ai d'ailleurs présidées. Nous avons négocié pour obtenir trois résultats : la loi d'amnistie. C'est cette loi adoptée par le Parlement RPT qui a permis aux opposants extérieurs de rentrer ; ensuite un avant-projet de loi portant charte des partis retenu par le gouvernement qui l'a envoyé au Parlement pour adoption ; enfin, nous avons fait accepter le principe d'un Forum national de dialogue qui est, en réalité, l'embryon de ce qui va devenir la CNS [Conférence nationale souveraine]. Le RPT a accepté de bon cœur ce principe. Mais lorsque nos amis venus de l'étranger sont rentrés après l'amnistie, la lutte s'est endurcie. Ils ont notamment exigé une CNS de type Bénin. Plus tard nous nous sommes rendus compte que c'était vraiment à contre cœur que le régime l'a acceptée. Je me souviens lorsque le caractère souverain de cette CN [Conférence nationale] a été décrété, ça a fait un tollé : les travaux ont été momentanément suspendus, et lorsqu'ils ont repris, c'était avec beaucoup de difficultés.

Contrairement à la conférence béninoise, la nôtre a été longue et houleuse ; il y avait énormément de délégués, 500 délégués au moins. Il y avait beaucoup de courants politiques qui traversaient la CN, d'ailleurs diffusée en direct ce qui favorisait les enchères politiques (rire). C'était un moment très dur, vraiment dur. C'était l'occasion de dresser un bilan, mais un bilan très dur et sévère du régime. Et vous savez que notre pays a eu une histoire très compliquée. L'indépendance a été arrachée .... [Silence]. Le Togo est un peu spécial, croyez-moi. Ce n'était pas une indépendance octroyée comme chez vous au Gabon. On dit même que vos dirigeants n'en voulaient pas (rire). Bref. Nous avons tenté de rassurer le pouvoir pour que le processus ne débouche pas sur une guerre civile qui profilait à l'horizon. Et ce que nous avons fait, nous en tant que collectif, c'est d'avoir demandé la destitution d'Eyadema et de son parti [pensif]. Ce n'était pas sage du tout [silence].

(Rire) ... C'est facile de demander la destitution d'Eyadema. Vous savez, Eyadema était quand même un Général ... Il dormait au camp militaire et l'armée était derrière lui. Ce n'était absolument pas responsable que vous vous réunissez dans une salle d'hôtel et décrétiez qu'il n'est plus président ! Comment prendrez-vous le pouvoir ? Cette stratégie n'a pas prospéré, et elle ne pouvait prospérer. Elle a, au contraire, fait capoter le processus, du moins pendant un moment. [...] J'ai été élu à la vice-présidence du



Présidium de même que tous les membres du HCR, le Haut conseil de la République. Nous avons voté l'Acte 7 de la CNS qui n'est autre qu'une constitution intérimaire. [...] Autre fait marquant c'est que les FAT que nous avons invitées ont quitté la salle après la déclaration de la souveraineté de la conférence. Nous avons pensé que l'armée a été un problème mais pouvait être également une solution d'où sa présence aux côtés d'autres forces vives de la Nation. [...] Mais je vous assure, la transition togolaise a été un moment de grande ferveur ; c'est dans cet esprit que j'ai composé le gouvernement de transition en ma qualité de Premier ministre. Cette transition a été une période d'exaltation populaire mais aussi de grande difficulté puisque le processus a été l'objet d'attaques dès le départ, notamment par les FAT qui ont pris prétexte la dissolution du RPT par le HCR pour accentuer leurs exactions. Le 3 décembre 1991, j'étais dans mes bureaux de la Primature. L'armée a fait irruption, et ouvert le feu sur le Premier ministre ! Vous imaginez ? Ces militaires se sont pris directement à moi. Ce coup de force particulièrement sanglant a mis à mal le début du processus de transition et fragilisé par la même occasion l'opposition. Il a fallu renégocier, rééquilibrer le gouvernement en y introduisant, cette fois-ci, les éléments du RPT que nous avons exclus au départ. Car, le 1<sup>er</sup> gouvernement que j'ai constitué ne comprenait pas les éléments du RPT : l'esprit qui a guidé la CNS était de faire une transition sans les gens ayant appartenus à l'ancien régime. Je me suis exécuté. Mais j'avoue que c'était irréaliste et j'en ai payé les pots cassés, notamment avec l'attaque du 3 décembre. J'ai été contraint de rééquilibrer les choses de sorte que ça devienne un gouvernement d'union nationale de transition [silence].

Cette attaque du 3 décembre m'a marqué à jamais. Elle est d'ailleurs restée dans les mémoires. De l'autre côté, l'opposition n'a pas très bien joué le jeu non plus. Elle était dominée par des éléments extrémistes qui organisaient, chaque fois, des diatribes contre le Président et l'Armée. Tout cela a créé un climat particulièrement hostile à la bonne marche du processus. J'étais obligé de faire preuve de courage, de rassembler des éléments pouvant faire preuve de sagesse pour mener la transition à son terme. En dehors de l'attaque dont j'ai été victime, il y a eu l'attaque contre un convoi de Gilchrist Olympio qui était en campagne au nord du pays ; il y a eu l'assassinat de Tavio Amarin ; il y a eu également la séquestration arbitraire des membres du HCR en 1992/3. En réaction, l'opposition a décrété une grève générale illimitée qui a bloqué tout le pays. Il y a eu deux attaques, cette fois ci, d'opposants en provenant du Ghana contre le Président et le camp militaire, le 25 mars 1993 et les 5 et 6 janvier 1994. Ce sont des événements graves, et à chaque fois, il fallait calmer le jeu et reprendre le processus pour organiser le

référendum constitutionnel en 1992 pour doter le pays d'une nouvelle constitution, organiser la présidentielle au mois d'août 1993 et les législatives au 1<sup>er</sup> trimestre 1994. [...] Ayant été élu à l'Assemblée nationale, c'est avec plaisir que j'ai fait la passation de charge à Edem Kodjo désigné par le Président »<sup>459</sup>.

**Dovi André Kwevi : ancien secrétaire général du PDU (1990-1992), actuellement membre fondateur de l'ANC**

« Membre fondateur et secrétaire général du PDU (Parti des démocrates pour l'unité), notre parti avait 12 délégués au total. C'est à ce titre que j'ai été délégué à la CNS. J'ai participé de bout en bout ; les séances plénières, il y en avait presque tous les jours et j'ai manqué à une seule sur la trentaine de jours. Eyadema ne voulait pas de cette transition devant déboucher sur la démocratie et le multipartisme. Au mois de mai 1990, il a même fait faire une mission qui a sillonné dans tout le pays qui est revenue en disant que les populations ne voulaient pas du multipartisme. L'idée a été inspirée par Barry Moussa Barqué, un des grands penseurs avec Mivédor [Alex] mais très discret du régime RPT. La période de 90/91 a été très active en activités et en tractations. Les bruits ont couru que les FAT allaient marcher sur la CN qui se tenait à l'hôtel du 2 février aujourd'hui Radisson Blu Hotel. La CN s'est très mal terminée, heureusement que l'essentiel a été fait. Un gouvernement a été mis en place présidé par Koffigoh ainsi qu'une Assemblée provisoire également composé d'au moins 2 délégués par parti ayant participé à la CN. Aussitôt la CN finie il y a eu des coups de boutoir d'Eyadema et de son armée dont son demi-frère jusqu'aux évènements de novembre et décembre 1991 remettant en cause les orientations de la CN.

[...] J'étais jeune à l'époque, je n'avais pas une voix prépondérante : les aînés décidaient et me rendaient compte. Ce que je sais de ce qui se tramait où les décisions étaient prises au sein de l'opposition, on préparait le chemin pour Gilchrist Olympio. On ne voulait pas que ceux qui ont dirigé le pays, les deux têtes de l'Exécutif puissent prendre part aux élections qui vont suivre immédiatement pour mettre en place un Exécutif définitif. Au HCR, le projet de constitution a été rédigé de manière à ce que ni Eyadema, ni Koffigoh ne soient candidats. [...] Après le coup d'Eyadema et de son armée, Eyadema est devenu très fort, vraiment fort ! Il a par exemple exigé que ce verrou soit sauté immédiatement. Malheureusement, nous n'étions pas suffisamment forts pour nous y opposer. Koffigoh a fait la proposition d'un âge requis pour être candidat. Il proposait 35 ans alors que les autres, les rédacteurs du projet, proposaient 45 qui l'élimine. Mon

---

<sup>459</sup> Entretien avec Joseph Kokou Koffigoh, Premier ministre de transition du Togo. Lomé, 7 mars

opinion c'est qu'en faisant cela, l'opposition a balancé Koffigoh dans le camp adverse qui s'est opposé à la bonne marche de la transition »<sup>460</sup>.

### **François Kambatib, ancien président du parti ADDI**

« Avant la création, le 3 octobre, nous avons une association dénommée KADDI présidée par Aimé Gogué qui sera d'ailleurs ministre du gouvernement de transition. C'est elle qui nous a conduit à la CN et au sortir de là, nous l'avons transformée en parti politique et j'ai alors pris sa tête. Nos premières actions dans les deux cas (association et parti) étaient d'accompagner la transition vers des élections transparentes. C'était cela notre intention mais il faut dire que cette transition ne s'est pas passée de manière convenable puisqu'elle a subi deux coups de force : le premier est intervenu au lendemain de la création d'ADDI c'est-à-dire dans la nuit du 3 au 4 octobre 1991, cherchant à arrêter le Premier ministre de transition, Joseph Koffigoh. Eyadema n'acceptant pas les résultats de la CN a voulu stopper le processus et les FAT étaient chargées d'exécuter la volonté de leur chef. Ce fut un échec. Ça a été un moment très particulier : on a cassé des maisons des gens. En décembre il y a eu un 2<sup>e</sup> coup de force militaire. Le Premier ministre a été contraint de remanier le gouvernement. La transition togolaise n'a pas été un long fleuve tranquille. Avec d'autres événements subséquents, la ville de Lomé s'est vidée : plus de 4000 personnes se sont enfuies à l'intérieur du pays ; d'autres dans les pays voisins vers janvier 1993. La transition au Togo a été une transition chaotique. Toutes les exactions ne se sont estompées qu'aux Accords de Ouaga, en juillet 1993. J'étais en exil à partir de janvier 1992 jusqu'à janvier 1993. J'étais président du parti ADDI mais contraint à l'exil.

« Dans quel esprit avons vous mené les discussions avec le RPT : vous savez, la CNS a été arrachée de force car Eyadema n'en voulait pas. Il n'a d'ailleurs pas voulu venir à cette conférence ; c'est le jeu diplomatique qui l'a contraint de venir faire un discours. Une chose que le RPT n'a pas digéré c'est que les constituants aient déclaré la CN souveraine. Jusqu'à ce jour, les tenants du RPT et d'UNIR n'acceptent jamais de parler de CN. C'est dire que la transition n'a pas été acceptée par le pouvoir. Ce qui fait que tout ce qui s'en est suivi jusqu'aujourd'hui, ils ne l'ont jamais accepté. Au sortir de la conférence nationale, nous sommes allés à un référendum et voté à 98% une nouvelle constitution, ils l'ont acceptée à contrecœur puisqu'à la première occasion ils n'ont pas hésité de l'abroger. [...] La grande différence avec le Bénin c'est que Kerekou a accepté la CNS, et a officiellement abandonné l'idéologie marxiste-léniniste qu'il prônait pour

---

2017

<sup>460</sup> Entretien avec Dovi André Kuevi, membre fondateur de l'ANC et secrétaire général du PDU pendant les faits. Lomé, 22 mars 2017

s'inscrire dans la voie de la démocratie multipartite. S'agissant des pourparlers lors de la CN au Togo, il faut préciser que le FAR puis le COD [Collectif de l'opposition démocratique] dont nous étions membres, ont organisé les forces de l'opposition en vue d'obtenir la CN. Pour venir à votre question, les discussions étaient conflictuelles, en permanence. Il y avait deux blocs antagonistes : les associations démocratiques d'un côté, et de l'autre le RPT. Et tout ce qui se disait était une confrontation permanente : toute la CN était une confrontation permanente, conflictuelle. Le seul point sur lequel nous nous sommes accordés, c'est la désignation d'un Premier ministre de transition et la mise en place d'un HCR qui était un parlement transitoire, mais tout cela s'est fait dans un esprit de confrontation. Au Togo le processus démocratique est né sous un esprit de confrontation et cet esprit, à ce jour, ne s'est pas estompé. Depuis le début du processus démocratique à ce jour, seul l'APG [Accord politique global] peut être considéré comme consensuel, que les deux parties ont signé bonne foi mauvaise foi mais au moins ils ont signé. Bien qu'ADDI n'ait pas été invité pour la petite parenthèse, nous avons accepté les conclusions.

[...] Dans nos rangs, certains roulaient pour le régime ! Je vais vous raconter une petite anecdote. Mais avant, je peux vous rassurer qu'il y avait, dans nos rangs, pleins de partis satellites du RPT. Venons-en à la petite anecdote parmi d'autres : un parti qui s'appelait ADR, avant que nous n'allions à la CN, nous étions KADDI. Nous pensions déjà à la création éventuelle d'un parti politique. Nous voulions ratisser large, nous avons pris les pentes de chaque préfecture avec lesquelles on discutait pour voir si on peut fédérer d'autres groupes, c'est pourquoi nous avons parlé d'alliance dans la dénomination de notre parti [Alliance démocratique pour le développement intégral]. Et puis, quelques jours avant la CN, je vais discuter avec un des cadres que je pensais être un des nôtres (paix à son âme !). Et subitement, il me dit "votre histoire de faire un parti politique, moi j'ai déjà créé le mien". Nous étions à une dizaine de jours avant la CN – nous n'avons pas voulu créé ADDI avant la CN. Je lui dis, mon ami comment as-tu créé ton parti ? Il me dit que "ton affaire là dure déjà trop longtemps, moi j'ai décidé de fonder mon parti et j'ai déjà un récépissé". Je lui ai dit qu'à partir d'aujourd'hui je cesse toute discussion avec toi car tu n'es pas capable de créer un parti par toi-même [...]. La veille de la CN, le même type m'apporte, la structure de la CN. On avait accordé 12 places à chaque parti politique, et 2 places à chaque association. Et ce même bonhomme est revenu me demander de lui trouver les 11 personnes restantes devant représenter son parti à la CN !

Ce que je peux dire à la suite de cela c'est que les associations avaient effectivement 2 places quand les partis en avaient 12. Mais à KADDI, 17 de nos partisans

ont participé à la CN moi y compris mais pas sous la bannière de l'association. Il y avait d'autres passerelles pour pouvoir y participer (rire). J'ai été élu par mes pairs médecins comme leurs représentants à la CN. Nous avons d'autres qui ont été élus par l'Université, d'autres par la jeunesse, etc. C'est ainsi que notre association a pu avoir, au total, 17 délégués. Alors que mon ami dont je parlais tantôt n'a pas pu réunir les 12 délégués de son fameux parti qui a d'ailleurs disparu peu après. Ce sont des partis de ce genre qui sont venus noyauter la CN. Le RPT a vraiment noyauté la CN : les clivages étaient clairs et évidents. Et aujourd'hui encore nous sommes dans un pays clivé presque en deux [...].

Honnêtement il n'y avait pas de limites que nous nous sommes fixés en y allant. C'est face à l'intransigeance de bloc d'en face que nous avons été contraints de reconsidérer certaines choses. Vous savez, nous sommes allés à la CN avec l'objectif de destituer Eyadema. Nous ignorons les ressources dont il disposait en réserve : nous l'avons cru mort. Face à sa ténacité, la limite à ne pas franchir a été finalement de le laisser au pouvoir. Nous avons peur également : il y avait une réelle menace de l'armée surtout après la tentative d'assassinat du Premier ministre. Le compromis c'était de ménager Eyadema en le laissant au pouvoir [...].

En somme, le passage à la CN était obligatoire : on ne pouvait résoudre le problème autrement. A défaut, c'était un bain de sang avec la confrontation populaire. Ce que je retiens c'est que la CN était le moindre mal à défaut d'un chaos indescriptible. Toutefois, elle n'a pas permis les conditions d'une réelle démocratie. J'entends souvent les gens dire que c'est la CN qui a apporté le multipartisme au Togo. C'est une erreur. C'est la pression populaire qui a contraint l'Assemblée de l'époque à voter la loi sur le multipartisme. Mais ce que la CN a apporté en plus c'est tout ce qui s'en est suivi, c'est-à-dire, la liberté de la presse, d'expression, le fait que nous pouvons parler désormais librement. Vous savez, lorsque nous créons notre parti politique, il fallait mettre la radio haut [augmenter le volume de la radio] pour que les gens n'entende pas ce que vous complotez ; qu'aujourd'hui tout Togolais peut exprimer librement son opinion, tout ça c'est émanation de la CN. Elle a permis l'adoption d'une constitution d'essence démocratique mais qui a été désavouée dans sa phase d'application »<sup>461</sup>.

---

<sup>461</sup> Entretien avec François Kambatib, Conseiller politique du président du parti ADDI. Lomé, 7 mars 2017.

## **Claude Ameganvi, président de l'OTTD (Organisation des travailleurs togolais pour la démocratie)**

« Après mes études à Lomé jusqu'à l'obtention de mon Bac en 1973, je suis allé en France pour y entreprendre des études d'architecture. J'ai obtenu mon sésame en 1983 et je suis resté en France pour y travailler. C'est en faveur de la loi d'amnistie générale décrétée par le régime à l'issue des tractations avec le FAR puis le FOD que je suis rentré au Togo, en 1991. Depuis les années 1975 j'étais presque devenu un exilé en France en raison de mon positionnement par rapport au régime Eyadema. Voilà pour le décor.

Depuis l'expérience béninoise, tout le monde ne jurait que pour la CNS. Partout les gens ont voulu rééditer ce modèle. Pour nous qu'on désignait « les venus de France », on s'inscrivait dans ce schéma. En réalité, la CN a été un cadre pour sauver les régimes parce qu'aucune des CN tenues n'a abouti à la chute d'un régime en place, toutes ont servi à la survie de ces régimes contre des concessions. En d'autres termes, alors que les peuples voulaient que les dictateurs s'en aillent, on les a maintenus, on les a floués contre quelques concessions de forme. Ces concessions de formes ont été simplement d'enregistrer des conquêtes que les peuples avaient arrachées à travers leurs luttes. Dans le cas du Togo, ça a été la presse indépendante, le peuple l'avait exigé après les événements du 5 octobre 90 ; la constitution des partis indépendants, etc. Toute une série de conquêtes démocratiques avaient été acquises par la lutte populaire et les CN n'ont fait qu'enregistrer cela. L'un des points essentiels de cette transition que j'ai retenu à titre personnel, c'est que la contre-partie des concessions faites par Eyadema c'était de faire la place aux opposants qui l'ont aidé. L'illustration au Togo a été les gouvernements d'union nationale. Eyadema pouvait être balayé immédiatement mais ils ne l'ont pas voulu, les opposants en première ligne je veux dire. Dans le 1<sup>er</sup> gouvernement qui s'est constitué, il n'y avait pas un seul ministre du RPT ; en fait Eyadema était resté comme clé de voute des institutions : il a été maintenu dans sa fonction de président de la République. Il n'était autorisé avec le Premier ministre à ne faire qu'une année au pouvoir ; ils n'étaient admis à faire acte de candidature à la fin de la transition. Mais après le coup d'État du 3 décembre, il [Eyadema] s'est présenté ; Koffigoh également a voulu se présenter mais il en a été empêché par les événements. En fait, il a été piégé par les autres. Pour faire simple, tous les opposants d'alors ont été à la soupe [...].

J'ai bien compris à partir de là que loin de satisfaire aux aspirations populaires, beaucoup ne visaient que leur insertion personnelle, et ils en ont profité pour entrer au gouvernement ; s'enrichir ; plus tard, organiser des détournements par ci par là, exactement la même chose qu'on reprochait au dictateur. C'est une dimension

extrêmement importante parce que cela a pourri la vie du pays et ça continue aujourd'hui. [...] Le jeu a été de multiplier des discours parfois même très radicaux qui peuvent paraître comme une réelle opposition face au régime alors qu'on est plus dans le paraître puisque le soir on se retrouve avec eux.

S'agissant des membres du présidium, du HCR et autres, c'est le fruit d'une élection. Sur ce point les choses ont été satisfaisantes. Ce sur quoi je voudrais insister, c'est qu'une fois la décision d'organiser la CN actée, une commission mixte paritaire entre les représentants du régime et ceux de l'opposition a été créée. C'est ce noyau qui a défini les critères de participation à la CN, selon une grille incluant les partis et les associations divers. Au final, ça a donné une liste de 900 et quelques délégués ! Imaginez combien cela a coûté puisqu'il fallait rémunérer tous ces grands orateurs (rire). La plupart des délégués du régime étaient prêts à voter pour un changement de régime : ils étaient conscients que rien n'était plus comme avant. En réfléchissant après coup, l'erreur a peut-être été de n'avoir pas réussi à les intégrer dans notre stratégie.

[...] Les événements du 5 octobre offrent un autre enseignement. Ce fait historique était l'œuvre de la jeunesse qui voulait qu'on compte avec elle. La contradiction c'est que les jeunes qui ont officiellement déclenché le processus de démocratisation, ont mis le régime d'Eyadema par terre le 5 octobre. Il fallait se baisser pour prendre le pouvoir mais il n'y a eu personne pour le faire ou qui sache le faire. Par inexpérience, ces jeunes ont réalisé quelque chose d'extrêmement importante mais qu'ils n'ont pas pu gérer. Le paradoxe de la situation c'est qu'ayant réalisé cette chose énorme et effrayés ou dépassés par leur succès, se voyant impuissants, ils ont appelé leurs aînés de l'opposition dont Me Abgoyibo qui a été l'avocat d'Eyadema, par ailleurs président de la Ligue de droits de l'homme qui était en réalité une commission créée pour étouffer les Droits de l'Homme. Ils ont été l'appelé pour lui dire de prendre le leadership de la lutte. Ce qu'il a accepté avec faste puisqu'il a très vite développé un langage de récupération, à se faire le représentant de ce mouvement de la jeunesse ... et en demandant au mouvement qu'il le mandate pour que lui négocie avec Eyadema, pour qu'il négocie en faveur des jeunes [...]. Au mois de mars c'était la grande contradiction ! Bref. Si j'avais été au pays à ce moment-là, les choses se seraient passées autrement. Si j'étais au Togo à ce moment-là, le pays se serait libéré ! Les jeunes n'avaient pas d'interlocuteurs ; ils n'avaient pas de représentants pour traiter de la question du pouvoir. En toute objectivité, tous ceux qui donnaient du fil à retordre au régime avaient été contraints à l'exil. Ceux qui étaient au pays étaient autre chose, pas des opposants au régime. Ces jeunes ont donc

eu le malheur de confier leur mouvement à des gens qu'ils pensaient être avec eux alors qu'ils étaient avec ceux d'en face quand ils ne roulaient pour eux-mêmes [...].

Lorsque j'ai pris la parole à la tribune de la CN, j'ai évoqué notamment le rôle de la France dans ce processus. Sous l'apparence d'une volonté de faire en sorte que le pays évolue vers la démocratie, la France ne voulait pas voir partir Eyadema durant cette transition. Delaye [Bruno], son ambassadeur au Togo au moment des faits, a rencontré Eyadema chez lui à Pya pour évoquer la question de sa destitution telle que voulu par l'opposition. Eyadema lui a clairement dit que c'était hors de question. Lorsqu'il a reçu l'opposition, à son tour, cet homme [Bruno Delaye] a dit que dans l'intérêt de tous, cette question ne devrait pas être évoquée à la CN. A la tribune de la CN, j'ai dit aux participants ce que je savais des manœuvres de la France. J'ai appelé à une motion de destitution d'Eyadema car persuadé que le maintenir était une erreur politique grave. On ne pouvait pas faire cette transition avec lui, un homme qui a tenu le pays pendant 27 ans ! Mais vous savez, parmi nous, certains naïfs l'ont cru mort ; d'autres ne voulaient pas le voir partir, en réalité. La conséquence de tout ceci c'est qu'ils n'ont pas pris en compte nos aspirations : ils ont écarté la motion, pire, ils ont aménagé le tyran ! J'aurai préféré que la motion soit soumise au vote, qui à ce que les gens votent contre mais au moins j'aurai compris que la majorité ne l'a pas souhaitée. C'était une grande déception personnelle !

Et à propos des relations avec le régime ... [...] Ce que je peux dit en plus, c'est que la plupart des vieux qui ont incarné l'opposition durant la transition étaient directement ou indirectement de connivence avec le régime. Koffigoh en tête. Après avoir échappé à deux tentatives d'assassinats. Je peux comprendre qu'il ait pris peur. Il a été vice-président de la CN grâce aux voix du RPT ; Léopold Gninivi jouait quant à lui un double jeu. Les jeunes à l'origine des événements du 5 octobre étaient issus de son parti, la CDPA. Il semblait, pour beaucoup, plus légitime et du côté du peuple que Koffigoh. Les gens ont dit qu'il voulait être Premier ministre de transition. Je n'y crois pas parce que Léo visait le fauteuil présidentiel. Ce qui l'aurait empêché de briguer la présidence de la République. Comme j'ai dit tantôt, il avait une posture pas très claire. Par contre, au sein de l'opposition, nous savions que Koffigoh avait donné des garanties à Eyadema, et en contrepartie, ce dernier a pesé de tout son poids notamment en payant des délégués pour qu'ils votent en sa faveur. C'est ainsi qu'il a été Premier ministre de transition. La CN et plus globalement la transition togolaise a été marquée par des négociations et des accords souterrains. Je vous ai parlé l'autre jour de la Franc-maçonnerie, elle a joué un grand rôle, notamment à la CN. J'ai dit précédemment que les membres du présidium



ainsi que ceux du HCR sont issus d'une élection mais au sein des groupements, le choix avait déjà été fait et l'élection n'a fait qu'entériner.

[...] A propos des gouvernements d'union. Le 7 septembre, Koffigoh a constitué un 1<sup>er</sup> gouvernement selon l'esprit que nous avons de cette transition, c'est-à-dire une transition sans le régime. La 1<sup>ère</sup> stratégie du RPT était de sortir l'armée de la CN pour faire pression sur elle. Je pense que ça a réussi puisque beaucoup d'entre nous ont effectivement pris peur. Tout au long de la CN des rumeurs circulaient que l'armée devrait débarquer dans la salle du 2 février et tirer sur tout le monde ! La 2<sup>e</sup> stratégie a été de déclarer la suspension de la CN et sa retransmission en direct. C'est arrivé peu avant les délibérations, notamment lorsque nous avons introduit la motion de destitution d'Eyadema. L'outrage que la population en a ressenti interdisait d'envisager un gouvernement d'union avec le RPT. Les rapports politiques dans le pays étaient tels que personne ne voulait entendre parler du RPT : les gens étaient très vifs que parler du bien du RPT était la pire des choses à faire. Les gens pouvaient s'en prendre à toi, à ta famille juste pour avoir soutenu le régime ou dit des bonnes choses à son endroit. [...] La CN étant retransmise en direct à la télé et à la radio, toutes les malversations du régime, les assassinats qu'il a perpétrés, tout cela a été mis à nu. Dans ces conditions, venir dire que tu es du RPT ou soutiens son action c'est signer ton arrêt de mort ! Si Koffigoh avait osé mettre un seul représentant du RPT, il n'aurait pas tenu un jour. Pour qu'il puisse le faire, il a fallu le coup de force du 3 décembre. Il a fallu que la population ait le sentiment de son impuissance face à ce régime pour qu'elle accepte, devant la force militaire brute, qu'on aille vers un gouvernement d'union nationale.

[...] Ce que j'ai retenu en définitive de ce processus c'est que dans le fond, cette opposition togolaise n'a pas voulu le départ d'Eyadema. En réalité, ces opposants ont chevauché le processus démocratique en cours pour leur propre intérêt. Ils savaient qu'un processus populaire victorieux définirait de nouvelles institutions qui ne leur permettraient pas de faire ce qu'ils veulent. Ça se résume en une seule chose : disposer des deniers publics. Car un régime démocratique aurait défini de nouvelles règles de fonctionnement transparents de l'État avec des institutions de contrôle [...]. Beaucoup parmi ces opposants ont compris qu'à l'ombre du clan Gnassingbé disposant la force armée, l'appropriation des ressources publiques était garantie. Ce qui fait qu'aujourd'hui par exemple, on exploite des minerais au Togo sans que cela ne figure dans la comptabilité nationale. C'est la captation de cette manne qui permet au régime d'entretenir ses opposants. Et le système RPT est maintenu ainsi. C'est pourquoi ils [certains opposants] s'opposent à favoriser un mouvement qui viendrait déconstruire cette

entreprise. Très tôt, j'ai compris que ceux qui sauvent le régime se sont les mêmes qui prétendent officiellement le combattre. C'est le paradoxe togolais »<sup>462</sup>.

### **Paul Dodji Apevon, Avocat de la défense au procès du 5 octobre 1990, actuellement président du FDR**

« Eyadema a dirigé ce pays d'un bras de fer, on n'avait pas le droit d'apporter la moindre contradiction à sa volonté. Beaucoup ont dû s'exiler pour cette raison. Je me souviens que c'est à cette époque qu'a émergé la formule "les murs ont des oreilles". Tu ne peux parler tranquillement dans ta chambre ... C'était tellement compliqué que pour un OUI ou un NON, on t'arrête. Ceux qui ont la contestation dans le sang ont dû s'en fuir en masse. Malgré cela, il y avait, en interne, des jeunes qui ont dit : "on ne peut continuer à subir indéfiniment". Avec la mise en place de la Commission de droit de l'homme, la liberté de presse a quand même pu évoluer *a minima*. Je dois préciser que même si les libertés de la presse et d'expression n'étaient pas interdites par décision, les gens avaient très peur de s'exprimer. Il n'y avait pas de leaders de l'opposition mais quelques figures ont pu émerger au sein de cette commission des droits de l'homme. C'est cela le contexte.

[...] Le moyen d'expression des jeunes étudiants était la distribution des tracts contre le régime, faute d'une presse capable d'alimenter le débat. Informé, le régime recherchait activement les jeunes qui distribuaient ces tracts. C'est ainsi qu'ils ont réussi à mettre la main sur le réseau, par la trahison de l'un d'entre eux. L'arrestation de ces jeunes a été le tournant du processus de démocratisation au Togo, un point de non-retour. Pour en faire un exemple, le régime a voulu faire un procès, et j'étais l'un des avocats constitués pour la défense. On a plaidé le dossier, et la décision devrait être rendue le 5 octobre. Mais lorsqu'on est allé dans la salle de délibération, on a été grandement surpris, ce jour-là, de constater que la salle était inondée d'étudiants : tu n'as même pas de place pour passer ! Ils étaient venus très nombreux ; ils sont montés sur les bancs, c'était indescriptible. Dans sa dérive autoritaire, Eyadema avait supprimé l'hymne nationale du Togo qu'il a remplacé par l'hymne de son parti : c'était les aberrations de l'époque. Et lorsqu'on est arrivé le 5 octobre, nous avons été accueillis par ces étudiants qui ont entonné pour la première fois depuis la création du RPT l'hymne nationale togolaise. Imaginez l'effet, plus de 15 ans après quand vous entendez cela [silence]. Quand nous avons entendu ça et au regard du contexte, on était persuadé que quelque chose allait se produire, ce jour-là ! Ils scandaient qu'il faut absolument libérer leurs camarades. Au lieu de lire les signes du temps, le régime qui ne connaît que la répression, les forces de

---

<sup>462</sup> Entretien avec Claude Ameganvi, membre de la société civile. Lomé, avril 2017

sécurité ont fait irruption au tribunal et ont chargé tout le monde même nous, les avocats, n'avons pas été épargnés : on a quitté les lieux en courant, les robes déchirées (rire) c'était incroyable ! D'autres ont sauté et ont eu des entorses au pied. Ce sont ces jeunes chassés de la salle d'audience qui sont allés en ville. Dans leur progression ils se sont attaqués à tous les symboles de l'État : tous ce qui symbolisait le régime à leurs yeux, ils ont détruit.

Nous avocats qui étions dans la salle d'audience et avons assisté à ces émeutes, nous avons décidé de nous organiser pour aller rencontrer le Chef de l'État, séance tenante : nous étions en robe. C'est la première fois au Togo qu'un corps a marché pour aller à la présidence, pour aller signifier au président qu'on n'était pas d'accord. Parallèlement, les jeunes se sont répandus dans la ville mettant le feu partout. Au départ, Eyadema n'a pas souhaité nous revoir. Koffigoh qui était notre bâtonnier à l'époque, a fait savoir à Eyadema par l'entremise de Barry Moussa Barqué son ministre et l'un des principaux piliers du régime que quand il sera prêt à nous recevoir qu'il nous le fasse savoir. Et quand il a appris qu'on insistait, il est descendu nous voir. Personnellement j'ai été très déçu qu'Eyadema n'ait pas vu la gravité des faits et en plus, qu'il se soit adressé à nous avec tant de mépris. Au sortir du palais présidentiel, nous avons convenu de nous retrouver nuitamment pour sortir une déclaration qui sera rendue public le lendemain. Cette déclaration devrait faire le constat de la situation, et la nécessité de libérer l'espace démocratique dans le pays. Sous le couvert de l'Ordre des avocats, c'était une déclaration éminemment politique que nous avons faite.

[...] Les jeunes ayant réussi à libérer la parole, le pays est entré en ébullitions. La spontanéité du mouvement a tellement surpris le RPT qu'ils n'ont pas pu organiser de manière efficace la répression. Ils étaient totalement déstabilisés. Ces jeunes ont pris goût, chaque jour ils investissaient la rue. Comme il n'y avait pas une structure politique capable d'organiser toutes ces manifestations et en faire quelque chose de vraiment orienté, des associations créées çà et là se sont groupées pour créer le FAR. Et c'est cet organe qui est devenu le premier interlocuteur du gouvernement pour proposer une sortie de crise. Il a obtenu pas mal d'acquis dont l'amnistie générale ; la charte des partis et un forum de dialogue. L'espace étant libéré, certains avaient l'ambition de fonder leurs partis politiques. C'est pourquoi ils ont trouvé l'astuce de dissoudre le FAR. C'est le cas d'Agboyibo qui présidait ce FAR. Il a donc créé le CAR après la dissolution du FAR. Contrairement au Bénin qui a inspiré notre choix pour une CNS, nous avons fait le contraire. Vous savez, pendant longtemps, les Togolais ont été privés de parole. La CN était un cadre pour se libérer de toutes ces frustrations accumuler. La réconciliation

n'était pas possible tant que les gens avaient de la rancœur en eux. C'est ainsi que j'ai personnellement compris la vocation de cette conférence. Ce qui a été déplorable en revanche, c'est d'avoir rassemblé trop de monde pendant plus d'un mois ; on est allé à la CN pour se défouler : certains conscients qu'ils passaient à la télévision pour la première fois, que leurs enfants à la maison les voyaient à la télé ... vous pouvez deviner (rire). D'autres s'habillaient en costume cravates et allaient faire de long discours (rire). Honnêtement la CN était un lieu d'exhibition plutôt qu'un cadre de réflexion pour trouver des solutions sereines à nos problèmes.

On a compris également à cette conférence que ceux qui avaient réellement le pouvoir c'était des militaires. Malheureusement, beaucoup parmi ceux qui ont prétendu limoger Eyadema ont confondu ce cadre à des amphithéâtres où les grands professeurs d'Université viennent déverser leur science ! Mon regret c'est que nous qui étions déjà sur le terrain, nous nous sommes laissés distancer, je dirais plutôt supplanter par nos frères qui sont venus d'Europe, on les appelait les « venus de France » (rire). Ils ont repris, avec la complicité de certains politiques ici ... parce que ces derniers voulaient se servir d'eux pour émerger. Nous avons fléchi et ces venus de France ont pris le contrôle de la CN avec des discours incendiaires, à l'emporte-pièce hein (rire). C'était une période totalement difficile et drôle en même temps. la CN il n'était pas question de faire un discours de raison au risque d'être taxé d'être de connivence avec le régime, d'être un vendu parce que finalement c'est la période où il y avait des bons d'un côté et les méchants de l'autre. Vous n'avez absolument pas le droit de parler le même langage que ceux considérés comme les méchants (rire). Si vous voulez raisonner en disant qu'avec eux on peut faire quelque chose, c'est que vous êtes un pestiféré, un mécréant (rire). Tout le monde a joué le jeu, même ceux qui étaient pourtant convaincus que c'était la mauvaise direction. Ils ont été lâches de n'avoir pas pu dire NON aux autres. C'est une autocritique, c'est pourquoi je veux l'exprimer et insiste là-dessus. Ce n'est pas pour me dédouaner mais le peuple qui était dans la rue avait été formaté au point que c'est ceux qui prônaient la rugosité qui étaient les plus écoutés. Il fallait aller dans le sens de ce que les gens voulaient entendre, on n'avait pas le choix (silence).

Ce que je retiens de cette expérience unique au cours de laquelle j'ai été sous pression permanente et parfois effrayé à l'idée de laisser ma vie, c'est que la CN au Togo a eu trois ratés. Il y a d'abord le fait de l'avoir déclarée souveraine. Le lendemain les militaires sont partis ; nous avons réfléchi et sommes dit, si les militaires partent tout ce qu'on fait est voué à l'échec. Le présidium a été mandaté pour aller négocier le retour des militaires. Lorsque nos amis venus de France ont appris que le présidium était chez le

président... (Rire en éclat) Ils ont exigé la destitution du prélat [Mgr. Philippe Kpodzro]. C'était le premier signe que nous étions déjà à la dérive au sein de l'opposition. Le second raté a été la pétition visant la destitution d'Eyadema et de son parti pour consacrer la souveraineté de la conférence. On a échappé bel hein ! D'après les renseignements que j'ai eus, si on avait eu le culot de destituer Eyadema, les militaires qui avaient encerclé le bâtiment, se seraient introduits dans la salle ... ils auraient ..., ils auraient canardé. Ils vont tuer, heureusement pour nous ! (Silence) Et puis finalement le dernier, c'est l'élection du Premier ministre : elle s'est passée dans la totale division. L'opposition déjà à l'époque, ce qui constitue la gangrène que nous trainons à ce jour, ce sont les calculs politiques. Vous savez, lorsque les jeunes étudiants sont parvenus à libérer la parole dans le pays, tous les leaders qui ont commencé à émerger comme des petits champignons impropres à la consommation se sont dits : "si je manœuvre bien, je peux tirer mon épingle du jeu". Nous n'avons pas été dans une phase de lutte longue où l'opposition a, elle-même, préparé son représentant. C'est une mangue qui est tombée et chacun s'est dit "pourquoi pas moi" ! Honnêtement, entre nous ça a été la guerre, des calculs, etc. On est donc allé à cette conférence totalement divisé. Durant cette phase qui est son crépuscule, Le RPT a été silencieux, regardant l'opposition s'agiter et s'entredéchirer. Les stratèges du régime regardaient, dans l'opposition, sur qui ils peuvent s'appuyer pour pouvoir contrôler après (rire). C'est ce qui s'est passé : ils ont soutenu Koffigoh qui a été élu mais comme la division au sein de l'opposition était telle que le ver était déjà dans le fruit, les autres qui n'ont pas accepté son élection ont commencé aussitôt à manœuvrer pour le contrer. Le Premier ministre, isolé par ses propres camarades d'hier, est devenu une proie facile pour le pouvoir : le 3 décembre n'était qu'un aboutissement. C'était le délabrement au sein de l'opposition. Ce que Koffigoh aurait dû faire après avoir échappé au 3 décembre, d'avoir été kidnappé et trainé, c'était de démissionner s'il avait un minimum de dignité. Eyadema lui a dicté des conditions. Il n'était plus celui qui a été porté par un peuple, le symbole d'une révolution. Il était devenu un instrument du régime. À ce moment-là, les connaisseurs savaient que le processus avait pris fin. Il ne restait plus que le côté festif (rire). Parce que justement, la conférence nationale a permis de se mettre un peu dans les poches. On ne venait pas faire de long discours pour rien. Il y avait à manger et à boire (rire) »<sup>463</sup>.

---

<sup>463</sup> Entretien avec Paul Dodji Apevon, président du FDR. Lomé, avril 2017

**Gabriel Messan Agbeyomé Kodjo, Membre du Comité central RPT et ministre de la culture et des sports (1989-1991), actuellement président du MPDD (Mouvement patriotique pour la démocratie et le développement)**

À l'inverse des autres vétérans de la transition togolaise, Abgeyomé Kodjo n'a pas souhaité être enregistré durant nos différentes rencontres, à son domicile [trois au total]. De plus, son récit a été particulièrement concis s'agissant de la CNS. Plus tard, nous avons compris qu'il s'agit d'un moment particulièrement difficile, un souvenir douloureux qu'il ne souhaitait pas raviver d'autant que, accusé par l'opposition d'être l'un des principaux responsables des exactions du régime mais aussi d'un complot en cours d'exécution<sup>464</sup>, Kodjo a demandé à prendre la parole pour s'en défendre. La salle a dû être évacuée, la séance plénière suspendue quelques heures. La plupart des opposants ont fait état de cette anecdote lors de nos discussions, comme pour se remémorer de la pression faite au régime durant cette période particulièrement trouble. Sur *You Tube*, j'ai retrouvé un extrait de l'intervention d'Agbeyomé Kodjo dans lequel il se défend en sanglot :

« Laissez-moi parler ... ! Je ne suis pas ministre de l'Intérieur. Je ne suis pas ministre de l'Intérieur. Je ne suis pas ministre de l'Intérieur. Je ne suis pas agent de sécurité. Je travaille pour le Chef de l'État... Mais laissez-moi ! Et je sers mon pays ! Qu'est ce qui ... Qu'il apporte la preuve ! Oui ! Ok ! Qui peut apporter la preuve de ce que j'ai fait ? Allons-y ! Les preuves sont où ? »<sup>465</sup>.

C'est lors de notre première entrevue que nous avons abordé la question de transition démocratique, notamment le déroulement de la CN que l'enquête a décrit comme « un moment où tout a été dit y compris les gros mensonges qui n'ont rien apporté au Togo ». Pour Kodjo, la CN a été résolument un rendez-vous raté. Il a

---

<sup>464</sup> Cette intervention fait suite à la déclaration du général Mawulikplimi Ameyi sur les médias publics à l'encontre des délégués à la conférence. Philippe Kpodzro, le président du Présidium par ailleurs président du HCR en a déduit que « des manœuvres se préparaient se préparaient pour créer des troubles en ville et de la panique au sein de la population. Des militaires en civil sont chargés de prendre position à des endroits stratégiques de la ville de Lomé et provoquer des manifestations avec des tirs de coups de feu. Des officiers, des sous officiers et des soldats seraient assassinés. Pour diriger ces opérations, un mercenaire français M. Pontieux est arrivé à Lomé et est logé à la chambre 102 de l'hôtel le Bénin ». Ces propos d'une extrême gravité semblent justifier le sentiment de frayeur visible dans le récit de Joseph Koffigoh ainsi que ceux d'Apevon et Kambatib ci-dessus. D'autant qu'ils seront confirmés par Me Siméon Occansey qui dit disposer des preuves accablantes impliquant Dahuku Péré, Yao Komlanvi et Agbeyomé Kodjo comme principaux cerveaux de ce complot contre les opposants. D'où la réaction de Kodjo en pleurs.

<sup>465</sup> « Agbeyomé Kodjo pleure à la conférence nationale souveraine au Togo » : Disponible à partir du lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=VPQYf-1Ng6w> Consulté le 13 avril 2017

notamment insisté sur deux points : les divisions au sein de l'opposition dont les principaux leaders n'avaient pour stratégie que des discours : « en même temps qu'ils combattaient le régime, il se combattaient entre eux. On n'a pas besoin d'être très intelligent pour savoir qu'ils n'iront pas très loin. Et c'est ce qui s'est passé justement ». Kodjo a évoqué aussi un aspect qu'il dit être important et aurait motivé beaucoup d'opposants : l'argent versé aux différents délégués [Il n'a pas souhaité nous communiquer les montants, encore moins les opposants]. La CN que l'opposition a voulu souveraine « n'était pas censé prendre autant de temps. Mais ils [les opposants] ont tout fait pour que ça dure parce que justement les participants avaient de l'argent. [...] Pour beaucoup, c'était la principale motivation. En dehors des invectives, des mensonges et la diffamation, les questions de fond n'ont pas été clairement posées. [...] Le cadre, tel qu'il a été défini au départ ne permettait pas des discussions. Je trouve ça vraiment dommage pour le pays ! »<sup>466</sup>.

Au regard de ces différents témoignages, on comprend mieux pourquoi le processus de démocratisation au Gabon et au Togo a été non seulement un échec parce que n'étant pas en phase avec les aspirations légitimes des populations majoritairement favorables à un changement radical de gouverne. Pour mieux comprendre les facteurs de blocage, il faut nécessairement s'intéresser aux stratégies mises en œuvre par le pouvoir en vue de verrouiller le processus de démocratisation en cours.

#### 1.4.2. Libéraliser le système : OUI, mais comment ?

Face à une insurrection populaire dans précédent depuis leur prise de pouvoir, Bongo et Eyadema ont eu une réaction distincte, bien que ces manifestants aient été violemment réprimés de part et d'autre. Mais très vite, le PDG a compris le caractère irréversible de ce processus de démocratisation enclenché et s'est employé très tôt en vue de le contrôler à l'inverse du RPT pris au dépourvu par une opposition radicale ou radicalisée. Cette différence face aux événements justifie par ailleurs, la dissymétrie des ressources mobilisées par les deux régimes. Signalons que les ressources mobilisées par le PDG et le RPT en

---

<sup>466</sup> Entretien avec Agbeyomé Kodjo. Président-fondateur d'OBUTS (devenue MPDD). Lomé, 10 avril 2017

vue de contrôler le processus de démocratisation au Gabon et au Togo sont si nombreuses qu'elles peuvent faire l'objet d'une thèse. Dans cette section, il s'agit simplement des principales stratégies utilisées pour réussir l'épreuve cruciale de changement de régime. Pour comprendre cette phase, il est important de comprendre les forces en présence, notamment leurs itinéraires.

#### 1.4.2.1. Les forces politiques en présence

Il est important de signaler que lorsque le processus de libéralisation est déclenché au Gabon, le PDG avait connu, quelques années plus tôt, plusieurs vagues d'entrismes. En effet, après avoir lu hâtivement Karl Marx, Lénine et Mao et avalé des messages idéologiques pour en faire une part d'eux-mêmes – relate Guy Nzouba Ndama<sup>467</sup> – ces opposants établis essentiellement en France et composés majoritairement d'anciens étudiants en fin de cursus universitaire, intègrent massivement les rangs du PDG par stratégie ou par raison. Très vite, certains en sont devenus les principaux idéologues<sup>468</sup> à l'instar de Léon Augé et Jean François Ntoutoume Emame. D'autres, comme Emile Kassa-Mapessi, André Mba Obame, Jean Remi-Rémy Pendency Bouyiki, René N'Demezo'o Obiang, Jean Ping, et Guy Nzouba Ndama sont devenus des défenseurs impénitents du régime. Néanmoins, comme l'a indiqué Léonard Andjembé ci-dessus, les opposants les plus radicaux étaient ceux à l'origine du MORENA. C'est pourquoi, Bongo n'a ménagé aucun effort pour les réprimer violemment et tenter de les « réduire à néant », en procédant notamment à des arrestations arbitraires et incarcérations des principaux animateurs. Chemin faisant, Bongo a pris langue avec l'opposition extérieure qui s'était organisée autour de Mba Abessole, à Paris<sup>469</sup> et dont les anciens compagnons – comme André Mba Obame – faisaient désormais partie du régime. Et c'est sur ce dernier, entre autres, que Bongo s'appuiera pour négocier, en toute discrétion, avec le principal opposant du régime devenu. Plus bas, nous verrons que le but de ces tractations n'était pas la démocratisation du pays qui suppose une remise en cause des fondements du régime. Il s'agissait plutôt d'une ouverture du système en vue de faciliter – comme à l'accoutumée – d'une énième

---

<sup>467</sup> Guy Nzouba Ndama, *Une éthique du pouvoir, l'art politique d'Omar Bongo Ondimba*, Libreville, Raponda-Walker, 2008, p. 16-18

<sup>468</sup> Eric Dodo Bounguendza, *op. cit.*, 2011, p. 24-25



vague d'opposants contestataires, d'après Pierre André Kombila<sup>470</sup>. Ces propos corroborent et confirment ceux de Khalid Tinasti quand il dit : « résolument hostiles à toute idée de retour au multipartisme, les gardiens du dogme [...] s'efforcent de convaincre Mba Abessole de rejoindre le gouvernement »<sup>471</sup>. Les actions entreprises par le PDG tout au long de cette phase transition visaient davantage à débaucher les opposants rebelles pour délégitimer leurs actions et contrôler par la même occasion le processus en cours. Toutefois, un autre fait mérite d'être relevé : c'est le rapport de force entre le PDG et les partisans du « renouveau démocratique » au Gabon.

C'est à l'issue de la conférence nationale que le PDG a enregistré quelques défections, parfois suscitées en vue de saper le processus électoral : Alexandre Samba, Léon Mébiame, et Lemboumba Lepandou parmi les adversaires d'Omar Bongo à la présidentielle de 1993 étaient encore dans les rangs du PDG jusqu'à la conférence nationale. Divisée, l'opposition s'organise autour de deux blocs au moins. L'un, composé d'opposants rentrés d'exil, est conduit par Mba Abessole dont les accointances<sup>472</sup> avec le régime ne sont pas bien vues<sup>473</sup>. Très vite, Mba Abessole sera désavoué par ses anciens compagnons. Dans un entretien avec Tinasti, il en donne les mobiles :

« Les amis de Nguema Mintogho commencèrent à répandre dans l'opinion que j'étais un traître, que j'avais adhéré au PDG et que je travaillais pour la disparition du Morena. C'est dans cet esprit que, lors d'une de leurs réunions, le 22 janvier 1990, ils prononcèrent mon exclusion du Morena »<sup>474</sup>.

L'autre, composé d'opposants locaux, s'organise autour de trois partis politiques : le MORENA originel animé par les opposant à l'origine des événements de la gare routière en 1980 : Simon Oyono Aba'a et Jean Pierre Nzoghe-Nguema ; le PGP (Parti gabonais du progrès) d'Okawé et de Redjambé, et le PDC (Parti démocrate chrétien) présidé par le cinéaste Philippe Mory. Tous ces opposants « avaient connu les geôles Ndong Lebam et de Gros bouquet, dès les premières années du régime en place, en 1972 »<sup>475</sup> et Mory – impliqué dans le coup d'État de février 1964 contre Léon Mba avait été en prison. Pour beaucoup d'entre

---

<sup>469</sup> Khalid Tinasti, *op. cit.*, 2014, p. 82

<sup>470</sup> Entretien avec Pierre André Kombila, président du RNB. Libreville, 22 septembre 2017

<sup>471</sup> *Ibidem*

<sup>472</sup> Nous reviendrons longuement sur les tractations entre le PDG et le MORENA.

<sup>473</sup> Entretien avec Pierre André Kombila. Libreville le 22 septembre 2017.

<sup>474</sup> Khalid Tinasti, *op. cit.*, p. 83

eux, cette transition était un moment historique, une occasion de se faire justice<sup>476</sup>. Et, à la barre des accusés, le PDG dont le leader ne veut entendre parler de multipartisme intégrale et réaffirme sa préférence pour le parti unique. En juillet 1989 à Bitam dans la région septentrionale du pays, Bongo réaffirmera solennellement et sans ambages son rejet du multipartisme, comme le rapporte Wilson André Ndombet ci-dessous :

« On a dit que le président Bongo est révolutionnaire, le président Bongo dit oui au multipartisme [...] Ceux-là mêmes qui croient, qui en parlent et qui pensent au multipartisme disent (que) ce n'est ni pour aujourd'hui ni pour demain [...] Mais de grâce, ce n'est pas parce que des enfants, des fils du Gabon qui ont quitté le pays depuis longtemps rentrent [...] avec quelques idées que cela va entraîner une révolution [...] Est-ce que vous n'avez pas assez souffert des divisions dues au multipartisme ? Est-ce que nous pensons que c'est la vraie voie de la démocratie gabonaise ? Non, il y a d'autres choses à faire »<sup>477</sup>.

À l'inverse du Gabon, l'opposition la plus virulente au RPT vient de l'extérieur. Elle est essentiellement composée de partisans des partis dissouts au moment de la formation du RPT et de leurs descendants. Pour ces derniers, il est question de rétablir l'œuvre de Pères fondateurs du Togo indépendant souillée par une dictature sans nulle pareille<sup>478</sup>. Cependant, si cette fougue, cette intransigeance constitue une spécificité des opposants du régime RPT, elle est en même temps une faiblesse<sup>479</sup>. Car, pour Horatio Freitas, en agissant sous l'effet de la haine pour des dommages subis des décennies durant, les opposants ont manqué de lucidité dans l'action. C'est ce qui ressort également dans les récits des vétérans de la conférence nationale, ci-dessus.

#### 1.4.2.2. Les stratégies du pouvoir en vue de contrôler le processus de libéralisation au Gabon et au Togo

Alors Bongo et les caciques de son régime s'obstinent – comme ci-dessus – à rejeter toutes velléités d'ouverture démocratique et réaffirment leur attachement

---

<sup>475</sup> Wilson André Ndombet, *Renouveau démocratique et pouvoir au Gabon*, *op. cit.*, p. 83

<sup>476</sup> À l'exception des leaders du PGP, ils seront tous phagocytés par le régime Bongo et leurs partis deviendront peu après la conférence nationale des satellites du PDG.

<sup>477</sup> Wilson André Ndombet, *op. cit.*, 2009, p. 58

<sup>478</sup> Entretien avec Éric Dupuy, cadre dirigeant de l'ANC. Lomé, 28 mars 2017.

<sup>479</sup> Entretien avec Horatio Freitas. Lomé, 27 mars 2017

au régime monopartite en se réappropriant le discours ayant servi à le légitimer dans les années 1960, une délégation des cadres du RPT conduite par Barry Moussa Barqué parcourt toutes les préfectures du Togo en vue de recueillir les avis des Togolais sur la nécessité ou non de restaurer le multipartisme. À l'issue de ces « consultations bidon » pour reprendre Joseph Kokou Koffigoh ci-dessus, Barqué – le principal idéologue du parti – a rendu public les résultats : « les Togolais disent NON au multipartisme ! », a-t-il conclu. Il sera très vite démenti par les insurrections populaires du 5 octobre et subséquentes.

On voit que dans un premier temps, le PDG et le RPT ont tenté de rejeter toutes velléités d'ouverture vers le multipartisme intégral voulu par l'opposition. C'est face à l'adversité des opposants que le parti-État RPT a fléchi face à ses opposants qui l'ont presque dépossédé de toutes ses prérogatives institutionnelles et politiques. Pour reprendre le contrôle de la situation, Eyadema a dû compter sur une armée qui lui est totalement dévouée et dont il est le principal artisan : d'où les différents coups de forces que les opposants ont évoqués ci-dessus. Le but de ces exactions meurtrières était de reprendre la main. Au Gabon en revanche, Omar Bongo – en manœuvrier habile – opte pour la méthode douce, nécessitant certes des moyens financiers colossaux mais dont le résultat s'est avéré décisif pour la survie institutionnelle du régime. Les quatre stratégies ci-dessous montrent comment le PDG est parvenu à discréditer les principaux leaders de l'opposition, à torpiller leurs actions et à contrôler le processus de démocratisation.

### **Tractations et débauchage d'opposants**

Disons d'emblée que le PDG a toujours procédé par intégration et non par exclusion. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les tractations qu'il entreprend avec ses opposants en exil en France. Le but de ces négociations est de les intégrer au sein du régime comme il l'a fait depuis le début des années 1970 avec d'autres opposants. Ceci étant, et au regard de Léonard Andjembé ci-dessus, aussitôt l'opposition locale « réduite à néant » qu'Omar Bongo amorce, dans la plus grande discrétion, des tractations avec Paul Mba Abessole à Paris. Pour Ndombet, le pouvoir avait plutôt porté son attention sur deux principaux opposants : Parfait

Anotho et Paul Mba Abessole. Le premier<sup>480</sup> a été contacté par l'entremise du colonel Albert Ndjave Djovi, gendre de Bongo. Amorcées à Paris, ces tractations sont entérinées à Libreville avec l'intégration du nouveau recruté au sein du régime<sup>481</sup>. Parfait Anotho aurait fait preuve d'une naïveté certaine car « sacrifiant un destin national relatif ou hypothétique, il est tombé sous l'influence de réseaux satellisés du régime au pouvoir : cette lutte de leaders ou clans locaux. [...] Le camouflet le plus manifeste de ce désir de réduire à néant l'audience de Parfait Anotho, dans l'opinion provinciale du Moyen Ogooué et nationale, réside dans l'échec cuisant infligé à celui-ci par George Rawiri [vice-Premier ministre] et ses nouveaux lieutenants locaux, lors des élections au Bureau politique du PDG en fin 1991 », écrit Ndombet<sup>482</sup>.

En exil depuis 1976, le second – ancien prêtre de Makokou qui s'est engagé dans la presse française en vue de travailler l'opinion française et internationale<sup>483</sup> – a été approché en 1986 par le général Samuel Mbaye, émissaire de Bongo auprès de l'opposition. Mais à l'inverse de son compagnon Anotho, Mba Abessole est très méfiant : il décline toute négociation avec le pouvoir sans conditions préalables dont le rétablissement du multipartisme<sup>484</sup>. Bongo met de gros moyens en jeu et charge Ali Bongo, Jean Remy Penty Bouyiki et André Mba Obame, les principales figures du courant des rénovateurs du PDG accompagnées des services spéciaux (Samuel Mbaye et Anani Bindji) de « ramène l'opposant à la maison ». Ces derniers se montrent plutôt convaincants puisque l'opposant, jusqu'ici réfractaire à toute négociation avec le régime, accepte enfin de rentrer au Gabon, échanger avec Bongo. François Gaulme s'étonne que le contact entre Mba Abessole et la présidence à Libreville ne se soit établi qu'en 1989, à l'issue de plusieurs années de difficultés sociales inhérentes à la perte des recettes pétrolières<sup>485</sup>. Quoi qu'il en soit, le 11 mai 1989, Mba Abessole arrive triomphalement à Libreville après un long séjour en exil<sup>486</sup>. Très populaire à l'époque, il est accueilli avec faste par certains Gabonais pour qui il incarne l'après Bongo. Le 14 mai Mba Abessole est

---

<sup>480</sup> Selon Ndombet, Parfait Anotho est galwa d'origine, du clan Adjèna et ressortissant du village Oronga. Ancien militaire, sorti lieutenant de Saint-Cyr, il a dû interrompre brutalement sa carrière à l'issue du coup d'État du 18 février 1964. Depuis lors, il vit en exil en France alors que Léonard Anotho son aîné croupissait dans les geôles de la prison du Gros bouquet, otage de Léon Mba.

<sup>481</sup> Wilson André Ndombet, *op. cit.*, 2009, p. 27-30

<sup>482</sup> *Idem*, p. 29

<sup>483</sup> Tim Auracher, *op. cit.*, p. 55

<sup>484</sup> Khalid Tinasti, *op. cit.*, p. 81

<sup>485</sup> François Gaulme, Le Gabon à la recherche d'un nouvel ethos politique et social, *Politique africaine*, n° 43/1991, p. 51

<sup>486</sup> Entretien avec Pascal Ndong Ngoua, cadre du RPG. Libreville le 16 juin 2014

reçu officiellement à Palais du Bord par Bongo. C'est au cours de ce tête-à-tête que l'opposant remet à son hôte un programme dénommé "Propositions du MORENA à M. Omar Bongo". Dans ce document détaillé, l'opposant « exige un gouvernement au-delà des préoccupations géopolitique, constitué de 9 membres – au lieu des 36 de l'époque – le monopartisme se sclérose, se raidit et se transforme en intolérance tout en continuant à se dire démocratique. La démocratie est le multipartisme ou elle n'est pas. Il propose néanmoins une phase transitoire pendant laquelle les électeurs s'exercent à connaître leurs droits et devoirs avant de permettre la création des partis politique »<sup>487</sup>. Deux jours après, les deux hommes se retrouvent à nouveau. Cette fois en présence de quelques cadres du MORENA et ceux du PDG. Après avoir pris connaissance des propositions de l'opposition, Bongo admet la pertinence de certaines propositions et accepte, à l'issue de l'entrevue, « le principe d'une commission mixte composée de représentants du PDG et du MORENA, chargée de mener une réflexion sur l'avenir politique du pays »<sup>488</sup>. Le 17 mai, les négociations avec l'opposition sont élargies aux membres du gouvernement qui y prennent part<sup>489</sup>.

En négociant avec Mba Abessole, Omar Bongo espère qu'il associera « son savoir-faire à tous les autres militants du PDG en y amenant dans son sillage, notamment tous ses partisans à l'extérieur du Gabon, résidant en France, en considérant que ceux de l'intérieur n'étaient pas jugés, jusqu'ici, comme une force de proposition digne de foi »<sup>490</sup>. À l'issue de ces trois rencontres, le projet RSDG semblait mieux se porter. D'autant qu'en juillet 1989, Bongo réaffirme à Bitam son rejet du multipartisme. Ndombet est persuadé que le RSDG était une émanation du PDG. Il avance que Mba Abessole n'y a adhéré que contre la promesse d'un poste juteux, celui de Premier ministre dit-il<sup>491</sup>. Cette hypothèse n'est pas pertinente pour des raisons mentionnées ci-dessous. Par contre, je souscris entièrement lorsqu'il dit que la finalité de ce projet était de phagocyter les partis de l'opposition devant intégrer ce grand rassemblement politique. Parce qu'il jouissait d'une grande notoriété à l'époque, « Mba négociait avec le pouvoir, parfois sans associer les autres. Quelque fois, nous ne savions pas ce qui se faisait ou se disait – Et vous savez, le Gabon est un pays en verre [comme on le dit communément] : tout se sait parce que tout le monde connaît tout

---

<sup>487</sup> Tim Auracher, *op. cit.*, p. 55

<sup>488</sup> Khalid Tinasti, *op. cit.*, p. 82

<sup>489</sup> *Ibidem*

<sup>490</sup> Wilson André Ndombet, *op. cit.*, 2009, p. 72

<sup>491</sup> *Idem*, p. 74

le monde. Il [Mba Abessole] a fini par se compromettre et mettre en péril l'action collective »<sup>492</sup>.

Le discours de Bongo à Bitam à l'issue des négociations avec le MORENA avait divisé l'opposition : les plus radicaux n'acceptaient pas que le multipartisme soit ajourné au profit d'un RSDG. Nombre d'entre eux y compris au sein du MORENA, soupçonnaient Mba Abessole d'être de connivence avec le pouvoir au point de renier les idéaux pour lesquels ils se sont battus jusqu'ici. C'est ainsi qu'il a été désavoué par ses compagnons puis exclu du MORENA, le 22 janvier 1990<sup>493</sup>. Les principaux animateurs du MORENA originel interpellés puis incarcérés en 1981 seront graciés par Omar Bongo puis promus à des positions de responsabilité<sup>494</sup>. Lorsque les soupçons de connivence de Mba Abessole avec le régime se confirment quelques années après, notamment par son adhésion officielle à la mouvance présidentielle, ce énième ralliement jette définitivement le discrédit sur l'opposition. Tout ceci a été rendu possible grâce aux discussions que le PDG a menées en interne en vue de définir les modalités d'une ouverture totale ou partielle de l'arène politique nationale. C'est dans cet esprit que s'est tenu, du 11 au 14 janvier 1990, un congrès extraordinaire du PDG dont le principal objectif était d'examiner la situation politique et sociale du Gabon. À l'issue de cette messe politique, une CSPD (Commission spéciale pour la démocratie) dont la liste nominative des membres présentée ci-dessus était chargée de réfléchir sur les modalités concrètes d'une ouverture démocratique.

### **La CSPD pour définir les modalités d'ouverture vers un multipartisme partiel ou intégrale**

En même temps que le pouvoir négociait avec l'opposant ancien exilé, s'est ouvert à Libreville, des discussions avaient lieu au sein des instances dirigeantes du parti à Libreville, autour du président<sup>495</sup>. Le but étant d'examiner la situation politique et sociale du pays en proie à des grèves de tous genres. La libéralisation du système s'est avérée inéluctable. À leur dépourvu, les gardiens du dogme se rendent compte du caractère caduc du monopartisme, thèse défendue par des

---

<sup>492</sup> Entretien avec Pierre André Kombila, Libreville le 22 septembre 2017

<sup>493</sup> Khalid Tinasti, *op. cit.*, p. 83

<sup>494</sup> Wilson André Ndombet, *op. cit.*, p. 84-85

<sup>495</sup> Raphael Mangouala, Secrétaire général adjoint du PDG. Libreville, mars 2013

rénovateurs depuis le 3<sup>e</sup> congrès ordinaire du 17 au 20 septembre 1986. Ces derniers étaient persuadés que le parti unique était devenu incompatible avec l'évolution du Gabon<sup>496</sup>. Cette thèse certes pertinente doit être relativisée eu égard aux ambitions de ces « jeunes loups » qui ne ménagent aucun effort pour tenter de limoger les caciques à tête du parti. La démocratisation du régime qu'ils clamaient, à ce moment-là, s'inscrivait dans une stratégie visant à accéder, au moyen de l'élection, à des positions verrouillées par les caciques. Jusqu'ici, le patronage et l'allégeance aux barons politique étaient la norme. Une pratique que désapprouve la jeune garde du parti. Peu après, lorsqu'ils prônent le multipartisme, cette fois-ci, il est fort probable que la finalité reste la même d'autant que, depuis la disparition d'Omar Bongo, le régime est entre les mains d'Ali Bongo, le leader de ce courant rénovateur. Paradoxalement, la démocratie se fait attendre au Gabon y compris au sein du PDG.

À l'unanimité, les congressistes adoptent l'introduction du « multipartisme d'idées » au sein du PDG. Qu'est-ce donc cette forme de multipartisme ? Il s'agissait simplement d'une reconnaissance officielle des courants politiques au sein du PDG, condamnés jusqu'ici par Bongo. D'ailleurs, Zacharie Myboto nie même leur existence :

« J'ai compris rapidement qu'ils [les rénovateurs] cherchaient, en imposant dans l'opinion publique l'existence d'un courant rénovateurs au sein du PDG, à montrer du doigt ceux qu'ils appelaient les caciques. [...] D'ailleurs l'existence de ces deux courants ne s'est jamais posée en ces termes au sein du parti : on n'a jamais vu d'un côté les rénovateurs et de l'autre les caciques. Ce débat de bas étage visait uniquement l'opinion publique pour lui faire croire qu'une sorte de vieille garde s'opposait aux tentatives de réforme de la jeune génération »<sup>497</sup>. Malgré son centralisme, le PDG veut accorder – désormais – aux militants la possibilité de se grouper en fonction des idées spécifiques qu'ils ont en partage. Cette pratique n'était pas tolérée par le passé. De même, ce pluralisme d'idées garantissait certes la libre expression à tous les militants [qu'en était-il avant ?] mais pourvue que celle-ci ne nuise pas la cohésion du parti. À l'issue de ce congrès, une CSPD a été mise en place afin de réfléchir sur les modalités pratiques de cette nouvelle orientation politique. Elle s'est réunie en

---

<sup>496</sup> Entretien avec Eric Dodo Bounguendza, Libreville, 4 février 2013.

<sup>497</sup> Zacharie Myboto, *op. cit.*, p. 89

session extraordinaire du 11 au 14 janvier 1990. Le tableau ci-contre donne la liste nominative – fournie par Wilson André Ndombet – des 20 cadres du PDG<sup>498</sup> ayant pris part à ces travaux ainsi que leurs provinces d’origine<sup>499</sup>. Le choix de ces deux aspects n’est pas inopiné. En effet, s’il est vrai que Ndombet veut mettre en évidence le caractère disproportionné de cette répartition, son principal objectif est de montrer que certaines provinces, le Haut Ogooué en l’occurrence, est enclin à défendre – par tous les moyens – l’idéologie du PDG ainsi que les intérêts de son leader d’autant celui-ci y est originaire. Cette hypothèse sera d’ailleurs peaufinée dans le cadre d’autres ouvrages<sup>500</sup>. Nous avons enrichi son tableau en y intégrant le statut de certains participants, le courant auquel ils appartiennent ainsi que leurs parcours à l’issue de la conférence nationale. Plus loin, ces données permettront de caractériser le système multipartite en vigueur au Gabon et en quoi il a été façonné pour garantir la primauté du PDG.

Tableau 9: Composition de la CSPD

Membre	Province d’origine	Statut au PDG en 1990	Courant politique	Statut à l’issue de la Conférence nationale de mars 1990
JF. Ntoutoume Emame	Estuaire	MCC	Cacique	Membres du gouvernement et cadres du PDG
Henri Minko		MCC		
Andrien Nkoghe		MCC	-	
Daniel A. Rassaguiza		MCC	-	
Ali Ben Bongo	Haut Ogooué	MCC	Rénovateur	Ministre des Affaires étrangères
Zacharie Myboto		MCC	Cacique	
Paul Toungui		MCC	Appeliste	Ministre des finances et du budget
Georges Rawiri	Moyen Ogooué	MCC	Cacique	Président du Sénat
Pauline Nyingone		MCC	-	Non déterminé
Parfait Anotho		MCC	-	
André Mba Obame	Woleu Ntem	MCC	Rénovateur	Ministre des relations avec les Assemblées
F. Engongag Owono				Non déterminé
Samuel Edzang		MCC	-	

<sup>498</sup> Selon nos enquêtes, ils étaient tous membres du Comité central du parti.

<sup>499</sup> Wilson André Ndombet, *Renouveau démocratique et pouvoir au Gabon*, *op. cit.*, p. 55

<sup>500</sup> Parmi d’autres : Wilson André Ndombet, (Dir.), *Processus électoraux et immobilisme politique au Gabon (1990-2009)*, Paris, L’Harmattan, 2015, 249 p.



Louis Gaston Mayila	Ngounié	MCC	Cacique	Président du PUP (Parti de l'unité du peuple)
Emile Kassa-Mapessi	Ngounié	MCC	Rénovateur	Membre du gouvernement et cadres du PDG
Remy Penty Bouyiki	Ngounié	MCC		
Guy Mouvagha-Tchioba	Ogooué Lolo	MCC	Cacique	
Alexandre Samba	Ogooué Ivindo	MCC	Cacique	Président du RDP (Rassemblement pour la démocratie et le progrès)
Jules Bourdès Ogouliguéné	Ogooué Maritime	MCC	-	Président du CDJ (Congrès pour la démocratie et la justice)
Honorine Dossou Naki	Ogooué Maritime	MCC	-	Non déterminé

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020.

À l'issue de ses travaux, et conformément aux tractations initiées jusqu'ici avec Mba Abessole le principal opposant du régime, la CSPD a proposé la création d'un parti national autre que le PDG dans lequel devrait apparaître les partis politiques de tous bords sous formes de courant politique. Le PDG devait constituer un de ces courants. Ce verdict est rendu le 23 février 1990. Le jour même, « Bongo en bon partisan de la paix, a pris une décision aussi surprenante qu'historique. Eh beh, il a annoncé la dissolution de son parti et la création du RSDG »<sup>501</sup>. Dans son adresse à la nation<sup>502</sup>, Bongo invite solennellement les leaders de l'opposition à se prononcer sur la question. Dans son adresse, Bongo présente le RSDG comme une phase importante vers la restauration du multipartisme. Il dit que c'est une plate-forme offerte aux Gabonais en vue de faire l'apprentissage de la démocratie pluraliste. Mba Abessole lui emboîte aussitôt le pas en annonçant son ralliement à ce projet dont il est le principal artisan<sup>503</sup>. Mais en dehors de ce dernier, l'essentiel des opposants déclinent l'offre. Pour la plupart d'entre eux, il s'agissait d'un « PDG réincarné »<sup>504</sup>.

Ce que nous inspirent ces développements c'est que tout ceci n'était qu'une manœuvre. Dans son récit, Léonard Andjembé l'a évoqué, mais de manière subtile. « Bongo avait calculé » a-t-il dit. En effet, en annonçant la dissolution utopique du

<sup>501</sup> Entretien avec Angès Ratanga-Atoz, enseignant-chercheur ancien directeur du CUSPOD et conseiller de Bongo. Libreville, septembre 2017

<sup>502</sup> Omar Bongo, Discours à la Nation, *L'Union* du samedi 24 février 1990, p. 6

<sup>503</sup> Entretien avec Pascal Ndong Ngoua, cadre du RPG. Libreville le 16 juin 2014.

PDG, Bongo savait que ses partisans s’y opposeraient d’autant que cette éventualité n’avait pas été posée et discutée en interne. Andjembé, le Premier secrétaire général du parti s’étonne d’ailleurs de cette annonce de dissolution. Bongo veut montrer sa bonne mauvaise foi à Mba Abessole. Or, la CSPD avait opté pour une conférence nationale après y avoir défini les contours. Pour illustrer cet épisode, reprenons un fragment du récit de Léonard Andjembé :

Le RSDG « a eu quelques problèmes avec le PDG. Nous pensons qu’il a été concocté entre le président du parti le MORENA de Paris. Il avait pour mission de défendre la démocratisation mais pas le PDG. Pourquoi ? Parce que lorsque le Président annonce la création du RSDG, il implique la dissolution du PDG ce que ce dernier rejette catégoriquement. Les gens ne savent pas que le Président avait calculé. C’est en tant que PDG que nous partons à la Conférence nationale. Et le PDG ne reçoit pas comme mission d’aller défendre le RSDG. [...] Lorsque, ceux qui, me semble-t-il, avaient pour mission de défendre le RSDG, je veux dire le MORENA de Paris, basculent dans le multipartisme intégral [...] sans opposition d’aucune sorte ».

Le RSDG s’avère donc une organisation à double objectifs. L’un plus explicite et l’autre plus subtil. Dans le premier cas, il s’agit – selon Mba Abessole – d’un cadre transitoire d’apprentissage de la démocratie. Dans le second cas – selon Bongo – c’est un moyen de contenir l’opposition. Voyons ce qu’il en est concrètement.

### **Le RSDG pour « apprendre la démocratie » ou pour « sauvez le PDG d’une fin imminente » ?**

Pour comprendre la question du RSDG il est important de rappeler qu’idéologiquement, le PDG n’admet jamais de factions en son sein. Il y est d’ailleurs radicalement opposé. Au chapitre 5, nous verrons le sort qu’il réserve aux cadres porteurs d’une voix dissidente en son sein y compris lorsqu’elle fondée. Pour en venir à la genèse du RSDG, Wilson André Ndombet qui l’a suffisamment étudiée<sup>504</sup>, affirme que l’idée serait partie des conclusions de la CSPD réaffirmant l’impérieuse nécessité de transformer le PDG y compris le changement de nom de sorte que les Gabonais [les opposants en exil en réalité] s’y reconnaissent. Rossatanga-Rignault affirme que la CSPD pourtant « convoquée afin de discuter du

---

<sup>504</sup> Entretien avec Anges Ratanga Atoz. Libreville, septembre 2017

bien-fondé d'une ouverture immédiate du système politique [...] ne prendra aucune décision importante »<sup>506</sup> si ce n'est la création d'un RSDG. Par anticipation, nous avons dit que le RSDG n'était pas l'émanation du PDG, comme l'entend Ndombet. Il s'agissait plutôt d'une proposition faite à Omar Bongo par Paul Mba Abessole convaincu de la nécessité d'une étape avant la démocratisation. Aubin Eyi Nze, son directeur de cabinet expliquera avec insistance qu'après plus de 20 ans de pensée unique et de *Bongoïsme*<sup>507</sup>, les Gabonais n'étaient pas prêts pour le multipartisme intégral voulu par la plupart des opposants<sup>508</sup>. Or, la mise en œuvre de ce projet impliquait la dissolution du PDG ce que les cadres celui-ci refusent afin de préserver leurs intérêts. Tel que concocté par Bongo et Mba Abessole, le RSDG devrait être un grand rassemblement composé de courants politiques dont le PDG. Dans son récit, Zacharie Myboto, l'ancien secrétaire administratif du parti, rappelle comment les grandes idées qui ont émergé au sein de la commission mixte paritaire mise en place afin de réfléchir sur la question de l'ouverture démocratique au Gabon :

« Bongo [...] avait mis en place une commission pour réfléchir sur la meilleure façon d'encourager la pratique démocratique dans le pays. Elle rassemblait une cinquantaine de personnalités issues du PDG et de l'Opposition. Reconnaisant le rôle joué par le PDG, les travaux avaient mis l'accent sur la création de courants de pensée en son sein pour tenir compte de la diversité d'opinion ou celle d'une structure politique pilote pour l'apprentissage du pluralisme, le RSDG. Ils avaient également abordé le passage direct au multipartisme. Cette approche était la meilleure car c'était le bon moyen de permettre à toutes les opinions de s'exprimer »<sup>509</sup>.

Dans ce récit, on dénombre trois idées majeures. La première, la création de courants au sein du PDG. C'est l'idée défendue par le comité central du PDG, comme nous l'avons vu à travers l'analyse de la CSPD. La seconde, la création d'un parti national groupant toutes les sensibilités politiques du pays. Cette idée est portée par le MORENA de Paris. La dernière enfin, l'instauration du multipartisme intégrale. L'essentiel des partis de l'opposition y sont favorables

---

<sup>505</sup> Wilson Ndombet, *op. cit.*, 2009, p. 67-77

<sup>506</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 185

<sup>507</sup> Culte de Bongo.

<sup>508</sup> Entretien avec Albin Eyi Nze, directeur de cabinet adjoint du président du RPG. Libreville, octobre 2017

<sup>509</sup> Zacharie Myboto, *op. cit.*, p. 100

ainsi que les rénovateurs du PDG. À l'issue des travaux, c'est le multipartisme intégral qui l'a emporté. Ce système partisan est distinct de celui que le Gabon avait connu avant la création du PDG. Car désormais, il ne s'agit plus d'un bipartisme<sup>510</sup>, mais plutôt d'un multipartisme à parti dominant. A présent, voyons comment ce système s'est mis en place.

### **1.5. Libéralisation politique et avènement d'un « multipartisme à parti dominant »**

Les auteurs qui ont apporté des contributions majeures à l'étude des partis politiques au début du XX<sup>e</sup> siècle ne se sont pas interrogés sur la nature des systèmes partisans<sup>511</sup>. Roberto Michels et Moisei Ostrogorski se sont davantage intéressés aux partis eux-mêmes qu'à leurs systèmes. Maurice Duverger est le premier des auteurs classiques à s'y être intéressé. Par système de partis, il entend le nombre de partis contenus dans un système. C'est à partir de cette entrée qu'il a élaboré le paradigme du mode de scrutin sur le système partisan. Il soutient en effet que le scrutin majoritaire à un tour favorise le bipartisme avec deux grands partis indépendants qui se relaient au pouvoir ; le scrutin majoritaire à deux tours entraîne un système de partis multiples, souples, dépendants et relativement stables alors que le scrutin proportionnel entraîne un multipartisme rigide, indépendant et stable<sup>512</sup>. Le multipartisme serait donc consécutif au scrutin majoritaire à deux tours ou au scrutin proportionnel. Duverger prévient néanmoins que la typologie du multipartisme est difficile en raison de ses différentes variétés. D'autant qu'en tenant compte du nombre de partis dans le système, on peut distinguer le tripartisme, le quadripartisme et le multipartisme. Cette typologie sera fortement critiquée par Giovanni Sartori pour qui les partis politiques ne forment un système que lorsqu'ils sont des parties<sup>513</sup>. En d'autres termes, ce n'est pas le nombre de partis qui détermine un système partisan mais plutôt la nature des relations que ces partis entretiennent. Pour sa part, Blondel distingue quatre types de systèmes

---

<sup>510</sup> Jusqu'en 19967, la vie politique gabonaise s'organisait autour de deux partis : le BDG au pouvoir, et l'UDSG dans l'opposition.

<sup>511</sup> Vincent Lemieux, *Systèmes partisans et partis politiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1985, p. 38

<sup>512</sup> Maurice Duverger, *op. cit.*, 1951, p. 235

<sup>513</sup> Giovanni Sartori, *Partis et système de partis : un cadre d'analyse*, Belgique, Les presses de l'Université de Bruxelles, 2011.

partisans : les systèmes bipartites ; les systèmes à deux partis et demi ; les systèmes multipartites à parti dominant et les systèmes multipartites purs.

Intéressons-nous exclusivement au « multipartisme à parti dominant » et reprenons la définition énoncée en préambule : à l'inverse du « multipartisme purs » composé de partis moyens contraints de se coaliser pour gagner un scrutin et composer un gouvernement, le « multipartisme à parti dominant » est un système comprenant un parti très fort et plusieurs partis moyens ou sans réelle envergure. Cette typologie se fonde sur le nombre de partis, leur importance relative et leurs fondements idéologiques. Ce cadre théorique s'avère pertinent pour caractériser les systèmes partisans gabonais et togolais dans lesquels on note l'existence d'un parti très fort, au pouvoir, et plusieurs partis de faible envergure aussi bien dans la majorité dans l'opposition. Mais à l'inverse de Duverger ci-dessus, cette structuration n'est pas le résultat d'un mode de scrutin quelconque. D'autant qu'au Gabon par exemple, le mode de scrutin en vigueur est le scrutin uninominal à tour pour l'élection du président de la République, et le scrutin uninominal majoritaire à deux tour pour l'élection des députés. Le multipartisme à parti dominant observable dans ce pays est plutôt une le fruit d'une stratégie qui consiste, historiquement, à phagocyter les principaux pôles d'influence adverses afin de consacrer le centralisme et la primauté du PDG.

### 1.5.1. La résurgence des partis politiques

Après sa création, le 14 mars 1990, le FAR a entamé officiellement des négociations avec le pouvoir. Le 12 avril 1991, deux décisions majeures sont prises au Togo. La première portant amnistie générale : tous les opposants y compris ceux condamnés par contumace<sup>514</sup> comme Gilchrist Olympio peuvent renouer avec la « Terre des aïeux »<sup>515</sup>. La seconde est une loi portant charte des partis politiques. Faute de restrictions, une vingtaine d'associations dont ceux appartenus au FAR se sont transformées administrativement en partis politiques en vue de prendre part à la conférence nationale. Au mois de décembre 1992, le Togo comptait 62 partis politiques et près de 3 000 associations. Cette prolifération de

---

<sup>514</sup> Ce dit d'une décision judiciaire prononcée par un juge à l'issue d'un procès en l'absence du condamné, général en état de fuite.

<sup>515</sup> C'est ainsi qu'on nomme également le Togo

partis et d'associations peut être interprétée comme l'expression d'une de liberté recouvrée. Mais au regard de François Kambatib ci-dessous, ce n'est pas que le fruit d'un sentiment de liberté. Il s'agit davantage d'une stratégie visant à obtenir des sièges à la conférence nationale. D'autant que, comme l'ont rappelé Claude Ameganvi et Dovi André Kwevi, un parti politique donnait droit à un nombre plus important de délégués à la CNS comparé à l'association. Mais il y a une autre motivation plus importante, et elle a été évoquée par Agbeyomé Kodjo et Dodji Apevon de manière subtile : la conférence nationale était aussi un moyen de se faire un peu d'argent de poche. À ce propos, Charles Madjome Agba, un cadre du RPT note que « chaque soir, on distribuait des *per diem* à certains participants, ce qui peut expliquer que les débats aient eu cette fâcheuse propension à s'éterniser »<sup>516</sup>. Toutefois, soucieux de contenir le processus en cours, de nombreux partis et associations avaient été créés de toute pièce et d'autres suscités par le RPT. Ce qui justifie encore une fois ce nombre.

Avant la tenue de la conférence nationale, du 27 mars au 19 avril 1990, le Gabon ne comptait qu'un seul parti politique légalement reconnu, le PDG. On peut, dans une certaine mesure, adjoindre le MORENA, le mouvement oppositionnel clandestin partiellement établi au Gabon et dont une branche exilée à Paris était dirigée par Mba Abessole. C'est au cours de la conférence nationale que les délégués se prononcent en faveur du multipartisme intégral et immédiat ainsi que le « respect du mandat présidentiel en cours »<sup>517</sup>. Les 75 associations politiques ayant pris part à la conférence nationale<sup>518</sup> se transforment administrativement en parti politique. Avec le PDG, le Gabon comptait alors 76 partis politiques à l'issue de cette messe politique. On voit bien qu'il s'agisse du Togo ou du Gabon, les partis fondés sous l'effet de la libéralisation politique n'avaient aucune assise territoriale. Il revenait à chaque fondateur de recruter les premiers partisans mais très peu y sont parvenus ou ont survécus. D'autant que, comme nous l'avons vu précédemment, certains partis n'étaient que des satellites du RPT et du PDG, et répondaient à un agenda bien précis. Les modalités contenues dans la charte des

---

<sup>516</sup> Kondi Charles Madjome Agba, *op. cit.*, 2009, p. 242

<sup>517</sup> François Gaulme, Gabon, à la recherche d'un nouvel ethos politique, *op. cit.*, p. 52

<sup>518</sup> Tim Auracher, *op. cit.*, p. 60

partis au Gabon et au Togo ne concernent que les partis fondés après les conférences nationales dans les deux pays.

#### 1.5.1.1. Modalités institutionnelles de formation des partis politiques

Les modalités de création et de reconnaissance des partis politiques sont définies dans la charte des partis politiques. Selon la loi n° 91-97 du 12 avril 1991 portant charte des partis politiques au Togo, nul ne peut être fondateur d'un parti s'il ne remplit un certain nombre de conditions : « être âgé de 25 ans au moins ; avoir la nationalité togolaise d'origine ou acquise depuis au moins 10 ans ; jouir de ses droits civils et politiques, et être domicilié au Togo » (article 10). Afin de prévenir d'éventuels groupements sur des considérations claniques, ethniques, régionales ou corporatives, le législateur précise afin que nul ne l'ignore que les fondateurs d'un parti politique doivent être au minimum au nombre de 30 provenant des 2/3 au moins des préfectures. L'autorisation d'exercice n'est accordée qu'après avoir fourni, à l'administration territoriale, « une déclaration écrite signée, timbrée et présentée par l'un des dirigeants. Elle doit préciser la dénomination du parti politique et l'adresse de son siège ; quatre exemplaires des statuts ; quatre exemplaires du procès-verbal de la réunion constitutive du parti ; les copies certifiées conformes des certificats de naissance et de nationalité des fondateurs ; les extraits de casiers judiciaires datant de moins de trois mois des dirigeants ». Au terme de ce processus, le parti doit faire l'objet d'une déclaration au Journal officielle : « l'avis de publication doit préciser la date de la création du parti, sa dénomination, l'adresse de son siège, les noms, prénoms et profession des dirigeants » (article 15).

Ces dispositions sont les mêmes que celles contenues dans la loi n° 24/96 du 6 juin 1996 (modifié) qui définit les modalités de création et de reconnaissance juridique d'associations politiques au Gabon.

#### 1.5.1.2. Du RSDG à la MRSE au Gabon

Avec Ndombet, nous avons vu qu'en prélude la conférence nationale, le PDG – voyant sa fin proche et son idéologie remise en cause par des citoyens de

plus en plus hostiles à la pensée unique en vigueur depuis 1968 – aurait proposé un RSDG en vue de contenir les aspirations de ces derniers. Pour cela, il a dû compter sur Mba Abessole – un allié de circonstance – pour qui, « le RSDG [avait] pour objectif de susciter un large débat national sur la démocratisation du système politique [...] et aboutir à la démocratie multipartite »<sup>519</sup>. Cependant, à partir des témoignages recueillis sur le terrain, conjugué aux analyses de Tim Auracher sur le processus de démocratisation au Gabon, nous avons que le RSDG était, en réalité, une proposition de Mba Abessole à son hôte, le 14 mai 1989 lors de sa première visite au Gabon. En effet, dans « Propositions du MORENA à M. Omar Bongo », Mba Abessole recommande, entre autres, une « phase transitoire » avant le multipartisme intégral afin que les Gabonais apprennent les règles de citoyenneté en matière de démocratie. Un projet que Bongo, hostile au multipartisme, trouve très intéressant. Cette phase transitoire dont parle Mba Abessole n'est autre que le RSDG d'autant qu'il impliquait la dissolution du PDG en tant que parti politique. Pour marquer son accord à ce projet, Bongo annonce le 23 février 1990 la dissolution du PDG et la création d'un RSDG que les Pdgistes rejettent sans équivoque. La complexité de cette question vient du fait que Bongo et Mba Abessole semblent avoir décidé sans le consentement de leurs principaux lieutenants. C'est sans doute pour cette raison que ni les opposants ni les *Pdgistes* n'approuvent l'idée d'une transition vers le multipartisme. Il faut dire que toutes ces subterfuges visaient uniquement à phagocytter les forces politiques en présence afin de réhabiliter le PDG dans ses prérogatives d'antan. C'est en cela que le RSDG est un PDG *bis*<sup>520</sup> dont la l'objectif était de « préserver le statut du parti unique »<sup>521</sup>. La tenue de la conférence nationale et l'adoption d'une charte des partis politiques n'ont pas épuisé les velléités intégrationnistes du PDG. Celles-ci sont d'ailleurs à l'origine du système multipartite à partis dominant en vigueur au Gabon depuis 1990 et qu'il convient d'analyser les spécificités. En effet, aussitôt les partis politiques autorisés, le PDG s'est doté d'un grand rassemblement politique devenu MRSE (Majorité républicaine et sociale pour l'émergence). Composée d'une vingtaine de partis politiques auxquelles s'ajoutent quelques personnalités

---

<sup>519</sup> Wilson André Ndombet, *op. cit.*, 2009, p. 73

<sup>520</sup> *Idem*, p. 67

<sup>521</sup> Khalid Tinasti, *op. cit.*, p. 87



politiques, cet agrégat de partis politiques consacre la primauté du PDG au détriment d'autres partis relayés au second rang.

### 1.5.1.3. La MRSE : fondements et finalités

Pour comprendre la dynamique et la finalité de la MRSE, il convient d'analyser les principaux éléments constituant sa charte<sup>522</sup>, notamment ses fondements, la qualité de ses membres et leurs obligations. Dans le préambule, la MRSE est présentée comme un legs politico-culturel d'Omar Bongo qui, soucieux de consolider la paix et le consensus au lendemain de la Conférence nationale, a su fédérer autour d'une charte dénommée « charte de la majorité présidentielle », plusieurs partis politiques. L'un des faits les plus surprenants c'est que les principaux partis signataires de cette charte sont l'œuvre d'anciens barons du régime auxquels se sont adjoints quelques partis de l'opposition y compris ceux dont les leaders avaient pourtant rejeté le projet du RSDG en 1990 et exigé le multipartisme intégral.

*Tableau 10 : Les partis de la MRSE, en 2020*

Parti membre	Leader
PDG : Parti démocratique gabonais	Ali Ben Bongo
CLR : Cercle des libéraux réformateurs	Nicole Assele
GA : Gabon avenir	
RV : Rassemblement pour la restauration des valeurs	Edouard Nkonghe Mze
RDR : Rassemblement des démocrates	Léontine Mebale
PGCI : Parti gabonais du centre indépendant	Carlos Okinda
ADERE : Alliance démocratique et républicaine	Florentin Moussavou
RDP : Rassemblement pour la démocratie et le progrès	Pierre Emboni
PT : Parti travailliste	ND
PDS : Parti pour le développement et la solidarité sociale	Séraphin Ndao
DN : Démocratie nouvelle	R. N'demezo Obiang
UPN : Union pour le progrès national	Christ Boda
PT : Parti travailliste	Ydjackou Mbourou
RG : Rassemblement des Gaulois	Max Anicet Koumba
BDC : Bloc démocratique chrétien	Christian Mavioga
UDIS : Union pour la démocratie et l'intégration sociale	P. Hervé Opiangah

<sup>522</sup> Charte portant plateforme politique et code de bonne conduite au sein de la Majorité pour l'émergence, Libreville, 2009.

SDG : Sociaux démocrates Gabonais	Juste L. Bouyomeka
FER : Front d'égalité républicain	B. Zigou Manfoumbi

Source : Just Miétté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020.

La MRSE compte également quelques personnalités politiques à la tête des fractions des partis de l'opposition. N'ayant obtenu l'adhésion du parti en vue d'intégrer la mouvance présidentielle, ils ont créé une fraction dissidente après avoir été débauchés par le PDG. C'est le cas des partis répertoriés dans le tableau ci-contre.

*Tableau 11 : Quelques figures de la MRSE, en 2017*

Tendance politique	Leader
MORENA Unioniste – Tendance	Samuel Nguema Mba
MORENA Originel – Tendance	Molière Boutamba
Alliance Sociale	Etienne Mouvagha
Convergence démocratique (Non-inscrits à l'Assemblée nationale)	Henri Revignet Ingueza
	Nicaise Sickout Inguendja
	Ismael Allogo Bibang
	Amédée Issembé
Groupe Tchango	Gabriel Tchango

Source : Just Miétté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020.

Composé de partis légalement reconnus, la MRSE proclame son attachement aux valeurs républicaines et son dévouement total au candidat investi par le PDG et s'engage à soutenir son programme politique tout au long de son septennat, s'il est élu. Théoriquement, l'adhésion à ce groupement est « soumise à l'avis favorable des chefs des partis réunis en conseil politique de la majorité ». Dans la pratique, le seul critère en vigueur à ce jour est le soutien « indélébile » et « indéfectible » au candidat naturel du PDG<sup>523</sup>. Le problème c'est que certains partis membres ne sont connus des Gabonais et n'ont aucun poids politique sur le terrain, déplore Angélique Ngoma qui en appelle à une refonte des conditions d'adhésion au sein de la majorité. Notamment au regard de la violation flagrante des textes qui régissent la majorité. En 2009 puis en 2016 par exemple, Paul Mba

<sup>523</sup> Entretien avec Angélique Ngoma, Secrétaire général adjoint du PDG en charge des relations avec les partis de la Majorité. Libreville, avril 2019.

Abessole a annoncé sa candidature à la présidentielle alors que, selon les textes qui régissent la Majorité, il n'avait pas le droit. Son exclusion sera prononcée conformément à l'article 20 qui dispose que « la qualité de membre de la Majorité [...] se perd par dissolution du parti ; démission écrite ; présentation d'une candidature contre le chef de la majorité lors d'une élection présidentielle ; non renouvellement du mandat d'élu sans étiquette ; l'adhésion d'un membre associé à un parti non signataire de la présente charte, et l'adhésion d'un parti à un groupement autre que la Majorité ».

Il est vrai que les partis signataires de la charte de la MRSE sont autonomes et indépendants dans leur organisation et leur fonctionnement. Mais cette autonomie n'est qu'apparente pour au moins trois raisons. Tout d'abord, ces partis ne sont pas autorisés à entrer en compétition avec le candidat investi par le PDG à l'élection présidentielle : celui-ci est par ailleurs chef de la Majorité et son candidat naturel. En d'autres termes, le candidat naturel du PDG est également celui de la Majorité. La conséquence est que tous les leaders des partis de la majorité ne peuvent prétendre au poste de président de la République. Ils ont obligation de soutenir le candidat investi par le PDG. Ensuite, non seulement ces partis sont tenus de soutenir l'actions du gouvernement composé majoritairement des cadres du PDG, mais ils s'interdisent également d'entreprendre toute action ou toutes manœuvres susceptibles d'affaiblir l'action du président de la République, celle du gouvernement ou d'un parti politique membre. Enfin, ils peuvent établir des accords horizontaux entre eux. Pour parler simplement, le PDG peut coopter et investir en toute légalité et à son propre compte, les cadres des partis alliés aux législatives et sénatoriales comme il l'a fait avec Hervé Opiangah du parti UDIS aux législatives de 2018, ou Carlos Okinda du PGCI au sénatorial de 2014. En contrepartie, les partis signataires de cette charte bénéficient d'une part et de manière discrétionnaire, de la solidarité et du soutien multiformes du président de la République. D'autre part, leurs principaux cadres sont promus à des positions de responsabilité dans la haute administration publique et privée.

## **Conclusion du chapitre**

Les processus de démocratisation en Afrique subsaharienne ont été abondamment étudiés, mais pas suffisamment sous l'angle des partis au pouvoir. Or, il s'agit d'un moment clef de la vie de ces organisations. Ils permettent d'observer la manière dont les ex partis-États, habitués à remporter les « élections sans enjeux » se sont reconvertis en partis dominants dans le champ politique.

Dans ce chapitre, nous avons étudié le contexte de la réhabilitation des partis politiques au Gabon et au Togo. Nous avons éclairé les stratégies mises en œuvre par le PDG et le RPT afin de contenir, à l'intérieur tout comme à l'extérieur, le projet de « démocratisation » de l'appareil du parti et du régime. Nous avons vu que bien avant les bouleversements politiques de la fin des années 1980 début 1990, le RPT mais surtout le PDG était déjà traversé par des courants dissidents soucieux, non pas de démocratiser véritablement le régime comme annoncé, mais plutôt de (re) organiser le partage institutionnel du pouvoir entre les « Aînés » et les « Cadets ». Pour ces derniers, l'évolution vers une ouverture partielle ou totale du système répondait à cet idéal. Toutefois, si la libéralisation politique a permis l'adoption de nouvelles règles du jeu et l'émergence de nouvelles élites souvent imprégnées des « habitus » du PDG, les conflits dans l'opposition, le débauchage des opposants par le truchement des gouvernements d'union nationale, et la formation d'une majorité présidentielle consacrent assurément la primauté du PDG et du RPT dans le champ politique.

## **Conclusion de la partie**

Deux chapitres forment l'ossature de cette partie. Dans le premier chapitre nous avons restitué le processus de fondation du PDG et du RPT. Nous avons adopté, pour cela, une approche par les acteurs. Cette démarche – de plus en plus courante en science politique – a permis d'apprécier le rôle et la place de l'État ainsi que celui des barons politiques dans la construction et surtout la consolidation du parti dominant. Mais au-delà de ces deux partis, ce chapitre a permis de dégager des éléments de compréhension de la sociogenèse des partis dans les deux pays. Les conditions de formation et d'implantation du PDG et du RPT ainsi que leurs ramifications avec l'État ont été très déterminant durant la vague de démocratisation. C'est ce que nous avons tenté de montrer au chapitre 2.

## ***DEUXIÈME PARTIE***

### ***La machine politique du parti dominant au concret***

## Introduction de la deuxième partie

Dans la première partie, nous avons dégagé les éléments généraux de compréhension de la fondation du PDG et du RPT. Nous avons vu la manière dont des acteurs issus des milieux sociaux différents se sont dotés d'une organisation partisane ultra dominante que même les bouleversements politiques de la fin des années 1980 n'ont pas réussi à ébranler. Dans le prolongement de cette réflexion, cette seconde partie se propose d'analyser ces « machines politiques », expression que j'emprunte à François Bonnet. Elle illustre, parfaitement, ce que sont devenus, depuis la réhabilitation du multipartisme, les ex-partis-États PDG et RPT. Abondamment utilisée dans l'analyse des partis et du politique aux États-Unis, l'expression « machines politiques » est employée pour décrire une organisation conçue pour gagner les élections en mobilisant des clientèles dans le cadre de relations personnelles et de solidarités ethniques<sup>524</sup>. En effet, les machines politiques ne cherchent pas à mobiliser leur électorat en fonction de son intérêt, de ses valeurs ou d'une idéologie quelconque. La fidélisation des clientèles repose, principalement, sur la distribution d'incitations matérielles, notamment des emplois publics. De ce fait, l'enjeu de la compétition politique est le contrôle de la distribution des biens clientélares. La raison d'être des machines politiques est donc de former des coalitions électorales durables telles que la MRSE dans un contexte démographique instable de manière à sécuriser les ressources du gouvernement urbain. Or, typiquement, le vote des idées (issue voting) est « trop volatile ». « La nature profonde de la machine politique est son indifférentisme politique. Elle existe pour elle-même », ainsi que le résume Dennis William Brogan, un politiste écossais spécialiste des États-Unis. C'est sous cet angle que cette partie se propose d'analyser les ressorts de la primauté du PDG et du RPT dans l'arène politique nationale. À ce propos, deux principaux facteurs seront mis en évidence. D'une part, l'appareil du parti dominant dont le dynamisme repose principalement sur une implémentation de la société et une fonctionnarisation des postes afin de fidéliser les cadres (chapitre 3). Et d'autre part, les mécanismes par lesquels ces partis financent leurs activités (chapitre 4).

---

<sup>524</sup> François Bonnet, Les machines politiques aux États-Unis. Clientélisme et immigration entre 1870 et 1950, *Politix*, n° 4/2010, p. 7-29

### **Chapitre 3. Une armature organisationnelle asservie aux ambitions de domination et de confiscation du pouvoir**

Dans un bilan de la littérature, Céline Thiriot et Robert Buijtenhuijs ont relevé qu'il existe un nombre inestimable de travaux consacrés à l'étude des partis politiques africains. Ils déplorent, néanmoins, que ces travaux se focalisent davantage sur leurs programmes ainsi que leurs typologies politiques « sans se préoccuper de leur fonctionnement, de leurs structures, de leurs recrutements ou de leur implantation réelle sur le terrain »<sup>525</sup>. Une décennie plus tard, Comi Toulabor a mené une enquête sur trois principaux partis d'opposition au Togo : le CAR, la CDPA et l'UFC, en interrogeant leur implantation territoriale effective. Son enquête révèle une difficile implantation du multipartisme au Togo<sup>526</sup>. Toulabor note toutefois qu'à l'inverse des deux autres partis « qui éprouvent d'énormes difficultés à supporter le bail de leurs sièges nationaux à Lomé »<sup>527</sup>, l'UFC avait un ancrage territorial relativement plus important. La raison qu'en donne cet auteur est que « Gilchrist Olympio a investi une partie de sa fortune dans son parti qui est le seul à pouvoir s'offrir un permanent, son secrétaire général »<sup>528</sup>. Plus loin, Comi Toulabor avance l'hypothèse de l'hostilité du RPT à l'égard du multipartisme. Cette hostilité qui remonte à l'époque du parti unique complique, selon lui, la tâche des partis d'opposition dans leur implantation nationale ainsi que leur institutionnalisation. En plus de ce facteur exogène, il faut dire que l'implantation territoriale de ces partis et bien d'autres est également mise à mal en raison des difficultés en termes de ressources humaines et de levée des capitaux.

Beaucoup d'analystes de la vie politique en Afrique subsaharienne ont souligné cette faible institutionnalisation des partis politiques de l'opposition

---

<sup>525</sup> Céline Thiriot, Robert Buijtenhuijs, (Dir.), *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara : 1992-1995 un bilan de la littérature*, Talence, CEAN, 1995, p. 43

<sup>526</sup> Comi Toulabor, La difficile implantation territoriale du multipartisme au Togo : CAR, CDPA, et UFC, Patrick Quantin, (Dir.) *Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions*, Paris, Karthala, 2005, p. 113-132

<sup>527</sup> *Idem*, 130

<sup>528</sup> *Ibidem*



comme alternatives viables aux partis dominants<sup>529</sup>. Certains politistes ont même voulu comprendre pourquoi certains partis d'opposition réussissent mieux que d'autres. Parmi eux, Adrienne LeBas. Cette auteure a montré que le succès des partis de l'opposition repose, généralement, sur le type d'organisation dont ils se dotent<sup>530</sup>. En d'autres termes, ces partis disposent non seulement d'une base populaire permettant les mobilisations antigouvernementales, et s'attèlent également à ce que leurs principaux leaders ne soient pas débauchés par le parti dominant, comme c'est le cas au Gabon<sup>531</sup>. Pour sa part, Leonardo Arriola a mis l'accent sur l'accès à des financements, et a montré que dans un contexte où les campagnes électorales nécessitent d'importants moyens financiers, l'opposition est souvent défavorisée parce que privée de ressources publiques à l'inverse des partis dominants. Ces derniers « usent de toutes les dimensions de l'État pour se maintenir au pouvoir », renchérit Hervé Maupeu<sup>532</sup>.

Au regard de ces différentes contributions, on serait tenté de conclure à la suite de Steeve Nzegho Dieko qu'à l'inverse des partis de l'opposition au Gabon, le PDG est solidement implanté dans le pays<sup>533</sup>. Comme le montre d'ailleurs Lévi Martial Midepani, « L'onction [de ce parti dominant] dans une compétition électorale est un sérieux atout. L'ancien parti unique met à la disposition de ses candidats [...] des réseaux de clientèle fiables dont les plus visibles sont constitués par les sections et comités du parti qui existent jusque dans le plus petit village gabonais »<sup>534</sup>. Nos enquêtes au Gabon confirment les thèses de Nzegho Dieko et Midepani, mais s'en distancient sensiblement. Il est vrai que « le PDG a quadrillé le territoire national » pour reprendre Thierry Aristide Midepe<sup>535</sup> mais l'effectivité de cette couverture nationale n'est pas homogène. De même, les facteurs qui la sous-tendent ne sont pas clairement identifiés, à l'heure actuelle. Plus spécifiquement, le fait qu'un parti

---

<sup>529</sup> Gerald Lynch, G. Crawford, (Dir.), *Democratization in Africa 1990-2010. An Assessment*, *Democratization*, n° 2/2011, p. 275-310

<sup>530</sup> Adrienne LeBas, *From Protest to Parties : Party-Building and Democratization in Africa*, Oxford, Oxford University Press, 2011, 300 p.

<sup>531</sup> Téléphore Ondo, Plaidoyer pour un nouveau régime politique au Gabon, *op. cit.*, p. 34-40

<sup>532</sup> Hervé Maupeu, Une nouvelle sociologie des partis politiques en Afrique ? Lectures critiques, *Politique africaine*, n° 144/2016, p. 190

<sup>533</sup> Steeve Dieko N'Zego, *Démocratie et organisation des partis politiques au Gabon*, 2014 [en ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00942757/document> Consulté le 12 avril 2016

<sup>534</sup> Lévi Martial Midepani, Pratiques électorales et reproduction oligarchique au Gabon. Analyse à partir des élections législatives de 2006, *Politique africaine*, n° 115/2009, p. 55

<sup>535</sup> Thierry Aristide Midepe, La question ethnique, entre histoire et mythologie pour une lecture de l'histoire politique du Gabon, Patrice Moundounga Mouity, (Dir.), *Transition politique et enjeux post-électorales au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 79-104

politique contrôle l'administration, dispose d'une représentation délocalisée, use des ressources de l'État et compte des centaines de milliers d'adhérents potentiels est, certes, un indice d'audience intéressant. Cela ne postule pas pour autant l'existence d'une structure organisée et réellement pérenne sur le terrain. Le problème c'est que certains auteurs dont ceux cité ci-dessus affirment, par déduction, l'existence d'une représentation délocalisée du parti au pouvoir de la capitale vers l'hinterland, alors que cette représentation n'est pas toujours évidente. C'est le cas du RPT pourtant ultra dominant mais sans structures dynamiques sur le terrain.

Durant mon séjour de recherche et d'enquête au Togo, de février à juillet 2017, j'étais inconsciemment à la recherche de ce parti dominant que je croyais quasi-omniprésent, comme l'est le PDG dans la plupart des régions au Gabon. Force est de constater que, 5 mois durant, ce parti a été presque introuvable alors qu'il est au pouvoir, occupe une place prépondérante au Parlement, et use potentiellement des ressources de l'État. En dépit de ces atouts, l'effectivité de la couverture territoriale de ce parti dominant n'est pas palpable sur le terrain, y compris à Lomé. En raison de son caractère fantomatique, les opposants disent qu'il s'agit, en réalité, d'« une coquille vide ». D'où l'usage presque systématique de « RPT-UNIR » qu'ils emploient pour traduire la continuité alors que le pouvoir dit s'inscrire davantage dans la rupture par rapport à l'ancien régime. Pour certaines, le RPT était beaucoup plus présent sur le territoire à la différence de parti UNIR fondé sur ses cendres. Cette hypothèse est fragilisée par les travaux traitant de la vie partisane sous Eyadema, notamment à l'époque du parti-État RPT.

En 1980, par exemple, l'opposition était formellement interdite au Togo. Le RPT était le parti national. Pourtant, les enquêtes menées par Comi Toulabor « à Lama-Kara, où le [RPT] est réputé bénéficier de solides implantations et structuration autour de l'ancien chef de circonscription, le commandant Amégée, [...] ne permet pas d'étayer cette réputation, fondée sur le fait que le chef de l'État est originaire de cette ville. Le parti y est encore fantomatique : un bureau imaginaire gère une cellule sans militants »<sup>536</sup>.

Pour expliquer cette désaffection à l'égard du RPT, Toulabor avance l'hypothèse que les ressortissants de Lama-Kara n'ont pas besoin de militer pour

bénéficiaire des largesses du régime comme le font ceux de Kpalimé, le berceau du RPT qui est en réalité l'ancien bastion du CUT. L'élite de Kpalimé « joue à fond la carte du parti pour effacer sa réputation, à l'heure actuelle condamnable, d'avoir été le bastion du CUT, et le soupçon de velléités irrédentistes héritées de la période cutiste. Certains chefs coutumiers et notables de région n'hésitent pas à faire don au chef de l'État de dizaines d'hectares de terre à Agou-Nyogbo pour bien témoigner de leur fidélité au pouvoir »<sup>537</sup>.

Plus de trois décennies après l'étude de Toulabor, l'effectivité de la couverture territoriale du RPT reste un mystère. Pour ses principaux dirigeants, Georges Aïdam et Foli Bazi Katari notamment, le désinvestissement de l'UNIR par rapport au RPT serait dû au fait que ce parti est encore dans une phase de (re) construction. Or, comme nous l'avons vu, le problème est antérieur à la création d'UNIR. L'une des raisons est que le RPT est certes un puissant outil de mobilisation en temps électoral, mais à la différence du PDG, il occupe le second rang au sein du régime. Comme nous le verrons au chapitre 6 à propos de la succession d'Eyadema, les décisions les plus importantes au sein du régime incombent à la famille au pouvoir et à une oligarchie à tête de l'armée. En conséquence, le RPT s'apparente à un « instrument de légitimation du pouvoir militaire », pour reprendre l'expression chère à Afiwa Pépévi Kpakpo-Lodonou<sup>538</sup>. C'est uniquement en période électorale que ce parti, à la différence du PDG, se déploie sur le terrain et active ses réseaux militants.

Considérons, à la suite de Mamadou Gazibo qu'il y a peu d'États en Afrique subsaharienne dans lesquels un parti politique peut espérer gagner les élections au niveau national ou se maintenir au pouvoir sans discontinuité « en jouant la carte ethnique »<sup>539</sup>, je formule, dans ce chapitre, l'hypothèse qu'on ne peut comprendre les ressorts de la longévité au pouvoir du PDG et du RPT sans réfléchir sur leurs organisations et leurs dynamiques internes. Autrement dit, l'essentiel de leur fonctionnement. Car, les organisations de partis dominants ont un rôle déterminant en termes de capacité de mobilisation électorale et de construction des agendas. Ceux-ci constituent, par ailleurs, des déterminants du succès ou des défaites

---

<sup>536</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 204

<sup>537</sup> Comi Toulabor, *Le Togo sous Eyadema, op. cit.*, p. 205

<sup>538</sup> Afiwa Pépévi Kpakpo-Lodonou, *Le Rassemblement du peuple togolais (RPT) : instrument de légitimation du pouvoir militaire, op. cit.*

électorales<sup>540</sup>. Or, « si les processus de démocratisation des années 1990 ont suscité un regain d'intérêt pour les partis politiques en Afrique, on connaît encore mal la façon dont ils fonctionnent [réellement] sur le terrain »<sup>541</sup> encore moins la manière dont ils investissent habilement la société. L'analyse des dynamiques internes du PDG et du RPT passe donc par l'étude de leurs structures organisationnelles. D'autant que, plus ils sont dynamiques, plus ils sont à même de réaliser des activités à fort impact social et politique. Ces sont ces activités qui contribueront, à termes, à la domination et à la longévité au pouvoir. Cependant, cette approche qui paraît plausible au Gabon en raison du degré d'implantation du PDG dans le pays n'est pas facilement opératoire au RPT dont les structures sont inexistantes ou peu dynamiques. De ce fait, comment, en l'absence d'organes fonctionnels et dynamiques en toute saison, le RPT arrive-t-il à préserver son leadership national ?

Pour y répondre, ce chapitre ambitionne d'étudier l'institutionnalisation matérielle du PDG et du RPT. Le but étant de comprendre comment, ces partis sont parvenus ou non à conquérir une position hégémonique ou quasi hégémonique, et à s'établir durablement dans la société. Ainsi, après avoir présenté d'une part, les appareils de ces partis dominants (I), ce chapitre ambitionne d'analyser d'autre part, l'effectivité de leur implantation dans la société (II).

---

<sup>539</sup> Mamadou Gazibo, *op. cit.*, p. 12

<sup>540</sup> Margit Tavits, *Post-Communist Democracies and Party Organization*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, 289 p. ; Angelo Panebianco, *Political Parties : Organisation and Power* [Traduit par Marc Silver], Cambridge, Cambridge Studies in Modern Political Economies, 1988, 318 p ; Kenneth Janda, A Note On Measure of Party System Change, *Comparative Political Studies*, n° 4/1980, p. 412-423.

<sup>541</sup> Anja Osei, La connexion entre les partis et les électeurs en Afrique : le cas ghanéen, *Politique africaine*, n° 104/2006, p. 38

### **1.1. Les appareils du PDG et RPT, deux organisations pyramidales et centralisées**

Pourquoi une étude des structures organiques du PDG et du RPT ? L'animation de la vie politique est l'âme du parti. On ne peut imaginer celui-ci sans celle-là<sup>542</sup>. Courroie de transmission entre le peuple et le gouvernement, les partis politiques élaborent des projets qu'ils proposent ensuite aux citoyens lors des joutes électorales. Mais pour être efficaces, ils doivent s'incarner dans une organisation. De l'efficacité de celle-ci dépendra alors la longévité du parti au pouvoir. Comme déjà dit, plus les organes et structures d'un parti politique sont dynamiques, plus ils sont à même de réaliser des activités à fort impact politique et social. Pour Maurice Duverger, les partis d'alors « se définissent beaucoup moins par leur programme ou la classe de leurs adhérents que par la nature de leur organisation »<sup>543</sup>. Et cette organisation repose essentiellement sur des pratiques et des habitudes informelles, voire coutumières. Pour cet auteur en effet, les statuts et règlements intérieurs, difficilement applicables au sens strict, ne décrivent généralement qu'une portion de la réalité dans les partis politiques. En somme, l'organisation partisane telle qu'il la conçoit, s'apparente davantage à la morphologie du parti. Or, comme le montre Georges Lavau à travers sa critique de l'ouvrage de Duverger, « un parti fasciste peut calquer son organisation sur celle d'un parti communiste, s'insérer dans un même système partisan, la ressemblance ne sera que morphologique, c'est-à-dire formelle, laissant échapper l'essentiel qui ne peut être expliqué qu'à l'aide de la doctrine et de la composition sociale ». L'approche de Lavau est d'autant plus intéressante qu'elle offre une grille d'analyse et de compréhension du PDG et du RPT, dont les appareils sont non seulement très anciens, mais ont été aussi largement inspirés par les méthodes d'organisation partisane en vigueur dans les pays socialistes, notamment en URSS (Union des républiques socialistes et soviétiques).

Au moment de leur création et au fil de leur évolution contemporaine, le PDG et le RPT se sont dotés d'une structure organisationnelle pyramidale très centralisée, visiblement calqué sur celle du PCUS (Parti communiste de l'Union

---

<sup>542</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 203

<sup>543</sup> Maurice Duverger, *op. cit.*, 1951, p. 20

soviétique). Mais cette ressemblance n'est que formelle car le choix de ce type d'organisation est en lien avec les objectifs de formation de ces partis politiques. Au Gabon par exemple, c'est en des termes forts qu'Albert Bernard Bongo avait résumé le choix de l'armature du PDG : « Un seul chef, un seul parti, un seul combat »<sup>544</sup>. Par « Un seul chef », Bongo faisait allusion à sa personne. Comme son homologue togolais, il se voyait investi – en sa qualité de président de la République – d'une noble mission, celle « de conduire son peuple vers un avenir radieux », loin « des divisions politiques stériles apportées par le colonisateur » et « les clivages ethniques hérités du passé ». Ces raisons ont servi à légitimer son statut de « chef suprême » du PDG. Par « Un seul parti », Bongo annonçait la construction du parti-État PDG qui se veut « le lieu de rencontre des masses populaires », le forum de concertation nationale. Enfin, par « Un seul combat », il déclinait les raisons d'être du PDG : un parti dont la mission est la construction de l'État, la promotion du développement économique et l'unité nationale.

Au-delà des ambitions inavouées des élites au pouvoir, il plaît de rappeler que le PDG et le RPT ont été créés avant tout pour accomplir une œuvre nationale. Cette ambition, fragilisée à l'épreuve des faits, demeure néanmoins prégnante dans le discours des différentes générations de dirigeants. Le type d'appareil adopté par ces partis répondait donc aux impératifs de développement et d'unité nationale susmentionnés. Ainsi, plus de deux décennies durant, des centaines de milliers de Gabonais et de Togolais ont été, consciemment ou non, socialisés à l'idéologie du PDG et du RPT, seuls partis politiques autorisés. Cependant, avec l'ouverture politique en 1990/1 et la tenue régulière d'élections compétitives, on en vient à se demander si cette armature ancienne est adaptée au nouvel agenda du PDG et du RPT qui s'articule principalement autour de la domination et la confiscation du pouvoir ?

Dans le cadre de cette première partie, il s'agit de montrer qu'à l'inverse des « partis administratifs », expression que j'emprunte à Achille Mbembe pour désigner les partis formés *ex nihilo* au moment de la libéralisation politique, le PDG – et le RPT dans une moindre mesure – sont, sans fard, les mieux organisés et structurés des associations politiques au Gabon et au Togo. D'autant qu'ils ont

---

<sup>544</sup> Omar Bongo, *Rénovation. Pensées politiques*, [Petit Livre Vert], Libreville, PDG, 1974, p. 19.

hérité des installations et des pratiques organisationnelles des partis-États dont ils sont le prolongement dans un système semi ouvert. Du point de vue morphologique, le PDG et le RPT se présentent sous la forme d'un entonnoir renversé. Au sommet, on y trouve des organes exécutifs centraux ; au centre des organes provinciaux ou régionaux, et à la base, des organes de mobilisation, de sensibilisation et d'encadrement des militants. Mais à la différence du RPT, le PDG compte d'autres organes à l'étranger. Au regard de cette organisation pyramidale, on note la volonté manifeste du parti de s'identifier au peuple. Cette volonté est traduite par un slogan en vogue au Gabon, sous le parti unique : « le PDG c'est le Gabon ! » Voyons ce qu'il en est concrètement.

### 1.1.1. Les organes exécutifs centraux

Malgré quelques différences dans l'agencement et la désignation de certains organes, il n'y a pas, du point de vue morphologique, de disparités énormes entre le PDG et le RPT. Les deux partis ont à leur tête des organes exécutifs centraux. Ce sont des organes de direction, de conception, d'exécution et d'arbitrage. Ils ont d'ailleurs subi de profondes mutations depuis l'époque des partis-États ; des mutations dues à la volonté des dirigeants de s'arrimer aux évolutions contemporaines. Ainsi, selon les statuts du RPT<sup>545</sup>, les organes centraux de ce parti sont le Congrès, président fondateur, le Conseil national, le Comité central, le Bureau politique et le secrétariat administratif. Le congrès est l'instance suprême du parti ; formé des membres du conseil national et les délégués régionaux. Il se réunit tous les 3 ans en session ordinaire et peut être convoqué par le président du parti ou par le bureau politique, à titre extraordinaire. Sa principale fonction est d'élire les statutaires, et d'investir le président fondateur à l'élection présidentielle. Ce rôle prépondérant contraste néanmoins avec la réalité sur le terrain. En fait, le congrès ne décide pas : il entérine « simplement » les orientations du président du parti tel que réaffirmé par le triptyque « Un seul chef, un seul parti, un seul combat » d'Omar Bongo. Représentant légal du parti depuis l'éviction d'Edem Kodjo, aspect sur lequel nous reviendrons succinctement, le président du parti concentre, entre ses mains, la réalité du pouvoir au sein du parti. Cependant, dans

---

<sup>545</sup> RPT, *Programme et statuts*, Lomé, Editogo, 1970.

l'intervalle de deux congrès, le conseil national du RPT se réunit une fois l'année sur convocation du président fondateur. Parmi ses membres, on compte ceux du bureau politique et du comité central auxquels s'ajoutent les responsables des organismes spécialisés des jeunes et des femmes du parti. Au regard des statuts, cet organe a quasiment les mêmes attributions que le congrès bien qu'il est supposé s'assurer de l'exécution des décisions du parti. Or, cette tâche est difficilement exécutable puisque cet organe ne se réunit qu'une fois l'année, alors que les décisions sont, quant à elles, prises régulièrement. En outre, le comité central se distingue du bureau politique en ce sens que le premier conçoit et oriente les activités du parti mais ne les dirige pas ; il ne les contrôle non plus. Cette mission est dévolue au second dont les membres sont « élus » au congrès mais placés sous l'autorité du président fondateur. Enfin, le secrétariat administratif n'est apparu qu'au lendemain du conflit idéologique<sup>546</sup> (il s'agit d'un conflit leadership, en réalité) qui a opposé, en 1971, Edem Kodjo le secrétaire général du rassemblement et Etienne Eyadema, le président<sup>547</sup>. Pour réguler la primauté de plus en plus importante du premier cité au sein de l'organisation, le second a tout simplement procédé à une révision statutaire à l'issue de quoi le poste de secrétaire général a été supprimé puis remplacé par celui de secrétaire administratif<sup>548</sup>. Cette version des faits corrobore les analyses d'autres auteurs<sup>549</sup>. Désormais, l'administration et la permanence du parti est assurée non plus par le secrétaire général, mais plutôt par un secrétaire administratif [Yao Kunalè Eklo]. Ce dernier est nommé par le président fondateur, et assure, sous son autorité, l'administration du parti. Il assiste aux réunions du bureau politique à l'issue desquelles il établit des procès-verbaux. Il tient, par ailleurs, les archives du parti, présentent un bilan trimestriel au bureau politique, et publie tous les documents officiels. Si tous ces

---

<sup>546</sup> Entretien avec Edem Kodjo, cofondateur du RPT. Lomé le 6 mai 2017

<sup>547</sup> Edem Kodjo était considéré, dans le courant des années 1970 début 1980 comme un fin politicien et homme d'État, si l'on en croit Jean Yaovi Degli (2005, p. 49-50). Il était celui qui allait potentiellement remplacer Etienne Eyadema au pouvoir en raison de son aura au Togo mais aussi à l'étranger, notamment en France où Valéry Giscard D'Estaing aimait l'appeler « Monsieur le président ». Mais très vite, cet intérêt du président français à l'égard de Kodjo va susciter la méfiance et la colère d'Eyadema qui lui refusera son soutien pour sa réélection à la tête de l'OUA dont dérive l'Union africaine après l'avoir évincé de la direction du parti.

<sup>548</sup> Entretien avec Edem Kodjo, Lomé, 6 mai 2017

<sup>549</sup> Ayayi Togoata Apedo-Amah, Togo, le ventre mou d'une démocratisation, CEAN, *L'Afrique politique. Revendications populaire et recompositions politiques*, Paris, Karthala-CEAN, p. 255-269



organes font partie des organes exécutifs centraux, le PDG compte des organes exécutifs des organes délibérants.

#### 1.1.1.1. Les organes exécutifs centraux du PDG

Les organes exécutifs du PDG sont le président du parti et le secrétariat exécutif.

##### **Le président du parti**

Dénommé secrétaire général fondateur, de 1968 à 2002 puis président fondateur au lendemain du congrès de la « Refondation » en juillet 2003, c'est à l'issue de la disparition d'Omar Bongo que cet organe s'est mué – au 10<sup>e</sup> congrès extraordinaire – en président du parti tout en gardant les mêmes prérogatives. En effet, le président du PDG demeure le « Chef suprême du parti » ; il dispose d'un cabinet dont les modalités d'organisation et de fonctionnement sont prévues par des textes spécifiques. Ses attributions au sein de l'organisation sont si étendues qu'il n'est pas nécessaire de les mentionner toutes. Néanmoins, pour faire l'économie de celles-ci, le président du PDG est historiquement « le garant de l'unité du parti et de sa cohésion » ; il est l'ordonnateur principal des finances du parti. Il est, par ailleurs, le « candidat naturel du parti et de sa Majorité »<sup>550</sup>. Il nomme tous les membres du secrétariat exécutif ainsi que ceux des organes délibérants, tant au niveau national que local. En somme, il est presque l'*Alpha* et l'*Omega* du parti. Même en matière de discipline, il statue en dernier recours pour les sanctions majeures. Toutefois, dans l'accomplissement de ses multiples fonctions, le président du PDG est assisté, sur le plan administratif, d'un Secrétaire général, et sur le plan politique, d'un Comité permanent du bureau politique composé de 18 membres répertoriés dans le tableau ci-contre. Comme il apparaît dans ce tableau, le critère régional est déterminant dans le choix des dirigeants du parti.

---

<sup>550</sup> PDG, *Charte portant plateforme politique et code de bonne conduite au sein de la Majorité républicaine pour l'émergence*, article 11 et 12, p. 5

Tableau 12 : Le comité permanent du bureau politique, en juin 2019

	Référent national du CPBP	Fonction principale/antérieure
Province de l'Estuaire	- Julien Nkonghe Bekale - Rose Ossouka Raponda	- Premier Ministre - Maire de Libreville
Province du Haut Ogooué	- Brice Laccruche Alihanga - Ernest Mpouho Epigat	- Directeur du cabinet présidentiel - Ministre de la Défense nationale
Province du Moyen Ogooué	- Denise Mekamne Ep. Taty - Madeleine Berre	- Ministre de la Santé - Ministre de la fonction publique
Province de la Ngounié	- Guy Bertrand Mapangou - Simplicie Bounguere	- Ministre des Eaux et forêts - Non déterminé
Province de la Nyanga	- Antoine Mboumbou Miyakou - Jérôme Kwenzi Mikala	- Ancien Ministre de l'Intérieur - Enseignant-chercheur, UOB
Province de l'Ogooué Ivindo	- Alain Billie By Nze - R. Ikabouayat Ndeka	- Ministre de Sports et culture - Ministre Économie numérique
Province de l'Ogooué Lolo	- Blaise Louembé - Régis Immogault Tatangani	- Député de Koulamoutou - Ancien ministre de l'Habitat
Province de l'Ogooué Maritime	- Gabriel Tchango - Noel Mboumba	- Maire de Port Gentil - Ministre Pétrole et hydrocarbure
Province du Woleu Ntem	- Roger Owono Mba - Francis Nkea Ndzigue	- Ministre des Finances - Ministre de la Promotion de la bonne gouvernance.

Source : Archives du PDG, décision n° 00S/PDG/DCP du 12 juin 2019 et enquêtes personnelles.

Il faut noter également que le président du PDG est secondé de 5 vice-présidents dont deux statutaires élus par le congrès, et 3 membres de droit dont la fonction est tributaire au poste occupé dans la haute administration. Il s'agit des présidents des deux chambres du parlement et celui du conseil économique et social lorsqu'ils sont membres du PDG.

### **Le secrétariat exécutif**

Second organe décisionnel du PDG, le secrétariat exécutif a pour mission statutaire d'assister administrativement le président du parti. Dénommé « Permanence nationale » dès la formation du parti, et dirigé par Georges Gnambault dont le frère, Emile Gnambault ancien maire adjoint de Courbevoie en France, deviendra Trésorier général du parti<sup>551</sup>, la permanence nationale est devenue « Délégation permanente » en septembre 1986 à l'issue du 3<sup>e</sup> congrès ordinaire. Léon Augé, l'idéologue du parti et conseiller politique du secrétaire général fondateur, est promu à sa tête en qualité de délégué général permanent<sup>552</sup>. Secondé par Zacharie Myboto promu secrétaire administratif en 1973, Léon Augé était chargé d'administrer le parti et coordonner ses organismes spécialisés. C'est pourquoi l'essentiel des structures du PDG portent sa marque. Dans la nomenclature des fonctions en République gabonaise sous le parti-État, il était la deuxième personnalité politique du pays après Omar Bongo, le secrétaire général fondateur. Jacques Adiahenot lui succède en 1990 à la tête de cet organe devenu secrétariat exécutif. Depuis lors, et selon une loi non écrite, le poste de secrétaire général du PDG est dévolu « exclusivement » aux natifs de l'Ogooué Lolo, région qui a vu naître le PDG. En effet, après 15 années passées à sa tête, Simplicie Nguedet Manzela a été remplacé en septembre 2008 par Faustin Boukoubi qui a démissionné le 10 août 2017. Il est aussitôt relayé par Éric Dodo Bounguendza, précédemment à la tête du CEP. Tous les trois sont appartiennent à la même communauté culturelle *nzebi* de l'Ogooué Lolo. Dans le chapitre consacré à la carrière partisane dans les régimes de partis dominants, nous reviendrons plus en détails sur les parcours de ces derniers.

---

<sup>551</sup> *Idem*

<sup>552</sup> Décret n° 18/80/PR du 8 février 1980 portant création et organisation de la délégation générale permanente.

Pour plus d'efficacité sur le terrain<sup>553</sup>, le poids ainsi que les attributions du secrétariat exécutif ont été renforcés au sein du parti. Actuellement cet organe comprend, au sens strict, 4 secrétaires généraux dont 1 titulaire et 3 adjoints. Le titulaire anime la vie quotidienne du parti et veille aussi bien à son organisation qu'à son fonctionnement. Ses adjoints, qui disposent chacun d'un cabinet, sont chargés respectivement coordonnent et animent les structures locales du parti ; des relations avec les partis de la MRSE ainsi que les stratégies électorales du parti. De plus, ce parti compte également 9 secrétaires nationaux à raison d'un secrétaire par province, et un comptable central. Au regard de leurs prérogatives, il s'agit en réalité d'un gouvernement parallèle. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de cette machine partisane. En plus du poste occupé au sein du secrétariat général, nous avons fourni quelques éléments biographiques de ces cadres.

*Tableau 13 : Quelques membres du secrétariat exécutif du PDG, en mars 2020*

	Poste au sein du secrétariat exécutif	Poste principal/antérieur
Éric Dodo Bounquenda	Secrétaire général du parti	Ancien directeur du CEP
Jean Marie Koumba Souvi	Secrétaire général adjoint 1, chargé des élections et des contentieux.	Sénateur, ancien diplomate et ministre délégué.
Eloi Nzondo	Secrétaire général adjoint 2, chargé des relations avec les partenaires politique et associatif.	Gouverneur du Haut Ogooué, ancien député CLR et vice-président de ce parti politique.
Landry Mavoungou Ndong	Secrétaire général adjoint 3, chargé de l'organisation et de la coordination politique et administrative.	Ancien maire du 5 <sup>e</sup> arrondissement de la commune de Libreville
Estelle Flore Angandou	Secrétaire général adjoint 4, chargée de la communication	Non déterminé
Chantal V. Mebaley Abendang	Secrétaire général adjoint 5, chargée de l'UFPDG	Secrétaire général du Ministère des transports, ancien ministre déléguée à l'économie forestière

<sup>553</sup> Entretien avec Fidèle Akoue Mba, Secrétaire général adjoint du PDG et député de Cocobeach, Libreville, septembre 2017

Axel Jeson Ayenoué	Secrétaire général adjoint 6, chargé de l'UJPDG	Non déterminé
Augustin Ndong Mba	Secrétaire national, chargé des relations avec les institutions étatiques, et de l'animation politique de l'Estuaire	Président du Conseil d'administration de la SNI (société nationale immobilière)
Clémence Poupdy Matiga	Secrétaire national, chargée des affaires sociales, et de l'animation politique du Haut Ogooué	Ancien Directeur général du Ministère des transports terrestres
Olive Pauline Nongou Moundounga Ep. Louembé	Secrétaire national, chargée de l'habitat et du cadre de vie, de l'animation politique du Moyen Ogooué	Députée, Rapporteur 1 commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale
Emmanuel Jean Didier Biye	Secrétaire national, chargé des affaires économiques, financières, et de l'animation politique de la Ngounié	Ancien Ministre délégué, chargé des transports
Henry Michel Nze Mendome	Secrétaire national, chargé de la formation militante, et l'animation politique de la Nyanga	Non déterminé
Blaise Tchivounda	Secrétaire national, chargé de sécurité et défense, et de l'animation politique de l'Ogooué Ivindo	Conseiller sur les questions environnementales au, Cabinet du président de l'Assemblée nationale.
Christian Louembet Onguele	Secrétaire national, chargé de l'éducation, et de l'animation politique de l'Ogooué Lolo	Directeur général adjoint de l'enseignement scolaire normal
Bertrand Lucien Ibinga Mihindou	Secrétaire national, chargé du raffermissement des idéaux du parti, et de l'animation politique de l'Ogooué Maritime	Ancien membre de la CPD (Commission permanente de la discipline)
Blanche Abodo Yombiyeni	Secrétaire national, chargée des questions de moralisation de la vie politique, et de l'animation politique du Woleu Ntem	Non déterminé
Michel Philippe Nze	Secrétaire national, chargé des arguments et de la riposte	Éditorialiste, rédacteur en chef de l'Union magazine

Source : Just Miétté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM. Conçu à partir des documents épars dont la décision n° 001/PDG/SE/DCP du 6 mars 2020 portant renouvellement des instances dirigeantes du PDG.

Plus largement, le secrétariat exécutif compte aussi une comptabilité centrale composée d'un trésorier général, deux commissaires aux comptes et 9 trésoriers provinciaux à raison d'un trésorier par province. Au congrès de 2003, les délégués nationaux de l'UJPDG et l'UFPDG ont été élevés au rang de secrétaires

généraux adjoint du parti. Ils sont chargés essentiellement de l'encadrement de l'animation et la mobilisation politique. À bien des égards, cette structuration ne se distingue que très peu des installations du parti-État. À titre d'exemple, ceux dénommés « secrétaires nationaux » du parti à l'heure actuelle étaient appelés « délégués du secrétaire général fondateur », sous le parti unique. « Nommés par Omar Bongo, ils défendaient à ses côtés, les intérêts de leur province d'origine respective en tant que représentant personnel du secrétaire général fondateur »<sup>554</sup>. Vu sous cet angle, le PDG pouvait alors se vanter d'avoir réussi à fédérer tout le monde, d'avoir transcendé les clivages ethniques d'antan et d'avoir réussi à donner une âme à la nation gabonaise. La question est de savoir s'il suffit de promouvoir des individus de communautés culturelles distinctes pour construire une nation ? Malgré les annonces de rupture, cette tradition fortement établie à fort peu évolué depuis 1973. Car, comme à l'époque, les 9 secrétaires nationaux du PDG sont des référents de leur province. En réaction à des « attaques et propos diffamatoires dont nous sommes victimes de la part de nos adversaires politiques, il a été créé au sein du secrétariat exécutif, un poste secrétaire national en charge des arguments et de la riposte ». Désormais, le PDG compte 10 secrétaires nationaux. À la différence du RPT, la distinction entre les organes exécutifs et des organes délibérants est claire au PDG.

### **Le secrétariat exécutif du PDG, entre stratégies d'organisation et gestion des ressources humaines**

La structuration du PDG, la prise des décisions et les modes de désignation des candidats en son sein en font assurément un parti centralisé. C'est-à-dire, l'essentiel des pouvoirs sont concentrées par les structures nationales, en l'occurrence le président du parti et le secrétariat exécutif. Notre objectif n'est donc pas de réfuter cette thèse si évidente. Car, sur le terrain, plusieurs militants dénoncent le parachutage des candidats, les injonctions permanentes des organes nationaux et la non prise en compte de leurs aspirations. Récemment, plusieurs parlementaires ont été sanctionnés par le parti pour n'avoir pas respecté les consignes de vote sur la « dépénalisation de l'homosexualité au Gabon ». Plus loin,

---

<sup>554</sup> Entretien avec Emmanuel Ongoto, notable de Masuku et ancien secrétaire de section PDG de Franceville (1970-1973). Franceville le 26 mars 2014.

nous reviendrons plus en détails sur la révocation institutionnelle, une pratique en vogue au sein de ce parti depuis 2009.

Au vu de ce qui précède, faire la démonstration du caractère absolu des instances nationales du PDG est sans intérêt. En revanche, en prolongeant la réflexion sur les ressorts de cette quasi centralité, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre, apparaissent des réalités beaucoup plus complexes. Car, la désignation des candidats à des positions de responsabilité relève officiellement de la discrétion du président du parti et du secrétaire général. Toutefois, dans certaines localités réputées frondeuses, le PDG est parfois contraint de mettre en place des procédures de consultation effective de la base en vue de désigner des candidats consensuels. Le but étant d'éviter, au maximum, des candidatures dissidentes. Mais dans d'autres circonscriptions électorales, le PDG préfère coopter, promouvoir, investir ou financer des cadres influents d'autres partis politiques ou tout simplement susciter des défections en leur sein. Le CLR, pourtant son allié, a vu certains de ses cadres être débauchés par le PDG. Parmi ces derniers, on peut citer Eloi Nzondo, l'ancien vice-président du parti. Il a été promu secrétaire national du PDG puis gouverneur du Haut Ogooué. Il en est de même pour Frida Ondongani et Alexandre Désiré Tapoyo. Ce dernier avait même été promu au bureau politique du PDG avant d'être nommé ministre des Gabonais de l'étranger. Moins de 10 ans après son adhésion au PDG, il a regagné son ancien parti, le CLR.

Dans d'autres contrées, le PDG a établi des relations particulières avec certains partis politiques de la majorité à telle enseigne qu'en période électorale, par exemple, c'est le « candidat du consensus » qui est soutenu par les différents partis. C'est le cas à Mounana avec Patrick Hervé Opinangha, le leader du parti UDIS. Il a été élu député en 2018 sous la bannière du PDG ! Depuis plus d'une décennie, une loi tacite lie le PDG et le PGCI dans la commune d'Okondja, département de la Sebe Brikolo au nord du Haut Ogooué. Les élections locales ont lieu sous le sceau d'une liste PDG-PGCI. Certes, cette politique est décrite comme « gage de succès électoraux » par certains riverains. Elle empêche néanmoins l'affirmation du PGCI et de ses cadres dans la localité. Paradoxalement, dans la commune de Tchibanga, au sud-ouest du pays, les rapports entre ces deux partis ne

sont pas aussi fraternels qu'à Okondja. Ceci prouve que ces arrangements relèvent davantage de la politique locale, et donc du rôle des barons politiques locaux dans la fabrique du succès local du parti.

Sur ce point, il faut dire que les certains barons politiques locaux contrôlent les processus de sélections et d'investitures candidats ainsi que les promotions des élites locales dans les différents segments du parti. Depuis Omar Bongo, certains barons politiques ont acquis et occupent une place prépondérante dans leurs fiefs respectifs. Il contrôle les « banques de votes » locaux grâce à des relations de patronages qu'ils ont construits au jour le jour. Il n'est pas rare, dans certaines localités du Gabon, que certains citoyens vantent les mérites de ces barons politiques à qui ils attribuent la paternité de certains projets gouvernementaux dans leurs localités : « c'est grâce à untel que nous avons l'électricité, le centre médical et la route » ; « l'école du village est une donation du camarade untel » ; « sans untel mon fils serait mort aujourd'hui. C'est lui qui a tout pris en charge » ; « si le PDG ne gagne pas, nous n'aurons plus rien. Tous les chantiers en cours seront interrompus... », Etc.

Dans la politique gabonaise, les localités comme Lambaréné, Koula-Moutou, Ngouoni et Bikélé renvoient ou renvoyaient presque systématiquement à des personnalités parmi les plus influentes du PDG. Il s'agit respectivement de Georges Rawiri, Jean Massima, Idriss Ngari et Paul Biyoghe Mba. La place et le rôle prépondérant de ces barons permet de relativiser la thèse d'une oligarchie partisane. En matière d'organisation et de gestion des ressources humaines, le RPT se distingue du PDG. Du point de vue organisationnel, ce ne fonctionne pas en toutes saisons. C'est à l'approche des échéances électorales que sa présence est effective sur l'étendue du territoire national. Sous cet angle, il s'apparente davantage à un parti de type américain. Mais les partis américains ont bien d'autres spécificités qui les distinguent des partis d'autres pays<sup>555</sup> : a). Les membres dont l'appartenance à un parti est « autoproclamée ». Aux États-Unis, le citoyen s'inscrit sur la liste électorale de son État comme « démocrate », « républicain » ou « indépendant » ; b). Le contrôle des candidatures dans les partis américains est limité en raison du recours de plus en plus massif à des primaires. Celles-ci avaient



été instituées justement afin de réguler la primauté de l'*establishment* partisan ; c). L'organisation partisane est très complexe en raison du caractère fédéral de chaque État du pays. Chaque parti dispose donc d'une double organisation, étatique et national, et à chacun de ces paliers correspond une organisation spécifique ; d). Enfin, le système parlementaire américain est tel que le leadership est partagé et diffus. Autrement dit, une fois élu, le président domine le parti, mais cette primauté s'effrite au fur et à mesure qu'il arrive au terme de son mandat.

Pour revenir au RPT, le bureau provisoire issu du congrès constitutif de Blita en avril 2012 ne se réunit que lorsqu'il y a une réunion importante<sup>556</sup>. C'est pour cette raison qu'à chacune de nos visites au siège national de ce parti à Lomegan, le site était toujours désertique. Pour rencontrer les membres de ce parti, il a fallu se rendre à l'Assemblée nationale et dans certaines administrations. Aussi, les membres du bureau exécutif agissent à titre bénévole, si l'on en croit Kartari Foli Bazi, le 2<sup>e</sup> Vice-président dudit parti<sup>557</sup>. Travailler bénévolement pour le parti au pouvoir, Gabriel Messan Agbeyomé Kodjo n'y croit pas<sup>558</sup>. Pour ce haut commis de l'État togolais, le RPT payait ceux commis aux tâches administratives au sein du parti. Ces propos corroborent et confirment ceux d'Edem Kodjo et Christine Mensah qui disent que le RPT a toujours su récompenser ses membres loyaux. Toutefois, si déclarations semblent dire que jusqu'en 2005, tous ceux commis aux charges administratives au sein du parti étaient rémunérés, mais ces enquêtés se sont malheureusement abstenus de fournir davantage de précisions qui auraient pourtant le mérite d'attester la véracité de leurs allégations. Notre hypothèse est qu'à défaut d'une rémunération de type salaire, les cadres nationaux du parti sont promus à des positions de responsabilité en contrepartie de leur engagement mais aussi des tâches commises au sein du parti. La preuve, Georges Aïdam est 1<sup>er</sup> vice-président du parti commutativement avec son poste de ministre de l'enseignement technique et professionnel ; Jostin Komlan Yidi est le porte-parole du parti en plus de son poste à la direction de la communication, pour ne citer qu'eux.

---

<sup>555</sup> Michel Fortmann, Pierre Martin, (Dir.), *Le système politique américain*, 5<sup>e</sup> Ed., Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2013.

<sup>556</sup> Entretien avec Georges Aïdam, 1<sup>er</sup> Vice-président du RPT. Lomé, 29 mai 2017.

<sup>557</sup> Entretien avec Kartari Foli Bazi, 2<sup>e</sup> Vice-président du RPT. Lomé, 3 juin 2017.

<sup>558</sup> Entretien avec Gabriel Messan Agbeyomé Kodjo. Lomé, 10 avril 2017.

### 1.1.1.2. Les organes délibérants du parti

Les organes délibérants se répartissent en organes centraux et organes locaux. Les organes centraux sont le congrès, le conseil national et le bureau politique. Leurs attributions sont les mêmes que ci-dessus mentionnées. On note néanmoins quelques distinctions par rapport au RPT. Au PDG, le congrès se tient plutôt tous les 5 ans en session ordinaire, et le congrès extraordinaire peut être convoqué à l'initiative du président du parti ou sur proposition du secrétaire général, ou le cas échéant, sur proposition du bureau politique. Mais comme au RPT, son statut d'« organe suprême » n'est que formel en réalité au regard de la place prépondérante du président du parti au sein du parti. En 1993 par exemple, les congressistes avaient unanimement soutenu la candidature de Jacques Adiahenot, mais Omar Bongo en a décidé autrement en imposant Simplicie Nguendet Manzela à la tête du parti<sup>559</sup>. En outre, alors qu'ils sont censés être élus par le congrès, les membres du conseil national, du bureau politique et du secrétariat exécutif sont en réalité nommés par le président du parti. En outre, le bureau politique du PDG se distingue de celui du RPT non par ses attributions, mais davantage par le nombre pléthorique de ses membres. Parmi ceux-ci, des membres nommés par le président du parti<sup>560</sup>, et les membres de droit<sup>561</sup>.

Sous l'apparence d'un organe nouveau, le conseil national est une résolution du congrès extraordinaire de janvier 1973. Sa création est consécutive à la volonté de réaliser l'œuvre de « rénovation nationale »<sup>562</sup>. C'est pourquoi, de tous les organes du PDG entre 1968 et 1976, le conseil national était celui qui comptait le plus de membres. « Instance suprême de délibération »<sup>563</sup>, il avait entre autres missions de porter des corrections aux statuts ainsi qu'à certaines décisions du congrès. Si l'on en croit Raphael Mangouala, le PGP (Président du groupe parlementaire) PDG au Sénat [il était secrétaire général adjoint du parti au moment

---

<sup>559</sup> C'est ce qu'affirme Anges Ratanga Atoz, ancien conseiller d'Omar Bongo et directeur du CUSPOD sous le parti-État. Ces propos confirmés par d'autres cadres dont Raphael Mangouala, secrétaire général adjoint. Ce dernier affirme que « Manzela c'était le choix du président fondateur ».

<sup>560</sup> Tous les députés PDG ; deux membre par province ; deux membres issus de chaque chef de province à l'exception de Libreville, Franceville et Port Gentil où ils sont respectivement au nombre de 8 et 4 pour les deux derniers.

<sup>561</sup> Tous les membres du secrétariat exécutif sont membres du bureau politique *de facto*, de même que les délégués nationaux UJPDG et UFPDG, les conseillers du président ainsi que ses directeurs de cabinet.

<sup>562</sup> Entretien avec Ange Ratanga Atoz, Libreville, septembre 2017

de l'enquête], « les congrès du PDG ont toujours été ouverts et démocratiques. [...] Il fallait absolument veiller à ce que les décisions qui y sont prises cadrent avec la vision du parti »<sup>564</sup>. Cette crainte d'éventuels dérapages semble justifier le contrôle qu'exerce un groupe restreint d'individus sur cet organe depuis l'époque du parti-État. Or, selon les statuts du parti, le conseil national est théoriquement « le gardien de la doctrine du parti ». Mais dans la pratique, il n'en est rien. À aucun moment sous le parti unique il n'a pu se réunir et statuer sur quoi que ce soit. Dépossédé de ses prérogatives au profit d'un clan, le conseil national a été dissout en 1979 puis remplacé par la permanence nationale. C'est au lendemain de la disparition d'Omar Bongo qu'il a été réhabilité presque en l'état par Ali Bongo. Le premier et unique conseil national du PDG s'est tenu le 19 avril 2014 à Libreville<sup>565</sup>.

Autre particularité organisationnelle du PDG par rapport au RPT : l'existence d'organes délibérants locaux. Ils sont observables au niveau provincial, communal, départemental ainsi que dans les fédérations, les sections, les comités et les états major des parlementaires. Mais comme nous le verrons plus loin, seuls le conseil provincial et le comité central demeurent relativement effectifs sur le terrain. Le premier est dirigé par un bureau dont les membres sont nommés par le président du parti sur proposition du secrétaire général. Instance de délibération au niveau provincial, le conseil provincial prépare le congrès national et désigne les délégués de celui-ci. Il se compose du secrétaire provincial du parti, des MBP (Membre du bureau politique), ceux du conseil national (MCN) et du comité central (MCC) ainsi que les membres des bureaux nationaux UJPDG et UFPDG auxquels s'ajoutent les secrétaires départementaux, communaux et d'arrondissement. Dans chaque circonscription électorale, notamment au niveau du siège du député, le PDG s'est doté d'un comité central dont la principale mission est de préparer les élections et d'investir les candidats à des fonctions politiques électives. Cette disposition fait du député la figure de proue du parti dans sa circonscription électorale.

Afin d'assurer une représentation délocalisée du parti vers l'hinterland, les statuts prévoient des organes décentralisés dont nous analyserons l'effectivité

---

<sup>563</sup> Eric Dodo Bounguendza, *Regards neufs sur le PDG*, *op. cit.*, p. 37.

<sup>564</sup> Entretien avec Raphael Mangouala, Secrétaire général adjoint du PDG. Libreville, février 2013.

<sup>565</sup> PDG, *1<sup>er</sup> Conseil national du parti*, Libreville, Gabon économie, 2014, p. 4-18

d’implantation dans la seconde partie. En attendant, quels sont ces organes et leurs attributions ? Ce sont exclusivement les structures territoriales du parti, ainsi que ses organismes spécialisés.

### 1.1.2. Les organes décentralisés

Afin d’établir des liens étroits avec les segments de la population au niveau local, principalement auprès des femmes, des séniors et des jeunes souvent réfractaires, le PDG et le RPT se sont dotés d’organes locaux ainsi que d’organismes spécialisés. Alors que ces derniers sont implantés partout, les premiers sont fonction des circonscriptions administratives, où ils assurent des fonctions spécifiques. Cependant, pour comprendre les modalités ainsi que les spécificités organisationnelles de ces deux partis politiques au niveau local, il importe de rappeler que le Gabon et le Togo n’ont pas la même configuration territoriale. Le premier est divisé en 9 provinces, subdivisées à leur tour en départements, en communes, en cantons et en villages alors que le second est divisé en 5 régions ensuite en préfectures, en cantons et en villages. Il s’ensuit que dans chaque province du Gabon, on compte un secrétariat provincial, un secrétariat communal (et d’arrondissement), un secrétariat départemental, un secrétariat fédéral, un secrétariat de section et enfin un secrétariat de comité. Plus spécifiquement, nous avons cartographié l’appareil du PDG au niveau national. Le tableau ci-contre permet d’apprécier le degré d’implémentation de ce parti.

*Tableau 14 : Statutaires, et structures territorialisées du PDG en 2019*

	G1	G2	G3	G4	G5	G6	G7	G8	G9	Total
Localité nationale	Estuaire	Haut Ogooué	Moyen Ogooué	Ngounié	Nyanga	Ogooué Ivindo	Ogooué Lolo	Ogooué Maritime	Woleu Ntem	9
MCN	560	272	160	328	192	240	216	136	216	2320
MCC	2800	1360	800	1640	960	1200	1080	680	1080	11600
Secrétaire Provincial	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
Secrétaire Communal	7	2	1	1	1	1	1	1	1	16
Secrétaire Arrondissement	13	2	0	0	0	0	0	2	2	19

Secrétaire Départemental	5	11	9	9	6	4	4	3	5	56
Secrétaire Fédéral	70	34	20	41	24	30	27	17	27	290
Secrétaire de Section	261	141	83	224	187	90	117	107	107	1317
Secrétaire de Comité	914	779	356	694	551	341	449	644	637	5365
S. Fédérale UFPDG	70	34	20	41	24	30	27	17	27	290
S. Fédéral UJPDG	70	34	20	41	24	30	27	17	27	290
Déléguée UFPDG	70	34	20	41	24	30	27	17	27	290
Délégué UJPDG	70	34	20	41	24	30	27	17	27	290
<b>Total</b>	<b>4911</b>	<b>2738</b>	<b>1510</b>	<b>3102</b>	<b>2018</b>	<b>2027</b>	<b>2003</b>	<b>1659</b>	<b>2184</b>	<b>22152</b>

Source : Just Miétté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020

Au Togo en revanche, l'organisation administrative du RPT s'organise, au niveau local, au sein des comités régionaux et cantonaux d'une part, des comités de villages et des cellules de quartiers d'autre part. Cependant, faute d'une administration pérenne pour des raisons évoquées en préambule, il est quasi impossible de dénombrer – comme nous l'avons fait pour le PDG – le nombre d'organes nationaux ou locaux du RPT. Surtout qu'au moment de l'enquête, ce parti n'était dirigé que par un bureau provisoire<sup>566</sup> composé d'une dizaine de membres tout au plus<sup>567</sup>. Mais au vu du tableau ci-dessus, le PDG compte actuellement 22 152 statutaires repartis territorialement selon l'ordre décroissant suivant : l'Estuaire (4911) – la Ngounié (3102) – le Haut Ogooué (2738) – le Woleu Ntem (2184) – l'Ogooué Ivindo (2027) – la Nyanga (2018) – l'Ogooué Lolo (2003) – l'Ogooué Maritime (1659) et le Moyen Ogooué (1510). Ce sont ces statutaires qui assurent l'animation des différents segments du parti, dont les 1 317 sections que compte à ce jour ce parti, sachant que chacune d'elle comprend au moins 3 comités ce qui fait un total de 5 365 sur toute l'étendue du territoire

<sup>566</sup> Entretien avec Georges Aïdam, 1<sup>er</sup> vice-président du RPT *bis*. Lomé, 29 mai 2017

<sup>567</sup> À l'issue de son premier congrès, en octobre 2018, un nouveau bureau national a été adopté. Il est composé ainsi qu'il suit : Faure Gnassingbé (Président) ; Tahirou Bagbiegue (vice-président, région des Savane) ; Affoh Atcha Dedji (vice-président, région Centrale) ; Yaovi Attigbé Ihou, (vice-président, région des Plateaux) ; Kodjo Adedze (vice-président, région Maritime) ; Mémounatou Ibrahima (vice-président, préfecture d'Agoè) ; Aklesso Atcholé (secrétaire exécutif), Yawa Djigbodi Tsegan (trésorière générale). A l'issue de ce congrès, les vice-présidents des régions de la Kara et du Grand Lomé ainsi que les délégués des différents segments du parti n'ont pas été élus ou nommés.

national. Sur les 270 fédérations dénombrées, chacune compte 1 MBP et au moins 3 sections, 8 MCN et 40 MCC, ce qui correspond respectivement à 270 MBP, 2 320 MCN et 11 600 MCC répertoriés au niveau national.

Si l'Estuaire représente à elle seule le tiers des structures et des effectifs du PDG, ce n'est pas en raison de sa démographie comme l'affirme Fabrice Lendibi<sup>568</sup>. C'est plutôt en raison de la vitalité du parti dans cette région. Car, le Haut Ogooué dont le nombre de départements est plus importants et qui, du point de vue démographique constitue officiellement le second foyer de peuplement (250 799 habitants soit 6,9 habitants/km<sup>2</sup>) après l'Estuaire (895 689 habitants soit 43,2 habitants/km<sup>2</sup>)<sup>569</sup>, se situe loin derrière la Ngounié démographique moins peuplé (100 838 soit 2,7 habitants/km<sup>2</sup>) mais qui compte pourtant 3 102 statutaires repartis au sein de 9 départements, 41 fédérations, 224 sections et 694 comités. Si l'on s'en tient aux termes des articles 71 des statuts et 49 du règlement intérieur de 2010, il est clairement mentionné que la création de nouvelles structures relève de la compétence du bureau politique. Or, comme le réaffirment Rigobert Edhouba Onkassa<sup>570</sup> et Edgard Malibala<sup>571</sup>, respectivement ancien secrétaire provincial du Haut Ogooué et secrétaire communal de Franceville, la création de nouvelles structures est, dans la pratique, du ressort des référents locaux, pourvu qu'ils en informent le secrétaire général du parti. Ceci conforte notre hypothèse que les disparités en termes de structures dans le tableau ci-dessus relèvent davantage de la vitalité du parti dans une région que la supposée pression démographique de celle-ci.

Ceci dit, à l'échelon local, les organes locaux sont de deux types. D'un côté, les organes délibérants que sont le conseil provincial, le comité central, le conseil départemental, la coordination stratégique du siège du député, et le conseil fédéral. De l'autre, les organes exécutif locaux que sont le secrétariat provincial, le secrétariat départemental, le secrétariat communal et/ou d'arrondissement, la fédération, la section et le comité. Dans chaque chef-lieu de province, le PDG compte un organe délibérant qu'est le conseil provincial et trois organes exécutifs

---

<sup>568</sup> Entretien avec Fabrice Lendibi, chef de cabinet du SGA 1 en charge de l'animation des structures de base du parti. Libreville, mars 2019.

<sup>569</sup> RGPL-2013, Direction générale de Statistique, octobre 2015.

<sup>570</sup> Entretien avec Rigobert Édhouba Onkassa, ancien secrétaire provincial PDG du Haut Ogooué et député de Boumango. Libreville, avril 2019.

<sup>571</sup> Entretien avec Edgard Malibala, Secrétaire communal de Franceville. Masuku le 24 août 2017.

que sont le secrétariat provincial, le secrétariat communal et le secrétariat d'arrondissement. Dirigé par un secrétaire provincial, le secrétariat provincial est chargé de la coordination, la supervision et le contrôle des activités des organes du parti à l'échelon provincial. Cependant, cet organe n'est apparu qu'en 1993. Avant cette date, l'administration du parti au niveau provincial était assurée par un bureau de section de 9 membres dirigé par secrétaire de section, de 1968 à 1978. Peu après, par un bureau fédéral présidé par un délégué provincial, de 1979 à 1992. En effet, à l'issue du congrès de 1979, le PDG s'est doté de 9 fédérations à raison d'une fédération par province. Cette innovation serait consécutive à la volonté de « démocratiser de l'appareil du parti »<sup>572</sup>, comme en témoignent ces propos d'Omar Bongo, extrait de son discours d'ouverture des travaux du congrès de 1979 :

« Aujourd'hui, ce que le peuple exige, ce que les militants veulent, ce que nous souhaitons, c'est que les responsables politiques soient choisis par la base en raison de leurs qualités morales et leurs aptitudes, et non plus imposés par une autorité supérieure indéfinie, sinon anonyme ».

Pour coller à cet idéal, les fédérations ainsi créées avaient pour mission de proposer, aux instances dirigeantes du parti, des candidats potentiels à la députation dans le cadre d'élections sans choix. Or, nos enquêtes antérieures<sup>573</sup> avaient montré que ce n'était que « l'arbre qui cache la forêt » puisque dans la pratique, les candidats à la députation étaient toujours cooptés à l'exception des 9 députés nommés directement par Omar Bongo à raison d'un député par province. En revanche, la création de ces fédérations n'était que la conséquence des mutations politiques et idéologiques au sein du parti et du régime dès la fin des années 1970<sup>574</sup>. Pour autant, les statuts de 1979 mentionnent que la fédération est la

---

<sup>572</sup> Pierre Saulet, *Histoire du PDG. Les grands textes*, Libreville, Raponda-Walker, 2008, p. 56.

<sup>573</sup> Il s'agit des enquêtes réalisées dans le cadre de notre master 2.

<sup>574</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 1968, Bongo annonce la « Rénovation nationale » qui justifiera trois mois après la création du PDG et son institutionnalisation en tant que parti unique. Pour réaliser ce projet ambitieux, le Gabon va bénéficier d'un concours de circonstance : les « 10 glorieuses » consécutives au choc pétrolier de 1973 décrété par l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) dont il fait alors partie. Ces chocs font suite à la guerre du Kippour et la fin des accords de Bretton Woods. En tant que pays pétrolier, le Gabon bénéficiera d'importantes devises. Parallèlement, des comportements déviants, presque inexistantes jusqu'ici émergent. C'est ce que Bongo désignera sous le vocable de « vieux démons » dans son discours historique du 11 mars 1976, discours dans lequel il fait une autocritique de son régime qu'il dit gangréné par la corruption, le népotisme, l'incompétence notoire, l'affairisme, l'absence du sens de l'État et la crise du service public. Pour y remédier, il prône alors la « rénovation rénovée » et le « progressisme démocratique et concerté ». Malgré la pertinence de son discours, Bongo n'a pas l'intention d'éradiquer réellement ces maux qu'il fustige pourtant. Il ne s'en sert que comme prétexte pour s'attribuer de nouvelles prérogatives et renforcer en outre celles des instances de

première instance de coordination du parti au niveau local. Celle-ci se distingue néanmoins des fédérations d'alors. Tout d'abord, les anciennes fédérations étaient établies dans chaque capitale provinciale alors que celles d'aujourd'hui sont implantées au niveau des départements, notamment dans les chefs-lieux. Ensuite, les premières étaient au nombre de 9 sur toute l'étendue du territoire national. Elles étaient dirigées par des délégués provinciaux, représentants du secrétaire fondateur du parti dans chaque capitale provinciale. Celles d'alors sont au nombre de 290 sur toute l'étendue du territoire national, et sont dirigées par des secrétaires fédéraux nommés par le secrétaire provincial et placés sous l'autorité d'un secrétaire communal, un secrétaire d'arrondissement ou un secrétaire départemental selon les localités.

Toujours à l'échelon provincial, on compte l'existence d'un secrétaire communal. Ce dernier a les mêmes attributions que le secrétaire provincial qu'il relaie à la tête du secrétariat provincial en cas d'empêchement temporaire ou définitif. Dans certaines communes du Gabon, le PDG s'est doté de secrétaires d'arrondissement qui secondent et accompagnent les secrétaires communaux dans la réalisation de leurs fonctions. À l'échelon inférieur, c'est-à-dire au niveau départemental, on y trouve des bureaux des secrétaires départementaux et fédéraux. Cependant, à la différence des secrétaires d'arrondissement, les secrétaires départementaux supervisent et contrôlent les activités des structures de base du parti. Ils sont secondés par des secrétaires fédéraux qui s'assurent quant à eux, du bon fonctionnement des sections et des comités. Ces derniers peuvent être considérés comme « pièce maîtresse » du parti au niveau départemental. Car, en dehors de la supervision des sections et des comités, ils recrutent de nouveaux adhérents et tiennent le fichier des adhérents. Le recouvrement des cotisations et la vérification des listes électorales font également partie de leurs attributions tout comme la défense du parti contre toute forme de déstabilisation dans une circonscription électorale. Au niveau des cantons, regroupement des villages et villages, le PDG compte des bureaux de sections et de comités. Ils sont

---

délibération de son parti. D'autant plus que le décret n° 1/79/PR du 26 avril 1979 portant révision de la constitution consacre la prééminence du PDG qui devient alors la première institution du pays. De plus, les MCC voient leur pouvoir renforcer au sein du régime : « aucun membre du comité central ne peut être poursuivi, arrêté ou détenu qu'avec l'autorisation du bureau politique ou du secrétaire général, sauf le cas flagrant délit, de poursuites autorisées ou de condamnation définitive ».



particulièrement nombreux. Selon les sources officielles, le PDG compte actuellement 1 317 sections et 5 365 comités. Nous y reviendrons plus en détails sur l'effectivité d'implantation de ces structures sur le terrain. Mais avant, qu'en est-il des organismes spécialisés ?

### 1.1.2.1. Les organismes spécialisés

Parallèlement aux organes exécutifs centraux et locaux, le PDG et le RPT se sont dotés, peu après leur création, de nombreux organismes spécialisés. L'objectif principal était d'assurer l'animation politique et l'encadrement des masses populaires. Mais l'essentiel d'entre eux n'ont pas survécus aux processus de démocratisation de la fin des années 1980 début 1990. Il semble qu'ils étaient incompatibles avec le nouveau système politique<sup>575</sup>. D'autres, en revanche, ont perduré. C'est le cas de l'UJPDG et l'UFPDG au Gabon ; la JRPT (Jeunesse du RPT) et l'UNFT (Union nationale des femmes du Togo) au Togo. Bien d'autres organes ont été créés dans le courant des années 2000, notamment au sein du PDG. Il s'agit du CEP, la CPD et la CPRT (Commission permanente de révision des textes). Par souci de concision, on n'abordera que les deux premiers.

L'UFPDG est l'équivalent de l'UNFT du RPT. La première citée a vu le jour le 10 février 1972 sur les centres de l'UFD (Union des femmes démocrates)<sup>576</sup>. C'est le premier organisme à caractère politique créé officiellement au sein du PDG depuis sa création. Selon les sources officielles au PDG, cet organisme a été fondé afin de « sortir la femme de l'assistanat », de la dépendance vis-à-vis de l'homme. À ce propos, Bongo disait : « Il faut donner à la femme gabonaise tous les moyens de se former, d'éduquer ses enfants d'améliorer son foyer. Il faut lui donner une juste place dans le monde du travail et dans la vie politique »<sup>577</sup>. Beaucoup de choses ont été dites sur l'UFPDG<sup>578</sup>. Dans l'esprit de ses concepteurs,

---

<sup>575</sup> Au PDG, il s'agit de la FESYGA (Fédération syndicale gabonaise) née de la fusion, en 1969, des trois centrales syndicales existantes (la CGAT, la CATC et la CNTG). En 1976 elle sera dissoute puis remplacée par la COCYGA (Confédération syndicale gabonaise). Au RPT, on compte entre autres, les ARETO (Animateurs de la révolution togolaise) ; les « groupes-chocs » ; les « groupes de cellule » ; la CNTT (Confédération nationale des travailleurs du Togo) ; l'UNCTT (Union nationale des chefs traditionnels du Togo), ainsi que les commissions telles que la CAPRA (Commission des affaires politiques et de la réforme administrative), la CAE (Commission des affaires économiques) et la CPP (Commission de la propagande et de la presse)

<sup>576</sup> Eric Dodo Bounguendza, *Regards neufs sur le PDG*, *op. cit.*, p. 36.

<sup>577</sup> PDG, *El Hadj Omar Bongo. Œuvres*, Libreville, Nkoussou, 1984, p. 47.

<sup>578</sup> D'aucuns résumaient l'UFPDG aux différents groupes d'animation dont la mission principale était de faire les louanges du PDG et de son fondateur à travers des chants. Ces chants étaient

en revanche, elle avait une triple mission : a). Assurer la formation de la femme et son initiation à la vie politique ; c). Soutenir et encourager sa créativité artistique ; c.). L'organiser socialement. Il faut ajouter à cela une fonction fondamentale pour Omar Bongo apparemment : « l'UFPDG préparait la femme gabonaise à son rôle d'épouse et de mère »<sup>579</sup>. Dans cette perspective, des maisons, dites « Maison de la femme », ont été érigées dans toutes les capitales provinciales dès 1974. C'était au sein de ces structures que certaines femmes apprenaient certains métiers parmi lesquels la cuisine, la couture et la réalisation des produits artisanaux. Dans cette symbiose, des liens entre ces femmes se seraient consolidés de manière remarquable, confient certaines femmes interrogées entre juin 2013 et mars 2014. Un point de vue que ne partage pas l'historien Nicolas Metegue N'Nah. Pour ce dernier, l'UFPDG se résume au divertissement. C'était aussi un moyen pour certains hommes dont femmes et enfants faisaient partie de cette structure de réaliser des profits<sup>580</sup>. Depuis lors, cet organisme a connu de profonde mutation aussi bien dans sa composition que dans ses attributions.

*Tableau 15 : Les membres des bureaux nationaux UFPDG et UJPDG, en 2019*

	Référent national UFPDG	Référent national UJPDG
Délégué national	- Marius Assoumou	- Chantal Mebaley
Province de l'Estuaire	- Christian Minkoue Alloh - Rêve Ndjana Mombo	- Cynthia Boussamba M. - Perah Ongoua Allogo
Province du Haut Ogooué	- Blanche Yelessa - Nanette Lucie Onouga	- Ted Kouna - Martin N. Ondimba
Province du Moyen Ogooué	- Denise Meka Mbadinga	- Ivan Ndong

révélateurs du culte de la personnalité. Pour d'autres, l'UFPDG était un « réseau » permettant aux barons du régime « de passer des moments agréables en compagnie des demoiselles qui leurs étaient soigneusement réservées lors des différentes rencontres et tournées politiques ». Au-delà de ces critiques, la vocation de l'UFPDG était l'animation politique et la propagande. Il était question de se doter d'un instrument de diffusion des idéaux du parti, et les femmes étaient commises à cette tâche. C'est lors d'une visite officielle au Zaïre, actuelle RDC, qu'Albert Bernard Bongo, très émerveillé par l'accueil des femmes du MPR (Mouvement populaire de la Révolution) du Zaïre, a décidé d'importer au Gabon cette pratique. Joséphine Kama son épouse se chargea alors de l'implanter à travers le pays.

<sup>579</sup> Omar Bongo, *Le Gabon d'aujourd'hui*, Libreville, Nkoussou, 1984, p. 58.

<sup>580</sup> Nicolas Metegue N'Nah, *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, p. 198.

	- Suzanne Omoghe Eyene	- Armand Biwagou
Province de la Ngounié	- Françoise Moussavou - Alice Amiar	- Aris Nzamba Diouf - Smith Nzengue
Province de la Nyanga	- Huguette Nzamba - Aubierge Ngoma	- Maurille Mackala - Brilly Kombila D.
Province de l'Ogooué Ivindo	- Céline Djaboueni - Solange Mvele Essia	- Igor Odjir - Jugglah Essone Enong
Province de l'Ogooué Lolo	- Clémence Loupdy - Marie Imouagni	- Bertrand Bakakas - Diane Mambo
Province de l'Ogooué Maritime	- Lyvia Eteno - Solange Ogoula	- Ingrid Leyoubou - Wilfried Oganga
Province du Woleu Ntem	- Danielle Zouga Nguema - Olga Effire Ovole	- Armand Obiang - Smith Ekouagha

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM.

À ce jour, l'UFPDG est placée sous l'autorité morale de la première dame du Gabon. Elle est dirigée par un bureau national composé d'une déléguée nationale et de 18 secrétaires nationaux à raison de 2 par province. Depuis le congrès de la rénovation en 2003, la déléguée nationale UFPDG a été élevée au rang de secrétaire générale adjoint du parti. En outre, l'UFPDG a ses propres statuts, distincts de ceux du PDG. Elle a entre autres missions de mobiliser les femmes en vue de favoriser leur adhésion aux idéaux du PDG ; d'assurer l'encadrement politique, économique, social et culturel des femmes. En outre, l'UNFT a été créée le 29 mars 1972, pratiquement en même temps que l'UFPDG et pour les mêmes raisons. Notons toutefois que l'UNFT a servi de cadre de cooptation des femmes en vue de leur promotion à des positions de responsabilité au sein de l'appareil du parti, sous le parti-État puis durant les décennies subséquentes.

Comme l'UFDG, l'UJPDG a aussi son équivalent au RPT : la JRPT. Celle-ci a été fondée le 18 novembre 1972. En ce qui concerne l'UJPDG, sa date de création est problématique. Selon certaines sources, « c'est dans le souci de rassembler toutes les forces vives du pays que le parti créa en 1972, l'Union des jeunes du

PDG et, la même année, l'aile féminine du parti, l'Union des femmes du PDG »<sup>581</sup>. D'autres sources retiennent 1976 comme année de fondation de l'UJPDG<sup>582</sup>. Or, c'est à l'issue du premier congrès extraordinaire du 18 au 20 janvier 1973 qu'Omar Bongo a annoncé la création de cette « structure associative et politique de masse ». Dans son discours de clôture des travaux de ce congrès, Bongo dit qu'« il sera institué, dans les établissements, des séries de conférences, véritables cours d'éducation civique et de formation politique destinés aux jeunes, par les membres du bureau politiques »<sup>583</sup>. Étant l'inspirateur de la dynamique du parti, cette date semble tout à fait indiquée pour être retenue comme date de création de l'UJPDG.

Ceci étant, la JRPT et l'UPDG ont quasiment les mêmes attributions et ne se distinguent que très peu de l'UFPDG et l'UNFT. Celles-ci ont pour mission de fédérer et de mobiliser les femmes ; celles-là ambitionnent en revanche de rassembler les jeunes en vue de leur apprentissage de la chose de politique. Sous le parti-État, l'UJPDG était le principal cadre de socialisation des jeunes en politique et aux idéaux du PDG comme le souligne d'ailleurs Axel Éric Augé, citant un ancien ministre gabonais :

« J'ai commencé en politique par les groupes de jeunesses de l'UJPDG lorsque j'étais encore au lycée. Nous faisons, mes camarades et moi, des groupes de débats sur des sujets de l'heure. C'était juste l'occasion d'échanger des informations entre jeunes à travers des clubs de jeunesse. Je dois dire que c'est grâce à ces structures associatives que nous les jeunes, nous nous faisons remarquer politiquement par les aînés. Il y avait une réelle confrontation d'idées et il fallait faire preuve de qualités oratoires »<sup>584</sup>.

Ce récit corrobore et confirme les témoignages de quelques personnes ressources que nous avons interrogées entre 2014 et 2019. Quelle que soit leur obédience politique, beaucoup confient avoir débuté leur carrière politique au sein des segments de UJPDG avant de gravir les échelons au sein de l'appareil du parti ou de rejoindre l'opposition en 1990. Ceci se comprend aisément parce que non seulement l'opposition était formellement interdite, mais l'UJPDG était établie également en milieu scolaire et universitaire entre 1973 et 1990, conformément

---

<sup>581</sup> Magazine spécial historique, *Omar Bongo. Un destin gabonais*, Luxembourg, Mobility média agency, 2010, p. 30.

<sup>582</sup> *Magazine le nouveau Dialogue*, n° 12 du mardi 11 mars 2014, p. 12.

<sup>583</sup> Omar Bongo, *Discours de clôture à l'occasion du 1<sup>er</sup> congrès extraordinaire du PDG*, 20 janvier 1973.

<sup>584</sup> Axel Eric Augé, Jeunes, jeunesse et intégration des élites politiques au Gabon. La place des trajectoires sociales individuelles, *Afrique contemporaine*, n° 213/2005, p. 200

aux propos d'Omar Bongo ci-dessus. Ainsi, peu de jeunes gabonais scolarisés à ce moment-là ont été épargnés. Dans certaines localités comme de Boumango<sup>585</sup> et Bakoumba<sup>586</sup> par exemple, les sections UJPDG organisaient, tous les jeudi après-midi, des activités socioculturelles dans les établissements primaires auxquelles les élèves étaient tenus de participer sous peine de sanctions disciplinaires assorties d'une convocation des parents. De plus, les meilleurs élèves étaient récompensés et parfois nommés au sein du bureau UJPDG de leur établissement<sup>587</sup>. Ces récits sont certes très anciens. Ils révèlent néanmoins le degré d'implémentation du PDG dans la société, aspect sur lequel il faudra revenir et vérifier la pertinence à l'heure actuelle.

L'époque où les idéaux du PDG étaient enseignés à l'école publique est certes révolue, pour autant, comme on peut l'observer dans le tableau ci-dessous, chaque province du Gabon compte un bureau national UFPDG et plusieurs sections UJPDG au niveau départemental ainsi que dans les villages. Selon les sources officielles, le PDG compte actuellement 290 délégués UJPDG et autant de secrétaires fédéraux UJPDG sur toute l'étendue du territoire national. Au Togo, les sections JRPT étaient également implantées dans les établissements scolaires du Togo ainsi qu'à l'université du Bénin (actuelle université de Lomé). D'autant que sous le parti-État, « l'école [occupait] une place privilégiée dans la mobilisation du parti. Il semble même que, sans elle, le RPT n'existerait pas, car il en tire près de 80% de sa puissance mobilisatrice. Les lycées et collèges et, à un degré moindre, l'université et les écoles primaires sont solidement encadrés par la JRPT »<sup>588</sup>. Comme pour le réaffirmer, cet auteur insiste sur le fait que ce contrôle était particulièrement vrai à Lomé, dans les centres urbains à l'intérieur du pays, ainsi que dans les agglomérations rurales d'une certaine densité et où il existait un établissement<sup>589</sup>. Avec la dissolution du RPT en avril 2012, la JRPT et l'UNFT se sont muées respectivement en MJU (Mouvement des jeunes d'Unir) et MFU (Mouvement des femmes d'Unir). Malgré ce changement de dénomination ces mouvements ne se distinguent pas de ceux qu'ils ont supplantés, dans la pratique.

---

<sup>585</sup> Entretien avec Bernard Palissy Lépouma, ancien secrétaire de section de Boumango (1980-1986). Boumango, 18 août 2017

<sup>586</sup> Entretien avec Paul Venga, Vice-président du Conseil départemental de Lébombi Léyou et ancien secrétaire de section UJPDG. Moanda, mars 2014.

<sup>587</sup> Entretien avec Maxime Léhoumbou, notable de Franceville. Franceville, mars 2014.

<sup>588</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 213

Pour sa part, le PDG s'est doté de trois nouveaux organismes spécialisés au début des années 2000. Le premier, le centre d'études politique, a vu le jour le 19 juillet 2003 alors que l'actualité politique est marquée par l'appel d'Omar Bongo à refonder l'État au Gabon<sup>590</sup>. Le CEP se voit attribuer la mission d'assurer l'encadrement et la formation politique des militants. Presque deux décennies après, la culture politique au sens où l'entend Philippe Braud reste une denrée rare chez certains militants dont les élus nationaux et locaux. La culture politique entendue comme « l'ensemble de connaissances et de croyances permettant aux individus de donner sens à l'expérience routinière de leurs rapports aux gouvernants et aux groupes qui leur servent de références identitaires »<sup>591</sup>.

Tableau 16: Bureau du Centre d'études politique, en mars 2020

	Poste occupé	Fonction principale/antérieure
Richard Janvier Ekazama	Directeur	Chercheur, ancien coordinateur scientifique du CENAREST.
Jean Damien Maloba Makanga	Directeur adjoint	Enseignant-chercheur, Université de Libreville.
Camille Lendeme	Responsable, études et statistiques	Non déterminé
Rodrigue Lendir Loumbangoye	Responsable administratif et financier	Chargé d'études, Direction générale des impôts
Raphael Mezui Mintsia	Responsable, communication	Universitaire, Directeur général de l'économie numérique

Source, Just Miették Likibi, Sciences Po Bordeaux, 2020.

Dans la plupart des cas, la formation militante se résume à des consignes de votes. Et pourtant, les statuts prévoient la formation militante, et entre 1973 et 1990, le PDG s'était même doté d'une école de formation militante. Malheureusement, ni le CUSPOD (Centre universitaire des sciences politiques et de développement), ni l'ECP (École des cadres du parti) qui l'a précédé n'ont réussi à produire des citoyens militants capables de susciter un réel débat

<sup>589</sup> *Ibidem*

<sup>590</sup> Dominique Etoughe, Benjamin Ngadi, (Dir.), *Refonder l'État au Gabon. Contribution au débat*, Paris, L'Harmattan, 2003, 151 p. ; Louis Gabon Mayila, *La refondation de l'État au Gabon. Plaidoyer pour une nouvelle république*, Paris, Thélès, 2009, 296 p.

<sup>591</sup> Philippe Braud, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ-Lextenso, 2008, 9<sup>e</sup> édition, p. 86

contradictoire au sein du parti. Le CUSPOD était un établissement ordinaire dont la vocation réelle était tout sauf la formation militante, a reconnu à demi-mots Anges Ratanga Atoz son ancien directeur<sup>592</sup>. Pour le vérifier, nous nous sommes référé aux programmes de cet établissement qui avait axé son action en sciences techniques de l'information, en ingénieries aménagistes, en sciences juridiques – administrative et sociales, en économie et mathématiques appliquées, et enfin, en informatique option analystes et programmeurs. On peut supposer que l'UNG (Université nationale du Gabon qui deviendra Université Omar Bongo), dont la plupart d'enseignants étaient suspectés d'être opposants au régime Bongo ou de connivence avec le MORENA, a fait le lit d'un établissement parallèle qu'on dénomma d'ailleurs ECP, certainement pour distinguer les étudiants de cet établissement de ceux de l'UNG. Avec le « renouveau démocratique », le CUSPOD a perdu sa raison d'être. C'est sans doute pour combler ce vide que le CEP a vu le jour. Cet organisme, dont l'essentiel des membres sont choisis parmi les élites universitaires, jouit d'une autonomie organisationnelle, administrative et financière. Parmi les missions assignées à cet organisme spécialisé, on compte l'encadrement et la formation politique des cadres. Ceux-ci se font généralement à travers des séminaires, des conférences, etc. Le CEP effectue également des études et des enquêtes sociales ; il produit des prospectus et autres documents afin de promouvoir les idéaux du parti. Qu'en est-il de la CPD ?

« Jusqu'au congrès de l'Espoir en septembre 2008, la vie du parti était particulièrement gangrénée par des dissensions internes, des guerres de leadership dans plusieurs circonscriptions politiques du pays. Le PDG renvoyait à l'opinion l'image d'un parti dépourvu d'un code de bonne conduite applicable aux adhérents. Cette mauvaise réputation se manifestait toujours en période électorale, lorsque les militants n'ayant pas pu obtenir l'investiture du parti, se positionnaient comme candidat indépendants contre ceux du parti, ou soutenait ouvertement des candidats indépendants, ou même de l'opposition. [...] La CCD mise en place pour faire appliquer la discipline s'est avérée inopérante sur le plan organisationnel du fait de la tenue de ses sessions de façon circonstancielle. D'où la réorganisation décidée par le DCP Ali Bongo en vue de la

---

<sup>592</sup> Entretien avec Ange Ratanga Atoz. Libreville, septembre 2017.

création, en 2013, d'une CPD disposant des démembrements dans toutes les provinces du pays »<sup>593</sup>.

Ces propos de Guy Benjamin Ngounou, ancien directeur de la CPD, permettent de comprendre les raisons de création de cet organisme. Au regard de ce récit, on peut penser que l'ambition première de la CPD était de devenir « gardien de l'éthique et de la norme ». Plus loin, au chapitre 4 notamment, nous verrons qu'elle est plutôt devenue « un instrument de répression ». En attendant, la CPD est dirigée par un bureau de neuf membres dont la composition est répertoriée dans le tableau ci-contre.

*Tableau 17 : Bureau national de la CPD, en mars 2020*

	Poste occupé	Fonction principale/antérieure
Guy Benjamin Ndounou	Président	Directeur général de l'EPCA (Ecole de préparation aux carrières administratives)
Dieudonné Meyo Nkoghe	1 <sup>er</sup> Vice-président	Enseignant-chercheur, ENS et UOB
Anastase Keba Moukoumi	2 <sup>e</sup> Vice-président	MBP, Député de la Louetsi-Bibaka
Maurice Mombo-Toungou	Rapporteur général	Non déterminé
Blaise Pascal Obi	Rapport général adjoint	Ancien directeur de cabinet du secrétaire général du PDG
Farelle Bal'Bonhoume	Membres	Non déterminé
Gérard Ondjambi Onguia		
Michel Boulingui		
Didier Ndong Mba		

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020.

Au titre des missions, la CPD mène des enquêtes auprès des responsables des instances nationales et locales. L'objectif étant d'identifier des cas d'indiscipline notoire et d'atteinte à la charte des valeurs du parti. Pour cela, elle dispose des démembrements à l'échelon provincial. À l'issue de ces enquêtes, des militants suspectés de manquement à la discipline sont convoqués puis auditionnés au sein des commissions nationale et provinciale. Un texte particulier définit les modalités de mise en œuvre de la procédure en matière disciplinaire. Comme

<sup>593</sup> Benjamin Ngounou, Directeur de la CPD, Libreville, 2013.



indiqué ci-dessous, depuis peu, la CPD est devenue un instrument coercitif qui procède à la révocation des cadres du parti pour peu qu'ils aient une voix discordante. Cette question fera l'objet d'une analyse plus approfondie au chapitre 5.

### 1.1.3. Les fédérations de l'étranger : quand le PDG se (re) déploie à l'extérieur des frontières nationales et y installe ses « marches »

L'analyse des trajectoires des élites politiques et administratives gabonaises<sup>594</sup> et togolaises<sup>595</sup> montre, sans équivoque, que la plupart ont amorcé leur cursus dans leur pays respectif avant de le compléter à l'étranger, notamment en France. Cette « noblesse d'État » au sens de Bourdieu, est donc une production des universités et grandes écoles françaises, depuis les années 1960. Depuis lors, la France demeure la principale destination des Gabonais à telle enseigne qu'elle abrite, à l'heure actuelle, une importante communauté de Gabonais comparativement aux diasporas gabonaises dans d'autres États. Cependant, à l'inverse des diasporas togolaises, les Gabonais de l'étranger participent à l'élection présidentielle depuis l'ouverture démocratique en 1990. Soucieux de socialiser cette frange de la population à ses idéaux ; élargir ses réseaux de recrutement afin de diversifier les profils en son sein, le PDG s'est doté à l'étranger, des structures dénommées « fédération de l'étranger »<sup>596</sup>. On les retrouve en France ainsi que dans les États où les diasporas gabonaises sont relativement importantes. Actuellement, elles sont au nombre de 23<sup>597</sup> et les plus dynamiques sont les fédérations de Chine, des États-Unis, du Sénégal, d'Afrique

---

<sup>594</sup> Parmi d'autres auteurs : Axel Eric Augé, *Le recrutement des élites politiques en Afrique subsaharienne : une sociologie du pouvoir au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2005, 299 p. ; Félix Andy Makindey, *Le personnel gouvernemental gabonais 1968-1981 : approche prosopographique d'une élite politique*, thèse de doctorat en Histoire, Dir., Sylvie Guillaume, Université de Bordeaux 3, 2005 ; Lévi Martial Midepani, *Elites politiques et démocratisation au Gabon : contribution à une sociologie de la construction démocratique en Afrique noire*, Dir., Jean Copans, Université d'Amiens, 2005.

<sup>595</sup> Nicoué Lodjou Gayibor, (Dir.), *Histoire des Togolais. Des origines aux années 1960. Le refus de l'ordre colonial*, tome 4, Paris, Karthala, 2011, p. 148-157 ; Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 232-249.

<sup>596</sup> Entretien avec Angès James Akanda, secrétaire national, chargé des fédérations de l'étranger entre autres. Libreville, 10 septembre 2017

<sup>597</sup> *Idem*

du sud et de France malgré « les déboires du PDG en 2016 » qui ont fait voler le bureau fédéral de France en éclat<sup>598</sup>.

En outre, certaines sources affirment que ces fédérations sont nées à l'initiative des étudiants gabonais ; qu'elles sont dirigées par un bureau fédéral présidé par un secrétaire fédéral, lequel est « élu au congrès pour une durée de 5 ans »<sup>599</sup>. Dans la pratique, ces secrétaires fédéraux sont souvent cooptés parmi les fonctionnaires des délégations diplomatiques ou consulaires du Gabon, qu'ils soient militants ou sympathisants du PDG. Faute de personnes ressources, nos enquêtes n'ont pas permis d'en savoir davantage à ce propos, ni de disposer des informations détaillées sur la composition de ces bureaux fédéraux. Ce que nous savons, en revanche, c'est que d'une part, les membres de ces structures sont exemptés du financement des activités nationales du parti. Autrement dit, ils ne financent pas les activités du PDG au Gabon. D'autre part, les secrétaires fédéraux de l'étranger ne sont pas rémunérés mensuellement comme le sont tous ceux, au sein des structures nationales et locales du parti, occupant un poste administratif à l'exception des secrétaires de section et de comité. En contrepartie, les membres de ces fédérations de l'étranger financent eux-mêmes leurs activités. Notons néanmoins que lors de leurs séjours à l'étranger, les personnalités politiques et administratives gabonaises d'obédience PDG font périodiquement des donations à ces fédérations pour mener à bien leurs activités<sup>600</sup>.

Bien avant l'élargissement du droit de vote aux diasporas gabonaises et l'apparition des fédérations de l'étranger dans le courant des années 1990 début 2000, la présence du PDG était déjà effective en France. Ce, conformément aux résolutions de son congrès constitutif, en septembre 1970. Le choix de Paris n'était pas anodin. Tout d'abord, depuis l'époque coloniale, Paris est une « ville-Monde » où le sort de plusieurs États, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne francophone est décidé. Ensuite, la capitale française a vu se succéder depuis lors, plusieurs générations d'Africains au point d'être devenue – malgré elle – un foyer de contestations de ces diasporas<sup>601</sup>. Enfin, et comme déjà dit, l'essentiel des élites

---

<sup>598</sup> Entretien Solange Bendome, membre du bureau fédéral PDG de France. Langon (Gironde France), 2016.

<sup>599</sup> Entretien avec Angès James Akanda, secrétaire national du parti. Libreville, septembre 2017.

<sup>600</sup> *Idem*.

<sup>601</sup> Marc Mvé Bekale, *Gabon, éthique de la résistance face au nihilisme d'État. Chroniques sur une décennie d'imposture politique*, Paris, L'Harmattan, 2019

gabonaises sont formés en France comme en témoigne les décisions de la commission de l'ANBG (Agence nationale des bourses du Gabon) depuis plusieurs décennies. La section PDG de Paris a été « un puissant instrument de cooptation des élites en vue du renouvellement des profils au PDG », affirme Alexandre Barro Chambrier<sup>602</sup>. Ce témoignage conforte les analyses d'Axel Éric Augé sur les mécanismes de recrutement des élites politiques et administratives au Gabon. En effet, dans son ouvrage illustré d'exemples concrets qu'il consacre aux mécanismes de recrutement des élites au Gabon, et sans nier le poids de l'appartenance ethnique, Augé présente les liens sociaux entre individus et les stratégies individuelles comme éléments explicatifs du recrutement des élites au Gabon. Ces liens se construisent notamment au sein d'associations étudiantes et syndicales, des confréries maçonniques et religieuses ainsi qu'au sein des différents segments du PDG à l'instar de la section de Paris.

Notons toutefois que le PDG n'est pas le seul parti africain disposant de « tentacules » à l'étranger. Il est vrai que le RPT n'en dispose pas y compris sous Eyadema. En revanche, plusieurs partis de l'opposition au Togo comptent des fédérations à l'étranger. C'est le cas des partis UDS-Togo d'Antoine Folly et ANC de Jean Pierre Fabre. L'existence de ces structures est antérieure à la réforme électorale de 2019 élargissant le droit de vote aux diasporas togolaises qui en étaient privés jusqu'ici. La question qu'il faut se poser est celle de l'intérêt de ces structures. Lors de notre entrevue à Lomé, le leader de l'UDS-Togo a soutenu que l'UDS « originel » a vu le jour en France où elle compte encore quelques membres aujourd'hui. Or, au fil de la discussion, nous apercevons qu'il faisait plutôt allusion à ses connaissances personnelles ainsi qu'à quelques bienfaiteurs qui financent les activités de son parti. À l'inverse, l'ANC dont les discussions en vue de sa création ont été initiées à Pessac en France<sup>603</sup> compte 3 principales fédérations<sup>604</sup>. Si les membres de ces structures n'ont pas le droit de vote<sup>605</sup> à défaut de se faire enrôler au niveau national, ils constituent néanmoins une force de

---

<sup>602</sup> Entretien avec Hugues Alexandre Barro Chambrier, ancien cadre du PDG, et président du parti RHM. Libreville, 26 septembre 2017

<sup>603</sup> Les discussions en vue de la fondation de l'ANC ont été initiées au domicile de Comi Toulabor, l'un de membres fondateurs de ce parti politique. Mais depuis 2015, ce dernier ne fait plus partie de ce parti.

<sup>604</sup> Les fédérations ANC à l'étranger : <http://www.anctogo.com/les-federations> , consulté le 12 décembre 2019.

<sup>605</sup> Jusqu'en 2018, les diasporas togolaises ne participaient pas aux scrutins.

proposition mais surtout des pourvoyeurs de fonds indispensable au fonctionnement du parti. Il faut dire que ces partis se déploient à l'étranger afin de capter de potentiels financements. À la différence de ces partis, le PDG s'y est établi afin de socialiser les potentiels électeurs à ses idéaux, et de diversifier les profils en son sein à travers la cooptation de nouveaux adhérents.

Au terme de cette présentation, une question demeure vivace dans notre esprit. Quelle est l'effectivité de la couverture territoriale de ces partis dominants ? Est-elle réelle ou utopique ?

## **1.2. L'ancrage du PDG et du RPT dans la société**

Que recouvre la notion d'effectivité d'implantation ?

L'occupation intégrale du territoire est bien difficile, y compris pour les partis au pouvoir. On attend néanmoins d'un parti qui se veut national, qu'il soit implanté en dehors du milieu anthropologique de son fondateur/leader ; qu'il soit présent hors de la capitale politique ; que ses segments soient observables dans les villes secondaires du pays ainsi que dans les localités importantes. C'est d'ailleurs l'une des conditions de reconnaissance juridique d'une association politique au Gabon et au Togo. En effet, selon les termes de la loi n° 24/96 du 6 juin 1996 modifiée, tout dossier de légalisation d'un parti politique en République gabonaise doit comporter entre autres « un état d'adhésion en trois exemplaires de trois mille adhérents répartis sur au moins cinq provinces » sur neuf. Cette disposition est contenue également dans la loi n° 91-97 du 12 avril 1991 portant charte des partis politiques au Togo, notamment en son article 11 qui stipule que « les fondateurs d'un parti politique doivent être au minimum de 30 provenant des 2/3 au moins des préfectures. Est considéré comme provenant d'une préfecture, le citoyen qui en est originaire ou qui y réside depuis plus de cinq ans ». Ces dispositions ne sont pas inopinées. Elles visent à prévenir la formation des partis régionaux ou ethniques. Malgré ces garde-fous, on note toutefois l'existence de partis ethniques, régionaux ou tout simplement à un club d'amis<sup>606</sup>. Or, un parti politique doit absolument avoir un fort ancrage dans la société s'il ambitionne conquérir le pouvoir, ce qui

---

<sup>606</sup> Labité Sodjiné Agbodjan-Prince, *L'ethnie dans le fonctionnement des partis politiques au Togo : cas du CAR, de l'ex RPT et de l'UFC*, mémoire de master de sociologie, Dir., Kwassi Agbovi, Université de Lomé, 2012, 97 p.

constitue d'ailleurs sa principale mission. L'ancrage dont il est question signifie qu'un parti politique a tissé des liens étroits avec plusieurs segments de la population qui constituent ses groupes sociaux de premier choix.

Cependant, dans la littérature disponible, certains auteurs se satisfont quelque fois d'une présentation formelle de l'appareil d'un parti. Or, comme nous l'avons indiqué en préambule, le fait d'avoir une représentation délocalisée du parti sur papier, et des individus qui se réclament ouvertement de ce parti est certes un excellent indicateur d'audience. Cela ne signifie pas pour autant que sur le terrain, ce parti est réellement actif. Autrement dit, qu'il fonctionne concrètement. Auquel cas, les critiques à l'encontre des partis de l'opposition souvent cantonnés en zones urbaines deviendraient caduc. Ainsi, après une présentation assez exhaustive des appareils du PDG et du RPT, cette partie ambitionne de vérifier l'effectivité de leur implantation et leur fonctionnement sur le terrain. Ce, en se fondant non plus sur des textes fondateurs de ces partis, mais plutôt sur des enquêtes de terrain effectuées dans les deux pays d'étude.

Ces enquêtes montrent une occupation presque homogène du territoire par le PDG. Mais cet ancrage territorial dissimule d'autres réalités. Si l'on admet en effet qu'à Libreville, la présence du PDG est omniprésente ; que ce parti s'apparente à un gouvernement parallèle fonctionnant comme les administrations publiques voire mieux, il n'en est rien à l'intérieur du pays, notamment à Tchibanga, à Oyem, à Franceville, à Boumango ou à Mounana parmi nos différents sites de recherche et d'enquêtes. Dans ces localités, le PDG compte, certes, des organes statutaires<sup>607</sup> mais ils ne fonctionnent que de façon saisonnière. Souvent, c'est lors des tournées politiques des barons locaux ou à la veille des consultations électorales que les réunions se tiennent.

Au Togo, la situation est bien plus délicate puisque le RPT rénové (UNIR) était *quasi* fantomatique durant notre phase d'enquête, y compris à Lomé. Ici, on est bien loin de Libreville où des activités du PDG sont retransmises au journal de 20 heures presque tous les jours ! Ces activités se ressemblent presque toutes : causeries politiques, actions citoyennes, distributions des denrées alimentaires,

---

<sup>607</sup> Par organe statutaire, il faut entendre un groupe de membres formés et formellement installés en tant que responsables du parti. Il a entre autres missions de multiplier des organes de base, de recruter et de former de nouveaux membres et de relayer sur le terrain les idéaux du parti.

promotion des actions gouvernementales mais revendiquées par le parti, etc. Le but étant de montrer que « le PDG est un parti généreux, à l'écoute des citoyens sans discrimination ; il est sensible aux maux qui minent la société et s'emploie à apporter sa pierre à l'édifice »<sup>608</sup>. En dépit de ces disparités évidentes, le RPT demeure néanmoins omniprésent, notamment dans les imaginaires des citoyens ainsi que dans l'administration publique et du Parlement. Ces derniers apparaissent comme une extension des structures du parti en dehors du cadre partisan. Ceci, en raison du nombre et de la primauté de ses cadres multi-engagés.

Pour apprécier l'effectivité de la présence du PDG et du RPT sur le terrain ainsi que leur fonctionnement au concret, nous avons choisi d'analyser tout d'abord leur ancrage territorial (1). Le but étant d'apprécier le niveau d'implantation et d'institutionnalisation de ces partis. Or, au regard de la partie précédente, ces partis sont organisés selon trois niveaux spatiaux : la capitale politique (niveau 1), les capitales provinciaux/régionaux (niveau 2), et enfin les départements/cantons/villages (niveau 3). L'analyse de ces trois niveaux d'ancrage permettra d'observer, par ailleurs, les dynamiques et variétés organisationnelles de ces partis dans une approche croisée entre le macro et le micro. En recourant à cette approche localisée, l'homogénéité apparente du PDG vue comme inhérente à des logiques univoques permet d'observer, au concret, des formes locales hétéroclites en termes d'organisation, de prise de décisions au niveau central et leur application au niveau local, de recrutement des élites et de constitutions des listes électorales, etc. Nous nous intéresserons ensuite, et de manière succincte, à la présence de ces partis dominants dans les institutions étatiques, en l'occurrence au sein du Parlement et l'administration électorale (2). Le Parlement et l'Exécutif produisent des normes politiques et électorales jugées « contraignantes » pour l'opposition. L'administration électorale est chargée de l'exécution de ces normes. Notre objectif est de tester l'hypothèse de la domination et de la longévité au pouvoir à travers le contrôle des institutions étatiques par les cadres multi-engagés du parti dominant. Cet aspect sera analysé en deux phases. Dans ce chapitre, il s'agira simplement de planter le décor de cette réflexion qui sera analysée amplement dans le chapitre 6, consacré au processus électoraux. Pour

---

<sup>608</sup> Entretien avec Georges Yangari, MCN. Mounana, 18 avril 2019.

terminer, nous montrerons que si le PDG et le RPT sont parvenus à s'établir durablement dans la société, c'est en grande partie grâce à l'image qu'ils véhiculent au sein de la population : l'image des partis d'opportunité (3). Pour analyser cet ancrage sociologique, nous partirons de l'expérience gabonaise à travers le « baronnat » sur lequel s'appuie le PDG pour augmenter son potentiel de mobilisation des différents segments de l'électorat.

### 1.2.1. Effectivité d'implantation et variétés organisationnelles des segments du parti dominant : une approche croisée entre le macro et le micro

Par effectivité d'implantation, il est question de vérifier s'il existe réellement une représentation délocalisée du PDG au Gabon et du RPT au Togo. Mais au-delà de cette représentation, ces partis fonctionnent-ils réellement ? Autrement dit, les structures de ces partis politiques sont-elles pérennes ? Considérons que la stratégie d'implantation des partis politiques gabonais et togolais est calquée sur le modèle du découpage territorial et administratif des deux pays, trois niveaux spatiaux ont été retenus pour observer et analyser l'effectivité du maillage territorial de ces partis dominants. Le premier niveau de cet ancrage est la capitale politique où les principaux partis politiques ont leur siège national. À Libreville, le secrétariat général du PDG constitue la vitrine institutionnelle de cette machine partisane.

#### 1.2.1.1. Le secrétariat général du PDG à Libreville, la vitrine institutionnelle d'un parti dominant en mutation permanente

C'est en avril 2012, dans le cadre de mes travaux de Master que j'ai franchi – avec l'appui de Pascal Blaise Oby, l'actuel directeur de cabinet du secrétaire général du PDG alors directeur du CAPAL (Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville)<sup>609</sup> – le seuil du siège du PDG à Libreville, pour la première fois. Si, du point de vue qualitatif, les données recueillies lors de ces premiers contacts se sont

---

<sup>609</sup> Le CAPAL est présenté comme l'un des symboles de la coopération nippo-gabonaise.

révélées peu satisfaisantes<sup>610</sup>, je me suis construit néanmoins un réseau au sein de cette institution ; ce réseau a été déterminant pour mes travaux actuels.

*Figure 11: Le siège national du PDG à Libreville, annexe 1*



Source : Photographie de Bergès Miété, Libreville mars 2019

C'est à Louis, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Libreville, que se situe le siège national du PDG. Il abrite quelques démembrements du secrétariat exécutif parmi lesquels le secrétariat général du parti. Il s'agit, selon mes observations, d'un R+3 (bâtiment en face) comprenant une salle d'accueil/attente équipée d'un écran plasma et d'une dizaine de places assises ; une petite salle de réunion et une autre d'une centaine de places avec équipements audiovisuel et multimédia. Au total, 46 bureaux climatisés et équipés d'appareils électroniques fonctionnels (meubles, ordinateurs, imprimantes, photocopieuses, scanner, etc.) avec accès à Internet. Dans ce bâtiment moderne, propriété du PDG<sup>611</sup>, les différents segments du

<sup>610</sup> C'est l'une des remarques qui m'a été faites le 24 septembre 2014 par le jury lors de la soutenance de mon master 2. On m'a reproché de n'avoir pas recueilli les témoignages des acteurs clés de la période étudiée.

<sup>611</sup> Entretien avec Jean Bruno Ndombi Mabiala, Directeur du personnel, Libreville, mars 2019



secrétariat exécutif étaient ainsi repartis en septembre 2019<sup>612</sup> : au rez-de-chaussée, on y trouve la direction du personnel ainsi que les cabinets de 4 secrétaires nationaux : Jean Gilbert Ibinga, Claire Mandza, Huguette Blanche Abodo Yombiyeni représentant respectivement les provinces de l'Ogooué Ivindo, de l'Ogooué Maritime et du Woleu Ntem. Le premier étage est entièrement consacré aux bureaux d'Éric Dodo Bounguenza, le secrétaire général du parti. L'étage suivant abrite les cabinets de trois secrétaires généraux adjoints : Jean Marie Koumba Souvi (SGA1), Léon Nzouba (SGA2) et Serge Akassaga Okinda (SGA3), et ceux de deux secrétaires nationaux : Dina Koussou référent national de l'Ogooué Lolo, et Augustin Ndong-Mba celui de l'Estuaire. Au troisième et dernier étage on y trouve la comptabilité centrale du parti ainsi que les cabinets d'Emmanuel Jean Didier Biye et Gysèle Itoumba ép. Ossiba représentant respectivement les provinces de la Ngounié et du Haut Ogooué.

Le secrétariat général, qui a vu ses missions se diversifier et le nombre de ses agents s'accroître considérablement ces dernières années, s'est doté – sur le site de Louis – d'un « nouveau bâtiment digne de son rang, lequel abritera d'ici mars 2020 ses différents administrations nationales », vante Jean Bruno Ndombi Mabilia, le directeur du personnel du parti<sup>613</sup>.

---

<sup>612</sup> Cette précision est importante car durant ma phase d'enquêtes en 2017, c'était une autre configuration.

<sup>613</sup> Entretien avec Jean Bruno Ndombi Mabilia. Directeur du personnel PDG. Libreville, 20 mars 2019.

Figure 12 : Siège national du PDG, annexe 2



Source : Photographie de Bergès Mietté, Libreville, mars 2019

Comme il apparaît dans cette photographie prise par nos soins, il s'agit d'un imposant bâtiment de 7 étages tout en vitres. Malheureusement, je n'ai pas été autorisé à visiter de l'intérieur. En attendant son inauguration, le secrétariat exécutif compte plusieurs annexes à Libreville : au centre-ville par exemple, l'immeuble partiellement délabré de Petrogab qui a servi de siège du parti dans les années 1980, abrite désormais les services de Marius Assoumou le secrétaire général adjoint en charge de l'UJPDG, ceux de Guy Benjamin Ngounou Mondo le directeur de la Commission permanente de la discipline, ainsi que le Centre d'études politiques dirigé par Richard Ekazama. Chantale Mebaley le secrétaire général adjoint en charge de l'UFPDG a ses bureaux à Akebe, un quartier populaire du 3<sup>e</sup> arrondissement de la commune de Libreville, par ailleurs fief politique du PDG. À la différence de l'immeuble Petrogab, haut de 7 étages, il s'agit d'un R+ 2 rénové avec une grande salle de conférences multimédias, 6 bureaux équipés de meubles et d'ordinateurs ainsi qu'un atelier de couture où les femmes du parti font des séminaires de formation professionnelle (image ci-contre).

Figure 13: Siège de l'UFPDG à Libreville



Source : Photographie prise par Bergès Miétté, Libreville le 5 septembre 2017

Alors que plus de la moitié des partis politiques reconnus au Gabon n'ont pas de sièges à Libreville, que plusieurs administrations publiques n'ont pas d'équipements fonctionnels et manquent quelques fois de papier ou d'encre faute de budget de fonctionnement, que certains agents de l'État accusent des retards de salaires, etc., grande a été ma surprise que de constater la manière dont le PDG traite ses agents, notamment ceux exerçant au sein des structures présentées ci-dessus. À bien des égards, les personnels du PDG évoluent dans un environnement propice, qui témoigne à la fois des ambitions de grandeur de ce parti, mais surtout de sa prospérité financière et son management. Le patrimoine immobilier du PDG contribue aussi bien à son rayonnement qu'à son dynamisme au Gabon. Au Togo, par contre, les sièges du RPT attendent l'arrivée des adhérents.

Figure 14 : Le siège national du RPT à Lomé



Source : Photographie de Bergès Mietté. Lomé, février 2017

C'est au quartier Lomegan, à Lomé, que le RPT a son siège national. En termes de superficie, il est comparable aux sièges provinciaux du PDG. Mais ce qui a été particulièrement frappant, ce n'est pas tant la qualité de cette infrastructure ni ses dimensions. C'est le fait que ce siège soit constamment vide, on dirait « une maison envoutée »<sup>614</sup> voire « désertée » par ses habitants. En arrêt maladie depuis plus d'un mois, confie l'agent de gardiennage trouvé enfin sur les lieux après une énième visite. Visiblement, la secrétaire qui fait office d'agent permanent du RPT semble avoir désertée les lieux depuis plusieurs mois. Ne nous méprenons pas ! Cette absence de personnels permanents au siège national ne signifie pas que le RPT est une « coquille vide », comme il est souvent ressorti lors des discussions avec les opposants. Parmi les facteurs explicatifs, la politique prônée par Faure Gnassingbé et le poids sociologique de l'ancien régime dont découle l'actuel.

Héritier d'un parti certes dominant depuis l'ouverture démocratique, le RPT est devenu impopulaire au fil des décennies : son histoire est, dit-on, « entachée de sang des Togolais », avance James Amaglo, le vice-président du parti FDR. Vu

comme une entrave à la politique portée par le nouveau régime parce que porteur des vestiges d'une période « sombre » et « révolue » de l'histoire nationale<sup>615</sup>, la refonte du RPT s'est imposée comme une condition de survie du régime mais aussi comme un moyen de recrutement de nouveaux membres, notamment ceux issus de l'opposition<sup>616</sup>. Dans cette perspective, le RPT a été restructuré sous la forme d'une création-fusion, en avril 2012. Mais comme déjà dit, UNIR, apparu à ce moment-là, n'est en réalité qu'un RPT *bis*. Car, il ne suffit pas de changer de dénomination et recruter de nouveaux membres parmi les opposants pour devenir un parti neuf d'autant que c'est par tacite reconduction que tous les membres du RPT sont devenus ceux d'UNIR. Il n'y a pas eu, au préalable, un changement idéologique majeur encore moins une campagne de (re) adhésion. De plus, loin de favoriser l'inclusion et la cohésion recherchée ou annoncée, cette création-fusion a plutôt ravivé les fractions préexistantes, si l'on en croit Georges Aïdam et Jostin Komlan Yidi qui ont quitté leurs partis respectifs au profit du parti présidentiel. Pour ces derniers, leur présence au sein de ce nouveau parti n'est pas bien vue. Restituons un fragment du récit de Jostin Komlan Yidi<sup>617</sup> à ce propos :

« À la base, j'avais mon parti, la NDPD. Maître Abgoyibo [c'est le leader du parti CAR, opposition] a fait appel à moi pour que nous travaillions ensemble. [...] C'est une fois promu à la Primature en 2006 que j'ai su qui était réellement l'homme. Pour cette raison, entre autres, je me suis rétracté comme mon patron [c'est ainsi qu'il appelle Georges Aïdam] qui lui, était un cadre du CAR. Lorsqu'il a été promu au sein d'UNIR comme vice-président, il a naturellement fait appel à moi [les deux hommes ont travaillé au sein du cabinet de Yaovi Agboyibo lorsque ce dernier était Premier ministre]. Notre présence au sein d'UNIR ne passe pas, j'avoue et c'est dommage. Beaucoup d'anciens [les barons du régime et leurs affidés] nous regardent d'un mauvais œil et nous prêtent des intentions sans doute parce qu'il y a quelques années, nous avons appartenu à des bords radicalement opposés. Pour d'autres [en revanche], nous sommes des opportunistes. Ce que je dis est réel et même persistant [...]. Je partage la vision du président Faure, et c'est la raison de ma présence [au RPT] ».

---

<sup>614</sup> J'emprunte l'expression à un jeune homme rencontré sur les lieux. Il faisait allusion au fait que le bâtiment est tout le temps fermé.

<sup>615</sup> Entretien avec Christophe Tchao Padoumyekou, président du groupe parlementaire RPT. Lomé, mai 2017

<sup>616</sup> Entretien avec Georges Aïdam, vice-président du RPT. Lomé, 7 juin 2017

<sup>617</sup> Entretien avec Jostin Komlan Yidi, Porte parole du RPT. Lomé, 7 juin 2017.

N'ayant pas été consultés pour les uns, défavorables pour d'autres, la création-fusion d'UNIR suscite – aujourd'hui encore – des sentiments partagés dans les rangs du parti présidentiel. Malgré ses nombreux succès électoraux, ce RPT rénové éprouve d'énormes difficultés organisationnelles si bien qu'en 5 ans d'existence, il ne compte pas de structures pérennes sur le terrain. Seuls quelques points focaux, entendus comme des personnes volontaires, assurent la présence du parti dans une partie du territoire. L'explication que donnent certains, parmi les rares que nous avons rencontrés, c'est que l'ombre du RPT est si prégnante au Togo qu'elle entrave l'essor de l'UNIR.

### **La vie du parti au concret : enquête au sein du secrétariat général du PDG en 2017 et 2019**

L'argent est le nerf de la guerre. Mais sans un minimum, il est quasi impossible d'assurer l'ancrage territorial d'un parti aux ambitions comparables à celles du PDG. D'ailleurs, si ce dernier a la réputation qu'on lui connaît aujourd'hui, c'est surtout en raison d'importantes ressources financières qu'il consacre au financement de ses activités sur le terrain ainsi qu'au traitement différencié de son personnel administratif, en l'occurrence ceux du secrétariat exécutif. En effet, contrairement à son homologue togolais ainsi que ses adversaires au niveau national, le PDG rémunère mensuellement tous ses agents administratifs – à l'exception des secrétaires de section et comité ainsi que les fédéraux à l'étranger – selon le tableau de rémunération ci-dessous. Toutefois, très peu parmi les enquêtés du secrétariat exécutif ont souhaité se livrer à un exercice qui consistait à révéler le montant de leurs émoluments. Très peu d'individus déclarent publiquement leurs revenus. Même en France, où tous les citoyens ont obligation de déclarer leurs revenus chaque année, certains ne le font pas. Au contraire, ils mettent au point des stratégies sophistiquées de contournement. Si l'essentiel des enquêtés n'ont pas souhaité « mettre sur la place publique ce qui relève de la vie privée », quelques-uns n'y ont vu aucun mal. Et parmi ces derniers, Ndombi Mabiala, Albert Oyane et quelques agents des cabinets de James Akanda, Fidèle Akoué Mba et de Jean Marie Koumba Souvi.

Au poste de directeur du personnel du PDG depuis 2008, Ndombi Mabilia déclare toucher mensuellement 1,5 million de francs CFA sur lesquels sont déduits, automatiquement, les 150 mille francs inhérents à sa cotisation mensuelle. En plus de ce poste de directeur, il est – comme la plupart des cadres du PDG (voir tableaux 15 et 16 ci-dessus) – un cadre administratif à la fonction publique. Au moment de l'enquête, Albert Oyane, l'actuel maire du 2<sup>e</sup> arrondissement de la commune de Libreville était directeur de cabinet de Fidèle Akoué Mba, le SGA 3 du parti. Il est à ce poste depuis 2009, cumulativement avec son poste à la fonction publique qu'il exerce à temps partiel [il ne l'exerce plus en réalité bien qu'il continue de percevoir son salaire !] Cumulativement à ces émoluments, il perçoit entre 450 et 500 mille francs CFA par mois au PDG sur lesquels sont déduits 50 mille francs CFA de cotisation par mois. Il en est de même pour Fabrice Lendibi qui occupe le même poste au sein du cabinet de Jean Marie Koumba Souvi, le SGA 1 du parti. Mais à l'inverse d'Albert Oyane, Fabrice Lendibi est employé permanent du secrétariat exécutif.

Au regard de ces rémunérations par rapport aux revenus moyens des Gabonais<sup>618</sup>, on peut dire que ces agents sont parmi les mieux nantis du pays. En outre, selon l'ancienneté et le niveau de scolarité, certains ont un revenu relativement plus élevé. C'est le cas des deux secrétaires de James Akanda qui disent être payées entre 250 et 300 mille francs CFA par mois. En plus de ces « jetons de motivation », pour reprendre l'expression couramment utilisée au siège du parti à Libreville, chaque agent de cabinet semble avoir une histoire particulière avec le PDG. Parmi toutes celles qui m'ont été relatées lors des entretiens individuels, souvent informels, celle de Pétronie M., la secrétaire particulière de Fidèle Akoué Mba, a particulièrement retenu mon attention :

« Je touche 350 mille francs CFA par mois ; j'ai une prime de transport, une prime de rentrée scolaire versée chaque début d'année scolaire. Mon patron est très généreux : pendant les fêtes de fin d'année, il me remet toujours quelque chose, tantôt 100 mille, tantôt 150 ça dépend. [...] J'étais à la recherche active d'un emploi, et j'ai été recommandée à mon patron par son chef de cabinet [il s'agit d'Albert Oyane] qui est un grand ami à mon oncle. Avant d'être ici, je ne militais pas au PDG même si ma tante y est

très active. Je n'avais jamais voté non plus [...] Quelques mois après mon recrutement, je me suis fait une autre idée du PDG, et j'ai pris en tout âme et conscience, ma carte d'adhésion. [...] Au début je m'occupais uniquement de la bureautique, mais depuis plusieurs mois j'accomplis les tâches d'une secrétaire de direction. [...] Au PDG, le travail commence à 8h00 du lundi au vendredi, comme à la fonction publique. Mais ici on ne sèche pas. Et le boulot ne se termine pas forcément à 15h30. Certains jours, il y a tellement à faire qu'on est ici jusqu'à 17 heures et pendant les élections, on travaille parfois de nuit »<sup>619</sup>.

Dans ce récit, l'enquêtée évoque les conditions de son embauche et adhésion au PDG ; les horaires de travail au sein de ce parti, la collaboration avec son « patron » ainsi les avantages que lui confère son poste de secrétaire particulière. En confrontant avec d'autres témoignages, notamment ceux recueillis du cabinet de James Akanda, le traitement du personnel non permanent, en l'occurrence le personnel de cabinet varie d'un cabinet à un autre. Dans tous les cas, ces agents commencent leur journée de travail dès 8 heures 00 pour ne regagner leur domicile qu'à 17 heures et parfois « très tard dans la nuit en période d'intenses activités politiques »<sup>620</sup> alors que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la mesure d'instauration d'une journée continue (de 7 heures 30 à 15 heures 30) en République gabonaise – en vue de booster l'économie nationale – prise en conseil des ministres en décembre 2009 est entrée en vigueur. Durant nos enquêtes, nous avons constaté que parmi les membres du secrétariat exécutif, certains ont des postes au sein d'autres administrations. Quelques-uns affirment que ce cumul est nécessaire car il permet de disposer des ressources complémentaires. Mais pour d'autres, c'est un moyen de gravir des échelons dans la fonction publique.

Dans certains cabinets, nous avons dénombré quelques étudiants, sortis fraîchement des grandes écoles au Gabon et à l'étranger. La promotion au sein d'un cabinet du secrétariat exécutif n'est pas conditionnée par une adhésion préalable au PDG, rassure Jean Bruno Ndombi Mabilia. Néanmoins les agents qui y travaillent ont « tous la carte du parti », y compris celles et ceux qui n'étaient pas

---

<sup>618</sup> Mays Mouissi : <https://www.mays-mouissi.com/2018/06/19/gabon-masse-salariale-de-letat-evolution-par-administration-salaires-moyens-et-poids-de-chaque-ministere-volet-3-5/> Consulté le 12 septembre 2018.

<sup>619</sup> Entretien avec Pétronie M., secrétaire particulière du SGA 3 du PDG. Libreville, septembre 2017.

<sup>620</sup> *Idem*.



partisans avant de franchir le seuil de ce parti. Il semble que cette politique permet également de recruter de nouveaux adhérents. Pour ce faire, le parti se doit d'être constamment au plus près de ses membres, notamment lorsqu'ils sont éprouvés ou traversent des « moments particulièrement difficiles », confient certains militants au sein du secrétariat exécutif sans donner davantage de détails. Ce que nous savons en revanche, pour l'avoir observé au plus près, c'est que le PDG assiste moralement et surtout financièrement ses cadres lorsqu'ils sont affligés ou, à l'inverse, les familles des cadres disparus. Si ces actes peuvent paraître anodins ou naturels, ils confortent – selon nous – les liens étroits que le cadre disparu avait tissés entre le parti et les siens. C'est d'ailleurs ce qu'affirme l'ancien député de Boumango lorsqu'il dit :

« Le PDG n'est pas un parti comme les autres ; il s'investit même dans la vie privée ou familiale de ses membres les plus aguerris lorsque ces derniers traversent des moments les plus sombres de leur existence. Et c'est une source de satisfaction car de tels actes renforcent les liens avec le parti »<sup>621</sup>.

On le voit, le PDG rémunère tous ses agents administratifs et se tient quelque fois aux côtés de ses principaux membres lorsqu'ils sont affectés par la mort ou la maladie. Cependant, si les ressources dont dispose ce parti feront l'objet d'un chapitre spécifique, comment les secrétaires généraux et nationaux font-ils pour entretenir les agents de leurs cabinets respectifs. Car, derniers « dépendent d'eux et non du parti »<sup>622</sup>.

Nous l'avons dit, chaque segment du secrétariat exécutif jouit d'une autonomie financière. Dans la pratique, les nouveaux locataires du secrétariat exécutif soumettent, en début de mandat, un projet détaillé et budgétisé à la présidence du parti *via* le secrétariat général. Une fois adopté, la comptabilité centrale du parti décaisse les fonds qu'elle met à disposition des différents responsables afin d'assurer l'animation de leurs administrations respectives. Ce sont ces fonds qui servent, entre autres, à rémunérer mensuellement tous les agents non permanents du secrétariat exécutif. Les agents permanents relèvent, quant à eux, de la trésorerie générale. En plus de leurs rémunérations mensuelles, ces

---

<sup>621</sup> Entretien avec Rigobert Édhouba Onkassa, ancien député de l'Ogooué Létili. Franceville, 5 août 2017.

<sup>622</sup> Entretien avec Jean Bruno Ndombi Mabiala, directeur du personnel du PDG. Libreville, 2 octobre 2017

agents dont « la moyenne d'âge est de 55 ans, ont une prime de transport ; une allocation familiale et de maternité ; une prime de rentrée scolaire pour ceux ayant des enfants de moins 16 ans. [...] Les fonctions exercées au sein du PDG ne sont pas incompatibles avec des fonctions extra-partisanes d'autant plus que plus de la moitié des salariés du parti sont fonctionnaires de l'État gabonais »<sup>623</sup>. Une pratique très ancienne qui trouve ses origines à l'époque du parti-État. Il s'ensuit qu'à l'issue d'un congrès, le PDG renouvelle partiellement son personnel. Dans le tableau ci-dessous, nous avons répertoriés le taux de rémunération de certains agents du secrétariat exécutif.

*Tableau 18 : Estimation de rémunération mensuelle des agents au secrétariat exécutif, en mars 2019*

Eff.	Nature du poste	Emolument	Autre avantage
Estimation des salaires de quelques cadres des instances dirigeantes du parti			
6	Secrétaire général adjoint	3 500 000 FCFA	Postes dans la haute administration publique ou privée Mandat électif au Parlement
10	Secrétaire national	2 500 000 FCFA	
1	Directeur du personnel	1 500 000 FCFA	
1	Directeur de cabinet du SG	1 200 000 FCFA	
Traitement et salaires de quelques agents d'exécution du secrétariat exécutif			
13	Chef de cabinet	500 000 FCFA	Prime de transport Prime d'ancienneté Aide spontanée Prime en période électorale Allocation familiale
15	Secrétaire particulière	300 000 FCFA environ	
9	Secrétaire	250 000 FCFA environ	
1	Agent d'accueil	150 000 FCFA	
ND	Commis de bureaux	175 000 FCFA	
ND	Technicienne de surface	130 000 FCFA	

Source : Just Miété Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM. Conçu à partir des témoignages recueillis sur le terrain.

Au regard des données contenues dans ce tableau ci-contre, on note une nette amélioration par rapport aux traitements et salaires dédiés aux personnels en service dans les instances dirigeantes du PDG sous le parti-État. En effet, dans ses travaux traitant du PDG à cette période, Ruffin Didzambou avait mentionné que Zacharie Myboto percevait mensuellement un salaire de 900 mille francs CFA en sa qualité de secrétaire administrative du PDG de 1973 à 1990<sup>624</sup>. Un poste qui faisait de lui la 3<sup>e</sup> personnalité du parti après Omar Bongo et Léon Augé. Sans fournir de données chiffrées, Théophile Mba Andème affirme, lui aussi, que les

<sup>623</sup> Entretien avec Jean Bruno Ndombi Mabilia, directeur du personnel PDG, Libreville, 20 mars 2019

<sup>624</sup> Ruffin Didzambou, *op. cit.*, 2011, p. 83

agents en service au sein des différents segments du PDG sous le parti unique, jouissaient d'un traitement particulier<sup>625</sup>. Lequel ? Estimés à « 585 personnes »<sup>626</sup> en 1986, selon un rapport rendu public par le secrétaire administratif du PDG à l'occasion du 3<sup>e</sup> congrès ordinaire, ces cadres administratifs et politiques auxquels s'ajoutent des agents d'exécution et le personnel subalterne étaient entretenus par le budget de l'État gabonais pour une raison simple : le PDG et l'État ne formaient qu'une seule et même entité dès la refonte constitutionnelle de 1979.

Les cadres politiques et administratifs en service dans les instances dirigeantes du PDG bénéficient des mêmes émoluments que les cadres de la haute administration gabonaise qu'ils sont ou ont été par le passé. Selon nos enquêtes, le secrétaire général du PDG a rang de Premier ministre ; ses adjoints celui de ministres d'État [sauf les secrétaires généraux en charge de l'UJPDG et l'UFPDG] alors que les secrétaires nationaux ont le statut de ministres. Interrogés, certains ont certes reconnu bénéficier mensuellement de « jetons de motivation » qu'ils chiffrent en millions de francs CFA, mais se sont abstenus de donner de détails à cette question visiblement embarrassante. Malgré nos sollicitations, nous n'avons pas pu obtenir de bulletins de salaire qui auraient permis d'administrer la preuve. Face à cette impasse, et en prenant pour principal acquis l'existence de rémunération et la parité en termes de salaires avec les membres du Gouvernement, nous nous sommes référés à une étude intéressante réalisée, récemment, par Mays Mouissi<sup>627</sup> afin d'estimer les émoluments mensuels des cadres politiques et administratifs du secrétariat exécutif du PDG (voir tableau ci-dessus). Toutefois, il convient de signaler qu'à la différence des membres du Gouvernement, les cadres administratifs du PDG n'ont pas d'avantages liés à la fonction. À l'exception du secrétaire général, dont la fonction est incompatible avec une fonction dans la haute administration à l'inverse du RPT, les membres du secrétariat exécutif sont pour l'essentiel soit à la tête de certaines administrations, soit détenteur d'un mandat politique électif.

---

<sup>625</sup> Théophile Mba Andème, *op. cit.*,

<sup>626</sup> Zacharie Myboto, *Rapport d'activités du PDG à l'occasion du 3<sup>e</sup> Congrès ordinaire du parti, Parti démocratique gabonais*, Libreville, Multipress, septembre 1986, p. 32

<sup>627</sup> Mays Mouissi, Traitement et salaires des hauts cadres politiques et administratifs au Gabon : <https://www.mays-mouissi.com/2018/06/07/gabon-masse-salariale-de-letat-quels-sont-les-salaires-des-deputes-senateurs-et-des-ministres-volet-2-5/> Consulté le 8 juin 2018.

Au regard des infrastructures abritant les services du PDG à Libreville, leur standing conjugué à la masse salariale des agents qui y travaillent au quotidien tout comme les moyens déployés lors des manifestations récurrentes, organisées dans la capitale gabonaise et au sein de micro cellules de quartier, une question s'est comme cristallisée dans notre esprit : où et comment le PDG se procure-t-il d'autant d'argent alors que les pouvoirs publics imposent des mesures d'austérités aux citoyens ?

Cette question de ressources revêt un caractère central dans cette étude. Car, non seulement elle traverse tous les pans de cette étude, mais elle conforte également l'hypothèse selon laquelle la survie institutionnelle du PDG et son dynamisme reposent principalement sur sa puissance financière. Comme nous l'avons vu jusqu'ici, ce sont les incitations spécifiques accordées à des agents en service dans les différents segments du parti à Libreville qui rendent pérenne l'appareil du parti. Ceci est valable pour les structures de base du parti. Car, autant Libreville est stratégique, autant il est important de s'assurer d'un ancrage dans les villes secondaires ainsi que dans les grands bassins des populations des zones rurales. D'autant que, comme le relève Archibald Ndjongha, le secrétaire départemental PDG de Lémbombi Leyou dans le Haut Ogooué, « les villages sont les fiefs à partir desquels le PDG assure ses succès électoraux au niveau national »<sup>628</sup>. Toutefois, comme nous le verrons ci-dessous, chaque parti adopte une stratégie distincte selon les localités.

#### 1.2.1.2. Territorialités d'un parti dominant au niveau local : le PDG dans le Haut Ogooué, et le RPT dans la Kara

L'usage du concept de « territorialités » associé au « parti dominant » n'a pas vocation à analyser les relations entre les partis étudiés et les territoires en lien avec la démocratisation et la décentralisation, comme l'ont fait Karine Ginisty et Jeanne Vivet dans le cadre d'un article sur le FRELIMO<sup>629</sup>. Notre objectif est tout

---

<sup>628</sup> Entretien avec Archibald Ndjongha, Secrétaire départemental du PDG. Mounana, 19 avril 2019.

<sup>629</sup> Karine Ginisty et Jeanne Vivet, Territorialités d'un parti politique en ville : l'exemple du Frelimo à Maputo, capitale du Mozambique, *L'Espace politique* [en ligne] n° 18/2012, mise en ligne le 25 novembre 2012, consulté le 13 janvier 2020.

autre. L'analyse du PDG et du RPT au niveau périphérique revêt un double objectif. D'une part, elle permet de mettre en exergue les variétés organisationnelles de ces partis dominants dans un territoire donné et sur différents sites. Elle permet de confirmer ou de relativiser d'autre part, l'idée de leur toute puissance. Notre hypothèse est qu'un parti dominant n'est pas synonyme de contrôle absolu sur le et la politique. Pour cela, nous avons retenu les régions du Haut Ogooué et de la Kara considérées comme leur fief historique pour voir l'effectivité du dynamisme de leurs organes.

### **Quel est l'intérêt d'une approche localisée d'un parti dominant dont l'ancrage territorial semble si évident ?**

Pour comprendre la réalité concrète des partis étudiés, nous avons « fait descendre » l'analyse à l'échelle locale afin de saisir les dynamiques ainsi que les variétés organisationnelles qui structurent et reconfigurent le PDG et le RPT. C'est ce que nous appelons l'approche localisée. L'objectif étant de saisir quelques facettes du parti dominant que l'approche organisationnelle au niveau macro ne permet pas d'observer. D'autant que, des décennies durant, la science politique a été dominée par les approches juridiques tenant à prioriser l'étude de l'État central auquel est identifié le pouvoir politique relayant l'espace local au particularisme lorsqu'il n'était pas tout simplement ignoré<sup>630</sup>. C'est au sein de la sociologie urbaine marxiste que la réflexion sur le pouvoir local, et ses rapports avec le pouvoir d'État, trouve ses origines<sup>631</sup>. Peu après, la sociologie des organisations a sienne cette approche afin de comprendre le fonctionnement de l'administration territoriale. Dans cette perspective, elle effectue des enquêtes, mais élude la question de l'objet local. Pour les tenants de cette approche, tout comme ceux de la sociologie marxiste urbaine, l'espace local demeure une entité distincte du central auquel elle ne pouvait que s'opposer. Cette approche ne trouve pas l'assentiment de Frédéric Sawicki. Ce dernier a d'ailleurs contribué, fortement, à la diffusion de l'approche localisée des partis politiques dans la science politique française<sup>632</sup>.

---

<sup>630</sup> Jean Louis Briquet, Frédéric Sawicki, L'analyse localisée du politique, *Revue des sciences sociales du politique*, n°8/1989, p. 13

<sup>631</sup> *Ibidem*

<sup>632</sup> Frédéric Sawicki, *Les réseaux du parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 2017, 510 p.

Pour Sawicki, l'espace local est non seulement un lieu de vérification d'observations générales constatées sur le plan national, mais aussi un objet de recherche à part entière<sup>633</sup>. Ceci, dans la mesure où il permet d'apprécier, par exemple, la formation différentielle des comportements et des représentations politiques ainsi que les différentes facettes d'un parti politique selon les milieux. Il s'agit d'un point d'observation particulièrement fécond pour étudier les modes de structurations des partis et leurs rapports avec d'autres dimensions du social, renchérit Elise Massicard<sup>634</sup>. Dans le contexte africain, la question du local est au cœur des travaux menés au sein de LASDEL (Laboratoire d'études et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement local)<sup>635</sup>. Fondé en 2001 à Niamey au Niger, ce centre de recherche pluridisciplinaire et comparatiste mène des travaux qualitatifs, notamment des enquêtes de terrain de type socio-anthropologique<sup>636</sup>. On le voit, de plus en plus de chercheurs privilégient l'approche localisée pour comprendre le national. Mais cette entrée doit ou devrait se faire davantage sous forme d'aller-retours permanents entre le macro et le micro. C'est sous cet angle que nous avons enquêté et analysé le fonctionnement du PDG et du RPT. Cette approche montre, par exemple, qu'il existe une représentation différenciée du parti au niveau local. En d'autres mots, primauté électorale et représentativité nationale d'un parti ne sont pas toujours synonymes d'effectivité organisationnelle.

### **Le Haut Ogooué, un fief politique pluriel**

Il est très rare au Gabon de parler du PDG sans le rattacher au Haut Ogooué ou à l'Ogooué Lolo. La première est la province d'origine de son fondateur alors que la seconde est sa terre natale. Ces deux régions sont, par ailleurs, réputées

---

<sup>633</sup> Frédéric Sawicki, Les réseaux du parti socialiste, *op. cit.*, p. 22-23

<sup>634</sup> Élise Massicard, L'étude des partis politiques en Turquie : bilan des travaux et pistes de recherches. Pour une sociologie localisée des partis politiques en Turquie, 2007, France. *Halshs-00164474*, p. 27-28.

<sup>635</sup> LASDEL, site officiel : <http://www.lasdel.net/index.php/nos-activites/etudes-travaux/2-non-categorise/2-lasdel-laboratoire> consulté le 12 novembre 2020.

<sup>636</sup> On peut citer parmi d'autres : T. Biersschenk, Alou Tidjani et als., (Dir.), *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean Pierre Olivier de Sardan*, Paris Leiden, Karthala/Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement, 2007, 596 p. ; Jean Pierre Olivier de Sardan, Valéry Ridde, (Dir.), *Une politique publique de santé et ses contradictions. La gratuité des soins au Burkina Faso, au Mali et au Niger*, Paris, Karthala, 2014, 472 p. ; Jean Pierre Olivier de Sardan, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, 2008, 365 p.

bastions historiques de ce parti en raison des résultats électoraux officiels recueillis dans ces contrées. Cependant, alors que l'activité politique semble intense dans le Haut Ogooué, les structures du parti sont en berne dans la plupart de nos sites d'enquête. Une situation pour le moins paradoxale. Les succès électoraux du PDG dans ces 2 régions dissimulent une réalité politique et partisane complexe. Comme dans d'autres localités du pays, chaque organe local du PDG est dirigé par un bureau de 10 membres à l'instar de celui de la fédération du district de Mounana ci-contre :

*Tableau 19 : Composition du bureau de la fédération Nicolas Tali du district de Mounana*

Secrétaire fédéral	Antoine Alimbi
Secrétaire administratif, chargé de l'organisation et de la discipline	Alexis Malemba
Secrétaire chargé du recrutement et de la formation des militants	Djena Bouyouma Tsengue
Secrétaire chargé des élections	Laurent Simangoye
Secrétaire adjoint chargé des élections	Kévin Michel Obenga
Secrétaire chargé de la mobilisation, de la propagande et de la communication	D. Mikiéka
Trésorier	Jules Bitatou
Trésorier adjoint	Louis Marie Bitatou
Délégué fédéral UFPDG	Elisabeth Moupa Lingui Ep. Padzys
Délégué fédéral UJPDG	Thibeau Bebanda

Source : Même source que le tableau précédent

Comme annoncé au chapitre introductif, nos enquêtes ont eu lieu dans plusieurs localités du Haut Ogooué. Ces enquêtes montrent, sans équivoque, l'existence des bureaux de fédération, de section et de comité dans chaque site. Mais ceux-ci sont inactifs, y compris le secrétariat provincial du parti à Franceville. Obaka Ngari d'expliquer que cette situation est due au fait que, depuis quelques années, le PDG n'a plus de siège à Franceville. À Mounana, le problème de siège ne se pose pas comme à Franceville. L'un des barons de la localité, Christian Magnaga, le ministre des mines, a cédé – il y a quelques années – l'une

de ses maisons (image ci-dessous) au parti pour servir de siège<sup>637</sup>. Et pourtant, comme à Franceville et à Boumango où le parti n'a pas de siège, « nous n'avons pas de planning de réunion à Mounana. Tout dépend des événements politiques. Le secrétariat exécutif envoie une note d'orientation aux [secrétaires] départementaux qui est relayée aux fédéraux puis à la base [sections et comités]. Ainsi, les réunions politiques peuvent se programmer pour l'organisation dudit événement »<sup>638</sup>.

*Figure 15 : Siège du PDG à Mounana, dans le Haut Ogooué*



Source : Photographie de Bergès Miété. Mounana, mars 2019

Au regard d'Archibald Ndjongha, c'est le secrétariat exécutif qui insuffle, en réalité, la dynamique au sein des segments locaux. Ce, par le biais des notes d'orientations qui dictent, pour chaque activité, la conduite que les militants doivent tenir ! En 2014, dans la même localité, Paul Venga<sup>639</sup> et Georges Yangari<sup>640</sup> décrivaient la même réalité. Or, comme il apparaît dans le tableau n° 13 (pp. 283) ci-dessus, ce département compte le plus grand nombre d'organes au niveau provincial mais aussi au niveau national. En ce base sur les données chiffrées inhérentes au nombre de structures dans chaque localité, on serait tenté de conclure

<sup>637</sup> Entretien avec Archibald Ndjongha, secrétaire départemental PDG de la localité. Mounana, 19 avril 2019

<sup>638</sup> *Idem.*

<sup>639</sup> Entretien avec Paul Venga, ancien secrétaire fédéral de Mounana. Moanda le 27 mars 2014

<sup>640</sup> Entretien avec Georges Yangari, président du conseil départemental de Lembombi Leyou. Moanda le 27 mars 2014



qu'à Mounana et à Franceville, le PDG est très dynamique alors qu'il est presque fantomatique. Ce, en dépit des moyens que le parti consacre mensuellement pour l'entretien des responsables de ces organes, selon les montants fournis au tableau n° 17 (pp. 312). Il arrive, néanmoins, que les responsables locaux prennent des initiations afin de redynamiser le parti :

« Pour la vie du parti, nos responsables de sections et de comités ou les fédéraux peuvent organiser des réunions en choisissant des thèmes d'actualité ou relayer les informations venant du secrétariat exécutif. Ces dernières doivent être matérialisées par la rédaction des comptes rendus qui seront transmis au siège national à Libreville », toujours selon Archibald Ndjongha<sup>641</sup>.

Ce propos traduit la difficulté de l'enquête de justifier l'effectivité organisationnelle du PDG à Mounana. Mais cette réalité est observable également à Okondja, département de la Sebe Brikolo *sis* au nord de Franceville. En effet, bien que notre séjour dans cette localité a été relativement court en raison des aléas de terrain, il a permis d'identifier, néanmoins et assez rapidement, une réalité locale peu différente de celle observée dans d'autres sites d'enquête dans la région, notamment en terme d'effectivité organisationnelle du PDG. Mais ces difficultés et la primauté avérée des instances dirigeantes du parti ne doivent pas occulter le rôle prépondérant des barons locaux ainsi que les réalités locales qui l'emportent généralement sur des normes partisans édictées par le secrétariat exécutif du parti. Au chapitre 5, cet aspect fera l'objet d'un développement approfondi à partir du cas de l'Ogooué Létili. En outre, en « fonctionnarisant » la quasi-totalité des postes administratifs aussi bien au niveau national que local, le PDG compte au moins un référent mobilisable dans chaque localité. À l'inverse, il n'y a presque pas, dans ces localités y compris au niveau national, des partis de l'opposition qui émergent afin de contrer efficacement l'action du PDG. Qu'il s'agisse de l'opposition ou du pouvoir, la capacité d'un parti se jauge à l'aune des ressources dont-il dispose. Si le PDG compte un nombre importants d'agents administratifs qui animent ses organes, c'est en grande partie en raison des incitations sélectives. Ces « jetons de motivation » garantis tous les mois. De plus, le sentiment qu'être, un jour, promu à poste est une source complémentaire de motivation et de

---

<sup>641</sup> Entretien avec Archibald Ndjongha. Mounana, 19 avril 2019

militantisme au sein du parti dominant. De tels avantages ne sont vraiment possible dans les partis d'opposition, régulièrement « battus » aux élections et dont les chances de réaliser l'alternance politique sont très faibles<sup>642</sup>. À l'inverse de ces derniers, le parti dominant « sait récompenser les bons militants »<sup>643</sup> alors les partis d'opposition ne « vendent que du rêve », le « rêve » d'un avenir meilleur pour ne pas dire « utopique », renchérit Georges Yangari<sup>644</sup>. Il semble que peu de Gabonais n'y croient parce qu'il « vendu par des individus qui ont été au régime, et se permettent de donner des leçons alors qu'ils sont eux-mêmes comptables des faits qu'ils nous reprochent »<sup>645</sup>. En raison de ces représentations, il n'est pas rare d'entendre : « ce n'est pas ce qu'on mange » lors des causeries politique de l'opposition. « La plupart des opposants n'ont pas de billets de banques à distribuer [à tout va]. Mais dans un contexte où le régime a habitué les citoyens à la mendicité, cela rend difficile nos actions sur le terrain », s'indigne Brigitte Kafui Adjamagbo Johnson. La politique du ventre n'est pas appréciée par tous les Pdgistes. Certains sont d'ailleurs révoltés que le PDG dépense autant d'argent. Parmi eux, Bosco Bouyanga, l'ancien secrétaire général du CND (Conseil national de la démocratie). Pour ce MCC, les militants d'un parti, quel qu'il soit, sont censés être des « soldats ». C'est-à-dire, des « militants dévoués et engagés » pour une cause. Malheureusement, « au Gabon, les militants ne sont pas des acteurs constants mais plutôt de circonstance. Beaucoup attendent les périodes électorales parce qu'il y a la motivation : le franc électoral. [...] Trouvez-vous normal que pour mobiliser ses propres adhérents le PDG soit contraint de déboursier, tout le temps, d'importantes sommes d'argent pour les payer ? C'est hélas [le revers] de nos mobilisations [à l'américaine]. Sans argent, gadgets et autres, nous serons comme nos adversaires », s'indigne Bosco Bouyandza<sup>646</sup>.

---

<sup>642</sup> Gilles Cottreau, Côte d'Ivoire : l'impossible alternance pacifique, *Annuaire français de droit international*, n° 1/2011, p. 25-55 ; Mathieu Hilgers, Jacinthe Mazzocchetti, *Le Burkina Faso : l'alternance impossible*, Paris, Karthala, 2006, p. 224 ; Jean Marc Essono Nguema, *L'impossible alternance au pouvoir en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2010, 164 p.

<sup>643</sup> Entretien avec Christine Agnélé Mensah, ancienne secrétaire d'État et députée RPT. Lomé, mai 2017.

<sup>644</sup> Entretien avec Georges Yangari, ancien président du conseil départemental de Lembombi Leyou. Mounana, 18 avril 2019.

<sup>645</sup> Entretien Jean Baptiste Mboumba, Secrétaire provincial PDG de la Nyanga. Tchibanga, 18 septembre 2017.

<sup>646</sup> Entretien avec Bosco Bouyandza, MCN, ancien secrétaire général du Conseil national de la démocratie. Libreville, 12 octobre 2017.

Ces propos confortent le rôle et la place prépondérants de l'argent dans la construction de l'hégémonie partisane du PDG. D'où l'intérêt, encore une fois, de questionner les sources de financement de ce parti.

### 1.2.2. L'ancrage du parti dominant dans les institutions : le cas de l'administration électorale

Il est important, voir crucial, pour un parti qui ambitionne de prendre le pouvoir ou de s'y maintenir, de connaître les rouages de l'appareil de l'État ainsi que les agents en son sein. Plus largement, il s'agit d'avoir des soutiens importants au sein des institutions qui constituent les piliers du pouvoir central ; d'intégrer ses membres au sein des organismes étatiques aux enjeux politiques certains, et d'avoir un carnet d'adresse. Dans une étude coordonnée par Jean Pascal Daloz il apparaît qu'au Bénin, par exemple, « Les nominations au sein des ministères, dans l'administration ou dans les entreprises politiques obéissent exclusivement à des considérations partisans. [Une fois élu], le chef de l'État a dû récompenser les dizaines de formations partisans, et leurs leaders, qui l'avaient soutenu. Ceux qui n'ont rien obtenu ont alors adopté une attitude beaucoup plus prudente face au nouveau gouvernement, sans cesser de proclamer leur allégeance au chef de l'État. De même, un changement de ministre entraîne presque automatiquement le départ de tous ceux qu'il a nommés aux organes de l'État »<sup>647</sup>.

Ce passage montre, sans ambiguïté, comment se nouent et se dénouent les réseaux d'allégeance au sommet de certains États. En effet, parce qu'un parti est dominant et au pouvoir, il domine l'administration et, à travers ses membres multi-engagés. Généralement, il contrôle le système de nominations au niveau national. Inversement, les membres du parti sont d'autant plus près à donner leur allégeance au parti qu'ils savent que les promotions dépendent de leur fidélité au parti et à celui qui l'incarne. Ce schéma qui est d'ailleurs un classique. Marcel Mauss le résume à travers une formule bien connue : « le Don et contre-don »<sup>648</sup>. Ce schème maussien du don/contre don permet de comprendre la fidélité de certains hauts

---

<sup>647</sup> Jean Pascal Daloz, (Dir.), *Le (non) renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, Talence, CEAN, IEP, Université de Montesquieu, 1999, 230 p.

<sup>648</sup> Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie. Précédé d'une introduction à l'œuvre de Marcel Mauss*, Paris, Presses universitaires de France, 13<sup>e</sup> Ed., 2013, 482 p.

cadres administratifs à l'égard du PDG et du RPT. D'autant plus qu'au Gabon et au Togo, ces partis dominants ont le monopole des nominations à des fonctions dans l'appareil de l'État. Ce qui permet l'établissement des relations fusionnelles entre le parti et l'État, aspect suffisamment exploré dans la littérature disponible. Toutefois, on peut déplorer – dans le cas du Gabon et du Togo – que ces travaux n'aient pas suffisamment contextualisé ces relations fusionnelles entre le parti et l'État encore moins la responsabilité des élites de l'opposition au sein de certaines institutions, notamment l'administration électorale et le Parlement, cadres par excellence d'affirmation du PDG et du RPT. D'où l'intérêt d'y revenir brièvement.

#### 1.2.2.1. À propos de la primauté du parti dominant dans l'administration électorale

Par administration électorale il faut entendre l'ensemble des dispositifs chargés de veiller à la transparence et à l'équité des élections. Dans la littérature disponible, il semble qu'au Gabon tout comme au Togo, ces administration sont « inféodées au parti présidentiel »<sup>649</sup>. Certains auteurs fondent leur hypothèse sur le multi positionnement des élites promues, à de cette administration, ainsi que les relations interpersonnelles qui les lient à des dirigeants du PDG. À ce propos, l'illustration couramment utilisée est celle d'Antoine Mboumbou Miyakou, le ministre de l'Intérieur, qui avait déclaré Bongo vainqueur en décembre 1993 alors que les opérations de dépouillements n'étaient pas closes. Or, cumulativement avec son poste de ministre, Miyakou était membre du comité central du PDG, et un fidèle parmi les fidèles de Bongo. Faut-il conclure qu'à chaque scrutin ce schéma classique est reproduit ?

---

<sup>649</sup> Les relations de connivences entre l'administration électorale et le PDG ont été largement analysées. Parmi d'autres, lire les travaux de : Jérôme Toung Nzue, *Élites et compromissions en Afrique. Légitimation d'un système et sous développement au Gabon*, *op. cit.*, 2013, p. 33-39 ; Wilson André Ndombet, *Renouveau démocratique et pouvoir au Gabon*, *op. cit.*, p. 201-208 ; Tim Auracher, *Le Gabon, une démocratie bloquée ? Reculs et avancée d'une décennie de lutte*, *op. cit.*, p. 70-90 ; John Joseph Nambo, *Parodie d'élection présidentielle au Gabon*, *Politique africaine*, 1998, p. 133-139 ; Fidèle Pierre Nze Nguema, *L'État au Gabon. De 1929 à 1990*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 117-140.

## **Comprendre les fondements du rapport des acteurs du parti dominant à l'égard de l'administration électorale**

Nous l'avons dit, alors que les opérations de dépouillement étaient encore en cours dans plusieurs circonscriptions électorales, Antoine Mboumbou Miyakou a annoncé, à la télévision nationale, la victoire d'Omar Bongo<sup>650</sup>. Par cet acte, Mboumbou Miyakou a confirmé le recours à des fraudes décriées par l'opposition ainsi que les rapports de connivences entre l'administration électorale et le pouvoir. Car, plus de deux décennies après, ce fait historique demeure encore très vivace dans la mémoire collective. Et, comme fallait s'y attendre, cette déclaration a suscité des émeutes et mouvements de protestations spontanées. Ceux-ci ont d'ailleurs été sévèrement réprimés par le régime, particulièrement à Port Gentil où l'armée française est même intervenue militairement. Pour justifier cette intrusion, elle a évoqué la protection des ressortissants français et leurs biens. Mais pour beaucoup de Gabonais, il s'agissait, comme en février 1964<sup>651</sup>, d'une énième intrusion visant à maintenir du régime en place. Ces événements ont permis les conditions d'un dialogue dénommé « la Paix de braves. »

C'est à Paris qu'il a été convenu, dans le cadre des accords qui portent ce nom, d'organiser des élections transparentes. Celles-ci impliquaient d'importantes réformes. C'est dans ce contexte qu'est apparue la CNE (Commission nationale électorale) qui deviendra CENAP (Commission électorale nationale électorale autonome et permanente) avant de se muer récemment en CGE (Centre gabonais des élections.) Bien qu'il reste un acteur du processus électoral, le ministère de l'Intérieur s'est effacé au profit de la CNE qui devient un instrument électoral qui a juridiction sur toute l'étendue du territoire national. Mais très vite, elle a été taxée de partialité en raison du profil des agents nommés à sa tête. La création de la CENAP, en lieu et place, n'a pas suffi à dissiper ce sentiment permanent de fraude dans l'imaginaire de certains citoyens. Mais qu'en est-il réellement ?

La question peut être analysée à la fois du point de vue juridique et pratique. Dans le premier cas, c'est à dire du point de vue de la Loi, la CENAP est présidée par un magistrat, président de l'une des Cours judiciaires du pays. Selon Éric Dodo Bounquenda, « les discussions entre le PDG et les principaux leaders des

---

<sup>650</sup> Entretien avec Pierre André Kombila, président du RNB. Libreville, 22 septembre 2017.

<sup>651</sup> Moïse N'Sole Bitegue, *Échec aux militaires au Gabon*, *op. cit.* .

partis de l'opposition ont porté essentiellement sur la mise en place d'une commission nationale électorale chargée d'organiser matériellement les élections ; de vérifier à l'aide d'un fichier statistique central, les listes électorales des différents centres de vote ; la composition de ses membres : un président, deux vice-présidents, un rapporteur général, un rapporteur général adjoint et deux rapporteurs pour le bureau auxquels s'ajoutent les techniciens du ministère de l'Intérieur et les représentants des différents candidats ou partis politiques en lice »<sup>652</sup>. Il s'ensuit qu'au niveau national, le président est choisi, pour chaque élection, parmi les présidents des Cours administrative, judiciaire et de comptes de manière rotative par le Conseil supérieur de la Magistrature ; les deux vice-présidents sont issus des rangs du PDG et de l'opposition ; secondé par le directeur général de la Statistique, le rapporteur général est *de facto* le directeur général ou le secrétaire du ministère de l'Intérieur en exercice. Les autres rapporteurs sont représentatifs des différents blocs politiques : un rapporteur pour le PDG et un autre pour l'opposition. Cette configuration est presque identique au niveau provincial à la seule différence qu'ici, c'est la CNE elle-même qui désigne les membres de ses démembrements suivant les mêmes critères ayant permis la constitution du bureau central : le président est choisi parmi les magistrats en poste dans la capitale provinciale ; ses deux seconds sont issus du PDG et de l'opposition ; le rapporteur général est le secrétaire général de province. Au niveau départemental et communal, les seuls changements se sont le secrétaire général de la préfecture et le trésorier départemental qui occupent respectivement les postes de rapporteur général et de rapporteur adjoint au niveau du département alors que dans les communes, ces postes sont occupés respectivement par le secrétaire général de la préfecture et le percepteur de la commune. Au niveau du bureau de vote où naissent et se cristallisent des sentiments et comportements divers en période électorale, « les présidents sont désignés dans la commune par la CCE et dans le département par la CDE »<sup>653</sup>. Chaque bureau de vote comprend, en plus du président, 2 vice-présidents : un pour l'opposition et un autre issu PDG ; des assesseurs désignés à parité par le PDG et l'opposition ; les représentants des candidats ou des listes de candidats qui ont statut d'observateur tout au long du scrutin. Leurs observations sont consignées dans le procès-verbal au terme du scrutin.

---

<sup>652</sup> Éric Dodo Bounguendza, Séminaire de formation des cadres du parti en prélude de la présidentielle de 2009.

Pourtant, les présidentielles de 1998 et celles de 2005 ainsi que les législatives de 2001 ont ravivé le spectre de la fraude électorale et de violences postélectorales toutes aussi vives qu'en 1990 et 1993. On peut alors se demander si, dans ce cas de figure, le multi positionnement des acteurs du parti dominant suffit à expliquer la longévité au PDG au pouvoir puisqu'*a priori*, la représentativité des partis politiques au sein de la CNE tient compte des différentes sensibilités politiques.

En 2006, le paysage politique gabonais s'était profondément reconfiguré. À l'issue de la présidentielle de 2005, Paul Mba Abessole, l'opposant historique d'Omar Bongo a fait son entrée dans la mouvance présidentielle. Nombre de leaders syndicaux et de l'opposition ont intégré également le Gouvernement. L'heure était réellement à la « convivialité », selon l'expression consacrée à cet effet. Mais ce gouvernement pléthorique dit d'ouverture avait pour mission de parfaire ce système électoral décrié par l'opposition. Au cours de ces pourparlers, plusieurs questions ont été évoquées et débattues. Parmi les plus importantes, on peut citer : la question du fichier électoral ; le financement de la vie politique et le plafonnement des dépenses électorales ; l'établissement d'un bulletin unique de vote ; le retour au mode de scrutin à deux tours ; la refonte de la CNE ; l'accès des partis de l'opposition aux médias publics et, enfin, la remise des procès-verbaux des résultats électoraux aux représentants des candidats ou partis politiques présents au sein des bureaux de vote.

Ces échanges « féconds » si l'on en croit Mathieu Mboumba Nziengui et Pierre André Kombila, ont amené Omar Bongo à acter la révision du fichier électoral sur le principe de prise en compte de données biométriques pour la confection du nouveau fichier électoral. À cela s'ajoute la réinstauration du collège électoral unique pour toutes les élections politiques puis la création d'une Commission paritaire Majorité/Opposition devant travailler de concert avec la Cour constitutionnelle et le ministère de l'Intérieur en vue de la création de la CENAP en lieu et place de la CNE. S'agissant du mode de scrutin à deux tours voulu par l'opposition, le pouvoir l'a rejeté prétextant que ce régime électoral est très onéreux pour le Gabon dont l'économie est tributaire des cours pétroliers. En

---

<sup>653</sup> *Idem*

d'autres termes, le contexte ne permettait pas l'évolution vers un mode de scrutin à 2 tours. Éric Dodo Bounguenda évoque d'autres raisons : « L'adoption du scrutin à deux tours implique une révision de la Constitution. Or, la Loi fondamentale avait été modifiée à la veille de la présidentielle de 2005 »<sup>654</sup>.

Avec la mise en place de la CENAP, on note quelques changements en matière de sélection de membres, bien que le principe de parité reste le même que sous la CNE. Désormais, il revient aux partis politiques légalement reconnus de la majorité et de l'opposition de désigner les vice-présidents et les assesseurs des bureaux de vote. Ce choix se fait sur la base des listes consensuelles tenant compte de la représentation de la majorité, de l'opposition et des candidats sans étiquettes politiques. Cependant, si le scrutin oppose 2 listes de candidats de partis ou de regroupements de partis reconnus, le choix des membres se fait à parité conformément à l'article 76 alinéa 6 du Code électoral en vigueur en République gabonaise. Le seul bémol étant que les partis d'opposition ont souvent du mal à trouver des candidats consensuels en raison des fractions en leur sein. À ces clivages, il faut adjoindre le phénomène récurrent de transhumance politique, comme en témoigne la polémique qui a précédé la création de la CGE en 2018<sup>655</sup>.

Incapables de s'entendre sur la désignation de leurs représentants au sein de cet organe, 4 listes au lieu d'une seule ont été déposées par les regroupements des partis de l'opposition au motif « qu'il y a des partis politiques dans ces listes qui ne sont pas vraiment de l'opposition à l'instar du Parti social-démocrate de Maganga Moussavou, et Démocratie nouvelle de René N'Demezo'o Obiang », s'est justifié auprès de *Jeune Afrique*, Jean Gaspard Ntoutoume Ayi du parti Union nationale. Ces ambiguïtés ne sont pas propres aux partis d'opposition gabonaise. Au Togo aussi, certains partis n'hésitent pas à désavouer leurs représentants au sein des commissions électorales au motif qu'ils ont été corrompus par le RPT lorsqu'ils ne le dénoncent pas eux-mêmes. Comme au Gabon, la commission en charge des élections est considérée comme partielle.

La CENI (Commission nationale électorale nationale) est l'équivalent de la CGE au Gabon. Créée par la loi n° 2000-007 du 5 avril 2000, elle est chargée

---

<sup>654</sup> *Idem.*

<sup>655</sup> Jeune Afrique : Divisions au sein de l'opposition : <https://www.jeuneafrique.com/551266/politique/gabon-lopposition-ne-sentend-pas-sur-la-composition-du-centre-gabonais-des-elections/> consulté le 26 novembre 2018.



d'organiser et de superviser les consultations électorales et référendaires au Togo. Le 14 octobre 2007, elle a organisé et supervisé pour la première fois les élections dans le pays. Mais comme au Gabon, cette administration électorale est taxée de partialité par l'opposition. En effet, à la différence de son homologue du Gabon qui privilégie une liste consensuelle à parité pour désigner ses membres, la désignation des membres de la CENI est régie par le règlement intérieur de cette institution. Elle est « composée de 17 membres dont 5 désignés par la majorité parlementaire ; 5 par l'opposition parlementaire ; 3 par les partis politiques extraparlimentaires élus par l'Assemblée nationale ; 3 de la société civile élus par l'Assemblée nationale, et 1 désigné par l'Administration [territoriale] ». Les membres ainsi désignés prêtent serments devant la Cour constitutionnelle, dont les membres sont nommés, comme au Gabon. C'est à l'issue de cette prestation de serment que le bureau exécutif, composé de 4 membres dont un président et son second, un premier rapporteur et son second sont élus parmi les 17 membres. Ce qui distingue davantage la CENI par rapport à la CENAP, c'est le fait qu'elle est dirigée par un secrétaire exécutif nommé par décret pris en Conseil de ministres sur proposition du bureau exécutif.

De ce qui précède, le principe de parité demeure un critère fondamental de sélection des membres en charge de l'organisation et la supervision des élections au Gabon et au Togo. Toutefois, cette représentativité ne semble pas suffisante pour crédibiliser les élections. D'autant que, à la différence des membres de la CENAP et ceux de la CENI désignés sous le signe de la parité, les magistrats des cours constitutionnelles qui décident en dernier ressort de l'issue de ces élections sont, eux aussi, taxés de partialité en raison de connivence avérée ou supposée avec le pouvoir. Cela sous-entend que les résultats électoraux rendus publics par ces derniers ne reflètent pas – dans la plupart des cas – ceux issus des différents centres de vote. Si les mécanismes de fraudes qui interviennent entre la centralisation des suffrages et la proclamation définitive des résultats électoraux sont difficilement vérifiables matériellement, les tenants de cette approche ne semblent pas souvent prendre en compte certains faits susceptibles d'expliquer le rapport des dirigeants des administrations électorales à l'égard du parti dominant.

## **Conclusion du chapitre**

L'appareil d'un parti dominant est une porte d'entrée pour comprendre, en plus des dynamiques organisationnelles et partisans, les pratiques qui participent à la primauté de l'organisation partisane mais aussi son rayonnement et sa survie institutionnelle. L'analyse des appareils du PDG et du RPT a été, à cet égard, particulièrement féconde. Dans ce chapitre, nous avons montré en quoi l'antériorité historique et partisane des partis étudiés a fortement contribué à leur enracinement, certes, différencié. Au Gabon, le PDG dispose d'une armature partisane dynamique et pénienne grâce à sa politique de fonctionnarisation des postes à grande échelle. Au Togo les structures du RPT sont, certes, presque fantomatiques mais ce parti jouit d'un fort ancrage dans les imaginaires. Dans l'un comme dans l'autre cas, ces partis s'apparentent davantage à des machines politiques dont les ramifications avec l'État et/ou ses démembrements assurent la fidélisation des réseaux de clientèles y compris en dehors de la sphère partisane. Dès lors, travailler pour le parti c'est comme travailler pour son bien-être personnel. Ainsi, l'adhésion, le militantisme partisan et la fidélité au parti et à ses idéaux dépendent, en grande partie, des incitations sélectives que le parti garantit à ses membres. En conséquence, aussi longtemps que ces incitations matérielles seront garanties au sein et par l'organisation, chaque militant s'emploiera à défendre et à promouvoir le parti et ses idéaux.



## **Chapitre 4. L'argent pour dominer et perdurer. Les pratiques de financement politique dans les systèmes de partis dominants africains : un focus sur le PDG au Gabon**

Depuis Aristote, les relations entre argent et politique n'ont de cesse d'interpeler, de susciter des débats interminables ainsi que des réflexions critiques. En 1919, Max Weber a remarqué que, sous l'influence de la démocratisation, bien des gens vivaient de la politique et non plus pour la politique<sup>656</sup>. Il situe l'origine de ces « professionnels de la politique » dans la lutte des monarchies européennes contre les seigneurs du système féodal. En effet, pour bâtir un appareil d'État, compétent et dévoué, les rois s'étaient entourés des clercs. Ces derniers avaient non seulement une parfaite connaissance des registres, mais étaient dépourvus de descendance. Or, avec l'apparition des partis modernes, la politique a connu un bouleversement sans précédent. Cela passe notamment par l'avènement de deux figures de proue dans l'arène politique : l'« entrepreneur politique » et le « bureaucrate du parti ». Le premier, à l'image du *Boss* américain, lève des fonds pour son candidat, recrute des électeurs, distribue des prébendes de tous genres et offices une fois l'élection acquise. Le second, à l'image du « permanent de la social-démocratie allemande », assure le fonctionnement quotidien de la machine partisane. Ainsi, s'interrogeant sur les qualités requises pour être un dirigeant politique, Weber en a identifié trois : la passion, entendu comme « dévouement passionné à une cause » ; le sentiment de responsabilité, et le « bon coup d'œil » permettant de prendre la mesure d'une situation.

Bien avant ces réflexions, Moisei Ostrogorski s'était déjà interrogé sur les rapports entre l'argent et le politique en observant les campagnes électorales de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en Angleterre. Il avait conclu que « le bon candidat », futur

dirigeant politique, était résolument celui qui dispose des ressources financières en quantité inestimable. Car, « [...] le mandat de député est gratuit en Angleterre, un homme pauvre, fut-il des plus distingués, ne peut guère briguer un siège au Parlement. Un candidat parachuté, sans ancrage local véritable, dont la popularité est à créer de toute pièce, pourra lui aussi percer en politique s'il dispose outre du concours du caucus et d'un peu d'entregent, de beaucoup d'argent »<sup>657</sup>. Ces réflexions vont aiguillonner nombre de travaux universitaires. Ainsi, dans un bilan sommaire de la littérature internationale sur le financement politique, Abel François et Éric Phélippeau situent à la fin des années 1920, début 1930, les premiers travaux scientifiques sur le financement de la vie politique<sup>658</sup>. Ceux-ci sont l'œuvre de James Polluck, Louise Overacker et Alexander Heard. Le premier s'est employé à analyser les mécanismes de financement des élections et des partis politiques en Grande Bretagne, en Allemagne et en France<sup>659</sup> ; la seconde a porté son dévolu aux campagnes électorales américaines, en insistant sur les pratiques de financements<sup>660</sup>. D'ailleurs, cette étude pionnière a donné lieu à d'importants travaux subséquents de la même auteure<sup>661</sup>. Quant à Alexandre Heard, et alors même que les données financières sur la trésorerie des partis étaient encore très rares, son équipe et lui ont pu constituer une importante base de données grâce à des interviews réalisées auprès de « 600 acteurs politiques »<sup>662</sup> en vue de *The Costs of Democracy*, ouvrage traitant des pratiques de financements politiques dans les années 1950, aux États-Unis.

À la suite de ces travaux pionniers, la problématique du financement politique s'est étendue à d'autres États et aires géographiques. L'analyse des relations entre l'argent et le politique est presque devenue un domaine de prédilection de nombreux spécialistes au vu du nombre de parutions dans les

---

<sup>656</sup> Max Weber, cité par Annie Collovald, Guillaume Courty, (Dir.), *Les grands problèmes politiques contemporains*, Paris, Editions L'Étudiant, 2007, p. 53-53

<sup>657</sup> Moisei Ostrogorski, cité par Abel François, Eric Phélippeau, (Dir.), *Le financement de la vie politique. Réglementation, pratiques et effets politiques*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 6

<sup>658</sup> Abel François, Eric Phélippeau, *op. cit.*, 2015, p. 141-142

<sup>659</sup> James Polluck, *Party Campaign Funds ; Money and Politics Abroad* (1932)

<sup>660</sup> Louise Overacker, *Money in Elections*, News York, The Macmillan Company, 1932, 459 p. Il existe en outre un excellent compte rendu de cet ouvrage. Il est de George John, *Money in elections*. By Louise Overacker. New York : The Macmillan Company, *National Municipal Review*, n° 2/1933, p. 75-76

<sup>661</sup> Louise Overacker, *Campaign Funds in the Presidential Elections of 1936*, *The American Political Science Review*, n° 3/1937, p. 473-498 ; *Idem*, *Direct Primary Legislation in 1930-31*, *The American Political Science Review*, n° 2/1932, p. 294-300, parmi d'autres articles.

<sup>662</sup> Abel François, Eric Phélippeau, *op. cit.*, p. 141

démocraties occidentales. Toutefois, il convient de noter que cet intérêt est surtout lié à des scandales politico-financiers qui, révélés par des médias, ont entaché la politique de nombreux États, notamment la France. Les détournements des fonds publics, des emplois fictifs et le financement occulte des élites françaises et leurs partis par des États, des entreprises et/ou des dirigeants étrangers sont un invariant depuis la Troisième République<sup>663</sup>. Au regard de ces scandales retentissants et récurrents, le financement de la vie politique est devenu à la fois l'une des préoccupations des gouvernants, et un secteur à part entière des recherches académiques<sup>664</sup>. Ces différentes contributions ont permis non seulement de combler les lacunes inhérentes aux modalités de financement de partis politiques, dans l'espace francophone en l'occurrence, mais de montrer également la place prépondérante de l'argent en politique et ses effets.

Le 15 janvier 1990<sup>665</sup>, la France s'est enfin dotée d'une législation qui oblige les partis politiques à transmettre, chaque année à la CNCCFP (la Commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques), leur comptabilité certifiée par deux commissaires aux comptes. À défaut, ils ne peuvent prétendre des fonds publics ni financer la campagne de leurs candidats aux élections nationales<sup>666</sup>. Mais en dépit de ces dispositifs, la moralisation de la vie politique peine à s'établir comme une culture au sein de la classe politique française<sup>667</sup>. Le Togo et le Gabon dont l'histoire nationale est intimement liée à celle de France ne sont pas en marge de ces scandales politico-financiers.

---

<sup>663</sup> Michel Winock, *La France politique. XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil [Edition revue et augmentée], 2003, 587 p.

<sup>664</sup> Parmi d'autres : Julia Cagé, *Le prix de la démocratie*, Paris, Gallimard, 2019, 629 p ; Eric Phélippeau, *L'argent de la politique*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2018, 265 p. ; David Biroste, *Financement et transparence de la vie politique*, Issy-lesMouilneaux, LGDJ-Lextenso, 2015, 242 p. ; Nicolas Tolini, *Le financement des partis politiques*, Paris, Dalloz, 2007, 517 p. ; Jean Pierre Camby, *Le financement de la vie politique en France*, Paris, Montchrestien, 1995, 158 p. ; Kraehe Rainer, *Le financement des partis politiques : contribution à l'étude du statut constitutionnel des partis politiques*, Paris, PUF, 1972, 124 p. ; André Campana, *L'argent secret : le financement des partis politiques et des campagnes électorales*, Paris, Arthaud, 1976, 189 p.

<sup>665</sup> François Colinet, Bertrand Devys, (Dir.), *Le financement des campagnes électorales et des partis politiques*, Paris, Juris Services, 1993, p. 55

<sup>666</sup> CNCCFP, *Financement des campagnes électorales. Mémento à l'usage des mandataires financiers et des associations de financement électorales*, Paris, La Documentation française, 1994, 58 p.

<sup>667</sup> Rien qu'en 2017, la presse a révélé plusieurs cas de scandales politico-financiers : Claude Guéant – l'ancien ministre de l'Intérieur – a été condamné à 2 ans de prison par la cour d'appel de Paris, dont un ferme, pour des primes tirées des caisses de la police nationale, et reversées aux collaborateurs de Nicolas Sarkozy alors président de la République ; François Fillon et Penelope son épouse sont dans la tourmente depuis les révélations du Canard enchaîné sur près de 500 milles euros de salaire fictif que Pénélope Fillon aurait touché en tant qu'attachée parlementaire de son époux. Un emploi dont ce média conteste la véracité ; Mediapart accuse les sénateurs UMP

Au Togo, certains opposants évaluent à « 3 700 milliards de francs CFA, la fortune d'Étienne Eyadema » que Faure Gnassingbé son fils et successeur aurait confisquée après avoir écarté d'autres héritiers au sein du clan, notamment Kpatcha Gnassingbé qui a écopé de 20 ans de réclusion après 28 mois de séquestration à la gendarmerie nationale et à l'ANR (Agence nationale de renseignements)<sup>668</sup>. Pour d'autres [Claude Ameganvi, notamment], cette fortune s'élèverait plutôt « à 1 000 milliards de francs CFA dont 980 dans les banques suisses »<sup>669</sup>. Le problème c'est que ces révélations manquent de précisions et ne se fondent généralement que sur des soupçons d'enrichissement illicite. Au Gabon en revanche, la situation semble bien différente. Car, depuis la disparition d'Omar Bongo, son patrimoine financier et immobilier est source de tensions et de convoitises au sein du régime et du clan. Peu avant le scrutin présidentiel d'août 2016, par exemple, un article du quotidien français *Le Monde* faisait état des luttes entre les principaux héritiers de Bongo, qui se disputent « le magot » de ce dernier : un dossier mêlant, selon Simone Piel et Joan Tinlouine, affaires et politique<sup>670</sup>. Peu après, dans *Complément qu'enquête. Le clan Bongo : une histoire française*<sup>671</sup>, diffusé le 6 juillet 2017 sur *France 2*, Fabrice Arti, journaliste chez *Médiapart*, évalue à 460 millions d'euros la fortune de la famille Bongo en décortiquant les documents obtenus auprès du notaire du clan, en France. En plus de cette manne financière colossale, Arti renchérit qu'un dixième du budget de l'État gabonais serait entre les mains de cette famille qui domine la vie politique nationale depuis 1967 par le truchement du PDG. Et ce n'est pas tout : « le clan Bongo détient également des entreprises dans presque tous les secteurs de l'économie à

---

(devenue LR) d'avoir détourné des millions d'euros entre 2003 et 2004 à des fins personnelles ; Emmanuel Macron aurait utilisé l'argent de Bercy pour lancer son mouvement, révèlent deux députés LR et UDI. La Haute Autorité accuse Marine Le Pen et son père Jean Marie d'avoir sous-estimé leurs patrimoines ; Marc Philippe Daubresse, député-maire LR du Nord est suspecté de détournement de l'argent public de sa commune, Lambersart, pour financer un organisme – l'ANDL – liée aux Républicains. Ces scandales viennent ainsi grandir une liste des « Affaires » particulièrement longue et sombre dont l'Affaire Elf impliquant Jacques Chirac, et les financements libyens directement Nicolas Sarkozy, son successeur.

<sup>668</sup> Kokou Agbemebio, La véritable pomme de discorde : la confiscation de la fortune d'Eyadema estimée à 3700 milliards de FCFA par Faure : <https://www.anctogo.com/la-veritable-pomme-de-discorde-la-confiscation-de-la-fortune-d%E2%80%99eyadema-estimee-a-3-700-milliards-fcfa-par-faure-5043> Mise en ligne le 20 septembre 2011. Consulté le 17 septembre 2020.

<sup>669</sup> Philippe David, *Togo 1990-1994 ou le droit maladroit. Chronique d'un effort de transitions démocratique*, Paris, Karthala, 2015, p. 145

<sup>670</sup> Simone Piel, Joan Tinlouine, Le magot des Bongo, *Le Monde*, 23 avril 2015, p. 17

<sup>671</sup> Jacques Cardoze, L'incroyable et juteux deal d'Omar Bongo avec Elf Aquitaine : <https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/video-l-incroyable-et-juteux-deal-d-omar-bongo-avec-elf-2271653.html> Mise en ligne le 7 juillet 2017. Consulté le 12 août 2020.

l'instar des banques, des bâtiments, les médias, le secteur aérien, etc. ». Mais le plus flagrant de ces révélations hallucinantes c'est que, toujours selon *Médiapart*, dans le schéma de la filiale locale, l'État gabonais et Elf Aquitaine [aujourd'hui Total] qui pompe chaque mois des millions de litres de brut dans les eaux gabonaises, ne sont pas les seuls actionnaires puisque 18% des actions (et des juteux dividendes afférents) sont réservés à Bongo et à son clan contre 25% pour l'État gabonais et 57 pour le groupe Elf. De plus, Omar Bongo touchait 10 millions de dollars de bonus par trimestre.

On comprend mieux lorsqu'Alexandre Barro Chambrier – un transfuge du PDG aujourd'hui à la tête d'un parti de l'opposition dénommé RHM – affirme que « L'un des problèmes majeurs du système politique gabonais, c'est le fossé qu'il y a entre le PDG qui est nourri aux mamelles du Trésor public, et les autres partis politiques qui sont sans ressources financières et qui, en plus, ont un certain nombre de restrictions »<sup>672</sup>. Ces propos ont une résonance particulière parce qu'émanant d'un haut commis de l'État qui confirme, sans équivoque, l'extrême « cartellisation du PDG » qu'il faudra définir et discuter. Pour autant, ces propos doivent être relativisés. Car, comme le souligne Omar Diop<sup>673</sup>, « l'Affaire Elf-Gabon » n'a pas profité qu'au PDG puisque plusieurs partis de l'opposition et des personnalités politiques tant au Gabon qu'en France, ont été cités comme bénéficiaires des largesses du groupe pétrolier. De ce qui précède, on en vient à se demander si le financement des partis politiques gabonais assure le caractère démocratique et multipartisan du régime et des élections ou s'il s'agit, au contraire, d'un mécanisme pour financer des élites politiques en vue d'éparpiller l'opposition et de faciliter la constitution d'alliances devant garantir la primauté du PDG dans l'arène politique nationale ?

Dans le prolongement des travaux de Duverger, certains auteurs n'ont pas manqué de relever la crise profonde qui sévit dans des partis de masse, et suscite leur déclin pour des raisons endogènes ou liées à un environnement social spécifique<sup>674</sup>. Peter Mair et Robert Katz ont constaté que les grands partis à

---

<sup>672</sup> Entretien avec Alexandre Barro Chambrier, haut commis de l'État, président du RHM Libreville, 26 septembre 2017

<sup>673</sup> Omar Diop, Partis politiques et processus de démocratisation en Afrique noire francophone, *op. cit.*, p. 258

<sup>674</sup> Frédéric Sawicki, Igor Martinache, Carole Bachelot et al, *La fin des partis ?* Paris, PUF-Humensis, 2020, 98 p. ; Julien Fretel, La crise du militantisme, *Pouvoir*, n° 163/2017, p. 71-81 ; Thierry Choffat, Le « macronisme » et la fin des partis traditionnels ? *Civitas Europa*, n° 2/2017,



vocation gouvernementale bénéficiant, de plus en plus, de ressources étatiques pour au détriment du rôle financier de leurs adhérents. À partir de cela, ils ont émis la thèse que face à la crise grandissante du militantisme, les partis de masse au sens de Duverger sont devenus, aujourd'hui, des partis cartels<sup>675</sup>. C'est-à-dire, rattachés directement à l'appareil d'État dont ils utilisent allégrement les ressources pour assurer et garantir leur propre survie. Au regard de leurs parcours et leur historicité, le PDG et le RPT s'apparentent davantage à des cartels, en raison des relations fusionnelles qu'ils entretiennent avec l'État depuis leur création. Aussi, au vu des dépenses ahurissantes effectuées par les principaux candidats de ces partis dominants lors des élections nationales<sup>676</sup> alors même que, la crise sévit en leur sein, il y a matière à interroger l'origine de leurs ressources.

L'explication classique est que ces partis dominants se nourrissent aux mamelles de l'État, comme nous l'a confié Barro Chambrier à Libreville. Il est vrai que la confusion entretenue historiquement entre ces partis dominants et l'État assure le « pompage » des ressources de celui-ci vers ceux-là, ou la « mutualisation » des dépenses sur le dos de l'État en toute illégalité. Néanmoins, il convient de distinguer ces pratiques des stratégies de recouvrement des fonds mises en œuvre au sein du parti, en l'occurrence au PDG. C'est pourquoi, j'émet l'hypothèse qu'en plus d'importantes subventions publiques dont jouissent, illégalement ou non ces partis dominants depuis l'époque du monopartisme, le PDG dispose également d'un système sophistiqué de recouvrement de fonds à l'échelle nationale en s'inspirant de ses mécanismes de financement antérieur.

Pour comprendre les mécanismes concrets par lesquels ce parti finance ses activités au Gabon, il faut prendre au sérieux la promotion de ses cadres à des positions de responsabilité dans l'appareil étatique. En effet, ces promotions s'inscrivent généralement dans la stratégie de financement à travers le don/contre don. Comme l'explique Mancur Olson dans sa théorie de « la logique de l'action collective », les individus rationnels [ici les membres du PDG] guidés par leur propre intérêt n'agissent pas dans l'intérêt du groupe [le PDG], sauf si des

---

p. 161-179 ; Serge Berstein, Les partis politiques : la fin d'un cycle historique, *Esprit*, n° 8/2013, p. 28-29.

<sup>675</sup> Robert Katz, Peter Mair, Changing Models of Party Organization and Party Democracy : The Emergence of the Cartel Party, *Party Politics*, n° 1/1995, p. 5-28

<sup>676</sup> Guy Rossatanga-Rignault, Radioscopie d'un théâtre électoral, *L'Afrique politique*, 1997, p. 289

incitations spécifiques les incitent à le faire<sup>677</sup>. Au nombre des « incitations spécifiques », le PDG fait la promotion des cadres qui, en retour, vont renflouer les caisses du parti. Cependant, ces « incitations sélectives » ne sont pas que positives ; elles sont aussi négatives voire contraignantes. À cet égard, pour s'assurer de la loyauté et la générosité de ceux qui bénéficient des largesses du régime, le PDG n'hésite pas à puiser directement dans leurs émoluments au titre de cotisation. Toutefois, ce mécanisme décrié par certains militants ne concerne que les élus nationaux et les bureaucrates du parti tant au niveau national que local. À ces sources de financement, s'ajoute le patrimoine immobilier du parti qui génère d'importantes ressources financières. De ce fait, il convient, dans ce chapitre, d'examiner les règles qui encadrent le financement de la vie politique au Gabon et au Togo (dans une certaine mesure), à l'époque des partis-États (I). C'est à ce prix qu'il est possible d'observer et de comprendre les continuités et les ruptures en matière de financement de ces partis dominants depuis l'ouverture démocratique (II).

---

<sup>677</sup> Mancur Olson, *La logique de l'action collective*, Bruxelles, Editions de l'Université libre de Bruxelles, 2011, p. 7

### **1.3. Le financement du parti-État PDG (1968-1990) : un système de financement direct et systématique**

Depuis sa création, le PDG se définit d'abord comme un parti de masse. Et selon la typologie élaborée par Maurice Duverger dans son ouvrage canonique *Les partis politiques*, les partis de masse se distinguent des partis de cadres par leur origine ainsi que les mécanismes de leur financement. Autrement dit, ils sont nés avec l'apparition des syndicats et l'instauration du suffrage universel, et s'appuient sur les cotisations de leurs adhérents, souvent très nombreux, pour financer leurs activités politiques. Or, aussitôt créé, le PDG bénéficiait déjà d'importantes subventions de l'État en plus de quelques contributions de ses membres. Il n'en demeure pas moins un parti de masse. La raison est qu'en plus de l'animation de la vie politique, fonction dévolue à tous les partis politiques, le PDG a été créé en vue de promouvoir l'unité nationale, le développement économique, et de contribuer à la construction de l'État, mis à mal – selon son leader et ses partisans – par des dissensions des partis préexistants et le repli identitaire. Cette précision est requise pour comprendre d'une part, les relations incestueuses entre ce parti et l'État, et d'autre part, la logique des subventions publiques dont ce parti a bénéficié entre 1968 et 1990.

Une autre précision importante est que, selon l'élite au pouvoir à l'époque, ces missions dévolues au PDG au moment de sa création ne pouvaient être effectives que dans le cadre d'un régime autoritaire de parti unique. Dit ainsi, est-il pertinent de parler de financement public de la vie politique dans le cadre d'un régime autoritaire de parti unique ? Autrement dit, un système dans lequel il n'existe qu'un seul parti national lequel se confond d'ailleurs à l'État lorsque ce n'est pas l'État lui-même. Sans équivoque, il y a bel et bien financement officiel du PDG par l'État quand bien même les deux institutions ne forment qu'une seule et même entité. Ainsi, pour planter le décor de cette réflexion, cette partie se propose d'analyser les mécanismes de financement du PDG à l'époque du parti unique en distinguant le financement public (1) des sources de financement privé, notamment les stratégies de recouvrement financières au sein du PDG (2).

### 1.3.1. La problématique du financement public des partis-États PDG et RPT

Avant l'adoption de la loi n° 24/96 du 6 juillet 1996 relative aux partis politiques, il n'existait pas de lois définissant les règles de financement des partis politiques au Gabon encore moins du parti unique PDG. Il en est de même au Togo avant la promulgation de la loi n° 91-97 du 12 avril 1991 portant charte des partis politiques qui définit les modalités de financement public de la vie politique dans son titre II. Malgré cela, il a toujours existé, au Gabon et au Togo, un financement public depuis 1960. Nous avons vu qu'après la création du PDG et du RPT, ils ont été érigés en partis-États. Devenus des institutions étatiques au même titre que l'Assemblée nationale ou la Cour suprême, le PDG et le RPT se voient alors attribuer, annuellement, une importante manne financière au titre de subventions publiques. Mais à l'inverse d'autres démembrements de l'État, le PDG est la première institution de l'État conformément aux nouvelles dispositions constitutionnelles, notamment le décret n° 1/79/PR du 26 avril 1979. Toutefois, s'il est vrai que les deux partis ont bénéficié, sans discontinuité, d'importantes subventions de l'État afin de réaliser l'œuvre de « rénovation nationale » pour laquelle ils ont été fondés, il est hélas difficile d'estimer – s'agissant du RPT – le montant de ces subventions entre 1969 et 1990, faute de données chiffrées. En ce qui concerne le PDG en revanche, les travaux de Ruffin Didzambou et de François Gaulme montrent que ce parti politique avait le contrôle du budget de l'État gabonais jusqu'à l'ouverture démocratique, en 1990. En prolongeant les réflexions de Gaulme<sup>678</sup> sur le financement du parti-État PDG, Didzambou a montré plutôt avec *maestria* que pour impulser « le développement du Gabon » et mettre en application la politique de rénovation lancée par Bongo le 1<sup>er</sup> janvier 1968, le PDG a fait main basse sur tous les budgets de l'État, entre 1968 et 1990, soit un peu plus de 6737,7 milliards de francs CFA<sup>679</sup>. Cette approche contraste néanmoins avec l'idée défendue au sein du PDG y compris par son fondateur pour qui, son parti politique n'a jamais eu la prétention de se substituer à l'État quand bien même les deux entités étaient légalement liées. Ce à quoi souscrit entièrement Théophile

---

<sup>678</sup> François Gaulme, *Le Gabon et son ombre*, Paris, Karthala, 1988.

<sup>679</sup> Ruffin Didzambou, L'organisation financière du Parti démocratique gabonais à l'époque de monopartisme (1968-1990), *Cahier du CERLESHS*, n° 39/2011, p. 68-98

Mba Andème. Sans convaincre, ce politologue tente de montrer à travers le système recrutement du personnel gouvernemental que le PDG n'avait pas le contrôle de l'État. Dès lors, comment pouvait-il faire main basse sur le budget de l'État alors qu'il n'était même pas « maître du jeu » ne serait-ce que pour le recrutement du personnel gouvernemental ? En substance, Mba Andème note qu'à cette époque, si l'on excepte le Premier ministre qui est nommé par le président de la République après consultation du bureau politique du PDG, « le recrutement du personnel gouvernemental échappe totalement au parti »<sup>680</sup>. Il renchérit qu'« il n'y a pas de symétrie absolue entre les structures dirigeantes du parti et les structures gouvernementales ; certains membres du gouvernement n'appartiennent pas à la structure dirigeante du parti. Sur 36 membres du gouvernement, 25 siègent au parti. [Les 11 restants] n'y siègent pas. Ce nombre élevé des membres des instances du parti laisse croire que le PDG est maître du jeu dans le recrutement. En vérité, il n'en est rien »<sup>681</sup>. Il s'agit davantage d'une lecture tronquée de la réalité politique et partisane : elle se fonde sur une interprétation « simpliste » de l'article 20 de la constitution qui confère au Chef de l'État l'exclusivité des nominations dans la haute administration. Or, l'étude de Félix Andy Makindey traitant précisément du personnel gouvernemental gabonais entre 1967 et 1981 montre, sans équivoque, que l'appartenance préalable au PDG était l'un des principaux critères pour accéder à des positions dans la haute administration<sup>682</sup>. Au vu de ce débat clivant, et admettant que le PDG n'avait pas vocation à se substituer à l'État et donc de réaliser la rénovation nationale en question, comment justifier les subventions publiques à son actif ?

Notre hypothèse est que l'établissement du parti-État répondait à un impératif : permettre au PDG et au RPT de disposer, en toute légalité, des ressources de l'État afin de s'établir durablement dans la société. Ceci dit, quid des mécanismes de ce système de financement ?

---

<sup>680</sup> Théophile Mba Andème, *op. cit.*, p. 224

<sup>681</sup> *Ibidem*

<sup>682</sup> Félix Andy Makindey, Le personnel gouvernemental gabonais, de 1968 à 1981, *op. cit.*, p. 293

### 1.3.1.1. Le financement des organes du parti unique PDG par l'État

Les modalités de financement public du PDG et RPT sous le parti unique n'étaient pas inhérentes à leur représentativité au Parlement ou dans les collectivités locales, comme c'est le cas actuellement. Comme dit précédemment, ces partis émergeaient au budget de l'État pour deux raisons essentielles. La première, c'étaient des institutions étatiques ; la seconde, ils avaient pour mission originelle la rénovation nationale et la construction de l'État. Ces raisons officielles justifient les appuis financiers de l'État à leur profit, entre 1968 et 1990. En ce qui nous concerne, ces subventions visaient plutôt une implantation nationale du parti, nécessitant des moyens financiers colossaux que leurs adhérents seuls ne pouvaient supporter. D'où, la construction d'un parti-État afin de disposer allégrement des ressources publiques. Ce système de financement public permet d'entretenir les salariés du parti et d'assurer l'implantation et le fonctionnement des structures nationales et locales du parti, comme le montre le tableau ci-dessous :

*Tableau 20 : Les principaux organes du PDG financés par l'État, en 1979*

		Subvention publique
Secrétariat général fondateur	Cabinet du Secrétaire général fondateur	8 050 000
	Postes budgétaires de la Délégation générale	158 000 000
	Cabinet politique du Secrétaire général	106 410 000
Organismes spécialisés du PDG	École des cadres du parti	101 000 000
	Bourses et stages de l'École des cadres du parti	150 000 000
	Postes budgétaires du CUSPOD	3 000 000
	Direction du Service civique	1 460 000
	Camp d'Owendo	32 130 000
	Administration centrale de l'UFPDG	8 550 000
	Postes budgétaires UFPDG	29 000 000
	UFPDG de l'Ogooué Lolo	800 000
	UFPDG de l'Ogooué Maritime	800 000
	UFPDG du Haut Ogooué	800 000
	UFPDG du Moyen Ogooué	800 000
	UFPDG de la Ngounié	800 000
	UFPDG de l'Ogooué Ivindo	800 000
	UFPDG de la Nyanga	800 000
	UFPDG du Woleu Ntem	800 000
		Eau – électricité – téléphone

Divers	Honoraires	75 000 000
Montant total annuel en francs CFA		779 000 000

Source : Ruffin Didzambou, *op. cit.*, p. 77

Ce tableau est certes très édifiant mais ne fournit qu'une partie des subventions publiques dont le PDG bénéficiait, annuellement. Qu'en est-il des subventions octroyées à d'autres structures de ce parti à l'instar des délégations provinciales, les structures de base, à l'UJPDG ou au Congrès. D'autant que ce dernier rassemblait tous les 5 ans à Libreville, les *Pdgistes* de tous les horizons ainsi que les partis et personnalités politiques étrangers conviés à cet effet. Cette messe politique et festive à l'image du 3<sup>e</sup> congrès ordinaire du 17 au 20 septembre 1986 qui avait réuni à Libreville, des milliers de congressistes nationaux auxquels s'étaient adjointe une dizaine de délégations étrangères dont celles du RPT et du PCUS. La délégation du RPT était conduite par Koffi Djondoh, le ministre togolais de l'industrie et des sociétés de l'État ; celle du PCUS était conduite par Konstantin Varlomov, professeur à l'Académie des sciences sociales auprès du comité central du PCUS.

Par ailleurs, on ignore à ce jour le montant des budgets consacrés au financement public des élections sans choix organisées au Gabon et au Togo, entre 1973 et 1990. Selon Ruffin Didzambou, la délégation permanente du PDG disposait d'un budget de fonctionnement d'environ 500 millions de francs CFA par an au titre de financement public. Au regard du tableau ci-dessus, le CUSPOD était le principal bénéficiaire de l'argent public avec une subvention annuelle de 450 millions de francs CFA, très loin devant l'UFPDG (101 550 000 de francs CFA/an) et le Camp d'Owendo (32 130 000 de francs CFA/an). Le caractère budgétivore de cet organisme spécialisé se comprend aisément. Comme l'affirme Angès Ratanga Atoz, son ancien directeur, « le CUSPOD était stratégique pour le PDG, surtout dans un contexte où les forces silencieuses commençaient à émerger en surface »<sup>683</sup>. Le PDG avait besoin de ses propres cadres, suffisamment imprégnés de l'idéologie du parti. Ce que Ratanga Atoz semble taire en revanche, ce sont les conflits qui opposaient certains universitaires de l'Université Omar Bongo à leurs collègues de l'ECP

<sup>683</sup> Entretien avec Angès Ratanga Atoz, ancien directeur du CUSPOD. Libreville, mars 2014

d'abord et du CUSPOD ensuite<sup>684</sup>. Dans son rapport d'activités à l'occasion du 3<sup>e</sup> congrès ordinaire du PDG, Zacharie Myboto a affirmé que le CUSPOD dont « la mission est de former les cadres du parti dans des branches spécifiques [...] est supporté financièrement pendant plusieurs années par le PDG »<sup>685</sup> et non par l'État. Il remet ainsi en cause les données contenues dans le tableau ci-dessus. Ce qui paraît tout à fait invraisemblable, notamment au regard du caractère budgétivore du CUSPOD. Pour autant, Myboto confirme l'existence des ressources privées au sein du PDG qu'il convient d'analyser, à présent, les modalités de recouvrement à cette époque.

### 1.3.2. Les ressources privées du parti-État

Pour financer leurs activités à l'époque du parti unique, le PDG et le RPT disposaient, comme aujourd'hui d'ailleurs, de deux sources principales : un financement public conséquent que nous venons d'analyser, et un financement privé que nous allons étudier. Celui-ci est composé exclusivement des cotisations de leurs adhérents ainsi que des donations des personnes privées. Faute de données chiffrées sur les dons des personnes privées, nous nous intéresserons uniquement aux contributions des membres bien que nous ne pouvons évaluer mensuellement ou annuellement la part de ces contributions comparativement aux subventions publiques. Néanmoins, pour une meilleure compréhension des mécanismes qui fondent la politique d'autofinancement de ces partis-États, il convient de discuter de prime abord la question de la cotisation pour comprendre les modalités de son établissement au sein de ces régimes autoritaires de parti unique.

---

<sup>684</sup> Durant mon cursus à l'Université Omar Bongo de Libreville plusieurs enseignants-chercheurs dont l'historien Nicolas Metegue N'Nah, nous ont fait état des différends ayant opposé, sous le parti unique, les enseignants de l'Université nationale du Gabon et leurs collègues de l'École des cadres du parti qui deviendra CUSPOD en 1980. Au cœur de ce conflit, le niveau des étudiants inscrits au CUSPOD et la légalité des diplômes délivrés par cette école du parti. A ces deux raisons, il faut ajouter les suspicions d'appartenance à l'opposition (au MORENA, notamment) dont certains enseignants-chercheurs de l'Université nationale étaient victimes à ce moment.

<sup>685</sup> Zacharie Myboto, Rapport d'activités du PDG, *Congrès ordinaire du PDG*, 17 septembre 1986, p. 35



### 1.3.2.1. De l'inexorabilité de la cotisation : une stratégie efficace de recouvrement des fonds au sein du parti unique ?

La cotisation a du mal à s'établir comme une culture dans les démocraties africaines, signe d'une crise profonde de militantisme dans les partis politiques. Et pourtant, elle constitue « un élément psychologique de l'adhésion et de la participation. Elle est à la fois un signe de fidélité et une source de fidélité »<sup>686</sup>. Seulement, depuis l'époque coloniale, les premiers partis politiques africains avaient déjà du mal à mobiliser des ressources financières à partir des cotisations de leurs membres. Devant cette incapacité, ils étaient contraints de recourir, selon leur positionnement par rapport à l'Administration coloniale, soit à des subventions potentielles des partis métropolitains auxquels ils étaient affiliés à ce moment-là, soit aux donations des entreprises établies dans le territoire. Ainsi, sans traiter spécifiquement du financement de la vie politique sous l'administration coloniale, Florence Bernault<sup>687</sup> et Hervé Essono Mezui<sup>688</sup> montrent néanmoins qu'entre 1946 et 1965, les leaders du BDG et de l'UDSG ont bénéficié d'importants soutiens y compris financiers de la part de l'Église catholique et des lobbies forestiers implantés au Gabon. Ce soutien a été renouvelé et déterminant après l'indépendance, s'agissant du BDG<sup>689</sup>.

À l'inverse du Gabon, les premiers partis politiques togolais sont l'œuvre des descendants afro-brésiliens. Ces derniers avaient hérité de leurs ascendants, de la notoriété mais aussi le prestige social, d'importantes ressources financières, agricoles mais aussi la culture de l'entrepreneuriat. L'Administration coloniale dût traiter, avec égard d'ailleurs, plusieurs d'entre eux. Cela n'exclut pas pour autant le fait que pour contrecarrer le CUT et ses relents nationalistes, Nicolas Grunitzky, le leader du PTP, ait bénéficié d'un soutien financier et/ou matériel important de l'Administration coloniale française ou des lobbies français, notamment lors du scrutin de 1946 et celui de 1956 qui a vu le sacre des partisans de l'*Ablodè*. Pour sa part, Sylvanus Olympio dût compter sur des ressources propres et celles issues des

---

<sup>686</sup> Maurice Duverger, *op. cit.*, 1976, p. 33

<sup>687</sup> Florence Bernault, *op. cit.*, 1996.

<sup>688</sup> Hervé Essono Mezui, *Eglise catholique et démocratisation du Gabon : 1945-1995, op. cit.*

<sup>689</sup> Nicolas Metegue N'Nah, *L'histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*

« réseaux cutistes » avant de prendre le contrôle des ressources de l'État dès 1958 pour financer son parti politique. Conscients des difficultés rencontrées par les partis politiques préexistants auxquels la plupart avaient d'ailleurs appartenu, les cadres dirigeants du PDG et du RPT vont très vite se doter d'une politique contraignante d'autofinancement de leurs activités. Ce système d'autofinancement s'inscrivait dans le temps long et comportait trois phases distinctes. La première consiste en l'interdiction formelle des partis politiques existants. Dès lors, tous les citoyens gabonais et togolais étaient contraints d'intégrer le parti national à défaut de quitter le pays ou prendre une retraite politique anticipée. Après s'être longtemps opposé aux ambitions autoritaires de Léon Mba par exemple, Paul Gondjout, l'ancien président de l'Assemblée nationale, cofondateur du BDG et grand défenseur du régime parlementaire, a dû céder à la pression de Bongo en annonçant, lui aussi, son adhésion personnelle et celle des membres de sa famille au parti unique PDG. Aux adhésions individuelles et spontanées en vogue depuis l'annonce de la création du PDG, s'ajoutent désormais des adhésions collectives souvent retransmises à la télévision nationale. Parmi elles, celles des membres du cabinet de la vice-présidence du gouvernement le 14 mars 1968, et des populations de l'Ogooué Lolo décrétées par Albert Yambangoye, député de Koula-Moutou lors de son adresse de soutien au PDG peu après la création de ce parti. Dès lors, Bongo peut se targuer que « le PDG c'est le Gabon ! »

Après avoir interdit la création d'autres partis politiques et rendu obligatoires les adhésions au sein du PDG et du RPT, la seconde étape a consisté à faire du paiement de la cotisation une obligation citoyenne voire un « impôt de capitation » comme l'avait fait, avant eux, l'Administration coloniale française. Au Gabon, c'est à l'issue du congrès extraordinaire du 18 au 20 janvier 1973 que la cotisation est devenue non seulement la condition d'adhésion au PDG<sup>690</sup> mais aussi de participation aux réunions et aux activités partisans puis d'accès à des postes de responsabilité. Le 4 juin 1973, cette décision est entérinée par une loi qui encadre juridiquement les contours du système de prélèvement à la source qui vient d'être décidé par le bureau politique. Au regard de cette nouvelle disposition, la cotisation jusqu'ici réservée aux nationaux, est élargie aux citoyens étrangers

---

<sup>690</sup> PDG, *Article 4 des Statuts*, 1973, p. 8

vivant et exerçant une activité professionnelle ou libérale au Gabon : comme les nationaux, ils sont astreints de s'acquitter mensuellement de leur cotisation<sup>691</sup>. Les premiers à avoir fait les frais de ce système étaient des agents de l'administration publique<sup>692</sup> qui ont vu, sur leur bulletin de paie, une ligne portant la mention « cotisation PDG »<sup>693</sup>. En ce qui concerne les non-salariés, notamment les populations rurales, mandat avait été donné à tous les secrétaires de sections de procéder au recouvrement de fonds auprès des militants relevant de leurs sections respectives. 10% des cotisations ainsi recouvrées servaient à l'animation des comités de villages ; 20% au fonctionnement du bureau de la section et les 70% restant étaient envoyés à la comptabilité centrale du parti.

La dernière phase a consisté à la conception puis l'adoption des barèmes devant servir au recouvrement des fonds au niveau national. Au Gabon, le PDG s'est doté de deux barèmes : le premier applicable à tous les agents de la fonction publique, et le second à ceux des secteurs privé et parapublic. Ce sont ces outils qui vont faciliter l'exécution des prélèvements salariaux entre 1970 et 1990, au titre de cotisations au PDG. Pour Ruffin Didzambou, ces prélèvements salariaux constituaient la source de financement la plus importante du PDG<sup>694</sup>. Ce à quoi j'adhère totalement. En revanche, je le suis moins lorsqu'il soutient que ce mode de financement relève du financement public. Or, il s'agit bel et bien d'une source de financement privé d'autant plus que dans la philosophie de Bongo, « tout Gabonais est membre du PDG dès la naissance ». Et selon l'article 8 des *Statuts* de septembre 1970, la qualité de membre n'est dévolue qu'à ceux qui sont à jour de leur cotisation. De ce point de vue, ces prélèvements sont effectués sur les revenus des salariés gabonais qui sont par ailleurs membres du PDG. Ceci dit, voyons au concret, le déroulé de cette politique d'autofinancement à partir du cas gabonais.

---

<sup>691</sup> Entretien avec Anges Ratanga Atoz. Libreville, septembre 2017.

<sup>692</sup> Théophile Mba Andeme, *op. cit.*, p. 33

<sup>693</sup> À l'issue d'un entretien sur cette question avec Jacques Nguouoni, instituteur à la retraite et ancien secrétaire fédéral du PDG (1976-1980), il m'a présenté son bulletin de paie daté du 5 mars 1972. N'ayant pas souhaité que j'en fasse une copie en vu d'illustrer mon propos, j'ai noté néanmoins que son salaire mensuel était de 115 050 FCFA et sur ce document il y avait une ligne dénommée « cotisation PDG » correspondant à 500 francs CFA.

<sup>694</sup> Ruffin Didzambou, *op. cit.*, p. 81

### 1.3.3. La pratique du financement privé du PDG et son évolution sous le parti unique

Avant août-septembre 1970, date de la tenue de son congrès constitutif, le PDG était encore dans une phase de conception. Officiellement, il n'avait pas de statuts encore moins de politique d'autofinancement. Du point de vue organisationnel en revanche, ce parti comptait déjà quelques organes nationaux comme je l'ai montré dans mes travaux antérieurs<sup>695</sup>. Ainsi, partant du principe que « le simple fait, pour [un membre], d'oublier de payer sa cotisation, constitue une faute »<sup>696</sup> grave, la commission présidée par Léon Augé s'était donnée pour mission principale de doter le parti d'une politique d'autofinancement, en prélude du congrès constitutif<sup>697</sup> devant entériner toutes les résolutions répertoriées depuis 1968<sup>698</sup>. Parmi ces résolutions, deux méritent mention.

La première a consisté à organiser tous les salariés, maillon essentiel de la politique de financement du parti. Dans cette perspective, le Gabon se dote d'un « syndicalisme d'État » par le truchement de la FESYGA (Fédération syndicale gabonaise) qui vit le jour en 1969. Pour rappel, les trois mouvements syndicaux<sup>699</sup> existants au Gabon avaient été dissous en 1968 par Bongo au motif qu'ils entravaient l'action gouvernementale<sup>700</sup> et constituaient, comme les partis politiques, un danger pour l'unité nationale<sup>701</sup>. Née sur les ruines de ces mouvements syndicaux, et « à l'initiative des syndicalistes eux-mêmes »<sup>702</sup>, la FESYGA. Directement rattachée au bureau politique du PDG qui supervisait l'élection de ses membres, la FESYGA avait par ailleurs l'obligation d'adresser un rapport annuel de ses activités ainsi que toutes les informations dont le PDG pouvait éventuellement avoir besoin. On le voit, la FESYGA n'avait pas que pour

---

<sup>695</sup> Just Miétté Likibi, *Le PDG, mutations structurelles et idéologiques (1968-1990)*, mémoire de master d'histoire. Dir., Wilson André Ndombet et Clotaire Messi Me Nang, Université Omar Bongo, 2014

<sup>696</sup> PDG, *op. cit.*, 1984, p. 64

<sup>697</sup> C'est ce qu'affirme l'historien Angès Ratanga Atoz, par ailleurs un cadre du PDG.

<sup>698</sup> Entretien avec Angès Ratanga Atoz. Libreville, septembre 2017.

<sup>699</sup> Il s'agit de la (CGAT) Confédération générale africaine du travail présidé par Louis M'Vey et Augustin Anguilé, la (CATC) Confédération africaine des travailleurs croyants dirigée par André Nzoghe, et enfin la CNTG (Confédération nationale des travailleurs gabonais) animée par Laurent Essono Ndong.

<sup>700</sup> Nicolas Metegue N'Nah, *op. cit.*, p. 198 et suivants.

<sup>701</sup> Omar Bongo, *Pensées et actions sociales*, Lausanne, Paul Bory, 1974, p. 23-26

<sup>702</sup> *Ibidem*.

finalité la défense des intérêts des travailleurs et la mobilisation des masses comme l'affirme Omar Bongo ci-dessus. Elle répondait davantage à un agenda précis : discipliner et contrôler les salariés de manière à opérer, sur leurs ressources, des prélèvements salariaux devant contribuer à l'implantation territoriale et sociale du PDG.

La seconde résolution, nous l'avons déjà mentionnée, a consisté à doter le PDG d'un barème de cotisations mensuelles. Celui-ci est la base sur laquelle les cotisations vont être prélevées par les bureaux des comités sur présentation du bulletin de solde<sup>703</sup>. Dans son étude, Théophile Mba Andème propose une grille de cotisations qui s'apparente au barème originel du PDG.

*Tableau 21 : Barème "originel" de cotisations sous le parti unique PDG*

Titre et fonction occupés au sein du parti ou de l'Administration	Montant mensuel	Montant Annuel
Président de la République, SG fondateur du PDG	25 000	300 000
Premier ministre	12 500	150 000
Président des Institutions (Assemblée nationale, Cour suprême, Conseil économique et social)	10 000	120 000
Ministre d'État	8 750	105 000
Ministres ; Secrétaires d'État ; Ambassadeurs	7 500	90 000
Secrétaire général à la présidence de la République	6 250	75 000
Secrétaire général du Gouvernement ; Directeurs généraux des entreprises publiques	6 000	72 000
Députés ; Directeurs de cabinets ; Trésorier payeur général.	5 000	60 000

Source : Théophile Mba Andème, *op. cit.*, p. 34-36

Au regard des informations recueillies par cet auteur dans les années 1970 auprès des instances dirigeantes du PDG, et répertoriées dans le tableau ci-dessus, le coût de cotisation au sein du parti était relativement bas, et ne semble concerner que quelques cadres politiques et administratifs. Mais qu'en est-il, par exemple, des contributions d'autres membres en l'occurrence ceux du secrétariat général, les militants sans emploi, les retraités, les agents de l'État et du parapublic, ceux du secteur privé et de professions libérale et commerciale ? Ces derniers sont-ils exemptés de toute contribution ?

Nous avons mené une enquête complémentaire auprès de quelques anciens secrétaires de sections lesquels étaient chargés, sous le parti-État, du recouvrement. Notre objectif était de cerner au mieux les pratiques autour de cette question. Il ressort que le montant de la cotisation était proportionnel au revenu brut de chaque membre. Le SMIG (Salaire minimum interprofessionnel garanti) en était le baromètre. C'est pour cette raison qu'au Gabon, le montant de la cotisation a évolué proportionnellement au SMIG bien que les conditions de vie et de travail des Gabonais ont très peu évolué<sup>704</sup>. Pour autant, ce système de financement est loin d'être au Gabon. En effet, sans fournir de données chiffrées, Comi Toulabor a consacré quelques lignes sur ce système dans *Le Togo sous Eyadema*. Il évoque l'existence de cotisation par prélèvement à la source mais sans fournir de détails sur les modalités concrètes. Il ne dit pas non plus comment les cadres du RPT sont parvenus à concevoir, et à appliquer ce « régime fiscal ». Nos enquêtes au Togo n'ont pas été fructueuses non plus, du moins sur cette question « sensible » pour les uns, et « tabou » pour d'autres. Pourtant membre fondateur du RPT, Edem Kodjo s'est contenté de confirmer l'existence des prélèvements salariaux au titre de cotisation au RPT qu'il dit s'être poursuivis peu après l'ouverture démocratique en 1991<sup>705</sup>. Malgré les spécificités propres à chaque régime de parti unique, il faut dire que la cotisation par prélèvements salariaux était « la chose du monde la mieux partagée » en Afrique subsaharienne. Pour Anges Ratanga Atoz, ce système de financement était fort établi dans les États socialistes et soviétiques d'Europe de l'Est, et aurait inspiré plusieurs dirigeants africains dont Omar Bongo<sup>706</sup>. Toutefois, s'il est vrai qu'au Gabon, des prélèvements salariaux ont été effectués sur les revenus de tous les fonctionnaires et salariés, ce n'est qu'en 1973 que cette résolution a été adoptée comme l'atteste la loi du 4 juin 1973 citée précédemment. Cela suppose qu'il n'y avait pas de prélèvements salariaux avant juin 1973, ou tout simplement qu'il en existait, mais de façon informelle. Aussi, en rassemblant tous les statuts du PDG depuis la tenue de son congrès constitutif en septembre 1970 à ce jour, il est aisé de constater que ceux d'avant le deuxième congrès extraordinaire du 24 au 27 janvier 1979, ne comportent pas de barèmes de

---

<sup>703</sup> Entretien avec Raphael Mangouala, Secrétaire général adjoint du PDG. Libreville, février 2013.

<sup>704</sup> Wilson André Ndombet, *Partis politiques et Unité nationale au Gabon op. cit.*, p. 147-156

<sup>705</sup> Entretien avec Edem Kodjo, ancien Secrétaire général du RPT. Lomé, 6 mai 2017.

cotisation en annexes. En revanche, ceux établis entre 1979 et 1990, deux barèmes de cotisation très détaillés existent bel et bien en annexe, exception faite aux statuts adoptés en 1987.

### 1.3.3.1. Les prélèvements salariaux au sein du parti-État PDG

Sous le parti-État et aujourd'hui encore, les prélèvements salariaux au titre de cotisation sont la principale source de financement privée du PDG, notamment en raison de leur « efficacité », argue Angélique Ngari, la trésorière provinciale du parti pour le compte du Haut Ogooué<sup>707</sup>. Cette efficacité est due au fait que l'adhérent n'a pas d'excuses ni la possibilité de retarder son paiement, peu importe la situation à laquelle il est confronté à ce moment-là, explique-t-elle. Puis de rajouter sans ambages que ce système facilite également le travail des agents de recouvrement souvent confrontés à des difficultés de tous genres, notamment la réticence voire « l'hostilité de certains camarades » qu'il faudra bien entendu décrire et analyser. Comme déjà dit, ce système de cotisation par prélèvement salarial repose sur le barème (tableau ci-contre) élaboré par le bureau politique en fonction du SMIG.

*Tableau 22 : Les taux de cotisation mensuelle à partir de 1980*

Catégorie de salaire brut	Montant en FCFA
Militants sans emploi	200
Inférieur au SMIG (64 000 FCFA)	1 000
De 65 000 à 100 000	1 500
De 101 000 à 200 000	2 000
De 201 000 à 250 000	2 500
De 251 000 à 300 000	3 000
De 301 000 à 350 000	3 500
De 351 000 à 400 000	5 000
De 401 000 à 450 000	7 500
De 451 000 à 500 000	10 000
De 501 000 à 600 000	15 000

<sup>706</sup> Entretien avec Anges Ratanga Atoz. Libreville, mars 2014.

<sup>707</sup> Entretien avec Angélique Ngari, trésorière provinciale du Haut Ogooué et 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil départemental de l'Ogooué Létili. Franceville le 9 avril 2019.

De 601 000 à 800 000	20 000
De 801 000 à 1 000 000	25 000
De 1 001 000 à 1 500 000	30 000
De 1 501 000 à 2 000 000	50 000
De 2 001 000 à 3 000 000	100 000
De 3 001 000 et plus	150 000

Source : Archives du PDG à Libreville.

Le recouvrement de ces fonds était assuré, dans un premier temps, par les secrétaires de sections et certaines administrations à l'instar du Trésor public. Celui-ci avait reçu mandat d'effectuer des prélèvements à la source au titre de cotisation PDG, conformément à la loi du 4 juin 1973. Mais au lendemain du congrès de 1979, cette tâche de recouvrement a été élargie aux trésoriers des bureaux des fédérations nouvellement créées dans chaque capitale provinciale du pays. Tous les militants étaient astreints à s'acquitter de leurs cotisations au plus tard le 15 du mois.

*Tableau 23 : Quelques exemples de prélèvements salariaux au Gabon, sous le parti-État.*

Date	Employeur	Secteur d'activité	Fonction occupée	SMIG en FCFA	Revenu mensuel brut en FCFA	Cotisation PDG en FCFA
Décembre 1972	Formation professionnelle	Public	Enseignant	8 320	161 694	500
Juillet 1978	Formation professionnelle	Public	Enseignant	8 320	219 857	3 750
Décembre 1987	SAGAPEA	Privé	Aide comptable	64 000	134 957	1 250
Janvier 1988	PDG	Privé	Secrétaire administratif	64 000	961.082	12 000
Juin 1989	Ministère l'information	Public	Journaliste	64 000	95 750	12 500

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM. Conçu à partir des documents épars dont ceux fournies par Ruffin Didzambou (*Op. cit.*, 2001, p. 82), et le FMI dans un rapport dénommé *Gabon : Background Paper*, IMF Staff Country Reports, n° 95/129, décembre 1995.

Malgré l'existence d'un nombre relativement important d'agents de recouvrement répartis sur l'étendue du territoire national ainsi qu'un système de cotisation par prélèvements automatiques, le PDG avait du mal à imposer le



paiement. Parmi les principaux facteurs, Anges Ratanga Atoz évoque le fait que le Gabon n'était pas encore suffisamment désenclavé, ce qui a fortement impacté le recouvrement. La solution trouvée a été la mise en place d'un CIP (Centre informatique du parti) deux mois après la création de la Délégation nationale<sup>708</sup>, conformément aux résolutions de son congrès de janvier 1979. Le CIP a été créé par décret n° 0061/PR du 6 juin 1979. Selon Théophile Mba Andème, il s'agissait d'un organe de gestion des militants. Son objectif était de doter le parti d'un fichier permettant « [...] de connaître ceux des militants nationaux qui participent réellement aux activités du parti, et qui, partout, pouvaient être rangés dans la catégorie de militant et bénéficier ainsi des avantages et prérogatives attachés à cette qualité »<sup>709</sup>. En creusant davantage, il apparaît que jusqu'en 1979, le PDG comptait encore en son sein des militants de nationalités étrangères<sup>710</sup>. Et comme nous avons vu précédemment, ces « Gabonais d'adoption »<sup>711</sup> étaient astreints, au même titre que les nationaux, au paiement de la cotisation. Or, avec la mise en place de cet outil, seuls les nationaux de 18 ans révolus pouvaient appartenir au PDG<sup>712</sup>. En outre, le fichier établi par le CIP dès la fin de 1980 était plus qu'un simple fichier de militants. Selon la description faite par Théophile Mba Andème, il comportait des données à caractère personnel<sup>713</sup>. On y trouvait, par exemple, des informations relatives à l'état civil du militant (son nom et ceux de ses ascendants ainsi que son niveau de scolarisation), sa carte d'identité (son adresse ancienne et actuelle, ses antécédents judiciaires, ses distinctions honorifiques), sa vie privée ou familiale (sa situation matrimoniale, le nombre de ses épouses et d'enfants ainsi que leurs années de naissance), et enfin sa situation professionnelle (la nature de son emploi, le secteur d'activité, le nom et adresse de son employeur, le montant de son revenu mensuel ainsi que son état par rapport aux cotisations). Il est fort probable que ces données recueillies par le CIP auprès des citoyens gabonais visaient plutôt

---

<sup>708</sup> Dirigée par un délégué général permanent en la personne de Georges Gnambault d'abord, Léon Augé l'idéologue du parti ensuite, cet organe avait en charge l'administration du parti, notamment la gestion du personnel sur toute l'étendue du territoire nationale, le suivi et la coordination des organismes spécialisés et des neuf fédérations nouvellement créées, ainsi que la gestion financière du parti. Avant 1979, cette tâche était dévolue au bureau politique par le truchement d'un trésorier général qu'il nommait.

<sup>709</sup> Théophile Mba Andème, *op. cit.*, p. 65

<sup>710</sup> Entretien avec Anges Ratanga Ataz, historien et ancien directeur du CUSPOD (1980-1983). Libreville, septembre 2017.

<sup>711</sup> C'est ainsi qu'Omar Bongo désignait les citoyens d'autres nationalités résidents au Gabon.

<sup>712</sup> Entretien avec Anges Ratanga Ataz, Libreville, septembre 2017

<sup>713</sup> Théophile Mba Andème, *op. cit.*, p. 68-71

l'élaboration d'une nouvelle grille de cotisation fondée, cette fois ci, à la fois sur le SMIG et les catégories sociales et professionnelles. Au début des années 1980, le PDG se dote d'une nouvelle grille de cotisation dont le fondement est les catégories sociales et professionnelles.

Dans l'étude citée *supra* qu'il consacre au financement du PDG sous le monopartisme, Ruffin Didzambou soutient que ces taux de cotisation (tableaux 20, pp. 344) étaient effectifs depuis 1968. Cette information est inexacte. Car, en analysant l'évolution du SMIG qui a servi et sert encore aujourd'hui d'indicateur au système de cotisation par prélèvements à la source au PDG, celui-ci était de 3 720 francs CFA dans les années 1960, et de 8 320 francs CFA dès 1970. Il a fallu plus d'une décennie pour qu'il atteigne 64 000 francs CFA. Et ce fut dans les années 1980, selon un rapport du FMI consacré au Gabon<sup>714</sup>. Or, comme on peut l'observer sur le tableau n° 21 ci-dessus, le SMIG qui sert de référence est bel et bien de 64 000 francs CFA et non de 3 720 francs CFA (1968) ou de 8 320 francs CFA (1970). Ce qui laisse penser, jusqu'à preuve de contraire, que le barème était établi et appliqué uniquement dans les années 1980 et non avant. À défaut, on se rapproche davantage de la grille de cotisation proposée par Mba Andème dont les montants de cotisation sont particulièrement bas, sans doute en raison du revenu minimum de 3720 dans les années 1960.

Par ailleurs, au regard du tableau n° 22, il apparaît effectivement que le taux de cotisation est fonction des catégories socioprofessionnelles. Elle est de l'ordre de 2% du revenu mensuel, et s'avère modeste comparée à d'autres revenus telles que la retraite et l'impôt à la source qui représentent respectivement « 2 460 et 2 785 francs CFA »<sup>715</sup> à la même période. Mais en comparant les taux de cotisations contenus dans les tableaux n° 21 et 22, on note quelques ambiguïtés. Par exemple, le secrétaire administratif du PDG a un salaire mensuel de 961 082 francs CFA. Selon le barème du tableau n° 22, il se situe dans la fourchette de ceux qui touchent entre 801 000 et 1 000 000 de francs CFA et devrait, théoriquement, déboursier 25 000 mille francs au titre de cotisation mensuelle. Or, selon les données fournies par Ruffin Didzambou, le montant de la cotisation du secrétaire administratif du PDG était de 12 000 francs CFA par mois. C'est-à-dire en deçà de

---

<sup>714</sup> FMI, Gabon : Background Paper, *IMF Staff Country Reports*, n° 95/129, décembre 1995

ceux d'un aide comptable et d'un journaliste qui ont des salaires presque dix fois moins élevés. Il en est de même des deux enseignants à salaires différents mais qui paient respectivement 500 et 3750 francs CFA alors que selon le barème présenté *supra*, ils auraient payé respectivement 2000 et 2500 francs CFA de cotisation mensuelle. En somme, pour comprendre ces disparités, il faut se référer au deuxième barème fondé sur les catégories sociales et professionnelles des militants.

### 1.3.3.2. Les ressources privées complémentaires du parti-État PDG

Si le réseau militant du PDG se compte aujourd'hui encore par milliers, beaucoup parmi ses adhérents ou potentiels adhérents ne sont pas détenteur d'une carte d'adhésion. Plusieurs enquêtés affirment pourtant que sous le parti unique tous les Gabonais de 18 ans révolu disposaient, sans exception, d'une carte du parti. Elle était obligatoire et son prix variait selon la fonction occupée au sein du parti. Suivant cette source, l'acquisition de la carte d'adhésion était un moyen de disposer de ressources complémentaires comme on peut l'observer dans le tableau ci-contre.

*Tableau 24 : Les ressources issues de l'acquisition de la carte de membre, sous le parti unique*

Statut du militant	Coût annuel en francs CFA
Militant sans emploi	200
Militant salarié ; Militant de profession libérale	500
Membre du Comité central	20 000
Membre du Bureau politique	50 000

Source : Archives du PDG, Libreville

Face à la crise qu'ils traversent depuis plusieurs décennies<sup>715</sup>, les partis politiques ont tendance à simplifier le processus de recrutement des adhérents, notamment à l'approche des consultations électorales. Ce qui est tout à fait

<sup>715</sup> Ruffin Didzambou, *op. cit.*, 2001, p. 82

<sup>716</sup> Daniel Gaxie et Willy Pelletier, (Dir.), *Que faire des partis politique ?* Paris, Editions du Croquant, 2018, 386 p.

compréhensible. Avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication par exemple, il suffit parfois d'un seul clic pour adhérer à un parti. Mais cette simplification des procédures d'adhésion n'occulte en rien le fait que le futur adhérent doit impérativement remplir un formulaire d'inscription et s'acquitter d'une cotisation dont le montant – versé mensuellement ou annuellement – donne droit à une carte de militant. Dans nos deux pays d'études, l'adhésion au sein de certains partis politiques de l'opposition à l'instar du parti LD de Nicodème Habia Ayo au Togo, n'est pas conditionnée par le paiement d'une quelconque cotisation<sup>717</sup>. Établies aux frais du fondateur, les cartes de militants de ce parti sont distribuées gratuitement à tous les nouveaux adhérents<sup>718</sup>, notamment à ceux considérés comme économiquement faibles. Au PDG, il n'en est rien. Comme le montrent les tableaux référencés ci-dessus, la cotisation est une chose, la carte de militant c'en est une autre. *A priori*, le paiement de la cotisation ne donne pas droit à l'acquisition d'une carte de militant comme c'est le cas au sein d'autres partis tels que l'UPNR de Louis Gaston Mayila au Gabon, le PSR de Komi Wolou et le NET de Gerry Taama au Togo.

La cotisation étant mensuelle, la carte du parti était renouvelable tous les mois de décembre. Pour s'assurer que tous ses membres en sont détenteurs, le PDG aurait rendu « l'acquisition de la carte obligatoire sous le parti unique au même titre que la cotisation ». Le but étant naturellement de disposer des ressources issues de la commercialisation de ce sésame. Plusieurs dispositions statutaires et réglementaires en font d'ailleurs une condition de participation à des réunions au sein des instances dirigeantes du parti. Signées à la main du secrétaire général et délivrées par le Secrétariat exécutif, les cartes des membres du comité central et ceux du bureau politique sont par exemple exigées pour l'accès à tout lieu de réunion de ces instances<sup>719</sup>. En poussant notre réflexion, cette disposition s'avère plutôt récente. Car, selon les *Statuts* d'avril 1987, la carte du parti n'était délivrée qu'aux membres ayant acquis la qualité de militant ; elle était établie par le secrétariat permanent à la demande et aux frais de l'intéressé. Pour s'en procurer, la demande était déposée auprès du président du comité. Une fois établie, cette

---

<sup>717</sup> Entretien avec Nicodème Habia Ayo, Président du parti LD. Lomé, 4 avril 2017

<sup>718</sup> Entretien avec Gérard Akoumey, porte parole du parti LD. Lomé, mars 2017

<sup>719</sup> PDG, *Statuts de 1990*, Article 94, p. 51.

carte portait les noms, prénoms, date, lieu et pays de naissance, la photo d'identité de l'intéressé ainsi que ses empreintes digitales<sup>720</sup>. L'hypothèse selon laquelle, sous le parti-État, tous les Gabonais étaient détenteurs d'une carte du parti renouvelable tous les ans, est donc peu probable.

Ce qui est par contre opératoire, c'est que jusqu'en 1990, l'UFPDG, la section des femmes du parti, avait développé au niveau provincial, des activités agricoles et artisanales afin de cofinancer ses activités sur le terrain. Dans son rapport d'activités à l'occasion du 3<sup>e</sup> congrès ordinaire du PDG par exemple, Agathe Obedze, la secrétaire permanente de cet organisme, a fait l'inventaire des activités réalisées. Dans ce rapport, on note par exemple, l'organisation d'une « grande exposition le 12 mars 1982 avec des stands représentant la particularité de chacune des neuf provinces du Gabon » et la création des coopératives agricoles dans la région du Woleu Ntem<sup>721</sup>. À ce propos, Ruffin Didzambou rapporte que l'UFPDG n'était pas seulement un puissant outil de mobilisation et de conscientisation des masses, elle était également une source de devises, quoique modeste, pour le parti<sup>722</sup>. À cet égard, elle organisait régulièrement, poursuit-il, des foires où des produits (vivriers et artisanaux) réalisés par les bons soins des militantes étaient exposés et vendus. Ce fut le cas en 1977 avec « l'opération bananes » qu'il dit, citant le *Mémorial du Gabon*<sup>723</sup> avoir permis à ces femmes de ravitailler Libreville et Port Gentil en « régime de bananes » dont le prix du kilogramme avait connu une hausse d'environ 75%. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de fournir des informations détaillées sur les montants collectés à l'issue de ces opérations.

Parvenu au terme de cette première partie, les ressorts de la primauté financière du PDG à l'époque du parti unique se précisent. En effet, pour se procurer des ressources en quantité optimale, ce parti s'est doté d'une politique coercitive consistant à interdire d'abord, l'existence d'autres partis politiques ; à rendre ensuite obligatoire l'adhésion en son sein ainsi que le paiement de la cotisation. Tous les citoyens gabonais sont devenus ses adhérents, à défaut de

---

<sup>720</sup> PDG, *Statuts de 1987*, Article 86 et 87, p. 67

<sup>721</sup> Agathe Obedze, Rapport d'activités de l'Union des femmes du PDG, 3<sup>e</sup> Congrès ordinaire du parti (du 17 au 20 septembre 1986), Libreville, Multipress-Gabon, p. 188-189

<sup>722</sup> Ruffin Didzambou, op. cit., 2001, p. 74

<sup>723</sup> Mémorial du Gabon, *Le faste et la rigueur (1975-1979)*, Genève, SIED, Lausanne, 1985, p. 266-269

s'exiler. L'établissement du parti-État, en avril 1979, lui a permis de disposer, légalement, des ressources publiques en plus des subventions destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement de ses organes au Gabon et à l'étranger. Fort de sa primauté sur l'appareil d'État qu'il a fini par « dompter », le PDG est parvenu à investir politiquement, économiquement et surtout sociologiquement le territoire national en se dotant d'un important réseau de militants ; de nombreuses structures sur toute l'étendue du territoire nationale et une section à Paris, en France. Cependant, malgré cet ancrage territorial et social avéré, le parti-État PDG n'est pas parvenu à contenir les effets dévastateurs du processus de démocratisation, en provenance de l'Europe de l'Est, qui soufflent sur le continent, dès la fin des années 1980. Celui-ci favorise la réhabilitation des partis politiques, mais sous le regard bienveillant du PDG, comme nous allons le voir au chapitre suivant.

À présent, la question qu'il faut se poser est de savoir comment cet ex parti-État, habitué à disposer allégrement des deniers publics ainsi que les revenus de ses membres, fera-t-il, désormais, pour financer ses activités dans le cadre de ce renouveau démocratique ? Après un focus sur le mode de financement du parti-État PDG qui s'applique au RPT, la trame suivante est naturellement le cadre juridique qui régit le financement de la vie politique au Gabon et au Togo, depuis 1990. Il permet d'observer et d'analyser les continuités et les ruptures.

#### **1.4. Cadre juridique du financement de la vie politique au Gabon et au Togo, entre permanences et ruptures**

Le fonctionnement des partis politiques et leurs activités électorales nécessitent d'importants moyens financiers et les procédés pour les financer demeurent encore, dans beaucoup d'États, à la limite de la légalité. Dans la plupart des démocraties constitutionnelles, le législateur a pris des dispositions en vue d'assainir la vie politique en mettant en place, à côté des ressources traditionnelles des partis, la possibilité des financements publics sous certaines conditions<sup>724</sup>. En Afrique subsaharienne francophone par exemple, la quasi-totalité des États s'est

---

<sup>724</sup> Martine Bondo, Rapport sur le financement des partis politiques présenté à la Commission des affaires parlementaires lors de la XXXVI<sup>e</sup> session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Dakar, 5/8 juillet 2010.

dotée, peu après la réhabilitation des partis politiques et des élections compétitives, d'un cadre juridique du financement public de la vie politique. Au Gabon, c'est l'article 24 de la loi n° 24/96 du 6 juin 1996 relative aux partis politiques qui définit le cadre légal du financement public. Il dispose que « l'État a le devoir de participer au financement des partis politiques par des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux partis politiques représentés au Parlement par au moins un député ou un sénateur ; des subventions de campagnes électorales allouées aux partis politiques qui représentent, dans 5 provinces au moins, un minimum de 20 candidats aux législatives, de 10 aux sénatoriales et des candidats sur au moins 20 listes aux élections locales [...] Les subventions de campagnes référendaires sont allouées aux partis politiques reconnus ».

Au Togo, c'est l'article 18 de la loi n° 91-97 du 12 avril 1991 portant charte des partis politiques qui précise les modalités de ce financement. Il stipule que « [...] Les partis politiques bénéficient en outre d'une aide financière de l'État. Cette aide est attribuée aux partis politiques ayant recueilli au moins 5% des suffrages sur le plan national aux élections législatives ». À l'inverse du Gabon, il n'était pas prévu, à l'origine, de financement public des campagnes électorales au Togo. Toutefois, malgré cette avancée notable, le financement public des partis politiques ne fait pas l'unanimité au sein de la classe politique et demeure une préoccupation majeure au Gabon et au Togo. D'abord, parce que ces deux pays sont marqués par une longue tradition de parti unique au cours de laquelle cette question de financement politique ne se posait pas puisque le PDG et le RPT étaient l'État et *vice versa*. Ensuite, le constat fait est que le financement public des partis politiques dans ces deux pays vise moins le caractère démocratique et multipartisan du régime et des élections. Il contribue davantage au financement des élites politiques, à disséminer l'opposition et à faciliter la constitution d'alliances devant assurer et garantir la primauté d'un parti politique, le parti dominant au pouvoir. Enfin, parce que tout simplement, les textes qui fondent le financement public au Gabon mais surtout au Togo ne reflètent pas la réalité sur le terrain. À cet égard, on peut douter de leur fiabilité, notamment pour étudier la réalité du financement de la vie politique. Après avoir discuté de la pertinence d'une étude du financement de la vie politique au Togo sous le prisme des textes y relatifs (1), nous verrons comment, le PDG a transposé sa politique d'autofinancement sous le

parti unique dans un contexte nouveau (2), posant un ensemble de problèmes d'éthique politique.

#### 1.4.1. L'étude du financement public de la vie politique sous le prisme des textes législatifs et réglementaires : une démarche "inopérante" au Togo

Depuis deux décennies, les travaux sur le financement des partis et des campagnes électorales en Occident se focalisent sur les ressources publiques en prolongeant ou non les réflexions de Katz et Mair sur la cartellisation des partis politiques. En France, par exemple, la plupart des auteurs fonde leurs raisonnements sur les données financières fournies par la CNCCFP<sup>725</sup>. Mais comme le souligne Patrick Lehingue, les réflexions sur les usages scientifiques de ce matériau ne sont pas encore suffisamment développées<sup>726</sup>. En Afrique subsaharienne en revanche, non seulement peu de partis bénéficient des subventions publiques, mais leurs sources de financement demeurent un sujet très tabou, surtout celles des partis dominants comme le PDG et le RPT.

Le Gabon et le Togo n'étant pas dotés d'institutions autonomes à l'image de la CNCCFP en France, il est difficile de disposer de données fiables et en quantité suffisante sur les ressources ainsi que les dépenses visibles et invisibles effectuées par les partis politiques dans ces deux pays. D'autant que, aucun d'entre eux ne rend public sa comptabilité alors qu'ils sont tenus de le faire, chaque année. Pour disposer de quelques documents épars sur le financement du PDG, il a fallu compter sur l'apport informel d'un réseau d'enquêtés, constitué depuis 2012 au sein de ce parti politique tant au niveau national que local. Aux lois 24/96 du 6 juin 1996 et 91-97 du 12 avril 1991 ci-dessus, se sont adjoints, depuis lors, tout un ensemble de textes constitutionnels, législatifs et réglementaires qui encadrent le financement public de la vie politique au Gabon et au Togo. Ces textes confirment, sans équivoque, l'existence d'un financement public dans les deux pays ; prévoient

---

<sup>725</sup> Eric Phélippeau, *L'argent de la politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018, 266 p. ; Eric Phélippeau, Pascal Ragouet, *Argent et politique. Une relecture sociologique des comptes financiers des législatives de 1993*, *Revue française de sociologie*, n° 43/2007, p. 519-554

<sup>726</sup> Patrick Lehingue, *Les déterminants matériels de l'activité politique. Ce que nous disent les comptes publics des partis*, Bertrand Geay, Laurent Willemez (Dir.), *Pour une gauche de gauche*, Vulaines-sur-Seine, Croquant, 2008, p. 13-46.



des plafonds de dépenses au Togo ; autorisent (au Togo) ou interdisent formellement les financements étrangers (au Gabon) ; conditionnent le financement public à la représentativité parlementaire des partis politiques excluant *de facto* les partis extra-parlementaires, etc. Malgré l'existence de dispositions légales, nos enquêtes relèvent d'énormes disparités entre le contenu de ces textes et la réalité sur le terrain, notamment au Togo. Ce qui nous amène à douter de la fiabilité d'une étude des pratiques de financement à partir des textes officiels. Notre hypothèse est que, dans le contexte africain, il faut privilégier davantage des enquêtes de terrain pour comprendre la manière dont les partis politiques financent réellement leurs activités. À cet égard, le cas togolais confirme l'idée que l'existence d'un cadre juridique en matière de financement public ne signifie pas que le financement des partis est réellement effectif. Deux aspects le montrent : d'une part, le fossé entre les textes et la réalité du financement et d'autre part, la question de plafonnement.

#### 1.4.1.1. Les pratiques et fondements du financement public de la vie politique au Gabon et Togo, quels enseignements ?

Il n'y a pas de démocratie sans partis politiques. Le financement public de ces derniers assure le caractère démocratique et multipartisan du régime des élections. Or, à bien des égards, l'analyse des pratiques et fondements du financement public des partis politiques au Gabon et au Togo montre que cette législation vise davantage à (re) financer les élites politiques, éparpiller l'opposition et favoriser des alliances avec le parti dominant.

Officiellement, seuls les partis parlementaires émargent au budget de l'État au titre de financement au Gabon et au Togo. Il s'agit d'un classique en matière de financement public dans la plupart des démocraties contemporaines. Pourtant, certains partis n'ont pas besoin d'élus nationaux ou locaux pour bénéficier des subventions de l'État au Gabon, affirme Pierre André Kombila<sup>727</sup>, le leader du RNB aujourd'hui en voie d'extinction. Un des principaux acteurs du processus de démocratisation du Gabon, Kombila avance que depuis la réhabilitation des partis

politiques en 1990, ces derniers bénéficient des appuis de l'État, appelés « franc électoral » au Gabon. Dauphin et successeur de Pierre Mamboundou à la tête de l'UPG, Mathieu Mboumba Nziengui certifie qu'en plus du franc électoral accordé à tous les partis qui prennent part aux processus électoraux, lors des rencontres politiques à l'initiative du Chef de l'État, les leaders des partis politiques reçoivent souvent de l'argent en liquide<sup>728</sup>. Cet argent est à mettre à l'actif du financement public puisqu'il émane du contribuable gabonais, selon lui. Or, à l'inverse du franc électoral prévu et encadré par la loi, ce type de financement n'est pas légal : sa traçabilité n'est pas évidente, et seule une minorité de partis politiques y ont droit. En somme, nous ignorons les critères d'attribution ni les montants de ces fonds occultes. Ce récit conforte en revanche l'idée très répandue selon laquelle, « Omar Bongo finançait ses opposants ».

Wilson André Ndombet et Ruffin Didzambou confirment l'existence d'un financement public des partis politiques dès 1990. Autrement dit, bien avant l'adoption de la loi 24/96 du 6 juin 1996. Selon ces auteurs, les 75 partis politiques créés administrativement sous l'effet de la démocratisation avaient reçu, chacun, une enveloppe de 20 millions de francs CFA<sup>729</sup> au titre de financement public. Citant un article de Jean de la Guérvivière paru le 1<sup>er</sup> juin 1990 dans le quotidien français *Le Monde*, Tim Auracher apporte une précision particulièrement édifiante sur le fondement du financement en question. Il l'a décrit d'ailleurs comme une stratégie visant à briser les velléités des opposants et à les diviser :

La proposition de Bongo « de soutenir chaque parti politique initialement avec 20 millions de francs CFA ainsi qu'avec 30 millions de plus et un véhicule tout terrain s'il obtient au moins un siège au parlement lors des élections, trouve naturellement le soutien du gouvernement. Or, ceci a tendance à briser l'opposition car beaucoup de Gabonais veulent par conséquent tenter leur chances »<sup>730</sup>.

Comme il fallait s'y attendre, l'annonce de ces subventions publiques potentielles a eu pour principale conséquence la prolifération du nombre de partis au Gabon. En étudiant la sociologie de la genèse de ces partis, il apparaît que les

---

<sup>727</sup> Entretien avec Pierre André Kombila, Président du Rassemblement national des bûcherons. Libreville, 22 septembre 2017.

<sup>728</sup> Entretien avec Mathieu Mboumba Nziengui, Président de l'UPG. Libreville, septembre 2017.

<sup>729</sup> Wilson André Ndombet, *Renouveau démocratique et pouvoir au Gabon*, *op. cit.*, p. 195 ; Ruffin Didzambou, *op. cit.*, 2008, p. 23-30

<sup>730</sup> Tim Auracher, *op. cit.*, p. 63

2/3 sont l'œuvre d'anciens cadres du PDG qui ont basculé dans l'opposition avec le retour du multipartisme. Pour Wilson André Ndombet, ces transhumants politiques se sont pressés de créer de nouveaux partis voyant une fin imminente du PDG et, refusant de perdre définitivement leur ancien statut tout en espérant se hisser à leur tour aux sommets de l'État<sup>731</sup>, en lieu et place de Bongo. Jean François Owaye et Jérôme Okoundzi évoquent plutôt le cas des partis – comme le PGCI de Jérôme Okinda – dont la création avait été suscitée ou autorisée par Omar Bongo<sup>732</sup>. Dans le prolongement de ces travaux, nous pouvons ajouter les cas du CLR de Jean Boniface Assélé et du RDP (Rassemblement pour la démocratie et le progrès) d'Alexandre Samba, un ancien diplomate et cadre du PDG. De plus, d'autres ex cadres du parti-État disent avoir fondé leur parti pour être aux côtés d'Omar Bongo. C'est le cas de Louis Gaston Mayila le président de l'UPNR qui, réagissant aux propos de ses adversaires qui lui reprochent son « vagabondage politique », a affirmé le 27 février 2017 à Libreville : « J'ai créé un parti politique aux côtés du président Bongo [Il s'agit du Parti de l'unité populaire fondé en 1991 avant d'être phagocyté par le PDG]. C'est en 2007 que je suis allé dans l'opposition après ma sortie de la majorité. Je n'ai jamais changé de camp. Qu'on me dise dans quel camp j'ai été. J'ai plus de 30 ans dans la majorité présidentielle ». Au regard de ce qui suit, que signifie réellement la vie partisane au Gabon ? Autrement dit, pourquoi créé-t-on un parti politique dans ce pays ?

La vocation d'un parti politique demeure l'animation politique en vue d'une prise de pouvoir seul ou avec les autres. Or, à la lecture de ce qui suit, les motivations de certains leaders politiques sont toute autres. D'autant que les pratiques de financement public des partis politiques durant la décennie 1990 s'apparentent davantage à une redistribution des ressources de l'État à des personnalités politiques en vue de garantir la paix sociale, chère à Omar Bongo<sup>733</sup> ou plutôt à assurer sa survie à la tête de l'État et du parti. C'est pour cette raison sans doute que les dispositions inhérentes aux financements des partis politiques telles que mentionnées ci-dessus n'étaient pas appliquées. En fait, l'idée selon laquelle seuls les partis représentés à l'Assemblée nationale et dans les

---

<sup>731</sup> Wilson André Ndombet, *op. cit.*, 2009, p. 194-195

<sup>732</sup> Jean-François Owaye, Jérôme Okoundzi (Dir.), *Mgr Jérôme Okinda et son temps. Fragments de vie et témoignages*, Libreville, Les Editions Lila, 2016, p. 236

collectivités locales émargent au budget de l'État au titre de financement public n'est devenue effective qu'en 2003 lorsque s'est posé le débat sur la *Refondation de l'État*<sup>734</sup>. Avant cette date, les leaders des partis politiques (parlementaires et extra-parlementaires) percevaient directement mais surtout indirectement des appuis de l'État en plus des ressources occultes qu'Omar Bongo leurs versait lors des rencontres privées ou lorsque la classe politique se réunissait officiellement, comme l'a indiqué Mboumba Nziengui mais aussi Pierre André Kombila parmi d'autres opposants.

Au Togo, la charte des partis politiques définit, comme nous l'avons vu, les modalités de financement public de la vie politique dans son titre III. Comme au Gabon, le montant de ces subventions est fixé annuellement par la loi de finances et repartit au *prorata* du nombre de sièges obtenus par chaque parti au parlement. Force est pourtant de constater que jusqu'en 2013, cette disposition n'a jamais été appliquée, martèlent, sans exception, tous les principaux leaders politiques de l'opposition togolaise<sup>735</sup> interrogés à ce propos. Ces déclarations sont démenties par Christophe Padoumyekou Tchao, le président du groupe parlementaire RPT à l'Assemblée nationale, qui n'apporte pas la preuve du contraire<sup>736</sup>. Pour Komi Wolou le non-respect de cette disposition participe à la stabilité du régime. Car, « dans l'imaginaire des élites au pouvoir, permettre aux partis de l'opposition de bénéficier des subventions publiques serait leur donner des armes pour les combattre »<sup>737</sup>. C'est pourquoi depuis 1991, poursuit-il, Étienne Eyadema d'abord, son fils ensuite, n'a pas voulu que les partis de l'opposition soient financés conformément à la charte des partis.

On le voit, l'existence d'un cadre juridique en matière de financement politique ne signifie pas toujours que le financement des partis est réellement

---

<sup>733</sup> Entretien avec Léon Ngadi, Directeur des élections et des libertés publiques. Libreville, 16 octobre 2017.

<sup>734</sup> Dominique Etoughe, Benjamin Ngadi, (Dir.), *Refonder l'État au Gabon. Contribution au débat*, Paris, L'Harmattan, 2003, 151 p. Louis Gaston Mayila, *La refondation de l'État au Gabon : plaidoyer pour une nouvelle République*, Paris, Thélès, 2009, 296 p.

<sup>735</sup> Parmi d'autres, on peut citer : le député Patrick Lawson par ailleurs 1<sup>er</sup> vice-président de l'ANC ; Komi Wolou président du PSR ; Brigitte Adjamagbo Johnson, secrétaire général de la CDPA ; Nicodème Habia Ayo, président du parti LD ; Gerry Taama, président du NET ; Gabriel Agbeyomé Kodjo, président d'OBUTS ; André Johnson, ministre de l'environnement et cadre de l'UFC ; James Amaglo, vice-président du FDR ; Ousmane Tsalaza, secrétaire national du MCD, et Antoine Ekoué Folly, président de l'UDS-Togo.

<sup>736</sup> Entretien avec Christophe Tchao, Président du groupe parlementaire RPT. Lomé, 18 avril 2017.

<sup>737</sup> Entretien avec Komi Wolou, président du PSR. Lomé, 2 mars 2017.

effectif. Le Togo vient d'en faire la preuve. À partir de 2013 en revanche, le financement des partis politiques mais aussi des campagnes électorales est devenu effectif dans ce pays. Les modalités de cette nouvelle législation sont consignées par la loi n° 2013-013 du 7 juin 2013 portant financement des partis politiques en République togolaise. Elle dispose en son article 1 que « l'État alloue une aide pour le financement des activités des partis politiques et des campagnes électorales. Les montants de l'aide publique pour le financement des activités des partis et des campagnes électorales sont fixés par la loi de finances ». L'article 7 de cette loi détermine les modalités de répartition de l'aide publique ainsi qu'il suit : « [...] 70% de l'aide financière sont alloués aux partis et regroupements de partis politiques légalement constitués sur la base des critères suivants : avoir obtenu au moins 5% des suffrages exprimés sur le plan national à l'occasion des dernières élections législatives ; avoir obtenu au moins 5 élus à l'occasion des dernières élections législatives ; avoir recueilli au moins 10% des suffrages exprimés sur le plan national à l'occasion des dernières élections locales ; 20% de l'aide financière de l'État sont alloués aux partis au prorata du nombre de femmes élues à l'occasion des dernières élections législatives ; 10% de l'aide financière de l'État sont alloués aux partis et regroupements de partis politiques au prorata du nombre de femmes élues à l'occasion des dernières élections locales ».

Conformément à cette nouvelle donne, Claude Améganvi affirme que tous les candidats, avec ou sans étiquette, ayant participé à la présidentielle de 2015 ont reçu individuellement une somme de 72 millions de francs CFA au titre de préfinancement public de campagne électorale<sup>738</sup>. Ce qu'il condamne d'ailleurs fermement tout en donnant des raisons : « Nous estimons que c'est une hérésie que l'État finance les partis politiques pour la simple raison que l'argent de l'État appartient à tous les citoyens togolais. Partant de là, nous n'acceptons pas l'idée qu'un citoyen se trouve porté à financer un parti dont il s'oppose au programme à travers les fonds de l'État. Nous sommes pour que les partis se financent à travers leurs activités et les contributions de leurs membres. Si cette règle est respectée au sens strict, il n'y aura plus cette inflation des partis politiques dans le pays. Car ici, les gens créent des partis pour s'enrichir tout simplement »<sup>739</sup>. Comme beaucoup d'opposants togolais, Améganvi est persuadé que le financement public des partis sert surtout à légitimer le parti dominant : « le RPT-UNIR étant impopulaire, cherche des béquilles sur lesquelles

---

<sup>738</sup> Entretien avec Claude Améganvi. Lomé, avril 2017.

<sup>739</sup> *Idem*.

s'appuyer pour montrer que les élections qu'il a déjà gagnées ont été compétitives. Pour y parvenir, c'est très simple : il paie ses adversaires [pour qu'ils participent au scrutin] et c'est ce que vous appelez financement public des partis politiques ».

James Amaglo, un transfuge du CAR aujourd'hui vice-président du FDR, confirme l'octroi des 72 millions à tous candidats en lice à la présidentielle de 2015, et évoque le caractère incitatif de cette manne publique. Cette subvention avait pour principal objectif d'encourager les partis politiques de l'opposition qui menaçaient, comme d'habitude, de boycotter les élections à proposer des candidats à une élection mal préparée et dont l'issue était connue de tous, explique-t-il. Mais dès que ce financement a été annoncé, même les partisans du boycott [Il préfère ne pas les citer nommément] se sont portés eux-mêmes candidats à défaut d'en fabriquer, a-t-il conclu<sup>740</sup>. Au cours de cette entrevue, l'enquêté n'était pas convaincu du « caractère désintéressé et républicain » de ce préfinancement électoral. C'était un piège, un « guet-apens politique » pour reprendre son propos. Pourtant, 2 ans plus tôt, tous les partis ayant pris part aux législatives avaient bénéficié du même traitement.

Pour vérifier la pertinence ou non de ces suspicions au sein de l'opposition, nous avons interrogé Gerry Taama, Éric Dupuy et Brigitte Adjamagbo Johnson dont les partis ont pris part à ce scrutin. Les trois enquêtés disent avoir effectivement reçu les 72 millions de francs CFA au titre de préfinancement de la campagne présidentielle de 2015. Ils affirment, par ailleurs, que cette somme était dérisoire comparé au coût réel d'une élection, et des dépenses engagées par le RPT. Des trois, le témoignage de Gerry Taama s'est avéré plus édifiant et cohérent sur la pratique du financement des campagnes électorales, depuis 2013 :

« Au Togo, dit-il, le financement public des partis est effectif mais il ne concerne que les partis qui sont représentés à l'Assemblée nationale. Ces derniers reçoivent un financement au prorata du nombre des députés obtenus. Du coup, lorsque vous n'avez pas d'élus, vous ne pouvez prétendre au financement. Au-delà de ces dispositions, il faut dire qu'en 2015, l'État a décidé, au nom de l'expression des pluralités, de préfinancer les campagnes électorales. Un budget estimé à 600 milliards de francs CFA a été ainsi voté. 60% de ce montant est partagé à égalité entre les candidats avec ou sans étiquette à la présidentielle. Les 40% restants seront partagés, à l'issue du scrutin, par les partis ayant

---

<sup>740</sup> Entretien avec Kokou James Amaglo, Vice-président du FDR, Lomé 18 avril 2017.

obtenu 10% au moins des suffrages pour éponger leurs dettes de campagne sachant que tous les partis ayant obtenu 5% des suffrages sont remboursés de leur caution de campagne. C'est la seconde fois après les législatives de 2013 que nous avons eu la possibilité d'être financés depuis 1991 ».

Puis, il en vient à ses motivations personnelles :

« Notre participation à ce scrutin a été motivée par deux raisons principales. Vous conviendrez naturellement que l'apport financier de l'État reste la première raison. Même si cette subvention n'a pas couvert tous nos frais de campagne [il l'estime à 250 millions de francs CFA], il faut reconnaître que pour le NET, c'était une [réelle] aubaine. Sur les 72 millions de préfinancement, nous avons défalqué les 20 millions de caution. Pour un parti encore jeune comme le nôtre, prendre part à ce scrutin participait aussi de sa visibilité au niveau national. [...] En prenant part à ce scrutin, j'étais conscient que je n'avais aucune chance de l'emporter ».

Au regard de Gerry Taama et de ses collègues de l'opposition, mais également des témoignages recueillis auprès de certains opposants gabonais sur les pratiques ainsi que les motivations du parti dominant à l'égard du financement public des partis de l'opposition, il apparaît, en définitive, que loin de favoriser le caractère démocratique et multipartisan du régime des élections au Gabon et au Togo, le financement public des partis politiques permet d'entretenir financièrement les élites politiques et disséminer l'opposition. L'autre aspect qui nous fait douter de la fiabilité d'une étude du financement des partis sous le prisme des textes y relatifs, est la question de plafonnement des dépenses politiques.

#### 1.4.1.2. Le plafonnement des dépenses politiques, une norme inapplicable

Par plafonnement, il faut entendre la limite théorique des dépenses qu'un parti ou un candidat à une élection ne saurait excéder sous peine de sanctions. Ce seuil de dépenses qui varie selon les pays et le type d'élections, est fixé par une loi. Pour Omar Diop, les restrictions du plafonnement ont pour objectif « d'empêcher le parti financièrement plus puissant de mener une campagne plus longue que ses adversaires »<sup>741</sup>. En ce qui nous concerne, ces restrictions visent surtout à réduire substantiellement le coût total des élections et d'éviter que l'argent – certes

---

<sup>741</sup> El Hadj Omar Diop, *op. cit.*, 2006, p. 274

indispensable en politique – ne sert finalement à acheter l'accès au pouvoir de décisions. En d'autres termes, sans mécanismes efficaces de plafonnement équitable, les candidats ou les partis les plus fortunés auront toujours une longueur d'avance sur leurs adversaires politiques. Mais dans la pratique, cette disposition n'est pas acceptée par tous. Selon un rapport de l'OCDE (Organisation de la coopération du développement économique) par exemple, dans 35% des pays de l'OCDE, il n'existe aucune limitation des montants que les partis politiques et les candidats peuvent dépenser. Environ 47% des pays faisant partie de cette organisation ont instauré des plafonds de dépenses pour les partis politiques et pour les candidats. En revanche, 12% des pays de cette zone ne limitent que le montant des dépenses autorisées des candidats, et non celui des partis politiques, et 6% font l'inverse. Ainsi, en France, en Islande, en Irlande et au Japon, le montant qu'un candidat peut dépenser est plafonné, mais pas celui des partis politiques<sup>742</sup>. En Espagne et aux États-Unis par contre, des plafonds de dépenses s'appliquent aux partis politiques mais pas aux candidats. Cette limitation des dépenses est souvent décriée par ceux qui y voient une violation de leurs droits humains, et arguent que dépenser de l'argent dans une campagne est « l'expression même de la liberté garantie à tout citoyen ». En réalité, sans limitation de dépenses électorales, naissent et se développent le clientélisme et le patronage. Dans le premier cas, ce sont des relations interpersonnelles entre deux ou plusieurs individus alors que dans le second, certaines régions vont bénéficier d'une attention particulière au détriment des autres. Cependant, quelles sont, en matière de plafonnement, les spécificités des États africains ?

En Afrique subsaharienne, la tendance générale reste la même qu'en Occident. Pour les raisons susmentionnées dont celles d'Omar Diop qui prévoient un traitement équitable entre candidats en lice, certains États africains ont instauré des plafonds de dépenses électorales, quand d'autres n'ont indiqué aucune limite. C'est le cas au Gabon où « aucune disposition légale ne plafonne les dépenses en matière électorale », témoigne Fidèle Akoue Mba, député de Cocobeach par ailleurs secrétaire général adjoint 3 du PDG<sup>743</sup>. En d'autres termes, il n'y a, à ce jour,

---

<sup>742</sup> OCDE, *Le financement de la démocratie. Financement des partis politiques et des campagnes électorales et risque de capture de l'action publique*, 2017, p. 59-60

<sup>743</sup> Entretien avec Fidèle Akoué Mba. Secrétaire général adjoint 3 du PDG. Libreville, avril 2017.



aucune loi qui limite le montant qu'un parti politique ou un candidat peut dépenser pendant une élection nationale ou locale au Gabon. On peut s'interroger sur les raisons réelles de ce vide juridique alors qu'ailleurs des lois préventives sont adoptées en vue de moraliser la vie politique et promouvoir l'égalité de chance entre partis et candidats lors des consultations électorales. Toujours est-il qu'en l'absence de lois qui encadrent les dépenses des campagnes électorales ainsi que les prêts aux partis politiques comme c'est le cas en France, « les partis et les candidats peuvent, selon leurs moyens respectifs, dépenser comme ils l'entendent et c'est tout à fait légal. [...] Mais cela ne signifie pas qu'un parti politique a le droit de soudoyer les représentants d'autres partis politiques dans les bureaux de vote comme le fait parfois le PDG dans certaines localités du pays »<sup>744</sup>, précise Alexandre Barro Chambrier. Cet ancien cadre du PDG faisait allusion aux évènements du 31 août 2016 dans le Haut Ogooué où quelques représentants de l'opposition ont affirmé avoir été « achetés par les cadres du PDG ». Autrement termes, ils affirment avoir reçu plusieurs millions de francs CFA afin de fournir des procès-verbaux frauduleux consacrant la victoire d'Ali Bongo dans certains bureaux de vote.

Au Togo en revanche, des dispositions financières en matière de plafonnement des dépenses politiques existent : elles sont consignées dans la Constitution ainsi que dans le code électoral et la charte des partis politiques. À cet égard, l'article 120, alinéa 2 du code électoral mentionne qu'« Il est interdit à tout candidat à l'élection présidentielle d'engager plus de 500 millions de francs CFA de dépenses pour la campagne électorale. Il est interdit à tout candidat à l'élection sénatoriale [alors que ce pays a un parlement monocaméral] d'engager plus de 10 millions de francs CFA [...] Il est interdit à toute liste de candidats à une élection législative d'engager, pour la campagne électorale, plus de 10 millions de dépenses par candidat. Il est interdit à toute liste de candidats à une élection locale d'engager, pour la campagne électorale, plus de 5 millions de francs CFA de dépenses par candidat »<sup>745</sup>. Cette disposition pose deux problèmes majeurs. Le premier c'est l'incompatibilité entre le taux de plafonnements et le coût réel d'une élection. Le second c'est la capacité de la Cour des comptes de mesurer – avec efficacité et objectivité – les activités des candidats en compétition mais aussi celles des tierces parties qui interviennent

---

<sup>744</sup> Entretien avec Alexandre Barro Chambrier, président du RHM. 26 septembre 2017.

<sup>745</sup> Article 120 de la loi n° 2012-002 du 29 mai 2012 modifiée par la loi n° 2013-008 du 22 mars 2013.

dans le processus électoral au profit de ces derniers. C'est un fait que les astreintes sur les dépenses des partis politiques et des candidats en période électorale contribuent à la moralisation de la vie politique. Néanmoins cette volonté ne peut être effective que lorsque l'organisme en charge est réellement indépendant, autonome<sup>746</sup> et surtout doté des pleins pouvoirs. Par exemple, qu'il soit capable de convoquer et d'auditionner les potentiels coupables, d'opérer des perquisitions, des saisies ou gel des biens, etc. La Cour des comptes qui veille au strict respect de ces dispositions au Togo en est-elle capable ? Komlan Yidi, le porte-parole du parti au pouvoir, émet quelques réserves. Selon lui, la Cour des comptes n'est pas suffisamment outillée juridiquement, matériellement et financièrement pour réaliser une mission aussi complexe d'autant plus que « les montants de plafonnement, admet-il, ne correspondent pas à la réalité politique et sociale du pays ». C'est pourquoi, poursuit-il, « les hommes politiques de tout bord ont développé des stratégies de contournement de ces plafonds », sans être inquiétés. Il en est de même au Bénin et au Congo Brazzaville où les dépenses des partis sont également plafonnées en périodes électorales. Ici, le législateur semble s'être contenté des lois sommaires lesquelles ne permettent ni de contrôler efficacement les sources de financements des partis, encore moins de sanctionner en conséquence tous ceux qui outrepasseraient ces astreintes. L'organe de régulation des dépenses électorales n'a souvent en sa possession que ce que les partis souhaitent déclarer eux-mêmes.

La distribution des billets de banque et des produits de première nécessité durant les campagnes de proximité ou du « porte à porte » ainsi que lors des causeries informelles tenues nuitamment aux domicile des électeurs des quartiers populaires et en milieu rural, n'est ni évaluée ni déclarée encore moins répertoriée

---

<sup>746</sup> Pour limiter les scandales de financements illégaux des partis politiques, la France qui sert encore de référence à de nombreux États francophones d'Afrique subsaharienne a décidé de se doter, en plus des lois de transparence adoptées en 1988, d'une CNCCFP dont le but est d'examiner les dépenses ainsi que les recettes des candidats aux élections. Au regard de l'actualité marqué par les soupçons de financement libyen à la candidature de Nicolas Sarkozy en 2007, on peut dire que l'existence d'une CNCCFP ne suffit pas à éradiquer définitivement le recours à des financements occultes. Toutefois, cette commission contribue assurément à la moralisation de la vie politique en France. Car, pour renforcer le contrôle du financement des partis et des campagnes, de nouvelles dispositions ont été prises récemment. Depuis 2017 par exemple, l'ensemble des ressources des partis politiques – et plus seulement des dons et des cotisations des membres – doivent désormais être versées au mandataire financier avant d'être reversées au parti. Aussi, les États et les banques étrangères ne peuvent plus prêter de l'argent à un parti politique ou candidat pour financer sa campagne en France. En sus le décret du 28 décembre 2017 précise que lorsqu'un parti contracte un prêt pour financer ses activités, la CNCCFP doit recevoir une copie du contrat de prêt ainsi qu'un état de son remboursement.

dans la comptabilité des partis : « la fin justifie les moyens ». Dans ce type d'environnement politique, parler de plafonnements a-t-il réellement un sens ? D'ailleurs, dans la plupart des pays africains où les dépenses électorales sont plafonnées officiellement, elles ne concernent souvent que les dépenses effectuées par le candidat lui-même et non son parti ou l'inverse. C'est le cas au Bénin, dans les deux Congo et au Togo. Pour contourner ces dispositions, il suffit à un candidat fortuné de se faire financer par son parti dont les dépenses ne sont pas plafonnées. Au regard de ce qui suit, on peut dire, en définitive, qu'en raison des failles du système de contrôle des dépenses politiques au Togo, ce pays ne se distingue pas du Gabon où il n'existe aucune loi réglementant les dépenses des partis politiques et de leurs candidats.

Cet éventaire était nécessaire. Il vise notamment à mettre en évidence les incohérences au sein de certains textes réglementant le financement public de la vie politique au Gabon et au Togo. Par exemple, le fossé entre la théorie et la pratique. Cette approche permet de cerner, au mieux, les disparités entre les différents partis ainsi que les effets qui en découlent. Au regard des incohérences répertoriées, nous avons fait le choix méthodologique de nous fier plus à la réalité du financement qu'au financement sur papier. Autrement dit, à rebours de l'approche par des textes juridiques très prisée par certains analystes à l'instar d'Omar Diop<sup>747</sup>, il s'agit d'étudier cette question en confrontant sans cesse les lois en matière de financement et les témoignages des acteurs politiques eux-mêmes. C'est à ce prix que nous espérons approcher au plus près, les mécanismes de financement dans un contexte où la vie politique nationale est rythmée par l'existence d'un parti dominant qui entretient historiquement des relations particulières avec l'État. Ainsi, en l'absence de mécanismes efficaces de plafonnement équitable des dépenses électorales, il va de soi que la primauté financière du PDG et du RPT, si elle est avérée, contribue assurément à leur pérennité au pouvoir.

---

<sup>747</sup> Omar Diop, *op. cit.*, 2006, p. 242-270

### 1.4.1.3. Quid des montants de financement public des partis politiques et des élections ?

Depuis le début des années 2000, seuls les partis représentés au parlement et dans les collectivités locales émergent au budget de l'État au Gabon et au Togo. Le montant de ces subventions est déterminé par une loi de finance, et reparti au *prorata* du nombre d'élus nationaux et locaux que compte chaque parti. Au Togo, l'État avait décaissé une enveloppe de 500 millions de francs CFA au titre de financement de la campagne présidentielle de 2015<sup>748</sup>. Ce qui correspond aux 72 millions dont nous parlions précédemment. S'agissant du financement des partis parlementaires, il semble – selon des sources informelles – que ces derniers perçoivent entre 10 à 15 millions de francs CFA par an et par élu. Cette information n'a pas été confirmée par certains leaders de partis qui n'ont pas souhaité donner plus amples information.

Au Gabon en revanche, tous les partis politiques représentés au Parlement perçoivent, annuellement, une subvention publique de 25 millions de francs CFA par élu. Toutefois, ce montant n'est pas statique. Car, avec Tim Auracher cité précédemment, nous savons qu'en 1990, les partis politiques représentés au parlement alors monocaméral avaient touché 30 millions de francs CFA par élus. Ce qui fait une enveloppe de 3,600 milliards de francs CFA à répartir parmi les 120 députés que comptait l'Assemblée nationale, à ce moment. Ayant obtenu 63 députés sur les 120 à l'issue de ces élections fondatrices, le PDG a perçu, seul, la somme de 1,860 milliards de francs au titre de financement public. Le budget consacré au financement de la vie politique en général est fonction des recettes budgétaires de l'État. D'autant qu'en plus des partis politiques et des campagnes électorales, l'État finance également des administrations électorales à coût de milliards de francs, d'après ce qui ressort des travaux de Ruffin Didzambou<sup>749</sup> et ceux de Rossatanga-Rignault. Citant un article de J. C. Kombila paru dans le quotidien national *L'Union*<sup>750</sup>, Didzambou affirme que pour les élections locales de 2002, par exemple, l'État gabonais avait alloué 4 milliards de francs CFA à la CEN

---

<sup>748</sup> Entretien avec Eric Dupuy, porte parole du parti ANC. Lomé, 28 mars 2017.

<sup>749</sup> Ruffin Didzambou, *op. cit.*, 2008, p. 23-30

<sup>750</sup> JC Kombila, Réforme de la CNE : peser moins financièrement sur les élections, *L'Union* du mardi 28 décembre 2004, p. 4

pour son fonctionnement sans compter les *per diem* versés aux commissaires. Citant la Direction générale du budget, Rossatanga-Rignault apporte la précision suivante : l'allocation de l'État au titre de financement de la commission électorale nationale, en 2002, était plutôt « de 2 500 000 000 contre 1 787 936 115 de dotation du ministère de l'Intérieur ; 150 000 000 de dotation au ministère de la Défense pour la couverture sécuritaire ; 600 000 000 octroyés au Conseil national de la communication et 1 277 500 000 francs CFA à la Cour constitutionnelle »<sup>751</sup>.

Pour revenir au PDG, et au financement des partis politiques au Gabon en général, le montant de la subvention publique des partis parlementaires varie donc entre 20 et 30 millions de francs par an et par élu alors que celui des partis représentés dans les collectivités locales est de 10 millions de francs par an et par élu. En septembre 2017 lors d'un focus groupe avec quelques membres du bureau national de l'UPNR à Libreville, le secrétaire général de ce parti a affirmé que malgré quelques retards dans le paiement, ce parti touchait 40 millions de francs CFA pour ces deux élus à l'Assemblée nationale. Dès lors, au regard de sa forte représentativité aussi bien au parlement que dans les collectivités locales, le PDG concentre, sans équivoque, les 2/3 des subventions publiques inhérentes au financement des partis politiques au Gabon. À cette manne financière importante, s'ajoutent ses ressources financières propres.

#### 1.4.2. Les ressources privées du PDG

La réhabilitation des partis politiques a porté un « coup fatal » aux installations du parti-État PDG ainsi qu'à ses mécanismes classiques de financement, notamment la patrimonialisation des ressources de l'État et les prélèvements salariaux effectués sur les agents public et privé. Deux décennies durant, ce système avait permis de renflouer les caisses du parti, de favoriser son implantation territoriale et sociale, de corrompre mais surtout de contenir les ambitions de plusieurs générations d'élites politiques, etc. Mais avec le retour au multipartisme, nombre de cadres du régime au pouvoir ont basculé dans l'opposition, par conviction ou par opportunisme. Les citoyens contraints, jusqu'ici, de militer au sein du parti national ont désormais le choix entre celui-ci

---

<sup>751</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2011, p. 82

et les partis administratifs, créés *ex nihilo* après la conférence nationale. Ainsi, dès avril 1990, le cordon ombilical entre le PDG et l'État est officiellement coupé ; les prélèvements salariaux sur les agents public et privé, formellement interdits. Dès lors, Omar Bongo a pris sur lui la responsabilité de financer son parti politique, sous fonds propres et/ou spéciaux dont jouit le président de la République. Il semble, selon certaines sources informelles, que les cotisations étaient presque suspendues au sein du PDG : seuls quelques cadres contribuaient encore au financement des activités du parti mais l'essentiel des dépenses incombait au président fondateur. Mais avec l'arrivée d'Ali Bongo à la tête du parti et de l'État, la question de la cotisation, notamment celle des cadres, est (re) devenue une préoccupation au sein des instances dirigeantes du parti.

#### 1.4.2.1. La cotisation des cadres, une ressource indéniable pour le PDG

Traversés par une crise très profonde, les partis africains en général, et ceux du Gabon et du Togo en particulier, ont de plus en plus du mal à financer leurs activités à partir des contributions de leurs membres de moins en moins actifs. De même, très peu parmi eux bénéficient des subventions publiques lesquelles sont conditionnées par la participation électorale et la représentativité parlementaire. Dès lors, beaucoup fonctionnent avec les « moyens de bord. » Cette situation de précarité est souvent à l'origine des défections, de la transhumance politique et des alliances ambiguës ou contre nature. À rebours de ces partis, et en dépit de la crise qui sévit en son sein depuis la disparition de son leader en juin 2009, le PDG sait compter sur ses membres grâce à une politique d'autofinancement qui trouve ses origines à l'époque du parti-État. Ce système de cotisation est agissant du fait que la quasi-totalité des hauts cadres de l'État sont l'émanation du PDG en tant que militants. Les différents compartiments du tableau ci-dessous en donne la trame.

Tableau 25 : Révision et évolution des taux de cotisations mensuelles depuis 1991

**Qualité au sein du parti**

Qualité de membre au sein du parti	Montant d'avant déc. 2017	Taux de révision	Montant depuis déc. 2017	Montant annuel
Secrétaire général	350 000	30%	245 000	2 940 000
Membre du Secrétariat exécutif	150 000	30%	105 000	1 260 000
Conseiller politique du DCP	150 000	30%	105 000	1 260 000
Membre du Comité national	50 000	30%	35 000	420 000
Membre du Comité central, de Fédération, de Section et de Comité	5 000	50%	2 500	30 000
Autres militants	2 000	50%	1 000	12 000

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020.

Contrairement à ce qui se faisait auparavant, les nouvelles dispositions en matière d'autofinancement distinguent très clairement la qualité des membres au sein des catégories des militants. Dans le premier cas, ce sont essentiellement les membres du secrétariat exécutif du parti dont le nombre évolue constamment. En septembre 1986 par exemple, « les effectifs du parti étaient de 585 personnes. Ils comprenaient les cadres politiques, les cadres administratifs, les agents d'exécution et le personnel subalterne »<sup>752</sup>. Les enquêtes menées au sein de la direction du personnel de ce parti en 2017 puis en 2019, ont permis de dénombrer 164 employés permanents en 2017 correspondant à 102 employés au siège du parti à Libreville et 62 au niveau provincial<sup>753</sup>, puis 172 employés en 2019 dont 101 au siège et 71 en province<sup>754</sup>. Dans le second cas, ce sont tous les autres membres ne faisant pas partie des structures autres que le secrétariat exécutif. En tant qu'organisation politique hiérarchisée et structurée, le PDG offre plusieurs catégories de militants auxquelles correspond un taux de cotisation précis. Globalement, on compte 4 catégories répertoriées dans le tableau suivant.

<sup>752</sup> Zacharie Myboto, Rapport d'activités du Parti démocratique gabonais, PDG, 3<sup>e</sup> Congrès ordinaire, Libreville, Multipress Gabon, 1986, p. 32

<sup>753</sup> Voir Annexe 3. L'Administration PDG : structure et personnels administratifs.

## Les catégories de militants du PDG

Catégorie des militants	Montant d'avant déc. 2017	Taux de révision	Montant depuis 2017	Montant annuel
Membre du Comité permanent	200 000	30%	140 000	1 680 000
Membre du Bureau politique	150 000	30%	105 000	1 260 000
Membre du Conseil des Sages	100 000	30%	70 000	840 000
Conseiller du Président du parti	100 000	30%	70 000	840 000

Répondant aux accusations portées contre lui en septembre 1976 pour avoir financé le journal électoral de Jacques Chirac, *l'Essor du Limousin*, Marcel Dassault, député UDR de l'Oise et par ailleurs premier industriel français de l'Aéronautique, arguait qu'« il n'est ni anormal ni illégal qu'un député UDR soutienne les candidats de son parti. C'est ainsi que cela se passe dans tous les partis politiques »<sup>755</sup>. Plusieurs décennies plus tard, cette pratique demeure courante presque partout en politique y compris dans les vieilles démocraties occidentales. En France, en plus des subventions publiques, les élus nationaux sont tenus de reverser une cotisation mensuelle à leur parti politique. Dans son article paru dans *L'Express*, Jean Baptiste Daoulas a fait un focus sur les montants des cotisations mensuelles exigés aux élus dans les partis politiques français : 150 euros pour les parlementaires « macronistes » ; 500 euros par tête et par mois au PS ; leurs collègues du Modem cotisent à hauteur de 300 euros par mois contre 900 euros par élu chez les Insoumis.

Au Gabon, certains élus nationaux du PDG rechignent à participer au financement du parti qui contribue pourtant à les faire élire. Étant à forte coloration pdgiste depuis les élections fondatrices, le Parlement est, sans fard, le principal grenier du PDG. Mais cela n'a été possible que grâce à un mécanisme de captation des indemnités des élus, aspect sur lequel il faudra revenir plus en détails.

---

<sup>754</sup> Cf. Annexe 3.



## Les élus nationaux d'obédience PDG

Les élus nationaux du parti, rangs et qualités	Montant d'avant déc. 2017	Taux de révision	Montant depuis 2017	Montant annuel
Président des Chambres (Assemblée et Sénat)	300 000	30%	210 000	2 520 000
Vice-président des chambres du parlement	150 000	30%	105 000	1 260 000
Secrétaire des bureaux	150 000	30%	105 000	1 260 000
Questeurs	150 000	30%	105 000	1 260 000
Président du groupe parlementaire PDG	100 000	30%	70 000	840 000
Trésorier du groupe parlementaire PDG	75 000	30%	52 500	840 000
Président des commissions permanentes	75 000	30%	52 500	630 000
Secrétaire général du groupe parlementaire PDG	60 000	30%	42 000	504 000
Vice-président des commissions	60 000	30%	42 000	504 000
Rapporteurs	60 000	30%	42 000	504 000
Parlementaires PDG	50 000	30%	35 000	420 000

Plus nombreux que les élus nationaux, les élus locaux sont une source de financement importante pour le PDG. Mais, « beaucoup d'entre eux manquent à leur obligation militante »<sup>756</sup>. Bien que cette pratique ne soit pas instituée au niveau local, certaines trésoreries régionales ont établi, au niveau interne, une stratégie de recouvrement des fonds identique à celle pratiquée, au niveau national. En d'autres termes, les prélèvements à la source auxquels sont astreints les parlementaires ainsi que les membres du Gouvernement issus du PDG.

## Les élus locaux issus des rangs du PDG

Les élus locaux	Montant d'avant déc. 2017	Taux de révision	Montant depuis 2017	Montant annuel
Maire de Libreville	300 000	30%	210 000	2 520 000
Adjoints au Maire de Libreville	200 000	30%	140 000	1 680 000
Maire de Port Gentil	100 000	30%	70 000	840 000
Maire d'Owendo	100 000	30%	70.000	840 000
Maire d'Akanda	80 000	30%	56 000	672 000
Président Conseil départemental De Ntoun	80 000	30%	56 000	672 000
Président du Conseil départemental de	80 000	30%	56 000	672 000

<sup>755</sup> André Campana, *L'argent secret. Le financement des partis politiques et des campagnes électorales*, Paris, Arthaud, 1979, 187 p.

<sup>756</sup> Entretien avec Angélique Lemba-Matembè ép. Ngari, Trésorier provincial du PDG.

Moanda				
Président du Conseil départemental de Gamba	80.000	30%.	56 000	672 000
Maire de Moanda	75 000	30%	52 500	630 000
Maire de Gamba	75 000	30%	52 500	630 000
Adjoints Maires de Port Gentil, d'Owendo, d'Akanda et de Moanda	50 000	30%	35 000	420 000
Maires des arrondissements de Libreville	50 000	30%	35 000	420 000
Adjoints Maires d'arrondissement de Libreville	40 000	30%	28 000	210 000
Présidents d'autres Conseils départementaux	30 000	30%	21 000	252 000
Autres Maires titulaires	25 000	30%	17 500	210 000
Autres Maires adjoints	20 000	30%	14 000	168 000
Autres Vice-présidents de Conseil départementaux du pays	20 000	30%	14 000	168 000

Traversé par une crise interne depuis la disparition de son fondateur en juin 2009, le PDG a lancé, en 2017, une campagne nationale d'adhésion en vue d'actualiser son fichier militant<sup>757</sup>. Selon les données que nous nous sommes procurées au cabinet de Jean Marie Koumba Souvi, le secrétaire général adjoint 1 en charge de la coordination, de l'animation, du développement, des infrastructures de base et de l'encadrement des activités du parti, le PDG compte respectivement 2 320 membres du conseil national et 11 600 du comité central, à l'heure actuelle. Plus de la moitié occupent des fonctions de responsabilité au sein du parti et/ou de l'Administration et constituent de ce fait, une source de financement non négligeable pour le PDG.

### Les membres du Conseil national et du Comité central du parti

		Montant d'avant déc. 2017	Taux de révision	Montant depuis 2017	Taux annuel
Membres du Conseil national	Salarié	50 000	30%	35 000	420 000
	Non salarié	25 000	30%	15 500	210 000
Membres du Comité central	Salarié	5 000	50%	2 500	30 000
	Non salarié	2 500	50%	1 250	15 000

À rebours des partis de l'opposition souvent cantonnés en milieu urbain ou périurbain, l'administration PDG est assurée au niveau territorial par des

<sup>757</sup> Annexe 2. La vie des partis politiques au Gabon : adhésion et fonctionnement, p. 712

secrétaires provinciaux secondés par des secrétaires communaux, départementaux et fédéraux telle que présentée et analysée dans le chapitre précédent. Pour assurer l'animation locale du parti, ils bénéficient d'un budget de fonctionnement et d'une prime incitative personnalisée versée mensuellement par le parti. Ces émoluments sont garantis à tous les militants exerçant une fonction administrative au sein de l'appareil du parti. Ce, depuis 1968. Exception faite naturellement aux secrétaires de sections et de comité au niveau national, et les secrétaires fédéraux à l'étranger.

### Les secrétaires provinciaux du parti

Le personnel local du parti	Montant d'avant déc. 2017	Taux de révision	Montant depuis 2017	Taux annuel
Secrétaire provincial	20 000	30%	14 000	168 000
Trésorier provincial	20 000	30%	14 000	168 000
Délégués provinciaux UJPDG et UFPDG	15 000	30%	10 500	126 000
Secrétaires communaux	10 000	30%	7 000	84 000
Secrétaires d'arrondissements	5 000	30%	3 500	42 000
Secrétaires départementaux	5 000	30%	3 500	42 000
Secrétaires fédéraux	5 000	30%	3 500	42 000

Au pouvoir depuis un peu plus de 5 décennies, le PDG a le monopole de la promotion à des fonctions de responsabilité au sein de l'administration gabonaise. L'accès à certaines fonctions étant assujéti à l'appartenance préalable au parti et au paiement de la cotisation<sup>758</sup>, le PDG sait pouvoir compter sur l'enchaînement de trois obligations : « donner, recevoir, rendre » analysées par Jacintho Logeira<sup>759</sup> et Lucien Faggion<sup>760</sup>, prolongeant ainsi les réflexions sur le don impulsées par Marcel Mauss dans son *Essai sur le don*.

### Les personnels de la Haute Administration

Administrations publique et privée	Montant d'avant déc 2017	Taux de révision	Montant depuis 2017	Taux annuel
Premier ministre	350 000	30%	245 000	2 940 000
Présidents des institutions républicaines	300 000	30%	210 000	2 520 000

<sup>758</sup> PDG, *Statut 2013*, article 14, p. 7

<sup>759</sup> Jacinto Lageira, Agnès Lontrade, (Dir.), *Esthétique du don : de Marcel Mauss aux arts contemporains*, Pau, PUPPA, 2015, 314 p.

<sup>760</sup> Lucien Faggion, Laure Verdon, (Dir.), *Le don et le contre-don*, Paris, Presses de l'Université de Provence, Col. Le temps de l'histoire, 2010, 170 p.

PDG des secteurs parapublic et privé	300 000	30%	210 000	2 520 000
Directeurs généraux des régies financières	250 000	30%	175 000	2 100 000
DG et DGA des secteurs parapublic et privé	250 000	30%	175 000	2 100 000
Ministres d'État ; Ministres financiers	200 000	30%	140 000	1 680 000
Ministres	150 000	30%	105 000	1 260 000
Ministres délégués ; Secrétaire d'État	100 000	30%	70 000	840 000
Directeurs généraux Administration centrale	50 000	30%	35 000	420 000
Secrétaires généraux	50 000	30%	35 000	420 000
Inspecteurs généraux de ministères	50 000	30%	420 000	420 000

Si « les prélèvements salariaux d'avant 1990 ont cessé au Gabon »<sup>761</sup>, le PDG compte toujours en son sein des membres relevant de la fonction publique. Bien qu'il soit difficile de les dénombrer nommément, il n'en demeure pas moins que, comme d'autres adhérents, ils sont tenus de s'acquitter d'une cotisation mensuelle.

### Les agents de la fonction publique

	Agent du secteur public ou privé	Ancien montant	Taux de réduction	Nouveau montant	Montant annuel
Fonctionnaires moyens/ cadres administratifs	Catégorie A	25 000	30%	17 500	210 000
	Catégorie B	10 000	30%	7 000	84 000
	Catégorie C	5 000	50%	2 500	30 000

Il en est de même pour les membres de l'administration décentralisée. Ces derniers sont du ressort des trésoreries provinciales du parti. Ils ont jusqu'au 5 du mois pour s'acquitter de leur cotisation.

### Les personnels de l'administration décentralisée

Administration locale	Montant d'avant déc. 2017	Taux de révision	Montant depuis 2017	Taux annuel
Secrétaire général de la Mairie de Libreville	100 000	30%	70 000	840 000
Secrétaire général de la Mairie de Port Gentil	50 000	30%	35 000	420 000
Secrétaires généraux Mairies d'Owendo et Moanda	50 000	30%	35 000	420 000
SG Mairies de Franceville et Gamba	40 000	30%	28 000	336 000
Secrétaires généraux Mairies d'Akanda et	30 000	30%	21 000	252 000

<sup>761</sup> Entretien avec Jean Steeve Obaka Ngari, secrétaire départemental PDG de la M'passa. Franceville, 8 août 2017.

Ntoum				
SG Conseils départementaux de Bendjé, de Ndougou et du Komo-Mondah	30 000	30%	21 000	252 000
SG Conseils départementaux Lébombi Leyou et Ogooué et Lacs	30 000	30%	21 000	252 000
Secrétaires généraux d'autres mairies du pays	10 000	30%	7 000	84 000
SG d'autres Conseils départementaux	10 000	30%	7 000	84 000

Difficilement quantifiable, les militants de profession libérale s'acquittent de leur cotisation soit directement auprès de la comptabilité centrale du parti, soit auprès des trésoriers régionaux.

### Les militants de profession libérale

	Montant d'avant déc. 2017	Taux de révision	Montant depuis 2017	Taux annuel
Avocats et Huissiers de Justice	50 000	30%	35 000	420 000
Notaire ; Médecin et Architecte	50 000	30%	35 000	420 000

Les différents démembrements de ce tableau permettent d'apprécier l'évolution de la politique d'autofinancement du PDG depuis la libéralisation politique. Au regard des informations contenues dans ce tableau, les *Pdgistes* sont représentatifs de tous les secteurs d'activités au Gabon, et le taux de contribution mensuel de chacun est fonction de son statut socioprofessionnel. De ce fait, les membres du secrétariat exécutif du parti et ceux de la haute administration sont les principaux pourvoyeurs des ressources privées du parti avec des participations mensuelles comprises entre 50 000 et 350 000 francs CFA par mois. Ils sont secondés par des parlementaires à qui le parti exige une contribution mensuelle qui varient entre 300 000 et 50 000 francs CFA. Au bas de l'échelle on y trouve, entre autres, les référents locaux du parti dont la cotisation la plus élevée est de 20 000 francs CFA le mois.

Suite à la démission de Faustin Boukoubi, le 15 août 2017, Dodo Bounguendza a été promu au poste de secrétaire général du parti par le Comité permanent du Bureau politique. À l'issue du Congrès de décembre 2017, la comptabilité centrale du parti a mis en application les nouvelles directives du parti en matière de cotisations. Ainsi, comme l'illustre les tableaux ci-dessus, le taux mensuel de cotisations a baissé de 30% pour tous les adhérents sauf ceux de

catégorie C, les membres du comité central ainsi que les militants de base qui paient la moitié, désormais. Il plaît de noter que la politique financière du PDG d'avant décembre 2017 est l'œuvre de Marcel Dupamby Matoka<sup>762</sup>. Longtemps député et ministre des finances, c'est à ce natif de Tchamba Magotsie qu'Omar Bongo avait confié la responsabilité de (re) penser et d'organiser le patrimoine financier du PDG. Sous son inspiration, le PDG s'est alors doté d'un nouveau système de financement qui tend à privilégier davantage les militants de base souvent démunis au détriment des cadres à qui il est demandé de gros efforts proportionnellement aux revenus dont ils disposent. Mais comme nous le verrons, la finalité de cette politique reste, assurément, la redistribution des fonds collectés à des agents qui assurent la permanence du parti tant au niveau national que local. Elle permet également de mobiliser des ressources qui permettront d'organiser des campagnes électorales à l'américaine. Comme le constate d'ailleurs Guy Rossatanga-Rignault, la politique est devenue presque l'apanage de ceux qui ont des moyens financiers conséquents. En effet, alors que les campagnes électorales donnent lieu « à une extraordinaire débauche de moyens financiers », le pouvoir de persuasion des hommes politiques dépend de l'argent qu'ils mettent en jeu<sup>763</sup>. Fort de ce constat, le PDG entend réaffirmer sa primauté financière. Celle-ci repose certes sur les contributions des différents membres mais beaucoup plus sur l'efficacité du système de recouvrement qui est mis en place et qu'il importe d'examiner, à présent. Mais avant, il sied d'analyser le patrimoine immobilier du PDG, une ressource vitale et pourtant presque totalement méconnue.

#### 1.4.2.2. Le patrimoine immobilier du PDG : une ressource presque totalement méconnue pourtant vitale pour le parti

Disons d'emblée que selon les termes de l'article 2 de la loi n° 4/91 du 3 avril 1991 relative aux partis politiques en République gabonaise, « un parti politique est une association à caractère non lucratif dans laquelle des citoyens se regroupent autour d'un projet de société et d'un programme politique ». Qu'entendre par « association à but non lucratif » ? Par définition, il s'agit d'un groupement de

---

<sup>762</sup> Il a été secrétaire nationale du PDG en charge du patrimoine du parti.

deux ou plusieurs membres qui mettent en œuvre des moyens communs pour exercer une activité précise. La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui régit les associations précise qu'afin d'assurer sa non-lucrativité, l'association doit répondre impérativement à l'un des cinq critères ci-après :

- L'action menée par le groupement est un acte désintéressé ;
- Les membres de l'association ainsi que sa gestion de l'association sont désintéressés ;
- L'association ne cherche pas systématiquement des bénéfices financiers lors de l'exécution de son activité ;
- L'exercice d'une activité sociale ou d'utilité sociale ;
- Le surplus obtenu, lors d'une activité lucrative organisée, est versé dans le compte de l'association.

Toutefois, si pour quelles que raisons que ce soit, les bénéfices sont partagés entre les membres, l'association est requalifiée de société civile ou commerciale. De même, si elle est dissoute, tous les biens lui ayant appartenu sont distribués à une ou des associations avec un but similaire au sien. Cette précision est importante car elle permet d'interroger le caractère « non lucratif » du PDG. En effet, depuis l'époque du parti unique, ce parti s'est doté d'un immense patrimoine immobilier au Gabon, notamment à Libreville ainsi que dans chaque capitale provinciale. Il s'agit essentiellement d'anciennes installations du parti-État auxquelles se sont ajoutées de nouvelles acquisitions dont les biens immobiliers ayant appartenu à certaines entreprises devenus la propriété du PDG.

Durant nos enquêtes de terrain, nous nous sommes penché sur ce patrimoine immobilier presque totalement méconnu du grand public alors que – selon nos sources – il génère, mensuellement, d'importantes ressources financières au profit du PDG. Cependant, compte tenu de leur nombre et le silence qui règne autour de l'existence de certains d'entre eux, il est bien difficile de faire un inventaire exhaustif et détaillé de leur nombre à l'échelle nationale ainsi que leur apport dans la trésorerie du parti. Parmi ceux clairement identifiés, on compte d'une part, des immobiliers qui servent de siège au parti, et d'autre part ceux mis en location afin de renflouer les caisses du parti.

---

<sup>763</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *Radioscopie d'un théâtre électoral*, *op. cit.*, p. 289

- Le PDG, un parti doté de ses propres infrastructures

Enchaînant des déconvenues politiques, privés de financement public, nombre de partis gabonais d'opposition n'ont pas de siège national à Libreville ; d'autres sont contraints de louer à défaut d'en acquérir. Parallèlement, le PDG possède un important patrimoine immobilier qui abrite ses structures sur toute l'étendue du territoire national, notamment à Libreville, dans chaque chef-lieu de province ainsi que dans certains chefs-lieux de départements. À l'heure où les sièges provinciaux d'Oyem dans le Woleu Ntem, et de Port Gentil dans l'Ogooué Maritime viennent d'être vandalisés par des citoyens visiblement hostiles à l'idéologie du PDG, gros plan sur le patrimoine immobilier de ce parti dont les conditions réelles d'acquisition demeurent obscures et témoignent, en même temps, de la primauté financière de ce parti, son ancrage territorial ainsi que ses relations privilégiées avec l'État.

*Figure 16 : Siège provincial du PDG de la Nyanga, au sud-ouest du Gabon.*



Source : Photographie de Bergès Mietté, Tchibanga le 23 septembre 2017

Selon certaines sources à Tchibanga, ce qui fait office de siège du PDG aujourd'hui a longtemps abrité les services du gouvernement de la Nyanga. Depuis une dizaine d'années, le PDG y a établi son secrétariat provincial. Ce bien est-il devenu la propriété de ce parti politique, ou est-il simplement locataire ? Le secrétaire provincial du PDG n'a pas souhaité évoqué cet aspect ; ses



collaborateurs non plus. Néanmoins, il est fort probable que le PDG ne soit pas locataire.

*Figure 17: siège provincial du PDG du Haut Ogooué, au sud-est du Gabon.*



Source : Photographie de Bergès Mietté, Franceville le 18 mars 2019

Implanté à l'entrée du quartier Ombélé, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Franceville, ce joyau architectural abritera, les services du secrétariat provincial PDG du Haut Ogooué après son inauguration. Sa construction intervient dans un contexte où, depuis 2005, le PDG n'a plus de siège provincial dans cette contrée pourtant réputée son bastion traditionnel. Une situation que n'ont pas manqué de déplorer les cadres locaux. Parmi ces derniers, Jean Steeve Obaka Ngari, le secrétaire départemental PDG de la M'Passa. Celui-là même qui a érigé le PDG au sein de la SOBRAGA où il est employé. Comme évoqué au chapitre introductif, le bureau de cet agent de maîtrise est semblable à une cellule du PDG : poster géant à l'effigie d'Ali Bongo Bongo daté de la présidentielle du 30 août 2009 accolé sur le mur ; logo du parti fait en bois ébène posé sur le bureau ; dernière la porte, une vieille photographie d'Omar Bongo en noir et blanc ; à droite du bureau, un placard où l'enquêté dit ranger les documents du parti. À la question de savoir si c'est légal de « délocaliser le parti » dans une entreprise privée, Obaka Ngari

rassure : « la direction [de l'entreprise] est informée ; mes supérieurs ont vu ce que vous venez de voir. Il n'y a aucun mal à cela ». Et se justifie :

« Depuis plusieurs années, nous n'avons plus de siège à Franceville ; nos réunions se tiennent tantôt à l'hôtel de ville, tantôt au conseil départemental ou dans un hôtel de la place. [...] Il faut avouer que j'ai des longues journées de travail en entreprise alors j'ai appris à m'organiser ; à être opérationnel ici, chez moi, partout [...] Je reçois des camarades ici en cas d'urgence, comme je viens de le faire avec toi ; j'ai tout ce qu'il me faut dans ce bureau (cachet, statut, règlement ; fichier des membres, etc.) »<sup>764</sup>.

Cette anecdote n'est certes pas généralisable. Elle témoigne néanmoins du degré d'implémentation du PDG dans la société.

*Figure 18 : Siège provincial du PDG de l'Ogooué Lolo, au centre-est du Gabon*



Source : Photographie de Sylvetlana Ngoundou. Koula-Moutou, 17 septembre 2020

À Koula-Moutou, le PDG a son siège principal au centre-ville, à proximité de l'hôtel de ville. Toutefois, en plus de celui-ci, le parti s'est doté d'un second siège dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, fief du baron politique. Comme le siège de Franceville en attente d'inauguration, le PDG est le propriétaire des infrastructures qui abritent ses structures provinciales à Koula-Moutou. Les autorités locales du parti évoquent les bienfaits d'être propriétaire. À ce propos, il plaît d'indiquer

certaines sièges locaux dont dispose le PDG sont des donations de ses barons locaux. C'est le cas du siège de Mounana, dans le département de Lembombi Leyou au sud-est du Gabon. Selon Archibald Ndjongha Ndjoumbou le secrétaire départemental de la localité, « il s'agit d'un bâtiment appartenant au ministre des mines Christian Magnagna qu'il a cédé gracieusement au parti »<sup>765</sup>.

*Figure 19 : Siège provincial du PDG de l'Ogooué Ivindo, au nord-est du Gabon*



Source : Photographie de Boris Zakama, Makokou le 16 septembre 2020

Situé dans le centre-ville de Makokou, ce siège n'est pas la propriété du PDG. Si l'on en croit Guy Roger Ekazama<sup>766</sup>, l'édile de la commune, il s'agit de la maison de Maurice Ikobabendje, un ancien inspecteur de trésor un cadre local du parti, que le parti loue depuis plusieurs années.

---

<sup>764</sup> Entretien avec Jean Steeve Obaka Ngari, Secrétaire départemental PDG de la M'Passa. Franceville, 11 août 2017

<sup>765</sup> Entretien avec Archibald Ndjongha, secrétaire départemental PDG de Lembombi Leyou, Mounana, 18 avril 2019

<sup>766</sup> Entretien téléphonique avec Guy Roger Ekazama, MCN et maire de la commune de Makokou. Le 28 septembre 2020.

Figure 20: Siège provincial du PDG de l'Ogooué Maritime, à l'ouest du Gabon



Source : Photographie de Jimmy Nkoulou, Port Gentil, le 23 septembre 2020

Dans la nuit du 11 au 12 juin 2020, le siège provincial du PDG du Woleu Ntem<sup>767</sup> a été saccagé par des individus visiblement hostiles à l'idéologie de ce parti. Deux mois plus tard, le siège de Port Gentil, ci-dessus, a subi presque le même sort. Après avoir incendié le bateau se trouvant dans l'arrière-cour, les malfrats ont inscrit, sur les murs, des messages haineux et orientés, rapporte la presse locale<sup>768</sup>. L'acquisition de ces sièges facilite certes la socialisation des adhérents et concoure au rayonnement du parti. Mais les conditions de leur acquisition demeurent obscures : ce qui alimente des soupçons d'appropriation des biens de l'État, notamment en ce qui concerne des immobiliers mis en location.

### **Le PDG, association à but non lucratif ou « bailleur social » ?**

Comme tous les partis au Gabon, le PDG est une association à but non lucratif. Plus haut, nous avons défini ce qu'est une association à but non lucratif. Or, s'il est vrai que les membres de ce parti ne retirent aucun avantage financier de l'activité exercée ; que les bénéfices issus des produits de leurs quêtes,

<sup>767</sup> Gabonactu : <https://gabonactu.com/le-pdg-denonce-des-messages-haineux-dans-son-siege-vandalise-doyem/>

<sup>768</sup> Quotidien national *L'Union* : <https://www.union.sonapresse.com/gabon-politique/vandalisme-le-pdg-condamne-lacte-de-destruction-de-son-siege-doyem-22094> Mise en ligne le 17 juin 2020 ; consulté le 12 septembre 2020.



souscriptions et manifestations diverses sont directement versés à la trésorerie du parti, il n'en demeure pas moins qu'à l'inverse de ses homologues, le PDG est détenteur d'un important patrimoine immobilier qu'il exploite, depuis des décennies, à titre lucratif. Dès lors, on est en droit de se demander si, dans une démocratie, un parti politique peut non seulement disposer d'autant de biens, mais surtout les exploiter à des fins économiques ? D'autant que les textes qui régissent le fonctionnement de ce parti ne prévoient pas de dispositions encadrant la nature de ces recettes encore moins leur plafonnement. Or, si dans une association l'activité commerciale entre dans le cadre principal, cette clause doit impérativement figurer dans ses statuts, ce qui n'est pas le cas au PDG.

Les enquêtes informelles au sein du PDG ont permis de distinguer, dans le patrimoine immobilier de ce parti, les sièges nationaux et locaux abritant – comme illustré ci-dessus – les structures du parti, des biens immobiliers exploités à des fins commerciales qu'il convient désormais de présenter.

*Figure 21: Ancien siège de l'UFPDG à Akébé, à Libreville*



Source : photographie de Bergès Miétté, Libreville le 5 septembre 2017

Situé à Akébé, à proximité de l'hôtel du stade dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de la commune de Libreville, ce bâtiment a longtemps abrité les services de l'UFPDG, notamment lorsqu'elle était placée sous la houlette de Joséphine Kama

[Patience Dabani, l'ancienne première dame du Gabon]. Cependant, selon certaines sources informelles, ce bien appartenant au PDG a été concédé [quand ?] à l'État par le parti afin de loger « gracieusement » des fonctionnaires. Pour d'autres, il s'agirait plutôt d'un contrat de bail entre le PDG et l'État. En d'autres termes, les agents de l'État y sont certes logés gracieusement mais en contrepartie, l'État serait redevable envers le PDG. Ces allégations sont démenties par Ndombi Mabiala, le directeur du personnel du parti qui avance que le PDG ne peut disposer d'un tel bien et être contraint de louer, non loin [au carrefour Assane à Akébé], un siège abritant les services du secrétaire général adjoint en charge de l'UFPDG.

*Figure 22 : Immeuble Pétrogab à Libreville*



Source : Photographie d'Ommat Ngoulélé, Libreville le 22 septembre 2020

Jean Bruno Ndombi Mabiala et Fidèle Akoué Mba, respectivement directeur du personnel et secrétaire général adjoint 3 du PDG, attestent, sans équivoque, que l'immeuble Pétrogab, sis au centre-ville face à l'UGB (Union gabonaise de

banque) est la propriété du PDG. Ils s'abstiennent d'évoquer les conditions réelles d'acquisition de ce bien. Comme mentionné au chapitre précédent, cet immeuble abrite les services du CEP, de la CPD et de l'UJPDG. En 2017 mais aussi en 2019, le rez-de-chaussée de cet immeuble était occupé par plusieurs commerces dont une agence commerciale de Libertis, l'opérateur national de téléphonie mobile<sup>769</sup>. Si les deux enquêtés cités ci-dessus reconnaissent l'existence de ces commerces dans le hall de ce bâtiment qu'ils disent la propriété de leur parti, ils n'osent pas confirmer l'exploitation pourtant évidente de ce bien à titre lucratif par le PDG, comme c'est d'ailleurs le cas avec les anciennes installations du CUSPOD au quartier Poste Akébé dans le troisième arrondissement de Libreville.

Les recherches complémentaires que nous avons menées entre février et mai 2019 révèlent que l'immeuble Pétrogab a appartenu, à l'origine, à la société nationale pétrolière gabonaise, fondée en juin 1979 en vue de prendre une part active sur le marché local du pétrole<sup>770</sup>. Alors que le concept de « gabonisation de l'économie » était en vogue dans le pays, les sociétés productrices de brut opérant au Gabon (Elf, Gulf et Shell), avaient été sommées – par des autorités gabonaises – de mettre le quart de leur production à la disposition de Pétrogab devant, désormais, se charger de sa commercialisation pour le compte de l'État gabonais<sup>771</sup>. Toutefois, comme bien d'autres entreprises nationales fondées dans le courant des années 1970 début 1980, Pétrogab n'aura connu qu'une courte existence. À sa fermeture, son siège social à Libreville (immeuble ci-dessus) a été concédé au PDG dont le siège national *sis* à Akébé a été vandalisé par des manifestants lors de la crise postélectorale de 1993.

S'agissant des installations du CUSPOD au quartier Poste Akébé à Libreville, elles ont été restructurées par Marcel Doupambi, l'ancien secrétaire général en charge du patrimoine du parti. Certaines sources informelles disent que les immeubles situés près du gouvernorat de l'Estuaire à Libreville ont été construits par l'État mais sur le terrain du PDG et sont mis en locations. Il en est de même de l'immeuble Atlantis à Owendo qui serait la propriété du PDG,

---

<sup>769</sup> Observations personnelles

<sup>770</sup> Albert Léonard Dikoumbe, *La fiscalité pétrolière des États membres de la CEMAC*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 78

<sup>771</sup> Achka Le Caméléon, *Souvenirs 1988. Un an de vie politique gabonaise et les dossiers de la RTG*, 1990, 43 p.

également mis en location. Le plus ahurissant c'est sans doute le cas de l'immeuble Arambo, abritant à Libreville, le ministère des finances. Il s'agit du siège social d'Air Gabon, la compagnie aérienne nationale. En fermant ses portes, ce bien aurait été concédé au PDG qui, en retour, le fait louer à l'État. L'idée implicite qui se dégage est que le PDG a hérité d'une partie des vestiges du parti-État qu'il a restructuré à son profit après le retour du multipartisme : un réel avantage que n'ont pas ses alliés encore moins les partis de l'opposition.

#### 1.4.3. Les modalités de recouvrement des fonds

« Dans toutes les régions du pays, le PDG a un trésorier provincial chargé du recouvrement des fonds. Il travaille en étroite collaboration avec la Caisse centrale du parti *sise* à Libreville. Une fois les fonds perçus, il se rend à la comptabilité centrale pour faire le dépôt. [...] Plusieurs membres ne s'acquittent pas de leur cotisation due. Une solution avait été trouvée en ce qui concerne les élus nationaux, les membres du Gouvernement issus de nos rangs ainsi que ceux du Secrétariat exécutif. Dans le Haut Ogooué, nous sommes en train de voir comment, dès l'an prochain, mettre en place un système de prélèvement à la source pour les élus locaux du parti »<sup>772</sup>.

Ces mots d'Edgar Malibala, le secrétaire communal PDG de Franceville résument assez bien les modalités de recouvrement des fonds à l'échelle nationale. Mais avant d'aborder cet aspect, voyons d'abord qui sont les artisans de ce système. À l'heure actuelle, la comptabilité centrale du PDG est assurée par Christian-Philippe Nyambi-Ndoutou. Sa promotion à ce poste est intervenue peu après le congrès de décembre 2017. Mais avant cette date, la comptabilité centrale du parti se composait ainsi qu'il suit :

---

<sup>772</sup> Entretien avec Edgar Malibala, Secrétaire communal PDG. Franceville, 24 août 2017.



Tableau 26 : Le personnel de la trésorerie nationale du PDG, 2013-2018

Trésorière général du parti	Prisca Raymonda Amaheba Koho ép. Nlend	
9 Trésoriers provinciaux	Christine Minkoué Mi Alloh	Estuaire
	Angélique Lemba-Matembe.	Haut Ogooué
	Jean Clair Koumba	Moyen Ogooué
	Angèle Massande née Etombo	Ngounié
	Aloïs Makanga Moussounda	Nyanga
	Valentine Ayenebadi	Ogooué Ivindo
	Jean Claude Iwangou	Ogooué Lolo
	Lucie Daker Akendengue	Ogooué Maritime
	Augustine Mbougou Ella	Woleu Ntem

Source : Just Miétté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020.

La promotion à la tête de la comptabilité centrale et de la commission aux comptes relève théoriquement du pouvoir discretional du DCP du parti. Mais dans la pratique, beaucoup y ont été promus en raison de leur probité, leur dévouement avéré pour la cause du parti mais aussi et surtout du fait des relations particulières et personnelles qu'ils entretiennent avec le président du parti ou le secrétaire général du parti. S'agissant des trésoriers provinciaux, ils sont, dans la plupart des cas, recommandés au secrétaire général par les barons politiques de leurs localités d'origine respectives. Interrogée à ce propos, la trésorière provinciale du Haut Ogooué dit avoir été surprise de sa nomination en 2013. Secrétaire de profession et en service au ministère de la culture à Franceville, cette animatrice locale du parti est originaire de Boumango. Elle dit qu'il n'y a pas de règles en matière de promotion au sein du PDG qui s'appliqueraient à tous les militants.

Maintenant que les agents de recouvrement des fonds sont connus, en quoi consiste réellement leur tâche ? Aussi, sachant que beaucoup de militants sont réfractaires à la pratique de la cotisation, comment ces trésoriers provinciaux arrivent-ils ou non à planifier les opérations de collecte des fonds ? À quelles difficultés sont-ils confrontés dans l'accomplissement de leurs obligations, et de quelles ressources disposent-ils pour mener à bien cette tâche visiblement périlleuse ?

### 1.4.3.1. Les procédures de recouvrement des fonds au PDG : quelques cas pratiques

Parce qu'elles sont nombreuses, évoluent dans le temps, et dépendent quelque fois de la stratégie de collecte propre à chaque trésorier provincial, nous avons préféré parler « des procédures » plutôt que de « la procédure » de recouvrement des fonds au PDG. Dans tous les cas, celles-ci ainsi que les principales dépenses auxquelles elles sont affectées, sont précisées dans le règlement financier et comptable du parti<sup>773</sup>. Afin que nul ne l'ignore, l'article 25 du règlement financier mentionne que les cotisations des membres du Parti sont perçues par prélèvement sur salaire ou par domiciliation bancaire, ou par tout autre procédé édicté par une directive du Secrétaire général après délibération du Secrétariat exécutif. Cette directive fixe les modalités de mobilisation des ressources et d'affectation des dotations aux organes locaux et aux organismes spécialisés du parti par le Secrétariat exécutif ». Sous le parti-État, la procédure était *quasi* la même :

« Le PDG disposait d'une organisation administrative très efficace permettant une collecte efficiente des fonds. En effet, le recouvrement était fait par les trésoriers. En dehors du trésorier général du parti, membre du bureau politique, qui centralisait l'ensemble des collectes, à l'échelle du territoire, ce dernier était relayé par des trésoriers provinciaux, notamment à travers les fédérations, les sections et les comités. [...] Pour les militants des comités de villages et de quartiers, le versement s'effectuait auprès du trésorier de l'organe dont dépendait le militant. Ces cotisations étaient ensuite recouvrées au niveau de la section qui en adressait le montant total au trésorier général du parti. Pour les militants dont les cotisations étaient retenues à la source, les fonds parvenaient directement au trésorier général par virement bancaire du trésor public ; pour les fonctionnaires et autres agents de l'État, par mandat postal ou chèque ; et pour les employés dont les salaires sont établis directement par les organismes qui les emploient, au plus tard le 15 du mois suivant au trésorier général »<sup>774</sup>.

Cette description se fonde sur les textes qui régissent le fonctionnement du parti. Toutefois, les réalités sur le terrain sont souvent différentes comme nous allons le montrer à travers quelques cas concrets de recouvrement de fonds. En effet, cette pratique telle que mentionnée dans les textes qui régissent le

---

<sup>773</sup> Adopté le 19 juillet 2003 à l'issue du congrès de la refondation et révisé au congrès de décembre 2017.

<sup>774</sup> Ruffin Didzambou, *op. cit.*, p. 2001, 85-86

fonctionnement du PDG, et rapportée par Ruffin Didzambou ci-dessus, n'est pas souvent appliquée ni applicable en l'état. Car, sur le terrain, les agents de recouvrement sont parfois amenés à (ré) inventer leurs propres stratégies de collecte pour plus d'efficacité. Pour cela, ils doivent faire preuve de dextérité, de créativité mais aussi de témérité dans l'accomplissement de leurs missions. Ainsi, pour comprendre les modalités de collecte des fonds au sein du secrétariat provincial du parti, au sein du Gouvernement, et au Parlement, il a fallu enquêter auprès des membres de la comptabilité centrale ; échanger avec quelques élus nationaux et locaux, et ceux faisant partie du secrétariat général.

### **Les trésoriers provinciaux et la collecte des cotisations au sein des structures locales du parti : focus sur le secrétariat provincial du Haut Ogooué, au Sud-est du Gabon.**

Comme tous les partis politiques, le PDG voit de plus en plus son système de financement être contesté par des militants y compris par ceux à qui il aurait « tout donné », affirme Angélique Lemba-Matembe Ep. Ngari, la trésorière provinciale du Haut Ogooué. Pour cette dernière, « les élus locaux sont promus par le parti. En contrepartie, ils doivent, après avoir perçu leur salaire et primes, reverser une partie de cet argent au parti afin [que celui-ci] finance ses activités [...] Car, sans ce parti, ils ne seraient pas ce qu'ils sont ». Aussi schématique qu'elle puisse paraître, les agents de recouvrement au PDG semblent avoir cette théorie en partage, et Angélique Lemba-Matembe en a fait un principe de travail d'autant qu'elle dit avoir reçu mandat de faire pression sur les cadres et élus locaux du parti pour qu'ils s'acquittent de leur cotisation. Elle est persuadée que ces derniers sont redevables envers le PDG. Pour comprendre les modalités de collecte des cotisations dans cette localité, il faut prendre en compte un élément essentiel : le PDG compte en son sein un personnel salarié pour qui le parti n'est pas qu'une association à but non lucratif comme définit par la Constitution. En effet, pour certains militants, il s'agit aussi d'un « gagne-pain », pour reprendre Jules Nkami, ancien questeur puis Vice-président de l'Assemblée nationale<sup>775</sup>. D'ailleurs, les *Statuts* le mentionnent sans ambiguïtés : « Les fonctions politiques au sein du Parti

---

<sup>775</sup> Entretien avec Jules Nkami, ancien vice-président de l'Assemblée nationale. Franceville, 8 août 2017.

sont exercées à titre bénévole. Toutefois, certaines d’entre elles, en raison des contraintes particulières qu’elles imposent, peuvent donner droit à une indemnité versée par le Parti »<sup>776</sup>. Dans tous les cas, sont rémunérés au niveau local, les secrétaires provincial, communal, départemental, d’arrondissement et fédéral. Dans le Haut Ogooué, le cabinet du secrétaire provincial comprend un assistant, deux secrétaires, un agent de sécurité, un chauffeur et une technicienne de surface. Secrétaire provincial du Haut Ogooué de 2008 à 2010, Rigobert Edhouba Onkassa dit avoir reçu durant ces deux années, une enveloppe de 11 millions de francs CFA tous les mois et sans discontinuité afin d’assurer l’animation provinciale du parti<sup>777</sup>. Composé de 11 départements, 34 fédérations, et les 4 arrondissements de la commune de Franceville, cette subvention était répartie ainsi qu’il suit :

*Tableau 27 : Gestion et répartition de l’indemnité au sein du secrétariat provincial PDG du Haut Ogooué, en 2013*

Qualité et fonction au sein du parti	Effectifs	Indemnité mensuel	Totaux
Secrétaire provincial	1	5 071 000	5 071 000
Secrétaire communal	1	175 000	175 000
Secrétaire départemental	11	145 000	1 595 000
Secrétaire d’arrondissement	4	145 000	580 000
Secrétaire fédéral	34	106 000	3 604 000
Totaux	51	5 642 000	11 025 000

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM. Conçu à partir des informations éparses recueillies lors des entretiens.

Dans l’accomplissement de ses fonctions, Angélique Lemba-Matembe travaille en étroite collaboration avec le secrétariat provincial et la comptabilité centrale du parti. Au regard des années passées à ce poste, elle semble avoir mis en œuvre une stratégie de collecte plutôt ingénieuse. Celle-ci a consisté, dit-elle, à se doter tout d’abord d’un registre détaillé dans lequel sont répertoriés l’identité de tous les cadres et élus locaux du parti, leurs fonctions respectives ainsi que leurs numéros de portable. Une fois ce répertoire établi et régulièrement actualisé, la seconde phase consiste à téléphoner individuellement – et à des dates bien précises – tous les militants ainsi répertoriés afin de convenir des rendez-vous. S’en suit,

<sup>776</sup> Article 5, *Statuts* adoptés le 7 avril 2013, p. 4

<sup>777</sup> Entretien avec Rigobert Edhouba Onkassa, ancien député et secrétaire provincial du Haut Ogooué. Boumango, 16 août 2017.

enfin, des visites à leur domicile, à leur lieu de travail ou encore dans un point de rassemblement afin de percevoir les montants de cotisation correspondant au statut de chacun. Si « la plupart des militants sont très coopératifs », notamment lorsqu'ils occupent des fonctions de responsabilité, d'autres le sont moins : « certains ne prennent pas mes appels, je suis parfois obligée d'utiliser un numéro inconnu ; d'autres évoquent des problèmes personnels tout le temps [...], et il y en a qui donnent des faux rendez-vous », relate Lemba-Matembe. Afin de faciliter la tâche de la trésorière, le secrétaire provincial intervient lui aussi dans les opérations de collecte quoique, statutairement, cela ne relève pas de ses attributions. À ce propos, Rigobert Edhouba Onkassa, mais aussi Edgard Malibala, le secrétaire communal de Franceville, explique qu'une fois en possession de la subvention mensuelle allouée par le parti, le secrétaire provincial défalque sur l'indemnité mensuelle de ses collaborateurs de la commune, des arrondissements, des départements et des fédérations, le montant correspondant à la cotisation de chacun qu'il reverse directement à la trésorerie provinciale. Ce qu'approuve d'ailleurs Angélique Lemba-Matembe. Ce système est tel que les secrétaires communal et départemental dont l'indemnité mensuelle est respectivement de 175 000 et 145 000 francs CFA, ne toucheront en réalité que 168 000 et 141 500 francs CFA conformément au tableau n° 24 (pp. 373) ci-dessus qui fixe leur taux de cotisation mensuelle à 7 000 et 3 500 francs CFA. S'agissant des militants de base, ils versent leurs cotisations auprès des trésoreries relevant de leurs sections ou comités, et les trésoriers desdites structures font remonter les fonds ainsi recouverts au niveau de la comptabilité provinciale. Cependant, nos enquêtes au sein de ces structures montrent que très peu de militants cotisent réellement, surtout en zone rurale. Dans ces localités, certains barons politiques prennent parfois en charge les cotisations des plus démunies<sup>778</sup>. Les élus nationaux et locaux paient leur cotisation auprès de la trésorière provinciale, le 05 du mois au plus tard. Par contre, les cadres de la localité établis à Libreville versent leur cotisation directement à la comptabilité centrale du parti.

En outre, en matière de stratégie de recouvrement des fonds au niveau local, le PDG ne manque pas de créativité. Tout d'abord, l'obligation de s'acquitter de

---

<sup>778</sup> Entretien avec Arthur Massoukou Boutatha, ancien secrétaire fédéral. Mounana, 18 avril 2019.

ses cotisations pour être éligible au poste de député, de sénateur ou d'élu local. Ensuite, lors du renouvellement des statutaires, tous les potentiels aspirants ont dû s'acquitter de leurs arriérés de cotisation avant de concourir. Enfin, lors du renouvellement des structures de base, le parti a utilisé la même stratégie à la grande satisfaction des trésoriers provinciaux, rapporte Archibald Ndjongha Ndjoumbou<sup>779</sup>. Les cotisations des membres étant perçues par prélèvement sur salaire ou par domiciliation bancaire, selon le *Règlement financier et comptable du PDG*, les organes en charge de recouvrement sont tenus de se doter d'un compte bancaire. Or, les enquêtes au sein des secrétariats provinciaux du Haut Ogooué et de la Nyanga en 2017 montrent que les trésoriers provinciaux ne disposent d'aucun compte bancaire. Les fonds recouverts donnent certes lieu à la délivrance d'une quittance de paiement, mais sont conservés au domicile de ces derniers jusqu'à leur acheminement à la Caisse centrale : les frais de transport et de séjour étant garantis à tous les trésoriers provinciaux afin de faciliter le transfert des fonds collectés. Qu'en est-il du recouvrement au sein du Gouvernement ?

### **Le recouvrement des fonds au sein du Gouvernement, une tâche dévolue au secrétariat de gouvernement**

Précisons que tous les membres du gouvernement ne sont pas l'émanation du PDG. Le recouvrement dont il s'agit ne concerne que les membres issus des rangs de ce parti politique. Et comme l'a indiqué la trésorière provinciale du Haut Ogooué, la promotion des cadres du parti à des fonctions de responsabilité n'est pas inopinée. Elle est en phase avec la politique de financement du parti. Au regard des taux exorbitants de cotisation mensuelle des membres du Gouvernement (voir tableau n° 24 (pp. 373), il semble intéressant d'apprécier, de prime abord, le traitement qui leur est réservé pour analyser ensuite, les modalités de collecte des cotisations au sein de cette institution. Dans le premier cas, nous mobiliserons les données fournies par Mays Mouissi en juin 2018<sup>780</sup>.

---

<sup>779</sup> Entretien avec Archibald Ndjongha Ndjoumbou, secrétaire départemental de Lébombi-Leyou. Mounana, 18 avril 2019.

<sup>780</sup> Mays Mouissi, Gabon – Masse salariale de l'État : quels sont les salaires des députés, des sénateurs et des ministres, XXX, Paris, 2018.

Tableau 28 : Salaires, primes et budgets dédiés aux membres de l'Exécutif

Les personnels du Gouvernement	Rémunération individuelle en CFA		
	Journalier	Mensuel	Annuel
Premier ministre, Chef du Gouvernement	1 330 556	39 916 667	479 000 000
Ministres d'État	216 667	6 500 000	78 000 000
Ministres	163 333	4 900 000	58 800 000

Source : Mays Mouissi, *Gabon – Masse salariale de l'État : quels sont les salaires des députés, des sénateurs et des ministres*, juin 2018.

Bien qu'incomplet, ce tableau donne un aperçu des traitements et salaires de membres du Gouvernement. Pour ne prendre que le cas des ministres, Mays Mouissi affirme que leur rémunération comprend deux éléments principaux à savoir : un solde de base net mensuel de 2,9 millions de francs CFA soit 34,8 millions l'année, et « une prime politique trimestrielle de 6 millions de francs CFA correspondant à des fonds politiques payés en mars, juin, septembre et décembre soit 24 millions l'année ». À ces deux éléments s'ajoutent les frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Ce qui correspond à un montant annuel de 58,8 millions hors frais de missions. Or, les 2/3 du personnel gouvernemental sont issus des rangs du PDG. Comme d'autres adhérents, ils ne sont pas exemptés du paiement de la cotisation au parti. D'après le tableau n° 24 (pp. 373), ils sont parmi les plus grands cotisants. La question est de savoir comment s'acquittent-ils de leur contribution ?

Selon nos sources, tous les membres du gouvernement issus des rangs du PDG sont prélevés directement à la source au titre de cotisation par le biais du secrétariat général du gouvernement. Et ce système de recouvrement des fonds serait supervisé par le Premier ministre qui s'assure de son effectivité. À la différence des structures nationales et locales du parti où interviennent des trésoriers provinciaux, les membres du gouvernement auraient une sorte d'autonomie interne en matière de recouvrement des fonds. N'ayant jamais occupé de fonctions au sein du gouvernement, la plupart des personnes interrogées à ce sujet, ignoraient visiblement tous les rouages du système de collecte au sein du gouvernement. Les discussions avec trois anciens ministres dont Alexandre Barro Chambrier n'ont pas été fructueuses sur ce point, non plus. Tous se sont contentés

de confirmer le paiement mensuel de la cotisation par les membres du gouvernement, s'abstenant de fournir des détails sur les mécanismes de recouvrement de ces fonds.

### **L'art de la collecte des cotisations au sein du Parlement**

En reprenant les conclusions des enquêtes de Mays Mouissi auprès des élus nationaux ainsi qu'au ministère du budget en juin 2018, le traitement des parlementaires au Gabon comprend une indemnité de base qui varie entre 1,7 et 1,8 millions de francs CFA par mois ; les fonds de souveraineté encore appelés « fonds politiques » versés deux fois par an à raison de 5 millions de francs CFA au mois de juin puis au mois de décembre, soit un total de 10 millions l'année. À cela, s'ajoutent les frais de compte-rendu parlementaires qui servent à couvrir les dépenses des élus nationaux lors des tournées d'explications dans leurs circonscriptions électorales respectives. D'un montant annuel de 4 millions, ces fonds politiques sont versés deux fois par an à raison de 2 millions de francs CFA au mois de juin et autant au mois de décembre ; une prime de transport est garantie annuellement aux députés et aux sénateurs en fonction de l'éloignement de leur circonscription électorale par rapport à Libreville. Elle varie entre 600 000 francs CFA et 1 millions de francs. Les élus de l'Estuaire, province abritant le siège du Parlement, n'y ont pas droit. Les élus nationaux ont aussi des frais de sessions estimés à 40 000 francs CFA par jour de session dans leur chambre du parlement. Considérons qu'il existe 2 sessions ordinaires : la session de lois (du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin soit 88 jours hors week-end) et la session budgétaire (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre soit 89 jours hors week-end), on peut estimer à 7 millions de francs CFA la prime versée à chaque élu à raison de 177 jours de sessions. Les députés et sénateurs gabonais ont enfin les fonds de cabinet et les frais de missions. S'il n'existe pas de barème fixe en ce qui concerne les frais de missions, l'État garantit néanmoins à chaque élu national une somme de 650 000 francs CFA (7,8 millions l'année) au titre de fonds de cabinet.



*Tableau 29 : Rémunération individuelle des députés et sénateurs gabonais en francs CFA*

Éléments de rémunération	Journalier	Mensuel	Annuel
Salaire de base net	60 000	1 800 000	21 600 000
Fonds de souveraineté	27 778	833 333	10 000 000
Frais de compte rendu parlementaire	11 111	33 333	4 000 000
Frais de sessions	2 778	83 333	1 000 000
Fonds de cabinet	40 000	650 000	7 800 000
Frais de missions	ND	ND	ND
Total	181 667	4 290 000	51 480 000

Source : Mays Mouissi, *Gabon – Masse salariale de l’État : quels sont les salaires des députés, des sénateurs et des ministres*, juin 2018.

Selon le tableau n° 25 inhérent à l’évolution des taux de cotisation au PDG depuis 1991, les parlementaires sont parmi les grands cotisants. Toutefois, ceux parmi eux faisant partie du bureau ou des commissions paient un peu plus. S’agissant des modalités de recouvrement, « tout se passe lors de la première réunion du groupe parlementaire. Le trésorier du groupe parlementaire PDG fait circuler une liste d’identification des membres ; vous la remplissez et signez, de même qu’une autorisation de prélèvement sur laquelle vous renseignez un certain nombre d’informations dont votre banque d’affiliation. En fait, c’est comme lorsque vous prenez à un crédit. Cette attestation sera ensuite déposée auprès de votre banque pour justifier les prélèvements mensuels qui seront effectués sur ce compte au profit de celui du groupe parlementaire de la chambre à laquelle appartient l’élu. Une fois, ces transferts de fonds effectués, le trésorier du groupement parlementaire fait le point puis les transfère à la comptabilité centrale par virement bancaire ».

Ce témoignage recueilli auprès d’un membre du secrétariat exécutif a été démentie par plusieurs élus nationaux PDG dont le sénateur de Franceville, Alban Obandji et l’ancien député Jules Nkami. À l’unanimité, ces derniers affirment que la cotisation des parlementaires n’est pas mensualisée : elle se paie deux fois l’année par prélèvements sur les avantages des élus, notamment sur les fonds politiques ou les frais de sessions par les trésoriers de leurs groupes parlementaires qui les reversent ensuite à la caisse centrale du parti. Ces prélèvements sont effectués au mois de juin et celui de décembre. Cette information trouve l’assentiment de certains élus. Rigobert Edhouba Onkassa renchérit que sous la 11<sup>e</sup> législature (2006/2012) à laquelle il a appartenu, la trésorerie du groupe

parlementaire prélevait annuellement 700 000 francs CFA sur ses avantages d'élus au titre de cotisations par tranches de deux : 350 000 francs CFA en juin et les 350 000 au mois de décembre. Pour Fidèle Akoué Mba, l'ancien secrétaire général adjoint du parti et député de Cocobeach, « Les deux procédés, c'est-à-dire, le prélèvement mensuel sur l'indemnité de l' élu ou le retrait deux fois l'année sur les avantages de l' élu par domiciliation bancaire, sont applicables en fonction des besoins de trésorerie. Le plus important étant que le parlementaire soit à jour en cotisation à temps, que le fonctionnement du PDG soit régulé et que l' élu national n' en ressente pas l' impact dans sa gouvernance personnelle »<sup>781</sup>.

---

<sup>781</sup> Entretien téléphonique avec Fidèle Akoué Mba, député et ancien SGa 3 du PDG. Bordeaux le 7 novembre 2019.

## Conclusion du chapitre

Dans la plupart des États d'Afrique subsaharienne, les sources de financement des partis politiques sont une préoccupation majeure du jeu démocratique. L'idée dominante est que les partis dominants sont « nourris aux mamelles de l'État ». Autrement dit, à l'inverse de leurs homologues de l'opposition, ils jouissent d'un réel avantage en utilisant, à discrétion, les facilités logistiques de l'État mais également des fonds secrets à disposition des responsables de certaines administrations étatiques souvent issus de leurs rangs. Cependant, si l'apport de ces sources de financement occultes est difficilement quantifiable, leur utilité demeure déterminante, assurément. Malheureusement, ce sujet pourtant très intéressant, a été presque totalement ignoré dans l'historiographie des partis politiques africains alors qu'en Occident le financement de la vie politique fait l'objet d'une littérature foisonnante et sans cesse renouvelée en partie à cause des scandales.

Dans ce chapitre, et à partir du cas du PDG, nous avons testé l'hypothèse que la confusion entretenue, historiquement, entre le parti dominant et l'État assure le « pompage » des ressources de l'État au profit du parti dominant. Pour le montrer nous nous sommes intéressé essentiellement aux mécanismes concrets par lesquels le PDG finance ses activités, en s'inscrivant dans le temps long. En dehors des mécanismes de financement indirect, notamment par l'État à travers les budgets consacrés à certaines administrations dirigées par les cadres du parti, nos enquêtes montrent que le PDG dispose d'une stratégie sophistiquée de recouvrement de fonds inspirée de ses pratiques de collectes sous le parti-État. En plus de ces contributions militantes, ce parti dispose également d'un patrimoine immobilier important qu'il exploite, y compris à des fins économiques. Cette source de financement presque méconnue au même titre que les formes indirectes de rémunérations de membres, permettent de renflouer les caisses du parti d'importantes devises qui servent à la politique du ventre. En conséquence, les cotisations sont agissantes au sein du PDG parce que non seulement l'essentiel des cadres de l'État sont issus de ses rangs, mais le contrôle des postes et emplois à la fonction publique permet également de fidéliser les cotisants. Pour autant, cette

question mérite d'être des analyses plus poussées, notamment pour évaluer ce que cela rapporte réellement au part en termes de ressources.

En plus de ces ressources visible et invisible, le PDG est, sans fard, le principal bénéficiaire des subventions publiques en raison de sa forte représentativité au Parlement ainsi que dans les collectivités locales. Au regard des règles qui régissent le financement public de la vie politique au Gabon et au Togo, il ressort, en définitive, que loin de favoriser le caractère démocratique et multipartisan du régime et des élections, le financement des partis politiques sert davantage à (re) financer les élites politiques, à éparpiller l'opposition et à encourager la construction d'alliances politiques devant garantir la primauté du parti dominant dans le paysage politique national.

## **Conclusion de la deuxième partie**

Dans cette seconde partie, il a été question de deux pans importants de notre problématique : l'appareil du parti et la question des ressources. Dans le chapitre 3, nous avons présenté et décrit l'appareil du parti dominant. Celui-ci se présente comme une véritable administration centralisée avec des ramifications au sein des structures étatiques par le truchement de ses cadres multi-engagés. À l'inverse du RPT, le PDG a, en plus, une extension au niveau national et à l'étranger. Cette implémentation de la société est facilitée par une fonctionnarisation des postes en vue de fidéliser les militants qui assurent l'animation des structures du parti. En période électorale, le parti dominant s'appuie sur ces différentes structures qui sont, en fait, de puissants réseaux de clientèles y compris lorsqu'ils ne sont pas visibles comme au RPT. Pour faire fonctionner et perdurer le parti dominant dans la société, il faut certes des hommes. Au Gabon et au Togo, il faut également d'importants moyens financiers et matériels pour obtenir l'allégeance de citoyens parmi lesquels ceux dépositaires des banques de votes : les barons politiques locaux. Et au chapitre 4, nous avons éclairé les mécanismes concrets par lesquels le PDG finance ses activités. Si la thèse dominante dans le discours politique demeure l'appropriation des ressources de l'État par ce parti dominant, notre étude montre que le PDG dispose aussi des ressources propres bien que minorées. Au regard de la place de l'argent dans la politique au Gabon, il apparaît très clairement que la primauté d'un parti est aussi fonction de ses réseaux de clientèles, donc de sa capacité de redistribution.

## ***TROISIÈME PARTIE***

### ***Le parti dominant dans le système partisan***

### **Introduction de la troisième partie**

La primauté d'un parti se juge à l'aune de ses rapports avec d'autres groupes. Dans « Qui gouverne ? »<sup>782</sup>, par exemple, Robert Dahl expliquait que dans les sociétés actuelles, le pouvoir était dispersé entre différents groupes sociaux qui l'exercent par des jeux d'influence divers. En d'autres termes, l'oligarchie qui a prédominé a fait place à la « polyarchie », désignant un pouvoir assurée par une pluralité d'acteurs autonomes. Dans ces conditions, et selon cet auteur, « A exerce du pouvoir sur B dans la mesure où il obtient de B une action que ce dernier n'aurait pas effectuée autrement ». Cette lecture peut être appliquée aux partis dominants africains. Dans cette partie, il est question du parti dominant dans le système partisan.

En étudiant, au chapitre 5, la carrière partisane dans les régimes de partis dominants, l'idée est fournir un cas pratique de fonctionnarisation de postes au sein du PDG tel qu'évoquer au chapitre 3. Il s'agit de mettre également en lumière les relations de pouvoir qui s'y jouent. Au sein du parti, ces relations s'expriment à travers les défections, les révocations institutionnelles et la primauté de certaines familles et barons politiques au sein du parti. Dans le système partisan, la primauté du parti dominant s'observable à travers la fabrique du succès électoral, notamment sa maîtrise de l'ingénierie électoral, analysée au chapitre 6. Cette primauté est facilitée par la prolifération des partis de l'opposition ainsi que les conflits internes qui mettent à mal la constitution de réelles coalitions capables de contenir l'essor du parti dominant (chapitre 7)

---

<sup>782</sup> Robert Dahl, *Qui gouverne ?* Paris, Armand Colin, 1971.

## **Chapitre 5. Carrière partisane dans des régimes de partis dominants : le cas du PDG, (avec quelques éléments comparatifs sur le RPT)**

Du sommet à la base en passant par des segments intermédiaires, les partis offrent diversité de fonctions à leurs partisans. Mais est-il réellement possible de faire carrière au sein de ces organisations comme c'est le cas dans l'administration publique ? Autrement, peut-on gravir les échelons de la base jusqu'au sommet de la pyramide ? Tel est l'objet de ce chapitre. La carrière politique ne s'improvise pas, prévient Mattei Dogan. Elle se prépare longtemps à l'avance, sciemment ou au gré des événements. Car, « pour être ministre il faut être député, et pour être député il faut être candidat »<sup>783</sup>. Toutefois, ce schéma est loin d'être une règle applicable à tous les régimes d'autant que certains ministres n'ont jamais brigué un mandat électif tout comme certains élus nationaux n'ont jamais été au gouvernement, ni à la tête d'une collectivité locale. Ce qui, dans bien des cas est assez probable, c'est que les partis dominants africains sont un tremplin privilégié pour accéder à l'État ainsi qu'à ses ressources, comme nous l'avons vu au chapitre 4 à travers les mécanismes de financement du PDG. Aussi, à l'instar de Zacharie Myboto, secrétaire administratif du PDG de 1973 à 1990 et ministre sans discontinuer de 1976 à sa démission en 2001, plusieurs cadres de ce parti ont eu une carrière partisane exceptionnelle. Et il semble, au regard de Myboto, que l'appartenance au parti ainsi que les relations en son sein sont décisives pour faire une longue carrière partisane et/ou administrative. La question est de savoir si tous les adhérents sont éligibles ou s'il existe des critères spécifiques autres que la qualité de membre ? Mieux, suffit-il de militer ?

Peu des travaux traitent spécifiquement de la carrière partisane dans le contexte africain alors que, dans le même temps, il existe un nombre impressionnant de travaux sur le recrutement des élites politiques et

---

<sup>783</sup> Mattei Dogan, Les filières de la carrière politique en France, *Revue française de sociologie*, n° 4/1967, p. 471



administratives africaines. Dans le contexte spécifique du Gabon, ces travaux traitent, pour l'essentiel, des conditions de formation et d'émergence de ces élites et leurs caractéristiques<sup>784</sup> ainsi que leur rôle dans la construction nationale<sup>785</sup> et démocratique<sup>786</sup>. Les quelques travaux consacrés à la carrière dans les partis africains se focalisent davantage sur la figure du fondateur, au détriment des trajectoires militantes et sociales des cadres nationaux et locaux qui assurent l'animation du parti au quotidien. Il en est de même des relations qu'entretiennent ces différents groupes au sein de l'organisation. Or, cette entrée est particulièrement intéressante pour restituer l'ADN d'un parti comme l'a d'ailleurs fait Hélène Combes dans son étude qu'elle consacre aux trajectoires de gauche au Mexique. Dans cette étude très documentée, l'auteure retrace les trajectoires des dirigeants qui, souvent passés par la guérilla, le militantisme paysan ou la lutte contre les inégalités sociales, ont décidé de s'investir au sein du PRD ; elle identifie et analyse les filières de recrutement au sein de ce parti dominant ; étudie les logiques de multi positionnement ainsi que les fractions nées de « la bataille sur les frontières partisans ». En effet, alors qu'il s'était fait « le fer de lance de la lutte contre les manipulations électorales »<sup>787</sup>, le PRD est désormais en proie « à des multiples luttes [y compris] sur la définition des frontières du parti »<sup>788</sup>. Dans le contexte africain, il existe quelques travaux de ce type. C'est le cas de l'étude de Marianne Severin sur l'ANC en Afrique du Sud<sup>789</sup>. En retraçant les parcours de vie des pères fondateurs de ce parti dominant, cette auteure a montré comment ils ont acquis – durant les années de luttes contre l'Apartheid – des compétences politiques nécessaires à la prise du pouvoir ainsi qu'à la construction du leadership de la

<sup>784</sup> Jérôme Toung Nzue, *Élites et compromission en Afrique. Légitimation d'un système et sous-développement au Gabon*, *op. cit.* ; A. Essono Edzang et al., *Atlas biographique des hommes politiques du Gabon*, Libreville, Presse universitaire du Gabon, 2008, 133 p. ; Félix Andy Makindey, *Le personnel gouvernemental gabonais. De 1967 à 1981. Étude prosopographique d'une élite politique*, *op. cit.* ; Axel Eric Augé, *Le recrutement des élites politiques en Afrique subsaharienne : une sociologie du pouvoir au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2005, 299 p.

<sup>785</sup> Mathieu Petithomme, *Les élites postcoloniales et le pouvoir politique en Afrique subsaharienne. La politique contre le développement*, Paris, L'Harmattan, 2009, 312 p. ; Clotaire Messi Me Nang et Aimé Moundziengou Moussavou (sous la dir.), *Le malaise gabonais. Elites et société au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2005, 152 p ; Wee Saa Ogma Yagla, *L'édification de la nation togolaise. Naissance d'une conscience nationale dans un pays africain*, Paris, L'Harmattan, 1978, 215 p.

<sup>786</sup> Lévi Martial Midepani, *Élites politiques et démocratisation au Gabon. Contribution à une sociologie de la construction démocratique en Afrique noire*, thèse de doctorat de sociologie, Dir. Jean Copans, Université de Picardie Jules Verne, 2005,

<sup>787</sup> Hélène Combes, *op. cit.*, 2011, p. 319

<sup>788</sup> *Ibidem*

<sup>789</sup> Marianne Severin, *Les réseaux ANC (1920-2004) : une histoire de la constitution du leadership de la nouvelle Afrique du Sud*, *op. cit.*,

nouvelle Afrique du Sud. Parvenus au pouvoir en faveur du processus de démocratisation, les pères de l'ANC ont mis en place une loi non écrite qui assure leur circulation à la tête du parti puis de l'État. Si bien que, depuis lors, ce parti est établi au pouvoir alors que ses principaux leaders se relaient les uns après les autres seul le parti demeure inamovible. Cette tradition partisane est observable également au sein du FRELIMO au Mozambique. Dans ce parti, il existe également une démocratie interne permettant une rotation permanente des principaux cadres du parti à l'issue de deux quinquennats. Ailleurs, dans les partis « dominants » européens, c'est à travers les primaires que s'opère, désormais, la sélection – parmi les aspirants – du candidat devant défendre les couleurs du parti à l'élection présidentielle<sup>790</sup>. Toutefois, ce système conçu en vue de réguler la primauté des cadres nationaux au sein du parti et prendre en compte les aspirations des militants souvent marginalisés, est aujourd'hui source des questionnements<sup>791</sup>. Aussi, à l'inverse des partis dominants africains, le candidat à la présidentielle dans ces partis n'est pas nécessairement le président du parti.

Au Gabon où les citoyens dénoncent – à travers de manifestations parfois violentes – l'immobilisme au sommet de l'État et de certaines institutions clef, le PDG connaît, certes, un renouvellement permanent voire massif de ses cadres, en l'occurrence ceux qui assurent l'animation des organes nationaux et locaux du parti. Pour autant, les mécanismes par lesquels s'opèrent ces renouvellements ne font pas souvent l'unanimité : ils sont d'ailleurs source de tensions et quelquefois de fracture. La particularité de ce parti dominant par rapport à l'ANC et au FRELIMO ci-dessus, c'est sans doute d'avoir verrouillé le sommet en établissant formellement le statut de « candidat naturel » dévolu au président du parti. En d'autres termes, seul le président du parti peut prétendre, au sein de l'organisation, au poste de président de la République au Gabon. Or, il n'est nulle part mentionné les critères d'accès au poste de président du parti. Dès lors, au regard de la trajectoire d'Omar Bongo l'hypothèse la plus probable est celle d'une « présidence

---

<sup>790</sup> Florence Haegel, La primaire à l'UMP : genèse et enjeux, *Pouvoirs*, n° 3/2015, p. 89 ; Rémi Lefebvre, *Les primaires socialistes : la fin du parti militant*, Paris, Éditions Raison d'agir, 2011, 172 p.

<sup>791</sup> Rémi Lefebvre, *Les Primaires : de l'engouement au désenchantement ?* Paris, La Documentation française, 2020, 187 p. ; Pierre Alain Furbury, La primaire divise toujours la droite, Paris, *Echos* du 27 novembre 2019 ; Olivier Ferrand, Arnaud Montebourg, *Primaire : comment sauver la gauche*, Paris, Seuil, 2009, 124 p. ; Véronique Le Billon, Election américaine : les primaires, un processus long et complexe, *Echos* du 2 février 2020.

à vie » traduite d'ailleurs implicitement par l'inscription, dans les statuts, d'un « candidat naturel ». Cette disposition établit sous le parti unique est en vigueur. Parallèlement, plusieurs cadres dirigeants du PDG sont à la fois des élites politiques, des élites administratives, des élites économiques, et des élites universitaires. Au regard de ce multi positionnement, il est clair que la frontière entre ces différentes catégories sociales demeure imprécise. Pour autant, faut-il conclure que les modalités d'accès à des positions dans la haute administration publique sont substituables ? Ce serait plutôt, par ailleurs, au Gabon mais aussi au Togo le non renouvellement aux sommets bloque les processus de promotion et de circulation des élites et des détenteurs des postes.

Dans ce chapitre nous traiterons de la problématique de renouvellement des élites sous l'angle du parti. Je fais l'hypothèse qu'il est possible de faire carrière dans les partis dominants d'Afrique francophone d'autant qu'au PDG, tous les postes administratifs donnent lieu à une rémunération mensuelle à l'exception de ceux de secrétaires de section et de comité. Cette disposition suscite des vocations et donne lieu, pour certaines fonctions, à une pension de retraite à l'image de celle des ex agents de la fonction publique. Mais qu'il s'agisse d'une fonction administrative ou d'un mandat politique électif, l'accès relève des attributions « exclusives » du parti et de son leader. Certains auteurs ont d'ailleurs souligné cet « autoritarisme partisan » pour reprendre la formule de Vincent Geisser<sup>792</sup>. Pour sa part, Michel Offerlé note que « la division du travail politique dans les organisations partisans ressemble à une domination sans partage des dirigeants sur les dirigés. Elle n'est possible que parce que les dominés se satisfont des profits qu'ils tirent de la relation. [...] Ceux qui n'y trouvent pas leur compte peuvent aller voir ailleurs »<sup>793</sup>. Au Gabon, ce monopole apparent dissimule une réalité beaucoup plus complexe au regard de la tradition géopolitique et le rôle prépondérant des barons politiques nationaux et locaux dans les filières de sélection et de recrutement. En effet, afin d'assurer et garantir leur notoriété dans leurs fiefs politiques respectifs, certains barons se dotent de leurs propres affidés qu'ils entretiennent allègrement au gré de leur

---

<sup>792</sup> Vincent Geiness, L'autoritarisme des « dominés » : un mode paradoxal de l'autoritarisme politique ? Olivier Dabène, Vincent Giesser et Gilles Massardier, (Dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI<sup>e</sup> siècle : convergences Nord-Sud mélanges offert à Michel Camau*, Paris, La Découverte, 2008, p. 181

<sup>793</sup> Michel Offerlé, *op. cit.*, 2012, p. 74

agenda politique. Ces partisans généralement des clients permettent au baron de s'affirmer sur la scène nationale.

Qui sont donc les cadres dirigeants du PDG et du RPT ? D'où viennent-ils ? Comment sont-ils recrutés ? Quels sont leurs parcours intra et extra partisans ? Quel degré de confiance accordent-ils au parti ?

Pour y répondre, ce chapitre propose d'étudier les mécanismes à travers lesquels le PDG et le RPT fabriquent leurs dirigeants (I). Pour cela, il faut identifier, au préalable, les principales filières de recrutement de ces dirigeants. D'autant que ces réseaux de recrutement éclairent les parcours souvent pluriels des cadres appelés à assurer l'animation des différents segments du parti. Cependant, faute de données en quantité suffisante sur leurs trajectoires sociales et partisans, nous ferons un focus sur les trajectoires des secrétaires généraux du PDG et du RPT à titre illustratif et non pas comme élément de validation générale. Aussi, le faible renouvellement des dirigeants au sommet est source de tensions permanentes au sein de ces partis dominants. D'où l'intérêt de voir comment s'exprime cet autoritarisme intra-partisan (II). À travers l'analyse des trajectoires des désengagés, nous verrons comment les crises au sein du parti dominant assurent, historiquement, la régulation du multipartisme et le renouvellement des élites au sein de l'opposition.

## 1.1. La fabrique des dirigeants

« Il n'est de richesse que d'hommes ». Cette pensée du philosophe Jean Bodin par ailleurs théoricien précurseur du mercantilisme a été érigée en adage des directions des ressources humaines. Ici, elle est comprise comme « l'Homme est une vraie richesse, au cœur du projet de l'entreprise ». Or, le sens voulu par l'auteur est à l'opposé de son usage actuel. En effet, dans l'entendement de Bodin « Il n'est de richesse que d'hommes » signifie plutôt « Plus la population est grande plus grande, est la richesse du gouvernant ». En appliquant cette pensée à des partis politiques, elle pourrait signifier : plus un parti compte de cadres, plus il est dominant. Comme l'affirme Patrick Quantin, « aucun dirigeant n'a jamais été capable d'imposer sa domination à une population sans bénéficier de l'appui d'une partie au moins des cadres aptes à occuper des fonctions de commandements, d'organisation, de conception et de légitimation nécessaire à un fonctionnement minimum de l'appareil de l'État »<sup>794</sup>. Au chapitre 2, nous avons vu que le projet de construction du parti unique n'a été possible qu'à l'issue d'un compromis avec les leaders des partis préexistants qui ont d'ailleurs pris part active à la formation effective du parti unique, quand d'autres ont fait partie du premier bureau politique. Dans le prolongement de cette réflexion, cette partie s'articule autour de deux principales idées. La première porte sur les différentes voies par lesquelles on accède à des positions de responsabilité au PDG (1). La seconde montre qu'il est possible de faire carrière dans le PDG (2). Pour l'illustrer, on s'intéressera essentiellement à la figure du secrétaire général et celle du député.

### 1.1.1. Les réseaux sociaux de recrutement

Les voies par lesquelles on accède à des positions de responsabilité sont nombreuses. Nous n'en retenons que quatre : le poids de l'associatif ; les réseaux familiaux et d'interconnaissance ; l'ancienneté de l'engagement et les stratégies individuelles, et enfin la « géopolitique » entendue comme une répartition du pouvoir, à tous les niveaux, au gré des considérations ethniques et régionales.

---

<sup>794</sup> Patrick Quantin, *L'Afrique politique : vue sur la démocratisation à marrée basse*, Paris, Karthala, 1995, p. 279

### 1.1.1.1. Le poids de l'associatif

Nous l'avons vu, la plupart des cadres qui ont contribué à la formation du PDG et ceux qui l'ont intégré peu après, notamment dans le courant des années 1970, avaient une culture associative et/ou politique. Léon Augé et Jean Stanislas Migolet parmi les pères méconnus du PDG avaient, par exemple, milité au BDG avant de participer à la formation du PDG. À l'inverse de Migolet, Léon Augé était très engagé dans la vie associative durant son cursus en France. Il a, pour rappel, fondé l'AGEG et contribué à la formation de la FEANF. C'est au sein de ces groupements qu'ont été socialisées, au marxisme, les différentes générations d'élites gabonaises formées en France. Or, au terme de leurs cursus, ces dernières ont regagné, pour la plupart, le Gabon. L'essentiel sinon la quasi-totalité ont intégré le PDG au point que certains sont comptés – comme Augé et Ntoutoume Emane – parmi les principaux idéologues. Zacharie Myboto, le secrétaire administratif du PDG de 1973 à 1990 dit avoir été très proche des idées sociales et démocratiques portées par l'UDSG, mais s'engagea au BDG, sans conviction<sup>795</sup>. Ces militantismes passés constituent un réel atout pour accéder à des positions dans les partis politiques.

En outre, au Gabon où la transhumance politique est une pratique courante, l'appartenance à une association politique ou syndicale permet souvent d'accéder à des positions de responsabilité. Mais en dehors de Louis Gaston Mayila et Éloi Nzondo qui ont été promu respectivement vice-président du PDG en 2005, et secrétaire national en 2018 alors qu'ils avaient déjà appartenu à un autre parti politique – le PUP pour le premier et le CLR pour le second – seuls les *Pdgistes* de souche accèdent au secrétariat exécutif du parti, depuis l'ouverture démocratique. En d'autres mots, les portes de direction à la tête du PDG sont « exclusivement » réservés aux militants n'ayant « jamais » appartenu à un autre parti que le PDG. Il s'agit d'un critère déterminant en matière de recrutement au sein de la hiérarchie de ce parti. Toutefois, lorsque l'on s'inscrit dans la longue durée, c'est-à-dire en remontant aux origines de ce parti, ce critère est fragilisé par le pourcentage des cadres dirigeants de ce parti qui ont été socialisés au sein d'autres organisations politiques (ou à caractère politique) avant de faire leur entrée au PDG.

---

<sup>795</sup> Zacharie Myboto, *op. cit.*, p. 32

### 1.1.1.2. Les réseaux familiaux et d'interconnaissance

La circulation des dirigeants à la tête des partis politiques est difficile dans le contexte africain<sup>796</sup>. Lorsque, de manière tout à fait exceptionnelle, cela se produit, elle s'apparente parfois à une succession de type dynastique. Par exemple, au lendemain de la disparition de Jérôme Okinda, le 15 mai 2012, c'est Carlos Okinda qui a pris les rênes du PGCI, le parti de son père. Lorsque Jean Boniface Assélé, le président fondateur du CLR a dit se retirer officiellement de l'arène politique, il s'est assuré que Nicole Assélé, sa fille aînée, était aux commandes du parti. Lors d'un focus groupe avec quelques membres du bureau national de l'UPNR à Libreville, il est ressorti que la question de la succession était un grand tabou : Louis Gaston Mayila n'ose en parler. Lors de notre entrevue à son cabinet, Pierre André Kombila atteste, sans équivoques, qu'il n'y a pas de dispositions statutaires inhérentes à la succession à la tête de son parti, le RNB. Mathieu Mboumba Nziengui, le président de l'UPG a dit autant de son parti. François Mabede dit ignorer s'il existe une disposition dans les statuts du PSD permettant de remplacer le président fondateur, Pierre Claver Maganga Moussavou qui préside aux destinées de ce parti depuis toujours. Faute de successeur « crédible », Paul Mba Abessole a été contraint d'imposer une présidence rotative à la tête le RPG peu avant l'annonce de sa retraite politique. Au Gabon, il y a très peu de partis politiques qui ont survécu à leurs fondateurs. La plupart ont soit disparu comme le PGP d'Agondjo Okawé, ou imploré comme l'UPG de Moumoundou. À partir de ces illustrations non exhaustives, il apparaît assez clairement que les partis gabonais s'apparentent davantage à une affaire de famille. Pas uniquement parce qu'Ali Bongo a hérité, comme Assélé et Okinda, du parti de son père mais surtout parce que les adhésions au sein de ce parti politique se font généralement par le biais d'un parent ou d'une connaissance. Et il en est de même de l'accès à des positions de pouvoir. Un adage dit d'ailleurs qu'au Gabon, « chaque Gabonais a au moins un parent au PDG ». Cette phrase est souvent employée pour traduire l'ancrage de ce parti dans la société. Elle traduit également l'idée que le PDG compte en son sein plusieurs générations d'individus issus de la même famille. En

---

<sup>796</sup> Vincent Foucher, Difficiles succession en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel, *Pouvoir*, n° 129/2009, p. 127-137

effet, en raison de leurs positions à des postes clef au sein du parti, certains dignitaires du PDG ont propulsé leurs descendants dans les arcanes du parti, comme l'a fait Bongo pour son fils Ali. Le but étant d'assurer la relève familiale au sein du parti. Cette pratique trouve ses germes au moment de la formation de ce parti, en 1968. Dans son discours d'adhésion au PDG, en 1968 par exemple, Paul Gondjout, le cofondateur du BDG, avait dit : « J'apporte mon adhésion personnelle et celle des membres de ma famille »<sup>797</sup>.

Loin d'être un acte individuel donnant lieu à un acte politique, l'adhésion davantage un acte collectif, une affaire de famille. Ainsi, comme l'affirme Jean François Gonidec, « c'est le groupe beaucoup plus que l'individu qui adhèrent au parti »<sup>798</sup>. Lors de mes enquêtes de terrain, notamment à Mounouna, certains *Pdgistes* ne conçoivent pas que leurs enfants puissent, un jour, militer dans un parti autre que le PDG. Yangari, l'ancien président du conseil départemental de Lembombi Leyou et figure locale du PDG, n'est pas allé d'une main morte : « telle que j'éduque mes enfants, ils ne peuvent pas militer dans un parti autre que le PDG ». Et si cela arrive un jour, l'avons-nous demandé : « ils seront déjà suffisamment adultes pour voler de leurs propres ailes [...] Ils ne seront plus chez moi ». Et pour cause : « c'est avec l'argent du PDG que je nourris ma famille ». Ce récit peut paraître hallucinant ou sans intérêt, c'est selon. Mais il traduit la conception de nombreux *Pdgistes*. Ces derniers n'envisagent pas une alternative professionnelle, sociale en dehors du PDG. L'attachement au PDG serait consécutif aux intérêts professionnels et/ou matériels que leur procure ce parti.

S'il est vrai que les adhésions au PDG et au RPT se font majoritairement par le truchement des réseaux familiaux et d'interconnaissance, ceux-ci ne donnent pas systématiquement l'accès à des positions de pouvoir. Il est vrai qu'Ali Bongo et Faure Gnassingbé ont bénéficié respectivement des facilités au sein du PDG et du RPT en raison de leur filiation avec les fondateurs de ces partis, d'autres facteurs ont cependant fortement contribué à leurs ascensions fulgurantes, comme nous le verrons au chapitre prochain.

---

<sup>797</sup> Théophile Mba Andème, *op. cit.*, p. 39

<sup>798</sup> Jean Pierre Gonidec, *Les systèmes politiques africains : politiques intérieures, relations internationales. Deuxième réalité du pouvoir*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1974, p. 32



### 1.1.1.3. L'ancienneté de l'engagement et les stratégies individuelles

« L'ancienneté au sein du parti montre que le candidat n'est pas un opportuniste »<sup>799</sup>. La quasi-totalité des enquêtés militent au sein du PDG depuis le parti-État ; d'autres ont débuté leur carrière au sein de la section UJPDG implanté au sein des établissements scolaires : ils ont gravi les échelons jusqu'au sommet. L'illustration la plus évidente est celle d'Éric Dodo Bounguendza, le secrétaire général du parti. Il dit avoir adhéré officiellement en 1990, mais il a été socialisé très tôt aux idéaux du PDG au sein du foyer familial<sup>800</sup>. Ce dévouement envers le parti est généralement mobilisé pour se porter candidat à un poste politique électif. Dans une étude sur les conditions de recrutement des élites en Côte d'Ivoire, par exemple, Tessy Bakary a identifié quelques critères d'accès à des positions de responsabilité. On compte, parmi d'autres, le militantisme de première heure ; les services rendus au parti, et la loyauté envers les idéaux et dirigeants du parti<sup>801</sup>. Au PDG, le militantisme est cité, presque systématiquement, parmi les critères d'accès à des postes dans les différents segments du PDG. Certains cadres nationaux et locaux disent que c'est le principal critère de promotion. Il semble que le « bon militant » est celui qui est discipliné (la discipline étant l'apanage du bon militant), à jour de ses cotisations, respecte la charte des valeurs du parti, et surtout défend l'action du DCP. Toutefois, la réalité sur le terrain n'est pas toujours en phase avec ces allégations. Car, le militantisme n'est pas un critère applicable à tous les membres. Les désengagements dans les rangs de ce parti l'illustrent fort bien puisque certains *Pdgistes* attestent qu'il ne suffit pas de militer pour être nommé : il faut surtout avoir un bon parrain pour gravir les échelons. Or, dans la plupart des cas, ces barons sont souvent inamovibles. Ils bloquent l'ascension de certains militants n'appartenant pas à leurs réseaux afin de promouvoir leurs affidés. Et lorsque ces derniers « devenus matures » et ambitionnent de s'affranchir de la tutelle de ce « parrain politique », des conflits – impliquant quelques des familles – apparaissent. Dans ces conditions, certains militants n'ayant pas de parrains usent d'autres stratagèmes pour se faire remarquer, notamment des instances dirigeantes

---

<sup>799</sup> Béatrice Garapon, *op. cit.*, 2018, p. 373

<sup>800</sup> Entretien avec Eric Bounguendza, Libreville 4 février 2013.

du parti. Certains enquêtés disent que ces stratégies individuelles sont payantes. Parmi les plus couramment utilisés au Gabon, deux méritent mention. D'une part, il suffit, quelque fois, de « se passer pour un opposant virulent et très critique » pour attirer l'attention du Prince et se faire coopter par ce dernier ou ses lieutenants. C'est ainsi que la plupart d'opposants « autoproclamés » ont pu accéder à la cour. Cette pratique très courante sous Omar Bongo l'est de moins en moins depuis 2009. D'autre part, à travers des actions multiformes entreprises dans leurs localités respectives, souvent à des fins politiques ou non, certains citoyens arrivent à attirer l'attention des barons du régime, surtout lorsqu'ils semblent être écoutés des populations. Ils constituent, à cet égard, une alternative crédible au parti dominant. Généralement, ils sont cooptés et promus à des fonctions administratives voire politiques. Certains cadres locaux que nous avons interrogés disent qu'ils se sont fait remarquer à cause des actions multiformes qu'ils ont réalisées, notamment à l'endroit des jeunes. D'autres, en revanche, disent avoir été recommandés par une tierce personne dont ils n'ont pas connaissance : « j'ai été surpris d'apprendre ma nomination au poste de trésorière provinciale du parti », confie Angélique Matembe Ngari.

Le hasard n'existe pas en politique. Ceux qui sont nommés au PDG et plus largement au sein du régime sont loin d'être de parfaits inconnus. En clair, il existe plusieurs situations d'intégration au sein du PDG. D'un côté, il y a des cooptations souvent suscitées par les prétendants eux-mêmes. C'est le cas des citoyens qui s'emploient à se faire remarquer. Par exemple, en faisant des éloges du régime. De l'autre côté, celles entreprises par le parti. Sur ce dernier point, ces cooptations visent soit à éteindre les potentielles velléités d'opposition d'une personnalité publique<sup>802</sup>, soit pour capitaliser des compétences au profit du parti.

#### 1.1.1.4. La « géopolitique », une tradition gabonaise de répartition du pouvoir

Dans un essai de compréhension conceptuelle, Fortuné Matsiengui Mboula note que la notion de géopolitique, lorsqu'elle est appliquée à la gestion du

---

<sup>801</sup> Tessa Bakary, *Les élites africaines au pouvoir : problématique, méthodologie, états des travaux*, Talence, Centres d'études d'Afrique noire, 1990

personnel politico-administratif, ne désigne pas l'ensemble des moyens politiques, économiques, culturels, militaires ou idéologiques mis en œuvre par un État en vue d'assurer son intégrité territoriale. Dans sa conception gabonaise, elle désigne plutôt « un partage tribalo-régional de l'espace politico-administratif »<sup>803</sup>. Cette approche corrobore celle d'autres auteurs. Pour Fidèle Pierre Nze Nguema, par exemple, la géopolitique n'est rien d'autre qu'un « partage institutionnel du pouvoir »<sup>804</sup>. Patrice Moundounga Mouity la conçoit comme « une politique d'équilibre qui repose sur une arithmétique de cohésion fondée tant sur le facteur ethnique et régional que celui de la gestion étatique »<sup>805</sup>. Dans une autre parution, le même auteur se montre très critique à l'égard de cette pratique :

« Idéologie absconse de gestion de l'État, la géopolitique repose fondamentalement sur l'inégalité et la personnalisation, mieux sur le clientélisme, accepté et même recherchée. Elle est l'incarnation de l'histoire collective d'un système de pouvoir ayant choisi perpétuellement de se mettre en scène en confondant domaine public et privé ou, plus gravement encore, outrepassé ce que sont les piliers moraux et ethniques d'une bureaucratie moderne »<sup>806</sup>.

Ces différentes approches contrastent avec celle de Raymond Mayer et Michel Voltz pour qui la géopolitique est davantage « un ensemble d'artéfacts précoloniaux traduits dans les faits par les doctrines du PDG »<sup>807</sup>. Cette définition a le mérite de fixer l'origine de cette pratique et au-delà, celle du pouvoir. Sous sa forme actuelle, la géopolitique est une pratique très ancienne dont l'origine remonte à 1958, date de la formation de la République gabonaise. Et, selon certaines sources, Léon Mba en serait le concepteur en tant que Père de la Nation. Or, depuis l'époque précoloniale ce système de gestion de la cité était pratiqué, notamment au sein des « villages-États » au sens où l'entend Nicolas Metegue

---

<sup>802</sup> Lorsqu'aucune cooptation n'est possible en raison du refus du courtisé, certains informateurs rapportent que ce dernier reçoit des menaces et parfois des sanctions administratives et physiques.

<sup>803</sup> Fortuné Matsiengui Mboula, Les élections politiques au Gabon. De 1990 à 2011, *op. cit.*, p. 14

<sup>804</sup> Fidèle Pierre Nze Nguema, L'Etat au Gabon de 1929 à 1990. Le partage institutionnel du pouvoir, *op. cit.*,

<sup>805</sup> Patrice Moundounga Mouity, La rupture de l'idéologie sociale de la géopolitique gouvernementale au Gabon comme enjeu post-électoral d'affinement des mœurs, P. Moundounga Mouity (Dir.), *op. cit.*, 2011, p. 131

<sup>806</sup> Patrice Moundounga Mouity, La société gabonaise de cour *op. cit.*, p. 29

<sup>807</sup> Raymond Mayer, Michel Voltz, Dénomination ethnographique des langues et ethnie du Gabon, *Revue gabonaise de sciences de l'homme*, n° 2/1990, p. 43-44

N’Nah<sup>808</sup>. Car, les chefferies traditionnelles étaient composées de notables issus des différents clans ou lignages du village. Chacun représentait sa « maison » au sein du conseil des sages. On peut supposer que sous l’effet de la domination coloniale, ce mode de gestion de la cité a été délaissé puisque, désormais, l’accès à la chefferie n’était plus fonction des traditions ancestrales mais plutôt du dévouement du chef à l’égard du colonisateur de qui il tenait son pouvoir. Plus tard, afin de mettre en valeur ses colonies, l’administration coloniale a procédé à un regroupement de petits villages souvent mono-ethniques et disséminés à travers le territoire. Cette politique a permis l’apparition de nombreux villages de taille relativement importante mais surtout composés de plusieurs communautés aux *us* et coutumes différents.

Prônant le « retour aux sources » aux lendemains des indépendances, les premières élites politiques africaines ont tenté de réhabiliter certaines pratiques ancestrales dont celle dont il est question ici. Au Gabon, la géopolitique n’est qu’une transposition, voire une réappropriation d’une pratique ancestrale. Elle se traduit, dans la pratique, par un changement d’échelle. Car, à l’inverse des chefferies traditionnelles dont les membres étaient peu nombreux et représentaient au sein du conseil des sages les différents clans ou lignages des « villages-États », aujourd’hui il est question d’États dirigés par un président élu qui forme un gouvernement dont les membres sont représentatifs, non plus de clans ou de lignages, comme naguère, mais plutôt des différentes régions et communautés culturelles du pays. C’est de cela dont il est question lorsqu’on parle de géopolitique au Gabon. Pour Omar Bongo qui l’a instituée comme mode de gouverner, la géopolitique est l’art de gérer les hommes. Dans son *Petit livre vert*, il théorise ce système sans le nommer : c’est un facteur d’unité nationale, un moyen de lutte contre le tribalisme. En cinq décennies de pratique, ces objectifs ont-ils été atteints ? La géopolitique est-elle une pratique républicaine ?

Pour certains Gabonais, la géopolitique est une bonne chose : elle permet de « désamorcer les tensions politiques » ; de « partager le gâteau national » et d’« empêcher qu’une ethnie ne s’accapare tous les pouvoirs ». Pour d’autres, « elle est à l’opposé de l’idéal de la citoyenneté. Car l’accès aux fonctions politiques, le transfert des

---

<sup>808</sup> Nicolas Metegue N’Nah, *Economie et sociétés au Gabon*, Paris, L’Harmattan, 1972, p. 17-32

charges politiques sous le régime démocratique ne peut faire l'économie du mérite républicain ». Loin de favoriser l'unité nationale, « la géopolitique encourage plutôt le favoritisme, la discrimination régionale », renchérisse d'autres. Quoi qu'il en soit, la géopolitique demeure un élément structurant de la politique gabonaise et un facteur explicatif de la pérennité au pouvoir de Bongo et par ricochet de son parti, le PDG. D'hier à aujourd'hui, l'accès à des positions de responsabilité dans les différents segments de ce parti se fait sur une base purement ethno-régionale. Comme nous le verrons plus en détails, le poste de secrétaire général du PDG est exclusivement dévolu aux natifs de l'Ogooué Lolo, de préférence *nzebi*. Les 9 secrétaires nationaux du PDG sont originaires des 9 régions du Gabon : ces « ministres du parti » représentent leur province d'origine au sein du secrétariat exécutif pour une durée de cinq ans correspondant à l'entre deux congrès. Il en est de même des secrétaires provinciaux et les trésoriers provinciaux, eux aussi à raison d'un référent par région. Les membres des bureaux nationaux UJPDG et UFPDG sont eux aussi représentatifs des différentes régions du pays, comme il apparaît dans le tableau n° 14 (chapitre 3, pp. 289).

Ce système est tel que la répartition des postes dans la haute administration publique, au sein des institutions parlementaires et constitutionnelles tout comme la gestion des collectivités locales n'est pas exemptée des considérations géopolitiques. Lorsqu'il a accédé au pouvoir, en octobre 2009, Ali Bongo a suscité la colère des Fang de l'Estuaire en nommant Ndong Sima, un fang du Woleu Ntem, à la Primature. Depuis avril 1975 en effet, ce poste était exclusivement dévolu aux Fang de l'Estuaire, une tradition fortement établie. L'entrée de Ndong Sima à la Primature et plus tard, celle de Franck Emmanuel Isoze Ngondet, natif de l'Ogooué Ivindo, ont été commenté comme l'ère d'un renouveau. Ces mutations historiques semblaient confirmer le discours d'Ali Bongo sur la nécessité de mettre un terme aux avantages indus de certains barons. Ces réformes pourtant nécessaires ont été abandonnées devant la grogne des populations méridionales. En outre, depuis 1956, seuls les Fang et Mpongwe de Libreville sont « éligibles » et se relaient à la tête de la mairie centrale de la capitale gabonaise. À l'exception de Léon Mba en 1956 et Paul Mba Abessole de 1996 à 2003, ils sont tous issus des rangs du PDG. Récemment, aux élections locales d'octobre 2018, Léandre Nzué

d'origine fang a succédé à Ossouka Raponda de coutume mpongwe à la tête de la municipalité. Cette tradition fortement établie fait débat y compris au sein de la majorité. Jean Boniface Assélé, originaire du Haut Ogooué et leader du CLR, un parti de la majorité, ambitionne de briguer la mairie de Libreville. Étant Téké d'Akiéni dans le Haut Ogooué, il n'est pas éligible : une pratique qu'il dénonce d'ailleurs. D'autant que, pour obtenir la mairie de Libreville, le PDG compte généralement sur le soutien des partis alliés dont celui d'Assélé très ancré dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Libreville.

Ne nous méprenons pas. La géopolitique n'est pas une invention gabonaise, et ne se pratique pas qu'au sein du PDG. Tous les partis politiques gabonais y ont recours, ne serait-ce que pour ne pas être taxés de partis « ethniques » ou « régionaux ». En France, cette pratique s'apparente à ce qu'on désigne sous le vocable de « régionalisme ». Dans « L'Enfer de Matignon », un reportage diffusé sur *Planète +* en 2008 en hommage aux 50 ans de la V<sup>e</sup> République française, Raphaëlle Bacqué a recueilli les confidences des Premiers ministres sur leur passage à Matignon. C'est dans ce cadre qu'Alain Jupé alors maire de Bordeaux (2006-2017) a relevé que « Le régionalisme est une donnée importante pour la formation du gouvernement français au risque de faire face à la fronde des barons locaux, personnes ressources dans la mobilisation de l'électorat ». Ce régionalisme n'est pas à confondre avec celui qui est pratiqué au Congo Brazzaville. Lors d'une discussion informelle sur les réseaux sociaux avec Léon Ngoubili, nous avons voulu savoir si dans son pays, le régionalisme était un critère déterminant dans la fabrique des dirigeants, notamment au sein du PCT (Parti congolais du travail) dans lequel il milite. Notre interlocuteur de répondre :

« Les postes stratégiques sont réservés aux ayants droits donc ceux du Nord [Dénis Sassou Nguesso est originaire du septentrion] et le reste attribué aux partisans qui, en fait, n'ont pas grand-chose à dire sinon apporter la technicité dans la conduite des affaires de l'État. [...] C'est le PCT qui a imprimé cette pratique au Congo ».

Qu'en est-il au Togo où les clivages régionaux sont assez représentatifs ?

Au Togo, des générations d'opposants au RPT dénoncent un régime inique, autoritaire et sanguinaire. Ces critiques se fondent sur des restrictions de liberté, des intrusions répétées des FAT dans le champ politique, le bâillonnement de

l'opposition, l'immobilisme politique et l'« assassinat d'opposants » dont Sylvanus Olympio reste l'exemple emblématique. Pour d'autres, « le Togo est sous la coupe des Kabyè qui occupent tous les postes clés dans la haute administration publique ainsi qu'au sein des forces armées »<sup>809</sup>. Cette idée corrobore les propos de Léon Ngoubili sur le Congo Brazzaville et trouve l'assentiment de plusieurs universitaires nationaux. Pour Comi Toulabor, il n'y a pas l'ombre d'un doute : les FAT sont le principal pilier du régime Eyadema ; ses membres sont recrutés essentiellement au sein de l'ethnie du président ce qui en fait une armée *quasi* mono ethnique, fragmenté en divers clans :

« Jamais une armée africaine n'est aussi ethnicisée ou tribalisée que l'armée togolaise. Le général Eyadema a bâti essentiellement les FAT autour de son groupe ethnique. Cela est connu des Togolais [...] Sur les 13 000 hommes qu'elles comptent, 10 000 viennent de la partie septentrionale du pays et les 3 000 restants du Sud. Parmi les 10 000 hommes du Nord, 7 000 son Kabyè, et parmi ceux-ci, 3 000 sont originaires de Pya, le village natal du Président. Alors que les Kabyè se situent entre 10 et 12% de la population, et représentent en revanche à eux seuls 53,84 des effectifs des Forces armées, dont 23% de Pya pendant que le Nord dans son ensemble se taille 76,92% des effectifs globaux [...] L'encadrement des FAT est aussi presque entièrement entre les main des Kabyè »<sup>810</sup>.

Les arguments mobilisés sont très pertinents mais on peut déplorer que cet auteur n'ait pas suffisamment intégré, dans son analyse, une dimension sociologique et historique pour comprendre cette forte ethnicisation des FAT. Nos enquêtes au Togo ont montré que pendant longtemps, le métier des armées n'est pas prisé par des populations du Sud comparé à celles du Nord, ce qui explique ces disparités<sup>811</sup>. La thèse selon laquelle « le pays est entre les mains des Kabyè » apparaît comme un fantasme. D'autant que, dans *Ministre avec Eyadema*, Kondi Charles Madjome Agba dresse le portrait des ministres des gouvernements successifs du Togo depuis Sylvanus Olympio jusqu'à la disparition d'Eyadema en

---

<sup>809</sup> Cette conception, omniprésente dans le discours des leaders de l'opposition, est reprise par plusieurs citoyens.

<sup>810</sup> Comi Toulabor, Les forces armées togolaises et le dispositif sécuritaire : <http://www.ufctogo.com/Les-forces-armees-togolaises-et-le-1082.html> paru le 28 décembre 2005. Consulté le 13 juin 2018.

<sup>811</sup> C'est ce qui ressort des discussions avec quelques leaders de parti dont Komi Wolou du PSR, Paul Dodji Apevon du FDR et Gerry Taama du NET. Ce dernier a d'ailleurs appartenu aux FAT avant de se reconvertir en politique.

février 2005. Au regard des informations fournies par cet auteur, notamment sur les origines ethniques et régionales de ces hauts commis de l'État, il apparaît clairement que sous Eyadema, l'essentiel des ministres étaient issues des régions méridionales (Maritime et Plateaux). Cette tradition semble perdurer puisque depuis 2005, la primature est presque exclusivement dévolue aux natifs des régions méridionales. Comme il apparaît dans le tableau ci-dessous, les 13 Premiers ministres qui se sont succédés de 2005 à ce jour au Togo, 6 sont natifs des Plateaux (Klassou, Ahoumey-Zunu, Mally, Sama, Abodoli et Koffigoh) contre 5 de la région Maritime (Tomégah-Dogbé, Agboyibo, Agbeyomé Kodjo, Klutsè et Edem Kodjo), et 1 seul de la région Centrale (Hougbo). Selon le même tableau, sur les 12 promus, 9 appartiennent au groupe Adja-Ewe dont font partie les Ewe<sup>812</sup> contre 2 issus du groupe Akpesso-Akébou (Mally et Sama) et 1 seul du groupe Agnaga (Hougbo).

*Tableau 30 : Répartition-géo ethnique du pouvoir au Togo : le cas des Chefs de gouvernements*

Primature	Entrée et sortie du Gouvernement	Région/préfecture	Groupe ethnique	Fonction avant la Primature
Victoire Tomégah-Dogbé	En poste depuis le 28 septembre 2020	Maritime, Vo	Adja-Ewe (Ewe)	Ministre du développement à la base.
Komi Selom Klassou	Du 26 juin 2020 au 5 juin 2015 au	Plateaux, Haho	Adja-Ewe (Ewe)	Vice-président de l'Assemblée nationale
Kwessi Ahoumey-Zunu	Du 28 juillet 2012 au 10 juin 2015	Plateaux, Kwèle	Ajdja-Ewe (Ewe)	Ministre du commerce
Gilbert Fossoun Houngbo	6 septembre 2008 au 28 juillet 2012	Centrale Blitta,	Agnaga	Fonctionnaire du PNUD
Komlan Mally	Du 6 septembre 2008 au 23 juillet 2012	Plateaux,	Akposso	Député et ancien ministre de la ville
Yaovi Agboyibo	Du 20 septembre 2006 au 6 décembre 2007	Maritime, Yoto	Adja-Ewe (Ouatchi)	Président d'un parti de l'opposition
Edem Edouard Kodjo	Du 9 juin 2005 au 20 septembre 2006	Maritime,	Adja-Ewe (Ewe)	Ancien Premier ministre

<sup>812</sup> Originaires de Notsé d'où ils essayèrent dans toute la partie méridionale, les Ewe représentent un peu plus de 10% de la population nationale. Avec les Adja, les Mina, les Ouachi et les Vaudou, ils forment le groupe Adja-Ewe, et représentent 44% de la population du pays.



Koffi Sama	Du 29 juin 2002 au 9 juin 2005	Plateaux, Ogou	Akposso-Akébou (Akposso)	Secrétaire général du RPT et ministre de l'éducation nationale
Agbeyomé Kodjo	Du 31 août 2000 au 29 juin 2002	Maritime, Yoto	Adja-Ewe (Ouatchi)	Ancien ministre
Eugène Koffi Adoboli	Du 21 mai 1999 au 31 juin 2002	Plateaux, Kloto	Adja-Ewe (Ewe)	Fonctionnaire des Nations Unies
Kwassi Klutsè	Du 20 août 1996 au 21 mai 1999	Maritime, Zio	Adja-Ewe (Ewe)	Ancien ministre
Edem Edouard Kodjo	23 avril 1994 au 20 avril 1996	Maritime,	Adja-Ewe (Ewe)	Ancien secrétaire général de l'OUA
Joseph Koukou Koffigoh	Du 27 août 1991 au 22 avril 1994	Plateaux, Kloto	Adja-Ewe (Ewe)	Bâtonnier du barreau de Lomé

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020

Ce, alors que le Togo compte une soixantaine d'ethnies groupées au sein de cinq principaux groupes que sont : les Adja-Ewe (44% de la population dont 10% pour les Ewe) ; les Kabyé-Tem (26,7% de la population) ; les Para-Gourma (26,7% de la population) ; les Akpasso-Akébou (4% de la population) et les Ana-Ifé environ 3,5% de la population. En somme, comme sous Eyadema, les natifs des régions de Kara et des Savanes ne sont pas éligibles à la Primature. Et il est très peu probable qu'ils y accèdent compte tenu de cette tradition fortement établie dans le pays. Il va de soi que ces derniers soient établis dans d'autres pôles de pouvoir. Et parmi ces secteurs réservés aux natifs des régions centrales et septentrionales, on compte l'armée comme l'a suffisamment étudié Toulabor, mais aussi les instances dirigeantes du RPT, notamment le secrétariat général du parti.

Comme nous le verrons plus loin, les cadres dirigeants du RPT viennent majoritairement de la partie centrale et septentrionale du pays. En dépit des clivages régionaux, ce parti s'emploie à respecter la dose régionale dans la répartition des positions de responsabilité dans ses différents segments si l'on en croit Georges Aidam son vice-président<sup>813</sup>. Cependant, étant dans une phase de restructuration durant notre séjour d'enquête, nous n'avons pas pu vérifier la pertinence ou non de ces allégations d'autant que les partis ultra dominant comme le RPT s'emploient généralement à mettre en avant des alliés minoritaires afin de dissimuler non seulement leur ancrage régional mais aussi leur contrôle du pouvoir.

Pour conclure sur ce point, la géopolitique – telle qu’elle est pratiquée, acceptée et revendiquée au Gabon – n’est pas applicable en l’état, voire transposable au Togo en raison des forts clivages régionaux qui y règnent. Ce, en dépit du fait qu’il existe, dans ce pays, un système presque identique. Il faut dire qu’au Gabon, la géopolitique est une pratique tellement routinisée qu’elle fait désormais partie du cours normal des choses. Ce qui n’est pas le cas au Togo. Pour rappel, sous Sylvanus Olympio, « les natifs du septentrion étaient marginalisés et exclus du gouvernement », rapporte Robert Cornevin<sup>814</sup>. Malgré la présence des figures comme Aimé Gogué, les membres du gouvernement Koffigoh 1 étaient originaires du Sud, pour l’essentiel. Il a fallu, comme nous l’avons vu au chapitre 2, un coup de force militaire pour que le Premier ministre remanie le gouvernement et y intègre des éléments du RPT parmi lesquels des élites originaires des régions autres que méridionale. Toutefois, s’il est difficile de lire la politique en Afrique subsaharienne par l’ethnie en raison de sa complexité, il n’en demeure pas moins qu’au Gabon en général et au PDG en particulier, la géopolitique demeure une porte d’entrée pour comprendre à la fois les logiques des gouvernants ainsi que les représentations des citoyens. Notre but n’est pas de faire le procès de la géopolitique. Mais en 60 ans de pratique, son bilan est mitigé : d’une part, elle a engendré des nominations de complaisance, le clientélisme et la sous revalorisation des compétences universitaires et professionnelles au profit des considérations partisans. D’autre part, elle permet au PDG de perdurer, de dominer et de contrôler l’arène politique nationale en raison de son pouvoir de nomination à des postes socialement lucratifs.

### 1.1.2. Faire carrière au PDG

Pour répondre à la question de savoir s’il est possible de faire carrière dans les partis dominants d’Afrique subsaharienne, nous avons identifié au préalable, les réseaux sociaux de recrutement. Au regard de leur nombre, il apparaît qu’il existe plusieurs voies pour accéder à des positions de responsabilité dans ce parti dominant. Certains de ces réseaux sont fortement établis dans la société à l’instar

---

<sup>813</sup> Entretien avec Georges Aidam, 1<sup>er</sup> Vice-président du RPT. Lomé, 7 juin 2017.

<sup>814</sup> Robert Cornevin, Les militaires du Dahomey et du Togo, *Revue française d’étude politique africaine*, n° 36/1968, p. 64

de la géopolitique, aspect sur lequel nous reviendrons tout au long de cette étude. Cependant, faute de données en quantité suffisante et compte tenu du faible renouvellement des élites au sommet du PDG et du RPT, nous avons choisi d'illustrer notre propos à partir de l'analyse des trajectoires des secrétaires généraux du PDG depuis la libéralisation politique. Loin d'être représentatif pour envisager une montée en généralité, cette approche montre néanmoins qu'il est possible de faire carrière au sein des instances dirigeantes du PDG. Pour conforter davantage cette hypothèse, la seconde approche consistera à penser le national à partir du local, en interrogeant notamment les modalités d'accès aux postes de député ou de sénateur dans une localité de moins de 2000 électeurs. L'idée est de savoir si les militants issus d'une localité de ce genre peuvent, eux aussi, faire carrière au sein du PDG. Autrement dit, est-il possible à un militant issu d'un segment local du PDG, qui n'appartient pas à la classe dominante de la société, de devenir député ?

#### 1.1.2.1. Les bureaucrates du parti dominant : les secrétaires généraux du parti

À l'inverse des « hommes de terrain », les bureaucrates sont des salariés du secrétariat exécutif du parti. Employés à plein temps au PDG, et à temps partiel au RPT, ils assurent les tâches administratives du parti. Parmi ces bureaucrates, on compte le secrétaire général, numéro 2 du parti. C'est un poste très prisé au sein des partis dominants. Dans la nomenclature des fonctions politique et administrative au Gabon, par exemple, le secrétaire général du PDG a rang de Premier ministre de la République. Or, comme nous l'avons vu au chapitre 3 inhérent aux mécanismes de financement du PDG, la rémunération officielle du Premier ministre gabonais est certes un secret de polichinelle, mais le budget qui lui est dédié ainsi qu'à son cabinet s'élève à 479 millions de francs CFA. Ce montant correspond à 75 millions de francs pour le carburant des véhicules de fonctions et 140 millions de francs de frais de missions et de déplacement, entre autres<sup>815</sup>. À la différence du Premier ministre, le secrétaire général du PDG n'a pas autant d'avantages compte tenu de ses attributions. Mais à la tête du parti le plus

riche du pays, il dispose de nombreux avantages, car contrairement à son homologue du RPT, le poste de secrétaire général du PDG est incompatible avec une fonction dans la haute administration. L'objectif étant que le secrétaire général se consacre totalement à l'animation du parti. Il faut signaler que cela n'a pas toujours été ainsi. Sous le parti unique, Zacharie Myboto était secrétaire général du parti cumulativement avec ses fonctions au sein du gouvernement. Mais en trois décennies d'expérience multipartite depuis la libéralisation politique, le PDG n'a enregistré que 4 secrétaires généraux contre 5 au RPT. Qui sont donc ces hommes ? D'où viennent-ils ? Quels sont leurs parcours, et comment expliquer ce faible renouvellement de dirigeants à la tête du secrétariat général de ces partis dominants ?

#### 1.1.2.2. Devenir secrétaire général du PDG : entre ancienneté de l'engagement et considérations géopolitiques

Précédemment, nous avons évoqué l'ancrage de la géopolitique dans la société gabonaise, pour accéder notamment à des positions de responsabilité. Nous avons vu que la Primature est exclusivement réservée aux Fang de l'Estuaire alors que la mairie de Libreville n'est dévolue qu'aux Fang et Mpongwe originaires de la capitale gabonaise. Cette répartition géo-ethnique du pouvoir touche tous les pôles de pouvoir, sans exception. Au PDG, le poste de secrétaire général est l'apanage des natifs de l'Ogooué Lolo, de préférence nzebi car cette région compte pourtant plusieurs communautés culturelles. Ainsi, à l'exception d'Adrien Toko natif de Mayumba dans la Nyanga, et Jacques Adiahéno originaire de l'Estuaire promu respectivement secrétaire administratif du PDG à la création et secrétaire général durant la phase de libéralisation démocratique, tous les secrétaires généraux du PDG sont non seulement de l'Ogooué Lolo, province qui a vu naître ce parti politique, mais appartiennent tous à la communauté Nzebi. Au Togo, ces derniers sont issus de la partie médiane et septentrionale du pays. Cette pratique n'est pas inopinée au PDG : tous les postes, y compris les plus insignifiants au sein des bureaux locaux du parti obéissent à des logiques géopolitiques. C'est en cela

---

<sup>815</sup> Mays Mouissi : <https://www.mays-mouissi.com/2018/06/07/gabon-masse-salariale-de-letat->

que la géopolitique structure la société gabonaise au point d'être devenue presque un invariant. Le dire ne signifie pas que seuls les critères ethniques et régionaux sont pris en compte dans la sélection des cadres dirigeants du parti, en l'occurrence les secrétaires généraux. L'analyse des trajectoires de ces derniers offrent une diversité de profils.

Dans les partis dominants tels que le PDG, le choix des cadres dirigeants s'inscrit dans une logique de domination et de confiscation du pouvoir. Au-delà des considérations géopolitiques, et en fonction des objectifs qu'il se fixe, d'autres critères sont pris en compte pour accéder à la tête du secrétariat exécutif. Dans le courant des années 1980 par exemple, les constructions du parti-État PDG ont été sévèrement fragilisées sous l'effet conjugué des facteurs endogènes et exogènes des processus de démocratisation. Pour assurer sa survie institutionnelle, le PDG a été contraint d'ouvrir l'arène politique à de nouveaux acteurs politiques dont ceux issus de ses rangs devenus opposants. Avec l'apparition de nouvelles formations politiques, et les défections enregistrées, le PDG doit plus que jamais compter sur des hommes et des femmes dévoués, compétents et expérimentés. C'est dans cette perspective que Jacques Adiahéno a été coopté à la tête du secrétariat général afin de conduire la transition. Ce fut un moment décisif qui a d'ailleurs laissé présager la fin du PDG. À bien des égards et compte tenu de son parcours, Adiahéno était l'homme de la situation.

Né le 11 mai 1944 à Libreville, Adiahéno a fait ses études au lycée national Léon Mba de Libreville avant de compléter son cursus en France, notamment au sein de l'OCORA (ORTF). Il est sorti nanti d'un diplôme de technicien de l'audiovisuel et éclairagiste. Durant son cursus en Hexagone, Adiahéno a fréquenté les associations étudiantes, notamment l'AGEG groupant tous les étudiants Gabonais établis en France. C'est en 1970 au terme de sa formation qu'il regagne le Gabon. Lors de son adresse à l'occasion du 1<sup>er</sup> congrès du RHM à Libreville, du 5 avril 2019 à Libreville, Adiahéno dit avoir été promu au bureau politique du PDG alors qu'il n'avait pas encore pris la carte du parti<sup>816</sup>. Autrement dit, il n'était pas membre De ce parti. Cela peut paraître invraisemblable, mais Adiahéno a

---

[quels-sont-les-salaires-des-deputes-senateurs-et-des-ministres-volet-2-5/](#)

<sup>816</sup> Jacques Adiahénot, allocution à l'occasion du 1<sup>er</sup> congrès du RHM, Libreville, du 5 au 7 avril 2019 : <https://www.youtube.com/watch?v=cWqXVK6Vr3o> visualisé le 12 décembre 2020.

oublié de rappeler le contexte : tous les Gabonais étaient membres du PDG *de facto* d'autant qu'ils étaient assujettis au paiement de la cotisation. Jacques Adiahéno a donc été promu directeur de la presse présidentielle, aussitôt rentré de France. Commence alors une riche ascension dans la haute administration : en 1976, il a quitté la présidence de la République pour l'ambassade du Gabon en France où il a occupé le poste de premier conseiller. Il restera moins d'une année à ce poste puisqu'il est rappelé au Gabon pour assurer la direction de la télévision nationale, la RTG. Il y passera une décennie. Dans le dernier gouvernement du parti-État (1987-1990), Adiahéno a été secrétaire d'État auprès du ministre des travaux publics. Cumulativement avec ses fonctions administratives, Jacques Adiahéno s'engage dans la vie du PDG, et gravit les échelons. Sous le parti-État, il a été du bureau politique, comme nous l'avons dit. Au regard du capital politique et administratif accumulé depuis 1970, il est coopté à la tête du secrétariat général du PDG, en 1990. Aux élections fondatrices de la même année, il est élu député du 4<sup>e</sup> arrondissement de Libreville. Il sera réélu jusqu'aux législatives de 2011. À l'issue du 2<sup>e</sup> congrès de l'ère multipartite, Adiahéno n'a pas été reconduit à la tête du parti, comme l'avaient espéré quelques ténors du régime, confie Anges Ratanga-Atoz<sup>817</sup>. Contre toute attente en effet, Omar Bongo a propulsé Simplicie Guédet Manzela, un natif de Mulundu, à la tête du parti. Adiahéno se reconvertit alors dans la haute administration en qualité de ministre de la communication, de la culture, des arts et de l'éducation populaires. En 2004, il est nommé ministre d'État, ministre de l'habitat, de l'urbanisme et du cadastre. Quand Omar Bongo décède, et se pose la question de la succession au sein du régime, Adiahéno a été éjecté du gouvernement, le 17 octobre 2009. Il reprit alors son siège à l'Assemblée nationale. Alors que les défections se multiplient au sein du parti, il choisit le silence et l'observation. Plus tard, estimant que le congrès de 2013 n'a pas permis de penser les maux qui minent le parti depuis 2009, il annonce sa démission, en mars 2014<sup>818</sup>. Devenu opposant, il a fondé avec Jean Ping et bien d'autres transfuges du PDG, le FOA (Front de l'opposition pour l'alternance).

---

<sup>817</sup> Entretien avec Anges Ratanga Atoz. Libreville, septembre 2017

<sup>818</sup> Lors d'une conférence de presse organisée à cet effet, il affirme en substance : « Je refuse tout ce qui se fait au Gabon. Depuis 2009, je n'ai participé à aucune activité du PDG. Et je n'ai pas l'air d'une personne affamée pour repartir au PDG et être dans la majorité présidentielle. C'est clair que quand on combat un régime, on est opposant au régime. »

Simplice Guédet Manzela qui lui a succédé à la tête du parti à l'issue du congrès de 1993, n'a pas un parcours professionnel aussi riche. Selon Patrice Moundounga Mouity, Guédet Manzela fait partie du groupe dit des « Appellistes » du PDG<sup>819</sup>. Il s'agit d'un mouvement composé essentiellement de certains cadres ayant intégré les instances dirigeantes du PDG au début des années 1990. Les membres représentent les derniers militants de l'AGEG. Nés dans les années 1940 pour l'essentiel, ils ont débuté leur carrière professionnelle dans les universités gabonaises avant d'accéder aux hautes fonctions dans l'administration publique, écrit Moundounga Mouity<sup>820</sup>. Mais en prolongeant sa réflexion, il ressort que Guédet Manzela n'a pas adhéré au PDG en 1990 comme il le prétend Mouity mais plutôt en 1979, l'année même que ce parti a été érigé officiellement en parti-État. Né le 1<sup>er</sup> juillet 1948 à Lastourville dans l'Ogooué Lolo<sup>821</sup>, Simplicite Guédet Manzela a fait ses études primaires dans cette contrée avant d'intégrer le lycée national Léon Mba de Libreville. Après l'obtention de son baccalauréat, il entreprend des études universitaires d'économie en France. C'est durant ce cursus qu'il intègre l'AGEG, et rallie le PDG aussitôt de retour au Gabon. Il est alors très proche d'Étienne Guy Mouvagha-Tchioba, le baron politique de sa localité. Sur le plan professionnel, Manzela est enseignant. Elu député de Mulundu aux élections fondatrices de 1990, il se porte candidat au poste de président du groupe parlementaire PDG à l'Assemblée nationale face à Guy Nzouba Ndama. Ce dernier l'emporte. Trois ans plus tard, les deux natifs de l'Ogooué Lolo aspirent au poste de secrétaire général du parti. Cette fois ci, c'est Guédet Manzela qui l'emporte. Au regard de son parcours, il est notoire que Guédet Manzela a été tenu à l'écart du gouvernement : son unique poste dans la haute administration fut celui de délégué ministériel auprès du ministre de la jeunesse et des sports. Mais à l'inverse d'autres dignitaires du régime, sa longévité à la tête du PDG est sans précédente,

---

<sup>819</sup> En 1990, alors que le PDG traverse une crise sans précédent, les « Appellistes » lui viennent en aide : sous l'impulsion de Paul Toungui, leur mentor et gendre d'Omar Bongo, ils lancent « l'Appel du 6 mars 1990 » dans lequel ils condamnent le coup d'Etat constitutionnel ourdi par les opposants par le truchement de la FUAPO, et exigent la souveraineté de la conférence nationale. Par ailleurs, ils demandent aux caciques et aux rénovateurs du PDG de taire leurs différends afin de sauvegarder l'intégrité du parti. Cet appel a été accueilli plutôt avec joie dans les rangs du parti. Dans ce contexte trouble où l'appartenance au PDG est considérée comme un « crime », ces appellistes jouent leur carte du jeu et obtiennent leur ticket d'entrée dans les arcanes du régime.

<sup>820</sup> Patrice Moundounga Mouity, *Le Gabon et le nouveau partenariat africain au développement : pour une sociologie politique des institutions en Afrique*, Paris, Publibook, 2009, p. 163

<sup>821</sup> Rigobert Moukambi Pango, *L'Ogooué Lolo, une province du Gabon : peuples, élite politique et développement*, Libreville, Edition NC, 2005, p. 32-33

mis à part celle de Zacharie Myboto sous le parti-État (1973-1990). En effet, sur les trois décennies d'expérience multipartite, le PDG a vécu la moitié sous la direction de Manzela (1993-2008). Cette longévité exceptionnelle a des avantages : membre du comité central, membre du bureau politique puis secrétaire général du PDG, Guédet Manzela devient une figure de proue du parti. Fort de son expérience dans les arcanes du parti et sa proximité avec Omar Bongo, il est promu directeur national de campagne pour la présidentielle de 2005. Au congrès de l'Espoir en septembre 2009, il est promu membre permanent du bureau politique du parti. C'est à ce titre qu'il participe à la cooptation d'Ali Bongo comme candidat pour la présidentielle d'août 2009. Toutefois, il semble que Manzela avait jeté son dévolu sur Casimir Oye Mba, un autre aspirant, avant d'être « contraint de se prononcer en faveur d'Ali Bongo », confie-t-il à *Gabonreview*<sup>822</sup>, peu après sa démission. Par cet acte, il dit avoir suscité son éviction au sein du régime : aux législatives de 2011, il n'obtient pas l'investiture du parti qui prétend promouvoir les jeunes alors que dans d'autres circonscriptions électorales, cette philosophie n'est pas à l'heure du jour. Manzela est remplacé par Romain Mikanga-Semba sur un siège qu'il occupe sans discontinuité depuis 1990. Nommé conseiller politique d'Ali Bongo peu après, il dit avoir réalisé à ses dépens que c'était un poste sans réelles attributions. Voyant son influence dégringolée, il se résout de mettre un terme à son militantisme.

Limogé du secrétariat général en 2009, Guédet Manzela regagne le CNS qu'il assimilera d'ailleurs à un « garage » en raison de son inactivité. Faustin Boukoubi qui lui a succédé est né le 20 mars 1954 à Dolisie, au Congo Brazzaville. Natif de Pana dans l'Ogooué Lolo, il a fait ses études primaires et secondaires à Koula-Moutou jusqu'au baccalauréat. Il intègre ensuite l'INSG (Institut national des sciences de gestion) de Libreville et se spécialise en gestion des entreprises. Alors que la plupart des élites gabonaises sont formées en France, c'est au Japon que Boukoubi complète son cursus universitaire, notamment au sein de l'École d'administration et de gestion des entreprises de Kobè. De retour au Gabon, il est nommé directeur de la dette, en 1984 avant d'être propulsé secrétaire d'État dans le gouvernement d'Union nationale, à l'issue de la conférence nationale. En 1994,

---

<sup>822</sup> Guédet Manzela, la révérence d'un homme seul : <https://www.gabonreview.com/simplice->



il devient directeur général adjoint de l'UGB (Union gabonaise de banque). 3 ans plus tard, il est rappelé au gouvernement comme ministre de la santé. Il restera à ce poste jusqu'en 2004 lorsqu'il est promu ministre d'État en charge de l'agriculture. Sur le plan associatif et partisan, Boukoubi n'a pas été socialisé au sein de l'AGEG ou la FEANF comme l'essentiel des élites gabonaises formées en France. Il a été socialisé très tôt au sein du PDG, notamment au sein de la section UJPDG de son établissement scolaire, à Koula-Moutou. Il est alors membre du bureau UJPDG : il militera au sein de cet organisme spécialisé jusqu'à son départ au Japon. De retour de Kobè au début des années 1980, Boukoubi prend officiellement ses marques au sein du parti. À l'issue du congrès de 1994, il entre au sein du comité central ; aux législatives de 1996 il a obtenu l'investiture du parti, et a été élu député de Pana. Il sera réélu jusqu'aux législatives couplées aux locales d'octobre 2018. Avant son ascension à la tête du PDG en septembre 2008, Boukoubi était du bureau politique. Mais à l'inverse de son prédécesseur, il a pris les rênes du parti dans un contexte particulièrement difficile marqué par la disparition d'Omar Bongo et des défections fracassantes de quelques barons politiques soucieux de briguer la présidence de la République, et d'autres simplement déçus des conditions de succession à la tête du parti. En tant que secrétaire général du parti, Faustin Boukoubi a fait la promotion d'Ali Bongo auprès des membres du comité permanent du bureau politique chargé de coopter le candidat du parti pour la présidentielle anticipée d'août 2009. Parmi les candidats en lice « Ali Bongo [était] le seul capable de garantir les intérêts du régime », confient certaines sources au sein du secrétariat exécutif. Aussi, alors que d'aucuns prédisaient une implosion imminente du parti au regard de l'étendue des défections, « Boukoubi a su, avec courage et abnégation, habilité et finesse, colmater les brèches »<sup>823</sup>. Mais l'élection d'Ali Bongo en 2009 n'a pas suffi à ramener définitivement la sérénité au sein du parti en général et du secrétariat exécutif en particulier. D'autant que, à partir de 2013, on note l'émergence de certaines cliques défiant, ouvertement, l'autorité du secrétaire général. Parmi elles, le MOGABO (Mouvement gabonais des amis d'Ali Bongo) et le courant des héritiers modernes. Le premier se compose des cadres du parti pour l'essentiel membres du gouvernement. En raison de leur proximité avec

---

[guedet-manzela-la-reverence-dun-homme-seul/](#) consulté le 13 mars 2019.

Ali Bongo, et en dépit des rappels à l'ordre du secrétaire général du parti, le MOGABO qui dit défendre le programme du président, s'affirme davantage comme une faction qui n'a de comptes à rendre qu'au président du parti. Devenu puissant, ce groupuscule sera considéré comme le « PDG du Bord de mer », un pôle antagoniste au « PDG de Louis »<sup>824</sup>. Le second groupe s'organise au sein du Parlement autour d'Alexandre Barro Chambrier et bien d'autres parlementaires. Ces derniers dénoncent les velléités autoritaires d'Ali Bongo qu'ils disent vouloir s'établir à la tête du parti en violation des dispositions statutaires. Ils s'opposent également à l'ascension fulgurante des protégés<sup>825</sup> d'Ali Bongo aux sommets de l'État, au détriment des militants de première heure du parti<sup>826</sup>.

Malmené et impuissant face à ces groupuscules, Boukoubi effectue une visite privée dans le Haut Ogooué, le 6 août 2017 : après s'être recueilli au mausolée d'Omar Bongo à Franceville, il rencontre quelques dignitaires de cette localité et leur annonce son intention de se décharger de ses fonctions de secrétaire général<sup>827</sup>. Ce qu'il officialise aussitôt de retour à Libreville : c'est une première dans l'histoire du PDG qu'un secrétaire général démissionne. Alors que d'aucuns s'attendaient à son ralliement à l'opposition comme à l'accoutumée, l'élu de Pana a repris son siège à l'Assemblée nationale, et réaffirme son attachement aux idéaux du PDG ainsi que sa loyauté à Ali Bongo. À l'issue de sa réélection aux législatives d'octobre 2018, Boukoubi est promu président de l'Assemblée nationale le 11 janvier 2019 en remplacement de Nzouba Ndama qui a été à ce poste pendant presque deux décennies.

Boukoubi ayant démissionné, Éric Dodo Bounguendza est nommé secrétaire général par intérim. À l'issue d'un congrès organisé sous le sceau de la « Régénération » et de la « Revitalisation » du parti, Dodo Bounguendza est confirmé, sans surprise, au poste de secrétaire général du parti le 9 décembre 2017. Malgré ses origines *logovéennes* qu'il partage avec ses prédécesseurs, Dodo Bounguendza se distingue de ces prédécesseurs.

---

<sup>823</sup> Janis Otsiemi, *Les hommes et les femmes d'Ali bongo Ondimba*, Paris, Mon petit Editeur, p. 49

<sup>824</sup> Il s'agit du PDG institutionnel dirigé par Faustin Boukoubi et dont le siège est situé à Louis dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Libreville.

<sup>825</sup> Il s'agit de citoyens étrangers naturalisés gabonais qu'Ali Bongo a nommé clé dans la haute administration publique et privée. Mexant Accombessi d'origine béninoise est considéré comme le chef de file de cette légion étrangère.

<sup>826</sup> Entretien avec Hugues Alexandre Barro Chambrier. Libreville, 26 septembre 2017

<sup>827</sup> Entretien avec Edgar Malibala, Secrétaire communal PDG. Franceville, 24 août 2017.

Tout d'abord, il est né après l'indépendance du Gabon (le 25 mars 1962 à Oyem dans le Woleu Ntem) alors que ses prédécesseurs sont nés dans le courant des années 1940 et 1950, et ont milité au sein du PDG depuis le parti-État ; d'autres – comme Myboto – depuis la création. Ensuite, après ses études à l'école mixte de Libreville, actuelle école pilote, Dodo Bounguendza fit son entrée au CES (Collège d'enseignement secondaire) de Lastourville avant d'intégrer le lycée d'État de Koula-Moutou d'abord, puis le collège Saint-Paul de Mamers en France dans le Sartre ensuite. Après une année scolaire infructueuse, il regagne le Gabon et s'inscrit au lycée national Léon Mba de Libreville. C'est ici qu'il obtient finalement son baccalauréat, puis s'inscrit l'année suivante au département de Lettres modernes de l'UOB. Cinq ans plus tard, il sort nanti d'un DUEL, d'une licence et d'une maîtrise ès Lettres. Alors que la plupart de ses devanciers et promotionnels poursuivent leurs études de 3<sup>e</sup> cycle en France, Dodo Bounguendza a opté pour l'ULB (Université libre de Bruxelles) où il a obtenu son doctorat de philosophie et lettres. Comme Faustin Boukoubi, il n'a pas été imprégné (ou suffisamment) par la culture marxiste propagée au sein de l'AGEG et la FEANF. De retour au Gabon, il est recruté au département de Lettres modernes de l'UOB où il enseigne à ce jour. Enfin, alors que ses prédécesseurs ont occupé des positions au Parlement, au gouvernement et dans les segments intermédiaires du parti avant d'être promu à la tête du parti, Dodo Bounguendza apparaît comme un novice, *a priori*. Mais ce n'est qu'une impression au vue de son parcours.

Dans un entretien qu'il m'a accordé le 4 février 2013 à Libreville dans le cadre de mes travaux de master 2, Dodo Bounguendza disait avoir adhéré au PDG en 1990, peu après la conférence nationale. Mais son affiliation au PDG remonte à son enfance. Dans le clan des Bounguendza, en effet, « le PDG est une affaire de famille », de François Xavier Moudjiegou le patriarche, à Jean Arsène Bounguendza, le père de l'enquêté. C'est au sein du foyer familial que Dodo Bounguendza a été socialisé à l'idéologie du PDG. Lors de cette entrevue, il se remémorait d'ailleurs de réunions organisées au domicile familial, des discussions qu'il dit avoir profondément marqué son enfance. À Koula-Moutou où il était scolarisé, Dodo Bounguendza militait déjà au sein du comité UJPDG de son établissement scolaire, comme Faustin Boukoubi. Après son cursus à l'étranger, il

intègre le bureau national UJPDG. C'est au sein de cet organe qu'il a été coopté comme directeur adjoint du CEP. Comme nous l'avons vu précédemment, le CEP est la « matière grise du parti » : on y conçoit la philosophie du parti ainsi que ses stratégies de propagande. Deux ans après sa nomination, il prend la direction de cette institution en remplacement Jean François Owono Nguema, en poste depuis sa création, en juillet 2003. Ainsi, cumulativement avec ses fonctions d'enseignant-chercheur et de directeur du CEP, Éric Dodo Bounguenza est aussi directeur des droits de l'homme. C'est en qualité de directeur du CEP qu'il est pressenti pour administrer le PDG lorsque Faustin Boukoubi annonce officiellement sa démission, au mois d'août 2017.

Telles que présentées ci-dessus, les trajectoires individuelles des secrétaires généraux du PDG sont plurielles. À l'exception d'Adiaheno, natif de l'Estuaire et dont la présence à la tête du parti n'a duré que le temps de la transition démocratique, ses successeurs sont tous nzebi, originaires de l'Ogooué Lolo. Les conditions d'accès et de maintien à la tête du secrétariat général ne sont pas mentionnées dans les statuts. Elles relèvent du pouvoir discrétionnaire du président du parti. Néanmoins, tous ceux qui y sont promus n'ont jamais appartenu à un parti politique autre que le PDG. C'est à l'issue de deux décennies de militantisme au sein du parti qu'ils accèdent, enfin, au poste de secrétaire général. Ce, après avoir été admis au comité central, au bureau politique, et brigué au moins un mandat à l'Assemblée nationale. Seul Dodo Bounguendja fait l'exception. Toutefois, avant sa nomination au poste de secrétariat général parti, Dodo Bounguenza avait passé 14 années à la tête direction du centre d'études politiques du parti. Sur le plan personnel, les secrétaires généraux du PDG ont débuté leurs scolarités au Gabon, dans les établissements scolaires et universitaires publics avant de compléter leurs cursus en Europe ou en Asie. Ils ont tous un diplôme universitaire. Pour leur formation à l'étranger, ils ont bénéficié d'une allocation d'études et d'entretien octroyée par l'État gabonais. Sur le plan professionnel, ils ont tous été aux affaires, notamment dans la haute administration avant d'être propulsés au poste de secrétaire général. Enfin, à l'issue de leur carrière à la tête du parti, ils se reconvertissent, aussitôt, en politique ou dans la haute administration publique.

On note quelques traits symétriques entre les profils des secrétaires généraux du PDG et leurs homologues du RPT. Comme au PDG, ceux promus à la tête du RPT ne viennent pas de toutes les localités du pays. En effet, à l'exception de Koffi Sama, nommé secrétaire général le 7 décembre 2000 alors qu'il est originaire d'Amoutchou dans la région des Plateaux, tous les autres sont recrutés parmi les cadres multi-engagés du régime, mais issus de la partie centrale ou septentrionale du pays. Pour l'essentiel, ces cadres dirigeants sont nés dans les années 1940, et ont intégré le RPT à l'époque du parti unique. Ils ont été formés à l'étranger, notamment en France : ils sont détenteurs d'un diplôme universitaire et ont occupés de hautes fonctions aussitôt de retour au pays. À l'issue de leur expérience à la tête du parti, les secrétaires généraux du RPT se reconvertissent également en politique et/ou dans l'administration. Généralement ils sont appelés au gouvernement. C'est le cas de Koffi Sama promu Premier ministre le 29 juin 2002 alors qu'il faisait partie du gouvernement précédent cumulativement avec son poste de secrétaire général. Il en est de même de Solitoki Ezzo. Dama Dramani s'est reconverti, quant à lui, en politique : député de Tchamba depuis le 14 octobre 2007, il a été porté au perchoir en juillet 2013. Mais à l'inverse du PDG, le mandat de secrétaire général du RPT est de 3 ans renouvelable une fois. Ces 3 années correspondent à l'entre deux congrès. En dehors d'Amedegnato Vignito qui a présidé le secrétariat général durant le processus de libéralisation politique, ses successeurs ont été reconduits à l'issue des 3 années. Aussi, le poste de secrétaire général du RPT n'est pas incompatible avec une fonction au gouvernement comme c'est le cas au PDG.

### 1.1.3. L'épreuve d'investiture au PDG : le cas du député dans le département de l'Ogooué Létili, au sud-est du Gabon

Les chemins qui mènent au Parlement et dans les collectivités locales sont si nombreux que l'importance de chacun d'eux varie selon les États, les milieux sociaux, les partis politiques et les époques pour paraphraser Mattei Dogan<sup>828</sup>. En France par exemple, c'est par les grandes écoles qu'on gravit l'échelle sociale et

---

<sup>828</sup> Mattei Dogan, *op. cit.*, p. 475

qu'on accède à la « noblesse d'État » sous la V<sup>e</sup> République<sup>829</sup>. Et pourtant, selon Mattei Dogan, la plupart des députés socialistes français d'avant la Première Guerre mondiale avaient décroché au niveau de l'enseignement élémentaire, à l'âge de 12 ou 13 ans, ou après quelques années passées dans les écoles professionnelles de niveau moyen ; ils sont venus en politique par le biais du syndicalisme ouvrier. À l'inverse, la majorité des députés socialistes de la IV<sup>e</sup> République avaient une formation universitaire et « une culture politique de style universitaire ». Leurs homologues conservateurs et modérés avaient eux aussi une formation universitaire au XIX<sup>e</sup> siècle alors que plus de la moitié de leurs successeurs de la IV<sup>e</sup> République n'ont bénéficié que d'un enseignement primaire. On comprend mieux quand Michel Offerlé dit que les professions évoluent dans le temps<sup>830</sup>. Parlant de l'épreuve d'investiture électorale en Turquie, Béatrice Garapon reprend Joseph Szyliowicz qui disait que pour être député, un diplôme universitaire était certes requis, mais pas suffisant. Il fallait disposer, absolument, de ressources financières importantes dans la mesure où « le candidat finance lui-même toutes les étapes de sa campagne électorale, et il doit aussi faire des dons en argent au parti. Pour commencer, le futur candidat doit payer 1 000 livres au parti pour que ce dernier accepte sa candidature. Ensuite, il est chargé de financer lui-même sa campagne pour l'investiture électorale. S'il est nommé sur la liste du Parti démocrate pour les élections législatives, c'est à lui de financer sa campagne. Si, enfin, il est élu député, il devra faire un don d'argent au parti »<sup>831</sup>. Qu'en est-il au PDG ?

Faute de données représentatives des réalités sociologiques du Gabon dans sa globalité, nous optons pour une approche localisée, axée sur une lecture attentive de l'épreuve d'investiture à la députation et dans les collectivités locales dans le département de l'Ogooué Létili. Cette approche permet de penser le national à partir du local.

L'Ogooué Létili est l'un des 11 départements du Haut Ogooué. En 2013, sa population était de 2 791 habitants sur 25 799 au niveau provincial. Boumango sa capitale est un vieux village *Kanigui* érigé en regroupement de villages. Peu après, en 1973, il est devenu PCA (Poste de contrôle administratif). L'ambition des

---

<sup>829</sup> Pierre Bourdieu, *La noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1989

<sup>830</sup> Michel Offerlé, *Profession et profession politique, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 21

<sup>831</sup> Béatrice Garapon, *op. cit.*, 2017, p. 375

autorités gabonaises de contrôler le territoire national a permis l'apparition des départements et des districts, conformément à la loi 12/75 du 18 décembre 1975. Boumango devient alors un district. En 1996, ce district s'est mué en département de l'Ogooué Létili avec Boumango comme chef-lieu. Ainsi, conformément à la loi 14/96 du 16 avril 1996 portant organisation territoriale en République gabonaise, tous les chefs-lieux de départements du Gabon ont été érigés en communes. Dans cette localité, le PDG y est solidement implanté : il compte 2 fédérations (Loula et Malundu) ; 9 sections et 34 comités. Ce qui correspond à 46 fonctions administratives placés sous l'autorité d'un MBP qui n'est autre que le député de la localité. Plus précisément, il s'agit de 2 postes de secrétaires fédéraux, 1 un poste de secrétaire départemental, 9 postes de secrétaires de section et 34 postes de secrétaires de comité. Ces derniers peuvent être considérés comme des grands électeurs. Car ce sont eux qui élisent théoriquement le candidat PDG à la députation. La plupart forment par ailleurs la liste PDG des conseillers municipaux et départementaux de la circonscription électorale dont les spécificités sont présentées dans le tableau ci-contre.

*Tableau 31: Statistiques de la circonscription électorale de l'Ogooué Létili*

Centre de vote	Code du centre	Collège électoral	Nombre de bureaux
École publique de Boumango	02110001	946	2
Mboua	02120203	614	2
Doumaye	02120103	508	1
Lendendoungou	02120202	200	1
Moungouango	02120201	162	1
École publique de SIAEB	02120102	73	1
		<b>2341</b>	<b>9</b>

Source : Direction générale des élections et des libertés publiques, 2017

### 1.1.3.1. Devenir député au siège unique de l'Ogooué Létili

Sous le parti-État PDG, il y avait deux types de députés parmi les 93 que comptait l'Assemblée nationale en 1979 : ceux nommés par Bongo à raison d'un

député par province, et les 84 élus par les Gabonais dans le cadre d'« élections pas comme les autres » pour reprendre l'expression de Guy Hermet et *als*<sup>832</sup>. Mais depuis 1994<sup>833</sup>, le Parlement gabonais est bicaméral. L'Assemblée nationale compte, désormais, 143 députés élus pour 5 ans au suffrage universel direct. Leur mandat est « renouvelable sans limites que celle du talent de l'élu à conserver son siège. Sont éligibles, tous les électeurs de dix-huit ans révolus jouissant de leur droits civiques »<sup>834</sup>. Le Sénat compte quant à lui 52 sénateurs élus au suffrage indirect. Ils sont rééligibles sans limites. Au-delà de ce régime d'éligibilité, le PDG a ses propres critères. Comme l'avons indiqué en amont, ceux-ci varient selon les circonscriptions électorales et les époques. Dans l'Ogooué Létili par exemple, le poste de député est le plus convoité, sans doute parce qu'il confère le statut de baron politique local. Depuis les élections fondatrices, le siège unique de l'Ogooué Létili est acquis au PDG. Pour y accéder, au moins, 4 critères sont requis :

#### **Etre originaire de la localité et y avoir un toit**

La première condition requise pour briguer le poste de député dans l'Ogooué Létili est l'appartenance à cette localité. Cette condition est nécessaire pour s'inscrire sur la liste électorale. D'ailleurs, elle est sous-tendue par l'ordonnance n° 009/PR/2011 du 11 août 2011 qui dispose que :

« Sont inscrits sur la liste électorale d'une circonscription électorale ou d'une section électorale, les citoyens gabonais des deux sexes remplissant les conditions suivantes : avoir 18 ans révolus ; jouir de ses droits civils et politiques ; être né dans une circonscription électorale ou avoir un domicile notoirement connu depuis 12 mois dans la circonscription électorale, ou y posséder des intérêts économiques notoirement connus ou des intérêts familiaux régulièrement entretenus ».

Alors que cette ordonnance entrevoit la possibilité pour les citoyens d'autres localités établis dans l'Ogooué Létili – pour des raisons professionnelles ou matrimoniales – de contribuer à la vie politique locale, sociologiquement cette éventualité n'est pas envisageable. En d'autres termes, les citoyens gabonais d'autres localités établis dans l'Ogooué Létili ne peuvent briguer un poste politique électif quel qu'il soit. Comme dans d'autres localités du Gabon sans

---

<sup>832</sup> Guy Hermet, Alain Rouquie et Juan Linz, *Des élections pas comme les autres*, *op. cit.*

<sup>833</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 352



doute, la « gabonité » de certains citoyens est parfois contestée lorsqu'ils aspirent à un poste politique électif ou tout simplement lorsqu'ils sont promus à une position lucrative. En revanche, pour des raisons électoralistes, des citoyens d'autres localités arrivent à se faire enrôler partout y compris dans des localités auxquelles ils n'ont pas d'attaches afin d'apporter des voix et soutiens à des candidats potentiels. Cette pratique très courante au Gabon fera l'objet d'un développement spécifique dans le chapitre 6 inhérent au processus électoral. Pour revenir au critère d'éligibilité au poste de député, l'appartenance à la localité ne suffit pas. L'idéal serait d'y avoir un domicile personnel. Car, « avoir une maison au village est très symbolique »<sup>835</sup>. Cela prouve qu'on est très attaché à son terroir ; qu'on est prêt à le défendre et à le moderniser<sup>836</sup>.

### **Avoir des qualités humaines : une source de crédibilité**

Au Gabon, le député n'est pas seulement celui qui « vote la loi, consent l'impôt et contrôle l'action du Gouvernement ». Dans l'imaginaire de nombreux citoyens, le député est celui par qui viendra le développement de la localité, entendue comme l'accès à l'eau potable, la construction de routes praticables en toute saison, l'accès à des soins et l'éducation de qualité. Bref, le député incarne les aspirations de toute une localité, surtout dans l'Ogooué Létili où tout est à faire. Le député se voit attribuer, malgré lui, un rôle dévolu aux pouvoirs publics. Rigobert Edhouba Onkassa explique que cette situation est parfois entretenue par des élus/candidats eux-mêmes, notamment ceux qui font preuve de démagogie afin de maximiser leurs chances d'accéder au Parlement. Toutefois, cet ancien député de Boumango reconnaît que lorsqu'on aspire à un poste électif, il faut absolument se montrer généreux, ne serait-ce que pour atteindre cet objectif. Il prévient que cela ne garantit pas une élection<sup>837</sup>. Plus loin, nous verrons les subterfuges qu'il a lui-même mobilisés pour se faire élire. Samuel Moukanda, lui aussi ancien député de cette localité, relève cet aspect lorsqu'il dit que les électeurs sont très regardant sur qualités humaines des candidats en lice : « s'ils voient en vous un homme ingrat, avare et cupide, vous pouvez être sûr que cette information sera relayée dans la localité au

---

<sup>834</sup> *Idem*, p. 353

<sup>835</sup> Entretien avec Samuel Moukanda, ancien député de Boumango. Franceville, avril 2019

<sup>836</sup> *Idem*

<sup>837</sup> Entretien avec Rigobert Edhouba Onkassa. Boumango, le 14 août 2017

point qu'il peut vous porter préjudice ». Edhouba Onkassa renchérit qu'« en politique le bienfait n'est jamais oublié. Les petites actions que vous faites chaque jour, en venant au village régulièrement y compris au chevet de ceux qui sont dans le besoin, la maladie ou le deuil. Parfois, vous avez tout oublié, parce qu'il s'agit d'une action de solidarité familiale. Mais celui ou celle qui en bénéficie n'oublie pas, il s'en souviendra. Et le moment venu, c'est lui qui fera campagne pour vous, et à votre insu »<sup>838</sup>. Bien qu'ils ne garantissent pas toujours une élection à terme, ces actions et ces qualités personnelles peuvent être capitalisées comme atout politique. Mais l'investiture du parti est requise afin de maximiser ses chances de gagner.

### **Obtenir l'investiture du parti**

Dans le Haut Ogooué, et ailleurs à travers le pays, il existe nombre de barons politiques nationaux qui, en raison de leur proximité avec le président de la République conjugué à leur présence régulière au gouvernement ou dans d'autres pôles de pouvoir, sont devenus si puissants qu'ils contrôlent les filières d'investiture à des postes politiques électifs dans leurs localités respectives. Dans l'Ogooué Létili en revanche, aucun cadre du PDG n'est parvenu – à ce jour – à s'affirmer comme un « doyen politique local » comparable à Idriss Ngari à Ngouni, Jean Massima à Koula-Moutou, Paul Biyoghe Mba à Bikéké, René Ndemezo' Obiang à Bitam, Michel Essonghe à Port-Gentil ou Ali Akbar Onanga Y'Obeghe à Akiéni parmi d'autres figures de proue du PDG. L'un des raisons est que cette localité a longtemps été marginalisée. Depuis l'indépendance, par exemple, on compte parmi d'autres, un seul secrétaire d'État ; quelques élites militaires et universitaires ; 2 anciens directeurs généraux d'entreprises nationales, etc. Or, comme nous l'avons vu précédemment, la construction d'un fief politique local requiert des ressources importantes. Et ce n'est pas tout. Une présence continue dans les sphères du pouvoir est nécessaire afin de disposer non seulement des ressources permettant d'entretenir des affidés potentiels mais aussi la possibilité de promouvoir certains d'entre eux afin d'élargir son réseau de clientèle. Ce n'est pas dans l'Ogooué Létili. C'est sans doute pour cette raison que dans cette localité, il est presque impossible d'obtenir plus de 2 mandats à l'Assemblée nationale ou au Sénat. L'arène politique locale est composée, pour

---

<sup>838</sup> Entretien téléphonique avec Rigobert Edhouba Onkassa. Bordeaux, 13 novembre 2020.

l'essentiel, des élites politiques d'envergure presque semblable. Pour s'affirmer ou prendre l'ascension sur d'autres, ils mobilisent généralement des alliés extérieurs afin d'accéder à des positions au niveau interne. Et parmi ces forces extérieures, il y a le parti et les barons politiques d'autres localités pouvant intercéder auprès de celui-ci à leur profit.

Dans ces conditions, pour accéder au poste de député, il faut obtenir l'investiture du parti. Parmi les conditions requises, il faut être à jour de ses cotisations ; faire partie d'une section locale du parti, et n'avoir pas fait l'objet d'une section disciplinaire durant l'année précédant le scrutin<sup>839</sup>. Malgré cela, certains militants ont bel et bien obtenu l'investiture du PDG alors qu'ils n'étaient pas membres d'une section locale parce que résident à l'extérieur du département. Pour d'autres, il est difficile de vérifier s'ils étaient effectivement à jour de leur cotisation lorsqu'ils ont été investis<sup>840</sup>. Ces critères statutaires pèsent moins devant les traditions locales en matière de partage du pouvoir.

### **La géopolitique, l'art de répartir les postes et réguler les tensions locales**

L'Ogooué Létili compte 6 communautés ethnolinguistiques : *kaningui*, *mbahouin*, *ndassa*, *téké*, *houmbou* et les *pygmées*. Ces différents groupes se relaient au pouvoir depuis la réhabilitation des partis et des élections compétitives. Signalons toutefois que les pygmées sont marginalisés puisqu'exclus de la députation et du sénat. Les raisons sont purement historiques. Comment cette répartition de poste s'opère-t-elle ?

Dire d'emblée que dans cette localité, la géopolitique ne concerne que les postes politiques électifs. Elle concerne aussi des fonctions administratives dans les partis politiques. Ceci dit, les modalités de sélection des colistiers PDG en vue des élections départementales et communales donnant lieu à l'élection du sénateur relèvent des attributions du MBP par ailleurs député de la localité<sup>841</sup>. Le temps de son mandat, le député est l'animateur principal du parti dans la localité. C'est lui qui impulse la dynamique au sein de la structure locale du parti dont il contrôle les

---

<sup>839</sup> Entretien Archibald Ndjongha, Secrétaire départemental PDG. Mounana, 21 août 2017.

<sup>840</sup> Rigobert Edhouba Onkassa, ancien député de l'Ogooué Létili. Mboua, 14 août 2017

<sup>841</sup> Il n'est pas exclu que le MBP soit le sénateur.

investitures. C'est à ce titre qu'il prend la tête de liste du parti en vue des élections locales. Les colistiers sont cooptés sur la base de 2 critères. Dans la commune de Boumango, on compte 4 ethnies sur les 6 au niveau départemental. Les 15 conseillers municipaux sont donc représentatifs de ces communautés à raison de 5 conseillers par ethnies. Les 15 conseillers doivent ensuite être représentatifs des différents quartiers de la commune. Au niveau départemental, la liste des 15 conseillers départementaux est conduite par une personnalité du parti, souvent un ancien député ou sénateur. Et les colistiers sont représentatifs des différents villages et cantons du département. S'agissant de leur disposition sur la liste, cela relève du pouvoir discrétionnaire de la tête de liste. En outre, le poste de maire de la commune est exclusivement réservé à l'une des 3 communautés établies dans la ville (*kaningui*, *mbahouin*, *houmbou*, et *ndassa*) : les deux autres occuperont les postes de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> maire adjoint ; il en est de même au conseil départemental. Les ressortissants de la commune ne peuvent prétendre à un poste au sein du conseil départemental : seules les communautés faisant partie des deux cantons y sont éligibles. Or, à l'exception des Téké et des Pygmées, les 3 autres communautés sont établies aussi bien dans la commune que dans le département. Dès lors, la tradition veut qu'une seule communauté soit à la tête d'une institution. Par exemple, il ne peut y avoir un *kaningui* à l'Assemblée nationale et un autre à la tête du conseil municipal ou départemental.

#### 1.1.3.2. Faire carrière dans l'arène locale, lecture à travers le récit de vie d'un élu national issu d'une minorité dirigeante et ethnique

Nos enquêtes de terrain ont permis de recueillir quelques récits de vie des cadres locaux du parti. Par ces derniers, on note des secrétaires de comité, organe de base de parti, devenus député ou sénateur après avoir gravi les échelons ; des secrétaires départementaux élus à la tête des conseils municipaux ou départementaux ; des animatrices UFPDG promues au bureau du secrétariat provincial, etc. Parmi ces récits de vie, on compte celui de Rigobert Edhouba Onkassa. Loin d'être représentatif à l'échelle nationale, la trajectoire de ce dernier conforte, du point de vue qualitative, notre hypothèse qu'il est possible de faire

carrière au PDG y compris lorsqu'on est issue d'une minorité dirigeante ou ethnique. Certains y sont parvenus en ayant recourt, comme Edhouba Onkassa dans ce récit, à des stratégies individuelles.

### *Encadré 2 : Stratégies individuelles et carrière au PDG*

« Mes débuts au PDG remontent à l'époque du parti unique. Agé de 11 ans, j'étais déjà membre d'une section UJPDG de mon établissement. J'étais secrétaire de comité : c'est ce qui est devenu secrétaire administratif aujourd'hui. De l'école publique de Boumango au collège normal public de Franceville en passant par l'école communale A, je militais toujours au sein de la section UJPDG. J'y suis resté longtemps, très longtemps je dirai. Plus tard, j'ai intégré les structures du parti à Matebele, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Franceville, toujours au sein de l'UJPDG. J'ai gravi les échelons au sein des structures locales du parti aux cotés de mes promotionnels, aujourd'hui cadres du parti. C'est le cas du maire Dieudonné Wayi à l'époque coordinateur provincial du parti. Aux législatives de 2001, j'étais candidat à la candidature pour le siège unique de l'Ogooué Létili. Mais en ce temps, ce n'était pas des primaires : on présentait les dossiers et il revenait au président fondateur [Omar Bongo] de choisir le candidat par rapport aux critères que lui-même déterminait. Une fois le candidat choisi par lui, la base l'investissait en prélude du scrutin. Pour ma part, je n'ai pas été retenu. Le président avait jeté son dévolu sur le camarade Simon Boulamatari, l'homme fort de l'époque. C'est le seul qui a été au gouvernement dans la localité [il était le conseiller du président de la République à rang, prérogatives et avantages de secrétaire d'État à titre personnel]. En 2002 je manifeste cette fois-ci ma candidature non plus à Boumango mais à Franceville. Aux élections locales de 2002, j'ai été élu conseiller municipal au 3<sup>e</sup> arrondissement. Investi par le parti comme maire de cette municipalité, j'ai été élu sans difficulté. Lorsque le parti tient le congrès de la refondation en 2003, j'ai été coopté au poste de coordinateur communal UJPDG pour le compte du Haut Ogooué. Ayant réalisé qu'au sortir des sénatoriales de 2003, le département de l'Ogooué Létili dont je suis originaire avait connu un chaos : nous avons perdu le siège du Sénat et les deux conseils locaux au profit du CLR. Le président de la République m'a reçu le 26 juillet 2006 au Bord de mer, soit quelques mois avant les législatives de 2006. C'est au cours de cet entretien qu'il m'a proposé de faire acte de candidature pour les législatives à venir. Ce que j'ai accepté, naturellement (rire). Au terme de cette entrevue, qu'assistait Georges Okoudji qui travaillait depuis longtemps aux côtés du président et, pour la petite histoire, avait facilité cette rencontre, Omar Bongo m'a remis 20 millions de francs CFA (30 mille euros), en liquide. J'ai commencé à fréquenter régulièrement le département en faisant des dons : j'ai dû habiller toutes les femmes de la localité ; j'ai acheté les équipements sportifs pour les jeunes ; j'ai organisé des journées récréatives presque tous les mois. Je me suis entouré des personnes écoutées de la localité. Je me suis très généreux et sensible aux doléances des uns et des autres. Toutes mes activités étaient très médiatisées. Ah OUI ! C'est un détail important en politique. Vous savez, quand on médiatise, on se vend et ça paye. Les médias m'ont propulsé et révélé au grand public. Au moment des investitures en octobre 2006, c'est sans surprises que j'entends mon nom à la télévision comme candidat PDG à la députation. Le parti a mis à ma disposition de gros moyens financiers. Au terme du scrutin, j'ai été élu à 92,57% des suffrages face à trois autres candidats. Un score soviétique, n'est-ce pas ? (Rire). Ce score prouve l'adhésion des populations. C'est toute la différence avec ce qui se fait aujourd'hui. C'est en février

2007 que je commence mon travail à l'Assemblée nationale. En 2008, il y avait les élections locales et comme vous le savez, le député a un rôle important à jouer dans sa circonscription. Je me suis investi avec d'autres camarades au point qu'au lieu des 5 et 6 conseillers que nous avions dans l'ancienne mandature, nous avons obtenu 13 conseillers sur 15 dans la commune et 12 sur 15 au conseil départemental. En plus d'être député, j'étais MCN, jusqu'à présent je le suis. [...]. Au terme de ces locales, alors que je n'avais pas fait acte de candidature, les MBP du Haut Ogooué m'ont nommé secrétaire provincial (SP) du parti. Car, selon les statuts de l'époque, le SP était nommé par le président fondateur sur proposition des MBP de la localité.

Le parcours de Rigobert Edhouba Onkassa dans l'arène politique local a été fulgurant. Ayant fait l'objet d'une sanction dont il « ne souhaite pas évoquée », sa carrière semble à mi-mât. Après un mandat à l'Assemblée nationale, il n'a pas obtenu l'investiture du parti alors que, selon lui, l'essentiel des « grands électeurs » du parti s'étaient prononcé en faveur de sa candidature lors des primaires du PDG. À sa grande surprise, le parti a plutôt coopté Jean Claude M'pono, un enseignant du secondaire, issu de la même communauté que lui mais établi à Libreville. Cette anecdote conforte l'idée que les investitures au PDG restent encore contrôlées par le parti malgré l'existence et la primauté de certains barons. Mais il est tout aussi vrai que cet autoritarisme partisan est plus prégnant là où, comme dans l'Ogooué Létili, il n'y a pas d'élites d'envergure nationale. Autrement dit, des barons capables d'intervenir en faveur de leurs affidés ou capables d'infléchir les recommandations des instances dirigeantes du parti.

## **1.2. Les relations de pouvoir au PDG**

Sous l'apparence d'un bloc compact, le PDG est en proie à des tensions de tous genres, conséquence d'une tradition de personnalisation du pouvoir au sommet. Celle-ci empêche le renouvellement des cadres et favorise des défections régulières y compris parmi les principaux barons du régime. Pour comprendre les ressorts de cet autoritarisme intra-partisan et ses effets sur l'organisation, il faut absolument étudier les carrières au sein du parti. C'est à cet exercice que nous nous sommes livré dans la première partie. En effet, après avoir identifié les principaux réseaux de recrutement, nous avons analysé les trajectoires des dirigeants du PDG, notamment les secrétaires généraux qui se sont succédé à la tête du parti depuis la réhabilitation des partis politiques au Gabon. S'intéresser

aux trajectoires de ces derniers, on comprend mieux l'origine du pouvoir au Gabon ainsi que les ressorts fondamentaux de recrutement des élites. D'autant que, au-delà des qualités humaines, des compétences transversales ou une expertise scientifique et technique avérée dans un domaine, la prise en compte stricte des équilibres régionaux et ethniques est requise dans la fabrique des dirigeants au Gabon en général et au PDG en particulier. Une analyse des modalités d'investiture au poste de député au niveau rural conforte ces logiques.

Parce que le parti dominant est le tremplin par excellence pour accéder à l'État mais davantage à ses ressources tel qu'analyser au chapitre 4, cette seconde partie ambitionne de voir comment s'exprime, au concret, cet autoritarisme intra-partisan évoquée en première partie. Deux notions sont mobilisées pour rendre compte de cette pratique : les défections et la révocation institutionnelle des élus. Dans le premier il s'agit d'analyser les facteurs à l'origine de ses désengagements ainsi que leurs représentations aussi bien au sein du régime que dans la société (1). À l'inverse des défections, résultat d'une volonté individuelle<sup>842</sup> quoique souvent suscité par des alliés ou adversaires politiques, la révocation institutionnelle des élus est l'expression la plus évidente de l'autoritarisme intra-partisan. Il s'agit de voir comment cette pratique, jusqu'ici méconnue, est devenue une norme au sein du PDG (2). Dans les deux cas, nous fournirons un panorama de défections et révocations afin de rendre compte de l'étendue du malaise qui sévit dans les rangs du PDG alors qu'au RPT, le loyalisme envers le parti et son leader ainsi que la prise de parole constituent le ciment du parti. Mais à l'inverse du Gabon où la collaboration et le consensus sont prisés par les élites de tous bords parce qu'ils permettent d'accéder, sans efforts, « au gâteau national », le Togo a une tradition nationaliste fortement enracinée, notamment dans les régions méridionales. Celle-ci alimente l'opposition virulente au pouvoir. Le RPT est contraint de resserrer ses rangs. Ce qui n'est pas le cas au PDG qui, pour absorber les vellétés d'opposants, est obligé de favoriser l'entrisme. D'autant que les défections et révocations assurent le renouvellement des élites au sein de l'opposition. D'où l'intérêt d'étudiés les reconversions des désengagés (3), sous forme de tableau.

---

<sup>842</sup> Elles peuvent être collectives. Le PDG et le RHM ont enregistré des défections collectives.

1.2.1. Là où – dans les partis dominants d’Afrique francophone – la *Voice* est rare et la *Loyalty* la chose la mieux partagée, la pratique de l’*Exit* est un exploit que seuls les barons politiques ont la recette

Pourquoi ces individus qui, hier, faisaient les éloges du PDG, le présentant comme un « creuset national » respectueux des valeurs républicaines et résolument engagé dans la promotion de la paix, de l’unité nationale et le développement, décident, aujourd’hui, de faire défection ?

Tableau 32 : Inventaire des principaux cas de défection au RPT et au PDG depuis 2002

Identité du déserteur	Exit	Statut ou poste occupé au moment de l’Exit
<b>Rassemblement du peuple togolais</b>		
Gabriel Messan Agbeyome Kodjo	2002	MCC, ancien Premier ministre (1999-2002)
<b>Parti démocratique gabonais</b>		
Paul Toungui	ND	Ancien MBP et ministre d’État, en rupture de banc
Antoine Yalanzèle	ND	Représentant personnel du Président chargé des questions politiques, en rupture de banc
Marcel Abéké	ND	Ancien MBP et DG de Comilog, en rupture de banc
Alexandre Désiré Tapoyo	2019	Ancien PCA de la Société gabonaise de transport
Christian Bongo Ondimba	2017	MBP, et DG du Fonds de garantie pour le logement
Bertrand Zibi Abéghé	2016	MBP, Député de Bollosoville dans le Haut Ntem
Guy Nzouba Ndama	2016	Vice-président du PDG et président de l’Assemblée nationale, en poste (1997-2016)
René Ndemezo’o Obiang	2016	MBP, Député de Bitam, ancien ministre des sports.
Séraphin Moundounga	2016	MBP, Ministre de la justice, en fonction
Jean Norbert Diramba	2016	Actuel Maire (LD) de Mouila, ancien DG de la SPIN
Simplice Ngende Manzela	2016	Ancien secrétaire général du PDG (1993-2008), Conseiller politique du DCP, limogé
Alfred Nguia Banda	2016	Directeur général de la SGPP, en poste
Randy Eloi Chambier	2016	MCS, ancien président de l’Assemblée nationale



Jean Eyeghe Ndong	2016	Membre permanent du bureau politique, Premier ministre et Vice-président du PDG, en fonction
Didjob Divungui Di Ndinge	2016	Ancien Vice-président de la République (2006-2009)
Frédéric Massavala Maboumba	2016	Directeur adjoint de cabinet présidentiel, limogé
Raymond Ndong Sima	2015	MBP et député du 3 <sup>e</sup> siège du Woleu, ancien Premier ministre (2012-2014)
F. François Ntountoume Emane	2015	MCS, ancien Premier ministre (1999-2006)
Léon Paul Ngoulakia	2015	Directeur des services de renseignements
Philibert Andzembe	2014	MBP, Ancien Gouverneur de la BEAC (2007-2009)
Jean Ping	2014	Ancien président de l'Union africaine (2008-2012)
Jacques Adiahénot	2014	MBP et Député du 4 <sup>e</sup> arrondissement de Libreville, et ancien secrétaire général du PDG (1990-1993)
André Mba Obame	2009	MBP du Comité central, et ministre de l'Intérieur
Casimir Oyé Mba	2009	Ancien Premier ministre (1990-1994), MBP et Ministre des mines en poste
Victoire Lasséni Duboze	2008	Sénatrice, ancien députée et secrétaire nationale de l'UFPDG
Louis Gaston Mayila	2007	Vice-président du PDG, en poste
Zacharie Myboto	2005	Député de Mounana, et ancien ministre des TP

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020

Le tableau ci-dessus permet d'apprécier l'étendue du malaise qui sévit au PDG. Ce parti est en effet traversé par des courants dissidents parmi ses cadres influents. Amorcé officiellement en 2005 avec le départ de Zacharie Myboto, l'inamovible secrétaire administratif du parti qui avait su trouver un équilibre entre ses fonctions gouvernementales (1978-2001) et son rôle de dirigeant politique (1973-1990), ce phénomène s'est accru peu après la disparition d'Omar Bongo en juin 2009 avant d'atteindre son paroxysme en 2016 du fait des « bavures d'Ali Bongo », commente Alexandre Barro Chambier<sup>843</sup>. Parallèlement, à l'exception de Gabriel Messan Agbeyomé Kodjo, il n'y a pas de cadres connus du RPT qui officiellement fait défection. Ce qui est assez surprenant d'autant que les deux partis dominants ont connu un parcours presque symétrique depuis la fin des années 1960. Comment expliquer les défections au PDG et la non-défection au RPT. Deux hypothèses peuvent être avancées. La première est qu'une fois parvenu

<sup>843</sup> Entretien avec Alexandre Barro Chambier. Libreville, 26 septembre 2017.

à un seuil du pouvoir mais surtout de prospérité sociale, le loyalisme cesse d'être une option pour les barons politiques qui s'affranchissent de l'emprise de leur parti. Ceci pourrait expliquer quelques cas de défections au PDG. La seconde hypothèse c'est que le PDG est très affaibli depuis la disparition d'Omar Bongo, ce qui ouvre des possibilités de jeu alternatif gagnant. En effet, Bongo faisait consensus au sein du régime. Même après avoir quitté le régime et intégré l'opposition, certains leaders faisaient toujours allégeance à Bongo. Ce qui n'est pas le cas avec son successeur. D'abord en raison des représentations : les anciens collaborateurs d'Omar Bongo considèrent Ali Bongo d'abord comme « un fils » malgré son statut institutionnel. Dans une vidéo partagée sur *Facebook*, Marcel Eloi Rahandi Chambrier, membre fondateur du PDG relève cet aspect. Il affirme qu'Ali Bongo est irrespectueux envers les aînés ; qu'il l'a soutenu en 2009 en raison des liens avec son père mais depuis son élection, il n'a pas daigné le recevoir<sup>844</sup>.

#### 1.2.1.1. Les interprétations théoriques

Dans *Exit, Voice, and Loyalty. Responses to Decline in Firm, Organizations and States*, Albert Otto Hirschman présente une modélisation des différentes voies face à une organisation insatisfaisante. Ainsi, à la question de savoir comment réagir si un bien ou un service baisse, en qualité, cet auteur soutient qu'il suffit de faire défection (*Exit*) et s'approvisionner auprès d'un autre opérateur. Cependant, en situation monopole, les mécontents n'ont pas le choix que la prise de parole (*Voice*). Celle-ci peut se faire individuellement ou collectivement. Dans cet ouvrage, la défection et la prise de parole apparaissent comme deux moyens efficaces pour lutter contre la défaillance d'une organisation. La première est typique de l'acteur économique alors que la seconde relève de la mobilisation politique. Aussi, l'*Exit* et la *Voice* peuvent se combiner et constituer une « arme redoutable » au service des mécontents. Sur un autre versant, le même auteur note que dans les partis politiques, les défections ne sont pas d'une extrême fluidité ; elles ne sont pas courantes, pour parler autrement. Comme explication, il avance

---

<sup>844</sup> Marcel Eloi Rahandi Chambrier, les aveux : <https://www.facebook.com/LGAH6/videos/lund%C3%A8s-plus-grands-aveux-de-notre-histoire-en-septembre-2015-marcel-eloi-rahandy/951840394997820/>

que les militants sont souvent très attachés à leur parti politique à telle enseigne qu'ils optent majoritairement pour la prise de parole plutôt que la défection. Pour y arriver, et renforcer le pouvoir de la *Voice*, ils menacent souvent de faire défection. Ainsi, craignant de voir ses membres dévoués s'en aller, le parti serait théoriquement tenté d'opérer des réformes nécessaires de manière à les satisfaire, les fidéliser. Seulement, dans la pratique, les choses ne fonctionnent toujours pas ainsi. Si le RPT s'inscrit plus ou moins dans ce schéma analytique, le PDG infirme la règle. En effet, l'élite au pouvoir ne semble pas disposer de ressources politiques et symboliques suffisantes pour s'affirmer en dehors des arcanes et du label du RPT auxquels ils demeurent très liés. C'est pourquoi, en toutes circonstances, ils privilégient la *voice* et la *loyalty*. D'où la non défection. Or, au PDG la situation est différente en raison des ressources acquises par certains hiérarques dans le cadre du baronat. L'accès au sommet étant verrouillé, la seule alternative pour tenter d'y accéder est de s'affranchir de l'autoritarisme intra-partisan. C'est pourquoi, à l'inverse de ce qu'affirme Hirschman, la prise de parole n'est pas offerte à tous les mécontents dans les partis politiques. Comme le note d'ailleurs Michel Offerlé, « le sentiment d'avoir le droit de protester et la capacité de le faire sont inégalement possibles »<sup>845</sup>. Nous avons pu l'observer lors de nos échanges avec certains cadres dirigeants. Au PDG par exemple, la liberté de ton n'est pas la chose la mieux partagée. Car, pour un OUI ou pour un NON, certains disent avoir été « déchargés » alors qu'historiquement leur parti « a toujours prôné le dialogue et la concertation »<sup>846</sup>. Craignant des représailles de ce genre, certains cadres préfèrent souvent taire leurs ressentiments, notamment lorsqu'ils sont à des positions socialement lucratives. Toujours lors de ces échanges avec les militants du PDG, certains ont certes condamné avec véhémence certaines pratiques établies au sein du parti, mais ils n'osent pas sortir du bois. « Cela ne changera pas grand-chose », rétorquent certains lorsque nous leur demandons pourquoi ne font-ils pas remonter ces dérives aux congrès nationaux, provinciaux ou autres réunions du parti.

Au Togo, Maurice Dahuku Péré pour qui « l'intolérance et l'exclusion semblent avoir déserté les rangs de l'opposition pour s'incruster solidement dans les

---

<sup>845</sup> Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Paris, PUF, 9<sup>e</sup> Edition, 2018.

<sup>846</sup> Eric Dodo Bounguendza, *Regards neufs sur le PDG*, *op. cit.*, p. 53-62

nôtres »<sup>847</sup>, a été démis de ses fonctions de député et de MCC du RPT avant d'être révoqué – le 6 août 2002 – pour avoir appelé à « des sérieuses réformes au sein du parti et dans la gestion du pays ». Comme nous le verrons plus loin, plusieurs cadres dirigeants et élus du PDG ont subi le même sort pour avoir pris la parole en public. Autrement dit, en dehors des canaux dédiés à cet effet, se presse de rectifier Davi Steeve Assoumou Ebeng<sup>848</sup>. Souvent, ceux qui ont la liberté de ton au PDG ou ailleurs, sont ceux qui n'ont (plus) rien à perdre, les « cabris morts » comme on les appelle communément au Gabon. Eux, « ils n'ont pas peur du couteau », dit un adage populaire gabonais. Toutefois, les défections dans les partis africains demeurent un sujet délaissé dans l'historiographie africaine du politique. Y compris au Gabon où ce phénomène connaît un essor fulgurant depuis la réhabilitation des partis politiques. Elles restent le sujet de prédilection des journalistes comme en témoignent le nombre de reportages et d'articles de presse y relatif. Au regard de cette littérature conjuguée aux informations recueillies sur le terrain, deux facteurs principaux sont à l'origine de ces défections :

#### 1.2.1.2. La typologie des défections au PDG

Il n'existe pas de partis politiques qui n'ont jamais enregistré de défections. C'est une pratique courante voire le propre des partis politiques, y compris dans les pays de longue tradition démocratique. Cependant, dans le contexte africain, les défections ont généralement lieu au sein de l'opposition. Suscitées ou non, elles empruntent deux principales issues : la formations de nouveaux partis politiques d'une part, l'entrée dans les rangs du pouvoir pour d'autre part. En marge de ces deux voies, il existe une troisième : celle des cadres du parti dominant qui ne se contentent pas de « menacer de faire défection » en vue d'obtenir des gains au niveau interne comme l'affirme Mancur Olson ci-dessus. Ces derniers partent sans réellement partir puisqu'ils restent liés à l'organisation de départ. L'illustration la

---

<sup>847</sup> Le 24 mars 2002, Maurice Dahuku Péré alors député à l'Assemblée nationale après l'avoir présidée (1994-1999), adresse une lettre à ses collègues du Comité central, courrier dans lequel on peut lire : « A quand donc la fin de la barbarie ? Voulons nous continuer à maintenir le Togo dans un état de régression permanente où le RPT et l'opposition se succéderont au pouvoir et continueront à se venger et à traquer l'adversaire ? » Comme Etienne Eyadema, Dahuku Péré est kabyè de la Kara, et ses critiques sont interprétées comme une forfaiture, une fracture ethno-régionale. Le 6 août 2002, le bureau politique du comité central décide de son exclusion du parti et de l'Assemblée nationale assortie du gel de ses avoirs.

plus évidente est l'appartenance à la mouvance présidentielle. Comme nous le verrons au chapitre 7, ces partis sont pour l'essentiel l'œuvre d'anciens cadres du PDG qui ont officiellement quitté des rangs pour devenir « allier » plutôt qu'« opposant », moins rentable. Le dernier en date est René Ndemezo'o Obiang : un ancien du PDG, il rejoint l'opposition en 2015, fonde son parti puis, 2 ans après, il intègre la mouvance présidentielle après avoir été promu à un poste prisé depuis longtemps. On le voit, les causes de défections sont nombreuses : elles ne sont pas toutes l'expression d'un malaise interne. Pour autant, celles enregistrées au sein du PDG depuis la disparition d'Omar Bongo sont dues aux dérives autoritaires du leader et l'insatisfaction des déserteurs. Pour traiter de ces aspects, l'approche choisie est de partir du général au particulier.

### **Les dérives autoritaires du leader, et violation des textes fondateurs du parti**

L'autoritarisme intra-partisan est la principale cause de défection dans les partis au pouvoir. Au Nigéria par exemple, rapporte *Jeune Afrique* dans un numéro paru le 24 juillet 2018, une cinquantaine de parlementaires<sup>849</sup> ont claqué la porte de l'APC (Congrès des progressistes, au pouvoir) de Muhammadu Buhari au profit de l'opposition, notamment du PDP (Parti démocratique populaire). Ces insoumis dénoncent « un mode de gouvernance autoritaire et l'impuissance du pouvoir à endiguer les violences qui se propagent depuis des mois dans le pays »<sup>850</sup>. Au regard de ces désistements, plusieurs observations peuvent être faites. La première, elles sont presque toujours l'œuvre des cadres parmi les plus influents. Le tableau ci-dessus faisant foi. La seconde, elles interviennent presque toujours à la veille des grandes consultations électorales. Parmi les déserteurs de l'APC, on compte plusieurs figures de proue du régime au pouvoir. C'est le cas de Bukola Saraki, le président du Sénat et troisième homme fort du pays qui, après avoir rejoint l'opposition, annonce aussitôt son intention de se porter candidat à la présidentielle. En outre, la

---

<sup>848</sup> Entretien avec Jean Steeve Assoumou Ebeng, chef de cabinet du Vice-président 2 de la CPD. Libreville, 19 mars 2019.

<sup>849</sup> 14 Sénateurs et 37 membres de la Chambre des représentants ont fait défection le 24 juillet 2018.

<sup>850</sup> Un aperçu en suivant ce lien : <https://www.jeuneafrique.com/605484/politique/nigeria-une-cinquantaine-parlementaires-claquent-la-porte-du-parti-de-muhammadu-buhari/> Mise en ligne le 24 juillet 2018 ; consulté le 12 avril 2020.

plupart de ceux qui quittent aujourd’hui l’APC militaient hier au sein du PDP qu’ils ont quitté peu avant les élections de 2015 pour le réintégrer trois ans plus tard.

Au Mali, le RPM (Rassemblement pour le Mali, au pouvoir) est traversé également par des défections comme ce fut le cas en septembre 2016. Dans un reportage diffusé le 29 septembre 2016 sur *Africa 24*, une chaîne panafricaine, 4 parlementaires ont annoncé leur démission du parti au pouvoir. Parmi les raisons évoquées, la faible démocratie interne ainsi que les lenteurs dans l’atteinte des promesses faites lors de la campagne présidentielle de 2013 : « Les Maliens, affirme le représentant de ces dissidents, souffrent et nous le disent constamment. Ils ne sentent pas l’effet attendu par les nombreuses annonces de milliards faites par l’Exécutif. La crise du Nord du Mali est enlisée, sans espoir de résolutions par les gouvernements successifs. Les Maliens s’entredéchirent en recourant aux armes et à la violence pour régler leurs différends intercommunautaires et pour exprimer leur ressentiment face à l’impuissance de l’État à s’établir »<sup>851</sup>. En RDC, Moïse Katumbi, cadre influent du PPRD (Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, au pouvoir) et gouverneur du Katanga, a lui aussi annoncé ce 29 septembre 2015 avec fracas, sa démission du parti au pouvoir et son ralliement à l’opposition. Il dénonce, lui aussi, les velléités autoritaires de Joseph Kabila qu’il dit n’a pas l’intention de respecter la Constitution qui l’empêche de briguer un nouveau mandat. C’est sans surprise qu’il a annoncé sa candidature au scrutin présidentiel de 2018 auquel il ne participa pas car « sous le coup d’un mandat d’arrêt international », rapporte *Le Monde*<sup>852</sup>.

Pour en venir au Gabon, Georges Dougueli et Laure Broulard – journalistes chez *Jeune Afrique* – mentionnent, dans un article daté du 31 mars 2016, que la démission de Nzouba Ndama fait suite à un incident survenu dans l’hémicycle<sup>853</sup>. Il s’agit notamment de l’intrusion des éléments de la DGR (Direction générale de la recherche) qui auraient empêché le trésorier de l’Institution – proche de Nzouba

---

<sup>851</sup> Reportage d’*Africa 24* au Mali en suivant ce lien : <https://www.dailymotion.com/video/x4vbkmg> Visualisé le 12 avril 2020.

<sup>852</sup> Le Monde avec AFP du 17 août 2018 : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/08/17/rdc-l-opposant-moise-katumbi-sous-le-coup-d-un-mandat-d-arret-international\\_5343332\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/08/17/rdc-l-opposant-moise-katumbi-sous-le-coup-d-un-mandat-d-arret-international_5343332_3212.html) Consulté le 12 avril 2020.

<sup>853</sup> Jeune Afrique : <https://www.jeuneafrique.com/314756/politique/gabon-demission-du-president-de-l-assemblee-nationale-guy-nzouba-ndama/> consulté le 12 juin 2018

Ndama – de rentrer chez lui muni des documents de travail. Dans une vidéo de sa démission – le 31 mars 2016 – en pleine séance plénière, et diffusée en direct sur *Gabon télévision*, Nzouba Ndama dit « démissionner afin de réhabiliter l’honneur souillé des députés ». Puis de conclure : « Je ne puis cautionner une quelconque jurisprudence qui viserait à fouler aux pieds l’immunité parlementaire dont jouissent les députés, en principe, tout comme la tentative d’intimidation exercée sur ces derniers dans le cadre de leurs fonctions ».

Ne s’agit-il pas d’une bavure de trop, puisque depuis 2009 les élus nationaux PDG sont révoqués sous “le regard coupable et impuissant” des présidents des deux chambres du Parlement qui n’ont pas démissionné pour autant, ironise Fabrice Lendibi<sup>854</sup>. Sans doute par solidarité à leurs collègues ainsi qu’à Nzouba Ndama qui a incarné cette institution depuis deux décennies pratiquement, 9 autres députés PDG se réclamant du courant des « Héritiers modernes » ont, eux aussi, annoncé leur démission du PDG par la voix de Vincent Ella Menié<sup>855</sup>. Qu’il s’agit des déserteurs, des révoqués ou des cadres en rupture de ban<sup>856</sup> au sein du PDG, la thèse de l’autoritarisme partisan est dominante. Au Togo en revanche, Gabriel Messan Agbeyomé Kodjo est l’un des seuls dignitaires connus à avoir officiellement quitté le RPT. Il dénonce la cabale, la machination et les intrigues dont il a été victime et lesquelles ont conduit à sa démission du RPT, parti politique qu’il décrit comme « un bien personnel d’Eyadema »<sup>857</sup>. Celui que l’opinion nationale voyait comme « l’héritier politique du Vieux » dit avoir fait les frais de ses prises de positions au sein du gouvernement et du parti. Sans entrer dans les détails, il sous-entend que son éviction au poste de premier ministre, en 2002, est un complot ourdi par ses détracteurs au sein du régime. Kodjo a été accusé en effet d’avoir détourné plusieurs milliards de francs CFA alors qu’il était à la tête du Port autonome de Lomé. Dans une interview accordée à *Jeune Afrique*, Kodjo a nié les

---

<sup>854</sup> Entretien avec Fabrice Lendibi, chef de cabinet du SG adjoint 1 du PDG. Libreville le 13 septembre 2019.

<sup>855</sup> Jeunes Afrique : <https://www.jeuneafrique.com/315007/politique/gabon-suite-a-la-demission-de-guy-nzouba-ndama-neuf-deputes-lui-emboitent-le-pas/> Consulté le 12 juin 2018

<sup>856</sup> Ce dit des militants appartenant à un parti dont ils boycottent les activités afin d’exprimer indirectement leur mécontentement sans pour autant démissionner.

<sup>857</sup> Entretien avec Agbeyomé Kodjo, ancien premier ministre et MCC du RPT. Lomé, 13 mars 2017.

faits<sup>858</sup>. À Lomé, d'autres sources au sein de l'opposition affirment qu'Agbeyomé Kodjo aurait été contraint de démissionner du gouvernement et du RPT pour avoir soutenu Maurice Dahuku Péré. Comme nous l'avons indiqué précédemment, ce dernier avait vivement critiqué le régime Eyadema dans une lettre ouverte à l'attention du comité central de son parti : une première dans l'histoire du RPT, commente Me Abi Tchessa l'avocat de Péré et par ailleurs leader du parti PSR. Cependant, lors de notre entrevue, Kodjo n'a pas souhaité évoquer le lien entre sa démission du RPT et l'exclusion de Dahuku Péré. Toujours est-il que les deux hommes entretenaient de très bons rapports : Kodjo a d'abord milité au sein de l'ALLIANCE de Dahuru Péré avant que ce parti ne soit phagocyté par le RPT.

Comme au PDG, les partis togolais de l'opposition sont traversés par des défections régulières. Celles-ci optent cependant pour la première voie énoncée ci-dessus, c'est-à-dire la construction de nouveaux partis. Car, comme le souligne Omar Diop, « en Afrique subsaharienne francophone, le refus de l'autorité du chef du parti, entraîne souvent des dissensions et des départs en vue de la création de nouvelles formations politiques ou d'adhésion à un autre parti. L'incontestabilité de l'autorité du président du parti conforte sans aucun doute le parti autour de son leader. Cette situation permet certes de mobiliser les énergies pour l'efficacité de l'action partisane, il n'en demeure pas moins qu'elle porte les germes d'une véritable dictature partisane »<sup>859</sup>. Bien qu'avérée, cette « dictature partisane » ou cet « autoritarisme partisan » n'est-il pas, en réalité, l'arbre qui cache la forêt ? Autrement dit, n'y a-t-il pas d'autres raisons inavouées à l'origine de ces défections ? Car, comment comprendre que les partisans du statu quo qui, des décennies durant, ont bâillonné l'opposition traditionnelle, organisé les résultats électoraux, profité de leur position pour « anéantir » leurs adversaires politiques, etc., en viennent à dénoncer les velléités autoritaires d'Ali Bongo que les mêmes disent avoir « fait » ? Beaucoup partent parce qu'ils sont insatisfaits ou se sentent marginaliser.

---

<sup>858</sup> Agbeyomé Kodjo : <https://www.jeuneafrique.com/111996/archives-thematique/la-fin-du-calvaire-d-agb-yom-kodjo/> consulté le 8 janvier 2019



## **L'insatisfaction et sentiment de marginalisation et/ou d'injustice**

Les défections dans l'opposition au profit du parti au pouvoir ou de la majorité sont généralement le fait des élites marginalisées, démunies ou en quête de positions sociales. Elles visent l'accumulation d'un capital financier, matériel, positionnel ou les trois, ensemble. Or, les défections dont il est question ici ne sont pas le fait des militants ordinaires des partis dominants mais plutôt celles des cadres nationaux et locaux qui ont construit leur carrière politique et administrative en mobilisant deux types de ressources : les capitaux individuels et des ressources collectives qu'ils ont accumulées au point de devenir puissants et inamovibles au sein du régime et au-delà. Précédemment, nous avons vu le rôle prépondérant que jouent ces barons politiques dotés de fiefs politiques dont les membres sont plus liés au baron qu'au parti. Devenus puissants à des degrés divers, ces cadres qui appartiennent pour l'essentiel à la vieille garde du régime font de plus en plus ombre à Ali Bongo qui entend réformer le régime d'Omar Bongo qu'il a hérité avec leur bénédiction. Or, le fils et successeur d'Omar Bongo ne veut pas « faire du neuf avec du vieux », pour reprendre les propos d'Ali Akbar Onanga Y'Obegué, son proche collaborateur. Parvenu à la tête du régime, il a procédé à une véritable épuration : plusieurs poids lourds du régime ont été limogés alors que ces derniers ont non seulement contribué à son élection en 2009<sup>860</sup> mais l'ont soutenu également durant la polémique née des révélations du journaliste français d'investigation, Pierre Péan. Dans cet ouvrage, ce dernier avance qu'Ali Bongo a falsifié un acte de naissance à la mairie du troisième arrondissement de Libreville afin de se porter candidat en 2009<sup>861</sup> ; que ses supposés diplômes obtenus en France sont faux<sup>862</sup>. Dans la même veine, il met en cause les origines gabonaises d'Ali Bongo : c'est enfant nigérian adopté par Omar Bongo pendant la guerre du Biafra, à la demande de Jacques Foccart<sup>863</sup>. Or, selon l'article 11 de Constitution gabonaise, il faut être Gabonais de souche pour briguer un mandat présidentiel. Se fondant sur cette enquête, l'opposition gabonaise

---

<sup>859</sup> Omar Diop, *op. cit.*, 2006, p. 396

<sup>860</sup> Bergès Miétté Likibi, Le Gabon, entre coup d'Etat avorté et incertitudes politiques. Article paru sur *LAMenparle* de Sciences Po Bordeaux. Consultable à partir de ce lien <https://lamenparle.hypotheses.org/956>

<sup>861</sup> Pierre Péan, *Nouvelles affaires africaines. Mensonges et pillages au Gabon*, Paris, Fayard, 2014, p. 156-157

<sup>862</sup> *Idem*, p. 49-55

<sup>863</sup> *Idem*, p. 9

composée pour l'essentiel des dissidents du PDG s'est organisée pour exiger la démission d'Ali Bongo. Mais sans y parvenir.

Parallèlement, le PDG semble incapable de garantir à ses cadres le pouvoir politique et le prestige social d'antan. Un conflit de leadership les oppose à Ali Bongo, visiblement déterminé à s'entourer de ses propres hommes. Ce qui occasionne des défections, signe d'indignation. D'autant que, dans *Économie et sociétés*, Max Weber a bien montré que la principale vocation des partis politiques est de procurer à leurs chefs le pouvoir politique et à leurs militants actifs des chances – idéales ou matérielles – de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels ou de réaliser les deux ensembles<sup>864</sup>. Dans le prolongement de ces réflexions, Michel Offerlé s'est employé à montrer que les partis politiques sont, par essence, « des champs de luttes ». C'est-à-dire une organisation dans laquelle, « des agents singuliers dirigeant l'organisation sont dotés de certaines propriétés qu'ils travaillent à légitimer et à entretenir. Ces propriétés fondent leur autorité politique et leur permettent de préserver les postes de directions qu'ils entretiennent »<sup>865</sup>. Aussi, « la rencontre des capitaux collectifs partisans et des capitaux sociaux individuels produits trois types de relations – toujours mouvantes – dans lesquelles les hommes politiques sont soit redevables de leurs ressources à leur parti, soit relativement indépendants par rapport à lui, soit ont su accumuler, grâce à lui, un capital propre qui fonde leur propre autonomie »<sup>866</sup>. Au regard de ces auteurs, il apparaît que dans les partis, les individus s'emploient, s'activent certes inégalement mais toujours en fonction des gains recherchés ou qu'ils peuvent se procurer. Ainsi, conscients de leurs capacités propres conjuguées aux ressources collectives capitalisées, ou tout simplement pour laver la face, beaucoup décident de faire défection. C'est ce qui ressort, en filigrane, des mobiles de défections de certains cadres du PDG depuis 2009.

Simplice Guédet Manzela qui vient de tirer sa révérence<sup>867</sup>, était devenu un « irréductible opposant » au régime d'Ali Bongo alors qu'il a connu, comme nous l'avons vu, une belle carrière partisane et politique. Le 4 avril 2016, il a mis fin à

---

<sup>864</sup> Max Weber, *Economies et sociétés*, Paris, Plon, 1971, p. 292

<sup>865</sup> Michel Offerlé, *Les partis politiques*, op. cit

<sup>866</sup> *Idem*, p. 48

<sup>867</sup> Selon le quotidien national *L'Union*, il est décédé dans la nuit du 8 au 9 avril 2020 au CHU de Libreville des suites d'une longue maladie.

son militantisme au sein du PDG qu'il dit « observer impuissamment avec un pincement au cœur, au déclin » L'ancien député de Mulundu dénonce – depuis son éviction au poste prestigieux de secrétaire général (1993-2008) – l'attitude méprisante de ses camarades à son égard. Les ténors du régime avaient peu de sympathie pour Manzela, si l'on en croit Anges Ratanga Atoz : « Manzela doit sa position au PDG à Omar Bongo malgré une farouche opposition des ténors du régime pour qui il n'était qu'un parfait inconnu »<sup>868</sup>. Dans une interview accordée à *Gabonreview* deux jours après sa démission, Guédet Manzela confirme ses propos en évoquant sans détours les raisons objectives mais surtout subjectives de son départ : « [...] J'ai adhéré au PDG en 1979. J'ai été MCC, MBP, secrétaire général du parti, membre du Comité permanent du bureau politique et aujourd'hui membre du conseil national des sages. C'est pratiquement une sorte de garage. Depuis qu'il a été mis en place, il n'a tenu aucune réunion. [...] Je suis marginalisé ; en dehors de ça, lorsqu'ils convoquent des réunions, je ne suis pas informé. Quand j'ai été nommé conseiller politique du Chef de l'État, je pensais que c'était pour bénéficier de mon expérience d'ancien dirigeant du parti. Malheureusement, ce n'était pas le cas. [...] Au congrès, mes propositions ne sont pas prises en compte »<sup>869</sup>. Ce sentiment d'exclusion et de marginalisation se conjugue avec celui de paupérisation : « Aujourd'hui, poursuit-il, je ne peux même pas faire valoir mes droits à la retraite parce qu'on me dit je suis appelé à d'autres fonctions. Mais ça fait 2 ans que je suis assis là. [...] Pour quelqu'un qui a occupé les fonctions de secrétaire général du PDG pendant longtemps, ce n'est pas normal. [...] J'ai quitté le PDG parce que mes conditions subjectives n'étaient plus réunies ». En fait, Manzela est ruiné, sans emploi et le moindre sou.

Comme l'ancien secrétaire général du PDG, Marcel Éloi Rahandi Chambrier, membre fondateur de ce parti politique et ancien président de l'Assemblée nationale (1993-1996) se dit également méprisé, marginalisé et exclu du sommet de l'État. Dans une vidéo devenue presque virale au Gabon, l'homme vêtu en costume-cravate fait ce qui s'apparente à un aveu :

« Mboumbou Miyakou étant ministre de l'Intérieur, c'est moi (le président de l'Assemblée nationale) qui lui ai dit de d'annoncer la victoire d'Omar Bongo (il s'agit de la présidentielle de 1993) sans quoi ce régime serait déjà par terre, ça n'existerait plus !

---

<sup>868</sup> Entretien avec Anges Ratanga Atoz. Libreville, septembre 2017.

<sup>869</sup> Gabonreview, <http://www.bdpmodwoam.org/articles/2016/04/08/simplice-nguedet-manzela-je-suis-parti-du-pdg/> Entretien avec Simplicie Guédet Manzela, Libreville le 8 avril 2016.

Tous ont dit que le règne du PDG était terminé, ça faisait 50 ans. C'est moi Chambrier qui ai dit non ! J'ai réuni les uns et les autres, et j'ai dit : nous allons donner une chance encore, 7 ans pour un mandat ; ça exprime notre reconnaissance vis-à-vis de celui [Omar Bongo] avec qui nous avons travaillé. [...] Mais depuis son élection, Ali n'accepte même pas de me recevoir ! »<sup>870</sup>.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les déclarations de ce genre sont fréquentes au Gabon : certains ex-cadres du PDG s'affirment, sans vergogne, comme étant des « faiseurs de roi ». Le malaise au sein du PDG est si profond qu'il est ressenti par l'essentiel des collaborateurs d'Omar Bongo qui ne cachent plus leur ressentiment, comme en témoignent ces propos de Jean François Ntoutoume Emane :

« Je croyais avoir fait un vœu utile, en apportant mon soutien, en 2009, au candidat Ali Bongo Ondimba. Et en acceptant, à la demande des camarades du parti de présider le congrès extraordinaire qui l'a investi comme candidat du PDG à la présidentielle anticipée du 30 août sans avoir été toutefois, membre du comité permanent du bureau politique qui l'a coopté auparavant. À la fin du congrès, comme le montrent les grandes affiches métalliques avec nos photos en tenue du parti aux abords des grandes routes sur toute l'étendue du territoire national, j'ai soulevé, OUI, le bras d'Ali Bongo en guise d'adoubement. Mais aujourd'hui, au vu de son comportement rempli de cynisme, de méchanceté, d'irrespect, de mépris à l'égard de l'immense majorité des Gabonais de souche, et surtout, en raison de la médiocrité de son œuvre depuis six ans, j'ai décidé, à compter de ce jour, de ne plus rester embarquer dans ce bateau semblable au Titanic, va conduire son équipage déjà fortement désuni et ses passagers vers un suicide politique collectif. Oui, je le déclare haut et fort, et sans ambages, à compter de ce jour, je ne suis plus membre du PDG. J'avais cru naïvement, hélas, que le président Ali Bongo Ondimba engagerait le PDG dans une véritable logique de refondation en tant que parti de masse en le débarrassant de ce qui le rattache symboliquement à son monolithisme. [...] Le PDG fonctionne désormais comme une secte avec des officines adaptées ... »<sup>871</sup>

C'est en ces termes que, les yeux pétris de larmes, Jean François Ntoutoume Emane, l'un des principaux idéologues<sup>872</sup> du PDG a annoncé, le 3 octobre 2015 à

---

<sup>870</sup> Marcel Eloi Chambrier : <https://www.facebook.com/watch/?v=951840394997820> A propos du conflit qui l'oppose à Ali Bongo et son rôle supposé dans la survie du PDG.

<sup>871</sup> Jean François Ntoutoume Emane, annonçant sa démission du PDG au cours d'un point de presse organisé à son domicile de Lalala à Libreville : <https://www.youtube.com/watch?v=kCwwb1GPOvE>

<sup>872</sup> Il est notamment l'initiateur, en 1977, du « Progressisme démocratique et concerté » considéré à la fois comme une doctrine politique et un projet de société. Sa substance exprime le refus du

son domicile et en présence d'autres déserteurs du parti auxquels se sont adjoints quelques figures de l'opposition traditionnelle, sa démission du PDG. Dans ce récit, Ntoutoume Emame est très critique envers les instances dirigeantes du PDG qu'il accuse d'avoir fait de ce parti une secte : cette idée est souvent revenue lors des discussions informelles avec des personnes extérieures au PDG mais démentie par les militants. Pour mettre fin à ce chaos et se « débarrasser définitivement d'Ali Bongo », l'ancien premier ministre et idéologue du parti en appelle « à un sursaut politique, social, économique afin de sortir le Gabon de la bêtise et de la stupidité ». Cependant, alors que certains s'attendaient à une adhésion au sein des organisations politiques existantes, Ntoutoume Emame annonce la création prochaine de son propre parti, le MPDR (Mouvement patriotique et démocratique pour la refondation de la République) qui n'a pas encore vu le jour. Mais de toutes les défections survenues au sein du PDG depuis 2005, celle de Bertrand Zibi Abéghé est la plus spectaculaire en raison de son caractère inédit.

En prélude de la présidentielle d'août 2016, Ali Bongo a effectué une tournée républicaine qui l'a conduit à Bollosoville dans le Haut Ntem, province du Woleu Ntem. C'est au cours de cette messe politique, retransmise en direct sur la télévision nationale que Bertrand Zibi, député du deuxième siège de Minvoul et l'un des fidèles du président a annoncé – en présence de ce dernier et des officiels – sa démission du PDG. Sous les ovations d'une foule en liesse, il désapprouve la politique de l'Émergence du président qu'il considère comme un échec : « Ceux qui étaient à Minvoul dans les années 1960 et y reviennent aujourd'hui, peuvent constater que rien a changé, si ce n'est les conditions de vie des populations qui ont empiré ». Et de poursuivre sans ambages : « Dans les terres les plus fertiles du Gabon, il eut été plus intéressant de nous planter autre chose que le caoutchouc ». En effet, depuis son élection, Bertrand Zibi est opposé à l'implantation du groupe Singapourien Olam Rubber dans la contrée. Dans la vidéo de sa démission qui a suscité moult réactions au Gabon<sup>873</sup>, l'insoumis refuse de lire le discours qu'on lui aurait remis afin de faire les éloges du président. Poursuivant sa diatribe, il s'en prend aux

---

Gabon d'importer une doctrine économique de l'étranger. Il prône le renforcement du rôle de l'État, la "gabonisation" de l'économie et des postes de responsabilité.

<sup>873</sup> Bertrand Zibi : démission fracassante du député de Bollosoville lors d'une tournée républicaine du président de la République : [https://www.youtube.com/watch?v=F\\_oniVKR35c](https://www.youtube.com/watch?v=F_oniVKR35c) Consulté le 8 avril 2016

barons politiques de sa localité : « Ici à Bolossoville et à Minvoul, les hommes politiques de notre bord, le PDG, expérimentent, depuis sa création, tous genres d'exercice : une fois que quelqu'un a une petite portion de pouvoir, il se bat à écraser ses semblables avec la plus grande virulence ». Au terme de ce discours inédit, l'élu de Bolossoville se débarrasse de son écharpe tricolore qu'il remet à Ali Bongo, en mains propres. Par cet acte symbolique et fortement médiatisé, Bertrand Zibi aurait, selon certaines sources, « signé sa mise aux fers » puisque peu après, il a été interpellé et croupi à ce jour dans les geôles du Gros bouquet à Libreville.

Au vue de ce qui précède, comment ces défections sont-elles perçues et ressenties à l'intérieur et à l'extérieur du PDG ?

### 1.2.1.3. Les représentations des défections au Gabon

Les défections au PDG ne laissent personne insensible. Elles suscitent des sentiments divers aussi bien au pouvoir que dans l'opposition et la société gabonaise en générale.

#### **Les représentations des défections au PDG**

Alors que son parti traverse une crise sans précédente depuis 1990, Ali Bongo rassure ses « soldats têtus »<sup>874</sup> : « Les déserteurs en rase campagne, ces généraux d'opérette aveuglés par leurs ambitions personnelles qui s'en sont allés chercher fortune ailleurs ... Ceux qui avaient prétendu qu'ils avaient fait le parti ont alors compris à leurs dépens, que c'est le parti qui les avait fabriqués »<sup>875</sup>. Mais au regard du nombre et les profils de ceux qui quittent le PDG, nous avons voulu comprendre les représentations que ces départs suscitent au sein de cette formation politique. En d'autres termes, que pensent les Pdgistes de leurs camarades qui font défection après avoir été à des positions de responsabilité dans l'appareil du parti ou au gouvernement ? À ces enquêtes qualitatives s'ajoutent quelques coupures journaux parus dans *Nouveau Dialogue* le journal du parti et d'autres journaux proches du régime à l'instar de *Grogne d'Afrique*. Se fondant sur cette masse de données, il apparait qu'au PDG, la défection est vue d'abord comme un acte de « trahison ».

---

<sup>874</sup> Au PDG, ce terme désigne les militants inconditionnels.

<sup>875</sup> Allocution d'Ali Bongo au Congrès d'avril 2013.

Ceux qui partent y sont considérés comme des « traites de la République »<sup>876</sup>. En plus d'être traites, ce sont aussi des « misérables frustrés sous l'émergence »<sup>877</sup>, des « renégats du PDG » et des « comploteurs ». Cependant, pour mieux apprécier ces représentations, il faut absolument distinguer les regards des « patrons » de ceux de leurs « clients ». En d'autres termes, les représentations pour le pouvoir central de celles des militants des structures locales, notamment dans le Haut Ogooué.

Dans son discours à l'ouverture des travaux du 8<sup>e</sup> congrès du PDG en juillet 2003, Omar Bongo s'était montré très critique à l'égard de ceux qu'il dit conspirer contre lui :

« Je m'adresse à ceux-là qui organisent des coteries, montent des stratégies, construisent des châteaux en Espagne avec l'espoir de les habiter en 2005. Au Gabon, [ils] font des calculs, nouent des intrigues, complotent, complotent ... Je demande à ceux-là de cesser ces petits jeux. Ou l'on est au PDG. Ou on est dans la majorité présidentielle, ou l'on est avec Bongo Ondimba, ou l'on n'est pas avec lui. Il faut que chacun se détermine »<sup>878</sup>. Ce discours intervient dans un contexte où Zacharie Myboto – cadre dirigeant du PDG et membre du gouvernement sans discontinuité depuis 1976 – vient d'annoncer sa démission. Une décennie après, Ali Bongo désormais à la tête du PDG, le reprend à son compte, et à l'endroit des hiérarques du parti qu'il soupçonne lui aussi de conspiration :

« Il est inadmissible, dit-il, que certains camarades, tirant profit des positions acquises au sein de l'État grâce au parti, se mettent à comploter dans le but d'affaiblir le même parti. Ces comportements sont inacceptables »<sup>879</sup>.

Alors qu'au secrétariat exécutif du PDG, certains membres estiment que l'adhésion comme la démission est un acte volontaire, et qu'à ce titre les

---

<sup>876</sup> *Grogne d'Afrique*, Gabon : présidentielle. Les grands traites de la République, n° 425 du 11 au 25 juillet 2016. Cet article à charge s'en prend notamment à Guy Nzouba Ndama, Alexandre Barro Chambrier, Jean François Ntoutoume Emame, René Ndemezo'o Obiang et Paulette Missambo à qui le PDG aurait pourtant tout donné mais sans vergogne ils auraient craché dans la soupe.

<sup>877</sup> *Grogne d'Afrique*, Les misérables frustrés sous l'émergence, n° 420 du 20 mars au 14 avril 2015. Article à charge contre René Ndemezo'o Obiang, Jean Eyeghe Ndong, Paulette Missambo, Jean Ping, Casimir Oye Mba Raymond Ndong Sima que l'auteur qualifie de « misérables frustrés » qui auraient « quitter le bateau après avoir perdu les avantages dus.

<sup>878</sup> *PDG*, Premier Conseil national. Ali Bongo à l'Élite du Parti : « Vous avez peur de qui et de quoi ? », Libreville, Gabon Economie, mai 2014, p. 43

<sup>879</sup> Prospectus, « Allocution du Distingué Camarade Son Excellence Ali Bongo Ondimba », avril 2013.

déserteurs sont libres de leur choix<sup>880</sup>, d'autres s'indignent de leurs propos une fois partis<sup>881</sup>. En effet, les défections au PDG sont tout un rituel : après une période d'inactivité relativement courte, le futur insoumis adresse sa lettre de démission au secrétaire général du parti. Le jour même ou celui d'après, et en présence d'autres déserteurs et quelques personnalités de l'opposition et de la société civile, il tient une conférence de presse au cours de laquelle il rend public sa démission en faisant des révélations de tous genres sur le régime et ceux qui l'incarnent. Ce discours fracassant s'achève souvent par un appel à l'endroit d'autres camarades qui hésitent encore de rejoindre l'opposition :

« [...] Je voudrais profiter de l'occasion pour lancer un message à nos frères qui sont encore au PDG : il n'est jamais trop tard, venez nous retrouver ! A nos frères qui sont encore au PDG, n'ayez pas peur ! N'ayez pas ! Venez nous trouver ! »<sup>882</sup>

Les adhésions au PDG se font toujours sans campagne médiatique ni propagande. Pourquoi pas les défections ? Le rituel qui entoure les dissidences au PDG s'inscrit pleinement dans l'agenda politique des ex Pdgistes. Le but étant de se reconverter dans l'arène politique nationale. D'où les révélations fracassantes pour susciter la sympathie des citoyens mais surtout leur indulgence d'autant que pour ces derniers, ces déserteurs sont comptables de la situation du pays.

Les militants de base ainsi que les partis alliés ne sont pas insensibles à ces soubresauts. Certains se montrent même particulièrement intransigeants envers leurs anciens camarades. Jean Boniface Assélé, le fondateur du CLR, a une opinion assez nuancée des défections au PDG, un parti allié : « il y a des regrets, des frustrations aussi. Mais en gros il s'agit des gens qui ont mangé dans la marmite et maintenant qu'on leur coupe le robinet, ils deviennent aigris. Il y a des gens qui manifestement sont mécontents ». Et ces mécontentements il les entend puisque, plus loin il poursuit sans équivoque : « le CLR a toujours eu son candidat. Les gens n'ont jamais rien compris dans cette affaire. Le candidat Ali, c'est notre candidat. Nous l'avons présenté au peuple. Nous l'avons plébiscité. On n'a rien gagné ! On n'a rien gagné ! Il faut dire les choses honnêtement. [...] On peut être de l'intérieur ou de l'extérieur. On ne

---

<sup>880</sup> Entretiens au PDG avec Fidèle Akoue Mba (secrétaire général adjoint du parti), James Akanda (secrétaire national), Fabrice Lendibi et Albert Oyane (chefs de cabinet) parmi d'autres. Libreville, août-septembre 2017.

<sup>881</sup> Entretiens avec Archibald Ndjongah (secrétaire départemental), Steeve Dieko (directeur adjoint du CEP), Ghislain Denis Ibouily (MCC) parmi d'autres.

<sup>882</sup> Vincent Essone Mengue, maire de la commune d'Oyem annonçant sa démission lors d'une candidature.



va pas faire de la politique pour être faiseur de roi ». Dans le Haut Ogooué où les militants de base sont régulièrement entretenus – par leurs référents locaux et quelques cadres nationaux en tournée dans la localité – sur la crise qui sévit au sein du parti. À l'issue de ces causeries politiques, les insoumis du régime sont décrits comme « des ennemis du Gabon » par les clients, qu'il s'agisse des adhérents ou de sympathisants. Ces derniers se montrent particulièrement intransigeants et hostiles lorsqu'il s'agit d'un des leurs. C'est à dire un autre ressortissant du Haut Ogooué. Certains vont jusqu'à leur attribuer la paternité du sous-développement de la localité : un sous-développement qui contraste, relèvent-ils, avec les potentialités que cette région regorge. On le voit, les déserteurs du PDG sont devenus de parfaits bouc-émissaires du régime dont le bilan est globalement insatisfaisant. Préoccupés exclusivement par leurs avantages indus, « les barons du régime auraient mis le pays par terre avant de rejoindre l'opposition pour se dédouaner », confient plusieurs militants. Chaque référent local du PDG allant de sa propre théorie : « Ils s'opposent à Ali Bongo parce qu'il veut travailler le pays » ; « Le Gabon n'appartient à personne en particulier. Comment peut-on critiquer un régime comme ils le font alors qu'ils ont été ministres pendant 40 ans ». Le plus surprenant c'est que dans les segments locaux du parti, les militants de base parfois sans véritable culture politique mobilisent le même référentiel que celui utilisé par les cadres du parti, au niveau national. Ces discours ne sont pas vains. Ils visent deux principaux objectifs : se désolidariser officiellement des déserteurs par crainte d'éventuelles représailles du parti d'une part. Ces défections d'anciens cadres ouvrent, d'autre part, des perspectives inespérées pour les cadres loyaux dans la mesure où le PDG procède à des remaniements pour combler les postes vacants.

### **Les représentations des défections dans l'opposition**

À l'inverse de ces clients et leurs patrons qui, non seulement condamnent les défections mais s'emploient à les dédramatiser, les déserteurs du PDG sont considérés comme des « héros » dans l'opposition. Quitter le navire PDG est un « acte héroïque »<sup>883</sup>. Il est vrai que la plupart des déserteurs ont quitté le PDG après avoir été limogés. Ce qui conforte la thèse de l'insatisfaction. Mais parmi ces

dissidents, certains étaient en poste, et à des positions socialement lucratives : « J'étais DG de la SGEPP. Je pouvais me taire ; faire des compromis afin de continuer à jouir de la situation qui était mienne depuis des décennies. Mais j'ai dit non, ça suffit ! J'ai donc annoncé ma démission de ce poste puis du PDG. Aujourd'hui, je suis contraint de vivre en exil, privé de ma famille »<sup>884</sup>, confie Alfred Nguia Banda<sup>885</sup> lors d'une discussion informelle à l'issue d'une causerie politique tenue à Cénon, en France.

Marcel Libama pense que « le PDG ne mourra que de la main de ses propres cadres. L'opposition doit être à ce rendez-vous historique », martèle-t-il<sup>886</sup>. Connu pour son activisme, ce syndicaliste est persuadé que l'opposition traditionnelle n'est pas suffisamment outillée pour contenir, toute seule, le « système Bongo-PDG ». Elle gagnerait, selon lui, à s'entourer des forces politiques et sociales mobilisées contre le régime au pouvoir. Il ne s'agit pas de « blanchir ces néo-opposants » de leurs pratiques antérieures, mais plutôt d'être en intelligence avec eux afin d'atteindre un objectif commun : l'alternance au pouvoir<sup>887</sup>. Comme évoqué précédemment, la démission publique de Bertrand Zibi, en plein meeting à Bollosoville en présence d'Ali Bongo, est considérée comme « un acte héroïque » par les opposants. Sur sa page *Facebook*, l'activiste Marc Ona Essangui a d'ailleurs écrit : « Zibi vient de porter la barre du courage à un niveau jamais atteint au Gabon ». Ces ovations à l'endroit des insoumis du PDG s'expliquent surtout par « le sentiment populaire qu'ils sont une valeur ajoutée pour l'opposition dans la lutte contre le régime en place, et non qu'ils sont exemptés de ce qu'ils nous reprochent aujourd'hui », lance Albert Oyane<sup>888</sup>. Ce dernier corrobore ainsi les propos du Marcel Libama ci-dessus.

---

<sup>883</sup> Entretien avec Jonas Ibiati, Député LD de Malinga et ancien élu du RNB. Libreville le 18 mars 2019.

<sup>884</sup> Entretien avec Alfred Nguia Banda, ancien MBP et directeur général de la SGEPP (Société gabonaise d'entreposage des produits pétroliers) Bordeaux, 2016.

<sup>885</sup> Natif de Nguoni (Haut Ogooué, au sud-est du Gabon) et détenteur d'un doctorat en Droit privé soutenu à Montpellier 1 en 2000, Alfred Nguia Banda a occupé des hautes fonctions dans l'administration gabonaise. Il a été à la tête de plusieurs régis financières : marine marchante, conseil gabonais de chargeurs, centre du développement des entreprises avant d'être promu directeur général de la SGEPP en 2015. Un an plus part, il démissionnera de ce poste pour s'affranchir du PDG, dit-il. Victime de plusieurs tentatives d'enlèvement : attaques de personnes cagoulées à son domicile. Lors d'une causerie politique organisée à Bordeaux (2016), il dit avoir escaladé la barrière de sa résidence pour s'échapper à ce qui semblait être une tentative d'enlèvement ou d'assassinat.

<sup>886</sup> Entretien avec Marcel Libama, Syndicaliste. Libreville, 3 octobre 2017.

<sup>887</sup> *Idem*.

<sup>888</sup> Entretien avec Albert Oyane, Chef de cabinet du secrétaire général adjoint 2 du PDG au moment de l'enquête. Libreville, 2 octobre 2017.

Pour conclure sur ce point, il plait de noter que l'arrivée massive des transfuges du PDG dans les rangs de l'opposition n'est pas bien vue par certains opposants, notamment ceux qui se réclament de l'opposition traditionnelle. Elle ravive plutôt de douloureux souvenirs :

« Lorsqu'ils étaient [...] tout puissants au PDG, ils nous ont combattus avec autre chose que des idées. Pour la plupart des opposants d'alors, nous étions des semeurs de troubles au point que nous étions victimes des sévices de tous genres. Ils trouvaient même des arguments pour justifier leurs pratiques. Le Gabon est un pays de paix, un pays démocratique, respectueux des droits et libertés disaient-ils alors que nous dénoncions les fraudes électorales, le bâillonnement d'opposants [...]. Il n'y avait pas d'inégalités sociales, selon eux. Pourquoi rejoindre l'opposition aujourd'hui alors que tout allait très bien il y a moins de 7 ans », s'interroge Pierre André Kombila<sup>889</sup> avant de poursuivre : « si vous voulez mon avis personnel, on ne change pas du jour au lendemain. Aujourd'hui, ils [les dissidents du PDG] reproduisent dans l'opposition leurs pratiques du PDG »<sup>890</sup>.

Parmi ces « héros » qui ont rejoint l'opposition en masse, il faut distinguer les déserteurs des révoqués. Les premiers sont partis en signe de désapprobations alors que les seconds ont été purement et simplement exclus par les instances dirigeantes du parti. Intéressons-nous, à présent, à ces derniers pour comprendre ces pratiques révocatoires.

### 1.2.2. Discipliner les cadres : le militant face aux révocations institutionnelles

Selon les *Statuts du PDG*, la qualité de militant se perd par la démission ou par l'expulsion. Dans le premier cas, il s'agit d'un acte unilatéral par lequel le militant manifeste de façon claire et non équivoque, sa volonté de quitter le parti. Elle ne se présume pas. Elle doit expressément être notifiée par écrit au parti. D'où le rituel dont nous parlions précédemment. Dans le second cas, il s'agit de la mise à l'écart d'un militant ou d'un groupe de militants en raison d'un manquement grave aux dispositions statutaires et/ou règlementaires. Mais qu'il s'agisse de la démission ou de la révocation, tout militant PDG ayant perdu la qualité de membre

---

<sup>889</sup> Entretien avec Pierre André Kombila, président du RNB. Libreville le 22 septembre 2017

<sup>890</sup> *Idem*.

peut être réintégré, à sa demande et sous certaines conditions exceptionnelles. Cette précision étant faite, nous avons vu précédemment que depuis la disparition d'Omar Bongo, le PDG connaît d'importants courants dissidents dont les facteurs sont aussi nombreux que complexes. Mais en plus de ces défections souvent fracassantes, on note l'apparition d'un phénomène nouveau, jusqu'ici méconnu du grand public : ce sont les décisions révocatoires à l'encontre des cadres de ce parti y compris ceux détenteurs d'un mandat politique électif. Au Gabon, ces pratiques font polémiques : elles suscitent l'indignation de certains citoyens, et discrédite le PDG qui s'en défend par la voix de Gaël Severin Mandjaba, chef de cabinet de Benjamin Ngounou qui préside la commission à l'origine de ces exclusions : « Le PDG est résolument engagé à éradiquer les vieux démons qui gangrènent dans ses rangs »<sup>891</sup>.

Il vrai que toute organisation quelle qu'elle soit, doit de disposer d'un code de bonne conduite sans lequel régnerait l'anarchie. Dans cette optique, tous les partis politiques disposent des statuts et règlement intérieur qui définissent leur ligne idéologique ainsi que les droits et les obligations des membres. Pour autant, comment comprendre la recrudescence des cas d'exclusions au sein du PDG depuis 2009 alors qu'historiquement ce parti n'y a pas eu recours, y compris pour des cas de flagrants délits ? Dans un régime de parti dominant, à qui incombe réellement la décision révocatoire d'un élu du peuple ? Que recouvre cette notion de « révocation institutionnelle » des élus, et en quoi se distingue-t-elle des mouvements populaires exigeant la révocabilité des dirigeants africains ou les défections que nous avons analysées précédemment ? Cette pratique est-elle propre au Gabon ? Quels facteurs l'expliquent ? Et en quoi permet-elle une lecture des relations de pouvoir au sein des organisations politiques ?

---

<sup>891</sup> Entretien avec Gaël Severin Mandjaba, chef de cabinet à la Commission permanente de la discipline du PDG. Libreville le 19 mars 2019.

### 1.2.2.1. La révocation dans les partis politiques, essai de conceptualisation et de théorisation

En dépit des écrits de Louis Blanc<sup>892</sup>, disons tout de suite qu'à l'inverse des défections, la problématique de la révocation se heurte à un manque d'élaboration doctrinale alors qu'historiquement elle surgit épisodiquement dans les sociétés contemporaines. On se souvient d'une part, du mouvement des « sans-culottes »<sup>893</sup> pendant la Révolution française, et d'autre part, des propos de Victor Hugo plaidant pour « un mandat contractuel » impliquant la démission pure et simple de l'élu, en cas de manquement aux engagements pris. Aujourd'hui, le droit de révoquer est dans l'air du temps comme en témoignent le mouvement citoyen des « Gilets jaunes » en France ainsi que les mouvements sociaux divers des peuples africains appelant, à travers le monde, à la révocation de leurs dirigeants. Partout ou presque, les revendications de la révocabilité des gouvernants se confondent avec le mandat impératif au sens où l'entend Jean Jacques Rousseau. Dans *Du Contrat social* paru en 1762, cet auteur écrit que la souveraineté appartient au peuple et chaque citoyen en détient une part. Autrement dit, le « souverain n'est formé que des particuliers qui le composent ». De ce point de vue, les élus reçoivent de leurs électeurs un mandat impératif dont ils ne peuvent s'écarter au risque d'être révoqués. Dans l'imaginaire de certains citoyens, les choses sont ainsi alors que du point de vue constitutionnel, cette vision est aux antipodes des systèmes politiques qui nous gouvernent aujourd'hui. Au Gabon et au Togo par exemple, le mandat des élus n'est pas impératif, il est représentatif comme dans beaucoup de pays. Une fois élu, le représentant du peuple parle et agit au nom de ses électeurs y compris lorsque ses dires et ses agissements vont à l'encontre de la volonté ces derniers. Et

---

<sup>892</sup> Du 16 au 17 octobre 2019, l'Université de Bordeaux a organisé un colloque sur « la révocation populaire des élu (e)s ». Ce colloque qui se voulait transdisciplinaire a été l'occasion de débattre d'un sujet qui a cristallisé l'opinion durant le mouvement des « Gilets jaunes » lesquels appelaient à la démission des membres du gouvernement et d'Emmanuel Macron, entre autres. Plusieurs universitaires pour l'essentiel des juristes y ont pris part. Parmi eux Tristan Pouthier, Professeur de Droit public à l'Université d'Orléans (CRJP EA 1212). Dans sa communication intitulée « Les doctrines politiques de la révocation populaire », il a contextualisé le concept de révocation populaire et présenté Louis Blanc dont les travaux portent notamment sur le « régime conventionnel » avec pour particularité la révocation des élus comme le grand théoricien de la révocation au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>893</sup> Tonnesson Kare, *La défaite des sans-culottes : mouvement populaire et réaction bourgeoise en l'an III*, Oslo, Presses universitaires d'Oslo, 1959, 456 p. ; Albert Soboul, *Les sans-culottes parisiens en l'an II : mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire (1793-1794)*, Paris, Seuil, 1968, 256 p. ; Michel Vovelle, *Le Sans-culotte marseillais, Histoire et Mesure*, n° 1/1986, p. 75-95

c'est souvent le cas. Ce n'est qu'au terme de son mandat que les électeurs peuvent le sanctionner, mais encore faut-il qu'il sollicite à nouveau leurs suffrages. Dès lors, comment comprendre les révocations en cours au sein du PDG ? Ce parti a-t-il le droit de congédier un élu national alors que les électeurs de qui il détient son pouvoir ne le peuvent ?

Qu'elle soit institutionnelle ou populaire, la problématique de la révocation des élus s'inscrit dans un débat plus large sur la démocratie représentative dont Thomas Hobbes peut être considéré comme l'un des premiers penseurs<sup>894</sup>. Emmanuel Joseph Sieyès abonde dans le même sens que Hobbes dans sa théorie de la démocratie représentative : il déconstruit la thèse du « veto populaire », et argue que le peuple ne peut parler parce qu'il n'a pas les facultés à agir ; il doit, au contraire, concéder son pouvoir d'agir à un mandataire, l'élu, qui parlera et agira en son nom. Le principe de la démocratie représentative est celui dans lequel les citoyens expriment leur volonté par le truchement des représentants qu'ils ont librement élus et à qui ils délèguent leur pouvoir. Représentant la volonté générale, ces élus votent des lois et contrôlent l'action du gouvernement. La question est de savoir si, après avoir délégué leurs pouvoirs à des personnes tierces, les citoyens peuvent encore les congédier pour non-respect des engagements ?

Dans certains États, des mécanismes de désinvestiture existent. C'est le cas aux États-Unis où, le projet de l'« *Impeachment* » de Donald Trump<sup>895</sup> par les Démocrates défraie la chronique<sup>896</sup>. Une pratique très courante car bien avant Trump, les présidents Andrew Johnson (en 1868), Richard Nixon (en 1974) et Bill Clinton (en 1998) avaient, eux aussi, fait l'objet d'une procédure de l'*impeachment* mais sans effets. Seul Nixon dont les chances d'être acquitté étaient maigres, avait préféré démissionner avant la saisine du Sénat. Car, l'article II, section 4 de la Constitution américaine dispose que « le Président, le vice-président et tous les fonctionnaires civils des États-Unis seront destitués de leurs fonctions en cas de mise en accusation et de condamnation pour trahison, corruption ou autre crimes et délits

---

<sup>894</sup> Dans le *Léviathan*, Thomas Hobbes soutient que les hommes sont poussés par des passions qui mettent à mal leur vivre ensemble. Pour y remédier et faire en sorte que la paix civile soit, l'auteur avance qu'ils doivent tous adhérer à un pacte social, déléguer leurs pouvoirs à l'Etat afin que celui-ci puisse les protéger les uns des autres, en instaurant une autorité illustrée par des lois.

<sup>895</sup> Célia Belin, *Des Démocrates en Amérique. L'heure des choix face à Trump*, Paris, Fayard, 2020.

majeurs ». En outre, les chefs d'État brésilienne Dilma Rousseff et sud-coréenne Park Guen-Hye ont été respectivement démis de leur fonction en 2016 et en 2017. En France, la procédure de destitution du président – absente jusqu'ici – a été introduite dans la Constitution de la V<sup>e</sup> République en cas de « haute trahison » et « manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat »<sup>897</sup>. Cependant, le Front de gauche se dit favorable à ce que les citoyens Français aient la possibilité de révoquer un élu – du président aux conseillers municipaux – de ses fonctions s'il manque à ses engagements au cours de son mandat, grâce à un « référendum révocatoire ». Une approche qui ne fait pas l'unanimité.

Au Gabon et au Togo en revanche, le président de la République ne peut faire l'objet d'une révocation (populaire ou institutionnelle) ou de poursuites durant son mandat (même au terme de celui-ci, pour le Gabon) ; il en est de même pour les élus nationaux, sauf cas de flagrants délits. Mais à l'épreuve des faits, les élus sont la « propriété de leur parti » et, à ce titre, ils peuvent être révoqués par celui-ci. Il ne s'agit pas du « référendum révocatoire » encore appelé « révocation populaire » qui est un mécanisme permettant aux électeurs de congédier sans commune mesure, et à la suite d'une pétition ou d'un mouvement citoyen, les détenteurs de mandats politiques électifs. Il est plutôt question de la révocation par les partis politiques. D'où l'usage de l'expression « révocation institutionnelle » pour distinguer cette pratique du « référendum révocatoire ». Cette question permet d'interroger l'autoritarisme intra-partisan, notamment l'emprise des partis politiques sur les cadres et les élus. Mais pour ma part, il est surtout question de comprendre les liens entre ces révoqués et leur parti politique. Ainsi, au regard de la recrudescence des cas de révocation au sein du PDG comparativement au RPT, l'accent sera mis sur le premier afin d'interroger le degré de confiance que les cadres dirigeants de ce parti accordent à leur organisation et à quel moment celui-ci s'estompe.

---

<sup>896</sup> Giles Paris, [https://www.lemonde.fr/international/article/2020/02/06/procedure-de-destitution-donald-trump-acquitte-dans-une-amerique-encore-plus-divisee\\_6028571\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2020/02/06/procedure-de-destitution-donald-trump-acquitte-dans-une-amerique-encore-plus-divisee_6028571_3210.html) Mise en ligne le 6 février 2020 et consulté le 5 avril 2020.

<sup>897</sup> Loi constitutionnelle n° 2007-238 du 23 février 2007 portant modification du titre IX de la Constitution.

### 1.2.2.2. La CPD, gardien de l'éthique et de la norme ou instrument de répression ?

Au chapitre 2, nous avons vu le contexte qui a présidé à la création de la CPD, ses attributions statutaires ainsi que la composition de son bureau national présidée par Guy Benjamin Ndounou<sup>898</sup>. Gardienne de l'éthique, la CPD dit vouloir extirper du PDG, les comportements déviants devenus la norme. Pour cela, elle organise de séminaires de sensibilisation, distribue des prospectus sur les droits et devoirs du militant, recense tous les actes d'indiscipline notoire au niveau national, convoque et auditionne les militants à l'origine de ces actes. Et, à l'issue de ces auditions individuelles au siège national du parti, un procès-verbal assorti d'une sanction correspondant à chaque délit est transmis au secrétariat général du parti pour approbation. Ce n'est qu'au terme de ce processus que la décision révocatoire est prononcée. Gaël Severin Mandjaba, le chef de cabinet du président de la CPD, affirme que la commission ne fait qu'appliquer les textes qui régissent le fonctionnement du parti en matière de discipline. La thèse contraste avec les témoignages de certains révoqués qui parlent plutôt de « règlement de comptes », d'acharnement contre tous ceux qui osent prendre ouvertement la parole au sein du parti, etc.

#### **Révocations et représentations**

Comme les défections, la révocation institutionnelle des cadres du PDG suscite elle des avis partagés. Pour les révoqués, c'est une pratique autoritaire qui s'apparente à un règlement de comptes au sein du parti : ceux qui accèdent à des positions de pouvoir ne ménagent pas leurs camarades. Ils les « écrasent » pour reprendre les propos de Bertrand Zibi Abeghe parlant de barons politiques du département du Haut Ntem. Mais pour certains restés dans les rangs, « les cadres nationaux et locaux sont tenus, une fois élus, de respecter scrupuleusement les consignes édictées par le parti et de formuler leurs revendications au sein des structures prévues pour. Par principe, nous avons un code de bonne conduite ; le PDG a un droit de regard sur tous ses élus : c'est lui qui les sélectionne, les investit à des fonctions électives ; finance parfois l'intégralité de leur campagne électorale et met à contribution son réseau



militant pour qu'ils soient élus. Mais une fois élus, certains se croient au-dessus du parti. D'où les sanctions allant d'un simple rappel à l'ordre à l'exclusion définitive »<sup>899</sup>. Pour Alban Ombanda, les militants du PDG devraient non seulement se soumettre à la discipline du parti mais faire preuve de reconnaissance. Entre le PDG et ses élus, il s'est établi une sorte de contrat tacite selon lequel, le parti est le mandant et l'élu le mandataire. Ce pacte est tel que le mandataire doit de remplir consciencieusement la mission qui lui a été dévolue dans le strict respect des consignes édictées par le mandant. La sanction révocatoire intervient en cas de non-respect de cette clause. Et, ce n'est pas tout. Comme nous l'avons indiqué, la perte de la qualité de membre s'accompagne automatiquement d'une cessation de toutes les prérogatives dont le révoqué jouissait jusqu'ici. À titre d'exemple, s'il était parlementaire, il perd automatiquement son siège, et ne peut prétendre ni à son indemnité mensuelle ni à une retraite parlementaire. Dans le cas où le concerné était un haut cadre administratif, son limogeage lui est notifié quelques jours après sa démission ou sa révocation : il est remis à son administration d'origine s'il en avait une. Ces mesures sont si excessives voire autoritaires que le PDG a le monopole des nominations dans la haute administration publique. Il est fort probable que certains choisissent ce parti non pas par conviction mais par raison. On comprend mieux pourquoi les insoumis sont généralement ceux qui sont à l'abri du besoin, pour avoir été aux affaires depuis plusieurs décennies

Dans le tableau ci-dessous, nous avons répertorié quelques cadres nationaux et locaux ayant fait l'objet d'une sanction révocatoire au PDG ainsi que les raisons avancées par les instances dirigeantes pour justifier cette décision.

---

<sup>898</sup> Depuis la disparition de Benjamin Ngounou, en mai 2020, la CPD est présidée désormais par Cyriaque Mvourandjiami, précédemment secrétaire général adjoint du parti.

<sup>899</sup> Entretien avec Alban Ombanda, MBP et sénateur du 3<sup>e</sup> arrondissement de la commune de Franceville. Libreville le 23 février 2019

Tableau 33 : Petit panorama des décisions révocatoires au PDG<sup>900</sup>, de 2009 à ce jour

Identité du révoqué	Poste occupé	Motif de la révocation	Décision
<b>Province de l'Ogooué Lolo</b>			
Paulette Missambo	Vice-présidente du PDG, Députée de Malundu	Contestation des orientations du parti	Décision actée en 2009
Félicien Moudionze	MCN, Sénateur de la Lolo Bouenguidi	Atteinte à l'unité du parti ; intelligence avec l'adversaire	Décision n°0003/PDG/CPD/PDT du 22 août 2018
Apollinaire Mounanga	Élu départemental	Duplicité, défiance et incitation à la dissidence	Décision n°003/PDG/CPD/PDT du 07 février 2019
Olivier E. Ngondondo	Élu départemental		
Jean Marie Koumiki	Élu municipal		
<b>Province de l'Estuaire</b>			
Hugues Alexandre Barro Chambier	MBP, Député 1 <sup>er</sup> du 4 <sup>e</sup> arrondissement de Libreville	Création d'un courant politique ; expression de désaccords en dehors des canaux prévus à cet effet ; atteinte à l'unité du parti.	Décision n°001/PDG/CPD/PDT du 09 mars 2016
Michel Menga M'Essone	MBP, Député de la Noya		
Jonathan Ignoumba	Député, et 1 <sup>er</sup> questeur à l'Assemblée nationale		
Éric Rabault	Secrétaire communal PDG d'Owendo	Contestation des orientations du parti	Décision n°003/PDG/CPD/PDT du 07 février 2019
Joséphine Andeme Manfoumbi	MBP, Députée 2 <sup>e</sup> siège commune de Ntoun	Défiance, incitation à une candidature dissidente	
Calixte Ntountoume Nguema	MCN, Conseiller municipal 2 <sup>e</sup> arrondissement de Ntoun	Candidature dissidente	
Paul Ngoua Manfoumbi	Référent local du parti	Défiance, incitation à une candidature dissidente	

<sup>900</sup> À ce jour, le RPT n'a enregistré qu'une seule révocation majeure, celle de Dahuku Péré député, MCC et ancien le président de l'Assemblée nationale (1992-1994), limogé pour avoir appelé publiquement à des réformes au sein de l'appareil du parti.

Guy Francis Bignoumba	MCN, Fédération C, Commune d'Owendo	Contestation des orientations du parti ; intelligence avec l'adversaire et duplicité flagrante	
Mba Biyoghe	Référent local, 1 <sup>er</sup> Maire adjoint de Ntoun		
Édou Abahgha	Militant, ancien 1 <sup>er</sup> Maire adj. 1 <sup>er</sup> arrondissement d'Owendo		
<b>Province du Haut Ogooué</b>			
Ali Akbar Onanga Y'Obegue	MBP, Député du 1 <sup>er</sup> siège de Léconi Lekori	Atteinte à l'unité du parti ; actes contraires à la probité	Décision n°004/PDG/CPD/PDT du 1 <sup>er</sup> août 2019
Mbele Loussou	MBP, élu local de Moanda	Défiance, incitation à une candidature dissidente	Décision n°003/PDG/CPD/PDT du 07 février 2019
Bernard Moulonda	MCN, Élu local de Moanda	Candidature dissidente ; duplicité et intelligence avec l'adversaire	
Célestin Bayogha	Militant, Tête de liste		
Clarisse Aboulou Ndjiambi	MCN, élue locale de Moanda		
Fabrice Wada	MCN, Bakoumba		
Alphone Amassiana	Référent local du parti	Candidature dissidente	
Prospère Ndiaye			
<b>Province de la Ngounié</b>			
Prospère Leghandza	MCN, Élu départemental	Actes de défiance et duplicité avérés	Décision n°003/PDG/CPD/PDT du 07 février 2019
Anasthase K. Moukouri	Secrétaire départemental		
Jean Pierre Balilou	Référent local du parti	Candidature dissidente	
<b>Province de la Nyanga</b>			
Jean Marie Doukagas Ndinga	MCC, Secrétaire départemental	Comportement de nature à entrainer l'échec du candidat investi par le parti	Décision n°003/PDG/CPD/PDT du 07 février 2019
Albert Maganga	MCC, Secrétaire départemental		
Olivier Pambou			
<b>Province de l'Ogooué Ivindo</b>			
Lambert Endazokou	MCN, Élu local d'Akomondo	Comportement de nature à entrainer	Décision n°003/PDG/CPD/PDT

Samuel Mbia	Secrétaire fédéral PDG d'Ovan	l'échec du candidat investi par le parti	du 07 février 2019
<b>Province du Woleu Ntem</b>			
Louis Ondo Mba	MBP, Élu local	Soutien avéré à une candidature adverse	Décision n°003/PDG/CPD/PDT du 07 février 2019
Richard Methogo Ondo	Élu départemental		
Mathurien Obame Be	Élu communal		
<b>Province de l'Ogooué Maritime</b>			
Émile Moundziegou	Référent provincial	Duplicité et incitation à la dissidence	Décision n°003/PDG/CPD/PDT du 07 février 2019
Patrick Moundanga	MCC Port-Gentil		
Patrice Mangoura	Référent provincial		
Jean Robert Manguinga	MPB, Élu local		

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020

Au regard de ce tableau, deux idées majeures se dégagent. La première, les révocations au PDG sont toutes en lien avec les processus électoraux. La quasi-totalité des révoqués ont soutenu une candidature dissidente ou se sont, eux-mêmes, portés candidats alors qu'ils n'ont pas reçu l'investiture du parti. Ce qui constitue une faute grave quoique ces pratiques aient jalonné la vie de ce parti depuis la réhabilitation du multipartisme. Ce qui conduit à se demander comment et sur quelle base, le PDG désigne-t-il ses candidats pour que le choix de ces derniers suscite autant de candidature dissidente ? La seconde idée est que ces révocations touchent presque exclusivement les cadres locaux du parti : seuls 7 élus nationaux ont fait l'objet d'une exclusion sur 38 cas répertoriés. De ce fait, la révocation concerne majoritairement les élus et référents locaux du parti alors que les élus et cadres nationaux préfèrent faire défection (voir tableau n° 31, pp. 445) Pour comprendre davantage ces décisions révocatoires, nous avons répertorié quelques faits relevant de la discipline dans les statuts et règlement intérieur du PDG donnant lieu à des sanctions. Loin d'être exhaustif, ce tableau ci-après en donne la trame.

*Tableau 34 : Répertoire de quelques faits relevant de la discipline contenue dans les textes réglementaires du PDG et donnant lieu à des sanctions dont la révocation*

Des faits relevant de la discipline au PDG	Statuts	Règlement intérieur	Sanctions prévues
La création de courant, de mouvements	Article 5	-	Révocation
L'inobservation de la note d'orientation, incitation à la dissidence individuelle ou collective	Article 13	-	Suspension
L'adhésion à une autre formation politique	Article 14	-	Révocation
L'expression de désaccords ou de mécontentements en dehors des canaux prévus à cet effet	Article 17	-	Blâme/ Suspension
Comportements contraires à la morale politique	-	Article 100	Suspension
Défaut de paiement de la cotisation	Article 18	-	Blâme
Conflits entre militants lors d'élections locales internes		Article 100	Suspension
Le non-paiement de la cotisation pendant une annuité	-	Article 101	Suspension
L'intelligence avec l'adversaire, les éléments subversifs	-	Article 101	Révocation
La contestation des orientations du parti	Article 92	-	Blâme
La déclaration de candidature dissidente aux élections nationales ou locales	Article 92	Article 101	Révocation
Le détournement des deniers publics ou des biens du parti	-	Article 104	Suspension
Tout soutien avéré d'une candidature autre que celle présentée par le parti	-	Article 101	Révocation
L'inobservation des prescriptions des statuts relatives à l'adhésion et à la qualité de membre	Articles 11, 12, 13 et 14	Article 101	Suspension
Tout comportement de nature à entraîner l'échec du candidat investi ou soutenu par le parti tout au long du processus électoral	-	Article 101	Révocation

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020.

En croisant les données contenues dans le tableau n° 33 et les décisions de la CPD datées du 7 février 2019 répertoriées dans le tableau n° 32 (pp. 470) ci-dessus, on note quelques ambiguïtés. En effet, selon les termes de l'article 92 des statuts et 101 du règlement intérieur, la déclaration de candidature dissidente à un scrutin est passible d'une exclusion au PDG. Il en est de même de l'inobservation

des orientations du parti ainsi que tout comportement de nature à entraîner l'échec du candidat investi ou soutenu par le parti durant le processus électoral. Mais à l'épreuve des faits, plusieurs militants ont effectivement été révoqués pour ces délits alors que d'autres ont bénéficiés des mesures atténuantes pour les mêmes fautes. Ceci conforte les soupçons de partialité de la CPD. Plus concrètement, au lendemain des législatives couplées aux locales d'octobre 2018, le PDG a infligé, par le truchement de sa CPD, une série de sanctions allant d'un blâme à l'exclusion définitive des membres reconnus coupables. À Moanda, par exemple, Hervé Mangoumba s'est vu infliger un (simple) « blâme pour candidature dissidente » ; Hilaire Lindjouna, Éric Mangoungna et Alexis Malemba ont écopé de la même sanction « pour comportement de nature à entraîner l'échec du candidat investi par le parti ». Dans la même localité, Clarisse Aboulou épouse Ndjiama et Bernard Moulonda tous les deux MCN et élus locaux ont été révoqués pour candidatures dissidentes. En février 2020, après avoir vivement contesté cette décision et écrit au président du parti, Clarisse Aboulou et Ali Akbar Onanga Y'Obegué ont été réhabilités au parti, sans doute dans leurs fonctions également. Sévérin Mayounou, MBP et député de Moanda et Jeannot Kalima, membre du comité permanent du bureau politique pour le compte de Ngouoni n'ont écopé que d'un blâme pour « inobservation des orientations du parti » alors que, selon les termes des articles 12 et 13 des statuts, et 101 du règlement intérieur, ils auraient dû être suspendus ou révoqués au même titre que Lambert Endazokou Ilohou, élu local par ailleurs MCN de la fédération Akomono dans l'Ogooué Ivindo. À Ngouoni, dans le Haut Ogooué, on note les mêmes incohérences : Alphonse Amassiama et Prospère Ndiaye ont été exclus définitivement du parti pour « candidature dissidente » alors que dans la province de l'Estuaire, Mba Biyoghe, Issac Bounguende, Guy Francis Bignoumba et Eric Ranault respectivement 1<sup>er</sup> maire adjoint de la mairie de Ntoun, secrétaire d'arrondissement, MCN de la fédération C d'Owendo et secrétaire communal d'Owendo, n'ont reçu qu'un blâme.

Au vu de ce qui précède, les actes de militants n'ont pas le même impact selon les localités *a priori*. Toutefois, alors que les membres du bureau de la CPD disent qu'à l'inverse des élus locaux, les élus et cadres nationaux du parti sont auditionnés lorsqu'ils font l'objet d'une procédure d'exclusion, Alexandre Barro

Chambrier dit avoir fait l'objet d'une exclusion arbitraire pour avoir créé un courant dissident et appelé à un congrès de clarification afin de débattre de la vie du parti. Il dit n'avoir pas été auditionné par cette commission et s'étonne que nous parlions d'auditions de la CPD. Pour terminer, voyons les parcours de ces cadres une fois à l'extérieur du parti dominant.

### 1.2.3. La vie partisane après la vie partisane

Parmi les dissidents et révoqués des partis étudiés, seule une infime minorité réintègre les rangs du parti. C'est le cas de Maurice Dahuku Péré du RPT et Ali Akbar Onanga Y'Obegué du PDG. La quasi-totalité se reconvertit en politique. Les uns créent seuls ou en groupe leurs formations politiques : ils sont les plus nombreux. D'autres rejoignent les partis politiques existants, en l'occurrence ceux fondés par d'autres déserteurs du parti dominant. Les partis traditionnels de l'opposition n'attirent presque pas les transfuges du PDG. Beaucoup s'en méfient, même après les avoir rejoints dans l'opposition. Loin d'être exhaustif, le tableau ci-dessous permet d'apprécier la reconversion des quelques cadres du PDG et du RPT dans l'arène politique. Ce tableau montre que seule une portion arrive à se faire réélire une fois dans l'opposition.

*Tableau 35 : Quelques cas de reconversion*

Les déserteurs du parti dominant	Position partisane antérieure	Position partisane postérieure
<b>Rassemblement du peuple togolais</b>		
Gabriel Messan Agbeyome Kodjo	MBP, ancien député et président du Parlement	Reconverti en politique : de retour d'exil, il a fondé OBUTS qu'il transformera en MPDD. Plusieurs fois candidat à l'élection présidentielle, il est arrivé 2 <sup>e</sup> à la présidentielle de février 2020.
Maurice Dahuku Péré	MCC, ancien député et président de l'Assemblée nationale	Reconverti en politique : candidat à la présidentielle de 2003 sous la bannière du PSR, il a regagné le parti au pouvoir en 2012
<b>Parti démocratique gabonais</b>		
		Reconverti en politique : il a fondé l'UGDD qui sera dissoute

Zacharie Myboto	MBP, Secrétaire administratif du parti-État PDG.	plus tard. Il a été candidat à la présidentielle de 2005. Depuis 2010, il dirige l'Union nationale, son parti. Récemment, il s'est retiré officiellement de la vie politique.
Guy Nzouba Ndama	Député de la Lolo Bouenguidi, Membre permanent du bureau politique, Vice-président du PDG.	Reconverti en politique : il a pris les rênes du parti ANG qu'il a transformé en Les Démocrates. Aux législatives d'octobre 2018, il perd face à Jean Massima (du PDG) au 2 <sup>e</sup> siège de la commune de Koula-Moutou. Son parti est la 2 <sup>e</sup> force politique du pays
Casimir Oyé Mba	MBP, Député de Ntoun	Reconverti en politique : candidat indépendant aux présidentielles de 2009 et 2016 mais à la veille, il désiste. Depuis 2017 il appelle au dialogue Opposition/Majorité
Marcel Eloi Chambrier	Membre du conseil des sages	Il s'est converti dans la vie privée
Jean Eyeghé Ndong	Vice-président du PDG, Membre permanent du bureau politique.	Reconverti en politique : il est membre du CNR dirigé par Jean Ping
Alexandre Barro Chambier	MBP, Député du 4 <sup>e</sup> arrondissement de Libreville	Converti en politique : il a fondé son parti politique, RHM. Il a perdu au 2 <sup>e</sup> tour des législatives d'octobre 2018 dans son siège traditionnel du 5 <sup>e</sup> arrondissement de Libreville.
Séraphin Moundounga	Membre permanent du bureau politique, Député et ancien questeur de l'Assemblée nationale	Converti dans la société civile : en exil en région parisienne, il fonde l'ONG Unité afin de « défendre les valeurs démocratiques et les droits humains ».
Paulette Missambo	Vice-président du PDG et députée de Mulundu	Convertie en politique : elle est vice-présidente de l'Union nationale.
Patrick Moundounga	MCC d'Etimboué	Il a été réhabilité au PDG en février 2020
Clarisse Aboulou Ep. Ndjambi	MCN, commune de Moanda	Réhabilitée au PDG en février 2020
Jean Ping	Cadre du parti	Reconverti en politique et dans le privée : candidat malheureux à la présidentielle de 2016, il est par ailleurs chef d'entreprises



		familiale.
Alfred Nguia Banda	Cadre du parti	Reconverti dans la société civile : en exil en banlieue parisienne, il s'investit dans des actions sociales.
Jean François Ntoutoume Emane	Membre du conseil des sages, idéologue du PDG	Reconverti en politique : il a annoncé la création d'un parti, le RPR en procédure de légalisation
Ali Akbar Onanga Y'Obegué	MBP, Député de Léconi	Il a été réhabilité au PDG, en 2019. Il a recouvré son siège
Filibert Andjembé	Cadre du PDG	Reconverti en politique : membre du CNR, aujourd'hui en rupture de ban.
Apollinaire Mounanga	MCC, Élu départemental	Il a été réhabilité au PDG en février 2020
René Ndemezo'o Obiang	MBP, Député de Bitam, Ancien secrétaire général adjoint du PDG	Reconverti en politique : il a rejoint l'opposition, fondé son parti, Démocratie nouvelle. Récemment, il a intégré la mouvance présidentielle.
Bertrand Zibi Abeghe	MBP, Député de Bollosoville	Incarcéré depuis 2017
Simplice Guédet Manzela	Membre du conseil de sage précédemment secrétaire général du PDG	Reconverti en politique Il a soutenu la candidature de Jean Ping en 2016. Il est resté membre du CNR jusqu'à son décès le 9 avril 2020.
Michel Menga M'Essone	MBP, Député de Cocobeach. Ancien secrétaire général adjoint du PDG	Reconverti en politique et aux affaires : co-fondateur et secrétaire général du RHM, il a réintégré le gouvernement peu après.
Vincent Ella Minie	Député, 3 <sup>e</sup> siège du Ntem.	Reconverti en politique : il milite désormais au RHM
Jonatha Ignoumba	Député de Mongo, Nyanga	Reconverti en politique : 5 <sup>e</sup> vice-président du parti Les Démocrates. Il a été réélu à Mongo face au candidat PDG
Jean Norbert Diramba	MBP, Sénateur de Mouila.	Reconverti en politique : il a été élu maire de Mouila aux locales d'octobre 2018 pour le compte du parti Les Démocrates.
Raymond Ndong Sima	MBP, Député d'Oyem	Reconverti dans la vie privée : Opérateur économique, il s'investit davantage dans ses activités professionnelles plutôt qu'en politique
Jacques Adiahenot	MBP, Député du 4 <sup>e</sup> arrondissement de Libreville	Reconverti en politique : membre de la CNR dirigé par Jean Ping

Léon Paul Ngoulakia	Cadre du PDG	Reconverti en politique : il est premier vice-président du parti Les Démocrates
Frédéric Massavala	Cadre du PDG	Reconverti en politique : porteparole de la CNR depuis 2016, il a annoncé, le 11 novembre 2019, ne plus faire partie de cette coalition.
Alexandre Désiré Tapoyo	Membre du PDG	Reconverti en politique : il a été réhabilité au CLR comme Délégué général adjoint chargé de l'implantation et de la stratégie électorale du parti.
Victoire Lasséni Duboze	MBP, Sénatrice et présidente du groupe PDG au Sénat	Reconvertie dans la vie associative : elle préside l'Association solidarité internationale des femmes ainsi que le Réseau panafricain des femmes pour la culture de la paix

Source : Just Miétté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2019.

## Conclusion du chapitre

On ne peut comprendre une institution sans étudier ses acteurs. Comme institution, le parti dominant est un environnement contraint par un ensemble normatif tout en offrant des possibilités et des capacités d'action pour les acteurs ainsi que le démontrent les théoriciens des institutions comme Anthony Giddens<sup>901</sup>. L'étude des acteurs permet d'identifier les règles du jeu dans les arènes du pouvoir : la nature de ce jeu, comment et par quels mécanismes il se met en place et participe à la pérennité du parti.

Au cœur de ce chapitre, la question de la carrière partisane dans les régimes de partis dominants. Après avoir dégagé les principales filières de recrutement des dirigeants du PDG et du RPT, nous les avons illustrés à travers les parcours des secrétaires généraux des deux partis et les mécanismes par lesquels on accède au poste de député dans certaines localités du Gabon. L'analyse de la carrière partisane permet de questionner également le double autoritarisme intra et extra partisan. Celui-ci ne produit pas les mêmes résultats selon les pays. Au PDG, les défections et les révocations illustrent une réelle carence de démocratie interne. D'autant que même les parlementaires qui jouissent pourtant d'une immunité sont révoqués par le PDG pour avoir exprimé, librement, une opinion contraire à la volonté du parti mais en phase avec les aspirations du peuple. Ces révocations institutionnelles ainsi que ces défections au sein du parti dominant assurent un renouvellement permanent des élites dans l'opposition. Au RPT, en revanche, si la non-défection laisse présager le degré de fidélité des cadres au parti et à son président, ne dissimule-t-elle pas d'autres réalités ?

---

<sup>901</sup> Antony Giddens, *La constitution de la société*, Paris, Presses universitaires de France, 1984.

## **Chapitre 6. Le parti dominant dans le processus électoral, regards sur les présidentielles de 2005 au Togo et de 2009 au Gabon**

La longévité exceptionnelle de certains partis d’Afrique subsaharienne a fait l’objet d’une attention renouvelée depuis une dizaine d’années<sup>902</sup>. Le Gabon et le Togo sont des exemples de ces systèmes de partis dominants puisque le PDG et le RPT sont au pouvoir sans discontinuité depuis la fin des années 1960. Alors que la plupart de leurs homologues se sont effondrés, notamment sous le joug des facteurs endogènes et exogènes des processus de démocratisation de la fin des années 1980, ces partis politiques ont réussi à déjouer les prédictions théoriques de certains transitologues et observateurs de la vie politique des deux pays. Cette longévité n’a été possible que grâce à la capacité d’adaptation de ces partis à ce nouvel agenda politique, en contrôlant – entre autres – les transitions démocratiques comme nous l’avons vu au chapitre 2. La normalisation et la routinisation des élections qui ont suivi le retour au multipartisme n’ont pas, non plus, produit les effets attendus par les tenants de la « démocratisation par les élections »<sup>903</sup> qui ont revisité l’héritage de la transitologie. En effet, nombre de régimes autoritaires ont non seulement survécu en dépit de la répétition des scrutins mais ils semblent même avoir profité de la tenue de ces élections<sup>904</sup>. Comme le montraient déjà Guy Hermet, Alain Rouquié et Juan Linz en 1978 pour les cas des partis uniques<sup>905</sup>, des élections régulières peuvent en effet jouer un rôle de stabilisateur pour ces régimes, en permettant de réguler les conflits au sein de

---

<sup>902</sup> Voir entre autres, Safia Farole, Eroding (Eds), *Dominance from Below : Opposition Party Mobilization in South Africa’s Dominant Party System*, California, eScholarship University of California, 2019 ; Matthijs Bogaards, Françoise Boucek, *One-party dominance in South Africa*, 2010, Matthijs Bogaards, Françoise Boucek, *Dominant Political Parties and Democracy : Concept, Measures, Cases and Comparisons*, London, Routledge, 2010.p. 193-213 ; Friedman Edward, Joseph Wong, (Eds), *Political Transitions in Dominant Party Systems : Learning to Lose*, News York, Routledge, 2008, 297 p ; Doorenspleet Renske, Lia Nijzink, (Eds), *One Party Dominance in African Democracies*, Boulder, Lynne Rienner Publisher, 2013, 257 p.

<sup>903</sup> Staffan Lindberg, *Democratization by elections : a new mode of transition*, Johns Hopkins University Press, 2009, 406 p.

<sup>904</sup> Barbara Geddes, *Why Parties and Elections in Authoritarian Regimes ?*, *Annual meeting of the American Political Science Association*, Washington DC, 2005.

<sup>905</sup> Guy Hermet, Juan Linz et Alain Rouquié, *Des élections pas comme les autres*, *op cit*.

l'élite dirigeante et de démotiver les oppositions politiques<sup>906</sup> ainsi que de recruter et coopter les élites et représentants de divers groupes sociaux<sup>907</sup>. Nous l'avons dit, l'explication théorique généralement avancée pour expliquer la longévité de ces partis au pouvoir, en dépit du retour au multipartisme, a été que ces partis ont eu recours à la fraude électorale. Ces scrutins sont souvent entachés d'irrégularités. Ainsi, dès le 31 août 2009, alors que les Gabonais étaient anxieux et en attente des résultats officiels, André Mba Obame, Ali Bongo et Pierre Mamboundou, les principaux challengers au scrutin du 30 août, ont dénoncé des irrégularités et se sont déclaré respectivement vainqueurs. Le 3 septembre, après délibération de la CENAP, Jean François Ndougou, le ministre de l'Intérieur, a déclaré Ali Bongo vainqueur avec 41,73% des suffrages. Ces résultats – modestes par rapports à ceux obtenus officiellement par le PDG depuis les élections fondatrices – interviennent dans un contexte où d'aucuns prédisaient la fin de ce « gouvernement perpétuel »<sup>908</sup> et « moribond » marqué historiquement par une forte personnalisation du pouvoir<sup>909</sup> ; des parodies d'élections<sup>910</sup> ; le bâillonnement et cooptation d'opposants ; des violences politiques et symboliques de tous genres<sup>911</sup>, et enfin, l'établissement d'une économie de prédation assortie de disparités sociales. Décrits comme l'ère du « changement », ce scrutin présidentiel anticipé s'est révélé, en définitive, à l'image des élections antérieures. « Quelle déception ! » S'est exclamé Pierre André Kombila lors de notre entrevue<sup>912</sup>. En effet, « en dépit de ces moult processus électoraux organisés, [...] le PDG s'est résolu engager à brider les résultats des scrutins et à rejeter, par conséquent, l'alternance aux sommets de l'État » affirme Wilson André Ndombet<sup>913</sup>. Une décennie après, cette présidentielle d'août 2009 suscite davantage d'interrogations.

<sup>906</sup> Béatriz Magaloni, *Voting for Authoritarianism: Hegemonic Party Survival and its Demise in Mexico*, New York, Cambridge University Press, 2006.

<sup>907</sup> Jennifer Gandhi et Adam Przeworski, Cooperation, Cooptation and Rebellion Under Dictatorships, *Economics and Politics*, n°1/2006, p. 1-26.

<sup>908</sup> J'emprunte cette expression à Mathias Eric Owona Nguini et Hélène-Laure Menthong, Gouvernement perpétuel et démocratisation jansénienne au Cameroun (1998-2018), *Politique africaine*, n° 150/2018, p. 97

<sup>909</sup> Alain Patrick Patou Ngy, *Domination personnelle et élites politique au Gabon (1968-2009)*, Thèse de doctorat de science politique, Dir., Daniel Bourmaud, Université de Bordeaux 4, 2013.

<sup>910</sup> Joseph John Nambo, Parodie d'élection présidentielle au Gabon, *Politique africaine*, n° 53/1994, p. 133-139

<sup>911</sup> Patrice Moundounga Mouity, (Dir.), *Transition démocratique et enjeux post-électoraux au Gabon*, op. cit.

<sup>912</sup> Entretien avec Pierre André Kombila, président du RNB. Libreville, 22 septembre 2017.

<sup>913</sup> Wilson André Ndombet, (Dir.), *Processus électoraux et immobilisme politique au Gabon (1990-2009)*, op. cit., p. 19-42.

L'exemple du Gabon n'est pas isolé et le bilan de trois décennies de multipartisme sur le continent africain a souvent fait apparaître des élections entachées de fraudes<sup>914</sup>, d'irrégularités de tous genres et des crises postélectorales meurtrières. Considérant qu'un parti au pouvoir en Afrique francophone « n'organise pas les élections pour les perdre »<sup>915</sup>, certains partis ont développé des techniques ultra sophistiquées et subtiles rendant la fraude électorale presque indétectable<sup>916</sup>. Le but étant d'assurer et garantir leur présence au sommet de l'État, indéfiniment.

Au Cameroun, par exemple, le RDPC (Rassemblement démocratique du peuple camerounais) un autre parti dominant, au pouvoir depuis 1981 et dirigé par Paul Biya, est parvenu à éviter le risque inhérent au processus de démocratisation par la voie des élections loyales, libres et compétitives. Selon Mathias Owona Nguini, ce parti a résisté non seulement « aux pressions visant à lui imposer un dispositif de transition démocratique dont il n'aurait pas le contrôle »<sup>917</sup> mais en neutralisant également « les potentialités concurrentielles des différentes entreprises politiques d'opposition, à dominer celle-ci lors des différents processus électoraux »<sup>918</sup>. Au Togo où « le recours à la fraude fait partie dans l'ADN du RPT » si l'on en croit Tété-Adjalo<sup>919</sup>, les opposants n'ont plus foi en des élections comme mode de dévolution des gouvernants par excellence. S'estimant volés et abusés, ils « préfèrent [désormais] recourir à la force pour la conquête et l'exercice du pouvoir ». Pour sa part, Comi Toulabor s'est employé à décrypter ces mécanismes de fraudes dont il situe l'origine à l'époque coloniale<sup>920</sup>. Il rejoint, à cet égard, les analyses de Florence Bernault sur les processus électoraux au Gabon et au Congo Brazzaville sous l'Administration française<sup>921</sup>. En ce temps, argue Toulabor, la France manipulait les scrutins à seule fin de briser les velléités indépendantistes des nationalistes. Mais depuis les élections fondatrices, le recours à la fraude

---

<sup>914</sup> Issaka Souaré, *op. cit.*, 2017, p. 110-115

<sup>915</sup> Dodzi Kokoroko, Les élections disputées : réussites et échecs, *Pouvoirs*, n° 129/2009, p. 115

<sup>916</sup> Kwame Ninsin, Introduction. The Contractions and Ironies of Elections in Africa, *Africa Development*, n° 3/2006, p. 1-10

<sup>917</sup> Mathias Owona Nguini, *op. cit.*, 2018, p. 97

<sup>918</sup> *Idem*, p. 98

<sup>919</sup> Entretien avec Godwin Tété Adjalo, membre fondateur de l'ANC et auteur de nombreux ouvrages sur le Togo, Lomé, 20 avril 2017

<sup>920</sup> Comi Toulabor, Fraudes électorales et démocratie coloniale au Togo. Cas d'une implantation du vote en colonie, Patrick Quantin, (Dir.), *op. cit.*, 2004, p. 185-205

<sup>921</sup> Florence Bernault, *Démocratie ambiguë en Afrique centrale : Congo Brazzaville, Gabon, 1940-1965*, *op. cit.*,

semble faire partie intégrante de l'apprentissage électoral sur le continent. Au vu de ce qui précède, quel est au final, l'intérêt de traiter des élections dans un contexte où les règles du jeu sont biaisées ?

Si la fraude contribue effectivement aux succès électoraux du PDG et du RPT, il convient néanmoins de distinguer cette pratique des stratégies mises en œuvre par ces partis tout au long du processus électoral. C'est pourquoi, à l'inverse d'autres auteurs pour qui la fraude électorale est « systémique » au Gabon et au Togo, j'é mets l'hypothèse que le recours à cette stratégie n'est pas systématique, et ne peut, à lui seul, expliquer la domination et longévité exceptionnelle des deux partis. Il s'agit, en effet, à l'image des élections sans choix sous les partis-États, de s'intéresser au fait électoral au-delà de ses résultats, ainsi que le suggère Patrick Quantin<sup>922</sup>. Cet auteur propose, d'une part, de recourir au paradigme de l'individualisme méthodologique pour rendre compte de multiples comportements politiques qui se jouent au moment des élections, au-delà du choix du bulletin, et d'autre part, aux approches culturelles pour mettre en évidence la dimension symbolique de l'acte de vote. Dans la même veine, Daniel Compagnon plaide pour la saisie préalable du contexte électoral. Car, l'élection s'inscrit dans une dynamique générale. À ce titre, gardons-nous, prévient-il, d'analyser uniquement les règles du jeu et de faire une fixation sur les résultats électoraux<sup>923</sup>.

Pour comprendre le rôle des élections semi-compétitives dans la reproduction des partis dominants au Gabon et au Togo, nous nous intéresserons ainsi moins à leurs résultats qu'à leur déroulement, dans une perspective croisée entre le micro et le macro<sup>924</sup>. Nous nous pencherons spécifiquement sur les scrutins du 24 avril 2005 au Togo et du 30 août 2009 au Gabon. Ces deux scrutins ont ceci de particulier qu'ils mettent en évidence deux problématiques distinctes *a priori* alors qu'elles sont étroitement liées, en réalité. Plus spécifiquement, il s'agit d'une part, de la question de la succession<sup>925</sup> au sein de ces partis dominants, et d'autre part, la manière dont ces partis fabriquent leurs succès électoraux. En effet, après

---

<sup>922</sup> Patrick Quantin, Voter en Afrique : quels paradigmes pour quelles comparaisons ? Patrick Quantin, *op. cit.*, 2004, p. 11-30

<sup>923</sup> Daniel Compagnon, Pour une analyse multidimensionnelle du processus électoral africain : historicité, comparaison et institutionnalisation, Patrick Quantin, *op. cit.*, 2004, p. 53-65

<sup>924</sup> Jennifer Gandhi, Ellen Lust-Okar, Elections Under Authoritarianism, *Annual Review of Political Science*, n° 1/2009, p. 403-422

<sup>925</sup> Fulbert Sassou Atisso, Le Togo sous la dynastie des Gnassingbé, *op. cit.* ; Janis Otsiemi, Guerre de succession au Gabon. Les prétendants, *op. cit.*

38 ans de règne au Togo et 42 au Gabon, ces présidentielles sont les premières que n'ont pas participé Etienne Eyadema et Omar Bongo, fondateurs et candidats inamovibles des partis étudiés. Leur analyse permet donc de mieux comprendre comment le PDG et le RPT fabriquent, au concret, leurs succès électoraux et de montrer le fonctionnement de ces organisations partisans au-delà de la personnalité de leur fondateur, et les reconfigurations induites par les successions de types dynastiques qui s'y sont jouées.

Je montrerai dans un premier temps que le déroulement de ces deux scrutins illustre, en miroir, deux manières dont les successions de type dynastiques se sont déroulées au RPT et au PDG, mettant en exergue l'importance relative de ces deux organisations partisans dans les dynamiques respectives des régimes gabonais et togolais (I). Si ces partis ont réussi à résister à ce moment critique de ces successions c'est en grande partie grâce à cause des facteurs institutionnels qui leurs permettent de contrôler le processus électoral (II). Mais cette maîtrise des technologies électorales ne doit pas occulter les pratiques et les stratégies qui assurent au parti d'importantes victoires électorales au niveau local par le biais des barons locaux (III).



### **1.3. De la vacance du pouvoir à la formation d'une succession de type héréditaire : deux trajectoires distinctes au Gabon et au Togo**

Nous avons vu la manière dont Omar Bongo et Etienne Eyadema sont parvenus au pouvoir. L'un par le jeu constitutionnel suite au décès de Léon Mba, en novembre 1967. L'autre par le truchement d'une série de coups d'État militaire ayant déposé le gouvernement Olympio d'abord en 1963 et celui de Grunitzky en 1967. De part et d'autre, cette ascension à la magistrature suprême n'a été possible que grâce à la forte implication d'un acteur externe : la France<sup>926</sup>. Parvenus au pouvoir dans un contexte d'émergence des régimes autoritaires de parti unique, Bongo et Eyadema ont respectivement créé le PDG et le RPT, le 12 mars 1968 à Koula-Moutou et le 30 août 1969 à Kpalimé. Aussitôt érigés en partis uniques, ces partis deviendront des partis-États une décennie après et sont restés au pouvoir en dépit de la réhabilitation des partis politiques en 1990/1 et la tenue régulière d'élections. Nous avons déjà exploré plusieurs pistes pour expliquer cette longévité au pouvoir, notamment leur genèse partisane ainsi que leur fonctionnement en termes d'implantation et de recouvrement de fonds indispensables au financement de leurs activités.

La succession dynastique à la tête de ces organisations, légitimée par les scrutins suivants, est un autre facteur permettant de comprendre leur solidité et adaptation à des contextes politiques changeants. Si celles-ci perdurent aussi bien dans les régimes monarchiques que dans les systèmes politiques concurrentiels et autoritaires, le PDG et le RPT semblent constituer un cas d'école des « transmissions héréditaires » sur le continent africain. Ces dernières années ont notamment été analysées par Marie Brossier au Sénégal, par Jacques Baulin et Alice Ellenbogen pour le cas de la succession d'Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, par Florence Bernault et Mathilde Debain pour la succession d'Omar Bongo au Gabon, et enfin par Fulbert Sassou Attisso pour la « dynastie des Gnassingbé », et les « mémoires » de Charles Debbasch sur la succession d'Etienne Eyadema dont il reste l'un des principaux artisans dans sa phase juridique.

---

<sup>926</sup> Omar Bongo, *op. cit.*, 2001, p. 65-81.

Dans le prolongement de ces réflexions, cette partie propose d'étudier les conditions de formation d'une succession de type héréditaire à partir des cas gabonais et togolais. Il s'agit pour ainsi dire, d'analyser le processus asymétrique ayant conduit à la succession d'Etienne Eyadema en 2005 et d'Omar Bongo en 2009, en prélude des présidentielles anticipées qui ont suivi. La comparaison de ces deux cas permet de soulever deux problématiques : d'un côté, ces deux processus de succession permettent de questionner la qualification même de « dynastie » de ces successions. Si cette labellisation est largement celle des opposants aux régimes Eyadema que nous avons interrogés à Lomé et quelques analystes<sup>927</sup>, les travaux de Marie Brossier invitent plutôt à penser ces transmissions en termes de succession de type héréditaire qu'elle considère comme un mode spécifique de succession politique qui se distingue d'une succession héréditaire ou monarchique<sup>928</sup>. L'héritier politique en effet n'est pas toujours le fils biologique : Omar Bongo et Henry Konan Bedié sont considérés respectivement comme des « héritiers politiques » de Léon Mba et d'Houphouët-Boigny alors qu'ils n'ont aucun lien politique. Dans les cas gabonais et togolais, il est ainsi intéressant de constater que c'est la filiation même au fondateur du parti qui est contestée par les opposants aux fils biologiques.

En outre, nous nous pencherons sur ce que ces transitions révèlent du rôle des organisations partisans du RPT et du PDG dans le choix et la légitimation des successeurs aux fondateurs du parti. Au Togo en effet, ce sont les forces armées qui décident délibérément d'installer Faure Gnassingbé au pouvoir au mépris des dispositions constitutionnelles en vigueur. À l'inverse, c'est le comité permanent du bureau politique du PDG élargie au comité de concertation qui coopte puis investit Ali Bongo comme candidat de ce parti à la présidentielle anticipée d'août 2009 et s'emploie activement à le faire élire. Ces successions posent en effet la double question de la survie même du régime et celle du parti dominant en tant qu'organisation. Considérant à la suite de Joseph La Palombara et Myran Weiner qu'un parti politique est une organisation dont l'espérance de vie est supérieure à

---

<sup>927</sup> Patrice Moundounga Mouity, *L'Afrique des démocraties matrimoniales et des oligarchies rentières*, *op. cit.*, p. 93-125 ; Fulbert Sassou Attisso, *op. cit.*, 2012 ;

<sup>928</sup> Marie Brossier, *Au nom du père, du fils et du Sénégal ou comment l'héritage ne fait toujours pas l'héritier en politique*, *Cahiers d'études africaines*, n° 234/2019, p. 655-681

celle de ses dirigeants d'alors<sup>929</sup>, il est question de comprendre à travers la succession, la manière dont le PDG et le RPT ont survécu à leurs fondateurs.

### 1.3.1. Deux transitions historiques asymétriques pour un résultat commun : l'intronisation du fils du leader disparu

Les expériences gabonaise et togolaise de succession à la présidence du pays et du parti – puisque dans les deux pays, le président de la République est par ailleurs président du parti dominant – illustrent les différences entre les techniques constitutionnelles qui régissent la transmission du pouvoir en cas de vacance et la réalité des successions dynastiques. Selon les termes de l'article 65 de la Constitution togolaise, par exemple, l'intérim du président est assuré par le président de l'Assemblée nationale qui, dans un délai de 60 jours, se doit d'organiser un scrutin présidentiel anticipé auquel il ne peut être candidat pour quelle que raison que ce soit. Au Gabon en revanche, les dispositions légales de succession sont consignées dans l'article 13 du titre 2 de la Constitution, modifiée en août 2003. Celui-ci dispose que :

« En cas de vacance de la présidence de la République pour quelque cause que ce soit ou d'empêchement définitif de son titulaire constaté par la Cour constitutionnelle saisie par le Gouvernement et statuant à la majorité absolue de ses membres, ou, à défaut, par les bureaux des deux chambres du Parlement statuant ensemble à la majorité de leurs membres, les fonctions du président de la République, à l'exception de celles prévues aux articles 18, 19 et 116, alinéa 1, sont provisoirement exercées par le président du Sénat ou, en cas d'empêchement de celui-ci dûment constaté par la Cour constitutionnelle saisie dans les mêmes conditions que ci-dessus, par le premier vice-président du Sénat. L'autorité qui assure l'intérim du président de la République, dans les conditions du présent article, ne peut se porter candidat à l'élection présidentielle. En cas de vacance ou lorsque l'empêchement est déclaré définitif par la Cour constitutionnelle, le scrutin pour l'élection du nouveau président a lieu, sauf cas de force majeure constaté par la Cour constitutionnelle, trente jours au moins et quarante-cinq jours au plus après l'ouverture de la vacance ou de la déclaration du caractère définitif de l'empêchement ».

---

<sup>929</sup> Joseph LaPalombara, Myron Weiner, *Political parties and political development*, Princeton University Press, 1966, 487 p.

Au regard de ce qui précède, l'intérim d'Etienne Eyadema en 2005 et celui d'Omar Bongo en 2009 aurait dû être assurés par Fambaré Natchaba et Rose Francine Rogombé qui président alors respectivement l'Assemblée nationale togolaise et le Sénat gabonais. Il s'agit de comprendre le processus asymétrique qui a conduit à des successions de type héréditaire alors que rien, dans la Loi fondamentale de ces pays, ne le prévoit. La succession au Togo permet ainsi de comprendre la place relative qu'occupe le parti au sein du régime, relativement plus faible que les FAT et dans un contexte très influencé par l'ancienne puissance coloniale française. À l'inverse, le PDG occupe une place prépondérante au sein du régime. Le processus de succession a été ainsi contrôlé de bout en bout par des barons politiques, réunis au sein du comité permanent du bureau politique et le comité de concertation. Multi positionnés, ces barons sont par ailleurs représentatifs des différentes régions du pays. C'est le cas de Rose Francine Rogombé citée précédemment et Guy Nzouba Ndama, le président de l'Assemblée nationale en poste et référent politique de l'Ogooué Lolo.

#### 1.3.1.1. Au Togo : quand « le Grand Baobab se couche », une oligarchie militaire porte son fils au pouvoir en violation flagrante des dispositions constitutionnelles

Affaibli par la maladie et le décès – le 13 janvier 2005 – de Gnassingbé Kabissa, son frère aîné auquel il était très attaché, Etienne Eyadema succombe à son tour – le samedi 5 février 2005 – alors qu'il est évacué auprès de ses médecins personnels, en Israël. Koffi Sama, le dernier premier ministre de l'ère Eyadema, est chargé de rendre public cette tragique nouvelle et c'est d'une voix tremblante qu'il annonce « une véritable catastrophe nationale ». Si cette disparition surprend, y compris dans l'entourage du défunt, c'est que très peu de Togolais étaient informés des antécédents sanitaires du timonier : « un moment donné, nous avons constaté que le président s'adonnait à l'alcool. Quand il allait en Italie pour se faire soigner, nous ne savions pas exactement ce dont il souffrait » confie Alex

Ayité Mivédor, un proche parmi les proches du président<sup>930</sup>. Ce silence autour de la santé d'Eyadema se conçoit notamment parce que la figure du président est construite comme celle d'un chef, « la clé de voûte de l'organisation sociale [...] Organisateur du peuple, créateur de valeurs et principal acteur de la société, le Chef est considéré comme le premier interlocuteur et l'ultime recours en toutes circonstances. [...] Il est à la fois guide politique, éminence religieuse, justicier, dépositaire de la tradition, intercesseur entre les vivants et les morts » écrit Séverin Adjovi<sup>931</sup>. Faire état des antécédents sanitaires du chef serait non seulement le présenter symboliquement comme « un homme ordinaire » et donc potentiellement « faible » mais d'attiser également les ambitions inavouées de certains aspirants au trône<sup>932</sup>. C'est pourquoi, des années durant, la santé d'Eyadema et plus tard, les causes réelles de sa disparition, sont tenues secrètes.

À peine le décès d'Eyadema rendu public par Koffi Sama qu'un groupe de militaires a pris d'assaut la télévision nationale pour annoncer sa volonté d'imposer l'un des fils du Général Eyadema à la tête de l'État. L'annonce est faite par le chef d'état-major, le général Zakari Nandja, qui constate dans un premier temps l'effectivité de la vacance du pouvoir. Puis, prétextant que Fambaré Ouattara Natchaba – le président de l'Assemblée nationale devant assurer l'intérim et organiser, dans un délai de 60 jours, la présidentielle anticipée conformément à l'article 65 cité plus haut – n'est pas présent sur le territoire national (il était bloqué au Bénin où son vol en partance de Paris a été détourné puisque les frontières ont été fermées suite à l'annonce du décès d'Eyadema), et pour ne pas laisser perdurer cette situation, Zakari Nandja annonce sans ambiguïté l'intronisation de Faure Gnassingbé comme président de la République par l'armée dont la mission est de préserver la paix et la cohésion nationale, rappelle-t-il fermement.

Pour coller à la volonté de cette oligarchie militaire, Natchaba est destitué de son poste au profit du fils d'Eyadema alors ministre des mines, de l'équipement et des télécommunications. Après avoir démissionné du gouvernement, il reprend

---

<sup>930</sup> Alain Foka, Histoire contemporaine de l'Afrique à travers ses grands hommes. Archives d'Afrique. Disponible en suivant le lien suivant : <http://www.rfi.fr/fr/emission/20200111-gnassingbe-eyadema-le-clap-fin-1314> Mise en ligne le 21 novembre 2019 ; consulté le 8 juin 2020

<sup>931</sup> Séverin Adjovi, *Élection d'un chef d'Etat en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 15

<sup>932</sup> Entretien avec Horatio Frietas, ancien ministre de sport et de la culture du gouvernement de transition (1991-1993), Lomé, mai 2017.

son siège à l'Assemblée nationale. Cette manœuvre visant, *a priori*, à se « conformer » à l'article 65 en faisant élire Faure Gnassingbé à la tête d'une Assemblée nationale monocolore puisque l'opposition a boycotté – comme à l'accoutumée – les législatives du 27 août 2002 : 72 des 81 députés de l'hémicycle sont issus des rangs du RPT. Fort de cette représentativité parlementaire, le 6 février 2005, Faure Gnassingbé est porté à l'unanimité au perchoir à l'issue d'une session extraordinaire à laquelle ont pris part 67 députés<sup>933</sup>. C'est à ce titre qu'il accède à la magistrature suprême, et prête serment le 7 février devant « six membres de la Cour constitutionnelle, réunis en audience solennelle au palais présidentiel »<sup>934</sup>. Devenu président intérimaire et contre toute attente, Faure Gnassingbé entend mener à terme le mandat en cours dont l'échéance est prévue pour 2008. La veille, les députés RPT avait en effet procédé à une refonte constitutionnelle qui autorise le président par intérim à mener à terme le mandat de son prédécesseur. C'est pourquoi, lors de sa prestation de serment, Faure Gnassingbé avait indiqué que « le Togo s'est engagé sans réserve dans un processus de démocratisation et d'ouverture que j'entends conduire jusqu'au bout avec votre précieux concours ». Le 9 février, lors sa première allocution à la nation, il annonce non seulement la poursuite du « dialogue politique avec l'opposition dans un esprit nouveau » mais aussi la tenue « d'élections libres et transparentes qui reflètent la volonté du peuple » mais s'abstient, sur ce dernier point, de préciser s'il s'agit de la présidentielle anticipée ou des législatives prévues en fin d'année. Charles Debbasch, le « conseiller personnel » d'Eyadema et aujourd'hui de son fils, se félicite de ce nouvel ordre constitutionnel :

« Je participe dans l'assistance à cette cérémonie et j'observe le sérieux et l'émotion qui étreignent tous les participants. Un chapitre de l'histoire du Togo est clos. L'ère qui s'ouvre est pleine d'incertitudes mais ce qui est certain c'est une nouvelle génération est en train de prendre le pouvoir et qu'elle démonétise les vieux caciques qui faisaient la politique togolaise. [...] C'est une succession tranquille qui paraît s'ouvrir à Lomé dans le calme et dans le respect de la légalité constitutionnelle »<sup>935</sup>.

Ce coup de force suscite toutefois une forte indignation de la communauté internationale et plonge le Togo dans une profonde crise de succession. En effet,

---

<sup>933</sup> Charles Debbasch, *op. cit.*, p. 37

<sup>934</sup> *Idem*, p. 38-39

depuis l'annonce de la disparition d'Eyadema, le Togo est en effet « déchiré », rapporte Comi Toulabor<sup>936</sup> en raison du détournement des dispositions constitutionnelles relatives à la vacance du pouvoir. Il semble, selon l'opposition, « cette transition a été un échec »<sup>937</sup> contrairement à ce qu'affirme Debbasch, ci-dessus. Les opposants ont même décrété une opération « Togo mort » et appelé à des manifestations sur toute l'étendue du territoire national en vue de « rétablir l'ordre constitutionnel » bafoué les 5 et 6 février. Bravant « l'état d'urgence » imposé par les autorités, des milliers de Togolais se sont massés au « terrain de Bènglato » à Lomé afin de dénoncer le coup d'État constitutionnel<sup>938</sup>. Ces manifestations non autorisées survenues le 12 février ont été violemment réprimées par les forces de l'ordre. Plusieurs sources, principalement des opposants, font état des dizaines de morts tués par balles<sup>939</sup>. D'autres sources affirment que des « soldats cagoulés » se seraient invités aux domiciles de plusieurs citoyens dans les quartiers réputés favorables à l'opposition à Lomé comme Bè<sup>940</sup>. Ces témoignages sont confirmés par *Amnesty International* qui, dans un rapport daté du 12 février, fait état des échauffourées entre manifestants et forces de l'ordre ayant occasionné de dizaines de milliers de morts et des centaines de blessés<sup>941</sup>. Les médias internationaux, français pour la plupart, se sont montrés particulièrement critiques envers le nouveau régime. France 24 et RFI « n'ont retenu qu'une image de la situation au Togo : celle où, au soir de la disparition d'Eyadema, les chefs militaires remettent le pouvoir à Faure Gnassingbé. Peu leur importe qu'ensuite, en moins de 24 heures, l'ordre constitutionnel ait été rétabli »<sup>942</sup>, s'indigne Charles Debbasch. Comme les médias, la communauté internationale n'a pas ménagé le nouveau régime. Trois camps se distinguent : l'Union africaine, la CEDEAO et la France, selon Comi

---

<sup>935</sup> *Idem*, 39-41

<sup>936</sup> Comi Toulabor, Election à hauts risques dans une Togo déchiré, *Le Monde diplomatique*, n° 613/2005, p. 20

<sup>937</sup> Entretien avec Aimé Gogué, président du parti ADDI, Lomé, avril 2017.

<sup>938</sup> Entretien avec James Amaglo, vice-président du FDR et cadre du CAR au moment des faits. Lors de cette entrevue à son domicile, l'enquêté décrit « une manifestation monstre contre le régime putschiste ». Lomé, 9 mai 2017.

<sup>939</sup> Entretien avec Claude Ameganvi, président de l'OTTD. Lomé, mai 2017

<sup>940</sup> Entretien avec Eric Dupuy, conseiller politique de Gilchrist Olympio et porte parole de l'UFC. Lomé, avril 2017

<sup>941</sup> Amnesty International. Rapport sur les exactions commises contre les citoyens du 12 au 19 février 2005 au Togo en suivant le lien suivant : <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/togo/report-togo/>

<sup>942</sup> Charles Debbasch, *op. cit.*, p. 53

Toulabor<sup>943</sup>. Mais pour Charles Debbasch, ce sont plutôt trois dirigeants d'institutions, agissant en leur propre nom et intérêt, qui ont conduit la lutte contre le nouveau pouvoir togolais. Il s'agit tout d'abord, d'Olosegun Obasanjo, le président nigérian qui est par ailleurs président en exercice de l'Union africaine. Ce dernier a menacé de déloger Faure Gnassingbé « y compris au prix d'une intervention militaire au Togo ». Peu après cette déclaration, une mission conduite par le général Assani Tidjani a été dépêchée auprès d'Obasanjo par les autorités togolaises en vue d'expliquer les raisons de l'intervention des FAT au Togo. Au cours de ces pourparlers, l'UA (Union africaine) qui s'est voulue intransigeante, a exigé le départ de Faure Gnassingbé du pouvoir. Ensuite, le sénégalais Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie), a lui aussi vivement condamné les événements des 5 et 6 février au Togo mais sa posture met en exergue, selon la presse centrafricaine, les contradictions des organisations internationales qui auraient pris le parti de François Bozizé pour des faits similaires, rapporte Debbasch<sup>944</sup>. Enfin, « le troisième meneur à charge contre le Togo », toujours selon Debbasch, est Alpha Oumar Konaré, l'ancien président malien élu à la commission de l'UA. Car, dès l'annonce faite par le chef d'état-major togolais à la télévision nationale, Konaré a nommé ces faits, les a condamnés et a appelé au retour à l'ordre constitutionnel : « Ce qui est en cours au Togo, appelons les choses par leur nom, c'est une prise de pouvoir par l'armée, c'est un coup d'État militaire. [...] Il est clair que l'Union africaine ne peut pas souscrire à une prise de pouvoir par la force, il est donc important qu'on revienne au respect des règles constitutionnelles », a-t-il martelé<sup>945</sup>. Il semble que c'est sous son impulsion que le Conseil de sécurité des Nations Unies a soutenu les sanctions infligées au Togo par l'UA et la CEDEAO<sup>946</sup>.

Tout au long de ce feuilleton politico-militaire, la France a adopté une posture très ambiguë que n'ont pas manqué de relever Comi Toulabor<sup>947</sup> et

---

<sup>943</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 2005, p. 20

<sup>944</sup> Charles Debbasch, *op. cit.*, p. 56-57

<sup>945</sup> Dépêche AFP. Propos recueilli à Addis-Abeba, le 5 février 2005, cité par Survie, *op. cit.*, p. 31

<sup>946</sup> Le 19 février, la CEDEAO a pris une série de sanction à l'encontre des dirigeants togolais dont l'interdiction de quitter le territoire national, le rappel des ambassadeurs en poste à Lomé, l'embargo sur les armes et la suspension de l'organisation.

<sup>947</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 2005, p. 20



Survie<sup>948</sup>. Alors qu'elle est connue historiquement pour ses ingérences dans les affaires africaines<sup>949</sup>, il a fallu, cette fois ci, plus de 24 heures pour que la France se prononce enfin sur les événements en cours au Togo. Une attitude qui surprend et fait réagir plus d'un. Plusieurs thèses sont émises pour tenter d'expliquer la position française dans la crise togolaise. Pour l'Association Survie, « le Togo est un cas d'école du système françafricain »<sup>950</sup> car, depuis le coup d'État du 13 janvier 1963 qu'elle a inspiré<sup>951</sup>, la France est liée au Togo par un « partenariat affairiste »<sup>952</sup> qui a donné lieu à des « relations incestueuses »<sup>953</sup>. Ainsi, du fait de ces relations historiques, le régime togolais sait pouvoir compter sur le soutien politique indéfectible « jamais démenti » de la France. À l'inverse de Survie, Toulabor s'est employé à montrer « comment [Jacques] Chirac fit de Faure le président du Togo »<sup>954</sup> en distinguant, de manière fine, deux moments clés du processus de la succession d'Eyadema : obtenir, dans un premier temps, la démission de Faure Gnassingbé. L'objectif étant de partir pour mieux revenir. S'assurer ensuite d'un maximum de soutiens acquis à la cause du dauphin déclaré d'Eyadema. Pour les opposants au régime togolais, la posture française est une stratégie visant à s'effacer officiellement en raison des enjeux électoraux à venir alors que dans les coulisses, la France continue de tirer des ficelles<sup>955</sup>. Pour d'autres en revanche, « dans les successions africaines, la France pèse de moins en moins »<sup>956</sup>. En réalité, tout dépend des pays et des enjeux.

Les protestations déclenchées au moment de la succession semblent surprendre les FAT qui sont contraintes d'ouvrir une seconde phase du processus de succession, qui vise au rétablissement de l'ordre constitutionnelle au Togo.

<sup>948</sup> Association Survie, Avril 2005, le choix volé des Togolais. Rapport sur le coup d'État électoral perpétré avec la complicité de la France et de la communauté internationale, *op. cit.*, p. 32

<sup>949</sup> Raphael Granvaud, David Mauger, *Un pompier pyromane. L'ingérence française en Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny à Ouattara*, Marseille, Agone, 2018, 520 p. ; Yanis Thomas, *Centrafrrique : un destin volé histoire d'une domination française*, Marseille, Agone, 2016, 235 p. ; Raphael Granvaud, *Que fait l'armée française en Afrique ?* Marseille, Agone, 2009, 473 p. ; Etienne Rusamira, Géopolitique des Grands Lacs africains et syndrome de Fachoda : le rôle de l'Etat français dans le génocide rwandais et la déstabilisation politique de la région, *Eurostudia*, n° 2/2007 ; Jessica Esther, La géopolitique des Grands Lacs : du coq à ... l'aigle, *Lettre ouverte*, n° 31/1998 ; Moïse Nsole Biteghe, Échec aux militaires au Gabon, en 1964, *op. cit.*

<sup>950</sup> Association Survie, *op. cit.*, p. 22

<sup>951</sup> *Ibidem*

<sup>952</sup> *Idem*, p. 23

<sup>953</sup> *Idem*, p. 27

<sup>954</sup> Comi Toulabor, Comment Chirac fit de Faure le président du Togo, Association Survie, *op. cit.*, p. 72-78

<sup>955</sup> C'est ce qu'ont affirmé quelques cadres des partis ANC, FDR, LD, ADDI, PSR, CDPA et OBUTS lors de nos échanges sur cette question.

Déstabilisé par la pression de la communauté internationale qui l'enjoint de quitter le pouvoir, Faure Gnassingbé s'exécute le 25 février. Aussitôt, l'Assemblée nationale se réunit et élit Abass Bonfoh, son président, pour assurer l'intérim conformément à la Constitution. Ce nouveau président qui ne prêtera jamais serment devant la Cour constitutionnelle comme le veut la Constitution pour des raisons non élucidées, promet cependant, la tenue de la présidentielle anticipée selon les termes de l'article 65. De plus, il annule la refonte constitutionnelle du 6 février autorisant le président par intérim de mener à terme le mandat de son prédécesseur en cas de vacance du pouvoir. La communauté internationale, la France en premier, se félicite de ces avancées significatives. Toutes les sanctions contre le Togo sont levées<sup>957</sup>. Cependant, si ce retour à la légalité constitutionnelle permet un réchauffement des relations entre le Togo et ses partenaires étrangers, l'opinion nationale demeure profondément divisée sur le calendrier électoral. Pour l'opposition radicale, l'élection ne peut se tenir selon les délais constitutionnels. Elle demande un report de trois à six mois. Le RPT se montre intransigeant et insiste pour que l'élection se tienne impérativement dans les 60 jours, martèle le parti au pouvoir, une approche qui trouve l'assentiment de l'opposition « modérée » conduite par Edem Kodjo. Il semble ainsi que « la stratégie du RPT était de tirer profit des guéguerres au sein de l'opposition. C'est pourquoi il insistait et persistait sur la tenue du scrutin à la date constitutionnelle du 24 avril. [...] Lorsqu'on regarde sous un autre angle, cette position se comprend au regard du procès que nous lui avons fait à l'époque », confie Justin Komlan Yidi<sup>958</sup> : hier opposant, aujourd'hui porte-parole du parti au pouvoir. Devant des positions aussi tranchées, François Boko<sup>959</sup>, le ministre de l'Intérieur, se presse d'annoncer sa démission avant de s'exiler en France.

Tout au long de ce processus de succession, le RPT a été invisible, presque tenu à l'écart au point que beaucoup ont douté de son leadership dans le paysage

---

<sup>956</sup> Charles Debbasch, *op. cit.*, p. 76

<sup>957</sup> Entretien avec Eric Dupuy. Cadre dirigeant de l'ANC. Lomé, 28 mars 2017

<sup>958</sup> Entretien avec Justin Komlan Yidi, porte parole du RPT. Lomé, 21 mars 2017.

<sup>959</sup> Saint-Cyrien et diplômé de l'École des officiers de la gendarmerie nationale de Melun en France, Boko est kabyè originaire de Tchitchao dans la région de la Kara, au nord du pays. Après 5 années à la CENI comme représentant du RPT, il est promu ministre de l'Intérieur en novembre 2002. Alors que le RPT exigeait la tenue de l'élection anticipée dans le strict respect des délais constitutionnels, le ministre de l'Intérieur propose – comme l'opposition – de différer la présidentielle prévue le 24 avril. Ses compagnons du RPT lui font un procès d'intention. Craignant pour sa vie, il se réfugie à l'ambassade de l'Allemagne avant de quitter discrètement le pays.

politique national. Il est vrai qu'une soixantaine de ses élus, réunis en session extraordinaire le 5 février 2005, avaient entériné le coup d'État constitutionnel ayant conduit Faure Gnassingbé au pouvoir. Et le lendemain, les mêmes ont procédé à une révision constitutionnelle permettant à ce dernier de parachever le mandat en cours. Quoique décisif, le RPT semble s'être tout simplement plié aux exigences de l'armée. En d'autres termes, les conditions de la succession d'Etienne Eyadema n'ont pas été pensées et édictées par ce parti mais plutôt par l'armée. C'est ce que semble dire Alex Ayité Mivédor : « C'est quand il y a eu son décès que nous, les MCC [Membres du comité central], on nous a convoqués [qui ?]. Au cours de la réunion, on s'est aperçu que les militaires étaient organisés également. Et ce sont les militaires qui se sont précipités pour faire la déclaration du décès du président et annoncer en même temps sa succession. Ça n'a pas été décidé par le RPT »<sup>960</sup>.

Le processus de succession révèle le rôle et la place centrale des FAT dans le régime politique togolais, largement relevé par la littérature<sup>961</sup>. Si ces travaux remontent pour l'essentiel à l'époque du parti-État, les conclusions auxquelles sont parvenus ces auteurs demeurent prégnantes à l'heure actuelle : elles consacrent, sans équivoque, la primauté de l'armée au Togo. Celle-ci est telle que le RPT relayé au statut d'« instrument de légitimation du pouvoir militaire » pour reprendre la formule que lui consacre Lodonou Kpakpo dans sa thèse de sociologie<sup>962</sup>. En d'autres termes, Eyadema a créé le RPT pour s'appuyer sur l'opinion publique et l'armée lui a permis d'asseoir son pouvoir. Plusieurs décennies après, le rôle de cette armée demeure toujours aussi prépondérant. Pour Patrick Lawson parmi d'autres opposants togolais, les événements des 5 et 6 février sont la preuve la plus évidente que c'est l'armée qui détient la réalité du pouvoir au Togo et non le RPT<sup>963</sup>. Ses intrusions surviennent notamment lorsque le RPT est réellement à bout de souffle ou quand il est confronté à des difficultés. Ce fut le cas par exemple lors de la présidentielle du 21 juin 1998, rapporte l'Association Survie : « Alors que les

---

<sup>960</sup> Alain Foka, Histoire contemporaine de l'Afrique à travers ses grands hommes. Archives d'Afrique. Disponible en suivant le lien suivant : <http://www.rfi.fr/fr/emission/20200111-gnassingbe-eyadema-le-clap-fin-1314> Mise en ligne le 21 novembre 2019 ; consulté le 8 juin 2020

<sup>961</sup> Comi Toulabor, *Le pouvoir politique au Togo : processus de contrôle et de légitimation*, thèse de doctorat de science politique, dir., Jean Leca, IEP, 1985, 276 pages ; Marcel Labité Kitissou, *L'armée et le pouvoir politique au Togo*, mémoire de DEA Etudes africaines, dir., Dmitri Georges Lavroff, Université de Bordeaux 1, 1976, 191 p ; Komlan Bakai, *Consolidation du pouvoir politique sous la 3<sup>e</sup> République au Togo*, mémoire de DEA Etudes africaines, dir., René Otayek, Université de Bordeaux 1, 1988, 116 p.

<sup>962</sup> Afiwa Pepovi Lodonou Kpakpo, *op. cit.*, p. 23

bulletins des Togolais se sont massivement portés sur Gilchrist Olympio, l'armée interrompt le dépouillement pour l'organiser elle-même à huit clos. Eyadema est déclaré vainqueur. Les protestations sont, comme à l'accoutumée, violemment étouffées »<sup>964</sup>. La succession en 2005 suit le même schéma : si le RPT joue un rôle dans la fabrique du régime par exemple à travers la cooptation des élites nationales aux fins d'assurer une implantation territoriale effective (voire chapitre 3), l'organisation partisane est marginalisée lorsqu'il s'agit de prendre des décisions fondamentales pour la survie du régime.

### 1.3.1.2. La disparition d'Omar Bongo : du recueillement à la succession légale. Une particularité gabonaise

Au Togo, la succession dynastique s'est faite presque en dehors des arcanes du RPT alors que celle d'Omar Bongo au Gabon s'est opérée à la fois au sommet de l'État et celui du PDG. Le 8 juin 2009 marque la disparition d'Omar Bongo, au pouvoir depuis 42 ans. Au fil des décennies, ce dernier avait acquis la reconnaissance de ses pairs en raison de son ancienneté<sup>965</sup> mais aussi de sa vision politique<sup>966</sup>, ses médiations dans les crises continentales<sup>967</sup> et son aura sur la scène internationale. Au niveau interne, Bongo est l'artisan d'un réseau politique complexe fait de clans rivaux et d'allégeances de tous genres. C'est en s'appuyant sur ces groupes d'acteurs dont l'organisation et le fonctionnement étaient néanmoins empreints de son pouvoir personnel qu'il est devenu un leader inamovible, comme le montrent Alain Patrick Ngye et Patrice Moundounga Mouity à travers l'étude de ces réseaux<sup>968</sup>. Le « Vieux » disparaît toutefois sans désigner son successeur. Contrairement à d'autres Chefs d'État africains comme Houphouët-Boigny ou Léopold Sédar Senghor, la succession est une question très

---

<sup>963</sup> Entretien avec Patrick Lawson, 1<sup>er</sup> vice-président de l'ANC. Lomé, 26 mai 2017.

<sup>964</sup> Survie, *op. cit.*, p. 19

<sup>965</sup> Danica Hanz, Omar Bongo, mort d'un doyen de l'Afrique, *Le Temps*, le 10 juin 2009, p. 24

<sup>966</sup> François Mongumu Ebuta, Omar Bongo Ondimba, *Le secret d'un pouvoir pacificateur*, Paris, L'Harmattan, 2012, 127 p.

<sup>967</sup> Elikia Mbokolo, *Médiations africaines : Omar Bongo et les défis diplomatique d'un continent*, Paris, Archipel, 2009, 410 p. ; Pierre Roméa Saulet, *Les médiations d'Omar Bongo*, Libreville, Raponda Walker, 2008, 364 p.

<sup>968</sup> Alain Patrick Patou Ngye, *Domination personnelle et élites politique au Gabon (1968-2009)*, thèse de doctorat de science politique, Dir., Daniel Bourmaud, Université de Bordeaux 4, 2013 ; Patrice Moundounga Mouity, *op. cit.*, 2010, 181 p.

délicate pour Omar Bongo : « il ne faut jamais se précipiter »<sup>969</sup> ni « brouiller les cartes »<sup>970</sup> dit-il. Dans un entretien qu'il a accordé à Airy Routier, un journaliste français, Omar Bongo se remémore d'une discussion avec ces homologues ivoirien et sénégalais à ce propos :

« Un jour, à Niamey, au cours d'un sommet de l'OCAM (Organisation de la communauté africaine et malgache), le président de Madagascar a voulu rendre hommage à Léon Mba parce qu'il avait choisi son dauphin, dans de bonnes conditions. Mais Houphouët-Boigny a rectifié : ce n'est pas Léon Mba qu'il faut féliciter, c'est Bongo, car nous avons tous des dauphins mais combien nous accompagneront jusqu'à notre dernière demeure ? Ils sont tous pressés. Et Senghor de rajouter : Houphouët à raison. Moi j'ai choisi Mamadou Dia. Je l'ai fait nommer président du Conseil de ministres et il était, de ce fait, mon successeur désigné. Mais quelque temps plus tard, il m'a envoyé des militaires pour me faire arrêter »<sup>971</sup>.

Au regard de cette anecdote, on peut supposer que Bongo craignait que son successeur désigné ne lui prenne sa place de son vivant. Mais à sa mort, des rumeurs circulent, y compris au sein du PDG, faisant état d'un coup d'État imminent qui porterait Ali Bongo, ministre de la défense depuis une décennie, au pouvoir dans les conditions similaires au Togo<sup>972</sup>. Cette période de transition est marquée par la peur et les rues de Libreville sont désertes. Après avoir pris d'assaut les centres commerciaux pour s'approvisionner en denrées alimentaires, des milliers de familles – craignant la guerre civile en question – se sont confinées dans leurs domiciles. D'autres, ont préféré se réfugier dans leurs provinces d'origine, à l'intérieur du pays<sup>973</sup>. Ces sentiments vont toutefois progressivement se dissiper, notamment parce que malgré les ambitions des forces en présence, une idée fait consensus au sein de la classe politique gabonaise : le respect des dispositions constitutionnelles de la succession et la mémoire de Bongo qui a prôné « la paix et l'unité nationale » tout au long de son règne.

---

<sup>969</sup> Omar Bongo, *op. cit.*, 2001, p. 170

<sup>970</sup> *Ibidem*

<sup>971</sup> *Ibidem*

<sup>972</sup> Khalid Tinasti, *op. cit.*, p. 106

<sup>973</sup> Étudiant à l'Université Omar Bongo de Libreville au moment des faits, j'ai assisté avec beaucoup d'intérêt le contexte de la succession d'Omar Bongo : de la présidence intérimaire au processus électoral qui s'en est suivi.

Figure 23 : Arrivée de la dépouille mortuaire d'Omar Bongo à Libreville



Source : Photographie anonyme

La disparition et la succession d'Omar Bongo interviennent également dans un contexte où les figures de proue du régime sont à des postes clés : Ali Bongo est ministre de la Défense ; Rose Francine Rogombé est présidente du Sénat ; Guy Nzouba Ndama est président de l'Assemblée nationale ; André Mba Obame est ministre de l'Intérieur ; Jean Eyéghe Ndong est Premier ministre. Appartenant historiquement à des clans rivaux au sein du réseau Bongo, ces derniers réaffirment néanmoins leur volonté de taire leur égo et d'honorer dignement leur mentor. En outre, l'opposition gabonaise à l'inverse de celle du Togo qui se veut « radicale », a des ramifications avec le PDG dans lequel elle trouve d'ailleurs ses origines. Ainsi, comme les Pdgistes, les Opposants tels que Pierre Mamboundou, Louis Gaston Mayila et Zacharie Myboto saluent la mémoire de Bongo. Le Gabon suit ainsi, dans le calme, la voie constitutionnelle alors que d'aucuns prédisaient un déferlement de violences.

Dans son étude, Khalid Tinastie propose une autre explication de cette succession largement pacifique. Citant une source au sein de la famille Bongo, cet auteur affirme que le choix de Rogombé comme président du Sénat depuis 2009 s'inscrivait dans le projet de succession voulue par Bongo. En effet, après son élection aux sénatoriales du 19 janvier 2009 avec 92,78 % des suffrages, la candidature de Rogombé à la tête du Sénat a été imposée aux sénateurs par Bongo

qui, sentant son état se détériorer de jour en jour, voulait que les deux acteurs de la transitions gabonaise soient uniquement des femmes : Rogombé au Sénat et Mborantsouo à la Cour constitutionnelle<sup>974</sup>. Cette explication est confirmée par Jules Nkami, cadre du PDG et ancien vice-président de l'Assemblée nationale que nous avons interrogé. Ce dernier s'est en effet félicité du déroulement de cette transition qui « aurait produit des effets contraires, si Omar Bongo qui savait lire les signes du temps n'avait pas préparé les conditions d'une succession apaisée en confiant la gestion de celle-ci à des femmes de caractère plutôt qu'à des hommes dont on sait les appétences effrénées pour le pouvoir »<sup>975</sup>. Ainsi, conformément à l'article 13 cité précédemment, Rose Francine Rogombé accède à la présidence de la République. C'est au cours d'une cérémonie solennelle présidée par Marie Madeleine Mborantsuo au Palais du Bord de mer qu'elle prête serment le 10 juin.

Une fois le cadre légal et institutionnel accepté, un deuil national est décrété. Le 11 juin 2009 à l'aéroport Léon Mba, la dépouille mortuaire d'Omar Bongo atterrit au Gabon. Après les honneurs militaires à la descente de l'appareil, la dépouille est conduite à la présidence de la République par le boulevard du bord de mer, drainant – au passage – des centaines de milliers de citoyens affligés<sup>976</sup>.

Dès le lendemain, ce sont des milliers de Gabonais de toutes les origines sociales, de toutes les confessions religieuses et sensibilités politiques qui vont défiler devant le cercueil d'Omar Bongo exposé au Palais du Bord de mer, ouvert à exceptionnel. Le calme de cette période de recueillement, à l'inverse du Togo où des échauffourées meurtrières ont émaillé le processus de succession d'Eyadema est vantée par de nombreux Pdgistes que j'ai rencontrés comme une preuve de l'exception gabonaise et de la stabilité et maturité de son État.

Le 16 juin, jour des funérailles d'Omar Bongo, « Libreville est le centre du monde » et une soixantaine de délégations assistent aux obsèques du « Vieux »<sup>977</sup>. L'ensemble de la classe politique gabonaise est présent ainsi que tous les Chefs d'États de la CEMAC, les représentants des institutions internationales, continentales et sous régionales. La délégation française est pour sa part conduite

---

<sup>974</sup> Khalid Tinasti, *op. cit.*, p. 105

<sup>975</sup> Entretien avec Jules Nkami, MBP, ancien vice-président de l'Assemblée nationale (1990-2001), Franceville, 8 août 2017.

<sup>976</sup> Observation personnelle. J'ai fait partie de ce cortège.

<sup>977</sup> France 24, Bongo – Obsèques. La Françafrique au complet : <https://www.youtube.com/watch?v=f4WfuUzGF-Q> Consulté le 10 juillet 2020



par Nicolas Sarkozy, accompagné de Jacques Chirac et est composée de personnalités telles que Bernard Kouchner, Alain Joyandet, Michel Roussin, Jean Louis Debré et Jacques Godfrain pour ne citer qu'eux.

*Figure 24 : Les obsèques nationales d'Omar Bongo*



Source : Photographie anonyme

Cette présence et notamment française, n'est toutefois pas bien vue au Gabon et Nicolas Sarkozy sera d'ailleurs sifflé par un groupuscule<sup>978</sup>. Elle témoigne pourtant de la complexité de la transition gabonaise malgré son calme apparent. En rappelant la place de la figure d'Omar Bongo dans les réseaux françafricains<sup>979</sup>, elle jette l'opprobre sur le scrutin à venir dans la mesure où, comme au Togo et alors que Sarkozy prétend que « la France n'a pas de candidat », nombreux sont les Gabonais qui en doutent car convaincus qu'elle a déjà jeté son dévolu sur Ali Bongo. Dans le même temps, la question de la succession de Bongo divise au sein du PDG.

### **Le PDG et la question de succession**

Dans une étude qu'il consacre exclusivement au PDG alors parti-État, Théophile Mba Andème avait prédit, en 1982, la crise de succession qu'a connue

<sup>978</sup> Ina Politique : <https://www.youtube.com/watch?v=uH9UfcF382Y> mise en ligne le 6 août 2012. Consulté le 10 juillet 2020.



ce parti au lendemain de la disparition de son fondateur. « Par manque de dispositions rigoureuses, il est à craindre que la pratique qui a cours actuellement ne soit source de conflit dans l'avenir, si le parti survit à son fondateur »<sup>980</sup>. Mba Andème note en effet que le choix du candidat PDG à la présidence de la République n'obéit à aucune disposition statutaire. Aucun texte ne règle dans le détail les manières dont le candidat émerge, ni la procédure de son investiture. À ce jour, aucune disposition légale ne fait état de la procédure de succession en cas de vacance à la tête du parti en dépit des événements de juin 2009. Sujet très sensible, il demeure un grand tabou que peu d'enquêtés y compris ceux réputés « plus bavards » acceptent de discuter. Il est vrai que statutairement, le candidat PDG est investi, d'hier à aujourd'hui, par le congrès. Mais cette pratique revêt plutôt une signification politique relativement folklorique et le congrès consiste surtout en « une démonstration de force à l'attention de nos adversaires politiques »<sup>981</sup>. Dans les faits, le congrès n'est pas l'organe « suprême » : il entérine simplement les options prises en amont par le comité permanent du bureau politique, comme nous le verrons au sujet de l'investiture d'Ali Bongo en juillet 2009. Sous le parti-État, Bongo était « maître du bureau politique. Avec cette position de force, on voit mal comment les membres du bureau politique, et *a fortiori*, les délégués nationaux, pourraient désavouer la candidature du chef suprême du parti sans courir le risque d'ouvrir une grave crise au sein du parti »<sup>982</sup>. Presque 5 décennies après, le rôle du président du parti est toujours aussi prépondérant à telle enseigne qu'Omar Bongo a été consacré « candidat naturel ». Malgré cela, des associations diverses souvent suscitées ou financées par les cadres du parti appelaient encore à la candidature de Bongo lorsque, pour entretenir le suspense, il a laissé présager qu'il ne se porterait pas candidat à sa propre succession. Après avoir mis en veilleuse les ambitions de nombreux cadres, la disparition d'Omar Bongo apparaît alors comme une nouvelle ère où tout est possible. Comme fallait s'y attendre, les candidatures devenaient de plus en plus nombreuses [au sein du PDG], et certaines figures du parti demandaient la tenue des primaires pour les départager oubliant qu'historiquement, ce parti a toujours privilégié le consensus à la démocratie.

---

<sup>979</sup> Alain Barluet, Omar Bongo, le doyen de la Françafrique, *Le Figaro*, le 9 juin 2009, p. 12

<sup>980</sup> Théophile Mba Andème, *op. cit.*, p. 218

<sup>981</sup> Entretien avec Fabrice Lendibi, chef de cabinet de secrétaire général adjoint 1 du PDG. Libreville le 3 octobre 2017

Tableau 36 : Liste des candidats à la candidature au PDG

Aspirant	Fonction occupée/antérieure
Ali Bongo	Vice-président du parti, ministre de la Défense
Casimir Oye Mba	Membre du bureau politique, Ministre d'État des mines, du pétrole et des hydrocarbures
Sany Megwazeb	Directeur adjoint de la santé du Woleu Ntem
Christine Bitougah	Enseignante, Ancien ministre du travail
Daniel Ona Ondo	Membre du bureau politique, Vice-président de l'Assemblée nationale
Thierry Kombila d'Argendieu	Journaliste, membre du bureau politique
Jean Eyeghe Ndong	Vice-président du parti, Premier ministre
Stephane Iloko	Gynécologue
Santurel Mandoungou	Député à l'Assemblée nationale
Christian R. Gondjout	Banquier

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM 2020. Compilé à partir des informations éparées.

Devant cette pression militante conjuguée au délai constitutionnel qui prévoit le scrutin pour le 25 juillet, le PDG est comme à la croisée des chemins. Devant cette impasse, le comité de concertation du PDG s'est réuni le 26 juin 2009 conformément à l'article 59 des Statuts de septembre 2008 qui dispose qu'« il est institué au sein du PDG un Comité de concertation, présidé par le président fondateur. Le comité de concertation comprend les vice-présidents du parti ; le secrétaire général du parti ; les présidents des groupes parlementaires PDG à l'Assemblée nationale et au Sénat »<sup>983</sup>. Cette rencontre est présidée par Rose Francine Rogombé qui vient d'être portée à la magistrature suprême en sa qualité de vice-président le plus haut gradé du parti. On note la présence des 5 autres vice-présidents que sont : Jean Eyeghe Ndong, Guy Nzouba Ndama, Ali Bongo, Paulette Missambo et Jean Bernard Ngoye ; Léonard Andjembé le président du Sénat ; Faustin Boukoubi le secrétaire général du parti ; Luc Marat Abyla et Ngoyo Moussavou respectivement président des groupes parlementaires PDG à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Si tous ces cadres se réclament de Bongo dont ils reflètent la diversité ethnique et le réseau, ils appartiennent néanmoins à des sous-groupes opposés ou ayant été en conflit. Paulette Missambo, Ngoyo Moussavou et Jean Bernard Ngoye

<sup>982</sup> *Idem*, p. 218

<sup>983</sup> PDG, 9<sup>e</sup> congrès ordinaire du Parti démocratique gabonais [congrès de l'Espoir]. Politique générale, statuts et règlement intérieur, Libreville, septembre 2008, p. 45

ont, par exemple, appartenu au courant des rénovateurs fondé sous le parti-État par Ali Bongo et André Mba Obame en vue de contenir la primauté de ceux qu'ils désignaient sous le vocable de « caciques ». Il s'agissait en réalité des proches collaborateurs de Bongo et membres fondateurs du PDG. Bien que n'ayant pas fait à ce groupe en ce temps, Guy Nzouba Ndama est considéré à l'heure actuelle comme un « cacique » du parti au même titre que Léonard Andjembé qui, à l'époque, appartenait plutôt au groupe « des appelistes » dont le leader est Paul Tougui, le gendre d'Omar Bongo et beau-frère d'Ali Bongo. Dans ce groupe étaient réunis les cadres qui ont intégré le PDG alors que celui-ci se vidait et étaient en raison des processus de démocratisation en cours.

C'est au cours de ce conclave que la tenue des primaires voulus par les militants est rejetée par le comité permanent du bureau politique qui se réserve le droit de désigner le candidat à l'issue des consultations des différents aspirants. L'enjeu pour le PDG est d'obtenir un report des élections à une date raisonnable. Rose Francine Rogombé organise alors des consultations avec les leaders des partis de l'opposition en vue d'un report du scrutin selon les résolutions du comité de concertation qu'elle a présidé quelques jours plus tôt. Le PDG souhaite que l'élection présidentielle ait lieu dans « 60 jours pour des questions de logistiques »<sup>984</sup> alors que l'opposition demande un report de six mois. Ce délai est jugé trop long par l'élite au pouvoir dont les « chances d'être élu pouvaient se réduire au fil du temps »<sup>985</sup>. Comme le veut la Constitution, la Cour constitutionnelle est saisie pour décider en dernier ressort sur le calendrier électoral. En réponse, elle « constate le cas de force majeure et décide que l'élection pour la désignation du nouveau président de la République doit avoir lieu au plus tard le 6 septembre »<sup>986</sup>. Le 15 juillet, la CENAP, organe en charge de l'organisation et la supervision des élections décide d'organiser ce scrutin le 30 août, soit 45 jours après l'ouverture de la vacance.

Le calendrier électoral déterminé, le Comité permanent du bureau politique composé de 18 membres à raison de deux membres par province, s'est réuni le 29 juin sous la houlette du MBP Jean Eyeghe Ndong, par ailleurs Premier ministre. Cette réunion stratégique avait pour objectif de statuer sur les résolutions du

---

<sup>984</sup> Khalid Tinasti, *op. cit.*, p. 107

<sup>985</sup> *Ibidem*

<sup>986</sup> Dépêche AFP du 8 juillet 2009, cité par Khalid Tinasti, *op. cit.*, p. 108

Comité de concertation réuni trois jours plus tôt. En réalité, elle visait à court-circuiter certains prétendants. Car, plutôt que d'organiser une élection partielle à laquelle participeraient tous les militants ou, à la limite, leurs principaux référents, le Comité permanent a décidé, à la suite du Comité de concertation, que le choix du candidat PDG pour la présidentielle anticipée se fera par voie consensuelle. En privilégiant la voie du consensus plutôt qu'une réelle élection partielle qui aurait permis, sans nul doute, de réformer l'appareil du parti après quatre décennies d'immobilisme à sa tête, l'oligarchie partisane a opté pour la continuité plutôt que pour la rupture. Ali Bongo est coopté par le comité permanent du bureau politique et le comité de concertation pour succéder à son père à la tête du parti. Les auditions organisées du 29 juin au 4 juillet à Louis n'étaient alors que mascarades, à en croire certains transfuges du PDG. Mais pour Éric Dodo Bounguenda alors directeur du CEP, ce fut un scrutin transparent comme il le défend dans cet encadré.

*Encadré 3: Succession d'Omar Bongo au PDG : les mécanismes de sélection vu de l'intérieur*

[...] Dix (10) candidatures ont été enregistrées au secrétariat exécutif au cours de la période allant du 29 juin au 4 juillet 2009. Après les auditions des candidats, l'examen des candidatures, la large concertation à différents niveaux avec les dignitaires du parti, l'examen des candidatures retenues et les délibérations, six candidats sont éliminés : Stéphane Iloko Boussengui, Sany Megwazeb, Christiane Bitougat, Christian Raphael Gondjout, Thierry d'Argendieu Kombila et Senturel Ngoma Madoungou. Cependant, quatre (4) candidats sont retenus, particulièrement Ali Bongo, Daniel Ona Ondo, Casimir Oye Mba et Jean Eyeghe Ndong. Comme suite à la dernière consultation de Rose Francine Rogombé, vice-président le plus haut gradé et des concertations à différents niveaux, chaque membre donne son avis motivé sur le candidat de son choix. Excepté un membre qui s'abstient d'exprimer son choix, tous les autres ont porté leur choix, unanimement, sur le candidat Ali Bongo Ondimba, pour son attachement au parti et aux idéaux du président fondateur ainsi que son expérience politique et d'autres atouts. En conformité des Statuts du parti, Ali Bongo Ondimba est investi comme candidat du parti par le Congrès extraordinaire organisé le 19 juillet 2009.

Source : Éric Dodo Bounguenda, *op. cit.*, p. 90-92

Ces successions au sein du parti sont suivies par l'organisation de scrutins : le 24 avril 2005 au Togo, et le 31 août 2009 au Gabon. Les succès recueillis par le PDG et le RPT consacrent la fin de ces périodes de transitions et ouvrent une

nouvelle phase pour ces régimes. L'analyse de ces élections est particulièrement intéressante, car elle révèle les stratégies mises en œuvre par des partis dominants à des moments spécifiques afin qu'ils n'ouvrent pas des fenêtres d'opportunités en faveur d'opposants. Le processus électoral est contrôlé par le parti dominant en raison de sa parfaite connaissance et maîtrise des technologies électorales.

#### **1.4. La fabrique du succès électoral : la suprématie du parti dominant consacrée par sa maîtrise des technologies électorales**

Jusqu'à une période récente, la sociologie des processus électoraux en Afrique subsaharienne était notoirement insuffisante en raison des « élections pas comme les autres » pratiquées au sein des régimes de partis-États, entre autres. En effet, avec la libéralisation politique en 1990, ces élections – devenues « comme les autres » – font désormais partie des sujets de prédilections de nombreux transitologues. Mais très vite, les travaux subséquents sur les élections et les processus électoraux ont relevé la formidable adaptabilité des autocrates, et mis en doute certains principes de base de la transitologie<sup>987</sup>. Pour Céline Thiriot et Caroline Dufy, en revanche, ces critiques sont, en partie, fondées sur « un malentendu initial à propos de ce qu'est ou n'est pas la transitologie, et de ce qu'elle permet d'expliquer »<sup>988</sup>. Toutefois, comme une sorte de « glissement de perspective », une nouvelle génération de transitologues s'est donnée la mission de mettre en lumière les impasses suscitées par les travaux de leurs devanciers sur les régimes issus des transitions démocratiques en se focalisant exclusivement sur le changement politique en lui-même. Cette nouvelle approche a permis l'émergence de la théorie de l'hybridité. Celle-ci vise à rendre compte de « la diversité des régimes issus des transitions, plus tout à fait autoritaires, mais pas encore réellement démocratiques »<sup>989</sup>. En investissant ce nouveau champ, les élections multipartistes,

---

<sup>987</sup> Hervé Maupeu, Une nouvelle sociologie des partis politiques en Afrique ? Lectures critiques, *op. cit.*, p. 181-182

<sup>988</sup> Caroline Dufy, Céline Thiriot, Les apories de la transitologie : quelques pistes de recherche à la lumière des exemples africains et post-soviétiques, *Revue internationale de politique comparée*, n° 3/2013, p. 19

<sup>989</sup> Lire parmi d'autres : Larry Diamond, *Developing Democracy : Toward Consolidation*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1999, 362 p. ; Mattijs Bogaards, How to Classify Hybrid Regimes ? Defective Democracy and Electoral Authoritarianism, *Democratization*, n° 2/2009, p. 399-423 ; Gillermo O'Donnells, P. Schmitter, *Transitions from Authoritarian Rules. Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore, John Hopkins University Press ;

présentées jusqu'ici comme gage de bonne santé démocratique par la transitologie, suscitent davantage de questionnements. D'autant que même les partis de l'opposition reproduisent, quelques fois, les vieilles pratiques autoritaires une fois parvenus au pouvoir. Alors que la sociologie électorale demeure vivace dans la politologie africaniste, la démocratisation s'analyse désormais sous le prisme des partis politiques et de l'ingénierie constitutionnelle. À partir des conclusions des transitologues, une nouvelle génération de chercheurs a construit ses problématiques dont il est possible de faire dialoguer. C'est le cas des travaux récents de Rachel Riedl<sup>990</sup>, de Léonardo Arriola<sup>991</sup> et d'Adrienne LeBas<sup>992</sup>. Ces auteurs ont mis en lumière les stratégies des leaders des partis politiques à partir desquelles « ils déduisent plus qu'ils ne décrivent » les relations avec les électeurs. De même, ces approches restent relativement hermétiques. C'est pourquoi Hervé Maupeu en appelle à un changement de focale. Pour parler autrement, il propose d'analyser davantage les interactions entre les élites et les électeurs<sup>993</sup>. Mais cette analyse des interactions entre élites politiques et les électeurs passe nécessairement par une analyse préalable de l'impact de l'ingénierie électorale dont les partis dominants ont recours sur le continent africain. Car, les réformes constitutionnelles sur les partis politiques sont presque laissées à l'abandon dans l'analyse du politique en Afrique subsaharienne alors qu'elles assurent, comme le montrent Alberto Simpser<sup>994</sup> et Frederic Charles Schaffer<sup>995</sup> parmi d'autres, la pérennité des partis au pouvoir. Ainsi, à la lumière de ces travaux, cette partie vise à montrer comment, à travers les facteurs institutionnels, le PDG et le RPT se reproduisent et contrôlent les processus électoraux depuis les élections fondatrices. Ce contrôle n'est possible que grâce à une maîtrise des technologies électorales.

---

Larry Diamond, *The Rule of Law Versus Big Man*, *Journal of Democracy*, n° 2/2008, p. 138-149 ; Larry Diamond, *Elections without Democracy : Thinking about Hybrid Regimes*, *Journal of Democracy*, n° 2/2002, p. 21-35 ; S. Levitsky, L. Way, *Beyond Patronage. Violent Struggle, Ruling Party Cohesion, and Authoritarian Durability*, *Perspectives on Politics*, n° 4/2012, p. 869-889

<sup>990</sup> Rachel Beatty Riedl, *Authoritarian Origins of Democratic Party Systems in Africa*, New York, Cambridge University Press, 2014, 265 p.

<sup>991</sup> Léonardo Arriola, *Multiethnic Coalitions in Africa. Business financing of Opposition Election Campaigns*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, 304 p.

<sup>992</sup> Adrienne LeBas, *From Protest to Parties. Party-Building and Democratization in Africa*, Oxford, Oxford University Press, 2011, 300 p.

<sup>993</sup> Hervé Maupeu, *op. cit.*, p. 194

<sup>994</sup> Alberto Simpser, *Why Governments and parties manipulate elections. Theory, Practice and implications*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, 282 p.

Tableau 37 : Résultats électoraux et primauté du PDG et du RPT, de 1990 à aujourd'hui.

Nature du scrutin	Date du scrutin	Corps électoral	Nombre de votants	Taux de participation	Résultats obtenus par le PDG
<b>Législatives</b>	16 Septembre/ 4 novembre 1990	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	63/120 sièges
	19/29 décembre 1996	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	85/120 sièges
	9/23 décembre 2001	596 431	Non déterminé	Non déterminé	86/120 sièges
	16 décembre 2006	640 000	Non déterminé	36,1%	82/120 sièges
	17 décembre 2011	745 645	255.570	34,3%	113/120 sièges
	6/27 octobre 2018	680 194	Non déterminé	58,6%	96/143 sièges
<b>Sénatoriales</b>	26 janvier au 9 février 1997	Grands électeurs	Grands électeurs	Non Déterminé	53/91 sièges
	9 février 2003	Grands électeurs	Grands électeurs	Non déterminé	68/91 sièges
	18 janvier 2009	Grands électeurs	Grands électeurs	Non déterminé	75/102 sièges
<b>Présidentielles</b>	5 décembre 1993	484 319	417.719	88,1%	213 793 voix soit 51,18%
	6 décembre 1998	316 900	Non déterminé	Non déterminé	211 955 voix soit 66,88%
	27 novembre 2005	554 967	353 126	63,6%	275 819 voix soit 79,18%
	30 août 2009	807 402	375 621	44,3%	141 952 voix soit 41,73%
	27 août 2016	627 805	373 310	57,3%	177 722 voix soit 49,80 %

Tableau n° 36, bis<sup>996</sup>.

<sup>995</sup> Frederic Charles Schaffer, *The Hidden Coasts of Clean Election Reform*, London, Cornell University Press, 2008 ; Frederic Charles Schaffer, *Elections for sale : the cause and consequence of vote buying*, London, Lynne Rienner Publisher, 2007, 227 p.

<sup>996</sup> Ces tableaux ont été conçus par l'auteur à partir des données éparées recueillies d'une part, sur *African Elections Database*. Elections in Gabon <http://africanelections.tripod.com/ga.html> and Togo <http://africanelections.tripod.com/tg.html>, Consulté le 13 juillet 2020. D'autre part, dans

Nature du scrutin	Date du scrutin	Corps électoral	Nombre de votants	Taux de participation	Résultats obtenus par le RPT
<b>Législatives</b>	6/20 février 1994	Non déterminé	Non déterminé	65%	35 sièges sur 81
	21 mars 1999	2 270 000	Non déterminé	Non déterminé	79 sièges sur 81
	27 octobre 2002	2 841 079	1 915 875	67,4%	72 sièges sur 81
	14 octobre 2007	2 974 718	2 526 049	84,9%	50 sièges sur 81
	25 juillet 2013	3 044 332	2 011 203	66,1%	62 sièges sur 91
	20 décembre 2018	3 155 837	1 869 717	59,2%	59 sièges sur 91
<b>Présidentielle</b>	25 août 1993	1 972 676	Non déterminé	39,5%	96,42% des suffrages
	21 juin 1998	2 273 190	1 587 027	69,8%	811 837 voix soit 52,1%
	1 <sup>er</sup> juin 2003	3 223 353	2 327 735	Non déterminé	1 345 159 voix soit 57,78%
	24 avril 2005	3 599 306	2 288 279	63,6%	1 327 537 voix soit 60,15%
	4 mars 2010	3 277 492	2 119 829	64,7%	1 242 409 voix soit 60,88%
	25 avril 2015	3 509 258	2 138 438	60,9%	1 221 756 voix soit 58,73%
	22 février 2020	3 738 786	3 449 989	76,6%	1 760 309 voix soit 70,78%

#### 1.4.1. Cadre organisationnel des présidentielles de 2005 au Togo et de 2009 au Gabon

Au regard du contexte et des forces en présence, la présidentielle anticipée du Gabon à la différence de celle du Togo, se présente davantage comme le

---

certaines ouvrages dont Wilson André Ndombet, *Processus électoraux et immobilisme politique au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 105-108 ; Khalid Tinasti, *Le Gabon, entre démocratie et régime autoritaire*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 279-291 ; Association Survie, *Avril 2005. Le choix volé des Togolais*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 55-56. Nous avons croisé les données recueillies avec les résultats communiqués par les cours constitutionnelles du Gabon et du Togo.



prolongement de la crise de succession qui sévit au sein du PDG depuis la disparition d'Omar Bongo. Car, à l'inverse des scrutins présidentiels antérieurs, il a opposé davantage les héritiers de Bongo. Qui sont-ils donc ? Avant d'en venir aux principaux prétendants et à leurs programmes politiques respectifs, rappelons très succinctement les conditions d'éligibilité au poste de président de la République dans les deux pays d'étude bien qu'elles ont évolué depuis les élections fondatrices, et sont appelées à évoluer encore.

#### 1.4.1.1. Les conditions d'éligibilité au poste de président de la République

Selon les termes de l'article 62 de la Constitution togolaise, la fonction de président de la République est d'abord exclusivement dévolue aux citoyens de nationalité togolaise de naissance, âgés de 35 ans révolus à la date du dépôt de leur candidature à la CENI. Néanmoins, ceux ayant acquis, par la suite, une autre nationalité, demeurent éligibles sans condition aucune. Dans les deux cas, ils doivent non seulement jouir de leurs droits civils et politiques mais présenter également un état général de bien-être physique et mental dûment constaté par 3 médecins assermentés désignés par la Cour constitutionnelle. Enfin, ils doivent justifier avoir résidé sur le territoire national durant l'année du scrutin et s'acquitter d'une caution de 20 millions de francs CFA remboursable sous certaines conditions. À quelques exceptions, ces critères sont les mêmes qu'au Gabon. En effet, comme le stipule l'article 10 de la Constitution du 26 mars 1991 modifié par la loi 13/2003 du 19 août 2003 : tous les Gabonais des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques, et âgés de 40 ans au moins, peuvent prétendre au poste de président. On note toutefois quelques spécificités par rapport au Togo : « toute personne ayant acquis la nationalité gabonaise ne peut se présenter comme candidat à la présidence de la République. Seule sa descendance ayant demeuré sans discontinuité au Gabon le peut, à partir de la quatrième génération ». Cette restriction que Rossatanga-Rignault<sup>997</sup> considère comme « symptomatique d'une hantise de l'invasion et de la domination par les nouveaux immigrants » se distingue du séjour de 12 mois sur le territoire national exigé à tous les prétendants dans les

---

<sup>997</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 289

deux pays. Selon certaines sources au sein de l'opposition togolaise<sup>998</sup>, cette modification a été introduite expressément par le RPT au moment de la refonte constitutionnelle de 2002 en vue de contrecarrer Gilchrist Olympio, le principal opposant au régime Eyadema. En effet, depuis l'attaque à coups d'armes du 5 mai 1992 à Soudou<sup>999</sup>, Olympio réside à temps plein à l'étranger pour des raisons de sécurité personnelle, confie Éric Dupuy. À la présidentielle de mars 2010, Koffi Yamgnane, ancien ministre français sous François Mitterrand, a été empêché en raison de sa double nationalité, affirment certains opposants à Lomé. Cette information n'est pas tout à fait avérée. Comme nous l'avons dit précédemment, les citoyens togolais ayant acquis une autre nationalité demeurent éligibles au poste de président. La candidature de Yamgnane a été rejetée pour deux raisons : d'une part, Yamgnane n'a pas justifié avoir séjourné au Togo durant l'année du scrutin. D'autre part, l'authenticité de certains documents constitutifs de son dossier était problématique. En d'autres termes, ses deux extraits d'actes de naissance (français et togolais) mentionnaient des informations distinctes sur son année de naissance. Au Gabon en revanche, les binationaux sont inéligibles qu'ils aient exercé ou non, comme Koffi Yamgnane, des fonctions politiques et administratives dans un autre pays. Autrement dit, les prétendants au poste de président de la République gabonaise doivent présenter une déclaration de non bi nationalité pour être éligible.

Dans d'autres États africains, certains critères d'éligibilité sont liés à l'histoire nationale et permettent de jauger le degré de patriotisme des prétendants. C'est le cas en Algérie où l'article 73 de la Constitution stipule que tous les candidats au poste de président doivent justifier leur participation à la Révolution du 1<sup>er</sup> novembre 1954 s'ils sont nés avant juillet 1942<sup>1000</sup>. Pour les candidats plus jeunes, ils doivent prouver que leurs ascendants directs n'ont pas commis « d'actes hostiles à cette révolution ». Aussi, à l'inverse du Gabon et du Togo où il n'est

---

<sup>998</sup> Entretiens avec Patrick Lawson, le vice-président de l'ANC et Djovi Gally ancien porte parole de l'UFC et conseiller politique de Gilchrist Olympio. Lomé, mai 2017.

<sup>999</sup> David Phillipe, *Togo 1990-1994 ou le droit maladroit. Chronique d'un effort de transition démocratique*, *op. cit.*, p. 265 ; Godwin Tété Adjalogo, *Histoire du Togo, le coup de force permanent (2006-2011)*, *op. cit.*, p. 31

<sup>1000</sup> Connue sous le vocable de « Toussaint rouge », il s'agit d'une date charnière dans la conscience nationale. Elle marque le début de l'insurrection algérienne lancé par le FLN (Front de libération national) en vue de son indépendance. Pour plus de détails sur cette question, lire Jacques Simon, *Novembre 1954. La révolution commence en Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2004, 285 p.

nullement fait mention du niveau d'éducation pour prétendre au poste de président, le législateur sénégalais a prévu aux termes de l'article 28 que tout candidat à la présidence de la République « doit être éduqué : savoir écrire, lire et parler couramment la langue officielle ». Le Zimbabwe et la Zambie exigent quant à eux des connaissances écrites et orales en anglais et en swahili. D'autres États sont très regardant sur la moralité des prétendants. C'est le cas au Gabon et au Togo où le casier judiciaire est une pièce constitutive du dossier de candidature. En RCA, tous ceux qui ont été condamnés à une « peine afflictive ou infamante » sont, selon l'article 24, inéligibles *de facto*. Cette précision étant faite, voyons maintenant – sous forme de tableau synoptique – les principaux candidats à ces scrutins.

#### 1.4.1.2. Les aspirants et leurs programmes

Après examen des différents dossiers de candidatures selon les conditions ci-dessus mentionnées, la CENI et la CENAP ont retenu respectivement 4 candidats au Togo contre 23 au Gabon. Le tableau ci-dessous donne quelques informations biographiques sur la plupart des aspirants.

*Tableau 38 : Liste nominative des candidats aux présidentielles d'avril 2005 au Togo et d'août 2009 au Gabon*

États	Candidats en lice	Quelques éléments biographiques
	1 <b>Emmanuel Bob Akitani</b> Candidat de l'Union des forces du changement soutenu par la coalition de l'opposition radicale	Après une première participation en juin 2003 sous l'effigie de l'UFC, Bob Akitani est de nouveau candidat. Cette fois, il défend les couleurs de l'opposition radicale togolaise. Né le 18 juillet 1930 à Aného dans la préfecture des Lacs, au sud du pays, Akitani est par ailleurs premier vice-président de l'UFC dont il est membre fondateur. Son choix n'a pas fait l'unanimité au sein d'une opposition divisée.
	2 <b>Faure Gnassingbé</b> Candidat investi par le Rassemblement du peuple togolais	Elu à l'Assemblée nationale avant d'être promu ministre des équipements dans le gouvernement Sama, Faure Gnassingbé est né le 6 juin 1966 à Afagan. Figure mineure de la politique togolaise, il bénéficie néanmoins de la sympathie des FAT déterminées à en faire le successeur du Général Eyadema. Dans cette perspective, il est adoubé par le comité central du RPT comme candidat du parti à la

		présidentielle anticipée. Ce scrutin est sa première participation.
<b>Togo</b>	3 <b>Harry Octavianus Olympio</b> Président fondateur et candidat naturel du Rassemblement pour le soutien à la démocratie et au développement	A l'inverse de Gilchrist Olympio, son cousin germain, décrit comme figure de proue de l'opposition radicale, Harry Olympio se dit modéré. Fondateur du RSDD, il a été ministre des droits de l'Homme et de la promotion de la démocratie en 1999 avant d'intégrer le Parlement en 2002. Accusé d'avoir simulé un attentat sur sa personne, il sera mis sous mandat de dépôt. A sa sortie, il s'exile du Togo. Ce scrutin a été sa première participation.
	4 <b>Nicolas Messan Anani Lawson</b> Président fondateur et candidat naturel du Parti pour le renouveau et la rédemption	Homme d'affaires, Lawson est né le 11 mars 1953 à Aného dans la préfecture des Lacs, au sud de Lomé. En 2003, il est l'un de principaux adversaires d'Eyadema à la présidentielle de 2003 que l'opposition a majoritairement boycottée. Il annoncera son retrait de la compétition dénonçant des inégalités de tous genres.
	<b>Gabon</b>	1 <b>Zacharie Myboto</b> Président fondateur et candidat naturel de l'Union gabonaise pour la démocratie et le développement
2 <b>Pierre Mamboundou</b> Président national de l'Union du peuple gabonais soutenu par les partis membres de l'ACR		Réputé constant à l'inverse d'autres opposants traditionnels, Mamboundou est né le 6 novembre 1946 à Mouila. En 1989, il fonde l'UPG et participe sous sa bannière aux présidentielles de 1998, 2005 et 2009. En 1996, il entre au Parlement et sera réélu en 2001 puis en 2006. Pour ce scrutin, il est à la tête d'une coalition de l'opposition dénommée ACR.
3 <b>Georges Bruno Ngoussi</b> Candidat indépendant		Leader religieux et PDG d'une chaîne de télévision privée dénommé Nazareth, Bruno Ngoussi est un parfait inconnu du milieu politique. Mais à l'issue d'une « révélation divine », il se porte candidat à la présidentielle anticipée de 2009 pour « concrétiser le dessein de Dieu » pour le Gabon.
4 <b>Yvette Ngevilok Rekangalt</b> Candidat indépendant		Non déterminé

	5 <b>Bernard Oyama</b> Candidat indépendant	Non déterminé
	6 <b>André Mba Obame</b> Candidat indépendant, dissident du PDG. Il est soutenu par plusieurs partis et personnalité politique de l'opposition	Haut commis de l'État, "AMO" est né le 15 juin 1957 à Médouneu, au nord-ouest du Gabon. Après avoir milité au sein de la FEANF et de l'AGEG, il adhère à la section parisienne du MORENA avant d'intégrer le PDG en 1981. Avec Ali Bongo, il crée le courant des rénovateurs 5 ans après, avant de gravir les échelons au sein du PDG et du gouvernement. En 2009, il démissionne du PDG et annonce sa candidature. Principal favori, il prend la tête d'une coalition de l'opposition face à Ali Bongo.
	7 <b>Victoire Lasséi Duboze</b> Candidat indépendant, dissident du PDG	Née le 17 novembre 1952 à Grand Bassam en Côte d'Ivoire, elle intègre le PDG en 1976 et milite au sein de l'UFPDG, organe dont elle assure la direction d'abord en qualité de secrétaire générale puis président. Elle compose l'hymne du parti ; entre au Parlement en 1990. Elle est réélue en 1996 puis en 2001. En 1997, elle est promue au gouvernement avant d'intégrer le Conseil d'administration de la SNBG en 2002. L'année suivante, elle est élue au Sénat puis au bureau politique du PDG avant de démissionner en 2008 pour se porter candidat en août 2009.
	8 <b>Albert Ondo Ossa</b> Candidat indépendant	Agrégé d'Économie, Ondo Ossa est né le 17 juillet 1954 à Minvoul, au nord du Gabon. En 2006, il entre au gouvernement comme ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. En dehors du milieu universitaire, il est presque méconnu des citoyens ordinaires. Ce scrutin est sa première participation.
	9 <b>Ali Bongo</b> Candidat du Parti démocratique gabonais,  soutenu par une vingtaine de partis de la majorité présidentielle	À l'inverse d'autres « dauphins » d'Omar Bongo, Ali Bongo ne sait pas contenir son impatience et ses appétits du pouvoir. Né le 9 février 1959 à Brazzaville, il intègre très tôt les arcanes du PDG et s'entoure des « jeunes loups » du régime. Représentant personnel du président de la République, il est promu aux Affaires étrangères avant d'être éjecté peu après. Il entre au Parlement en 1996 avant d'être promu ministre de la Défense, poste qu'il conserve jusqu'au décès d'Omar Bongo. Adoubé par les barons du régime il est le dauphin naturel de Bongo.
	10	Opérateur économique, Ntoutoume Ngoua a été à la tête du patronat gabonais (PME/PMI)

	<p><b>Jean Ntoutoume Ngoua</b> Candidat indépendant</p>	<p>puis d'une association caritative, AIDE. Il adhère à l'UGDD de Zacharie Myboto, peu après sa création en 2005.</p>
	<p>11 <b>Ernest Tomo</b> Candidat indépendant</p>	<p>Pasteur controversé en raison de ses « prédictions sur les bouleversements imminents » au Gabon, Tomo est le premier au Gabon à avoir mis en doute les origines gabonaises d'Ali Bongo qu'il dit être biafrais comme Jean Tomo, adopté par M. Tomo son père, ancien ministre de l'Intérieur sous Léon Mba. Il clame alors l'inéligibilité d'Ali Bongo au scrutin de 2009. Ernest Tomo est aussi un homme politique engagé. Il a été ministre, conseiller spécial d'Omar Bongo, puis son directeur adjoint de cabinet, tout ayant des relations particulières avec l'opposition. Peu après la disparition d'Omar Bongo, il appelle à se « débarrasser d'Ali Bongo »</p>
	<p>12 <b>Luc Bengono Nsi</b> Président du Mouvement de redressement national</p>	<p>Membre fondateur du MORENA dont il assurera d'abord la vice-présidence en 1993 avant d'en prendre la direction à l'issue du congrès de 2006, Luc Bengono Nsi est inspecteur de trésor à la retraite.</p>
	<p>13 <b>Marcel Robert Tchoreret</b> Leader du Cercle Oméga, parti de la Majorité présidentielle</p>	<p>Non déterminé</p>
	<p>14 <b>Paul Mba Abessole</b> Président national du Rassemblement pour le Gabon, dissident de la majorité présidentielle</p>	<p>Né le 9 octobre 1939, Mba Abessole aura incarné l'opposition gabonaise durant la transition démocratique. Après l'échec du RSDG dont il est le promoteur, il se porte candidat aux présidentielles de 1993 et 1998. Entre les deux scrutins, il est élu à la mairie de Libreville. En 2001, il entre au gouvernement avant de signer la charte de la majorité présidentielle. En violation de celle-ci, il se porte candidat en 2009 avant d'appeler à soutenir Mba Obame avant le scrutin</p>
	<p>15 <b>Mechi Leslie Teale</b> Candidat indépendant</p>	<p>Non déterminé</p>
	<p>16 <b>Pierre Claver Maganga Moussavou</b> Président du Parti social démocrate</p>	<p>Né le 8 avril 1952 à Mouila, il cumule plusieurs expériences au FMI avant d'être promu conseiller politique d'Omar Bongo. En faveur de l'ouverture démocratique, il crée son parti, le PSD, et se porte candidat à la présidentielle de 1993. En 1994, il participe aux Accords de Paris, entre au gouvernement d'Union nationale avant d'annoncer sa démission. Il est de nouveau candidat aux présidentielles de 1998 et 2005. Entre ces</p>

		deux élections, il est rappelé plusieurs fois au gouvernement. En 2006, il est élu au Parlement. Au gouvernement, il démissionne et annonce sa candidature au scrutin d'août 2009.
17	<b>Jules Aristide Bourdès Ogouliguende</b> Président du Congrès pour la démocratie et la justice	Leader du CDJ, Ogouliguende est né le 28 février 1938 à Libreville. Membre du gouvernement sous le parti-État, il est élu en 1990 à l'Assemblée nationale dont il assure la présidence. Mais ses prises de positions et sa proximité avec l'opposition lui valent son poste au perchoir. Il démissionne alors du PDG et renonce à son mandat en 1993. La même année, il se porte candidat à la présidentielle. Aux législatives de 1996, il est élu au Parlement sous la bannière du CDJ. En 2009, il est à nouveau candidat à la présidentielle.
18	<b>Bruno Ben Moumbamba</b> Candidat indépendant, représentant la société civile	Bien avant sa grève de la faim du 15 août 2009 en vue du report du scrutin, Ben Moumbamba était méconnu du grand public. Né 4 janvier 1967, il aura passé l'essentiel de temps à l'étranger, notamment en France. Se déclarant « candidat de la société civile », la présidentielle du 30 août est sa première participation.
19	<b>Anna Claudine Ayo Assayi</b> Candidat indépendant	Prophétesse, Claudine Ayo est à la tête d'une confession pentecôtiste à Libreville. Née le 12 avril 1969 d'une famille engagée en politique, notamment au sein du PDG, Ayo Assayi est par ailleurs l'épouse de Christian Mavioga, leader du BDC, un parti de la MRSE dont il est le porte-parole.
20	<b>Bienvenu Mauro Nguema</b> Leader du Morena Unioniste, dissident de la Majorité présidentielle	Non déterminé
21	<b>Jean Eyeghe Ndong</b> Candidat indépendant, dissident du PDG	Dernier premier ministre d'Omar Bongo, Eyeghe Ndong est né le 12 février 1946 à Libreville. Membre permanent du bureau politique il dénonce les conditions d'investiture d'Ali Bongo en 2009. Il démissionne du PDG et se porte candidat à la présidentielle anticipée d'août 2009. Peu avant le scrutin, il se rétracte au profit d'André Mba Obame.
22	<b>Jean Guy Kombeny</b> Candidat indépendant	Non déterminé
		Né le 20 avril 1942 à Nzamaligué, il adhère au

	<p style="text-align: center;">23 <b>Casimir Oye Mba</b> Candidat indépendant, dissident du PDG</p>	<p>PDG en 1973. Le 2 mai 1990 il est promu premier ministre après une carrière à la BEAC en qualité de gouverneur. En octobre 1990 il est élu député du Komo Mondah et entre au bureau politique du PDG. En 2009, il démissionne du PDG et se porte candidat à la présidentielle avant d'abjurer.</p>
--	---	---

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2019.

Malgré la validation de leur candidature, plusieurs candidats répertoriés ci-dessus n'ont pas pris part au scrutin. Certains se sont même désistés sans donner de consignes de vote comme s'en indignent Paul Dodji Apévon et Gérard Aboumey citant notamment le cas de Nicolas Messan Lawson. Mais lors de notre entrevue avec le concerné, à l'Université de Lomé en présence du vice-président de son parti, Nicolas Lawson a confirmé ses propos en apportant la précision uniquement sur les raisons du retrait de sa candidature deux jours avant le jour du scrutin<sup>1001</sup>. Il avance que les conditions de transparences n'étaient pas réunies, notamment la date retenue pour la tenue du scrutin et le processus de révision de la liste électorale qu'il conteste fermement. Pour Lawson, tout était fait dans le but d'assurer la victoire de Faure Gnassingbé. L'ayant compris à ce moment-là, il dit avoir « préféré se retirer plutôt que de cautionner cette forfaiture en participant ». S'agissant des soupçons de consignes de vote qu'il n'aurait pas donnés, selon Gérard Aboumey du parti Les démocrates et Paul Dodji Apévon le président du FDR, Nicolas Lawson a laissé au vice-président de son parti présent lors de cette entrevue le soin d'y répondre. Celui-ci de dire que le PRR avait bel et bien appelé à voter pour Bob Akitani mais, sans doute précise-t-il, ce message n'a pas été suffisamment audible compte tenu du contexte politique général dans lequel ce scrutin s'est déroulé<sup>1002</sup>. Au Gabon en revanche, les choses sont toute autre, notamment au regard de la prolifération des candidats dont près de la moitié ont appartenu au PDG, et la quasi-totalité ont déjà été au Gouvernement sous Omar Bongo.

À l'issue des tractations entre aspirants, certains se sont retirés afin de promouvoir un autre challengeur qu'ils ont appelé à voter, aussitôt. 11 des 23

<sup>1001</sup> Entretien avec Nicolas Messan Lawson président du PRR. Lomé, 28 mars 2017.

<sup>1002</sup> *Idem*



candidats retenus se sont alliés à André Mba Obame, rapporte *Jeune Afrique*<sup>1003</sup>. Qui sont donc les candidats restants et les principaux points de leurs programmes ?

Au terme de ces ralliements presque attendus parmi les aspirants, le scrutin du 24 avril 2005 au Togo a opposé, en définitive, deux candidats radicalement opposés. D'un côté, Bob Atikani, le poulain de Gilchrist Olympio, et de l'autre, Faure Gnassingbé le fils et successeur d'Eyadema. Soutenu par plusieurs partis politiques réputés hostiles au RPT à l'instar de l'UFC, le CAR, le PSR, l'ADDI, la CDPA et l'UDS-Togo, Bob Akitani dit vouloir restaurer l'État togolais dans ses missions régaliennes alors que son adversaire en appelle, de manière implicite, à une rupture dans la continuité. En effet, s'il s'est abstenu tout au long de la campagne électorale de faire référence à son père et prédécesseur, « [...] de peur de susciter la colère de certains compatriotes martyrisés depuis plus de trois décennies par la dictature Gnassingbé »<sup>1004</sup>, Faure Gnassingbé est néanmoins persuadé que « tout n'était pas mauvais sous l'ancien régime ». Ce qu'admet l'opposant Jean Yaovi Degli, l'un des acteurs de la conférence nationale togolaise qui, en parlant de cette transition démocratique dans son ouvrage, note que celle-ci a été un échec en partie parce que l'opposition avait manqué de tact. Par exemple, elle n'a pas osé révéler ce qui avait bien marché sous le parti-État<sup>1005</sup>.

Au Gabon, ce sont trois principaux candidats qui s'opposent pour la présidentielle du 30 août. Ce sont les candidats Ali Bongo, André Mba Obame et Pierre Mamboundou. Le premier incarne le régime Bongo qu'il a hérité dans les conditions que nous avons décrites et analysées. Son programme est dénommé PSGE (Plan stratégique Gabon émergent)<sup>1006</sup>. Ce projet ambitieux s'articule sur une série de réformes économiques en vue d'une prospérité annoncée à l'orée de 2025, année supposée d'émergence du Gabon ! Il plait de rappeler que ce programme qui s'est révélé utopique parce que torpillé par ceux sensés le mettre en œuvre, a séduit de nombreux Gabonais durant ce scrutin en raison non seulement de sa dimension trilogique fortement adaptée à la société gabonaise – « Gabon vert », « Gabon

---

<sup>1003</sup> Jeune Afrique du 28 août 2009, 11 candidats à la présidentielle se désistent pour Mba Obame : <https://www.jeuneafrique.com/158505/politique/11-candidats-la-pr-sidentielle-se-d-sistent-pour-mba-obame/> Consulté le 10 juillet 2020.

<sup>1004</sup> Entretien avec Ousmane Fofane, président fédéral du MCD. Sokodé le 15 mai 2017.

<sup>1005</sup> Yaovi Degli, Togo, à quand l'alternance ? *op. cit.*

<sup>1006</sup> Plus en savoir davantage, lire l'article de Christian Gambotti, Gabon, pays émergent. Les ambitions du Plan stratégique Gabon émergent 2025, *Géoéconomie*, n° 68/2014, p. 159-170

industriel » et « Gabon des services » – mais aussi et surtout en raison des moyens financiers mis en œuvre afin de le promouvoir auprès des citoyens. Selon nos sources au sein du PDG, ce programme a été conçu au sein du Bureau Afrique centrale de Performances Group alors dirigé par le Franco-rwandais Emmanuel Leroueil par ailleurs très proche de la famille Bongo, notamment de Pascal Mferry Bongo l'aînée du clan.

Le second challengeur est André Mba Obame, le « candidat de l'Interposition » comme il se définit lui-même. C'est dans un direct depuis Barcelone, dans la chambre de la clinique Quiron où est décédé Omar Bongo son « père spirituel », qu'André Mba Obame a annoncé sa candidature à la présidentielle. Au-delà de l'acte de candidature, la symbolique de son acte est captivante à bien des égards. Toutefois, s'il refuse de faire la politique de l'autruche, c'est-à-dire « cracher dans la soupe », le « fils spirituel d'Omar Bongo » dit vouloir parachever autrement l'œuvre de son père. En fin politicien, André Mba Obame prône une rupture avec le régime Bongo afin de capitaliser les aspirations des transfuges du PDG et, plus largement, celles de milliers de Gabonais déterminés à découdre avec ce régime. Son projet de société se structure principalement sur des questions de développement économique et social, de moralisation de la vie politique, et de promotion de la paix chère à Bongo.

À côté de ces « frères » qui ont longtemps cheminé côte à côte mais visiblement devenus « ennemis », se dresse une icône de l'opposition gabonaise : Pierre Mamboundou.

Au Gabon, ce personnage jouit d'une forte renommée, notamment en raison de sa constance. Il est l'un des rares sinon le seul opposant traditionnel à ne pas avoir été au gouvernement. Passionné des débats contradictoires, Mandoundou a une réelle audience au Gabon. Pour la circonstance, il est à la tête d'une coalition dénommée ACR (Alliance pour le changement et la restauration) composée de 5 partis politiques dont le RNB de Pierre André Kombila et l'UPRN de Louis Gaston Mayila. Le leader de l'UPG se définit avant tout comme le plus crédible des candidats, et prône ouvertement le TSA (Tout Sauf Ali). Les partisans de ce mouvement contestent, en effet, la candidature d'Ali Bongo en raison de sa filiation avec Omar Bongo. Ce dernier aurait, selon eux, maintenu le Gabon sous

« le joug anesthésiant » plus de quatre décennies durant. De ce fait, Ali Bongo ne pouvait être candidat en 2009 ni succéder à son père, martèlent-ils. Plus tard, cette question cristallisera, à nouveau, le débat national. Et, cette fois-ci, ce n'est plus seulement la filiation d'Ali Bongo avec Omar Bongo qui est contestée mais aussi sa « gabonité » au sens où l'entend Rossatanga-Rignault. Pour cet auteur, « l'identité gabonaise est le produit d'éléments tenant à la géographie et à l'histoire, à l'économie, à la pratique politique et à l'anthropologie »<sup>1007</sup>. Or, ce débat qui trouve ses origines dans les révélations d'Ernest Tomo avant d'être propagées par le journaliste français Pierre Péan, notamment avec la sortie de son ouvrage *Nouvelles affaires africaines. Mensonges et pillages au Gabon*. Comme lors des présidentielles antérieures, le programme de Pierre Mamboundou était, fondamentalement, une remise en cause des constructions du régime Bongo afin de bâtir un Gabon nouveau.

En dehors de ces trois principaux prétendants, les autres candidats (de moindre envergure) ont appelé, eux aussi, à une refonte des bases du système de gouverne actuel au Gabon. C'est le cas de Zacharie Myboto qui promet une bonne répartition des ressources nationales lesquelles ne profitent qu'à une minorité à l'heure actuelle. Pour y remédier, il propose, entre autres, la création d'un revenu minimum de solidarité au profit des familles modestes ainsi que la diversification effective de l'économie nationale afin de lutter efficacement contre le chômage qui touche principalement les jeunes. Pour sa part, Pierre Claver Maganga Moussavou relance son projet de « provincialisation » afin d'autonomiser les différentes régions du pays. Mais que valent réellement ces projets de société quand aussitôt le scrutin finit les nouveaux gouvernants rebattent généralement les cartes ? C'est pourquoi, en période électorale, une idée revient souvent au Gabon : « On ne mange pas le discours ». Cette conception fortement établie dans les imaginaires montre à quel point une sociologie des pratiques et comportements électoraux est fondamentale en contexte africain pour comprendre le sens du vote. Les Gabonais et Togolais ne votent pas que sur la base des considérations subjectives voire clientélistes que cette phrase semble traduire. Encore que, considérer qu'« on ne mange pas » un discours potentiellement démagogique, c'est faire preuve de bon

---

<sup>1007</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 232

sens. Comme nous le verrons, certains citoyens ont autre conception de l'élection au Gabon. Pour eux, l'élection est un moyen de « sanctionner les candidats ingrats » ; de « reprendre aux gouvernants ce qu'ils ont volé au peuple » ou « de rendre l'ascenseur à des candidats bienfaiteurs », etc. Ces pratiques qui s'apparentent à la politique du ventre dont Jean François Bayart a suffisamment décrites et théorisées, que Richard Banégas considère comme une forme d'apprentissage de la démocratie au Bénin<sup>1008</sup>, transcendent le Gabon puisqu'elles sont observables dans de nombreux États du continent y compris dans les démocraties occidentales mais sous d'autres formes<sup>1009</sup>. D'où la question de savoir s'il est pertinent d'« africaniser » les pratiques politiques clientélistes alors qu'elles sont un marqueur dans toutes les démocraties ? Bien que reprise et vulgarisée par de nombreux auteurs, cette approche théorique visant à présenter la « politique du ventre » comme invariant de la politique africaine ou en Afrique n'est pas pertinente.

#### 1.4.2. L'ingénierie électorale et pérennité du parti dominant

Par ingénierie électorale et constitutionnelle, il faut entendre l'ensemble des méthodes et des techniques comportant une intervention directe sur les principes qui fondent les processus électoraux. Alors que les réformes décentralisatrices et l'organisation des contre-pouvoirs impulsées durant les transitions démocratiques de la fin des années 1980 début 1990 ambitionnaient de mettre un terme sinon de réguler la figure du « Big Man », il apparaît qu'au Gabon et au Togo, les réformes gouvernementales inhérentes aux partis politiques et à la compétition électorale visent en réalité la survie institutionnelle du parti dominant.

##### 1.4.2.1. « Le mode de scrutin fait-il l'élection »<sup>1010</sup>, dans les régimes de partis dominants africains ?

---

<sup>1008</sup> Richard Banégas, *La démocratie à pas de caméléon. Transitions et imaginaires au Bénin*, Paris, Karthala, 2003, 494 p.

<sup>1009</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2011, p. 84-89

<sup>1010</sup> C'est à la fois le titre et la question centrale de l'ouvrage codirigé par Pascal Delwit et Jean Michel De Waele en 2000. Après avoir passé en revue les débats inhérents à la nature et au mode de scrutin en Europe occidentale et centrale, les différents contributeurs font le point sur l'état des principaux régimes électoraux à l'œuvre dans cette aire géographique avant d'explorer les raisons qui ont présidé au passage d'un mode de scrutin majoritaire au scrutin proportionnel en 1899 en

Le débat sur les effets des modes de scrutin sur le système politique est certes antérieur à Maurice Duverger ; le mérite lui revient néanmoins d'en avoir non seulement rationalisé l'analyse mais énoncé également les « lois » qui fondent la science politique contemporaine. Parmi ces lois, le lien de causalité entre le régime électoral d'une part, le système partisan et les gouvernements qui en découlent, d'autre part. Autrement dit, chaque mode de scrutin a trois effets liés à la représentation, au système partisan et à la stabilité gouvernementale<sup>1011</sup>. Le dire, ne revient pas à résumer les effets du système de vote à la formule électorale. D'autant que la « magnitude des circonscriptions, tailles de l'assemblée et seuils électoraux jouent un rôle tout aussi important »<sup>1012</sup>. Néanmoins, au regard de Duverger et davantage des auteurs plus récents sur les effets des modes de scrutins<sup>1013</sup>, on peut avancer l'hypothèse que pour garantir leur longévité au pouvoir dans des systèmes devenus ouverts, le PDG et le RPT s'assurent que le système électoral en vigueur leur est favorable. Cette hypothèse qui se fonde sur une lecture attentive des dynamiques politiques survenues au Gabon et au Togo, en lien avec la compétition politique. À ce facteur, on peut adjoindre un autre : les débats récurrents sur le mode de scrutin, la limitation du mandat présidentiel ainsi que les effets des révisions constitutionnelles. Mais avant d'en parler plus en détails, quelques précisions d'ordre conceptuel s'imposent. Commençons donc par définir le système électoral, les principes généraux qui le fondent et son évolution contemporaine au Gabon et au Togo.

### **Le régime électoral, une tradition instable au Gabon et au Togo**

Le mode de scrutin est distinct du système électoral. Le premier permet le passage du décompte des voix à la désignation des élus alors que le second

---

Belgique ; les modalités juridiques d'un changement de mode de scrutin ainsi que les effets du passage de la représentation proportionnelle à un scrutin majoritaire.

<sup>1011</sup> Maurice Duverger, *L'influence des systèmes électoraux sur la vie politique*, Paris, Librairie Armand Colin, 1950, 177 p.

<sup>1012</sup> Bernard Dolez, Annie Laurent, Modes de scrutins et systèmes de partis, *Pouvoirs*, n° 163/2017, p. 55.

<sup>1013</sup> Nicolas Van de Walle, Presidentialism and clientelism in Africa's emerging party systems, *Journal of Modern African Studies*, n° 2/2003, p. 303-304 ; Matting Bogaards, Crating competitive party systems ; electoral laws and the opposition in Africa, *Democratization*, n°4/2000, p. 168-170 ; Eleonora Bottini, Les systèmes électoraux et la démocratie au XXI<sup>e</sup> siècle : quelles évolutions possibles ? *Le carnet de la MRS*, 2019 [en ligne] ; Ehrhard Thomas, Le Front national face aux modes de scrutin : entre victoire sous conditions et influences sur le système partisan, *Pouvoirs*, n° 2/2016, p. 85-103 ; Pierre Martin, *Les systèmes électoraux et les modes de scrutin*, Paris, Montchretien, 2006 (3<sup>e</sup> Édition), 156 p.

recouvre l'ensemble des déterminants du scrutin ainsi que les effets des modes de scrutin sur l'organisation des partis politiques et les alternances politiques. Traditionnellement, on distingue deux modes de scrutin : la représentation majoritaire et la représentation proportionnelle. À ces dernières, on peut adjoindre les scrutins « mixtes » ou « hybrides » qui empruntent des éléments aux scrutins précédemment cités. Compte tenu de la littérature disponible<sup>1014</sup>, il n'est pas nécessaire de revenir sur les spécificités de chacun. Notons néanmoins que chaque principe de représentation recouvre un éventail de systèmes électoraux possibles. Prenant le cas des scrutins majoritaires par exemple, ils sont le mode le plus ancien de désignation des élus. Pour ses tenants, il permet la désignation d'une majorité à même de gouverner. Ce mode de scrutin consiste à attribuer un (scrutin uninominal) ou plusieurs sièges (scrutin plurinominal) à celui ou ceux ayant obtenu le grand nombre de voix. Réputée très complexe dans sa mise en œuvre, la représentation proportionnelle attribue en revanche les sièges en fonction du nombre de voix obtenus par chaque candidat. Cette répartition se fait par le biais de plusieurs méthodes dont la « méthode du quotient » et les « systèmes de compensation ». Le premier fixe le quotient électoral, c'est-à-dire le nombre de voix requis pour obtenir le siège alors que dans le second, les sièges sont répartis au sein de la liste suivant l'ordre de représentation ou les consignes des électeurs. À l'inverse de scrutin majoritaire, la proportionnelle promeut un multipartisme de qualité, notamment l'éclosion des minorités politiques, favorise l'émergence des majorités stables, clament ses défenseurs. Quoiqu'il en soit, ces clivages idéologiques témoignent à la fois de la difficulté de concilier plusieurs buts, et les éventualités politiques. Le mode choix du mode de scrutin correspond néanmoins à une conception de la vie politique qu'il influence absolument.

Sans prétendre à une quelconque exhaustivité, les systèmes électoraux de nombreux États d'Afrique francophone datent d'octobre 1946<sup>1015</sup>, date

---

<sup>1014</sup> Lire parmi d'autres : Louis Massicotte, Les systèmes électoraux dans les pays démocratiques, *L'Actualité économique*, n°2/2017, p. 23-45 ; Thierry Guillaume, Les systèmes électoraux des républiques au Ghana, Bénin et Cameroun : effets et rapports différenciés, *Afrique contemporaine*, n° 3/2011, p. 140-142 ; Bertrand Pauvert, *Elections et modes de scrutin*, Paris, L'Harmattan, 2<sup>e</sup> Ed., 2006, 94 pages ; Annie Laurent, Pascale Delffosse et André Paul Frogner, (Dir.), *Les systèmes électoraux : permanences et innovations*, Paris, L'Harmattan, 2004, 364 p ; Jean Claude Zarka, *Les systèmes électoraux*, Paris, Ellipses, 1996, 123 p.

<sup>1015</sup> Thierry Aristide Midepe, Le vote au Gabon. Lecture à travers les élections législatives et présidentielles (1946-2001), *op. cit.*

conventionnelle de l'élargissement du suffrage universel. Depuis lors, ces systèmes électoraux ont connu de profondes mutations. À l'issue d'une série d'émeutes sanglantes en lien avec le débat très clivant des réformes constitutionnelles et institutionnelles au Togo par exemple, l'Assemblée nationale a adopté, le 8 mai 2019 à l'unanimité, le projet gouvernemental de réformes constitutionnelles. Les députés se sont penchés notamment sur les articles 52, 59, 60 et 100 de la Constitution du 14 octobre 1992 inhérents à la limitation du mandat présidentiel, au mode de scrutin présidentiel, à la composition de la Cour constitutionnel ainsi qu'à la durée du mandat des députés. À l'issue de ces travaux, il ressort que le président de la République est désormais élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois (article 59 nouveau). Pour que nul ne l'ignore, le législateur précise que cette disposition ne peut être modifiée que par voie référendaire :

« L'élection du président de la République a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. [...] est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé, le 15<sup>e</sup> jour après la proclamation des résultats définitifs du premier tour, à un second tour. Seuls peuvent se présenter au second tour, les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix au premier tour. En cas de désistement ou de décès de l'un ou l'autre des deux candidats, entre les deux tours, les vivants se présentent sans l'ordre de leur classement. Au second tour, est déclaré élu, le candidat qui a recueilli le plus nombre de voix » (article 60 nouveau).

La présidentielle du 22 février 2020 a été organisée sous ce régime. On devine bien qu'avant ce scrutin, le régime de vote était tout autre.

#### *Encadré 4 : Évolution du mode de scrutin présidentiel au Togo*

Depuis son indépendance, le 27 avril 1960, le mode de scrutin présidentiel a été modifié quatre fois au Togo. La première réforme est intervenue à l'issue du référendum constitutionnel du 13 avril 1961. Elle consacre l'établissement d'un régime semi-présidentiel avec un Chef d'État élu au suffrage universel direct et secret à un tour pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Ce dernier est doté des pouvoirs aussi étendus que ceux d'un président américain. Le système électoral togolais est calqué, en réalité, sur le modèle de la Constitution de la V<sup>e</sup> République française. Mais 2 ans après son adoption, il a été abrogé par la junte militaire qui a déposé Sylvanus Olympio. La Constitution de la Deuxième République qui l'a supplanté le 5 mai 1963, est aussi adoptée par référendum,

mais se distingue fondamentalement de la première. Celle-ci établit plutôt un régime présidentiel bicéphale avec un Président et un Vice-président, élus au suffrage universel direct mais séparément. Ce bicéphalisme va très vite se révéler problématique dans le pays, en raison de la crise institutionnelle qu'elle va occasionner aux sommets de l'État. Ce conflit de leadership avait opposé Nicolas Grunitzky et Antoine Meatchi. Après la suppression du poste de vice-président, en 1966, et le second coup d'État militaire en 1967 et l'érection du parti-État RPT en 1979, le Togo s'est doté, le 30 décembre 1979, d'une nouvelle constitution promulguée le 9 janvier 1980. Cependant, en faveur des mutations politiques et sociales de la fin des années 1980, le Togo se dote d'une nouvelle constitution, celle de la quatrième République. Ainsi, selon termes des articles 59 et 60, « Le président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats. [...] L'élection du président de la République a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le président de la République est élu à la majorité des suffrages. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé, le 15<sup>e</sup> jour, à un second tour [...] » Au regard de ces dispositions constitutionnelles, Etienne Eyadema n'aurait jamais pu se maintenir au pouvoir aussi longtemps. Pour y parvenir, il a procédé à une refonte de la Loi fondamentale en s'attaquant précisément au mode de scrutin et le mandat présidentiel parce qu'ils constituent, dans les régimes à parti dominant africains, un maillon essentiel d'une victoire électorale assurée.

Profitant d'un système fragmenté de partis où les alliances et regroupements partisans se dénouent aussitôt qu'ils se créent ; où les partis de l'opposition boycottent presque systématiquement les processus électoraux en raison des soupçons avérés ou supposés de « fraudes systémiques » sur lesquelles nous reviendrons, et dont les origines remontent à l'époque coloniale<sup>1016</sup>, les députés RPT alors majoritaire à l'Assemblée nationale, ont procédé à la révision des articles 59 et 60 cités dans l'encadré ci-dessus. Pourtant, au mois de juillet 1999, Etienne Eyadema avait déclaré, à la presse nationale et internationale, lors d'une visite officielle de Jacques Chirac à Lomé, qu'il ne toucherait pas à la constitution :

« Je n'ai jamais voulu du pouvoir. Le destin m'a forcé la main. Quand j'ai voulu quitter le pouvoir en 1971, les vieilles femmes se sont constituées en barricades humaines sur les voies ferrées pour me contraindre, en arrêtant les trains, à revenir sur ma décision. En 2003, à la fin de mon mandat, j'irai me reposer au village. Non seulement la

---

<sup>1016</sup> Comi Toulabor, *Fraudes électorales et démocratie coloniale au Togo : cas d'une implantation du vote en colonie*, Patrick Quantin (Dir.), *op. cit.*, 2004, p. 185-205 ; Survie, *op. cit.*, 2005, p. 18-21 ; Jean Yaovi Degli, *Togo : les espoirs déçus d'un peuple*, Ivry-sur-Seine, Editions Nouvelles du Sud, 1997, p. 161-206.



Constitution ne sera pas révisée, mais mieux, je la respecterai : on ne fait pas une loi à la taille d'un homme. Parole de soldat ! »<sup>1017</sup>.

Les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Conformément à la loi n° 2002-029 du 31 décembre 2002, le mode de scrutin présidentiel à deux tours en vigueur à ce moment-là a été purement et simplement supprimé ainsi que la limitation du mandat présidentiel à deux<sup>1018</sup>. La nouvelle constitution revue et corrigée dispose d'une part que « Le président de la République est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq ans. Il est rééligible ». D'autre part, ce scrutin acquis à la majorité des suffrages exprimés, a lieu au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Ces dispositions resteront en vigueur jusqu'aux manifestations populaires qui ont contraint le régime au pouvoir à procéder à des réformes constitutionnelles et institutionnelles ci-dessous mentionnées.

Comme au Togo, nous remarquons sans peine que le système électoral gabonais a également connu d'importantes mutations depuis l'indépendance, notamment depuis la résurgence des partis et des compétitives politiques en raison des tripatouillages. Le mode opératoire demeure presque le même qu'au Togo. L'initiative émane souvent du pouvoir exécutif lequel est connecté au parti dominant à travers la figure du président de la République par ailleurs président du PDG et son candidat inamovible. Parvenu au Parlement, ce projet gouvernemental est aussitôt entériné par les élus sous l'emprise du parti qui domine l'institution. Ce fut le cas en 1997 et en 2003, par exemple. En effet, alors que l'article 9 de la Constitution du 26 mars 1991 prévoyait un scrutin présidentiel à deux tours au suffrage universel direct acquis à la majorité absolue, et un mandat présidentiel de cinq ans renouvelable une seule fois, les parlementaires ont levé tous ces verrous constitutionnels par l'adoption de deux lois : la loi n° 1/97 du 22 avril 1997 et la loi n° 13/2003 du 19 août 2003. Le Gabon est donc passé d'un quinquennat renouvelable une fois après le référendum de 1995 à un septennat renouvelable autant de fois. De même, l'élection au poste de président de la République n'est plus acquise à la majorité absolue au premier tour ou la majorité relative au

---

<sup>1017</sup> Koffi Yamgnane, Le président Eyadema peut-il s'accrocher au pouvoir ? Parole de soldat : [http://www.togo-confidentiel.com/texte/Politique/Eyadema\\_Parole\\_de\\_militaire.htm](http://www.togo-confidentiel.com/texte/Politique/Eyadema_Parole_de_militaire.htm) Mise en ligne le 29 janvier 2003. Consulté le 6 juillet 2020.

<sup>1018</sup> Abdoulaye Diarra, *Démocratie et droit constitutionnelle dans les pays francophone d'Afrique noire : le cas du Mali depuis 1960*, Paris, Karthala, 2010, p. 254-255.

second, comme naguère. Désormais, est élu président le candidat qui obtient le plus grand nombre de suffrages. En d'autres termes, le candidat qui arrive en tête.

Au vu de ce qui précède, on se demande pourquoi le PDG et le RPT s'emploient-ils historiquement, et avec autant d'habileté, à tripatouiller les constitutions en s'attaquant précisément au mode de scrutin et la durée du mandat présidentiel ?

Comme annoncé, depuis quelques années la nature et les modalités des systèmes de vote sont au cœur des débats politiques et scientifiques. En science politique, deux grandes tendances ont émergé de ces débats qu'il plait de rappeler. Ces débats ont d'abord consisté à questionner le rapport entre systèmes électoraux et systèmes politiques. Plus précisément, dans quelle mesure les premiers cités garantissent la nature démocratique des seconds. Dans le prolongement des travaux de Duverger, certains auteurs avancent que le mode de scrutin influence profondément le système de partis et plus largement la vie politique. Pour d'autres en revanche, il n'est qu'un élément passif des systèmes politiques<sup>1019</sup> ; que les partis politiques sont eux-mêmes à l'origine des choix des modes de scrutin en raison de l'impact qu'ils ont sur le processus électoral. Le système électoral n'est pas un élément exclusif agissant de la vie politique dans la mesure où des facteurs sociaux, historiques et politiques y contribuent très fortement. S'il est vrai que les modes de scrutin jouent un rôle essentiel sur les systèmes politiques, la structure sociologique des États ainsi que leur histoire politique sont également des éléments essentiels de la vie politique. C'est ce que tente de montrer Johanna Gamet dans son étude sur le Togo<sup>1020</sup>. Cette approche ambivalente est intéressante en ce sens que la réalité électorale diffère d'un pays à un autre et semble invalider la Loi de Duverger. Pour Olivier Duhamel, la Loi Duverger « ne vaut que dans une société relativement homogène et dans un État assez centralisé. Dans les cas contraires, le système de parti national se voit concurrencé par des sous-systèmes régionaux »<sup>1021</sup>. Dans la même veine, et au-delà de l'uniformité apparente des techniques électorales et

---

<sup>1019</sup> Bernard Owen, *Le système électoral et son effet sur la représentation parlementaire des partis : le cas européen*, thèse de doctorat de science politique, Dir., Jean Luc Parodi, Paris 1, 2002, 530 p.

<sup>1020</sup> Johanna Gamet, *Le système électoral au Togo, institutions et pratiques. Une approche du processus électoral à travers l'étude modes de scrutin*, mémoire de Master, Dir., Daniel Bourmaud, Université Bordeaux 4, 2009, p. 21

<sup>1021</sup> Olivier Duhamel, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Seuil, 2011, p. 356

l'acte de vote, Olivier Ihl rappellent qu'ils ne sont ni les mêmes partout et n'ont pas la même signification<sup>1022</sup>.

Les systèmes électoraux africains ne sont pas en marge de ces débats clivant. S'inscrivant dans l'approche développée par Duverger, Nicolas Van de Walle avance que l'impact des régimes électoraux en Afrique n'est pas différent de celui mis en lumière dans les études sur démocraties occidentales. Shahaenn Mozaffar abonde dans le même sens en nuancant. Les systèmes proportionnels dit-il, « produisent généralement des systèmes de partis plus fragmentés et compétitifs. Toutefois, il n'y a pas de différence marquée par rapport aux systèmes majoritaires : peu importe le système électoral adopté, les partis qui raflent une large majorité prennent de l'avance et les disproportions demeurent relativement élevées pour les systèmes proportionnels également »<sup>1023</sup>. Cette approche qui s'apparente davantage à une particularité africaine n'est pas opératoire au Gabon encore moins au Togo malgré l'existence des systèmes fragmentés pour des raisons autres que ceux avancées par Mozaffar. Admettons que le mode de scrutin importe peu dans un système de parti dominant, pourquoi PDG et le RPT sont-ils opposés au scrutin présidentiel à deux tours ? Dans le cas du Gabon et du Togo, le choix du mode de scrutin fait partie intégrante du dispositif de construction et de pérennisation de l'hégémonie électorale du PDG et RPT. À ce titre, il n'est pas à prendre à la légère.

Dans le prolongement des travaux de Mozaffar, Matthijs Bogaards affirme que « la représentation proportionnelle ne mène pas à la multiplication des partis et à la fragmentation de l'opposition »<sup>1024</sup>. Selon lui, « peu importe le système électoral en vigueur, les systèmes de partis africains tendent presque toujours vers la domination stable du parti capable de remporter la majorité naturelle tandis que les minorités fragmentées demeurent souvent trop petites pour renverser la situation »<sup>1025</sup>. Dans ces conditions, il en vient à la conclusion que l'alternance politique n'est possible que par « l'introduction combinée de plafond pour la majorité et de primes pour la minorité contribuerait à contrer la domination des partis importants tout en encourageant la formation de système à deux partis »<sup>1026</sup>. Cette approche est opératoire dans le cas

---

<sup>1022</sup> Olivier Ihl, *Le vote*, Paris, Montchrestien, 2000, p. 39-42

<sup>1023</sup> Giovanni Carbone, *op. cit.*, 2006, p. 31

<sup>1024</sup> Matthijs Bogaards, *Crafting competitive party systems : electoral laws and the opposition in Africa, Democratization*, n° 4/2000, 168-170, cité par Giovanni Carbone, *op. cit.*, p. 31

<sup>1025</sup> *Ibidem*.

<sup>1026</sup> *Idem*, p. 32

spécifique du Togo<sup>1027</sup>. Sur le Gabon en revanche, Guy Rossatanga-Rignault a abordé cette question sous un autre angle. Il note que les troubles pré/post électoraux enregistrés sur le continent africain trouvent généralement leurs origines dans le mode de scrutin à un seul tour<sup>1028</sup> alors l'attention aurait dû porter davantage sur le coût réel d'une élection. Son approche est symptomatique des divergences au sein de la classe politique gabonaise. Rossatanga est en effet favorable au scrutin à un tour d'abord, en raison de son coût moins onéreux par rapport au scrutin à deux tours<sup>1029</sup>, et ensuite parce qu'il limite les candidatures fantaisistes et promeut le vote utile.

Au vu de ce qui précède, ces auteurs semblent faire l'impasse sur le choix du régime électoral en tant qu'enjeu pour les forces politiques, en l'occurrence pour le parti dominant. En effet, du point de vue théorique, le régime électoral est le résultat d'un compromis entre le parti dominant, ses alliés et l'opposition<sup>1030</sup>. Mais dans la pratique, il est plutôt l'émanation de la volonté exclusive ou quasi exclusive du parti dominant en tant que « Maître » de l'arène politique nationale. Ce qui explique la grogne populaire autour des réformes électorales en vogue actuellement en Afrique. Car, face à une opposition désunie, faible et majoritairement extra parlementaire, les réformes des régimes électoraux citées précédemment sont la volonté du RPT et du PDG soucieux de se maintenir au pouvoir. Et ce n'est pas propre au Gabon et au Togo puisque cela se vérifie dans bien d'autres États où plusieurs Chefs d'État procèdent à des révisions constitutionnelles pour demeurer au pouvoir.

Si le débat sur la levée des verrous limitant le mandat présidentiel ainsi que le mode de scrutin, demeure prégnant en Afrique subsaharienne au point d'occasionner – comme au Burkina Faso<sup>1031</sup> en 2014, au Congo-Brazzaville en 2015 et Côte d'Ivoire en ce moment – un cycle de violences sans précédents, c'est bien parce qu'à travers cette pratique, certains régimes à parti dominant se reproduisent perpétuellement. Il apparaît, sans équivoque, qu'au nombre des

---

<sup>1027</sup> Johanna Gamet, *op. cit.*, p. 24

<sup>1028</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2011, p. 36-37

<sup>1029</sup> Guy Rossatanga-Rignault, Gabon. Radioscopie du théâtre électoral, *op. cit.*, 271-293

<sup>1030</sup> Entretien avec Léon Ngadi, directeur général des élections et des libertés publiques. Libreville, 16 octobre 2017

<sup>1031</sup> Bruno Jaffré, Sophie Garcia, (Dir.), *L'insurrection inachevée : Burkina Faso 2014*, Paris, Éditions Syllepse, 312 p. ; Mathieu Hilgers, Jacinthe Mazzocchetti, (Dir.), *Révoltes et opposition dans un régime semi-autoritaire. Le cas du Burkina Faso*, Paris, Karthala, 2010, 313 p.

technologies électorales qui concourent à l'hégémonie électorale ainsi qu'à la pérennité du PDG et du RPT au pouvoir, on compte le mode de mode de scrutin auquel il faut adjoindre les actes de fraude. Qu'en est-il de ce dernier facteur explicatif, souvent mobilisé par l'opposition pour justifier leurs échecs répétés face au parti dominant ?

#### 1.4.2.2. (Re) penser la fraude électorale comme stratégie de confiscation du pouvoir

En matière de vote, argue Yves Deloye, « deux postulats se font face qu'on laisse valoir de plein droit. Le premier est l'existence naturelle de la démocratie. Son ressort serait une mystérieuse loi de sélection permettant aux pratiques de corruption d'être progressivement éradiquées au profit d'une plus grande transparence. [...] Deuxième présupposé, cette fois radicalement inverse : suggérer que le phénomène de la fraude constitue une donnée anthropologique. [Néanmoins], les fraudes n'ont jamais cessé d'accompagner la pratique du vote »<sup>1032</sup>. Considérons que la fraude électorale a une histoire inséparable des formes de l'État comme de la nature du lien politique, on peut s'accorder avec ceux qui disent qu'elle fait partie intégrante de l'ADN des régimes au pouvoir en Afrique subsaharienne, sans que les partis de l'opposition en soient exemptés. En d'autres termes, tous les partis ont recours à la fraude à des degrés divers. Or, au sein de l'opposition, une idée fait consensus et trouve l'assentiment de certains analystes des processus électoraux. Elle repose sur le postulat que pour se maintenir au pouvoir, les partis dominants ont recours à la fraude, systématiquement. Le problème c'est que les tenants de cette approche confondent parfois les actes frauduleux certes avérés, des stratégies électorales mises en œuvre par les partis au pouvoir et ses alliés. Pour une meilleure compréhension, une définition de la fraude électorale est nécessaire. Qu'est-ce donc une fraude en matière d'élection ?

#### **Essai de définition et de conceptualisation de la « fraude électorale »**

Généralement, la fraude électorale désigne toutes les irrégularités qui peuvent se dérouler pendant une élection. Qu'il s'agisse des opérations électorales elles-mêmes, le bourrage des urnes avec des bulletins en faveur d'un candidat par

exemple, ou des manœuvres constatées tout au long du processus électoral à l'instar des intimidations, le vote multiple, les tracts diffamatoires, la diffusion de matériel de propagande après la clôture officielle de la campagne, etc. En somme, la fraude électorale c'est tout acte contraire à l'éthique politique. Pour Bernard Owen, dans les démocraties contemporaines où l'élection occupe une place prépondérante à tous les niveaux, la fraude électorale entendue comme acte visant à « modifier la volonté du corps électoral, [...] est et sera toujours présente »<sup>1033</sup>. Cette omniprésence s'explique notamment par des stratégies de contournement des normes électorales par les acteurs politiques. En France par exemple, « une nouvelle façon de contourner la loi interdisant le financement des partis politiques par l'étranger consiste en la création d'ONG qui ont, en fait, une activité déterminante »<sup>1034</sup>. Fabrice Lehoucq abonde dans le même sens quand il définit la fraude électorale comme l'ensemble « des efforts clandestins déployés en violation des règles établies dans le but d'influencer le résultat des scrutins électoraux »<sup>1035</sup>. Bernard Maligner note que la fraude électorale n'est qu'une violation du code électorale en vigueur.

Au regard de ces auteurs, « Seront [alors] considérées comme frauduleuses, les manœuvres qui visent sciemment à porter atteinte à la liberté et à la sincérité du vote. C'est-à-dire les actes délibérément accomplis dans le but d'orienter ou d'altérer les résultats d'une opération électorale »<sup>1036</sup>. Pour Yves Déloye et Olivier Ihl<sup>1037</sup> en revanche, ces définitions sont très réductrices pour trois raisons essentielles. Tout d'abord, elles limitent, « la valeur de ces pratiques à des fautes morales, évacuant du même coup leur signification proprement politique »<sup>1038</sup> alors que « l'altération des suffrages constitue une stratégie parfaitement viable de conquête ou de préservation d'un mandat »<sup>1039</sup>. Ensuite, l'occultation du travail de définition de la réalité dont le droit est directement partie prenante. Et enfin, « le Code électoral prend pour connaissance de la fraude ce qui est partie liée à sa mise en œuvre : la coupure entre norme et déviance ». La définition dominante de la fraude électorale s'accorde,

---

<sup>1032</sup> Yves Déloye, Olivier Ihl, *L'acte de vote*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2008, p. 282-283

<sup>1033</sup> Bernard Owen, Les fraudes électorales, *Pouvoirs*, n° 120/2007, p. 133

<sup>1034</sup> *Ibidem*

<sup>1035</sup> F. Lehoucq, Electoral Fraud : Causes, Types and Consequences, *Annual Review of Political Science*, n° 6/2003, p. 233-256 traduit par Issaka Souaré, *op. cit.*, p. 111

<sup>1036</sup> Bernard Maligner, *Halte à la fraude électorale*, Paris, Economica, 1986, p. 26. Cité par Yves Déloye et Olivier Ihl, *op. cit.*, 2008, p. 278

<sup>1037</sup> Yves Déloye, Olivier Ihl, *op. cit.*, 2008, p. 279-280

<sup>1038</sup> *Idem*, p. 282

<sup>1039</sup> *Ibidem*

selon ces deux auteurs, aux caractéristiques du système politique<sup>1040</sup>. D'autant plus qu'aborder la question de la fraude électorale, « c'est ouvrir à la réflexion un vaste domaine d'enquête. Un univers où déviance et légitimité, coutume et légalité, interdit et prescription se rencontrent dans un rapport constamment renouvelé car conflictuel »<sup>1041</sup>. De ce fait, la fraude électorale n'est, en définitive, qu'« un jeu délibéré sur les règles par lequel, transgressant les dispositions légales mais en paraissant agir dans les formes, les acteurs de la compétition s'efforcent de surmonter son incertitude et, partant, d'en maîtriser l'issue »<sup>1042</sup>. Cette approche cadre parfaitement avec le sens qu'elle revêt dans nos deux pays d'étude. Toutefois, alors qu'elle est aujourd'hui intrinsèquement liée au processus de dévolution des gouvernants comme l'a d'ailleurs indiqué Bernard Owen, la fraude électorale apparaît, dans l'historiographie des processus électoraux en Afrique subsaharienne, comme l'apanage des seuls partis dominants pour lesquels, elle constitue la principale stratégie de conservation du pouvoir. À ce propos, Kwame Ninsin argue qu'ils [les partis au pouvoir] ont développé des techniques de fraude électorale ultra sophistiquées, subtiles et *quasi* indétectables aussi bien par les chercheurs que les observateurs des processus électoraux<sup>1043</sup>. Wilson André Ndombet renchérit que le PDG procède historiquement au débauchage des opposants réputés parmi les plus farouches et irréductibles<sup>1044</sup> du pays. D'autres sources offrent un éventail d'actes frauduleux dont les partis au pouvoir ont recours en Afrique subsaharienne. Il n'est donc pas nécessaire de revenir sur cette stratégie suffisamment explorée. À partir de la littérature spécialisée<sup>1045</sup>, Issaka Souaré a fait l'inventaire des pratiques frauduleuses perpétrées par les partis dominants afin de se maintenir au pouvoir. Son approche corrobore et confirme les propos de plusieurs de nos enquêtés, notamment ceux faisant partie de l'opposition et de la société civile. Le tableau ci-contre en donne la trame.

---

<sup>1040</sup> *Idem*, p. 291

<sup>1041</sup> *Idem*, p. 323

<sup>1042</sup> *Ibidem*

<sup>1043</sup> Kwame Ninsin, Introduction : The Contradictions and Ironies of Elections in Africa, *Africa Development*, n° 3/2006, p. 1-10

<sup>1044</sup> Wilson André Ndombet, Imaginaire des acteurs, ambitions et alternance politique au Gabon : quelle problématique en 2009, Wilson André Ndombet, (Dir.), *op. cit.*, 2015, p. 130

<sup>1045</sup> Parmi d'autres, Ericka A. Albaugh, An Autocrat's Toolkit : Adaptation and Manipulation in Democratic Cameroon, *Democratization*, n° 2/2011, p. 388-414 ; Daniel Calingaert, Election Rigging and How To Fight It, *Journal of Democracy*, n° 3/2006, p. 138-151 ; Andreas Shedler, The Menu of Manipulation, *Journal of Democracy*, n° 2/2002, p. 36-50 ; Togba Zogbélemou,

Tableau 39 : La matrice des principaux actes de « fraude électorale »

Étape	Actes	Exemples
Avant le scrutin	Découpage arbitraire des circonscriptions électorales (Gerrymandering)	Réduction ou élargissement illégal ou non consensuel de certaines circonscriptions électorales.
Lois électorales	Lois discriminatoires	Exiger une durée déraisonnablement longue de résidence dans la circonscription afin de pouvoir voter ; exiger que les parents ou grands-parents soient citoyens afin de pouvoir voter ou être candidat ; refus de la double nationalité quand on sait que cela concerne généralement le camp opposé.
Recensement	Manipulation des fichiers électoraux	Ne pas ou mal recenser certains électeurs ; exiger des documents que certains électeurs ne possèdent pas ; inscrire des électeurs fantômes
Campagnes électorale	Truquage et manipulation	Monopole des organes de médias ; intimidation des leaders ou agents de campagne de l'opposition ; violence et élimination des opposants par des procès judiciaires à dessein, voire des assassinats ; abus des ressources publiques ; cooptation des opposants ; patronage ou achat de votes ou de consciences.
Jour du scrutin	Truquage et manipulation	Bourrage des urnes ; votes fantômes ; consignes erronés sur l'emplacement des bureaux de vote ; exclusion de certains électeurs ; ouverture tardive des bureaux de vote ou clôture avant la fin du scrutin ; emplacement des bureaux de vote à des endroits non convenables pour certains électeurs ; vote multiple ; duperie auprès de certains électeurs dans le choix du bulletin de leur candidat ; intimidation et violence contre les opposants.
Proclamation des résultats	Manipulation des résultats	Annulation des voix défavorables ; rectification des résultats ; disparitions des urnes défavorables.

Source : Issaka Souaré, *op. cit.*, 2017, p. 113

Cependant, si le recours aux actes frauduleux tout au long du processus électoral est avéré et ne souffre d'aucune contestation, il convient néanmoins de

---

*Élections en Guinée : technologie électorale et imbroglio juridique*, Paris, L'Harmattan, 2007, 238 p.



distinguer ces pratiques de ce qui relève des stratégies électorales. Ainsi, à rebours de certains auteurs, la « cooptation et l'achat d'opposants »<sup>1046</sup>, la « marchandisation du vote »<sup>1047</sup>, la « politique du ventre », le « don électoral »<sup>1048</sup> ou encore le système de patronage et la mobilité des électeurs en temps électoral, ne sont pas des actes frauduleux du point de vue analytique. Il s'agit, au contraire, d'un éventail de stratégies politiques et électorales déployées par les partis dominants afin de maximiser leurs chances de gagner.

#### 1.4.2.3. Les opérations d'enrôlement des électeurs, une phase décisive du processus électoral

Le droit de tous les citoyens adultes de participer à la chose publique est l'une des pierres angulaires de la démocratie. Voter lors d'élections libres, équitables et périodiques fait donc partie de ces droits inaliénables. Mais pour voter, il faut être électeur. Et pour être électeur, il faut être inscrit sur la liste électorale officielle. C'est pour cela que le processus électoral débute par les opérations d'enrôlement des électeurs et de révision des listes électorales. Au Gabon et au Togo, c'est un moment décisif tant pour la qualité du scrutin que son issue. Pour maximiser leurs chances de gagner, le RPT mais surtout le PDG s'emploie activement, à travers le baronat, à sélectionner une catégorie de citoyens et à les entretenir sur la nécessité de se faire enrôler à des endroits spécifiques du pays. Le but étant d'organiser à termes, une géographie électorale à leur profit. Mais avant d'en venir aux ressorts de cette stratégie fortement établie au Gabon avec quelques disparités au Togo, il plait de rappeler très succinctement les principes généraux inhérents au statut d'électeur d'abord, les conditions d'éligibilité sur les listes électorales au Gabon et au Togo ensuite, et les principaux types de systèmes d'inscription des électeurs, enfin.

---

<sup>1046</sup> Wilson André Ndombet, *op. cit.*, 2015, p. 130 ; Musambayi Katumanga, Moi, Professeur de politique ou enseignant égaré en politique ?, Collectifs, Le Kenya après Moi, *Politique africaine*, n° 90/2003, p. 102 ; Momar Coumba Diop, Mamadou Diouf, (Dir), *Les figures du politique en Afrique des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Paris, Dakar, Karthala Corderia, 1999, p. 451

<sup>1047</sup> Richard Banegas, *Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin*, *Politique africaine*, 1998, p. 75-88

<sup>1048</sup> Marie Vannetzel, « Ils nous ont déjà essayés ! » Clientélisme et mobilisation électorale frériste en Egypte, *Politique africaine*, n° 108/2007, p. 60-62

L'électeur se définit à la fois du point de vue de son statut juridique que des usages qu'il fait de ce droit<sup>1049</sup>. Toutefois, si le droit de vote est garanti à tous les citoyens sous certaines conditions variables selon les États, sont considérés comme électeurs au Gabon et au Togo, tous ceux parmi les citoyens âgés de 18 ans révolus et jouissant de leurs droits civils et politiques, sont bel et bien inscrits sur les listes électorales officielles. Car c'est l'enregistrement des électeurs qui définit leur admissibilité à voter. Or, cette opération, souvent boycottée par l'opposition, est réputée une des plus coûteuses mais aussi la plus longue et complexe du processus électoral. Elle offre un éventail de pratiques et d'usages qu'il plait de restituer non pas seulement en raison de leur impact avéré ou supposé sur l'issue du scrutin mais surtout parce qu'ils font partie intégrante de la matérialité du scrutin. D'autant que ces pratiques, distinctes d'un pays à un autre, d'une région à une autre, illustrent les spécificités de chacun de nos cas d'étude.

Les systèmes d'inscription des électeurs sont complexes parce qu'ils sont fonction des réalités propres à chaque État. On distingue néanmoins trois types de systèmes d'enrôlement des électeurs. En premier lieu, la liste électorale périodique. Elle est dite périodique parce qu'établie pour un processus électoral spécifique. À ce titre, elle n'a pas vocation à être conservée ou mise à jour pour un usage ultérieur. Le Mozambique, le Sénégal, le Ghana ou la RDC y ont recours sur le continent africain. En second lieu, le registre civil. Ce fichier contient divers renseignements sur l'identité, la citoyenneté et l'adresse de l'ensemble des citoyens d'une localité. De nombreux États européens (Belgique, Suède, Espagne et Allemagne) et d'Amérique latine (Pérou et Argentine) y ont recours pour produire la liste électorale. Et enfin, la liste électorale permanente. Comme l'indique son nom, elle est conservée et mise à jour régulièrement par l'administration électorale. Elle comprend tous les électeurs éligibles repartis dans les différents centres puis bureaux de vote. Théoriquement, la tenue de ces listes consiste à ajouter les noms de nouveaux électeurs ; de mettre à jour les données des électeurs dont les noms figurent déjà sur ces listes, et de supprimer ceux des électeurs qui ne satisfont plus aux conditions pour des raisons aussi variées que le décès, le déménagement ou l'inéligibilité après une condamnation, etc. Mais

---

<sup>1049</sup> Florence Haegel, L'électeur, *Pouvoirs*, n° 99/2001, p. 151.

l'existence de doublons d'ailleurs reconnue par les autorités, et la recrudescence des « électeurs fantômes »<sup>1050</sup> sur ces listes supposées révisées et biométriques questionnent sur leur fiabilité. D'où les appels au boycott des opérations de recensement des électeurs lancés par certains partis de l'opposition et les interminables contentieux électoraux. Pourtant, comme le note Martial Midepani pour le déplorer, « tout se passe comme si aucune élection ne pouvait se dérouler sans recours à la fraude ou à la corruption. Depuis 1990, l'histoire électorale gabonaise est rythmée par plusieurs concertations dont l'objectif est à chaque fois de modifier et d'améliorer le code électoral afin de garantir la transparence du vote. Malgré ces rencontres, aucune élection ne s'est jamais déroulée sans contestation par les acteurs politiques engagés dans la compétition »<sup>1051</sup>.

Au cœur de cette question se trouve la fiabilité de la liste électorale entendue comme « acte administratif élaboré par l'administration et qui retranscrit la liste de tous les citoyens ayant la capacité électorale et qui ont pris soin de s'y faire inscrire »<sup>1052</sup> Car, si l'organisation et la supervision des consultations électorales et référendaires au Gabon relèvent désormais des attributions du CGE (avant c'était la CENAP et avant elle, la CEN), celui-ci n'a pas vocation à confectionner puis à gérer la liste électorale nationale. Au Togo en revanche, la CENI procède, avec le concours du ministère de l'Administration territoriale et d'autres services de l'État, à la révision des listes électorales, au recensement des électeurs ainsi qu'à la gestion du fichier général des listes électorales. Au Gabon, tout ceci est du ressort du ministère de l'Intérieur. Ce qui, pour l'opposition, constitue un réel problème. Et pour cause, Lambert Matha – il a été promu ministre de l'intérieur en 2015 après avoir été le secrétaire général de ce ministère, 25 ans durant et sans discontinuité – est considéré comme juge et partie. En plus de ces fonctions gouvernementales, Matha est MBP du PDG : un statut qu'il assume. Ce multi positionnement ne rassure pas les opposants qui, reprenant les propos attribués à Omar Bongo, « on n'organise pas les élections pour les perdre ». Or, à travers la

---

<sup>1050</sup> C'est ce que dénoncent plusieurs leaders de l'opposition. Cette raison explique les appels au boycott des sessions d'enregistrement sur les listes électorales. Certains sont néanmoins conscients que cette stratégie a souvent desservi l'opposition mais se défendent en disant que le taux de participation à un scrutin compte également : si l'appel au boycott est entendu, « le président sera mal élu ».

<sup>1051</sup> Lévi Martial Midepani, *Pratiques électorales et reproduction oligarchique au Gabon. Analyses à partir des élections législatives de 2006*, *op. cit.* p. 53

figure de Lambert Matha, le PDG détiendrait la liste électorale, outil essentiel du processus électoral dénonce l'opposition. C'est pourquoi, je souscris entière au plaidoyer de Téléphore Ondo quand il dit « pour renforcer la crédibilité et la sincérité des élections, il conviendrait de confier à la Commission électorale la mission de confectionner la liste électorale et d'en être le gardien »<sup>1053</sup>. Je reste néanmoins circonspect quand il renchérit que « ce rôle devrait lui être facilité par une collaboration transparente avec le ministère de l'Intérieur sous la supervision de la Cour électorale spéciale ». Car, au Togo où la CENI et le ministère de l'Administration territoriale collaborent théoriquement dans la confection puis la gestion du fichier électoral, les contestations endémiques et souvent violentes n'ont pas cessé pour autant.

En outre, avec une population de 1,8 millions d'habitants en 2013 au Gabon, le fichier électoral national compte, à ce jour, 680 000 électeurs repartis au sein de 2 568 bureaux de votes aménagés sur l'ensemble du territoire national contre 628 127 électeurs à la présidentielle du 27 août 2016, soit 51 873 votants supplémentaires. Le nombre de ces électeurs varie d'une circonscription électorale à une autre, d'un bureau de vote à un autre. À l'inverse, le corps électoral togolais est quatre fois plus important. Avec une population de 6,9 millions d'habitants en 2013 (Banque mondiale), le Togo a un corps électoral de 3 155 837 électeurs. C'est sur cette qu'ont été organisées les législatives de décembre 2018. Dans le cadre de la présidentielle du 22 février 2020, la CENI a procédé à une révision du fichier électoral élargie pour la première fois aux diasporas togolaises. Au terme de ce processus, elle a enregistré 212 238 nouveaux électeurs (212 190 au niveau national et 348 à l'international)<sup>1054</sup>. Certains Togolais de l'étranger ont vivement critiqué cette campagne d'enregistrement d'électeurs. Si l'on en croit Marius Fleuron Abissayi, doctorant à l'Université de Bordeaux, « ce processus a été si contraignant qu'on avait le sentiment que c'était fait à dessein pour réguler l'enrôlement des électeurs »<sup>1055</sup>, explique-t-il. En d'autres termes, pour s'enrôler sur la liste électorale, il fallait présenter une carte consulaire attestant que vous êtes bel et bien résidant en France depuis six mois au moins alors que peu parmi ces citoyens

---

<sup>1052</sup> Jean Elvis Ebang Ondo, *Guide de l'observateur national des élections au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 13

<sup>1053</sup> Téléphore Ondo, *op. cit.*, p. 169

<sup>1054</sup> *Togo réveil*, n° 366 du 20 février 2020, p. 2.

sont détenteurs de cette sésame ou en ont besoin au quotidien. Certains disent n'avoir pas connaissance de son existence. Ce témoignage corrobore celui de Jean Michel Adoboe, ancien étudiant togolais en France, désormais établi en Côte d'Ivoire. Comme Marius Abessayi, il estime que « la carte consulaire n'était qu'un prétexte pour justifier le refus d'inscription. Car, dans l'imaginaire des élites au pouvoir au Togo, les diasporas sont favorables à l'opposition. Ce qui n'est pas totalement vrai »<sup>1056</sup>.

La maîtrise de l'agenda politique à travers ces technologies électorales est telle que le PDG et le RPT sortent toujours gagnants au terme des consultations électorales organisées ces trois dernières décennies. Mais lors de ces consultations, le milieu rural occupe un rôle stratégique, notamment afin de contrebalancer l'essor avéré ou supposé des partis de l'opposition dans les principaux centres urbains. Moins dans les zones urbaines, le parti dominant est parvenu à développer des relations privilégiées avec les électeurs par le truchement de ses référents locaux, courroie de transmission entre le centre et la périphérie. Les présidentielles de 2005 au Togo et de 2009 au Gabon sont aussi l'occasion d'examiner l'arène politique locale pour voir comment le PDG et le RPT s'y déploient et sont parvenus à en faire leur dernier rempart.

### **1.5. Les présidentielles des 24 avril 2005 au Togo et 30 août 2009 au Gabon. Une ethnographie des pratiques et stratégies électorales du parti dominant dans un fief local : penser le national à partir du rural.**

Le tableau 36 (pp. 508) ci-dessus consacre, sans ambages, la primauté électorale du PDG et du RPT dans l'arène politique nationale. Grâce à leur maîtrise des technologies électorales, entre autres, ces deux partis ont remporté tous les scrutins organisés tout au long de ces trois décennies d'expérience multipartite. Toutefois, si ces résultats globaux illustrent effectivement leur primauté électorale, ils dissimulent une réalité très complexe sur le terrain, notamment dans les principaux centres urbains où ces partis dominants enregistrent

---

<sup>1055</sup> Conversation informelle avec Marius Fleuron Abessayi, doctorant à Bordeaux 4.

<sup>1056</sup> Conversation informelle avec Jean Michel Adoboe, enseignant d'histoire géographie au Lycée international Jean Mermoz d'Abidjan, en Côte d'Ivoire.

non seulement de piètres résultats depuis les élections fondatrices, mais voient également leurs idéologies régulièrement contestées ainsi que les résultats électoraux. Au Gabon par exemple, Libreville et Port Gentil votent majoritairement pour l'opposition aux scrutins présidentiels, mais sans possibilité d'alternance au pouvoir alors que ces deux villes concentrent plus de la moitié de la population nationale : ce qui constitue un important réservoir d'électeurs, *a priori*. Au Togo, le Grand Lomé est réputé frondeuse et acquise à l'opposition. Mais à l'inverse du Gabon où, le solde migratoire des campagnes profite à Libreville et à sa périphérie, 70 à 80% environ de la population togolaise vivait en zone rurale en 2005<sup>1057</sup>. Dans ces contrées où la précarité semble pourtant faire partie du quotidien des citoyens, ces derniers sont paradoxalement favorables au RPT, pour l'essentiel. Pour parler autrement, la partie méridionale du Togo est majoritairement acquise à l'opposition dont la quasi-totalité des leaders y sont originaires alors que les régions centrale et septentrionale du pays sont sous le giron du RPT. Pour expliquer cette géographie électorale, deux thèses sont souvent énoncées. Pour certains, le Sud constitue le bastion historique et privilégié de l'opposition depuis l'époque coloniale, et davantage depuis la chute de Sylvanus Olympio. La cooptation des élites de ces régions par le régime Eyadema n'a pas annihilé l'hostilité du plus grand nombre face au le RPT<sup>1058</sup>. Et pour cause : le mythe et l'aura De Sylvanus Olympio demeurent très vivaces dans la mémoire collective des Togolais<sup>1059</sup>, en particulier ceux originaires du littoral. Pour d'autres, cette primauté électorale a pour fondement le discours politique redondant des élites du RPT sur les clivages ethniques et régionaux qu'ils instrumentalisent à la veille de chaque scrutin pour faire peur et rassurer les populations. Ce référentiel est pertinent. Malheureusement, il n'est pas mobilisé que par le pouvoir : les opposants y ont recours également dans les contrées acquises à leur cause. Pour comprendre ces paradoxes électoraux, il faut, au contraire, prendre au sérieux les pratiques et les stratégies électorales de ces partis dominants au niveau micro, notamment le rôle prépondérant de leurs référents dans la légitimation du parti et

---

<sup>1057</sup> Comi Toulabor, La difficile implantation territoriale du multipartisme au Togo, Patrick Quantin, (Dir.), *Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions*, Editions Karthala et CEAN, 2005, p. 128

<sup>1058</sup> Godwin Tété-Adjalogo, Histoire du Togo. Le régime et l'assassinat de Sylvanus Olympio, 1960-1963 *op. cit.* ; Atsutsé Kokouvi Agbobli, Sylvanus Olympio : un destin tragique, *op. cit.*

<sup>1059</sup> Entretien avec Brijite Kafui Adjamagbo Johnson, secrétaire nationale de la CDPA.

la fabrique de ses succès électoraux. Car, conscients des difficultés rencontrées dans les principaux centres urbains à chaque scrutin présidentiel, le PDG et le RPT ont fait du local leur dernier rempart : ils y réalisent d'ailleurs de meilleurs scores électoraux afin de contrebalancer les résultats obtenus par l'opposition en zones urbaines. Ce fut le cas à la présidentielle du 27 août 2016 au Gabon. En effet, alors que l'opposant Jean Ping était « en tête avec 60 000 voix d'avance et un taux de participation national de 48% »<sup>1060</sup>, le Haut Ogooué, principal fief politique et électoral du PDG aurait, *in extremis*, permis la réélection d'Ali Bongo grâce à une participation « soviétique » de 99,93% dont 95,46 % des suffrages en faveur du candidat PDG ! Au Togo où le RPT et l'opposition se partagent respectivement le nord et le sud du pays, Faure Gnassingbé n'a presque pas fait campagne à Lomé, lors de la présidentielle du 22 février 2022 : sa campagne électorale s'est faite presque exclusivement à l'intérieur du pays, auprès des populations rurales. Pourquoi cet intérêt renouvelé pour le milieu rural alors qu'il est globalement privé des politiques publiques ? Dans la littérature disponible, cet aspect du processus électoral est délaissé au profit des analyses au niveau macro<sup>1061</sup>.

Dans le prolongement de ces travaux, cette partie se propose d'analyser les stratégies de reproduction, de mobilisation et de légitimation du parti dominant au niveau local. Autrement dit, les ressorts locaux d'une primauté électorale du PDG et du RPT à partir des cas de l'Ogooué Létili au Gabon et de Pya au Togo (1). Au terme de cette analyse, nous verrons comment s'insèrent ces comportements électoraux qui en découlent dans les modes routiniers de la politique locales (2).

### 1.5.1. Les ressorts locaux de la primauté électorale du parti dominant : comment le PDG (re) produit son monopole électoral dans l'Ogooué Létili ?

Pour comprendre pourquoi le PDG continue d'enranger d'importantes victoires électorales au niveau national alors qu'il perd dans les principaux centres

---

<sup>1060</sup> Alice Aterianus Owanga, Mathilde Debain, « Demain, un jour nouveau ? » Un renversement électoral confisqué au Gabon, *Politique africaine*, n° 144/2016, p. 157

<sup>1061</sup> Wilson André Ndombet, (Dir.), *op. cit.*, 2015, 165 p. ; Thierry Aristide Midepe, Le vote au Gabon. Lecture du processus électoral à travers les élections présidentielles et législatives (1946-2001), *op. cit.*

urbains où vit l'essentiel de la population nationale, il faut observer les pratiques sociales ; écouter les référents locaux de ce parti, en particulier ceux qui animent ses structures locales et sont impliqués dans les processus électoraux. Mais dans l'Ogooué Létili, il est plus édifiant d'observer le champ politique local et d'écouter les acteurs locaux. Cet exercice auquel je me suis livré dans le cadre de la présidentielle du 30 août 2009 m'a permis de comprendre le rôle prépondérant du baron local dans la fabrique départementale de l'hégémon PDG.

Ainsi, après avoir présenté et justifié le choix de l'Ogooué Létili comme cas typique d'observation de la fabrique de l'hégémonie locale du PDG, je m'emploierai à rendre compte des pratiques électorales qui contribuent aux succès électoraux du PDG dans cette localité. Ceci dans une perspective comparée avec Pya, village natal d'Eyadema que nous avons visité 12 ans après la présidentielle anticipée du 24 avril 2005 et recueillis quelques témoignages édifiants sur la matérialité du vote auprès des riverains.

#### 1.5.1.1. Le département de l'Ogooué Létili, en quelques points

L'Ogooué Létili fait partie des 11 départements du Haut Ogooué où il est situé à l'extrême sud-est [carte du Haut Ogooué, pp. 70]. Avec une population de 2 791 habitants en 2013, il se situe au 9<sup>e</sup> rang provincial devant le département de la Djoué (2 178 habitants) et derrière celui de la Djouori-Agnili (4 210 habitants). Comme toutes les localités du Gabon, il a connu de profondes mutations ces dernières années en faveur des réformes décentralisatrices qui ont réorganisé territorialement le pays en 9 provinces, 48 départements, 52 communes, 26 districts, 164 cantons, 969 regroupements de villages et 2743 villages<sup>1062</sup>. Au regard de cette nouvelle donne, le département de l'Ogooué Létili dont Boumango est le chef-lieu, compte une commune (Boumango) et six 6 regroupements de villages (Moungouango, Lendendoungou, Mboua, Doumaye, Bafounou et village SIEAB) repartis au sein des cantons Malundu et Loula à raison de trois villages par canton. Comme partout ailleurs, la loi organique n° 15/96 du 6 juin 1996 relative à

---

<sup>1062</sup> Découpage administratif : loi n° 14/96 du 15 avril 1996 portant réorganisation territoriale de la République gabonaise.



la décentralisation en République gabonaise demeure inachevée<sup>1063</sup> : elle n'a pas permis une réelle décentralisation du pouvoir encore moins le développement des collectivités locales.

Le cas de l'Ogooué Létili est relativement typique de nombreuses zones rurales du Gabon. Dans cette localité, la population n'a progressé que de 720 habitants entre le recensement général de 1993 et celui de 2013, notamment en raison de l'exode rural. En effet, depuis la fermeture de la SIAEB (Société industrielle d'agriculture et d'élevage de Boumango) en 2001, à cause d'importants coûts de terrassement dus à l'érosion des sols causée par l'alternance des cultures de maïs et de soja indispensables à l'élevage auxquels s'ajoutent une gestion patrimoniale de l'entreprise, des difficultés avérées à l'exportation et la forte concurrence étrangère malgré la surtaxe et les produits de substitution<sup>1064</sup>, l'Ogooué Létili a vu sa population active émigrer massivement vers d'autres localités. À la différence de la SOSUHO (Société sucrière du Haut Ogooué) qui a été privatisée, la SIAEB n'a pas bénéficié d'un plan de relance malgré les demandes des *Létiliens* après sa fermeture<sup>1065</sup>. Si bien qu'aujourd'hui, 70% environ des citoyens recensés en 2013 vivent à l'extérieur du département. En dehors de l'émigration professionnelle, nombre d'habitants migrent pour des raisons scolaires. Comme toutes les localités du Gabon, la population de l'Ogooué Létili est majoritairement jeune et scolarisée à 85%, selon la moyenne nationale alors que dans cette localité, il n'y a aucun supermarché, aucun centre hospitalier moderne, aucune pharmacie et aucun lycée pour ne citer que les fondamentaux. Après le collège, tous les jeunes scolarisés sont contraints d'émigrer à Franceville, la capitale provinciale. Et après l'obtention de leur baccalauréat, ceux qui ambitionnent d'entreprendre les études supérieures en sciences humaines et sociales doivent, cette fois ci, partir de Franceville pour Libreville<sup>1066</sup>. En outre, l'économie locale est presque inexistante et, en grande difficulté en raison d'une surpopulation d'animaux sauvages, conséquence de la nouvelle réglementation de

---

<sup>1063</sup> Valéry Garandeau, *La décentralisation au Gabon : une réforme inachevée*, Paris, L'Harmattan, 2010, 245 p.

<sup>1064</sup> Viviane Magnagna Nguema, *L'agriculture du Gabon : entre décolonisation et ajustements structurels, 1960-2000*, Paris, Karthala, 2005, p. 143-145

<sup>1065</sup> Entretien avec quelques notables de la localité.

<sup>1066</sup> Ceci illustre parfaitement le parcours qui a été le nôtre et celui de tous nos congénères ainsi que toutes les générations avant nous.

2003 visant à protéger la faune et flore sauvage. Les populations villageoises ne pratiquent ainsi presque plus d'activités agricoles en raison des instructions récurrentes et dangereuses des pachydermes dans les champs et aux abords des villages. Face au silence des pouvoirs publics et leur incapacité de se saisir de cette question aux conséquences désastreuses pour une économie locale exclusivement agricole et artisanale, les populations villageoises sont contraintes d'importer de Franceville et de la région de la Lékoumou, au Congo Brazzaville, l'essentiel de leurs produits de première nécessité. Enfin, l'Ogooué létili compte 5 communautés culturelles – les *kaningui*, les *mbahouin*, les *ndassa*, les *téké*, les *houmbou* et les *pygmées* – dont les élites se relaient dans la gestion de la cité depuis les élections fondatrices.

#### 1.5.1.2. Pya, village natal d'Etienne Eyadema et fief rural du RPT

Comme au Gabon, le Togo a connu d'importantes dynamiques qui l'ont réorganisé territorialement mais sans un réel impact sur le quotidien des populations rurales. En faveur des réformes décentralisatrices, le Togo dont l'organisation a été axée, jusqu'ici, autour des régions et des préfectures, connaît depuis les réformes constitutionnelles et institutionnelles de décembre 2019, un nouveau découpage territorial. Selon le ministère de l'Administration territoriale, le pays compte désormais 5 régions, 39 préfectures, 117 communes et 396 cantons<sup>1067</sup> contre « 5 régions, 35 préfectures et sous-préfectures, 391 cantons, 3644 villages et 12 155 hameaux et fermes » avant cette réforme, si l'on en croit Tchoou Adong Noyoulewa<sup>1068</sup>. Au regard de ces évolutions, le canton Pya qui s'étend sur 26 km<sup>2</sup> est composé de 8 villages (Lao, Akeï, Kioudè, Tchamdè, Pittah, Awidina, Kodah et Kadjika). Il est situé dans la préfecture de la Kozah, au centre-nord du Togo, à 14 kilomètres de Kara, la capitale régionale et à quelques 450 kilomètres de Lomé (voir Figure n° 6, pp. 72). Dans cette localité, 17 000 âmes environ y sont établis, soit 6 fois la population recensées dans l'Ogooué létili en 2013. Et à l'inverse de celui-ci, le phénomène d'émigration ne touche que faiblement les

---

<sup>1067</sup> Nouvelle réorganisation territoriale du Togo en suivant le lien suivant : <https://territoire.gouv.tg/> Consulté le 7 juillet 2020.

populations de Pya non pas qu'il existe des politiques publiques visant à les sédentariser. Il y a simplement que la situation démographique au Togo contraste avec celle du Gabon.

Au premier abord, d'après le recensement de 2010, 62,3% de la population togolaise vit en zone rurale, ce qui représente 3 856 660 individus contre 233 433 au Gabon. Et sur les 2 334 495 résidents en milieu urbain, 837 437 sont établis à Lomé, la capitale politique et administrative. C'est presque l'équivalent démographique du Grand Libreville (Libreville, Owendo et Akanda) qui abrite 783 240 habitants (soit 3 724,6 habitants/km<sup>2</sup> contre 6,7 au niveau national) sur une population urbaine de 1 577 646 habitants, soit 87,1% de la population nationale. Ensuite, nos enquêtes montrent que l'économie locale est relativement développée et dynamique au Togo comparée au Gabon. Ce, nonobstant un niveau de précarité plus important dans le premier cas. À Pya, par exemple, l'environnement est particulièrement inhospitalier et l'accès à l'eau demeure la première préoccupation des populations villageoises, confie Eossoham Samah-Sizing la cheffe de canton Pya visiblement désespérée :

« Notre premier besoin dans le canton Pya c'est l'eau. Dans les montagnes, les forages n'arrivent pas à percer les roches pour trouver de l'eau et dans la plaine aussi le problème persiste dans les zones d'extension ainsi que dans les anciennes agglomérations où les gens sont obligés d'utiliser des puits. Donc, c'est presque tous les villages qui sont touchés par ce problème ».

Bien qu'établis dans cet environnement hostile, aux flancs de montagnes et de collines arides et escarpées, les peuples *Kabyè* dont le nom signifie étymologiquement « paysan de la pierre » ont dû – à l'inverse des populations des régions méridionales – s'adapter et faire preuve de créativité en développant, très tôt, une « agriculture en terrasses »<sup>1069</sup>. Cette culture n'est pratiquée dans la partie septentrionale du pays. Elle consiste en la formation des autels à l'aide de pierres surmontées de terres ferme – souvent importées d'ailleurs – sur laquelle les cultures sont effectuées. Dans le courant des années 1970, ces paysans ont même

---

<sup>1068</sup> Tchoou Adong Noyoulewa, Le couple « population/territoire » dans les découpages administratifs au Togo, *Géographie humaine et Aménagement du territoire*, n° 5/2015, p. 181.

<sup>1069</sup> Jean du Bois de Gaudusson, Philippe Gervais-Lambony, et *als.*, « Togo », Encyclopaedia Universalis [en ligne], consulté le 23 août 2020 à partir du lien suivant : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/kabye/>

bénéficié d'une opération d'encadrement<sup>1070</sup>. Des initiatives de ce genre se sont ensuite multipliées et contribuées à la sédentarisation des populations rurales dans la région malgré une émigration très faible. En dehors de l'agriculture, ce peuple se livre aussi à l'élevage non pour la production de viande ou de leur peau, mais pour avoir une source de fumier provenant des déchets d'animaux indispensable à la fertilisation des sols<sup>1071</sup>.

Le canton Pya est en outre un haut lieu de la culture traditionnelle de l'Evala<sup>1072</sup>. Il s'agit d'une cérémonie d'initiation des jeunes garçons en pays Kabyè. Organisée à la mi-juillet dans la région de la Kara, elle oppose les jeunes des différents clans et marque leur passage de l'adolescence à l'âge adulte. C'est à Pya que ces luttes étaient particulièrement prestigieuses du temps d'Etienne Eyadema, se remémorent certains jeunes<sup>1073</sup>. Elles sont en effet devenues un véritable concours de recrutement des jeunes au sein des FAT. Plusieurs générations de *Kabyè* ont ainsi pu s'incorporer parfois « contre leur gré au sein des FAT pour peu qu'ils aient fait preuve de bravoure pendant ces rites initiatiques à Kara » commente Kokouvi Tengue<sup>1074</sup>, parlant d'un membre de sa famille. Ce qui pourrait expliquer les critiques de Comi Toulabor à l'égard de cette armée qu'il décrits comme mono-ethnique dans ses travaux<sup>1075</sup>.

Le canton Pya est plus ou moins typique des zones rurales togolaises, notamment dans la partie centrale et septentrionale acquise au RPT. La population y est majoritairement rurale, et s'adonne aux activités agricoles et artisanales. Celles-ci constituent d'ailleurs les piliers de l'économie locale essentiellement intravertie. Comme dans l'Ogooué Létili, ces contrées manquent cruellement d'infrastructures scolaires et sanitaires de qualité. Le chômage sévit principalement chez les jeunes dont le niveau de scolarisation est relativement bas

---

<sup>1070</sup> Ayéchoro Akibodé, A study of peasant support in the Kara valley (Togo), *Bulletin de l'Association de Géographes français*, n° 3/1989, p. 245-257

<sup>1071</sup> Discussions informelles avec quelques riverains.

<sup>1072</sup> Raymond Verdier, *Le pays Kabyè. Cité des dieux-cité des hommes*, Paris, Karthala, 1982, 215 p. ; Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 185-186

<sup>1073</sup> Entretiens informels dans un cabaret du petit marché de Kara avec un groupe de jeunes d'une vingtaine d'années. Kara, 9 mai 2017.

<sup>1074</sup> Emmanuel Kokouvi Tengue, étudiant en science politique à l'Université de Kara. Il m'a servi de guide durant mon immersion à Sokodé, Kara, et Pya.

<sup>1075</sup> Comi Toulabor, Les Forces armées togolaises et le dispositif sécuritaire de contrôle, Bordeaux 28 décembre 2005 : <http://www.ufctogo.com/Les-forces-armees-togolaises-et-le-1082.html> Consulté le 23 août 2020 ; Idem, Violence militaire, démocratisation et ethnicité au Togo : [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_7/autrepart/010019328.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/autrepart/010019328.pdf) Consulté le 23 août 2020.

comparé à celui du Gabon. Plutôt que d'émigrer vers les villes comme c'est souvent le cas au Gabon, certains jeunes togolais ont pu intégrer les FAT ; d'autres ont développé des activités commerciales au niveau rural avec des produits importés des centres urbains limitrophes. Sous Eyadema, Pya s'est plus ou moins modernisé en se dotant de quelques infrastructures<sup>1076</sup>. Néanmoins, certaines familles vivent encore dans un habitat très précaire, fait en terre battue<sup>1077</sup> ; elles n'ont pas accès à l'eau potable<sup>1078</sup>, à l'électricité, à la téléphonie mobile et sont totalement coupées du reste du pays. Reprenant « l'allégorie de la caverne » de Platon, Éric Dupuy, avance que cette situation est entretenue par le pouvoir persuadé que l'accès de ces populations rurales à des NTIC peut lui être fatal<sup>1079</sup>. Au regard de ces réalités à la fois complexes et asymétriques, comment le PDG et le RPT procèdent-ils en temps électoral ? Mieux, comment font-ils pour gagner dans ces localités ?

### 1.5.2. La fabrique des succès électoraux des hégémons PDG et RPT au niveau local

Des décennies durant, les élections en Afrique subsaharienne était un champ de recherche réservé à la science politique africaniste. Depuis peu, elles sont devenues un objet d'étude socio-anthropologique à part entière<sup>1080</sup>. Transcendant les clivages disciplinaires et épistémologiques, de nombreux auteurs ont recours aux outils de la socio-anthropologie pour questionner les processus électoraux sur le continent<sup>1081</sup>. Parmi ces auteurs, des politistes convertis au terrain<sup>1082</sup>. Cette approche que nous mobilisons pour expliquer la primauté électorale du PDG et du RPT au niveau rural revêt un double intérêt. D'une part, elle intègre les élections

---

<sup>1076</sup> À Pya, nous avons localisé le service togolais des eaux (il sert moins à des riverains mais davantage à la forteresse du timonier), une poste, une unité de soin périphériques et l'Union togolaise de banque. Plus tard, l'administration de l'Université de Kara a été délocalisée à Pya et un lycée technique y a été construit.

<sup>1077</sup> Observations personnelles

<sup>1078</sup> J'ai localisé plusieurs puits où les villageois viennent se ravitailler en eau. Certains m'ont confié qu'avant de consommer cette eau, ils la font bouillir d'abord.

<sup>1079</sup> Entretien avec Eric Dupuy, Lomé, 22 février 2017.

<sup>1080</sup> Jean Pierre Olivier de Sardan, (Dir.), *Élection au village. Une ethnographie de la culture électorale au Niger. Les pouvoirs locaux au Niger*, tome 2, Paris, Karthala, 2015, 340 p.

<sup>1081</sup> Thomas Bierschenk, The Local Appropriation of Democracy : an Analysis of the Municipal Elections in Parakou, Republic of Benin, 20/02/03, *The Journal of Modern African Studies*, n° 4/2006, p. 543-571 ; Mathieu Hilgers, Jean Pierre Jacob, Anthropologie de la candidature électorale au Burkina Faso, *Afrique contemporaine*, n° 4/2008, p. 171-190 ;

dans les processus électoraux au-delà du vote et de ses résultats. D'autre part, elle insère ces processus électoraux dans leurs contextes locaux tant du point de vue politique, social que culturel. D'autant que, comme le relève Olivier de Sardan, « l'anthropologie électorale est aussi une anthropologie politique locale »<sup>1083</sup> dont les bases ont été posées en 1968 par John Schwartz.

Comprendre le monopole électoral du PDG et du RPT en zone rurale commande d'interroger de prime abord, la temporalité du processus électoral. De ce point de vu, la première piste est celle contenue dans les constitutions de chaque État. Selon la Constitution togolaise, le scrutin présidentiel est ouvert sur convocation du corps électoral pris en conseil des ministres 60 jours au moins et 75 jours au plus tard avant l'expiration du mandat du président de la République en exercice. La question est de savoir si le scrutin commence réellement avec la convocation du collège électoral ? Pour Daniel Calingart<sup>1084</sup>, le processus électoral comporte quatre phases : a). L'enregistrement des électeurs, b.) la campagne électorale, c.) les procédures du jour du scrutin et les opérations de dépouillement, et d.) la proclamation des résultats électoraux. Cette temporalité semble faire consensus. Toutefois, parlant de la durée du mandat présidentiel au Gabon ainsi que les arguments officiels énoncés pour justifier le passage du quinquennat en 1991 au septennat en 1997, Guy Rossatanga-Rignault affirme que « la durée de cinq n'était pas suffisante pour permettre au président élu d'imprimer sa marque sur la politique nationale [...] Une période de cinq ans entre deux élections était trop courte pour une échéance [l'élection présidentielle] de cette importance, d'où le risque de maintenir le pays en situation de campagne permanente »<sup>1085</sup>. Ce dernier passage est très édifiant : un scrutin, quel qu'il soit, se prépare longtemps à l'avance. Mais ce que Rossatanga-Rignault n'a pas dit, c'est qu'au Gabon, la campagne électorale commence dès l'instant qu'un individu nourrit l'ambition de se porter candidat à une élection. Y compris lorsqu'il n'est pas sûr d'obtenir l'investiture de son parti politique, s'il est affilié. Et pour en venir au PDG, ce parti est en campagne électorale de manière ininterrompue. Ses activités au niveau national mais

---

<sup>1082</sup> Richard Banégas, *op. cit.*, 1998, p. 75-87 ; C Mayrargue, Les langages politique en campagnes électorales. Représentation et comportements des candidats à une élection présidentielle au Bénin, Patrick Quantin, (Dir.), *op. cit.*, 2004.

<sup>1083</sup> Jean Pierre Olivier de Sardan, *op. cit.*, 2015, p. 10

<sup>1084</sup> Daniel Calingart, Election Rigging and How To Fight It, *Journal of Democracy*, n° 1/2002, p. 169-173

davantage en zone rurale s'apparentent davantage à une campagne électorale qu'à autre chose. Elles sont facilitées par l'existence d'une représentation délocalisée du parti de Libreville vers l'intérieur du pays. Ceci dit, cette représentativité territoriale est-elle réellement active ?

Au chapitre 2, nous avons montré qu'à l'inverse des « partis administratifs » pour reprendre l'expression qu'Achille Mbembe consacre aux partis nés *ex nihilo* à partir de la charte des partis, le PDG est solidement implanté au Gabon ; il dispose en effet des structures pérennes ainsi que des référents reconnus officiellement dans toutes les localités du pays y compris dans les contrées où il n'existe pas des symboles de l'État. Mais quid de l'effectivité de cette couverture territoriale ? Par effectivité d'implantation, « il s'agit de voir s'il existe une représentation du parti délocalisée vers l'intérieur du pays, mais aussi si cette représentation est active, c'est-à-dire fonctionne réellement par l'organisation des réunions et autres activités plus ou moins régulière »<sup>1086</sup>. Car, le fait que des individus se réclament de tel ou tel parti est certes un indice d'audience intéressant, néanmoins cela ne postule pas l'existence d'un parti structuré, organisé, dynamique et constant. À ce propos, nos enquêtes ont bien montré qu'à l'inverse d'autres partis politiques gabonais, le PDG a réellement investi le territoire national. Ce maillage territorial est la conséquence des « incitations spécifiques » du parti à l'endroit des militants dévoués. Pour parler autrement, à l'exception des secrétaires de section et de comité, tous ceux qui occupent un poste administratif au PDG, du sommet à la base, sont rémunérés mensuellement. En dehors des incitations spécifiques, les barons politiques effectuent des tournées régulières dans leurs fiefs politiques respectifs afin de « garder le lien et maintenir la flamme partisane toujours ardente »<sup>1087</sup>. Contrairement au PDG, le RPT privilégie le bénévolat<sup>1088</sup>. Ces propos ont été confirmés par quelques rares référents du parti que nous avons pu identifier dans certains points focaux de Sokodo. Ces derniers disent agir à titre bénévole au sein du parti quoique, en période électorale où lors des tournées politiques des cadres nationaux dans la localité, ils reçoivent des

---

<sup>1085</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2000, p. 294

<sup>1086</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 2005, p. 122

<sup>1087</sup> Entretien avec Angélique Ngari, Présidente du Conseil départemental de l'Ogooué létili par ailleurs trésorière provinciale PDG du Haut Ogooué. Franceville le 20 avril 2019.

<sup>1088</sup> Focus groupe avec Georges Aidam et Justin Komlan Yidi, respectivement 1<sup>er</sup> vice-président du RPT et porte parole de ce parti. Lomé, 7 juin 2017

« petites enveloppes », selon l'état d'esprit des visiteurs. Cette couverture territoriale facilite l'implémentation de la culture dominante du PDG et du RPT.

### **L'arène politique rurale : un espace déserté par les partis d'opposition**

Depuis le retour du multipartisme, aucun parti de l'opposition ne s'est établi dans l'Ogooué Létili. Seules trois formations politiques de la MRSE y sont actuellement représentées et participent à la vie politique locale. Il s'agit du PDG, du CLR et, depuis 2015, Gabon avenir. Néanmoins, les clivages partisans locaux sont tels que la charte de la majorité présidentielle n'est pas reconnue par les acteurs locaux et leurs partisans. Le CLR et Gabon avenir, pourtant alliés du PDG, sont en effet considérés comme partis de l'opposition, un statut qu'ils assument publiquement d'autant plus qu'en l'absence de l'opposition institutionnelle, ils représentent les aspirations des citoyens déçus par le PDG, parti dont ils régulent la primauté dans la localité. Mais lorsqu'il s'agit d'élire le président de la République, ces clivages locaux cessent temporairement. Selon la charte de la MRSE, le candidat investi par le PDG à l'élection présidentielle est par ailleurs « candidat naturel » de cette majorité. Par conséquent, les partis de la mouvance présidentielle ne sont pas autorisés à concourir ; ils sont en revanche tenus de soutenir le candidat de la majorité, en réalité le candidat PDG. En retour, celui-ci met à leur disposition des moyens financiers et matériels afin de mobiliser leurs partisans à son profit. Il faut noter cependant que ces conventions formelles et informelles n'engagent souvent que des leaders politiques eux-mêmes. Dans certaines circonscriptions électorales où quelques partis de la majorité sont relativement bien implantés, comptent quelques sièges locaux et/ou ont une notoriété certaine, leurs référents locaux n'osent appeler ouvertement à voter ou s'aligner derrière le PDG de peur d'être dévoués : « ils prônent davantage leur autonomie partisane sans pour autant susciter le conflit avec l'ainé [PDG] »<sup>1089</sup>. C'est ce que semble dire implicitement Carlos Okinda, le leader du PGCI, élu sénateur d'Okondja en 2014 sous la bannière du PDG-PGCI : actuellement, nous travaillons au sein du PGCI à nous affranchir progressivement « des traditions électorales dans

---

<sup>1089</sup> Entretien avec Bosco Bouyandza, ancien SG du Conseil national de la démocratie, Libreville, 12 octobre 2017.



la Sebé brikolo »<sup>1090</sup>. Par traditions électorales, il faut simplement entendre la coalition avec le PDG. Plus spécifiquement, le fait que le PDG coopte et investisse les cadres de renom d'autres partis pour être sûr d'engranger le maximum de sièges au Parlement. Cette pratique est d'ailleurs de plus en plus courante aux législatives et sénatoriales au Gabon.

Comme au Gabon en général et dans l'Ogooué Létili en particulier, l'arène politique rurale au Togo est sous le contrôle du RPT. À Pya plus précisément, nous n'avons localisé qu'un seul siège de parti, celui du RPT d'ailleurs fermé à notre passage. Lors d'une discussion informelle avec un groupe de jeunes rencontrés sur la place du marché, à l'entrée de la forteresse d'Eyadema, il est ressorti que « l'opposition s'est disqualifiée à Pya ». Les raisons qu'en donnent ces coïncident curieusement avec les propos d'autres jeunes de la Kara. Il s'agit d'un fait marquant de l'histoire nationale : l'expulsion, durant la transition démocratique, « de nos frères et sœurs dans la région maritime au motif qu'ils ne sont pas chez eux, et qu'ils sont à l'origine de la situation du pays. Ils ont été renvoyés ici [dans la Kara] alors que beaucoup parmi n'y ont aucune attache, et d'autres n'y ont jamais vécu bien qu'ils soient Kabyè ou Losso ». Beaucoup parmi ces jeunes sont persuadés qu'« ils [les opposants] feront pire chose lorsqu'ils seront [un jour] au pouvoir ». Lors de notre entrevue, Joseph Kokou Koffigoh avait également évoqué les événements survenus dans le canton Movive durant la transition démocratique. Selon lui, il s'agissait « simplement » de débordements, et une mauvaise appréciation de la démocratie. Mais cette question a été récupérée par des professionnels de la politique afin de faire peur et rassurer nombre de citoyens, notamment dans le septentrion. À Kara, j'ai visité le site qu'avaient occupé les émigrés Kabyè-Losso expulsés de la région maritime. De quoi s'agit-il en réalité ?

En recoupant les différents témoignages recueillis à ce propos, il ressort que les événements de Bodjé (Kablèkondji) dans le canton Novivé en avril 1991 trouvent leurs origines dans posent la cohabitation entre les émigrés *Kabyè-Losso* et leurs compatriotes *Kpele*. Les premiers se sont établis définitivement à Kpele-Akata au début des années 1940, après plusieurs séjours ponctuels pour y travailler la terre. Des décennies durant, Novivé a été en effet une terre d'immigration en

---

<sup>1090</sup> Entretien Carlos Okinda, sénateur et leader du PGCI. Libreville, 16 octobre 2017

raison de la fertilité de son sol. Elle a attiré nombre des populations dont celles originaires du septentrion confronté à des difficultés de tous genres, en l'occurrence l'aridité des sols et les disettes. Ces émigrés se sont groupés en masse dans la contrée, et ont fondé de nombreux villages à l'instar de Bodjé et Tsikotodji. La cohabitation entre ces émigrés et les autochtones étaient fondée sur des rapports d'interdépendance, semble-t-il. Les émigrés travaillaient la terre, et partageaient les récoltes avec les propriétaires terriens. Mais très vite, les rapports entre ces différents groupes vont se dégrader, en raison de la surpopulation *Kabyè* d'abord, leur refus ensuite de respecter les nouveaux contrats de métayage imposés par les autochtones, et enfin l'arrivée d'Eyadema au pouvoir. Le malaise était tel que l'avènement de la démocratie n'a fait que relever un malaise préexistant. Au chapitre 2, nous avons vu que le RPT a été mis en difficulté au début du processus de démocratisation. Sans doute persuadé de la chute du régime, certains natifs du sud s'en sont pris au *Kabyè* établis dans la région méridionale. Certaines sources affirment que des faits similaires à ceux enregistrés dans le canton Novivé se sont produits un peu partout : du 8 au 13 avril 1991 par exemple, les natifs du septentrion résidant dans la sous-préfecture du Moyen-Mono auraient été sommés de quitter leurs maisons. Il en est de même de ceux résidants à Notsè, à Kévé, à Kpalimé et à Badou. À Bè et Agoè Nyivè, certains ont été molestés et/ou battus puis expulsés de leurs maisons. C'est dans les établissements scolaires qu'ils ont eu refuge. Si ces faits lointains sont rappelés 30 ans après et avec insistance, y compris par des jeunes comme s'ils étaient directement concernés, c'est bien le signe que le pouvoir a su en faire un atout afin contenir l'opposition dans ses fiefs traditionnels. Ajoutons à cela le fait que, dans la Kara, certains citoyens pensent que l'opposition – à l'exception de l'UFC, dit-on – s'est elle-même autocensurée. Considérant qu'il s'agit d'un fief politique et électoral du régime, « elle va voir ailleurs ».

Beaucoup s'interrogent sur cette difficile implantation territoriale du multipartisme en Afrique subsaharienne. Nous convenons, à la suite de Toulabor, qu'une occupation intégrale du territoire est quasi impossible. Toutefois, un parti qui ambitionne d'accéder un jour au pouvoir doit néanmoins être implanté hors du terroir d'origine de son fondateur d'autant plus que l'une des conditions de

légalisation d'un parti au Gabon et au Togo c'est qu'il soit représenté dans les 2 tiers du territoire national. Cette disposition permet de prévenir la constitution des partis régionaux ou ethniques. Malgré ces garde-fous, nombre de partis n'ont aucune base nationale, et ne sont parfois connus que dans l'entourage du leader. Sur le Togo, Comi Toulabor avance l'hypothèse de l'hostilité du RPT à l'égard du multipartisme qui compliquerait la tâche des partis de l'opposition dans leur implantation nationale et leur consolidation<sup>1091</sup>. Bien que vraie en partie, cette hypothèse n'est pas tout à fait pertinente car elle vise davantage à dédouaner l'opposition en recherchant presque systématiquement un acteur externe. Au-delà de ce facteur exogène, ces partis ont-ils réellement des ressources humaines pour animer leurs sections locales ? Quid des mécanismes de financement de leurs activités ?

Au Gabon, Téléphore Ondo se montre particulièrement critique à l'égard des partis de l'opposition qu'il décrit comme n'ayant, pour la plupart, ni projet national véritable, ni ambition de prendre le pouvoir<sup>1092</sup>. Ces partis ne représentent qu'une ethnie ou une région. Leur principal objectif de faire les affaires avec le pouvoir en place pour implanter les cadres de l'ethnie ou de la région dans le système. Ces considérations théoriques vont nourrir notre réflexion dans le dernier chapitre que nous consacrerons à ces partis tantôt concurrents, tantôt alliés du parti dominant. Ces ambiguïtés justifient en partie leurs luttes infructueuses.

Comme nous l'avons vu, les partis de l'opposition ont déserté, pour des raisons diverses, l'arène politique rurale, laissant le champ libre aux dominants. Or, si au Togo, le milieu rural regorge de centaines de milliers de citoyens et potentiels électeurs, celui du Gabon est presque désertique puisque 85% environ de la population nationale réside en zone urbaine, principalement à Libreville et Port Gentil. Et ces des villes réputées frondeuses et donc potentiellement hostiles à l'idéologie du PDG. Pour résoudre cette énigme, le PDG a (re) dessiné une carte électorale gagnante à travers la mobilité des électeurs : ce que Guy Rossatanga-Rignault désigne sous le vocable de « bœufs votants » dans son ouvrage *Qui t'a fait roi*. Ce terme est employé pour qualifier et désigner des électeurs non-résidents. Ceux-là même « qui sont transférés comme du bétail par véhicules [mais

---

<sup>1091</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 2005, p. 116

aussi par trains et par avions] d'un endroit à un autre », renchérit Christ Olivier Mpaga<sup>1093</sup> qui se presse de proposer des remèdes à ce clientélisme politique qui s'apparente davantage à une culture politique au Gabon. Pour y remédier, Mpaga propose, entre autres, de court-circuiter cette « politique du ventre » par une baisse significative du financement public des partis politiques ; promouvoir ensuite le développement économique et social du pays en rendant la décentralisation effective. Enfin, il faut procéder non seulement à une moralisation de la société mais déconstruire également la conception selon laquelle la politique et le lieu par excellence d'enrichissement et d'accumulation<sup>1094</sup>. Ces remèdes sont pertinents. Mais dans le contexte gabonais, ils sont voués à l'échec au regard du degré d'enracinement de ces pratiques décriées mais aussi leur apport dans la survie du régime. Car, ces fameux « bœufs votants » font non seulement l'élection du PDG mais sert de légitimation au processus électoral. Au-delà de critiques faites sur cette pratique, il s'agit, en ce qui nous concerne, d'une stratégie gagnante qui nécessite d'importants moyens financiers. Voyons ce qu'il en est au concret.

### **La mobilité des électeurs et la (re) construction d'une géographie électorale « gagnante »**

Les partis vivent et se nourrissent des idées de leurs dirigeants mais davantage des hommes dévoués parmi ceux qui les composent. Ces derniers ont un rôle majeur au sein de l'organisation, notamment au sein des structures locales où des « petites mains » se mobilisent au quotidien pour garantir, en temps électoral, la victoire du parti dominant. Et parmi ces actions, il y a la mobilité des électeurs. Cette stratégie vise principalement la construction d'une géographie électorale acquise au parti. Au Gabon, cette pratique est en vogue depuis les élections fondatrices. Elle concerne les électeurs autant que les élites politiques alors qu'au Togo seules ces dernières y sont concernées. Pour rappel, le Gabon est fortement urbanisé : 85% environ de sa population vit en zone urbaine contre 35 au Togo. Il va de soi que le milieu rural togolais est fortement peuplé alors que celui du Gabon est quasi désertique. Mais dans les deux pays, les partis au pouvoir rencontrent des

---

<sup>1092</sup> Téléphore Ondo, *op. cit.*, 2012, p. 39

<sup>1093</sup> Christ Olivier Mpaga, Images du clientélisme politique au Gabon, *Revue gabonaise de science politique*, n°1/2017

<sup>1094</sup> *Idem*, p. 92-94

difficultés en zones urbaines où ils sont régulièrement contestés par des citoyens confrontés à des difficultés de tous genres, signe, selon eux, de l'incapacité du pouvoir à répondre positivement à leurs aspirations.

Au regard de ces réalités, le PDG assure, à chaque scrutin, la mobilité des certains citoyens à des fins purement politiques et électoralistes. Malgré une forte participation des élites politiques, cette mobilité vise davantage des électeurs établis dans les villes, en l'occurrence celles réputées frondeuses en vue de leur enrôlement sur les listes électorales en zones rurales. Il est vrai que du point de théorique, et en l'absence de données quantitatives fiables sur cette mobilité massive d'électeurs, il est difficile de conclure qu'elle est effectivement gage de succès électoraux pour les partis dominants. Néanmoins, du point de vue sociologique, cette pratique sert de légitimation du PDG qui draine les foules dont celles issues de cette mobilité. À la différence du Gabon où l'espace rural s'est quasiment vidé de ses habitants, l'arène politique locale au Togo compte de milliers d'électeurs, potentiellement acquis au RPT. D'autant plus, comme nous l'avons vu précédemment, les partis de l'opposition sont généralement cantonnés en zone urbaine, laissant l'arène locale entre les mains du parti dominant. C'est pourquoi on assiste, à chaque scrutin présidentiel au Togo, à une forte mobilité des élites politiques et administratives vers leurs localités respectives afin de défendre le projet du candidat président ainsi que son mandat. Leur survie dépend de celle du président sortant. Ce qui constitue une motivation supplémentaire.

Au Gabon, la mobilité des électeurs est une pratique structurante des processus électoraux. Ces « bœufs votants » sont l'expression palpable de transhumance électorale<sup>1095</sup>. À travers cette entrée, Rossatanga-Rignault questionne tout d'abord le coût du scrutin. Il note qu'une telle pratique implique d'importants moyens financiers. Il constate qu'au « moment des échéances électorales l'on assiste au départ des principales villes de tel ou tel pays à un vaste mouvement des populations vers les villes et les villages de l'hinterland »<sup>1096</sup> : ce n'est donc pas une particularité gabonaise. Toutefois, cette pratique génère des problèmes : « si certains candidats repeuplent d'un seul coup des villages entiers [il ne dit pas comment ils procèdent, or c'est très important] frappés par l'exode rural, d'autres transportent quelques dizaines

---

<sup>1095</sup> Guy Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, 2011, p. 65-66

<sup>1096</sup> *Ibidem*.

d'électeurs ou se contentent de ne ramener au village le jour du vote que leur famille nucléaire. Il s'agit donc d'une simple différence de degré et non de principe »<sup>1097</sup>. En d'autres termes, cette stratégie électorale est mobilisée par tous les candidats proportionnellement aux ressources dont ils disposent et aux objectifs qu'ils se fixent. En ce qui concerne le PDG, comment procède-t-il concrètement ?

La mobilité des électeurs intervient d'abord durant la phase d'enrôlement sur les listes électorales, puis durant la campagne électorale proprement dite. Théoriquement, la première conditionne la seconde. Mais comme nous le verrons, il existe des mécanismes en vue de s'exempter de la première et quelque fois de la seconde grâce au vote par procuration.

### **La campagne électorale, du macro au micro**

Au niveau rural, la campagne électorale se distingue des grands meetings des zones urbaines où des artistes de renom sont invités par les candidats fortunés pour faire le show ; où des posters géants inondent les différents quartiers de la ville ; où des tracts se distribuent par centaine de milliers chaque jour ; où la télévision nationale et les chaînes privées appartenant parfois à des candidats eux-mêmes, passent en bouc les spots des principaux candidats ; où des causeries politiques sont organisées de jour comme de nuit ; où certains bars des quartiers populaires sont transformés en QG (Quartier général) où viennent « s'abreuver » gratuitement certains citoyens pour peu qu'ils aient vêtu un t-shirt à l'effigie du candidat bienfaiteur ; où les habitants de certains quartiers se montrent particulièrement hostiles à l'arrivée d'autres candidats ; où la campagne permet de la classification des partis et des candidats sur la base non pas de leurs programmes politiques mais plutôt de leur capacité financière, etc.

Très apprécié auprès des jeunes pour son style musical réputé engagé, le groupe hip-hop Hayo'e a néanmoins pris le parti d'Ali Bongo qui se dit candidat des jeunes. Dans un single titré « On te suit »<sup>1098</sup>, Hayo'e a livré au candidat PDG ce qu'il nomme « une charte pour les intérêts des jeunes ». Dans cet opus, ces artistes appellent les jeunes, les femmes, les étudiants et tous les Gabonais à suivre Ali Bongo. C'est à Gabon Expo *sis* en face du ministère des Affaires étrangères à

---

<sup>1097</sup> *Idem*, p. 66-67

Libreville que cette œuvre musicale a été présentée au grand public lors de la « Grande nuit de la musique » financée par Ali Bongo, peu avant l'ouverture de sa campagne pour la présidentielle d'août 2009. Vêtu en basket, jeans, polo et casquette aux effigies du Gabon, Ali Bongo est monté sur scène face à une foule excitée. En dehors d'Hayo'e, une vingtaine d'autres artistes bien connus ont également presté cette nuit-là. Tout au long de cette période de campagne, les meetings d'Ali Bongo se ressemblaient presque tous : ils débutent et s'achèvent généralement par des prestations d'artistes modernes et traditionnels parmi lesquels des groupes d'animation du PDG. Ces derniers ont pour missions d'électrifier la foule avant l'arrivée du candidat PDG sur le podium. À Libreville, ces méga meetings ont eu lieu dans tous les arrondissements de la capitale, notamment dans les principaux carrefours. Au-delà des promesses tous azimuts, Ali Bongo dit incarner la jeunesse gabonaise et le renouveau. Il décline les grandes lignes du PSGE lequel passe en bouc depuis quelques semaines à la télévision nationale, et représenté sous forme d'images dans de nombreuses marquettes à travers la capitale et les principales villes du pays. Ali Bongo n'hésite pas à s'en prendre à ses adversaires politiques, principalement ceux qui étaient au PDG, et se serait enrichi au détriment du peuple, commente-t-il.

En l'absence de plafonnement des dépenses électorales, Ali Bongo qui dispose des moyens financiers inestimables, a fait sa campagne à l'américaine à Libreville ainsi dans tous les chefs-lieux de provinces et quelques villes secondaires du pays. Au Gabon, la campagne électorale est souvent l'occasion de jauger de la qualité des candidats. Les moins fortunés sont souvent décrits comme des aventuriers, des amateurs comme le rapporte Rossatanga-Rignault ci-contre :

« La vie politique au Gabon a de plus en plus tendance à être réservée à ceux qui ont les moyens. Les dernières campagnes électorales ont donné lieu à une extraordinaire débauche de moyens financiers. Le pouvoir de persuasions des hommes politiques dépend de leur pouvoir financier, ce que n'ont pas manqué de dénoncer tous ceux qui en étaient dépourvus. Ainsi tout candidat sérieux se devrait-il de distribuer, lors des meetings, tout l'attirail du parfait candidat américain »<sup>1099</sup>.

---

<sup>1098</sup> Groupe Hayo'e : « On te suit » <https://www.youtube.com/watch?v=LG51UGz8vpY> Un message de la jeunesse gabonaise à l'intention d'Ali Bongo.

<sup>1099</sup> Guy Rossatanga-Rignault, Gabon. Radioscopie du théâtre électoral, *op. cit.*, p. 289

Aux mobilités nationales, s'ajoutent des mobilités intra régionales. Celles-ci ont lieu lors de l'arrivée du candidat PDG dans une région donnée. La venue d'Ali Bongo dans le Haut Ogooué pour le compte de la campagne électorale d'août 2009 a été préparée longtemps à l'avance par des cadres locaux. Ceci, grâce au franc électoral reçu du parti afin d'assurer la mobilité et l'entretien des populations des différents coins et recoins de leurs départements respectifs vers la capitale provinciale. Dans l'Ogooué Létili par exemple, chaque village avait au moins un bus pour assurer la navette des ressortissants, électeurs ou non. Pour les cadres locaux, l'objectif est souvent de démontrer leur loyauté mais aussi leurs capacités de mobilisations. Mais pour le PDG, c'est surtout un moyen de justifier, à termes, ses résultats électoraux quand bien même, en politique, la foule est souvent trompeuse. C'est à bord d'un jet privé qu'Ali Bongo a atterri à l'aéroport international de M'Vengue où, depuis 6 heures du matin, ses partisans issus des 11 départements de la province sont venus en masse l'accueillir. À Franceville où une semaine plus tôt, les meetings de rares opposants avaient été perturbés par un groupe de jeunes visiblement instrumentalisés par les cadres locaux du PDG, Bongo est accueilli avec faste. Une foule immense avait occupé la place de l'indépendance ainsi que les abords de celle-ci ; les bistrots des quartiers Léconi, Akou et Awendze situés à proximité étaient bondés de monde tous aux effigies du PDG et de son candidat. De toutes les élections organisées au Gabon depuis 1990, jamais le repli identitaire n'a été aussi visible et flagrant qu'en 2009, commentent plus d'un. D'autres, non seulement le cautionnent mais le justifient : « aux discours haineux » et ciblé d'André Mba Obame d'origine fang, plusieurs nationalités du Haut Ogooué ont appliqué simplement la réciprocité à telle enseigne que le concept « TSF » (Tout sauf un fang) était mobilisé comme une réplique du TSA (Tout sauf Ali) prôné dans l'Estuaire et le Woleu Ntem.

En août 2016, ce clivage régional qui n'en est pas un, serait monté d'un cran. D'aucuns affirment que certains bailleurs de nationalité fang n'ayant pas tolérés les résultats officiels donnant Ali Bongo vainqueurs face à Jean Ping, auraient expulsé les ressortissants du Haut Ogooué de leurs domiciles à Libreville en raison des résultats obtenus par le PDG dans cette contrée. Ces « résultats soviétiques », nous l'avons dit, ont fait basculer le scrutin au profit d'Ali Bongo



alors que l'échec de ce dernier était déjà célébré avant la proclamation officielle par les autorités habilitées. Comme pour célébrer l'alternance tant attendue, deux artistes gabonais ont sorti un single titré « un Gabon libre »<sup>1100</sup> après 50 ans de dictature. Quelle désillusion à l'annonce des résultats officiels !

Comme au Gabon, les cadres natifs de chaque circonscription électorale sont aussi en premières loges pendant le scrutin présidentiel au Togo. Établis en zone urbaine pour des raisons professionnelles entre autres, ils sont mobilisés par le RPT pour aller battre campagne auprès des leurs. Si l'on croit certains riverains, le message passe mieux lorsqu'il est porté « par un fils du terroir qui est bien placé en ville plutôt que par un étranger ». D'abord parce que les élites locales savent mieux que quiconque les codes linguistiques du terroir ; ensuite parce que la plupart d'entre eux jouissent d'une certaine notoriété au niveau local en raison de la position occupée en ville mais aussi du fait de leurs qualités humaines. Leur présence massive en milieu rural permet de mettre en branle plusieurs stratégies électorales. Tout d'abord, le parti dominant accorde une attention toute particulière aux individus issus de grandes familles et les descendants des chefferies locales. Ces derniers constituent un important réservoir d'électeurs potentiels. Ainsi, grâce aux phénomènes de nomination stratégique, le parti arrive à orienter le vote de certains électeurs : dans certaines localités du Gabon, par exemple, certains cadres nationaux et locaux appellent à voter pour le PDG afin de bénéficier des projets de développement. D'autres vont plus loin : ils demandent de voter pour ce parti au motif que s'il n'est pas élu, ils perdront leurs postes et par conséquent, ne pourront plus répondre favorablement aux sollicitations de leurs familles. Lorsqu'il est porté par des personnalités connues pour leur magnanimité avérée, ce discours fait écho au sein de la population, argue Albert Oyane<sup>1101</sup>. Ceci explique le rôle dévolu aux cadres locaux durant le processus électoral.

Dans ce milieu, en effet, le PDG et le RPT privilégient davantage une campagne de proximité : le porte à porte. Elle peut se résumer à trois questions essentielles : pour qui voter le jour du scrutin ? Pourquoi voter pour lui ? Et comment voter ? Si la première question renvoie à Faure Gnassingbé et à Ali

---

<sup>1100</sup> Aspi et Shad'm Ovono, « Un Gabon libre » : <https://www.youtube.com/watch?v=hSJPBac4Hdo>

<sup>1101</sup> Entretien avec Albert Oyane, Chef de cabinet du SGa. Libreville, 5 octobre 2017.

Bongo, et la dernière se veut pédagogique, les arguments mobilisés pour répondre à la seconde question varient d'un individu à un autre, d'une localité à une autre, d'un pays à un autre. Durant notre séjour à Pya, par exemple, nous avons été particulièrement surpris par l'étendue de la pauvreté qui sévit dans cette contrée alors qu'on était bel et bien dans le village d'Eyadema qui a régné 38 ans sans discontinuité sur le Togo. « La charité bien ordonnée commence par soi-même », dit un adage. Comment Eyadema pouvait-il envisager la transformation du pays si les siens, à Pya, en sont totalement privés ? La même question revient souvent dans les discussions entre natifs du Haut Ogooué.

À Bongoville, le contraste social entre les partisans et membres de la famille biologique de Bongo d'une part, et les autres citoyens d'autre part, est très net : une partie des résidents de cette commune est presque paupérisée alors qu'une autre jouit des bienfaits du régime comme en témoigne ne serait que le type d'habitat des uns et des autres. Mais à y regarder de près, cette lecture est erronée voire simpliste. Elle est d'autant plus fausse que dans l'imaginaire de l'élite au pouvoir, il s'agit d'une région « totalement acquise » en raison de la seule filiation avec le président. D'autant plus que toute opposition dans le bastion du parti dominant est souvent étouffée voire violemment réprimée. En son temps, Omar Bongo disait qu'il craint plus un opposant de chez lui que celui d'ailleurs. Ce qui se conçoit aisément puisque « la mort ne vient pas de la forêt » : l'opposant d'ailleurs est visible alors que celui à l'intérieur de la maison ne l'est pas. C'est pourquoi, Omar Bongo aimait à dire « le linge sale devrait se laver en famille », toujours. Cette situation a jeté l'opprobre sur les opposants issus du Haut Ogooué et de la Kara : pour leurs concitoyens régionaux, ce sont des traites quand les opposants d'autres localités se méfient d'eux au motif qu'ils font le jeu du pouvoir, qu'ils ne sont pas vraiment des opposants.

Enfin, dans le Haut Ogooué en général et l'Ogooué Létili en particulier, une stratégie est couramment utilisée en période électorale par le PDG, qu'il s'agisse des élections nationales ou locales. Nous la dénommons « campagne de nuit ». À l'image de la « dot de la nuit »<sup>1102</sup> bien connue des ressortissants de cette province

---

<sup>1102</sup> Dans le Haut Ogooué, le mariage coutumier se fait en deux phases. La première, la veille du mariage. Accompagné de son oncle maternel, sa mère et dans certains cas son père, le futur gendre visite nuitamment et à huit-clos sa belle famille, en l'occurrence les géniteurs de sa future épouse.

dont elle constitue un invariant au Gabon, à bien des égards, la campagne de nuit intervient toujours dans la nuit précédant le jour du scrutin alors que la campagne est presque close. Des individus repartis en plusieurs groupes et mandatés par l'état-major du candidat PDG sillonnent tous les domiciles des villages de la localité entre 19 et 23 heures munis de l'argent et autres présents ; ils rencontrent chaque chef de famille préalablement identifié en fonction du nombre d'électeurs dans son foyer. L'entretien, souvent bref mais précis, a lieu en langue vernaculaire et se veut persuasif. Avec l'arrivée massive des jeunes dans la contrée, beaucoup parmi eux exhortent leurs parents à voter pour l'opposition en avançant des arguments qui discréditent le PDG : détournement des deniers publics ; discrimination des jeunes ; bourses impayées ; inégalités sociales ; promesses de campagnes antérieures non tenues ; inégalités entre départements d'une même région ; route départementale en piteux état, etc. Pour les émissaires du PDG et de son candidat, l'objectif est double : « il s'agit de s'assurer que chaque famille a bel et bien reçu ses kits de campagne parfois confisqués par certains camarades véreux en vue de leur commercialisation après le scrutin. Ces pratiques décriées par certains électeurs nous coûtent parfois des suffrages : pour quelques gadgets, certains électeurs votent contre nous [...] Cette stratégie vise aussi à rassurer les électeurs ; ramener au parti ceux qui n'avaient pas bien saisi le discours de campagne ou qui avaient l'intention de voter contre. Rien n'est efficace à 100% mais je peux vous dire que cette stratégie a souvent fait basculer le scrutin à notre profit », relate un ancien député et vice-président de l'Assemblée nationale<sup>1103</sup>.

---

Lors de ce rituel, le gendre (re) formule sa demande de mariage et s'engage solennellement à prendre soin de sa future épouse ; il offre des présents divers à la belle famille ainsi qu'une partie du montant de la dot en numéraire convenu entre les deux parties. Tout se décide cette nuit là. La seconde phase plus factuelle a lieu le lendemain, en en présence des différents clans et alliés.

<sup>1103</sup> Entretien avec Jules Nkami, ancien vice-président de l'Assemblée nationale. Franceville, 8 août 2017.

## **Conclusion du chapitre**

L'analyse des partis dominants africains ne peut faire l'impasse du phénomène électoral. Non pas uniquement parce qu'il est révélateur, au Gabon et du Togo, des dynamiques autoritaires de régulation du multipartisme, mais surtout parce qu'il permet de mieux comprendre la manière dont ces partis fabriquent leurs succès électoraux. Le choix des présidentielles de 2005 au Togo et de 2009 au Gabon a été, à cet égard, particulièrement fécond. L'étude de ces scrutins a permis d'observer deux manières dont les successions de type héréditaires se sont déroulées au RPT et au PDG, mettant en évidence l'importance relative des deux machines politiques dans les dynamiques respectives des régimes gabonais et togolais.

Nous avons traité du processus électoral non pas comme un objet spécifique, mais plutôt comme un moment privilégié d'observation des « habitus » qui contribuent à la domination et à reproduction du PDG et du RPT au pouvoir. Plus concrètement, nous nous sommes intéressé au fait électoral au-delà de ses résultats. Dans ce chapitre nous avons fait l'inventaire des principales stratégies dont le PDG et le RPT ont recours tout au long du processus électoral. Pour ces partis, l'élection débute bien avant l'enrôlement sur les listes électorales. Grâce à ses réseaux de clientèle, le parti dominant assure ses victoires futures par le truchement de ses référents locaux : les barons politiques qui contrôlent, dans certaines localités, les banques de votes, n'hésitent pas à s'en servir pour s'affirmer dans l'arène nationale. La mobilité massive des électeurs qu'ils suscitent et coordonnent, en période électorale, permet de contrebalancer l'essor de l'opposition dans les principaux centres urbains. Mais tout ceci est facilité par leur maîtrise des technologies et l'agenda électoral.

## **Chapitre 7. Les partis politiques d'opposition : entre concurrents et alliés objectifs du parti dominant au Gabon et au Togo**

Il est d'usage, en science politique, de considérer que l'alternance au pouvoir favorise une démocratie de qualité. Cette exigence démocratique est cependant remarquable car, si l'alternance politique est effectivement gage de bonne santé des institutions et de la culture politique d'un système démocratique, elle est par ailleurs l'expression de la défiance des citoyens vis-à-vis d'une partie de la classe politique. La pérennité au pouvoir des partis dominants cristallise le débat sur le continent africain et au-delà. Dans la littérature disponible, deux facteurs endogènes sont mobilisés pour expliquer cette permanence au pouvoir. Il s'agit, d'une part, des actes de fraude perpétrés par les partis au pouvoir tout au long des processus électoraux, et d'autre part, les intrusions des forces armées dans le champ politique chaque fois que ces partis sont mis en difficulté par l'opposition. La présidentielle du 25 avril 2005 au Togo conforte cette hypothèse. Car, aussitôt Etienne Eyadema mort que les FAT, principaux détenteurs du pouvoir, ont imposé le fils de ce dernier à la tête de l'État. Ceci, en violation des dispositions constitutionnelles en matière de succession, comme nous l'avons analysé précédemment. Dans la même veine, les parlementaires du RPT ont été « sommés » de procéder à une refonte constitutionnelle permettant à Faure Gnassingbé de parachever le mandat présidentiel en cours<sup>1104</sup>. Cependant, s'il est vrai que la pression des opposants et de la communauté internationale a permis le retour à l'ordre constitutionnel, il n'en demeure pas moins que « de l'annonce [du décès d'Eyadema] à la parodie d'élection organisée le 24 avril, la haute hiérarchie militaire s'est employée à dérouler le planning mis en place et éprouvé à maintes occasions »<sup>1105</sup>. Les présidentielles antérieures ont elles aussi été marquées par des intrusions de cette armée. Ce fut le cas en 1998 lorsque les militaires se sont

---

<sup>1104</sup> Alex Ayité Mivedor, *op. cit.*

<sup>1105</sup> Association Survie, *op. cit.*, p. 58-59

invités dans certains bureaux de vote, majoritairement acquis à l'UFC : ils ont interrompu les opérations de dépouillement pour l'organiser à huit clos, eux-mêmes<sup>1106</sup>. À l'inverse de ces derniers, l'armée gabonaise se veut « républicaine » : elle n'intervient presque pas durant le processus électoral. En effet, après le vote des militaires, 24 heures plus tôt, policiers et gendarmes sont affectés – le jour du scrutin – dans les différents centres de vote en vue de sécuriser le périmètre et prévenir tout débordement. Au terme des opérations de dépouillement, ils escortent les urnes jusqu'aux points de centralisation au niveau provincial. C'est lorsque les résultats définitifs sont rendus publics que l'armée gabonaise devient aussi agissante que les FAT. Pendant les crises post électorales, par exemple, elle se montre particulièrement répressive face aux partisans de l'opposition qui contestent les résultats<sup>1107</sup>.

Au titre de facteurs exogènes, la France est régulièrement pointée du doigt, car elle est au rendez-vous de « tous les coups bas » sur le continent. Du point de vue théorique, de nombreux auteurs ont décrypté son rôle prépondérant mais surtout néfaste dans les États faisant partie de son pré carré. Pour maintenir ses intérêts économiques et géostratégiques en Afrique, la France n'hésite pas souvent à déstabiliser des États souverains aux mépris des aspirations légitimes de leurs peuples. Fanny Pigeaud et Ndongo Samba Sylla, elle « a officiellement reconnu la souveraineté politique des nouveaux États tout en gardant la mainmise sur leur économie grâce à une arme aussi puissante qu'invisible : leur système monétaire »<sup>1108</sup>. Ses gouvernants successifs « ont combattu tous ceux, experts ou dirigeants africains, qui se sont élevés contre cette servitude monétaire »<sup>1109</sup>. Parmi les victimes, ces auteurs citent Sékou Touré assassiné en 1959, Modibo Keita en 1962, Sylvanus Olympio en 1963 et Thomas Sankara en 1987<sup>1110</sup>. À l'inverse de ces « patriotes », les « dirigeants francophiles » ainsi que leurs proches bénéficieraient d'un soutien inconditionnel.

---

<sup>1106</sup> *Idem*, p. 19

<sup>1107</sup> Alice Aterianus Owanga, Joseph Tonda et Maixant Mebiame-Zomo, (Dir.), *La violence de la vie quotidienne à Libreville*, Academia-L'Harmattan, 2016, p. 5-11 ; Téléphore Ondo, *op. cit.*, 2012, p. 91 ; Alice Aterianus-Owanga, Mathide Debain, « Demain, un jour nouveau ? » Un renversement électoral confisqué au Gabon, *Politique africaine*, n° 144/2016, p. 157-179 ; Jeune Afrique, Gabon : Alain Djally, l'assistant de Jean Ping, placé sous mandat de dépôt, : <http://www.jeuneafrique.com/430854/politique/gabon-alain-djally-lassistant-de-jean-ping-place-mandat-de-depot/> Mise en ligne le 19 avril 2017. Consulté le 24 juillet 2020.

<sup>1108</sup> Fanny Pigeaud, Ndongo Samba Sylla, (Dir.), « Avant propos ». *L'arme invisible de la Françafrique. Une histoire du franc CFA*, Paris, La Découverte, 2018, p. 3

<sup>1109</sup> *Ibidem*

<sup>1110</sup> *Ibidem*

Ce qui, par ailleurs, pourrait expliquer les ingérences françaises dans les affaires africaines telles qu'analyser par Yanis Thomas<sup>1111</sup>.

Le contrôle des États d'Afrique francophone passe aussi par la mise en place des réseaux de clientèles fondées sur des relations interpersonnelles entre les dirigeants africains et une classe politique française. Cette question s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'État néo patrimonial, au cœur d'une étude très intéressante coordonnée par Daniel Bach et Mamadou Gazibo<sup>1112</sup>. Dans cette parution, les différents contributeurs ont exploré et analysé la nature de ces relations qui ont façonné durablement l'État en Afrique dans une perspective comparée avec d'autres aires géographiques. Dans sa contribution, par exemple, Nicolas van de Walle a proposé quelques pistes de sortie<sup>1113</sup>. Mais du fait de ces relations complexes entre la France et le Togo, Jacques Chirac aurait pesé de tout son poids afin d'assurer, à la tête du Togo, « l'élection administrative » de Faure Gnassingbé, le « fils de son ami personnel, Étienne Eyadema », avance Comi Toulabor<sup>1114</sup>. Avant lui, François Mitterrand avait fait autant dans d'autres États y compris au Togo. En effet, dans un chapitre qu'il consacre aux scandales et affaires franco-africaines<sup>1115</sup>, Christophe Boibouvier affirme qu'un mois avant son discours à la Baule en juin 1990, Mitterrand avait « envoyé les forces françaises à Port Gentil, au Gabon, pour mater une insurrection populaire et sauver le régime d'Omar Bongo. [...] Quatre mois plus tard, en octobre, il expédiera plusieurs centaines de soldats français au Rwanda pour stopper une offensive rebelle du Front patriotique rwandais (FPR) et sauver le régime de Juvénal Habyarimana. [...] L'année suivante, en décembre 1991, il ne fera rien pour empêcher le général-président Eyadema de mener une sanglante répression contre les démocrates togolais ». En 1997 au Congo Brazzaville, Pascal Lissouba pourtant démocratiquement élu, a été évincé du pouvoir par un coup d'État militaire fomenté par Denis Sassou N'Gusso à l'instigation des lobbies français pour avoir pris langue avec la firme américaine Oxy en vue de l'exploitation d'importants gisements pétroliers dans le Kouilou, au sud du pays, selon la même source. Cette décision faisait suite au refus des firmes françaises

---

<sup>1111</sup> Yanis Thomas, *op. cit.*, 235 p.

<sup>1112</sup> Daniel Bach, Mamadou Gazibo, (Dir.), *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, p. 298-301

<sup>1113</sup> Nicolas van de Walle, *Sortir du néo-patrimonialisme : démocratie et clientélisme dans l'Afrique contemporaine*, Daniel Bach, Mamadou Gazibo, *op. cit.*, p. 153-174

<sup>1114</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 2005, p. 72-78 ;

d'accorder à ce dernier, les préfinancements pétroliers dont bénéficiait Sassou son prédécesseur, poursuit Boibouvier. À Paris, renchérit Antoine Glaser, la décision de Lissouba a été « interprétée comme une trahison [...] Le leader congolais [a tenté] bien un rétropédalage en catastrophe, offrant même au pétroliers français les 25% de la part de l'État dans Elf Congo. Trop tard. Le processus de retour au pouvoir de Denis Sassou N'Guesso, avec le soutien de ses réseaux français, est enclenché. En octobre 1997, le chouchou de Chirac, des services secrets et des pétroliers français contrôle à nouveau le pays »<sup>1116</sup>.

Au vu de ce qui précède, on comprend mieux pourquoi, à la veille de chaque scrutin présidentiel en Afrique subsaharienne francophone, les chefs d'États sortants ainsi que les principaux aspirants vont souvent à l'Élysée comme pour obtenir « l'onction » de l'Ancienne Mère patrie. Ces visites officielles mais souvent officieuses confortent le sentiment populaire que la France contribue fortement au choix de certains dirigeants africains. À l'inverse, certains patriotes soucieux de rompre définitivement ce « cordon ombilical » qui paupérise le continent sont soit incarcérés, soit simplement éliminés, sous l'instigation de la France<sup>1117</sup>. Au regard de ces travaux, deux idées sous-jacentes se dégagent. La première idée est que les dirigeants africains ne sont en définitive que de marionnettes au service des intérêts français. Cette idée est d'ailleurs au cœur de l'ouvrage d'Antoine Glaser cité précédemment. Pour ce dernier, la Françafrique est morte. Pour l'étayer, il avance deux hypothèses. D'une part, entre la France et les chefs d'États africains, le rapport de domination s'est inversé. Car, l'époque où les dirigeants français tiraient les ficelles en Afrique est révolue ; désormais – comme le précise d'ailleurs le sous-titre de son ouvrage – les dirigeants africains sont devenus « maîtres du jeu ». D'autre part, les relations entre la France et les pays de son pré carré africain ont profondément évolué : le Niger négocie la hausse du prix de l'uranium qu'il livre à la France<sup>1118</sup> ; l'échec d'Abdoulaye Wade voulant faire

---

<sup>1115</sup> Christophe Boibouvier, *Hollande l'Africain*, La Découverte, 2015

<sup>1116</sup> Antoine Glaser, *AfricaFrance. Quand les dirigeants africains deviennent les maîtres du jeu*, Paris, Fayard, 2014.

<sup>1117</sup> Makhily Gassama, (Dir.), *50 ans après, quelle indépendance pour l'Afrique ?*, Editions Philippe Rey, 2010 ; René Dumont, Marie-France Mottin, (Dir.), *L'Afrique étranglée*, Paris, Seuil, 1980, 272 p.

<sup>1118</sup> Encore que « négocier » ne signifie pas « fixer » le coût de ses matières premières dans la mesure où si le Niger à l'instar d'autres États, dispose effectivement des ressources naturelles, il manque néanmoins de moyens d'exploration, d'exploitation, de transformation et d'innovation. En définitive, il n'a pas le contrôle de ses ressources.



adouber son fils par la France ; le poids financier de Sassou N’Guesso en France ; l’essor de nouveaux acteurs sur le continent africain à l’instar de la Chine, du Brésil et les monarchies du Golfe. Les arguments avancés par d’Antoine Glaser sont recevables. Ils s’apparentent, hélas, au discours officiel des autorités françaises voulant relayer au passé des faits toujours actuels de peur de susciter l’indignation de l’opinion publique, sans doute. Ceci conduit à la seconde idée. Celle-ci questionne les valeurs humanistes, démocratiques et universelles que la France prétend défendre. Ces valeurs ne s’appliquent-elles pas à l’Afrique ? Seraient-elles incompatibles avec les aspirations des peuples africains ? À quand la « rupture »<sup>1119</sup> ?

Nous avons voulu objectiver ces réflexions en répertoriant puis en analysant les facteurs explicatifs concrets de la longévité au pouvoir du PDG et du RPT, nonobstant la réhabilitation des partis politiques en 1990/91 et la tenue régulière d’élections compétitives. De cette réflexion il est ressorti que la domination puis la longévité au pouvoir de ces partis reposent principalement sur 3 facteurs complémentaires.

- En premier lieu, leur ancrage territorial, institutionnel et social. Hérité du parti-État, il garantit, au niveau territorial, une présence effective sur le terrain grâce à des structures souvent dynamiques et fonctionnelles en toute saison. Néanmoins, cette approche est à relativiser en ce qui concerne le dynamisme des organes du RPT. En effet, malgré sa forte représentativité parlementaire, ce parti ne dispose pas de structures dynamiques et fonctionnelles comme celles du PDG. C’est à la veille des consultations électorales que le parti se (re) déploie généralement sur l’étendue du territoire national. De plus, fort de leur primauté au sein du Parlement, ces partis jouissent d’importantes subventions publiques ; produisent des normes politiques et électorales contraignantes pour l’opposition : le mode de scrutin, les conditions d’éligibilité à la présidentielle, le découpage électoral, etc. Leur antériorité historique est telle qu’au niveau local par exemple, ces partis se substituent parfois à l’État à travers les actions et réalisations entreprises par des référents intermédiaires, courroie de transmission entre le national et le local.

---

<sup>1119</sup> Francis Laloupo, France-Afrique. La rupture maintenant ? Châtenay-Malabry Haut-de-Seine,

- En second lieu, leur primauté financière. Fruit d'une stratégie de recouvrement des fonds à l'échelle nationale et de porosité des fonds publics à leur égard, elle est gage de succès électoraux dans un contexte d'extrême « marchandisation du vote »<sup>1120</sup>.
- En dernier lieu, enfin, les stratégies individuelles et collectives des acteurs dominants parmi lesquelles la mobilité des électeurs et des candidats en période électorale, puis la construction d'un baronat. Celui-ci assure et garantit comme nous l'avons vu au chapitre précédent, un contrôle quasi monopolistique d'un baron politique sur un territoire particulier.

Cependant, pour être complète, cette étude ne saurait faire l'économie des partis de l'opposition qui aspirent à relayer le PDG et le RPT au pouvoir. Car, si depuis 1990 le PDG et le RPT s'emploient activement à « brader l'alternance au pouvoir »<sup>1121</sup>, qui à employer, quelque fois, des méthodes peu orthodoxes, que font les partis de l'opposition ? S'organisent-ils de manière efficiente pour réaliser leurs ambitions d'accès au pouvoir ou, au contraire, ils sont minés par des situations particulières qui entravent la réalisation de ce projet ? Ce chapitre ambitionne de comprendre, sous un autre angle, les dessous de « la tradition de non-alternance » dans les deux pays d'étude. Certes, dans ces deux États, le cadre politique et institutionnel y est défavorable à l'alternance<sup>1122</sup>, mais dans de nombreux cas analogues l'alternance au pouvoir a pourtant bel et bien eu lieu<sup>1123</sup>. De ce qui précède, je fais donc l'hypothèse que les conditions matérielles, organisationnelles et idéologiques ne sont pas réunies au sein des partis de l'opposition qui souhaitent relayer le PDG et le RPT au pouvoir. Pour le vérifier, nous allons scruter les conditions de leur création, de leur organisation ainsi que leurs stratégies de conquête du pouvoir, depuis les élections fondatrices. Avant d'entrer dans le vif du sujet et pour une meilleure compréhension, il convient de définir d'une part, la nature de cette alternance au pouvoir, et de présenter d'autre part, le cadre théorique général de son effectivité.

---

Acoria Editions, 2013, 258 p.

<sup>1120</sup> Richard Banegas, *op. cit.*, 1998, p. 79

<sup>1121</sup> Wilson André Ndombet, *op. cit.*, 2015.

<sup>1122</sup> Jean Marc Essono Nguema, L'impossible alternance au pouvoir en Afrique centrale, *op. cit.*, p. 35-99 ; Fortuné Matsiegui Mboula, L'Alternance démocratique au Gabon, *op. cit.*

## De quelle alternance parlons-nous ?

Dans la science politique française, l'alternance au pouvoir recouvre deux acceptions distinctes. La première implique un changement de la composition partisane de la législature alors que la seconde suppose une véritable permutation au pouvoir et dans l'opposition par des partis politiques appartenant à des courants politiques différents. C'est dans ce sens que Jean Louis Quermonne a défini l'alternance au pouvoir comme « un transfert de rôle conduisant deux partis ou deux coalitions à vocation majoritaire à exercer successivement tantôt le pouvoir, tantôt l'opposition »<sup>1124</sup>. Il précise à cet égard que les alternances ne sont pas uniformes : elles varient selon les pays et les régimes politiques. Pour ce faire, il en distingue trois types : l'« alternance absolue » qu'il présente comme le transfert du pouvoir de la majorité à l'opposition lorsqu'il s'applique à la fois au gouvernement et à l'assemblée parlementaire issue du suffrage universel. L'« alternance relative » qui implique pour sa part, un transfert du pouvoir de la majorité à l'opposition lorsqu'il ne confère à celle-ci que la maîtrise du seul gouvernement ou de la seule majorité parlementaire. Et enfin, l'« alternance médiatisée » impliquant l'existence d'un petit parti, le parti « pivot » ou « charnière » qui, en dehors du moment électoral, change de partenaires. Cependant, au regard de l'ancrage des traditions de non-alternance dans certains États d'Afrique subsaharienne, nous pouvons ajouter à cette trilogie, le cas d'« alternance impossible » ou « bloquée ». Celui-ci renvoie à des situations où, comme au Togo mais beaucoup plus au Gabon, l'existence des partis de l'opposition – souvent pléthoriques – vise moins la prise réelle du pouvoir que son partage institutionnel avec le parti dominant comme en témoigne la constitution de gouvernements d'union à l'issue de chaque scrutin présidentiel depuis 1990. Sur ce point précis, la littérature disponible est dominée par les travaux des spécialistes du droit constitutionnel qui traitent de cette question sous le prisme du « compromis constitutionnel ». Elle montre que la constitution des gouvernements d'ouverture ou d'union nationale intervient généralement dans un contexte de conflits intercommunautaires, de blocage dans le fonctionnement des institutions, ou tout simplement au moment de crispation où

---

<sup>1123</sup> Voir Tableau n° 44 (pp. 638)

<sup>1124</sup> Jean Louis Quermonne, *Les régimes politiques occidentaux, op. cit.*

« l'économie générale d'un régime politique est au bord d'une rupture d'équilibre »<sup>1125</sup>. Elle trouve ses origines dans la « faillite » des institutions de nombreux États. Car, alors que les constitutions issues de la troisième vague de démocratisation en Afrique subsaharienne ont consacré l'État de droit, le pluralisme partisan, le régime représentatif, la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice et la tenue régulière d'élections nationales sur le continent<sup>1126</sup>, il est aisé de constater que – très vite en effet – ces constitutions ont été banalisées et instrumentalisées au gré des intérêts partisans. Dès lors, en l'absence des mécanismes et institutions capables de réguler les conflits internes, les compromissions entre les principaux acteurs apparaissent alors comme la seule alternative de sortie de crise. D'autant plus que la communauté internationale y est souvent très favorable<sup>1127</sup>.

Dans une étude qu'il a consacré à ces compromis, Jean Luc Engoutou a relevé que « dans les sociétés africaines, la recherche du compromis est encore plus prégnante eu égard à la multiplication des crises. Phénomène tendant à se banaliser dans les États d'Afrique noire francophone [...] Les crises de gestion du pouvoir découlent d'un certain nombre de facteurs comprenant, en particulier, le manque de consensus sur l'interprétation des normes constitutionnelles et les dispositions relatives à l'exercice et au partage des prérogatives entre différents pouvoirs politiques de l'État. Ces mésententes politiques ont ultimement dégénéré en conflit ouvert, généralement suivi d'un renversement ou d'une métamorphose anticonstitutionnelle du pouvoir en place. Les crises de succession quant à elles, plongent généralement leur racines dans la révision des constitutions et autres réformes des lois électorales permettant notamment d'obtenir un

---

<sup>1125</sup> Jacky Hummel, (Dir.), *Les conflits constitutionnels. Définition (s) d'un objet d'étude*, Presses universitaires de Rennes, 2010, cité par Jean Luc Engoutou, Le compromis constitutionnel dans les Etats d'Afrique noire francophone, *Revue française de droit constitutionnel*, n° 121/2020, p. 143

<sup>1126</sup> Gérard Conac, (Dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, [actes du] colloque, Paris, 12-13 décembre 1990, Paris, Economica, 1993, 517 p.

<sup>1127</sup> Madina Bello, *Médiation et résolution des conflits armés : le cas du conflit ivoirien*, thèse de science politique, dir., Hubert Peres, Ecole doctorale Droit et science politique de Montpellier, 2015 ; Brou Manio Ange Hervé Ahui, *La Côte d'Ivoire et les modes de règlement des conflits africains : la prééminence du dialogue*, thèse de droit public, dir., Jean Jacques Lavenue et Paul Yao-N'Dré, Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion de Lille, 2011 ; Fatou Kine Sow, *Conflits et résolution des conflits en Afrique subsaharienne : l'élaboration de la gestion des conflits*, thèse de science politique, dir. Sélim el Sayegh, Paris 11, 2012 ; Innocent Ehueni Manzan, *Les accords politiques dans la résolutions des conflits armés internes en Afrique*, thèse de droit public, dir., Joël Andrian Tsimbazovina et Djedjro Francisco Meledje, Université de la Rochelle (en cotutelle avec Université d'Abidjan), 2011 ; Netton Prince Tawa, *Les stratégies des anciennes puissances coloniales dans la résolutions des conflits armés internes en Afrique après 1994 : Sierra Leone et Côte d'Ivoire*, thèse science politique, dir., Serge Sur et Djedjro Francisco Maledje, Ecole internationale, Droit européen, relations internationales et droit comparé de Paris (en cotutelle avec l'Université Félix Houphouët-Boigny de Côte d'Ivoire), 2018.

découpage des circonscriptions plus favorables, de prolonger la durée du présidentiel, voire de le rendre indéfiniment renouvelable »<sup>1128</sup>. Ce qui conduit à se demander pourquoi les acteurs de ces crises recherchent-ils inlassablement le compromis ? Au-delà des qualités avérées ou supposées dans la résolution des conflits, le compromis ne présente-t-il pas d'autres vertus qui seraient profitables aux partis dominants en contexte africain ?

C'est sous cet angle qu'il faut analyser les compromissions entre les élites dans certains États d'Afrique subsaharienne. Car, s'il est vrai que la recherche du compromis apparaît de plus en plus comme « un passage obligé dans la résolution des crises en Afrique »<sup>1129</sup>, tous les États africains n'y ont pas recours. Et parmi ceux qui y ont recours, on compte des États comme le Togo mais surtout le Gabon qui n'ont pas enregistré, jusqu'ici, de crise politique majeure à l'instar de celles qu'ont connues les deux Congo, la RCA, le Burundi, le Burkina Faso ou le Mali. Pourtant, l'histoire politique du Gabon est rythmée par de nombreux cycles de compromissions entre le PDG et ses opposants. Ces négociations sont si courantes qu'elles font désormais partie du cours normal des choses<sup>1130</sup>. Contrairement à Jean Luc Engoutou, Jérôme Toung Nzue s'est intéressé aux effets de ces compromissions au Gabon. Il a identifié trois principales conséquences : la perpétuation du régime Bongo, sa légitimation, et le sous-développement du pays alors que celui-ci dispose d'énormes potentialités. Pour Toung Nzue, « si la création de la majorité présidentielle en 2005 parachève la fonction phagocytaire du pouvoir en place sur l'opposition gabonaise, c'est en réalité les Accords de Paris de 1994 qui scellent définitivement le sort de l'opposition politique au Gabon. [...]. Cette rencontre, qui fait suite à la contestation violente des résultats de l'élection présidentielle de 1993, a vu l'opposition dite radicale accepter de surseoir à ses revendications pour

---

<sup>1128</sup> Jean Luc Engoutou, Le compromis constitutionnel dans les États d'Afrique noire francophone, *Revue française de droit constitutionnel*, n° 121/2020, p. 143

<sup>1129</sup> Jean du Bois de Gaudusson, Albert Bourgi et *als.*, (Dir.), *Médiations et facilitation dans l'espace francophone. Théorie et pratique*, Bruxelles, Editions Bruyant, 2010, p. 7

<sup>1130</sup> Dominique Etoughe, Benjamin Ngadi, (Dir.), *Refonder l'État au Gabon. Contribution au débat*, Paris, L'Harmattan, 2003, 151 p. Dans cet ouvrage, Clotaire Messi Me Nang et Léon Modeste Nnang Ndong ont fait l'inventaire des compromissions entre la majorité et l'opposition depuis 1960. Selon eux, celles-ci n'interviennent généralement que lorsque le régime au pouvoir est mis en difficulté. Et au terme de ces différents dialogues dont les actes ne sont pas respectés, le parti au pouvoir en sort toujours renforcé.

intégrer un gouvernement d'union nationale. Dès lors, le pays rentrait dans l'ère de la convivialité et du consensus »<sup>1131</sup> permanent.

Par ailleurs, reprenant les travaux de certains juristes francophones relatifs à l'alternance au pouvoir, Aldrin Philippe affirme qu'alterner permet de « changer la tendance partisane du gouvernement sans perturber l'ordre social »<sup>1132</sup>. À ce titre, l'alternance au pouvoir est presque résolument « un mécanisme accepté par les compétiteurs politiques qui admettent le régime institutionnel en place et, avec lui, les droits et libertés politiques qui garantissent l'authenticité de la compétition électorale »<sup>1133</sup>. Dans la politologie africaniste, cette notion recouvre presque le même sens. Néanmoins, des particularités existent. Chez Ibrahima Fall par exemple, l'alternance au pouvoir [il préfère alternance démocratique] désigne « la faculté juridiquement organisée, pour des partis ou familles de partis politiques ayant des projets de sociétés opposés, de se succéder au pouvoir par le jeu des règles démocratiques de dévolution et d'exercice du pouvoir fondées sur le principe de la souveraineté du peuple »<sup>1134</sup>. Pour cet auteur, l'alternance s'opère sans changement de régime quoique, dans certains cas, elle peut favoriser une refonte constitutionnelle. Omar Diop prolonge cette approche en la nuancant : « l'alternance au pouvoir suppose le pluralisme des partis, le fonctionnement régulier d'élections libres et le gouvernement de la majorité dans le respect de l'opposition »<sup>1135</sup>. Plus concrètement, pour qu'elle joue pleinement, « il faut que l'opposition accepte le régime politique en vigueur et ne s'engage pas à bouleverser l'ordre constitutionnel ou la nature du régime une fois arriver au pouvoir. Les concurrents doivent avoir la certitude qu'en se convertissant et en ne remettant pas en cause les bases du régime, ils auront les chances de revenir aux affaires »<sup>1136</sup>. Toutefois, constate cet auteur, la tendance générale en Afrique noire francophone reste la remise en cause des institutions politiques mais surtout le boycottage des élections et la contestation des résultats électoraux par les partis de l'opposition. Comme dit précédemment, il note à son tour qu'au Sénégal, au Ghana, au Togo, au Cameroun, au Burkina Faso et au Gabon, la volonté de

---

<sup>1131</sup> Jérôme Toung Nzue, *Elites et compromission en Afrique. Légitimation d'un système et sous-développement au Gabon*, *op. cit.*, p. 129-130

<sup>1132</sup> Philippe Aldrin, Lucien Bargel et *als.*, *Politiques de l'alternance. Sociologie des changements (de) politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2016, p. 21

<sup>1133</sup> *Idem*, p. 22

<sup>1134</sup> Ibrahima Fall, *Sous-développement et démocratie multipartisane. L'expérience sénégalaise*, *Nouvelles éditions africaines*, n° 17/1977, p. 71

<sup>1135</sup> Omar Diop, *op. cit.*, 2006, p. 329

<sup>1136</sup> *Idem*, p. 335

participer au pouvoir est si forte que « même les partis de l'opposition qui ont boycotté les élections présidentielles et législatives, ou ont violemment contesté les résultats cherchent, et dans certains cas, réussissent à participer au gouvernement de large ouverture ou d'union nationale »<sup>1137</sup>. Si ces partis boycottent presque systématiquement les processus électoraux c'est bien parce qu'ils doutent de la sincérité des résultats officiels mais également de l'impartialité des administrations électorales. Certes, du point de vue théorique, les changements des règles politiques formelles affectent les comportements politiques en Afrique subsaharienne y compris ceux qui sont les plus établis<sup>1138</sup>. Il est cependant notoire que dans de nombreux États africains, l'alternance au pouvoir demeure peu probable parce que tout simplement, les partis de l'opposition concourent à des scrutins qu'ils ont peu de chances de gagner. En revanche, « [...] le gouvernement a un ensemble d'avantages. Parmi ces derniers, il y a le découpage biaisé des circonscriptions électorales de telle sorte qu'elles soient favorables à l'élection du parti présidentiel. Il y a également un ministère de l'intérieur partisan qui surveille l'organisation de l'élection et s'engage dans la fraude le jour d'élection. Il y a enfin, entre autres, le fait que la police intimide des électeurs durant la campagne »<sup>1139</sup>.

Se démarquant de ces derniers, d'autres auteurs ont proposé une approche distincte et utilitariste de l'alternance au pouvoir. Parmi eux, Céline Thiriot et Mamadou Gazibo. Pour Gazibo, il existe deux types d'alternances : une « alternance démocratique » à l'image de celles survenues au Bénin, et une « alternance violente » comme celle enregistrée au Niger. Son approche est en étroite ligne avec les analyses pionnières que Samuel Huntington pour qui l'alternance au pouvoir est le test final de la démocratie. Cela signifie qu'il n'y a pas de démocratie sans alternance au sommet. Pour Gazibo, l'alternance est vertueuse<sup>1140</sup>. C'est un remède contre l'autoritarisme : lorsqu'un pays enregistre deux alternances consécutives à l'issue d'élections libres et compétitives sa

---

<sup>1137</sup> *Idem*, p. 340

<sup>1138</sup> Céline Thiriot, Sortir de l'autoritarisme militaire. L'analyse comparée des transitions du régime, Emmanuel Nadal, Marianne Marty et Céline Thiriot, (Dir.), *Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme*, Paris, Karthala, p. 359-375 ; Richard Vengroff, Momar Ndiaye, The impact of electoral reform at the local level in Africa. The case of Senegal's 1996 local elections, *Electoral Studies*, n° 4/1998, p. 463-482

<sup>1139</sup> Nicolas van de Walle, Démocratie en Afrique. Un bilan critique, Mamadou Gazibo, Céline Thiriot, (Dir.), *La politique en Afrique. Etat des débats et pistes de recherches*, Paris, Karthala, 2009, p. 152

<sup>1140</sup> Mamadou Gazibo, La vertu des procédures démocratiques, *Politique africaine*, n° 4/2003, p. 145-156 ;

démocratie est dite « consolidée ». D'autant plus « le transfert du pouvoir constitue en lui-même un choc qui n'est pas évident à surmonter. [...] Lorsqu'elle [l'alternance] se produit, on entre dans un processus de la consolidation, le moment où les acteurs considèrent que ce sont les urnes qui confèrent ou retirent le pouvoir et aucun autre moyen »<sup>1141</sup>. Pour autant, il y a bien des cas d'alternances démocratiques qui ont produit des effets contraires. Tout comme l'on assiste, en Afrique et au-delà, à une résurgence des autoritarismes<sup>1142</sup> que la vague de démocratisation croyait pourtant avoir relégué au musée des horreurs politiques<sup>1143</sup>. Ce qui, en notre sens, donne davantage de crédit aux analyses de Nicolas van de Walle lorsqu'il questionne les facteurs qui permettent d'identifier une alternance après avoir fait le constat que « plusieurs présidents africains restent au pouvoir, en dépit d'avoir perdu presque assurément une élection, parce que l'opposition ne peut pas forcer leur éviction »<sup>1144</sup>. Il invite l'opposition à la cohésion, seul gage de succès face aux partis dominants. Au chapitre précédent, nous avons vu avec quel entrain les partis dominants ont recours au patronage et aux ressources d'État, entre autres, pour se maintenir au pouvoir. Pour l'opposition, « le facteur qui semble faciliter l'alternance est un système à scrutin majoritaire à deux tours, parce que la période entre deux tours de vote facilite la négociation entre les candidats de l'opposition »<sup>1145</sup>. À ce propos, Rossatanga-Rignault est persuadé qu'« il n'existe pas de meilleur mode de scrutin »<sup>1146</sup>. Or, nous avons vu que les systèmes électoraux gabonais et togolais ont connu de profondes mutations depuis les élections fondatrices. Ces mutations ne sont pas accidentelles : elles répondent souvent à un agenda si bien qu'aujourd'hui, ils (les systèmes électoraux) assurent et garantissent la survie institutionnelle du PDG et du RPT plutôt que des élections réellement compétitives. S'agissant de la nécessité

<sup>1141</sup> Mamadou Gazibo, *Les paradoxes de la démocratie en Afrique. Analyse institutionnelle et stratégique*, Montréal, Les Presses universitaires de Montréal, 2005, p. 202

<sup>1142</sup> Victor Magnani, Thierry Vircoulon, Vers un retour de l'autoritarisme en Afrique ? A quoi sert le G7, *Politique étrangère*, n° 2/2019 ; Michel Camau, Gilles Massardier, (Dir.), *Démocraties et autoritarismes : fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, 2009, 363 p. ; Vincent Foucher, Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel, *Pouvoirs*, n° 129/2009 ;

<sup>1143</sup> Céline Thiriot, Caroline Dufy, Les apories de la transitologie. Quelques pistes de recherche à la lumière d'exemples africains et postsoviétiques, *Revue internationale de politique comparée*, n° 3/2013, p. 19-40 ; Olivier Dabène, Vincent Geisser et Gilles Massardier, (Dir.), *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, 2008, 336 pages.

<sup>1144</sup> Nicolas van de Walle, *op. cit.*, 2009, p. 152

<sup>1145</sup> *Idem*, p. 153

<sup>1146</sup> Guy Rossatanga-Rignault, Sur quelques ponts aux ânes électoraux : ce que voter veut dire et pourquoi il n'existe pas de « meilleurs » mode de scrutin, *Revue gabonaise de science politique*, n° 5/2020, p. 11-30



d'union qu'appelle Nicolas van de Walle, nous verrons plus loin qu'en raison des clivages partisans et régionaux au sein de l'opposition, les alliances mises en œuvre s'effondrent aussitôt qu'elles se créent.

Dans le prolongement de ces débats, Issaka Souaré a proposé une définition intéressante de ce qu'est une alternance politique. S'il admet à la suite de Quermonne qu'il y a alternance lorsque se produit « un changement de rôle entre les forces politiques situées dans l'opposition, qu'une élection au suffrage universel fait accéder au pouvoir, et d'autres forces politiques qui renoncent provisoirement au pouvoir pour entrer dans l'opposition »<sup>1147</sup>, chez Issaka Souaré, l'alternance au pouvoir est exclusivement « le remplacement des autorités en place par de nouvelles élites appartenant à un parti de l'opposition ou une coalition de partis d'opposition »<sup>1148</sup> clairement identifiée. Cette définition met en exergue deux types d'alternances distinctes de celles évoquée ou identifiée par Mamadou Gazibo ci-dessus : une alternance portée par un parti ou une coalition de partis de l'opposition, et une autre, issue des permutations entre des candidats indépendants quoique soutenus ou non par des partis politiques. Dans le premier cas, on peut citer les alternances survenues au Ghana, en Guinée et au Nigeria ; dans le second, les changements d'élites dirigeantes enregistrés au Bénin depuis la réhabilitation des partis politiques. En ce qui nous concerne, qu'elle soit portée par un parti politique, une coalition de partis de l'opposition, ou tout simplement par un candidat indépendant soutenu ou non par des partis politiques, nous souscrivons à la définition de l'alternance au pouvoir qu'a donnée Jean Louis Quermonne. La nature de celle-ci étant clarifiée, qu'en est-il de son cadre théorique général ?

### **Cadre théorique général de l'alternance au pouvoir**

Telle qu'elle a été intellectuellement façonnée à ce jour, la notion d'alternance au pouvoir sert prioritairement deux démarches conjointes. Elle complète en premier lieu, le projet de modélisation des systèmes démocratiques. Comme nous l'avons vu avec les tenants de la démocratisation, un régime est démocratique lorsqu'il est respectueux des principes universels mais davantage des procédures parmi lesquelles la circulation régulière des élites au pouvoir et dans

---

<sup>1147</sup> Jean Quermonne, *L'alternance au pouvoir*, Paris, PUF, 1988, p. 4

<sup>1148</sup> Issaka Souaré, *op. cit.*, 2017

l'opposition au terme d'élections nationales. Et, en second lieu, elle se veut un cadre explicatif pertinent des mutations politiques telle qu'analyser au chapitre 2 inhérent au changement de régime. C'est sur ce dernier aspect que l'essentiel des travaux y relatifs s'inscrivent. Pour en faire l'économie, (re) visitons les réflexions de Maurice Duverger. Pour cet auteur, « les options politiques se présentent d'ordinaire sous forme dualiste. Il n'y a pas toujours un dualisme des partis : mais il y a presque toujours un dualisme de tendances. Toute politique implique un choix entre deux types de solutions : les solutions dites intermédiaires se rattachent à l'une ou à l'autre. Cela revient à dire que le centre n'existe pas en politique »<sup>1149</sup>. Se basant sur les expériences de la III<sup>e</sup> et la IV<sup>e</sup> République française, Duverger soutient que l'alternance est consubstantielle au bipartisme [souple ou rigide]. La Grande Bretagne et l'Allemagne fédérale offrent ainsi l'exemple le plus abouti de ce qu'il nomme une « grande alternance ». En revanche, là où le système multipartite est établi, même assorti d'un parti dominant, sa réalisation n'est pas très évidente. Si, en raison de la formation de deux coalitions électorales, l'alternance se produit, elle sera « petite » ou « incomplète ». Pour parler autrement, « l'alternance suppose le dualisme »<sup>1150</sup>. Pour l'étayer, Duverger avance deux principaux arguments : d'une part, l'alternance réalise un équilibre entre le pluralisme des forces politiques, et la stabilité des gouvernements dans la mesure où « elle renforce d'unité d'action et la durée d'intervention du pouvoir en substituant au traditionnel clivage entre l'exécutif et le législatif une séparation équivoque entre la majorité et l'opposition »<sup>1151</sup>. D'autre part, elle permet de gouverner au centre. Suivant ce raisonnement, le système multipartite en vigueur dans la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne francophone serait-elle une entrave à l'alternance au pouvoir ? Il semble que non, car « des coalitions solides et homogènes peuvent donner à un régime multipartisan une physionomie proche du *two-party system*, et rendre l'opposition plus cohérente, plus modérée et plus claire »<sup>1152</sup>, reconnaît Duverger. Dans le contexte africain, Matthijs Bogaards note que le défi du système de partis africains serait moins la fragmentation mais davantage la concentration autour d'un parti dominant. Celle-ci tend d'ailleurs à effacer d'autres partis politiques. Pour autant, l'existence d'un

---

<sup>1149</sup> Maurice Duverger, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1973 (1951, 1<sup>e</sup> Ed.), p. 334

<sup>1150</sup> *Ibidem*

<sup>1151</sup> Dominique Colas, Claude Emenri, (Dir.), *Droit, institutions et systèmes politiques. Mélanges en hommage à Maurice Duverger*, Paris, PUF, 1988

parti dominant voire hyper dominant n'a pas empêché la réalisation de l'alternance politique dans plusieurs États à l'instar du Ghana, du Sénégal et du Cap Vert<sup>1153</sup>. Cette approche contraste avec le regard de Comi Toulabor sur les transitions survenues au Ghana. Pour cet auteur, « les transitions ghanéennes n'étaient pas réellement des démocratisations, puisque la nature prétorienne du pouvoir demeurait intacte. Il s'agissait tout au plus de libéralisation et de civilisation du régime prétorien qui n'enlevait absolument pas à l'armée son potentiel interventionnisme »<sup>1154</sup>.

En outre, en assimilant « assez rapidement dualisme et bipartisme », Duverger a vu son approche être critiquée par bien d'autres auteurs dont Georges Lavau<sup>1155</sup> et Giovanni Sartori<sup>1156</sup> comme dit en préambule. Dans tous les cas, pour réaliser l'alternance au pouvoir, une coalition des partis politiques contre le parti dominant est requise voire indispensable. Cette approche fait d'ailleurs échos dans les travaux de Vincent Lemieux sur les partis et systèmes partisans québécois<sup>1157</sup>. Néanmoins, il plaît de distinguer « realignement électoral » et « realignement partisan ». Le premier concerne les mutations dans le vote de l'électorat alors que le second associe ces dynamiques aux partis politiques. En mobilisant le concept de « réalignement partisan », Vincent Lemieux a montré comment, alors qu'il domine et dirige sans discontinuité le gouvernement provincial du Québec depuis 1897, le PLQ (Parti libéral du Québec) a été historiquement battu au scrutin de 1936 par son rival, le PC (Parti conservateur) qui a bénéficié d'un concours de circonstances : l'appui de l'UN (Union nationale), une aile dissidente du PLQ avec laquelle il a fusionné. Il y a donc « réalignement partisan » lorsqu'« un tiers parti émerge, se faufile et, à terme, déloge l'une des formations principales »<sup>1158</sup>. Cette théorie trouve ses origines aux États-Unis, notamment dans les travaux de Valdimer Orlando Key, « où sont proposées les notions d'élections critiques et de réalignement

---

<sup>1152</sup> Maurice Duverger, *op. cit.*, 1951, p. 458

<sup>1153</sup> Matthijs Bogaards, *Crafting competitive party systems. Elections laws and the Oppositions in Africa*, *Democratization*, n° 4/2000, p. 168-184

<sup>1154</sup> Comi Toulabor (Dir.), *Le Ghana de J.J. Rawling. Restauration de l'État et renaissance du politique*, Paris, Karthala, 2000, p. 51.

<sup>1155</sup> Georges Lavau, *Les partis politiques et réalités sociales*, Paris, A. Colin, 1953

<sup>1156</sup> Giovanni Sartori, *Parties and Party Systems*, *op. cit.*

<sup>1157</sup> Vincent Lemieux, *Le Parti libéral du Québec. Alliances, rivalités et neutralités*, *op. cit.* ; Lemieux, *Les cheminements de l'influence. Systèmes, stratégies et structures*, Québec, Les presses de l'Université du Québec, 1979 ; Idem, *Systèmes partisans et partis politiques*, Québec, Les presses de l'Université du Québec, 1985.

<sup>1158</sup> Vincent Lemieux, cité par Michel Venne, *L'ADQ, une solution de rechange ?* Rock Côté, (Dir.), *Québec 2001. Annuaire politique, social, économique et culturel*, Québec, Éditions FIDES, 2000, p. 165

séculaires. L'élection critique possède trois caractéristiques : l'implication inhabituelle des électeurs, un changement plus ou moins profond dans les relations de pouvoir, et une modification significative et durable des clivages partisans »<sup>1159</sup>. Très vite, ce concept de « réalignment » a été peaufiné par d'autres auteurs soucieux de comprendre ses causes et ses effets. Ces travaux subséquents mettent en exergue cinq principales caractéristiques que sont : « l'émergence d'une crise nationale ; une discontinuité socio-politique faisant suite à cette crise ; des transformations massives et durables des clivages partisans ; des conséquences sur l'élite gouvernementale et enfin, des conséquences sur l'orientation des politiques »<sup>1160</sup>. Depuis lors, le « réalignment partisan » demeure un cadre explicatif pertinent des changements politiques au Canada<sup>1161</sup>. Toutefois, comme le rappellent Joseph Campbell<sup>1162</sup> et Pierre Baudewyns<sup>1163</sup>, ce concept est polysémique tant du point de vue définitionnel qu'opérateur. Or, comme nous l'avons vu, le RPT se présente comme un « bloc compact » qui n'a pas enregistré – jusqu'alors – de défections majeures pouvant fragiliser sa dynamique au profit d'un parti de l'opposition. Au Gabon où le PDG connaît une forte hémorragie interne depuis la disparition de son leader, les partis traditionnels de l'opposition ne sont pas parvenus à capitaliser la venue massive, dans leurs rangs, des transfuges de ce parti dominant.

Concept normatif central de la doctrine démocratique, l'alternance y est théorisée également comme « une échéance prévue et profitable, voire attendue, qui rythme les régimes démocratiques et est supposée assurer leur respiration par la rotation régulière des positions de pouvoir entre les principaux camps politiques antagonistes »<sup>1164</sup>. Ainsi, à l'inverse de Duverger qui privilégie le bipartisme comme facteur explicatif de l'alternance au pouvoir, Jean Louis Quermonne avance – après avoir distingué ses différentes modalités – qu'elle [l'alternance au pouvoir] n'est pas consubstantielle au bipartisme mais plutôt à la bipolarisation des forces politiques

---

<sup>1159</sup> Jean Crête, Pierre Favre, *Génération et politique*, Paris, Economica, p. 182

<sup>1160</sup> Jean Crête citant Campbell (1966) ; Burnham (1970) et Janhige (1970)

<sup>1161</sup> Pierre Martin, *Dynamiques partisans et réalignements électoraux au Canada (1867-2004)*, Paris, L'Harmattan, 2005.

<sup>1162</sup> Joseph Campbell, *Parti systems and Realignment in the United States*, *Social Science History*, n° 3/2006, p. 359-386.

<sup>1163</sup> Pierre Baudewyns, *Dynamiques électorales en Belgique. Théorie des réalignements et analyse des résultats des élections législatives en Belgique depuis 1945*, Louvain, les presses universitaires de Louvain, 2013, p. 41-60

<sup>1164</sup> Philippe Aldrin, *op. cit.*, p. 16

voire à l'importance du système institutionnel<sup>1165</sup>. Cette coalition des forces politiques se distingue néanmoins des « réalignements » évoqués précédemment, et dont l'opérationnalité est presque conditionnée par l'implosion du parti dominant d'alors, l'existence de ce que Jean Charlot appelle le « parti charnière »<sup>1166</sup>, et une alliance avec le « parti dominant » de l'opposition. Ici, Quermonne parle plutôt d'une alliance classique des partis de l'opposition afin de faire bloc contre le parti gouvernemental.

D'autres auteurs confèrent d'énormes vertus à l'alternance au pouvoir. Ils y voient un dispositif de limitation de la corruption, d'évitement de la monopolisation du pouvoir et de ses ressources pour reprendre Aldrin Philippe<sup>1167</sup>. Cette conception presque « idéaliste » de l'alternance décrite comme « gage d'une bonne santé démocratique » a été défendue puis propagée par certains consolidologues. Dans l'ouvrage coordonné par Mamadou Gazibo et Jane Jenson en 2004 par exemple, on peut y lire les critères de consolidation démocratique présentés sous forme de « tests »<sup>1168</sup> :

- Le test dit de « la double alternance » aussi appelé *double turnover test* de Samuel Huntington est celui dans lequel, une démocratie n'est consolidée que lorsqu'elle a connue deux alternances au pouvoir à partir des premières élections libres. Cette approche est fragilisée en Afrique subsaharienne par l'existence de systèmes à partis dominants qui se sont consolidés aux termes d'élections subséquentes qu'ils ont remportées en toute transparence. C'est le cas de l'ANC en Afrique du Sud et le MSM-MMM (The Militant socialist Movement/Mauritian Militant Movement) à Maurice.
- Le « test générationnel » selon lequel une démocratie est consolidée au terme de 2 décennies de pratique de la compétition électorale donnant lieu ou non à une alternance au pouvoir. À ce propos, la pratique régulière d'élections depuis 1990/1 n'a pas fait du Gabon et du Togo d'excellents élèves au regard de la littérature sur les processus électoraux dans ces deux pays.

---

<sup>1165</sup> Jean Louis Quermonne, *L'alternance au pouvoir*, Paris, Montchrestien, 2003 (1<sup>e</sup> Ed. 1988), p. 13-14.

<sup>1166</sup> Jean Charlot, Chapitre 6. Les petits partis contestataires : PCF, FN, Ecologistes, Jean Charlot, *La politique en France*, Paris, Le Livre de poche, 1994, 287 pages.

<sup>1167</sup> Philippe Aldrin, *op cit.*, p. 17

<sup>1168</sup> Mamadou Gazibo, Jane Jenson (Dir.), *La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 2004, p. 176

- Le « test de comportement » postule qu'une démocratie est consolidée lorsque les citoyens sont imprégnés de valeurs démocratiques. Cette approche à la particularité d'être difficilement opératoire, du moins dans nos deux cas d'études dans la mesure où la mal gouvernance, les restrictions de libertés, les élections contestées, etc., ont un réel impact sur les comportements citoyens.
- Enfin, le « test des crises » indique qu'une démocratie est consolidée lorsqu'elle survie aux crises de tous genres.

Aux confluent du bipartisme et la bipolarisation, Issaka Souaré propose une troisième voie. Considérant que « le bipartisme relève de l'environnement institutionnel et que la bipolarisation résulte des stratégies des dirigeants politiques »<sup>1169</sup>, Souaré avance l'hypothèse que « l'alternance par un parti de l'opposition n'est généralement possible que dans un système bipartisan ou bipolarisé. Bien que l'une ou l'autre de ces deux conditions ne soit pas suffisante pour la réussite, l'absence des deux explique l'échec »<sup>1170</sup>. C'est l'explication qu'il donne des 32 cas d'alternance par un parti de l'opposition qu'il a répertorié depuis les indépendances africaines<sup>1171</sup>. Conscient des spécificités des régimes politiques, cet auteur prévient néanmoins que des cas exceptionnels peuvent apparaître du fait, entre autres, de la combinaison de circonstances, du mode de scrutin pluralitaire à un seul tour, du poids électoral de l'ethno-régionalisme en faveur de l'opposition et du boycottage électoral pour ne citer que ces aspects.

En somme, pour comprendre les ressorts de la tradition de non alternance du Gabon et au Togo, il faut non seulement analyser – comme nous l'avons fait jusqu'ici – les stratégies des partis dominants, mais s'intéresser également aux partis de l'opposition qui ambitionnent *a priori*, les relayer au pouvoir. Or, la radiographie de ces partis (I) révèle une opposition composite aux ressources financières et humaines limitées. Malgré ce handicap, certains partis s'organisent en association afin de contenir la primauté du parti dominant dans l'arène politique nationale (II). Ces efforts sont certes mis en difficulté par le parti dominant, notamment à travers le débauchage des principales figures de l'opposition. À cela,

---

<sup>1169</sup> Issaka Souaré, *op. cit.*, 2018, p. 32

<sup>1170</sup> *Idem, op. cit.*, 2010, p. 18

<sup>1171</sup> *Idem*, p. 65-70

il faut bien d'autres facteurs à l'instar des conflits de leadership au sein de l'opposition.

## **1.6. Radiographie des partis d'opposition**

Maintenant que nous connaissons le PDG et le RPT ainsi que les secrets de leurs réussites, intéressons-nous à leurs adversaires politiques. Qui sont-ils ? D'où viennent les principaux dirigeants ? De quelles ressources disposent-ils pour contrecarrer les partis dominants qui, en plus des ressources propres par ailleurs inestimables, ont mis en place des mécanismes sophistiqués permettant d'assurer le « pompage » des ressources de l'État ou de « mutualiser » leurs dépenses sur le dos de l'État tel qu'analyser au chapitre 3 ?

Dans cette première partie, il s'agit de comprendre, en réalité, les coulisses des luttes infructueuses de l'opposition. Pour ce faire, trois aspects doivent être pris en compte. Tout d'abord, les conditions de leur formation (1). Ce préalable est requis car elles [conditions de formation] constituent quelque fois un réel handicap à l'implantation nationale de ces partis politiques. Ensuite, il faut questionner le statut ainsi que le rôle dévolu à ces partis au Gabon et au Togo (2). Ce rôle et ce statut sont certes définis officiellement, mais généralement, ils sont interprétés différemment en fonction des objectifs poursuivis par ces partis de l'opposition, de même que les compromissions de leurs principaux dirigeants avec le pouvoir. Il faut enfin s'intéresser aux ressources dont disposent réellement les partis de l'opposition pour financer leurs activités (3) dans un contexte d'extrême « marchandisation » de la politique.

### **1.6.1. Sociologie de la genèse des partis de l'opposition**

Au chapitre 1, nous avons vu que la théorie générale de la genèse partisane était dominée par deux principaux paradigmes. L'un duvergerien, distinguant les partis de formation interne de ceux de formation externe. L'autre rokkanien, fondé sur les clivages fondamentaux à l'origine des partis politiques d'Europe occidentale. Pour certains analystes des partis africains, le schéma classique proposé par Duverger est applicable aux partis africains. Dans cette perspective,

Ruth Morgenthau a distingué les partis de masse et les partis de patrons (ou des personnalités) fondés avant les indépendances<sup>1172</sup>. Cependant, en examinant les conditions de formations de premiers partis gabonais et togolais sous le prisme des objectifs annoncés et poursuivis ainsi que les origines militantes de leurs principaux dirigeants, nous avons distingué trois principaux critères classiques de formation partisanes dans les deux pays d'étude : a). les velléités nationalistes ou pro-nationalistes ; b). les clivages ethno-régionaux ; c). les conflits d'égo ou de leadership au sein des organisations existantes. À l'exception du premier critère en lien avec le contexte d'apparition des premiers partis politiques<sup>1173</sup>, les deux autres demeurent applicables à certains partis de l'opposition d'alors. Cependant, depuis la réhabilitation du multipartisme en 1990 au Gabon et au Togo, d'autres critères participent à la formation partisane. Ils doivent être identifiés et discutés. Parmi ces critères, deux méritent mention. Il s'agit de la formation partisane par réactivation des organisations préexistences dissoutes par le parti-État (au Togo), et les partis formés par les transfuges du parti dominant (au Gabon). Ce sont les 5 principaux critères de formation des partis de l'opposition. Voyons ce qu'il en est dans les détails.

#### 1.6.1.1. Construire une organisation partisane par réactivation d'un parti de renom

Au lendemain des indépendances africaines, l'idéologie du parti unique faisait consensus en Afrique subsaharienne<sup>1174</sup>. Partout ou presque, des régimes autoritaires de partis uniques ont été établis au motif de promouvoir l'unité nationale et le développement économique. Au Gabon et au Togo, ce sont les partis-États PDG et RPT qui ont relayé les partis politiques existants, obligeant leurs partisans à collaborer ou à s'exiler. Jusqu'en 1989, nul n'avait le droit de créer un parti politique ou un courant en dehors du « creuset national ». Cette interdiction était telle que, sentant leur vie menacée, certains citoyens ont pris le chemin de l'exil ; d'autres ont opté pour une retraite politique anticipée, mais la

---

<sup>1172</sup> Ruth Morgenthau, *Political in French Speaking West Africa*, Oxford, Grenda Press, 1964.

<sup>1173</sup> Dmitri Georges Lavroff, *op. cit.*, 1970, p. 7-9

<sup>1174</sup> Amady Aly Dieng, Le parti unique et les pays d'Afrique noire, *Présence africaine*, n° 185-186/2012, p. 195-207 ; Madeira Keita, Le parti unique en Afrique, *Présence africaine*, n° 185-



plupart ont rejoint les rangs du parti national par conviction ou par mimétisme. Au moment de l'ouverture démocratique, les partis de l'opposition n'ont pas suivi le même schéma au Gabon et au Togo.

Comme nous l'avons vu précédemment, plusieurs sources attestent que les premières élites politiques gabonaises n'étaient pas favorables à l'indépendance. En effet, alors que certains de leurs homologues africains militaient pour l'indépendance nationale, elles revendiquaient au contraire la départementalisation du Gabon<sup>1175</sup>. Une attitude ambiguë qui a terni durablement l'image du pays et son peuple. Lors d'une visite officielle à Libreville, Nicolas Sarkozy a brisé ce tabou en rappelant aux Gabonais qu'« au seuil de l'indépendance, certains de [leurs] grands aînés ont souhaité la départementalisation »<sup>1176</sup> au détriment de la souveraineté. Face à ces francophiles impénitents, Charles de Gaulle a imposé l'indépendance comme le rapporte Nding Mukany citant Louis San Marco, gouverneur de la colonie du Gabon à ce moment-là : « La solution souhaitée par la France, c'était l'indépendance et non pas le département voulu par Léon Mba ! Je n'étais non pas fier, et Léon Mba m'en voulut d'avoir échoué »<sup>1177</sup>. Alexandre Gerbi et Raphael Tribeca pensent que l'attitude de Léon Mba et des élites gabonaises en général était légale : « La demande de départementalisation du Gabon s'inscrivait strictement dans le cadre constitutionnel. Par conséquent, en la rejetant, le gouvernement métropolitain violait la Constitution »<sup>1178</sup>. Au regard de ces faits historiques, il est possible de comprendre l'attitude de certains opposants gabonais qui préfèrent l'entrisme et la collaboration plutôt que la démocratie qui suppose l'existence d'une majorité qui dirige et une opposition qui conteste.

Au Togo en revanche, certains leaders de l'opposition ont construit leurs partis ainsi que leur leadership en réactivant les partis politiques préexistants de

---

186/2012, p. 169-193 ; Abel Eyinga, *Souveraineté populaire et partis unique en Afrique noire, Présence africaine*, n° 72/1969, p. 39-77.

<sup>1175</sup> Yves Coppens, *Le savant, le fossile et le prince. Du labo aux palais*, Paris, Odile Jacob, 2020 ; Arthur Sabi Djaboudi, *Presse d'opinion et luttes politiques en Afrique francophone. Le Gabon de 1922 à 1990*, Paris, Publibook, 2018, p. 89 ; Alexandre Gerbi, Raphael Tribeca, (Dir.), *La république inversée. Affaire algérienne (1958-1962) et le démantèlement franco-africain*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 40-43 ; Wilson André Ndombet, *op. cit.*, 2009, p. 127-130 ;

<sup>1176</sup> Nicolas Sarkozy, propos tenu à Libreville le 24 février 2010. Disponible en suivant le lien suivant : <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-monde/20100308.RUE5387/quand-sarkozy-reecrit-l-histoire-de-la-decolonisation-au-gabon.html> Mise en ligne le 8 novembre 2010. Consulté le 6 août 2020.

<sup>1177</sup> Mbir Nding Mukanyi, *Les Gabonais face au déficit de l'émergence : essai de décryptage des enjeux de changement de paradigme*, Dieudonné Meyo Me Nkonghe, (Dir.), *Le Gabon émergent : utopie ou réalité ? Approche plurielle du concept d'émergence*, Paris, Publibook, 2011, p. 95

renom, en s'appropriant/se réappropriant les idées de leurs fondateurs, ou en se présentant comme leurs héritiers légitimes. C'est le cas de l'UFC. À ce propos, Selon Comi Toulabor, « le parti de Gilchrist Olympio a capitalisé sur la mémoire du CUT et de ses anciens réseaux de militants, rentrés pour des raisons de sécurité en hibernation à l'arrivée du général Eyadema au pouvoir »<sup>1179</sup>. Aussi, tout au long de notre phase d'enquête au sein des partis de l'opposition au Togo, nous avons été particulièrement surpris que l'essentiel des cadres dirigeants de ces partis ait abondamment recours au référentiel de « l'*Ablodè* », bafouée selon eux par la dictature des Gnassingbé. *L'Ablodè*, est une philosophie prônée par les partisans du CUT et de la JUVENTO en lutte contre l'Administration coloniale<sup>1180</sup>. Celle-ci semble guider l'action des opposants actuels et justifier la détermination de certains d'entre eux face au « régime inique incarné par le RPT-UNIR », pour reprendre les propos de certains enquêtés. D'autres vont même plus loin : ils affirment que leurs ascendants directs ont cheminé aux côtés de Sylvanus Olympio durant la lutte anticoloniale ; que dans leurs veines, « coule le sang nationaliste » de leurs ancêtres qui ont donné leur vie pour « Terre de nos Aïeux »<sup>1181</sup>. C'est ce qu'affirment parmi d'autres, Brigitte Kafui Adjamagbo Johnson de la CDPA ; Éric Dupuy, Tété Godwin et Patrick Lawson de l'ANC ; Nathaniel Olympio du PDT ; Nicodème Habia du parti LD et Horacio Freitas l'ancien ministre des sports d'Eyadema dont le père, Paulin Freitas, a été ministre de l'Intérieur sous Sylvanus Olympio (1958 à 1960) puis ministre des Affaires étrangères au moment du coup d'État du 13 janvier 1963.

Lors de notre entrevue, ce dernier note qu'avant d'intégrer le CUT, « mon père, dit-il, était secrétaire général adjoint de l'UTR (Unité togolaise et réconciliation) présidée par Hospice Coco, le ministre des finances de la première République du Togo »<sup>1182</sup>. À l'inverse des figures de l'opposition de renom, Horacio Freitas affirme, sans équivoque, que sa promotion au premier gouvernement Koffigoh était en lien direct avec la figure emblématique incarnée par son père dans l'histoire nationale. Mais qui sont ces leaders, d'où viennent-ils et pourquoi se réclament-ils du CUT

---

<sup>1178</sup> Alexandre Gerbi, Raphael Tribeca, *op. cit.*, p. 99

<sup>1179</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 2005, p. 125

<sup>1180</sup> Tété-Adjalogo Godwin, *op. cit.*, 2008, p. 63

<sup>1181</sup> C'est ainsi qu'on désigne également le Togo.

<sup>1182</sup> Entretien avec Horatio Freitas, ancien ministre. Lomé le 27 mars 2017.

alors que ce parti n'existe plus ? Comme l'a montré Toulabor au sujet de la stratégie d'implantation de l'UFC, « l'esprit cutiste » est mobilisé parce qu' « il est un témoin qui se transmet de génération en génération et qui sert de dénominateur commun à de nombreuses familles togolaises »<sup>1183</sup>.

Les Togolais s'étaient majoritairement prononcés en faveur de l'indépendance. Groupés au sein du CUT et de la JUVENTO, ces partisans de l'*Ablodè* ont œuvré activement pour la souveraineté nationale. Cette fierté nationale, cette fibre nationaliste a fait que le CUT à l'origine de « l'indépendance nationale » demeure omniprésent dans l'imaginaire et le discours collectif à telle enseigne que Sylvanus Olympio qui l'a incarné depuis 1941, est vénéré – aujourd'hui encore – par de nombreux Togolais. Son assassinat certes revendiqué par Étienne Eyadema mais « planifié de toute pièce par l'Elysée »<sup>1184</sup> a comme dissipé les relents autoritaires et répressifs d'Olympio aussitôt parvenu au pouvoir, en 1958<sup>1185</sup>. Blanchi de toutes ses fautes<sup>1186</sup> par les circonstances de son décès, Sylvanus Olympio est et demeure un monument pour les leaders de l'opposition togolaise d'aujourd'hui. Mais lorsqu'on y regarde de très près, on s'aperçoit que seuls les leaders des régions méridionales le vénèrent et font majoritairement référence au culte de l'*Ablodè* afin de s'attirer la sympathie des populations du sud. À ce propos, Nicodème Habia confie que le culte de « l'*Ablodè* est une mystique qu'ont en partage tous les patriotes togolais de toutes les générations. En l'invoquant constamment, on s'entoure de l'esprit de ceux qui l'ont incarné avant nous, et on s'attire la sympathie des Togolais qui ont le CUT dans l'âme et le cœur »<sup>1187</sup>.

Dans une autobiographie, l'ancien président du PDT aujourd'hui en exil au Gabon, pays natal de sa mère, évoque sa filiation avec Sylvanus Olympio ainsi que la symbolique de mobiliser ce nom. Son récit permet de comprendre pourquoi plusieurs leaders de l'opposition font recours à ce personnage, son parti et sa philosophie :

« Je m'appelle Alberto Olympio ; je suis un petit-neveu de Sylvanus Olympio, père d'indépendance et premier président de la République du Togo. [...] Mon père

---

<sup>1183</sup> Toulabor, *op. cit.*, 2005, p. 125

<sup>1184</sup> François Xavier Verschave, *Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998, p. 114-119

<sup>1185</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 19-25

<sup>1186</sup> Joel Glasman, *Les corps habillés au Togo. Genèse des métiers de polices*, Paris, Karthala, 2014.

[Charles Olympio], fils d'Urbano Fabriano Olympio, et petit-fils de Fabriano Olympio, [...] était le vice-président de l'Union de la famille Olympio. [...] À l'époque, le simple fait de porter le nom Olympio constituait un handicap certain, parce qu'il ravivait le souvenir de mon grand-oncle, Sylvanus Olympio. L'ombre du premier président Olympio s'agite derrière chaque Olympio et agit comme les prémices d'une menace qui tairait son nom. Ses descendants ont tenté d'incarner une opposition à l'une des dictatures africaines les moins connues, mais parmi les plus dures. Olympio, un nom symbole d'une espérance et d'une liberté volée puis perdue, que l'on ne voudrait pas voir renaître ... Il incarne l'indépendance politique du Togo qu'il obtint à la suite de rudes luttes, le 27 avril 1960 »<sup>1188</sup>.

Cette philosophie, la JUVENTO-N.F et l'UFC ont su l'incarner mieux que tous les autres. Fondée le 26 mars 2002 par Léandre Yawovi Gbenyedzi, le premier s'est approprié la dénomination « JUVENTO », parti fondé en 1951 par Me Anani Santos, Mensanh Aithson et Akakpo<sup>1189</sup>. Selon Comi Toulabor, ce parti était d'un nationalisme intransigeant et recrutait ses partisans parmi la jeunesse intellectuelle dont une grande partie était formée à la doctrine marxiste<sup>1190</sup>. Reprochant à son allié CUT son conservatisme, la timidité de sa politique ainsi que ses relents autoritaires, la JUVENTO a fini par prendre ses distances mais à ses dépens : « le 31 mars 1960, Sylvanus Olympio fait arrêter Mensanh Aithson, ancien secrétaire général de l'aile extrémiste de la JUVENTO »<sup>1191</sup>. Après l'indépendance, ce parti a basculé totalement dans l'opposition. Comme le CUT, la JUVENTO est un parti de renom au Togo.

En faveur de la réhabilitation des partis politiques au Togo, il est fort probable qu'en s'appropriant la dénomination de la JUVENTO, Léandre Gbenyedzi a cru pouvoir raviver cette fibre patriotique et nationaliste endormie. Malheureusement, le constat fait est que ce parti n'y est pas parvenu : peu de Togolais ont d'ailleurs conscience de son existence, à l'heure actuelle. Pour sa part, l'UCF a vu le jour le 1<sup>er</sup> février 1992 par la fusion de 8 partis politiques<sup>1192</sup> existants : l'UTR (Unité togolaise et réconciliation) de Koblavisoè Fiabjoe, le MTD (Mouvement togolais pour la démocratie) d'Eliott Ohin, le PFC (Parti des

---

<sup>1187</sup> Entretien avec Nicodème Habia, président du parti Les Démocrates. Lomé, 4 avril 2017.

<sup>1188</sup> Alberto Olympio, *Je prends le Parti des Togolais*, Paris, Cherche midi, 2014, p. 13-20

<sup>1189</sup> Comi Toulabor, *op. cit.*, 1986, p. 20.

<sup>1190</sup> *Ibidem.*

<sup>1191</sup> *Ibidem*

forces du changement), l'ATD (Alliance togolaise des démocrates) d'Ifè Atakpamévi Adani, le PDU (Parti des démocrates pour l'unité) de Jean Lucien Savi de Tove, la SDT (Sociale démocratie togolaise) de Laté Madjé Lawson-Body, le FCDDT (Front pour la conquête et la défense de la démocratie au Togo) dirigé par Pascal Akouété Olympio et enfin l'UDS (Union pour la démocratie et la solidarité) dont les principaux leaders de l'époque, Antoine Folly et Cornelius Aïdam, nient avoir contribué à la création de l'UFC.

Pour ces derniers, l'UDS a plutôt contribué à la construction de la CPP, et son aile dissidente a donné naissance à l'UDS-Togo que préside actuellement Antoine Folly. Il en est de même du PDU et de l'ATD. L'UFC est née, en réalité, de la fusion de 5 partis politiques et non pas 8 comme communément admis. Lors d'une discussion au siège de l'ANC en présence d'Edem Atantsi<sup>1193</sup>, Godwin Tété-Adjalo dit que ces trois partis politiques [UDS, PDU et ATD] avaient bel et bien donné leur accord de principe en vue de la création de l'UFC par fusion. Mais pour de raisons inavouées, leurs principaux cadres se sont rétractés et ont préféré soit préserver l'autonomie de leur parti<sup>1194</sup> ou rejoindre le camp d'Edem Kodjo qui souhaitait fédérer également d'autres partis de l'opposition car conscient de la faiblesse de son parti, l'UTD<sup>1195</sup>. Plus de deux ans après sa création officielle, l'UFC obtient son récépissé le 3 mars 1994. Mais depuis sa formation, elle se réclame de l'héritage du CUT, dissout en 1967. À la différence d'autres figures de l'opposition togolaise, les Togolais éprouvent majoritairement – du moins jusqu'à la veille de l'annonce officielle de l'Accord UFC-RPT – une forte admiration et de sympathie pour Gilchrist Olympio dont le père a été assassiné parce qu'il « voulait sortir le Togo du tutorat français », écrit François Xavier Verschave<sup>1196</sup>. En attendant que toute la lumière soit faite sur les circonstances réelles de ce tragique événement, nombreux sont les Togolais persuadés qu'Olympio a donné sa vie pour la cause nationale. Il va de soi qu'en déclarant poursuivre l'œuvre de son père au point de se mettre à son tour en danger comme en témoigne l'embuscade militaire

---

<sup>1192</sup> Entretien avec Nicodème Habia. Lomé, 4 avril 2017.

<sup>1193</sup> Au moment de l'enquête, Edem Atantsi occupait le poste de secrétaire national en charge des affaires politiques de l'ANC.

<sup>1194</sup> C'était l'option préconisée par Antoine Folly peu avant la scission de l'UDS. Malheureusement, sous la houlette de Cornelius Aïdam, plupart ont opté pour une fusion en vue de la formation de la CPP.

<sup>1195</sup> Entretien avec Tété-Adjalo Godwin. Lomé, 30 mai 2017.

<sup>1196</sup> François Xavier Verschave, *op. cit.*, p. 115

du 5 mai 1992 au cours de laquelle il a failli laisser sa vie et exfiltré du pays, Gilchrist Olympio est parvenu à ressusciter les réseaux CUT, à incarner l'opposition nationale et faire de l'UFC, la première force de l'opposition. En l'état actuel de nos connaissances, il n'y a pas, au Gabon, de partis de l'opposition de cette envergure et aux parcours symétriques. Ici, l'essentiel des partis de l'opposition sont l'œuvre des transfuges du PDG.

#### 1.6.1.2. Au Gabon, des partis de l'opposition nés des défections au sein du PDG

Les militants mais surtout les cadres à l'origine des partis de l'opposition et ceux de la MRSE au Gabon sont majoritairement des transfuges du PDG. Leurs principaux responsables ont d'abord appartenu au PDG qu'ils ont quitté pour fonder leurs propres partis politiques. Comme nous l'avons vu plus haut, ce phénomène s'opère chaque fois que le Gabon connaît d'importantes mutations politiques : la réhabilitation des partis politiques, en avril 1990 ; la disparition d'Omar Bongo, en juin 2009, et enfin, lors d'importants remaniements ministériels et institutionnels. Dans la seconde partie, nous verrons que cet héritage et ce militantisme passés ont un impact réel au sein de cette opposition nationale désormais « contrôlée par les dissidents du PDG qui y reproduisent parfois sans vergogne les normes et pratiques de leur ancien parti »<sup>1197</sup>. En attendant, examinons l'ADN de ces partis politiques.

*Tableau 40 : Sociogenèse de la formation des quelques partis d'opposition au Gabon*

Dénomination du parti	Fondateur/Leader	Création	Antécédents du leader
RDP : Rassemblement pour la démocratie et le progrès	Alexandre Sambat	1993	Cadre du PDG, de 1973 à 1993
UPNR : Union pour la nouvelle République	Louis Gaston Mayila	2007	Cadre du PDG, de 1973 à 2007
DN : Démocratie nouvelle	René Ndemezo'o Obiang	2018	Cadre du PDG, de 1976 à 2015
LD : Les Démocrates	Guy Nzouba Ndama	2017	Cadre PDG, de 1970 à 2016

<sup>1197</sup> Entretien avec Pierre André Kombila, président du RNB. Libreville, 22 septembre 2017.

UN : Union nationale	Zacharie Myboto	2010	Cadre PDG, de 1968 à 2005
PSD : Parti social démocrate	Pierre Claver Maganga Moussavou	1990	Membre du parti-État PDG
RHM : Rassemblement héritage et modernité	Hugues Alexandre Barro Chambrier	2016	Cadre PDG, 1989 à 2016
CDJ : Congrès pour la démocratie et la justice	Jules Bourdès Ogouliguendé	1993	Cadre du PDG, 1973 à 1993
PGP : Parti gabonais du progrès	J. Mouity Nzamba	ND	Membre du parti-État PDG
ALLIANCE : Alliance démocratique et républicaine	Didjob Divunge Di Ndinge	1993	Cadre du parti-État PDG

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020.

Ce tableau atteste et conforte l’hypothèse que les cadres qui participent souvent à la formation des partis de l’opposition au Gabon ont d’abord appartenu à autre parti, en l’occurrence au PDG. En moyenne, ils y ont passé 25 années consécutives avant de faire défection. Certains leaders – Éloi Chambrier, Louis Gaston Mayila et Guy Nzouba Ndama par exemple – ont presque été conduits vers la porte de sortie. Mais de tous, Zacharie Myboto est l’opposant dont la longévité au PDG est impressionnante : il y a passé 37 années dont 17 au poste de secrétaire administratif du parti. Cette longévité se comprend aisément, car ces ex dignitaires du régime ont occupé par ailleurs des positions au plus haut niveau : certains ont été vice-président du parti (Guy Nzouba Ndama et Louis Gaston Mayila) ; d’autres ont occupé le poste de secrétaire général (Zacharie Myboto et René Ndemezo’o Obiang) ; quelques-uns avaient été membres permanents du bureau politique (Myboto et Nzouba Ndama) quand d’autres avaient été membres du comité central (Barro Chambrier et Myboto) ou membres du bureau politique (Jules Bourdès Ogouliguendé et Louis Gaston Mayila). Cumulativement avec ces fonctions partisans, ils ont incarné, des décennies durant, certains postes ministériels et/ou institutionnels. Parvenus à l’apogée d’une riche carrière politique et administrative sous la bannière du PDG, nombre de barons politiques se sont convertis en opposants afin de briguer la magistrature suprême, un poste inaccessible parce que statutairement dévolu à la personne d’Ali Bongo, président et candidat inamovible du parti. Cette réalité politique et sociologique peut être considérée comme un

invariant de la politique gabonaise quoiqu’au Togo Edem Kodjo, Maurice Dahuku Péré et Messan Agbeyome Kodjo ont, eux aussi, quitté le RPT pour fonder respectivement l’UTD<sup>1198</sup>, l’ALLIANCE et l’OBUTS devenue MPDD, en 2018. Il faut dire qu’à l’exception de ces derniers, rares sont les dignitaires du RPT qui ont fait officiellement défection pour former une organisation partisane parallèle comme le font, couramment et avec tant de facilité, leurs homologues gabonais. D’ailleurs, alors que l’ancien premier ministre Agbeyomé Kodjo demeure à ce jour dans les rangs de l’opposition, Edem Kodjo a quitté officiellement le RPT en 1986 alors qu’il est resté dans l’entourage du Prince tout en revendiquant son statut d’opposant. Maurice Dahuku Péré, l’ancien président de l’Assemblée nationale n’a pas tardé à rejoindre la maison RPT après sa défaite à la présidentielle de 2003 sous la bannière du PSR<sup>1199</sup>.

Les partis de la mouvance présidentielle au Gabon sont eux aussi l’émanation du PDG pour peu qu’on analyse les parcours de leurs principaux leaders. Le tableau ci-contre l’illustre fort bien.

*Tableau 41 : Les partis de la MRSE, une émanation du PDG.*

Dénomination du parti	Fondateur/Leader	Création	Antécédents du leader
CLR : Cercle des libéraux réformateurs	Jean Boniface Assélé	1990	Cadre du PDG, de 1968 à 1989
PGCI : Parti gabonais du centre indépendant	Jérôme Okinda	1992	Cadre du PDG, de 1969 à 1991
RV : Rassemblement pour la restauration des valeurs	Tony Ondo Mba	2017	Membre UJPDG et AJEV
SDG : Sociaux démocrates gabonais	Juste Louanga	2017	Membre UJPDG et AJEV
GA : Gabon avenir	Célestin Odounga	1994	Membre parti-État PDG
DN : Démocratie nouvelle	René N’demezo Obiang	2016	MBP du PDG, de 1976 à 2015
UDIS : Union pour la démocratie et l’intégration sociale	Hervé Patrick Opiangah	2000	Proximité avec Ali Bongo

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020

<sup>1198</sup> Plus tard, elle fusionnera avec d’autres partis pour former la CPP.

<sup>1199</sup> Entretien avec Komi Wolou, président du PSR. Lomé le 19 avril 2017.



Contrairement aux partis répertoriés dans le tableau n° 39 (pp. 589), ceux du tableau n° 40 (pp. 591) ont été, pour l'essentiel, suscités par Omar Bongo ; d'autres ont été ravivés par son fils et successeur après son élection en août 2009. Empêché de former le courant des libéraux réformateurs au sein du PDG qu'il a vu naître en 1968 à Koula Moutou<sup>1200</sup>, Jean Boniface Assélé a été contraint de faire défection. À la faveur de la réhabilitation des partis politiques en 1990, Omar Bongo l'a encouragé à former son propre parti, à prendre son envol mais aux côtés du PDG : c'est ainsi qu'est né le CLR. Il en est de même du PGCI. En effet, dans une biographie qu'ils consacrent à Jérôme Okinda son fondateur, Jean François Owaye et Jérôme Okoundzi affirment qu'une incompréhension a opposé Bongo et Okinda au moment de la création de ce parti politique :

« Okinda pour convaincre Bongo [son cadet], se référa à une sagesse de leurs Pères, celle de *mpaga nkouyi* [un piquet de soutènement ou fourche-tuteur du bananier] : Quand le bananier atteint la maturité, il faut le soutenir, sinon au moindre vent, il tombe. Okinda prit cette image pour expliquer à Bongo que le PDG était comme un bananier mûr, qui avait besoin d'être soutenu, en cas de vent violent. Il semble, *in fine*, que Bongo n'a vraisemblablement pas été convaincu. Il souhaitait avoir tous les siens dans le même bateau que lui. Ainsi, des pressions sont faites sur l'entourage politique de Jérôme Okinda. Ce fut le cas avec le général Oléry, forcé de s'expliquer »<sup>1201</sup>.

Ce récit ne souffre d'aucune ambigüité. Lors d'une discussion avec Carlos Okinda, le fils de Jérôme Okinda par ailleurs sénateur d'Okondja et secrétaire général de cette formation politique, il est ressorti que le PGCI n'avait pas vocation à devenir un parti de l'opposition et ne l'a jamais été. Ce, en dépit du fait qu'à la différence du CLR qui n'a jamais proposé de candidat à un scrutin présidentiel depuis 1990, Pierre Lemboumba Lépendou a défendu les couleurs du PGCI au scrutin fondateur du 5 décembre 1993 face au PDG. Cette candidature s'explique sans doute par l'incompréhension dont parle Jean François Owaye, ci-dessus. Au-delà de l'allégorie du « fourche-tuteur » sensé soutenir le PDG dont le nombre d'adversaires augmente sans cesse, la préoccupation de Jérôme Okinda était la crainte de voir le Haut Ogooué « sombrer » en cas de chute d'Omar Bongo. Il ne s'agit pas pour autant d'une création sur des considérations ethno-régionales

---

<sup>1200</sup> Jean Boniface Assélé, *op. cit.*

puisque ce parti politique n'a pas d'ancrage dans le Haut Ogooué, région dont son leader est originaire. Le PGCI se voulait une alternative que Jean François Owaye et son collègue restituent ainsi qu'il suit :

« En alignant des hypothèses plausibles sur le sort futur du PDG ainsi que sur l'évolution du Haut Ogooué, sans Bongo, [Jérôme Okinda] pensa à une alternative. Il part du constat d'un multipartisme confisqué dans sa province [...] À chacune des élections, des candidats PDG sont élus au 1<sup>er</sup> tour avec des scores soviétiques. Avec de tels faits, le Haut Ogooué apparaissait comme la réserve politique du PDG, faussant ainsi le jeu politique national. [...] Il a donc choisi de négocier avec [Bongo] en vue de la création d'un parti autonome »<sup>1202</sup>.

Au regard de ces auteurs et du contexte post parti-État, on peut douter de la sincérité d'une candidature du PGCI au scrutin du 5 décembre 1991. D'autant plus qu'en dehors Lemboumba Lepandou, de nombreuses candidatures « fantaisistes » d'anciens barons du parti-État PDG ont été enregistrées à l'instar de celle de Léon Mebiame, premier ministre de 1975 à 1990 après avoir été vice-président du gouvernement, et d'Alexandre Samba. Et comme par hasard, aussitôt le scrutin finit, quelques-uns parmi ces « opposants » ont tout simplement réintégré les rangs du PDG.

S'agissant des partis RV et SDG méconnus du grand public jusqu'en 2017, il semble – selon certaines sources au sein de l'opposition – qu'il s'agirait des « partis écrans » fondés à l'initiative de certaines personnalités proches d'Ali Bongo en vue de s'affirmer au sein de l'Exécutif et/ou de la MRSE dans la mesure où, pour prévenir les clivages, le PDG n'autorise pas l'existence des courants en son sein : « ils sont sources de discordes et peuvent avoir des conséquences très graves sur la cohésion au sein du parti », commente Anges Akanda<sup>1203</sup>. Aussi, parmi les cadres des deux formations politiques, on compte quelques membres ou affiliés de l'AJEV (Association des jeunes volontaires) fondée par Brice Laccuche Alihanga, l'ex directeur de cabinet d'Ali Bongo. Aujourd'hui, les cadres de cette association sont en disgrâce pour des faits présumés de corruptions et de détournement de deniers publics : la plupart d'entre eux ont été placés sous mandat de dépôt.

---

<sup>1201</sup> Jean François Owaye, Jérôme Okoundzi, (Dir.), *Mgr Jérôme Okinda et son temps. Fragments de vie et témoignages*, Libreville, Les Editions Lila, 2016, p. 237

<sup>1202</sup> *Idem*, p. 236

<sup>1203</sup> Entretien avec James Akanda, Secrétaire national du PDG. Libreville, septembre 2017.

L'UDIS d'Hervé Opiangah a, quant à elle, vu le jour en 2000. Ce n'est que récemment qu'elle s'est taillée une place dans le paysage politique national en raison de la proximité de son fondateur avec Ali Bongo, entre autres. Ayant pris, en 2012, la mesure des maux qui minent alors le PDG, Ali Bongo a émis l'idée de le dissoudre en vue de former une autre formation politique, comme l'a d'ailleurs fait – au avril de la même année – Faure Gnassingbé, au Togo. Au PDG, quelques sources informelles affirment que les ténors du régime se seraient opposés à ce « projet suicidaire », estimant que « l'étiquette PDG est déjà source de victoires électorales dans certaines localités du pays ». D'autres avancent que « beaucoup de Gabonais votent massivement pour le parti, et non pour les candidats investis ». Mais pour Steeve Obaka Ngari, « ce projet de dissolution du PDG en vue de la création d'un autre parti était purement suicidaire. Heureusement que ce n'était qu'une intention ». Difficile de vérifier la pertinence ou non de leurs allégations, mais certains Pdgistes disent qu'Ali Bongo voulait dissoudre le PDG pour le relayer par l'UDIS. C'est pourquoi, selon la même source, dès son élection en 2009 il [Ali Bongo] aurait fait la promotion de ce parti jusqu'ici méconnu du grand public alors qu'il a été créé une décennie plus tôt. Pour rappel, la première cuvée d'élus nationaux UDIS date des législatives de 2018. Hervé Opiangah son leader, par ailleurs Premier questeur à l'Assemblée nationale, a été élu député de Mounana, mais sous la bannière du PDG-UDIS ! En réalité, il a été coopté et investi pour le compte du PDG comme son collègue Carlos Okinda, du PGCI. Au Togo, les partis de l'opposition sont généralement l'expression des dissensions internes.

### 1.6.1.3. Au Togo, des partis nés des dissensions au sein de l'opposition

Les conflits d'égo au sein des partis sont un critère déterminant de formation partisane au Togo. Nous avons vu qu'au Gabon, la quasi-totalité des leaders de l'opposition ont été socialisés au sein du PDG alors que leurs homologues togolais ont d'abord milité, pour la plupart, au sein d'un parti de l'opposition avant de former leurs propres partis. Là-bas, c'est lorsqu'ils sont démis de leur fonction dans la haute administration ou en période de fortes mutations politiques que certaines personnalités politiques fondent leurs partis. Ici,

c'est souvent à l'issue d'un conflit de leadership ou de dissensions idéologiques au sein de l'opposition que naissent des partis de même bord politique. Pour autant, ce n'est ni un phénomène nouveau, ni un invariant des régimes ou systèmes de partis africains. En revanche, l'une des spécificités africaines, c'est sans doute le fait que ces défections et ces dissensions au sein de l'opposition ne s'accompagnent pas que de transhumance comme on peut l'observer ailleurs<sup>1204</sup>. Au Togo et sans doute ailleurs sur le continent, elles s'accompagnent généralement de l'apparition de nouveaux partis de même bord.

*Tableau 42 : Généalogie de quelques partis d'opposition au Togo*

Dénomination du parti	Création	Fondateur/Leader	Antériorité partisane	
ANC : Alliance nationale pour le changement	2010	Jean Pierre Fabre	UFC	Gilchrist Olympio
PSR : Pacte socialiste pour le renouveau	2000	Komi Wolou	PST	Non déterminé
UDS Togo : Union des démocrates socialistes	2001	Antoine Ekoué Folly	UDS	Cornelus Aïdam
MCD : Mouvement citoyen pour la démocratie	2006	Mouhamed Tchassona	PDR	Zarifou Ayeva
LD : Les Démocrates	2015	Nicodème Habia	UFC	G. Olympio
DSA : Démocrates socialistes africains	2015	Targone Sambiri	PDP	Bassabi Kagbara
PNP : Parti national panafricain	2014	Tikpi Atchadam	PDR	Zarifou Ayéva
MPDD : Mouvement patriotique pour la démocratie et le développement	2018	G. Agbeyomé Kodjo	ALLIANCE	Dahukou Péré
FDR : Forces démocratique pour la République	2016	Paul Dodji Apevon	CAR	Yaovi Agboyibo
CLE : Cercle des leaders émergents	2013	Yacoubou Agnina	PSR	Abi Tchessa

<sup>1204</sup> Aux Etats-Unis, Ronald Reagan a quitté, en 1962, le Parti démocrate au profit du Parti républicain. Le républicain Robert Gates, ancien ministre de la défense dans le gouvernement Bush a rejoint l'administration Obama. Il en est de même en Grande Bretagne avec Winston Churchill qui a d'abord milité au sein du parti conservateur en 1904, avant de renouer avec celui-ci après la grande guerre. En France, ce phénomène a même fait école : avant de devenir socialiste, François Mitterrand a servi sous Vichy, et a été pétainiste de droite. En 2002, l'UDF et l'UMP ont vu leurs cadres migrés ça et là en prélude des élections de 2004. En 2007, le Parti socialiste a été secoué par une vague de défection parmi ses hauts cadres : Bernard Kouchner et Eric Besson ont rejoint le gouvernement UMP sans l'aval préalable de leur parti. Dans la même période, nombre de députés de l'UDS-MoDem) de François Bayrou ont rejoint l'UMP. Et tout récemment, plusieurs cadres de gauche et de droite ont rejoint la « Macronie ».

FPD : Front des patriotes pour la démocratie	2014	Djimon Orè	UFC	Gilchrist Olympio
Le NID	2006	Gabriel Dosseh-Anyron		
PADET : Parti démocratique des travailleurs des villes et des campagnes	2013	Tétévi Gbikpi-Benissan	OTTD	Claude Ameganvi

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2019.

Sous l'impulsion des principales personnalités de l'opposition nationale, d'autres partis sont nés d'une fusion des partis politiques existants mais de faible envergure. Parmi eux, seule l'UFC est parvenue à s'affirmer durablement dans l'arène politique nationale.

*Tableau 43 : Création par intégration des partis politiques existants*

Dénomination	Création	Leader	Partis ayant fusionné
UFC : Union des forces du changement	1994	Gilchrist Olympio	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Unité togolaise et réconciliation</li> <li>- Mouvement togolais pour la démocratie</li> <li>- Front pour la conquête et la défense de la démocratie au Togo</li> <li>- Parti des forces de changement</li> </ul>
CPP : Convergence patriotique panafricaine	1999	Edem Kodjo	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Union togolaise pour la démocratie</li> <li>- Union pour la démocratie et la solidarité</li> <li>- Parti pour la démocratie et l'union</li> <li>- Alliance togolaise pour la démocratie</li> <li>- Parti d'action pour le développement</li> </ul>
CFN : Convergence des forces nouvelles	1993	Joseph Kokou Koffigoh	Coalition de six partis non identifiés

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2019.

Ces tableaux présentent deux types de partis de l'opposition : ceux fondés par les dissidents des partis de l'opposition, et ceux nés d'une fusion de partis de

même bord politique. Toutefois, les dissensions et/ou l'implosion des partis de l'opposition ne conduisent pas qu'à la formation de nouvelles formations politiques. À défaut de fonder leur propre parti, certains opposants se rallient au parti dominant. Parmi les cadres du RPT, on compte quelques figures ayant d'abord appartenu à l'opposition.

*Tableau 44 : Itinéraires de quelques figures de l'opposition coptées par le RPT*

Quelques personnalités politiques	Antériorité politiques	Reconversion politique ou partisane
Georges Aïdam	Cadres du Comité d'action pour le renouveau	Vice-président du RPT (2012-2018)
Christine Anyélé		Membre du RPT, élue député en 2007
Kwassi Klutsè		MBP du RPT, élu député en 2007
Gabriel Dosseh Anyron	Cadres de l'Union des forces du changement	Membre du RPT, promu ministre en 2005
Ama Gnassingbé		Membre du gouvernement Mally
Arthème Ahoomey-Zunu	Convergence patriotique panafricaine	Secrétaire général de la présidence puis PM
Francis Ekon		Soutient la candidature du RPT en 2015
Gilbert Atsou	Nouvelle dynamique populaire	Promu Secrétaire d'État à la jeunesse
Nouvelle dynamique populaire démocratique	Justin Komla Yidi	Le NDPD et ses principaux cadres ont été phagocytés par le RPT le 19 avril 2012

Source : Just Miétté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020.

Ces développements confortent les analyses théoriques de certains auteurs faisant état d'une prolifération des partis de l'opposition et de leur fragmentation dans le contexte africain<sup>1205</sup>. En même temps, ils invitent à questionner les effets réels ou supposés du vagabondage politique dont font montre les acteurs de l'opposition à la fois pour la stabilité démocratique ainsi que leur chance d'accéder au pouvoir, au Gabon et au Togo. En effet, nés des dissensions internes, ces partis de l'opposition peinent à coaliser leurs forces en vue de réaliser l'alternance au pouvoir. Les tableaux ci-dessus ont permis de voir les parcours de quelques figures de l'opposition et la manière dont ils forment leurs partis. Après avoir retracé

l'origine de ces partis politiques gabonais et togolais, voyons comment ils financent leurs activités.

Cette question requiert tout de même un certain nombre de préalables. Car, étant de tous genres. Comme déjà dit, seuls ceux légalement reconnus et représentés au Parlement et dans les collectivités locales bénéficient des subventions publiques en plus de leurs ressources propres. Pour une meilleure compréhension, il semble tout à fait intéressant de distinguer voire de catégoriser, en amont, ces partis politiques pour mieux appréhender la question de leur financement au cas par cas.

#### 1.6.2. Entre opposition structurante et transhumances erratiques

Pour analyser le statut et le rôle dévolus aux partis de l'opposition au Gabon et au Togo, il convient de spécifier d'emblée ce que, d'ordinaire, on désigne sous le vocable de « opposition ». Autrement dit, qu'est-ce qu'un parti politique de l'opposition ?

Il n'existe pas une définition précise de la notion d'opposition. Dans sa conception classique, l'opposition est assimilée « aux poids et contrepois, aux conflits institutionnalisés ou encore aux partis minoritaires »<sup>1206</sup>. Dans cette perspective, Robert Dahl avance qu'une opposition n'existe que lorsque « B s'oppose au comportement d'un gouvernement A » alors que Ionescu et De Madariaga la définissent plutôt comme « la contrepartie dialectique du pouvoir »<sup>1207</sup>. D'autres auteurs ont procédé à sa classification. En reprenant les travaux de Kircheimer, par exemple, Nathalie Brack et Sharon Weinblum ont distingué trois types d'opposition<sup>1208</sup> : une « opposition loyale » qui offre une alternative aux politiques choisies tout en reconnaissant à l'élite dirigeante la légitimité de gouverner ; une « opposition de principe » qui s'oppose aussi bien aux politiques publiques qu'aux fondements du système constitutionnel ; enfin une opposition qui s'oppose au

---

<sup>1205</sup> Mwayila Tshiyembe, L'autopsie de l'échec de la transition démocratique en Afrique à la lumière de la théorie des conjonctures fluides, *Présence africaine*, n° 157/1998, p. 71-99

<sup>1206</sup> Nathalie Brack, Sharon Weinblum, Pour une approche renouvelée de l'opposition politique, *Revue internationale de politique comparée*, n° 2 /2012, p. 15

<sup>1207</sup> Cité par Nathalie Brack et Sharon Weinblum, *op. cit.*, p. 15

<sup>1208</sup> *Idem*, p. 15-16

détenteur du pouvoir mais sans proposer d'alternatives<sup>1209</sup>. Cependant, dans son acception plus actuelle, l'opposition est décrite comme l'acteur composé des partis représentés au Parlement et ayant échoué à intégrer le gouvernement<sup>1210</sup>. Dans cette perspective, Issaka Souaré définit le parti de l'opposition comme celui « qui n'a pas le pouvoir exécutif, ni seul ni en coalition »<sup>1211</sup>. Il est pourtant notoire que certains partis de l'opposition sont alliés au pouvoir sans être formellement en alliance.

La spécification qu'en donne Giovanni Sartori dans *Parties and Party Systems* semble, à bien des égards, plus simple et explicite. Ici, l'opposition est définie comme l'ensemble des forces partisans qui ambitionnent de prendre réellement le pouvoir, d'alimenter une critique des gouvernants actuels et de définir une alternative programmatique<sup>1212</sup>. Pour parler autrement, le parti majoritaire gouverne, l'opposition s'oppose. Mais Sartori va plus loin. Dans une autre étude antérieure, il a différencié l'opposition normale de sa forme déviante en avançant qu'une véritable opposition présuppose un consentement sur l'essentiel, notamment sur les fondements de la communauté et du régime. En d'autres termes, les partis de l'opposition s'opposent au gouvernement et à son action et non au système politique. Cette approche est fondamentale : elle distingue l'opposition constitutionnelle de l'opposition au régime. Car, « l'opposition antisystème » qui défie « la légitimité du régime » et agit de « manière irresponsable » n'a aucune chance d'accéder au pouvoir.

Dans le prolongement de ces différentes contributions, il plaît de distinguer par ailleurs l'« opposition légale » de l'« opposition illégale ». La première est reconnue par les institutions étatiques qui encadrent et financent ses activités sous certaines conditions alors que la seconde est officieuse et mène ses activités en tout illégalité. Toutefois, en raison des restrictions de libertés ou des procédures de légalisation de partis souvent contraignantes selon les États africains, certains partis n'ont aucun statut légal. Distinguons enfin, les « partis institués » des « partis non institués ». Deux principaux critères permettent de les différencier : la

---

<sup>1209</sup> O. Kirchheimer, [Politik und Verfassung, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1964], traduit par Nathalie Brack et Sharon, *op. cit.*, 2011, p. 15

<sup>1210</sup> Y Surel, Le chef de l'opposition, *Pouvoirs*, n° 1/2004, p. 63

<sup>1211</sup> Issaka Souaré, *op. cit.*, 2010.

<sup>1212</sup> Giovanni Sartori, *Parties and Party Systems. A Framework for Analysis*, *op. cit.*, Pour un ouvrage de synthèse, lire : Alan Ware, *Polical Parties and Party Systems*, Oxford, Oxford Universty Press, 1996.



représentativité au Parlement et dans les collectivités locales d'une part, et l'effectivité d'implantation du parti d'autre part. Ces deux critères sont par ailleurs complémentaires d'autant que le nombre d'élus nationaux et locaux dont dispose un parti politique permet d'estimer son degré d'implantation territoriale quoique, certains partis à l'instar du RPT, la forte représentativité parlementaire n'est pas synonyme d'effectivité d'implantation, comme nous l'avons vu. Dans ce cas précis, l'institutionnalisation du parti se lit certes à travers la représentativité du parti au sein des institutions étatiques telle l'Assemblée nationale mais davantage sur la représentation du parti délocalisée de la capitale vers l'hinterland en s'assurant que cette représentation est active même *a minima*. Or, nous verrons que l'une des principales faiblesses des partis gabonais et togolais de l'opposition c'est le fait que la quasi-totalité d'entre eux soit cantonnée dans la capitale, sans démembrements à l'intérieur du pays. Ce qui en fait des partis non institués. La validation de cette hypothèse requiert néanmoins un examen des conditions à l'origine de ces spécificités.

Au Togo mais davantage au Gabon, il est difficile de définir de façon définitive ce qu'est réellement l'opposition en raison des relations historiques, fusionnelles et ambiguës qu'elle entretient avec le pouvoir. Conscient de ces réalités sociologiques et politiques variables d'un État à un autre, un parti de l'opposition peut être défini, selon nous, comme un parti minoritaire qui, à une période donnée et pour des raisons particulières, s'oppose au parti majoritaire et à son programme en élaborant ou non des politiques alternatives en vue d'accéder seul ou avec les autres au pouvoir. Cette approche se fonde sur une lecture attentive des relations d'alliances, de rivalités et de neutralités qui caractérisent les systèmes de partis gabonais et togolais. Au chapitre 2, nous avons montré – à travers l'examen du système de partis gabonais – comment le PDG est parvenu à réguler la participation politique en relayant au second rang plusieurs partis parmi les plus dynamiques du pays. Faisant partie de la mouvance présidentielle, ces partis politiques ne sont pas autorisés à entrer en compétition avec le parti dominant dans le cadre d'élections présidentielles.

Au regard de ces développements, quel est en définitive, le statut dévolu aux partis de l'opposition au Gabon et au Togo ? Pour y répondre, on partira du

statut dévolu à l'opposition en général afin de mettre en évidence les particularités gabonaise et togolaise.

### 1.6.2.1. Du statut des partis de l'opposition

Si l'utilité de l'opposition en général et des partis de l'opposition en particulier est théoriquement la même dans toutes les démocraties contemporaines, certains États leur confèrent néanmoins un statut particulier. C'est le cas en Grande Bretagne où l'opposition, « dotée du statut officiel de *Her Majesty's Opposition*, voit sa propre reconnaissance institutionnalisée au cœur des instances suprêmes de l'État. Elle n'a pas besoin d'un autre terrain de bataille pour s'affirmer face au gouvernement en place »<sup>1213</sup>. L'expression « Opposition de Sa Majesté » trouverait ses origines en 1823 avant l'établissement du bipartisme, lorsque le Parlement britannique avait des attributions autres que celles qu'on lui connaît aujourd'hui. Ainsi, depuis 1915, le leader de l'opposition est, de droit, membre de la Chambre des communes. En France, « la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 inscrit la notion d'opposition dans la Constitution. Celle-ci dispose désormais d'un double ancrage constitutionnel, l'article 48 alinéa 5 réserve aux groupes d'opposition la détermination de l'ordre du jour de séance par mois et l'article 51 précisant que le règlement de chaque assemblée reconnaît des « droits spécifiques<sup>1214</sup> » aux groupes d'opposition »<sup>1215</sup>. Il faut dire qu'en accordant ce statut spécifique à l'opposition, le législateur français a voulu rééquilibrer les institutions tout en modernisant la démocratie. Car, comme le note Hans Kelsen, la domination de la majorité, « caractéristique de la démocratie » suppose la reconnaissance, le respect et la protection de l'opposition voire des minorités<sup>1216</sup>.

Les partis de l'opposition en Afrique subsaharienne ne sont pas en reste. En effet, après avoir cristallisé le débat politique national, le « statut de l'opposition » voulu par les partis de l'opposition a été acté au Burkina Faso. Si l'on en croit Augustin Marie Gervain Loada, il est historiquement l'œuvre des cadres du CDP (Congrès pour la démocratie et le progrès), au pouvoir « visiblement préoccupés par

---

<sup>1213</sup> Michel Breuillard, *L'administration locale en Grande Bretagne entre centralisation et régionalisation*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 9

<sup>1214</sup> Depuis 2007, la présidence de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale est confiée à un parlementaire de l'opposition. Il en est de même au Sénat, depuis 2011.

<sup>1215</sup> Ariane Vidal Naquet, L'institutionnalisation de l'opposition. Quel statut pour quelle opposition ? *Revue française de droit constitutionnel*, n°77/2009, p. 153

<sup>1216</sup> Hans Kelsen, *La démocratie, sa nature, sa valeur*, Paris, Economica, 1988, p. 92

l'image extérieure du régime de la IV<sup>e</sup> République burkinabè »<sup>1217</sup> après « le démantèlement » de l'opposition au sein du Parlement, à l'issue des législatives du 11 mai 1997. Mais qu'en est-il des effets de la crise sociopolitique née de l'assassinat du journaliste Norbert Zongo, au mois de décembre 1999 ? Il semble que pour taire la « grogne nationale » née de cet incident, Blaise Compaoré a consenti à appliquer la loi instituant un chef de file de l'opposition politique réclamée par ses opposants, depuis 1991. Pour Omar Diop en revanche, cette loi, la loi n° 007-2000/AN portant statut de l'opposition au Burkina Faso obéit « aux calculs politiques »<sup>1218</sup> du CDP, en réalité. Car, pour les tenants du régime au pouvoir, l'objectif était non seulement d'instrumentaliser les partis de l'opposition mais surtout d'organiser des dissensions en leur sein par le truchement de ce statut. Les querelles de leadership nées à l'issue de « l'intronisation de Me Gilbert Ouédraogo en juillet 2004 comme leader de l'opposition »<sup>1219</sup> faisant foi. Selon la même source, au Sénégal le choix du chef de file de l'opposition est dévolu au président de la République alors qu'il devrait être, comme au Burkina Faso et dans bien d'autres pays, « le reflet du choix des électeurs »<sup>1220</sup>. Au regard de ces ambiguïtés, on a le sentiment que le statut de l'opposition est, dans la plupart des cas, un prétexte pour « s'offrir son opposition », un peu comme les régimes autoritaires de partis-États à l'époque. Ces derniers s'étaient presque tous dotés d'un « syndicalisme d'État ». Les États limitrophes se sont arrimés à cette nouvelle donne.

Adopté presque à l'unanimité en 2015 au Mali, le statut de chef de file de l'opposition est dévolu au leader du parti de l'opposition qui obtient le plus grand nombre d'élus à l'Assemblée nationale. À ce titre, « l'heureux élu » bénéficie des mêmes droits que le vice-président de cette institution. Il en est de même en RDC (République démocratique du Congo) où ce statut est régi par la loi n° 07/008 du 4 décembre 2007. Au Niger, en Guinée, au Bénin le constat est le même. Cependant, loin de favoriser l'institutionnalisation des partis de l'opposition comme annoncé,

---

<sup>1217</sup> Augustin Marie-Gervain Loada, Les élections législatives burkinabè du 11 mai 1997 : « des élections pas comme les autres » ? *Politique Africaine*, n° 69/1998, p. 70

<sup>1218</sup> Omar Diop, *op. cit.*, 2006, p. 291

<sup>1219</sup> *Ibidem*

<sup>1220</sup> *Ibidem*

ce « statut spécifique » ravive plutôt des tensions latentes dans les rangs de l'opposition. Qu'en est-il au Gabon et au Togo ?

### **Le statut d'opposant au Gabon, une posture annoncée mais variable dans le temps**

Dans de nombreux États d'Afrique subsaharienne francophone, l'opposition recouvre deux statuts : un statut légal et un statut politique. Il est vrai qu'à l'inverse du Togo, les partis de l'opposition n'ont pas un statut spécifique au Gabon. Néanmoins, ils sont, comme ceux de la majorité, des associations du point de vue constitutionnel. La Constitution gabonaise, le code électoral ainsi que les règlements intérieurs des deux chambres du Parlement reconnaissent en effet l'existence des partis de l'opposition : ils mènent librement leurs activités sur toute l'étendue du territoire national dans le respect des normes établies. Du point de vue politique en revanche, le statut d'opposant ou de partis de l'opposition est acquis de trois manières distinctes : a). en le revendiquant ouvertement. Après avoir porté leur parti sur les fonds-baptismaux, et pour dissiper toutes ambiguïtés avec le régime en place, susciter des adhésions, certains leaders de l'opposition présentent les objectifs de leur parti, et réaffirment leur appartenance à l'opposition compte tenu des relations historiques entre le pouvoir et l'opposition ; b). en prenant position – publiquement – par rapport au régime au pouvoir : « à partir de maintenant, je ne fais plus partie du parti untel ». Cette phrase revient souvent lors des défections au sein des partis gabonais ; c)., en se faisant élire au Parlement où les députés et sénateurs peuvent se grouper par affinités politiques.

Dans tous les cas, selon les représentations au Gabon, est de l'opposition, tous les partis politiques autre que le PDG ainsi que toutes les personnalités politiques ne faisant pas partie de ce parti. Les partis de la mouvance présidentielle ne sont pas exceptés non plus. En effet, alors qu'une charte dite de la MRSE lie le PDG et une vingtaine de partis et personnalités politiques au Gabon, ces derniers sont considérés, au niveau national mais davantage dans l'arène politique locale, comme faisant partie de l'opposition. Car, en l'absence d'une opposition institutionnelle dans plusieurs localités du pays, la vie politique locale est rythmée par le PDG et ses alliés qui s'opposent lors des consultations législatives et locales. Mais lorsqu'il s'agit du scrutin présidentiel, ils font bloc pour soutenir et

faire élire le candidat naturel du PDG qui est par ailleurs celui de la majorité à laquelle ils appartiennent. Cette « bizarrerie fondamentale » s'apparente à ce qu'il est communément appelé « partis de seconde zone » par opposition aux « partis de première zone ». Alors que ceux-ci sont libres de concourir à tout scrutin comme ils l'entendent, les premiers cités ne sont pas autorisés à s'opposer formellement au PDG. Dans certaines localités comme Mounana et Okondja au sud-est du Gabon, des cadres de ces partis de seconde zone sont cooptés puis investis sous la bannière du PDG au détriment de leur propre formation politique. Quelque fois, le PDG se retire au profit d'un candidat investi par un parti allié. C'est dans cet esprit que Carlos Okinda le leader du PGCI et Hervé Opiangha celui d'UDIS ont été élus respectivement sénateur d'Okondja et député de Mounana avec la bénédiction du PDG. Les tractations ayant conduit à cette stratégie électorale n'ont pas dissipé pour autant le sentiment général selon lequel, tous les partis qui s'opposent au PDG, même verbalement, sont de l'opposition.

Les cadres du PDG souvent à l'origine de ces idées au sein de la population, y voient un moyen pour ratisser large. Toutefois, ce qui est, de notre point de vue, caractéristique de l'opposition gabonaise, c'est sa capacité à entrer dans des négociations avec le PDG et le pouvoir ; à établir des coalitions cachées, des formes de connivences passant le plus souvent par des relations personnalisées entre barons politiques. C'est pour cette raison qu'au Gabon, les opposants au sens où l'entend Giovanni Sartori sont très rares voire inexistants. Car, même Pierre Mamboundou Mamboundou, figure de proue de l'opposition gabonaise en raison de ses idées et de sa constance, a été, au crépuscule de sa vie, « un cheval de Troie »<sup>1221</sup>. Sans ternir sa mémoire, Mathieu Mboumba Nziengui, son successeur à la tête de l'UPG depuis le 25 juin 2015, certifie que « Mamboundou n'a jamais été au gouvernement mais il y comptait beaucoup d'amis y compris au sein du PDG. Après la présidentielle de 2005, Omar Bongo et lui se sont rencontrés. Depuis lors, il y avait une bonne ambiance entre les deux hommes ». Poursuivant son récit, Mboumba Nziengui affirme que tout a commencé en 2006 alors qu'il est évacué en France pour des raisons sanitaires, « Pierre Mamboundou y rencontre Ali Bongo ; les deux hommes décident de travailler ensemble, désormais. À l'issue de ce premier contact, il a été convenu de se rencontrer de manière effective au Gabon. Ce qui fut fait. Le président

Mamboundou devrait intégrer le gouvernement comme vice-président de la République – pas de type Divoung Di Ndingue martèle l'enquête – Malheureusement, ces tractations n'ont pas abouti puisque le 8 juin 2009 Omar Bongo est décédé et le 15 octobre 2011, le président Mamboundou a succombé, lui aussi, à sa maladie »<sup>1222</sup>. S'agissant du soutien de l'UPG à la candidature d'Ali Bongo en août 2016 et l'entrée au gouvernement de son président d'abord et du secrétaire général du parti ensuite, Mathieu Mboumba Nziengui répond sans ambages :

« Nous avons été effectivement aux côtés d'Ali Bongo lors de sa tournée républicaine puis nous l'avons soutenu activement lors de la présidentielle du 27 août 2016. [...] Nous avons estimé que l'UPG est un parti libre et souverain. Nantis de cette liberté, nous étions libres de soutenir qui on voulait [...] Il y avait beaucoup de candidats à ce scrutin, mais l'élection s'est jouée entre deux candidats (Ping et Bongo) appartenant au même système. Naturellement, nous avons choisi le moindre mal. [...] C'est un choix que nous assumons à l'UPG »<sup>1223</sup>. Puis de poursuivre :

« L'entrée de l'UPG au gouvernement a été orchestrée par Yves Fernand Manfoumbi. Ce dernier a d'abord proposé Moukagni Iwangou pour le compte de l'UPG alors qu'il n'était pas membre de cette formation politique. Après avoir rencontré Ali Bongo et accepté le poste de ministre d'État, ministre de l'agriculture, de l'entrepreneuriat agricole chargé de la mise en œuvre du programme GRAINE<sup>1224</sup>, il s'est rétracté sous la pression de l'entourage de Jean Ping. C'est à l'issue de son désistement que j'ai été approché par le même Manfoumbi, pour le même poste [...] Mon entrée au gouvernement s'est faite sur la base des négociations engagées entre l'UPG et le PDG sous la houlette de Pierre Mamboundou ».

Comme pour s'en convaincre, cet enquêté dit détenir un document<sup>1225</sup> qui préciserait les termes de cet accord alors qu'historiquement les tractations entre le PDG et les acteurs de l'opposition se font de manière tacite d'Omar à Ali Bongo, confie une source au sein du secrétariat exécutif du PDG. Aussi, au regard des informations rapportées par le président de l'UPG, notamment en ce qui concerne

---

<sup>1221</sup> Entretien avec Pierre André Kombila. Libreville, 22 septembre 2017.

<sup>1222</sup> Entretien avec Mathieu Mboumba Nziengui, président de l'UPG. Libreville, 25 septembre 2017.

<sup>1223</sup> *Idem*

<sup>1224</sup> GRAINE : Gabonaise des réalisations agricoles, des initiatives des nationaux engagés.

<sup>1225</sup> Il n'a pas souhaité le montrer alors qu'il disait l'avoir dans la même pièce où a eu lieu notre entrevue.

les lieux<sup>1226</sup> de rencontres, les participants<sup>1227</sup> ainsi que la nature de ces tractations, il est fort probable que l'entrée de l'UPG au gouvernement n'est que la suite logique du soutien apporté à Ali Bongo à la présidentielle du 27 août 2016 ayant conduit l'UPG à « choisir le moindre mal ». C'est pour cette raison d'ailleurs que Mboumba Nziengui était hostile à la promotion de Moukagni Iwangou pour le compte de l'UPG, le considérant comme « un simple expert que le président Mamboundou consultait. Il n'a jamais réellement appartenu à l'UPG mais une fois Pierre Mamboundou décédé, il a voulu, comme Bruno Ben Moubamba, s'attribuer la paternité de notre parti »<sup>1228</sup>. Du reste, la quasi-totalité des principaux partis et personnalités politiques de l'opposition ont appartenu, au moins une fois, à un gouvernement de consensus. D'autres ont fini par rallier la MRSE tout en ayant une posture assez indécise. C'est le cas de Paul Mba Abessole.

Depuis quelques années, Paul Mba Abessole, leader du RPG, se montre particulièrement critique à l'égard de la MRSE qu'il qualifie couramment de « majorité façon-façon »<sup>1229</sup>. Ainsi, en violation des dispositions statutaires qui régissent cette majorité<sup>1230</sup>, son parti a été exclu de la mouvance présidentielle, explique Angélique Ngoma. Selon la même source, en 2009 déjà, il avait manifesté cette volonté : il s'est porté candidat avant de se retirer au profit d'André Mba Obame à qui il a proposé « d'incarner les ambitions » de son parti. Ce dernier aurait décliné l'offre, commentent certains *Pdgistes*. Il faut dire qu'en s'éternisant au pouvoir, le PDG et son leader ont réduit à néant non seulement l'avènement d'un « renouveau démocratique » dans le pays, mais également les velléités de ceux qui, à l'intérieur tout comme à l'extérieur du régime, ambitionnent d'accéder, un jour, au sommet de l'État et/ou du parti. Face à ce « gouvernement perpétuel », certains opposants font preuve de pragmatisme et de « convivialité » pour reprendre l'expression mobilisée par Mba Abessole pour définir et justifier ses

---

<sup>1226</sup> Selon Mathieu Mboumba Nziengui, les rencontres ont eu lieu à Libreville, d'abord au domicile de son neveu exerçant à Port Gentil et que Pierre Mamboundou aurait introduit, il y a quelques années, dans l'entourage d'Omar Bongo. Puis, après le désistement de Moukagni Iwangou, au domicile d'Yves Fernand Manfoumbi.

<sup>1227</sup> Parmi les participants, on compte Yves Fernand Manfoumbi, Jean de Dieu Mankagni Iwangou, le président de l'UPG, son secrétaire général ainsi que le secrétaire exécutif du parti.

<sup>1228</sup> Entretien avec Mathieu Mboumba Nziengui, président de l'UPG. Libreville, 25 septembre 2017.

<sup>1229</sup> Cette majorité est dite « façon façon » en raison de ses ambiguïtés. Le fait notamment qu'elle ne soit pas tout à fait du goût de l'auteur de cette expression qui, souvent, n'hésite pas de fustiger ses tares.

relations avec le pouvoir. Ainsi, d'Omar à Ali Bongo, l'appartenance à l'opposition est presque un moyen de s'attirer la sympathie du Prince puis d'accéder à des positions de responsabilité dans l'appareil politico-administratif. C'est ainsi qu'en s'autoproclamant opposant au régime, certaines élites ont pu accéder, par raison, à certaines positions. Les exemples sont si nombreux que le cas de René N'Demezo'o Obiang mérite qu'on s'y arrête.

Affaibli ou marginalisé au sein du PDG, parti dans lequel il milite depuis la fin des années 1970 et qui l'a investi sans discontinuité de 1996 à 2007 comme député de Bitam, cet ancien secrétaire général adjoint (2003-2005), MBP puis membre du Comité permanent du bureau politique pour le compte du Woleu Ntem, a démissionné du PDG avec fracas, en 2016. Aussitôt, il s'est rallié à Jean Ping parti lui aussi du PDG quelques mois plus tôt. Au mois d'août, ce dernier lui a confié la direction de sa campagne pour la présidentielle du 27 août 2016. Mais à l'issue de ce scrutin, N'Demezo'o Obiang s'éloigne de Ping à qui il reproche l'inaction. Il s'investit alors au sein de Démocratie nationale, un parti qu'il avait créé peu avant le scrutin pour promouvoir Jean Ping alors décrit comme le successeur de Bongo à la tête de l'État. Très vite, Démocratie nouvelle participe aux négociations avec le PDG à l'issue desquelles son président-fondateur est « bombardé » à la tête du CES (Conseil économique et social), un poste que ses anciens camarades du PDG disent qu'il courtisait alors qu'il était encore un des leurs.

Au Gabon, les faits de transhumances des acteurs de l'opposition sont si récurrents qu'ils font désormais partie du cours normal des choses. Dans son assertion classique, la transhumance dérive du registre agropastoral où elle désigne une migration périodique des troupeaux à « la recherche d'espaces propices à leur sustentation et à leur épanouissement ». Appliquée à la politique, elle désigne, selon Benjamin Boumakani, « l'attitude de l'homme politique qui migre d'un parti politique auquel il appartient au moment de son élection vers un autre parti, pour des intérêts personnels »<sup>1231</sup>. Cette définition est restrictive en ce sens qu'elle résume la pratique de transhumance aux seuls élus. Or, ce concept n'engage pas que ces derniers

---

<sup>1230</sup> Le 25 juin 2016, il a annoncé sa candidature à la présidentielle du 27 août alors que la charte qui lie son parti au PDG ne le lui autorise.

<sup>1231</sup> Benjamin Boumakani, La prohibition de la « transhumance politique » des parlementaires. Etudes de cas africains, *Revue française de droit constitutionnel*, n° 3/2008, p. 499



encore moins les partis de l'opposition. Il s'applique également aux transfuges du parti dominant qui, comme Guy Nzouba Ndama au Gabon et Dahuku Péré au Togo, ont d'abord intégré un parti existant de l'opposition. Ce cas de figure demeure néanmoins peu courant<sup>1232</sup>. Car, les transhumants du parti dominant intègrent rarement un parti de l'opposition. Deux hypothèses expliquent cela. La première est consécutive aux rapports antérieurs entre ces différents groupes. L'arrivée massive d'anciens barons du PDG dans les rangs de l'opposition constitue un handicap pour une opposition traditionnelle désunie et fragile. Pierre André Kombila du RNB estime que quitter le PDG n'est pas synonyme de « naître de nouveau » d'autant que ces néo opposants reproduisent, selon lui, les pratiques rétrogrades du PDG dans l'opposition. François Mabede du PSD déplore que le Gabon soit « désormais » dominé par le PDG aussi bien au pouvoir que dans l'opposition. Au regard de Kombila et de Mabede, l'idée sous-tendue demeure la même : le fait que les transfuges du PDG occupent désormais le premier rang dans l'opposition alors qu'ils n'y sont que depuis 2009 n'est pas très bien vu par ceux qui sont dans l'opposition depuis plusieurs décennies. La seconde raison est que les partis dirigés par d'anciens ténors du parti dominant ont un capital que d'autres partis de l'opposition n'ont pas ou presque : leur antériorité politique et la « sympathie » que leur vouent certains citoyens persuadés que le fait d'avoir été longtemps au PDG constitue un réel atout pour réaliser l'alternance au pouvoir. Ce qui, en notre sens, pourrait expliquer le fait que certains citoyens pourtant très hostiles aux opposants qui transhument, se montrent particulièrement complaisants<sup>1233</sup> à l'égard des néo opposants qui ont contribué à façonner le régime au pouvoir. Mais pour Jean Gaspard Ntountoume Ayi, ce « vagabondage politique » est un mal qui décrédibilise ceux qui le pratiquent, et ternit l'image de toute l'opposition. Dans un entretien qu'il a accordé à *Jeune Afrique*, Ntountoume Ayi s'est montré très critique à l'égard de Mba Abessole qu'il dit « incarne la trahison du peuple et a perdu tout crédit en préférant la voie du dialogue à celle de la

---

<sup>1232</sup> Peu après son adhésion à ANG, Nzouba Ndama l'a restructuré pour en faire un autre parti, Les Démocrates dont il est le président ; Dahuku Péré a été investi comme candidat du PSR à la présidentielle de 2003. Au terme de ce scrutin, il s'est pressé de créer son propre parti politique : l'ALLIANCE.

<sup>1233</sup> Aux élections de février 2000 par exemple, les ralliements de Moustapha Niasse et Djibo Kâ, respectivement ancien Premier ministre et ancien ministre d'Abdou Diouf s'est révélés décisifs pour l'élection d'Abdoulaye Wade.

démocratie »<sup>1234</sup>. Au Togo la situation est toute autre. Car, si le nomadisme politique y est présent et se présente sous plusieurs formes, le statut d'opposition est très vital, notamment pour la survie de l'organisation.

### **Être opposant au Togo, un statut institutionnel mais surtout vital pour l'organisation**

À l'inverse du Gabon où les partis de l'opposition n'ont pas de statut spécifique, ceux du Togo ont un double statut : légal et politique.

Du point de vue institutionnel ou légal, les partis de l'opposition sont régis par la loi n° 2013-015 du 13 juin 2013 portant statut de l'opposition. Avec Loada, nous avons vu qu'au Burkina Faso ce statut faisait partie des revendications des partis de l'opposition soucieux de se moderniser et s'institutionnaliser. Au Togo en revanche, le statut légal de l'opposition est une volonté du RPT, si l'on en croit Christophe Tchao<sup>1235</sup> parmi d'autres parlementaires de ce parti. Voyant dans ce projet de loi une manœuvre du pouvoir, certains députés de l'opposition – notamment ceux de l'ANC qui comptent le plus grand nombre de sièges à l'Assemblée nationale – se sont opposés à cette loi : certains ont voté contre, d'autres se sont abstenus, rapportent certaines sources aussi bien dans les rangs de l'opposition qu'au sein du RPT. Malgré ces craintes, ce projet est passé comme « une lettre à la poste » en raison de la forte représentativité parlementaire du RPT qui précède l'ANC en termes du nombre de sièges. Une fois adopté par le Parlement, il a fallu trois années pour que les modalités d'application de cette loi soient définies, enfin. Ainsi, selon le décret n° 2016-008/PR y relatif<sup>1236</sup>, « le chef de file de l'opposition est le premier responsable du parti ayant obtenu le plus grand nombre de députés aux dernières élections. Lorsque plusieurs groupes forment l'opposition, c'est le chef du groupe numériquement le plus important de l'opposition qui a la qualité de chef de file de l'opposition » (Art. 3) Ce dernier peut ne pas être membre du parlement. Ce statut confère des avantages ainsi que des obligations. Selon les termes de l'article 5 dudit décret, le chef de file de l'opposition a rang de président d'institution ; il perçoit une indemnité mensuelle de 2 millions de francs

---

<sup>1234</sup> Gabon : Paul Mba Abessole, l'indéracinable baobab du RPG : <https://www.jeuneafrique.com/mag/489642/politique/gabon-paul-mba-abessole-linderacinable-baobab-du-rpg/> Consulté le 16 février 2019 ; mise en ligne le 8 novembre 2017.

<sup>1235</sup> Entretien avec Christophe Tchao Padoumyekou. Lomé, 18 avril 2017.

CFA ; il dispose d'un véhicule de fonction, un garde-corps, un chargé de mission, un secrétaire particulier et d'une assistance de la part des missions diplomatiques togolaises à l'étranger lors de ses différents déplacements. Au nombre d'obligations, on note la préservation des intérêts supérieurs de la nation (Art. 6) ; la participation à toutes les manifestations publiques sur invitation du gouvernement (Art. 7) et l'obligation de rendre compte à l'administration territoriale de tous ses déplacements à l'étranger (Art. 8). En cas de manquement à ses obligations, il peut être mis en demeure ou se voir priver des avantages et privilèges attachés à ce statut en cas de récidivisme (Art. 9).

Conformément à ces dispositions, Jean Pierre Fabre dont le parti, ANC, a obtenu le plus grand nombre de sièges à l'Assemblée nationale à l'issue des législatives de juillet 2013, a été investi au poste de chef de file de l'opposition. Cette promotion légitime suscite néanmoins des avis très partagés au sein de la population. Dans les rangs de l'opposition, certains leaders politiques contestent la légitimité de Jean Pierre Fabre en tant que chef de file de l'opposition pour trois raisons essentielles. Tout d'abord par un « mépris profond et sincère » pour sa personne qui s'expliquerait par « son arrogance et sa suffisance » ; ensuite, du fait que son parti politique ait fait campagne contre ce projet dans l'hémicycle mais au final en soit le principal bénéficiaire ; enfin, ce statut est non seulement une source de convoitises mais il tend à classer les partis de l'opposition par performances tout en leur imposant un représentant devant parler en leur nom alors que ce dernier n'a aucune compétence en la matière. Du côté du pouvoir, des critiques sont toutes aussi vives. Il est reproché à Jean Pierre Fabre, le non-respect de ses obligations et « ses déclarations mensongères au sujet des avantages attachés à sa fonction qu'il dit publiquement ne rien percevoir alors qu'il n'en est rien en réalité ». Mais à y regarder de très près, les obligations inhérentes au statut du chef de file de l'opposition sont d'origine réglementaire alors que le statut vient de la loi. Cela semble très ambigu. En effet, si dans la loi n° 2013-015 du 13 juin 2013, il avait été dit qu'il y a des obligations à compléter sur le plan réglementaire, le décret n° 2016-008/PR définissant les modalités d'application de cette loi aurait tout son sens. Il est possible que la hiérarchie des normes n'ait pas été respectée, ce qui

---

<sup>1236</sup> Annexe 5, pp. 729-730

pourrait expliquer les critiques de l'opposition. La seconde explication est que les Togolais sont fiers de leur *Ablodè*. Ceci permet d'aborder le statut politique de l'opposition.

Selon quelques sources informelles, les Togolais voient d'un très mauvais œil tout rapprochement entre un parti de l'opposition et le RPT auquel beaucoup d'entre eux s'opposent. Les compromissions entre le pouvoir et les leaders traditionnels de l'opposition ont souvent desservi l'opposition<sup>1237</sup>. Récemment, Gilchrist Olympio, figure de proue de l'opposition nationale jusqu'ici, a vu son image et la renommée de son parti politique voler en éclats au lendemain de la signature d'un accord entre son parti et le RPT, le 26 mai 2010. Il est fort probable que l'attitude de l'ANC et de son président par rapport au statut qu'ils incarnent s'explique par ces représentations. L'ANC que certains Togolais voient – depuis le déclin de l'UFC – non seulement comme « la seule alternative crédible au RPT » mais aussi comme un « parti radical » et « populiste » en raison de ses déclarations médiatiques souvent virulentes à l'encontre du RPT et sa gestion de la chose publique, craint que le respect des dispositions de la loi 2013-015 et du décret 2016-008/PR cités précédemment soit interprété comme une forme de collaboration avec le RPT. Ce qui semble expliquer, selon nous, la posture de ce parti et de ses cadres qui s'enferment dans un radicalisme absolu afin de continuer à bénéficier de la sympathie des populations qui ne croient pas à la cohabitation avec le pouvoir comme moyen de sortie de crise.

D'autres sources à Lomé avancent que les Togolais seraient à la recherche d'un « cheval blanc qui soit originaire du sud »<sup>1238</sup> afin de réaliser l'alternance au pouvoir. Cette idée, si fortement intégrée au sein de la population, notamment dans la partie méridionale, est source de suspicions y compris au sein de l'opposition. En effet, alors que le statut d'opposant est dévolu à tous ceux qui s'opposent au RPT et à son action, certains partis politiques pensent l'incarner mieux que d'autres qu'ils ne considèrent pas tout à fait comme étant de l'opposition. Convié par Eric Dupuy à la seconde édition du colloque international sur la problématique

---

<sup>1237</sup> Entretien avec Joseph Kokou Koffigoh, ancien Premier ministre (1991-1994). Lomé, 7 mars 2017.

<sup>1238</sup> Il s'agit d'une personnalité qui n'a jamais appartenu au parti au pouvoir mais qui se distingue également des opposants d'alors.

de l'alternance politique au Togo<sup>1239</sup>, nous avons été stupéfait lorsque, prenant la parole à la suite de l'exposé de Komi Wolou le président du PSR, un participant vêtu à l'effigie de l'ANC a déclaré publiquement et sous des ovations de l'assistance venue nombreuse participer à ces travaux : « Edoua no edze pe to oba sime épéo bé pé. Game su bé agniéhé too haa woa ho dukoa bé nusé lé akpasésé ké yé Eyadema ho so kplo doua »<sup>1240</sup>. Ne comprenant pas les langues locales, notre surprise a été plus grande lorsque, reprenant la parole, le président du PSR a rétorqué en ces termes : « si tel est le cas, quelle est alors notre place dans cette lutte ? »

Plus tard, en faisant écouter ce fragment à une personne tierce, elle nous l'a traduit comme suit : « Le pouvoir est resté trop longtemps dans le Nord. Il est temps que le Sud se l'approprie ; qu'il récupère ce qui lui a été usurpé par le régime tyrannique d'Eyadema »<sup>1241</sup>. Sans équivoque, ce passage révèle que l'existence des coalitions au Togo n'a pas permis de décroiser les clivages ethno-régionaux au sein de l'opposition. Dans ce pays, en effet, quelques leaders de l'opposition sont victimes de leur appartenance ethnique et/ou régionale. Du PSR au MCD en passant par le CLE, le DSA, le NET, ADDI et le PNP parmi les partis dont les leaders sont originaires des contrées centrales et septentrionales du pays, une idée fait consensus : le regard des autres. Dans un entretien à son domicile, l'honorable François Kambatib du parti ADDI nous a longuement entretenu sur ces faits après les avoir contextualisés<sup>1242</sup> : « [...] Les premiers nationalistes de la côte ont revendiqué quelque chose d'ethnique ; ils voulaient créer l'Eweland, une nation qui transcende les colonies pour regrouper en son sein, des populations éwé disséminées entre le Togo et le Ghana. C'est une idée bien pensée et fortement intégrée au sein de ces populations. Malheureusement, ni les Anglais, ni les Français ne pouvaient l'accepter. Pour y remédier, ils [Français et Anglais] ont créé à leur tour des mouvements pour contrebalancer l'idée de la création de cet État Ewe. C'est ainsi qu'est née l'UCPN [...] Aujourd'hui, il ne s'agit plus de cela. C'est le passé, même si cette gêne existe toujours à l'heure actuelle, j'en conviens. Quand quelqu'un du sud me voit, je vous dis qu'il a du

---

<sup>1239</sup> Un aperçu en suivant ce lien : <https://togotribune.com/news/le-2e-colloque-du-cap-2015-sur-la-problematique-de-lalternance-politique-en-afrique-sest-ouvert-a-lome/> La première édition a lieu en octobre 2016 : <http://www.anctogo.com/cap-2015-conference-sur-la-securite-democratique-en-afrique-14607>

<sup>1240</sup> CAP 2015, Colloque international sur l'alternance politique au Togo, Lomé 28 avril 2017.

<sup>1241</sup> Traduit par Agbanyo Koffi Holali, animateur de projet de développement. Lomé, 30 avril 2017.

<sup>1242</sup> Pour une plus ample information, lire l'article de Jean Claude Pauvert, L'évolution politique des Ewé, *Cahier d'études africaines*, n°2/1960, p. 161-192

mal à me prendre pour un opposant parce que je suis du nord »<sup>1243</sup>. Selon la même source, cette situation est consécutive aux « idées reçues sur les clivages ethno-régionaux que les opposants d'Eyadema ont repris à leur compte et diffusés au sein de la population pour se légitimer au détriment des autres ». Ce sont ces mêmes ambitions qui « ont créé et continuent de susciter des dissensions au sein de l'opposition ; elles capotent toutes initiatives d'union. [...] Gilchrist Olympio, Edem Kodjo, Yaovi Agbeyibo et Léopold Gninevi avaient tous soif de pouvoir [...] Même durant la transition démocratique, ils ont pris un premier ministre [Joseph Kokou Koffigho] en s'assurant que ce dernier n'avait pas d'ambitions pour la magistrature suprême [...] Tout a été fait pour ménager les quatre leaders qui ne se sont jamais entendus. En quittant l'arène politique [du moins officiellement] leurs poulains perpétuent les mêmes logiques. C'est ça l'opposition au Togo »<sup>1244</sup>. Nombre d'opposants sont pourtant conscients des méfaits de ces pratiques qu'ils dénoncent y compris publiquement. Au-delà des discours, peu d'initiatives fortes sont entreprises pour y remédier. Mieux que ses adversaires, le RPT sait instrumentaliser ces questions à son profit, notamment en période électorale.

Au Gabon en revanche, le clivage majorité/opposition est difficilement observable comparé au Togo où la plupart d'opposants sont bien conscients des effets dévastateurs des transhumances politiques. Or dans le premier pays cité, certains opposants sont si « frivoles » qu'ils changent de camps politiques à tout va. Ainsi, comme l'écrit Janis Otsiemi, « la scène politique gabonaise reste la plus incertaine. Ceux qui se réclament aujourd'hui du régime peuvent demain se retrouver dans l'opposition ou faire cavalier seul. Il en est de même pour les ténors actuels de l'opposition »<sup>1245</sup>. Au regard des faits récurrents de transhumances des leaders politiques auxquels s'ajoute la formation de larges gouvernements d'union comme remède aux malaises politiques et sociaux, il est difficile de déterminer, sur le temps long, la filiation politique de certaines personnalités politiques. Mais au-delà de ces critiques, la collaboration avec la majorité ne relève-t-elle pas aussi des attributions de l'opposition ? En effet, les partis de l'opposition ont d'autres objectifs que la prise du pouvoir et l'élaboration des politiques alternatives à court terme. D'où l'intérêt de revisiter le rôle dévolu aux partis de l'opposition au Gabon

---

<sup>1243</sup> Entretien avec François Kampatib, ancien député et président de l'ADDI. Lomé, 7 mars 2017

<sup>1244</sup> *Idem.*

<sup>1245</sup> Janis Otsiemi, Guerre de succession au Gabon. Les prétendants, *op cit.*, , p. 20

et au Togo. Il ne s'agit pas, en ce qui nous concerne, une manière de légitimer ce vagabondage politique mais de tenter de comprendre cette pratique pourtant tant décriée.

#### 1.6.2.2. Quelle est l'utilité des partis de l'opposition au Gabon et au Togo ?

Selon la théorie politique, l'existence des forces de l'opposition est consubstantielle à tout régime politique. Son étude étant intrinsèquement liée à celle de la démocratie et de ses mécanismes, Robert Dahl y a consacré plusieurs de ses travaux<sup>1246</sup>. Ainsi, dans sa conception classique voire restrictive, un parti est de l'opposition lorsqu'il est exclu du pouvoir, et a pour fonction principale la préparation d'un gouvernement alternatif. La question est de savoir si, dans le contexte africain, les partis de l'opposition sont, en tout temps, « le contre-pied du gouvernement en place » pour reprendre l'expression de Nathalie Brack<sup>1247</sup> ? Le postulat selon lequel les partis de l'opposition sont exclusivement ceux qui s'opposent à l'action gouvernementale tout en proposant une alternative en vue d'une prise du pouvoir sur le court terme est empiriquement problématique car ne reflète pas toujours la réalité dans certains pays à l'instar du Gabon et du Togo. D'où l'intérêt de questionner le rôle de partis de l'opposition dans ces pays. En effet, durant nos enquêtes au sein des partis de l'opposition au Gabon et au Togo, nous avons voulu savoir quel était, selon certains leurs partisans, le rôle dévolu à leur organisation. Parmi les fonctions énumérées, trois sont souvent revenues :

- Beaucoup présentent leur parti politique comme un « contre-pouvoir au régime en place ». Ils avancent que les partis de l'opposition ont pour mission d'empêcher le parti au pouvoir de porter atteinte aux droits fondamentaux et inaliénables des citoyens. C'est pourquoi, ils dénoncent au quotidien, les abus de pouvoir, les détournements orchestrés en toute impunité par l'élite au pouvoir, etc.
- Pour d'autres, les partis de l'opposition incarnent « un nouvel ethos politique ». C'est-à-dire, « une nouvelle manière de faire de la politique » et la possibilité

---

<sup>1246</sup> Robert Dahl, (Dir.) *Political Opposition in Western Democracies*, News Haven, Yale University Press, 1966 ; Idem, *Polyarchies : Participation and Opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971.

d'une alternance au pouvoir. Pour cela, « un parti de l'opposition est ce que le parti au pouvoir n'est pas ».

- À côté, une minorité de partisans qui affirment qu'un parti de l'opposition « participe à l'existence et à l'éclosion du pluralisme politique ». À ce titre, il peut collaborer avec le gouvernement afin d'atteindre des objectifs allant dans le sens de la modernisation du système politique. Cette approche semble expliquer la posture de la plupart des opposants quoique, peu d'entre eux l'ont reconnue. Dans le cadre de cette étude, nous avons creusé davantage cette piste pour comprendre les phénomènes de transhumances des opposants ainsi que les compromissions et la participation à des larges gouvernements d'union qui leur ont souvent occasionné de vives critiques aussi bien par le citoyen *lambda* que des analystes.

Cette approche restrictive ne permet pas d'appréhender l'ensemble des fonctions dévolues aux partis de l'opposition. Car, l'alternance au pouvoir n'est pas la seule préoccupation inscrite dans l'agenda des opposants. Et, quelque fois, pour la réaliser, certains leaders politiques collaborent avec le régime afin de disposer des ressources politiques, maîtriser les rouages du système ou tout simplement pour paraître « présidentiable » auprès de leurs concitoyens. Les partis de l'opposition ont donc d'autres fonctions que de conquérir le pouvoir et d'alimenter une critique de l'action gouvernementale. Vu sous cet angle, ce n'est donc pas une « anomalie politique » que les partis participent au gouvernement. Ceci fait d'ailleurs partie intégrante de leurs attributions, également. Pour l'étayer, deux arguments peuvent être avancés. D'une part, un parti de l'opposition peut se fixer comme objectif « la transmission des préoccupations des populations périphériques dans l'arène législative »<sup>1247</sup>. Avant sa participation à la présidentielle de 2010, le parti ADDI s'inscrivait dans cette optique. Son but n'était pas « la prise du pouvoir d'État » mais plutôt de remonter au sein du Parlement où il est représenté quoique de façon très marginale, les aspirations des populations des régions périphériques du Togo, affirme, sans équivoque, son ancien président<sup>1249</sup>. D'autre part, en collaborant avec le parti dominant, les partis de l'opposition visent

---

<sup>1247</sup> Nathalie Brack, Sharon Weinblum, *op. cit.*, p. 18

<sup>1248</sup> *Idem*, p. 19

<sup>1249</sup> Entretien avec François Kambatib. Lomé, 7 mars 2017.



deux autres objectifs distincts : réformer le système auquel ils s'opposent et se légitimer en tant que force politique nationale. Durant nos discussions avec certaines figures de l'opposition ayant temporairement participé au gouvernement, il est ressorti que leur objectif n'était pas le « partage du gâteau » encore moins une volonté délibérée « d'aller à la mangeoire » pour reprendre les critiques à leur rencontre. En intégrant le gouvernement, elles pensaient pouvoir changer les choses, moderniser le cadre institutionnel et politique afin de garantir la transparence électorale. Certaines se vantent d'avoir fait bouger les lignes ! C'est ce qu'affirment quelques dauphins de Pierre Mamboundou qui s'attribuent la paternité du fichier électoral biométrique au Gabon. Dénommé « projet Iboga », ce fichier biométrique a été mis en œuvre par le groupe franco-néerlandais Gemalto, leader mondial de la sécurité numérique. Ce projet dont le coût est chiffré à plusieurs centaines de millions de francs CFA avait deux principaux objectifs : d'un côté, la mise en place des listes électorales biométriques afin de fiabiliser les élections en éradiquant, entre autres, les doublons à l'origine des suspicions de fraudes électorales. Et de l'autre, l'élaboration d'un fichier national d'état civil. Si celui-ci n'a « jamais » vu le jour, le premier objectif cité n'a pas atteint les objectifs annoncés : les doublons demeurent de même que les soupçons de fraudes qui alimentent davantage les tensions durant les processus électoraux. Il n'y a donc peu d'intérêt à s'attribuer la paternité d'un projet certes novateur mais lequel s'est révélé inopérant. Une question de fond demeure néanmoins : pourquoi, en dépit du *statut quo* entretenu par l'élite au pouvoir, certaines figures de l'opposition continuent de courtiser le parti dominant dans l'optique de (ré) intégrer le gouvernement ou la mouvance présidentielle ?

### 1.6.3. La politique : une affaire de « gros sous ». Or, au Gabon et au Togo, les partis d'opposition n'en ont pas assez

Les partis politiques dont la mission principale est de participer à l'animation de la vie politique ont besoin de ressources en quantité optimale. Où trouvent-ils cet argent ? Pour financer leurs activités, les partis disposent officiellement de deux principales sources de financement. D'une part, les

ressources privées constituées des cotisations des adhérents et des élus auxquelles s'ajoutent des donations des personnes privées. D'autre part, les appuis de l'État accordés à des partis politiques au prorata du nombre de leurs élus au Parlement et dans les collectivités locales. Alors que Leonardo Arriola présente les ressources privées comme l'une des conditions de réussite des coalitions d'opposition<sup>1250</sup> face aux partis dominants, Issaka Souaré fait remarquer qu'« en Afrique, excepté au sein de quelques partis, notamment ceux de référentiel religieux, la contribution financière des militants est presque nulle. Les militants s'attendent plutôt à être rémunérés par le parti, ou son leader, pour leur engagement politique, y compris durant les campagnes électorales »<sup>1251</sup>. Nos enquêtes dans les partis politiques gabonais et togolais corroborent les analyses de Souaré : nombre des leaders des partis de l'opposition affirment en effet que leurs partisans n'ont pas la culture de la cotisation ; qu'ils s'attendent inversement à une récompense pour leur engagement<sup>1252</sup>. De ce fait, il apparaît que l'adhésion, la fidélité au parti et le militantisme partisan dépendent de la capacité du parti à distribuer, à répondre favorablement aux besoins particuliers de ses membres.

Soucieux de faire de ses partisans des vrais « adhérents » au sens où l'entend Maurice Duverger<sup>1253</sup>, et produire le consentement autour de la cotisation souvent boudée par plusieurs partisans, nous avons au chapitre 3 la manière dont le PDG s'est doté d'un système certes efficace mais très contraignant de recouvrement de fonds dont l'origine remonte à l'époque du parti-État. Ce système a pour fondement des « incitations sélectives » (positives et négatives) au sens de Mancur Olson. Par ce mécanisme, le PDG dispose, mensuellement, d'importantes ressources financières issues des cotisations de ses membres auxquelles viennent s'ajouter 85% environ du budget total consacré au financement des partis politiques au Gabon, en raison de sa forte représentativité parlementaire ainsi que dans les collectivités locales. Cette approche a permis non seulement de nuancer l'idée très répandue selon laquelle ce parti est « nourri aux mamelles du trésor

---

<sup>1250</sup> Leonardo R. Arriola, *Multi-Ethnic Coalitions in Africa : Business Financing of Opposition Campaigns*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, 330 p.

<sup>1251</sup> Issaka Souaré, *op. cit.*, 2017, p. 70-71

<sup>1252</sup> Entretien avec quelques leaders des partis politiques : Patrick Lawson Banku, 1<sup>er</sup> vice-président de l'ANC ; Tétévi Gbikpi-Benissan, secrétaire national du PADET ; Koffi Bassirou, chargé de mission du parti CLE ; Nicodème Habia, président du parti LD ; Paul Dodji Apevon, président du FDR

public », mais de conforter également notre hypothèse que le patrimoine financier des partis dominants africains est gage de succès électoraux quoique l'argent seul n'assure pas une victoire électorale. Toutefois, ce mode d'autofinancement varie d'un régime à un autre. Au Burundi par exemple, le système de financement du CNDD-FDD qui s'apparente visiblement à une « dérive totalitaire » selon les partisans et l'opposition, est fortement dénoncé comme le rapporte certains médias :

« Au Burundi, la population se plaint d'être rackettée par le CNDD-FDD de devoir payer des cotisations obligatoires au parti [...] C'est un système d'extorsion généralisée. L'argent des cotisations servirait à financer les activités du parti ainsi que les monuments à sa gloire qui poussent comme des champignons, selon l'ambassadeur de France au Burundi. [...] L'argent serait prélevé par les Imbonerakure, la ligue de la jeunesse du CNDD-FDD qualifiée par l'ONU de milices et soupçonnées d'être impliquées dans les violations des droits de l'homme commises dans le pays », rapporte RFI<sup>1254</sup>.

Qu'en est-il du financement de l'opposition au Gabon et au Togo ?

Au Gabon tout comme au Togo, l'essentiel sinon la totalité des leaders des partis de l'opposition enquêtés sont unanimes : leurs partisans ne cotisent pas ; seule une minorité de cadres apporte, de temps en temps, une « contribution symbolique » notamment lorsqu'ils occupent des positions au sein des instances nationales ou locales du parti. Le financement du parti incombe donc, à 90% environ, au seul leader ou fondateur du parti. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cet état de fait. D'une part, le sentiment populaire de méfiance et de suspicion à l'égard des partis politiques dont les responsables s'enrichiraient au détriment de leurs partisans, comme nous l'avons vu à propos du CNDD-FDD au Burundi. Certains adhérents sont même persuadés qu'en cotisant, ils enrichissent davantage les hommes politiques. Ce sentiment est conforté par l'attitude de certaines hommes politiques qui considèrent le parti non pas comme une « organisation collective » mais plutôt comme une « propriété privée » voire leur fonds de commerce. D'autre part, la situation sociale et professionnelle de certains militants, souvent démunis voire sans activité rémunérée, ne permet pas une

---

<sup>1253</sup> Dans un parti politique, les adhérents sont ceux qui prennent la carte du parti et s'acquittent régulièrement de leur cotisation.

contribution financière régulière de leur part. En ce qui concerne nos deux pays d'étude, en l'occurrence le Gabon, cet argument est peu convaincant, car parallèlement, on note l'essor numérique et financier des « églises de réveil » dont la plupart des fidèles militent par ailleurs dans des partis politiques. Il est vrai qu'à rebours des leaders des congrégations religieuses qui promettent un « paradis céleste », une « vie après la mort » et réalisent « des miracles au quotidien », ceux des partis politiques prônent plutôt un « paradis terrestre » plus équitable, plus démocratique et respectueux de l'environnement. Toutefois, dans l'un comme dans l'autre cas, ils ont en partage le même public, admet un leader religieux. Mais à la question de savoir pourquoi, alors que dans les partis politiques les cotisations se font rares, les fidèles sont plutôt très généreux au sein des églises, cette source évoque deux raisons. En premier lieu, il présente Dieu comme facteur déterminant des appels de fonds dans les églises : « avec Dieu comme élément de motivation, les appels de fonds trouvent un écho très favorable en Afrique où, face à l'échec des politiques publiques, Dieu (la religion en réalité) est considéré (e) comme un refuge rassurant pour les citoyens »<sup>1255</sup>. En second lieu, il évoque les raisons plus mystiques fondées sur les retombées éventuelles de la dime : « les bienfaits de la divinité sont facilement accessibles à quiconque met son argent au service de la cause de Dieu ». Au regard de ce qui suit, on voit que les partis de l'opposition n'ont pas une réelle politique de la cotisation semblable à celle du PDG. Aussi, à la différence des partis dominants qui disposent, en période électorale notamment, d'importantes donations des entreprises nationales et étrangères implantées dans le pays ainsi que celles des partis et personnalités politiques étrangers<sup>1256</sup>, les partis de l'opposition en sont dépourvus ou n'en disposent que très peu. Interrogés à ce sujet, quelques leaders de l'opposition – Brigitte Kafui Adjamagbo de la CDPA et Éric Dupuy de l'ANC parmi d'autres – avancent qu'en finançant les activités du RPT, ces entreprises obtiennent des marchés publics, en contre partie. Bien qu'elles soient tentées de soutenir l'opposition, ces entreprises n'osent pas par crainte des

---

<sup>1254</sup> RFI, Burundi : le CNDD-FDD, un parti-État ? Cet article est disponible en suivant le lien suivant : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20170405-burundi-cndd-fdd-parti-etat-cotisations-obligatoires-imbonerakure> Mise en ligne le 5 avril 2017, consulté le 9 août 2020.

<sup>1255</sup> Entretien avec Ben Ngoulou, Pasteur aux ADP (Assemblée de Dieu de Pentecôte). Franceville, mars 2019

<sup>1256</sup> C'est ce qu'affirme Pierre Péan parmi d'autre. Dans Nouvelle affaire africaine, il affirme qu'à la présidentielle d'août 2009, Ali Bongo aurait reçu d'importants appuis des personnalités étrangères, parmi lesquelles le Roi Mohammed VI.

représailles, renchérit Éric Dupuy. Malgré ces craintes, quelques chefs d'entreprise apportent à l'ANC, à titre personnel, un appui financier conséquent sous forme de dons ou de prêts afin de s'acquitter de leur frais de cautionnement à la présidentielle, selon Dupuy. Au Togo, plusieurs dirigeants de partis de l'opposition disent bénéficier des donations des riches commerçants des marchés, des propriétaires fonciers de la région maritime ainsi que des appuis financiers des diasporas nationales soucieuses de voir l'alternance se concrétiser. Mais dans l'ensemble, ces donations, souvent modestes voire symboliques, ne sont pas comparables à celles recouvrées par le RPT. Qu'en est-il des subventions de l'État ?

À ce propos, nous avons déjà indiqué que la loi prévoit le financement public des partis politiques mais celui-ci est conditionné par les résultats obtenus par chaque parti politique à l'issue des élections législatives et locales. Ainsi, seuls les partis représentés au Parlement et dans les collectivités locales émargent au budget de l'État. Or, pour contester les lois électorales, la légitimité des administrations électorales, le choix d'un « candidat unique de l'opposition » ou le calendrier électoral rendu public par le gouvernement, les partis de l'opposition optent presque systématiquement pour le boycott des élections. Une pratique d'ailleurs très courante au Gabon mais surtout au Togo où à chaque scrutin, on s'attend souvent à un appel au boycott. En boycottant à tout va les élections sans une réelle stratégie derrière, ces partis – déjà faibles et démunis – se privent d'un financement potentiel de leurs activités par l'État. En 2017 par exemple, seuls 4 partis de l'opposition étaient représentés au parlement au Gabon contre trois partis au Togo. Dépourvus des ressources privées et publiques en quantité optimale, comment fonctionnent-ils concrètement sachant qu'en se professionnalisant, la politique nécessite une organisation de plus en plus lourde et des moyens de propagande souvent très onéreux.

#### 1.6.3.1. Petit panorama du financement de quelques partis de l'opposition

La question du financement de la démocratie dans le contexte africain n'a jamais été réellement posée et débattue. Dans un bilan de la littérature, Céline

Thiriot et Klaas van Walraven notaient que les partis de l'opposition ainsi que le financement des partis tout court faisait partie des sujets délaissés par l'historiographie du politique en Afrique subsaharienne<sup>1257</sup>. Presque deux décennies après, cette thématique ne suscite que très peu d'intérêt. Dans cette section, il s'agit de rendre compte de la manière dont les partis de l'opposition fonctionnent concrètement. Cependant, pour une meilleure compréhension, nous privilégions une approche qualitative par pays d'étude. Commençons par le Togo où nos enquêtes au sein de l'opposition ont été assez fécondes.

### **Au Togo, une opposition presque cantonnée à la capitale, fonctionnant avec les « moyens de bord ».**

La plupart des partis togolais de l'opposition sont cantonnés en milieu urbain ; l'essentiel d'entre eux a un siège national à Lomé, et dispose parfois d'un site internet ou une page Facebook. Ils ont, en outre, des micros cellules dont celles des jeunes et des femmes dans les principaux quartiers de la capitale bien qu'elles ne se réunissent qu'épisodiquement. D'autres en revanche, n'ont pas/plus de siège national en raison de leurs ressources très limitées. Les militants ont presque déserté le parti. Celui-ci ne se résume plus qu'au bureau directeur pour ne pas dire au leader ou fondateur. Lorsqu'il s'agit de tenir une réunion importante, celle-ci se tient au domicile du fondateur, à défaut celui d'un membre du bureau national lorsque les ressources ne permettent pas de louer une salle de réunion dans un hôtel de la place, comme font habituellement les partis les plus organisés. Avec le développement des NTIC et des réseaux sociaux, certains leaders de partis ont compris qu'il suffit de créer un groupe WhatsApp pour en faire un cadre de discussion attractif et peu onéreux. Cette plateforme virtuelle permet de réunir les cadres nationaux et locaux à travers le pays. Cette application est d'ailleurs abondamment utilisée au Togo, notamment pour diffuser des informations générales sur la vie des partis politiques ainsi que l'actualité politique nationale. L'ANC est d'ailleurs championne en la matière<sup>1258</sup>. Au-delà de ces informations

---

<sup>1257</sup> Klaas van Walraven, Céline Thiriot, *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara et virage. Un bilan de la littérature (1995-1996)*, *op. cit.*

<sup>1258</sup> Depuis mon séjour à Lomé, je reçois quotidiennement l'actualité politique togolaise via la liste de diffusion de l'ANC animée par Eric Dupuy le chargé de communication de ce parti.

générales issues de nos entretiens et observations directes, voyons, au concret, comment certains partis financent leurs activités dans ce pays.

Pour mieux appréhender les spécificités de chaque parti, on peut les grouper au sein de deux ensembles : d'un côté, les partis parlementaires et de l'autre, les partis « extra-parlementaires » selon la distinction officiellement au Togo. Dans le premier ensemble on compte certes plusieurs partis mais l'accent sera mis sur l'ANC et ADDI en tenant compte des clivages régionaux déjà évoqués. Dans le second, on se focalisera sur la CDPA, l'UDS-Togo, le PSR, le NET et LD selon la même approche.

L'ANC est sans fard le parti le plus dynamique du pays en raison de sa présence effective dans l'arène politique nationale ; ses sorties médiatiques récurrentes souvent très remarquées ; son implantation à Lomé ainsi que les quelques préfectures du pays quoiqu'ici, l'effectivité de cette implantation se résume généralement à quelques référents locaux sans moyens d'actions ; son extension stratégique à l'international afin de capter des ressources indispensables à son fonctionnement ; son leadership au sein de l'opposition institutionnelle que Jean Pierre Fabre prétend incarnée en sa qualité de chef de file de l'opposition nationale. Selon Éric Dupuy et Patrick Lawson parmi ses cadres dirigeants, l'ANC dispose de plusieurs sources de financement. La première se compose naturellement des contributions mensuelles et ponctuelles de ses cadres : les 60 membres fondateurs versent mensuellement 900 mille francs CFA dans les caisses du parti à raison de 15 mille francs par individus ; les 18 parlementaires de l'ancienne législature (2013-2018) cotisaient à hauteur de 100 mille francs CFA par mois et par député ; la contribution des membres du bureau national est de 10 mille francs par mois et les militants de base apportent une contribution symbolique de 100 francs CFA par mois. Ce que nous ignorons en revanche, c'est l'effectivité de ces contributions d'autant que selon les enquêtés, certains membres ont souvent des arriérés de paiements quand d'autres apportent plus les montants conventionnels. La contribution de certains cadres dirigeants n'est pas quantifiable. Il est quasi impossible d'estimer par exemple l'apport financier du leader dans la vie du parti. En dehors de ces contributions mensuelles, à chaque réunion hebdomadaire du mardi et jeudi après-midi, une caisse est ouverte au siège

du parti à Lomé : selon leurs possibilités, les participants à ces réunions apportent une contribution symbolique allant de 100 francs et plus, affirme Éric Dupuy. En outre, l'ANC compte 3 fédérations à l'étranger : en France, aux États-Unis et en Afrique du Sud. Épris de l'*Ablodè* et déterminés à en découdre avec le RPT, certains Togolais faisant partie de ces diasporas financent les activités permanentes et ponctuelles de l'ANC à travers des donations mensuelles et spéciales, notamment en période électorale. Mais pour Éric Dupuy, ces contributions ne représentent pas grand-chose : « à la présidentielle de 2015, la contribution de la diaspora était de 2 millions de francs CFA ; entre deux scrutins, sa contribution mensuelle se situe entre 200 et 500 mille francs CFA ». Il plaît de souligner qu'à l'inverse des adhérents du parti au niveau national, les Togolais de France demandent régulièrement des comptes au bureau national ANC sur la gestion des donations reçues, ce qui agasse sérieusement Dupuy qui s'est d'ailleurs montré particulièrement critique envers ces derniers qu'il dit méconnaître la réalité sur le terrain :

« Qu'elle est très spéciale et unique au monde, la diaspora togolaise ; elle est prête à donner des injonctions mais lorsqu'on fait la campagne elle rechigne [...] Quel que soit leur niveau, ils [les Togolais de l'étranger, de France en particulier] n'ont aucune culture politique et ne sont pas au courant de ce qui se passe sur le terrain. [...] c'est une diaspora *dèmidu*, en mina. C'est-à-dire « préparez et nous mangerons ensemble »<sup>1259</sup>.

Un autre cadre du parti nous dira qu'il préfère ne pas avoir de l'aide de cette diaspora pour ne pas avoir des histoires. Car, « un individu vous envoie 100 euros, demain on vous apprend qu'il vous aurait envoyé 1000 euros ». En plus de ces donations extérieures, les cadres sus mentionnés disent avoir des « amis politiques » qui, sans être membres, « nous aident énormément à titre personnel. [...] Ce sont les hommes et femmes d'affaires, quelques riches familles de la région maritime et les commerçants des grands marchés ». Ces donations dont on ignore les montants et la régularité seraient décisives pour le parti, notamment en période électorale. Éric Dupuy renchérit que pour s'acquitter des frais de cautionnement à la présidentielle par exemple, le parti fait appel à des amis politiques bien placés dans la haute administration publique et privée. Mais lorsque nous lui demandons l'origine de ces ressources que ces amis politiques mettent à la disposition de l'ANC, Dupuy



affirment sans équivoque qu'« ils prêtent auprès des banques, ensuite le parti les rembourse le moment venu ». Il semble que les banques nationales refusent de prêter de l'argent aux opposants, notamment à la veille des scrutins : lorsqu'elles le font, les intérêts seraient particulièrement élevés. Certains opposants pensent qu'il s'agit d'une manœuvre orchestrée par le pouvoir pour contrecarrer l'opposition ! Enfin, en tant que parti parlementaire, l'ANC émerge au budget de l'État au titre de financement public. À ces subventions octroyées annuellement au prorata du nombre d'élus à l'Assemblée nationale, il faut adjoindre les 2 millions mensuel que le parti perçoit par le truchement de son statut de chef de file de l'opposition. Il semble que cette manne contribue également au financement des activités du parti, notamment au paiement du loyer et des charges du siège national.

À l'inverse de l'ANC dont les mécanismes de financement sont presque semblables à ceux de l'UFC dont il est l'émanation, le parti ADDI est lui aussi représenté à l'Assemblée nationale mais avec un nombre de sièges relativement peu nombreux, 3 tout au trop ce qui ne permet pas de disposer d'importantes subventions publiques. Aimé Gogué et François Kambatib nous ont brièvement entretenu sur la vie de ce parti, notamment la manière dont il finance ses activités. Il ressort, en effet, qu'en dehors des appuis publics, ce parti vit grâce aux ressources de quelques cadres, en l'occurrence ses principaux leaders qui, pour rappel, appartiennent à une certaine classe sociale : Gogué est professeur des universités ; Kambatib est médecin. Ensemble, ils assurent les principales dépenses inhérentes à la vie du parti, notamment le loyer ainsi que les charges du siège du parti *sis* au quartier Avenou sans oublier « le cachet » de l'agent qui assure la permanence du parti. Comme à l'ANC, les rares députés ADDI contribuent à hauteur de 100 mille mensuel. Ils doivent, en plus, contribuer à titre ponctuellement, au financement des activités temporaires. En raison des ressources limitées, le parti est contraint d'investir presque exclusivement, des candidats capables de s'autofinancer lors des consultations nationales. Aimé Gogué est formel, l'animation d'un parti politique nécessite d'importants moyens. Or, les adhérents de son parti pour la plupart démunis, ne contribuent pas financièrement.

---

<sup>1259</sup> Entretien avec Éric Dupuy. Cadre dirigeant de l'ANC. Lomé, 10 avril 2017

Le parti ne reçoit pas de donations de l'étranger, comme l'ANC ou la CDPA encore moins des entreprises nationales.

Dans les partis extraparlimentaires, la situation est plus difficile. Ce qu'avouent volontiers leurs leaders.

Ne disposant pas d'élus depuis sa création le 28 mai 1991, la CDPA fonctionne exclusivement à partir des ressources privées notamment les cotisations mensuelles de ses cadres dirigeants pour l'essentiel des universitaires et quelques hauts cadres administratifs, si l'on en croit Brigitte Kafui Adjamagbo Johnson son secrétaire nationale. Pour autant, ces ressources ne couvrent malheureusement que les frais de location et d'entretien du siège sis à Hanoukope ainsi que le « salaire » de l'agent permanent<sup>1260</sup>. Pour ses activités partisanes, un effort supplémentaire est demandé aux mêmes membres, à titre exceptionnel mais aussi à la diaspora togolaise, aux femmes du marché de Lomé et à quelques hommes d'affaires, renchérit Goe-Akoué, un cadre du parti<sup>1261</sup>. Adjamagbo Johnson est persuadée que la lutte pour l'alternance a profondément appauvri les leaders de son parti. Ces derniers ont par ailleurs fait des choix historiques qui ont été fatals pour le parti, déplore-t-elle<sup>1262</sup>. En effet, alors qu'elle comptait une quarantaine de fédérations à travers le pays jusqu'en 2005<sup>1263</sup>, la CDPA est presque devenue l'ombre d'elle-même : cantonnée à Lomé faute de moyens financiers, l'essentiel de ses délégués nationaux et locaux ont transhumés vers d'autres partis politiques ou se sont tout simplement désengagés. Sans base solide, ce parti est presque contraint de se mettre sous la tutelle des leaders d'autres partis de l'opposition pour se faire une place dans l'échiquier national ou continuer à exister politiquement. Hier sous le parapluie de l'ANC, aujourd'hui sous celui du MPDD d'Agbéyomé Kodjo.

Le parti d'Antoine Folly connaît lui aussi d'énormes difficultés de trésorerie. Selon Étienne Tchagolé, Premier délégué du parti, le financement des

---

<sup>1260</sup> Moins de 80 mille francs CFA mensuel, selon la secrétaire nationale. Le SMIC étant de 35 000 mille au Togo depuis plus de 10 ans !

<sup>1261</sup> Entretien avec Goe-Akoué, Universitaire et cadre de la CDPA. Lomé, 13 avril 2017.

<sup>1262</sup> Entretien avec Brigitte Kafui Adjamagbo Johnson, secrétaire général de la CDPA et président de la coalition CAP 2015. Lomé, 3 mai 2017.

<sup>1263</sup> C'est en 2005 que Léopold Gnininvi, alors secrétaire nationale du parti a répondu à l'Appel du RPT et intégré, comme plusieurs autres figures de l'opposition traditionnelle, au gouvernement d'union en vue d'apporter des réformes nécessaires à la sortie de crise. Mais la plupart des opposants ayant fait partie de ce gouvernement et les suivants ont été sanctionnés par les Togolais pour qui, il ne peut y avoir de rapprochement possible avec le RPT. L'entrée de l'opposition au gouvernement est vue comme une faute politique grave, de la trahison pour faire court.

activités du parti incombe presque exclusivement au délégué général<sup>1264</sup>. Dans un entretien qu'il nous a accordé à son tour, ce dernier – Antoine Folly – confirme ces propos en rappelant les faits à l'origine de cette situation. Il affirme qu'à l'origine, 7 partis dont l'USD (Union pour la démocratie et la solidarité) soutenaient l'action de Gilchrist Olympio. En contrepartie, ce dernier leur apportait un appui financier assez conséquent ; ils bénéficiaient par ailleurs de la sympathie des diasporas togolaises alors très favorables à la personne d'Olympio. Le premier couac est intervenu en juillet 1992 lorsqu'Olympio a proposé une fusion des 7 partis en vue de la création de l'UFC. Pour des « raisons idéologiques », l'enquêté dit s'être opposé. Par cet acte, le divorce avec Olympio était acté. Désormais privé de ressources financières mis à leur disposition par Olympio, certains cadres dont Cornelius Aïdam<sup>1265</sup> alors secrétaire général du parti auraient été séduits par l'appel « des leaders aux ambitions présidentielles »<sup>1266</sup> qui souhaitaient « fédérer autour d'eux, d'autres partis de l'opposition ». Ainsi, « avec la complicité du régime » dit-il, l'UDS a été dissoute au profit de la CPP d'Edem Kodjo. C'est à l'issue d'un procès qu'est née l'UDS-Togo dont les membres viennent pour la plupart de l'UDS. Soutenu financièrement par « une diaspora très radicale », Antoine Folly affirme que son entrée au gouvernement d'ouverture en 2006 en qualité de ministre des sports a été fatale pour son parti. Discrédité localement par une population persuadée qu'il n'y a pas « d'alliance possible avec le régime inique RPT » et en « rupture biologique avec la diaspora » qui lui a privé des donations pour exprimer son désaccord, l'UDS-Togo – du moins ce qu'il en reste – est totalement à la charge de son leader. Après une période d'errance, le parti s'est doté d'un siège national à Avenou en banlieue togolaise mais ne compte toujours pas de structures dynamiques et pérennes au niveau national y compris dans la capitale. Comme pour s'en dédouaner, Tchagolé dit que le parti voit ses adhérents partir à la recherche d'opportunités au sein d'autre parti.

---

<sup>1264</sup> Entretien avec Etienne Erolakaza Tchagolé, vice-président de l'UDS-Togo. Lomé 3 mai 2017.

<sup>1265</sup> Lors d'un entretien qu'il m'a accordé à son bureau du quartier UOA à Lomé le 24 avril 2017, Cornelius Aidam a confirmé ces propos en affirmant qu'en toute objectivité, l'UDS n'avait d'avenir au sein de la CPP. Avait-il raison ? Difficile de répondre de façon définitive car ni l'UDS-Togo incarnée par les dissidents au projet de fusion ni ceux de la CPP n'ont atteint les objectifs escomptés. L'UDS-Togo agonise, la CPP a complètement disparue de l'arène politique nationale.

<sup>1266</sup> Il cite Edem Kodjo, Gilchrist Olympio et Yaovi Agbeyibo.

Ces difficultés de trésorerie ne sont pas sans conséquence puisque outre les soupçons avérés ou supposés d'impartialité des administrations électorales, nombre de partis préfèrent ne plus participer aux scrutins, « une perte inutile d'argent », lancent certains leaders persuadés que l'issue des élections au Togo ne dépend pas des électeurs ou de la capacité de persuasion des candidats en lice mais plutôt des membres de la CENI et ceux de la Cour constitutionnelle qui distribuent, selon leurs humeurs, ce qui revient à tel ou tel autre candidat<sup>1267</sup>. D'autres pensent en revanche que le RPT a fait de la participation politique une affaire d'argent au point que les candidats les moins nantis, n'ont aucune chance face au pouvoir qui aurait les deniers publics à sa merci, et avec lesquels il peut monnayer le vote de plusieurs centaines de citoyens<sup>1268</sup>. Les partis LD de Nicodème Habia Ayao et PDT de Nathaniel Olympio dont les sièges sont localisés à Bè, ancien bastion de l'UFC ont décidé de boycotter tous les processus électoraux. Cependant, s'ils n'émargent pas au budget de l'État et ne peuvent compter sur les contributions militantes, ces partis sont tenus par des « hommes d'affaires » qui mettent en avant « la prospérité de leurs affaires à l'étranger ». C'est avec les bénéfices de ces entreprises qu'ils disent financer les charges inhérentes au fonctionnement de leur parti quoique, certains cadres y contribuent quelque fois<sup>1269</sup>. Malgré cet atout avéré ou supposé, ces partis peinent à s'affirmer dans l'arène nationale dominée historiquement par le clivage RPT/UFC supplanté par le clivage RPT/ANC depuis mai 2005. Ajoutons dans ce registre, le NET de Gerry Taama, un ancien officier des FAT qui s'est reconverti dans les affaires puis en politique.

À la différence de ses homologues du LD et du PDT, le NET participe régulièrement aux scrutins nationaux. Aux dernières législatives que l'opposition traditionnelle a boycottées, ce parti a recueilli 4 sièges à l'Assemblée nationale. Cette représentativité parlementaire permet de disposer – désormais – des financements publics. Pour rappel, « près de 80% des adhérents [du NET] ont un peu plus de 30 ans, et n'ont pas d'activité rémunérée »<sup>1270</sup>. Malgré leur volonté,

---

<sup>1267</sup> Entretien avec Gérard Akoumey, Porte parole du parti Les Démocrates. Lomé, avril 2017

<sup>1268</sup> Entretiens au sein de l'ANC, la CDPA, le PSR et ADDI.

<sup>1269</sup> Ils n'ont pas souhaité donner plus amples informations sur ces entreprises ne serait-ce que leur nom pour que je puisse vérifier la véracité de leurs allégations.

<sup>1270</sup> Entretien avec Gerry Taama, président du NET. Lomé, avril 2017

beaucoup ne sont pas en capacité d'apporter une contribution financière au parti, explique Taama avant de rajouter :

« Les partis togolais de l'opposition y compris le NET dont les membres se réunissent quand ils peuvent, sont dans une situation de faiblesse en termes de ressources financières ; au regard de l'extrême précarité à l'intérieur du pays, soit vous y allez régulièrement pour motiver vos partisans au risque de vous ruiner puisque plusieurs adhérents attendent des faveurs du président du parti pour s'activer ; soit vous faites le choix de prioriser les périodes électorales, et je peux vous dire que c'est cette option qui fait consensus dans nos rangs ».

Ces propos de Taama corroborent et confirment ceux de Komi Wolou dont le parti, le PSR, est logé à la même enseigne. Sous la présidence de Jean Abi Tchessa, ce parti n'avait pas de siège national ni local<sup>1271</sup>. Les réunions périodiques se tenaient au cabinet du leader [Abi Tchessa est avocat], les après-midi ou les week-ends<sup>1272</sup>. À l'issue du congrès du 19 décembre 2015 organisé sous le thème « Construire la société sur les valeurs », Komi Wolou, porte-parole du parti sous la présidence d'Abi Tchessa, a été promu au poste de secrétaire national, poste qu'il occupait encore au moment de l'enquête. Lors de notre entrevue au décanat de la faculté de droit de l'UL (Université de Lomé), Wolou dit qu'à l'issue de son élection à la tête du PSR, le parti s'est enfin doté d'un siège national totalement aux frais du secrétaire national. À cela, il faut naturellement ajouter les dépenses courantes inhérentes au fonctionnement du parti. Cependant, lors de manifestations périodiques, il est exigé une contribution financière aux principaux cadres du parti<sup>1273</sup>. Ces difficultés sont telles que la sélection des candidats aux élections nationales est presque conditionnée par la capacité de chaque aspirant à s'autofinancer. Le choix de Dahuku Péré à la présidentielle de 2003 s'inscrivant dans cette perspective. Komi Wolou n'admet pas cet aspect. Il évoque des raisons purement stratégiques : le fait que ce transhumant du RPT ait été un pilier du régime, et appartienne à la même communauté ethnique d'Eyadema. L'enquête reconnaît néanmoins que Dahuku Péré avait financé tout seul sa campagne. Aux législatives de 2007, Wolou a été candidat dans la préfecture de Tchamba d'où il est originaire. Comme Péré, il a également financé sa campagne. Mais à la

---

<sup>1271</sup> Entretien avec Komi Wolou, secrétaire national du PSR. Lomé le 19 avril 2017

<sup>1272</sup> *Idem.*

différence de Péré qui a été aux affaires des décennies durant, Komi Wolou a été contraint de s'endetter auprès d'une banque pour défendre ses convictions politiques ainsi que les aspirations de ses concitoyens. Cette expérience semble l'avoir profondément marqué, notamment en raison de ses effets dévastateurs sur le plan personnel.

Malgré quelques similarités avec le Togo, l'opposition gabonaise d'alors se compose d'opposants traditionnels dont les partis ont presque disparu malgré la présence de leurs leaders sur les néo opposants issus du PDG. Cette distinction s'avère un critère déterminant d'appréciation des partis d'opposition au Gabon malgré l'intermittence des opposants traditionnels.

### **Les modalités de financement de quelques partis d'opposition au Gabon**

Comme au Togo, les partis de l'opposition au Gabon sont confrontés aux mêmes difficultés quoique, à la différence des premiers, les seconds sont pour l'essentiel dirigés par d'anciens dignitaires du PDG ayant été aux affaires des décennies durant. Pour mieux apprécier la question de financement de ces organisations dans le contexte gabonais, groupons ces partis selon 3 principaux critères : a). Les partis traditionnels de l'opposition qu'ils aient ou non été au gouvernement ; b). Les partis fondés par des barons du PDG ayant rejoint l'opposition depuis le début des années 2000 ; c). Les partis de la MRSE considérés comme faisant partie de l'opposition dans l'arène politique locale. Tel qu'ainsi définit, le PSD, le RNB et l'UPG seront étudiés comme faisant partie du premier groupe ; l'UPNR et le RHM appartiennent au groupe 2, et enfin, le PGCI et Gabon avenir font partie du dernier groupe. Cette distinction étant faite, voyons à présent les stratégies de financement individuel au sein de ces différents ensembles.

Dans le premier groupe identifié, des partis en régression mais pas uniquement en raison de leurs difficultés de trésorerie. Décrit à tort ou à raison comme un « parti familial » en raison du rôle prépondérant du couple Maganga Moussouvou qui se relaie d'ailleurs sans cesse à l'Assemblée nationale depuis les élections fondatrices, le PSD est catalogué « parti régional » parce qu'axé presque

---

<sup>1273</sup> Entretien avec Afo Sabi, Enseignant-chercheur et cadre du PSR. Lomé, février 2017

exclusivement dans la région de Ngounié où sont originaires son leader ainsi que l'essentiel de ses cadres. Pour autant, ce parti prend part au débat national ; il participe régulièrement aux élections nationales. Au moment de l'enquête, en août-septembre 2017 par exemple, il avait à son actif, un député, un sénateur et quelques élus locaux. Une « prouesse » qui permet de bénéficier des appuis de l'État. Pour rappel, chaque élu national permet à son parti de bénéficier annuellement entre 20 à 25 millions de francs CFA par an au titre de financement public contre 10 à 15 millions par élu local. En plus de cette allocation publique, François Mabede – le porte-parole du parti – affirme qu'au titre de ressources privées, le PSD est financé presque entièrement par Pierre Claver Maganga Moussavou, son président. Les cadres du parti contribuent mais en fonction de leur possibilité. Plus spécifiquement : « il n'y a pas d'exigences, ni de montant forfaitaire auquel sont astreints chaque adhérent comme c'est le cas au PDG »<sup>1274</sup>, poursuit la même source. Ceci se comprend aisément, du moins au sujet de ce parti dont le fondateur fait partie des grandes fortunes du pays<sup>1275</sup>. Si le financement du PSD incombe presque totalement à son leader, c'est sans doute parce qu'il en est le principal bénéficiaire de ces investissements. D'autant que le PSD n'ambitionne pas une couverture nationale alors qu'il dispose d'énormes potentialités, notamment son programme axé autour de la provincialisation comme remède aux disparités politiques, régionales et sociales du pays, déplore Denis Ghislain Ibouily<sup>1276</sup>, un transfuge du parti aujourd'hui à la tête du Conseil départemental de Mougoutsi sous la bannière du PDG. Mais contrairement à ce qu'affirme ce dernier, François Mabede est persuadé que pour s'affirmer au niveau national, « un parti sérieux doit prendre appui sur le local ». Ce qui explique, selon lui, la posture du PSD : « malheureusement certains compatriotes pensent à tort qu'il s'agit d'un parti ethnique ou régional », a-t-il déploré.

---

<sup>1274</sup> Entretien avec François Mabede, porte parole du PSD. Libreville, 6 mars 2019

<sup>1275</sup> Pierre Claver Maganga Moussavou est avant tout un entrepreneur prospère qui dispose un ranch à Mouila et un immense patrimoine immobilier à Libreville mais aussi à Mouila. Il compte par ailleurs quelques entreprises dans les domaines aussi variés que les transports (urbain et périurbain) et l'exploitation forestière et agricole. Haut commis de l'État, il a occupé de nombreuses fonctions au sein des institutions internationales ainsi qu'au gouvernement dont la dernière en date est celle de vice-président de la République.

<sup>1276</sup> Entretien avec Denis Ghislain Ibouily, Président du Conseil départemental de Mougoutsi. Tchibanga, 16 septembre 2017

À l'inverse du PSD dont le leader est un haut commis de l'État et un entrepreneur prospère, les leaders du RNB et de l'UPG ne disposent pas, *a priori*, des ressources proportionnelles. Pierre André Kombila est certes un cardiologue de renom au Gabon, le premier du pays rappelle-t-il. Mais il faut distinguer la politique d'autres choses, nous a-t-il fait remarquer<sup>1277</sup>. En d'autres termes, les ressources inhérentes à sa profession n'ont pas vocation à financer son parti politique. Mathieu Mboumba Nziengui est psychologue et enseignant à l'Université Omar Bongo : « ce poste ne rapporte pas grand-chose pour entretenir un parti politique dans le contexte de surenchère du Gabon », prévient-il. Au cours de nos échanges, les leaders du RPNB et de l'UPG ont présenté, sans détours, une image peu reluisante de leurs formations politiques qui se meurent alors qu'elles ont été aux premières loges durant le processus de démocratisation du pays. Pour Kombila, l'arrivée massive des transfuges du PDG dans les rangs de l'opposition a précipité l'effacement des opposants traditionnels souvent dépourvus de moyens : « Beaucoup de Gabonais suivent l'appât du gain. Et avec ces opposants fortunés, certains trouvent bien leur compte ». Sans convaincre, Pierre André Kombila rassure que le RNB n'est pas mort : « notre parti est simplement en cessation d'activité pour le moment, y compris pour les déclarations publiques ; le temps d'y voir plus clair. [...] Nous n'avons pas été capables, je parle des vrais opposants [opposition traditionnelle] de renouveler l'offre politique ; beaucoup d'entre nous ont écouté les sons de cloches [il fait allusion aux gouvernements de consensus auxquels ils ont tous pris part sauf Pierre Mamboundou Mamboundou qu'il dit être également un cheval de Troie]. Honnêtement, mon entrée au gouvernement en 2006 a été une erreur politique évidente »<sup>1278</sup> au regard des effets collatéraux de ce rapprochement notamment sur l'avenir du parti. Durant cette discussion d'un peu plus de 2 heures, j'ai eu le sentiment d'un homme résigné et affaibli politiquement. Lors d'une seconde mission sur le terrain, j'ai diversifié mes sources afin de comprendre pourquoi un parti de cette envergure a pu s'effacer dans le paysage politique national. Parmi les témoignages recueillis, celui de Jonas Ibiati<sup>1279</sup>, l'élu de Malinga, et ancien député RNB qu'il a quitté en 2017 au profit du parti Les

---

<sup>1277</sup> Entretien avec Pierre André Kombila, président national du RNB. Libreville, 22 septembre 2017.

<sup>1278</sup> *Idem*



démocrates de Guy Nzouba Ndama, est particulièrement édifiant sur la vie du RNB.

Opérateur économique de profession, Jonas Ibiati décrit une autre réalité du RNB. Parlant des modalités de financement des activités du RNB et sa gestion des subventions publiques, par exemple, Ibiati s'est montré particulièrement critique. Il affirme qu'au RNB, le choix des candidats aux législatives et aux locales était fonction de leur capacité d'autofinancement. Autrement dit, à se prendre eux-mêmes en charge parce que le parti ne peut les accompagner. Il explique que certains cadres du RNB n'ont jamais obtenu l'investiture du parti pour un scrutin alors qu'« au sein du bureau directeur, nous étions conscients de leur poids sur le terrain. Beaucoup ont compris qu'ils n'avaient pas d'avenir dans un tel parti, et ont eu raison de s'en aller. J'en connais qui étaient avec nous au RNB et, finalement, ont été élus sous la bannière d'un autre parti plus sérieux qui a su valoriser leurs talents ». C'est un fait que les adhérents ne cotisaient pas pour l'essentiel, admet Jonas Ibiati, mais le RNB « comptait en son sein plusieurs cadres qui faisaient d'énormes sacrifices tous les mois pour s'acquitter des frais de loyer du siège ainsi que ceux des activités courantes [...] Nous avions des élus à l'époque. Mais une fois la manne publique versée, que se passait-il ? [...] Cet argent ne servait pas [toujours] au parti ; il servait [davantage] à régler des problèmes personnels, et sans rendre compte [...] Avec de tels comportements, il va de soi que vous ne pouvez-vous affirmer au niveau national surtout lorsque, en face, vous avez un mastodonte comme le PDG qui tient tous les leviers de l'État »<sup>1279</sup>. Enfin, pour Jonas Ibiati, le problème du RNB n'était pas véritablement l'absence de moyens mais plutôt le détournement des deniers du parti à des fins personnelles. La situation de l'UPG n'est pas reluisante non plus.

Considéré comme « un parti de la Ngounié » en raison de sa « forte coloration ethnique et régionale », son président d'alors s'en défend :

« Les partis de l'opposition en général et l'UPG en particulier sont pauvres financièrement et matériellement ; la plupart des compatriotes veulent adhérer là où ils pensent que demain ils auront rapidement une promotion [...]. On ne peut reprocher à nos partisans d'être d'une région si l'information était avérée. Or, elle ne l'est pas. Nos membres sont de partout. Certes, dans certaines régions du pays, j'avoue, nous avons effectivement d'énormes difficultés à implanter durablement nos structures non pas que

---

<sup>1279</sup> Entretien avec Jonas Ibiati, député LD de Malinga et ancien élu RNB. Libreville, 18 mars 2019

les natifs sont hostiles à nos idées mais pour que ces structures soient pérennes il faut un capital humain que nous avons. Il faut surtout un capital financier. Notre problème est là ! » Et de poursuivre sans équivoque :

« Les militants ne cotisent pas. Pour eux, le président a de l'argent ; pour peu que vous ayez une audience avec le président de la République lorsqu'il vous reçoit ou convoque la classe politique, ça y est ! Le président est sorti du Bord de mer [le Palais présidentiel], sans vergogne, certains demandent des comptes quand d'autres exigent leur part ». La situation à l'UPG est d'autant plus complexe que le parti peine, selon son président, à solder ses dettes : « Notre siège, Pierre Mamboundou l'a acquis à crédit. Maintenant qu'il n'est plus, nous avons la responsabilité de solder le reliquat. Les militants sont informés, mais pour eux, c'est à moi de le faire ».

Dans son propos, le leader de l'UPG a évoqué implicitement deux mécanismes de financement des activités de son parti politique. D'un côté, l'apport financier du leader, et de l'autre, les financements occultes lorsqu'il évoque des rencontres avec le président de la République. Sous Omar Bongo, en effet, les principaux partis traditionnels de l'opposition étaient financés par ce dernier, notamment à l'issue des conclaves politiques officielles ou des rencontres informelles à la présidence de la République. Dans l'affaire Elf, il est par exemple ressorti que certains partis de l'opposition avaient, comme le PDG, leur quote-part, rapporte Omar Diop<sup>1281</sup>.

Dans le second groupe, nous avons identifié, parmi d'autres, l'UPNR et le RHM dont les leaders sont de professionnels de longue date. Ancien ministre du travail (1989-1990) et conseiller personnel du président de la République sur des questions d'investissements publiques (1990-1992), Louis Gaston Mayila a quitté le PDG en faveur du retour au multipartisme, et a fondé le PUP. Ce départ sera cependant de courte durée car peu après le gouvernement d'union nationale<sup>1282</sup> sensé mettre en application les « Accords de Paris », Mayila réintègre le PDG. Il est aussitôt promu vice-président du parti en raison du poste de président du CES qu'il occupe par ailleurs. Peu après, il a été promu vice-Premier ministre. Le 16 juillet 2007, Mayila n'étant plus vice-premier ministre, démissionne de la vice-

---

<sup>1280</sup> *Idem.*

<sup>1281</sup> Omar Diop, *op. cit.*, 2006, p. 258

<sup>1282</sup> Il participe aux Accords de Paris, intègre le gouvernement d'union nationale au titre de ministre délégué près du Premier ministre, chargé de la décentralisation et de la sécurité mobile.

présidence du PDG et rejoint « définitivement » l'opposition. Les jours suivants ce départ fracassant, il annonce la création d'une nouvelle formation politique qu'il nomme UPNR. Depuis la création de ce parti et compte tenu du coût réel d'une élection présidentielle au Gabon, ses principaux cadres dirigeants disent avoir fait le choix de ne pas présenter de candidat et de soutenir le favori de l'opposition. C'est dans cette perspective que l'UPG a soutenu Pierre Mamboundou à la présidentielle anticipée de 2009, et Jean Ping à celle de 2016. Mais pour les élections législatives et locales, l'UPNR présente et soutient ses propres candidats. Au moment de l'enquête, l'UPNR comptait « 2 députés et 52 élus locaux sur toute l'étendue du territoire national. Compte tenu de cette représentativité, l'État nous octroie plus de 40 millions de francs CFA au titre de financement public. [...] Le problème c'est que cette manne n'est pas versée à temps. Tout est fait pour que nous ayons cet argent tardivement comme pour nous empêcher de réaliser nos activités sur le terrain. C'est une pratique très courante au Gabon »<sup>1283</sup>, affirme le secrétaire national de ce parti lors d'un focus groupe au siège du parti à Libreville. En dehors de ces mannes publiques, l'UPNR dispose des ressources privées constituées par les cotisations de ses cadres notamment les 10 membres du bureau national et l'apport du président qui reste le principal grenier et ordonnateur du parti. Le siège actuel de l'UPNR est une donation de son président à la tête d'un « vaste patrimoine immobilier » au centre-ville de Libreville.

Le RHM d'Hugues Alexandre Barro Chambrier n'existe que depuis 2016, année d'exclusion de son leader pour avoir créé un courant dissident au sein du PDG. Le parti a également son siège au centre-ville, dans un immeuble appartenant au « clan des Chambrier ». Lors de notre entrevue avec le président de ce parti, il est ressorti que le RHM a de quoi financer ces activités bien que n'ayant pas encore d'élus afin de prétendre aux financements publics. Le siège du parti est assez spacieux avec toutes les commodités d'un parti moderne. S'inspirant du PDG, sans doute, Chambrier a doté son parti de plusieurs cellules dans la capitale. Nous avons identifié deux au cours de nos investigations : un au quartier Ozangué, fief politique du leader, et un autre « au feu rouge » d'Akébé. Le parti étant encore

---

<sup>1283</sup> Focus groupe au siège de l'UNPR avec les cadres du parti parmi lesquels, le Secrétaire général, le vice-président, le président communal et 2 membres du bureau national, Libreville le 6 octobre 2017.

dans une phase de construction, il n'existe pas encore une politique de cotisation : le parti est financé par ses principaux cadres.

Quant aux partis de la mouvance présidentielle, leurs modalités de financement s'avèrent plus ou moins complexes en raison de l'ambiguïté de leur statut. Selon Angélique Ngoma<sup>1284</sup>, ces partis disposeraient, en plus de leurs ressources propres et des subventions publiques potentielles, des financements de la majorité mais s'abstient de dire d'où provient ces subventions. En nous procurant la charte de la majorité, il apparaît aux termes de l'article 14 que « sur le plan matériel et financier, outre ses moyens propres, chaque parti de la majorité peut bénéficier de manière discrétionnaire de la solidarité et du soutien multiforme du Chef de la majorité. Par ailleurs, les partis politiques s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à contribuer au fonctionnement de la Majorité par l'acquittement de leurs cotisations dont le barème est fixé par le Conseil politique de la Majorité ».

Au regard de ce qui suit, les partis de la MRSE peuvent, prétendre – en cas de difficultés – aux appuis financiers du chef de cette coalition politique, notamment en période électorale ou pour s'acquitter des frais de loyer de leur siège. Par ailleurs, ils contribuent théoriquement au financement des activités de la majorité qui n'a ni siège et dont les rencontres potentielles ont lieu soit au siège du PDG mais davantage au Bord de mer. Dans la pratique, les partis de la majorité sont souvent financés à partir des fonds spéciaux du président de la République. Aussi, à l'inverse des deux autres groupes, les leaders de ces partis occupent des positions lucratives en raison de leur proximité avec le pouvoir, ce qui leur procure des ressources régulières pour financer leur parti y compris lorsqu'ils n'ont pas d'élus. Ces clauses dont les référents et animateurs locaux de ces partis ignorent ou décident de ne pas en tenir font que des partis de la mouvance présidentielle se substituent aux partis de l'opposition traditionnelle là où ces derniers ont déserté, comme c'est le cas dans l'Ogooué Létili et à Tchibanga. Pendant longtemps en effet, l'Ogooué Létili a été dominé par le PDG jusqu'à ce que deux autres formations politiques ne fassent irruption : le CLR d'abord, Gabon avenir ensuite. Pourtant membres de la majorité, ces partis incarnent les aspirations des citoyens hostiles au PDG. C'est aussi un moyen pour les dirigeants locaux de ces partis de

---

<sup>1284</sup> Elle était secrétaire générale adjoint du PDG en charge des relations avec les partis de la MRSE.

s'affirmer dans l'arène politique locale. Ceci implique naturellement un coût. Avant son élection à la tête du Conseil municipal de Boumango aux élections locales d'octobre 2018, Gilbert Ngoro, un entrepreneur prospère dont l'entreprise sous-traite depuis près d'une vingtaine d'années avec la COMILOG (Compagnie minière de l'Ogooué), filiale du groupe français Eramet qui exploite le manganèse de Moanda depuis 1962, s'est montré « très généreux » dans la localité : ce qui lui a permis de se faire un nom et de tirer profit des conflits dans les rangs du PDG. Dans cette localité où les salles polyvalentes des conseils municipal et départemental sont mises gratuitement à disposition des natifs de la localité souhaitant se retrouver et débattre des problèmes du terroir, l'acquisition d'un siège local Gabon avenir ne semble pas à l'ordre du jour. En revanche, les dépenses inhérentes à l'animation locale du parti incombent, non pas à la direction du parti mais à son référent local<sup>1285</sup>. Ceci est valable aussi bien pour le CLR dans l'Ogooué Létili que le PGCI dans la commune de Tchibanga.

Après avoir vu comment les partis de l'opposition se créent et financent leurs activités au Gabon et au Togo, interrogeons cette fois-ci leurs stratégies de prise de pouvoir.

### **1.7. Les partis d'opposition, entre alliances, rivalités et transhumances**

Depuis la réhabilitation des partis politiques au Gabon et au Togo, les élections nationales auxquelles participent les partis de l'opposition y sont régulièrement organisées, mais l'alternance au pouvoir ne se produit pas. À l'exception des législatives du 6 au 20 février 1994 au Togo, l'opposition n'est jamais parvenue à obtenir la majorité au Parlement dans ces deux pays. Tout porte à croire que dans ces deux pays, l'alternance au pouvoir est impossible, pour reprendre le titre de l'ouvrage de Jean Marc Essono Nguema<sup>1286</sup>, quand Jean Yaovi Degli interpelle la conscience nationale dans son ouvrage *Togo, à quand l'alternance politique ?* Peu avant, Tim Auracher était parvenu à la conclusion que

---

<sup>1285</sup> Entretien avec Bernard Palissy Lepouma, référent local de Gabon avenir par ailleurs maire adjoint de la commune de Boumango. Boumango, mars 2019

<sup>1286</sup> Jean Marc Essono Nguema, *L'impossible alternance au pouvoir en Afrique centrale*, *op. cit.*,

le Gabon était assurément une « démocratie bloquée »<sup>1287</sup> en raison des relations de connivences entre les administrations électorales et le pouvoir, entre autres. Pourtant, même dans des conditions analogues, l'opposition est parvenue à provoquer l'alternance et à accéder au pouvoir dans de nombreux autres États d'Afrique subsaharienne. Comment s'est-elle prise ? Pour répondre à cette question, je reprends à mon compte, l'hypothèse déjà testée par Issaka Souaré sur les partis de l'opposition en Afrique de l'Ouest, étude dans laquelle ceux du Togo ne font pas partie.

Se fondant sur la théorie classique des facteurs explicatifs de l'alternance partisane au pouvoir, Souaré soutient que « l'alternance au pouvoir par un parti d'opposition n'est généralement possible que dans un système bipartisan ou bipolarisé. Bien que l'une ou l'autre de ces deux conditions ne soit pas suffisante pour la réussite, l'absence des deux explique l'échec »<sup>1288</sup>. Cette hypothèse est pertinente et permet d'expliquer l'institution d'une tradition de non-alternance au Gabon et au Togo. En effet, malgré quelques tentatives, les partis gabonais et togolais de l'opposition ne sont pas parvenus, comme leurs homologues d'autres pays, à mutualiser leurs forces afin de réaliser l'alternance au pouvoir. Pour le montrer, examinons les principales stratégies mises en œuvre au sein de partis de l'opposition en vue d'évincer le PDG et le RPT du pouvoir. Ces stratégies sont de trois types. En premier lieu, la fusion des partis existants en vue de constituer des partis plus grands, plus structurés et à même de contenir le parti dominant. Il n'est pas nécessaire de revenir sur cet aspect déjà abordé ; en second lieu, le boycottage presque systématique des processus électoraux en raison de la partialité des administrations électorales (1), et en dernier lieu, la formation des coalitions électorales ou politiques (2). Avant d'analyser ces différents points, amorçons cette seconde partie par un inventaire des succès des partis de l'opposition face aux partis dominants depuis la résurgence du multipartisme en Afrique subsaharienne.

---

<sup>1287</sup> Tim Auracher, *Le Gabon, une démocratie bloquée ? Reculs et avancées d'une décennie de lutte*, *op. cit.*

<sup>1288</sup> Issaka Souaré, *op. cit.*, 2017, p. 31

## Les victoires de l'opposition dans les États d'Afrique subsaharienne

Dans son étude citée précédemment, Issika Souaré a dénombré, entre 1990 et 2016, 25 victoires acquises aux partis ou coalitions de l'opposition formellement identifiés face aux présidents sortants. Ce nombre ne tient pas compte de certains cas de victoires des partis de l'opposition. Par exemple, celle face aux successeurs des présidents sortants à l'instar de l'élection – le 30 décembre 2018 – de Félix Tshisekedi de l'UDPS (Union pour la démocratie et le progrès social) soutenu par la coalition Cash face à Emmanuel Ramazini Shadary, dauphin politique de Joseph Kabila et le candidat de son parti, le PPRD (Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie). Ou encore, l'élection de Georges Weah face à Joseph Boakai, vice-président sortant et successeur d'Ellen Johnson Sirleaf. Les victoires des partis ou coalition de l'opposition à l'issue d'une transition politique ne sont pas prise en compte non plus par Souaré. C'est le cas de l'élection de Roch Marc Kaboré au Burkina Faso ou la victoire d'Andry Rajoelina du parti TGV (Jeunes Malgaches prêts) face à l'ancien président Hery Rajaonarimampianina du parti HVM.

En dehors de ces différents cas d'alternance au pouvoir, aucun parti ni coalition de partis de l'opposition n'est parvenu au pouvoir à l'issue d'un scrutin face au président sortant depuis 2016. C'est pourquoi ce tableau a été maintenu en l'état.

*Tableau 45 : Répertoire des victoires des partis de l'opposition dans les systèmes multipartites d'Afrique subsaharienne, de 1990 à 2016*<sup>1289</sup>.

Alternance au pouvoir				Coalition ou non
1	Pays et année	Leader et parti sortant	Leader et parti gagnant	
2	Zambie, 1991	Kenneth Kaunda, UNIP	Frederick Chiluba, MMD	Oui
3	Congo B., 1992	Denis Sassou Nguesso, PCT	Pascal Lissouba, UPADS	Oui, 2 <sup>e</sup> tour
4	Burundi, 1993	Pierre Buyoya, UPRONA	Melchior Ndadaye, FRODEBU	Oui
5	RCA, 1993	André Kolingha, RDC	A. Félix Batassé,	Oui, 2 <sup>e</sup>

<sup>1289</sup> Dans son étude, ce tableau est titré « Les victoires de l'opposition dans les pays multipartistes, 1990-2016.

			MLPC	tour
6	Madagascar, 1993	Didier Ratsiraka, MMSM	Albert Zafy, UNDO	Oui, 2 <sup>e</sup> tour
7	Malawi, 1994	Hastings Banda, MCP	Bakili Muluzi, UDF	Oui
8	Maurice, 1995	Anerood Jugnauth, MSM-MMSM	Navinchandra Ramgoolam, PTr-MMM	Oui
9	Sénégal, 2000	Abdou Diouf, PS	Abdoulaye Wade, PDS	Oui, 2 <sup>e</sup> tour
10	Côte d'Ivoire, 2000	Robert Gueï, Indépendant	Laurent Gbagbo, FPI	Non
11	G. Bissau, 2000	Malam B. Sanha, PAIGC	Kumba Yala, PSR	Oui, 2 <sup>e</sup> tour
12	Maurice, 2000	Navinchandra Ramgoolam, AS	A Jugnauth, MSM-MMM	Oui
13	Kenya, 2002	Uhuru Kenyatta, KANU	Mwai Kibaki, NARC	Oui
14	Maurice, 2005	Paul R. Bérenger, MMM-MSM	Navinchandra Ramgoolam, AS	Oui
15	Côte d'Ivoire	Laurent Gbagbo, FPI	Alassane Ouattara, RDR	Oui, 2 <sup>e</sup> tour
16	Zambie, 2011	Rupiah Banda, M	Michael Sata, PF	Non
17	Sénégal, 2012	Abdoulaye Wade, PDS	Macky Sall, APR	Oui, 2 <sup>e</sup> tour
18	Lesotho, 2012	Pakalitha Mosisili, DC	Thomas Thabane, ABC	Oui
19	Malawi, 2014	Joyce Banda, PP	Peter Mutharika, DPP	Oui
20	Tunisie, 2014	Moncef Marzouki, CPR	Beji Cai Essebsi, NT	Oui
21	Maurice, 2014	Navinchandra Ramgoolam, AS	A Jugnauth, MSM-MMM	Oui
22	Nigeria, 2015	Goodluck Jonathan, PDP	Muhammadu Bahari, APC	Oui
23	Lesotho, 2015	Thomas Thabane, ABC	Pakalitha Mosisili, DC	Oui
24	Sao-Tomé, 2016	Manuel Pinto da Costa, Indépendant	Evaristo Carvalho, ADI	Oui
25	Gambie, 2016	Yahya Jammeh, APRC	Adama Barro, UDP	Oui

Source : Issaka Souaré, *op. cit.*, 2017, p. 144

Sur les 25 victoires des partis de l'opposition répertoriées dans ce tableau ci-dessus, seules deux n'ont pas nécessité d'une coalition des forces de l'opposition. Il s'agit des présidentielles ayant opposé respectivement, le 20 octobre 2000 en Côte d'Ivoire et le 20 septembre 2011 en Zambie, Laurent Gbagbo du FPI (Front populaire ivoirien) à Robert Gueï le président sortant, puis Michael Sata du PF (Front patriotique) au président sortant, Rupiah Banda du MMD (Mouvement pour la démocratie multipartite). Au Gabon et au Togo, l'opposition



est minée par des conflits de tous genres qui entravent l'écllosion de véritables coalitions. Examinons, dans les deux pays, les stratégies de conquête du pouvoir de l'opposition.

### 1.7.1. Boycoter les élections pour délégitimer le parti dominant et obtenir des réformes politiques et électorales

Le boycottage d'élections est une stratégie dont les opposants ont recours à travers le monde, mais pour des raisons diverses. Dans une étude qu'elle consacre à cette question à l'échelle mondiale, Emily Ann Beaulieu a répertorié « 66 cas d'élections boycottées par les partis de l'opposition dans 44 pays de par le monde, entre 1990 et 2002 »<sup>1290</sup>. Sans fournir d'informations détaillées sur la temporalité ainsi que les principaux pays concernés, Staffan Lindberg argue, en se fondant sur la contestation des résultats d'élection et non le scrutin en lui-même, que la pratique du boycottage électoral n'est pas très fréquente dans le contexte africain où le serait de 34% pour les présidentielles et 29 pour les législatives<sup>1291</sup>. Quelques années plus tôt, Michael Bratton et Nicolas Van de Walle avaient pourtant relevé le recours à cette pratique par les partis de l'opposition en Afrique subsaharienne. Pour sa part, Issaka Souaré s'est employé à analyser les facteurs à l'origine du boycottage électoral en prenant en compte les motivations des acteurs et la définition du boycott qu'en donne Beaulieu : « A situation in which a political party or faction that is legally allowed to contest in elections makes a decision to organize active non-participation in the election by members and followers rather than contesting ». Il a identifié deux principaux facteurs à l'origine de ce boycott électoral : a). La perception que l'opposition se fait du nombre d'anomalies ou du degré d'injustice d'un processus électoral qu'elle risque de perdre malgré sa popularité ; b). Boycoter par ruse afin de masquer ses propres lacunes. Sur ce dernier point, l'objectif est double : masquer les faiblesses de l'opposition et

---

<sup>1290</sup> Emily Ann Beaulieu, citée Issaka Souaré, *op. cit.*, 2017, p. 157

<sup>1291</sup> Staffan Lindberg, *Democracy and Elections in Africa*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, cité par Issaka Souaré, *op. cit.*, p. 157

discréditer le parti au pouvoir ou l'administration électorale, renchérit Staffan Lindberg<sup>1292</sup>.

Au Gabon mais surtout au Togo, le boycottage électoral est presque devenu une pratique banale en raison de son recours presque systématique par l'opposition. Ici, il vise officiellement deux principaux objectifs : la transparence électorale et la délégitimation du parti dominant. Pour l'illustrer, (ré) examinant les principaux faits de boycottage électoral au Gabon et au Togo depuis le retour du multipartisme afin d'en évaluer la pertinence ou l'intérêt. À l'épreuve des faits, la pratique du boycottage électoral est fortement ancrée dans la culture politique de l'opposition togolaise. Ses origines remontent d'ailleurs au 12 juin 1955 lorsque le CUT – parti auquel se réfèrent l'essentiel sinon la totalité des figures de l'opposition traditionnelle « sudiste » – avait décidé de boycotter les élections en vue du renouvellement de l'Assemblée territoriale : le Togo était encore sous la tutelle de l'Administration coloniale française. Par cet acte, ce parti s'est autocensuré puisque cette législature n'avait été composée que de deux partis : le PTP et l'UCPN. Depuis la résurgence des partis politiques, cette pratique est couramment utilisée par les partis et coalition de l'opposition. En prélude des élections fondatrices du 25 août 1993, par exemple, la candidature de Gilchrist Olympio, le principal opposant au régime et favori à ce scrutin, a été rejetée au motif que son certificat médical n'est pas délivré par des médecins nationaux assermentés<sup>1293</sup>. Ne pouvant participer à ce scrutin, le premier depuis 2 décennies, Olympio a lancé un appel national au boycott « afin de ne pas légitimer le retour de la dictature »<sup>1294</sup> dans le pays. Pourtant, quelques jours plus tôt, l'opposition groupée au sein du COD avait désigné Edem Kodjo comme « candidat unique » de l'opposition. Mais pour Olympio, c'était lui ou personne d'autres, commente François Kambatib, cofondateur du parti ADDI<sup>1295</sup>. Par solidarité, les autres partis politiques auraient répondu favorablement à appel de l'UFC, selon Brigitte Adjamagbo Johnson<sup>1296</sup>. En réalité, d'autres raisons ont motivé l'attitude de l'opposition. La première c'est qu'à l'inverse d'autres leaders, Gilchrist Olympio

---

<sup>1292</sup> Staffan Lindberg, *The Democraticness of Multiparty Election : Participation, Competition and Legitimacy in Africa*, *Commonwealth and Comparative Politics*, n° 1/2002, p. 65

<sup>1293</sup> Entretien avec Godwin Tété-Adjalo, membre fondateur de l'ANC. Lomé, 20 avril 2017

<sup>1294</sup> Entretien avec Jean Eto, Assistant parlementaire ANC. Lomé, 2 mai 2017

<sup>1295</sup> Entretien avec François Kambatib, ancien député ADDI. Lomé, 7 mars 2017

<sup>1296</sup> Entretien avec Brigitte Kafui Adjamagbo Johnson. Lomé, le 3 mai 2017

n'avait pas besoin de l'union pour gagner : il avait la sympathie du peuple, et sur le terrain, de nombreux lieutenants fourmillaient<sup>1297</sup>. Bien que ne faisant pas partie de ses partisans, Dodji Apevon nous a longuement entretenu à ce propos :

« [...] Eyadema redoutait une candidature d'Olympio qu'il voyait plus qu'un simple adversaire politique [le premier a dit avoir assassiné le père du second]. Peu importe ce qui s'est passé depuis 2010 [Il fait allusion à l'Accord historique entre l'UFC et le RPT et ses effets], il faut reconnaître qu'Olympio était très populaire, et les raisons sont essentiellement historiques. Je pense que c'est pour cette raison que sa candidature avait été invalidée pour la présidentielle de 1993. Eyadema avait tout à perdre en l'affrontant, à ce moment-là. [...] Les rivalités au sein de l'opposition ont complexifié ce scrutin. Si l'Accord de Ouaga [le COD 1] avait été respecté par tous, nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui, mais Agboyibo [Yaovi] ne voulait pas de Kodjo [Edem] ; étant disqualifié, Olympio ne voulait pas de Kodjo ; il ne voulait pas voir émerger Agboyibo, non plus. C'était lui ou personne d'autre. C'est pourquoi il n'a pas hésité d'appeler au boycott. Agboyibo a compris qu'en allant à cette élection dans ces conditions, c'était l'échec assuré. En homme calculateur, il a su trouver les mots pour annoncer son retrait [la fameuse solidarité dont parlait Brigitte Adjamagbo Johnson]. Alors qu'il était en plein campagne, Kodjo – visiblement très embarrassé – s'est rétracté, lui aussi [le 20 août 1993 après avoir demandé un report du scrutin]. Désormais seul candidat en lice, l'opposition venait d'offrir à Eyadema une victoire éclatante au avec 96,46% des suffrages. [...] 30 ans après, nous n'avons toujours pas appris de nos erreurs »<sup>1298</sup>.

Le récit d'Apevon est très édifiant : il complète et corrobore les propos de Joseph Kokou Koffigoh. Pour ce dernier, la transition togolaise a relevé les turpitudes d'une opposition pas encore tout à fait prête à diriger le pays : « l'appel au boycott n'a fait que révéler le malaise préexistant »<sup>1299</sup>. Marginalisé par « les siens », Edem Kodjo se rétracte à son tour alors qu'il était déjà en pleine campagne, comme l'affirme Paul Dodji Apevon. Lors de notre entrevue, il a présenté ce contexte comme « une période d'incompréhension au sein de l'opposition » et regrette de n'avoir pas fait cavalier seul. D'autant que ce scrutin, aux conséquences dévastatrices pour l'opposition, a permis au RPT pourtant fragilisé de « reprendre

---

<sup>1297</sup> Entretien avec Antoine Folly, Délégué général de l'UDS-Togo. Lomé le 19 mai 2017

<sup>1298</sup> Entretien avec Paul Dodji Apevon, président du FDR. Lomé, avril 2017

<sup>1299</sup> Entretien avec Joseph Kokou Koffigoh, ancien Premier ministre (1991-1994), Lomé, 7 mars 2017

le poil de la bête » pour reprendre Justin Komlan Yidi, porte-parole de ce parti. Sans tirer les conséquences de cette expérience, les opposants groupés au sein de la coalition des forces démocratiques ont à nouveau boycotté les élections législatives de 2002 pour non-respect, par le RPT, de l'ACL (Accord cadre de Lomé). À l'issue de ce « scrutin sans choix », le Parlement RPT a remanié la Constitution, fait sauter tous les verrous limitant le mandat présidentiel, et permis à Étienne Eyadema de briguer un énième mandat que ne l'autorisait la Constitution de 1992. La nouvelle constitution revue et corrigée va cristalliser les débats et occasionner, jusqu'en 2018, des manifestations violentes et parfois meurtrières. Tout récemment, et alors que le régime a annoncé des réformes politiques et institutionnelles, la coalition des 14 partis politiques dénommée « C14 » a encore boycotté les élections législatives de 2018 et les municipales de juin 2019, les premières depuis 3 décennies. Alors qu'elle n'est plus que l'ombre d'elle-même en raison des défections qu'elle a enregistrées depuis « l'Affaire de 30 millions de francs CFA »<sup>1300</sup>, la C14 ou ce qui en reste, a décidé de participer à la présidentielle du 22 février 2020.

Le boycott est une stratégie politique dont les vertus ne sont plus à démontrer. Au Togo en revanche, son recours abusif et maladroit dissimule, en réalité, l'incapacité d'une opposition minée par des dissensions internes de proposer une alternative crédible au régime au pouvoir. En somme, on peut affirmer avec Kokou Folly Hetchili quand il dit que « l'opposition [togolaise] est épuisée. Elle n'est pas restée cohérente dans sa quête du pouvoir et en son sein subsiste des ressentiments voire des incompréhensions nuisibles à sa capacité de mobilisation ». Au Gabon, l'opposition traîne les mêmes tares. Les appels au boycott ne sont pas aussi nombreux qu'au Togo mais ils existent. On se focalisera exclusivement sur l'appel historique lancé par Paul Mba Abessole, figure de proue de l'opposition, au second tour des législatives d'octobre 1990. Ce choix s'explique également par le fait que cet appel au boycott demeure très prégnant dans les imaginaires au point qu'il revient souvent lors des discussions informelles ou non. Dans son ouvrage,

---

<sup>1300</sup> Tony Feda : <https://letempstg.com/2019/03/25/comment-alassane-ouattara-a-piege-lopposition-togolaise-avec-30-millions-cfa/> consulté le 19 décembre 2020 ; KAOCI : [https://www.kaoci.com/article/2020/06/08/togo/politique/togo-cote-divoire-gogue-devoile-lusage-du-don-des-30-millions-f-cfa-du-pdt-ouattara-a-la-c14\\_142111.html](https://www.kaoci.com/article/2020/06/08/togo/politique/togo-cote-divoire-gogue-devoile-lusage-du-don-des-30-millions-f-cfa-du-pdt-ouattara-a-la-c14_142111.html)

Wilson André Ndombet présente cet acte comme « une farce de mauvais goût » qui a fait le lit du PDG presque à l'agonie :

« On imagine que l'on était là dans un climat obsidional et qui, de part et d'autre, participait de l'intox et du maillage de l'échiquier politique local. Dans ce marché de promotion d'images des candidats, qui vit dans ce cas le triomphe du premier sur le second personnage, les egos étant trop affirmés, le Père Paul Mba Abessole prit la décision de boycotter et de retirer sa formation politique, le MORENA des Bucherons, de cette première élection multipartite. Cette posture impliquait naturellement que tous les candidats de ladite formation politique se retirent également du processus électoral en cours.

L'injonction de boycott [...] était une farce de mauvais goût, violente et douloureuse pour le peuple gabonais. Celui-ci croyait, à l'issue du scrutin du second tour, être sur le point de sanctionner la majorité sortante et de vivre sa première alternance politique. Paul Mba Abessole, vraisemblablement choqué de ne pas avoir été élu d'office, au premier tour, transformait son sursaut d'orgueil en défaite nationale. Au point de favoriser, selon le principe de la chaise vide, tous les adversaires de son parti du dernier tour. C'était consciemment ou non un sérieux coup de pouce au pouvoir qui se rapprochait inexorablement de la majorité parlementaire »<sup>1301</sup>.

30 ans plus tard, nombre de Gabonais pensent encore que Paul Mba Abessole « avait été acheté par Omar Bongo » en 1990. Dans un article paru dans *Le nouveau Dialogue*, l'hebdomadaire du PDG, Lucien Epimi Guia note que « le président Bongo [a entamé] des négociations avec les opposants à son régime. Paul Mba Abessole, de retour au Gabon, annonce son ralliement à la majorité présidentielle, le 24 janvier 1990. Il sera exclu du Morena »<sup>1302</sup>. Le caractère ambigu de ce passage n'est pas inopiné : il s'agit d'une reproduction intelligible du discours populaire, selon lequel Mba Abessole était de connivence avec le pouvoir, bien avant la tenue du scrutin. D'où le projet du RSDG que nous avons analysé au chapitre 2 et que Ndombet considère comme un PDG *bis*<sup>1303</sup>. N'ayant pas pu rencontrer Mba Abessole, son ancien et proche collaborateurs, Pierre André Kombila et Aubin Eye Nze, nous ont entretenu à ce sujet. À demi-mot, Kombila confirme les soupçons de

---

<sup>1301</sup> Wilson André Ndombet, *op. cit.*, 2015, p. 29

<sup>1302</sup> Lucien Epimi Guia, Le Parti démocratie gabonais de 1968 à nos jours (suite), *Le nouveau Dialogue*, n° 13/2014, p. 8

<sup>1303</sup> Wilson André Ndombet, *Renouveau démocratique et pouvoir au Gabon*, *op. cit.*, p. 67

connivence de Mba Abessole durant le processus de transition au Gabon<sup>1304</sup>. Il affirme même que c'est l'une des raisons à l'origine de la scission du MORENA, en 1998. Des allégations que rejette Aubain Fernand Eye Nze :

« Beaucoup de Gabonais parlent du boycott lancé par Paul Mba Abessole, le président du Morena des Bucherons le 21 octobre 1990 sans bien savoir de quoi il s'agissait. Ceux qui n'ont rien compris et qui ne savent pas analyser les retombées politiques d'un acte, prétendent que si on n'avait pas lancé cet appel, l'opposition aurait eu la majorité à l'Assemblée nationale et elle aurait géré une cohabitation comme cela s'est passé en France avec Mitterrand et Chirac. [...] Tout ce qui a été dit par les uns et les autres ne sont que baliverne. Pensez-vous réellement que le PDG était prêt à passer la main en 1990 ? L'appel de Mba visait à attirer l'attention de la communauté internationale sur le non-respect, par le PDG, de ses engagements en matière de transparences électorales. Nous n'étions pas partisans de la politique de la chaise vide. Avec les députés obtenus au premier tour, nous savions pouvoir organiser la riposte au Parlement »<sup>1305</sup>.

L'appel au boycott lancé par Mba Abessole alors président du Morena des Bûcherons est légitimé par ses partisans alors que dans l'imaginaire collectif, comme l'a indiqué Ndombet, le sursaut d'orgueil de Mba Abessole a transformé son acte en défaite nationale, et aujourd'hui encore, on le lui reproche.

Pour conclure sur ce point, il plaît de mentionner qu'au Togo, les appels au boycott de l'opposition sont généralement suivis de mouvements sociaux divers visant à s'assurer de l'effectivité du suivi de ce mot d'ordre. Dans cette perspective, le Togo a connu une période particulièrement trouble, marquée par des manifestations régulières à l'initiative de l'ANC la principale force politique de l'opposition du pays. Ce parti a en effet institué en son sein, la « rutocratie » [ou pouvoir de la rue] comme stratégie politique visant à déloger le régime RPT. Toutefois, comme le boycottage électoral, les vertus de la rutocratie sont toujours attendues à ce jour au Togo. Ce, en dépit du fait qu'ailleurs, notamment au Burkina Faso<sup>1306</sup> et au Zimbabwe<sup>1307</sup> souvent cités en exemple, le pouvoir de la rue s'est

---

<sup>1304</sup> Entretien avec Pierre André Kombila, Président du RNB. Libreville, 22 septembre 2017

<sup>1305</sup> Aubain Fernand Eye Nze, directeur de cabinet adjoint De Paul Mba Abessole. Libreville, avril 2019.

<sup>1306</sup> Mathieu Hilger, Jacinth Mazzocchetti, (Dir.), *Révoltes et opposition dans un régime semi autoritaire. Le cas du Burkina Faso*, Paris, Karthala, 2010.

<sup>1307</sup> Jean Philippe Remy, Zimbabwe : Harare dans la rue pour une manifestation anti-Mugabe « historique », <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/18/zimbabwe-harare-dans-la-rue->

avéré payant, d'autant qu'il a permis de « dégager » des dictateurs affaiblis. Il a fallu, pour cela, des appuis au sein du régime. Ce qui ne semble pas le cas au Gabon et au Togo où, la défense du régime l'emporte sur des dissensions entre acteurs. C'est pourquoi, je souscris entièrement à la thèse d'Emily Ann Beaulieu pour qui, il n'y a pas d'effet positif immédiat au boycottage électoral en ce qui a trait à l'alternance en faveur de l'opposition<sup>1308</sup>, dans le contexte africain. Ce, d'autant plus que les partis de l'opposition ne sont jamais tous favorables au boycott. Certains n'hésitent pas à « boycotter le boycott » pour reprendre Issaka Souaré. Même si, à l'unanimité, l'opposition décide de boycotter le processus électoral, le parti dominant est bien capable de fabriquer, de toute pièce, des candidats de circonstance de sorte que l'élection ait effectivement lieu, et à la date indiquée comme le RPT l'avait fait à la présidentielle de 1993 au Togo. Ceci pour dire que le boycott, comme stratégie d'accès au pouvoir, est inopérant voire incertain au Gabon et au Togo. Qu'en est-il de la formation des coalitions politiques ? Pourquoi, malgré ces alliances ou tentatives d'alliances, les partis de l'opposition peinent à réaliser cette alternance tant souhaitée par une frange de la population ?

1.7.2. « Ensemble, sommes-nous réellement plus forts ? » : des coalitions politiques et électorales minées par des dissensions de tous genres.

Par coalitions il faut entendre « des alliances temporaires, qui sont concertées sinon négociées entre ceux qui y participent. Parmi les alliances il y a aussi les associations, qui sont concertées comme les coalitions mais plus durables qu'elles ; les tendances, qui sont non concertées et durables ; et les agrégats, qui ne sont ni concertés, ni durables »<sup>1309</sup>. Cette définition lève le voile sur la confusion souvent faite entre « coalition électorale » dont les membres partageant les mêmes aspirations se groupent en vue de présenter un candidat consensuel, « coalition politique » qui est

---

[pour-une-manifestation-historique-anti-mugabe\\_5217049\\_3212.html](http://www.escolarship.org/uc/item/1h22t27g6) publié le 18 novembre 2017, et consulté le 28 mars 2020.

<sup>1308</sup> Emily Ann Beaulieu, *Protesting the contest : election boycotts around the world, 1990-2002*, Article consultable en ligne à partir de ce lien : <http://www.escolarship.org/uc/item/1h22t27g6> Consulté le 24 mars 2020

en revanche un accord entre partis ou groupement de partis en vue d'un programme de gouvernement ou tout simplement la formation d'un gouvernement. On parle alors de gouvernement de coalition. Théoriquement, il y a gouvernement de coalition lorsqu'aucun des partis n'a la majorité pour gouverner seul. Dans la pratique, il existe bien des cas déviants : la MRSE au Gabon est bel et bien une coalition politique et électorale dominée par le PDG pouvant gouverner seul. L'étude de Lemieux est d'autant plus intéressante qu'il y a coalition lorsque des individus ou groupe d'individus se mettent ensemble afin d'obtenir des avantages plus grands que ceux qu'ils auraient obtenus s'ils n'avaient pas fait partie de ce groupement. Pour cet auteur, les relations entre les individus ou groupes qui se coalisent sont souvent faites de coopération et de conflits à la fois, si bien que le maintien de la coalition ne va pas sans difficulté. En d'autres termes, aucune coalition ou alliance n'est éternelle. Elle est par essence vouée à se défaire après un certain temps. Enfin, Lemieux s'est employé à identifier puis à analyser différentes formes de coalitions, selon les milieux : organisations, collectivités locales, gouvernement, place publique et les alliances interétatiques. Ceci, en vue d'étayer son hypothèse selon laquelle, la formation et le maintien des coalitions dépendent des liens internes et externes à une coalition, de la répartition des coûts et des bénéfices entre les participants et surtout l'exercice du contrôle dans la coalition et sur les adversaires. Cette hypothèse s'inscrit dans une réflexion plus large sur la théorie générale des coalitions. Celle-ci postule en effet que 3 dimensions de relations entre acteurs sont requises pour former une coalition : tout d'abord, les avantages recherchés par les acteurs ainsi que les contributions qu'ils apportent ; ensuite, les liens d'affinités souvent empreints de conflit et de neutralité, et enfin le contrôle qu'ils exercent à la fois entre eux et leurs adversaires extérieurs.

Ce cadre théorique permet d'analyser et d'expliquer les échecs des groupements de l'opposition depuis la résurgence des partis politiques au Gabon et au Togo. Or, à l'inverse de l'opposition togolaise, celle du Gabon n'est pas agissante par crainte des représailles, sans doute. Au Togo où le régime et son armée, les FAT, sont particulièrement « répressifs » et « sadiques », si l'on en croit

---

<sup>1309</sup> Vincent Lemieux, *Les coalitions. Liens, transactions, contrôles*, Paris, Presses universitaires de



Comi Toulabor<sup>1310</sup>, les opposants sont paradoxalement très agissants à Lomé ainsi que dans les principales villes du pays y compris dans le « pré carré » du RPT<sup>1311</sup>. Au Gabon en revanche, ils semblent s'être résignés : à l'exception de quelques déclarations sur les réseaux sociaux ou dans les médias acquis à leur cause, les opposants gabonais semblent avoir renoncé à la lutte à telle enseigne que la société civile est presque contrainte d'en assurer l'intérim<sup>1312</sup>. C'est pourquoi, dans cette section, on se focalisera exclusivement sur le Togo.

#### 1.7.2.1. Du FAR en 1990 à la C14 en 2020, des coalitions sans fin d'une opposition hétéroclite minée par des clivages ethno-régionaux et des conflits d'égo au Togo

À l'inverse des actes de boycottage analysés précédemment, la formation des coalitions électorales est gage de succès électoraux dans le contexte africain, comme l'a suffisamment analysé et illustré Issaka Souaré. Les coalitions « sont formées dans le but d'améliorer les positions de pouvoir des acteurs qui y participent », relève Vincent Lemieux<sup>1313</sup>. Or, le constat que nous faisons est qu'au Togo, ces coalitions s'effondrent aussitôt qu'elles se forment, et sans avoir réalisé les objectifs escomptés. Il est certes vrai qu'avec Lemieux, nous avons vu que les coalitions sont par essence vouées à se désagréger mais pas aussi vite qu'au sein des partis gabonais et togolais de l'opposition. J'émetts l'hypothèse que les différentes coalitions de ces partis n'ont de dynamique que dans le rejet du parti dominant. La réalisation de l'alternance requiert un minimum d'affinités entre acteurs et une contribution individuelle à l'action. Or, ce qui divise ces groupements est plus important que ce qui les unit. Comme le note d'ailleurs Dany Ayida au sujet de l'opposition togolaise, « [elle] n'a de dynamique que dans la problématique des actions de masses. Il y a pourtant des divergences énormes dues aux

---

France, 1998, p. 13

<sup>1310</sup> Comi Toulabor, Violence militaire, démocratisation et ethnicité au Togo, *Autrepart*, n° 10/1999, p. 105-115 ; *Idem*, Jeunes, violence et démocratisation au Togo, *Afrique contemporaine*, n° 180/1996, p. 116-125

<sup>1311</sup> Les manifestations organisées par le PNP l'illustrent fortement : à Sokodé <https://www.youtube.com/watch?v=EkemsfKyWaI> et <https://www.youtube.com/watch?v=zWqGZjnpsIM>

<sup>1312</sup> Entretien avec Remy Yama, président de Dynamique unitaire. Libreville, avril 2019.

ambitions de inconciliables »<sup>1314</sup> des aspirants au fauteuil présidentiel. Pour l'illustrer, examinons quelques coalitions de l'opposition depuis le retour au multipartisme. Pour une meilleure compréhension, on identifiera les principaux acteurs à l'origine de ces coalitions, les objectifs qu'ils se fixent, leurs ressources potentielles et, dans la mesure du possible, les gains attendus.

La première coalition de l'opposition togolaise, depuis 1990, est sans fard le FAR. Elle a vu le jour le 14 mars 1991 à l'initiative d'Isodore Ladjo<sup>1315</sup> mais la paternité revient à Yaovi Agboyibo pour l'avoir promu et dirigé jusqu'à sa dislocation puis transformation en un parti politique, le CAR<sup>1316</sup>. Comme l'indique son nom, le FAR un est groupement de 10 associations à caractère politique et corporatif répertoriées dans le tableau ci-dessous.

*Tableau 46 : Composition du Front des associations pour le renouveau*

Abréviation	Dénomination
ACSL	Association pour la croissance sociale et la liberté
APED	Association pour la promotion de l'Etat de droit
ATLP	Association togolaise pour la lutte contre la torture
CATR	Comité d'action contre le tribalisme et le racisme
LTDH	Ligue togolaise des droits de l'Homme
GRAD	Groupe de réflexion et d'action des jeunes pour la démocratie
OULDT	Organisation universitaire de la lutte pour la démocratie au Togo
MELD	Mouvement estudiantine de lutte pour la démocratie
UJA	Union des jeunes avocats

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2019.

L'apparition du FAR intervient dans un contexte particulièrement trouble, tel qu'analyser au chapitre 2 inhérent au Parti-État dans le tournant de la démocratisation. Au regard de ce contexte marqué par des échauffourées entre manifestants éprises de libertés et « les FAT soucieuses de défendre coûte que coûte le régime moribond d'Eyadema »<sup>1317</sup>, le FAR a été formé en vue d'entamer des

<sup>1313</sup> Vincent Lemieux, *La structuration du pouvoir dans les systèmes politiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989, p. 162

<sup>1314</sup> Dany Ayite, *op. cit.*, p. 121

<sup>1315</sup> Entretien avec Brigitte Kafui Adjamagbo Johnson, secrétaire nationale de la CDPA. Lomé le 3 mai 2017

<sup>1316</sup> Entretien avec James Amaglo, vice-président du FDR et ancien cadre du CAR. Lomé, 22 mai 2017

<sup>1317</sup> *Idem*

négociations avec le régime RPT<sup>1318</sup>. Le 18 mars 1990, les représentants FAR sont reçus par Eyadema. À l'issue de ce conclave, il est convenu d'une amnistie générale ; l'adoption d'une charte de partis politiques ; la tenue d'un forum national de dialogue, et enfin la mise en place d'une commission mixte paritaire RPT/FAR. Ces résolutions ôtent au FAR sa raison d'être, selon Dodji Apevon. Car, dit-il, l'amnistie générale décrétée et la charte des partis adoptée, les responsables de ces associations se pressent de former leurs politiques : la plupart font simplement transformer ces associations en partis politiques. C'est ainsi que, le 4 mai 1991, le FAR se transforme en FOD composé, cette fois ci, de 10 partis politiques créés en faveur à la charte des partis politiques évoquée précédemment. À ces partis, ce sont adjoints 24 associations<sup>1319</sup>. Il n'est pas nécessaire de revenir sur les tractations entre le FOD et le RPT en vue d'organiser le forum national de dialogue, aspect déjà étudié au chapitre 2. Ce qu'il faut dire en plus c'est qu'au sein du FOD des factions s'étaient créées : les uns se considérant comme plus aptes à incarner l'opposition nationale en raison de leur intransigeance face au RPT. À l'inverse, des leaders comme Abgoyibo et Kodjo dont la posture faisait passer pour des « modérés » et bientôt catalogués de « complices » du régime, étaient écartés. S'inspirant de l'expérience béninoise, le FOD a formulé trois exigences : la tenue d'une conférence nationale souveraine avec décisions exécutoires ; ensuite la dissolution du gouvernement ainsi que toutes les institutions du pays ; et enfin, la formation d'un gouvernement de transition par le FOD, rapporte Joseph Kokou Koffigoh<sup>1320</sup>. Ces exigences ont d'ailleurs bloqué les négociations avec le pouvoir, peu favorable à une conférence souveraine. Le 12 juin, les deux parties signent enfin un accord sur la tenue, le 12 juin 1991, d'une conférence nationale, comme nous l'avons vu au chapitre 2. Le FOD suspend alors le mouvement d'humeur lancé le 6 juin. Parallèlement, elle devient COD<sup>1321</sup> « dirigé

---

<sup>1318</sup> Entretien avec Ali Fofana, président de la fédération MCD. Sokodé le 13 mai 2017

<sup>1319</sup> Entretien avec Joseph Kokou Koffigoh, ancien Premier ministre. Lomé, 7 mars 2017

<sup>1320</sup> *Idem.*

<sup>1321</sup> Dans *Combat pour un Togo démocratique* paru en 1999 chez Karthala, Agboyibo avance qu'aussitôt après la signature de l'accord entre le RPT et le l'opposition, Léopold Gnininvi a demandé au COD de gérer la grève du 6 juin et de structurer le bureau du collectif. Mais à l'inverse de ce qu'affirme Philippe David, pour Agboyibo, le COD a continué à être géré dirigé par Gnininvi lequel était assisté de 3 vice-présidents et non deux. Il s'agissait de Joseph Koffigoh, Savi de Tové et lui-même. Par contre, le comité de gestion de la grève général était dirigé par Antoine Folly, Tavio Amarin et Love Akouvi.

par Zarifou Ayeva secondé de deux vice-présidents, Léopold Gnininvi et Yaovi Agboyibo, et un secrétaire général en la personne de Tavio Amorin »<sup>1322</sup>.

Ce rappel historique s'avère nécessaire pour montrer que lorsque l'opposition se groupe autour des objectifs clairs et se donne des moyens, elle atteint généralement les objectifs escomptés. Comme nous l'avons vu au chapitre 2, le processus de transition démocratique au Togo à l'inverse de celui du Gabon, a été contrôlé presque de bout en bout par l'opposition. Son échec est lié en grande partie à l'absence d'un leader capable de fédérer cette famille plurielle autour des idées consensuelles en vue d'une prise effective et collective du pouvoir. Cette exigence n'étant pas requise, les coalitions de l'opposition sont fragilisées par le RPT lorsqu'elles ne sont pas torpillées par les opposants eux-mêmes. En somme, en fonction des objectifs poursuivis ou annoncés, les coalitions de l'opposition au Togo visent des réformes nécessaires au fonctionnement de l'État, et la tenue d'élections réellement équitables et transparentes.

### **La formation d'une coalition de partis en vue d'obtenir des réformes**

Une idée fait consensus au sein des partis de l'opposition au Gabon et au Togo : le cadre politique et institutionnel ne permet pas, dans ces pays, la tenue d'élections compétitives, exemptées de fraudes majeures. Les opposants sont persuadés en effet que les élections organisées ne sont que parodies. Toutefois, plutôt que de prôner la politique de la chaise vide, certains estiment qu'il faut limiter les dégâts. Le boycott nous a historiquement desservis, admet Gerry Taama, le leader du NET qui renchérit que l'opposition devrait participer aux scrutins tout en exigeant des réformes nécessaires à la démocratisation du pays. C'est dans cette perspective que s'inscrit le NET depuis sa création. Des dissensions naissent souvent de la nécessité d'une participation face à un régime qui organise les élections ainsi que les résultats. Au sein du « Groupe des Six »<sup>1323</sup>, la question ne se pose pas : « il n'y a pas d'élections sans réformes », martèlent les leaders des partis membres lors de nos échanges. Le parti Les Démocrates se montre

---

<sup>1322</sup> Phillippe David, Togo 1990-1994 ou le droit maladroit. Chronique d'un effort de transition démocratique, *op. cit.*, p. 278

<sup>1323</sup> Ce groupe se compose des partis ADDI d'Aimé Gogué ; FDR de Paul Dodji Apevon ; Togo autrement de Fulbert Sassou Attisso ; MCD de Mouhamed Tchassona-Traoré ; PDT de Nathanael Olympio, et LD de Nicodème Habia Ayo.

particulièrement intransigeant sur cette question. En outre, la particularité de cette coalition par rapport aux précédentes, c'est le fait qu'elle n'est pas électoraliste<sup>1324</sup>. D'autant que parmi les partis membres, certains n'ont jamais participé à une élection depuis leur création et n'ont pas l'intention de le faire car ils estiment que l'issue est connue d'avance<sup>1325</sup>. Aussi, tirant les enseignements des échecs passés, les leaders des 6 partis ont convenu que leur groupe n'aura pas de nom, ni de président encore moins de porte-parole. Le groupe des 6 est « ouvert et inclusif ». Son objectif n'est pas électoraliste, ni de faire ombre aux organisations existantes, notamment la coalition CAP 2015. Il s'agit, selon ces initiateurs, « de se rassembler dans une démarche commune pour travailler autour de thématiques. Et les deux thématiques autour desquelles nous avons décidé de travailler, ce sont les réformes et la décentralisation », précise Fulbert Sassou Atisso. Cette coalition des 6 est née dans un contexte où Faure Gnassingbé a nommé, le 3 janvier 2017, les 7 membres de la commission – présidée par Amadou Abdou-Nana Awa Daboya en poste depuis 2 ans – devant réfléchir sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles au Togo. Aussitôt, les partis de l'opposition dénoncent le fait qu'aucun d'entre eux n'en fassent partie alors que, selon le gouvernement, cette commission est inclusive. Parallèlement, le CAP 2015 milite lui aussi pour les mêmes réformes, confie Brigitte Kafui Adjamagbo Johnson, sa présidente. Lors de notre entrevue, elle affirme que cette coalition serait née à l'issue d'un conclave entre le CST et la CARC, en octobre 2014. Le groupe visait trois objectifs : a). Organiser en premier lieu et dans les meilleurs délais, une lutte pour des réformes constitutionnelles et institutionnelles afin de garantir la fiabilité des élections au Togo ; b). Mobiliser les forces de l'opposition afin de provoquer l'alternance au pouvoir ; c). Définir un programme commun de gestion du pouvoir. Plus loin dans la discussion, elle dira finalement que CAP 2015 n'est pas une coalition électorale, sa raison d'être demeure la question de réformes indispensables au pays. La question est très clivante au sein du groupe, notamment au regard du rôle prépondérant de l'ANC qui tend à imposer ses vues aux partis membres. Antoine

---

<sup>1324</sup> Entretien avec Nathanael Olympio, président du PDT. Lomé, le 16 février 2017

<sup>1325</sup> C'est ce que nous ont affirmé Nathaniel Olympio et Nicodème Habia.

Folly dont le parti en fait partie, n’y croit plus : « CAP 2015 ou 2017, peu importe. Ce groupe a un avenir de toutes les coalitions antérieures »<sup>1326</sup>.

Pour revenir au CST et au CARC dont Adjamagbo Johnson disait être à l’origine de CAP 2015, il est peu probable que ces groupes distincts du point de vue des objectifs poursuivis ainsi que de la méthodologie d’actions aient réellement donné naissance au CAP 2015 nonobstant le fait que certains partis ayant appartenu à l’un ou à l’autre groupement aient plus tard rejoint CAP 2015. Pour rappel, le CST a été fondé le 4 avril 2012 en prélude des législatives de 2013 par Zeus Ajavon qui assure par ailleurs sa coordination. La coalition se compose alors de 8 partis politiques<sup>1327</sup> et 9 associations de la société civile<sup>1328</sup>. Pour sa part, la CARC a vu le jour le 3 août 2012. Elle est l’œuvre de la CDPA et le CAR ayant appartenu précédemment au CST. Le retrait de ces partis s’explique notamment par le caractère hétéroclite du CST et la confusion entre partis politiques et société civile, à l’origine de nombreux griefs. Le CARC se veut donc, à l’inverse du CST, une coalition électorale alors que celui-ci s’organise, selon Zeus Ajavon, de façon à ce que les élections à venir soient exemptées de fraudes majeures. Pour cela, ses partisans vont alimenter une critique de l’action gouvernementale et organiser des manifestations diverses dans la capitale.

### **La formation de coalitions comme stratégie électorale**

Il existe un lien de causalité entre la formation de coalitions électorales et la possibilité d’alternance au pouvoir au profit des partis de l’opposition, comme l’a montré Issaka Souaré en mobilisant la théorie classique de l’alternance au pouvoir. L’ayant compris, certains partis se groupent afin de contenir la primauté du RPT et maximiser leurs chances d’accéder au pouvoir. Plusieurs coalitions électorales ont ainsi vu le jour au Togo. Dans le tableau ci-contre, nous avons répertorié les principales coalitions électorales, les partis membres, les critères de sélections des candidats et quelques raisons d’échec.

---

<sup>1326</sup> Entretien avec Antoine Folly, Délégué national de l’UDS-Togo. Lomé 19 mai 2017

<sup>1327</sup> On compte, les partis CAR ; ADDI ; ANC ; Sursaut-Togo ; CDPA ; OBUTS ; PSR et PDT

<sup>1328</sup> Il s’agit, parmi d’autres, l’ATDH (Association togolaise des droits de l’homme), la CTDDH (Coalition togolaise des défenseurs des droits de l’homme), le CACIT (Collectif des associations contre l’impunité au Togo), le JDHO (Journaliste pour les droits de l’homme).

Tableau 47 : Panorama des coalitions/alliances électorales des partis d'opposition au Togo

Dénomination de la coalition	Date de formation	Parti fondateur/membre	Objectifs poursuivis	Président/ Candidat désigné
DMK (Dynamique Monseigneur Kpodzo)	2019	Togo Autrement – MPDD – CDPA – ADDI –	Prise du pouvoir/ élections régionales	Agbeyomé Kodjo
C14 (Collectif des 14)	2017	PNP – ANC – CAR – Togo Autrement – ADDI – PSR – CDPA – PDT – FDR – MPDD	Mouvements sociaux/ Réformes institutionnelles	Aucun
CAP 2015 (Combat pour l'alternance en 2015)	Octobre 2014	ANC – CDPA – UDS Togo – PSR – NET – PDP – Santé du Peuple	Réformes constitutionnelle et électorales	Brigitte Adjagb o Johnson
G6 (Groupe de six)		ADDI – FRD – MCD – LD – PDT – Togo Autrement	Réformes Décentralisation	Aucun
CST (Collectif sauvons le Togo)	Avril 2012	ANC – OBUTS – ADDI – PSR – PDT et les associations	Coalition des forces sociales en vue d'accéder au pouvoir	Zeus Ajavon
CARC (Collectif arc-en-ciel)	2012	Cinq partis politique dont le CAR – CDPA - MCD	Réformes électorales/ Alternance politique	Paul Dodji Apevon
Sursaut Togo	ND	Mouvement citoyen	Désobéissance civile/ Alternance politique	Koffi Yamgnam
FRAC (Front républicain pour l'alternance et le changement)	Février 2010	ADDI – ALLIANCE – PSR – UFC – Sursaut Togo	Alternance politique/ partage du pouvoir	Jean Pierre Fabre
UFO (Union des forces de l'opposition)	2005	ADDI – CAR – CDPA – PSR – UDS Togo – UFC	Alternance politique	Bob Akitani
COD 2 (Collectif de l'opposition démocratique)	1993	Il regroupe une dizaine de partis politique	Alternance politique/ partage du pouvoir	Edem Kodjo
COD 1 (Collectif de l'opposition démocratique)	1991	Composée de partis politiques et des associations	Manifestations sociales/ Alternance politique	Aucun
FOD (Front de	4 mai	Six formations	Formation d'un	

l'opposition démocratique)	1991	politiques	collectif de l'opposition	Aucun
-------------------------------	------	------------	------------------------------	-------

Source : Just Mietté Likibi, Sciences Po Bordeaux/LAM, 2020.



## Conclusion du chapitre

Depuis la libéralisation politique, les élections sont organisées régulièrement au Gabon et au Togo mais les partis de l'opposition peinent à accéder au pouvoir. Dans la littérature disponible, deux thèses font consensus. La première porte sur les fraudes électorales organisées par l'élite au pouvoir alors que la seconde met en exergue le rôle de la France, notamment les relations de connivences que ses gouvernants entretiennent avec les régimes africains en vue de garantir les intérêts économiques et géostratégiques français. Pourtant, dans les conditions identiques, les partis d'opposition d'autres États africains ont pu réaliser l'alternance comme l'a montré Issaka Souaré dans une étude qu'il consacre aux partis de l'opposition en Afrique de l'ouest. Or, les partis de l'opposition gabonais et togolais n'ont pas fait l'objet de travaux approfondis : ils auraient permis, sans nul doute, de comprendre les coulisses de leurs luttes infructueuses face au PDG et au RPT.

Ce chapitre, particulièrement dense, propose une sociologie des partis de l'opposition au Gabon mais davantage au Togo. Il s'articule autour de deux idées majeures. Nous avons procédé tout d'abord à une radiographie des partis politiques dans les deux pays. L'idée étant de comprendre les modalités de leur formation. Il est ressorti que ces partis se forment généralement à l'issue des conflits au sein des partis existants, au pouvoir ou dans l'opposition. Ces conditions de formation partisane rendent difficile la constitution de coalitions politiques et/ou électorales capables d'endiguer la primauté du parti dominant dans le champ politique. Or, selon la théorie classique, l'alternance au pouvoir n'est réalisable que dans le cadre d'un système bipartisan ou lorsque l'opposition se coalise pour « bipolariser » le système. Dans ce chapitre nous avons montré que les stratégies dont les partis de l'opposition ont recours pour accéder au pouvoir sont compromises non seulement par des conflits préexistants mais également par les agendas souvent cachés des principaux leaders. Ainsi les alliances en vue de contenir la primauté du parti dominant se dénouent aussitôt qu'elles se forment. En dehors de défections massives qu'ils enregistrent, ces partis éprouvent d'énormes difficultés pour mener à bien leurs activités. Ceci facilite, par ailleurs, le débauchage de leurs principaux dirigeants par le parti dominant. Dans ces conditions matérielles et

organisationnelles, ces partis d'opposition ne constituent pas une réelle menace pour le pouvoir à l'heure actuelle.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE :**

***Domination partisane et longévité au pouvoir en Afrique subsaharienne : ce que nous enseigne la sociologie historique du PDG et du RPT***

Dans ce travail, j'ai tenté d'éclairer le processus par lequel le PDG et le RPT se constituent historiquement en « partis dominants ». Ce concept a été formalisé par Maurice Duverger pour rendre compte de la longévité au pouvoir de certaines organisations partisans en Occident. Dans les cas spécifiques du Gabon et du Togo, j'ai développé une sociologie historique du PDG et du RPT en faisant dialoguer, sans cesse, deux échelles : le macro et le micro. Cette lecture croisée m'a permis d'observer, au concret, les ressorts de la primauté du PDG et du RPT dans le champ politique. L'une des principales contributions de cette étude à la sociologie des partis politiques est, sans doute, l'intérêt d'une approche localisée.

### **L'intérêt de l'approche localisée d'une organisation partisane**

Encore appelée « approche du local », l'approche localisée est un ensemble de recherches disparates s'intéressant à des objets spatialement situés, espaces restreints ou segments d'institutions nationales. Cette approche est particulièrement féconde pour étudier un parti politique, notamment ceux au pouvoir. Car, non seulement, elle éclaire les variétés organisationnelles des segments du parti, mais permet de vérifier également l'effectivité de son implantation territoriale. À ce propos, nos recherches sur le PDG ont montré que celui-ci a, certes, investi le territoire national mais cette lecture au niveau macro occulte des réalités organisationnelles hétéroclites au niveau local, conséquence des traditions politiques variables d'une localité à une autre. L'une des conclusions est que l'existence d'une représentation délocalisée d'un parti ne signifie pas nécessairement que celui-ci est visible, observable au concret. Car un parti peut être omniprésent dans les imaginaires alors même que ses organes sont inexistantes sur le terrain, comme c'est le cas du RPT. Ainsi, dans l'un comme dans l'autre cas, l'accès au parti peut se faire par le truchement de ses membres : ces derniers incarnent le parti lorsqu'ils ne sont pas le parti. D'où l'intérêt de s'intéresser aux barons politiques locaux.

### **Sociologie de la genèse partisane au Gabon et au Togo**

En marge des paradigmes classiques de compréhension et d'explication de la formation partisane, souvent utilisée dans l'historiographie des partis d'Afrique

subsaharienne, j'ai testé l'hypothèse de la sociogenèse partisane à travers les parcours et les interactions des agents à l'origine d'un parti. En l'appliquant aux partis gabonais et togolais, il ressort que les clivages identitaires et la lutte anticoloniale ont, certes, favorisé, pendant longtemps, l'émergence et la structuration des partis politiques. Mais depuis les bouleversements politiques de la fin des années 1980, la plupart des partis sont le fruit des dissensions au sein des partis existants, au pouvoir et dans l'opposition. Il en résulte, par ailleurs, une prolifération des partis dominés par des dirigeants inamovibles dont les rapports avec le pouvoir sont faits d'alliances et de rivalités.

### **Les barons politiques, principaux architectes du parti dominant au niveau local**

La profondeur historique ainsi que les rouages d'une organisation partisane n'étant compréhensibles qu'à travers l'étude des acteurs, cette thèse a permis de mettre en lumière la figure du baron politique et son rôle prépondérant dans la fabrique de l'hégémon partisan au niveau local. Si l'implantation territoriale du parti ainsi que la diffusion de ses idéaux a été, historiquement, le fait des référents communautaires, ces derniers ont acquis de plus en plus de poids au sein de leurs fiefs politiques respectifs au point de réguler l'autoritarisme partisan des instances dirigeantes. Celles-ci s'appuient, en période électorale, sur ces barons pour contrebalancer l'essor de l'opposition dans les principaux centres urbains.

### **Les ressorts d'une longévité exceptionnelle au pouvoir : le processus de constitution du parti dominant**

Pour comprendre comment le PDG et le RPT sont parvenus, progressivement, à réguler la participation politique pour s'imposer définitivement comme de véritables machines politiques, il faut s'inscrire dans le temps long. Chaque chapitre de cette thèse a apporté des éléments de compréhension de la domination et de la longévité exceptionnelle de ces partis au pouvoir.

Peu avant la création de leurs partis politiques, Bongo et Eyadema ont agrégé l'essentiel des leaders des groupes existants, appartenant à des communautés culturelles différentes et opposés ou non au projet du régime de parti

unique. L'adhésion de ces élites a facilité l'institutionnalisation du PDG et du RPT, en partie à cause des ramifications entre ces partis et l'État. Cette confusion entretenue avec l'État visait, en réalité, l'appropriation – en toute légalité – des ressources de l'État afin de constituer, au profit du parti, des réseaux de clientèles à travers le pays. Désormais, le parti devient le cadre par excellence pour accéder à l'État ainsi qu'à ses ressources. Alors que certains opposants traditionnels se consacrent au démantèlement de ce régime durant la vague de démocratisation, le PDG et le RPT sont parvenus, par la négociation, la ruse et/ou la violence, en saper le processus de désinstitutionnalisation en cours, en sauvegardant puis en réhabilitant certaines structures et pratiques de l'ancien régime. Toutefois, au nombre des stratégies qui contribuent fortement à leur primauté et leur longévité au pouvoir, quatre méritent mention.

Il s'agit tout d'abord, du rôle et la place dévolue aux forces armées au Togo. Bien qu'en marge de rouages partisans, l'armée reste néanmoins l'un des principaux piliers du régime en raison, entre autres, de ses intrusions récurrentes et souvent décisives dans le champ politique chaque fois que le RPT est mis en difficultés par ses opposants. Ensuite, la capacité du parti dominant à mobiliser l'électorat grâce au contrôle des biens clientélares, notamment la distribution d'incitations matérielles telles que les emplois publics. Ce mécanisme permet à la fois de fidéliser les membres, de financer les activités courantes du parti, et de débaucher certains opposants. Enfin, l'appareil du parti. Malgré les différences organisationnelles, les partis dominants tels que le PDG sont dotés d'une véritable machine partisane asservie aux ambitions de domination et de confiscation du pouvoir. Toutefois, ce dynamisme est lié à la politique de fonctionnarisation des postes dans les différents segments du parti tant au niveau national que local.

### **La régulation de la participation politique**

L'étude du PDG et du RPT montrent des formes de régulation du multipartisme au Gabon et au Togo. Depuis la réhabilitation des partis politiques, le PDG s'est employé à contrôler la participation politique en créant une coalition politique et électorale qui interdit, formellement, les partis membres de se porter candidat à un scrutin présidentiel. En contrepartie, leurs cadres bénéficient des

incitations sélectives. Mais dans certaines localités du Gabon « désertée » par l'opposition, ces partis alliés régulent, à leur tour, la primauté du PDG au niveau local. Au Togo, en revanche, cette régulation est plutôt institutionnelle : en raison de son poids dans l'administration électorale, le RPT interdit la participation de certains partis et/ou candidats au scrutin présidentiel lorsque ce n'est pas l'opposition elle-même qui s'autocensure prétextant que les conditions d'un scrutin équitable ne sont pas réunies. Du point de vue théorique, ces situations enrichissent tous les débats sur la problématique de changement de régime ou de résilience autoritaire.

### **Pour approfondir**

Plusieurs aspects de cette thèse méritent d'être approfondis. Travailler sur le PDG et le RPT montre le rôle prépondérant de l'argent dans la construction et la consolidation de ces machines politiques. L'une des pistes de recherche serait de questionner les sources de financement du PDG, notamment son patrimoine immobilier. Celui-ci génère d'importantes ressources financières, et illustre parfaitement les réminiscences du parti-État.

Le rôle des référents locaux du parti dans la construction, l'animation, l'implantation et l'enracinement d'un parti politique est indéniable. Courroie de transition entre le macro et le micro, ces barons politiques ont développé, dans la plupart des localités du Gabon, de nombreux réseaux identitaires et de patronages. L'analyse de ces différents réseaux, souvent complexes en raison des traditions locales avec lesquelles ils s'imbriquent, éclairent les formes organisationnelles des partis.

La circulation des dirigeants à la tête des partis africains est un sentier délaissé par l'historiographie des partis politiques. Loin d'être le propre des partis dominants, nombres de partis gabonais et togolais sont dirigés, depuis la résurgence du multipartisme, par des fondateurs inamovibles. Cette question permettra d'approfondir le regard sur le système partisan africains et les formes d'autoritarismes partisans qui entravent l'essor démocratique sur le continent.

# ***BIBLIOGRAPHIE***



## BIBLIOGRAPHIE

### *Études générales*

#### **A**

ADEJUMOBI Said, (2007), *Partis politiques en Afrique de l'Ouest. Le défi de la démocratisation dans les États fragiles*, Stocholm, International IDEA.

ADJOVI Séverin, (2003), *Élection d'un chef d'État en Afrique*, Paris, L'Harmattan.

ADJOVI Séverin, *Élection d'un chef d'État en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2003.

AIT-AOUDIA Myriam, (2015), *L'expérience démocratique en Algérie (1988-1992)*, Paris, Les Presses de Sciences Po.

AIT-AOUDIA Myriam et Als, (2010), « Enquêter dans les partis politiques. Perspectives comparées », *Revue internationale de politique comparée*, n° 4.

AIT-AOUDIA Myriam, HEURTAUX Jérôme, (2006), Introduction au dossier « Partis politiques et changement de régime », *Critique internationale*.

ALDRIN Philippe, BARGEL Lucien et Als., (Dir.), (2016), *Politiques de l'alternance. Sociologie des changements (de) politiques*, Paris, Presses de Sciences Po.

ANSART Pierre, (1983), *La gestion des passions politiques*, Lausanne, L'Age d'Homme.

ARRIOLA Leonardo, (2012), *Multi-Ethnic Coalitions in Africa : Business Financing of Opposition Campaigns*, Cambridge, Cambridge University Press.

AUNDU MATSANZA Guy (2010), *État et partis au Congo-Kinshassa : l'ethnicité pour légitimité*, Paris, L'Harmattan.

#### **B**

BACH Daniel, GAZIBO Mamadou, (Dir.), (2011), *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

BACHELOT Carole, (2010), « Groupons-nous et demain » : une sociologie des dirigeants du Parti socialiste depuis 1993, ANRT, Université de Lille 3.

BACHIR Myriam, (Dir), (2000), *Les méthodes au concret : démarches, formes de l'expérience et terrain d'investigation en science politique*, Paris, PUF.

- BADIE Bertrand, (1986), *Culture et politique*, Paris, Economica.
- BALE Tim, *Sacred Cows and Common Sense : the Symbolic Stratecraft and Political Culture of the British Labor Party*, London, Routledge.
- BAKARY Tessy, (1990), *Les élites africaines au pouvoir : problématique, méthodologie, états des travaux*, Talence, Centres d'études d'Afrique noire.
- BANEGAS Richard (2003), *La démocratie à pas de caméléon. Transitions et imaginaires au Bénin*, Paris, Karthala, 2003.
- BANICK Michel (1993), *Le processus de démocratisation en Afrique : le cas camerounais*, Paris, L'Harmattan.
- BARGEL Lucie (2009), *Jeunes socialistes, jeunes UMP : lieux et processus de socialisation politique*, Paris, Dalloz.
- BAUDEWYNS Pierre (2013), *Dynamiques électorales en Belgique. Théorie des réalignements et analyse des résultats des élections législatives en Belgique depuis 1945*, Louvain, les presses universitaires de Louvain.
- BAUDOUIN Jean, PUDAL Bernard (Dir.), (1991), « Prendre parti. Note critique », *Revue des sciences sociales du politique*, n° 13.
- BAULIN Jacques (2000), *La succession d'Houphouet-Boigny. Les débuts de Konan Bédié*, Paris, Karthala.
- BAYARD Jean François, TOULABOR Comi, MBEMBE Achile (Dir.), (1992), *La politique par le bas en Afrique noire. Contribution à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala.
- BEAUD Stéphane, WEBER Florence, (Dir.), (2010), *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 4<sup>e</sup> Édition augmentée.
- BEAUD Stéphane, WEBER Florence (Dir.), (2003), *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte.
- BEAUD Stéphane, (1996), « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 35
- BELAID Mehdi (2008), *Le mouvement de libéralisation du Congo : de la guérilla au parti politique*, Paris, L'Harmattan.

- BELDAME Yann, PERERA Eric, (Dir.), (2020), *In situ : repousser les frontières de l'enquête de terrain*, Paris, L'Harmattan.
- BESSE Magalie, (2017), *Les transitions constitutionnelles démocratisantes : analyse comparative à partir de l'expérience du Bénin*, thèse de droit, Dir., Jean Pierre MASSIAS, Université Clermont Aubergne.
- BIERSCHENK T. TIDJANI Alou et Als., (Dir.), (2007), *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean Pierre Olivier de Sardan*, Paris Leiden, Karthala.
- BIRNIR Johanna, (2005), « Public Venture Capital and Party Institutionalization », *Comparative Political Studies*, n° 38.
- BIROSTE David, (2015), *Financement et transparence de la vie politique*, Issy-lesMouilneaux, LGDJ-Lextenso.
- BLONDEL J. (1968), Party Systems and Patterns of Government in Western Democracies, *Canadian journal of political science*, n° 2.
- BOGAARDS Matthijs Bogaards, (2000), « Crafting competitive party systems. Elections laws and the Oppositions in Africa », *Democratization*, n° 4.
- BOGAARDS Mattijs, (2009), How to Classify Hybrid Regimes ? Defective Democracy and Electoral Authoritarianism, *Democratization*, n° 2.
- BOGAARDS Mattings, (2003), Crating competitive party systems ; electoral laws and the opposition in Africa, *Democratization*, n°4.
- BOGGARDS Matthijs, BOUCEK Françoise, (Eds), (2010), *Dominant Political Parties and Democracy : Concept, Measures, Cases and Comparisons*, London, Routledge.
- BOIBOUVIER Christophe (2015), *Hollande l'Africain*, La Découverte.
- BOMMIER-PINCEMIN Bénédicte, (1999), *Diffusion ciblée automatique d'information : conception et mise en œuvre d'une linguistique textuelle pour la caractérisation des destinataires et des documents*, thèse de doctorat de linguistique, Université de Paris IV Sorbonne.
- BOUMAKANI Benjamin, (2008), La prohibition de la « transhumance politique » des parlementaires. Etudes de cas africains, *Revue française de droit constitutionnel*, n° 3.

- BOURDIEU Pierre, (1989), *La noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- BOUVIER Pierre, (2000), *La socio-anthropologie*, Paris, Armand Colin.
- BOUVIER Pierre, (1995), *Socio-anthropologie du contemporain*, Paris, Galilée.
- BOUVIER Pierre, (1994), *Le travail*, 2<sup>e</sup> Édition corrigée, Paris, Presses universitaires de France.
- BOUVIER Pierre, (1989), *Le travail au quotidien : une démarche socio-anthropologique*, Paris, Presses universitaires de France.
- BRECHON Pierre, (1999), *Les partis politiques*, Paris, Montchrestien.
- BREUILARD Michel, (2000), *L'administration locale en Grande Bretagne entre centralisation et régionalisation*, Paris, L'Harmattan.
- BREUILLARD Michel, (2000), *L'administration locale en Grande Bretagne entre centralisation et régionalisation*, Paris, L'Harmattan.
- BRIQUET Jean Louis Briquet, SAWICKI Frédéric, (1989), « L'analyse localisée du politique », *Revue des sciences sociales du politique*, n° 8.
- BROSSIER Marie (2019), « Imaginaires et pratiques de la famille et du politique en Afrique. Sortir du tout néopatrimonial par un dialogue "indiscipliné" », *Cahiers d'études africaines*, n° 234.
- BROSSIER Marie, (2019), « Au nom du père, du fils et du Sénégal ou comment l'héritage ne fait toujours pas l'héritier en politique », *Cahiers d'études africaines*, n° 234.
- BROSSIER Marie, DORRONSORO Gilles, (2016), « Le paradoxe de la transmission familiale du pouvoir », *Critique internationale*, n° 4.
- BROWNLEE Jason, (2007), « Hereditary Succession in Modern Autocracies », *World Politics*, n° 4.
- BUIJTENHUIJS Robert, (1992), « Les hauts et les bas du politique par le bas », *Politique africaine*, n° 46.
- BUIJTENHUIJS Robert, THIRIOT Céline, (1995), *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara : 1992-1995 un bilan de la littérature*, Pessac, Centre d'étude d'Afrique noire – Centre d'études africaines.

BUNCE Valérie (2000), « Quand le lieu compte. Spécificités des passés autoritaires et réformes économiques dans les transitions démocratiques », *Revue française de science politique*, n° 4.

## C

CAGÉ Julia, (2018), *Le prix de la démocratie*, Paris, Fayard.

CAHEN Michel, (2006), « Lutte d'émancipation anticolonial ou mouvement de libéralisation nationale ? Processus historique et discours idéologiques. Le cas des colonies portugaises, et du Mozambique en particulier », *Revue historique*, n° 637.

CALINGAERT Daniel, (2002), Election Rigging and How To Fight It, *Journal of Democracy*, n° 1.

CAMBY Jean Pierre, (1995), *Le financement de la vie politique en France*, Paris, Montchrestien.

CAMPANA André, (1976), *L'argent secret : le financement des partis politiques et des campagnes électorales*, Paris, Arthaud.

CAMPBELL Joseph, (2006), « Parti systems and Realignments in the United States », *Social Science History*, n° 3.

CARBONE Giovanni, (2006), « Comprendre les partis et les systèmes de partis africains. Entre modèles et recherches empiriques », *Politique africaine*, n° 104.

CASTERAN Christian, (1994), *Confidences d'un africain : entretien avec Christian Casteran*, Paris, Albin Michel.

CEFAI Daniel, (2010), *L'engagement ethnographique*, Paris, Les Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

CHARLOT Jean, (1994), *La politique en France*, Paris, Le Livre de poche.

CHARLOT Jean, (1971), *Les partis politiques*, Armand Colin.

CHARLOT Jean, (1970), « Du parti dominant », *Projet*, n° 48.

CNCCFP, (1994), *Financement des campagnes électorales. Mémento à l'usage des mandataires financiers et des associations de financement électorales*, Paris, La Documentation française.

COLAS Dominique, EMERI Claude, (Dir.), (1987), *Droit, institutions et systèmes politiques : mélanges en hommage à Maurice Duverger*, Paris, Presse universitaire de France.

COLINET François, DEVYS, Bertrand, (Dir.), (1993), *Le financement des campagnes électorales et des partis politiques*, Paris, Juris Services.

COLLOVARD Annie, COURTY Guillaume, (Dir.), (2007), *Les grands problèmes politiques contemporains*, Paris, Editions L'Etudiant.

COMBES Hélène, (2011), *Faire parti. Trajectoires de gauche au Mexique*, Paris, Karthala.

COMBES Hélène, (2009), « Meetings de fin de campagne au Mexique et ethnographie des milieux partisans », *Politix*, n° 85

COOREBYTER Vincent, (2000), « Les clivages selon Lipset et Rokkan : un modèle revisité », *Courrier hebdomadaire du Crisp*.

COPPENS Yves, (2020), *Le savant, le fossile et le prince. Du labo aux palais*, Paris, Odile Jacob.

CORNEVIN Robert, (1968), Les militaires du Dahomey et du Togo, *Revue française d'étude politique africaine*, n° 36.

COTTEREAU Gilles, (2011), Côte d'Ivoire : l'impossible alternance pacifique, *Annuaire français de droit international*, n° 1.

## **D**

DABENE Olivier, GEISSER Vincent et MASSARDIER Gilles (Dir.), (2008), *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte.

DARBON Dominique, TOULABOR Comi, (Dir.), (2014), *L'invention des classes moyennes africaines : enjeux politiques d'une catégorie incertaine*, Paris, Karthala.

DARBON Dominique, (2010), *Le comparatisme à la croisée des chemins. Autour de l'œuvre de Jean François Médard*, Paris, Karthala.

DARBON Dominique, (2004), « Pour une socio-anthropologie de l'administration en Afrique II. Retour méthodologique à propos d'un article de Jean Pierre Olivier de Sardan », *Politique africaine*, n° 96.

DARBON Dominique, (2004), « Comparer les administrations publiques du Nord et du Sud : orientations méthodologique à partir des administrations des Afriques », Céline THIRIOT, (Dir.), *Comparer en politique*, Paris, Karthala.

- DARBON Dominique, (1991), *Le paradoxe administratif : perspective comparative autour de cas africains*, thèse de doctorat de science politique, Dir., Jean François MÉDARD, Université de Bordeaux 1.
- DARBON Dominique, (1988), *L'Administration et le paysan en Casamance : essai d'anthropologie administrative*, Paris, Pedone.
- DAVID Basil (1995), *Africa in History*. New York, Simon and Schuster.
- DE GAUDUSSON Jean du Bois, BOURGI Albert et als, (Dir.), (2010), *Médiations et facilitation dans l'espace francophone. Théorie et pratique*, Bruxelles, Editions Bruylant.
- DÉBAT, (1993), *Le coût de la démocratie. Entretien avec Pierre Moscovici*, Gallimard, n° 77.
- DEBBASCH Odile, (1966), « La formation des partis uniques africains », *Revue des mondes musulmans et dans la Méditerranée*, n° 2.
- DECRAENE Philippe, (1963), « Tableau des partis politiques de l'Afrique au sud du Sahara », *Centre d'étude des relations internationales*.
- DELOYE Yves, (2017), *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte.
- DELOYE Yves, IHL Olivier, (Dir.), (2008), *L'acte de vote*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- DELOYE Yves, VOUTAT Bernard, et als, (Dir), (2002), *Faire de la science politique : pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin.
- DAHL Robert, (1971), *Qui gouverne ?*, Paris, Armand Colin.
- DHAL Robert, (1971), *Polyarchies : Participation and Opposition*, New Haven, Yale University Press.
- DHAL Robert, (Eds.), (1966), *Political Opposition in Western Democracies*, News Haven, Yale University Press.
- DIAMOND Larry, (2008), « The Rule of Law Versus Big Man », *Journal of Democracy*, n° 2.
- DIAMOND Larry, (2002), « Elections without Democracy : Thinking about Hybrid Regimes », *Journal of Democracy*, n° 2.
- DIAMOND Larry, (1999), *Developing Democracy : Toward Consolidation*, Baltimore, John Hopkins University Press.

- DIENER Ingolf, GRAEFE Olivier, (Dir.), (1999), *La Namibie contemporaine. Les premiers jalons d'une société post-apartheid*, Paris, Karthala-IFRA.
- DIENG Amady Aly, (2012), « Le parti unique et les pays d'Afrique noire », *Présence africaine*, n° 185-186.
- DIKOUMBE Albert Léonard, (2008), *La fiscalité pétrolière des États membres de la CEMAC*, Paris, L'Harmattan.
- DIOP El Hadji Omar, (Dir.), (2011), *Paris politiques, démocratie et réalités sociaux au Sénégal: essai critique pour une étude réaliste du multipartisme*, S.L, CREDILA.
- DIOP El Hadji Omar, (2006), *Partis politiques et processus de transition démocratique en Afrique noire : recherches sur les enjeux juridiques et sociologiques du multipartisme dans quelques pays de l'espace francophone*, Paris, Publibook.
- DIOUF Mamadou, (1998), *Libéralisations politiques ou transitions démocratiques : perspectives africaines*, Dakar, Codesria.
- DOBRY Michel, (2009), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- DOBRY Michel, (2000), « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence », *Revue française de science politique*, n° 4.
- DOGAN Mattei, (1967), Les filières de la carrière politique en France, *Revue française de sociologie*, n° 4.
- DOLEZ Bernard Dolez, LAURENT Annie, (2017), « Modes de scrutins et systèmes de partis », *Pouvoirs*, n° 163
- DOUBLET Yves-Marie, (1991), *Le financement des partis politiques en République fédérale d'Allemagne*, Paris, Economica.
- DREYFUS Françoise, (2004), *L'Administration dans le processus de transition démocratique*, Paris, Publication de la Sorbonne.
- DUCOULOMBIER Romain, (2010), *Camarade ! La naissance du Parti communiste en France*, Paris, Le Grand livre du mois, Perrin.



- DUFY Caroline, THIRIOT Céline, « Les apories de la transitologie : quelques pistes de recherche à la lumière d'exemples africains et post-soviétiques », *Revue internationale de politique comparée*, n° 3.
- DUHAMAL Olivier, (2011), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Seuil.
- DUMONT René, MOTTIN Marie-France, (Dir.), (1980), *L'Afrique étranglée*, Paris, Seuil.
- DUNLEAVY Patrick, (2010), « Rethinking Dominant Party Systems », BOGAARD Matthijs, BOUCEK Françoise, (Eds), *Dominant Political Parties and Democracy: Concepts, measures, cases and comparaisons*, Londres, Routledge.
- DURKHEIM Emile, (1898), « Représentation individuelle et représentations collectives », *Revue de la Métaphysique et de la Morale*.
- DUVERGER Maurice, (1964), « La sociologie des partis politiques », GURVITCH Georges (Dir.), *Traité de sociologie*, Paris, Presse Universitaire de France.
- DUVERGER Maurice, (1951), *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin.
- DUVERGER Maurice, (1950), *L'influence des systèmes électoraux sur la vie politique*, Paris, Librairie Armand Colin.
- DUVERGER Maurice, (Dir.), (1950), *L'influence des systèmes électoraux sur la vie politique*, Paris, Armand Colin/Cahier de la FNSP.

## E

- EDWARD Friedman, WONG Joseph, (Eds), (2008), *Political Transitions in Dominant Party Systems : Learning to Lose*, News-York, Routledge.
- ELLENBOGEN Alice, (2002), *La succession d'Houphouët-Boigny, entre tribalisme et démocratie*, Paris, L'Harmattan.
- ERDMANN Gero, (2004), « Party research. Western European bias and the African Labyrinth », *Democratization*, n° 3.
- ESSONO NGUEMA Jean Marc, (2010), *L'impossible alternance au pouvoir en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan.
- ESTHER Jessica, (1998), « La géopolitique des Grands Lacs : du coq à ... l'aigle », *Lettre ouverte*, n° 31.

EYINGA Abel, (1969), « Souveraineté populaire et partis uniques en Afrique noire », *Présence africaine*, n° 72.

## F

FAGGION Lucien, VERDON Laure, (Dir.), (2010), *Le don et le contre-don*, Paris, Presses de l'Université de Provence, Col. Le temps de l'histoire.

FALL Ibrahima, (1977), « Sous-développement et démocratie multipartisane. L'expérience sénégalaise », *Nouvelles éditions africaines*, n° 17.

FAROLE Safia, (Eds), (2019), *Dominance from Below : Opposition Party Mobilization in South Africa's Dominant Party System*, California, eScholarship University of California.

FILLIEULE Olivier, (Dir.), (2017), *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Presses de Sciences Po.

FILLIEULE Olivier, (Dir.), (2009), *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po.

FILLIEULE Olivier, (Dir.), (2005), *Le désengagement militant*, Paris, Belin.

FOUCAULT Michel, (1994), *Dits et écrits*, Paris, Gallimard.

FOUCHER Vincent, (2009), « Difficile succession en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel », *Pouvoir*, n° 129.

FRANÇOIS Abel, PHELIPPEAU Éric, (Dir.), (2015), *Le financement de la vie politique : réglementation, pratiques et effets politiques*, Paris, Armand Colin.

FRERE Marie-Soleil, (2000), *Presse et démocratie en Afrique francophone. Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Paris, Karthala.

## G

GANDHI Jennifer, LUST-OKAR Ellen, (2009), « Elections Under Authoritarianism », *Annual Review of Political Science*, n° 1.

GARAPON Béatrice, (2018), *Aux origines de la Turquie conservatrice. Une sociologie historique du Parti démocrate (1946-1960)*, Thèse de doctorat de science politique, Dir. Yves DELOYE, Sciences Po Bordeaux.

GAXIE Daniel, PELLETIER Willy, (Dir.), (2018), *Que faire des partis politiques ?* Paris, Éditions du Croquant.

- GAZIBO Mamadou, THIRIOT Céline, (Dir.), (2012), *La politique en Afrique. États des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala.
- GAZIBO Mamadou, (2006), *Introduction à la politique africaine*, Montréal, Presses des l'Université de Montréal.
- GAZIBO Mamadou, (2006), « Pour une réhabilitation de l'analyse des partis en Afrique », *Politique africaine*, n° 104.
- GAZIBO Mamadou, (2005), *Les paradoxes et la démocratisation en Afrique : analyse institutionnelle et stratégique*, Canada, Les Presses de l'Université de Montréal.
- GAZIBO Mamadou, JENSON Jane, (Dir.), (2004), *La politique comparée. Fondements, enjeux et approches théoriques*, Québec, Les Presses de l'Université de Montréal.
- GAZIBO Mamadou, (2003), « La vertu des procédures démocratiques », *Politique africaine*, n° 4.
- GEDDES Barbara, (2005), « Why Parties and Elections in Authoritarian Regimes ? », *Annual meeting of the American Political Science Association*.
- GEERTZ Clifford, (1998), « La description dense », *Enquête*, n° 6.
- GEMDEV, (1997), *Les avatars de l'État en Afrique*, Paris, Karthala.
- GERBI Alexandre, TRIBECA Raphael, (Dir.), (2011), *La république inversée. Affaire algérienne (1958-1962) et le démantèlement franco-africain*, Paris, L'Harmattan.
- GERBI Alexandre, TRIBECA Raphael, (Dir.), (2011), *La république inversée. Affaire algérienne (1958-1962) et le démantèlement franco-africain*, Paris, L'Harmattan.
- GIDDENS Antony, (1984), *La constitution de la société*, Paris, PUF.
- GINISTY Karine, VIVET Jeanne, (2012), « Territorialités d'un parti politique en ville : l'exemple du FREMILO à Maputo, capitale du Mozambique », *L'Espace politique*, n° 18, [en ligne].
- GLASER Antoine, (2014), *AfricaFrance. Quand les dirigeants africains deviennent les maîtres du jeu*, Paris, Fayard.
- GLASER Antoine, SMITH Stephen Smith, (Dir.), (1994), *L'Afrique sans les Africains. Le rêve blanc du continent noir*, Paris, Stock.

GOERG Odile, (Dir.), (1999), *Fêtes urbaines : espaces, identités et pouvoir*, Paris, Karthala.

GONIDEC Jean Pierre, (1974), *Les systèmes politiques africains : politiques intérieures, relations internationales. Deuxième réalité du pouvoir*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.

GRANVAUD Raphael, MAUGER David, (Dir.), (2018), *Un pompier pyromane. L'ingérence française en Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny à Ouattara*, Marseille, Agone.

GRANVAUD Raphael, (2009), *Que fait l'armée française en Afrique ?* Marseille, Agone.

GRANVAUD Raphaël, MAUGER David, (Dir.), (2018), *Un pompier pyromane. L'ingérence française en Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny à Ouattara*, Marseille, Agone.

GUILHOT Nicolas, SCHIMITTER Philippe, (2000), « De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des democratization studies », *Revue française de science politiques*, n° 4/5

GUNHILD Odden, (2010), *Migrants dans la ville : une étude socio-anthropologique des mobilités migrantes à Salamanque*, thèse de doctorat de sociologie, Dir., Gilles FERREOL et Marie Antoinette HILLY, Université de Poitiers.

## H

HAEGEL Florence, (2015), « La primaire à l'UMP : genèse et enjeux », *Pouvoirs*, n° 3.

HAEGEL Florence, GUILLAUME Garcia, (2011), « Les enquêtés disent-ils toujours la même chose ? Concordances et discordances entre les réponses à un questionnaire et les interventions sur un entretien collectif », *Revue française de science politique*, n° 3.

HAEGEL Florence, (Dir.), (2007), *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Sciences Po.

HAEGEL Florence, (1994), *Un maire à Paris : mise en scène d'un nouveau rôle politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique.

- HAEGEL Florence (2001), « L'électeur », *Pouvoirs*, n° 99.
- HAMEL Jacques, (1997), « La socio-anthropologie, un nouveau lien entre la sociologie et l'anthropologie », *Socio-anthropologie*, n° 1.
- HARMEL Robert, ROBERTSON John, (1985), « Formation and Success of New Parties. A Cross National Analysis », *International Political Science Review*, n° 4.
- HERMET Guy (2011), « Dynamique et stratégies de démocratisation », *Politique étrangère*, n° 4.
- HERMET Guy, (1996), *Le passage à la démocratie*, Paris, Presses de la Fondations nationale des sciences politiques.
- HERMET Guy, (1991), *Le temps de la démocratie : la transition démocratique à l'Est et au Sud*, Paris, UNESCO.
- HERMET Guy, ROUQUIE Alain et LINZ Juan, (Dir.), (1976), *Des élections pas comme les autres*, Paris, CEAN/Presses de la Fondation nationale de science politique.
- HILGERS Mathieu, MAZZOCCHETTI Jacinthe, (Dir.), (2014), *Le Burkina Faso : l'alternance impossible*, Paris, Karthala.
- HILGERS Mathieu, MAZZOCCHETTI Jacinthe, (Dir.), (2010), *Révoltes et opposition dans un régime semi-autoritaire. Le cas du Burkina Faso*, Paris, Karthala.
- HODGKIN Thomas, (1961), *African Political Parties. An Introductory Guide*, London, Penguin Books.
- HUNTINGTON Samuel Phillips, (1993), *The Third Wave : Democratization in the Late Twentieth Century*, London, London of Oklahoma Press.

## I

- IGNAZI Piero, (1996), « The Crisis of Parties and the Rise of New Political Parties », *Party Politics*, n° 4.
- IHONVBERE Julius (1996), « The crisis of Democratic Consolidation in Zambia », *Civilisations*, 04-01.
- ILLIASSOU Ali, ALOU TIDJANI Mahaman, (1994), Processus électoral et democratization au Niger, *Politique africaine*, n° 53

## J

JAFFRÉ Bruno, GARCIA Sophie, (Dir.), (2019), *L'insurrection inachevée : Burkina Faso 2014*, Paris, Éditions Syllepse.

JAFFRE Bruno, GARCIA Sophie, (Dir.), (2014), *L'insurrection inachevée : Burkina Faso 2014*, Paris, Éditions Syllepse.

JOSHUA Florence, (2015), *Anticapitalistes. Une sociologie historique de l'engagement*, Paris, La Découverte.

## K

KATZ Robert, MAIR Peter, (1955), « Changing Models of Party Organization and Party Democracy : The Emergence of the Cartel Party », *Party Politics*, n° 1.

KELSEN Hans, (1988), *La démocratie, sa nature, sa valeur*, Paris, Economica.

KESLER Jean-François, (2006), *Les hauts fonctionnaires, la politique et l'argent : grandeur et décadence de l'État républicain*, Paris, Éditions Albin Michel.

KI-ZERBO Joseph, (1972), *Histoire de l'Afrique noire. D'hier à demain*, Paris, Hatier.

KOKOROKO Dodzi (2009), « Les élections disputées : réussites et échecs », *Pouvoirs*, n° 129.

KOUROUMA Ahmadou, (2000), *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris, Éditions du Seuil.

KRIEGEL Annie, (1964), *Aux origines du communisme français (1914-1920). Contribution à l'histoire du mouvement ouvrier français*, Paris/La Haye, Mouton.

## L

LAGROYE Jacques, (1973), *Société et politique : Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux*, Paris, Pedone.

LAPALOMBARA Joseph, WEINER Myron, (Dir.), (1966), *Political parties and political development*, Princeton University Press.

LAVAU Georges, (1953), *Les partis politiques et réalités sociales*, Paris, Armand Colin.

LAVROFF Dmitri Georges, (1970), *Les partis politiques en Afrique noire*, Paris, Presses universitaires de France.

- LEBAS Adrienne, (2011), *From Protest to Parties. Party-Building and Democratization in Africa*, Oxford, Oxford University Press.
- LEFEBVRE Rémi, (2020), *Les primaires : de l'engouement au désenchantement ?* Paris, La Documentation française.
- LEFEBVRE Rémi, DOUILLET Anne-Céline Douillet, (Dir.), (2017), *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin.
- LEFEBVRE Rémi, (2011), *Les primaires socialistes : la fin du parti militant*, Paris, Éditions Raison d'agir.
- LEFEBVRE Rémi (2010), « Politiste et socialiste. Une politique d'enquête au PS », *Revue internationale de politique comparée*, n° 4.
- LEFEBVRE Rémi, SAWICKI Frédéric, (Dir.), (2006), *La société des socialistes : le PS aujourd'hui*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- LEHINGUE Patrick, « Les déterminants matériels de l'activité politique. Ce que nous disent les comptes publics des partis », GEAY Bertrand et WILLEMEZ Laurent (Dir.), (2008), *Pour une gauche de gauche*, Vulaines-sur-Seine, Croquant.
- LEMIEUX Vincent, (1993), *Le Parti libéral du Québec. Alliances, rivalités et neutralités*, Québec, PUL.
- LEMIEUX Vincent, (1989), *La structuration du pouvoir dans les systèmes politiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- LEMIEUX Vincent, (1985), *Systèmes partisans et partis politiques*, Québec, Les presses de l'Université du Québec.
- LEMIEUX Vincent, (1979), *Les cheminements de l'influence. Systèmes, stratégies et structures du politique*, Québec, Les presses de l'Université Laval.
- LESERVOISIER Olivier, (2005), *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales : retour réflexif sur la situation d'enquête*, Paris, Karthala.
- LEVITSKY S., WAY L., (2012), « Beyond Patronage. Violent Struggle, Ruling Party Cohesion, and Authoritarian Durability », *Perspectives on Politics*, n° 4.
- LINDBERG Staffan, (2002), « The Democraticness of Multiparty Election : Participation, Competition and Legitimacy in Africa », *Commonwealth and Comparative Politics*, n° 1
- LINDBERG Staffan, (2009), *Democratization by elections : a new mode of transition*, Johns Hopkins University Press.

LINZ Juan, STEPHAN Alfred, (Dir.), (1996), *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America, and post-Communist Europe*, Baltimore-London, Johns Hopkins University Press.

## M

MAGALONI Béatriz, (2006), *Voting for Authoritarianism : Hegemonic Party Survival and its Demise in Mexico*, New York, Cambridge University Press.

MAINGRAUD-MARTINAUD Cyrielle, (2018), *Dynamiques autoritaires en Tanzanie. Le régime au prisme des processus de régulation du pluralisme politique et culturel*, thèse de doctorat de science politique, Dir., René OTAYEK, Sciences Po Bordeaux.

MAKHILY Gassama, (2010), *50 ans après, quelle indépendance pour l'Afrique ?*, Paris, Éditions Philippe Rey.

MANGUELEZE Maria de Lurdes, (2018), *À l'ombre du parti-État : démocratie et responsabilité en contexte de paternalisme autoritaire*, thèse de doctorat de science politique, Dir., Michel CAHEN, Sciences Po Bordeaux.

MAUPEU Hervé, (2016), « Chronique bibliographique : une nouvelle sociologie des partis politiques en Afrique ? Lectures critiques », *Politique africaine*, n° 144.

MARTIN Denis-Constant, (1988), *Tanzanie : l'invention d'une culture politique*, Paris, Frond national de science politique.

MARTIN Pierre, (2005), *Dynamiques partisans et réalignements électoraux au Canada (1867-2004)*, Paris, L'Harmattan.

MASSICARD Elise, (2010), « Le factionnalisme comme mode d'ancrage social. Le Parti républicain du peuple à Adana (Turquie) », *Politix*, n° 4.

MASSICARD Élise, (2007), « L'étude des partis politiques en Turquie : bilan des travaux et pistes de recherches. Pour une sociologie localisée des partis politiques en Turquie », France. *Halshs-00164474*. [en ligne]

MATSANGA Guy Aundu, (2010), *État et partis politiques au Congo-Kinshassa : l'ethnicité pour légitimité*, Paris, L'Harmattan.

MAUSS Marcel, (2013), *Sociologie et anthropologie. Précédé d'une introduction à l'œuvre de Marcel Mauss*, Paris, Presses universitaires de France, 13<sup>e</sup> Edition.



MEDARD Henri, (2003), « La naissance et le déclin des partis politiques et religieux en Ouganda (1887-2002) », *Afrique et Histoire*, vol 1.

MICHELS Robert, (2009), *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties* [traduction de Samuel Jankélévitch], Bruxelles, Les Éditions de l'Université de Bruxelles.

## N

NABENE Olivier, GIESSER Vincent, MASSARDIER Gilles, (Dir.), (2008), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI<sup>e</sup> siècle : convergences Nord-Sud mélanges offert à Michel Camau*, Paris, La Découverte.

NADAL Emmanuel, MARTY Marianne et THIRIOT Céline, (Dir.), (2005), *Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme*, Paris, Karthala.

NKOUM-ME-NTSENY Louis Marie, (2004), « Communautarisme panouin, neorégionalisme et migrations », Luc SINDJOUN, (Dir.), *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala.

NKOYOK Jacqueline, (2017), *Les processus de démocratisation des années 1990 et la sociogénèse des crises et dérives en Afrique*, Paris, L'Harmattan.

NUBUKPO Kako, (2007), « Politique monétaire et servitude volontaire : la gestion du francs CFA par la BCEAO », *Politique africaine*, n° 105.

## O

OCDE, (2017), *Le financement de la démocratie. Financement des partis politiques et des campagnes électorales et risque de capture de l'action publique*.

O'DONNELL Guillermo, SCHIMITTER Philippe, WHITEHEAD Laurence Whitehead, (Dir.), (1986), *Transitions from Authoritarian Rule. Latin America*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.

OFFERLE Michel, (2018), *Les partis politiques*, Paris, Presses universitaires de France, 9<sup>e</sup> Édition.

OFFERLE Michel, (1999), *Profession et profession politique, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin.

OJO Bamidele Adesegun, (1991), *L'organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO) et l'indépendance de la Namibie : une étude d'un mouvement de*

*libéralisation nationale*, thèse de doctorat Études africaines, Dir., Jean François MÉDARD, Université Bordeaux 1.

OLIVIER DE SARDAN Jean Pierre, (Dir.), (2015), *Élections au village : une ethnographie de la culture électorale au Niger*, Paris, Karthala.

OLIVIER DE SARDAN Jean Pierre, RIDDE Valéry, (Dir.), (2014), *Une politique publique de santé et ses contradictions. La gratuité des soins au Burkina Faso, au Mali et au Niger*, Paris, Karthala

OLIVIER DE SARDAN Jean Pierre, (2008), *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruyant.

OLIVIER de SARDAN Jean-Pierre, (2005), *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala/APAD.

OLIVIER DE SARDAN Jean Pierre, (2004), « Brève réponse au commentaire de Dominique Darbon », *Politique africaine*, n° 96.

OLIVIER DE SARDAN Jean Pierre, (2004), « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone. Un diagnostic empirique, une perspective historique », *Politique africaine*, n° 96.

OLIVIER de SARDAN Jean-Pierre, (1995), « La politique de terrain : sur la production des données en Anthropologie », *Enquête*, n° 1.

OLSON Mancur, (2011), *La logique de l'action collective*, Bruxelles, Éditions de l'Université libre de Bruxelles.

OWAYE Jean François, MOUCKAGA Hugues, (Dir.), (2015), *Démocratie et/ou démocrature en Afrique noire ?* [Actes de la Table ronde du 6/7 février 2013], Paris, L'Harmattan.

OWEN Bernard, (2002), *Le système électoral et son effet sur la représentation parlementaire des partis : le cas européen*, thèse de doctorat de science politique, Dir., Jean Luc PARODI, Université Paris 1.

OWEN Bernard, (2007), « Les fraudes électorales », *Pouvoirs*, n° 120.

OWONA NGUINI Mathias Éric, MENTHONG Hélène-Laure, (2018), « Gouvernement perpétuel et démocratisation janusienne au Cameroun (1998-2018) », *Politique africaine*, n° 150.

OWONO Jacques Fulbert, (2011), *Pauvreté ou paupérisation en Afrique. Une étude exégético-ethnique de la pauvreté chez les Beti-Fang du Cameroun*, Bamberg, University of Bamberg Press.

## P

PANEBIANCO Angelo, (1988), *Political parties. Organizations and Power*. Cambridge, Cambridge University Press.

PHÉLIPPEAU Éric (2018), *L'argent de la politique*, Paris, Presses de Sciences Po.

PHÉLIPPEAU Éric, RAGOUET Pascal, (2007), « Argent et politique. Une relecture sociologique des comptes financiers des législatives de 1993 », *Revue française de sociologie*, n° 43.

PIGEAUD Fanny, SYLLA Ndongo Samba, (Dir.), (2018), *L'arme invisible de la Françafrique. Une histoire du franc CFA*, Paris, La Découverte.

PRAO YAO Séraphin, (2012), *Le franc CFA : instrument de sous-développement*, Paris, L'Harmattan.

PRZEWOSKI Adam, (1991), *Democracy and the Market : Political and Economic Reforms in Eastern and Latin America*, Cambridge, Cambridge Press University.

PUDAL Bernard, (1989), *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique.

## Q

QUANTIN Patrick, (Dir.), (2004), *Voter en Afrique. Comparaisons et différenciation*, Paris, L'Harmattan.

QUANTIN Patrick, (2009), « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », *Pouvoirs*, n° 2.

QUANTIN Patrick, DALOZ Jean Pascal, (Dir.), (1997), *Transitions démocratiques africaines : dynamiques et contraintes, 1990-1994*, Paris, Karthala.

QUANTIN Patrick, (1995), *L'Afrique politique : vue sur la démocratisation à marrée basse*, Paris, Karthala.

QUANTIN Patrick, (1992), *Qui gouverne le Zimbabwe ? Esquisse d'un portrait de groupe*, Talence, Centre d'étude d'Afrique noire.

QUERMONNE Jean Louis, (2003), *L'alternance au pouvoir*, Paris, Montchrestien.

## R

RAGIN Charles, (1987), *The Comparative Method*, Berkeley, University of California Press.

RAINER Kraeh, (1972), *Le financement des partis politiques : contribution à l'étude du statut constitutionnel des partis politiques*, Paris, PUF.

RENSKE Doorenspleet, NIJZINK Lia, (Eds), (2013), *One Party Dominance in African Democracies*, Boulder, Lynne Rienner Publisher.

RIEDL Rachel Beatty, (2014), *Authoritarian Origins of Democratic Party Systems in Africa*, News-York, Cambridge University Press.

ROKKAN Stein, LIPSET Seymour Lipset (1967), *Party Systems and Voter Alignments. Cross National Perspectives*, News York, Free Press, London, Collier-Macmillan.

RUSAMIRA Etienne, (2007), « Géopolitique des Grands Lacs africains et syndrome de Fachoda : le rôle de l'Etat français dans le génocide rwandais et la déstabilisation politique de la région », *Eurostudia*, n° 2.

## S

SA VILAS BOAS Marie Hélène, (2012), « Écrire la comparaison lorsque les données sont asymétriques. Une analyse de l'engagement dans les dispositifs participatifs brésiliens », *Revue internationale de politique comparée*, n° 1.

SARTORI Giovanni, (2011), *Partis et systèmes de partis : un cadre d'analyse*, Bruxelles, Les Éditions de l'Université de Bruxelles.

SARTORI Giovanni, (1994), « Bien comparer, mal comparer », *Revue internationale de politique comparée*, n° 1.

SAVALL Henri, ZARDET Véronique, (Dir.), 2004, *Recherche en sciences de gestion : approche qualimétrique observer l'objet complexe*, Paris, Economica.

SAWICKI Frédéric, (2017), *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin.

SAWICKI Frédéric, (2000), « Les politistes et le microscope », Myriam Bachir (Dir.), *Les méthodes au concret : démarches, formes de l'expérience et terrain d'investigation en science politique*, Paris, Presses universitaire de France.

- SAWICKI Frédéric, (1994), « Configuration sociale et genèse d'un milieu partisan. Le cas du parti socialiste en Ile-et-Vilaine », *Sociétés contemporaines*, n° 1.
- SAWICKI Frédéric, (1988), « Question de recherche : pour une analyse locale des partis politiques », *Revue des sciences sociales du politique*, n° 2.
- SCARROW Susan, (2006), « Party Subsidies and the Freezing of Party Competition : Do Cartel Mechanisms Work? », *West European Politics*, n° 29.
- SCHONFELD William, (1991), « Les partis politiques. Que sont-ils et comment les étudier ? », Yves MENY, (Dir.), *Idéologie : partis politiques et groupes sociaux. Etudes réunies pour Georges Lavau*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- SEILER Daniel-Louis, (2011), *Clivages et familles politiques en Europe*, Bruxelles, Les Éditions de l'Université de Bruxelles.
- SEILER Daniel-Louis, (2010), « Maurice Duverger et les partis politiques », *Revue internationale de politique comparée*, n° 1.
- SEILER Daniel-Louis, (2004), *La méthode comparative en science politique*, Paris, Armand Colin.
- SEILER Daniel-Louis, (2003), *Les partis politiques en Occident : sociologie historique du phénomène partisan*, Paris, Ellipses.
- SEILER Daniel-Louis, (2000), *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 2<sup>e</sup> Édition.
- SEILER Daniel-Louis, (1986), *De la comparaison des partis politiques*, Paris, Economica.
- SEILER Daniel-Louis, (1985), *Comportement politique comparé*, Paris, Economica
- SEVERIN Marianne, (2006), *Les réseaux ANC (1910-2004) : une histoire politique de la constitution du leadership de la nouvelle Afrique du Sud*, thèse de doctorat de science politique, Dir., Dominique DARBON, Université Bordeaux 4.
- SIMON Jacques, (2004), *Novembre 1954. La révolution commence en Algérie*, Paris, L'Harmattan.
- SIMPSON Alberto, (2012), *Why Governments and parties manipulate elections. Theory, Practice and implications*, Cambridge, Cambridge University Press.

SINDJOUN Luc, (2007), « Les pratiques sociales dans les régimes politiques africains en voie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la paraconstitution », *Canadian Journal of Political Science*, n° 2.

SLOBODAN Milacic, (1992), « À l'Est, l'État de droit pour introduire la démocratie ? », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, n° 4.

SOUARE Issaka, (2010), *Les partis politiques de l'opposition en Afrique de l'Ouest et la conquête du pouvoir*, thèse de doctorat en science politique, Université de Montréal.

## T

THIRIOT Céline, DUFY Caroline, (2013), « Les apories de la transitologie. Quelques pistes de recherche à la lumière d'exemples africains et post-soviétiques », *Revue internationale de politique comparée*, n° 3.

THIRIOT Céline, (2005), « Sortir de l'autoritarisme militaire. L'analyse comparée des transitions du régime », Emmanuel NADAL, Marianne MARTY, Céline, THIRIOT, (Dir.), *Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme*, Paris, Karthala.

THIRIOT Céline, (2002), « Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali », *Revue internationale de politique comparée*, n° 2.

THOMAS Yanis, (2016), *Centrafrique : un destin volé histoire d'une domination française*, Marseille, Agone.

THOMAS Yanis, (2016), *Centrafrique : un destin volé histoire d'une domination française*, Marseille, Agone.

TOLINI Nicolas, (2007), *Le financement des partis politiques*, Paris, Dalloz.

TOULABOR Comi, (2000), (Dir.), *Le Ghana de J.J. Rawling. Restauration de l'État et renaissance du politique*, Paris, Karthala.

TSHIYEMBE Mwayila, (1988), « L'autopsie de l'échec de la transition démocratique en Afrique à la lumière de la théorie des conjonctures fluides », *Présence africaine*, n° 157.

TURQUOI Jean Pierre, (2017), *Oubangui-Chari : le pays n'existe pas*, Paris, La Découverte.

## V

VAN BIEZEN Ingrid, (2003), *Financement des partis politiques et des campagnes électorales : les lignes directrices*, Royaume Uni, Édition du Conseil de l'Europe.

VAN de WALLE Nicolas, (2011), « Sortir du néo-patrimonialisme : démocratie et clientélisme dans l'Afrique contemporaine », BACH Daniel, GAZIBO Mamadou (Dir.), *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

VAN de WALLE Nicolas, « Démocratie en Afrique. Un bilan critique », GAZIBO Mamadou, THIRIOT Céline, (Dir.), (2009), *La politique en Afrique. État des débats et pistes de recherches*, Paris, Karthala.

VAN DE WALLE Nicolas, (2003), « Presidentialism and clientelism in Africa's emerging party systems », *Journal of Modern African Studies*, n° 2.

VAN WALRAVEN Klass, THIRIOT Céline, (2002), « Démocratisation en Afrique au sud du Sahara, transition et virage : un bilan de la littérature (1995-1996) », Pessac, Centre d'études africaines.

VENGROFF Richard, NDIAYE Momar, (1998), « The impact of electoral reform at the local level in Africa. The case of Senegal's 1996 local elections », *Electoral Studies*, n° 4.

VENNE Michel, « L'ADQ, une solution de rechange? », COTE Rock, (Dir.), (2000), *Québec 2001. Annuaire politique, social, économique et culturel*, Québec, Éditions FIDES.

VIDAL NAQUET Ariane, (2009), « L'institutionnalisation de l'opposition. Quel statut pour quelle opposition ? », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 77.

## W

WEBER Max, (1963), *Le savant et le politique*, Paris, Plon.

WINOCK Michel, (2003), *La France politique. XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil [Édition revue et augmentée].

## ***Travaux sur le Togo***

### **A**

AGBOLI Atsutsé Kokouvi, (1992), *Sylvanus Olympio, un destin tragique*, Dakar-Abidjan, Nouvelles Editions Africaines.

AGBOYIBO Yawovi, (1999), *Combat pour un Togo démocratique. Une méthode politique*, Paris, Karthala.

ASSOCIATION SURVIE, (2005), *Avril 2005, le choix volé des Togolais. Rapport sur le coup d'État électoral perpétré avec la complicité de la France et de la communauté internationale*, Paris, L'Harmattan.

ATISSO Fulbert Sassou, (2015), *Le mal togolais : quelle solution*, Paris, L'Harmattan.

ATISSO Fulbert Sassou, (2012), *Le Togo sous la dynastie des Gnassingbé*, Paris, L'Harmattan.

ATISSO Fulbert Sassou, (2001), *La problématique de l'alternance politique au Togo*, Paris, L'Harmattan.

AYIDA Dany, (2017), *Togo : prix de la démocratie. Essai sur les faits et méfaits d'un processus raté*, Lomé, Éditions Alabalo.

### **B**

BAKAI Komlan, (1988), *Consolidation du pouvoir politique sous la 3<sup>e</sup> République au Togo*, mémoire de DEA Etudes africaines, Dir., René OTAYEK, Université Bordeaux 1.

BONIN Andoch, (1983), *Le Togo : du sergent en général*, Paris, Éditions Lescaret.

### **C**

CORNEVIN Robert, (1988), *Le Togo : des origines à nos jours*, Paris, Académie des sciences d'Outre mer.

### **D**

DAVID Philippe, (2015), *Togo 1990-1994 ou le droit maladroite. Chronique d'un effort de transition démocratique*, Paris, Karthala.



DE MENTHON Jean, (1993), *À la rencontre du Togo*, Paris, L'Harmattan.

DEBBASCH Charles, (2006), *La succession d'Eyadema. Le perroquet de Kara*, Paris, L'Harmattan.

## G

GAMET Johanna, (2009), *Le système électoral au Togo, institutions et pratiques. Une approche du processus électoral à travers l'étude modes de scrutin*, mémoire de master 2, Dir., Daniel BOURMAUD, Université Bordeaux 4.

GAYIBOR Nicoué Lodjou, (2011), *Histoire des Togolais. Des origines aux années 1960*, 4 tomes, Paris, Karthala/Presses de l'Université de Lomé.

GEIRT Jean Van, (2006), *Togo : autopsie d'un coup d'état permanent*, Sartrouville, Editions Atelier de Presse.

GLASMAN Joel, (2014), *Les corps habillés au Togo. Genèse des métiers de polices*, Paris, Karthala.

GOZAN Adjovi Emefa, (2009), *Causes et effets de la transhumance politique au Togo*, mémoire de maîtrise de sociologie, dir. Tamasse Roger DANIOUE, Université de Lomé.

## H

HEILBRUNN John, TOULABOR Comi, (1995), « Une si petite démocratisation pour le Togo », *Politique africaine*, n° 58.

## K

KITISSOU Marcel Labité, (1976), *L'armée et le pouvoir politique au Togo*, mémoire de DEA Etudes africaines, Dir., Dmitri Georges LAVROFF, Université de Bordeaux 1.

KODJO Koffi, (1999), « Une fête socio-politique de la fête à Lomé », GOERG Odile, (Dir.), *Fêtes urbaines en Afrique : espaces, identités et pouvoir*, Paris, Karthala.

KONAN Venance, (2012), *Edem Kodjo, un homme, un destin : ou le parcours politique d'un intellectuel*, NEI-CEDA.

KOUPOKPA Elisée Tikonimbé, (2014), « Quel régime politique pour les États africains : le cas du Togo », *Afrika Focus*, n° 1.

KPAKPO-LODONOU Pepovi, (1988), *Le Rassemblement du peuple togolais (RPT) : instrument de légitimation du pouvoir militaire*, thèse de doctorat de sociologie, Dir., François CHAZEL, Université de Bordeaux 2.

## L

LABITE KITISSOU Marcel, (1976), *L'armée et le pouvoir politique au Togo*, mémoire de DEA Études africaines, Dir., Dmitri Georges LAVROFF, Université Bordeaux 1.

LABITE SODJINE Agbodjan-Prince, (2012), *L'ethnie dans le fonctionnement des partis politiques au Togo : cas du CAR, de l'ex RPT et de l'UFC*, mémoire de master de sociologie, Dir., Kwassi AGBOVI, Université de Lomé.

## M

MADJOME AGBA Kondi Charles, (2009), *Ministre avec Eyadema*, Paris, Les Editions de la rose bleue.

## N

NAPO KAKAYE Léopold, (2010), *Histoire politique et administrative du Togo. Regard sur un nationaliste de la première heure*, Paris, L'Harmattan.

NOYOULEWA Tchoou Adong, (2015), « Le couple “population/territoire” dans les découpages administratifs au Togo », *Géographie humaine et Aménagement du territoire*, n° 5.

## O

OLYMPIO Alberto, (2014), *Je prends le Parti des Togolais*, Paris, Cherche midi.

## P

PAUVERT Jean Claude, (1960), « L'évolution politique des Ewé », *Cahiers d'études africaines*, n° 2.

## S

SCRIVE Stéphane, (2009), *La crise de la démocratie en Afrique : l'exemple du Togo*, Paris, L'Harmattan.

SILIADIN Jonas, (2014), *Togo, démocratie impossible ?* Paris, L'Harmattan.

## T

TETE-ADJALOGO Godwin, (2012), *Histoire du Togo, le coup de force permanent (2006-2011)*, Paris, L'Harmattan.

TETE-ADJALOGO Godwin, (2008), *Sylvanus Olympio, père de la nation togolaise*, Paris, L'Harmattan.

TETE-ADJALOGO Godwin, (2003), *Histoire du Togo [2]. Le régime et l'assassinat de Sylvanus Olympio, 1960-1963*, Créteil, NMT.

TETE-ADJALOGO Godwin, (2000), *Histoire du Togo. La palpitante quête de l'Ablodé, 1940-1960*, Paris, NM7.

TETE ADJALOGO Godwin, (1998), *Démocratisation à la togolaise*, Paris, L'Harmattan

THIRIOT Céline, (1999), *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir : étude comparative à partir du Burkina Faso, Congo, Ghana, Mali et Togo*, thèse de doctorat de science politique, Dir., Jean François MÉDARD, Université de Bordeaux 4.

TOULABOR Comi, (2012), « Les Nana Benz de Lomé », *Afrique contemporaine*, n° 4.

TOULABOR Comi, (2005), « La difficile implantation du multipartisme au Togo : CAR, CDPA, et UFC », Patrick QUANTIN, (Dir.), *Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions*, Paris, Karthala.

TOULABOR Comi, (2004), « Fraudes électorales et démocratie coloniale au Togo : cas d'une implantation du vote en colonie », Patrick QUANTIN, (Dir.), *Voter en Afrique. Comparaison et différenciations*, Paris, L'Harmattan.

TOULABOR Comi, (1999), « Violence militaire, démocratisation et ethnicité au Togo », *Autrepart*, n° 10.

TOULABOR Comi, (1996), « Jeunes, violence et démocratisation au Togo », *Afrique contemporaine*, n° 180.

TOULABOR Comi, (1996), « Les mots sont fatigués ou la désillusion démocratique au Togo », *Politique africaine*, n° 64.

TOULABOR Comi, (1986), *Le Togo sous Eyadema*, Paris, Karthala.

TOULABOR Comi, (1985), *Le pouvoir politique au Togo : processus de contrôle et de légitimation*, thèse de doctorat de science politique, Dir., Jean LECA, Institut d'études politiques.

TSHIYEMBE Mwayila, (1998), « L'autopsie de l'échec de la transition démocratique en Afrique à la lumière de la théorie des conjonctures fluides », *Présence africaine*, n° 157.

## V

VAN GEIRT Jean Pierre, (2006), *Togo. Autopsie d'un coup d'État permanent*, Paris, Atelier de Presse.

VAN NIEUWAAL Rouveroy, BENVENUTO VAN Emile Adriaan, (Dir.), (2000), *L'État en Afrique face à la chefferie : le cas du Togo*, Paris, Karthala.

VERDIER Raymond, (1982), *Le pays kabiyé : cité des dieux, cité des hommes*, Paris, Karthala.

## Y

YAGLA Wen'Saa Ogma, (1978), *L'édification de la nation togolaise : naissance d'une conscience nationale dans un pays africain*, Paris, L'Harmattan.

YAMGNAME Koffi, (2013), *Afrique : introuvable démocratie*, Paris, Éditions Dialogue.

YAOVI DEGLI Jean, (2005), *Togo, à quand l'alternance ?* Paris, L'Harmattan.

YAOVI DEGLI Jean, (1997), *Togo : les espoirs déçus d'un peuple*, Ivry-sur-Seine, Éditions Nouvelles du Sud.

## *Travaux sur le Gabon*

### **A**

AKAMO-ZOGHE Cyriaque Simon, (2018), *1<sup>er</sup> Congrès international Fang de Mitzic-Gabon (1947). Objectifs-enjeux-perspectives*, Paris, L'Harmattan.

ALLOGHO-NKOGHE Fidèle, (2013), *Décentralisation et développement local au Gabon : une mise en perspective*, Paris, Publibook.

ASSELE Jean Boniface, (2005), *Incroyable ! Réponse à Zacharie Myboto*, Paris, Karthala.

ATERIANUS-OWANGA Alice, DEBAIN Mathide, (2016), « Demain, un jour nouveau ? » Un renversement électoral confisqué au Gabon », *Politique africaine*, n° 144.

ATERIANUS-OWANGA Alice, TONDA Joseph et Als, (Dir.), (2016), *La violence de la vie quotidienne à Libreville*, Paris, Academia-L'Harmattan.

AUGÉ Axel Éric, (2007), « Les solidarités des élites politiques au Gabon : entre logique ethno-communautaire et réseaux sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 123.

AUGÉ Axel Éric, (2005), *Le recrutement des élites politiques en Afrique subsaharienne : une sociologie du pouvoir au Gabon*, Paris, L'Harmattan.

AUGÉ Axel Éric, (2005), « Jeunes, jeunesse et intégration des élites politiques au Gabon. La place des trajectoires sociales individuelles », *Afrique contemporaine*, n° 213.

AURACHER Tim, (2001), *Le Gabon, une démocratie bloquée ? Reculs et avancées d'une décennie de lutte*, Paris, L'Harmattan.

### **B**

BERNAULT Florence, TONDA Joseph (2009), « Le Gabon : une dystopie tropicale », *Politique africaine*, n° 115.

BERNAULT Florence, (1996), *Démocratie ambiguës en Afrique centrale : Congo-Brazzaville, Gabon, 1940-1965*, Paris, Karthala.

BIGMAN Louis, (1983), *Le capitaine Charles N'Tchoréré : un officier gabonais dans la tourmente de la deuxième guerre mondiale*, Paris, NEA.

BONGO Omar, (2001), *Blanc comme nègre*, Paris, B. Grasset.

BONGO Omar, (1984), *Le Gabon d'aujourd'hui*, Libreville, Les éditions Nkoussou.

BONGO Omar, (1974), *Pensées et actions sociales*, Lausanne, Paul Bory.

## C

CARTERAN Christian, BONGO Omar, (Dir.), (1994), *Confidences d'un africain : entretiens avec Chstian Casteran*, Paris, Albin Michel.

## D

DEBAIN Mathilde, (2009), « Chronique d'une victoire assurée. Retour sur la campagne présidentielle de 2009 au Gabon », *Politique africaine*, n° 115.

DIDZAMBOU Ruffin, (2011), « L'organisation financière du Parti démocratique gabonais à l'époque de monopartisme (1968-1990) », *Cahier du CERLESHS*, n°39.

DODO BOUNGUENDZA Éric, (2011), *Regards neufs sur le PDG*, Libreville, Ntsame.

DODO BOUNGUENDZA Éric, (2008), *Des usages démocratiques des langues du Gabon*, Paris, L'Harmattan.

## E

EBANG ONDO Jean Elvis, (2010), *Guide de l'observateur national des élections au Gabon*, Paris, L'Harmattan.

EDZODZOMO ELLA Martin, (1993), *De la démocratie au Gabon : les fondements d'un renouveau national*, Paris, Karthala.

ESSONO MEZUI Hervé, (2006), *Église catholique, vie politique et démocratisation au Gabon (1945-1995)*, thèse de doctorat d'histoire, Dir., Claude PRUDHOMME, Université Lumière-Lyon.

ETOUGHE Dominique, NGADI Benjamin, (Dir.), (2003), *Refonder l'État au Gabon. Contribution aux débats*, Paris, L'Harmattan.

## G

GAMBOTTI Christian, (2014), « Gabon, pays émergent. Les ambitions du Plan stratégique Gabon émergent 2025 », *Géoéconomie*, n° 68.

GARANDEAU Valéry, (2010), *La décentralisation au Gabon : une réforme inachevée*, Paris, L'Harmattan.

GAULME François, (1991), « Le Gabon à la recherche d'un nouvel ethos politique et social », *Politique africaine*, n° 43.

GAULME François, (1988), *Le Gabon et son ombre*, Paris, Karthala.

## I

INGUEZA Hervé, (2011), « Quel avenir pour l'opposition partisane gabonaise ? », Patrice MOUNDOUNGA MOUITY, *Transition politique et enjeux post-électoraux au Gabon*, Paris, L'Harmattan.

INGUENZA Hervé, (2008), *Dynamiques ses champs politiques locaux au Gabon. Contribution à l'analyse de l'intégration politique*, thèse de doctorat de science politique, Dir., Dominique DARBON, Université de Bordeaux 4.

## K

KEESE Alexander, (2004), « L'évolution du "leader indigène" aux yeux des administrateurs français : Léon Mba et le changement des modalités de participation au pouvoir local au Gabon, 1922-1967 », *Afrique et Histoire*, n° 1.

## M

MAKINDEY Félix Andy, (2005), *Le personnel gouvernemental gabonais (1968-1981) : approche prosopographique d'une élite politique*, thèse de doctorat d'histoire contemporaine, Dir., Sylvie GUILLAUME, Université de Bordeaux 3.

MANDJOUHOU YOLLA Eustache, (2002), *Neo-patrimonialisme, pouvoir personnel et politique étrangère au Gabon*, thèse de science politique, Dir. Daniel BOURMAUD, Université de Bordeaux 4.

MATSIEGUI MBOULA Fortuné, (2018), *L'alternance démocratique au Gabon*, Paris, Publibook.

MATSIEGUI MBOULA Fortuné, (2015), *Les élections politiques au Gabon. De 1990 à 2011*, Paris, L'Harmattan.

- MAYER Raymond, VOLTZ Michel, (1990), « Dénomination ethnographique des langues et ethnies du Gabon », *Revue gabonaise de science de l'homme*, n° 2.
- MAYILA Louis Gaston, (2009), *La refondation de l'État : pladoyer pour une nouvelle République*, Paris, Thélès.
- MBA ANDEME Théophile, (1982), *Le Parti démocratique gabonais*, thèse de doctorat de science politique, Dir. Dmitri Georges LAVROFF, Université de Bordeaux.
- MBA MISSANG Frédéric, (2015), *Professionnalisation de l'armée au Gabon*, thèse de doctorat de science politique, Dir. Comi TOULABOR, Sciences Po Bordeaux.
- MBA OBAME André, (1984), *La société politique au Gabon. Contribution à l'étude de la nature patrimoniale du système politique gabonais*, thèse de doctorat de science politique, Université Paris 1.
- MBOKOLO Elikia, (2009) *Médiations africaines : Omar Bongo et les défis diplomatique d'un continent*, Paris, Archipel.
- MÉMORIAL DU GABON, (1985), *Le faste et la rigueur (1975-1979)*, Genève, SIED, Lausanne.
- MESSI ME NANG Clotaire, MOUNDZIEGOU MOUSSAVOU Aimé, (Dir.), (2005), *Le malaise gabonais : élites et société au Gabon*, [Actes du colloque du 2 avril 2005], Paris/Budapest, L'Harmattan.
- MESSI ME NANG Clotaire, NNANG NDONG Léon Modeste, (2003), « Le forum sur la refondation, énième incohérence à la pratique démocratique », ETOUGHE Dominique, NGADI Benjamin, (Dir.), *Refonder l'État au Gabon. Contribution aux débats*, Paris, L'Harmattan.
- METEGUE N'NAH Nicolas, (2006), *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan.
- METEGUE N'NAH Nicolas, (1979), *Économies et sociétés au Gabon dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan.
- MIDEPANI Lévi Martial, (2009), « Pratiques électorales et reproductions oligarchique au Gabon. Analyses à partir des élections législatives de 2006 », *Politique africaine*, n° 115.



MIDEPANI Lévi Marial, (2005), *Élites politiques et démocratisation au Gabon. Contribution à une sociologie de la construction démocratique en Afrique noire*, thèse de sociologie, Dir., Jean COPANS, Université de Picardie Jules Verne.

MIDEPE Thierry Aristide, (2008), *Le vote au Gabon. Lecture à travers les élections législatives et présidentielles (1946-2001)*, thèse de doctorat d'histoire, Dir., Sylvie GUILLAUME, Université Bordeaux 3.

MIDEPE Thierry Aristide, (2011), « La question ethnique, entre l'histoire et mythologie pour une lecture de l'histoire politique du Gabon », MOUNDOUNGA MOUITY Patrice, (Dir.), *Transition politique et enjeux post-électorales au Gabon*, Paris, L'Harmattan.

MIETTÉ LIKIBI Just, (2014), *Parti démocratique gabonais, mutations structurelles et idéologiques*, mémoire de master 2. Dir., Wilson André NDOMBET et Clotaire MESSI ME NANG, Université Omar Bongo.

MONGUMU EBUTA François, (2012), Omar Bongo Ondimba, *Le secret d'un pouvoir pacificateur*, Paris, L'Harmattan

MOUKAGNI PANGO Rigobert, (2005), *L'Ogooué Lolo, une province du Gabon : peuples, élites politiques et développement*, Libreville, Éditions [NC].

MOUNDOUNGA MOUITY Patrice, (2014), *Initiation à la politique comparée*, Libreville, Raconda-Walker.

MOUNDOUNGA MOUITY Patrice, (2011), (Dir.), *Transition politique et enjeux post-électorales au Gabon*, Paris, L'Harmattan.

MOUNDOUNGA MOUITY, (2011), *L'Afrique des démocraties matrimoniales et des oligarchies rentières*, Paris, L'Harmattan.

MOUNDOUNDA MOUITY Patrick, (2010), *Manuel de méthodologie pour une étude sociologique de terrain au Gabon : conseils d'enquête et bibliographiques*, Paris, Edilivre AParis.

MOUNDOUNGA MOUITY Patrice, (2010), *La société gabonaise de cour*, Paris, L'Harmattan

MOUNDOUNGA MOUITY Patrice, (2009), *Le Gabon et le nouveau partenariat africain au développement : pour une sociologie politique des institutions en Afrique*, Paris, Publibook.

MUKANYI Mbir Nding, (2011), « Les Gabonais face au déficit de l'émergence : essai de décryptage des enjeux de changement de paradigme », MEYO ME NKONGHE Dieudonné, (Dir.), *Le Gabon émergent : utopie ou réalité ? Approche plurielle du concept d'émergence*, Paris, Publibook.

MYBOTO Zacharie, (2005), *J'assume*, Paris, Publisud.

## N

N'SOLE BITEGHE, (1990), *Échec aux militaires au Gabon en 1964*, Paris, Chaka.

NAMBO Joseph John, (1994), « Parodie d'élection présidentielle au Gabon », *Politique africaine*, n° 53.

NDOMBET Wilson André, (Dir.), (2015), *Processus électoraux et immobilisme politique au Gabon (1990-2009)*, Paris, L'Harmattan.

NDOMBET Wilson André, (2009), *Partis politiques et Unité nationale au Gabon*, Paris, Karthala.

NDOMBET Wilson André, (2009), *Renouveau démocratique et pouvoir au Gabon*, Paris, Karthala

NDOMBET Wilson André, (2009), *Transmission de l'État colonial. Institutions, élites et crises*. Paris, Karthala.

NDOMBET Wilson André, (1990), *Du multipartisme au monopartisme gabonais : les mécanismes d'intégration des masses et l'Unité nationale (1960-1986)*, thèse de science politique, Dir., Gérard CONAC, Université de Paris I.

NDONG OBIANG, (1983), « Le Parti démocratique gabonais et l'État », *Penant*, n° 780.

NDONG SIMA Raymond, (2019), *Gabon, l'alternance manquée en 2016*, Paris, Pierre-Guillaume de Roux.

NFOULE M'BA Fabrice, (2011), *La haute fonction publique au Gabon : les logiques de sélections d'une élite de 1956 à 1991*, Paris, L'Harmattan.

NGYE Alain Patrick Patou, (2013), *Domination personnelle et élites politique au Gabon (1968-2009)*, thèse de doctorat de science politique, Dir., Daniel BOURMAND, Université de Bordeaux 4.

N'SOLE BITEGHE Moïse, (1990), *Échec aux militaires au Gabon, en 1964*, Paris, Chaka.

NZAMBA Sylvain, (2010), *Ali Bongo Ondimba et l'ombre du patriarche, de la question identitaire à l'argument politique de capitation*, Paris, Edilivre.

NZE GUEMA Fidèle Pierre, (1998), *L'État au Gabon de 1929 à 1990. Le partage institutionnel du pouvoir*, Paris, L'Harmattan.

NZE NGUEMA Fidèle Pierre, (1998), *L'État au Gabon. Le partage institutionnel du pouvoir*, Paris, L'Harmattan.

NZOUBA NDAMA Guy, (2008), *Une éthique du pouvoir, l'art politique d'Omar Bongo Ondimba*, Libreville, Raponda-Walker.

## O

OBIANG Jean François, (2007), *France-Gabon. Pratiques clientélares et logiques d'État dans les relations franco-africaines*, Paris, L'Harmattan.

ONDO Téléspore, (2012), *Plaidoyer pour un nouveau régime politique au Gabon*, Paris, Publibook.

ONDO Placide, (2009), « Le "kongossa" politique ou la passion de la rumeur à Libreville. Un mode de participation politique », *Politique africaine*, n° 115.

OTSIEMI Janis, (2012), *La bouche qui mange ne parle pas*, Paris, Éditions Jigal.

OTSIEMI Janis, (2011), *Les hommes et les femmes d'Ali Bongo Ondimba*, Paris, Mon Petit Éditeur.

OTSIEMI Janis, (2010), *Femmes de pouvoir du Gabon*, Paris, Mon Petit Éditeur.

OTSIEMI Janis, (2007), *Guerre de succession au Gabon. Les prétendants*, Paris, Edilivre.

OWAYE Jean-François, OKOUNDZI Jérôme, (Dir.), (2016), *Mgr Jérôme Okinda et son temps. Fragments de vie et témoignages*, Libreville, Les Éditions Lila.

OWAYE Jean François, (2015), *L'exclusion de Paul Marie Indjendjet Gondjout du Bloc démocratique gabonais. Un épisode de sa rivalité avec Léon Mba Minko*, Paris, L'Harmattan.

## P

PEAN Pierre, (2014), *Nouvelles affaires africaines : mensonges et pillages au Gabon*, Paris, Fayard.

## R

ROSSATANGA-RIGNAULT Guy, (2020), « Sur quelques ponts aux ânes électoraux : ce que voter veut dire et pourquoi il n'existe pas de "meilleur mode de scrutin" », *Revue gabonaise de science politique*, n° 5.

ROSSATANGA-RIGNAULT Guy, (2011), *Qui t'a fait roi ? Légitimation, élections et démocratie en Afrique*, Libreville, Raponda-Walker.

ROSSATANGA RIGNAULT Guy, (2005), *Le Gabon malgré lui*, Paris, Karthala.

ROSSATANGA-RIGNAULT Guy, (2000), *L'État au Gabon : histoire des institutions*, Libreville, Raponda-Walker.

ROSSATANGA-RIGNAULT Guy, (1997), « Radioscopie du théâtre électoral », *L'Afrique politique*.

ROSSATANGA RIGNAULT Guy, (1993), « Faut-il avoir peur des Fang ? De la démocratisation ethnique au Gabon », *Droit et culture*, n° 26.

## S

SABI DJABOUDI Arthur, (2018), *Presse d'opinion et luttes politiques en Afrique francophone. Le Gabon de 1922 à 1990*, Paris, Publibook.

SAULET Pierre Roméa, (2008), *Les médiations d'Omar Bongo*, Libreville, Raponda Walker, 2008.

SAULET Pierre Roméa, (2008), *Histoire du Parti démocratique gabonais. 12 mars 1968-12 mars 2008. Les grands textes*, Libreville, Raponda Walker.

## T

TINASTI Khalid, (2014), *Le Gabon, entre démocratie et régime autoritaire*, Paris, L'Harmattan.

TONDA Joseph, (2005), *Souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon)*, Paris, Karthala.

TOUNG NZUE Jérôme, (2013), *Élites et compromission en Afrique. Légitimation d'un système et sous-développement au Gabon*, Paris, L'Harmattan.

TOUNG NZUE Jérôme, (2019), *Réalités du pouvoir au Gabon et fondements du blocage sociopolitique*, Paris, L'Harmattan.

## Y

YATES Douglas, (2019), « The Dynastic Republic of Gabon », *Cahiers d'études africaines*, n° 234.

## **TABLE DES ANNEXES**

<b>ANNEXE 1. ENTRETIENS QUALITATIFS APPROFONDIS .....</b>	<b>705</b>
<b>ANNEXE 2. LA VIE DES PARTIS POLITIQUES AU GABON : ADHESION ET FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>715</b>
<b>ANNEXE 3. L'ADMINISTRATION PDG : STRUCTURES ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS.....</b>	<b>722</b>
<b>ANNEXE 4. LE MILITANT FACE A LA REVOCATION INSTITUTIONNELLE AU PDG</b>	<b>728</b>
<b>ANNEXE 5. LES PARTIS D'OPPOSITION ET LA LUTTE POLITIQUE AU TOGO .....</b>	<b>733</b>

## ***Annexe 1. Entretiens qualitatifs approfondis***

## Entretiens semi-directifs au Gabon

La liste n'est pas exhaustive

1. AKANDA Ange James, Secrétaire national PDG en charge des fédérations de l'étranger. Libreville, quartier Louis, septembre 2017
2. AKOUE MBA Fidèle, Secrétaire général adjoint 3 du PDG, par ailleurs député de Cocobeach. Libreville, quartier Louis, septembre 2017 ; conversation téléphonique : 7 novembre 2019.
3. ASSOUMOU EBENG Davy, Chef de cabinet du vice-président de la CPD. Libreville, quartier Centre ville, mars 2019
4. BARRO CHAMBRIER Hugues Alexandre, Président national du RHM, ancien MBP et député PDG. Libreville, quartier Centre ville, 26 septembre 2017.
5. BENDOME Solange, Membre du bureau fédéral de France. Lango, Gironde, avril 2016.
6. BOUKOUYA Gildas Davy, MCN, ancien maire de Boumango. Boumango 18 août 2017 ; 26 et 28 mars 2019.
7. BOUNGUENDZA DODO Éric, Directeur du CEP. Libreville, quartier Centre ville, 4 février 2013.
8. BOUSSOUGOU Barthélemy, Notable de Tchibanga, ancien député BDG (1967-1980). Tchibanga, 14 septembre 2017
9. BOUYANDJA Bosco, MCN, ancien secrétaire général du Conseil national de la démocratie. Libreville, 12 octobre 2017.
10. DIZAMBOU Rufin, Enseignant-chercheur, Libreville, quartier de l'ENS, octobre 2017
11. EDHOUBA ONKASSA Rigobert, MCN, ancien député de l'Ogooué Létili. Franceville, 5/16 août 2017 ; 17 mars 2019 ; Mboua, 26 mars 2019. Entretiens téléphoniques.
12. ESSA OBAME Romual, Militant du RPG, avril 2019.
13. EYI NZE Aubin Fernand, Directeur adjoint de cabinet du président du RPG. Libreville, quartier Akébé : octobre 2017 ; avril 2019.



14. IBIATI Jonas, Membre fondateur du parti Les Démocrates, député de Malinga. Ancien député RNB. Libreville, quartier, Nzeng Ayong, 18 mars 2019
15. IBOULY Ghislain Denis, Président du Conseil départemental PDG de Mougoutsi, ancien membre du PSD. Tchibanga, 16 septembre 2017
16. KOMBILA Pierre André, Président national du RNB, ancien secrétaire général du MORENA. Libreville, quartier Zone industrielle d'Oloumi, 22 septembre 2017
17. KOUM KOUM Nelson Guy, Maire adjoint PDCI de Tchibanga. Tchibanga, 16 septembre 2017
18. KOUMBA SOUVI Jean-Marie, Secrétaire général adjoint 1 du PDG, par ailleurs Sénateur de Ndougou. Libreville, quartier Louis, avril 2019
19. KOUMITANGA Célestin, moniteur auxiliaire à Tchibanga. Tchibanga, 14 septembre 2017.
20. LEHOUMBOU Emmanuel, MCC, par ailleurs superviseur front office à l'agence CNSS de Franceville. Franceville, 7 août 2017 ; Libreville, 13 avril 2019.
21. LEHOUMBOU Maxime, Notable de Franceville, ancien maire du 3<sup>e</sup> arrondissement, mars 2014 ; 11 août 2017.
22. LEHOUMBOU A., Secrétaire de section, ancien député suppléant. Village Lengori, 13 août 2017
23. LENDIBI Fabrice, Chef de cabinet du secrétaire général adjoint 1 du PDG. Libreville, quartier Louis, 3 octobre 2017 ; mars 2019
24. LEPOUMA Bernard Palissy, Notable de Boumango, par ailleurs cadre local Gabon avenir. Boumango, 18 août 2017.
25. LEYAMA Dieudonné, Militant de Gabon avenir et conseiller municipal, ancien militant du CLR. Boumango, 18 août 2017
26. LIBAMA Marcel, Syndicaliste – animateur de la CONASYSED. Libreville, quartier Nzeng Ayong, 3 octobre 2017
27. LOUMOUKA Arnaud Paterné, Directeur de cabinet du président du 7 MP. Libreville, quartier Akébé, 7 septembre 2017.

28. M Simon Jules, Agent permanent du RPG. Libreville, quartier Akébé : mars 2019
29. M Jean Claude, Secrétaire général adjoint et permanent de l'UPNR. Libreville, quartier Centre ville, octobre 2017 ; 20 mars 2019.
30. MABEDE François, Directeur de cabinet du président du PSD. Libreville, quartier Ancienne Sobraga, 6 mars 2019
31. MALIBALA Edgard, Secrétaire communal PDG de Franceville, par ailleurs Délégué provincial de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garanties sociales du Haut Ogooué. Franceville, 24 août 2017.
32. MAMBOUNDOU Jean Fernand, Enseignant d'histoire-géographie, ancien Délégué national UJPDG de la Ngounié. Franceville, Lycée technique Agath Obendje, 23 avril 2019.
33. MANDZALA Gaël, Chef de cabinet du président de la Commission permanente de la discipline du PDG. Libreville, quartier Centre ville, 19 mars 2019.
34. MANOMBA Gertude, Coordinatrice UFPDG de la Nyanga. Tchibanga, 18 septembre 2017.
35. MASOUKOU BOALLATA, Secrétaire fédéral de Mounana, retraité d'Air Gabon. Mounana, 18 avril 2019.
36. MATEMBE Angélique ép. NGARI, Trésorière provinciale du PDG. Franceville, avril 2019 ; août 2017.
37. MAVIOGA M., planton au siège du PDG à Tchibanga, Tchibanga, 13 septembre 2017
38. MBOUMBA Jean Baptiste, Secrétaire provincial PDG. Tchibanga, 18 septembre 2017.
39. MBOUMBA NZIENGUI Mathieu, Président national de l'UPG, par ailleurs enseignant-chercheur. Libreville, quartier Awendje, 25 septembre 2017.
40. MME Fortune Petronie, Secrétaire particulière du secrétaire général adjoint 3 du PDG. Libreville, quartier Louis, 8 et 26 septembre 2017
41. MOSSIE Elie Mozart, MBP, Sénateur de Franceville. Libreville, quartier Centre ville, 19 mars 2019.

42. MOUKANDA Samuel, MCN, ancien député de l'Ogooué Létili. Franceville, quartier Yéné, 13 août 2017 ; 25 avril 2019.
43. NANH BIOGHE Henri Paul, MCN, par ailleurs Responsable des marchés avec l'État chez Bouygues. Libreville, Zone industrielle d'Oloumi : 31 août 2017
44. NDJONGHA NDJOMBOU Archibald, Secrétaire départemental PDG, ancien vice-président du Conseil départemental de Lembombi Leyou. Mounana, 21 août 2017 ; 18/19 avril 2019 ; conversations téléphoniques.
45. NDOMBI MABIALA Jean Bruno, Directeur du personnel du PDG. Libreville, quartier Louis, 2 octobre 2017 ; 20 mars 2019.
46. NGADI Léon, Directeur général des élections et des libertés publiques. Libreville, quartier Angondjé, 19 mars 2019
47. NGOMA Angélique, Secrétaire général adjoint 2 du PDG en charge des relations avec les partis de la majorité, députée et ancien ministre de la Défense nationale. Libreville, quartier Louis, 3 octobre 2017.
48. NGOMO Théophile, Enseignant-chercheur, militant du PDG en rupture de banc. Libreville, Université Omar Bongo, mars 2019.
49. NGUIA BANDA, ancien directeur général de la SGPP. Bordeaux, juillet 2016
50. NKAMI Jules, MBP, ancien vice-président de l'Assemblée nationale. Franceville, Hôtel Masuku, 8 août 2017.
51. NZEGHO DIEKO Steeve, Directeur adjoint 1 du Centre d'études politiques du PDG, par ailleurs enseignant-chercheur. Libreville, quartier Centre ville, 6 septembre 2017
52. OBAKA NGARI Jean Steeve, Secrétaire départemental PDG de la M'passa, par ailleurs agent de maîtrise à la SOBRAGA. Franceville, 11 août 2017
53. OKINDA Carlos, Secrétaire exécutif du PGCI, par ailleurs sénateur d'Okondjo. Libreville, quartier Ancienne SOBRAGA : 26 septembre 2017
54. ONA ESSANGUI Marc, Secrétaire exécutif de Brainforest, par ailleurs membre de la société civile. Libreville, quartier Charbonages, 7 septembre 2017

55. ONGOTO Emmanuel, Notable de Franceville, ancien secrétaire de section. Franceville, quartier Matebélé, février 2014 ; 12 août 2017.
56. ONGUIDJA Karl, Conseiller municipal PGCI d'Okondja. Libreville, quartier Nzeng Ayong, 20 mars 2019.
57. OYANE Albert, Chef de cabinet du secrétaire général adjoint 3 du PDG. Libreville, Louis : 2/5 octobre 2017 ; septembre 2017.
58. OYOGOU Ferdinand, Membre du conseil national du PDG, par ailleurs comptable à l'ASECNA. Franceville, quartier Kiki : 11 août 2017
59. RATANGA ATOZ Ange, Enseignant-chercheur, ancien directeur du CUSPOD. Libreville, quartier Haut de Gué-gué, février 2013 ; septembre 2017.
60. TSOUNGA NDOUNGA Jean, Enseignant, ancien Ancien secrétaire fédéral PDG. Mounana, 18 avril 2019.
61. YAMA Rémy, Enseignant-chercheur, président de Dynamique unitaire. Libreville, mars 2019
62. YANGARI Georges, MCN, ancien président du conseil départemental de Lembombi Leyou. Mounana, 18 avril 2019.

## Entretiens semi-directifs au Togo

La liste n'est pas exhaustive

1. ADJANGBA Anani, Directeur de l'ONG Regroupement des jeunes africains pour la démocratie et le développement, ancien président du Mouvement d'épanouissement de l'étudiant togolais. Lomé, 13 avril 2017.
2. AFO SABI, Enseignant-chercheur, cadre du PSR. Lomé, quartier Adidogomé, 17 février 2017.
3. AGBEYOME KODJO Messan Gabriel, Président fondateur du MPDD, ancien Premier ministre (2002-2002) et membre du Comité central du RPT. Lomé, quartier Forever. Lomé, 13 mars ; 10 avril 2017.
4. AÏDAM Cornelus, Membre fondateur et dirigeant de la CPP, ancien secrétaire national de l'UDS. Lomé, quartier OUA, 24 avril ; 29 mai 2017.
5. AÏDAM Kwaku Georges, Premier Vice-président du parti présidentiel, ancien cadre du CAR. Lomé, quartier administratif, 7 juin 2017.
6. AKOUMEY Gérard, Membre fondateur et coordinateur général du parti Les Démocrates. Lomé, Bè, mars/avril 2017
7. AMAGLO James, Vice-président du FDR, ancien cadre du CAR. Lomé, quartier Hedranawoe, 18 avril ; 9 et 22 mai 2017.
8. AMEGANVI Claude, Membre de la société civile, ancien président fondateur de l'OTTD. Lomé, quartier Hanoukope, avril 2017
9. AMINA Djakoubou, membre fondateur du parti CLE, Sokodé, 13 mai 2017
10. APEVON Dodji Paul, Président national du FDR, ancien président du CAR. Lomé, quartier Bè, avril 2017.
11. ATANTSI Edem, Secrétaire national chargé des affaires politiques de l'ANC, ancien membre de l'UFC. Lomé, quartier Bè Kamalodo, 16 avril 2017.
12. DAMBE Dounwourgue Sabine, Président de la Ligue des femmes du parti ADDI. Lomé, quartier Avenou, 30 mars 2017.
13. DOH-EGUELI Nathali, Militante des droits de femmes. Membre du GRDD, Lomé, 27 avril ; 4 mai 2017.

14. DUPUY Éric, Conseiller politique et porte parole de l'ANC, ancien cadre dirigeant de l'UFC. Lomé, Forever, 22 février ; 28 mars ; 10 avril 2017.
15. ETO Jean, Membre fondateur et président des jeunes de l'ANC par ailleurs attaché parlementaire. Lomé, quartier Bè Kamalodo, 2 mai 2017.
16. FOFANA Ali, Président fédéral du MCD. Sokodé, Kbouloudè, 13 mai 2017.
17. FOLI BAZI Katari, Deuxième Vice-président du RPT, précédemment ministre de l'Intérieur (2005-2006). Lomé, quartier Lomégan, 3 juin 2017.
18. FOLY Antoine, Délégué général de l'USD-Togo, ancien cadre dirigeant de l'UDS. Lomé, Hôtel Palm beach, 19 mai 2017.
19. FREITAS Horatio, Ancien ministre de la jeunesse, des sports et de la culture (1991-1993 ; 1998-2000), Lomé, quartier Hanoukope, 19/27 mars ; 30 mai 2017.
20. GALLY Djovi, Coordinateur de l'Observatoire panafricain de la démocratie, ancien cadre UFC. Lomé, quartier Fréau Jardin, mai 2017
21. GBIKPI BINISSAN Tétévi Robert, Secrétaire national du PADET, ancien cadre OTTD. Lomé, quartier Tokoin Solidarité, 3 avril ; 17 mai 2017.
22. GOEH-AKOUÉ Adovi Michel, Enseignant-chercheur, par ailleurs cadre de la CDPA. Lomé, Lomé 2, 13 avril 2017.
23. GOGUÉ Aimé Tchabouré, Président national de l'ADDI, ancien ministre de l'éducation nationale (1991-1993). Lomé, quartier Avenou, 28 mars 2017.
24. HABIA AYO Nicodème, Président national du parti Les Démocrates, ancien secrétaire national UFC. Lomé, Bè Gbényédji, 4 avril 2017.
25. JOHNSON Kafui Adjmagbo, Secrétaire nationale de la CDPA, par ailleurs présidente de la coalition CAP 2015. Lomé, 3 mai 2017.
26. KAMPATIB NAGBANDJA François, Cadre dirigeant, ancien député du parti ADDI. Lomé, quartier Agoè, 7 mars 2017
27. KARABOU Martin, président de l'Union nationale des élèves et étudiants du Togo. Kara, 10 mai 2017.
28. KEDOU Abalo, enseignant-chercheur. Kara, 10 mai 2017.
29. KODJO Edem Edouard, Co-fondateur du RPT, ancien Premier ministre. Lomé, quartier Tokoin Hopital, 6 mai 2017.

30. KOFFI Bassirou, Chargé de missions du parti CLE. Lomé, quartier Lomé 2, 16 mai 2017
31. KOFFIGOH Joseph Kokou, Président fondateur de la CFN, ancien Premier ministre. Lomé, quartier Hedranawoe Djia, 7 mars 2017
32. KONDO Komlavi, Militant CAR, par ailleurs président du Mouvement d'épanouissement de l'étudiant togolais. Lomé, quartier Lomé 2, avril 2017
33. KOUZAN Komlan, Enseignant-chercheur. Kara, 9 mai 2017.
34. KPODZRO Philippe Fanoko, Archevêque émérite de Lomé, président du Présidium de la Conférence nationale souveraine au Togo. Lomé, quartier Adidogomé, avril 2017.
35. KUAKUVI Magloire, Enseignant-chercheur, Lomé, quartier Tokoin séminaire, 3/9 mars ; 25 mai 2017.
36. KUEVI Dovi André, Membre fondateur de l'ANC, ancien secrétaire général du PDU. Lomé, quartier Hanoukopé, 22 mars 2017
37. LAWSON BANKU Boevi Patrick, Député et premier vice-président de l'ANC. Lomé, quartier administratif, mai 2017
38. LAWSON Nicolas, Président national du PRR. Lomé, quartier Lomé 2, 28 mars 2017.
39. MENSAH-ATOMOEMNE Christine Agnelé, ancienne ministre et députée RPT, précédemment présidente des femmes du CAR. Lomé, quartier Agoe Lion 2, 24 mai 2017.
40. MIMATEA Firakouma, Administrateur civil à la Direction des affaires politiques du Ministère de l'Administration territoriale. Lomé, quartier administratif, 17 février ; 10 avril 2017.
41. MOUSSA Djafaro, Membres fondateurs et dirigeants du parti CLE. Sokodé, 13 mai 2017.
42. MOUSSA Lazar, Conseiller fédéral UFC dans la préfecture de Tchaoudjo. Sokodé : 14 mai 2017
43. OLYMPIO Nathanaël, Membre fondateur et président du PDT, par ailleurs opérateur économique. Lomé, quartier Ablogamé, 18 février 2017.
44. PASSO Essowè, Délégué préfectoral ANC. Kara, 10 mai 2017.

45. PRÉ Simféitchéou Mathias, Directeur de Cabinet du Premier ministre. Lomé, quartier Cité OUA, 1<sup>er</sup> juin 2017.
46. TAAMA Gerry, Président fondateur du NET, ancien officier des Forces armées togolaises. Lomé, quartier Agoè-Gnivè : avril 2017
47. TCHANGAÏ Daniel, Militant de la CDPA, membre du bureau des jeunes de la CDPA. Lomé, Hanoukope, 30 mai 2017.
48. TCHAO Padumhekou Christophe, Président du groupe parlementaire RPT à l'Assemblée nationale, précédemment ministre des sports et des loisirs (2008-2010). Lomé, quartier Administratif, 18 avril 2017.
49. TCHEDRE M., secrétaire fédéral de l'UFC, Sokodé, 13 mai 2017
50. TCHEOU Gomina, chef de quartier Patascom, Kara, 9 mai 2017.
51. TETE-ADJALOGO Godwin, Membre fondateur et cadre de l'ANC, ancien cofondateur de la CPDA-BT. Lomé, quartier Bè, 8 mars ; 20 avril, 30 mai 2017.
52. TSAGOLE Etienne, Membre fondateur et dirigeant de l'UDS-Togo. Lomé, quartier Avenou, 3 mai 2017
53. TSALAZA Ousmane, Secrétaire général du MCD, ancien cadre du PDR. Lomé, quartier Kegué, 22 mai 2017
54. WOLOU Komi, Secrétaire national du PSR. Lomé, Lomé 2/17 mars, 19 avril 2017.
55. YIDI Jostin Komlan, Porte parole du parti présidentiel. Lomé, Quartier administratif, 27 février ; 15/21 mars ; 7 juin 2017



***Annexe 2. La vie des partis politiques au Gabon :  
adhésion et fonctionnement***

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE  
CHARGE DE LA DECENTRALISATION  
ET DE ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL



CABINET DU MINISTRE

**LISTE DES PARTIS POLITIQUES LEGALEMENT RECONNUS**

N° d'ordre	Dénomination	Sigle	Président ou Secrétaire Général	Regroupement
1	Parti Démocratique Gabonais	P.D.G.	Faustin BOUKOUBI	MRE
2	Parti Gabonais du Progrès	P.G.P.	Benoît Joseph MOUIFY NZAMBA	UFA
3	Rassemblement pour le Gabon	R.P.G.	Paul MBA ABESSOLO	MRE
4	Rassemblement National des Bûcherons	R.N.B.	Pierre André KOMBILA KOUNBA	UFA
5	Union du Peuple Gabonais	U.P.G.	Mathieu MBOUMBA NZIENGUI	UFC
6	Centre des Libéraux Réformateurs	C.L.R.	Jean Boniface ASSELE	MRE
7	Congrès pour la Démocratie et la Justice	C.D.J.	Jules Aristide BOURDES OGOULIGUENDE	UFA
8	Forum Africain pour la Reconstruction	F.A.R.	Léon MBOU YEMBI	GSG
9	Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès	R.D.P.	- Tendance Raymond IBOUTHIA - Tendance Pépin MONGOKODJI	MRE
10	Alliance Démocratique et Républicaine	A.D.E.R.E.	- Tendance Florentin MOUSSAVOU - Tendance DIVUNGUI DI NDING	MRE
11	Parti Social-Démocrate	P.S.D.	Pierre Claver MAGANGA MOUSSAVOU	UFA
12	Gabon Avenir	G.A.	- Dr Pierre BESSAYI, - Célestin ODOUNGA	MRE
13	Parti Gabonais du Centre Indépendant	P.G.C.I.	-Lucchéri GAHILA -Carlos OKINDA	MRE
14	Union Socialiste Gabonaise	U.S.G.	Guy NANG BEKALE	MRE
15	Association pour le Socialisme au Gabon	A.P.S.G.	MAPANGOU MOUKAGNI INZANGA	MRE
16	Mouvement de Redressement National	MO.RE.NA.	Samuel MENDOU NGUEMA	UFC
17	Morena Unioniste	M.U.	Victor EYA MVE	UFA
18	Parti Socialiste Gabonais	P.S.G.	MOUSSAVOU KING	
19	Rassemblement des Démocrates	R.D.D.	Christian Serge MAROGA (décédé)	
20	Union pour le Progrès National	U.P.N.	Aimé Christ BODA	MRE
21	Mouvement d'Emancipation Socialiste du Peuple	M.E.S.P.	MOUANGA MBADINGA	GSG
22	Union Démocratique et Sociale	U.D.S.	Hervé OSSAMANET ONOUVIET	
23	Front pour l'Unité Nationale et le Développement	F.U.N.D.U.	Noël BOROBO EPEMBIA	
24	Rassemblement des Démocrates Républicains	R.D.R.	Léontine ANDEME	MRE
25	Union pour la Démocratie et le Progrès Social	U.D.P.S.	André MBOUROU	
26	Union Nationale des Forgerons	U.N.A.F.		CPDRO
27	Parti Travailiste Gabonais	P.T.G.	MBURU YI-DJAKO	MRE

28	Parti Radical des Républicains Indépendants	PA.R.I.	Anaclet BISSIELO/MKOTÉ HÈRE	
29	Union Républicaine pour la Démocratie et le Progrès	U.R.D.P.	Jean Marcel MALOLAS	UFA
30	Cercle OMEGA	C.O.	Marcel NTCHORERET	
31	Union pour le Développement et la Liberté	U.D.L.		
32	Front Démocratique et Culturel	F.D.C.	Jean Claude QUENTIN	MRE
33	Rassemblement des Républicains Indépendants	R.R.I.	Thomas MOUELE MADOUNGOU (décédé)	
34	Union Gabonaise Démocratique	U.G.D.	Roger Durand BOUTOUKOU	FR
35	Conseil du salut de la République	C.S.R.	Richard MOUNGUENGUI BOUSSOUGOU	MRE
36	Rassemblement des Gaulois	R.G.	Max Anicet KOUNBA	MRE
37	Energie du Peuple Indépendant	E.P.I.	Fulbert MAYOMBO MBENDIANGOYE	UFA
38	Union pour la Nouvelle République	U.P.N.R.	Louis Gaston MAYILA	UFC
39	Forces Patriotiques Unies	F.P.U.	Charles Martin ZE MEMINI	FR
40	Union pour la Démocratie et l'Intégration Sociale	U.D.I.S.	Hervé Patrick OPIANGAH	MRE
41	Parti pour le Développement et la Solidarité Sociale	P.D.S.	Séraphin NDAOT REMBOGO	ACR
42	Parti pour le Développement National	P.D.N.	Pierre MAPIGA	UFA
43	Parti National Gabonais	PNG	NZAMBA-MUPIGAT	FR
44	Bloc Démocratique Chrétiens	B.D.C.	Guy Christian MAVIOGA	MRE
45	Cause Commune pour le Développement du Gabon	CCDG	Jean Pierre NDONG ABESSOLO	UFA
46	Parti Socialiste Unifié	PSU	Simon Adolphe EVOUNA	CPDRO
47	Rassemblement des Gabonais pour l'Unité et la Paix	RGUP	Cyriaque BOUSSOUGOU NZIGOU	
48	Parti National Ecologique Gabon Vert	PNEG	Jean René Syranaud ENGOURE EFAGHE	CPDRO
49	Alliance pour le Nouveau Gabon	ANG	Séraphin AKURE Davain	
50	Parti pour les Sept Merveilles du Peuple	7MP	Joël NDZENGOUNA NGOUENENI	
51	Alliance pour la Renaissance Nationale	ARENA	Richard MOULOMBA MOMBO	UFC
52	Mouvement Démocratique pour la Justice Sociale	MDJS	Pierre Anicet MBADINGA MAGANGA	UFC
53	Bloc des Républicains Démocrates	BRD	MOUTENDI PENDI	MRE
54	Rassemblement Pour la Solidarité Nationale	RSN	Alain César BISSIGHE BI NDONG	
55	Front d'Egalité Républicaine	FER	Bonaventure NZIGOU MAMFOUMBI	FR
56	Union Nationale	UN	Zacharie MYBOTO	UFA
57	Morena originel	MO	Molière BOUTAMBA	MRE
58	Union des Patriotes Gabonais Loyalistes	UPG-LOYALISTES	David MBADINGA	OPPOSITION
59	Alliance pour le Changement et le Renouveau	A.C.R.	Bruno Ben MOUBAMBA	OPPOSITION
60	Parti du Peuple Uni	P.P.U.	Jacques ROUNGOU	
61	Démocratie Nouvelle	DN		
62	Hrt.			

Fait à Libreville, le 13 AVR. 2017

Le Ministre

Lambert-Noël MATHA



LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE  
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PARTI  
 DÉMOCRATIQUE GABONNAIS

A M. M. Le Hamillon  
P.O. Box 1366  
Taipei Taiwan  
République de Chine

N° 4094/EDG

O B J E T : Demande d'adhésion au P.D.G.  
REFERENCE : Votre lettre du 1-4-68

M. Le Hamillon

Par lettre citée en référence, vous sollicitez votre adhésion au Parti Démocratique que je viens de créer, le Parti Démocratique Gabonais (P.D.G.).

Comme suite, j'ai l'honneur de vous informer que je prends acte de votre candidature dont j'ordonne à compter de ce jour l'enregistrement dans le registre du Parti.

Vous serez tenu ultérieurement, au courant, dès que toute l'organisation sera mise en place, de vos droits et obligations, au sein du Parti.


Je vous remercie de la confiance que vous avez bien voulu me renouveler et je vous prie d'agréer, M. Le Hamillon, l'assurance de ma considération distinguée./-

Libreville, le 9-7-68

Albert-Bernard B O N G O

**PARTI DEMOCRATIQUE GABONAIS**

Province : \_\_\_\_\_  
 Département/Commune : \_\_\_\_\_  
 Fédération : \_\_\_\_\_  
 N° : \_\_\_\_\_  
 (Cadre réservé au Parti)  
 N° d'ordre : \_\_\_\_\_



PHOTO

**FICHE DE REINSCRIPTION**

Nom (s) et Prénom (s) : \_\_\_\_\_  
 Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
 Qualité au sein du Parti : \_\_\_\_\_  
 Fonction éventuelle : \_\_\_\_\_  
 Nom du Père : \_\_\_\_\_  
 Nom de la Mère : \_\_\_\_\_  
 Lieu de résidence : \_\_\_\_\_  
 Centre de vote : \_\_\_\_\_  
 Nombre d'enfants à charge de 18 ans et plus : \_\_\_\_\_  
 Nombre de frères et sœurs de 18 ans et plus : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ / Tél : \_\_\_\_\_  
 Adresse E-mail : \_\_\_\_\_


Je renouvelle mon attachement au Parti Démocratique Gabonais (PDG).  
 Je certifie sur l'honneur ma réinscription au Parti Démocratique Gabonais (PDG).  
 Je m'engage à payer mes cotisations conformément aux statuts du Parti Démocratique Gabonais (PDG).

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du Militant (précédée de la mention "lu et approuvé") \_\_\_\_\_ Signature de l'Autorité \_\_\_\_\_

---

**RECEPISSE DE REINSCRIPTION  
 AU PARTI DEMOCRATIQUE GABONAIS**




N° d'ordre : \_\_\_\_\_

PHOTO

Noms et prénoms : \_\_\_\_\_  
 Province : \_\_\_\_\_ / Département/Commune : \_\_\_\_\_ / Fédération : \_\_\_\_\_  
 Signature et cachet de l'Autorité du PDG \_\_\_\_\_

**REPUBLICQUE GABONAISE**  
 Union- Travail- Justice



PHOTO

N° \_\_\_\_\_

SCAN  
 CARTE

**FICHE D'ADHESION INDIVIDUELLE N° .....**

**Informations Personnelles**

NOM : \_\_\_\_\_  
 PRENOMS : \_\_\_\_\_  
 DATE ET LIEU DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_  
 NOM DU PERE : \_\_\_\_\_ NOM DE LA MERE : \_\_\_\_\_  
 SITUATION DE FAMILLE (M.C.V) : \_\_\_\_\_ Nbre D'ENFANT : \_\_\_\_\_  
 FONCTION : \_\_\_\_\_ PROFESSION : \_\_\_\_\_  
 EMPLOYEUR : \_\_\_\_\_  
 PIECE D'IDENTITE : \_\_\_\_\_ N°PIECE : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_ TELEPHONE : \_\_\_\_\_  
 EMAIL : \_\_\_\_\_

**Information Politiques**

PROVINCE : \_\_\_\_\_ DEPARTEMENT : \_\_\_\_\_  
 COMMUNE : \_\_\_\_\_ ARRONDISSEMENT : \_\_\_\_\_ QUARTIER : \_\_\_\_\_  
 CANTON : \_\_\_\_\_ VILLAGE : \_\_\_\_\_  
 LOCALITE DE VOTE : \_\_\_\_\_ CENTRE : \_\_\_\_\_

JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR QUE JE NE SUIS MILITANT D'AUCUN PARTI QUE J'ADHIERE LIBREMENT A L'UNION  
 POUR LA NOUVELLE REPUBLIQUE (R.P.N.R)

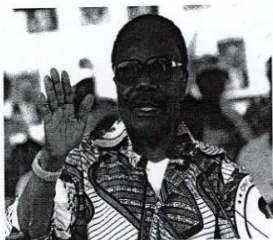
Visa \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_



HISTOIRE

## LE PARTI DÉMOCRATIQUE GABONNAIS DE 1968 À NOS JOURS (SUITE)

Dans le cadre de notre magazine consacré à l'histoire du Parti Démocratique Gabonais de 1968 à nos jours, nous analysons dans cette deuxième partie : les causes internes à la création du PDG et son fonctionnement des origines à 2009.



### Causes internes à la création du PDG

Pour le fondateur du PDG, le parti unique est le creuset de l'unité nationale. Le parti unique permet :

- 1) « de lutter contre la division que favorise le multipartisme » ;
- 2) « de regrouper tous les Gabonais, quelles que soient leur origine et leur ancienne appartenance politique dans le parti de masse » ;
- 3) « de mettre un terme à certains abus, notamment connus, inhérents à l'existence de l'ancien parti majoritaire, le BDG » ;
- 4) « d'associer, de faire participer le peuple aux actions entreprises pour la réalisation des idéaux nationaux et plus particulièrement de l'œuvre de développement ».

En outre, pour Albert-Bernard Bongo, « la création du PDG comportait, sur le plan national, un certain nombre d'avantages et devait permettre une meilleure utilisation des cadres de la Nation, une formation civique et politique des masses et une stérilisation des critiques démagogiques ».

Au total, on peut donc résumer les motivations internes qui ont présidé à la création du PDG, de la manière ci-après :

- Mettre un terme aux divisions de toutes sortes engendrées par le multipartisme ;
- Unir le peuple sur une base nouvelle ;
- Encadrer la masse dans une entité politique constructive ;
- Associer l'élite à l'œuvre du développement du pays ;
- Utiliser sans discrimination aucune tous les jeunes cadres ;
- Tirer profit, pour le pouvoir, des critiques constructives exprimées en toute liberté au sein du Parti ;
- Donner à tous les Gabonais les mêmes chances de promotion.

### FONCTIONNEMENT DU PDG, DES ORIGINES À 2009

L'histoire d'un parti politique évolue avec le temps. Elle n'est donc pas figée. Cette évolution se manifeste particulièrement dans les modifications des statuts, du règlement intérieur et parfois, aussi, dans l'appellation du Parti et dans la dénomination des instances et structures qui le composent.

Il en est ainsi du PDG, de 1968 à 2009 : modification des statuts et des dénominations de certaines structures du Parti. Point n'est besoin ici d'entrer dans les détails de ces modifications.

Pour faciliter la lecture et donc la compréhension de la brochure, nous nous en tiendrons aux fondamentaux en ce qui concerne les structures du Parti. Il nous a paru plus opportun de présenter le fonctionnement du Parti et ses démembrements, tels qu'à l'origine de sa création, tout en se limitant à signaler seulement les changements notables entre 1968 et 2009.

### Organisation du PDG de 1968 à 2008

Dès sa création, des statuts accompagnent le PDG. Pour son fonctionnement, le Parti comprend des organes nationaux ou centraux, locaux et spécialisés.

### Les organes nationaux

Leur nombre, leur dénomination et leurs missions ont varié de 1968 à 2008. Par exemple, entre 1970 et 1991, les organes nationaux étaient constitués par le Congrès, le Conseil national, le Comité central, le Bureau politique, le Secrétaire général et la Permanence nationale. Celle-ci ne sera instaurée qu'en 1979, après la suppression du Conseil national. En 1983, conformément aux Statuts adoptés au Congrès extraordinaire du 2-4 mars 1983, on note l'instauration de deux nouveaux organismes dirigeants : le Délégué général permanent et les commissaires politiques.

### - Du Congrès

Le Congrès est l'instance suprême du Parti. Il est constitué des membres du Bureau politique, du Comité central, des délégués des sections, des membres des Bureaux nationaux des organismes spécialisés du Parti. En principe, d'après les statuts d'alors, le Congrès se réunit tous les 7 ans en session ordinaire. Avant le retour au multipartisme en 1990, 3 congrès ordinaires se seront tenus : le premier en 1973 (18-20 janvier 1973) ; le second, en 1979 (16-18 novembre 1979) et le dernier, en 1986 (17-20 septembre 1986). Des sessions extraordinaires de congrès, prévues par les Statuts, auront lieu de 1968 à 1990 : 4 au total dont le dernier, en mai 1990 (17-23 mai 1990).

Le Congrès détermine l'orientation générale du Parti, examine les questions soumises à son appréciation par le Bureau politique et prend des décisions d'ordre politique, économique et social. Selon les textes fondateurs, le Congrès investit le candidat du Parti à l'élection présidentielle et entérine la désignation des membres du Bureau politique et du Comité central.

### - Du Conseil national

Le Conseil national apparaît, pour la première fois, dans les Statuts de janvier 1973 (Congrès extraordinaire du 18-20 janvier 1973). Mais, il sera supprimé en 1979. Il comprend les membres du Bureau politique et du Comité central, les secrétaires des sections, les responsables des organismes spécialisés, les membres du gouvernement, les députés (membres de droit). Il se réunit tous les 2 ans, sur convocation du Secrétaire général-Fondateur.

Il a pour mission de modifier les statuts et les décisions du Congrès. Il prend des décisions relatives au Parti et à la Nation, en cas de besoin. Mais cet organe se réunira très rarement. Cela explique sans doute sa suppression en 1979.

### - Du Comité central

Dans l'intervalle des congrès, le Comité central est l'organe suprême du Parti. Suite aux modifications statutaires de 1979, il comprend des membres de droit : outre le Secrétaire général, les membres du Bureau politique et les responsables des organes spécialisés du Parti, des membres élus par le Congrès sur proposition du Secrétaire général, des membres désignés par le Secrétaire général au regard de leurs compétences dans les domaines politiques, économiques ou autres. Il comprend aussi le Directeur de l'École des Cadres du Parti ; les délégués provinciaux du Secrétaire général ; les secrétaires des



sections ; les animatrices provinciales de l'Union des Femmes du PDG (UFPDG) ; les membres du gouvernement, notamment le Premier ministre ; les trois Vice-premiers ministres ; les ministres de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Défense nationale, de l'Information ; les Présidents des corps constitués (Assemblée nationale, Cour suprême, Conseil Economique et Social, Grand chancelier des ordres nationaux).

Il se réunit tous les ans, sur convocation du Secrétaire général ou à la demande des responsables des organismes spécialisés. Ses compétences sont large : sondages d'opinion sur divers sujets (justice sociale, information, éducation des masses, paix, etc.) ; avis sur des questions qui lui sont soumises par le Secrétaire général ou le Bureau politique ; propositions diverses pour un meilleur fonctionnement des institutions de la République.

### - Le Bureau politique

Selon les statuts de 1979, le Bureau politique est l'organe dirigeant du Parti. Sous l'autorité du Secrétaire général, il détermine la politique du Parti et assure le contrôle de tous les autres organes. En temps ordinaire, le Bureau politique décide de la modification des Statuts des organismes spécialisés du Parti ; il établit le budget du Parti ; il statue sur la candidature à la présidence de la République, sur celles à la députation et sur celles à d'autres fonctions électives.

Le Bureau politique, en lien avec le gouvernement, détermine les grandes lignes de la politique nationale. Il comprend, outre le Secrétaire général, le vice-président du gouvernement ; des membres élus par le congrès sur proposition du Secrétaire général ; des membres désignés par le Secrétaire général. Issus du Comité central.

A suivre...

L.E.G.



## HISTOIRE

## Le Parti démocratique gabonais de 1968 à nos jours (SUITE)

A la suite de nos articles consacrés à « l'histoire du Parti Démocratique Gabonais de 1968 à nos jours », nous poursuivons notre analyse sur l'évolution du PDG dans la vie politique du Gabon de 1990 à 2008.

### Le PDG à partir de 1990

1990 constitue un tournant dans la vie politique du Gabon. Le climat politique et social est des plus pollués. Le Président Omar Bongo s'exprime en ces termes : « les rumeurs, les tracts diffamatoires, l'intoxication ont atteint en 1989 des niveaux jamais égalés auparavant. Bien plus grave encore, certains compatriotes, mus par des ambitions démesurées, ont trahi des intérêts qui ont failli conduire notre pays sur la voie du désordre et du sang. Ces maux qui constituent une menace pour l'unité et la cohésion de la Nation ont été unanimement condamnés par notre peuple » (Vieux à la Nation, pour le Nouvel an).

Le climat va encore se détériorer avec la grève des étudiants, qui se durcit du 16 au 20 janvier 1990. Les étudiants se heurtent à la Police. Une session extraordinaire du Comité central du PDG s'ouvre le 11 janvier 1990. Pour le Président : « les causes profondes qui ont motivé la création du PDG en 1968 demeurent toujours actuelles. Il n'y a donc aucune raison objective pour saborder ce grand parti des masses qui constitue le principal promoteur de notre développement. Notre foi dans le parti unique est connue. Cette foi a été nourrie par l'expérience amère, triste, douloureuse et négative vécue par notre peuple pendant les premières années de l'indépendance ».

Dans son allocution de clôture de la session du Comité central, le 14 janvier 1990, le Président Bongo s'adresse aux membres du Comité central : « notre Comité central a, de manière ainsi unanime, solennellement réaffirmé la nécessité d'un parti unique au Gabon ; dans le cadre du renforcement de la démocratie interne, vous avez évoqué la nécessité d'un pluralisme d'idées et de la libre expression des points de vue au sein du Parti (...) Le pluralisme doit s'appuyer sur nos réalités, doit servir à l'élargissement de nos rangs et accroître le prestige du Parti au sein de la population. Il n'est pas synonyme de désordre, d'anarchie, de divisions, d'intrigues ou de manipulations ». A la suite de cette session extraordinaire du Comité central sera mise en place une Commission spéciale sur la Démocratie, comprenant 18 membres. Sa mission est l'instauration du pluralisme d'idées au sein du Parti.

En même temps, le Président

Bongo entame des négociations avec les opposants à son régime. Paul Mba Abessole, de retour au Gabon, annonce son ralliement à la majorité présidentielle, le 24 janvier 1990. Il sera exclu du MORENA. Le 25 février 1990, la Commission spéciale sur la Démocratie remet au Président Bongo son rapport sur la libéralisation de la vie politique. Dans la foulée, dans une adresse à la Nation, le Président annonce la création du Rassemblement Social-Démocrate Gabonais (RSDG), destiné à accueillir tous les courants d'idées et d'opinion. Une conférence nationale est annoncée, en vue de rédiger les statuts relatifs au nouveau mouvement de reconnaissance des libertés fondamentales ; suppression, à compter du 18 avril 1990, de l'autorisation de sortie du territoire. Le 14 mars 1990, le Président décide de la tenue d'une Conférence nationale pour le 28 mars, dans son esprit « le multipartisme intégral doit passer par une période transitoire d'apprentissage dans le cadre du RSDG ».

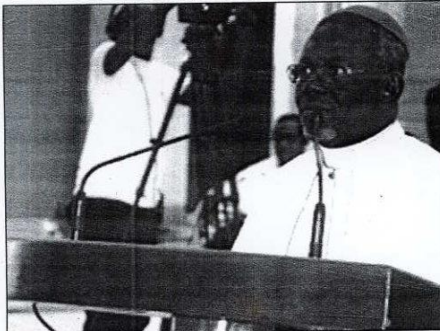
La Conférence nationale s'ouvre avec la participation de 75 mouvements politiques, 96 associations socio-professionnelles, 20 organisations non gouvernementales, 5 organisations confessionnelles et 5 groupes d'observateurs. La Conférence est présidée par Mgr Basile Mve. On assistera à des déballages publics et à un véritable procès du monopartisme et du pouvoir en place. Mais le débat sera l'instauration immédiate ou non (donc plutôt période d'apprentissage pendant 1 an) du multipartisme. La clôture de la Conférence a lieu le 19 avril. Sa grande décision est l'instauration immédiate du multipartisme et la mise en place d'un gouvernement d'union transitoire en vue de préparer les premières législatives multipartites.

Le 19 mai 1990, à l'occasion du 4ème Congrès extraordinaire PDG, dans une lettre aux congressistes, le Président décide de confier à un autre militant la direction du Parti qu'il a créé, afin de pouvoir être l'arbitre de la Nation.

### Le Gouvernement de transition

Un gouvernement de transition, au sortir de la Conférence nationale, est mis en place pour préparer les législatives pluralistes de septembre. Il est dirigé par Casimir Oye Mba, ancien gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique centrale (B.E.A.C.) en remplacement de Léon Mebiame, qui occupait le poste de Premier ministre depuis 1975.

Ce 19 mai donc, dans une lettre adressée aux membres du PDG réunis à l'occasion du 4ème Congrès extraordinaire, le Président Omar Bongo déclare



Mgr Basile Mve Engone fut le président de la Conférence nationale nationale de 1990

renoncer à ses fonctions de premier responsable du Parti afin, dans le cadre du multipartisme, de pouvoir être l'arbitre de la Nation. Jacques Adiahénot devient alors le Secrétaire général du PDG.

Mais, le 23 mai 1990, à l'annonce de la mort de Joseph Rendjambé, Secrétaire général du Parti gabonais du progrès (PGP), dans des conditions obscures à l'hôtel Dové de Libreville, des émeutes éclatent un peu partout dans le pays et principalement à Port-Gentil. L'armée française, par l'opération « Requiem » procède à l'évacuation des ressortissants français et européens résidant à Port-Gentil. L'état de siège est proclamé le 28 mai. Ce même jour, l'Assemblée nationale adopte une Constitution de transition. El Gabon, mamelle économique du Gabon, arrête sa production pendant deux jours. Le 11 juin 1990, le président de la République confirme la tenue des élections législatives pour septembre 1990. Le couvre-feu est levé le 11 juillet 1990 sur l'ensemble du territoire, sauf à Port-Gentil où il ne sera levé que le 21 juillet.

### Les élections législatives de septembre-octobre 1990

Ce sont les premières élections organisées dans un contexte multipartite, après 22 ans de régime monopartite ; en effet, le PDG, pour la première fois, est dans une compétition avec d'autres partis politiques. La concurrence est rude pour la conquête des 120 sièges de l'Assemblée nationale. Le PDG s'en tire avec une légère avance sur l'opposition. La victoire est acquise avec 63 sièges, auxquels viendront se greffer, plus tard, 3 sièges d'indépendants, soit alors 66 sièges sur 120.

Le 19 novembre 1990, le gouvernement de transition remet son tablier. Mais, Casimir Oye Mba est reconduit au poste de Premier ministre. Un gouvernement d'union nationale est rendu public le 26 novembre, comprenant des membres de l'opposition.

Le 26 mars 1991, la nouvelle Constitution, consacrant le multipartisme intégral, est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale multipartite. Celle-ci est composée des représentants ci-après de l'opposition :

- Parti gabonais du progrès (PDG) : 19 élus, au départ. On enregistrera deux défections par la suite ;
- Rassemblement national des bûcherons (RNB) : 17 élus ;
- Mouvement de redressement national (MORENA) : 7 élus ;
- Association pour le socialisme au Gabon (AFSG) : 6 élus ;
- Union socialiste gabonaise (USG) : 3 élus ;
- Cercle pour le renouveau (CPLR) : 1 élu ;
- Union pour la démocratie et le développement (UDD) : 1 élu ;

L'opposition est regroupée au sein de la Coordination de l'opposition gabonaise, comprenant les 7 formations politiques citées ci-dessus, représentées à l'Assemblée nationale, en plus du Parti de l'unité du peuple (PUP) de Louis-Gaston Mayila, du Parti social-démocrate de Pierre Claver Maganga-Moussavou et de l'Union du peuple gabonais.

Avant les présidentielles de décembre 1993, un autre gouvernement d'union sera mis en place le 23 octobre 1991, avec toujours à sa tête, Casimir Oye Mba et, du côté de l'opposition, la participation notamment de Simon Oyono Mba, figure de proue de l'opposition. Toutefois, le climat social et politique est très lourd. En juin 1991, le Père Mba Abessole décreta des journées « ville morte » diversément suivies. Début 1992, il lance un appel à la grève générale. Pour lui, le pouvoir est par terre.

### Le 5 Décembre 1993 : premières présidentielles multipartites

Pour la première fois, le 5 décembre 1993, Omar Bongo affronte d'autres candidats à une élection présidentielle. Il l'emporta avec 51% des voix, suivi

de Paul Mba Abessole, qui totalise 25%. Mais l'opposition conteste les résultats de l'élection : 11 candidats sur 13, ayant pris part au scrutin, déposent un recours auprès de la Cour constitutionnelle contre la victoire d'Omar Bongo au premier tour. Mba Abessole s'auto-proclame vainqueur de l'élection. Il forme un Conseil de la République qui deviendra, par la suite, Haut Conseil de la Résistance (HCR). Il forme un gouvernement parallèle au sein duquel Pierre-Claver Maganga-Moussavou est titulaire du ministère de l'Éducation nationale, englobant l'Enseignement supérieur.

La tension est très forte dans le pays. Radio-Liberté, instrument de propagande du RNB incite la population à la révolte, à la guerre civile et au meurtre. On est à quelques encablures d'un véritable embrasement. Les installations de Radio-Liberté seront détruites par les forces de sécurité. Pour faire baisser la tension et arrêter les risques d'une guerre civile, la majorité et l'opposition vont entamer un dialogue, qui débouchera sur les « Accords de Paris ».

### Les Accords de Paris

en 1994  
Des négociations sont engagées entre l'Opposition et la Majorité avec l'aide des observateurs étrangers, à Paris. Les Accords de Paris apparaissent comme l'expression du souhait permanent, chez Omar Bongo, de vouloir régler les différends entre acteurs politiques gabonais par le dialogue et la tolérance en vue de maintenir la paix civile. Ces accords seront signés en octobre 1994 à la cité de la Démocratie de Libreville.

Ces décisions importantes sont issues d'un consensus entre les deux camps : elles concernent la vie politique, économique et sociale. Mais les plus significatives ont trait à la mise en place d'un dispositif de meilleure transparence électorale. Désormais, les élections seront gérées par une Commission nationale électorale où siègeront représen-

tants de l'opposition et de la Majorité. Par ailleurs, ces accords donnent lieu à la formation d'un gouvernement d'union pour le suivi et l'application des Accords. Ce nouveau gouvernement sera dirigé par Paulin Obame Nguema qui remplace Casimir Oye Mba. Pierre-Claver Maganga-Moussavou y figurera, s'étant auto-désigné comme celui qui veillera à l'application des Accords de Paris au sein du gouvernement. Les Accords de Paris seront confirmés par le Référendum du 23 juillet 1995 par près de 97% d'électeurs.

### Les élections post-Accords de Paris en 1996 et gouvernement d'union

A partir des « Accords de Paris », l'essentiel de la gestion des élections politiques est dévolu à la Commission nationale électorale, mais si la part du ministère de l'Intérieur reste encore prégnante (confection de la liste électorale, etc.). En ce qui concerne les législatives de 1996, le PDG conserve la majorité à l'Assemblée nationale. Pour les élections locales il perd les deux principales villes du pays, Libreville et Port-Gentil. En effet, Paul Mba Abessole conquiert la mairie de Libreville et le Parti gabonais du progrès, celle de Port-Gentil.

En décembre 2001, le PDG remporte à nouveau les législatives et détient une écrasante majorité à l'Assemblée nationale. Toutefois, le Président Omar Bongo invite l'opposition à intégrer le gouvernement. En janvier 2002, Paul Mba Abessole fait son entrée au gouvernement avec le portefeuille de ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme et de la Culture. Dès lors, une sorte de convivialité semble régner entre le pouvoir et l'opposition. Le seul opposant virulent est Pierre Mamboundou.

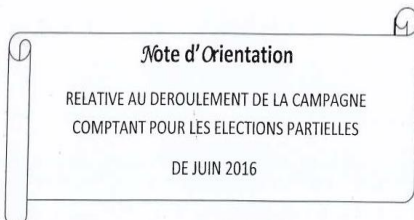
### Les présidentielles de 1998 et 2005

Une modification de la Constitution remettra en selle le retour à un mandat de 7 ans pour le président de la République. L'élection présidentielle de 1998 est remportée par Omar Bongo avec un score de 66%, nettement mieux qu'en 1993. Novembre 2005 connaîtra un virage particulier. D'abord, Mba Abessole ne se présente pas ! Il soutient la candidature d'Omar Bongo. Il est désormais partie intégrante de la majorité présidentielle. Mais le fait inédit est la candidature de Zacharie Myboto contre celle d'Omar Bongo. Myboto, ancien baron du PDG, jusqu'en mai 2005, date à laquelle il fonde son propre parti, l'Union gabonaise pour la démocratie et le développement (UGDD). Son score à la présidentielle de 2005 sera de 6,5% des voix contre 13,6% à Pierre Mamboundou.

D'autres élections suivront en 2006 (législatives) et 2008 (locales), accordant toujours l'avantage au PDG.

A suivre...

L.E.G



La présente Note d'Orientation détermine les conditions de déroulement de la campagne électorale en vue des élections partielles de juin 2016.

Les candidats investis se doivent de tout mettre en œuvre aux fins de mener une campagne responsable dans le strict respect de la discipline du Parti Démocratique Gabonais.

L'élection d'un Député ou d'un Sénateur est un acte majeur dans la vie politique d'une Nation. Une élection n'est jamais gagnée d'avance ; seul un travail minutieux et permanent peut garantir la victoire.

Pendant cette période préélectorale, le militant doit faire preuve de responsabilité et constituer un modèle de par son comportement. Le bon militant doit éviter tout acte susceptible de discréditer les institutions de notre pays et d'entacher l'image du Parti. Si la politique est considérée, à juste titre, comme un art, alors la première fonction de l'art est de rassembler.

A cet effet, le Secrétariat Exécutif appelle l'ensemble des militantes et militants à se mobiliser autour des valeurs cardinales qui fondent l'ossature de notre Parti, à faire preuve d'un militantisme avéré.

Chaque candidat investi doit pouvoir bénéficier des suffrages de tous les militants du Parti, qu'il s'agisse des élus locaux, des députés ou des sénateurs de la circonscription politique concernée. La jonction entre un contexte fortement concurrentiel et l'exigence d'une victoire que doit s'adjuger notre Parti dans les localités concernées se trouve dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de campagne fortement mobilisatrice.

La campagne est une occasion singulière et privilégiée pour s'adresser directement aux électeurs. De ce fait, chaque intervention doit être minutieusement préparée pour éviter les mauvaises interprétations et maximiser les chances de réussite des candidats. L'emploi du mot juste s'avère donc important.

L'organisation de la campagne dans les différentes localités doit être souple afin de permettre à chaque électeur d'offrir au Parti ce qu'il a de mieux en pareil circonstance c'est-à-dire sa voix. Elle doit en définitive être interactive et inclusive.

Le candidat doit se soucier de sa victoire. Il doit faire preuve d'abnégation, d'humilité, de conciliation et de dynamisme.

La direction de campagne doit être composée de femmes et de jeunes actifs choisis en fonction de leur capacité à convaincre.

La direction de campagne a pour principale missions :

- La gestion des moyens généraux ;
- La collecte, l'analyse, l'échange et la diffusion de l'information ;
- L'animation de la campagne ;
- L'élaboration des rapports d'étape et des rapports définitifs.

**En conclusion, le Secrétariat Exécutif place ces élections sous le sceau de la discipline, de la solidarité et de la détermination.**

La notion de solidarité implique la prise collégiale des décisions. La discipline nous oblige à respecter la hiérarchie établie et l'organisation arrêtée de commun accord. Quant à la détermination, elle est la prise de conscience des enjeux électoraux et le déploiement des efforts de tous.

Fait à Libreville, le **01 JUIN 2016**

Le Secrétaire Général

Faustin BOUKOUBI



***Annexe 3. L'Administration PDG : structures et personnels administratifs***







Suite à la sollicitation de l'Étudiant MIETE-LIKIBI  
sur les données politiques du PDP, (Après le dernier Congrès)

- Effectif employés permanents → 172  
dont 101 au siège  
et 71 en province

Au sortir du 11<sup>e</sup> Congrès tenu en Déc. 2017, le PDP s'est de nouveau organisé avec pour mots forts, la Régénération et la Révitalisation.

Il compte 300 fédérations actives sur l'ensemble du territoire plus celles de l'extérieur (Diaspora).

- Le Personnel des Cabinets est estimé à 76 agents
- Le Parti est dirigé par un secrétariat Exécutif avec à sa tête :
  - Le Secrétaire Général
  - Le " " " Adjoint 1
  - Le " " " Adjoint 2
  - Le " " " Adjoint 3
  - Le " " " Adjointe UFPDG
  - Le " " " Adjoint UJPDG
  - Le Trésorier National
  - 10 Secrétaires Nationaux
  - Le Centre d'Études Politiques dirigé par un Directeur, 2 Directeurs Adjointes, 2 Rapporteurs et 6 Membres.

- La Commission Permanente de Discipline dirigée par un Président, 2 Vice-Présidents, 2 Rapporteurs et 4 Membres
- La Commission Permanente de Révision des Textes dirigée par un Président, 2 Vice-Présidents, 2 Rapporteurs et 4 membres.

\* Les organismes spécialisés du Parti sont :

. Le Bureau National de l'UFPDG

. Le Bureau National de l'UJPDG

Chaque organisme a en son sein 18 Membres à raison de deux par province.

Lors du Congrès, il a été créé un organe consultatif à savoir le Conseil Consultatif des Sages.

Le Parti est animé au niveau provincial par les Secrétaires provinciaux, au niveau départemental par les secrétaires départementaux et au niveau des chaque fédérations par les secrétaires fédéraux.

Au plus bas échelle il y a les secrétaires des Sections et les secrétaires des Comités.

20/03/2019



Suite à la sollicitation de M<sup>r</sup> MIETE-LIKIBI

- Effectif global → 154 employés Permanents
- Effectif du siège → 102 " "
- " en Province → 62 " "
- Le PDG a au jour d'aujourd'hui 300 fédérations actives sur l'ensemble du territoire.
- Le Personnel des Cabinets est estimé à 69 agents.
- Les organismes spécialisés du PDG sont :
  - L'Union des Femmes du PDG
  - L'Union des Jeunes du PDG
  - Le Centre d'Etudes Politiques
  - La Commission Permanente de Discipline.



MR NDOMBI-NABIALA  
241.06668962

### **CRITÈRES DE SÉLECTION DES POSTULANTS**

Le Secrétaire Fédéral est élu pour trois ans parmi les membres du Comité Central de la Fédération (Article 51 du Règlement Intérieur). Tout comme le Secrétaire Fédéral, les autres membres du bureau de la Fédération, ainsi que les Secrétaires et Membres des bureaux de Section et Comité doivent justifier des conditions suivantes :

- Résider dans la localité ou y séjourner régulièrement ;
- Etre un bon militant, proche de la base ;
- Etre de bonne moralité et avoir un comportement exemplaire ;
- Etre discipliné, respectueux des militants et des autorités du Parti ;
- Etre écouté et respectable ;
- Etre fidèle au Parti et à son Président Fondateur ;
- Etre actif et déterminé, capable d'apporter la contradiction à l'adversaire.

### **PROCÉDURES**

Elles doivent respecter les dispositions statutaires et réglementaires rappelées ci-dessous.

#### **De la Fédération**

**Article 50 du Règlement Intérieur :** Le bureau de la Fédération est composé de cinq (5) membres élus pour trois (3) ans.

Il comprend :

- Un secrétaire fédéral ;
- Un Secrétaire à l'organisation, à la Discipline et aux Elections ;
- Une Déléguée Fédérale de l'Union des Femmes du Parti Démocratique Gabonais ;
- Un Délégué Fédéral de l'Union des Jeunes du Parti Démocratique Gabonais ;
- Un Trésorier.


Le Secrétaire Fédéral est élu parmi les Membres du Comité Central de la Fédération par un collège composé des Membres du Conseil National, des Membres du Comité Central, des membres des bureaux de Section et des Secrétaires de Comités de la Fédération (Article 51 du Règlement Intérieur).

Immeuble PETROGAB (Face UGB)

Protocole : 06.60.74.35/06.60.03.47- Secrétaires : 06.61.56.11/06.24.84.97- Sécurité : 06.24.16.18/06.06.99.52

Le monde est au PDG...

\*\*\*



**9ÈME CONGRES ORDINAIRE  
PROVINCE DU HAUT-OGOOUÉ**

FEDERATION KASSA		FEDERATION DJOUMOU	
Membres du Conseil National			
1	EMBINGA Cyriaque	1	KAMI Arnold
2	KOUMBA Martine	2	MOUTOU Guillaume
3	MABIGNATH Georgette	3	MVOU OYUGOU Ferdinand
4	ONDZOUNGA Paul Steeve	4	OKAMBA Patrice
1	ANGANA André	1	ANKOUSSOU Rosalie
2	ANKAMA Jeannette	2	ATEKE Catherine
3	BAGNIMA Grégoire	3	BAKIRI Jackie
4	BENDZA Arnel Vivien	4	BAKOUANDZA Rita
5	BINGA Pauline	5	BANGA Gaston
6	BIPEKE Pierre	6	DECKOUSSOUD Hervé
7	BIYORO Aibert	7	DJOUBA Jean François
8	BOUYI Francis	8	KAMI Edgard
9	DIKONGO Luc Maurice	9	KAMI Orphé
10	ESSONO Roger	10	LANGUI Philippe
11	EYUGA Prosper	11	LEHOUMBOU Sylvér
12	KADJOLA Philippe	12	LEMA Sylviane
13	KANAZOBO Jérôme	13	LEMBILA Marie Madeleine
14	KANIMOUTE Mauricé	14	LENDOYE Paul
15	KOKO Jérôme	15	LEPOUMA Eugène
16	KOMANDI Jean Olivier	16	<del>LEPOUMA Eugène</del>
17		17	LEYEMBOU Emmanuel
18	KOUNDA Guillaume	18	MANGA Jean Michel
19	LANDJI Thérèse	19	
20		20	MVOU ETOUMBI Marie Agnès
21	MAHOUDZE Camille	21	MVOUAMBA Jacques
22	MANDZA Fiacre	22	NDJOYE Hilaire
23	MANDZA Jean Sylvain	23	NGUIA-NGUIA Marie Clémentine
24	MBOU Jean Louis	24	NKOUANKOUA Apollinaire
25	MOUKOUMOU Georgette	25	NTIGASSAGUI Julien
26	NEMBE Grégoire	26	NTSOUMBOU Maurice
27	NGAMAMBA Michel	27	OBENDJE Isidore
28	NGAMAMBA Monique	28	OFOUDOU Patrice
29	NGANGOYI Germain	29	OKOLOGO Samuel
30	NGOUAKA Iréné	30	ONKANI Rosine
31	NGOUMA MOUYOUMALA Ambroise	31	OPAGA OKOUMA Guillaume
32	NGOUMIZOKOU Laure Betty	32	OSSEBENDOGO Calvin
33	NGUIRI Jean Bernard	33	OWAMA Denis
34	OKOMO Parfait	34	OYINA Georges
35	ONDJIBOU Alphonse	35	OYUGOU Martin Ignace
36	ONDJOUNGA PINDI Martin	36	WAKI Maurice
37	PINDJI Martin	37	YAMA Jules
38	PITAKE Eric	38	YINA Bernadette
39	VINGA Guillaume	39	YINDA Yves
40	ZANG NDONG Marie	40	YOUBI Flavien

***Annexe 4. Le militant face à la révocation  
institutionnelle au PDG***



**PARTI DEMOCRATIQUE GABONAIS**  
Dialogue-Tolérance-Paix  
**SECRETARIAT EXECUTIF**  
**COMMISSION PERMANENTE**  
**DE DISCIPLINE**



**REPUBLIQUE GABONAISE**  
Union-Travail-Justice

**Décision N°0003 /PDG/CPD/Pdt**  
**Portant sanction**

**Le Président**

- Vu l'article 92 alinéa 4 des statuts du Parti Démocratique Gabonais ;
- Vu les articles 100 et 101 du Règlement Intérieur du Parti Démocratique Gabonais ;
- Vu le procès – verbal d'audition des Camarades **Simplice MOUANGO BOUGOENDZA, Hervé-Patrick NGEMBE DIYEMBOU, et Mick MOUBERA LONDO** ;
- Vu le rapport de la réunion plénière de la Commission Permanente de Discipline du 22 Août 2018 ;

**Décide :**

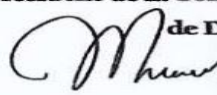

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Camarade **Félicien MOUDIONZE** membre du Conseil National, Sénateur du Parti Démocratique Gabonais du département de la Lolo Bouenguidi est reconnu coupable d'atteinte à l'unité du Parti Démocratique Gabonais et d'intelligence avec l'adversaire.

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article 100 du règlement intérieur du Parti Démocratique Gabonais, le Camarade **Félicien MOUDIONZE** est exclu du Parti Démocratique Gabonais.

**Article 3 :** La présente décision qui prend effet à compter de la date de signature, sera notifiée à l'intéressé, publiée et enregistrée selon les procédures en vigueur du Parti Démocratique Gabonais.

Fait à Libreville, le 22 Août 2018

Le Président de la Commission Permanente

de Discipline  
  
  
Le Camarade **Guy Benjamin Ndjou**

**Ampliations :**

- Distingué Camarade Président
- Secrétaire Général
- Intéressé
- Archives CPD



PARTI DEMOCRATIQUE GABONAIS

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union-Travail-JusticeSECRETARIAT EXECUTIF  
COMMISSION PERMANENTE  
DE DISCIPLINE**Décision N° 003 /PDG/CPD/PDT**  
**Portant sanctions**

La Commission Permanente de Discipline du Parti Démocratique Gabonais,

- Vu l'article 92 alinéa 4 des Statuts du Parti Démocratique Gabonais ;
- Vu les articles 100 et 101 du Règlement Intérieur du Parti Démocratique Gabonais ;
- Vu la Charte des Valeurs du Parti Démocratique Gabonais ;
- Vu la Note d'Orientation n° 003/PDG/SE/SG du 21 janvier 2019 relative à l'élection des Membres des Bureaux des Conseils locaux des 3 et 10 février 2019 ;
- Vu les Esquisses d'orientations des Conseils Municipaux et Départementaux ;
- Les Secrétaires Nationaux entendus,

**Décide****Article 1<sup>er</sup>** : Les militants ci-après, reconnus coupables d'actes d'indiscipline, sont frappés des sanctions suivantes :
**I – PROVINCE DE L'ESTUAIRE :**

1 – sont exclus :

- **Joséphine ANDEME MANFOUMBI**, Membre du Bureau Politique, Député du deuxième Siège de la Commune de Ntoum pour défiance et incitation à une candidature dissidente;
- **Calixte NTOUTOUME NGUEMA**, Membre du Conseil National, Conseiller Municipal du deuxième arrondissement de la Commune de Ntoum, pour candidature dissidente ;
- **Paul NGOUA MANFOUMBI**, pour défiance et incitation à une candidature dissidente ;
- **Séraphin Wilfried BEKALE NTOUTOUME**, pour contestation des orientations du Parti et incitation à la dissidence ;
- **EDOU ABAGHA**, Militant et ancien 1<sup>er</sup> Maire Adjoint du 1<sup>er</sup> Arrondissement d'Owendo, pour duplicité et intelligence avec l'adversaire.

2 – Un blâme avec inscription au dossier du militant est infligé aux camarades ci-après, Conseillers élus du deuxième arrondissement de la Commune de Ntoum, pour contestations des orientations du Parti, duplicité et intelligence avec l'adversaire :

- **Albert Julien SOSSI** ;
- **Barnabé KASSA** ;
- **Gilles ELLA** ;
- **Justin ESSONO ONDO** ;
- **Ernest NDONG EKOUAGHE** ;
- **MBA BIYOGHE**, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint de la Mairie de NTOUM ;
- **Issac BOUNGOUENDE**, Secrétaire d'arrondissement ;
- **Guy Francis BIGNOUMBA**, MCN, Fédération C, Commune d'Owendo ;
- **Eric RANAULT**, Secrétaire Communal d'Owendo.



**I – PROVINCE DU HAUT-OGOUE**

Sont exclus :

**-MOANDA**

- **MBELE LOUSSOU**, Membre du Bureau Politique, élu local, pour défiance et incitation à une candidature dissidente ;
- **Bernard MOULONDA**, Membre du Conseil National, élu local, candidature dissidente ;
- **Clarisse ABOULOU épouse NDJIAMBI**, Membre du Conseil National, élu local, pour candidature dissidente.

Un blâme est infligé aux Camarades ci-après:

- **Séverin MAYOUNOU**, MBP et Député, pour inobservation des orientations du Parti ;
- **Hervé MANGOUMBA**, pour candidature dissidente ;
- **Hilaire LINDJOUNGA**, pour comportement de nature à entraîner l'échec du candidat investi ;
- **Alexis MALEMBA**, pour comportement de nature à entraîner l'échec du candidat investi ;
- **Eric MANGOUAGNA**, pour comportement de nature à entraîner l'échec du candidat investi.

- **BAKOUMBA** : sont exclus pour duplicité et intelligence avec l'adversaire, les Camarades

- **Eric NGANDA**, Militant, tête de liste ;
- **Fabrice WADA**, MCN ;
- **Charles César MBAMA YELESSET**, MCC ;
- **Antoine LIYOGHO**, MCN ;
- **Aubin BAKOUANDJA**, MCC ;
- **Yoan OKEKENDE**, MCC ;
- **Célestin BAYOGHA NEMBE**, Militant, tête de liste ;
- **Guy Francis MAGNIMA**, MCC, et
- **Dive BOULENDE**, MCC.

Un blâme est infligé aux Camarades ci-après pour inobservation des orientations du Parti, il s'agit de :

- **Alice-Bertille BIKISSA NEMBE**
- **Pierre Alban OBANDJI**
- **Aubin Janvier MABECKA**,

, pour inobservation des orientations du Parti.

**- NGOUONI :**

- Un blâme est infligé au Camarade **Jeannot KALIMA**, Membre du Comité Permanent du Bureau Politique, pour inobservation des orientations du Parti ;

Par ailleurs les camarades ci-après sont exclus pour candidature dissidente, il s'agit de :

- **Alphonse AMASSIAMA ;**
- **Prosper NDIAYE.**

- **BONGOVILLE** : Un blâme est infligé à la Camarade **Rosalie EPAU**, ép. **KOUNA**, pour inobservation des orientations du Parti.**III – PROVINCE DU MOYEN-OGOUE**

Rien à signaler

**IV – PROVINCE DE LA NGOUNIE**

Les camarades dont les noms suivent sont exclus du Parti :

- **Département de la Louétsi-Bibaka (Malinga)**
  - **Anasthase KEBE MOUKOUMI**, pour acte de défiance et duplicité avérée ;
  - **Prosper LEGHANDZA**, MCN, élu local, pour acte de défiance et duplicité avérée.
- **Département de Ndolou (Mandji)**
  - **Jean Pierre BALILOU**, pour candidature dissidente.

**VII – PROVINCE DE L’OGOUE-LOLO**

1 – sont exclus du Parti pour défiance, duplicité et incitation à la dissidence, les camarades ci-après :

- Apollinaire MOUNANGA, élu local;
- Olivier EKOZY NGONDONDO, élu local;
- Jean René KOUMIKI, élu local ;
- MABAKOU.

2 – Un blâme est infligé au camarade **Camille NZOUTSI MOUELE**, pour inobservation des orientations du Parti.

**VIII – PROVINCE DE L’OGOUE-MARITIME**

Sont exclus pour duplicité et incitation à la dissidence les camarades ci-après :

- Emile MOUNDZIEGOU ;
- Patrick MOUNDANGA ;
- Jean Désiré MBURUNU ;
- Jean Robert MANGUINGA ;
- Patrice MANGOURA.

Un blâme est infligé aux Camarades ci-après, pour inobservation des orientations du Parti :

- Taty YORO
- Joseph BIAGHANDI.

**IX – PROVINCE DU WOLEU-NTEM**

- Un blâme est infligé au Camarade **Pastor NGOUA NNEME**, élu local et Membre du Bureau Politique, pour inobservation des orientations du Parti.

Par ailleurs les camarades ci-après sont exclus pour duplicité et soutien avéré à une candidature adverse, il s’agit de :

- Louis ONDO MBA, élu local ;

91.  6

- Richard METHOGO ONDO, élu local;
- Mathurin OBAME BE, élu local.

**Article 2 :** Les Secrétaires Provinciaux, Départementaux et d’Arrondissements sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution de la présente décision qui porte sanctions des militants.

**Article 3 :** La Présente décision qui prend effet à compter de ce jour sera publiée et communiquée suivant les procédures régulières pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Libreville, le 07 février 2019

**LES CAMARADES :**

**Président :** Guy Benjamin NDOUNOU 

**Vice-président 2 :** Vilfrank ONDO METOGO 

**Rapporteur Général :** David ELLA MINTSA 

**Rapporteur Général Adjoint :** Denise Landria NDEMBI N. 

Membres :

**Jean Maurice MOMBO TSOUNGOU** 

**Florence GHELOUBE ép. NDONG OBIANG** 

**Bertrand Lucien IBINGA MIHINDOU** 

**Irène Farelle BAL’ABONDHOUME ép. KOUNDE** 

***Annexe 5. Les partis d'opposition et la lutte politique au Togo***



## RV REPORTAGE

# Le PNP de Me Tikpi ATCHADAM fait le stade plein à Sokodé

Le PNP, dans ses activités, continue par convaincre. Les partisans, sympathisants, admirateurs, hommes, femmes, enfants, vieux, les uns pour le voir pour la première fois, les autres pour l'écouter pour la première fois, d'autres encore par fidélité renouvelée à un parti qu'ils ont embrassé dès sa naissance, ils ont suivi avec une attention particulière le message qu'a livré le leader de cette formation politique plus expérimentée que son aîné dans sa pléiade pour l'alternance politique. Ils y étaient les partisans et sympathisants du PNP venus des préfectures de toute la région centrale et au-delà. Tchamba, Bassar, Sotouboua, les délégations des régions environnantes, Badou, Anié, sans oublier les fortes délégations du Ghana et du Bénin, toutes du monde y étaient. Déjà le 12, veille du meeting, dès l'annonce de la délégation du PNP venue de Lomé, c'est d'une façon spontanée qu'une marée humaine a envahi le stade national N°1 à environ 10 km de l'entrée sud de Sokodé. Dès son arrivée l'accueil était annonciateur du meeting qui allait suivre le 13. Comme annoncé, le Parti National Panafricain a tenu ses promesses au stade "Djibo Semon".



Après l'installation des autorités et populations, c'est le président du PNP qui est arrivé escorté par des chevaux. Après avoir fait un tour du terrain pour des salutations d'usage, il démarre son meeting aux environs de 9 h 45 mn. C'est l'imam de Kpavoy qui ouvre le bal par une prière d'ouverture. Le tour est venu au Secrétaire Général du parti, le Dr Sama Kossi de faire l'histoire de la démocratie depuis les années 80 à nos jours. Ensuite, l'irréductible Hassan Mola place son mot. Le président régional, l'ingénieur agronome Fourseni Astoum, responsable du comité d'organisation, n'a rien laissé au hasard dans son mot de bienvenu avant de laisser le podium au président national. Le PNP promet de défendre avec force et vigueur les idéaux qui renforcent la cohésion nationale, ces valeurs précieuses dont toute la nation a besoin pour son développement. Le Togo, le bien commun à tous, vient tellement de loin, il a tellement des priorités, si ce n'est des urgences, qu'il est important de savoir préserver des idéaux de la division, de la haine et de la violence. Il revient à tous de sauvegarder les acquis de la cohésion sociale pour éviter des lendemains sombres. Pour le PNP, la lutte ne fait que commencer afin que tout le peuple togolais se sente au bercail. Elle a souffert et la population togolaise souffre, si rien n'est fait, elle souffrira encore. Le meeting est terminé peu avant 13 heures.

### Commentaires

Me Tikpi, Atchadam Salfou, c'est son nom, il incarne désormais un parti politique qui voit et lit la réalité togolaise autrement. Docteur en Anthropologie, avocat de formation, après une expérience de la politique au temps du plomb, il s'est réfugié dans les institutions internationales d'où il observe, non sans intérêt, les tristes réalités de son pays. Le temps est venu pour lui de rebondir, et l'homme le fait avec manière. De retour d'Allemagne où il a été le centre d'attraction de trois meetings géants, il a fait le stade plein à Sokodé le samedi dernier pour rendre compte aux populations de ce voyage décisif à l'avenir politique du parti du cheval. Ce stade a vu passer des événements, des emblématiques mobilisations de l'ancienne UFC sans oublier les meetings d'import-export du RPT, mais jamais il n'a été aussi plein que

ce samedi 13. La ville a bravé la peur des intimidations pour prêter oreille à un orateur qui a beaucoup à vendre. Lui, c'est Salfou Tikpi Atchadam, imprégné de ses réalités, entre l'écologie moderne et traditionnelle, il est docteur le juste milieu, il sait choisir pour chaque cible son message. Il sait fier les populations oubliées de leur isolement politique, il sait redonner envie aux citoyens d'être Togolais, l'animal politique sait véhiculer un message qui embrasse toutes les préoccupations, tient compte de chaque contexte et respecte tout le monde dans ses attentes. Le stade était toute oreille, quand il naviguait entre ses développements qui ne laissent aucune couche sociale indifférente. Parfait de la cohésion de la région centrale, c'est en vain que l'homme politique a cherché les frontières entre les peuples Bassar et Tem, le Tem et les Tchamba pour aboutir aux frères Kabyle dont la similitude linguistique avec le Tem, n'est pas un hasard de calendrier politique, mais un calcul de la nature. Puisant les références dans l'histoire, il passait pour un témoin de l'actualité récente où en pays Bassar, quand le Tem, les Kabyle et les chasseurs Tem, à leur tour, quand ils descendent, le Kogbègè à un moment donné, ne chantent qu'en langue "Bago", langue des milieux koussoutou kamboélé et autres. Mieux, il trouve nos sans pertinence, que, c'est sur la base des critères bien naturels et de la cohésion entre peuples que les premiers politiciens ont découpé géopolitiquement le pays en cinq régions. Mais, c'est à regretter que les nouveaux colons aient pu caractériser le pays sans tenir compte des réalités naturelles. Il faut dire, à qui veut l'entendre que l'artisan de la division, entre des groupes naturellement homogènes, fut Eyadéma Gnassingbé. Il s'en est allé, il est grand temps que les Togolais, soient-ils Kabyle, Bassar, Tchamba, Tem, Angnagna, Mina ou autres, se mettent ensemble pour oublier les divisions artificielles. Il n'a pas trouvé de hasard dans la grande pluie qui est tombée à Sokodé à la veille de son meeting tout comme dans la nature couverte. Il a estimé que, c'est normal que l'opinion continue par surestimer le pouvoir en place en soutenant qu'il est fort et indéboullable. C'est vrai-t-il reconnu, avant d'ajouter, que, dans son calcul, l'être humain a toujours besoin d'un métal plus fort pour écraser un métal moins fort, mais Dieu, dans son omnipotence, utilise souvent un objet faible pour écraser un monument plus fort. Du coup, le PNP ne considère pas qu'il existe un régime trop solide pour céder devant une volonté populaire. Il a estimé que Sokodé est le nombril de ce pays, si ce n'est un carrefour. Depuis la nuit des temps, ceux qui vont vers le nord s'y arrêtent pour se reposer et reprendre les énergies, ceux qui viennent du nord, vers le

Reportage de l'envoyé spécial BANZAM

### DISCOURS DU PRÉSIDENT REGIONAL PNP DE LA CENTRALE

Patriotes de la Région Centrale, patriotes délégués des Régions de la Kara et des Plateaux, des Savanes et Maritimes, Patriotes de la Ville de Sokodé et des villages environnants, vous qui avez sacrifié vos activités économiques et bravé toute peur pour réhausser par votre présence cet événement très important de l'histoire politique du Togo, c'est en votre nom que je voudrais présenter mon mot de bienvenu à son Excellence, ATCHADAM Tikpi, Président National du Parti National Panafricain (PNP) et à toute la délégation qui l'accompagne. Excellence Monsieur le Président National du PNP, soyez le bien venu sur ce Stade Municipal de Sokodé où ces vaillants militants du PNP tiennent avec fierté à réaffirmer leur attachement à votre vision et à votre combat visant à libérer le Togo au joug de la dynastie régnante. Excellence Monsieur le Président National du PNP, soyez le bien venu sur ce Stade Municipal de Sokodé où ces vaillants militants du PNP tiennent avec fierté à réaffirmer leur attachement à votre vision et à votre combat visant à libérer le Togo au joug de la dynastie régnante. L'Accueil triomphal et historique d'hier soir en est une preuve. Ils sont très déterminés, car nombreux sont ceux qui souhaiteraient être ici comme eux. Mais animés de peur, ils ont préféré rester chez eux de peur de subir ce qu'a fait subir le régime à nos parents qui ont tenté de s'exprimer sur le terrain politique. Ils n'ont pas tort. Notre génération et celle de nos parents ont été traumatisées par les événements malheureux de l'histoire du Togo, des années 90. Rien ne peut effacer de cette histoire les événements tels que :  
 • L'assassinat de Mr TAVIO AMORIN  
 • L'assassinat de Mr TCHANBANA  
 • Le malheureux carnage de fricotier qui est encore gravé dans la mémoire des citoyens togolais ;  
 • Les tueries de la lagune de Bé ;  
 • La mort de Mr JUBO BOUKAN ;  
 • L'attentat de Sotouboua ;  
 • La terreur du feu commandant Tobassama à Sokodé et ses environs ;  
 • Les tueries d'Atakpamé en 2005 pour ne citer que ceux-ci. Paix à leur âme. Et de tous les citoyens togolais, les femmes ont été les plus choquées. Ce qui fait qu'elles restent jusqu'à nos jours silencieuses sur le terrain politique. Oui, ils ont raison d'avoir peur. Ce-



pendant nous devons savoir que c'est ainsi que nos aïeux ont payé de leur vie pour nous sortir du joug colonial. Eviter de faire la politique signifie réduire à néant tout ce grand sacrifice de nos aïeux d'une part et mettre en péril l'avenir des générations futures d'autre part. D'ailleurs si voter est un devoir civique alors faire la politique est plus qu'un devoir. Sur ce, je voudrais exhorter tous les patriotes qui ont pris « Conscience » de la situation politique du Togo et qui sont prêts à se battre derrière le Président ATCHADAM à rester « Intégrés » car le « Développement » de notre patrie le Togo en dépend. Nous n'aurons aucune raison de faiblir ou de nous laisser intimider. Nous sommes sous la protection d'Allah. A ceux qui restent toujours dans leur torpeur, je lance un appel vibrant pour une prise de conscience des enjeux politiques du Togo. Qu'ils sachent que le contrôle de la gestion de la vie politique est un droit réservé à eux aussi. Nous devons suivre les pas de nos aïeux qui se sont battus pour obtenir l'indépendance de notre chère patrie, de nos parents qui ont consenti d'énormes sacrifices pour instaurer la démocratie aujourd'hui balaïé par la classe dirigeante, pour faire restaurer une démocratie vraie et la bonne gouvernance. Comment peut-on accepter qu'un régime, mieux, une famille décide du sort d'un peuple pendant un demi-siècle ? Comment peut-on comprendre qu'un pays soit dirigé par une élite qui ne se soucie pas de la recherche de la vie et du bonheur. C'est ce qui justifie le déplacement des villages et des villes de la région. La plupart des localités s'annient seulement lors des fêtes. Plus personne pour encadrer les enfants livrés à eux-mêmes dans des maisons habitées par des vieillards. J'en profite pour exprimer la gratitude de tout le peuple togolais en la reconnaissance du PNP à l'endroit de la diaspora togolaise, particulièrement la diaspora du PNP

### Discours du président national du PNP à SOKODE

Pays des grands et illustres rois dont nous arborons encore la fierté et dont nous gardons l'humanisme, le culte et l'amour de la Vérité ; Pays des grands marabouts dont l'érudition traverse le temps et dont nous gardons encore la science et la force du chapelier ; Terre des grands chasseurs dont les grils chantent encore l'épopée ; Terre de braves forgerons, amis du feu et du fer, qui ont forgé à la fois le matériel agricole et les armes pour la protection et la défense du territoire ; Terre des braves guerriers dont la devise est : plutôt la mort que le déshonneur ; Terre des femmes aux multiples titres : reines, prêtresses, guerrières et commerçantes ; Terre des grils inimitables dont nous entendons toujours l'écho des refrains magiques ;

Terre des tisserands habiles aux techniques millénaires ; Chers compatriotes ; Je vous salue ! Cette terre sur laquelle Dieu a dédicé en toute souveraineté suprême de nous faire naître est aussi le Togo. Pays de tous les espoirs au matin de l'indépendance, le Togo est aujourd'hui une terre de désespoir. En effet, cinquante années d'utilisation de la division, la pauvreté et la peur comme stratégies politiques par le système RPT/UNIR ont fini par avoir raison du rêve des fondateurs, celui de faire du Togo, l'« Or de l'humanité ». Ce beau pays est aujourd'hui une terre qui n'offre que deux choix, si on peut parler de choix : vivre (accepter l'irrigation goutte à goutte) ou mourir. Mais si vous voulez vivre un tant soit peu, vous n'avez d'autre choix que de composer avec la mi-

norité - propriétaire du Togo. En vérité, des gens (hommes, femmes et enfants) sont partis. La Région centrale est un exemple typique de ce départ massif à la recherche de la vie et du bonheur. C'est ce qui justifie le déplacement des villages et des villes de la région. La plupart des localités s'annient seulement lors des fêtes. Plus personne pour encadrer les enfants livrés à eux-mêmes dans des maisons habitées par des vieillards. J'en profite pour exprimer la gratitude de tout le peuple togolais en la reconnaissance du PNP à l'endroit de la diaspora togolaise, particulièrement la diaspora du PNP

Suite à la page 6



# RV POLITIQUE

## DECORATION DU MAJOR KOULOUUM: UN CAFARD DANS LA SOUPE ?

**Suite de la page 3** et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005 ;

- la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme dans son rapport sur les événements de 2005 au Togo ;
- la Ligue togolaise des droits de l'homme dans son rapport Togo : du coup d'Etat troncheur au clan Gnassingbé au jeu de massacre électoral du 24 avril 2005
- la Commission vérité justice et réconciliation (CVJR) dans son rapport final.

Nous ne nous expliquons pas comment le major Koulouum ait pu mériter cette haute distinction honorifique alors qu'il ne nous a jamais fait honorer de ses faits qui lui sont reprochés, qu'il n'a jamais été entendu par les tribunaux et qu'il continue encore à faire preuve d'un activisme dangereux dans la préfecture de l'Ogou, au titre de président de l'amicale des ressortissants du nord dans les pla-teaux.

En distinguant un tel personnage, monsieur le président et grand maître de l'ordre du Mono, vous honorez un présumé coupable de crime de sang et autres violations graves de droits des citoyens et vous risquez de faire déborder le vase plein depuis trop longtemps.

Juste quand les togolaises et togolais doivent-ils continuer d'observer les hautes autorités de la République honorer des personnes soupçonnées d'actes aussi graves dont le souvenir reste vivace et encore douloureux pour la nation ? Le major Koulouum aurait-il mérité l'indulgence des togolaises et togolais, si comme coupable il avait imploré le pardon de ses victimes, ou comme présumé coupable il avait saisi la justice pour être lavé de tout soupçon et obtenu gain de cause suite à un procès équitable, transparent et juste. Mais tel n'a jamais été le cas.

Si des présumés tortionnaires sont décorés par vous, grand maître de cette prestigieuse institution, comment devons-nous alors comprendre votre cri de cœur, vous jamais pas sur la terre de nos aïeux, plus jamais de vagues d'attentats, de troubles et de violences insensées, de vandalisme et de dégradation d'édifices publics, lancés en juillet 2007, à Atakpamé, à l'occasion de la fête de l'ignominie et dans le cadre du lancement de la campagne contre la violence et l'impunité au Togo, initiée par le bureau du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme dans notre pays ?

Certes, faire du major Koulouum officier de l'ordre du Mono n'est pas légal, mais c'est immoral et gravement offensant, surtout quand on sait que ses victimes n'ont eu droit à ce jour à la moindre stèle ou citation. Par ailleurs, faire du major Koulouum officier

de l'ordre du Mono, c'est d'abord décrédibiliser cette institution républicaine instaurée en septembre 1961 et qui a pour vocation de récompenser les mérites distingués et d'encourager les forces vives du pays, militaires comme civils, ayant rendu d'ém-inentes services à la République ; c'est aussi vous prendre comme seul souverain et à cet titre ne plus donner de limite à vos actions, oubliant qu'un peuple qui murmure est toujours redoutable.

Si nous vous adressons cette lettre, monsieur le président, c'est parce que, en votre qualité de grand maître de l'ordre du Mono, vous pouvez et devez rectifier le tir afin d'éviter de souiller la noble institution qu'est l'ordre national. Il vous suffirait donc de revenir sur la décision prise de faire du major Koulouum officier de l'ordre du Mono.

Afin de montrer au peuple togolais que vous avez du respect pour lui, que vous l'encouragez pas l'impunité et que votre parole plus jamais ça est d'or, demandez au major Koulouum de poser l'acte fort de justice, de vérité et de réconciliation que ses compatriotes attendent de lui, en reconnaissant ses torts et en demandant pardon. Il aura ainsi fait justice à ses victimes, notamment : d'une part, celles qu'il a manipulées et qui se sont fait tuer, comme celles qui sont tuées suite à ses ordres ; d'autre part, celles qui ont survécu aux événements dramatiques d'Atakpamé, comme celles qui restent traumatisées par les dé-dits événements dont elles ont été témoins.

Si le major Koulouum ne veut pas rentrer dans la logique de vé-té justice et réconciliation initiée par vous et approuvée par le peuple, prenez vos responsabilités afin que la justice fasse la lumière sur les faits qui lui sont reprochés et que nous soyons éclairés sur ces tragiques événements.

Mais, de grâce, monsieur le président, ne commettez pas le sa-crilège d'offense à la mémoire de victimes innocentes, de peur que leur sang qui crie vengeance ne finisse par avoir raison de vous ; ne continuez pas à narguer ce peuple souverain qui dé-tient le pouvoir que vous exercez de fait en son nom ; vous finirez par subir son courroux.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de notre res-pect.

**Pour le comité directeur de la CDPA, La secrétaire générale**  
  
Brigitte Kafui Adamagbo Johnson

## Retrait de concession à la SOTOPLA-CEVA L'arbre cache-t-il la forêt ?

Depuis un temps, un bras de fer est engagé entre la direction des transports routiers et la SOTOPLA-CEVA. La SOTOPLA a perdu la concession la liant à la direction des transports routiers par lettre ministérielle du 27 mars 2017. Le ministre reproche au concessionnaire son incapacité à couvrir le territoire, le non versement de pénalités retenues auprès des usagers, l'ignorance de l'entretien des sites. Non, répond SOTOPLA qui change la direction de détournement de plus de 400.000.000 FCFA suivi de tentative de corruption. Cette affaire se révèle une course de fond dans laquelle la SOTOPLA a déjà perdu, en amont, ses capacités motrices. Cette convention de concession de l'exploitation des activités de visites techniques automobile et de fourniture de plaques d'immatriculation remonte au 08 juillet 2009. Depuis, aucune irrégularité majeure, du moins à notre connaissance, n'a opposé les deux parties. Mais tout commence par ce retrait de concession suivi d'une lettre d'information de SOTOPLA au ministre de tutelle comme un retour à l'employeur. Lettre en date du 29 avril 2017, elle était en charge à la lecture du ministre des Infrastructures et des transports. Dans une réponse, celui-ci exige des preuves des accusations ou des excuses, c'était le 05 mai. L'inspection générale d'Etat rentre dans la danse et demande des explications à la direction des transports routiers suite à ce qui sera appelé « des constatations ». La demande du 21 mai reçoit du directeur général BAWNA depuis lors et qui rassemblait les reformes amorcées par l'actuel directeur de la direction des transports ? La concession date de 2008, nous sommes en 2017, quel type de relation a toujours existé entre les deux parties ? Quel était qui depuis la concession et que retenez de ce brusque changement d'atmosphère dont le ton, jadis familial, a monté à partir du retrait de concession ? Combien pèsent l'argumentaire développé et les documents avancés par la direction du transport et son ministère ? Que vaut la légitimité de l'inspection d'Etat et que pèse la décision du ministre ? Bon à suivre.

La Rédaction

# RV - POLITIQUE

## Discours du président national du PNP à SOKODE

**Suite de la page 4**

qui à tout mis en œuvre pour rendre notre mission en Europe possible et très fructueuse. Contre le logo que l'Éternel nous a offert, et que les fondateurs nous ont légué, la minorité nous a trahis avec un autre Togo, un faux. Depuis, le pays est méconnaissable et invivable. Dans ce Togo, les services sociaux de bases sont inexistantes pour la majorité. Manger a sa part est délaissé. L'un des plus touchés est le paysan obligé de vendre ses récoltes pour payer l'impôt que l'Etat lui fournit. Dans le même temps, l'école publique et la santé publique n'existe plus. L'éducation et la santé sont devenues des marchandises, de luxe accessible aux seuls riches.

A partir du moment où les droits fondamentaux de l'homme, c'est-à-dire le droit à l'alimentation, le droit à la santé, le droit à l'éducation et à une formation adéquate font défaut, la jeunesse n'a d'autre issue que l'émigration par tous les moyens. Ainsi, le Togo a cette particularité de compter plus de citoyens à l'étranger qu'à l'intérieur du pays. La mal gouvernance cinquantenaire a réussi à exiler les filles et fils du pays. Il n'y a pas de développement sans la réalisation des droits humains. Par le pillage systématique des ressources « compensé » par un surendettement du pays sur des générations entières, le pouvoir en place s'oppose au bonheur des populations. Le régime en place s'oppose par tous les moyens à l'alternance politique dans notre pays ; il rejette le constitutionnalisme ; il reporte toujours la décentralisation porteur de la démocratie locale et du développement local. Dès lors, on comprend pourquoi ces fraudes et ces violences électo-riales répétées depuis 1990, ces multiples accords signés mais jamais respectés. On comprend toutes ces entraves parfois mortelles à la liberté d'ex-pression et de réunion publiques pacifique. Bref, on comprend cet entêtement du régime RPT/UNIR à vouloir s'éterniser coûte que coûte ; quel que soit le prix à payer par le peuple. Aujourd'hui, le Togo est un pays très pauvre et très endetté. Et il s'en réjouissent sur les médias

d'Etat. Plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté pendant que plus de la moitié de la jeunesse se retrouve au chômage. Tant pis, il y a le Zémidjan. Qui n'est pas d'accord peut partir. Tout compte fait, le bilan de cinquante années du pouvoir RPT/UNIR est un véritable fiasco. Comment attester de la sincérité d'un système qui se nourrit du conflit quand il parle de réconciliation ? En dépit de tout cela, le pouvoir RPT/UNIR a un nouveau projet pour nous. L'avenir qu'il nous propose se trouve dans la monarchie dont le clan royal est la famille Gnassingbé ; c'est la famille noble autour de laquelle gravitent des courtisans de tout calibre. Pour nous distraire, le régime brandit la fameuse et éternelle problématique de la réconciliation nationale qu'il n'a jamais résolue depuis 1963 (54 ans déjà). Afin de nous imposer ce projet machiavélique, le pouvoir s'emploie à convaincre toutes les Chancelleries occidentales ou la « communauté internationale » de la pertinence de leur projet qui, selon eux, cadre bien avec la culture et l'histoire politique et institutionnelle du Togo. Cette diplomatie des mallettes d'argent consiste à distribuer des billets de banque en demandant aux occidentaux : Laissez-nous face à face avec les Togolais. Ils ne feront rien, vous verrez. Notre projet va passer sans problème. Pour eux, il suffit d'acheter le silence de la communauté internationale. Pour nous contraindre à accepter leur projet, le régime RPT/UNIR nous propose une option sinistre, celui qui consiste à choisir entre la monarchie ou le peuple en conflit. Par conséquent, pendant que s'opposent à la monarchie, nous devons rester vigilants aux mines sociales. Attention aux bombes sociales. En effet, nous devons veiller à ne pas nous opposer entre régions, entre préfectures, entre cantons, entre villages, entre quartiers, entre civils et militaires, entre ethnies, etc. Cela est stérile pour le peuple. C'est justement ce que recherche le régime qui nous affame. Une de ces bombes vient d'être désamorcée par les Tem et les Kabys dans le cadre de l'affaire « Kpanyo ». Encore une fois, le Parti National Panafricain (PNP) tient à saluer la maturité et la sagesse des peuples frères tem et kabys dans la

gestion de cette crise créée de toutes pièces par le régime en place. Le PNP apprécie la dextérité avec laquelle les rois tem abordent la question et posent sans ambages leurs exigences, appellent le pouvoir en place à respecter les lois de la République. La position des rois tem, et qui est parfaitement comprise par les Kabys, est très claire : A Kpanyo, les Kabys ont le même statut que les Tem à Kéto, les Tem à Kpalimé ou les Ewe à Kara, etc. Ainsi, pour eux, il n'a jamais été question de chasser qui que ce soit. Dès lors, les rois tem sont en phase avec l'article 22 de la Constitution togolaise qui dispose : « Tout citoyen togolais a le droit de circuler librement et de s'établir sur le territoire national en tout point de son choix dans les conditions définies par la loi ou la coutume locale ». D'ailleurs, qui ne sait pas que les Mossi n'ont pas de terres au-delà de Dapoussé ? Qui ne sait pas que les Moba n'ont pas de terres au-delà de Mango ? Qui ne sait pas que les Tchokossi n'ont pas de terre au-delà de Kanté ? Qui ne sait pas que les Losso et les Lamba n'ont pas de terres au-delà de Kara ? Qui ne sait pas que les Kabys n'ont pas de terre au-delà de Bafofo ? Qui ne sait pas que les Tem n'ont pas de terres au-delà du pays Anyagan ? Etc. Cet « escalier de la propriété foncière », depuis Cinkassé à Aného, est clair et connu de tous. Nous ne le répéterons jamais assez : par culture, le Kabys n'est ni un menteur, ni un voleur/surpasseur, ni un bar-garrier. Celui qui nous oppose est mort ; re-prenons notre cohabitation pacifique d'entente. Celle-ci doit être de règle sur l'ensemble du territoire national. En fait, dans le cas de « Kpanyo », il faut savoir que ce ne sont pas les Kabys qui veulent la royauté. C'est plutôt des complotistes appartenant à la minorité de Faure qui veulent une signature pour la facilitation du bradage des terres aux diversités étrangères à des intérêts diversifiés étrangers auxvux des Tem et des Kabys dans le cadre de l'affaire « Kpanyo ». C'est juste une facilité de signature. C'est à envier de vendre des hectares à « Kpanyo ». Ce n'est sûrement pas les pauvres populations sans aucune relation avec les multinationales.

C'est tout comme, à l'occasion du meeting public du 12 mars 2017, le pouvoir a voulu faire croire à l'opinion que Mango ne voulait pas du PNP. Il voulait aussi faire croire que Kara ne voulait pas du PNP ce 25 mars 2017. Mais les Togolais ne sont pas dupes. Aujourd'hui, ce n'est un secret pour personne que le meeting de Mango fut empêché par le Préfet commandant qui manipula un groupe de jeunes, acquis à la cause de RPT/UNIR. La preuve, Mango est là ce matin dans ce stade avec nous. L'opinion sait aussi que le meeting de Kara fut empêché par le Commandant de la gendarmerie de Kara. L'opinion nationale et internationale a été témoin de cette scène rocambolesque et inédite dans laquelle des agents de la gendarmerie se sont saisis de notre groupe électrogène. Pour preuve, Kara est là avec nous. En plus de l'objectif ultime de nous empêcher du pouvoir, c'est au nom de l'appât pour la vente de vastes terres que le pouvoir a subi-jugé la royauté ou l'a fini à affaiblir. Trois dispositions permettent au régime d'avoir la main mise sur la royauté. D'abord la condition pour un candidat à la royauté de parler et d'écrire le français. Cette disposition permet, en amont, au pouvoir d'éliminer les candidats. Ensuite l'enquête de moralité sur les candidats qui, en fait, est une enquête sur l'appartenance politique de chaque candidat ou tout simplement son penchant politique. Ceci permet au pouvoir de garder une emprise sur la procédure en cours. Enfin, l'armé et le décret de reconnaissance à l'endroit du candidat désigné sont sur la base de la coutume, soit par voie de vote, selon les milieux. Cette précaution permet au pouvoir d'avoir le contrôle en aval du processus. Au regard de tout ceci, le PNP s'engage ici et maintenant, au cas où il arrivait au pouvoir, pour la réhabilitation de la royauté sur l'ensemble du territoire national. Cela fait partie de notre programme que nous rendrons public le moment venu. A cet égard la condition de la langue française pour être roi au Togo devra être supprimée dans la mesure où la langue de la population gouvernée n'est pas le français. L'enquête de moralité sera une véritable enquête de moralité, rien à voir avec l'appartenance politique des candidats. Dans ces conditions, le texte de reconnaissance officiel par arrêté ou par décret ne sera qu'une formalisation de la désignation du roi conformément à la loi. De plus, la légitimité séculaire que représente le roi sera représentée au conseil communal. Il y aura une sorte de Sénat au niveau communal. Notre conseil communal sera inclusif de tous les légitimés afin de donner à la décentralisation toute son efficacité. La démocratie à la base et le développement à la base se renforcent mutuellement. Mais, en attendant, tout village ou canton doit prendre les dispositions permettant de mieux traiter ceux que l'on appelle les « cadres ». Certes, ils ont les compétences pour contribuer au développement de leur localité d'origine. Cependant, ils ne peuvent décider à la place des cours royales ou influencer leurs décisions, comme ils le font aujourd'hui. Il n'appartient pas aux cadres de diriger les villages ou les cantons. Face à la situation, c'est-à-dire au triple fiasco politique, économique et social, et face au projet de monarchisation de notre pays, que propose le Parti National Panafricain ? Puisque le pouvoir est devenu sourd, muet et aveugle, nous devons nous adresser à la mobilisation du peuple. Une mobilisation sans précédent dans le cadre d'une manifestation publique pacifique devra être observée tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. L'objectif n'est pas la tête de Faure ou celle de qui que ce soit. Il s'agit de sortir pour exiger le retour à la Constitution consensuelle ou 14 octobre 1992 et le droit de vote de la diaspora, ou le départ du système Faure. Comme la souveraineté, la force appartient au peuple. A tout moment, il peut changer à donner sa faveur. Pour cela, il n'a pas besoin de violence. Le nombre est notre force. Ce pouvoir montre des fissures évidentes. Ni cupidité, ni peur, tel doit être notre credo. Retenez à la fin que le prophète Souleymane/Salomon est mort, les djinns, par peur, travaillent pour rien. Togolais debout ! Luttons sans défiance. Vainquons ou mourons mais dans la dignité. Je vous remercie.  
Tiki Salifou ATCHADAM  
Président national

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA DÉCENTRALISATION  
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie

DECRET N° 2016-008 /PR  
définissant les modalités d'application de la loi n° 2013-015  
du 13 juin 2013 portant statut de l'opposition

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales,

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi n° 91-97 du 12 avril 1991 portant charte des partis politiques ;

Vu la loi n° 2013-013 du 07 juin 2013 portant financement public des partis politiques et des campagnes électorales ;

Vu la loi n° 2013-015 du 13 juin 2013 portant statut de l'opposition ;

Vu la résolution n° 002 du 30 août 2013 portant amendement du règlement intérieur de l'Assemblée nationale ;

Vu le décret n° 2015-038/PR du 05 juin 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2015-041/PR du 28 juin 2015 portant composition du gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

CHAPITRE I<sup>er</sup> - DISPOSITIONS GENERALES

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent décret détermine les droits, avantages et privilèges ainsi que les obligations du chef de file de l'opposition.

**Article 2** : Au sens du présent décret, l'opposition s'entend de l'opposition parlementaire.

Est considéré comme parti ou regroupement de partis politiques de l'opposition conformément à l'article 2 de la loi portant statut de l'opposition, tout parti ou regroupement de partis politiques légalement constitués, disposant d'un ou de plusieurs députés à l'Assemblée nationale et ayant remis au bureau de celle-ci une déclaration écrite indiquant son appartenance à l'opposition.



L'opposition comprend également les députés siégeant à l'Assemblée nationale, n'appartenant à aucun parti ou regroupement de partis politiques et qui ont remis au bureau de celle-ci une déclaration indiquant leur appartenance à l'opposition.

**Article 3 :** Le chef de l'opposition est le premier responsable du parti ayant obtenu le plus grand nombre de députés aux dernières élections législatives. Lorsque plusieurs groupes forment l'opposition, c'est le chef du groupe numériquement le plus important de l'opposition qui a la qualité de chef de file de l'opposition.

Le chef de file de l'opposition n'est pas nécessairement membre du parlement.

## CHAPITRE II - AVANTAGES ET PRIVILEGES DU CHEF DE FILE DE L'OPPOSITION

**Article 4 :** Le chef de file de l'opposition jouit des droits spécifiques reconnus par les lois et règlements pour toute la durée de la législature, sous réserve des cas prévus à l'article 25 de la loi portant statut de l'opposition.

**Article 5 :** Le chef de file de l'opposition a rang de président d'institution conformément aux règles de protocole d'Etat.

A ce titre, il bénéficie de :

- une indemnité mensuelle de deux millions (2 000 000) de francs CFA ;
- un véhicule de fonction ;
- un chauffeur ;
- un garde-corps ;
- un chargé de mission ;
- un secrétaire particulier ;
- une assistance de la part des missions diplomatiques togolaises à l'étranger, lors de ses déplacements.

Le personnel visé ci-dessus est mis à la disposition du chef de file de l'opposition par le gouvernement.

## CHAPITRE III - OBLIGATIONS DU CHEF DE FILE DE L'OPPOSITION

**Article 6 :** Le chef de file de l'opposition veille à la préservation des intérêts supérieurs de la nation dans l'expression publique et les actions des partis et regroupements de partis de l'opposition.

**Article 7 :** Le chef de file de l'opposition prend part aux manifestations publiques officielles pour lesquelles il reçoit une invitation du gouvernement.

**Article 8 :** Le chef de file de l'opposition est tenu d'informer le ministre chargé de l'administration territoriale de tout déplacement hors du territoire national.

**Article 9 :** En cas de manquement à ses obligations, le ministre chargé de l'administration territoriale adresse une mise en demeure au chef de file de l'opposition. En cas de persistance malgré des mises en demeure répétées, le ministre chargé de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales fait suspendre l'octroi des avantages et privilèges attachés à la qualité de chef de file de l'opposition.

## CHAPITRE IV - DISPOSITIONS FINALES

**Article 10 :** Le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales et le ministre d'Etat, ministre de l'économie des finances et de la planification du développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le ... 25 JAN 2016 .....

Le Premier ministre  
**SIGNE**  
Selom Komi KLASSOU

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la planification du développement  
**SIGNE**  
Adji Otèth AYASSOR

Le Président de la République  
**SIGNE**  
Faure Essozimna GNASSINGBE

Le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales  
**SIGNE**  
Payadowa BOUKPESSI



Pour ampliation,  
Le Secrétaire général  
de la présidence de la République

*Patrick Tevi-Benissan*  
Daté Patrick TEVI-BENISSAN

## ***TABLE DES ILLUSTRATIONS***



## Encadré

Encadré 1 : Récit de Yaovi Agboyibo, témoin des événements du 5 octobre 1990. ....	214
Encadré 2 : Stratégies individuelles et carrière au PDG.....	447
Encadré 3: Succession d’Omar Bongo au PDG : les mécanismes de sélection vu de l’intérieur .....	510
Encadré 4 : Évolution du mode de scrutin présidentiel au Togo .....	529

## Liste des figures

Figure 1 : Carte de Libreville .....	66
Figure 2 : Carte de Lomé .....	68
Figure 3 : Carte du Haut Ogooué .....	70
Figure 4 : Carte de la Kara .....	72
Figure 5 : Carte de la Nyanga.....	76
Figure 6 : Carte de la région Centrale .....	78
Figure 7 : Bureau national du RPT à la création.....	183
Figure 8 : Le premier bureau politique du PDG, 1968.....	184
Figure 9 : Symbole du PDG.....	188
Figure 10 : Logo du RPT.....	189
Figure 11: Le siège national du PDG à Libreville, annexe 1.....	306
Figure 12 : Siège national du PDG, annexe 2.....	308
Figure 13: Siège de l’UFPDG à Libreville .....	309
Figure 14 : Le siège national du RPT à Lomé.....	310
Figure 15 : Siège du PDG à Mounana, dans le Haut Ogooué .....	322
Figure 16 : Siège provincial du PDG de la Nyanga, au sud-ouest du Gabon. .	386
Figure 17: siège provincial du PDG du Haut Ogooué, au sud-est du Gabon...	387
Figure 18 : Siège provincial du PDG de l’Ogooué Lolo, au centre-est du Gabon .....	388
Figure 19 : Siège provincial du PDG de l’Ogooué Ivindo, au nord-est du Gabon .....	389
Figure 20: Siège provincial du PDG de l’Ogooué Maritime, à l’ouest du Gabon .....	390
Figure 21: Ancien siège de l’UFPDG à Akébé, à Libreville .....	391
Figure 22 : Immeuble Pétrogab à Libreville .....	392
Figure 23 : Arrivée de la dépouille mortuaire d’Omar Bongo à Libreville.....	504
Figure 24 : Les obsèques nationales d’Omar Bongo .....	506

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Repères économique et sociaux du Gabon et du Togo.....	16
Tableau 2 : Caractéristiques générales des différents lieux d'enquête .....	63
Tableau 3 : Critères de sélection des personnes ressources .....	82
Tableau 4 : Classification des partis politiques.....	131
Tableau 5 : Les partis de formation nationaliste ou pro-nationaliste .....	132
Tableau 6 : Les partis formés sur des considérations ethno-régionales.....	133
Tableau 7: Quelques référents régionaux/communautaires, futurs barons du parti .....	177
Tableau 8 : La crise économique en chiffre .....	212
Tableau 9: Composition de la CSPD.....	250
Tableau 10 : Les partis de la MRSE, en 2020 .....	259
Tableau 11 : Quelques figures de la MRSE, en 2017 .....	260
Tableau 12 : Le comité permanent du bureau politique, en juin 2019 .....	276
Tableau 13 : Quelques membres du secrétariat exécutif du PDG, en mars 2020 .....	278
Tableau 14 : Statutaires, et structures territorialisées du PDG en 2019.....	286
Tableau 15 : Les membres des bureaux nationaux UFPDG et UJPDG, en 2019 .....	292
Tableau 16: Bureau du Centre d'études politique, en mars 2020 .....	296
Tableau 17 : Bureau national de la CPD, en mars 2020.....	298
Tableau 18 : Estimation de rémunération mensuelle des agents au secrétariat exécutif, en mars 2019.....	316
Tableau 19 : Composition du bureau de la fédération Nicolas Tali du district de Mounana.....	321
Tableau 20 : Les principaux organes du PDG financés par l'État, en 1979 .....	344
Tableau 21 : Barème "originel" de cotisations sous le parti unique PDG.....	351
Tableau 22 : Les taux de cotisation mensuelle à partir de 1980.....	353
Tableau 23 : Quelques exemples de prélèvements salariaux au Gabon, sous le parti-État.....	354
Tableau 24 : Les ressources issues de l'acquisition de la carte de membre, sous le parti unique .....	357
Tableau 25 : Révision et évolution des taux de cotisations mensuelles depuis 1991.....	377
Tableau 26 : Le personnel de la trésorerie nationale du PDG, 2013-2018.....	395

Tableau 27 : Gestion et répartition de l'indemnité au sein du secrétariat provincial PDG du Haut Ogooué, en 2013 .....	398
Tableau 28 : Salaires, primes et budgets dédiés aux membres de l'Exécutif. ....	401
Tableau 29 : Rémunération individuelle des députés et sénateurs gabonais en francs CFA .....	403
Tableau 30 : Répartition-géo ethnique du pouvoir au Togo : le cas des Chefs de gouvernements.....	426
Tableau 31: Statistiques de la circonscription électorale de l'Ogooué Létili ...	441
Tableau 32 : Inventaire des principaux cas de défection au RPT et au PDG depuis 2002 .....	450
Tableau 33 : Petit panorama des décisions révocatoires au PDG, de 2009 à ce jour .....	476
Tableau 34 : Répertoire de quelques faits relevant de la discipline contenue dans les textes réglementaires du PDG et donnant lieu à des sanctions dont la révocation .....	479
Tableau 35 : Quelques cas de reconversion.....	481
Tableau 36 : Liste des candidats à la candidature au PDG .....	508
Tableau 37 : Résultats électoraux et primauté du PDG et du RPT, de 1990 à aujourd'hui.....	513
Tableau 38 : Liste nominative des candidats aux présidentielles d'avril 2005 au Togo et d'août 2009 au Gabon .....	517
Tableau 39 : La matrice des principaux actes de « fraude électorale » .....	538
Tableau 40 : Sociogenèse de la formation des quelques partis d'opposition au Gabon .....	592
Tableau 41 : Les partis de la MRSE, une émanation du PDG.....	594
Tableau 42 : Généalogie de quelques partis d'opposition au Togo .....	598
Tableau 43 : Création par intégration des partis politiques existants .....	599
Tableau 44 : Itinéraires de quelques figures de l'opposition coptées par le RPT .....	600
Tableau 45 : Répertoire des victoires des partis de l'opposition dans les systèmes multipartites d'Afrique subsaharienne, de 1990 à 2016. ....	641
Tableau 46 : Composition du Front des associations pour le renouveau.....	652
Tableau 47 : Panorama des coalitions/alliances électorales des partis d'opposition au Togo.....	657

# ***TABLE DES MATIÈRES***

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>6</b>
<b>DEDICACE</b> .....	<b>8</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>9</b>
<b>CHRONOLOGIE SUCCINCTE DU GABON ET DU TOGO CONTEMPORAIN</b> .....	<b>12</b>
<b>CARTE ADMINISTRATIVE DU GABON</b> .....	<b>14</b>
<b>CARTE ADMINISTRATIVE DU TOGO</b> .....	<b>15</b>
<b>REPERES ECONOMIQUES ET SOCIAUX</b> .....	<b>16</b>
<b>SYSTEME INSTITUTIONNEL</b> .....	<b>17</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	<b>18</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>22</b>
<b>LES FONDEMENTS D'UNE SOCIOLOGIE HISTORIQUE DU PDG ET DU RPT</b> .....	<b>22</b>
CHAPITRE INTRODUCTIF. COMMENT ETUDIER LES PARTIS POLITIQUES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE ? .....	50
1.1. <i>Les vertus d'une enquête ethnographique pour étudier le PDG et le RPT</i> ...	53
1.1.1. Les raisons d'une ethnographie du PDG et du RPT .....	53
1.1.2. Présentation et justification théoriques des lieux d'enquêtes .....	60
1.1.2.1. Libreville et Lomé, lieux de concentration des institutions politiques et réceptacles des populations plurielles .....	65
1.1.2.2. Le Haut Ogooué et la Kara, fiefs historiques du PDG et du RPT .....	69
1.1.2.3. Les autres lieux d'enquêtes .....	75
1.2. <i>Pratiques et réalités de terrain : une enquête asymétrique du PDG et du RPT</i> 80	
1.2.1. Choix et types d'enquêtes .....	81
1.2.2. Les observations ethnographiques .....	82
1.2.2.1. Quelques situations d'observation participante et distanciée .....	83
1.2.3. Techniques de retranscription et de traitement des données .....	95
1.2.3.1. Présentation du corpus .....	95
1.2.3.2. De la collecte à l'analyse des données de terrain .....	103
<b>PREMIÈRE PARTIE</b> .....	<b>110</b>

<b>SOCIO-GENESE DU PDG ET DU RPT : L'HISTOIRE D'UNE SURVIE INSTITUTIONNELLE, POLITIQUE ET ELECTORALE.....</b>	<b>110</b>
CHAPITRE 1. SOCIOLOGIE DE LA FONDATION PARTISANE : AUX SOURCES DU PDG ET DU RPT .....	112
1.1. <i>Reconstruire la généalogie historique des premiers partis gabonais et togois.....</i>	119
1.1.1. Les origines militantes diverses des dirigeants des premiers partis ..	119
1.1.1.1. Au Gabon, des « cadres indigènes » à l'ombre de l'Administration coloniale	120
1.1.1.2. Les premières élites togolaises, tantôt « collaboratrices » tantôt « anticolonialistes » .....	127
1.1.2. Les critères classiques de formation partisane au Gabon et au Togo	130
1.1.2.1. Construire le parti autour des idées nationalistes ou pro-nationalistes	132
1.1.2.2. Construire le parti autour des clivages identitaires et des conflits d'égo	133
1.1.2.3. La problématique du parti unique et l'évolution vers la création du PDG et du RPT .....	134
1.2. <i>Création et mise en forme du produit partisan .....</i>	155
1.2.1. Construire le parti autour du leader, des « professionnels politiques » et des référents communautaires, futurs barons du parti .....	156
1.2.1.1. Les trajectoires politiques et sociales d'Albert Bernard Bongo et d'Etienne Eyadema, fondateurs du PDG et du RPT .....	158
1.2.1.2. Les pères méconnus du PDG et du RPT.....	170
1.2.1.3. Construire le parti autour des référents communautaires, futurs barons du régime .....	176
1.2.2. La mise en forme du label partisan : l'avènement du PDG et du RPT	182
1.2.2.1. Choisir une équipe dirigeante .....	182
1.2.2.2. Choisir le site de création .....	185
1.2.2.3. Doter le parti d'une façade institutionnelle : nom, emblème et devise	186
1.2.2.4. L'acte de création .....	190
CHAPITRE 2. LE PDG ET LE RPT DANS LE TOURMENT DE LA TRANSITION : DU PARTI-ÉTAT AU MULTIPARTISME A PARTI DOMINANT.....	196
1.3. <i>Les « transitions démocratiques » gabonaise et togolaise : une révolution avec le roi !.....</i>	198
1.3.1. Les transitions : un cadre théorique général d'analyse, d'interprétation et de compréhension des dynamiques politiques au Gabon et au Togo.....	201

1.3.2.	Les origines et le déclenchement du processus de démocratisation au Gabon et au Togo .....	206
1.3.2.1.	Les facteurs exogènes de la déchéance des partis-États PDG et RPT 208	
1.3.2.2.	Les facteurs endogènes, extérieurs au parti-État .....	210
1.3.2.3.	L'ouverture démocratique en débat au sein du parti-État.....	215
1.4.	<i>1990-1994 : une transition sous contrôle au Gabon et au Togo</i> .....	218
1.4.1.	La transition au concret : le processus de transitions à travers les récits des acteurs .....	219
1.4.1.1.	Gabon, une « transition octroyée » par le pouvoir .....	222
1.4.1.2.	Togo, une « transition manquée » par l'opposition .....	225
1.4.2.	Libéraliser le système : OUI, mais comment ? .....	241
1.4.2.1.	Les forces politiques en présence .....	242
1.4.2.2.	Les stratégies du pouvoir en vue de contrôler le processus de libéralisation au Gabon et au Togo.....	244
1.5.	<i>Libéralisation politique et avènement d'un « multipartisme à parti dominant »</i> 254	
1.5.1.	La résurgence des partis politiques .....	255
1.5.1.1.	Modalités institutionnelles de formation des partis politiques .....	257
1.5.1.2.	Du RSDG à la MRSE au Gabon .....	257
1.5.1.3.	La MRSE : fondements et finalités.....	259
	<b>DEUXIÈME PARTIE .....</b>	<b>264</b>
	<b>LA MACHINE POLITIQUE DU PARTI DOMINANT AU CONCRET.....</b>	<b>264</b>
	CHAPITRE 3. UNE ARMATURE ORGANISATIONNELLE ASSERVIE AUX AMBITIONS DE DOMINATION ET DE CONFISCATION DU POUVOIR.....	266
1.1.	<i>Les appareils du PDG et RPT, deux organisations pyramidales et centralisées</i> .....	271
1.1.1.	Les organes exécutifs centraux .....	273
1.1.1.1.	Les organes exécutifs centraux du PDG .....	275
1.1.1.2.	Les organes délibérants du parti.....	284
1.1.2.	Les organes décentralisés .....	286
1.1.2.1.	Les organismes spécialisés.....	291
1.1.3.	Les fédérations de l'étranger : quand le PDG se (re) déploie à l'extérieur des frontières nationales et y installe ses « marches » .....	299
1.2.	<i>L'ancrage du PDG et du RPT dans la société</i> .....	302
1.2.1.	Effectivité d'implantation et variétés organisationnelles des segments du parti dominant : une approche croisée entre le macro et le micro.....	305

1.2.1.1.	Le secrétariat général du PDG à Libreville, la vitrine institutionnelle d'un parti dominant en mutation permanente .....	305
1.2.1.2.	Territorialités d'un parti dominant au niveau local : le PDG dans le Haut Ogooué, et le RPT dans la Kara .....	318
1.2.2.	L'ancrage du parti dominant dans les institutions : le cas de l'administration électorale .....	325
1.2.2.1.	À propos de la primauté du parti dominant dans l'administration électorale	326
CHAPITRE 4. L'ARGENT POUR DOMINER ET PERDURER. LES PRATIQUES DE FINANCEMENT POLITIQUE DANS LES SYSTEMES DE PARTIS DOMINANTS AFRICAINS : UN FOCUS SUR LE PDG AU GABON .....		
		334
1.3.	<i>Le financement du parti-État PDG (1968-1990) : un système de financement direct et systématique</i> .....	341
1.3.1.	La problématique du financement public des partis-États PDG et RPT	342
1.3.1.1.	Le financement des organes du parti unique PDG par l'État .....	344
1.3.2.	Les ressources privées du parti-État .....	346
1.3.2.1.	De l'inexorabilité de la cotisation : une stratégie efficace de recouvrement des fonds au sein du parti unique ? .....	347
1.3.3.	La pratique du financement privé du PDG et son évolution sous le parti unique	350
1.3.3.1.	Les prélèvements salariaux au sein du parti-État PDG .....	353
1.3.3.2.	Les ressources privées complémentaires du parti-État PDG .....	357
1.4.	<i>Cadre juridique du financement de la vie politique au Gabon et au Togo, entre permanences et ruptures</i> .....	360
1.4.1.	L'étude du financement public de la vie politique sous le prisme des textes législatifs et réglementaires : une démarche "inopérante" au Togo .....	362
1.4.1.1.	Les pratiques et fondements du financement public de la vie politique au Gabon et Togo, quels enseignements ? .....	363
1.4.1.2.	Le plafonnement des dépenses politiques, une norme inapplicable	369
1.4.1.3.	Quid des montants de financement public des partis politiques et des élections ? .....	374
1.4.2.	Les ressources privées du PDG .....	375
1.4.2.1.	La cotisation des cadres, une ressource indéniable pour le PDG ..	376
1.4.2.2.	Le patrimoine immobilier du PDG : une ressource presque totalement méconnue pourtant vitale pour le parti .....	384
1.4.3.	Les modalités de recouvrement des fonds .....	394



1.4.3.1. Les procédures de recouvrement des fonds au PDG : quelques cas pratiques 396

**TROISIÈME PARTIE ..... 408**

**LE PARTI DOMINANT DANS LE SYSTEME PARTISAN ..... 408**

CHAPITRE 5. CARRIERE PARTISANE DANS DES REGIMES DE PARTIS DOMINANTS : LE CAS DU PDG, (AVEC QUELQUES ELEMENTS COMPARATIFS SUR LE RPT).....	410
1.1. <i>La fabrique des dirigeants</i> .....	415
1.1.1. Les réseaux sociaux de recrutement .....	415
1.1.1.1. Le poids de l'associatif.....	416
1.1.1.2. Les réseaux familiaux et d'interconnaissance .....	417
1.1.1.3. L'ancienneté de l'engagement et les stratégies individuelles .....	419
1.1.1.4. La « géopolitique », une tradition gabonaise de répartition du pouvoir 420	
1.1.2. Faire carrière au PDG .....	428
1.1.2.1. Les bureaucrates du parti dominant : les secrétaires généraux du parti 429	
1.1.2.2. Devenir secrétaire général du PDG : entre ancienneté de l'engagement et considérations géopolitiques .....	430
1.1.3. L'épreuve d'investiture au PDG : le cas du député dans le département de l'Ogooué Létili, au sud-est du Gabon .....	439
1.1.3.1. Devenir député au siège unique de l'Ogooué Létili.....	441
1.1.3.2. Faire carrière dans l'arène locale, lecture à travers le récit de vie d'un élu national issu d'une minorité dirigeante et ethnique .....	446
1.2. <i>Les relations de pouvoir au PDG</i> .....	448
1.2.1. Là où – dans les partis dominants d'Afrique francophone – la <i>Voice</i> est rare et la <i>Loyalty</i> la chose la mieux partagée, la pratique de l' <i>Exit</i> est un exploit que seuls les barons politiques ont la recette .....	450
1.2.1.1. Les interprétations théoriques .....	452
1.2.1.2. La typologie des défections au PDG .....	454
1.2.1.3. Les représentations des défections au Gabon.....	464
1.2.2. Discipliner les cadres : le militant face aux révocations institutionnelles 469	
1.2.2.1. La révocation dans les partis politiques, essai de conceptualisation et de théorisation .....	471
1.2.2.2. La CPD, gardien de l'éthique et de la norme ou instrument de répression ?.....	474
1.2.3. La vie partisane après la vie partisane.....	481

CHAPITRE 6. LE PARTI DOMINANT DANS LE PROCESSUS ELECTORAL, REGARDS SUR LES PRESIDENTIELLES DE 2005 AU TOGO ET DE 2009 AU GABON .....	486
1.3. <i>De la vacance du pouvoir à la formation d'une succession de type héréditaire : deux trajectoires distinctes au Gabon et au Togo</i> .....	491
1.3.1.    Deux transitions historiques asymétriques pour un résultat commun : l'intronisation du fils du leader disparu .....	493
1.3.1.1.    Au Togo : quand « le Grand Baobab se couche », une oligarchie militaire porte son fils au pouvoir en violation flagrante des dispositions constitutionnelles .....	494
1.3.1.2.    La disparition d'Omar Bongo : du recueillement à la succession légale. Une particularité gabonaise .....	502
1.4. <i>La fabrique du succès électoral : la suprématie du parti dominant consacrée par sa maîtrise des technologies électorales</i> .....	511
1.4.1.    Cadre organisationnel des présidentielles de 2005 au Togo et de 2009 au Gabon	514
1.4.1.1.    Les conditions d'éligibilité au poste de président de la République	515
1.4.1.2.    Les aspirants et leurs programmes .....	517
1.4.2.    L'ingénierie électorale et pérennité du parti dominant .....	526
1.4.2.1.    « Le mode de scrutin fait-il l'élection », dans les régimes de partis dominants africains ? .....	526
1.4.2.2.    (Re) penser la fraude électorale comme stratégie de confiscation du pouvoir	535
1.4.2.3.    Les opérations d'enrôlement des électeurs, une phase décisive du processus électoral .....	539
1.5. <i>Les présidentielles des 24 avril 2005 au Togo et 30 août 2009 au Gabon. Une ethnographie des pratiques et stratégies électorales du parti dominant dans un fief local : penser le national à partir du rural.</i> .....	543
1.5.1.    Les ressorts locaux de la primauté électorale du parti dominant : comment le PDG (re) produit son monopole électoral dans l'Ogooué Létili ? ....	545
1.5.1.1.    Le département de l'Ogooué Létili, en quelques points .....	546
1.5.1.2.    Pya, village natal d'Etienne Eyadema et fief rural du RPT .....	548
1.5.2.    La fabrique des succès électoraux des hégémons PDG et RPT au niveau local.....	551
CHAPITRE 7. LES PARTIS POLITIQUES D'OPPOSITION : ENTRE CONCURRENTS ET ALLIES OBJECTIFS DU PARTI DOMINANT AU GABON ET AU TOGO .....	567
1.6. <i>Radiographie des partis d'opposition</i> .....	585
1.6.1.    Sociologie de la genèse des partis de l'opposition .....	585
1.6.1.1.    Construire une organisation partisane par réactivation d'un parti de renom	586

1.6.1.2.	Au Gabon, des partis de l'opposition nés des défections au sein du PDG	592
1.6.1.3.	Au Togo, des partis nés des dissensions au sein de l'opposition ..	597
1.6.2.	Entre opposition structurante et transhumances erratiques .....	601
1.6.2.1.	Du statut des partis de l'opposition .....	604
1.6.2.2.	Quelle est l'utilité des partis de l'opposition au Gabon et au Togo ?	617
1.6.3.	La politique : une affaire de « gros sous ». Or, au Gabon et au Togo, les partis d'opposition n'en ont pas assez.....	619
1.6.3.1.	Petit panorama du financement de quelques partis de l'opposition	623
1.7.	<i>Les partis d'opposition, entre alliances, rivalités et transhumances</i> .....	639
1.7.1.	Boycotter les élections pour délégitimer le parti dominant et obtenir des réformes politiques et électorales .....	643
1.7.2.	« Ensemble, sommes-nous réellement plus forts ? » : des coalitions politiques et électorales minées par des dissensions de tous genres. ....	649
1.7.2.1.	Du FAR en 1990 à la C14 en 2020, des coalitions sans fin d'une opposition hétéroclite minée par des clivages ethno-régionaux et des conflits d'égo au Togo .....	651
	<b>CONCLUSION GÉNÉRALE :</b> .....	<b>661</b>
	<b>DOMINATION PARTISANE ET LONGEVITE AU POUVOIR EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : CE QUE NOUS ENSEIGNE LA SOCIOLOGIE HISTORIQUE DU PDG ET DU RPT</b> .....	<b>661</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>666</b>
	<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>704</b>
	<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>738</b>
	<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>742</b>